

Guy De Boeck



*Les Héritiers de Léopold II  
ou  
L'Anticolonialisme Impossible*

Nouvelle édition revue et corrigée



Dialogue des Peuples



Guy De Boeck

**Les Héritiers de Léopold II,  
ou  
l'anticolonialisme impossible**

« Je rentrai en Belgique soucieux. Le spectacle qui s'était étalé sous mes yeux rappelait *singulièrement les excès du travail forcé qui naguère avaient ameuté les consciences contre l'Etat Indépendant. Le souvenir s'en était estompé; on faisait confiance au régime belge. Mais il eut suffi que fût révélé l'état de choses actuel pour que notre administration coloniale fût frappée de discrédit et le renom de la Belgique compromis... »*

(**Pierre Orts**, *Extrait des Souvenirs de ma Carrière, écrits entre 1938 et 1957*)

*Lokuta eyaka na ascenseur, kasi vérité eyei na escalier mpe ekomi.*  
Le mensonge monte par l'acenseur, la vérité monte elle aussi, mais par l'escalier.  
**Koffi Olomide**

## Tournant...

Au début du présent ouvrage, j'évoquais les manuels d'histoire des années 50, où l'œuvre coloniale belge était exposée comme un chemin continu, allant de l'initiative personnelle de Léopold II à la colonie belge sans déviation ni solution de continuité.

C'était le discours officiel de l'époque.

Depuis lors, on en a vu surgir un autre, pour lequel au contraire il y a une coupure nette, large, profonde et manifeste à la reprise de la colonie. Les abus – dont on reconnaît soudain l'existence – ont été le fait de la seule période léopoldienne. Dès 1908, la colonisation belge aurait été douce et paternaliste. Nous retrouvons nos deux photos, celle des mains coupées et celle des beaux bâtiments des années 50. Faut-il les regarder comme on le fait de ces publicités pour des produits supposés faire maigrir, combattre la calvitie ou raffermir les seins ? AVANT 1908 – APRES 1908.

Nous avons rencontré de sérieux indices que les choses doivent être moins simple. C'est le surgissement, dès le lendemain de la reprise, d'un discours négationniste par rapport aux atrocités léopoldienne. Loin de continuer à affirmer qu'elles avaient bien eu lieu – et alors qu'on les avait invoquées pour expliquer la nécessité de la reprise – les autorités belges adoptent du jour au lendemain, à leur sujet, le langage des défenseurs de l'EIC : « *campagnes calomnieuses* » et « *marchands de Liverpool* ». .. A peine en a-t-on fini avec « *l'absolutisme léopoldien* », qu'on se met à se comporter comme s'il n'avait jamais existé. Serait-ce parce que cet absolutisme n'était pas vraiment en cause ?

Car il y a plusieurs manières d'être « héritier ». Cela peut impliquer l'idée de succession, de continuation. C'est surtout vrai quand ce que l'on continue ne consiste pas en biens, mais en idées. On parle alors d'héritiers « spirituels ». Il arrive au contraire qu'hériter soit l'occasion d'un changement total. Il circule maintes anecdotes au sujets de vieux avarés, rapaces et liardeurs, dont l'héritage a été « mangé » en quelques années par des héritiers qui ont vu dans la mort du grigou l'occasion de mener pendant quelques temps la belle vie dorée sur tranche. Il sera donc fort intéressant de rechercher, dans l'histoire du Congo à partir de 1908, à quel genre d'héritiers nous avons affaire !

Le changement essentiel introduit pas la reprise c'est qu'un être collectif, un état, prend la succession d'un despote exerçant seul un pouvoir personnel absolu. Il s'agit donc d'un changement politique. Le vocabulaire colonial n'est jamais innocent. Tout comme appeler Blancs et Noirs les Bruns et les Roses prépare à les percevoir comme antinomiques en tout, tout comme parler pour les uns de « loi » et de « religion », pour les autres de « coutume » et de « superstition » insinue l'infériorité de ces derniers, l'expression d'*absolutisme* n'a pas été choisie au hasard.

Léopold avait, comme on dit « deux casquettes », dont l'une était une couronne, et l'autre un gibus de businessman. Et l'une de ces coiffures est bien plus rare et extraordinaire que l'autre. Il n'y a pas beaucoup de rois, et ceux d'entre eux qui sont absolus sont encore plus rares. A l'époque de Léopold II, il n'y avait d'absolus (si l'on met entre parenthèses quelques roitelets orientaux) que le Souverain de l'EIC, le Pape, le Sultan de l'Empire Ottoman et le Tsar de toutes les Russies. Etre roi, et roi absolu était quelque chose de tout à fait exceptionnel, et presque d'aberrant. Etre patron capitaliste était au contraire chose courante. Choisir donc des expressions comme « absolutisme » ou « Ancien Régime<sup>1</sup> » pour désigner la période du « caoutchouc rouge », c'était les lier à ce que la situation de Léopold,

---

<sup>1</sup> L'expression est couramment employée par A.Sohier – arrivé en 1910 – pour désigner l'EIC.

Roi-Souverain, avait d'exceptionnel et d'unique, non à ce que le capitalisme léopoldien avait de banalement courant ! Or, nous croyons avoir montré, avec quelque vraisemblance, que les atrocités léopoldiennes ont été le fait beaucoup moins de Léopold II, Roi-Souverain que de Léopold-le-Businessman. Leur racine est dans la soif du profit, et du profit maximum, une soif qui n'est en rien spécifique à l'absolutisme. Les crimes du « caoutchouc rouge » n'ont pas été des crimes de despote, des crimes politiques. Ils ont été des crimes du capitalisme, découlant de la recherche du profit maximum durant le temps très court des prix élevés du caoutchouc.

La présomption qui vient aussitôt à l'esprit est que, si l'on a si bien repris le discours de l'EIC, c'était peut-être bien que l'on comptait reprendre beaucoup de traits à ce système léopoldien – ne s'était-il pas montré si efficacement rentable ? - et que plutôt que des changements révolutionnaires, on se proposait de n'y apporter que des retouches cosmétiques !

Quand ils substituent le « contrôle démocratique du Parlement belge » à « l'absolutisme léopoldien », les Héritiers de Léopold II vont agir un peu comme les bourgeois démocrates succédant à l'Ancien Régime et réaménager à leur profit les passe-droits hérités du despotisme.

Un exemple. Sous l'Ancien Régime, la chasse était le privilège du Seigneur. Cela fut aboli en même temps que tous les autres droits féodaux. Mais à peine le privilège aboli, on introduisit une nouveauté administrative : le permis de chasse. Celui-ci s'obtenait moyennant paiement, dont ne pouvaient s'acquitter, bien sûr, que les seuls possédants. Le privilège héréditaire se trouvait donc bien aboli et remplacé par le droit de chacun à chasser s'il en avait envie, mais soumis aussitôt à une restriction qui en faisait, de fait, le privilège de ceux qui jouissaient de confortables revenus.

Une chose analogue va se passer avec le travail forcé. Le système léopoldien imposait un impôt en nature, c'est-à-dire en travail, avec en outre l'arbitraire du percepteur quant à la façon de mesurer le montant dû. L'impôt revenait donc à exiger, sous peine des pires sanctions, la livraison de marchandises qui étaient consommées (les vivres) et surtout commercialisée par l'Etat (le caoutchouc et l'ivoire). Cette pratique sera bel et bien abolie.

L'Etat dorénavant ne pourra plus exiger un impôt sous forme de travail<sup>2</sup> ou de denrées, mais, exclusivement et obligatoirement, un impôt en argent. L'Etat n'intervient plus dans la sphère économique et donc, s'il réclame un impôt en argent, il ne se mêle pas de savoir d'où cet argent viendra au contribuable. Celui-ci n'a pratiquement qu'une ressource pour en trouver : s'engager auprès des recruteurs de main d'œuvre des grandes compagnies. Comme l'impôt est perçu par village, on compte sur les Chefs pour convaincre les récalcitrants. Bien entendu, le « refus de l'impôt » continue à être considéré comme un fait grave et fait pleuvoir les sanctions sur le village « rebelle ». Tout est donc en place pour que les recruteurs trouvent leur main d'œuvre à très bas prix ! On a remplacé le travail forcé par du travail pas vraiment libre ...

Certes, il faut bien qu'il y ait eu quelque part un tournant, pour que l'on passe de la situation lamentable de 1900 à celle, nettement plus riante, qui prévalait en 1960 ! Comme je l'ai dit en commençant, il y a les deux photos : celle des mutilés du « caoutchouc rouge » et celle de beaux bâtiments de 1959. Ni l'une, ni l'autre, ne sont truquées. Toute la question est le passage de l'une à l'autre : quand s'est-il produit ? A quel rythme ? Pour quelles raisons ? Il semble bien que ce tournant, en tous cas, ne se situait pas au moment de la reprise ! En 1908, il y a eu plus de continuité que de rupture et d'ailleurs, pendant quelques années encore, toute

---

<sup>2</sup> Mais l'Etat garde le droit d'imposer des travaux d'intérêt public, tels que, par exemple, le tracé et l'entretien des routes ou diverses constructions.

décision prise à propos du Congo s'exécutera de manière lente et progressive, tout simplement à cause de la lenteur qu'ont toujours les communications.

Il n'y a plus, dans l'histoire du Congo belge, de coupure aussi nette que celle de 1908. Mais il n'y a pas non plus une simple progression, une croissance naturelle comparable à celle d'un arbre... On a plutôt l'impression d'un enchevêtrement où il entre du passé et de l'avenir, et même plusieurs avenir possibles. Mais, à aucun moment, on ne se trouve devant les tranches de temps bien nettes qui sautaient pour ainsi dire aux yeux durant la période léopoldienne.

Cela pourrait résulter tout simplement de ce que la colonisation de Léopold II était un système. Nous l'avons nommé maintes fois le « système léopoldien ». C'était un tout cohérent, d'autant plus cohérent qu'il était animé et dirigé entièrement par un seul homme, et que cet homme, tout-puissant dans la mesure où cela est humainement possible, était de plus animé par un seul but : prouver la justesse de sa thèse et, pour cela, retirer du Congo le plus d'argent possible, et le plus vite possible. C'était un système cruel. C'était même un système criminel, mais il était cohérent et logique en toutes ses parties. Léopold II avait, dans une certaine mesure et à sa manière, raison de craindre qu'on lui « cochoonne » son Congo, en ce sens qu'on pouvait en compromettre la rentabilité, en desserrant les rouages de sa belle machine à caoutchouc...

Les Héritiers, toutefois, n'avaient aucune envie de voir la colonie faire banqueroute. Un héritier c'est, par définition, quelqu'un qui veut palper l'oseille du défunt et s'en mettre, si possible, plein la lampe... Il est indéniable qu'il y avait, parmi les éléments qui s'enchevêtraient après la reprise et dans l'entre-deux-guerres un fort courant qui tendait à appliquer, à titre posthume, le plan de « reprise du Congo par la Belgique » de Léopold II en 1901 : l'idéal serait qu'il n'y ait pas de changement du tout et, en tous cas, il en faut le moins possible. Ce système léopoldien, tout de même, était si merveilleux pour presser le citron et en extraire tout le jus ! Pour tout ce qui regarde la mise en route de l'économie, où les mines se substituent au caoutchouc, les énormes travaux d'infrastructure qui restent à faire, on verra encore subsister pendant des décennies les accessoires les moins sympathiques de l'époque léopoldienne : coercition, chaînes, réquisitions, usage de la force, de la répression militaire et des châtiments corporels, le tout souvent sans réelle proportion ni avec le but recherché, ni avec la faute éventuellement commise. Et c'est si vrai que les phénomènes qui caractérisaient la période léopoldienne : pénurie et dénatalité, continueront à se manifester. Des cris d'alarmes s'échappent, un peu partout, des pages des rapports d'agents de la territoriale : les indigènes n'ont pas à manger ! les territoires se dépeuplent !

Cela aurait pu aboutir au pire, et ce ne fut pas le cas. Les Congolais furent sauvés par l'évolution de l'économie et par la conjoncture. On avait de moins en moins besoin de manœuvres et il fallait de plus en plus d'ouvriers intelligents et, si pas vraiment instruits, du moins formés. Cela changeait radicalement la manière de regarder le « gaspillage » de main d'œuvre. Les ralentissements de l'activité économique, liés aux crises de l'économie capitaliste durant les années 20 et 30, se firent sentir dans presque tous les secteurs au Congo et amenèrent aussi à « donner du galon » à la main d'œuvre indigène, bien moins coûteuse que les expatriés. Enfin, les éternels problèmes de ravitaillement menèrent à se pencher sur le monde rural pour tenter de les résoudre, et détournèrent momentanément l'attention qui avait été monopolisée à l'excès par le développement industriel.

Tout cela relève d'un économisme froid que Léopold II n'aurait pas renié.

Cependant, à côté de cette continuité, d'autres aspects de la Colonie vont apparaître, qui parfois la contredisent et ceci, étrangement, alors que pourtant ils trouvent parfois leur origine chez le même acteur.

Les mines, tout en continuant à absorber d'innombrables travailleurs, et à le faire en grande partie sous la contrainte, vont aussi éprouver le besoin de fixer leur personnel dans les régions peu peuplées où se trouvent gisement et usines, de disposer d'un personnel plus

intelligent, plus instruit et, puisqu'il faut désormais du temps pour former des travailleurs spécialisés, de veiller à ce qu'ils restent aptes au travail car en bonne santé. Cela mènera à des mesures sociales paternalistes de très grande envergure. Les Missions ne borneront pas toujours leur action à prêcher la soumission. Certains missionnaires prendront à cœur les intérêts des indigènes, entre autres sous l'angle de leur identité culturelle. Des magistrats prendront au sérieux leur responsabilité de « tuteurs des indigènes » et défendront leurs droits.

Tout cela, parfois ne va pas sans mener à certaines distorsions et à d'autres moments l'on illustrera fort brillamment que « l'enfer est pavé de bonnes intentions » en prenant, pour les meilleurs motifs, des mesures qui mèneront à la catastrophe !

C'est que la direction unique d'un homme obsédé par une pensée et la suivant avec obstination a disparu. La Trinité coloniale (Civilisation, Christianisme, Commerce) s'exprime au Congo belge par les fameux « Trois Piliers de la Colonie » : Administration, Compagnies et Missions. Ceux-ci sont présents tant sur place qu'au Conseil Colonial, où siègent leurs membres en retraite, et au Congo comme en Belgique, ils ne tirent pas toujours dans la même direction. De plus, à l'intérieur de chacune de ces catégories, il y a des Directions différentes au Ministère des Colonies, des holdings différentes dans le milieu des affaires, des ordres missionnaires différents dont les intérêts divergent parfois. A titre d'exemple, à la Direction de l'Agriculture, E. Leplae n'avait pas les mêmes vues sur le colonat européen (il le croyait possible et voulait même beaucoup de colons) que le Ministère (dont la ligne était plutôt de garder le Congo à l'abri des « gagne-petit » pour les réserver à quelques grosses sociétés). Parmi les Compagnies, le point de vue de l'UMHK, installée dans le Katanga peu peuplé et donc chroniquement en demande de main d'œuvre, était souvent opposé à celui de Kilo-Moto, établie dans la Province Orientale où la main d'œuvre était abondante. Chez les Missionnaires, le projet éducatif des Scheutistes ou des Pères Blancs (utilisation des langues africaines, préférence pour le maintien de l'indigène dans son milieu traditionnel rural) n'était pas celui des Frères des Ecoles chrétiennes (prépondérance du français) ou des Frères Maristes (formation technique, français et adaptation au milieu urbain).

Toutefois, ces distorsions ne menaient pas à l'incohérence. Et c'est surtout vrai sous les deux premiers ministres des Colonies, Renkin et Franck, qui à eux deux administrèrent le Congo pendant près de seize ans d'affilée, soit le tiers de l'existence de la colonie belge, qui durera un peu moins de 52 ans. La longévité des Ministres, l'influence conservatrice du Conseil colonial, l'esprit très hiérarchique des Blancs peu nombreux et très fréquemment militaires, le souci, après la Première Guerre Mondiale, de « l'ordre » opposé à la « subversion » firent que malgré tout le Congo resta un tout cohérent. Un tout traversé de contradictions, peut-être, mais un tout, régi par une autorité métropolitaine indiscutée, à travers des voies hiérarchiques dont nul ne songeait à s'écarter, même si on en maudissait quotidiennement le caractère lourd, vétilleux et paperassier.

Malheureusement, cet ordre demeurait assez fidèle à la tradition léopoldienne : il était axé essentiellement sur la maximisation du profit.

Bien qu'il n'y ait pas entre la deuxième et la troisième partie de cette histoire la coupure nette d'un changement juridique, comme ce fut le cas en 1908, j'ai estimé que la dernière période de la colonisation allait, elle, de la Seconde guerre mondiale à l'indépendance.

Et la raison en est, avant tout, que sous diverses pressions, les distorsions, à ce moment là, deviennent des incohérences. Jean Stengers a écrit quelque part que l'Indépendance elle-même du Congo, bien qu'obtenue de façon pacifique, avait été de par son caractère subit, une sorte de révolution. Si l'on accepte cela, et qu'on ne réserve pas ce nom à un bouleversement politique brutal, il faudrait alors parler de multiples révolutions dans le Congo de l'après-guerre. Révolution dans le peuplement blanc, à la fois fortement accru, en grande partie renouvelé, et bien moins sélectionné. Révolution dans l'enseignement avec un enseignement officiel concurrent des institutions religieuses. Révolution dans les méthodes de

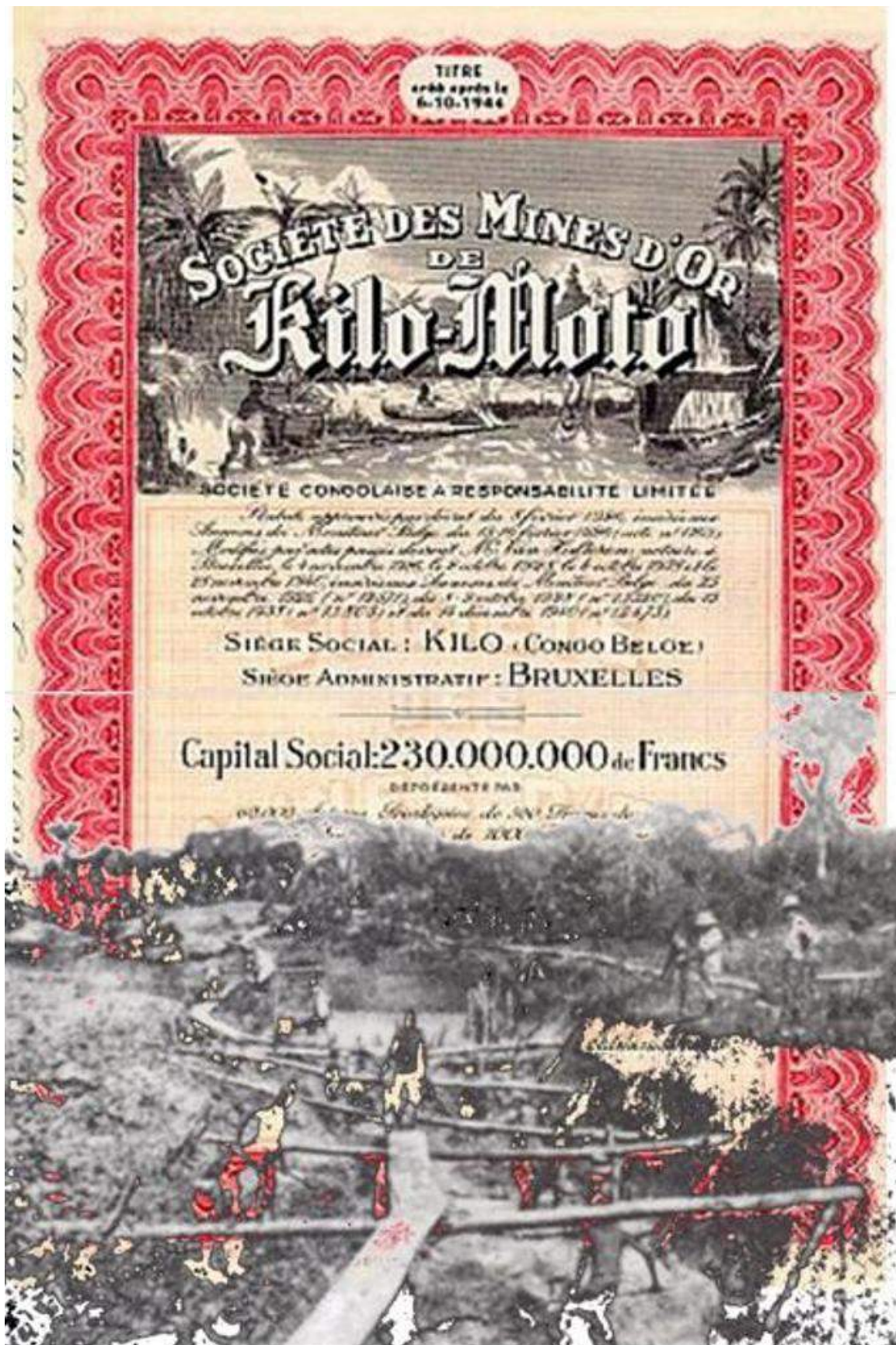
gouvernement, avec malheureusement la mise en place de « circuits parallèles », par lesquels le Ministre court-circuitait sa propre administration. Révolution dans l'opinion internationale qui, avec l'ONU, devenait ouvertement anticolonialiste...

Il en résulta un divorce croissant entre des secteurs rétrogrades partisans de tous les attermolements funestes, et d'autres progressistes à l'excès prêts à se hâter dans la précipitation la plus inconsidérée. De ce fait, ce qui n'était au Temps des Héritiers que tensions et signes avant-coureurs allait devenir incohérence et blocages... Mais n'anticipons pas !

\*

En 1908, l'Ordre règne au Congo.





Troisième Partie : Le Temps des Héritiers

## L'Ordre colonial



Il existe, dans l'histoire de tous les pays d'Afrique, et même de presque tous les pays colonisés, une période à laquelle on peut donner ce nom. Mais comme il s'agit de pays différents, tombés aux mains de métropoles différentes à des dates qui n'étaient pas les mêmes, les dates de début et de fin, et la durée dans le temps de cet « Ordre colonial » sont extrêmement variables. C'est une période qui se définit par défaut : celle pendant laquelle la présence du colonisateur n'est plus remise en cause globalement. (Par « global », j'entends : visant à éliminer totalement les Blancs, soit en les massacrant, soit en les faisant partir). Cette remise en cause ne se fait plus au nom de la liberté précoloniale révolue, et elle ne se fait pas encore au nom de l'indépendance future.

La colonisation a commencé par se heurter à une résistance, pacifique ou violente, des ensembles politiques africains qu'elle avait trouvés en arrivant. C'est une période de conquête militaire et, simultanément, de mise en place des principaux mécanismes et infrastructures de la Colonie. La résistance est alors le fait des entités traditionnelles. Ethnies et tribus défendent leurs royaumes ou leurs empires, envoyant au combat leurs guerriers traditionnels, commandés par leurs chefs investis par la coutume. Ce sont ces fameux combats à la sagaie contre des canons, où les pionniers coloniaux se couvrirent de gloire...

Une autre forme de résistance était la fuite : il est manifeste que l'on mit du temps à comprendre que la colonisation voulait être un contrôle global et complet sur tout le territoire de la colonie, et que cette volonté ne se laisserait décourager, ni par les distances, ni par les terrains les plus difficiles, les montagnes fussent-elles hautes et les forêts impénétrables. Une phrase revient avec une fréquence lancinante « *Les villages se vident à l'approche du Blanc...* ».

Il est arrivé aussi que des groupes indigènes qui devaient leur existence à la colonie se retournent contre elle, faisant d'ailleurs alliance avec des autorités traditionnelles elle aussi en révolte, ouverte ou larvée, contre la colonisation, tentent aux également cette résistance globale. Ce fut le cas, par exemple, des Baoni au Congo, de Martin Paul Samba au Kamerun allemand ou des Cipayes en Inde.

Au bout d'un certain nombre d'années, on se résigna à admettre qu'il n'y avait d'issue, pour le moment, ni dans la guerre, ni dans la fuite. Il fallut donc admettre la colonisation comme un fait, et essayer d'arranger avec elle un *modus vivendi* aussi confortable que possible. Plus tard, commencera une nouvelle période de contestation globale, violente ou non mais impliquant toujours un aspect politique, qui mènera pour finir aux indépendances des années 1960.

## Acceptation

Entre les deux, il serait faux de croire qu'il ne s'est rien passé, mais les mouvements divers qui vont agiter la population africaine n'auront plus ce caractère de refus total. Ils se produiront dans la cadre global d'un ordre colonial accepté.

Accepté peut-être avec résignation ou avec des arrière-pensées, mais accepté malgré tout. Même quand on protestera contre les règles du jeu parce qu'elles sont trop manifestement injuste, ces protestations, même si ce sont des exigences proférées avec véhémence, ou même violemment, s'adresseront au colonisateur, attendront de lui qu'il change les règles injustes ou pénibles, et agir ainsi revient à reconnaître qu'il est le Maître du Jeu.

Il est indéniable que les résistants armés n'ont été que des hommes libres en sursis. Leur défaite était fatale, même lors du soulèvement les plus importants : celui de Ndirfi. Eut-on même assisté à l'effondrement de l'EIC que cela n'aurait que déchainé d'autres appétits. La victoire d'une rébellion congolaise aurait eu le même résultat qu'un refus, par la Belgique, de reprendre l'EIC. Au lieu d'être léopoldien, le Congo aurait été wilhelmien, victorien ou français, mais aurait toujours été colonisé, car la volonté des Européens était d'étendre leur empire sur tout le continent, et qu'il n'y avait pas en Afrique de force et de moyens capables de leur résister.

Cette vérité dut apparaître sourdement, sinon dans la conscience, du moins dans l'inconscient des masses congolaises. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les révoltes violentes devinrent plus rares. Lorsqu'il vint à s'en produire, elles furent marginales, et n'approchèrent jamais d'une importance suffisante pour mettre sérieusement en balance la force des maîtres étrangers.

Les Belges ont sans doute cultivé des illusions et cru que leur autorité était acceptée de bon cœur, tant elle était bienfaisante. Des rancœurs tenaces et bien des arrière-pensées leur ont manifestement échappé. Mais, sur l'essentiel, ils ne se trompaient pas : l'autorité du colonisateur, durant cette période, fut acceptée.

En ce qui concerne le Congo, une telle période d'ordre colonial s'étend, en gros, de la reprise de 1908 jusqu'aux années 1950. Dans l'esprit des Belges, surtout des coloniaux belges, c'est la « *pax belgica* », cette utopie d'un pays prospère et sans affrontements. On remarquera que les années 1914 à 1918 et 1940 à 1945 y sont incluses. Les deux conflits mondiaux ne touchèrent en effet qu'indirectement la colonie : l'industrie dut participer à l'effort de guerre, on redoubla d'exigences envers les paysans et même le caoitchouc maudit fit une réapparition, la Force Publique partit en opérations à l'extérieur du pays. On ne se battit jamais sur le sol congolais. Les deux guerres mondiales eurent avant tout, en Afrique Centrale, des effets indirects. Elles ne perturbèrent pas l'Ordre Colonial.

Et il est un fait que la « *pax belgica* » a existé. L'ordre colonial n'était pas un ordre juste (pas plus, d'ailleurs que l'ordre qui régnait en Europe, avec toutes les misères et inégalités qu'il tolérait, n'était juste). Mais c'était un ordre. La Loi était celle du colonisateur, donc d'un occupant étranger. Mais, moyennant le respect de cette Loi, on pouvait mener une vie paisible dans une certaine sécurité. Les salaires étaient souvent dérisoires, mais ils étaient payés. Cela paraîtrait probablement paradisiaque à bien des Congolais d'aujourd'hui.

Cela ne veut pas dire que les tensions disparurent et qu'il n'y eut plus de conflits. Pour un temps, la place laissée libre par les mouvements violents fut occupée par des mouvements religieux: force et perspectives d'avenir faisant défaut aux Noirs dans ce Monde, ils les cherchèrent dans l'Autre, sous des formes tantôt chrétiennes, tantôt animistes, souvent syncrétiques.

Les revendications plus purement matérielles des autochtones, dont l'expression fut au départ violente (on ne manqua pas de ressortir les étiquettes tribales et les mouvements des travailleurs faméliques d'Unilever devinrent des « *révoltes des Yaka et des Pende* ») trouvèrent parallèlement à s'exprimer -après des débuts difficiles, lents, presque clandestins et

malgré une longue répression - d'une manière acceptable c'est-à-dire ne remettant pas la colonie en question, dans des organisations très prudemment autorisées. Mais, si revendications il y eut, elles furent adressées AU colonisateur, non dirigées CONTRE lui.

### **Pas de « grande lessive »**

La première idée qui vient à l'esprit, c'est que, si au « Temps des Héritiers » correspond une nouvelle attitude des Congolais, l'acceptation et la résignation prenant la place de la résistance, de la révolte ou de la fuite, ce pourrait être que la domination coloniale aurait effectivement changé de méthodes et de nature en 1908. Les observations de Thonner<sup>3</sup>, sur les différences d'attitudes des indigènes entre son premier et son second voyage, semblent aller dans ce sens. Et, sans doute, comme l'Autrichien visitait la Mongala, une région qui avait été très directement concernée par la récolte du caoutchouc, la fin de l'impôt en travail et le ralentissement global de l'activité caoutchoutière durent y être immédiatement sensibles, cependant que les nouvelles formes de travail forcé : le recrutement de travailleurs pour les mines, situées à l'autre bout du Congo, ne s'y faisait pas encore sentir. On eut certainement la sensation d'un répit.

Antoine Sohier, qui arriva au Parquet d'Elisabethville en 1910, constate même qu'il est parfois impossible, dans certaines circonstances, de s'en tenir à la nouvelle réglementation :

*« Hier soir, presque révolution parmi mes gens: le chef Katété auquel j'avais selon l'usage enjoint de m'apporter de la nourriture pour les porteurs avait apporté très peu, 1 panier de farine, 1 de maïs, 1 de patates et 1 de manioc; c'était varié mais pas copieux et mes hommes se sont mis à l'injurier et le menacer de maîtresse façon! Sur mes ordres il apporte en rechignant 2 paniers encore; il y avait ainsi suffisamment pour 25 personnes, et j'en ai 50 à nourrir; le soir était venu; prenant ma lanterne et un photophore, armés de mon Mauser et de lances, mon interprète, le capita, et deux porteurs se rendirent dans un village voisin distant d'environ ¾ h. pour essayer d'y acheter quelque chose; mais sans doute effrayés par ce singulier cortège, les indigènes s'enfuirent, et mes gens ne trouvèrent personne dans les huttes; ils durent revenir bredouilles et le ventre vide! Aussi ce matin (...) les porteurs refusent de se mettre en marche parce qu'ils n'ont pas assez mangé; et je suis obligé de les haranguer et de leur promettre monts et merveilles au village suivant; bref ils consentaient à se mettre en route, lorsque survient Fataki<sup>4</sup>, qui s'était levé à 4 hs et était allé trouver dans le sommeil les habitants de la veille; ceux-ci en proie à une frousse affreuse, ce qui est pour les noirs le seul argument qui puisse engager à faire du commerce, la loi de l'offre et de la demande se vérifie ici : les prix sont en rapports des menaces de celui qui demande et de la puissance de celui qui est forcé d'offrir, apportèrent de nouveau 3 paniers de maïs: la situation était sauvée! Ils mangèrent et finalement se mirent en route sans rechigner mais quand je cherchai pour les payer ceux qui avaient ainsi apporté la bonne ration au saut de la... natte, je ne trouvai personne! Les malheureux vraiment affolés s'étaient enfuis! Ainsi le prix fixé<sup>5</sup> par l'offre et la demande (voir plus haut) fut fr 0,00! Ce n'était pas ruineux pour les finances de la colonie!*

*Et ceci serait blâmé assurément par nos coloniaux en chambre<sup>6</sup>, chapitre des droits de l'homme; de la liberté du commerce, de la liberté individuelle, et autres rengaines solennelles ! Primum vivere, deinde philosophare ! On ne doit pas mourir de faim, ni y laisser périr ses serviteurs, même sous des prétextes humanitaires ! »<sup>7</sup>*

<sup>3</sup> Citées dans la première partie « Le Temps du Roi », pp 271 ss.

<sup>4</sup> Policier et interprète indigène.

<sup>5</sup> « fixé » serait plus logique ! Faute de frappe ? Que les lignes plus loin, Sohier dit que, novice, il tape encore très mal à la machine.

<sup>6</sup> Comme on le voit, l'expression, nullement péjorative sous Léopold II, commençait à être utilisée dans un sens méprisant.

<sup>7</sup> Journal de Sohier, Mardi 16 mai 1911. Minga:

On pourrait encore mettre en avant le fait que le Congo belge n'eut plus à s'engager dans des actions militaires d'une envergure aussi importante qu'avaient été, dans l'EIC, la « Campagne Arabe », l'Expédition du Nil et la guerre contre les Baoni. Il faut d'ailleurs dire que de ces trois opérations, la « Croisade contre les Esclavagistes arabes » fut la seule dont l'EIC se vanta et qu'elle tendit même à « gonfler » quelque peu. Les résultats du Nil ne rencontrèrent pas les espérances de Léopold II et, s'il avait pu faire le silence complet sur les Baoni, il s'en serait fort bien arrangé. On peut même penser que la FP tira les leçons de la mutinerie de Ndirfi<sup>8</sup> et se méfia désormais des plans napoléoniens et des Grandes Armées. C'était d'autant plus évident que, Léopold disparu, l'ère des conquêtes était révolue !

Cette accalmie était toutefois relative : les opérations de « nettoyage » consécutives aux mutineries de la FP se poursuivirent après la reprise. Il y eut maintes opérations qualifiées « pacification », « maintien de l'ordre », « opérations de police », « répression de luttes tribales », « punition de la résistance à l'impôt », et autres noms fort ternes, plaqués parfois sur des opérations militaires d'une certaine envergure<sup>9</sup>. Ce qui est clair c'est que la Colonie se méfiait désormais des coups de clairon et des roulements de tambour<sup>10</sup>...

Une autre chose à laquelle on aurait pu s'attendre, ç'aurait été une « grande lessive » du personnel de l'EIC. La Colonie, on l'a vu, chaussa les pantoufles de Léopold à propos des atrocités : elles avaient été très exagérées par les « marchands de Liverpool » et elles n'avaient jamais été un système inspiré par le Roi. Il s'agissait d'abus individuels de mandataires peu scrupuleux. Il aurait été conséquent, dans ce contexte, de se débarrasser d'une belle « charette » de « lampistes » qui auraient porté le poids des péchés, sinon d'Israël, du moins du Congo ! La « grande lessive » aurait d'ailleurs fourni un avantage supplémentaire non négligeable : on aurait pu ainsi se débarrasser d'un certain nombre d'étrangers et les remplacer par des Belges. (Dés la reprise, le souci d'affirmer la « belgitude » du Congo se fit sentir).

Cette « grande lessive » n'eut tout simplement pas lieu ! Dans l'ensemble, les mêmes gens demeurèrent en place. Cela peut n'être pas dû uniquement à une volonté réelle de ne rien changer, contraire en tous points aux déclarations solennelles faites au moment de la reprise. L'accès à la Colonie était toujours difficile et les déplacements très lents et fort longs : le renouvellement total du personnel n'aurait pas été une mince affaire. Compte tenu des délais de voyage, laisser un agent terminer son contrat ou le remplacer avant terme seraient souvent revenu au même ! D'autre part, l'attention s'était focalisée sur le caoutchouc, et il était manifeste que celui-ci était en train de mourir de sa belle mort, ses cours étant en chute libre. L'activité caoutchoutière allait donc disparaître d'elle-même, sans qu'il fût besoin de légiférer pour cela !

Il est non moins certain, pourtant, que la reprise amena une diminution presque immédiate des abus. Et on peut considérer cette diminution comme réelle, car elle n'est pas affirmée seulement par les autorités coloniales, mais aussi par les organisations

---

<sup>8</sup> L'épisode des Baoni inspira en tous cas un certain nombre de précautions contre les révoltes : manière de placer soldats et officiers à l'appel du matin, composition ethnique des unités de manière à éviter les groupes ethniques cohérents, etc...

<sup>9</sup> Citons par exemple les opérations, en pays luba, qui aboutirent à la capture de Kasongo-Nyembo et plus tard les opérations contre les Anyoto (hommes-léopards) que l'on a qualifiées de « guerre » ou la « pacification » du Kivu. Il y aurait eu matière là aussi à des récits héroïques. Mais le parti-pris fut toujours de passer sous silence si possible, ou de minimiser au maximum tout ce qui pouvait donner le moins du monde à penser que l'autorité de la Belgique sur sa colonie était insuffisante, contestée ou vacillante.

<sup>10</sup> S'il faut en croire Sohier, qui en parle à plusieurs reprises dans son Journal, l'armement de la FP était alors obsolète et usé au point que le tir, tant des fusils que des canons, devenait d'une imprécision ridicule. Sohier n'était cependant pas un fin connaisseur de la chose militaire et il était influencé, comme tous les « Katangais » de l'époque, par l'attente anxieuse d'un coup de main britannique que chacun imaginait imminent.

humanitaires<sup>11</sup>. Les mêmes hommes aux mêmes postes adoptèrent tout simplement d'autres comportements.

L'absence de la « grande lessive » amène deux conséquences :

1. Quant à la question de la responsabilité des atrocités du « caoutchouc rouge », il faut bien remarquer que le seul changement qui ait eu lieu, c'est le départ de Léopold II. C'est un indice de plus que l'on n'avait pas eu affaire à un système où le « bon roi » avait été trahi par l'avidité individuelle de subordonnés avides, mais qu'au contraire le système léopoldien avait induit cette rapacité sur des exécutants qui, certes, n'étaient pas des enfants de chœur, mais avaient néanmoins été poussés au pire par les dispositions prises personnellement par Léopold II. Cela souligne encore une fois sa grande responsabilité personnelle pour tout ce qui s'est passé sous son régime.
2. Non seulement il n'y aura pas de « grande lessive » en 1908/09, mais il n'y aura en fait JAMAIS de changement brutal et important de la population blanche du Congo, jusqu'à 1945 et à ce que l'on appela la « Grande Relève ». Cette population augmenta, parce que les compagnies se développèrent et engagèrent davantage de personnel, que l'Administration augmenta la complexité de son appareil et multiplia le nombre de ses agents. Il y eut donc arrivée de nouveaux coloniaux, sans départ des vétérans de l'époque léopoldienne. Et comme l'on avait affaire à une organisation hiérarchisée où l'ancienneté conférait grade, pouvoir et influence, les nouveaux entrèrent dans ce système par le bas, en se mettant à l'école des anciens. En outre, on recruta parmi les vétérans léopoldiens et les membres du Conseil Colonial et les enseignants des institutions chargés de former aux carrières coloniales que l'on allait bientôt créer. D'une certaine manière, donc, les cadres du Congo restèrent dans « l'esprit de Léopold II » jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale.

## Résistance religieuse

Les seules formes de résistance globale qui se maintinrent durant la période de l'Ordre Colonial furent celles qui adoptèrent la forme religieuse. On ne pouvait pas faire partir les Blancs, mais on pouvait toujours espérer un monde futur où ils ne seraient pas.

Les croyances traditionnelles africaines traditionnelles incluaient bien l'idée d'un Dieu, mais il était vu avant tout comme démiurge ou créateur. Si l'on posait, comme le faisaient pratiquement toutes les religions « exotiques » avec lesquelles les Africains entrèrent en contact, que non seulement Il a créé le monde et en particulier les hommes, qu'Il s'intéresse à ces derniers et qu'Il les aime, il ne fait aucun doute que Dieu ne peut que prendre en pitié les Africains, sur qui pleuvent sans cesse les pires malheurs. Et, en particulier, Dieu devait certainement un jour les délivrer des Blancs, cause de la plupart de ces malheurs.

C'est à peu près là la base commune de toute une série de religions qui apparurent dans l'Afrique coloniale. Certaines ne prétendaient pas faire appel à des emprunts extérieurs, prétendant simplement prolonger des croyances ancestrales. D'autres s'inspiraient ouvertement du christianisme. On a distingué deux grandes catégories parmi ces religions, mais on les a affublés de noms inspirés de la littérature anglaise qui ne sont guère parlants en français : les « sionistes » et les « éthiopiens ».

Les « Sionistes » n'ont rien à voir avec Israël. Sion est là pour désigner le Nouvelle Jérusalem, la Cité Céleste. Il s'agit de variantes africaines du millénarisme : la Fin du Monde est proche et le Prophète a eu la révélation de la date où elle allait se produire. (Il est à noter que si l'idée de fin du monde fait penser au Christianisme, on a connu des mouvements non-chrétiens qui s'en inspiraient, comme celui de Mhlakaza en Afrique du Sud). Cela va en général de pair avec des invitations à cesser tout travail pour se plonger dans la prière et à ne plus ensemer les champs ou nourrir le bétail pour se vouer tout entier à la pénitence. Cela crée donc de graves perturbations sociales et économiques qui déplaisent fort au colonisateur

---

<sup>11</sup> Les réserves de Morel concernaient, non les brutalités, mais le régime foncier toujours défavorable aux indigènes (cfr première partie)

qui ne tarde pas à intervenir avec les moyens que l'on imagine. Il en résulte que ce genre de secte a généralement une existence brève !

« Ethiopien » signifie au départ, en grec : « visages brûlés » et fait donc allusion à la peau foncée. Il s'agit de religions qui se veulent « noires ». Parfois Dieu lui-même est noir. De toute manière, son Envoyé l'est et ceux à qui il s'adresse le sont aussi. Ce qui est mis en avant, ici, c'est avant tout la spécificité africaine. Le Congo va voir apparaître l'un des plus remarquables mouvements religieux « éthiopiens » : le kimbanguisme. Son fondateur, Simon Kimbangu, est né en 1887 à Nkamba au Bas-Congo et fut un prédicateur et prophète africain chrétien qui a fondé le kimbanguisme le 6 avril 1921 à N'kamba. Nous aurons à reparler de lui plus longuement dans un chapitre ultérieur. Voici donc les faits, de manière très schématique

Simon Kimbangu fit ses études primaires à la mission protestante de Ngombe-Lutete où il devint catéchiste quelques années plus tard. Il se marie à Marie Muilu Kiawanga qui lui donne trois enfants : Kisolokele Lukelo Charless (né en 1914), Dialungana Kiangani Salomonn (né en 1916) et Diangienda Kuntima Joseph (né en 1918).

C'est à partir de 1910 qu'il reçut l'appel de l'Esprit de Dieu qui lui demande de "paître son troupeau". L'appel divin lui enjoint de démarrer un ministère d'évangélisation et de guérison par la prière et l'imposition des mains. A plusieurs reprises, il refuse d'obéir à cet appel en expliquant qu'il n'est pas à la hauteur de telle si haute importante mission. Simon Kimbangu s'est converti au baptême en 1915.

Le 6 avril 1921, au hameau de Ngombe Kinsuka, il guérit la jeune femme, Nkiantondo qui était dans le coma depuis plusieurs jours. (Pour ses disciples: l'Esprit de Dieu lui intime l'ordre de ressusciter cette petite fille, qui venait tout juste de mourir). Quoi qu'il en soit, son intervention provoque une guérison inexplicable et prodigieuse. Il acquiert ensuite la réputation de ressusciter les morts, et attire à ses prêches des milliers d'auditeurs. On le surnomme alors « Ngunza », traduction en kikongo de « prophète » dans la version baptiste de la Bible. Ce premier miracle de Kimbangu va amorcer ce que les historiens ont appelé le "semestre effervescent" (du 6 avril au 12 septembre 1921), une intense période de prédication et de miracles qui va secouer le Congo Belge, l'Angola et même le Congo Français. Kimbangu prêchait et guérissait à peine depuis 36 jours lorsque, le 11 mai 1921, le commissaire de district envoie Léon Morel, administrateur du Territoire des Cataractes, enquêter sur "le cas de l'Illuminé de Nkamba".

Celui qui affirme que Dieu est avec les Noirs est obnubilé par tout un peuple, en particulier les Bakongo, familiarisés à des traditions messianiques. Dans cette piété populaire, Simon Kimbangu s'inspire des évangiles du peuple juif en révolte contre l'occupant romain et invente, dès lors, les postulats de sa future Eglise en baptisant son village natal : Nouvelle Jérusalem. À l'instar de Jésus-Christ, il choisit douze apôtres pour l'accompagner dans sa mission, et édicte trois règles morales : l'abolition des symboles religieux traditionnels ; la suppression des danses érotiques et des tambours de danse ; l'abolition de la polygamie. Il s'oppose également aux pratiques magiques et à la sorcellerie. Il exhorte ses fidèles à de rigoureuses règles morales : abandon d'alcool, de tabac, interdiction de la consommation de viande de porc et de singe, de dormir nu, du maquillage, etc... Comme on le voit, sa prédication ne tourne pas le dos à son passé de catéchiste protestant, ni même à une certaine tradition d'austérité. La nouvelle se répand et des milliers de personnes affluent à ses prédications.

Bien que la prédication de Kimbangu n'ait pas de contenu politique affirmé, il prédit néanmoins l'indépendance du Congo et la reconstitution du royaume Kongo, prophétisant la dipanda dianzole (deuxième indépendance en kikongo<sup>12</sup>). Les autorités belges, alertées par les

---

<sup>12</sup> Puisque les Noirs ont déjà été indépendants dans le Royaume Kongo, l'Indépendance « après les Belges » sera donc la deuxième. A posteriori, il s'est établie une autre tradition, beaucoup plus spéculative, où Kimbangu aurait

missionnaires catholiques et protestants, le feront arrêter, ainsi que ses plus proches fidèles, en septembre 1921. Dès le mois de juin 1921, suite aux persécutions coloniales, orchestrées essentiellement par les Missionnaires tant catholiques que protestants, oecuméniquement unis dans la colère parce qu'ils voient leurs églises se vider progressivement de leurs fidèles, Kimbangu entre en clandestinité et séjourne notamment à Mbanza-Nsanda. Le 12 Septembre 1921, il est arrêté puis transféré à Thysville (Mbanza-Ngungu) où il est sommairement jugé et condamné à mort. Mais peu après, le Roi des Belges, Albert 1er commue cette peine en détention à vie. Les Eglises établies, fidèles à une attitude toute de charité et de compréhension, n'avaient pas manqué de demander la tête de Kimbangu. Les Pasteurs Jennings, Hilliard, Frederikson, Vikterlof, et les Très Révérends Pères Van Cleemput et Jodogne<sup>13</sup> avaient personnellement écrit au Roi des Belges, Albert 1er, pour que la peine de mort prononcée à l'encontre de Kimbangu soit MAINTENUE !!! Ils ne demandèrent cependant pas qu'elle soit exécutée par le feu du bûcher. On n'arrête pas le progrès !

Kimbangu est alors acheminé, sous bonne escorte, à Elisabethville (Lubumbashi) où Il passera 30 ans en détention<sup>14</sup>.

Deux jours avant sa mort, Kimbangu annonce à ses codétenus que sa détention est terminée et qu'il mourra le vendredi 12 octobre 1951 à 15 heures précises. Ce jour-là, après avoir dit adieux à ses gardes et à ses codétenus, il se frappe trois coups de poings sur les côtes, à droite et à gauche, puis s'étant allongé sur sa couverture placée à terre, meurt paisiblement non sans avoir au préalable prophétisé de grandes épreuves pour la Belgique et l'Occident dans les temps futurs...

Jusqu'à l'extrême fin de la colonisation, le Mouvement Spirituel lancé par Kimbangu connut une existence clandestine et persécutée. Il avait, depuis sa prison, nommé l'un de ses trois fils, Joseph Diangienda comme son successeur. sous le nom de Mouvement "KINTUADI" (= l'Union, l'Unité, la Communauté), voué à la libération totale de l'homme noir. Les membres du Mouvement Kintuadi furent l'objet de nombreuses persécutions et déportations de leur Kongo-Central natal. En tout, peut-être 150.000 ! Beaucoup d'entre eux ne revinrent jamais au Bas-Congo et moururent en déportation,

Le Kimbanguisme resta une force contestataire et subversive tant qu'il fut clandestin et illégal. La Colonie n'eut que sur le tard l'idée de le désamorcer en le reconnaissant comme religion. Le fils cadet de Simon Kimbangu, Joseph Diangienda Kuntima, (ancien Secrétaire du Gouverneur Colonial de la Province du "Congo-Kasaï", Monsieur Peigneux) fonda, le 24 décembre 1959 une Eglise d'inspiration Chrétienne qu'il baptise : EGLISE DE JESUS-CHRIST SUR LA TERRE PAR LE PROPHETE SIMON KIMBANGU (EJCSK). Cette Eglise, connue plus tard sous le nom d'Eglise KIMBANGUISTE, devint en 1969 membre à part entière du Conseil Œcuménique des Eglises, à Genève. Sa dénomination fut légèrement modifiée, le mot « Envoyé Spécial » remplaçant celui de « Prophète », qui faisait problème vis-à-vis d'autres églises chrétiennes.

Sous Mobutu, le Kimbanguisme ne tarda pas à se compromettre avec la dictature, ce qui fit définitivement de lui une église comme les autres. Et la question qui se pose, et qui

---

annoncé une première indépendance, suivie d'une ère de malheur, correspondant à 1960 et à la suite que l'on sait et, en termes voilés, une deuxième, voire une troisième indépendance, qui seraient enfin heureuses.

<sup>13</sup> La tradition kimbanguiste accuse ces mêmes missionnaires de deux confessions d'avoir tenté (mais en vain) d'assassiner le Prophète à Lutendele, non loin de Kinshasa, en le noyant dans les eaux du fleuve Kongo !!!

<sup>14</sup> Les conditions de sa détention furent tout à fait normales... compte tenu de ce qu'était le Congo, c'est à dire que l'on considérait comme « des conditions de vie décentes » d'être dans une minuscule cellule de 80cm sur 1,20m, sans aération et sans conditions hygiéniques appropriées et d'avoir, comme lit, un bloc de ciment. On y a rajouté diverses imaginations telles que « *Chaque matin, Kimbangu était plongé dans un profond puits contenant de l'eau froide et salée afin d'accélérer sa mort* » !



n'est absolument pas simple à démêler, est de savoir dans quelle mesure cette évolution respecte, ou, au contraire, trahit la pensée du fondateur ! Nous y reviendrons.

## Revendications

Comme il a été dit, si revendications il y eut, elles furent adressées AU colonisateur, non dirigées CONTRE lui. Quand bien même il s'agissait de sa part de pratiques abusives, c'est à lui que l'on demandait d'y mettre fin. Demander, par exemple, qu'il soit mis fin, pour tout ou partie de la population, aux châtiments corporels et qu'on les remplace par des punitions « modernes et civilisées » comme la prison, les travaux d'intérêt général ou les amendes, c'est reconnaître au pouvoir colonial le droit de punir. C'est donc admettre qu'il est bien le pouvoir puisqu'il dispose de l'usage légitime de la violence.

Bien entendu, et ceci encore une fois est valable pour l'ensemble de l'Afrique, il y eut des individus qui, après avoir été des militants « partiels » (c'est-à-dire, par exemple, syndicaux) durant l'Ordre colonial, devinrent ensuite, dans les années 50-60, des militants globaux, c'est-à-dire des militants de l'indépendance. L'exemple le plus évident en fut Tshekedi Khama, au Botswana. Il fut durant l'entre-deux-guerres, comme Régent de Bamangwato, l'un des royaumes Tswana, un défenseur acharné du statut de protectorat du Bechuanaland, contre les tentatives britanniques d'y étendre des statuts et règlements inspirés de ceux de l'Afrique du Sud, puis devint dans l'après-guerre l'un des « pères » de l'indépendance.

La lutte pour l'indépendance elle-même, d'ailleurs, fut marquée de cette même ambivalence. Car si elle était dirigée CONTRE le colonisateur, elle était aussi une revendication dirigée VERS lui, un appel à un dialogue AVEC lui et, ce qui est peut-être le sommet de l'équivoque, en vue d'une reconnaissance PAR lui. Au Congo, c'était d'autant plus une nécessité que l'entité « Congo » avait été créée de toutes pièces par le colonisateur. Comment aurait-on pu lui succéder sans un transfert de légitimation de sa part ?

D'autre part, si le Blanc n'est plus envisagé dans la globalité de sa présence, il arrivera aussi bien des fois que le Noir, lui aussi, ne se défende plus dans sa globalité. Entendez par là qu'il ne s'agit plus de soustraire « tous les Africains » (ou du moins, tous les membres de son groupe ethnique) à l'une ou l'autre pratique. On voit apparaître des revendications sectorielles, régionales, voire individuelles. Lorsque cela se produit, cela équivaut donc à réclamer pour soi (un « soi » qui peut être collectif) la fin d'une chose que l'on trouve acceptable pour le reste de la population. Les Congolais n'ont pas échappé aux tentations de l'égoïsme collectif et du corporatisme. Les revendications des « évolués » seront des revendications d'élite, et les salariés s'agiteront pour avoir de meilleurs salaires, non au profit des paysans qui gagnaient encore dix fois moins qu'eux.

Cela revient à dire que l'on fait appel au colonisateur pour qu'il reconnaisse la valeur d'individus ou de groupes, qu'il se charge d'un triage entre les colonisés « ordinaires » et « les meilleurs ». Le mérite ne sera donc plus proclamé à la suite de sa reconnaissance par le groupe, mais bien par une intervention de l'autorité coloniale. Quand, plus tard, les Belges auront affaire à des leaders revendicatifs, ils auront affaire aux « élites » qu'ils avaient eux-mêmes nommés<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Et je suis d'avis qu'il y a là un élément dont l'importance a été fréquemment sous-estimée. Certes, les sociétés traditionnelles (pour ce qu'il en restait) étaient, d'une certaine façon, des démocraties. Le groupe avait son mot à dire dans le choix de ses dirigeants, ce qui n'est pas fondamentalement différent d'une élection. Mais précisément en introduisant des notions comme « l'élite », les « évolués », la colonisation s'est sélectionné une catégorie d'interlocuteurs préférentiels qu'il nommait lui-même ! Et il les éduquait, de plus, à se considérer comme bien supérieurs à la masse de la population... puis leur demandait ensuite de se faire élire, donc de solliciter le suffrage de ces électeurs méprisables ! En outre, le Blanc une fois parti, qui allait assumer son rôle de désignation des élites ? Tout cela pourrait bien ne pas être étranger à la facilité avec laquelle les pays d'Afrique, à peine indépendants, vont virer aussi rapidement vers des régimes autoritaires. Et ce ne fut pas le cas au Congo seulement.

Mais sur quoi se fondait cette autorité du colonisateur ?

### « Droit de bienfait »

Il y eut donc une période d'une cinquantaine d'années, pendant laquelle la question de fond ne fut pas posée. Ni les Belges, ni les Congolais n'ont posé, durant tout ce temps, la question de la légitimité de la présence et de l'autorité du colonisateur. Au contraire, comme on s'adresse à cette autorité pour redresser des torts, l'on en reconnaît, au moins tacitement, le caractère bienfaisant.

Il faut bien le dire: aucun conquérant n'avoue volontiers que son pouvoir résulte tout simplement de la force brutale. Dans la mesure du possible, on essaye d'invoquer au moins un semblant de justification : droits historique, réponse (qui peut être « préventive ») à des intentions agressives, nécessité de mettre fin à des abus, expansion d'une civilisation supérieure... Il y a toujours de bonnes raisons de bénir le glaive... Même des puissances réellement grandes et prépondérantes ont éprouvé dans le passé, et éprouvent encore aujourd'hui le besoin de se parer de ce genre de motifs.

Et non seulement les Belges ne font pas exception à cette règle, mais ils ont une raison supplémentaire de s'y tenir : leur petitesse et la conscience que, dans une affaire internationale de quelque conséquence, leurs intérêts seront probablement sacrifiés au profit de plus fort qu'eux. Ce qui, pour la France ou l'Angleterre était joliesse de style ou pudeur moralisante devenait pour eux nécessité vitale. Il faut qu'on le sache dans le monde entier : la colonisation belge est humanitaire, elle vise au bien de l'indigène.

Ce caractère bienfaisant, cette obligation même, de l'être, va être mise en avant par une catégorie d'acteurs largement occultés de l'histoire coloniale, que l'on a appelés ironiquement des « négrophiles », et dont j'ai déjà cité un bel exemple en la personne de Joseph-Marie Jadot<sup>16</sup>, procureur du Roi à Coquilhatville dans l'entre-deux-guerres. Il ne faut surtout pas sous-estimer le courage qu'il fallait, pour être « négrophile » dans le Congo Belge des années '20 ou '30. C'était prendre totalement le contrepied d'une société où le contrôle social était très fort, et qui reposait, elle, sur le « Prestige de l'Homme Blanc ».

Les mots en « -phile » marquent souvent une appréciation exagérée pour ce dont on est entiché. Au minimum, c'est une douce manie (la « zoophilie » des mémères à chienchien) ; au pire, c'est une perversion sexuelle (pédophilie). Bref, doux dingues ou forcenés dangereux, on est en tous cas devant des gens dont la raison laisse à désirer.

Le « négrophile » est donc quelqu'un qui ressent pour les Noirs un amour exagéré, susceptibles de le mener à des attitudes « déraisonnables » qui, sans aller toujours – Dieu merci ! - jusqu'à la « fraternisation » (attitude qui consiste à traiter un Noir d'égal à égal), mène en tous cas jusqu'à réclamer pour eux la fin ou la limitation des châtiments corporels, des salaires ou des habitations plus décentes, une rémunération correcte de leurs produits agricoles, et autres utopies !

A côté de son œuvre citée, qui relève de la littérature d'idées, Joseph-Marie Jadot, comme on dit « taquinait la Muse » et a laissé des écrits de littérature pure. Ils figureraient aujourd'hui tout au plus dans le catalogue des lectures conseillées pour lutter contre l'insomnie, mais Jadot est, à ma connaissance le premier auteur belge qui ait osé parler, dans un roman, d'amour entre un Blanc et une indigène. Il le décrit comme « *leur pauvre amour* », d'avance tragiquement voué à l'échec, mais le mot y est. Il s'agit bien d'amour et non d'un exercice hygiénique.

---

<sup>16</sup> JADOT, Jean-Marie, « *Blancs et Noirs au Congo Belge* », *Problèmes coloniaux et tentative de solution*, Bruxelles, la Revue Sincère, 1924

Dans le registre plus sérieux qui est le sien comme magistrat, Jadot milita fermement contre un projet des années 20, qui aurait élargi le champ d'application des peines corporelles et surtout, prenant prétexte du fait que les manquements au contrat de travail tombaient, au Congo, sous le coup de la loi pénale, auraient permis au patron de l'appliquer sans passage obligé devant un magistrat<sup>17</sup>. Il polémiqua avec le P. Vermeersch, auteur d'un livre sur la condition féminine<sup>18</sup>, à propos du fait que cet honorable ecclésiastique ne voit de salut pour elle que dans le christianisme. (L'œuvre du Révérend Père, en effet, s'articule en trois volets violemment contrastés : la *femme de polygame* est une bête de somme et traitée comme telle, la *ménagère de Blanc* une fille perdue, l'*épouse chrétienne* est la seule pour laquelle les cloches des missions puissent sonner gaiement la mélodie du bonheur). Le Procureur relève que le ton de l'ouvrage est exagérément moralisateur alors que le sort de la femme est avant tout lié à sa situation économique de main d'œuvre agricole.

Mais surtout, il a écrit d'innombrables pages pour défendre ses vues personnelles sur la colonisation. Car il la justifie, mais au nom de ce qu'il appelle « *le Droit de Bienfait* ».

En soi et dans l'absolu, la thèse n'est pas neuve. Elle a même une certaine parenté avec ce que Las Cases disait à propos des Indiens d'Amérique. Il trouvait que les Espagnols devaient les évangéliser et se conduire eux-mêmes de façon évangélique, ou s'en aller. Disons que c'en est la version laïque, en remplaçant « *Evangile* » par « *civilisation* ».

Elle n'est pas nouvelle non plus dans le contexte congolais. Léopold II faisait usage d'une notion de ce genre quand il proclamait *urbi et orbi* que l'EIC avait sauvé les Congolais de l'esclavagisme.

Le raisonnement de Jadot et de ses pareils est, dans les grandes lignes, celui-ci :

« *La conquête par la force n'ouvre jamais un droit. Non seulement c'est là une maxime évidente du point de vue moral, mais, pour la Belgique, c'est aussi une règle d'un grand intérêt pratique. En effet, nous sommes un petit pays dont les frontières sont tout, sauf naturelles, entourés de toute part par des voisins plus puissants que nous. De notre part, proclamer le droit du plus fort serait tout simplement suicidaire.*

« *Donc, nous ne pouvons mettre en avant aucun droit basé sur des victoires militaires. La seule façon dont nous puissions justifier notre présence au Congo, c'est par son caractère bienfaisant. Nos bienfaits sont la seule justification au fait que nous sommes là* ».

Les écrits du GG Pierre Ryckmans, comme « *Dominer pour Servir* », appartiennent aussi à cet ordre de pensée.

### « **Exception belge** »

Globalement, le Belge est modeste... mais il sait aussi s'arranger pour tirer la couverture à lui, au nom de cette même modestie. Il a de plus – du moins à son avis - les qualités de sa petitesse et de sa modestie.

Se comparant au Français, il fera facilement remarquer que s'il n'est pas très courant en Belgique d'user et d'abuser d'idées de grandeur et de gloire, à tout le moins on n'y fait pas prendre des vessies pour des lanternes à coups de « *cocorico* ». Et s'il reconnaît volontiers qu'il n'a pas la valeur militaire des Allemands, il soulignera aussitôt qu'on ne lui fait pas faire n'importe quoi par obéissance aux ordres...

Parmi les qualités qu'il se reconnaît, il y a le bon sens et le pragmatisme. Les réalisations belges ne sont pas l'application de théories, mais la manière dont, dans une situation donnée « *il a su tirer son plan* ». D'autre part, du fait de son bon sens, il se voit comme modéré, ennemi des solutions extrêmes, soucieux de garder en tout la mesure.

---

<sup>17</sup> Voir dans « *Blancs et Noirs...* » le chapitre « *Sous le signe de la courbache* ».

<sup>18</sup> VERMEERSCH A. s.j. « *La Femme congolaise* », Bruxelles, Dewit, 1914 . On lui doit ce puissant aphorisme : "*Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois; au pays des négresses, la ménagère est reine*" (page 64). Bien entendu, le mariage chrétien que prône le Révérend Père est celui de la Congolaise avec un Congolais. Il ne lui viendrait pas à l'esprit de pousser à la « *régularisation* » des ménagères !

Persuadé d'être « *middelmatig* », juste milieu, il est persuadé que se garder des extrêmes suffit pour se garder de tout mal.

A côté de cette belle image d'eux-mêmes, les Belges cultivaient aussi une notable hypocrisie. Ainsi se disaient-ils fièrement, et en général en se comparant aux Britanniques, des colonisateurs « *non-racistes* » parce qu'ils n'avaient jamais édicté, dans la loi écrite de la Colonie, de texte établissant discrimination ou ségrégation. C'est d'ailleurs vrai ! C'est vrai MAIS cela voulait simplement dire qu'il n'existait nulle part, dans l'important corpus que représentait la paperasse administrative du Congo, un texte intitulé « *Décret établissant l'inégalité des humains entre eux d'après leur couleur de peau* ». Le RUFAS n'en contenait pas ! La discrimination se dissimulait au détour de multiples règlements censés parler de tout autre chose que de racisme. L'hygiène, en particulier, avait bon dos et expliquait la nécessité de quartiers séparés, de magasins ou guichets séparés, etc... D'ailleurs, disait-on fièrement, la preuve que ces règlements sont tout, sauf racistes, c'est qu'ils s'appliquent aux Blancs comme aux Noirs. Il était interdit au Blanc, qui en aurait eu envie, de faire la file avec les Noirs, d'habiter la Cité indigène ou de s'y rendre après le couvre-feu ! C'est la version coloniale de l'égalité devant la Loi, qui interdit en effet de voler du pain ou de dormir dans la rue au Riche comme au Pauvre !

Les Belges vont tirer de cet image qu'ils se font d'eux-mêmes une conclusion assez inattendue, à savoir que ces caractéristiques nationales les rendent particulièrement aptes à coloniser et que peut-être, même, ils seraient les seuls colonisateurs réellement bienfaisants. Cela devint « *l'exception belge* » et, lorsque la colonisation se vit plus tard contestée, cela eut pour corollaire la conviction que, de tous les colonisateurs, les Belges méritaient seuls de garder leur colonie !

Officiellement, la Belgique n'a jamais fait siennes ces théories et ne les a jamais claironnées du haut d'une tribune par la voix de son Ministre des Colonies ou d'un Gouverneur Général du Congo (sauf, d'une certaine façon, Pierre Ryckmans). On en sent toutefois la présence, en filigrane, derrière beaucoup de déclarations, publications et documents. C'est très sensible, par exemple, dans le texte des années 50 que l'on a appelé « *la thèse belge* », dont il sera question dans la troisième partie. Quand on parlera, pour ainsi dire officiellement, de « *logique de l'ingratitude* » à propos des revendications d'indépendance, c'est bien ce que l'on aura en tête. Pour que l'on puisse être ingrat avec quelqu'un, il faut en avoir reçu des bienfaits !

## Limites

Les « *nérophiles* » sont incontestablement, dans le paysage colonial, des personnages sympathiques. Ce sont de plus de grands méconnus, car ils ont été marginalisés durant leur présence au Congo et censurés par la « *Biographie coloniale* » et par l'histoire officielle. Ce qui veut dire que nous avons sans doute globalement une image beaucoup trop uniforme et monolithique des Belges du Congo, qui ont sans doute été beaucoup plus divers, même en cette période de contrôle sévère de l'immigration.

Mais, si l'on peut éprouver un certain soulagement lorsqu'on se rend compte que la population blanche de la Colonie n'a pas été totalement dépourvue d'intelligence et de cœur, il faut bien dire aussi qu'ils avaient leurs limites : le « *nérophile* » est ce qu'on pourrait appeler un « *colonial critique* ». Il n'est pas anticolonial. Au contraire, même, puisque le « *droit de bienfait* » est une justification de la présence du colonisateur !

Devant la colonisation qui est à double face (exploitation d'une part, progrès et éducation de l'autre) ils se bornent à remarquer que l'un des aspects a pris une considérable avance sur l'autre et qu'il conviendrait de corriger le tir ! Ryckmans légitime la domination coloniale, en écrivant : « *Dominer pour servir... C'est la seule excuse à la conquête coloniale; c'en est aussi la pleine justification* ». Il avait cependant, dans sa *Politique coloniale*, admis l'hypothèse de l'illégitimité de la colonisation moderne, ajoutant aussitôt : « *légitime ou non,*

*elle existe, il faut en tenir compte. Dans tous les cas, les Congolais doivent être les premiers à bénéficier de notre présence au Congo ».*

Quelle que soit la nuance que l'on choisit pour colorer la conquête, le raisonnement revient toujours à attaquer certains abus coloniaux (qui vont du mépris des cultures locales, par exemple chez Husltaert aux déséquilibres des budgets, chez Ryckmans) en proclamant « *Si nous ne sommes pas bienfaisants, nous n'avons rien à faire ici* »... sans jamais faire effectivement ses bagages. Cinquante ans *d'abus* et *d'excès* ne montraient-ils pas à suffisance que ce n'étaient précisément là ni des abus, ni des excès mais bien le système colonial lui-même et qu'il fallait, non le corriger, mais y mettre fin ?

Car les raisonnements entre lesquels se répartissent les avis, quant à la légitimité de la colonisation, reviennent au fond au même.

Les uns disent : « *Notre intervention était légitime et elle a été bienfaisante (par exemple, parce qu'elle a mis fin à la traite des esclaves). Elle ne peut rester légitime que si elle reste bienfaisante. Ne pas l'être, ce serait perdre notre légitimité* ».

Les autres : « *Une conquête brutale ne saurait donner des droits. Notre légitimité ne peut venir que de nos bienfaits, et d'eux seuls* »

Dans l'un et l'autre cas, le constat que les méfaits de la colonisation l'emportaient nettement sur ses bienfaits aurait dû mener à la conclusion que la présence du colonisateur n'était plus légitime !

S'il n'en a rien été, ce n'est sans doute pas seulement parce que les intéressés avaient leur place et leur gagne-pain dans le système colonial. Certes, cela a pu jouer car, après tout, nous parlons d'hommes ! On ne renonce pas de gaîté de cœur à une carrière.

Mais il est probable aussi qu'ils ont reculé devant l'idée qu'il faudrait alors abandonner le Congo à lui-même, après avoir provoqué ou induit toute une série de changements : intégration du Congo dans l'économie mondiale, prolétarianisation de sa population, monétarisation de son économie... Qui gérerait ces situations nouvelles, sinon les Blancs ? La question était d'autant plus grave qu'en réalité, les Européens eux-mêmes contrôlaient fort mal ces phénomènes ! L'époque de Léopold II était une époque de certitude : le Progrès allait durer et se répandre, de proche en proche, à l'infini. Le Temps des Héritiers est une époque où l'on doute. Il se demande s'il faut demander aux Noirs de vivre d'une civilisation dont il semble bien que les Blancs soient en train de mourir...

L'Anticolonialisme est toujours impossible...

## Ministres, Etat et Souveraineté: le « Congo à deux vitesses » de Mr. Franck

Après la guerre, Renkin, qui avait été Ministre des Colonies pendant 10 ans, céda le portefeuille à Louis Franck.<sup>19</sup> Celui-ci, libéral succédant à un catholique, resta aux Colonies pendant six ans (1918 -1924). Après ces deux « précurseurs », les Colonies devinrent un portefeuille comme un autre et le titulaire en changea au gré des aléas ordinaires de la politique, des crises et des remaniements.



Franck plus peut-être que Renkin, qui avait dû parer au plus pressé à la reprise, avait perdu du temps à concevoir un plan de décentralisation que la guerre arrêta, puis avait connu les entraves de la guerre, donna au Congo belge des traits qu'il conservera. C'est Franck qui décida de traits qui furent durables, tels que l'éclatement de l'économie du pays en une économie moderne, industrielle, très intensive en capital et appuyée par l'administration et une économie traditionnelle et marginale, le quadrillage intensif du Congo par le personnel européen, l'administration indirecte en principe, mais très directive en fait, qui entraîna une décadence progressive de l'autorité coutumière et, chose inattendue pour un libéral, renforça le monopole des Missions en matière d'enseignement !

### Les choix souvent contestables de Louis Franck

Le Congo est un pays qui a été créé en 1885, dans le cadre du « partage de l'Afrique » pour être une colonie. Cela n'impliquait pas, en soi, qu'il était voué à devenir un pays riche à population misérable. Cela n'impliquait pas davantage que l'indépendance politique suffirait à donner à chacun de ses ressortissants une part équitable des richesses nationale.

Au-delà de la dépendance politique envers un pays lointain, une colonie était un pays organisé pour avoir une économie centrée, non sur ses propres besoins, mais sur ceux de sa Métropole. Je n'en donnerai qu'un exemple : le Congo belge aurait pu produire lui-même une part notable de certains produits sidérurgiques dont il a, comme tout pays, besoin. Mais le colonisateur a estimé que le Congo devait rester un acheteur de la sidérurgie belge et ne développer que le secteur des non-ferreux, que la Belgique ne produisait pas.

Tous les pays exportent et le fait que l'économie congolaise ait ainsi été extravertie du fait de la colonisation n'a rien d'original. Le problème du développement des colonies, c'est qu'il s'est fait en fonction de besoins et avec des priorités qui n'étaient pas ceux de la population. Léopold II voulait le maximum de rentabilité dans le moins de temps possible. Son exploitation du Congo fut donc basée avant tout sur l'exploitation du caoutchouc sauvage. L'économie léopoldienne reposait sur l'exploitation la plus primitive de toutes : la cueillette. Afin de s'assurer le monopole du caoutchouc et de l'ivoire, proclama « terres vacantes » et donc propriétés de l'Etat, des étendues énormes de territoire. Ceci se fit sans tenir aucunement compte des droits des indigènes. On peut résumer, en exagérant à peine, la situation sous l'Etat Indépendant, en disant que le Congo se divise en trois parties : a) ce qui

---

<sup>19</sup> FRANCK, Louis Marie François (Anvers 28/11/1868 – Wijnegem 31/12/1937): avocat, membre de la chambre des représentants, Ministre des Colonies, Ministre d'État, professeur à l'U.L.B., Gouverneur de la Banque Nationale. D'opinion libérale. (Walraet M., "notice Franck", Biographie coloniale, tome III, colonne 325).

est à Léopold ; b) ce que Léopold a vendu, donné ou concédé à ses amis ; c) quelques terres sur lesquelles Léopold laisse encore pour le moment des indigènes, sans garantie pour l'avenir.

Certains collaborateurs de Léopold II, comme Van Eetvelde, étaient d'avis qu'il fallait prévoir « l'après-caoutchouc » et Van Eetvelde aurait voulu que l'EIC s'orientât vers une économie de plantations (ce qui aurait aligné le Congo sur d'autres colonies africaines avec leurs monocultures d'arachides, de cacao, de café, etc...). La découverte des gisements katangais rendit ces préoccupations inutiles et orienta tous les plans de développement du Congo vers les industries extractives<sup>20</sup>, ce qui devait en faire la seule colonie d'Afrique dont l'activité principale était l'industrie. Cela attira aussi l'attention des milieux d'affaire belges, qui, lorsque le « scandale géologique » fut connu, poussèrent énergiquement à la reprise du Congo par la Belgique et évincèrent ainsi le Roi.

Aussitôt après la reprise (1908), la situation ne s'améliora guère, du point de vue des droits des autochtones sur leurs propres terres. ED Morel émet encore les plus nettes réserves, de ce point de vue, à propos de la législation de 1910. Les spoliations réalisées sous Léopold II (fondamentalement les terres concédées aux grandes compagnies minières et ferroviaires et aux Missions) demeurèrent acquises. Mais l'agriculture (indigène et vivrière ou européenne en plantations) ne retient guère l'attention du colonisateur, qui perçoit les campagnes avant tout comme des réserves de main d'œuvre au profit de l'industrie, non comme un secteur qui pourrait être productif.

## L'homme

Louis Franck, anversoïse<sup>21</sup>, libéral et flamingant, fonda l'École coloniale supérieure à Anvers, organisa le réseau des chemins de fer dans la colonie belges, afin d'y développer l'industrialisation, et choisit de laisser l'agriculture à la traîne, choix erroné dont les conséquences dramatiques durent encore. (Erroné, bien entendu, du point de vue de ce dont le Congo avait besoin. C'était très rentable pour le capital étranger).

Tant pour les Belges que pour le Congolais, il est intéressant de savoir comment finit cet ultralibéral flamand. En 1926, Franck fut nommé ministre d'État. C'est cette même année, le 27 septembre, qu'il succéda à Fernand Hautain comme gouverneur de la Banque nationale de Belgique et, avec Paul van Zeeland, il dirigea cet institut pendant de nombreuses années, avec résolution mais de façon autocratique et présomptueuse.

Pour les sociétés anonymes belges, les premières difficultés dues à la Grande Crise commencèrent dès 1929 et elles firent appel à leurs actionnaires. Rapidement ceux-ci montrèrent peu d'enthousiasme et les sociétés furent obligées d'émettre des obligations. La crise commença véritablement dans le courant de 1930. Pour faire face à la crise, le gouvernement veut agir sur les coûts et résorber le déficit des finances publiques. L'Etat diminue le nombre, le traitement et la pension des fonctionnaires. Il réduit les indemnités de toutes sortes provoquant ainsi une spirale déflatoire. La diminution des revenus entraîne une diminution de la consommation intérieure et donc du rendement des impôts. La baisse des revenus et des investissements publics provoque l'accroissement du chômage et en définitive l'augmentation du déficit public. L'instabilité gouvernementale devint alors un trait dominant du paysage. Trois gouvernements sont formés au cours de la seule année 1932. A plusieurs reprises le gouvernement doit demander des pouvoirs spéciaux.. C'est aussi cette année-là que

---

<sup>20</sup> Cette attention exclusive alla jusqu'au ridicule. On connut, dans l'EIC de Léopold II, et même dans la capitale, Boma, des pénuries de vivres et des situations de disette jusque chez les Blancs !

<sup>21</sup> Il était d'origine israélite. Sa famille, installée à Anvers depuis le 18<sup>e</sup> siècle, était totalement assimilée. Dans son ouvrage, *Vreemdelingen in een wereldstad: een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking* (1880-1944) Éd. Lannoo, 2000, p. 31, Lieven Saerens considère que les Franck "zich een echte sinjorenfamilie mocht benoemen" (« pouvaient se considérer à bon droit comme une vraie famille de la haute bourgeoisie anversoïse »).

des grèves, parfois violentes et à tendance insurrectionnelle montrèrent à la fois l'exaspération et le désespoir d'une partie importante de la classe ouvrière. En 1934, l'insuccès de la politique gouvernementale conduisit à la formation d'un nouveau gouvernement catholique-libéral, appelé « *gouvernement des banquiers* » par l'opposition car plusieurs banquiers ont les portefeuilles des Finances, du Trésor public et de l'Économie. Ils souhaitent tenir les rênes du pouvoir, poursuivre la politique de déflation et réorganiser le monde financier. La politique déflationniste est un échec : le franc continue de s'écrouler.

L'année 1935 marque un tournant de la politique économique des gouvernements belges de l'entre-deux-guerres. Dans la lutte contre la crise, une longue période de déflation douloureuse ne servit à rien, mais au contraire, aggrava encore une situation économique déjà extrêmement sérieuse. En revanche l'énergique dévaluation du F.B. en mars de cette année-là, posa les fondements d'une véritable restauration d'une économie gravement atteinte. En pratique, l'expansion économique sera recherchée par des méthodes de stimulation de la demande globale, notamment des dégrèvements fiscaux et une relance des commandes publiques. En plus, on tente, dans une certaine mesure, d'accroître le pouvoir d'achat de la grande masse de la population en liant l'évolution des salaires à l'index des prix et en permettant la récupération des pertes antérieures dues à la politique de déflation.

Une *Commission d'enquête sur les collusions politico-financières et les interventions de crise* (couramment appelée "Commission Servais" du nom de son président) a été constituée par arrêté ministériel en date du 10 août 1936. Son but était d'émettre des avis au sujet de la régularité de ces interventions et des collusions de caractère politique qui les auraient précédées ou accompagnées. Son rapport parut en janvier 1937. Gustave Sap attaqua la politique de la Banque nationale dans son discours du 16 mars 1937 ; le politicien socialiste Henri De Man fit de même. Le 24 octobre, le Parquet de Bruxelles, qui avait entrepris une information à propos de la Banque, mua celle-ci en instruction pour irrégularité dans certains jeux d'écritures. Le 31 décembre 1937, Louis Franck se suicida à Wijnegem, mettant ainsi fin à l'enquête.

Il n'y a aucun doute à avoir : c'est là typiquement le parcours d'un loyal et fidèle serviteur du capitalisme ultralibéral<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> On peut se demander si le suicide de Franck n'était pas une réaction excessive. Les membres de la Commission Servais savaient faire la distinction entre les chevaliers d'industrie douteux et les gens du monde au-dessus de tout soupçon. Cela apparaît nettement dans sa manière bien différenciée de traiter une même affaire : des paiements douteux dans le « Scandale du Boerenbond » selon qu'il est question de ce qu'en dit Jules Renkin, ancien Ministre des Colonies, reconverti à la Société Générale, un homme du meilleur monde, et un Gaston Philips, inquiétant rastaquouère condamné par la 4e Chambre de la Cour d'Appel de Bruxelles pour manœuvres frauduleuses, détournements de fonds et faux bilans en tant qu'administrateur de la "Compagnie Agricole et Hypothécaire Argentine", et cela, au profit de la Caisse des propriétaires où il avait également des intérêts. ( Sur ces faits, voir Le Journal des Tribunaux, 25.10.1931, no. 3262, p. 2, et Critiques Financières, 24.6.1931, p. 1 et 2.) Les raisons alléguées par la Commission pour faire cette distinction fleurent bon « le charme discret de la bourgeoisie ». (cfr. A.G.R., Papiers Jaspas, no. 146, *Rapport général de la Commission d'enquête sur les Interventions de crise et les collusions entre la politique et la finance*. Imprimerie du Moniteur Belge, 1937, p. 49 et 50. ) D'après ce rapport, l'Algemeene Bankvereeniging n'a pas fourni 82 millions pour venir en aide à la banque de Philips; elle effectua une opération toute différente : elle souscrivit 80.000 actions et le Middenkredietkas 30.000 actions du Crédit Général de Belgique "sans qu'aucune Intervention quelconque de M. Renkin à cet égard soit établie". Pour ce qui est de la répartition des tantièmes, l'avis de la Commission est toutefois plus nuancé, des anomalies et des irrégularités ayant été constatées. Mais la Commission conclut "il n'est pas démontré que M. Renkin ait eu connaissance des irrégularités de calculs (...), toutefois, si l'on ne tenait pas compte des préoccupations de sa charge ministérielle qui accablaient à ce moment M. Renkin, on comprendrait difficilement qu'il ait reçu, sans vérification complémentaire, des tantièmes d'administrateur d'une société dissoute (...). il n'a donc été relevé aucune trace de collusion politico-financière dans cette affaire, à charge de M. Renkin. En ce qui concerne M. Philips, le caractère irrégulier de la répartition effectuée le 12 mai 1936 n'a pu lui échapper". Il faut peut-être tenir compte, dans l'appréciation de ce qui a pu le conduire à « craquer » jusqu'au suicide, du fait que Franck était juif, que cela se passait en 1937 et que les collusions politico-financières avaient été le cheval de bataille de Léon Degrelle, leader fascisant. Peut-être a-t-il senti « venir l'orage » ? Mais à la même époque, Charles Fabri, de la Société Générale, jugea lui aussi opportun de se mettre à l'abri. Il ne choisit pas l'au-delà, mais s'exila à Paris.



## Une structure économique déséquilibrée

Le fait que la structure économique mise en place par cet homme ne sera jamais profondément remise en cause aura d'importantes conséquences sur le devenir social du Congo :

- une production alimentaire insuffisante et mal organisée. Vers 1920 le Congo souffrait d'un manque de main d'œuvre et de difficultés d'approvisionnement. Lesquelles étaient en fait - et cela n'a guère changé - des difficultés de transports soit du Nord au Sud de l'Equateur, soit encore d'une région ayant fait de bonnes récoltes vers une autre où il y a momentanément disette, soit plus globalement des campagnes vers les villes, alors en plein développement (Léopoldville est alors en construction). La situation est néanmoins grave: il fallut légiférer en 1923 (ordonnance 47 du 12 août) pour obliger les employeurs à fournir une ration de 3.500 calories par jour et, en 1926, le rapport Lauwers au Congrès colonial constatait l'état de sous-alimentation de la plupart des Congolais.

- le souci majeur de l'administration, sous la pression des Compagnies, était que la main d'œuvre puisse être ravitaillée à bon marché. Cela supposait évidemment un revenu agricole bas pour la paysannerie. Plus tard, sous prétexte de lui procurer un revenu monétaire plus substantiel, on la poussa et même on l'obligea à ne pas le chercher du côté des produits de subsistance, mais à s'adonner à des cultures (dites « éducatives » et « obligatoires ») destinées à l'industrie (coton, cacao, café) même quand certaines productions alimentaires auraient été plus rentables.

- comble de l'absurde dans une colonie, si l'agriculture des Noirs fut ainsi « sabotée » à la base, celle des colons<sup>23</sup> blancs ne fut pas mieux lotie. L'administration réservait ses amabilités aux grandes plantations dont la production était destinée à l'industrie, à la fourniture de « rations » aux travailleurs des grandes compagnies, et tendait plutôt à décourager le colonat indépendant. L'opinion dominante au sein des « trois piliers », Eglise, Etat, Compagnies, était que la population blanche devait demeurer limitée à une couche supérieure, très éduquée ou très bien pourvue en capital. C'est en effet pendant l'entre-deux-guerres que la politique a été la plus restrictive quant à l'accès à la Colonie ; cette époque a été, par excellence, celle où il fallait montrer patte blanche, où l'on n'entrait pas au Congo comme dans un moulin. Il ressort des conditions mises à l'immigration au Congo que l'administration souhaitait favoriser les Belges au détriment des autres nationalités, et qu'elle tenait à ce que cette « bourgeoisie de la colonie » présentât à l'avance toutes les caractéristiques de la bourgeoisie : haut niveau d'éducation et même fortune ! Une hantise : éviter que se forme une classe de « *poor whites* »<sup>24</sup>. Les conditions mises à l'établissement de quelqu'un dans la colonie étaient si exigeantes, notamment du point de vue matériel, qu'une chose au moins était claire : une personne disposant de moyens pareils... n'avait strictement aucune raison d'aller au Congo.

Deux choses étaient impossibles dans le Congo organisé par Louis Franck :

- remettre en cause le monopole de fait de quelques très grosses holdings belges,

---

<sup>23</sup> Pour rappel, dans le jargon de la colonisation belge, un « colon » est un travailleur indépendant. Un agriculteur blanc n'est donc colon que s'il travaille avec ses propres fonds sur une concession personnelle. Par contre, le gérant d'une plantation appartenant à une société est un « agent de compagnie ». Par contre, un garagiste indépendant ou un avocat propriétaire de son cabinet étaient des « colons ». Bien que l'imagination associe volontiers le mot « colon » à des occupations agricoles, les colons agriculteurs n'étaient qu'une minorité.

<sup>24</sup> La raison officiellement alléguée était que leur existence pourrait exiger la mise en place d'une politique sociale dont on n'aurait ensuite pu éviter l'extension progressive vers la population noire. D'où aurait pu résulter une possible impasse budgétaire. On mettait aussi en avant que les « petits blancs », tant en Afrique du Sud qu'aux Etats-Unis, étaient toujours les premiers à exiger ségrégation et « colour bar » et qu'ainsi on introduirait au Congo le germe du racisme. C'est vrai, mais la colonie ne s'est pas faite faute d'organiser la ségrégation, même si elle n'eut jamais officiellement de lois dans ce sens. Une autre constatation, de même origine, est qu'un important peuplement blanc pouvait mener, à terme, à des revendications d'indépendance ou d'autonomie venant, non des indigènes, mais de Blancs, à l'exemple, également, de l'Afrique du Sud.

britanniques ou américaines (en fait, des multinationales ayant leurs sièges à Bruxelles, Londres ou quelque part aux USA). Le Congo était la chasse gardée du gros capital, et des gestionnaires distingués qui l'y représentaient ... Le Congo belge était réservé aux grandes entreprises et il n'y avait pas place pour les petites ! Le Comité Spécial du Katanga ne voyait pour des PME que des possibilités limitées et encore, uniquement à proximité immédiate des villes, où il pouvait y avoir une demande de fruits, légumes et produits laitiers frais. Le C.S.K. organisa lui-même l'élevage du gros bétail, faisant venir par milliers les bovins d'Afrique du Sud et de Rhodésie<sup>25</sup>.

- accumuler du capital à l'intérieur du Congo. C'est ce qu'il aurait fallu pour disposer de la base de départ du développement d'un capitalisme congolais<sup>26</sup>. En juin 1937, Pierre Ryckmans argumente : « *C'est le Congo qui paye la défense des intérêts belges au Congo. C'est le Congo qui supporte les frais de son outillage, fourni par la Belgique et profitant à la Belgique. Et la Belgique, que fait-elle pour le Congo ? Elle y place ses capitaux ? Mais ce n'est pas par altruisme. Elle en place ailleurs, dans le monde entier, avec moins de garanties. Elle lui abandonne les quatre cinquièmes de la taxation sur les bénéficiaires des sociétés coloniales ayant en Belgique leur siège administratif ? Mais ce n'est pas un sacrifice fait par la Belgique à sa colonie, c'est une facilité accordée aux sociétés belges par la Colonie (...)* »<sup>27</sup> Dans son discours d'adieu en tant que Gouverneur Général, intitulé « *Vers l'avenir* » et qui est considéré comme son testament politique, il constate que « *Le capital étranger fait boue de neige : sur le noyau d'une modeste mise de fonds initiale, il se nourrit de la substance du pays, il l'assimile, il la fait sienne - étrangère comme lui. Ainsi investissement devient synonyme d'invasion ; et la Colonie, éternelle tributaire, voit s'écouler vers l'extérieur le flot de sa richesse, faute d'avoir trouvé chez elle le capital de départ - ce peu d'eau qu'il eût fallu pour amorcer la pompe* ».

La dette qui pèse sur la colonie préoccupe Ryckmans bien avant qu'il soit nommé gouverneur-général. En 1933, il a critiqué la Loterie coloniale ; en 36, devant le Conseil de gouvernement, il a parlé de dette écrasante dont le Congo n'est pas en état de supporter la charge, de l'iniquité du budget du Congo, comparé à celui de la Belgique ; en juin 1937, il a repris l'argumentation et à propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, observé que le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs. A propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, Ryckmans observe qu'une garantie d'intérêt de 4% a été accordée aux actionnaires de 1914 à 1943. « *Cette garantie ne paraissant pas offrir un attrait suffisant pour décider les souscripteurs, poursuit-il, la concession initiale et les conventions qui l'ont modifiée attribuèrent en outre à la Société des concessions foncières et des droits miniers (...)* Le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs<sup>28</sup> », conclut le GG décidément très attentif au caractère prédateur des sociétés opérant dans la colonie.

Que l'on se penche sur le cas particulièrement intéressant de l'agriculture (Intéressant par ce que c'est la rente foncière qui a permis l'accumulation primaire du capital dans les pays d'Europe et d'Amérique). On constate que dans le « Congo façon Louis Franck », ni les Blancs ni les Noirs n'avaient la possibilité de s'y enrichir. Le Congo n'est pourtant pas le

---

<sup>25</sup> M. WALRAET, « *La colonisation agricole au Katanga (1910-1948)* », Bulletin bimestriel S.B.E.E., 1949, 135, pp. 255-259. Il y avait aussi à l'attitude du CSK des raisons admissibles et rationnelles. La Belgique, par son exigüité, est une terre de petites exploitations agricoles à méthodes intensives. Le savoir faire d'un paysan belge ne s'appliquerait donc pas directement. Il fallait au contraire se livrer à un élevage extensif en tirant parti de l'immensité des étendues congolaises, à l'instar de ce qui se faisait en Afrique australe. L'élevage katangais ressemble davantage aux « ranches » américains qu'à celui que nous connaissons en Belgique.

<sup>26</sup> A ce stade, peu important que ces capitaux soient entre les mains de Noirs ou de Blancs. L'important aurait été que ces capitaux soient au Congo et que le réinvestissement des bénéficiaires se fasse au Congo. Il y aurait dès lors eu une bourgeoisie nationale au Congo, même si elle n'avait pas été de souche congolaise.

<sup>27</sup> *Etapes et Jalons* p. 83

<sup>28</sup> *Idem*, p. 212,

Sahara ou une de ces terres frappées d'une malédiction climatique ou géologique entraînant la stérilité. L'eau n'y manque pas et les sols sont pour la plupart fertiles. C'est la réglementation de la Colonie, et elle seule, qui est à la base de cette impossibilité. Voyez plutôt !

Pour les Blancs, nous avons dit plus haut que l'Administration était globalement hostile au colonat. Cela se traduisait par des exigences à l'admission dans la Colonie que l'on peut résumer, ironiquement mais exactement, par « Il faut être d'un milieu si aisé que l'on n'a aucune raison de quitter la Belgique ». Néanmoins, si un candidat colon agricole réussissait à franchir ce barrage, il se heurtait alors à une législation destinée, dans son principe, à protéger la propriété foncière des indigènes, mais qui n'était pas dépourvue d'effets pervers.

C'est en 1922 qu'apparut, au Katanga, la notion de « réserves indigènes », qui s'écartait enfin de la notion léopoldienne des « terres vacantes » et admettait le principe de droits indigènes sur des terres apparemment inoccupées ou inexploitées.

Pour les Noirs, le problème de l'accès à la terre ne se posait donc pas. Mais l'accès aux moyens modernes, aux semences sélectionnées, aux intrants de toutes sortes, et surtout au premier d'entre eux : l'argent, faisait défaut, tout comme manquait la connaissance des méthodes modernes de culture. L'encadrement par des Agronomes territoriaux n'y suppléait pas, ceux-ci ayant avant tout pour fonction de pousser les paysans vers les « cultures éducatives » (coton, pyrèthre, tabac, café) destinées à l'industrie. Dans l'esprit de Louis Franck, l'agriculture devait être traditionnelle, vivrière et livrée à l'autorité coutumière. Il ne fallait surtout pas que l'on vive bien au village, afin d'inciter les travailleurs à aller travailler dans l'industrie. Quelles sont les conséquences de ce « gel » ?

La vie dans les sociétés traditionnelles congolaises – et le « Congo a deux vitesses » de Franck a laissé le secteur rural à la coutume – est **essentiellement communautaire. C'est le village dans son ensemble qui possède les terres.** Elles sont redistribuées à l'ouverture de chaque campagne agricole. C'est le groupe dans son ensemble, encore, qui détient les droits de chasse, de pêche, de cueillette... Les gros travaux des champs tels le défrichage et la récolte, comme les expéditions de chasse importantes, comme les grosses campagnes de pêche, sont organisées collectivement. Et non moins collectives sont les règles d'entraide pour, par exemple, construire ou réparer les maisons ou les greniers où se gardent les récoltes. On a bien forcé, finalement, le paysan congolais à rentrer dans le cycle de l'économie monétaire, capitaliste et coloniale, par le biais des cultures obligatoires et « éducatives » mais jusqu'en 1960 on n'a pas touché à la propriété collective du sol et il n'y a pas eu d'appropriation privée dans le domaine foncier.

Compte tenu de ce que tous ces travaux étaient évidemment manuels, les séances de travail collectif de tous sur l'ensemble des terres à essarter, défricher, etc.... apparaissent très comparables à ce qui se passe dans nos campagnes quand, pour certains travaux, les agriculteurs disposent, l'un après l'autre, d'une grosse machine appartenant à leur coopérative, à ceci près que, dans le contexte congolais, il ne s'agit pas d'un gros engin mécanique acheté par l'ensemble du village, mais de la réunion de tous les « moteurs à manioc ».

On peut fort bien regarder cela d'un œil très optimiste. De fait, un village traditionnel était en lui-même une sorte de coopérative agricole, dont l'assemblée des villageois était l'assemblée générale ; le conseil des notables, le conseil d'administration ; le Chef, le directeur et l'arbitre en cas de litige et le Chef de Terres (le plus souvent distinct), le directeur financier. Le tout était de moderniser tout cela, d'y introduire des améliorations techniques, et l'on aurait devant soi une coopérative agricole moderne, qui ne se heurterait pas, comme ce

fut le cas en Europe, à l'individualisme et aux problèmes de remembrement<sup>29</sup>. Comme cette modernisation ne se serait heurtée à aucune résistance psychologique des paysans, il n'y a pas à douter de ce qu'elle aurait amené un accroissement de la production<sup>30</sup>.

Comme nous l'avons dit, ce « gel » a eu lieu dans les années 20, époque où le colonisateur n'avait pour interlocuteurs, du côté africain, que les chefs coutumiers. Mais ceux-ci ne seront pas les interlocuteurs privilégiés des Belges au moment de l'indépendance. Cette revendication sera portée, essentiellement, par une classe apparue bien plus récemment, celle des « évolués ». Ceux-ci se posent en antagonistes, voire même en adversaires des milieux coutumiers, se posant comme représentants de la modernité et du progrès, opposés à des Chefs « passés, dépassés et obscurantistes ». (Ceci même quand ils sont eux-mêmes fils de Chefs et ne manquent pas d'utiliser cette qualité quand ils font campagne en brousse !) Mais ils sont surtout désireux de « chausser les pantoufles du colonisateur » et leur attention ne se tourne donc guère vers la propriété foncière...

Patrice Lumumba, dans une interview accordée à la journaliste américaine Lynn Waldron en mai 1960 », donc « *in tempore non suspecto* », expose qu'à son avis l'industrie après l'Indépendance devra être un secteur mixte, et que le développement de l'agriculture devra, lui, **revêtir une forme coopérative**.

## L'enrichissement impossible

Mais revenons au Congo belge de Louis Franck.

On en arrive donc à une situation où il n'était possible ni aux Blancs, ni aux Noirs de s'enrichir pour devenir une classe de bourgeois capitalistes. Les premiers étaient voués à être des agents de sociétés, les seconds, des ouvriers de ces mêmes sociétés, ou des paysans misérables. C'est ce qui correspond aux demandes, tant du grand capital que de l'Autorité. Ceux-ci ont un angle de vue très particulier sur les questions du colonat et de l'agriculture.

Pour elles, il n'y a pas un problème de développement de l'agriculture, mais simplement un problème de ravitaillement des centres industriels urbains, si possible à bas prix. Les plans des Compagnies et d'une partie de l'Administration vont clairement dans le sens de la planification de l'agriculture, pour fournir de la nourriture à bon marché aux villes. Les plans d'une autre partie de l'Administration, favorable au colonat agricole, étaient plutôt orientés dans le sens de l'agriculteur, c'est-à-dire de la création d'une classe paysanne composée de colons blancs.

Mais « *L'implantation de l'appareil administratif dans les régions rurales est des plus légères, et la liberté commerciale ne peut aboutir qu'à rendre plus difficile le contrôle des forces sociales qui y trouvent une base d'autonomie économique, c'est-à-dire aussi bien le petit et moyen commerce de traite, étranger et indigène, les autorités coutumières et même les éléments de la population rurale les plus directement intéressés à la commercialisation du surplus agricole* »<sup>31</sup>

Il faut se rappeler ici la fonction de l'impôt en argent. Son rôle était de faire entrer de force, dans l'économie monétaire, les indigènes, c'est-à-dire les villages, car l'impôt était calculé par tête, mais perçu dans chaque localité, à charge pour le chef coutumier de le

<sup>29</sup> Ce fait a pour conséquence qu'il est parfaitement idiot de parler, en bien ou en mal de « collectiviser l'agriculture » en Afrique en général et au Congo en particulier. On ne peut en effet collectiviser ce qui est déjà collectif. Les marxistes qui évoquent la « nécessité de collectiviser » ne savent donc pas de quoi ils parlent. Et, à l'autre bout de l'échiquier, lorsque la Droite évoque les « expériences collectives malheureuses » de certains états africains, elle vise des monopoles d'achat étatiques qui, comme ceux de la colonie, avaient pour but de stabiliser les prix agricoles au profit des acheteurs, et qui étaient donc du plus pur capitalisme.

<sup>30</sup> Par la suite, il y eut des tentatives dans ce sens, mais très vite, après l'indépendance, apparurent la dégradation des routes et leur insécurité (qui est bien souvent le fait des policiers ou militaires censés en assurer la sécurité, et qui en abusent pour piller les transports, notamment de vivres). Cela stérilisa ces tentatives.

<sup>31</sup> F. BEZY, J-Ph. PEEMANS et J-M. WAUTELET (éds), *Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, p. 18.

percevoir auprès de ses administrés, mais surtout de créer, par l'impôt difficile à payer une pression « éducative » que l'on appelait pudiquement « donner aux Nègres le goût du travail ». Le but final était de ne pas laisser aux villageois d'autre solution pour payer l'impôt que de vendre leur force de travail aux entreprises. Si l'agriculture devenait elle-même une activité suffisamment rémunératrice pour se libérer sans trop de peine de la pression fiscale, l'opération manquait son but. Car ce que l'on cherchait, c'était moins de faire de l'indigène un contribuable que de le changer en prolétaire.

On remarquera que le Contexte économique perçu négativement *était favorable aux indigènes*. Mais on va se heurter à l'attitude habituelle du Capital et de l'Etat bourgeois. Les mécanismes du marché, proclamés sacro-saints et intouchables car voulus par la nature quand ils jouent à son profit, doivent bien sûr être annihilés par une énergique intervention de l'Etat, lorsqu'ils pourraient jouer en faveur du travailleur ou du consommateur. Si l'on en veut une preuve, la voici : Selon Peemans, l'Autorité prit vers la fin des années '30 une attitude plus souple envers la colonisation blanche *“Dans la mesure où l'Administration a consolidé son emprise sur la paysannerie, elle ne craint plus l'implantation de colons ou de petites sociétés agro commerciales en milieu rural. Dorénavant ceux-ci dépendent aussi de la réglementation administrative pour se voir attribuer ou refuser des concessions de zones d'achats ou de recrutement de main- d'œuvre, à des niveaux de prix et de salaires fixés par l'Administration. Ils n'ont plus accès aux producteurs ou aux travailleurs qu'à travers l'Administration et celle-ci peut donc contrôler simultanément les conditions politiques et économiques du développement de la société indigène”* <sup>32</sup>

Autrement dit : lorsque l'Administration est sûre d'avoir un contrôle suffisant sur les prix (qu'il faut maintenir bas, dans l'intérêt de l'industrie, et il faudrait dire « doublement dans cet intérêt » : à la fois pour que la nourriture soit bon marché pour leurs ouvriers, en ville, et pour que les villageois ne puissent en tirer un revenu qui leur rendrait le paiement de l'impôt aisé), sur les salaires et sur la population rurale envisagée comme réserve de main d'œuvre, on peut se montrer souple envers le colonat, parce que les possibilités qu'il aurait eu auparavant d'engendrer des phénomènes favorables aux villageois ont été « gommés ». Ayant dûment « truqué » le marché au profit du grand capital industriel, l'Administration accepte d'en laisser jouer les « lois naturelles » !

En fait, l'Administration n'a pas changé d'attitude. Pour s'en rendre compte, il suffit de définir correctement sa fonction. L'Administration est là pour établir et maintenir sur la population indigène, notamment par l'impôt, une pression économique constante qui ne lui laisse pas d'autre issue que la prolétarianisation au service des Compagnies. C'est cette pression qui est son souci constant, et elle la maintient suivant des méthodes qui changent pour s'adapter aux circonstances. Lorsqu'elle rencontre un schéma de développement qui va à l'encontre de cette mission, comme pourrait l'être un travail agricole suffisamment rémunérateur pour rendre le paiement de l'impôt aisé, elle s'y oppose. Son opposition cesse à partir du moment où l'encadrement administratif est suffisant pour que le salariat agricole cesse de représenter une telle perte de pression. L'attitude de l'Administration est donc constante : elle pèse dans le sens des intérêts des Compagnies. Sur des questions secondaires, elle peut changer de points de vue, d'après que ce qui lui est demandé menace ou non cette mission principale. C'est ce qui s'est passé lorsque l'Administration s'est perfectionnée et que son emprise s'est accrue.

A la veille l'Indépendance, il n'y avait PERSONNE au Congo qui fût en mesure de jouer économiquement le rôle de bourgeoisie capitaliste nationale. Ni parmi les Blancs<sup>33</sup>, ni

---

<sup>32</sup> F. BEZY, J.P. PEEMANS & J.M. WAUTELET, op.cit., p. 29.

<sup>33</sup> Peut-être sera-t-on tenter de m'objecter que, pourtant, les Blancs du Congo belge gagnaient beaucoup d'argent. Et il est exact que la tension entre les salaires les plus hauts et les revenus les plus bas était forte, et d'autant plus insupportable que l'échelle sociale se confondait avec l'échelle des couleurs. Il est fort bien de prévoir que l'argent produit par l'économie congolaise devait rester au Congo. Encore faut-il examiner ce que cet argent devenait à l'intérieur des frontières congolaises, et là, il y a matière à mettre quelques bémols aux félicitations !

parmi les Noirs. Les Européens les plus importants dans le domaine des affaires étaient les cadres de grandes compagnies, c'est-à-dire des salariés, de luxe, peut-être, mais des salariés. Quant aux indigènes, qu'ils soient salariés ou indépendants, leurs revenus étaient, dans l'ensemble, médiocres.

En fait, les éléments mis en place sous Franck : priorité à l'industrialisation lourde et au grand capital, agriculture coloniale dominée par les grandes sociétés et axées elles aussi vers l'industrie, agriculture indigène traditionnelle stagnante et privée de rentabilité par une politique de bas prix des subsistances, immigration belge très strictement limitée à des cadres salariés ne « s'enracinant » pas dans la colonie<sup>34</sup>, insuffisance des rémunérations des Congolais ne leur permettant pas d'épargner un embryon de capital, tout fut fait pour que l'économie congolaise fût, autant que possible, entièrement pilotée de l'extérieur. On pouvait se faire, au Congo belge, un beau bas de laine si l'on était Blanc, un petit pécule si l'on était Noir. De quoi avoir une vieillesse confortable et se faire de temps à autre plaisir par un achat « de luxe ». Faire fortune, c'est-à-dire accumuler un capital suffisant pour pouvoir l'investir et devenir soi-même un patron capitaliste, mieux valait ne pas y penser.

Cette attitude reposait non seulement sur des considérations d'intérêt, mais aussi sur la conscience qu'eut toujours la Belgique, qu'elle se trouverait désarmée devant des revendications d'indépendance un peu sérieuses venant de la colonie. Parmi les termes de l'équation congolaise, l'un demeura remarquablement constant : l'opinion publique belge n'accepterait jamais de guerre coloniale. Il était par ailleurs douteux que le pays ait tout simplement les moyens d'en mener une. Il fallait donc à tout prix que le Congo soit calme, fait qui était aussitôt présenté comme l'acceptation unanime et reconnaissante de la *pax belgica*.

De qui aurait pu venir la contestation de l'ordre colonial établi ? Evidemment de personnes qui, peut-être par le sang mais certainement par les intérêts, se sentiraient davantage liés au Congo qu'à la Belgique : une *bourgeoisie créole* ou une *bourgeoisie nationale*.

Du temps de Franck – mais cela continua longtemps après sa mort – on redoute avant tout l'émergence d'une revendication d'« *Indépendance Blanche* » sur le modèle de l'Afrique australe dont le Congo est voisin et l'on braque un œil soupçonneux vers tout indice d'une attitude « africaine » chez les coloniaux. Après 1945, l'attention se tournera davantage vers les Noirs dits « évolués ». Mais le but sera le même : il faut éviter que puisse se produire, au Congo même, une accumulation primitive de Capital.

Lorsque le Congo devint indépendant en 1960, aucun Congolais n'était riche.

Certes, l'on rencontre parmi les personnages qui se sont illustrés pendant les années '50 et '60 des hommes que l'on a qualifiés ainsi. Tshombe, par exemple, passait dès avant son ascension politique pour un « riche homme d'affaires ». Tout est relatif et pour les gens du peuple, qui font les réputations, un homme bien nourri, bien habillé, roulant en voiture et habitant une maison spacieuse et propre dans un beau quartier jouit d'un bien-être enviable et

---

S'assurer que l'argent resterait à l'intérieur des frontières congolaises ne revenait pas, et de loin, à assurer qu'il bénéficiât aux Congolais. Une part considérable de la circulation monétaire interne s'effectuait entre Compagnies et entre Blancs. Un Blanc gagnait presque 50 fois plus qu'un salarié noir, et celui-ci était néanmoins payé neuf fois plus qu'un paysan. Du Blanc au paysan, l'écart, vertigineux, était donc de 450 à un ! Mais, quelques vertigineuses et même scandaleuses que soient ces différences de salaire, elles concernent précisément des salaires. Même les plus somptueusement payés des belges étaient des salariés.

34 De nombreux signes montrent que l'on cherchait à ce que les coloniaux conservassent bien l'idée que leur Patrie était la Belgique, non le Congo. Les publications qui leur sont destinées insistent sur les trucs de jardinage permettant de faire pousser des légumes européens en vue d'une cuisine qui « rappelle le pays » et prônent une décoration d'intérieur « comme chez nous, en Belgique ». Passer ses vacances en Afrique au lieu de rentrer en Belgique est mal vu. Lorsqu'un fils de coloniaux entre dans la territoriale, on ne l'affecte jamais dans la partie du Congo où il a passé son enfance, etc.... etc....

est donc « riche ». Cela ne signifie aucunement qu'il tutoie les magnats de la finance et joue au golf avec Rockefeller.

## Conséquences

Il serait évidemment absurde et injuste d'imputer à Louis Franck et à lui seul tous les faits négatifs et dommageables qui vont découler dans la suite (et jusqu'à nos jours) de ce « Congo à deux vitesses ». Ses collaborateurs et ses successeurs, y compris les gouvernements congolais depuis l'Indépendance ont une large part de responsabilité dans le fait que le déséquilibre agriculture/industrie n'a reçu que des corrections insuffisantes et tardives sous la Colonie et que la situation s'est encore aggravée après 1960.

Mais l'existence du « Congo à deux vitesses » est fort importante pour notre propos qui n'est pas de faire en détail l'histoire de la Colonisation, mais bien de l'examiner sous un angle spécifique : Comment se sont conduits les Héritiers ? Y a-t-il eu, en 1908, rupture ou continuité avec le système léopoldien ?

Louis Franck, voulait le développement rapide d'une économie capitaliste coloniale, appuyée sur une infrastructure moderne. L'économie indigène, pour sa part, resterait marginale, sous le contrôle des autorités traditionnelles. Or, plus d'un habitant sur dix vivait dans ces villages traditionnels d'agriculteurs ! Cela signifie que l'économie vivrière, du moins celle pratiquée par des Congolais pour leur propre compte, ne ferait l'objet d'aucun effort d'encouragement ou d'innovation, et que les villages, sous l'autorité des chefs coutumiers, seraient de plus en plus marginalisés et confinés dans le rôle d'enclaves passivistes, immobiles dans un monde en mouvement.

Le Congo dont les Héritiers se sont rendus maîtres en 1908 disposait – et dispose toujours – de DEUX atouts, et je me permets d'insister sur ce fait qu'il y en a deux ! Il y avait d'une part ses richesses minières qu'on a qualifiées de « scandale géologique », mais il y avait aussi son considérable potentiel agricole : aucune partie de cet immense territoire n'est désertique. L'eau y manque rarement. S'il y a bien sûr des terres médiocres, il en est d'autres qui sont d'une fertilité remarquable. Enfin, étant à cheval sur l'Equateur, il lui est possible de ravitailler le Nord avec les produits du Sud et vice-versa, d'après les moments différents où arrivent les pluies, à condition de se doter d'un réseau convenable de transports.

De ces deux atouts, le premier, c'est-à-dire les mines, intéressait au premier chef les grandes compagnies financières et industrielles. Il faut bien dire, à la décharge de Louis Franck, qu'on ne peut guère lui reprocher, dans ce domaine, d'avoir prêté une oreille attentive à de très puissantes holdings : le travail qu'il y avait à faire demandait des investissements qui n'étaient pas à la portée d'un petit épargnant ! On ne peut même pas dire que Franck ait voulu et organisé, par exemple, la prépondérance au Congo de la Société Générale. Celle-ci était pratiquement la seule à avoir « la carrure » voulue pour se lancer dans cette opération. Certes, cela ne déplaisait pas au Ministre mais, quand bien même cela lui aurait déplu, il ne pouvait guère faire autrement !

Par contre, on voit mal comment l'idée ne surgit pas d'utiliser le second atout (les potentialités agricoles du Congo), qui aurait bien sûr bénéficié tout à fait directement à la population congolaise, tout en n'étant pas dépourvue de « retombées » intéressante pour les Européens. D'abord parce qu'ils mangent, eux aussi, ensuite parce que l'un des grands soucis de l'administration coloniale fut constamment la dépopulation. En 1919 la Commission pour la Protection des Indigènes estimait que, depuis le début de l'occupation européenne, la

population du Congo avait sans doute été réduite de moitié<sup>35</sup>. Et, dans cette dépopulation, la malnutrition entrainait pour beaucoup !

Or, que fait-on ?

Au moment où la *Raubwirtschaft* léopoldienne meurt de sa belle mort, la mise en valeur des deux atouts congolais en est à ses premiers balbutiements. Qu'il s'agisse de l'exploitation des mines ou de l'organisation d'une agriculture moderne et rationnelle, et surtout de la diffusion de ses produits, on en est à donner les premiers coups de pelle.

Les efforts à faire étaient incontestablement les plus conséquents du côté des mines, où il fallait prospecter, creuser pour se débarrasser des morts-terrains, construire des installations complexes et les faire tourner avec un personnel qu'il fallait former à partir de zéro. Ce travail fut accompli en une dizaine d'années.

Du côté agricole, les difficultés étaient bien moindres, puisqu'il s'agissait d'un métier que tous les Congolais connaissaient, pour ainsi dire de naissance. Il s'agissait de faire évoluer, sur place, une agriculture existante, non d'une création *ex nihilo*. Cet effort beaucoup moindre fut accompli avec une telle nonchalance que le Congo ne devait connaître une période d'autosuffisance alimentaire approximative que quarante ans plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale !

Pour parler de façon imagée : en matière de développement, l'industrie minière a pris l'ascenseur, cependant que l'agriculture gravissait péniblement l'escalier !

En 1920, l'U.M.H.K. commence la production du cobalt. Les premières légendes sur les « Mitumbula » (les Blancs cannibales) circulent au Kasai.

En 1921, les événements se bousculent. C'est le début de l'exploitation du gisement uranifère de Shinkolobe. Le 30 janvier, M. Lippens devient GG ; le 19 février : Premier procès de la société Anyoto (hommes-léopards de la région du Haut-Aruwimi). Le 18 mars, Simon Kibangu a un songe et commence sa prédication. Le 23 mars, un décret reconnaît l'Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie (sorte de syndicat unique) dont sont exclus « les indigènes et les gens de couleur ». Le 3 octobre, Kimbangu est condamné à mort par un tribunal militaire et, en novembre, Albert Ier commue sa peine en emprisonnement à vie. Il purgera sa peine jusqu'au bout et passera donc trente années à la prison de Lubumbashi, où il mourra en octobre 1951.

En 1922, une commission constituée par le ministre des colonies précise que, dans le système d'enseignement, l'éducation doit primer sur l'instruction, ce qui mène à perpétuer la mainmise des Missions.

En 1923, Léopoldville devient un « District urbain ». Le 24 janvier, M. Rutten devient GG.

## Réformes de 1920, contrôle des populations et essor économique

1. **La trinité coloniale** (administration, sociétés, missions) assure la mise en œuvre des richesses congolaises.
2. **Sur le plan économique**, l'effort d'équipement réalisé de 1920 à 1930 est considérable. Le chemin de fer BCK (Bas-Congo-Katanga) est mis en service en 1928 sur 1.100 km entre Bukama sur le Lualaba et Port Franqui sur le Kasai. En juillet 1931, est inaugurée la voie ferrée Tenke-Diolo (522 km) qui relie le chemin de fer du Katanga à celui de Benguela. Ainsi le Katanga dispose de quatre ports pour évacuer ses produits Matadi, Lobito, Beira, Dar es Salaam. En 1929, les produits minéraux constituent les deux tiers des exportations totales et le cuivre Katangais à lui seul en représente la moitié. A partir de 1928, la *Société générale* contrôle 70% de l'économie

---

<sup>35</sup> La Même année, Paul PANDA FARNANA, jeune volontaire de la Grande Guerre, fonde l' « Union congolaise » à BRUXELLES ;



congolaise, puissance qui ne peut être comparée qu'à celle du groupe Oppenheimer en Afrique du Sud.

3. **La politique foncière** de l'administration se ressent de sa dépendance vis-à-vis des trusts. Ainsi les meilleures terres sont concédées en pleine propriété. *La Forminière* crée des plantations et des stations d'élevage dans les 40 blocs qui lui sont attribués ce qui fait en tout 150.000 ha.
4. **Problèmes de main-d'œuvre.** L'activité minière et agricole, développée entre les deux guerres, nécessite une importante main-d'œuvre. De 148.000 salariés en 1922, l'effectif passe à 350.000 en 1925 et 427.000 en 1929. Mais la crise mondiale fait tomber ce chiffre à 292.000 en 1932. Le licenciement de 260.000 salariés entre 1929 et 1934 et le retour de ces travailleurs dans les campagnes ont provoqué une crise sociale et religieuse grave. Après 1934, l'embauche reprend et en 1939 on compte 531.000 salariés (soit 21% des hommes adultes valides du Congo), employés surtout dans les sociétés minières (231.000) ou agricoles (218.000).
5. **L'administration** est particulièrement dense. La réforme administrative de 1933 crée 6 provinces au lieu de 4 et supprime le statut spécial du vice-gouvernement général du Katanga. Le Congo comprend 140 « territoires » regroupés en districts. La densité de l'encadrement administratif accroît le sérieux des recensements. D'après le journaliste américain Leslie Buell en 1924, neuf millions d'indigènes, sur une population supposée de 10,5 millions, ont été enregistrés et pour la plupart pourvus d'une carte d'identité avec nom, lieu de résidence, statut civil et attestation d'impôts. A cette époque aucune autre nation coloniale ne pouvait se vanter de connaître ainsi individuellement quatre indigènes sur cinq.
6. **Les déplacements** des Congolais hors de la chefferie d'origine sont réglementés. Une absence de plus d'un mois est soumise à l'obtention d'un « passeport de mutation » délivré par le chef et visé par le chef de district administratif.
7. **Santé.** La progression foudroyante de la maladie du sommeil, encore amplifiée par le retour des soldats et porteurs revenus de la campagne belge du Tanganyika, justifie une prodigieuse activité du service de santé. Malheureusement à cette époque où n'existe aucune médication efficace et rapide de ces affections, les mesures d'hygiène préventive sont les seules efficaces. Elles consistent pour la maladie du sommeil à déplacer les villages loin des galeries forestières hantées par la tsé-tsé.
8. **Réactions africaines.** Les réactions primaires d'opposition armées sont connues (et peut-être amplifiées) par les rapports de la Force publique. Elles concernent essentiellement la résistance du chef luba Kasongo Nyembo dans le district du Lomami entre 1907 et 1917. La grande révolte des Pende éclate en 1931, les causes en sont la diminution des revenus paysans dus à la crise économique aggravée par une certaine collusion entre administration territoriale et sociétés commerciale. Le meurtre d'un agent territorial découpé en morceaux par les Pende de Gungu entraîne une féroce répression de la FP qui fait officiellement 550 morts ; des chefs et des notables sont « relégués » ou emprisonnés et ne reviendront qu'en 1947. Aussi la résistance congolaise prend-elle des formes d'opposition religieuse : trois mouvements ont une certaine ampleur, le Kimbanguisme dans le bas Congo, la secte du *Kitawala* dans le Katanga minier de 1925-1927, enfin l'Islam dans le Maniema.

### L'agriculture à la traîne...

Vers 1920 le Congo souffrait de graves difficultés d'approvisionnement, en fait surtout de grandes difficultés de transports soit d'une région ayant fait de bonnes récoltes vers une autre où il y avait momentanément disette, soit plus globalement des campagnes vers les villes, qui étaient en plein développement. Il fallut légiférer en 1923<sup>36</sup> pour obliger les employeurs à fournir une ration de 3.500 calories par jour et, en 1926, le rapport Lauwers au

---

36 ordonnance 47 du 12 août 1923

Congrès colonial constatait encore l'état de sous-alimentation chronique de la plupart des Congolais.

Pour arriver à nourrir les villes, qui étaient le grand fait nouveau de la géographie humaine du Congo, on ne pouvait guère compter sur l'agriculture traditionnelle, qui est avant tout autoconsommée, avec une revente éventuelle qui ne concerne que des quantités marginales.

Mettre les villageois en mesure de nourrir les citadins aurait impliqué une transformation volontariste (donc l'investissement de moyens) de l'économie villageoise. Mais cela aurait augmenté le revenu des paysans, aurait retiré de sa valeur persuasive à l'impôt, les aurait dissuadés d'aller travailler dans les villes, où les entreprises se plaignaient à grands cris du manque de main d'œuvre (mais se gardaient bien de l'attirer en la payant déceimment !) et aurait donné du prestige au milieu traditionnel. On ne voulait rien de tout cela !

Une autre solution aurait consisté à encourager le colonat agricole, du moins à proximité immédiate de ces villes avides de ravitaillement. Mais la politique d'immigration était très restrictive vis-à-vis des Belges envisageant de s'installer au Congo comme colons<sup>37</sup>. D'un bout à l'autre de son histoire, la colonisation belge fut une colonisation de grandes compagnies. Le petit colon était le cadet de ses soucis. Ce furent, pour finir, les grandes compagnies elles-mêmes qui se chargèrent du ravitaillement, soit en l'important, soit en fondant leurs propres zones de production agricole et en le produisant, avec du personnel appointé.

Cette façon d'aborder le développement de la colonie avec un programme « à deux vitesses », ne fit jamais l'unanimité parmi les cadres de l'administration coloniale. Mais il n'eut jamais, non plus, l'unanimité contre lui et, lorsque l'on donne une impulsion à une machine extrêmement lourde – et l'on peut difficilement rêver plus lourd que l'administration coloniale belge – la redoutable inertie de la routine tend à ce que le mouvement, une fois donné, se perpétue. Il en fut ainsi jusqu'au moment où il fut trop tard et le problème dure encore aujourd'hui.

### **Administration : le paradoxe**

Autre point où l'influence de Franck fut décisive pour la suite de l'histoire : le choix entre administration directe ou indirecte.

Davantage que les colonies voisines, le Congo belge a fait l'objet d'un quadrillage administratif serré et centralisé. « Sur le terrain », le principe de l'administration indirecte avait été consacré par le ministre Franck, encourageant l'intégration dans l'administration locale de chefs traditionnels.

Le problème revenait à ceci : fallait-il, ou ne fallait-il pas, laisser subsister des entités précoloniales autre chose que du folklore ?

L'administration directe consistait à n'investir de la moindre autorité légale que les seuls ressortissants de la nation colonisatrice. Certes, on n'empêcherait pas les chefs traditionnels de se coiffer d'un bonnet en peau, ou d'arborer des colliers de griffes, de dents et de coquillages, ni même de recevoir des salutations rituelles. Mais cela ne signifiait pas davantage que le droit d'un noble d'Europe d'habiter toujours le château de ses ancêtres et d'être appelé « monsieur le baron ». Il n'en était pas moins un citoyen comme les autres. C'était le choix fait, par exemple, par les Français. Cela coûtait très cher, en ce sens qu'il fallait une véritable armée de fonctionnaires blancs, à l'échelon le plus bas, pour n'assurer encore qu'une présence assez symbolique du colonisateur.

L'administration indirecte trouvait son expression la plus complète, là où la colonie était un protectorat. C'est ce que firent, par exemple, les Anglais au Bechuanaland (le futur

---

<sup>37</sup> Terme dont il est sans doute bon de rappeler qu'il signifie « travailleur indépendant », dans n'importe quel domaine.

Botswana) dont le statut prévoyait que les Tswana seraient « un peuple se gouvernant lui-même sous la suzeraineté de l'Angleterre ». L'administration traditionnelle restait en place, quitte à développer de nouvelles « branches » pour les secteurs modernes et l'autorité du colonisateur était matérialisée par la présence d'un résident et de quelques troupes.

La Belgique, suivant son inclination nationale pour les solutions *middelmatig*<sup>38</sup> ne choisit pas vraiment entre ces deux solutions. Le discours officiel fut toujours très favorable à l'administration indirecte. Elle avait le double avantage de coûter moins cher, puisque les rouages inférieurs de la machine administrative étaient fournis par les cadres coutumiers, et d'affecter un semblant de respect pour les sociétés indigènes. La pratique quotidienne fut beaucoup plus directive, en particulier parce que l'autorité coutumière était étroitement encadrée et surveillée par les agents européens.

Les accords passés, à l'origine, entre l'AIA et les chefs coutumiers, outre qu'ils étaient, selon toute vraisemblance, inintelligibles pour ces derniers, étaient rédigés en des termes extrêmement vagues. Le chef, en général déclarait « *reconnaître la souveraineté de l'Etat, dont il s'engageait à arborer le drapeau et dont il acceptait la protection* ».

Une chose est d'avoir, entre des individus, ou des groupes, ou des états, des rapports inégaux basés sur la force. Une autre est de donner à ces rapports une auréole de légitimité, une justification hiérarchique. Passer de "Faites ceci, sinon gare !" à "Faites ceci au nom de ma supériorité reconnue de civilisé" n'est pas toujours simple, peut exiger le recours aux canons, mais aussi à des "armes conceptuelles" non moins lourdes.

Qui pis est, on ne peut pas nier la présence d'un certain nombre d'individus sur les terres à coloniser, mais on ne se trouve même pas en mesure d'éviter de faire état de leur organisation en entités Pourquoi ? Par respect des faits ou de leur dignité d'hommes ? On peut bien sûr tenir des propos élevés sur la dignité humaine. On ne s'en est pas fait faute, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le problème immédiat auquel il faut faire face est « La légitimité du colonisateur, d'où viendra-t-elle ? » Il reste bien entendu qu'il s'agit de la légitimité reconnue par les autres nations coloniales. Ce que le Nègre peut bien en penser, on s'en bat l'œil ! Elle ne pourra venir que d'un "suicide juridique" de l'entité indigène précoloniale, qualifié de "ralliement, pacification, demande de protection, protectorat, etc..." par lequel l'entité indigène "passe le flambeau" à l'autorité coloniale, lui abandonne en bonne et due forme tout (si possible) ou partie de sa souveraineté, lui concède en toute propriété des terres et leurs sous-sol, etc.... Nous ne nous proposons pas ici de poser les multiples questions que soulève la valeur juridique de tels "traités"<sup>39</sup>. La teneur de ceux-ci était d'ailleurs bien moins importante que le fait même qu'ils aient été signés, prouvant ainsi que le candidat colonisateur "occupait réellement" le terrain sur lequel il émettait des prétentions. (C'était une exigence formelle de l'Acte de Berlin). Si vous voulez prouver que vous êtes allés quelque part, le mieux est encore d'en ramener l'attestation autographe de la main de l'autochtone. Sans le savoir, les dignitaires africains se voyaient investis du rôle de contrôleurs d'une sorte de "rallye-paper" dont les résultats concrets s'évaluaient dans les chancelleries occidentales. Ce qui importe, pour notre propos, c'est de souligner le fait que coloniser impliquait non pas la négation, mais au contraire l'affirmation des entités dont on se proposait de prendre la place.

Bien plus, le colonisateur avait tout à gagner à ce que ces entités soient vastes et à ce que ceux qui les dominaient y aient un pouvoir étendu. Mieux valait, en effet, soumettre des Chefs

---

<sup>38</sup> Ce terme flamand peut se traduire, suivant le contexte, par « juste milieu », mais aussi par « demi-mesure ».

<sup>39</sup> Citons en pourtant quelques uns, de manière non exhaustive: Un Etat a-t-il le droit, justement, de se "suicider"? On l'a contesté. / La partie africaine comprenait-elle, au moins à peu près,, de quoi il retournait ? / Le signataire africain ("Chef") avait-il bien juridiction sur les terres qu'il "cédait" ? / La coutume l'autorisait-elle à procéder à de telles aliénations ? / N'y a-t-il pas eu, dans la suite, un abus du colonisateur quant au sens très vaste donné à des formules des plus vagues comme "arborer son drapeau et accepter sa protection" ? / Convenait-il de donner aux accords aliénant ou concédant des terres le sens "à l'Européenne" (perpétuité) qu'on lui a donné. N'aurait-il pas fallu plutôt se référer à l'usage dominant chez les peuples bantous (pour la durée de la vie des parties contractantes) ? Etc... etc...

importants, exerçant leur pouvoir sur de vastes étendues, susceptibles d'aliéner de nombreux hectares d'un trait de plume. Et il fallait aussi que le Chef ait précisément ce pouvoir d'aliénation.<sup>40</sup> En fait, comme ce qu'on attendait de lui était qu'il obtienne de ses administrés tout ce qu'il plairait au colonisateur de demander, on aimait autant voir en lui le dépositaire d'un pouvoir absolu. Et ici aussi, le colonisateur s'est souvent montré du plus haut comique: les officiers et administrateurs se plaisent à souligner la grande importance des dignitaires dont ils reçoivent la soumission ... quitte à annoncer plusieurs fois le ralliement de groupes importants ou, comme cela survint durant la campagne Ngwana dans l'EIC, à traiter Mpania Mutombo, un chef auxiliaire des esclavagistes, lui-même d'origine Songye et commandant un ramassis indécis de desperados du Kasai de "grand chef de tous les Baluba"<sup>41</sup>. Les métropoles, parfois, n'étaient d'ailleurs pas en retard de pantalonnades sur leurs représentants locaux: on vit l'EIC de Léopold II d'une part, le gouvernement et le Parlement français d'autre part, s'empoigner verbalement avec une rare violence sur des questions de hiérarchie coutumières à propos du "traité Makoko" !<sup>42</sup>

Il fallait cependant éviter d'aller trop loin. Il fallait qu'il soit clair pour chacun, constamment, que les entités indigènes n'avaient rien de comparables aux nôtres, qu'elles étaient différentes, inférieures, subordonnées. C'est pourquoi des mots aussi dangereux que "Nation" ou "Etat" se devaient de passer à la trappe. Pour que cela soit clair en permanence dans la pensée de chacun, il importait de disposer de l'instrument adéquat de la pensée correcte: un vocabulaire adapté qui rendrait désormais cette hiérarchie évidente.<sup>43</sup>

Aussi les "sauvages" (par opposition aux "civilisés") n'ont-ils pas de lois mais des coutumes<sup>44</sup>, pas de religion avec un clergé mais des superstitions ridicules entretenues par des sorciers barbares, pas d'état ou de peuples, mais des tribus et des ethnies..., pas de magistrats, de rois ou de présidents, ni d'assemblées délibérantes mais de vagues "Chefs" entourés de non moins vagues "conseillers, notables ou Anciens" ... toutes gens sur qui on s'empresse d'ailleurs de faire planer les pires suspicions: polygames et paillards jusqu'au priapisme, tyranniques et cruels à faire pâlir le Marquis de Sade, imbibés de bière et de chanvre tous les jours que Dieu fait et manifestant une gourmandise gloutonne pour la chair de leurs semblables... Le "Chef", qui ne se serait peut-être pas reconnu aisément dans ce portrait dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas flatté, est en effet désormais promu au douteux honneur de servir d'échelon inférieur à l'administration coloniale. Le vocabulaire spécial que l'on élabore au sujet des entités coutumières servira à en montrer le caractère "différent" (Non-Blanc, donc inférieur). Le portrait inquiétant que l'on fait des détenteurs de l'autorité coutumière servira à justifier qu'on encadre et surveille avec soin d'aussi suspects personnages.

Au Congo Belge, on attend du Chef qu'il cumule des fonctions de : collecteur d'impôt, sergent recruteur, organisateur de corvées et auxiliaire local de la justice... On s'étonnera que sa popularité en ait souffert... Il continuera à être désigné suivant la coutume, mais devra être investi par l'autorité coloniale, qui se réserve le droit d'écarter les candidats qui lui déplaisent.

---

<sup>40</sup> C'est d'ailleurs le point le plus douteux: la Terre est le plus souvent vue, soit comme le propriété, d'abord des Ancêtres, ensuite de la collectivité, soit comme un élément, au même titre que la pluie, l'air ou le soleil.

<sup>41</sup> BAONI page 84

<sup>42</sup> Les Français avaient signé un des fameux "traités" avec Ilo, "Makoko" des Tio (dits Teke au Congo- Kin), tandis que Stanley faisait de même avec le Ngaliema, chef local. L'un et l'autre traité attribuaient au colonisateur signataire le contrôle, stratégiquement et commercialement essentiel, du pool de Kinshasa. Cf. VANSINA Jan : "Makoko Ilo" in Les Africains, tome X, pp. 152 ss, Paris/Dakar, Présence Africaine, 1979

<sup>43</sup> La création, pendant la période coloniale, de tout un appareil conceptuel et du vocabulaire "spécifique" qui l'accompagne, est peut-être ce qui, dans la réalité, s'est le plus rapproché de la *newspeak* d'Orwell dans 1984 : rendre la subversion impossible faute de mots pour la penser.

<sup>44</sup> Le terme même de "coutume", je le concède, est emprunté au droit européen. Mais, précisément, il y désigne la forme juridique la plus inférieure qui se puisse trouver, "ce qu'on fait quand il n'y a vraiment pas moyen de trouver la moindre ligne de droit écrit. Pour qu'une chose ait lieu "suivant la coutume du lieu" il faut vraiment qu'on soit descendu à des vétilles.

Le signe extérieur de cette reconnaissance sera la fameuse « médaille », d'où dérive l'expression « chef médaillé » que l'on rencontre dans les textes de l'époque.

La « désignation suivant la coutume » revenait, presque partout, à une élection parmi les fils, ou la parentèle du Chef défunt. De toute manière, avant qu'un chef fût considéré comme désigné et que l'on demandât à l'autorité coloniale s'il lui agréait de le reconnaître, intervenait un processus de délibération et de vote, soit de toute la population concernée, soit d'un collège de « Grands Electeurs », tels que les Anciens des principaux clans. Et c'est là un fait absolument essentiel.

Car, de tous ceux qui détenaient une parcelle d'autorité dans la Colonie, les chefs coutumiers **étaient les seuls qui avaient quelque raison valable de prétendre avoir été choisis par leurs administrés.** Toutes les autres fonctions résultaient d'une désignation venue d'en haut dans un système où, il faut peut-être le rappeler aussi, les Belges eux-mêmes n'avaient pas le droit de vote.

Loin de moi l'idée d'insinuer que les choix de l'Administration étaient toujours mauvais. Il est probable que, dans la mesure du possible, on s'efforça toujours de mettre en place des gens compétents qui exerceraient convenablement leur fonction. Mais il s'agissait toujours d'une nomination d'en haut, par l'autorité supérieure, par le Ministre des Colonies et, finalement, par le Roi. Il n'y eut jamais de fonction élective. Les Chefs coutumiers y furent la seule exception.

Dans la pratique, cependant, de nombreux chefs furent investis en fonction surtout de leur docilité. Après la Deuxième Guerre, avec l'accélération de l'économie moderne, le programme de l'administration indirecte perdit de sa pertinence devant les avancées de l'économie moderne et de l'érosion des traditions : les chefs furent pratiquement exclus du règlement de l'indépendance, au profit des nouvelles élites urbaines.

Or, ces élites urbaines sont, elles aussi, des élites désignées, et non pas élues. Patrice Lumumba, qui était un « évolué » avait été reconnu comme tel par les Blancs ! Ceux qui vont réclamer la démocratie pour le Congo sont désignés de manière non-démocratique et se comportent en concurrents, sinon en ennemis, des chefs traditionnels, qui eux, sont précisément, de tous les personnages de cette pièce souvent tragique, les seuls, sinon démocratiquement élus, du moins désignés d'une manière où le peuple avait son mot à dire. Il est étonnamment rare<sup>45</sup> que ce fait soit pris en considération !

Pourtant, à peine le Congo était-il indépendant, qu'en 1962 on s'empressait de publier une nouvelle carte ethnographique "officielle" (d'ailleurs basée pour une bonne part, comme les précédentes, sur des travaux de missionnaires et d'administrateurs coloniaux). Et ceci est à première vue étonnant ! D'une part parce que, en 1962, on n'aurait pas été en peine pour trouver une (longue) liste de choses plus urgentes à faire qu'une telle publication. D'autre part parce que la classe nouvellement au pouvoir, celle des "hommes politiques congolais", qui sort en droite ligne des "évolués" de la fin de la colonie, est en principe une classe "moderniste", qui regarde de fort haut les "passésistes" et les "sauvages" des milieux coutumiers et sont, en particulier, hostiles à l'autorité des Chefs. Alors ?

On allait bientôt connaître la constitution de Luluabourg et ses 21 "provincettes" (obtenues en renchérisant de façon byzantine sur la subdivision en 11 grandes zones culturelles définies par l'ethnologue belge Jan Vansina<sup>46</sup>). Et il est clair que la chose a une dimension, immédiate et au ras du gazon, de désir des hommes politiques de se tailler des "chasses gardées" où ils puissent dire à la majorité des électeurs (car, hélas ! ces "passésistes

---

<sup>45</sup> Le seul auteur qui ait mentionné ce caractère paradoxal d'élite désignée et non élue des « pères de l'Indépendance » est, à ma connaissance, Célestin Kabuya Lumuna-Sando, dans « *Idéologies zaïroises et tribalisme* ».

<sup>46</sup> cfr Vansina : "*Les Royaumes de la savane*", carte hors-texte.

coutumiers" de la brousse ont le droit de vote!) "Je suis de votre tribu, votez pour moi", puis "Il vous faut un Ministre (sous-provincial!) de votre tribu, pensez à moi", variante bantoue ad hoc du célèbre "Je vous ai compris!".

Mais il y a plus. "L'indépendance, a écrit Frantz Fanon, ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droit hérités de la colonisation". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "*Bamindele ba biso*", c'est à dire "*Nos Blancs à nous*". Parce que ce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est que la manipulation ethnique est un attribut du pouvoir.

*"Soumise à la fonction de fournir la main d'oeuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise"*<sup>47</sup>.

*"Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets"*<sup>48</sup>.

L'utilisation politique des ethnies va conduire à quelques situations qui seraient du plus haut comique, si, malheureusement, tout cela n'avait pas coûté des centaines et des centaines de vies humaines... par la conjonction d'une carte ethnique très compliquée (près de quatre cents groupes), d'importants mouvements de population en direction des centres industriels imposés par le colonisateur, d'affrontements politiques très durs entre des positions extrêmes et... d'un goût national pour une certaine éloquence politique riche en hyperboles et formules amphigouriques le Congo ex-belge fut, à ce point de vue, l'un des endroits où, suivant l'expression populaire, on pédala le plus allègrement dans la choucroute. A force de proclamer que tout adversaire était un épouvantable "tribaliste" (c'est un défaut, quand il s'agit d'aimer la tribu des autres) tout en se disant soi-même "profondément attaché aux valeurs traditionnelles"... (Lesquelles? ... Celles de la tribu? .. Oui, mais alors... Mais non, celle-là, c'est la mienne, enfin, celle de mes électeurs... Chut!) On ne tarda pas à atteindre l'état de confusion intégrale que le bon peuple qualifie de "potopoto", terme qui à l'origine désigne une boue argileuse, à base de latérite, qui vous enlise la plus puissante roue de camion en moins de deux et jusqu'au moyeu.

Le Ministre Franck était à l'origine lointaine de ce paradoxe...

## **Le monopole religieux de l'enseignement**

En 1922, une commission instituée par le ministre Franck précise que, dans le système d'enseignement colonial, l'éducation doit primer sur l'instruction. Décryptons : la soumission est une vertu bien plus désirable que la formation.

L'idée sous-jacente c'est, sans modification, celle de Voltaire. Il faut une religion pour le peuple. Le scepticisme est réservé à la classe dirigeante, « *le petit nombre* », qui « *fait travailler le grand nombre, est nourri par lui, et le gouverne* ». Cette abdication lui sera plus facile s'il est nourri d'espoirs pour l'au-delà...

En 1924, Franck écrivit encore « *Pour l'éducation morale, c'est sur l'évangélisation qu'il faut surtout compter. On ne fera rien de permanent sans elle. Cette conviction est indépendante de toute conviction de foi ou de dogme. Elle est basée sur cette observation que la vie indigène est profondément pénétrée de religiosité et de mystère. Seul un autre sentiment*

---

<sup>47</sup> Samir AMIN: "*Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire*", préface à BOUBACAR BAMY : "*Le Royaume du Waalo*", Maspero, Paris, 1972

<sup>48</sup> Yves BENOT, "*Indépendances africaines*", Paris, Maspero, 1974 page 55.

*religieux, plus élevé, mais aussi profond, paraît capable de remplacer ces influences traditionnelles et d'amener la moralité indigène à un plan supérieur. »*

Et il écrivait de même en 1930 : *“Ce qui nous donne surtout bon espoir c’est que toute l’élite des coloniaux, à quelque opinion qu’il appartienne, est aujourd’hui persuadée que seule la religion chrétienne catholique, basée sur l’autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos noirs une conscience nette et intime de leur devoir, de leur inspirer le respect de l’autorité et l’esprit de loyalisme à l’égard de la Belgique.”*<sup>49</sup>

Louis Franck ne remet donc pas en question la situation, héritée de Léopold II, de monopole de l’enseignement par les sociétés missionnaires. Cela représentait d’ailleurs aussi une appréciable économie pour la Colonie, qui disposerait ainsi de plus de fonds pour gâter ses Compagnies bien-aimées.

Mais ce n’est là qu’une question secondaire. Le fonds de l’affaire, c’est d’inciter les Congolais à la soumission.

Nous n’allons pas tarder à savoir pourquoi ...

---

<sup>49</sup> Citations d’après « *Le Congo belge* », Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1930, I, p. 311, II, p. 208

## Le monde bancaire belge dans l'entre-deux-guerres

Nous avons déjà survolé (de très haut) ce qu'étaient les principaux traits de l'économie du Congo belge. Mais il ne servirait à rien de décrire une machine, si l'on restait en même temps dans l'ignorance des principaux traits de celui qui va la conduire. Or, une caractéristique de toute colonie est qu'elle dépend de décisions prises ailleurs et, dans le cas du Congo belge, c'est particulièrement vrai puisque la Charte de 1908 concentrait les principaux centres de décision à Bruxelles. Les « Héritiers » les plus importants ne se trouvaient donc pas au Congo.



*Van Zeeland*

Il y eut en ces temps-là une plaisanterie amère qui disait : « *Qu'est-ce que le gouvernement belge ? C'est le Conseil d'Administration de la S.A. Belgique* », entendant par là qu'il régnait entre politique, finances et affaires une symbiose très étroite qui rendait dépendante des gens d'argent la « faisabilité » de toute décision politique. Il faut dire que l'un des gouvernements de cette époque fut surnommé, avec quelque vraisemblance « *le gouvernement des banquiers* » ! Et si cette plaisanterie, en ce qui concerne la Belgique, a, comme on dit « un fond de vérité », que dire alors du Congo ?

Léopold II, à la veille de la reprise avait modifié ses plans. L'EIC, qui possédait des intérêts importants dans la Comité spécial du Katanga, transmit à l'UMHK créée en 1906, de vastes territoires katangais et transféra ses parts dans le capital du CSK à la Société Générale de Belgique, sachant que le gouvernement belge ne pourrait plus se les approprier une fois qu'elles seraient entre les mains de la Société Générale. Les mécanismes mis en place à la reprise donnaient à la Colonie pour « législateur ordinaire » le Roi, et l'on connaît les liens étroits d'intérêts qui unissent la Dynastie à la même Société Générale. Le Congo était encore soumis à seize personnes : le Roi, le Ministre des Colonies et les quatorze membres du Conseil Colonial, où l'influence des Grandes Compagnies (c'est-à-dire, à nouveau, celle de la même holding) se faisait fortement sentir pour les raisons que nous avons citées<sup>50</sup>. Il en résulte que la pluie et le beau temps, sous les palmiers du Congo, dépendaient souvent du temps que connaissaient les tilleuls du Parc de Bruxelles.

Or, l'entre-deux guerres a été une période de « gros temps » pour les banques. Il y a eu la crise économique des années '30, un tournant important de la politique économique par le choix, après des années de politique déflationniste, d'une dévaluation, l'embryon d'un contrôle des banques et la séparation obligée des activités de dépôt et des activités d'affaires. C'était donc la fin des banques « mixtes » dont la SGB avait été le type achevé. Il s'ensuivit une restructuration du groupe qui, allant de pair avec des changements au plus haut niveau de ses responsables, ouvrirent dans son existence une nouvelle période que l'on a appelée « *le règne des ingénieurs* ». Nous verrons pourquoi.

L'auteur de ces lignes se trouvait donc en situation de dilemme : ou bien, ne pas parler de ce qui ne se passe pas au Congo, et laisser le lecteur dans l'ignorance de ce que les mots

---

<sup>50</sup> Voir *Le Temps de la Reprise*



« Société Générale » ne renvoient plus, en 1937, à la même réalité qu'en 1920, ou bien lui infliger un chapitre résumant les principaux événements de la période en Belgique, qui lui apparaîtra peut-être, par moments, un peu marginal par rapport au sujet. Le titre du présent chapitre indique, à suffisance, qu'on s'est arrêté à la seconde solution.

### **La SGB, « championne » des banques mixtes.**

C'est durant le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle que la S.G.B. assoit sa réputation de grande banque mixte européenne. En Belgique, elle affirme sa position de "leadership" sur le marché financier belge de trois manières différentes mais complémentaires.

Par la création d'un réseau de banques patronnées, elle se trouve à la tête du seul réseau important de banques filiales<sup>51</sup> qui existe en Belgique avant la guerre de 14. Toutefois, sa mise en place est progressive. De plus les modalités de sa coordination apparaissent de façon lente et tardive. Ce qui laisse à penser que ce processus de création de banques patronnées est moins le résultat d'une stratégie bancaire définie que la manière dont les dirigeants de la S.G.B. ont pu profiter de certaines opportunités tout en se référant aux résultats des expériences précédentes.

Pendant les crises financières et bancaires qui ébranlent le système bancaire belge, la S.G.B. s'assure une position centrale et quasi "incontournable" du pouvoir politique. Elle contribue par là à davantage marginaliser le rôle de la Banque Nationale de Belgique. Ces "circonstances" ont ainsi mené la S.G.B. à souder autour d'elle les autres banques du pays tout en leur démontrant sa position de leadership dans la constitution des syndicats de banques chargés des émissions d'emprunts publics belges dont elle est l'initiatrice. En ce qui concerne les emprunts publics étrangers, elle se retrouve au centre des réseaux internationaux des marchés des capitaux, servant à la fois de relais et d'intermédiaire dans de nombreuses affaires.

La S.G.B. peut compter là sur deux atouts. Le premier est l'émergence après la guerre franco-prussienne de la place financière de Bruxelles comme plaque tournante des capitaux servant d'intermédiaire entre les deux "grands" voisins. Le second est sa présence dans les réseaux de banques qui se tissent sur le continent européen. Elle peut compter là sur les relations historiques comme celles nouées avec les Rothschild, de Paris. D'autre part, l'expansion de ses activités bancaires à l'étranger l'amène à nouer de nouvelles relations avec d'autres maisons de banque.

Voilà les trois éléments qui vont consolider davantage la position de la S.G.B. dans le système bancaire belge, ils apparaissent comme le fruit d'une subtile interaction entre facteurs économiques généraux, circonstances politiques et décisions de ses dirigeants.

### **Démocratisation**

Avant même la réunion de la Chambre dans le pays libéré, la Belgique est dotée d'un nouveau gouvernement qui prend la relève du gouvernement de guerre de Cooreman, qui a succédé à celui de de Broqueville. Il est né des pourparlers en novembre 1918 au quartier général du roi, au Château de Loppem près de Bruges. Des représentants de la Belgique occupée, comme Anseele et Janson, participent à ces tractations. Avec une situation sociale incertaine et de graves problèmes de politique tant intérieure qu'extérieure en perspective, il ne peut être question que d'un gouvernement d'union nationale placé sous la direction de l'avocat catholique Léon Delacroix. Il inscrit à son programme une démocratisation politique et sociale, ainsi que des concessions au mouvement flamand. Le nouveau gouvernement a vite fait d'acquiescer la confiance de la Chambre qui se rend compte de la nécessité première de faire des concessions aux représentants de la classe ouvrière, dont il faut obtenir la coopération pour résoudre les problèmes à l'échelle du pays.

---

<sup>51</sup> Pendant un temps, sous Léopold I<sup>er</sup> surtout, la SGB avait en fait joué le rôle de « banque nationale officieuse », ce qui l'avait amenée à ouvrir des filiales dans les chefs lieux de toutes les provinces et dans quelques autres villes économiquement importantes, comme Verviers, par exemple.

Les catholiques conservateurs ne sont pas d'accord, et rejettent la nouvelle combinaison gouvernementale. Pour eux, il ne peut être question que du "Coup de Loppem" : les pourparlers auxquels aucun représentant des catholiques conservateurs n'a été mêlé, ont été manipulés par les socialistes qui ont menacé de créer des troubles. Les catholiques qui en faisaient partie ou étaient représentés par le nouveau venu dans le parti, Delacroix, n'ont pas pu s'y opposer et ont été bernés. Les conservateurs présentent le contenu démocratisant du programme gouvernemental comme le résultat de manœuvres socialistes pernicieuses. Mais les réformes proposées agitaient déjà avant la guerre l'ordre du jour politique et bénéficiaient déjà de l'appui de la majorité des Belges. Cet appui ne pouvait toutefois se traduire en une force politique équivalente par le maintien du vote général plural. Le mythe du "Coup de Loppem" restera dans l'après-guerre, une constante dans la littérature catholique conservatrice<sup>52</sup>.

Lorsque le gouvernement propose en décembre 1918 de faire les prochaines élections législatives sur base du suffrage universel pur et simple, les conservateurs se démènent pendant trois mois, mais sans résultat. Au moment de la constitution des listes catholiques, les frictions entre démocrates et conservateurs ne manquent pas. Dans plusieurs circonscriptions, ces derniers ne veulent pas abdiquer devant "les exigences scandaleuses" des démocrates et flamingants, et présentent leurs propres listes sous les dénominations de "Catholiques nationaux", "Bloc Catholique" et autres. Ces difficultés se répèteront en 1921 et 1925.

Lors des élections législatives de novembre 1919, le suffrage universel pur et simple permet à la radicalisation par la guerre de se traduire dans la répartition des mandats politiques. Les catholiques perdent 26 sièges et les libéraux 11. Les socialistes par contre en gagnent 30. La majorité absolue des catholiques à la Chambre, qui a tenu pendant 30 ans, appartient au passé, ce qui oblige maintenant à recourir à la formule du gouvernement de coalition. On ne saurait minimiser le choc de cette situation en milieu catholique. Les conservateurs situent classiquement l'origine de cette catastrophe dans la "trahison" de Loppem, à laquelle les démocrates chrétiens ne se sont pas opposés. Au cours des deux gouvernements suivants d'union nationale, sous la direction de Delacroix et ensuite de Henri Carton de Wiart, où la présence socialiste est accrue et celle des catholiques diminuée, les conservateurs constatent avec fureur que les forces progressistes arrivent à se faire valoir sur plusieurs terrains, dont celui de la législation sociale. L'accession au pouvoir à Anvers, d'une coalition démocrate chrétienne-socialiste animée par Frans Van Cauwelaert et Camille Huysmans, a l'effet psychologique d'un camouflet en public. Une fois que la révision de la constitution a abouti, il devient clair que les jours du dernier gouvernement d'union nationale sont comptés. Pour les conservateurs, toute cette époque entre 1918 et 1921 a consisté à réaliser le programme socialiste, et cela avec la collaboration naïve des démocrates chrétiens et flamingants.

Les affrontements entre flamingants et fransquillons, entre démocrates et conservateurs continuent bon train. Pour de nombreux conservateurs, la crise à l'intérieur des rangs catholiques résulte avant tout de "*l'emprise démocratico-flamingante sur le parti*" Mais le parti catholique pouvait difficilement éviter une crise au cours des années de l'après-guerre. La confrontation confessionnelle, base sur laquelle repose le parti est de moins en moins l'armature des activités parlementaires. La question scolaire paraît avoir reçu une solution qui peut satisfaire les deux camps. La nécessaire reconstruction économique du pays, l'intérêt primordial pour une politique sociale afin d'éviter que les employés perturbent cette reconstruction, l'indifférence religieuse grandissante et les expériences de la guerre, voilà les facteurs qui contribuent à déconfessionnaliser fortement la vie politique. La ligne de démarcation confessionnelle de type vertical entre les citoyens et les groupes politiques, perd

---

<sup>52</sup> Voir H. Haag, "Le témoignage du Roi Albert sur Loppem (Février 1930)", *Bulletin de la Commission Royale D'Histoire*, CXLI, no. 4, p. 313-347

beaucoup de son caractère absolu et passionnel. Le nouveau clivage qui s'accroît de plus en plus, est à base socio-économique et suit un tracé horizontal qui coupe en tranches le parti catholique. L'opposition confessionnelle ayant de moins en moins de poids politique réel, le ciment pour colmater ces différentes tranches devient de plus en plus sableux. Le mouvement flamand qui s'émancipe politiquement ajoute encore au désarroi.

A la fin de 1918, la vie économique belge est totalement désorganisée. L'équipement industriel est en partie détruit, démantelé ou fortement endommagé. A cette misère s'ajoute une grande pénurie de matières premières, de sorte que même les entreprises en état de fonctionnement, ne peuvent se remettre au travail immédiatement. Un taux de chômage sans précédent s'installe. C'est seulement à partir de mai 1919 que s'ébauche une certaine reprise économique, le nombre de chômeurs reste très élevé. L'inflation aggrave la situation. Les hausses de prix atteignent un niveau record et minent le pouvoir d'achat. Les revendications salariales des ouvriers se durcissent.

Cette situation économique très grave se joue sur une toile de fond internationale socialement fort mouvementée. La révolution russe inaugure en Europe une période de fermentation révolutionnaire. En 1918, un raz de marée de grèves et finalement de révolutions déferle à travers l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Entre 1919 et 1920 la France est marquée par toute une série de grèves pré-révolutionnaires. La même chose se produit en Italie et l'Espagne connaît, entre 1918 et 1920, son "trienio bolchevista". Le choc de la guerre a radicalisé toute la classe ouvrière européenne.

Cette évolution touche aussi la Belgique. Comme partout ailleurs dans les pays alliés ou neutres, les effectifs syndicaux connaissent une hausse spectaculaire. Les syndicats socialistes, ayant 130.000 affiliés en 1914, en comptent 688.000 en 1920. Les organisations syndicales chrétiennes progressent et passent de 65.000 membres en 1919 à 162.000, en 1922<sup>53</sup>. Les syndicats belges sont devenus en quelques années, des organisations de masse qui se structurent pour augmenter leurs chances de succès dans leurs confrontations avec le patronat.

A l'encontre de la période d'avant 1914, le syndicalisme chrétien n'est plus le cadre de discussions portant sur la nécessité de convaincre les patrons de l'utilité d'un mouvement syndical. Le ton est devenu plus combattif, plus ouvrier et moins confessionnel. On parle maintenant d'une généralisation de la participation des travailleurs et employés à la direction, du partage des gains, de conventions collectives, d'organisation de l'entreprise. On note également un changement net dans l'attitude de la base vis-à-vis des socialistes, avec lesquels certains veulent collaborer<sup>54</sup>. Le syndicalisme chrétien n'est toutefois qu'une partie du mouvement ouvrier chrétien qui veut s'affirmer politiquement en tant que tel. Cela aura des conséquences pour les rapports de force à l'intérieur du parti catholique. Le M.O.C. n'est d'ailleurs pas l'héritier direct de la Ligue démocratique belge. Ses trois principes religion, propriété, famille, se transforment et le M.O.C. prône autorité, justice, amour du prochain. Ce glissement est l'œuvre d'un mouvement qui part maintenant d'une problématique purement ouvrière et qui veut élaborer une authentique organisation de travailleurs<sup>55</sup>.

Dans un temps de crise, la classe ouvrière engage la lutte avec détermination. A partir de 1919, un véritable raz de marée de grèves secoue le monde des travailleurs, des employés du secteur bancaire, des P.T.T., des vicinaux. Ensuite viennent des grèves dans les mines et la métallurgie. Les quelques 160.000 grévistes de 1919, sont 290.000 en 1920. En 1922, il y en a 85.000 et 105.000 en 1923<sup>56</sup>. En comparaison avec l'avant-guerre, on est maintenant bel et

---

<sup>53</sup> P. JOYE-R. LEWIN, *L'église et le mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, 1967, p. 183-186.

<sup>54</sup> En 1920, la CSC insiste auprès de ses membres afin qu'ils ne s'unissent pas aux socialistes pour fêter Le 1er mai. C'est là une indication que la base du syndicalisme chrétien veut aller plus loin que la direction (P. JOYE-R. LEWIN, *op.cit.*, p. 185).

<sup>55</sup> *150 jaar katholieke arbeidersbeweging in België (1780-1939)*, Brussel, t. 3, p. 242-261

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 211-229

bien arrivé à l'époque des grèves de masse. La journée de travail de 8 heures, le salaire minimum, la reconnaissance syndicale et le droit de grève par la suppression de l'article 310 du code pénal, sont quelques uns des grands enjeux de la lutte.

Au niveau politique, les socialistes et les démocrates-chrétiens luttent pour l'établissement d'un impôt progressif sur les revenus et les héritages, un impôt spécial sur les gains exceptionnels d'après-guerre, l'assurance sociale, et d'autres garanties.

Les tenants du pouvoir économique et politique ne peuvent fermer les yeux devant cette situation nouvelle. Hantés par le fantôme d'une éventuelle révolution sociale, et la conscience que la reconstruction industrielle et économique ne peuvent se faire sans et contre la classe ouvrière, ils sont bien vite prêts à faire des concessions.

Les éléments conservateurs du Parlement ne cèdent toutefois pas sans résistance. De plus, après un certain temps, le patronat se rend compte que le danger d'une véritable révolution sociale est, tout compte fait, très relatif. En effet, la plus grande menace aurait dû venir des forces socialistes; or, il apparaît très vite qu'elles ne mettent pas fondamentalement les structures existantes en question, et qu'elles sont prêtes en échange de certaines concessions, à coopérer à la reconstruction. Les socialistes acceptent donc de travailler à l'intérieur du système capitaliste. Bien sûr, le langage révolutionnaire ne fait jamais défaut, mais dans la pratique, l'élan révolutionnaire de la classe ouvrière est habilement canalisé, désamorcé et dirigé vers un programme de revendications concrètes et immédiates qui font miroiter un mieux-être tout proche. Derrière un langage révolutionnaire, les socialistes mènent les desseins des ouvriers sur des chemins réformistes. Il en découle, lors de la première crise de l'après-guerre en '20-'21, quand le chômage s'amplifie, l'obligation pour le mouvement syndical de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les avantages acquis. Sous le gouvernement catholique-libéral de 1921 à 1925, les forces conservatrices s'efforcent de saper l'œuvre de conquête sociale; les propositions d'amendements de la loi sur la journée de travail de 8 heures sont une preuve éloquente de ces tentatives.

Cependant, il faut noter que les premières années de l'après-guerre ont apporté des changements fondamentaux. On ne peut plus ignorer la classe ouvrière bien organisée. On doit lui réserver une place dans les projets d'avenir. Les organisations syndicales se sont imposées comme des partenaires de concertation dont on doit tenir compte, si on ne veut encourir les plus graves difficultés. L'instauration des commissions paritaires officialise cette concertation. Les propriétaires des moyens de production ont perdu leur hégémonie, et sont obligés d'accepter l'"intrus" dans le jeu social.

Les élections du 20 novembre 1921, après lesquelles le dernier gouvernement d'union nationale dirigé par Carton de Wiart démissionne, donnent aux catholiques un gain de 7 sièges à la Chambre. Au Sénat réformé par la Constitution, les socialistes accomplissent un important bond en avant et font perdre aux catholiques la majorité absolue. La prose sur le "Coup de Loppem" connaît à nouveau une période de grand succès dans le milieu conservateur.

La nouvelle coalition gouvernementale entre catholiques et libéraux, sous la conduite du catholique Theunis, tiendra le coup jusqu'en 1925, avec toutefois deux crises suivies de remaniements de l'équipe. Le rapprochement entre catholiques et libéraux se dessinait déjà pendant la deuxième moitié du gouvernement de Carton de Wiart. Les catholiques conservateurs surtout rêvaient d'une telle coalition qui pourrait s'occuper de la réaction bourgeoise à la politique soi-disant socialiste des gouvernements d'union nationale. Même au cours des trois gouvernements Theunis, les conservateurs doivent faire l'expérience que "le bon vieux temps" ne reviendra jamais plus et qu'ils trouveront désormais à chaque pas les forces démocratiques et flamingantes en travers de leur chemin, que ce soit au sujet de la néerlandisation de l'université d'état de Gand, de l'occupation de la Ruhr, de la prolongation du service militaire, ou lors des essais de démolition de la législation sociale. En février 1924,

une majorité composée de socialistes, démocrates-chrétiens et flamingants, refuse à la Chambre de ratifier l'accord commercial franco-belge conclu en 1923. Au cours de la crise gouvernementale qui suit, les socialistes tendent ostensiblement la main aux démocrates-chrétiens.

Le troisième gouvernement Theunis ne tient pas longtemps. Il s'enlise à cause d'une querelle entre partenaires gouvernementaux sur le droit de suffrage féminin pour les élections provinciales, et ne voit d'issue que dans des élections anticipées. Les difficultés de politique intérieure accélèrent sa décomposition. Les élections anticipées du 5 avril 1925 marquent une poussée accentuée des socialistes, un léger recul de catholiques et une catastrophe pour les libéraux qui perdent deux tiers de leurs effectifs à la Chambre. C'est une douche glacée pour les conservateurs. La coalition sortante perd beaucoup de terrain, tandis que les socialistes, gagnant 10 sièges, en obtiennent autant que les catholiques. Sur ces entrefaites, le Roi confie le rôle de formateur à Vandervelde. Pour la première fois, dans l'histoire politique belge, un chef socialiste est appelé à cette fonction!

Voilà un fait nouveau, le produit d'énormes glissements politiques depuis 1914. La longue crise qui s'ensuit, prend fin par la constitution du gouvernement Pouillet-Vandervelde. Après une très longue crise, un gouvernement démocrate-chrétien-socialiste est constitué sous la direction de Prosper Pouillet. Les forces progressistes sont ensemble au pouvoir, les conservateurs sont repoussés dans l'opposition, en bloc, et cela par-dessus les différences confessionnelles et les démarcations de parti. Dans le cadre de la nouvelle situation internationale, cette coalition démocrate-chrétienne-socialiste va orienter différemment la politique étrangère.

Dans la déclaration gouvernementale du 23 juin 1925, Pouillet déclare que la politique étrangère sera désormais axée davantage sur la Société des Nations. Dans des termes à peine voilés, c'est une critique de l'aventure de la Ruhr, sous le précédent gouvernement. A l'instigation des socialistes, il laisse prévoir une diminution de la durée du service militaire. En juillet 1925, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Londres, les troupes belges évacuent la Ruhr. Le service militaire est réduit à 10 mois, et nombre de régiments sont dissous. La fin de l'occupation de la Ruhr est accompagnée de la signature des traités de Locarno, qui doivent garantir la détente internationale et marquer le rapprochement entre la France et l'Allemagne. La politique étrangère belge est incorporée à un système de sécurité collective. La défaite du nationalisme est consacrée.

### **Première réaction à la Grande Crise : déflation et instabilité**

Au lendemain de la stabilisation de 1926, la Belgique connut une ère de prospérité prodigieuse dont l'apogée peut se situer en 1929. Avec le krach boursier de 1929 commence une période difficile. Elle est le reflet d'une situation économique agitée et d'une spéculation boursière effrénée qui entraînent le renversement de la conjoncture le jeudi 24 octobre 1929 = le « jeudi noir » : 13 millions d'actions sont mises en vente et ne trouvent pas d'acquéreurs. Les titres perdent par conséquent très vite beaucoup de leur valeur. Les U.S.A. vont reprendre leurs capitaux à la suite de cela, entraînant ainsi d'autres pays avec eux dans la dégringolade. La production s'effondre. Les marchandises n'ayant plus d'acquéreurs, les prix diminuent, les faillites augmentent ainsi que le chômage. Tous les gouvernements essaient de réagir en établissant des mesures protectionnistes ce qui est un problème pour la Belgique qui exporte en grande quantité. Pour les sociétés anonymes belges, les premières difficultés commencèrent dès cette époque et elles firent appel à leurs actionnaires. Rapidement ceux-ci montrèrent peu d'enthousiasme et les sociétés furent obligées d'émettre des obligations.

La crise commença véritablement dans le courant de 1930. Pour faire face à la crise, le gouvernement veut agir sur les coûts et résorber le déficit des finances publiques. L'Etat diminue le nombre, le traitement et la pension des fonctionnaires. Il réduit les indemnités de toutes sortes provoquant ainsi une spirale déflatoire. La diminution des revenus entraîne une diminution de la consommation intérieure et donc du rendement des impôts. La baisse des

revenus et des investissements publics provoque l'accroissement du chômage et en définitive l'augmentation du déficit public. Entre 1928 et 1932, le taux de chômage passe de 1% à 20 %. Pas un secteur n'échappe à la crise mais il y a des nuances : les grands secteurs basés sur l'exportation sont le plus gravement touchés.

L'Instabilité gouvernementale devint alors un trait dominant du paysage. Trois gouvernements sont formés au cours de la seule année 1932. Beaucoup attribuent au Parlement cet affaiblissement de l'exécutif : abus du droit d'interpellation, etc... Ceci conduit le gouvernement à demander à plusieurs reprises des pouvoirs spéciaux. Des personnes s'interrogent sur l'intérêt de maintenir le système politique ce qui entraîne le développement des partis. Dans ce contexte, on voit aussi se développer un mouvement doctrinal favorable à l'organisation corporatiste de l'économie. Antiparlementarisme, autoritarisme, corporatisme, on aura reconnu trois traits fondamentaux du fascisme...

L'influence de la déflation se fit sentir en 1932 par la chute de plusieurs maisons de second ordre. C'est aussi cette année-là que survint en Belgique le premier conflit social dû à la dépression. Certaines régions, aux industries anciennes et vieilles, étaient violemment ébranlées par la crise. De nombreuses grèves, parfois violentes et à tendance insurrectionnelle montrèrent à la fois l'exaspération et le désespoir d'une partie importante de la classe ouvrière. Elles commencèrent dans le Borinage puis s'étendirent au Hainaut. Les grèves gagnèrent rapidement tous les secteurs industriels du pays. Cette situation extrêmement grave détermina le gouvernement de Broqueville à intervenir en faveur d'industries en difficulté, d'où la création du Comité A.N.I.C.<sup>57</sup>

En 1934, l'insuccès de la politique gouvernementale conduisit à la formation d'un nouveau gouvernement catholique-libéral, appelé « *gouvernement des banquiers* » par l'opposition car plusieurs banquiers ont les portefeuilles des Finances, du Trésor public et de l'Economie. Le 21 novembre 1934, le quotidien socialiste *Le Peuple* annonçait la formation d'un nouveau gouvernement, associant catholiques et libéraux au pouvoir, en titrant: «*La Société Générale ouvre une nouvelle filiale*». Le Premier Ministre, George Theunis, avait été administrateur délégué des ACEC (Groupe Empain) et directeur, en l'occurrence, de la Société Générale de Belgique; son Ministre des Finances, Camille Gutt, était un ancien associé-gérant de la Banque Lambert, et avait été président de Ford Belgium. Quant au Ministre « sans portefeuille » Emile Francqui, il avait été gouverneur de la Société Générale de Belgique. Les banquiers souhaitaient tenir les rênes du pouvoir, poursuivre la politique de déflation et réorganiser le monde financier.

La politique déflationniste est un échec : le franc continue de s'écrouler. La Belgique provoque le renchérissement du coût de ses produits par rapport à ses concurrents. Le gouvernement des banquiers tombe, remplacé par un éphémère gouvernement de Broqueville - avec Gustave Sap aux Finances - qui laissera toutefois une trace durable dans le paysage en mettant fin, par une loi d'août 1934, à une situation jusque là très ordinaire en Belgique, qui était la terre d'élection des banques dites « mixtes », c'est-à-dire qu'elles s'occupaient à la fois de collecter l'épargne des particuliers, à qui elles prêtaient parfois également de l'argent, et de crédits à long termes à des opérations industrielles. Désormais, les banques jusqu'alors

---

<sup>57</sup> A.N.I.C. : pour "Association nationale des Industriels et des Commerçants", société coopérative fondée le 27 mars 1927 en vue d'acheter des titres nominatifs de dommages de guerre appartenant aux associés. Quant au Comité A.N.I.C., dont il s'agit ici, il fut créé par A.R. du 2 mai 1933 dans le but de constituer "pour compte de l'Etat, des garanties destinés à assurer la bonne fin d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce belges, à la condition que ces opérations soient de nature à servir l'intérêt général en réduisant le chômage et en favorisant le redressement économique du pays. Le comité a eu à sa disposition, d'abord en vertu de la loi du 14 avril 1933, 80 millions d'obligations de la société A.N.I.C. appartenant à l'Etat, puis, en vertu des A.R. 143-146 du 18 mars 1935, 500 millions d'actions privilégiées de la S.N.C.F.B." (Ctr. *Rapport de la Commission Servais, op.cit.*, p. 12)..

« mixtes » devront, si elles veulent continuer à mener de front les deux activités, se séparer en deux organismes : banques de dépôt d'une part et banques d'affaires de l'autre.

C'est à ce moment-là que la Société Général prend le visage qu'on lui a longtemps connu : Générale de Banque d'une part, pour les opérations de banque s'adressant au grand public, Société Générale de Belgique, de l'autre, qui est une holding industrielle et aussi coloniale.

### **Collusions entre politique et finance ? Boerenbond et BBT**

Entre 1930 et 1940, les collusions entre politique et finance furent le thème de campagnes de presse d'interpellations parlementaires. Celles de Léon Degrelle, à partir de 1935, furent particulièrement virulentes. Analyser objectivement les faits qui y sont dénoncés n'est pas chose facile<sup>58</sup>. Les cas sont d'autant plus difficiles à résoudre qu'il s'agit souvent de faits qui ne sont passibles d'aucune sanction légale mais relèvent de principes de moralité politique, malaisés à cerner. Les déconfitures industrielles et bancaires permirent de découvrir, plus facilement qu'en période de prospérité, les irrégularités ou les manœuvres commises dans certaines affaires, en particulier là où y étaient intéressés des hommes politiques de tous les milieux: si les catholiques ont été éclaboussés dans la déconfiture du « *Boerenbond* », les socialistes ont été mouillés dans celle de la « *Banque Belge du Travail* ».

L'affaire qui regarde l'organisation et l'activité financière du *Boerenbond belge*<sup>59</sup> implique un homme que nous connaissons déjà : Jules Renkin, ancien Ministre des Colonies !

Créé en 1890, le *Boerenbond* est un organisme professionnel, une association poursuivant le relèvement et le progrès de la classe agricole belge, donc un ensemble complexe dont l'activité financière n'est qu'un aspect, nécessité par le besoin de placer l'épargne paysanne. C'est dans ce but que furent organisées, d'abord des caisses de *Raiffeisen*, sociétés coopératives avec responsabilité solidaire des membres et, ensuite "La Caisse Centrale de Crédit" (*Middenkredietkas*), organisme central à partir duquel se développa la puissance financière du « *Boerenbond* », qui lui-même n'avait pas de personnalité juridique.

Le problème du placement des capitaux se posa rapidement. Au début, le portefeuille contenait surtout des valeurs à revenu fixe ou des bons du Trésor, ensuite (vers 1928) des participations à des industries se rattachant à l'agriculture; enfin des placements purs et simples. La Caisse centrale de Crédit avait aussi en portefeuille les actions des filiales de la *Volksbank van Leuven* dont elle fit apport à l'*Algemeene Bankvereniging* lors de leur fusion en 1928<sup>60</sup>

---

58 H. Schoeters écrivait, en 1976 : « ... certains papiers privés, susceptibles d'apporter des éclaircissements, restent inaccessibles au public; il en est de même des archives judiciaires relatives aux procès qu'entraînèrent les liquidations et les faillites ou qui furent intentés à Degrelle par ceux qu'il visait. Nous avons donc dû nous limiter aux comptes rendus reproduits dans la presse et dans les documents judiciaires ». Schoeters Henriette : *Les interventions de crise et les collusions politico-financières en Belgique entre 1930 et 1940* RBHC, 07, 1978, 3-1, pp 426 à 443. Le passage du temps ne semble pas y avoir changé grand-chose !

59 Voir p.ex. F. Baudhuin, "*Le Boerenbond Belge, une puissance financière originale*", *Revue économique internationale*, janvier 1930, pp. 113- 117 et F. Baudhuin, *Histoire économique de la Belgique, 1914-1 939*, t. fi, Bruxelles, 1944, pp. 184-199.

60 La *Volksbank van Leuven*, créée en 1889 sous forme de banque coopérative, fut transformée en 1919 en société anonyme au capital de 3 millions de francs. Le capital fut rapidement porté à 30 millions et cette banque eut bientôt des filiales, certaines très prospères la *Bank voor Handel en Nijverheid* à Courtrai et l'*Algemeene bankvereniging* à Anvers.

En 1931, l'*Algemeene Bankvereniging*, dont le *Boerenbond* par l'intermédiaire de sa Caisse centrale de Crédit était devenu le principal actionnaire, fusionna avec le Crédit Général de Belgique à la tête duquel se trouvait un personnage assez sulfureux : Gaston Philips<sup>61</sup>.

“Le *Boerenbond* semble, en cherchant une alliance avec lui avoir été séduit par le concours technique qu'il pouvait lui apporter...”<sup>62</sup>, malgré la réputation douteuse du personnage<sup>63</sup>. Degrelle, quant à lui, affirma<sup>64</sup> que Philips avait fait intervenir Jules Renkin<sup>65</sup> auprès de l'*Algemeene* et avait obtenu de celle-ci, grâce à cette intervention, 82 millions pour aider le Crédit Général de Belgique. Il ajoutait qu'ensuite J. Renkin avait reçu du Crédit Général de Belgique, bien que démissionnaire de son conseil d'administration depuis 1930, des tantièmes d'administrateur au rythme d'environ 100.000 francs par an. Toutefois la Commission d'enquête sur les interventions de crise et les collusions entre la politique et la finance<sup>66</sup> qui examina ces faits n'y releva aucune trace de collusion à charge de J. Renkin<sup>67</sup>. Encore que ses conclusions n'aient rien de bien convaincant... On ne peut avancer que la reprise du Crédit Général en 1931 par l'*Algemeene* se fit pour sauver la banque de G. Philips avec l'appui de J. Renkin. La seule irrégularité établie réside dans la répartition des tantièmes aux administrateurs du Crédit Général de Belgique.

Néanmoins, même si l'*Algemeene* n'avait pas un actif très solide, Philips trouvait également avantage à cette fusion, sa banque risquant de graves ennuis. Le plus grand mystère entourait cette opération au sujet de laquelle le rapport du conseil d'administration était d'une concision étonnante, laissant l'actionnaire dans l'ignorance la plus complète sur l'activité de la banque<sup>68</sup>. Il semble que les dirigeants aient embrouillé les choses à dessein en créant, avant l'établissement des comptes, le Crédit Général Industriel pour reprendre les participations du Crédit Général de Belgique, en repassant à la *Maatschappij voor Hypotheek Krediet en Onroerend Bezit* toutes les affaires immobilières, à usage non bancaire<sup>69</sup>.

---

<sup>61</sup> Gaston Philips (1884-1951) avait une réputation de banquier habile et compétent. Il était également sénateur provincial pour le Brabant depuis le 10.12. 1930; 11 le resta jusqu'en 1936 (cfr. Van Molle, *Le Parlement Belge, 1894-1969*, Gand, 1969, p. 267).

<sup>62</sup> F. Baudhuin, *Histoire économique...*, op.cit., t. II, p. 190. cfr. *De Waarheid nopens den Boerenbond*, éd. Katholieke Unie van België, Bruxelles, 1936.

<sup>63</sup> Philips avait été condamné par la 4e Chambre de la Cour d'Appel de Bruxelles pour manœuvres frauduleuses, détournements de fonds et faux bilans en tant qu'administrateur de la “Compagnie Agricole et Hypothécaire Argentine”, et cela, au profit de la Caisse des propriétaires où il avait également des intérêts. — Sur ces faits, voir *Le Journal des Tribunaux*, 25.10.1931, no. 3262, p. 2, et *Critiques Financières*, 24.6.1931, p. 1 et 2.

<sup>64</sup> Cfr V. Meulentijzer, *Les Banksters Philips, la dévaluation et le krach du Boerenbond*, Bruxelles, 1942, p. 32 ainsi que l'interpellation du sénateur rexiste Xavier de Griünne, *Ann. Par., Sénat*, 9 07 1936, pp. 154- 157.

<sup>65</sup> cfr Van Molle, op .cit. , p. 282. Jules Renkin était alors président et membre du CA du Crédit Général de Belgique. Devenu ministre le 6 juin 1931, il démissionna de ses fonctions à la banque de Philips le 1er juillet suivant.

<sup>66</sup> La Commission, constituée par arrêté ministériel du 10 août 1936, devait émettre des avis au sujet de la régularité de ces interventions et des collusions de caractère politique qui les auraient précédées ou accompagnées. Couramment, elle est appelée “Commission Servais”, du nom de son Président. Le rapport général fut publié en janvier 1937. (*A.G.R., Papiers Jaspas*, no. 146 et *Papiers Van Isacker*, no. 13). Mais la plupart des résolutions avaient été publiées dans la presse au fur et à mesure de leur adoption

<sup>67</sup> *A.G.R., Papiers Jaspas*, no. 146, *Rapport général de la Commission d'enquête sur les Intementions de crise et les collusions entre la politique et la finance*. Imprimerie du *Moniteur Belge*, 1937, p. 49 et 50. — D'après ce rapport, l'*Algemeene Bankvereniging* n'a pas fourni 82 millions pour venir en aide à la banque de Philips; elle effectua une opération toute différente : elle souscrivit 80.000 actions et le *Middenkredietkas* 30.000 actions du Crédit Général de Belgique “sans qu'aucune intervention quelconque de M. Renkin à cet égard soit établie”. Pour ce qui est de la répartition des tantièmes, l'avis de la Commission est toutefois plus nuancé, des anomalies et des irrégularités ayant été constatées. Mais la Commission conclut “il n'est pas démontré que M. Renkin ait eu connaissance des irrégularités de calculs (...), toutefois, si l'on ne tenait pas compte des préoccupations de sa charge ministérielle qui accablaient à ce moment M. Renkin, on comprendrait difficilement qu'il ait reçu, sans vérification complémentaire, des tantièmes d'administrateur d'une société dissoute (...). li n'a donc été relevé aucune trace de collusion politico-financière dans cette affaire, à charge de M. Renkin. En ce qui concerne M. Philips, le caractère irrégulier de la répartition effectuée le 12 mai 1936 n'a pu lui échapper”.

<sup>68</sup> *Critiques Financières*, 15A.1936, p. 3.

<sup>69</sup> Idem, p. 3.



La grande crise du *Boerenbond* éclata au grand jour en 1934 du fait de Marcel-Henri Jaspas<sup>70</sup>. Au dire de ce député les pertes du *Boerenbond* s'élevaient à 800 millions et la Caisse Centrale avait fait des démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir des crédits. Le 7 décembre 1934, le gouvernement Theunis instituait l'Office central de la Petite Epargne, organisme doté d'un milliard prélevé sur le fonds monétaire et qui reçut mission de s'occuper notamment du *Boerenbond* en facilitant le remboursement des petits déposants. Cette crise du *Boerenbond* et l'intervention de l'Etat qui en résulta, firent couler beaucoup d'encre, principalement en 1936 dans la presse rexiste qui dénonça les collusions entre le *Boerenbond* et le gouvernement. Qu'en était-il exactement?

Les responsables du *Boerenbond* étaient à l'époque Parein, Gijzen et l'Abbé Colpaert. Les deux premiers s'occupaient de la gestion financière et commerciale, le troisième dirigeait la politique agricole. A l'*Algemeene Bankvereeniging*, figuraient comme administrateurs, le député Frans Brusselmans<sup>71</sup> et les sénateurs Alfred Raport<sup>72</sup> et Gaston Philips. Ces deux dernières personnalités faisaient également partie du conseil d'administration du Crédit Général Industriel, Raport en qualité d'administrateur, Philips comme administrateur-délégué.

Degrelle affirma que la situation désastreuse du *Boerenbond* était connue du premier ministre Charles de Broqueville dès le mois d'octobre 1933 par la lecture d'un rapport confidentiel sur le *Boerenbond* qui fut demandé par le nonce, Mgr. Micara, et rédigé par Gustave Sap<sup>73</sup>. Ce dernier estimait alors les pertes de l'organisme à plus de 400 millions<sup>74</sup>. Or le bilan de l'*Algemeene* de 1933, voté en avril 1934, inscrivait un bénéfice de plus de 21 millions. Les bilans de cette banque étaient d'ailleurs critiquables depuis 1931, les dépôts ne se maintenant que grâce à des artifices comptables<sup>75</sup>. Donc, dès 1933, Sap et de Broqueville connaissaient la situation désastreuse du *Boerenbond* et les manœuvres frauduleuses des dirigeants de l'*Algemeene*. L'immobilisme du chef du gouvernement se comprend difficilement.

La gravité de la situation du *Boerenbond* va cependant nécessiter une intervention urgente du gouvernement. Un rapport de Sap d'octobre 1934 ne laisse aucun doute à ce sujet<sup>76</sup>. Les dirigeants du *Boerenbond* entreprennent des démarches qui prouvent le caractère

---

<sup>70</sup> M.H. Jaspas intervint à l'occasion de la déclaration gouvernementale du 28.11.1934 (Annales Parlementaires, Chambre, 1934, p. 40). En effet, le gouvernement de Broqueville avec G. Sap aux Finances, avait démissionné le 13 novembre 1934. Le 19, M. Theunis constitua une nouvelle équipe qu'on appela "le gouvernement des banquiers" où M. Gutt exerçait les fonctions de ministre des finances.

<sup>71</sup> Frans Brusselmans (1893-1967) catholique, représenta l'arrondissement de Furnes-DIxmude-Ostende de 1921 à 1936. Il enseigna à l'Université de Louvain de 1923 à 1955. (cfr. VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 30).

<sup>72</sup> Alfred Raport (1892.1965) avocat et sénateur catholique pour l'arrondissement de Louvain de 1932 à 1936 (cfr. Van Molle, *op .c it.* , p. 280).

<sup>73</sup> L'authenticité de ce rapport n'a pas été mise en doute. Au cours du débat qui suivit l'interpellation Jacquemotte à la Chambre, le député libéral Van Glabbeke donna lui aussi des extraits de ce rapport intitulé "Note sur les difficultés financières du *Boerenbond* et sur les incidents politiques qui s'y rapportent" (Annales parlementaires, Chambre, 8.7.1936, p. 225).

<sup>74</sup> "Les postes, Fonds d'Etat..., créances avec autres garanties, cachent une moins-value certaine et très considérable. D'après certaines estimations, elle dépasserait 500 millions. A mon avis, elle dépasse en tout cas 400 millions. Le *Boerenbond* dirige l'*Algemeene Bankvereeniging*. Il possède 85% des actions de cette société. Ces actions lui ont coûté plus de 700 millions. Elles valent tout au plus 300 millions. Sur ce poste U y a donc une perte de 400 millions. La situation du *Boerenbond* n'est pas liquide et, malheureusement, on ne pourrait la rendre plus liquide qu'elle ne l'est actuellement" (Rex, 21.2.1936, p.3, extraits du Rapport Sap).

<sup>75</sup> F. Baudhuin, *Histoire économique...*, *op.cit.*, t. H, p. 192 et *Critiques Financières*, 134.1932, p. 2. — D'autre part, un document prouvant le faux bilan existe il s'agit d'une lettre envoyée le 2 août 1934 par le Professeur Lebrun, administrateur à l'*Algemeene*, à M. Delbaere, président du conseil d'administration de cette banque. Il y relevait une série d'escroqueries et de faux évidents. La Commission Servais attesta que ces faits étaient effectivement allégués mais considérant qu'il ne s'agissait pas de collusion politico-financière, elle n'en examina pas le bien-fondé. (A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 146)

<sup>76</sup> A.G.R., *Papiers Jaspas*, no. 148, Note sur le "Boerenbond" du 10 octobre 1984. — "(...) Cette situation, extrêmement grave, est d'autant plus critique que L'*Algemeene Bankvereeniging* et le *Boerenbond*, dirigés par les mêmes personnes et qui en fait ne constituent qu'un seul et même organisme, travaillent avec perte (...). La trésorerie des deux organismes est aussi extrêmement gênée. Ils sont débiteurs à l'heure actuelle, à la Banque Nationale et à la Caisse d'Epargne de plus d'un denil-milliard".

catastrophique de la situation dans laquelle il se trouve. Dans une lettre à de Broqueville, Sap écrit “le Boerenbond voudrait qu’on lui permette d’emprunter 1.300.000.000 frs ou 1.500.000.000 frs à la Banque Nationale au taux maximum de 3%. Cet argent serait placé en fonds d’Etat belge 6% et le bénéfice de l’opération —40 à 45 millions par an — servirait, à concurrence de 30 millions à équilibrer son budget annuel. Les 10 à 15 millions qui restent feraient au fond d’amortissement (...). Le Boerenbond voudrait aussi que la Caisse d’Epargne diminue son taux d’intérêt de 1/2% ce qui lui permettrait de prendre une mesure identique. Le bénéfice qui en résulterait pour lui serait de 8,5 millions. D’autres suggestions m’ont été faites mais, pas plus que les précédentes, elles ne paraissent réalisables”<sup>77</sup>. Dans cette même lettre, Sap signalait que les dirigeants du Boerenbond verraient une solution dans une dévaluation du franc et s’efforçaient de créer, à cet effet, une ambiance favorable<sup>78</sup>

Les propositions de Parein, déclarées irréalisables par G. Sap, auraient constitué un véritable vol de 40 à 45 millions et n’ont, en effet, jamais été réalisées. La solution fut la création de l’Office de la Petite Epargne le 7 décembre 1934 dans le but de faciliter la mobilisation de leurs actifs gelés à des organismes gênés dans leurs disponibilités. Dans le cas du *Boerenbond* le crédit consenti par l’Office à la *Middenkredietkas* pour mobiliser une partie des dépôts s’éleva à 295 millions<sup>79</sup>

La *Middenkredietkas* réorganisée remit à l’Office de la Petite Epargne, en garantie, un paquet de titres évalués à 297.742.500 fr. La valeur nominale de ceux-ci n’était que d’environ 20 millions. “Il s’agit donc d’une valeur estimée pour la fixation de laquelle on n’a peut-être pas tenu suffisamment compte de la nécessité où l’on sera de consacrer longtemps une bonne part des bénéfices à la constitution de réserves pour donner à ces organisations une situation financière parfaitement solide”<sup>80</sup>

Cette intervention laisse apparaître des contacts très étroits entre les milieux financiers et le gouvernement, même si ce dernier ne céda pas entièrement aux propositions des dirigeants du Boerenbond. L’intérêt social était évidemment incontestable et servit à justifier l’aide apportée à l’organisme par l’Office de la Petite Epargne. Par ailleurs semble également suspecte l’attitude de Ch. de Broqueville qui devait connaître, sinon depuis 1933, du moins dès le début de 1934, la situation du *Boerenbond* et les manœuvres peu honnêtes de ses dirigeants. Dès lors des mesures auraient dû être prises. On peut penser que l’intervention de certaines personnalités politiques, comme Philips, Brusselsmans ou Raport, ne fut pas étrangère à cette inertie du premier ministre; aucun document ne l’atteste mais constatons néanmoins que ces événements mirent fin à leur carrière politique.

Voyons le cas de la Banque Belge du Travail (B.B.T.). Elle se constitua en société anonyme à Gand le 1er mars 1913 à l’initiative des socialistes gantois, dirigeants de la société coopérative *Vooruit* et principalement de leur leader, Edouard Anseele<sup>81</sup> Son but était de créer au moyen de fonds d’épargne confiés à la banque, des entreprises multiples et variées “dont la puissance devait constituer une société socialiste dans la société bourgeoise par l’action politique des dirigeants de ces entreprises sur le personnel occupé”<sup>82</sup> Mais l’objet social défini aux statuts, ne différait en rien de celui d’une banque capitaliste.

Les fonds déposés venaient des coopératives socialistes qui lui confiaient en grande partie leurs avoirs mais aussi des dépôts de particuliers. En outre la banque détenait des fonds

<sup>77</sup> A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 695, Lettre de G. Sap à Ch. de Broqueville, 8.10.1934.

<sup>78</sup> Un communiqué du *Boerenbond* dément cette assertion (*Indépendance Belge*, 16.11.1934, p. 1).

<sup>79</sup> Le crédit fut consenti à la Caisse Centrale de Crédit, organisme financier du *Boerenbond*. Les dépôts de l’*Algemeene Bankvereeniging*, sa filiale, n’ont été ni bloqués ni amputés. Les pertes furent assurées par les actionnaires et en premier lieu par le *Boerenbond* lui-même. Le capital n’a du reste pas été entièrement perdu.

<sup>80</sup> A.G.R., *Papiers Jaspox*, no. 146, op. cit., pp. 55-57.

<sup>81</sup> Sur l’origine et l’historique de la Banque Belge du Travail, voir F. SMETS, “Les Banques socialistes en Belgique”, *Revue économique internationale*, mai 1931, pp. 334-360 et F. BAUDHUIN, *Histoire économique...*, op.cit., t. II, pp. 174-183. Sur la personnalité d’Edouard Anseele, voir : L. BERTRAND, *Edouard Anseele, sa vie, son oeuvre*, Bruxelles, 1925 et L. DELSINNE, “Anseele”, *Biographie Nationale*, suppl., t. fl, col. 56-64.

<sup>82</sup> F. SMETS, op.c Et. , p. 837.

appartenant à deux villes : Anvers et Gand. La B.B.T. utilisait ces fonds principalement pour soutenir divers établissements industriels, surtout dans le textile.

A côté de la banque se trouvait le “*Comptoir de Dépôts et de Prêts*”, coopérative constituée en 1920 pour concentrer les opérations financières des organisations ouvrières. Le caractère politique y était plus accusé qu’à la B.B.T. le *Comptoir* subsidiait différentes créations du POB dont le Conseil général du parti. La part des deux organismes dans l’épargne s’élevait en 1930 approximativement à 320 millions de francs.

En 1931, la B.B.T. reprit le *Comptoir* qui se trouvait menacé : il avait alors 153 millions de dépôts divers mais il devait amortir plus de 20 millions sur des crédits consentis, ce qui représentait l’équivalent de dix fois son capital<sup>83</sup>. Jusqu’alors, la situation de la B.B.T. avait été brillante. L’évolution économique l’avait servi et elle profita largement de l’expansion du textile. Mais dès 1931 surgirent les premières difficultés.

Lors de l’augmentation de capital, *Vooruit* avait garanti l’émission des titres nouveaux. Cette dernière échoua en raison de la saturation du marché, et demeura à charge du *Vooruit*, lequel ne put libérer le capital qu’il avait souscrit. Le *Comptoir* avait racheté une partie des actions au *Vooruit* et se trouvait ainsi être un actionnaire important de la B.B.T. Lors de la fusion avec celle-ci, il ne fut pas obligé d’apurer sa souscription sur laquelle il devait encore 23 millions environ. D’autre part, la B.B.T. devait faire face à des retraits de plus en plus importants des coopératives qui devaient rembourser des coopérateurs<sup>84</sup>

Parallèlement la B.B.T. subissait des difficultés dans ses affaires industrielles. Si une banque mixte désirait s’intéresser dans l’industrie, elle devait le faire au moyen de ses réserves et non avec l’argent de ses clients. La B.B.T. n’en tint pas compte et le bilan de 1933 témoignait d’un déséquilibre manifeste entre les capitaux propres de la banque d’une part, le portefeuille et les participations d’autre part<sup>85</sup>. De plus, la banque courait des risques spéciaux en gérant une épargne ouvrière, ce qui la soumettait à des aléas politiques.<sup>86</sup>

Les premières interventions de l’Etat - à partir de juin 1933 - se firent par l’intermédiaire du Comité A.N.I.C. en faveur d’établissements du groupe de la B.B.T. Au total les crédits A.N.I.C. aux industries de ce groupe atteignirent 94.750.000 fr<sup>87</sup>. Bientôt le gouvernement lui-même allait être sollicité plus directement la gravité de la situation de la B.B.T. fut exposée dans une lettre de l’Office Coopératif belge au Ministre des Finances Henri Jaspar, à la suite d’une démarche d’Emile Vandervelde. Cette lettre datée du 12 mars faisait ressortir que les coopératives et les institutions d’épargne dépendant d’elles avaient déposé 150 millions à la B.B.T. et demandaient un crédit équivalent à la Caisse Générale d’Epargne et de Retraite et un crédit A.N.I.C. de 50 millions pour pouvoir fournir à la B.B.T. des liquidités<sup>88</sup>. Cette démarche souleva dans la presse non socialiste une violente campagne d’opposition qui empêcha une aide directe à la B.B.T. Cependant, soucieux de sauvegarder les intérêts de la petite épargne, le Conseil des Ministres du 26 mai 1934 estima qu’il ne fallait pas s’opposer à une avance à faire par la C.G.E.R. aux coopératives socialistes<sup>89</sup>. La B.B.T. elle-même ne recevait donc rien mais, par cette mesure, elle se trouvait débarrassée des demandes de remboursements émanant des coopératives.

Cela ne suffit cependant pas à sauver l’édifice. Le 28 mars 1934, la B.B.T. fermait ses guichets et suspendait ses paiements. A ce moment la différence entre l’actif et le passif se montait à 110 millions, ce qui correspondait à peu près au capital et aux réserves de la B.B.T. Mais la situation réelle différait largement de la situation comptable, l’actif n’existait en

---

<sup>83</sup> F. Baudhuin, *Histoire économique...*, op.cit., t. II, p. 176.

<sup>84</sup> *Libre Belgique*, 21.5.1934, p. 1.

<sup>85</sup> Idem, 19.3.1934, p.1.

<sup>86</sup> A cet égard il ne faut pas négliger la crise de méfiance qui se déclencha à la suite des événements d’Autriche en effet les dépôts de la Banque ouvrière à Vienne avaient été confisqués en 1934 et mis sous séquestre Idem, 2 8.3.1934, conférence de Henri de Mari.

<sup>87</sup> A.G.R., *Papiers Jaspar*, no. 146, Rapport de la Commission Servais, op.cit., p. 61 et 65.

<sup>88</sup> Ibidem, p. 62 et 63.

<sup>89</sup> A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 674, résolution prise en conseil des Ministres le 26. 03.34.

partie que sur le papier. Les pertes atteignaient au moins 120 millions<sup>90</sup>, plus un passif indirect dépassant largement 100 millions<sup>91</sup>

Au moment de sa fermeture, la B.B.T. détenait des fonds importants déposés par les villes d'Anvers et de Gand, qui eurent ainsi leurs avoirs bloqués. Or, il faut remarquer que l'échevin socialiste des finances de la ville d'Anvers, Auguste De Bruyne, était commissaire à la Banque défailante. De même à Gand, le député Auguste Balthazar<sup>92</sup>, administrateur de la B.B.T., ne cessa d'ordonner, en tant qu'échevin des finances, des versements en compte à la B.B.T. Il semble bien que des dépôts ont été effectués à la banque en difficulté pour lui apporter des liquidités. Cela donna lieu à diverses interpellations au sein des conseils communaux de ces deux villes<sup>93</sup>. A Gand, catholiques et libéraux votèrent une motion de défiance à l'égard de l'échevin socialiste mais celui-ci refusa de présenter sa démission<sup>94</sup>. Le Conseil des Ministres s'occupa de l'affaire et déclara que la faute de A. Balthazar fut de confondre ses devoirs d'échevin et d'administrateur en effectuant des versements à la B.B.T. jusqu'au 27 mars 1934<sup>95</sup>. Ces faits ne répondaient pas à une saine et prudente gestion des finances communales ! Les mandataires socialistes, A. Balthazar et A. De Bruyne, ont utilisé leur présence au sein du Collège pour promouvoir, puis secourir l'institution financière de leur parti, qu'ils avaient d'autre part tout intérêt à sauver.

Les rexistes soulevèrent d'autres griefs à charge d'hommes politiques socialistes et notamment Emile Vandervelde et Fernand Brunfaut. Ceux-ci, au cours de l'année 1933, auraient opéré des retraits sur leur compte à la B.B.T. Ainsi le compte de quinzaine d'E. Vandervelde, créancier chaque année de 70.000 à 80.000 fr, se soldant au 1er janvier 1933 à 83.845 fr, ne s'élevait plus le 29 mars 1934 qu'à 1.936 fr. Vandervelde aurait même refusé de céder aux sollicitations d'Anseele et exigé son argent<sup>96</sup>. La Commission Servais ne crut pas devoir faire de recherches à ce sujet<sup>97</sup> et c'est bien naturel : nul ne conteste que cet argent était bien à lui !

Par ailleurs, le Conseil Général du POB avait chargé une commission de déterminer les causes générales et individuelles de la déconfiture de la B.B.T. Arthur Wauters, président de la Commission fit rapport des conclusions de celle-ci au Conseil Général du Parti le 6 octobre 1934<sup>98</sup>. Il se montre sévère pour les dirigeants de la B.B.T, particulièrement pour Anseele. Cette condamnation était essentiellement doctrinale : la B.B.T. avait créé une sorte de néo-capitalisme, en contradiction avec les principes mêmes du socialisme, ses dirigeants se conduisant en véritables capitalistes, notamment dans la répartition des tantièmes<sup>99</sup>. Les

---

<sup>90</sup> *Libre Belgique*, 30.3.1934, p. 2 et A.O.R., *Papiers Jaspar*, no. 146, op. cit., p. 61.

<sup>91</sup> Il s'agissait des avances sur A.N.I.C., consenties à ses filiales (64 millions) que la B.B.T. avait avalisées ou garanties (cfr. *Libre Belgique*, 30.3.1934, p.2).

<sup>92</sup> Augustus Balthazar (1893-1952), directeur du journal *Vooruit*, échevin de Gand depuis 1923, député socialiste pour l'arrondissement Gand-Eeklo de 1929 à 1944 Ministre des Travaux publics et de la Résorption du chômage (1938-39), du Travail et de la Prévoyance sociale (1939-40), des Travaux publics et des Communications (1943-44). (cfr. Van Molle, *op. cit.*, p. 6).

<sup>93</sup> A Anvers les Interpellateurs reprochèrent à A. De Bruyne d'avoir, au nombre des dépôts faits dans différentes banques, placé à la B.B.T. 20 millions en novembre 1933, à six mois d'échéance, et en outre 2 millions en compte courant. Or à ces dates, on savait que la banque était dans une situation critique et De Bruyne mieux que quiconque puisqu'il en était commissaire (*Libre Belgique*, 28.3.1934, p. 3). A Gand, le cas est semblable mais la responsabilité de Auguste Balthazar est plus grande encore. Comme échevin des Finances et des Régies de la ville, il confia à la B.B.T. des fonds se montant à 19.740.000 h. Peu avant la fermeture de la banque, près de trois semaines après la demande d'aide au gouvernement, il fit encore ouvrir un compte à vue des régies gantoises. (*Nation Belge*, 3.5.1934, p. 3, compte rendu de la séance du conseil communal).

<sup>94</sup> *Nation Belge*, 3.5.1934, p. 3.

<sup>95</sup> A.G.R., *Papiers de Broqueville*, no. 674, conseil des ministres du 28 03 34. A la suite de cela, Balthazar fut sommé par le ministre de l'Intérieur de démissionner (*Libre Belgique*, 2.6.1934, p.3).

<sup>96</sup> *Rex*, 22.5.1936, p. 19 et 20. — Les faits mentionnés dans cet article sont repris à la *Nation Belge* du 13.5.1936, p.1, et le *Peuple* ne répondit qu'évasivement, ce qui ne permet toutefois pas de conclure qu'ils sont fondés.

<sup>97</sup> A.G.R., *Papiers Jaspar*, -, no. 146, op. cit., p. 64.

<sup>98</sup> Pour ce rapport, voir *Le Peuple*, 7.10.1934, p. 1 et 4; *L'Etoile Belge*, 7.10.1934, p. 3 et 9.10.1934, p. 3.

<sup>99</sup> D'après la fédération bruxelloise du POB, Anseele encaissa jusqu'à 650.000 fr de tantièmes et de jetons de présence; à la veille de la débâcle, il touchait encore près de 400.000 fr. (cfr. *Libre Belgique*, 25.10.1934, p. 2).

sanctions proposées par le Conseil Général du Parti furent connues à l'issue du Congrès extraordinaire du P.O.B. du 27 octobre<sup>100</sup> : Achille Vleurinck et Jules d'Asseleer, membre du comité de direction de la B.B.T. furent exclus du parti; le sénateur Albert François dut résilier ses mandats d'ordre financier et renoncer à son mandat de sénateur; Ed. Anseele, ministre d'Etat, député de Gand, dut démissionner de tous les mandats économiques qu'il détenait du parti mais il lui fut permis d'achever ses mandats politiques. Un blâme pour "*légèreté dans la gestion*" fut infligé à 22 administrateurs parmi lesquels 5 députés (Auguste Balthazar, Désiré Cnudde, Auguste Debunne, Aifred Lombard, Hippolyte Vandemeulebroucke) et 3 sénateurs (Prosper De Bruyne, Joseph Van Roosbroeck, Rudolf Vercammen<sup>101</sup> . Ce blâme n'entraînait pas leurs retraits de la vie politique et de fait, la plupart continuèrent à exercer leurs fonctions.

Quelles conclusions tirer? La gestion de la B.B.T. n'a certes pas toujours été saine mais aucun acte délictueux ne peut être reproché à ses dirigeants et, en particulier, à Ed. Anseele<sup>102</sup> Autre chose est des échevins des finances des villes de Gand et Anvers qui n'hésitèrent pas à apporter à leur banque en difficulté des fonds communaux. Une preuve de plus du danger des cumuls ! Il est établi, par ailleurs, que divers mandataires POB sont intervenus auprès du gouvernement ou d'organismes parastataux afin d'introduire les requêtes des sociétés industrielles de la B.B.T. ou du mouvement coopératif. Plusieurs d'entre eux remplissaient des mandats à la présidence ou dans les conseils d'administration des sociétés commerciales intéressées. Il n'y a cependant aucune preuve de ce que ces hommes usèrent de leurs mandats ou de leurs titres pour l'obtention de subsides, mais leurs fonctions étaient connues et elles ont pu peser indirectement.

Le gouvernement n'intervint pas directement. La période était critique pour bien des établissements et un organisme "apolitique" de l'importance de la B.B.T. aurait probablement aussi bénéficié d'une aide parastatale. Quoi qu'il en soit la Commission d'enquête Servais concluait à l'inexistence d'une collusion entre la politique et la finance dans cette affaire<sup>103</sup>

Les circonstances économiques étaient telles qu'à partir de 1932, les gouvernements durent s'intéresser plus étroitement aux entreprises bancaires et industrielles du pays et élargir un appui pécuniaire sans avoir toujours les garanties nécessaires Il était ainsi très facile de dénaturer des opérations moralement irréprochables. L'exemple de la B.B.T. est à cet égard significatif. Celui du *Boerenbond* peut en être rapproché bien que l'attitude passive du premier ministre Ch. de Broqueville soit sujette à caution. Cependant l'aide que le gouvernement Theunis consentit à la Caisse Centrale de Crédit du *Boerenbond* en décembre 1934 par la création de l'Office central de la Petite Epargne ne laisse entrevoir aucune collusion proprement dite entre les milieux gouvernementaux et ceux de l'organisme catholique.

A cet égard, certaines conclusions de la Commission Servais sont très nettes : "*il (le gouvernement) a pesé sur les dirigeants de la Caisse d'Epargne, lesquels n'opposant pas à cette influence la résistance qu'il eut fallu se départir dans certains cas de la prudence requise (...) La crise peut expliquer cela dans une certaine mesure. Mais le gouvernement aurait dû décider la création d'organismes habilités pour assister les industries en difficulté*" (rapport, p. 6). Et plus loin, sur la S.N.C.I. "*la majeure partie des crédits ont été accordés à*

---

Le rapport officiel dans le *Peuple* (22.10.1934) ne mentionnait pas cette question de tantièmes. Il s'agissait donc d'une édition expurgée.

<sup>100</sup> *Peuple*, 28.10.1934, p. 2.

<sup>101</sup> *Etolle Belge*, 28.20.1934, p. 3.

<sup>102</sup> Une Instruction menée en mai 1936 aboutit à l'inculpation de 4 administrateurs de la B.B.T. et de son président, Ed. Anseele. Indépendamment des fautes de gestion ne relevant pas du droit pénal, les préventions visaient un faux dans un acte authentique lors de l'augmentation de capital de 1931 et l'usage de faux dans les bilans de 1931 et 1932. Les débats se déroulèrent à huis clos devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Bruxelles. La Cour rendit une ordonnance de non-lieu pour tous les faux bilans mais ordonnait une expertise nouvelle en ce qui concerne l'inscription dans les bilans de mentions relatives à l'augmentation de capital. (*Soir*, 10.7.1936, p. 6). Un non-lieu définitif fut rendu en janvier 1938 (*Libre Belgique*, 29.1.1938, p. 6).

<sup>103</sup> A.G.J.L., *Papiers Jaspar*, no. 146, op.cit., p. 64.

*des entreprises travaillant avec les banques dont les représentants siégeaient au conseil d'administration de la S.N.C.I. Il n'est pas normal que la société qui prête et la société qui emprunte soient gérées par les mêmes personnes et que ce soient les mêmes qui décident et de la demande de crédit et de son octroi ... La S.N.C.I. se fiait surtout à la bonne foi des firmes créditées (...) et ne se préoccupait guère de la qualité de la créance qui lui était cédée. »<sup>104</sup> .*

La presse rexiste publia la liste des prêts octroyés par la Caisse d'Epargne à des institutions bancaires et industrielles<sup>105</sup> et, lors de son interpellation au Sénat, le Comte de Grünne révéla en outre la liste des crédits accordés par le Comité A.N.I.C. et la S.N.C.I.<sup>106</sup> . La campagne rexiste et d'autres, de moindre envergure, laissaient entendre que chacun de ces prêts étaient un fait scandaleux car il s'agissait pour le polémiste d'ameuter l'opinion en se basant uniquement sur l'importance de certains postes ou sur le montant total de ceux-ci sans tenir compte des conditions dans lesquelles les prêts avaient été consentis. Dans ce climat créé, l'opinion publique avait tendance à considérer tous les crédits et toutes les interventions de l'Etat comme des scandales politico-financiers. Certains journaux comme *le Peuple* contribuèrent également à la création d'un tel climat mais dans une moindre mesure étant donné le caractère moins sensationnel de leurs campagnes.

D'autre part ces campagnes de presse entretenirent la confusion entre les collusions politico-financières et les cumuls de mandats politiques et financiers. La nuance paraît pourtant considérable. Des chiffres impressionnants destinés à frapper l'imagination du public furent publiés. "95 parlementaires cumulent 411 mandats ! Il y a à la Chambre 40 députés qui cumulent ensemble 182 mandats d'administrateur de sociétés et au Sénat, 55 sénateurs cumulent 229 mandats..."<sup>107</sup> . Les parlementaires catholiques venaient en tête dans ce genre de cumuls, suivis des libéraux et des socialistes. En 1935, Paul Crokaert reprenait ces chiffres: "245 postes d'administrateur de sociétés bancaires, industrielles ou commerciales sont répartis aux mains de 59 députés catholiques, 113 entre 19 députés libéraux et 53 entre 17 députés socialistes.." <sup>108</sup> . Cela ne signifie pas que tous ces parlementaires trafiquaient de leurs mandats, se livraient à des manœuvres douteuses permettant de les qualifier de "pourris" ou de "banksters". Certes des noms d'hommes politiques connus au sein des conseils d'administration pouvaient susciter la confiance du public, plus enclin à souscrire au capital de sociétés ainsi patronnées ou d'en acquérir des obligations.

Ceci dit, il est certain que des abus ont pu se commettre. Ainsi la Commission Servais constata que de nombreux solliciteurs de crédits à la Caisse d'Epargne se faisaient recommander par des hommes politiques. "il est des recommandations particulièrement pressantes qui émanent d'amis ou de collègues risquent d'être prises davantage en considération" <sup>109</sup> . De même, des crédits ont été accordés par la S.N.C.I à des entreprises travaillant avec des banques dont les représentants siégeaient dans son conseil d'administration; ils étaient dès lors plus enclins à accueillir volontiers les demandes de cession de "crédits gelés" et à se montrer moins sévères dans l'exigence des garanties<sup>110</sup> . Malgré ces réserves, la Commission ne dégêa aucun cas de collusion politico-financière caractérisé. Il est vrai que cette Commission n'était pas très sévère...

S'il est impossible d'admettre chaque fois l'excuse de l'irréflexion, du désintéressement ou du souci de l'intérêt public, force est cependant de constater que la plupart des interventions de l'Etat ou d'organismes parastataux envers des établissements bancaires et industriels ne donnèrent pas lieu à des abus criants. Dans l'ensemble, l'intégrité

---

<sup>104</sup> rapport, pp. 10-12

<sup>105</sup> *Pays Réel*, 22.5.1936, p. 1 et 5.

<sup>106</sup> *Annales parlementaires, Sénat*, 9.7.1936, pp. 161-165.

<sup>107</sup> BODART, "Les Hommes politiques et la finance", *Vlan*, 9.12.1933, p. 1. Bodart publiait ces renseignements d'après l'Annuaire financier de 1932.

<sup>108</sup> P. CROK.AERT, "La Nouvelle Carthage ?", *Le Soir*, 12.12.1935, p. 1.

<sup>109</sup> A.G.R., *Papiers Jaspar*, no. 146, op. cit., p. 12.

<sup>110</sup> Idem, p. 18.

des hommes politiques belges de cette époque ne peut être mise véritablement en doute mais il est tout aussi vrai que l'interpénétration, entre la politique et les affaires, était beaucoup trop développée. Cette situation conduisit certainement à des excès d'influence, voire même à des complicités et contribua ainsi à la création d'un climat malsain.

### **1935 : la dévaluation Van Zeeland**

L'année 1935 est généralement considérée comme un tournant de la politique économique des gouvernements belges de l'entre-deux-guerres. Dans la lutte contre la crise, une longue période de déflation douloureuse ne servit à rien, mais au contraire, aggrava encore une situation économique déjà extrêmement sérieuse. En revanche l'énergique dévaluation du F.B. en mars de cette année-là, posa les fondements d'une véritable restauration d'une économie gravement atteinte. En effet, le gouvernement Van Zeeland, né précisément le mois même où il prit cette initiative hardie, allait mener une politique économique qui contrastait fortement avec celle suivie précédemment. Elle se caractérise par une accentuation de l'interventionnisme de l'Etat, ce qui, apparemment, peut être expliqué par l'entrée au gouvernement d'Henri de Man, père du "planisme". Un des domaines où cet interventionnisme se fit sentir, fut le monde des finances et des banques privées. On connaît le rôle majeur des banques dans l'économie belge: leur apport dans l'industrialisation de nos contrées et dans le relèvement industriel après la première guerre mondiale, ne doit plus être souligné. L'intervention de l'Etat dans ce domaine particulier de l'économie belge était, en 1935, un fait d'un caractère tout à fait original et même sensationnel.

Les premiers mois de 1935 virent dangereusement basculer la solidité des organismes privés de crédit même les plus grandes banques eurent de très graves problèmes de liquidité. On peut donc difficilement parler d'une "crise de liquidité *stricto sensu*" dans les années et les mois précédant juin 1934. Durant cette période la survie des banques ne présenta pas de problèmes insurmontables, abstraction faite, d'une part, de quelques institutions bancaires assez marginales et sans grande importance, et d'autre part de certains organismes qui menèrent une politique imprudente ou plus ou moins frauduleuse (par exemple, la Banque Chadoir en 1930). Même la chute de la Banque belge du Travail, beaucoup plus importante, présente un caractère particulier, qui ne peut être ramené à la situation générale du monde bancaire belge de cette époque. La banque socialiste pratiqua une politique de placement et de gestion qui, en aucun cas, ne peut être comparée à la politique prudente des autres grandes banques.

En effet, la politique des banques privées, avec en tête la Société Générale, la Banque de Bruxelles et la Société belge de Banque, doit être qualifiée de "prudente". L'appréciable augmentation des encaisses (en % de l'actif total elles évoluèrent de 10,03 en 1928 à 20,49 en 1933), la réduction des dangereux crédits en compte courant (idem de 46,23 en 1929 à 36,51 en 1933) et l'importance grandissante du portefeuille d'escompte (qui possède l'avantage d'être réescomptable à la B.N.B.) indiquent l'attitude prudente des banques pendant la crise. Avant la fin de 1934, le problème bancaire se posait donc surtout sous le signe du dérèglement profond des mécanismes normaux d'octroi du crédit. Pour garantir au maximum la solidité des institutions, les différents éléments de bilan furent modifiés, comme on vient de le voir, de telle manière que les crédits à l'industrie durent être réduits. Cette situation fut dans une large mesure à l'origine des taux d'intérêt trop élevés, qui, à leur tour, empêchèrent tout relèvement économique. Ces taux souvent exorbitants furent donc un des principaux objets de préoccupation des gouvernements successifs.

Un problème tout différent se présenta aux environs d'octobre- novembre 1934. A partir de ce moment, mais particulièrement en février-mars 1935, les plus grandes banques furent menacées dans leur existence même. La chute de *l'Algemeene Bankvereniging-Belgische Boerenbond* en octobre-novembre 1934 eut un énorme retentissement, mais, là encore, les raisons conduisant à la faillite ne sont pas du même ordre que celles causant les

difficultés des autres banques plus tard. En effet, cette banque était gérée à l'aide de méthodes qui n'étaient guère de mise dans les banques traditionnelles, plus prudentes et plus anciennes. Pourtant, la faillite de *l'Algemeene* déclencha très certainement un mouvement de méfiance de la part du public envers l'ensemble de la structure bancaire. En effet, une vague de retraits de dépôts se produisit dans les autres banques, aux environs d'octobre- novembre 1934.

Mais ces retraits de dépôts, menace directe pour les banques, sont avant tout attribuables à un facteur totalement externe : la faiblesse du F.B. et la spéculation monétaire. Ce sont ces problèmes monétaires qui amenèrent les banques au bord du précipice. Peu s'en fallut que la Banque de Bruxelles, seconde du pays, y tombât effectivement, n'eut-elle bénéficié d'un crédit gouvernemental impromptu de 500 millions. Des restrictions de crédit, pour mettre fin à la fuite devant le F.B., furent donc impraticables, si l'on ne voulait pas acculer à la faillite la totalité de notre structure bancaire. La seule issue parut être la dévaluation : une véritable hérésie pour les idées économiques classiques des gouvernements précédents, un pas qui pourtant fut franchi par Van Zeeland et son équipe.

Ce survol schématique de la crise bancaire amène à quelques conclusions concernant la future législation bancaire. *Primo*, le second A.R. (9 juillet 1935, le contrôle bancaire), tout comme le premier (22 août 1934, la scission de la banque mixte), ne fut pas promulgué "*pour sauver les banques*". C'est la dévaluation de mars 1935 qui, pour réutiliser ce terme souvent employé et quelque peu lapidaire, "*sauva les banques*". *Secundo*, les principales institutions bancaires n'avaient pas commis de flagrantes erreurs de gestion, qui auraient causé la crise et provoqué une initiative législative conséquente. Au moment où la législation du 9 juillet fut élaborée, la crise bancaire était déjà résolue.

Le contrôle bancaire fut cependant réalisé concrètement par la conjonction de courants d'idées nouvelles formulées au sein des deux plus grandes familles politiques: la démocratie chrétienne et la social- démocratie. Dans les mois précédant la formation du gouvernement Van Zeeland, se forma, chez les démocrates chrétiens et les socialistes, un courant qui admit que leurs programmes respectifs étaient susceptibles de certains compromis. L'idée s'amplifia que, sans abandonner leurs buts ultimes, les deux grandes familles politiques pourraient "faire une partie du chemin des réformes ensemble". Dans le monde politique, on parla de plus en plus de "flirt socialiste - démocrate-chrétien". Ce rapprochement atteignit les plus hauts niveaux : au printemps 1934 des contacts eurent lieu entre Van Zeeland et de Man. Temporairement interrompues par la participation de Van Zeeland au gouvernement de Broqueville (juin-novembre 1934), ces rencontres débouchèrent (après la chute de de Broqueville) sur une sorte de préaccord gouvernemental, avec comme base les idées communes entre les deux hommes politiques.

Le 25 mars 1935, le franc belge est dévalué de 28 % - chiffre calculé par Léon Dupriez sur base d'une comparaison des prix anglais et des prix belges. La mesure est prise par un gouvernement tripartite groupant libéraux, chrétiens et socialistes. Il est présidé par Van Zeeland, qui affirme dans sa déclaration gouvernementale que "*ce cabinet [...] entend poursuivre, dans une situation nouvelle, une politique s'inspirant de principes différents de ceux qui ont été mis en avant et en assurer la réalisation par des méthodes neuves. Son mot d'ordre est : la rénovation économique du pays*".

En pratique, l'expansion économique sera recherchée par des méthodes de stimulation de la demande globale, notamment des dégrèvements fiscaux et une relance des commandes publiques. En plus, on tente, dans une certaine mesure, d'accroître le pouvoir d'achat de la grande masse de la population en liant l'évolution des salaires à l'index des prix et en permettant la récupération des pertes antérieures dues à la politique de déflation.

### **Et si on volait les Congolais ? L'emprunt Mendelsohn.**

C'est dans ce contexte que se place l'épisode peu glorieux de l'emprunt Mendelsohn, ainsi nommé du nom de la banque hollandaise auprès de laquelle il fut contracté. Toute



l'entourloupette consista à contracter cet emprunt, non au nom de la Belgique, mais du Congo, au nom d'un raisonnement un peu simpliste : « *si le Congo aide la Belgique, la colonie s'aide elle-même, car le Congo a intérêt à ce que les finances publiques belges soient saines..* ». <sup>111</sup>. L'emprunt Mendelssohn donne un échantillon plutôt corsé de la manière dont on peut comprendre ce genre d'évidence. Il s'agissait, ni plus, ni moins, de s'arranger pour que le poids de la crise mondiale fût autant que possible répercuté sur la population congolaise !

En 1934, le gouvernement belge décida que la colonie contracterait un emprunt de 25 millions de florins, alors que le Congo n'avait nul besoin de cet argent. Bruxelles mit les florins en poche et paya l'équivalent au Congo en francs, à charge bien sûr pour la Colonie de rembourser le prêteur... Mais entre temps, le franc belge aura été dévalué de 28 %.; si bien que le Congo fut obligé de rembourser l'emprunt en florins devenus très chers. Le coût estimé pour les finances de la colonie représentait à peu près la moitié des recettes publiques congolaises!

Il est courant de comparer la colonisation à la tutelle d'un mineur, la métropole étant censée veiller aux intérêts de la colonie incapable de se diriger elle-même. On doit bien constater qu'un tuteur qui tenterait un coup de ce genre se verrait demander par la Justice des explications qu'il aurait de la peine à donner !

Bien entendu, l'on pourra invoquer que l'emprunt a été contracté en 1934, et que la dévaluation a eu lieu, elle, en 1935. « On ne pouvait pas savoir, n'est-ce pas, que dans l'avenir... » Voire ! Il se fait qu'une juteuse opération financière privée, elle aussi révélatrice d'une conscience fort élastique, entacha la fin de la carrière d'un directeur de la Société Générale : Charles Fabri.

Quoiqu'étroitement associé à la négociation de la réforme bancaire avec le gouvernement Van Zeeland, Charles Fabri se trouva dans une position délicate suite aux opérations qu'il avait menées à la veille de la dévaluation de mars 1935. Lors de la création de la Banque de la Société Générale (à la suite de la scission obligée des « banques mixtes »), il avait repris à son compte la participation de la Société Générale dans la Caisse Générale de Reports et de Dépôts dont il était administrateur-délégué. Chargé de la gestion des Intérêts financiers de Francqui pendant la participation de ce dernier au « gouvernement des banquiers », il avait été également le négociateur pour le compte du Trésor de l'emprunt Mendelssohn, emprunt dont le produit fut utilisé par l'Etat pour rembourser notamment la Caisse Générale de Reports. Or, au triple titre de patron de la Caisse de Reports, de la Banque Fabri et Cie et de gestionnaire de la fortune de Francqui, Fabri acheta massivement les bons Mendelssohn libellés en florins à la veille de la dévaluation, ce qui lui rapporta de plantureux bénéfices.

S'agit-il en l'occurrence d'une opération d'arbitrage particulièrement réussie, d'un délit d'initié ou d'une vaste spéculation à la baisse du franc, toujours est-il que les enquêtes judiciaire et parlementaire sur les spéculateurs et les responsables de la dévaluation révélèrent les manipulations de Fabri et jetèrent la suspicion sur le rôle de Francqui dont le décès mit fin prématurément aux investigations de la commission d'enquête parlementaire.

Fabri bénéficia finalement d'un non-lieu, mais considérant qu'il avait été victime de l'acharnement du gouvernement Van Zeeland, il inspira plusieurs campagnes virulentes contre lui <sup>112</sup>. Le prestige dont il jouissait encore lors de son décès subit à Paris en 1938 n'en fut pas moins fortement atteint l'année suivante lorsque la mort de Mannheimer provoqua la chute de la Banque Mendelssohn, entraînant la liquidation de la Caisse de Reports dont Fabri avait confié imprudemment la majorité des capitaux à son correspondant hollandais.

S'il y eut délit d'initié de la part de Fabri, ce fut tout au plus dans le fait de savoir quand le franc serait dévalué et de combien. Non seulement il y avait ce que l'on appelle

---

<sup>111</sup> L'historien Jean Stengers a défendu ce raisonnement aux allures de hold-up !

<sup>112</sup> Il finança notamment des publications qui lui étaient hostiles, comme la revue *Cassandra*.

élégamment « une désaffection du public envers le franc », c'est-à-dire une fuite généralisée de l'épargne vers l'or ou les devises, mais nous avons vu que le *Boerenbond*, dans sa correspondance avec Gustave Sap, attendait déjà son salut, en partie de la dévaluation, en partie de manœuvres qui, réalisées au détriment des épargnants, auraient collectivisé les pertes et les auraient reportées sur le plus grand nombre. Il suffisait d'avoir l'idée d'inclure les Congolais dans ce nombre !

Faut-il rappeler que dans l'affaire du *Boerenbond* et de *l'Algemeen*, il subsistait des zones d'ombre, notamment l'attentisme inexplicable du gouvernement de Broqueville. Et la nature exacte de l'intervention de Renkin, et des paiements reçus de la Caisse de Philips. A remarquer encore que l'affaire du *Boerenbond* se joue entièrement entre catholique et que nous voyons reparaître, en plus de Renkin, son ami et compère du temps de la reprise : Dupriez. De l'époque de la reprise aussi, dataient ses liens avec la Société Générale... Coïncidences ?

On ne saurait en tous cas se contenter des conclusions de la Commission Servais, toujours un peu trop pressée d'absoudre les gens « honorables ». Renkin avait de lourdes responsabilités et de tels soucis qu'il en oubliait de consulter ses extraits de compte ! Et Francqui est mort bien opportunément. Cela permettait de clôturer l'enquête, sans même s'enquérir des traces que le défunt avait pu laisser derrière lui !

## **Le Règne des Ingénieurs**

Le remplacement de Charles Fabbri à la direction de la Société Générale par Edgard Stein, responsable de l'inspection des charbonnages confirme le changement qui s'opéra alors dans le recrutement des directeurs à la suite de la transformation de la Société Générale en holding et à l'arrivée d'Alexandre Galopin à la tête de ce dernier.

Un rapide examen des bilans des exercices 1934 et 1935 fait apparaître les conséquences de la scission. Le transfert à la Banque de la Société Générale des opérations à court terme et des services à la clientèle a pour résultat que le chiffre d'affaires de la holding est ramené à 4 milliards en 1935 contre 20 milliards pendant le dernier exercice de la banque mixte. Le capital d'un milliard de francs représenté par 800.000 parts de réserve est réduit à 796 millions. à la suite d'une double modification.

D'une part, suite à la proposition d'échange d'une part de réserve Société Générale pour deux actions de la nouvelle banque, 216.000 parts de réserve furent présentées à l'échange et annulées

En second lieu, la Banque Belge pour l'Etranger était également affectée par la réforme bancaire et son activité de holding fut fusionnée avec celle de la Société Générale, ce qui donna lieu à la création de 52.800 parts de réserve offertes aux porteurs d'actions de sa filiale. Désormais, seules les filiales étaient titulaires de dépôts à terme auprès de la holding, ce qui eut pour résultat une contraction de la masse des dépôts à un peu plus de 10 % de celle confiée à la banque à la veille de la réforme.

Les différentes opérations de fusion, scission et mise en liquidation consécutives à cette dernière eurent pour effet d'augmenter substantiellement le portefeuille actions et les participations temporaires de la nouvelle holding. Dans un premier temps, la réforme ne déboucha pas sur une transformation significative de l'organisation de la Société Générale, la cessation de l'activité bancaire mise à part. A cette époque, chaque directeur avait des responsabilités propres dans une ou plusieurs branches de l'industrie et des services sans que cette répartition donnât lieu à un organigramme précis ni à une spécialisation rigoureuse.

Néanmoins au début des années trente, l'étendue et la diversité des participations dans les entreprises coloniales avaient donné lieu à la mise en place, à l'initiative de Francqui et Van Brée, du Comité Intérieur Colonial qui fonctionna sans discontinuer jusqu'à l'indépendance du Congo avec pour objectif de rationaliser les efforts des différentes sociétés du groupe en Afrique et d'informer la direction sur leur situation. C'est dans cette optique que la Société Générale fit apport à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie de la

plupart de ses participations coloniales et se réserva la gestion directe des seules sociétés de 1906, l'Union Minière, la Forminière et le B.C.K.

Les trois directeurs de la Société Générale qui avaient en charge les affaires coloniales, à savoir Van Brée, Cattier et Sengier, se réunissaient en principe tous les matins de 8h 15 à 9h pour vaquer ensuite à leurs propres affaires.

De son côté Gaston Blaise, artisan du développement de l'industrie des métaux non-ferreux, avait pris en main le secteur de l'électricité après le départ de Theunis, en réorganisant l'électro-holding Traction et Electricité qui fonctionnait alors de façon autonome. Non seulement il en ranima le comité exécutif, en le réunissant chaque semaine sous sa présidence, mais il s'attacha la collaboration de Robert van Cauwenberghe, professeur réputé de l'ULB, qui avait également à son actif une carrière industrielle dans le secteur de l'électricité. Devenu administrateur-directeur en 1933, celui-ci organisa le bureau d'études et les services de la holding de manière à doter les filiales d'une structure et d'une gestion cohérentes.

La fin des années trente est par conséquent caractérisée par l'approfondissement d'un processus de réorganisation et de rationalisation engagé dès avant la réforme bancaire, mais qui tend à se recentrer sur l'industrie. Peu d'initiatives nouvelles sont prises à cette époque, mais dès la fin de l'entre-deux-guerres, l'expansion et la diversification des Intérêts de la Société Générale ont déjà pour effet un rééquilibrage de la localisation de ses activités en Belgique en faveur de la Flandre. Au pôle traditionnel d'Anvers, se sont ajoutés les Intérêts dans le textile gantois et surtout le développement industriel de la Campine. D'après les évaluations de J.R.Sortla, en 1937, 47,5 % de l'activité de la Société Générale en Belgique s'exerce en Flandre, contre 40,4 % en Wallonie, siège des industries traditionnelles, et le restant à Bruxelles

Ce recentrage vers l'industrie est confirmé par le choix des directeurs appelés à occuper les sièges de Cattier et de Fabri. Ce choix n'est pas seulement révélateur de ce processus, mais aussi de la volonté de Galopin d'équilibrer la direction en y faisant entrer des cadres issus des secteurs dont il a eu la responsabilité, à savoir la sidérurgie et les charbonnages. Albert D'Heur comme Edgard Stein sont tous deux des ingénieurs formés à l'Université de Liège. Le premier a commencé sa carrière aux Aciéries d'Angleur et l'a poursuivie en Russie jusqu'à la révolution de 1917. Après avoir assumé la direction de deux entreprises sidérurgiques en France, il revient en Belgique où il est nommé en 1924 directeur général des Aciéries d'Angleur, puis de la SA d'Angleur-Athus après la fusion avec la Société d'Athus-Grivegnée en 1927. Quant à Edgard Stein, camarade de promotion de Galopin, il a fait toute sa carrière dans les charbonnages de la Société Générale, pour accéder à l'inspection générale des charbonnages en 1930 et représenter la banque dans toutes ses entreprises charbonnières. Sa nomination mérite d'être relevée car pour la première fois, après plus d'un siècle d'investissement dans l'industrie houillère, à une époque où malgré les espoirs fondés sur l'exploitation des charbonnages de Campine, l'industrie charbonnière belge est déjà sur le déclin, la Société Générale fait appel à un cadre issu de cette industrie. Qui plus est, son désengagement des bassins wallons est devenu patent depuis 1935.

C'est ainsi que du vivant de Galopin s'amorce une pratique du recrutement privilégiant le choix d'ingénieurs, choix justifié par le patronage d'un grand nombre d'entreprises industrielles. Ainsi en 1939, lors de la retraite de Félicien Cattier, lorsque Blaise devient vice-gouverneur, c'est à nouveau un ingénieur, Arthur Bemelmans, qui accède à la direction. Conseiller à la Société Générale depuis la fusion avec la Banque d'Outremer, Bemelmans est petit-fils par sa mère du vice-gouverneur Léon Orban. Ingénieur diplômé de l'Ecole Militaire, où il était contemporain de Blaise, il fut mobilisé en 1914, blessé à deux reprises au début du conflit puis affecté à la direction des établissements d'artillerie du Havre sous les ordres de celui-ci. Après la guerre, il accomplit plusieurs missions comme représentant du ministère des Affaires économiques et se fit remarquer par Theunis qui lui proposa le poste de délégué-adjoint à la Commission des réparations. Il s'y tailla une

réputation de compétence et d'habileté qui lui ménagera l'accès au conseil d'administration de la Banque d'Outremer et de plusieurs de ses filiales jusqu'à la fusion avec la Société Générale.

De même en 1941, à la mort d'Adolphe Stoclet, c'est à un autre ingénieur, Paul Gilet, neveu de Jean Jadot<sup>113</sup> spécialiste des transports au Congo, qu'on fera appel pour lui succéder.

Le caractère systématique du recrutement d'ingénieurs qui ont fait carrière à l'intérieur du groupe, n'est pas encore perçu à l'époque, si l'on en croit un texte de la plume de Firmin Van Brée, paru en 1944 dans un bulletin de l'association des anciens étudiants de l'Université de Louvain et consacré à l'action coloniale de la Société Générale. Il le termine par les quelques réflexions suivantes :

*« On peut se demander pourquoi l'influence de la Société Générale est si Importante dans l'économie nationale, coloniale et je dirai même mondiale ? Sa puissance financière, tout en étant la première en Belgique (capitaux propres et capitaux de sa clientèle), est cependant relativement modeste si on la compare aux organisations financières étrangères.*

*1. Mais c'est une banque d'affaires, c'est à dire qu'elle patronne directement un grand nombre d'industries et de banques et à son influence propre vient s'ajouter l'influence de ses filiales, qui généralement ont des ramifications internationales. Ce type de banque est une spécialité belge; quand il existe à l'étranger, il est généralement dominé par des banques essentiellement de capitaux. Par exemple en France le Crédit Lyonnais domine de loin la Banque de Paris et des Pays Bas. Les trusts qui existent en grand nombre ne peuvent être comparés aux banques d'affaires et celles-ci, ayant une activité différente de celle des banques de capitaux, doivent avoir une organisation spéciale et comprendre à leur tête des techniciens, généralement des ingénieurs.*

*2. Le recrutement de la direction supérieure de la Société Générale est soumis à des principes:*

*a) équilibre des tendances politiques;*

*b) Influence du Palais pour certaines nominations, notamment la désignation du Gouverneur;*

*c) équilibre linguistique : directeurs d'origine flamande et d'origine wallonne;*

*d) équilibre entre les techniciens (ingénieurs et militaires), les docteurs en droit et les banquiers.*

*Bref, on recherche un dosage bien équilibré... »*

Sur les onze membres de la direction, huit sont ingénieurs. Sur le plan linguistique, indépendamment du fait que la distinction entre l'origine flamande et l'origine wallonne n'est pas déterminante quant à la langue maternelle, force est de constater, qu'en dehors de Sengier, natif de Courtrai, six directeurs sont d'origine wallonne, à savoir Galopin, Blaise, de Munck, D'Heur, Gillet et Stein. Quant aux quatre Bruxellois, deux d'entre eux, Carton de Wiart et Bemelmans, sont nés dans des familles de la grande bourgeoisie francophone. Le doute subsiste quant à Callens et Van Brée, mais il n'exclut pas l'existence d'une large majorité francophone. L'équilibre des tendances politiques est plus difficile à évaluer du fait de la

---

<sup>113</sup> Jean JADOT ( On-lez-Jemelle, 1862- Bruxelles, 1932) Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines. Gouverneur de la Société Générale de Belgique. Il fut nommé, à l'âge de vingt-trois ans, ingénieur en chef des Chemins de fer vicinaux de la province du Luxembourg. En 1894, il dirigea la construction d'une centrale électrique en Égypte et les installations des Tramways du Caire, avant les travaux des Chemins de fer de la Basse-Égypte. En 1898, il entreprit la construction de la voie ferrée Hankow-Pékin, soit mille deux cents kilomètres de rails, réalisés en huit ans, malgré la révolte des Boxers. En 1906, il fut appelé à la tête du département de l'industrie de la Société Générale, quand furent constituées l'UMHK, la Compagnie du BCK et la Forminière. En 1911, les premières coulées de cuivre sortirent des fours de Lubumbashi et le chemin de fer du Bas-Congo au Katanga était terminé. Il fonda des cités, des hôpitaux, des services médicaux et des écoles destinés aux indigènes. En 1912, il fut nommé vice-gouverneur et en 1913 gouverneur de la Société Générale. En 1931, l'agglomération de Likasi-Panda reçut le nom de Jadotville (aujourd'hui Likasi) . Docteur honoris causa des Universités de Bruxelles et de Louvain.

dépolitisation<sup>114</sup> complète de la direction de cette époque. En tout cas, les informations disponibles sur les opinions philosophiques confirment la prépondérance des catholiques, soit au moins huit directeurs sur onze. Néanmoins un équilibre existe entre le gouverneur et le vice-gouverneur. Peut-être a-t-il joué dans le choix de Galopin comme vice-gouverneur aux côtés de Francqui, puis celui de Blaise au départ de celui-ci.

En dépit de l'absence de népotisme, la seule compétence professionnelle n'est pas en jeu dans le recrutement de la direction et l'appartenance à l'un ou l'autre réseau a joué. La tradition orale rapporte que les liens personnels d'Edgard Stein avec Alexandre Galopin, dont il était camarade de promotion, lui ont permis d'évincer un autre candidat en la personne d'Edouard Leblanc, lui aussi spécialiste des affaires charbonnières, neveu par alliance de Jean Jadot et beau-frère du futur gouverneur Paul Gilet.

Quant à l'influence du Palais dans certaines nominations, elle est difficile à déceler, mais il n'est pas exclu que la réputation faite à Fabri ait pu jouer en faveur de Galopin lorsque la question de la succession de Jadot s'est posée.

Il n'en reste pas moins qu'une règle de recrutement, mise en vigueur dans l'entre-deux-guerres, fera l'objet d'une application qui se généralise par la suite, celle du choix parmi les cadres supérieurs des sociétés filiales. La conviction qu'il y avait l'intérêt à recruter des dirigeants formés de longue date à l'esprit de la Société Générale inspirera cette pratique durant plusieurs décennies. Il faudra attendre la prise de conscience de la fragilisation de sa position à la fin des années septante pour qu'il soit nouveau fait appel, dans une mesure très limitée d'ailleurs, à des personnalités venues de l'extérieur,



Or, il se fait que des changements importants eurent lieu au Congo vers la fin des années '30. Ils furent en général plutôt positifs pour la population indigène. Bien entendu, ils ne furent pas décidés au Comité Intérieur Colonial entre 8h15 et 9h ! Mais il est tout aussi impossible que la Société Générale ne les ait pas influencés. Ces changements seraient donc à inscrire, au moins pour partie, à l'actif du « Règne des Ingénieurs »...

---

<sup>114</sup> Ce mot est à entendre dans le sens où personne n'est membre d'un parti politique. Il va de soi que nul n'était sympathisant d'un courant politique hostile aux possédants ou à l'économie privée !

## Un regard du Luxembourg...



Dès les premières explorations belges en

Afrique, des Grand-ducaux y participèrent à titre individuel, comme l'officier Nicolas Grang, collaborateur de Stanley et premier grand-ducal à partir au Congo. Des centaines de Luxembourgeois ont œuvré au Congo entre 1880 et 1960. Le traité créant l'UEBL (l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise), signé en 1923 par les deux pays, prévoyait que les Luxembourgeois désirant entrer dans l'administration coloniale pourraient le faire au même titre que les Belges, en passant par l'Ecole royale coloniale de Bruxelles, l'Université coloniale ou l'Ecole et Institut de médecine tropicale. Sans que le Grand-Duché ait grand-chose à se reprocher comme communauté nationale à propos du colonialisme, certains de ses ressortissants ont pu être impliqués dans des situations humainement indéfendables quand on les apprécie avec les critères de tolérance et de démocratie généralement admis aujourd'hui. Autres faits peu connus : Pierre Dupong, président du Gouvernement luxembourgeois, fit une visite au Congo en janvier 1953 ; il y eut des missionnaires luxembourgeois tués lors de la rébellion des Simba, en 1964...

Or, de la présence coloniale luxembourgeoise au Congo ou ailleurs, il est peu question officiellement. Plusieurs initiatives récentes indiquent que les mentalités pourraient être en train d'évoluer. Ainsi, la revue historique *Hémecht* (ce qui veut dire *Patrie*, mais le mot n'a pas en luxembourgeois le sens chauvin et cocardier qu'il peut avoir en français) a publié en 2000 un article de Marc Thiel<sup>115</sup>, professeur d'histoire, basé sur des entretiens réalisés avec dix-sept anciens «coloniaux» luxembourgeois, précédé de l'historique du Congo belge. L'échantillon de personnes interrogées pour l'enquête est assez vaste et touche beaucoup de secteurs d'activités. Les réponses données font preuve, parfois, d'un certain courage et de bonne foi. Les principaux thèmes sont : l'activité professionnelle, la première impression du Congo, les motifs du départ, le voyage, les relations avec les noirs (les boys, notamment),

---

<sup>115</sup> THIEL, Marc, « Scènes de la vie coloniale. Maurice Pescatore et son récit de voyages 'Chasses et voyages' au Congo », *Lëtzebuenger Almanach* 89, pp. 335-342 ; « 'Ech war am Congo'. Les Luxembourgeois au Congo belge : La vision coloniale », *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2000, n° 4, pp. 381-451.

l'une ou l'autre anecdote, la vie privée, les relations avec les autres blancs, les maladies, les langues indigènes parlées, les opinions sur la colonisation, la ségrégation raciale, le jugement de chacun sur sa propre expérience, le personnel politique congolais, les dangers encourus, le travail de l'administrateur colonial, la chicotte, le « train blanc »<sup>116</sup>, la vie en brousse, les raisons du retour, la perception des coloniaux dans la métropole, la réinsertion dans la société luxembourgeoise, etc.

Le Grand-duché a donc été en contact plus étroit avec le Congo qu'on ne le croirait à première vue. Il n'en reste pas moins qu'un Luxembourgeois n'est pas un Belge et que, s'il a pu avoir, pour circuler dans la Colonie, les facilités que l'on réserve à un voisin et ami, il n'en a pas moins un regard différent, ne se sentant pas obligé de chausser les verres colorés du patriotisme. Cela revêt un intérêt particulier en ce qui concerne le « Temps des Héritiers » parce que cette époque a été, par excellence, celle où il fallait montrer patte blanche, où l'on n'entraît pas au Congo comme dans un moulin. C'est en effet pendant l'entre-deux-guerres que la politique a été la plus restrictive quant à l'accès à la Colonie. Nous aurons à y revenir.

Cette période fut pourtant féconde en publications sur l'empire colonial belge, mais ces ouvrages concernèrent souvent les origines de la Colonie : on chante la gloire des pionniers de Léopold II et de la lutte contre les Esclavagistes, les Vétérans<sup>117</sup>, qu'ils soient de l'Administration, des Missions ou agents de Compagnies, confient leurs souvenirs... Tout cela est très intéressant, souvent amusant, plein d'enseignement sur la mentalité des auteurs eux-mêmes, et manque absolument de distance par rapport au sujet. C'est la Belgique coloniale qui sculpte un monument à la gloire de la Belgique coloniale. Des voyageurs admis à visiter le Congo en prenant leur temps et en sortant des sentiers battus, il y en a peut-être un tous les dix ans. Et encore est-il le plus souvent choisi de manière à être sûr qu'il ne fasse pas preuve de trop d'esprit critique. Il y a donc plus d'une raison de se s'intéresser à un voyageur luxembourgeois de cette époque, d'autant plus qu'il effectua son voyage dans des conditions privilégiées.

Maurice Pescatore (1870-1929), capitaine d'industrie, directeur de l'usine céramique Villeroy & Boch, tête pensante du libéralisme politique luxembourgeois, Nemrod impassible, est le colonial de type prédateur. Son témoignage posthume<sup>118</sup>, « *Chasses et Voyages au Congo* », aborde bien d'autres problèmes que des questions de religion, de cuisine ou de chasse. Ayant l'esprit sportif très développé, il fut coopté en 1910 comme premier membre luxembourgeois du Comité International Olympique. Cela explique pourquoi le baron Pierre de Coubertin (1863-1937), fondateur des Jeux Olympiques modernes en 1894, a tenu à préfacier son livre. Si Pescatore découvre les risques excitants de la chasse aux fauves lors de ses premiers contacts avec l'Abyssinie et le Maroc, il leur doit aussi ses premières expériences d'écrivain publiées en 1927-1928 dans son « carnet de chasse » paru dans « *Chasse et Pêche* », organe du Saint-Hubert Club luxembourgeois. L'épopée cynégétique de Pescatore est aussi le récit d'une aventure rédactionnelle, car l'écriture du journal de voyage est étroitement associée au périple lui-même. Comme il s'approprie l'Afrique matérielle par la poursuite du gibier, il intériorise son expérience physique du continent noir en essayant d'en donner la relation littéraire la plus adéquate. Les passages les plus réussis du point de vue stylistique, ce sont les pages où il évoque la nature africaine, les couchers de soleil, les immensités tremblant sous la chaleur, les troupeaux de buffles paissant au loin, les accidents de lumière. Autant qu'un chasseur de fauves, il aura été un chasseur d'atmosphère tropicale qui connaissait ses classiques, par exemple *A travers le Continent mystérieux* (1878) de Stanley. D'autre part il cite à titre de modèles Jules Verne, Alexandre Dumas, Michelet, Roland Dorgelès.

---

<sup>116</sup> Autrement dit le Matadi- Léo, particulièrement connu des grad-ducaux parce que son réseau avait été reconstruit par le Luxembourgeois Nicolas Cito.

<sup>117</sup> Il existe d'ailleurs une « Association des Vétérans Coloniaux » qui édite un certain nombre de ces ouvrages.

<sup>118</sup> édité par son épouse qui l'accompagna en voyage et à la chasse, et en rapporta de nombreuses photos.

Commencé sous le signe d'une passion élitaire et égoïste - la chasse au trophée animal entendue comme un noble art et un défi aux limites du chasseur -, son voyage se termine sur une réflexion philosophique prémonitoire de la mort de l'auteur.

En octobre 1928 il s'embarqua à Marseille pour un safari de six mois, minutieusement préparé, au Congo belge. Cette colonie était considérée alors comme un modèle du genre: un petit Etat d'Europe du Nord y était arrivé à une exploitation presque systématique d'un immense pays tropical complètement à sa merci. Pescatore arriva au Congo muni de toutes les autorisations officielles nécessaires, avec un plan de chasse préconçu. La lecture de son carnet rappelle par endroits celle d'un journal de guerre, à tel point abondent les notations d'ordre disciplinaire et stratégique. L'expédition du Luxembourgeois est importante et nécessite jusqu'à quatre-vingts porteurs indigènes. Le tableau de chasse de ce «voyageur» est impressionnant : en quelques mois il a tué une dizaine d'antilopes de différentes espèces, trois éléphants, deux gorilles, huit hippopotames, deux rhinocéros blancs, un lion, dix buffles et divers bœufs, des pélicans roses, des nuées d'oiseaux aquatiques. Ce qui l'intéresse, c'est la tactique du pistage, la rareté de l'espèce, la taille du spécimen, la beauté des trophées.

Ce chasseur a tendance à ne citer les Africains qu'en fonction des services qu'ils lui rendent comme serviteurs. Il apprend la langue vernaculaire de la région (le swahili) pour ne pas se faire « berner », et non pour communiquer avec l'indigène ou s'informer sur la psychologie des peuples noirs. Il a tendance à juger les noirs en fonction de ses exigences d'efficacité de gestionnaire capitaliste habitué aux lois du marché, avec des idées bien arrêtées concernant l'avenir du Congo: *«Lorsqu'on traverse tout ce pays, on ne peut s'empêcher d'admirer le travail et l'effort accompli en si peu d'années par un petit pays comme la Belgique, sur un territoire 80 fois plus grand qu'elle, trop grand peut-être. Car le vaste empire qui lui est échu, si riche en trésors non exploités, demanderait pour être mis en valeur, une population indigène triple de celle qui s'y trouve actuellement, et une élite de colons qui viendrait s'y installer, non pas passagèrement en ruinant la colonie, mais avec l'idée plus générale d'y trouver une nouvelle patrie, en exploitant rationnellement le patrimoine commun.»*<sup>119</sup>

La belgophilie notoire de Pescatore, qui avait opté pour la solution belge lors du référendum luxembourgeois de 1919<sup>120</sup>, s'exprime en maint endroit. Traversant d'anciennes colonies allemandes, il insiste sur des souvenirs historiques concernant les combats qui ont opposé, en Afrique, les Belgo-Français aux Allemands. Pescatore s'intéresse de près au mode de pénétration de l'homme blanc dans les territoires indigènes. Il est préoccupé par l'avenir de l'immense territoire de la colonie belge, qu'il voudrait voir assuré plutôt par l'agriculture que par l'industrie (minière entre autres). L'action colonialiste qu'il envisage modifiera la vie des

---

<sup>119</sup> PESCATORE « Chasses et Voyages ... » p. 124

<sup>120</sup> En septembre 1919, eut lieu un double référendum, concernant d'une part le maintien de la monarchie ou la république, d'autre part des questions économiques. En 1918, le Luxembourg a dénoncé le Zollverein, qui liait le Grand-duché à l'Allemagne. Comme le pays ne peut vivre en isolation économique, il doit se tourner vers un de ses deux autres voisins, la Belgique ou la France. Les deux secteurs-clé de l'économie (sidérurgie et agriculture) se prononcent très vite pour une union avec la France et ce pour diverses raisons. La Belgique, qui a longtemps eu des projets d'annexion du Grand-duché, les a abandonnés après l'accession au trône de la Grande Duchesse Charlotte. Le Royaume souhaite à présent une union économique avec le Luxembourg et débute pour ce faire des négociations secrètes avec la France qui reste réticente à la proposition du Grand-duché et espère tirer son épingle du jeu. Espérant influencer la décision française, le gouvernement luxembourgeois soumet alors la question à un referendum auquel 73% des électeurs luxembourgeois se prononcent effectivement pour une union économique avec la France. Mais celle-ci continue à négocier en secret avec la Belgique et dès qu'elle obtient des concessions assez importantes de la part de la Belgique, notamment dans le domaine militaire, elle annonce au Grand-Duché qu'elle ne peut accepter son offre d'union économique. Le Luxembourg est alors forcé de se tourner vers la Belgique. Le 15 juillet 1921, la convention d'union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) est signée.



indigènes et celle des colons blancs, elle créera une nouvelle civilisation, composite, commune. Sur place, il a rencontré le prince E. de Ligne qui y exploite des plantations, inspiré par la même idée morale «*Trop longtemps, on a considéré en Belgique que la Colonie était tout juste bonne pour y envoyer les mauvais sujets et les fruits secs que l'on ne pouvait employer dans la mère-patrie, ou qui y étaient devenus indésirables.*<sup>121</sup>» Le vrai colonial, le bon colonial est celui qui quitte sa patrie sans esprit de retour et administre le domaine africain en bon père de famille.

Ce sociologue choque souvent son lecteur par des considérations franchement racistes: «*Pour l'éducation des noirs on est unanime : il faut créer des écoles professionnelles et leur apprendre à travailler, mais il est inutile d'en faire des clercs en leur enseignant à lire et à écrire, et en cela il y a peut-être un reproche à faire aux Missions qui sous d'autres rapports sont admirables et rendent les plus grands services à la colonie.* »<sup>122</sup> Sur place, le chasseur luxembourgeois a rencontré Frère Basile, de l'ordre des Pères blancs, ainsi qu'un nommé Hutting de Noertzange, ancien élève de Marienthal<sup>123</sup>

Mais cet homme dur, qui ne se refuse pas à faire appliquer la punition corporelle aux noirs insoumis, dans certaines conditions, n'est pas aveugle : «*En somme les indigènes vivent heureux et sans soucis ; ils n'ont pas besoin de vêtements, mangent des bananes et du manioc qui poussent tout seuls sans qu'on ait besoin de les cultiver; [.I Pourquoi les civiliser ? On leur crée des besoins qu'ils n'avaient pas, et qui les poussent à travailler; mais ce n'est point leur bien ou leur bonheur que l'on a en vue, mais au contraire le profit qu'on en retirera soi-même. Et quand on a vécu un certain temps en Afrique on ne peut s'empêcher de poser la question qui résume tout le problème colonial. A-t-on tort ou raison d'imposer aux nègres une civilisation dont ils n'ont que faire, et pour laquelle ils n'étaient point nés?* »<sup>124</sup>

\*

Mais au fond, ces Noirs, ces Blancs, ces gens vivant ensemble, que savaient-ils les uns des autres ?

---

<sup>121</sup> PESCATORE « Chasses et Voyages ... » p. 148

<sup>122</sup> Idem, p. 291

<sup>123</sup> Idem, p. 163

<sup>124</sup> Op.cit. pp 265-266

## Le Fardeau de l'Homme Noir



Un Européen à la tête de sa caravane, dans les environs de Jadotville vers 1911



Poser la question de savoir si une colonisation a été raciste peut paraître absurde. En effet, l'existence de races, et l'infériorité de certaines, par rapport à d'autres, fait partie intégrante du discours justificateur colonial. A propos de la question raciale entre toutes, celle des métis, le docteur Moresco, Secrétaire général au Ministère des Colonies des Pays-Bas, déclarait durant les sessions de 1911 et de 1921 de l'Institut Colonial International :

*« Il existe une question des métis pour cette simple raison que la politique coloniale interne est avant tout dominée par la question des races, c'est-à-dire par la relation établie ou à établir entre le peuple dominateur et les indigènes. Or, les métis n'appartenant entièrement à aucun de ces deux groupes, doivent compliquer toute question où entre l'élément racial. »*

*« La question des métis diffère du tout au tout des problèmes que nous avons l'habitude d'étudier au sein de l'Institut. Le caractère de ceux-ci est beaucoup plus concret que celui de la question des métis, laquelle est, pour ainsi dire, une question souterraine qui domine tout, mais n'apparaît presque jamais à la surface. (...) Je dirais même que toute la politique coloniale est dominée par la question des races, parce que s'il n'y avait pas de différence dans les colonies entre la race dominatrice et les autochtones, il n'y aurait pas de colonies, au sens propre du mot. »*

La cause semble bien être entendue !... Il est toutefois nécessaire de nuancer, dès qu'on y regarde de plus près.

Le racisme ne consiste pas simplement à constater qu'il y a entre les groupes humains des différences d'aspect externe qui peuvent être parfois frappantes et considérables. Il ne réside pas non plus dans la simple constatation que des groupes ont, à un moment de

l'histoire, des états de développement différents. Cette dernière constatation, d'ailleurs, devrait aussitôt être relativisée, car les rôles se sont inversés au cours de l'histoire et tel peuple qui aujourd'hui traîne en queue du peloton a fait, quelques siècles auparavant, la course en tête. Voyez l'Égypte.

Mais il y a bien racisme lorsque l'on se met à affirmer que le fossé entre les uns et les autres ne se comblera jamais, qu'il est irrémédiable, que l'inférieur l'est par nature, une fois pour toutes et à jamais. Pour parler comme le vieil Aristote, on peut admettre entre les groupes humains des infériorités, des retards, des décalages *accidentels*, sans que ce soit du racisme, parce que le racisme consiste à les déclarer *essentiels*.

Si l'on se penche sur les descriptions du Congolais, telle qu'elle se trouve chez quelques auteurs belges, l'impression de racisme s'en dégage d'emblée.

### **Discours explicite : un manuel de géographie.**

Il s'agit ici d'Extraits de: *Géographie de la Belgique et du Congo, revue et mise à jour par F.Dussart & R. Contreras, Bruxelles, collection Kraentzel & Mahy, +/- 1946<sup>125</sup>* « *Le Congo belge: Géographie humaine (...) Les variétés humaines, p.373: « Variété négrito ou pygmée (...)*

« *Variété nègre ou négroïde: taille moyenne à élevée, à la peau noire, au crâne allongé, au nez écrasé, aux lèvres épaisses, aux cheveux crépus, au front fuyant (...)*

« *Variété hamite :...vivent, avec les Nègres qu'ils ont subjugués, des Hamites, remarquables par leur très grande taille (...), leur aspect élancé, le nez aquilin, les lèvres fines, la peau d'un noir clair, l'aspect intelligent du visage (...)*

« *Les caractères ethniques,; p.378. . .*

« *Les Noirs ont une prédilection pour les ornements à couleurs criardes; aussi, les tissus colorés forment-ils une bonne partie de nos exportations vers le Congo... L'habitation est toujours réduite..., elle ne sert en effet que d'abri contre le soleil et la pluie; les fréquentes émigrations des tribus empêchent que le Noir y attache de l'importance. Les habitations de l'Est sont plus soignées ; l'influence des Arabes s'y fait sentir.*

(Tout ce qui est un peu plus « civilisé » doit obligatoirement venir des Blancs ou, à défaut de gens à peu « claire », ici : le Arabes)

« *Le mobilier est rudimentaire... L'art indigène est peu développé, quoiqu'il produise parfois de véritables merveilles. . . (C'est l'un ou c'est l'autre. Il faudrait savoir !)*

« *L'importation des produits européens amène malheureusement la décadence de ces industries indigènes, bien que dans les écoles notamment on fasse un effort pour en assurer le maintien.*

« *Vie intellectuelle et mentalité de l'indigène :*

« *En général, le développement intellectuel de l'enfant noir, dont l'esprit est très éveillé pourtant, s'arrête assez tôt. La tradition, la croyance à des influences occultes, etc., créent chez l'adulte un manque d'initiative très prononcé : il l'empêche de sortir par lui-même de l'état de civilisation peu avancé où il se trouve. Par contre, le Noir possède à un haut degré l'esprit d'imitation; il est vite au courant des divers travaux qu'on lui enseigne.*

(On aura reconnu la version « pour les écoles » des principaux poncifs que nous avons déjà rencontrés)

« *Les indigènes n'ont pas d'écriture proprement dite et dans leur numérotation ils ne savent pas dépasser, en pratique, le nombre 1000. « Par contre au moyen de noeuds, entailles, etc., ils fixent la mémoire de certaines choses, de certains événements et ils transmettent très*

---

<sup>125</sup> Il n'y a pas de date de publication notée, mais au vu de certains éléments, le livre est paru après la seconde guerre mondiale

*rapidement les nouvelles de village en village au moyen d'une espèce de tambour appelé tam-tam.*

*« Le Noir est souvent commerçant, fin et même retors. Il possède beaucoup d'amour-propre, un sentiment très net de la justice. Son caractère est inconstant, gai, impulsif; son imagination est vive et il aime les réunions où il peut se livrer à des palabres interminables.*

*« p.380, Vie sociale:*

*...Des guerres fréquentes dévastaient le territoire avant l'occupation belge... depuis l'organisation de la colonie par les Belges, ce pouvoir [du chef] est tempéré ; très souvent le gouvernement se sert du chef pour exercer son autorité.*

*« Vie religieuse :*

*Les Noirs croient à une force suprême et invisible..., croyance aux esprits ou génies de toutes sortes, croyance qui se manifeste dans le respect que les Noirs témoignent à leurs fétiches, siège des esprits. Ces fétiches sont des objets variés affectant les formes les plus bizarres...*

*« p.394, Élevage:*

*« Il n'y avait guère que dans l'extrême N-E de la colonie que les indigènes pratiquaient, d'ailleurs mal, l'élevage des bovidés...*

*« p.402, La main-d'oeuvre:*

*« ... le problème dit de la main-d'oeuvre est, au Congo, d'une grande gravité. D'une part la population, 11 millions d'habitants... est d'une très faible densité; d'autre part la mortalité, en raison des conditions peu hygiéniques dans lesquelles ils vivent et d'une mauvaise alimentation, est très extrêmement élevée, surtout chez les enfants ; en outre le Noir est indolent, peu prévoyant et n'a que de très faibles besoins. D'où les difficultés que rencontrent les exploitants pour recruter la main-d'oeuvre(...) »*

## **Discours implicite et définition de l'Homme.**

Notre vision du monde et des autres, de l'Autre, forgée dans l'univers éducatif occidental, est rarement présente en tant que telle à notre esprit lorsque nous posons un jugement sur ce qui nous entoure. Mais elle est bien là, agissante, colorant notre environnement de sa palette de stéréotypes, de préjugés et de valorisations.

C'est pourquoi une personne qui croit se montrer ouverte en disant par exemple « les Noirs sont gentils », recourt en fait à un préjugé positif, à des fins probablement conciliatoires. Et c'est sans doute là un des grands pièges de la pensée occidentale, contemporaine en tout cas : s'imaginer qu'il suffit de changer un négatif (« Les Noirs sont méchants ») en positif pour se blanchir de toute accusation de racisme. Ce qu'il faut relever, c'est qu'il s'agit d'un procédé généralement peu conscient, qui n'est perceptible que par l'auditeur, et qui ne met pas toujours en cause la bonne foi de celui qui s'exprime ainsi.

Encore faudrait-il, pour être complet, décrypter aussi la subjectivité de cet auditeur-témoin qui, bien sûr, n'est pas non plus « neutre ». Cela peut continuer à l'infini et mener fort loin !

Un Africain m'a raconté l'histoire suivante : il était fasciné, depuis son très jeune âge, par la danse classique. Son rêve était de devenir danseur professionnel. Donc, après ses études secondaires, il se mit en quête d'une école de danse qui l'acceptât comme élève. Il dut en visiter plusieurs pour en trouver une qui l'acceptât. Non pas par racisme « primaire ». Au contraire, on l'accueillait avec le plus large sourire et avec les propos les plus laudateurs sur le talent inné des Noirs pour la danse, leur merveilleux sens du rythme, etc... Le sourire disparaissait lorsqu'on apprenait qu'il voulait danser le ballet classique. Puisqu'il était Noir, avec les dons d'un Noir, il fallait bien sûr qu'il danse sur du jazz syncopé, dans des spectacles de danse moderne. On n'a pas l'idée incongrue de vouloir paraître dans le « Lac des

Cygnés<sup>126</sup> » ! On écartait donc le Noir non pour ses manques ou défauts supposés, mais à coup d'idées positives sur les qualités inhérentes à sa négritude !

Notre objet, ici, c'est donc l'implicite : les sous-entendus, les préjugés sous-jacents d'un discours lourd d'un sens dont la saisie par le lecteur auditeur repose sur l'adhésion à un système de valeurs communs à l'auteur et à lui-même. L'implicite se manifeste à travers des procédés divers, dont la comparaison, l'analogie, la dichotomie (« *civilisé* » opposé à « *sauvage* »), l'emploi d'un terme pour un autre, plus ou moins valorisant selon le cas (« *expansion* » pour « *invasion* », « *guerrier* » pour « *soldat* »), l'association d'un terme « neutre » avec un terme péjoratif (« *l'affreux sorcier* ») et plus généralement, l'emploi d'une terminologie valorisante (« *nation civilisatrice* ») ou dépréciative (« *peuplades primitives* »).

A travers les ouvrages divers auxquels nous avons accès (romans, essais, récits publiés en Belgique de l'époque léopoldienne à nos jours), considérés comme représentatifs du discours colonial, il nous est possible de dépister quelques préjugés implicites qui viennent soutenir les prétentions européennes à la supériorité.

Première constatation : la cohérence frappante de cet implicite à travers des œuvres d'une relative diversité de genres, de styles et d'époques. De 1885 à nos jours, on retrouve par exemple les mêmes allusions à l'âme noire, à l'âme africaine<sup>127</sup>, au fond bantou, dont on peut se demander si l'objet n'est pas de marquer une différence de nature avec l'« âme blanche »<sup>128</sup>.

En second lieu, on ne peut manquer d'être intrigué par la rareté, quasi l'absence du mot « *homme* » pour désigner les habitants du continent africain. Certes, les dénominations ne manquent pas : « Noir, nègre, indigène, autochtone, sauvage », plus rarement, « natif » ou « aborigène », plus récemment, « Congolais » ou « Zaïrois » mais « homme », guère. Et non seulement ce terme est-il peu appliqué aux populations noires, mais lorsqu'il apparaît dans les textes, il se réfère le plus souvent, de manière évidente, à l'Européen

« *Il regarde (...) une ville-champignon qui sortit, voici moins de quarante ans, d'une savane boisée où l'homme découvrait la verte présence de la malachite* »<sup>129</sup> (3).

Postulat : cette absence, agencée inconsciemment ou non par les écrivains, reflète une notion de « *l'homme* », implicite et nulle part définie, si ce n'est en creux, dans la description des Noirs eux-mêmes, dans ce que, apparemment, ils ne sont pas, notion de l'être créé par Dieu à son image, de l'animal doué de raison, qui s'efforce de se détacher de la matière pour élever sa pensée vers les sommets de la spiritualité. Caricature ? Qu'on en juge ! Car, en fonction de cette définition de l'homme, le statut du Noir va osciller entre la chose :

« *la conquête nous avait livré un être inerte, une statue d'argile molle, facile à malaxer et à animer* »<sup>130</sup> ;

l'animal :

---

<sup>126</sup> Le principal rôle masculin de ce ballet est celui du chasseur, qui entre en général en scène avec un arc et des flèches. On pourrait donc fort bien défendre l'idée que pour faire cela, c'est le danseur blanc qui n'aurait pas l'air très naturel !

<sup>127</sup> Cette « âme noire » se retrouve d'ailleurs tout aussi bien chez les auteurs « négrophiles ». Ainsi, J. M JADOT, déjà cité, parlera des « *rêves qui hantent son âme hallucinée* »...

<sup>128</sup> « *La religion de Luther, ... née d'un appel à la conscience individuelle, à la raison humaine, me paraît plus éloignée de l'âme nègre qu'un culte plus ancien, plus pompeux, plus livré aux formes et aux pratiques extérieures* » Charles BULS, *Croquis congolais*, Bruxelles, Georges BALAT, 1900, p 87. On remarquera la persistance de l'apologétique romantique, à la Châteaubriand. Voir également : « *Il se s'agit pas seulement des cheveux crépus, du nez épaté et de la pigmentation qui distinguent l'homme noir de l'homme blanc mais surtout de l'âme africaine dans laquelle bat toujours un tam-tam* » Michel MASSOZ *Le Congo de Papa*. Liège, Ed M Massoz, 1984, pp 11-12

<sup>129</sup> SION Georges, *Voyages aux 4 coins du Congo* Bruxelles, Goemaere. 1951 p 29

<sup>130</sup> MATHELIN de PAPIGNY (H de), *Le coup de bambou*, Bruxelles Luyckx, 1922. p 27

« *En politique indigène, ne forcez pas la main, n'imposez pas des corvées quand l'animal est hargneux* »<sup>131</sup> ;

l'homme de nature inférieure<sup>132</sup> ou carrément difforme :

« *Pensons à que ce serait notre existence si nous étions difformes ou atteints d'une quelconque difformité (...) La vie deviendrait moralement impossible. Il en est de même pour le Noir que l'on traite en être inférieur parce qu'il est noir de peau* »<sup>133</sup> ; quand il n'est pas simplement un éternel enfant :

« *Les nègres sont loin d'être des singes : leur peau noire cache une âme comme la nôtre. Ou plutôt une âme d'enfant* »<sup>134</sup>.

Cette interrogation sur la nature du Noir est un débat ancien, et qui n'était pas, au départ, académique, puisqu'il se liait au droit de faire de lui un esclave.

Il remonte en effet à l'époque des «*Découvertes*», celle des premiers contacts importants avec l'Afrique noire. Les différents arguments en ont cependant été développés principalement au Siècle des Lumières. L'enjeu de ce débat est, à toutes les époques, le même: reconnaître ou réfuter l'égalité entre les Blancs et les peuples de couleur.

Le problème est celui de l'identité avec un être visiblement autre, par l'aspect et les coutumes, ce qui en ferait, à l'instar du Blanc, d'une part, une créature à l'image de Dieu<sup>135</sup>, et d'autre part un être dont la rationalité, si différente soit-elle, ne peut être contestée. On en arrivera éventuellement à établir (ou à le tenter) que « *leur intelligence n'est pas vraiment de l'intelligence* »...

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer combien, de nos jours encore, le débat sur l'égalité des races tourne souvent autour de l'opposition de la raison des uns à l'instinct et à la sensibilité des autres<sup>136</sup>.

Quoiqu'il en soit, le problème de la nature humaine du Noir n'était pas passé inaperçu, puisque, dans les années 50, quelques auteurs éprouveront le besoin d'affirmer avec insistance « *(...) mettez-vous bien dans la tête que ces Congolais sont des hommes, comme vous, (...) ce qui ne veut pas dire qu'ils sont en tous points semblables à vous*<sup>137</sup> », ou encore : « *Cet homme de couleur a des tripes comme nous, un cœur comme nous* ».<sup>138</sup>

Mais il n'y a pas de fumée sans feu, et les conseillers, en général, n'insistent sur un point que parce que la tendance spontanée serait plutôt de faire le contraire. Si vous voyagez dans un pays dont beaucoup de proverbes condamnent le vol et prônent l'honnêteté, surveillez votre portefeuille !

Donc, l'existence de telles injonctions à traiter les Noirs humainement tendrait à démontrer que l'attitude des Belges, des coloniaux en particulier, posait, en la matière, un sérieux problème. Il ne faut pas oublier non plus que cette époque est aussi celle d'une évolution sociale et politique importante pour les peuples colonisés. Le colonisateur inclinait

---

<sup>131</sup> HABIG (Dr. Jean Marie), *Initiation à l'Afrique*, Brunelles, Ed. Universelle, 1948, p 129

<sup>132</sup> PICARD Edmond, *En Congolie*, Bruxelles, Paul Lacomblez, 1896, p 134

<sup>133</sup> DERKINDEREN Gaston *Congo Terre d'Outremer*, Bruxelles, Elsevier, 1958. p 92

<sup>134</sup> DE JONGHE Sylva, *Tempête sur la brousse* Bruxelles, le Carrefour, 1943, p 186

<sup>135</sup> « *C'est une gronde question parmi eux (les Noirs) s'ils sont descendus des singes, ou si les singes sont venus d'eux Nos sages ont dit que l'homme est l'image de Dieu : voila une plaisante image de l'Etre éternel qu'un nez noir épaté, avec peu ou point d'intelligence ! Un temps viendra où ces animaux sauront bien cultiver la terre.(...) Il faut un temps pour tout* » Voltaire, *Lettres d'Annabed*, OE C, t 21, cité par COHEN William, *Français et Africains, le Noir dans le regard des Blancs 1530 1880*. Paris, NRF, 1980 p 133

<sup>136</sup> « *Un homme moderne qui admire une étoile a une perception plus aigüe que celle du nègre, si philosophe soit-il, assis auprès de son feu. L'homme moderne réfléchit à la beauté, à la complexité de l'étoile, le bantou subit une sensation.* » AIRAN Françoise. *Bénédicte ou les vies parallèles*, Paris la Pensée Universelle 1977, p 90

<sup>137</sup> \*\*\* *Des relations de travail.entre européens et africains*. S L. Association des intérêts coloniaux belges (AICB ) 1956 p 86

<sup>138</sup> DEMANY Fernand *Le Bal noir et blanc, regards sur le Congo*. Bruxelles Labor 1955, p 198

peut-être alors d'autant plus au racisme, ou du moins à l'affirmation de sa « supériorité », qu'il sentait celle-ci nettement remise en cause et, peut-être, la proclamait-il d'autant plus fort qu'il n'y croyait plus trop lui-même.

### **Pas raciste, mais...**

Il est un fait que le portrait de l'Africain, tel qu'il figure dans la littérature coloniale (ce qui, en Belgique, veut surtout dire « dans la littérature missionnaire ») pourrait difficilement passer pour flatté : c'est un grand enfant naïf, un rien l'amuse et le fait rire, il est d'une intelligence plutôt inférieure à la moyenne, la volonté et le sens de la continuité dans l'effort lui font défaut (la paresse !), il est gourmand et charpateur (ces derniers traits avec une certaine nuance d'animalité : il se fera prendre la main dans le sac parce qu'il est attiré par ce qui brille...). Ses qualités d'ailleurs sont elles aussi toutes matérielles ou animales : sens aiguisés, force physique... De ci, de là, une note (en petits caractères, en bas de page et en latin) rend également hommage à sa vigueur sexuelle... En un mot : la belle bête !

En fait, il a exactement les qualités d'un bon exécutant, à condition d'être sous une direction intelligente, éclairée et volontaire (celle du Blanc, bien sûr) et il est suffisamment infantile pour qu'on lui fasse craindre la fessée... Cela tombe on ne peut mieux !

Cela tombe même tellement bien que l'enquêteur le moins subtil, confronté à ces textes, ne peut que se demander si cette « description objective » de caractères de « race » présentés comme des *faits* n'est pas plutôt la projection d'une réalité sociale qui fait découvrir à nos observateurs des partenaires taillés sur mesure pour les rôles qu'on *veut* leur voir jouer dans l'univers colonial.

Le Blanc des premiers jours du XX<sup>e</sup> siècle a une foi naïve dans sa supériorité. Puisqu'il a inventé la machine à vapeur, c'est qu'il doit être le Maître du Monde. Mais il se sait aussi en état d'infériorité physique sous les climats tropicaux, à l'époque encore décrits comme presque mortels pour lui, et excluant de sa part tout travail physique intense. Heureusement, sa supériorité résidant dans l'intelligence et les connaissances, il peut exercer son activité bienfaisante et civilisatrice simplement en donnant des ordres. Et heureusement, le Nègre musclé, adroit et imitateur (la référence au singe est souvent presque explicite) est comme taillé sur mesure par la Providence pour remplir ce rôle d'exécutant. C'est l'ordre défini par Voltaire, cet ordre naturel où « *le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui, et le gouverne* », avec en plus l'intervention de la Nature ou du Créateur (encore une fois, la majorité des sources dont nous disposons sont missionnaires) qui vient dispenser le colonisateur de toute responsabilité dans un ordre qu'il a pour ainsi dire trouvé sur place. .

Le Noir est donc inférieur.

Toutefois, cette situation d'infériorité n'est pas décrite comme irrémédiable et donnée une fois pour toutes. Le portrait qui est tracé du Noir est moins celui d'un être *bête* que d'un être *abêti*. Enfant, on nous le dit plein de vivacité, d'une espièglerie qui ne va pas sans intelligence. Malheureusement, dès la puberté, interviennent les superstitions, les coutumes barbares, les abus d'alcool, de chanvre et de sexe qui l'abrutissent. C'est la faute des chefs tyranniques et des sorciers avides, du paganisme et des esclavagistes (bien entendu, « arabes »).

Passons sur les motifs allégués, il reste que nous avons affaire là à la description d'un homme que les *circonstances* ont rendu tel qu'il est, et non pas d'une infériorité intrinsèque. Bien sûr, lorsque Léopold II explique, dans une note pour ses ministres que « *Un changement (par rapport au travail forcé) ne pourra intervenir que lorsque le nègre sera parvenu, d'une manière générale, à secouer sa paresse et à travailler par le seul appât du salaire* », il est clair que cela ne vaut, dans la pensée du Roi, que pour un avenir assez lointain et qu'en attendant (c'est le fait important), la récolte obligatoire du caoutchouc doit se poursuivre. Cela laisse présager une tutelle de longue durée mais enfin, même chez Léopold II, le tunnel a un bout et



l'on reverra la lumière...

Il est d'ailleurs aussi fait usage, avec une singulière redondance, d'expression comme le « *relèvement du Nègre* », son « *émancipation* » ou son « *affranchissement* » et toutes les tuiles que l'administration lui réserve sont « *éducatives* ». D'ailleurs, on vient lui « *apporter la civilisation* ». Tout ce vocabulaire renvoie non pas à une déchéance irrémédiable, mais à un processus historique de progrès. Il sera long et pénible, sans doute, mais la perspective globale, c'est que le fossé pourrait être comblé, un jour, sans doute très lointain...

Si l'on remet d'ailleurs ces textes dans le contexte de l'époque, on remarque aussitôt que le sort qui est fait au Nègre, quant aux causes de son abrutissement, sont parallèles, sinon identiques, aux propos qui se tiennent à ce même moment de l'histoire, sur les causes de la dégradation morale dans la classe ouvrière européenne. L'abus d'alcool y est une accusation tout aussi fréquente. La propagande socialiste y tient la place du sorcier. Quant au sexe... Le Larousse Médical Illustré de 1912 évoque encore « *un grand affaiblissement physique et un état d'abrutissement intense.* » comme séquelle de l'auto-érotisme, et cette ânerie sera encore réimprimée en 1922. La seule innovation des Missionnaires sera d'ajouter, à la masturbation qui rend sourd, la baise qui rend idiot.

Quelle que soit la lourdeur de ce stéréotype de propagande, il faut quand même bien remarquer que si l'on devient bête à la suite des mêmes pratiques immorales et fermement déconseillées, à Lisala et à Jandrin-Jandrenouille, c'est que tout cela n'a rien à voir avec la « race ». On n'est pas passé loin du racisme, mais on l'a évité... de justesse.

Quant à certaines de ses « tares congénitales », le Noir a d'ailleurs pour circonstance atténuante la générosité de la nature au sein de laquelle il vit. (Cela permet d'ailleurs au Blanc de se pousser discrètement du col à propos des qualités que lui a acquise en affrontant la bise d'hiver...)

« *La première chose qui frappe l'Européen, frais débarqué au Congo, est l'extrême facilité de vie que le pays offre à l'indigène. (...) « Heureux homme ! se dira-t-on. Il n'en est rien...*

« *Et précisément c'est cette extrême facilité de vie matérielle qui est, qui fut, et qui sera la cause du désastre de la race nègre.*

« *Son caractère ne fut pas, en effet, trempé, comme le nôtre, par des siècles de luttes journalières pour le pain quotidien. Si bien que le noir ne sait pas, oh ! mais pas du tout, vouloir...*

« *Le malheureux est imprévoyant insouciant à l'extrême, paresseux incapable de continuité dans l'effort, et de suite dans les idées, et routinier à ne pas le croire... En deux mots c'est un débile mental.*

« *En conséquence, il devait acquérir, et il a acquis, toutes les tares des faibles : la fausseté, le goût du mensonge et du vol, la sensualité, la servilité, l'insensibilité.*

« *Par contre, il en a aussi les qualités la modestie, en ce sens qu'il se rend parfaitement compte de son infériorité le manque de méchanceté et de rancune. Pour les avoir, il lui faudrait de la volonté. Il a aussi de la patience, une patience infinie.*

« *De plus, si son esprit paresseux répugne à la recherche des causes - ce qui est l'essence même de la routine - il reste très curieux des effets sur lesquels il concentre tout ce qu'il a d'intelligence Cela rend le noir bon observateur, subtil psychologue, et surtout remarquable imitateur.*

« *En somme, malgré ses défauts, il est plutôt sympathique mais, au point de vue moral, chez lui, on laboure un sol pauvre... »<sup>139</sup>*

## Contradictions et évolution dans les descriptions

Il y a par contre, dans les portraits qui nous sont tracés alors des Africains, quelques contradictions et inconséquences dont on s'étonne que leurs auteurs ne les aient pas

---

<sup>139</sup> MATHELIN de PAPIGNY, Le Coup de bambou, 1922, pp. 23-24.

remarquées eux-mêmes, tant elles sautent aux yeux.

Il y a constamment contradiction entre le portrait collectif du Noir et les descriptions individuelles de Congolais ... Encore faut-il ajouter que cela se produit quand l'auteur daigne de ne pas rejeter l'ensemble des Congolais dans une grisaille anonyme. Car il n'est pas rare de voir des auteurs vous tartiner des trois ou quatre cents pages sur leurs souvenirs ou leur voyage, en n'alignant pas dix noms d'indigènes de ce pays dont ils prétendent nous parler. C'est vrai même pour les récits de guerre : la noirceur de l'épiderme semble avoir mis en fuite même la fraternité d'armes de ceux qui ont risqué leur peau ensemble. ! Il y a une heureuse exception, c'est « *Le Prix d'un Empire* » du docteur Meyers. Il n'est pas étonnant qu'il ait réussi à discipliner des hommes réputés « irrécupérables ».

Mais enfin, que l'auteur soit administrateur, missionnaire, militaire ou simplement en « voyage d'étude », on constate régulièrement qu'à quelques pages de distance il trace, d'une part le portrait collectif du Nègre, avec ses traits bien connu : grand enfant musclé, naïf et bête, paresseux et voleur, et d'autre part note qu'il va faire étape chez le Chef Untel, homme d'une grande probité, excellent administrateur et qui dirige ses gens avec une grande finesse psychologique... Ledit Chef, pourtant, est aussi noir que les autres et n'a jamais quitté sa brousse. Pourtant... Il arrive ainsi très régulièrement que des auteurs tracent d'une part un portrait du Noir en général, et nous disent en même temps n'avoir connu individuellement que des exceptions !

La contradiction n'est jamais résolue, puisqu'elle ne semble même pas avoir été aperçue !

Les enfants, d'autre part, ne sont pas toujours grands. Les Missionnaires, qui sont les principaux informateurs des Belges sur la Colonie, étant chargés de recueillir les orphelins et ayant le monopole de l'enseignement avaient beaucoup plus fréquemment des contacts avec les enfants qu'avec des adultes. De ce fait, beaucoup d'anecdotes qu'ils nous racontent sont des « mots d'enfant » ou des anecdotes du genre « Toto, mange ta soupe ! ». Mais ces histoires de vrais enfants servent à illustrer l'infantilisme du Noir en général. D'où ce raisonnement qui laisse pantois : les Noirs sont de grands enfants, la preuve c'est que quand ils sont petits, ils agissent comme des enfants !

C'est renversant de logique !

Mais, puisque « petits nègres » il y avait, que nous dit-on de ces charmants négrillons ?... Aux premiers temps de la colonisation, l'enfant noir n'a pas été épargné. Toutes les tares donc l'adulte a été accablé, il se les est vu attribuer. Ensuite, il sera perçu comme un « pauvre petit être » qu'il faudra protéger de la « maladresse » maternelle », éduquer et soigner. Par ailleurs, et surtout dans l'illustration, l'image du bambin souriant a été abondamment utilisée pour charmer, attendrir les lecteurs d'outre-mer et faire passer des messages humanitaires de toute origine. Et tout d'abord, voici la dissection morale d'un enfant nègre dans une lettre de M. De Wilde, missionnaire aux Bangalas :

« *Nouvelle-Anvers, 10 mars 1895.*

« ... depuis plusieurs années, je suis chargé d'instruire et d'éduquer des centaines d'enfants noirs s on ne m'accusera donc pas de présomption, si je pense être à même de dire ce qu'est en général l'enfant nègre au point de vue du cœur, de l'intelligence et du caractère. Parlons du cœur d'abord, du cœur d'un négrillon de dix ou douze ans. Au premier abord, l'enfant paraît aimable, réservé, timide et l'on se prend tout de suite d'affection pour ce petit frère noir qui sourit toujours. Mais n'oubliez pas que le poulain fait le beau quand il craint le fouet, et que, devant l'Européen, le négrillon a toujours peur. Prenez donc le temps de l'observer sans qu'il s'en doute, et vous trouverez en lui, dès cet âge, l'être le plus corrompu qui soit sur la face entière du globe - hormis ses parents, bien entendu. (...) Après semblable témoignage, osons le dire, oui, la corruption morale, tel est le vice éminemment distinctif par

*lequel la race noire tranche sur toutes les autres races, mêmes païennes (...) on ne s'étonnera pas de m'entendre affirmer que l'enfant noir naît avec une tendance au mal corrélative au dévergondage originel de sa race.*

*« Ce triste apanage ne tarde pas fructifier. Comment en serait-il autrement d'ailleurs ? Pas d'éducation, pas de surveillance, pas d'amour de la part des parents ; et, dès que le moricaud est capable de marcher et de courir, il est libre d'aller où bon lui semble, on sait en quel costume<sup>140</sup>. Des excès auxquels il se livrera dès lors, ses parents ne feront que rire, comme de bagatelles*

*et*

*d'enfantillages.*

*« Et pourtant, à ce malheureux enfant, il peut arriver une infortune plus grande encore c'est de tomber entre les mains des Arabes, ou d'être mis en contact avec eux. Il en viendra dès lors à une telle dépravation que, pour la dépeindre, je devrais évoquer le souvenir de ces villes infâmes consumées par Dieu dans un océan de soufre et de bitume.<sup>141</sup>*

*« Mais voici qu'aux Arabes rapaces et débauchés, nos vaillants officiers<sup>142</sup> viennent d'arracher leurs victimes. L'enfant libéré nous est remis, à nous missionnaires, avec charge d'en faire un homme et un chrétien. (...)*

*« Durant trois ans, aidé par un confrère, je me suis épuisé pour instruire et moraliser quatre cents de ces enfants. L'Etat vient de nous les reprendre pour ses différents services s que sont-ils devenus, qu'avons-nous gagné ? Hélas c'est un aveu pénible, (...)*

*« Je le dirai donc : peu de jours après leur départ, la plupart des plus grands parmi ces jeunes gens avaient déjà failli dans leur conduite<sup>143</sup>, J'ajoute toutefois que l'affection qu'ils nous conservent m'est un certain garant pour leur foi, et que les plus jeunes ont mieux résisté.*

*« Chez ceux-ci d'ailleurs, plus encore que dans les adultes, une autre passion non moins irrésistible, c'est la gourmandise, une goinfrerie dont on n'a pas idée, et qui n'a d'égale peut-être - qu'on me pardonne ce mot - que celle du plus vorace de tous les animaux. Que de fois, à les voir se gaver avec une révoltante frénésie, je me suis rappelé le mot de Saint Paul à propos des Crétois Semper mendaces, malae bestiae, ventres pigri. Toujours menteurs et méchants animaux, des ventres paresseux - Le nègre ment aussi, il ment effrontément il vole non moins impudemment mais le mensonge et le val, c'est pour servir le ventre, c'est pour satisfaire cette affreuse avidité qui le pousse jusqu'à foire ses délices de se repaître de chair humaine. »<sup>144</sup>*

Dans la littérature coloniale et postcoloniale, la quantité des textes négativement connotés à propos des Noirs est impressionnante. Les textes qui appellent la réflexion ne s'opposent pas pour autant au système colonial. Les problèmes qu'ils soulèvent visent essentiellement à l'amélioration de celui-ci. Cependant, il en est d'autres dont la distance critique vis-à-vis du système apparaît d'une manière parfois évidente. Que n'a-t-on dit sur le Noir ? Quel défaut ne lui a-t-on pas attribué ? Quelle qualité ne lui a-t-on pas refusée ? La plume infatigable, l'imagination délirante s'en sont donné à cœur joie !.

*« Le Noir est d'une naïveté intellectuelle désarmante (...)*  
*« D'une irrationalité foncière, d'une pauvreté logique quasi totale. D'où son manque total de raisonnement et de sens critique. Ce qui explique que tous été si crédules en présence des extravagantes promesses de leurs hommes politiques. D'autre part, n'oublions pas les traits essentiels du caractère du Noir*

---

<sup>140</sup> On veut dire évidemment « quelle absence de costume ». La nudité, même chez un enfant qui commence à peine à courir, ne saurait être innocente !

<sup>141</sup> Pour ceux qui n'auraient pas encore compris à l'évocation du soufre et du bitume qui renvoient à la malédiction de Sodome et Gomorrhe, l'auteur insinue que beaucoup de jeunes Noirs finissaient dans les « harems » d'Arabes pédophiles.

<sup>142</sup> Un Blanc est « seul » même au milieu de cent Noirs, ceux-ci ne comptant pas. Pas plus que ne comptent, ici, les soldats noirs de « nos vaillants officiers ».

<sup>143</sup> Sexuelle, bien entendu.

<sup>144</sup> *Missions en Chine et au Congo*, Scheut-lez-Bruxelles, Congrégation du Coeur Immaculé de Marie, 898, pp. 107-108

- Sa très grande émotivité.

- Son inactivité indéniable.

- Son manque de «secondarité», cette disposition du caractère qui fait que l'on tient aux souvenirs, que l'on réfléchit longuement avant de prendre une décision, que l'on apprend à se contenir, à maîtriser, intérioriser ses émotions et qu'on retient les leçons du *Le Noir* compense son manque de raisonnement, de logique, par la ruse, par une *ii* étonnante, par un sens aigu de l'observation. Pour lui, les notions abstraites d'honneur, de loyauté n'ont pas de sens, puisqu'il est, à part exceptions qui ne font que confirmer la règle, incapable d'abstraction.

« Donc, en présence d'une situation donnée, il ne réfléchit pas, il suit ses instincts Son émotivité extrême le rend plus qu'instable et vulnérable à toute influence extérieure. Elle le rend également déconcertant dans son comportement.

« Ses instincts, demeurés puissants réapparaissent rapidement lorsque l'événement fait sauter le vernis pelliculaire de pseudo-culture et de pseudo.-civilisation qu'il a acquis .

« Enfin, il faut bien le dire, son sens moral n'est pas très élevé. Disons qu'il en est demeuré à la peur du gendarme. (...)

« On a dit également que les Noirs étaient fortement complexés. Ne pourrait-on plutôt parler de leur complexe de dépendance que j'appellerai en quelque sorte la solution de paresse de l'être qui, se sentant inférieur devant certaines tâches, refuse de faire l'effort nécessaire pour se perfectionner et préfère se mettre sous la dépendance de quelqu'un ? Complexe de dépendance qui, du reste, peut brusquement se muer, à la suite d'un événement dont le Noir ne saisit pas bien le sens ou la portée, en violent complexe de supériorité. Alors, la soumission fait place à l'arrogance et l'émotivité aidant, voilà le champ libre aux réactions les plus inattendues (...). »<sup>145</sup>

Dans la bouche de Matsombo, anti-héros, une étrange litanie « *Aucun autre peuple au monde ne ment, ne vole, ne trahit, ne détourne, ne mendie et n'exploite, ne falsifie, n'envie, n'insulte, ne dispute, ne calomnie, ne trompe sa femme sans remords ni reproches autant que les Nègres, car dès l'instant où les Nègres fécondent leur femme en ronchonnant, l'enfant est contaminé par un germe diabolique dans toute la sève de son corps... Aucune autre race ne boit, ne claque des lèvres, ne dévore, n'éructe, ne se saoule, ne fait la noce, ne crache ni ne vomit autant que les Nègres* »<sup>146</sup>

D'autre part, le discours tenu sur les Noirs, leurs capacités et leurs sociétés traditionnelles n'est pas resté uniforme d'un bout à l'autre de la colonisation. Cela tient un peu aux circonstances, mais en majeure partie à l'évolution même de la pensée européenne sur la culture et la civilisation.

L'élément circonstanciel a déjà été évoqué. Il s'agit du désir qu'eurent les Missionnaires de conserver suffisamment de population sous leur contrôle, allant de pair avec des craintes fondées sur la dépopulation résultant d'une trop grande absorption de main d'œuvre par l'industrie et les villes. Il va de soi qu'on ne pouvait en même temps dire que le maintien des sociétés traditionnelles était désirable, et continuer à les décrire comme un enfer livré au sadisme, à l'anthropophagie, aux rites sanglants et à la tyrannie de chefs cruels et de sorciers sournois.

Beaucoup plus en profondeur, il y a le scepticisme qui s'installe, à partir de la Grande Guerre, quant aux idées mêmes de civilisation et de progrès. L'optimisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un peu naïf et béat, a fait place à des vues beaucoup plus pessimistes, sceptiques, voir

---

<sup>145</sup> Le Soir Illustré 28 juillet 1960, n° 146, p. 48.

<sup>146</sup> GEERAERTS, 1971, p.150.

relativistes ou cyniques. Les Européens ont eu tendance à « brûler ce qu'ils avaient adoré et adorer ce qu'ils avaient brûlé ». La Science, en particulier, presque divinisée, tomba de son piédestal et on put croire l'idole définitivement brisée.

Il y a eut à ce questionnement sur les civilisations plusieurs réponses, dont l'une était d'aller de l'avant et, sur le constat que la guerre avait avant tout son origine dans les rivalités d'intérêt, d'étendre la démocratie au domaine économique, l'autre, de tourner le dos à la rationalité, au progrès et à la démocratie, et de se replier dans l'irrationnel, le passé (la race, les racines, le sang) et la force. Les idées relevant de cette dernière attitude eurent dans la Belgique bien-pensante un certain succès dans les années '30. Ce n'était pas à proprement parler du fascisme, mais c'étaient certainement des idées fascisantes.

Or, il ne faut jamais le perdre de vue, nous avons affaire à une colonie dont l'accès est strictement surveillé et limité, de sorte que ne sont assurés d'y être bienvenus pour de longs séjours que de « bons belges », patriotes, royalistes si pas carrément réactionnaires, de préférence catholiques et flamands. Et ces deux dernières caractéristiques se retrouvent encore plus nettement chez les missionnaires, qui écriront le plus pour mettre noir sur blanc leur conception de la colonisation et du rapport entre Noirs et Blancs. Il n'est donc nullement surprenant de voir surgir dans la colonie les questionnements, et parfois les sympathies douteuses, qui étaient ceux des Catholiques d'Europe à la même époque.

A partir du moment où l'on devient sceptique quant à l'idée de civilisation, il en va bien sûr de même pour des concepts comme la « mission civilisatrice ». En 1910, un Européen pouvait penser que la colonisation avait « mis fin aux massacres entre tribu » d'autant plus facilement qu'il n'y avait plus eu de guerre importante en Europe depuis 40 ans. En 1919, les boucheries de Verdun, de Paschendaele, de la Somme et autres lieux l'incitaient à beaucoup plus de modestie. Comment « éduquer les inférieurs » lorsqu'on doute de sa propre supériorité ? On peut lire parfois, à peu près textuellement, sous leur plume, des interrogations comme celle du Père Hulstaert « *Devons-nous apprendre aux Noirs à vivre d'une civilisation dont l'Europe est en train de mourir ?* »

Dès lors qu'il n'y avait plus une opposition absolue, Civilisation contre Barbarie, mais un questionnement sur « les civilisations » et un certain relativisme, il devenait possible à la fois d'admettre que les Noirs n'étaient pas des brutes absolues, qu'ils avaient une culture et une civilisation. On s'empressait d'ailleurs d'atténuer ce qu'une telle affirmation aurait pu avoir de choquant par l'adjonction des adjectifs de rigueur « élémentaire », « primitive », « rudimentaire », etc...

## **L'intelligence des Congolais...**

La colonisation du Congo a commencé à une époque où la Science donc l'intelligence humaine – était Reine. Le Blanc pensait, en toute modestie, que s'il avait quelque titre à la supériorité, c'était à ses facultés intellectuelles qu'il le devait...

La question de l'infériorité ou non du Noir a donc un rapport direct avec ses facultés intellectuelles. Son retard, en matière de civilisation matérielle est-il seulement le résultat de malheureuses circonstances, ou est-il le signe d'une intelligence moindre que celle du Blanc ? L'intelligence du Congolais va être au centre du débat. Cette intelligence est elle égale à celle des autres races ? S'agit-il, donc, d'une intelligence « normale, mais en friche ? Est-elle au contraire irrémédiablement inférieure ? Ou encore, très affinée sur certains points, invalides sur d'autres, est-elle radicalement différente ?

Les Belges n'ont pas l'esprit trop spontanément tourné vers la métaphysique. Lorsqu'ils peuvent « naviguer à vue » dans le concret, sans trop

s'inquiéter des grandes questions abstraites, cela suffit à leur confort moral. Sue bien des points, donc, on se contenta de régler au coup par coup les questions de rapports entre les « races » et de résoudre les problèmes par « essai et erreur ». L'absence de théorie présente au moins cet avantage que l'on n'a pas à faire de palinodies quand on change de direction !

Les changements, d'ailleurs, furent surtout à base de considérations pratiques. L'indigène, c'est le « moteur à manioc ». La vision que l'on aura de l'intelligence de l'indigène dépendra donc au premier chef de la performance que l'on attend de ce « moteur ». La question de l'éducation et de l'instruction des Congolais, de ce point de vue, s'est posée et a évolué de la même manière que pour les classes populaires d'Europe. Tant que « peuple » a été avant tout synonyme de « paysan », on s'est fort bien contenté d'une population analphabète. Rentrer les foins et manier la fourche sont choses qui ne s'apprennent point dans les livres. A partir du moment où il s'est agi de demander au prolétariat industriel des tâches de plus en plus compliquées et délicates, le besoin d'un minimum d'instruction s'est fait sentir.

Et donc, que l'on aimât ou non les théories sur l'intelligence, il fallut décider du degré d'instruction que recevraient les Noirs. Le débat à propos de l'intelligence des Noirs se retrouva, cristallisé et amplifié, dans la discussion sur la scolarisation de leurs enfants. D'une part, les Compagnies, et même la Colonie, étaient demandeuses de personnel ayant un minimum de formation. D'autre part, source de connaissances plus universelles, l'école risquait de devenir le foyer d'une contestation nouvelle. Or, ne l'oublions pas, l'enseignement, au Congo, est aux mains des Missions, et les ecclésiastiques inclinent généralement à dispenser une formation générale. Le rôle des missions sera-t-il dès lors, de former les enfants tout en leur inculquant le respect de leurs maîtres blancs ?

*« L'intelligence nègre comporte des bornes que toute l'habileté de l'éducateur ne peut franchir.*

*« « Si l'aptitude du Noir à s'acquitter d'un travail cérébral est nettement inférieure à celle d'un Européen<sup>147</sup>, dans le domaine de l'habileté manuelle et dans l'exercice des facultés d'observation, le nègre d'Afrique s'avère souvent l'égal du Blanc. Comme chauffeur d'automobile, comme ouvrier appelé à manœuvrer des machines même délicates, comme artisan, comme microscopiste, il peut devenir un auxiliaire de grande valeur. Aussi est-ce vers l'enseignement professionnel et technique que les autorités ont porté leurs principaux efforts, améliorant sans cesse la qualité et la quantité de la main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée indigène. Quant à la masse des populations, elle n'est abordée que progressivement. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de faire naître, en brûlant les étapes, ce que A. Lhoist appelle « une douloureuse cassure - mépris des jeunes, obstruction des vieux - entre les parents «sauvages» et leurs enfants*

---

<sup>147</sup> Affirmation dont on remarquera qu'elle n'est pas prouvée.

«instruits».»

« Un enseignement élémentaire se généralise dans toute les colonies. Le plus souvent, comme au Congo Belge, il est l'œuvre des missions religieuses. Déjà les résultats acquis sont d'importance. Mais l'œuvre n'est pas de celles que l'on termine en une génération. Le niveau intellectuel des indigènes africains vient seulement de commencer à subir une profonde évolution, dont il est encore aujourd'hui difficile de prévoir l'ampleur et surtout les conséquences. »<sup>148</sup>

Peut-être a-t-on eu l'impression, en lisant ces propos, d'avoir déjà lu quelque chose de ce genre... En effet, bien que le Créateur ne soit pas nommément cité, on se trouve encore une fois devant l'affirmation que la Providence a merveilleusement fait les choses. Hier, la belle musculature de l'athlète noir, en ces lieux où le Blanc ne saurait travailler physiquement, montrait jusque dans la structure physique des humains lesquels étaient là pour porter les caisses, et lesquels, pour dire où les porter. Et voilà qu'il en est de même dans le domaine de l'intelligence ! Le Noir – comme la nature est bien faite ! – se trouve précisément doué avant tout pour les travaux qu'on se propose de lui faire faire ! Le Congo est vraiment le meilleur des mondes possibles.

Bien entendu, on met sous le chapeau de « l'autorité » ce qui vient en fait des Compagnies. Ce sont celles-ci, en réalité, qui ont commencé à former leur personnel dans des écoles. L'Etat et les Missions n'ont fait que suivre. Et l'on remarquera aussi que l'on ne se propose pas de hâter inconsidérément les choses ! Le colonisateur est encore persuadé qu'il est là pour longtemps !

Dans ce domaine, Mgr de Hemptinne, qui a bien sûr des titres particuliers à être encore mieux informé des volontés du Créateur et de la Providence, constate même : « Si l'on s'étonne de la facilité avec laquelle le noir assimile une dose déterminée de savoir, si son habileté se meut avec aisance dans une sphère déterminée, on s'étonne aussi d'une résistance à se perfectionner davantage »<sup>149</sup>. Voilà qui est encore mieux. ! Quand le Noir a atteint la limite des connaissances voulues par l'Union Minière... Pardon ! Par Dieu... il s'arrête de lui-même !

En fait, dès que l'on donne aux Congolais (et ce n'est arrivé que très tard) la possibilité d'accéder à une formation générale, la vérité se fait jour : « Déjà les étudiants congolais qui ont fait leurs humanités classiques au Collège Albert 1er à Léopoldville, pour passer en Belgique l'examen du jury central au même titre que les Européens, ont prouvé qu'ils étaient capables de s'assimiler les cultures grecque et latine aussi bien que l'algèbre. L'un d'entre eux, reçu brillamment aux examens de juin 1955, avait appris le grec en quatre mois ; sa version grecque fut pourtant notée comme une des meilleures, et lors des examens oraux, sept candidats européens sur les neuf de son groupe échouèrent.

---

<sup>148</sup> HARROY, JP : Afrique terre qui meurt, Bruxelles, Marcel Hayez, 1944, pp. 197-198.

<sup>149</sup> Mgr DE HEMPTINNE cite par L MOTOULLE Contribution à l'étude du déterminisme fonctionnel de l'industrie dans l'éducation de l'indigène congolais, p 47

(...) « Au Congo, comme en Uganda, comme dans toute l'Afrique Noire, la scolarisation fut d'abord l'œuvre des Missions, catholiques et protestantes et ce sont encore les Missions qui, à l'heure actuelle, instruisent le plus grand nombre d'élèves, leur donnant, avec l'instruction, les règles de morale chrétienne sans lesquelles l'Afrique de demain ne pourrait que sombrer dans un matérialisme superstitieux. »<sup>150</sup>

Mais, dans les années 50, le problème commençait à se poser différemment. Il n'était plus question de savoir si les Noirs étaient intelligents et capables d'aller à l'école. On en avait la preuve par les faits.

La question qui se posait – même si parfois on affectait encore d'en discuter en termes de « capacités intellectuelle », était de se rendre compte que l'émancipation était en marche et qu'elle devenait inéluctable. L'école y contribuait. La Colonie devait-elle scier la branche sur laquelle elle était assise, en appuyant cette émancipation ? On est là devant le fait que les diverses composante de la colonie ne marchaient pas du même pas. On a reproché maintes fois – et à bon droit – à la Belgique l'absence de cadres du Cogo en 1960. Mais il faut aussi remarquer que les droits civiques étaient eux-mêmes très en retard par rapport à cet enseignement qui était pourtant à la traîne ! Fautes de droits politique et de place pour les Africains dans les cadres, la Colonie ne savait trop quoi faire de ses « intellectuels » et, pire, ces intellectuels eux-mêmes ne savaient pas trop que faire d'eux-mêmes. On avait développé l'école sans lui donner de débouchés !

Comme cette situation était indéfendable, il ne manqué pas de « voix autosisées » pour la défendre ! On ne pouvait plus, alors, parler de « l'incapacité intellectuelle » des Noirs, de leur intelligence « inférieure » ou « différente », pour freiner leur accès aux études. On se réfugia dans un distinguo subtil : celui de l'instruction, opposé à l'éducation.

La première, qui regarde la transmission d'un corpus de connaissances, mène à des résultats en quelque sorte mesurables. Bien sûr, il y a une bonne part de subjectivité dans la correction d'une dissertation française ! Mais enfin, la langue en est correcte, ou au contraire parsemée de barbarismes et hérissée de solécismes. Pour les sciences dites « exactes », l'appréciation est encore plus facile et plus objective.

L'éducation, par contre, qui concerne des choses plus évanescents, moins mesurables, qui renvoie, finalement, à la transmission de toute une culture, presque d'une civilisation, prête par le fait même à des appréciations qui, ne reposant pas sur des performances mesurables, peuvent en fait ne reposer sur rien. Aussi, le refrain favori de tous ceux qui voudront donner un coup de frein au processus sera : « Instruire, c'est bien, mais prenons aussi le temps d'éduquer. » A tout seigneur, tout honneur, voici comment cela s'exprimait, en Mai 1950, sous la plume de

---

<sup>150</sup> Soeur Marie-André du Sacré-Coeur, *Civilisations en marche*, Paris, Grasset, 1956, pp. 131, 142, 143.



notre plus beau spécimen de vieux rhinocéros colonial, qui fut jusqu'à son dernier souffle, au Conseil colonial, le porte parole, même pas du « Congo de papa », mais du Congo de Léopold II ; j'ai nommé Georges Moulaert :

*« C'est la création d'une masse d'intellectuels sans emploi qui a provoqué la crise actuelle.*

*« Le grand danger des Colonies se trouve ainsi défini par le fallacieux mirage de l'enseignement supérieur.*

*« Nous sommes à la veille d'aborder ce problème. Veillons-y - et ne créons des assistants médicaux, des agronomes, des administrateurs que dans l'exacte proportion des besoins.*

*« Mais il ne suffit pas d'instruire, il faut éduquer. L'instruction des indigènes sans l'éducation constitue un dangereux poison. (...) « Surtout ne rien brusquer - agir avec mesure et prudence et compter sur le temps, surveiller les résultats et tenir compte de l'expérience des voisins. »<sup>151</sup>*

Il avait en commun avec Léopold II d'être obstiné dans ses vues. C'était lui, aussi, qui avait autrefois proclamé que *« apprendre à écrire à un Congolais, c'est comme donner de l'alcool à boire à un enfant »*.

Et en fait, paradoxalement, Georges Moulaert n'avait pas tort ! Il y a une plaisanterie anglaise qui dit *« On ne va pas à Eton pour apprendre quelque chose. On y va pour s'imprégner des préjugés de sa classe sociale »*. Et c'est précisément là ce que l'on entend, souvent, par « éducation ».

En Europe, l'école avait été pendant longtemps un instrument de renouvellement des élites sociales. Les classes dominantes de l'Europe entière avaient eu, dans les grandes lignes, la même formation basée sur les humanités classiques pendant plusieurs siècles et, même en 1950, c'était encore en grande partie le cas. Mais cette école était aussi un lieu de cooptation : les enfants issus des classes inférieures qui y étaient admis pouvaient trouver à se glisser dans la classe dirigeante, et se trouvaient ainsi « récupérés » au profit de celle-ci. Devenu ingénieur ou avocat, le fils d'ouvrier pouvait, avec un peu de chance et quelque souplesse de manœuvre, s'agréger à la classe dominante, entre autres par le mariage.

Cela n'était pas possible au Congo, parce qu'il y avait, de fait, une discrimination raciale et une barrière raciale, une « *colour bar* » que rien ne permettait de franchir.

## **Civilisation**

L'éducation, en principe, au-delà de l'appartenance à son milieu social, et de là, aux valeurs, voire aux préjugés de ce milieu, c'est aussi créer une sorte d'égalité, ou du moins de parenté, de similitude, entre les hommes participant à une même culture, une même civilisation. Et nous touchons un autre aspect du débat, et non des moindres, avec la civilisation. Car qu'est-ce que civiliser, sinon, d'une part, humaniser. :

*« Civiliser, rendre les gens meilleurs, plus heureux, plus hommes... »<sup>152</sup> (I 3)*

<sup>151</sup> G. MOULAERT, Problèmes coloniaux, La Revue Coloniale Belge, 1950, n° 114, p. 48.

<sup>152</sup> COMELIAU Marie Louise *DEMAIN COLONIALE* Anvers, Van Dieren, 1945, p 23

et d'autre part, rendre blanc, faire du Noir

« ...un vrai civilisé avec lequel on converse comme avec un blanc, et qui sait se faire obéir, même par un blanc »<sup>153</sup>

Le réalisme de cette politique fut d'ailleurs critiqué sans ambage

« Depuis longtemps, la sagesse des nations a conclu qu'à blanchir un nègre, on perd son savon, à le civiliser, on perd son temps »<sup>154</sup>.

Inutile de préciser qu'un tel discours est loin d'être innocent, qui implique l'inhumanité du Noir, et légitime dans l'esprit du lecteur/auditeur un traitement inégal, constant et persistant, du Noir et du Blanc car comment admettre dès lors qu'un Blanc puisse avoir le même statut ou subir le même sort qu'un Noir ? Et les « Prestige de l'Homme Blanc » ?

Traiter un Africain comme on traite un Européen est perçu comme tout aussi inadmissible que ramener un Blanc au niveau d'un Noir.

« Néfaste serait la politique indigène qui tendrait à émanciper le noir avant qu'il soit réellement digne, au sens humain du mot, d'être considéré comme l'égal du blanc »<sup>155</sup>

« Envoyer au Congo des émigrants (...) c'est les condamner au sort des indigènes »<sup>156</sup>

Dans ces conditions une collaboration est-elle possible Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce terme, et même si l'on peut s'amuser de la drôlerie du commentaire suivant :

« Non sans fierté, (le Ministre) put dire à son collègue sud-africain : voici les familles blanches du Congo, elles dîneront avec nous ; voilà les indigènes, ils nous feront de la musique. Cette politique de collaboration entre le noir et le blanc, c'est une politique belge. Elle est inconcevable en Afrique du Sud »<sup>157</sup>, on peut aussi le considérer comme révélateur d'un état d'esprit qui n'a peut-être pas fondamentalement changé.

Est-ce un hasard en effet, si l'octroi de la liberté politique aux Africains est perçue en termes de « défaite pour l'homme »<sup>158</sup>, ou qu'un ouvrage publié en 1984 use, avec désinvolture, du terme « indigènes »<sup>159</sup> pour désigner les Congolais (alors, il est vrai, affublés du nom de Zaïrois) ?

Au reste, il aurait été absurde, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de mettre en doute la capacité des Noirs à réussir dans le domaine intellectuel, ou de se comporter comme si faire étudier un Congolais était une expérience audacieuse aux résultats incertains. A l'époque de l'esclavage, il s'était trouvé des esclaves noirs plus cultivés que leurs maîtres et il s'en rencontrait également dans les pays d'Afrique plus anciennement colonisés que le Congo, ou en Amérique. Bref, aucune personne ayant pris un peu la peine de se documenter sur la question ne pouvait plus, en étant de bonne foi, croire à l'équation « Noir = bête ».

Pourtant, encore en 1960, il ne manquait pas de gens en Belgique pour être encore persuadés que les Congolais étaient, dans l'ensemble, moins intelligents qu'eux. C'est un des nombreux cas auxquels je faisais allusion dans l'introduction de cet ouvrage, où le fossé entre

---

<sup>153</sup> DEKEUKELEIRE Charles : *Afrique, journal d'un voyage au continent noir*, Bruxelles, La Maison du Poète, 1940, p 12

<sup>154</sup> BULS Charles *Croquis ...* p 219 Cette phrase concluait à l'origine une fable d'Esoppe, et signifiait d'une manière plus générale qu'on ne change pas la nature blanchir un nègre étant pris au sens figuré et signifiait dépenser ses forces pour rien L'interprétation qui en est donnée ici en est d'autant plus révélatrice. Voir à ce sujet MVENG Engelbert : *Les sources grecques de l'histoire négro africaine* Paris Présence Africaine 1972, pp 87 -88

<sup>155</sup> DE VILLE. *Fouessa, ...* p 46

<sup>156</sup> RYCKMANS Pierre *Allo Congo* Bruxelles Ed Universelle 1935 p 149

<sup>157</sup> DENUIT Désiré *Le Congo, champion de la Belgique en guerre* Bruxelles Van Belle 1945(?) p 86

<sup>158</sup> DESSART Charles J'étais ce nègre-là, Bruxelles De Visscher 1957 p 78

<sup>159</sup> EYNIKEL Hilde *Congo Belge, Portrait d'une société coloniale* Paris Gembloux Duculot, 1984 écrit à la page 300: « Quant au missionnaire, cet idéaliste solitaire, il sillonne toujours à bicyclette les sentiers de brousse pour inculquer, aux indigènes des villages les plus isolés les principes de base de l'hygiène ».

les préjugés populaires et les connaissances scientifiques prend des allures d'abîme !

En fait, coloniaux et missionnaires plongent à ce propos dans une contradiction à la Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci présentait l'homme comme naturellement bon, mais corrompu par la société, sans préciser comment la juxtaposition d'êtres bons peut donner un ensemble mauvais. De manière analogue, ils vont proclamer que le Congolais ne manque pas de dons naturels, mais qu'il est abruti et abêti par la société traditionnelle où il vit. La contradiction sera même plus violente que chez Rousseau, en particulier dans la littérature missionnaire quand, vers 1925, les villes ayant commencé à prendre de l'extension, et les Bons Pères estimant qu'elles sont des lieux de perdition (on y trouve des bars à putes et de la littérature de gauche et on pourrait y rencontrer des Blancs athées), on va donc devoir se livrer à des acrobaties logiques compliquées. Il s'agit en effet dès lors de dire que le Congolais est intelligent, mais abêti par la société coutumière, et en même temps qu'il faut néanmoins l'y laisser pour ne pas l'exposer à ces lieux de perdition que sont les villes... La petite flamme de l'intelligence congolaise doit être abritée dans les villages chrétiens ou les internats missionnaires.

Il est en tous cas frappant que, pendant fort longtemps, il n'y eut jamais de projet visant à la promotion des indigènes par l'enseignement, qui n'allât de pair avec un projet d'éloignement par rapport à la famille. Dans le cas des mulâtres, issus de la cohabitation entre les Blancs et les « ménagères » noires, cette dernière est perçue comme représentant à elle seule toute la société coutumière et l'on n'a de cesse que de lui faire abandonner l'enfant « pour son bien » à quelque internat.

Il resterait énormément à dire ! Mais une recherche de cet ordre pourrait et devrait inclure un ensemble de concepts dont l'étude ressortit à la fois à la psychologie culturelle, à la sémantique et à la sociologie de la connaissance : l'ordre, la pensée, la beauté, l'Etat, la famille, et d'autres encore, concepts que nous utilisons sans cesse, sans même y prendre garde tant leur sens nous semble aller de soi, mais qui affectent considérablement notre perception des autres. Nous avons ici avoir simplement montré l'importance du discours implicite dans la représentation du monde et de la nature en général, et de l'homme noir comme opposé à l'homme blanc que nous offrent les écrivains belges (souvent missionnaires) qui se sont intéressés au Congo.

## **Le fossé**

Kaoze et Panda Farnana terminent leurs études peu après 1900, Thomas Kanza, en 1955. Comment s'explique le fossé qui sépare ces deux dates ? Purement et simplement par les besoins de la colonie (plus précisément ceux des Compagnies) et par rien d'autre !

Si les discours belges sur le Noir, en ce qu'ils le décrivent non comme un imbécile irrécupérable par hérédité, mais comme un homme accidentellement abruti par les vicissitudes de son histoire, tant collective (l'esclavage) que personnelle (les ténèbres de la superstition), échappent de justesse à l'accusation de racisme, ils ont été à géométrie variable en ce qui concerne les perspectives de son « relèvement », que la colonisation est censée lui apporter.

Le discours tenu par les Belges n'était pas « *Ce sont d'irréremédiables crétiens, que nous devons toujours diriger* », mais « *Nous devons diriger la croissance de nos petits frères noirs* ». La question, évidemment, c'est que quand on a affaire à un vrai « petit frère », la croissance est une chose évidente et que le jour vient où le frère aîné ne peut pas nier que son cadet est à présent plus grand et plus fort que lui ! Entre des entités collectives comme des peuples et des cultures, il n'y a pas de ces rassurants paramètres naturels et évidents !

De plus, le « frère aîné » se trouvait en l'occurrence gérer aussi les considérables richesses de son « petit frère ». Aussi, tout se félicitant des progrès du gamin, était-il, au fond, partisan d'une tutelle prolongée. Le Congolais lui semblait une espèce prometteuse, mais à croissance lente. Autant, dans les descriptions des réalisations « blanches » on multiplie les

« déjà » et les « en quelques années », autant on environne les progrès « noirs » de formules comme « *Ces résultats sont prometteurs. Bien sûr, il faudra encore bien des années...* », voire même « *Il faudra des générations pour que...* » Bref, il faudrait longtemps !

Toute la question se résume à celle-ci : quel est le sens du mot « longtemps » ?

## A.I.M.O. « Le Moteur à Manioc »



**P**  
**oseurs de**  
**rails au**  
**Katanga,**  
**vers 1912**

Il est assez symptomatique que la partie de l'administration coloniale s'occupant le plus spécifiquement des Noirs reçut le nom d'AIMO = « Affaires Indigènes et Main d'œuvre ». Le Congolais est perçu avant tout comme une force de travail, une certaine somme de puissance musculaire. On ira jusqu'à surnommer le travail indigène « le Moteur à Manioc ».

La nature est admirablement faite. Le Noir, ce grand enfant, a des biceps magnifiques, et il peut bien sûr travailler dans le climat torride où il est né. Il lui faut évidemment la direction intelligente du Blanc, certes trop délicat, lui, pour les fortes chaleurs, mais très apte à diriger. Cela tombe admirablement bien. Sans nul doute, c'est l'effet de la Providence. Dieu devait être colonial ! C''était si évident que même Louis Franck, ministre libéral des colonies, chanta les louanges de la religion pour rendre les Noirs dociles... Pardon, excusez mon lapsus ! Pour leur progrès moral !

La fameuse formule du « moteur à manioc » pour parler du travail physique des Noirs et de leur providentielle vigueur corporelle, pourrait n'être qu'une formule imagée et humoristique, comme lorsque l'on parle de « l'huile de bras » ou de « l'huile de coude ». Mais à lire certains documents, l'on ne peut que constater que certains semblaient considérer les indigènes bel et bien comme des machines.

Le Docteur Jean-Marie Habig, auteur d'une « *Initiation à l'Afrique* »<sup>160</sup>, l'écrivit avec l'intention, en soi louable, de donner les conseils de son expérience aux coloniaux débutants qui viendraient après lui. Et il est tout de même dérangeant (le mot est faible !) de voir un médecin parler de corps humains, non pas en termes de personne, mais comme un ingénieur parlant des pièces d'une mécanique. Voici ses propos : « *Une caravane bien conduite marche sans heurts..., et l'on peut, jour par jour, voir fondre les corps des porteurs.*

« *Ainsi était le chemin des caravanes...*

« *Des hommes sans riposte..., sans volonté..., ignorants des nécessités de leurs propres corps... marchant..., marchant... et fondant au soleil.*

<sup>160</sup> Bruxelles, Ed. Universelle, 1948, tu, pp. 328-330.

« C'est au dieu qui conduit les Noirs, de veiller, pour eux, à leur santé.  
 « C'est lui qui veut le travail.  
 « C'est lui qui doit connaître les possibilités des hommes, le rendement, la prévention de l'usure des corps.  
 « Ces hommes sont comme les bielles d'un moteur... C'est au Blanc de le sentir tourner rond... Son système nerveux doit s'affiner, il doit se prolonger dans tous les muscles qui constituent sa machine.  
 « En réalité, il faut être moralement aristocrate pour conduire des masses sauvages, comme il faut être fin de caractère pour monter un pur sang.  
 « Dépistez la fatigue des corps à la sueur qui perle sur les fronts... apprenez à percevoir l'odeur de cette sueur,... comme celle du cheval, elle sentira la fatigue.  
 « Descendez de votre tipoïe... prenez le pouls de ces enfants qui se confient aveuglément à votre volonté.  
 « Ayez toujours sur vous un thermomètre que vous placerez dans la bouche... vous vous le assurerez ainsi que vos hommes ne «chauffent pas». de Peut-être devrez-vous exempter un fiévreux d'un lourd portage par temps orageux. Tâtez les mollets..., palpez les muscles pour apprécier leur dureté... un muscle qui a fonctionné trop vite contient un excès d'acide lactique. Il se produit alors un appel d'eau pour la neutraliser et le muscle est oedemacé, dur et douloureux. « Vous voyez que cela suppose un certain sens, un certain «flair».

Or, il s'agit là d'un texte paru en 1948 !

### **Apparition d'une vraie gestion capitaliste**

Le système Léopoldien, entravait le développement de la colonisation. Sous Léopold II, les opérateurs économiques sont bien des sociétés par actions, appartenant à des actionnaires qui y avaient mis de l'argent (actionnaires parmi lesquels le Roi se taillait en général la part du lion) et qui tiraient leurs bénéfices de la commercialisation en Europe de certains produits congolais. Mais derrière cette façade respectablement bourgeoise, le système de production, lui, relevait de la piraterie. On ne produisait en fait rien, on épuisait des stocks (et la population) par l'extorsion, le pillage et le travail forcé. Si l'on voulait trouver un équivalent aux « sociétés commerciales » de la période léopoldienne, il faudrait alors aller chercher ces groupements d'armateurs qui, pendant les guerres du passé, frêtaient et armaient un navire corsaire et se partageaient les dépouilles au retour de la course.

Les Héritiers sont partisans d'un capitalisme plus orthodoxe. (Ce qui ne signifie nullement, nous l'allons voir, qu'il soit plus « doux »...) La nouvelle administration eut pour tâche d'orienter définitivement le Congo dans la voie de ce capitalisme. C'est dans cette perspective qu'il faut lire la législation élaborée à partir de 1910, le rétablissement de la liberté commerciale, l'organisation de la vente et de la location des terres. Cela entraînait l'abolition juridique du travail forcé sauf pour les travaux proclamés « d'utilité publique » et la substitution de l'impôt en argent à l'impôt en nature. Dès lors, l'impulsion de l'économie coloniale par l'impôt en argent débuta et coexista avec le travail forcé.

Cette reconfiguration de l'administration coloniale à partir de 1910 consistait d'une part en une révision de l'action de l'Etat à l'égard du capital financier et, d'autre part, en un élargissement de la base productive de la colonie. De ce fait, on assista à une prolifération de petits et moyens commerçants étrangers disposant de très peu de capital et une apparition d'un grand nombre d'intermédiaires et des commerçants itinérants congolais. La hausse des prix d'achats des marchandises et, par voie de conséquence, la hausse des salaires qui s'en découlèrent n'épargnèrent pas la rentabilité des investissements du capital financier. L'administration coloniale s'est vue contrainte de prendre diverses mesures aboutissant à mobiliser le surplus agricole par voie autoritaire et à des prix très médiocres, non pas pour étouffer ces intermédiaires - car l'administration comptait sur cet élargissement de l'assiette

fiscale - mais parce qu'elle était confrontée à l'accroissement de la demande alimentaire des troupes en guerre, et de la main-d'œuvre pour les nouvelles mines créées. Ces mesures sont généralisées dans d'autres provinces à partir de 1917. Par la suite, l'administration coloniale intervint de multiples manières pour légiférer en matière d'organisation économique. Celle-ci commençait à prendre de l'ampleur et portait en germes de conflits d'acteurs entre dominants et dominés<sup>161</sup>.

Louis Franck, ministre des Colonies de 1918 à 1924, était lié aux milieux d'affaires, et notamment à ceux du diamant anversois. Il plaida pour le développement rapide d'une économie coloniale en deux volets : l'entreprise capitaliste, appuyée sur une infrastructure moderne, bénéficierait de l'appui de l'administration, dans l'espoir d'attirer les têtes de file de l'économie belge. L'économie indigène, pour sa part, resterait marginale, sous le contrôle des autorités traditionnelles. Ce programme ne fit jamais l'unanimité parmi les cadres de l'administration coloniale. Mais s'il fut discuté, il fut appliqué. Ne parle-t-on pas encore, à propos du Congo, de deux économies simultanées, la « traditionnelle » et la « moderne » ?

Faire l'histoire de recrutement de la main-d'œuvre indigène au Congo Belge n'est pas facile. Pourtant, la main d'œuvre indigène est restée une des principales préoccupations des colonisateurs. Elle a, en effet occupé une place de choix dans presque tous les rapports sur l'administration du Congo Belge. La nécessité d'une main-d'œuvre n'est pas à démontrer. Il ne suffisait pas pour les entreprises coloniales de posséder de grandes concessions de terre mais encore fallait-il les mettre en valeur.

Documents, rapports et commentaires de documents abondent. Le problème, c'est d'arriver à une vue d'ensemble !

### **La main d'œuvre : un problème réel.**

Il ne faut pas sous-estimer le problème de la main d'œuvre ! Il était réel et se serait posé de toute façon dès qu'on aurait voulu industrialiser le Congo. Une administration noire et socialiste aurait eu devant elle les mêmes données que l'administration blanche et capitaliste qui s'y attaqua. Il faut donc examiner ces problèmes, et les solutions qu'on y a apportées.

Le Congo, au moment de la reprise par la Belgique, était, dans son ensemble, un pays peu peuplé. En 1924, il n'avait encore que 10 millions d'habitants, ce qui veut dire quatre-vingts fois moins que la Belgique actuelle. Mais c'est aussi un pays pour lequel les projets de développement sont industriels. Même si au fil du temps le Congo exportera des produits agricoles comme le café, le coton, les huiles..., il est avant tout producteur de ce qui s'extrait de ses mines : cuivre, cobalt, diamant, or... C'est-à-dire que sa mise en valeur suppose des installations industrielles lourdes, qui ne peuvent tourner qu'avec une abondante réserve de main d'œuvre dans leur proximité immédiate. Qui dit « usines », dit « villes » !

Cette situation rendit le Congo belge très différent d'autres colonies africaines, et même du Congo léopoldien. En effet, là où l'économie coloniale a reposé sur des productions agricoles, comme l'arachide (Sénégal), le cacao (Côte d'Ivoire), le café, le thé, le quinquina le pyrèthre (Rwanda, Burundi) ou le caoutchouc congolais de sinistre mémoire, il s'est agi d'imposer à des paysans de nouveaux modèles culturels, cependant qu'ils restaient des

---

<sup>161</sup> Cette législation concernait par exemple les prix minima et maxima (Décret du 7 août 1918), la limitation du petit commerce et du colonat (Sénat, Documents parlementaires n° 85, 1933-34), l'encouragement aux bourses du travail pour favoriser les ententes entre employeurs afin de contrôler les salaires (Bourse du Travail de Kasal, Règlement général, Bruxelles, 1921; Bourse de Travail du Katanga, Règlement général, Bruxelles, 1920). Cf. Peemans, Le rôle de l'Etat dans la formation du capital au Congo pendant la période coloniale, p. 57.

agriculteurs. Le « caoutchouc rouge » avait été produit dans ces mêmes conditions : on ne demandait pas à l'agriculteur de changer de vie, mais de produire, en plus, un produit de rente, et de la produire à un rythme effréné. Un rythme mortel, même dans le cas du système léopoldien ! La colonisation continuera à peser sur la vie paysanne, soit par les cultures de rentes, soit par l'exigence de ravitaillement pour les cités industrielles. Mais la nécessité de recruter pour l'industrie va imposer un changement bien plus profond : elle va faire du paysan rural un prolétaire citadin.

La population du Congo était inégalement répartie. Elle l'est toujours, mais, pour toute la période coloniale, la très considérable population qui vit aujourd'hui dans les grands centres urbains, et surtout à Kinshasa, n'existait pas. Le Congolais de 1908 est, à plus de 90%, un rural habitant un village de brousse et s'adonnant à l'agriculture vivrière traditionnelle. Etant paysan, il s'installe et prospère là où la terre est riche et fertile. Quand il rencontre des sols arides ou des marécages où ses semences se perdront ou seront noyées, il ne s'installe pas et va voir ailleurs. Après la fertilité et l'irrigation, il se soucie de sa sécurité. Un village doit être facile à défendre, ou un peu dissimulé. Les grandes savanes bien dégagées, où les armées manœuvrent à l'aise, ne lui disent rien qui vaille.

Or, il se fait que les mines du Katanga se trouvaient, précisément, sous des savanes arides et dégagées. En effet, la présence dans le sol de fortes quantités de cuivre tue la végétation. En outre, les razzias de Msiri, les raids des esclavagistes, tant Ngwana que portugais et l'interminable guerre de succession dans l'Empire luba avaient contribué à faire fuir la population. Bref, il faudrait installer des mines, puis des usines de traitement des minerais, en des endroits où il n'y a pas un seul ouvrier visible à l'horizon !

Le problème était donc indéniable, réel et grave !

Toutefois, c'est là, en principe, un problème qui regarde les entreprises elles-mêmes. L'Etat peut éventuellement leur fournir un appui, par exemple en concluant des accords avec un autre Etat, plus riche, lui, en population qu'en ressources, pour faire venir de la main d'œuvre immigrée. Le résultat final, c'est-à-dire que le travailleur X œuvrera au poste Y dans l'entreprise Z, ne le regarde pas.

Au contraire, on attendait de l'Administration coloniale qu'elle fournisse la main d'œuvre et qu'elle la fournisse à bas prix !

En effet, si l'on laissait jouer simplement la loi de l'offre et de la demande, il se serait produit dans les zones minières du Congo ce qui s'est produit, par exemple, en Amérique du Nord au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: on aurait attiré la main d'œuvre à prix d'or, à coups de hauts salaires et autres avantages. Puisque les lieux où il fallait installer l'industrie, et notamment le Haut Katanga, passaient pour inhospitaliers, désagréables à vivre et que sais-je encore, on aurait pu attirer les ouvriers comme on le fait, par exemple, pour les forages pétroliers en Alaska. Ce sera d'ailleurs, plus tard, la politique de l'UMHK qui fut, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, un magnifique exemple de paternalisme.

Mais on sait que, dans la pratique, les capitalistes n'invoquent les lois du marché que quand elles jouent en leur faveur. Quand leur libre jeu favoriserait soit les travailleurs, soit les consommateurs, l'intervention de l'Etat paraît urgente. D'autre part, on comptait bien réitérer au Congo ce que l'on avait fait en Europe : réaliser l'accumulation primaire du capital au détriment du prolétariat agricole. Au Congo l'insertion de la main d'œuvre africaine dans le système capitaliste international fut assuré principalement, au moins jusqu'en 1945, par le recours à la force. Le recrutement forcé de travailleurs pour les mines et la cueillette des noix de palmes était courant. Le nombre de Noirs mis au travail évolua de 47.000 en 1917 à 543.957 en 1939. Les structures sociales, les habitudes locales et les usages culturels furent profondément atteints ou détruits.



## Des disputes utiles et éclairantes

Lorsque l'harmonie et la bonne entente régnaient entre les « trois piliers » de la colonie, c'est-à-dire l'Administration, les Compagnies et les Missions, il ne filtrait pas grand-chose de leurs échanges de vue, qu'ils se produisissent dans la colonie même ou au Conseil Colonial, à Bruxelles.

Nos informations proviennent avant tout de leurs désaccords parce qu'alors, chacun avait tendance à descendre sur la place publique et à prendre l'opinion publique à témoin, au nom, bien sûr, de l'intérêt des indigènes ! Et, bien entendu, non seulement on mettait bien en valeur ses propres arguments, en faveur de la thèse que l'on défendait, mais on déballait alors dans le feu de la polémique les données qui semblaient de nature à montrer que l'adversaire était, lui, une véritable plaie pour les malheureux congolais. Ledit adversaire s'empressait bien sûr de répliquer sur le thème bien connu de « Vous en êtes un autre... », et de brandir lui aussi les arguments tendant à prouver que la peste et le choléra, c'était précisément son contradicteur.

Cela nous a valu de connaître immédiatement un certain nombre de documents ou de données pour lesquels, sans cela, la règle de cent ans se fût appliquée.

Sur cette question de la main d'œuvre, par exemple, une dispute permanente opposa, tout au long de la colonisation, les Missions aux Compagnies. Elle peut se résumer à ceci.

Les Missions s'intéressaient avant tout au contrôle social. Un village bien contrôlé (par un chef chrétien, ou du moins favorable au christianisme<sup>162</sup>) leur paraissait le meilleur endroit pour mener une vie chrétienne, parce que rien n'y échappait à l'œil vigilant de l'Eglise. Ils avaient donc tendance à défendre envers et contre tout le maintien des indigènes dans leur milieu d'origine et sous la dépendance des Missions<sup>163</sup>. Ceci, bien entendu, dans le but qui leur était propre, à savoir le salut de leur âme, parce que la ville les exposerait à de multiples tentations.

Toutefois, comme ce genre d'argument ne convainc que les convaincus, ils en utilisaient aussi de plus matériels, comme la mauvaise situation sanitaire dans les villes, l'existence d'endémies, comme la tuberculose, ou le risque d'exposer ces âmes naïves non seulement à la déchristianisation, mais au syndicalisme ou à la propagande du communisme athée.

Les Compagnies, au contraire, souhaitaient retrouver au Congo les conditions qui avaient favorisé leur développement en Europe. Il leur fallait donc des villes bien peuplées, avec si possible un volant de chômeurs et de « lumpenprolétariat » qui exercerait une pression négative sur les revendications éventuelles. Il fallait avoir assez de main d'œuvre et même en avoir si possible un peu trop ! Loin de craindre l'exode rural, elles poussaient au contraire l'administration à le favoriser et même à l'organiser.

Et d'invoquer, bien entendu, tout ce qui n'allait pas dans les campagnes, n'en déplaise au missionnaires, les problèmes de ravitaillement et de santé des indigènes qui y « croupissaient dans la sauvagerie et l'obscurantisme », tout en soulignant que les bons pères avaient peut-être des soucis légèrement plus matériels que l'âme des Congolais, et qu'ils

---

<sup>162</sup> Les Missionnaires se montrèrent très prudents dans les baptêmes d'adultes, préférant se voir confier l'éducation d'enfants. Les Chefs posaient le problème particulier d'être souvent polygames pour des raisons politiques (s'apparenter à plusieurs clans). Mais ils n'étaient pas pour cela indifférents au christianisme et se rendaient fort bien compte qu'être bien vus des Missionnaires leur procurerait divers avantages. Il n'y eut donc de chefs chrétiens qu'assez tard, quand des fils éduqués par les missionnaires succédèrent à leurs pères sans que le problème de la coutume puisse se poser.

<sup>163</sup> Il ne faudrait cependant pas voir les Missions comme un monolithe ! Globalement, les ordres présents depuis longtemps et bien implantés en brousse, comme les Scheutistes et les Pères blancs étaient en effet partisans du maintien des paysans à la campagne, et de la scolarisation dans leur langue maternelle. Mais d'autres ordres, comme les Frères Maristes, installés en ville et actifs dans l'enseignement professionnel, penchaient pour les villes et l'usage du français.

étaient eux-mêmes de grands exploiters de main d'œuvre noire, qu'ils faisaient travailler sous des prétextes divers en la payant d'une bénédiction.

Au milieu, l'Administration qui comptait les coups pendant les bons jours mais se trouvait aussi parfois prise à partie par les deux autres « piliers » simultanément, s'efforçait de garder l'Eglise au milieu du village, et, pour se défendre, publiait aussi ses données.

Il y eut ainsi une assez belle empoignade, lorsque les T.O. (Territoires Occupés, c. à d. le Ruanda-Urundi) furent confiés à la Belgique.

Les T.O. ont manifestement frappé les Belges par deux caractéristiques qui contrastaient avec ce qu'ils connaissaient au Congo: la densité de la population et les possibilités agricoles. Il ne faut pas fantasmer, le Ruanda-Urundi n'était pas le pays de Cocagne. Du fait de sa densité de population et de son habitat dispersé, il était surtout beaucoup mieux mis en valeur que le Congo. En outre, son climat d'altitude y permettait mieux qu'au Congo (sauf les terres hautes du Kivu) la culture de végétaux européens, un avantage aux yeux des colons dont la population locale - ou la population congolaise voisine - ne voyaient guère l'intérêt. D'où l'idée d'une complémentarité avec le Congo

Vers 1920 le Congo souffrait d'un manque de main d'œuvre et de difficultés d'approvisionnement. Lesquelles étaient en fait - et cela n'a guère changé, - des difficultés de transports soit d'une région ayant fait de bonnes récoltes vers une autre où il y avait momentanément disette, soit plus globalement des campagnes vers les villes, qui étaient en plein développement (Léopoldville est alors en construction). La situation est néanmoins grave: il fallut légiférer en 1923 (ordonnance 47 du 12 août) pour obliger les employeurs à fournir une ration de 3.500 calories par jour et, en 1926, le rapport Lauwers au Congrès colonial constatait l'état de sous-alimentation de la plupart des Congolais.

Chalux (de son vrai nom le marquis Roger De Chateaux), journaliste à la « Nation Belge » publia en 1925 un livre "*Un an au Congo belge*", reprenant une série de reportages parus en 1923 et 1924. Ce voyage était tout à fait officiel - "La Nation Belge" était un journal patriotique et bien-pensant - et disposait des appuis officiels les plus puissants: le journaliste a pu rencontrer les plus hautes personnalités de la colonie, a disposé - quand de tels moyens existaient- de bateaux ou de wagons privés... Il visita le Ruanda-Urundi au début de 1924 (pages 445 - 522), juste avant que la Belgique n'arrête, à leur sujet, sa politique définitive. Il y écrit « *Une suggestion: le Congo manque de plus en plus de main d'œuvre et les T.O. en regorgent. Ne pourrait-on prélever ici un contingent de travailleurs pour les grands centres industriels ?* »<sup>164</sup>.

Les tentatives en ce sens furent limitées et très modestes: « *Entre 1930 et 1940, les Autorités organisèrent une colonisation rurale dans le Nord Kivu du Congo belge au profit de 25.000 migrants rwandais. Mais cette forme d'immigration ne fut pas poursuivie et ce fut la migration de travailleurs salariés vers le Katanga, l'Uganda et la Tanganyika qui l'emporta, mais sans s'amplifier après le maximum de 1930 (1930: 30.000 salariés - 1950 : 20.000 - 1962 : 21.000). Elle est encore plus réduite aujourd'hui.* »<sup>165</sup>

### « Comment faire des Congolais des ouvriers ? »

Avant la colonisation, la population vivait d'agriculture, de chasse et de pêche, ce qui exigeait que des territoires très étendus restassent vacants, à cause d'un système de cultures alternées dans lequel les champs restaient en jachère pendant une longue période. Par la confiscation d'énormes quantités de terre, par l'imposition du travail forcé et l'instauration d'un système d'impôts, on a fait des Congolais libres, des ouvriers. Mais des ouvriers dont le statut ressemblait sur de nombreux points à celui des serfs du Moyen-âge.

---

<sup>164</sup> CHALUX, page 522

<sup>165</sup> SIRVEN, etc..., op. cit., page 57.

Léopold II avait décrété que les terres inoccupées devaient être considérées comme la propriété de l'état<sup>166</sup>. Il avait aussi mis d'immenses territoires à la disposition de sociétés sous forme de dons ou de concessions. Le colonisateur s'est approprié les terres qui « *par leur situation et les autres circonstances géographiques convenaient spécialement à la colonisation agricole par les Européens. Il n'est pas question que les indigènes prennent possession de telles terres pour étendre leurs activités, ce qui entraverait ou compliquerait l'instauration de la colonisation européenne, là où ce serait possible pour eux.* » Ce texte étant tiré du RUFAS, nous voilà informés sur les instructions données par le Ministre des Colonies.<sup>167</sup> On ne peut que constater la parfaite continuité entre la politique domaniale qui était celle de Léopold II, et celle qui ressort du « Recueil Usuel » !

Les paysans étaient continuellement repoussés vers de moins bonnes terres. Ils étaient obligés, durant les périodes où les terres restaient en friche, de travailler plus vite, et par conséquent de cultiver une terre qui était rapidement épuisée. Voici un exemple de la manière dont le travail se passait.

Nous avons déjà évoqué la convention de 1911 avec la multinationale Lever, si chaudement appuyée par Emile Vandervelde. Elle attribuait une concession de 75.000 ha aux Huileries du Congo Belge, qui devait être choisie parmi cinq cercles de 60km de circonférence. Le premier cercle, dont le centre était Leverville, englobait presque tout le district de Kikwit, où se trouvaient les meilleures forêts de palmiers du Congo. Un autre cercle, aux alentours de Brabanta, englobait une partie du nord de Kwilu. En 1938, la concession fut limitée à 350.000ha ; les HCB renonçaient aux terres les moins intéressantes. Un gouverneur provincial a noté dans un rapport datant de 1916 :

« *La société HCB semble vouloir s'accaparer toutes les berges dans le domaine qui les intéresse. Ils vont peut-être laisser les territoires marécageux inaccessibles aux Africains...* » Il a ajouté à tout ceci en 1919 que : « *je tiens à signaler que les indigènes qui se trouvent dans la concession du HCB, croient qu'ils ont été vendus aux Anglais par l'Etat.* »<sup>168</sup>

Le R.P. Legrand, ex-procureur de la mission du Kwango, écrivit en 1928 que : « *Les droits des autochtones en ce qui concerne les terres et les forêts de palmiers, étaient méconnus (...). Le détenteur de la concession s'accapare toutes les bonnes terres et les bois de palmiers et ... durant l'ordonnance définitive de 1936, les indigènes allaient encore uniquement avoir à leur disposition les terres les moins bonnes, qui sont vraiment mal situées et sur lesquelles il y a très peu de palmiers.* »<sup>169</sup>

Le 2 mai 1910, le colonisateur introduisit un impôt à charge des indigènes. C'était un impôt de capitation, c'est-à-dire individuel dont tout individu était redevable sans autre considération et qui prenait la succession de toutes les obligations fiscales antérieures. Il avait pour objectif de faire entrer les paysans dans l'économie monétaire capitaliste. En effet, l'impôt devant être payé en espèce, cela obligeait le paysan à commercialiser ses produits ou à vendre son travail.

Faut-il le dire, cet impôt à une « fonction éducative ». Thys et Delcommune l'ont présenté comme suit : l'impôt a "une forte portée, par laquelle elle oblige les noirs à s'habituer au travail".<sup>170</sup> L'impôt pesait pourtant si lourd pour les paysans que le ministre des colonies a estimé qu'il était nécessaire de faire la recommandation suivante : « *Nous devons également éviter qu'un impôt excessif dilapide tout l'argent des autochtones ; on doit leur en laisser une partie, pour les inciter à travailler.* »<sup>171</sup>

Mais nous allons retrouver encore une fois la même question :

---

<sup>166</sup> "RUFAS", p.434

<sup>167</sup> idem, p 441

<sup>168</sup> H. Nicolai, "Le Kwilu Etude Géographique d'une Région Congolaise", Bruxelles 1963, p. 313

<sup>169</sup> idem, p. 315

<sup>170</sup> P. Demunter, "Masses rurales et luttes politiques au Zaïre", Paris, 1975, p. 241

<sup>171</sup> RUFAS p.323-324

comment peut-on prétendre croire, de bonne foi, au caractère « incitatif » de la minable rémunération effectivement offerte ?

En 1925, le paysan, qui est obligé de s'occuper de certaines cultures dont il doit livrer des produits à des prix fixés très bas, voit son revenu (en espèce) amputé de 40 à 50% par le paiement de l'impôt individuel.<sup>172</sup> L'impôt obligeait un grand nombre de villageois du Kwilu à travailler pour des sociétés étrangères. Les chiffres suivants sont ceux des années 30.

*« Le noir doit payer 45 francs d'impôt individuel, alors que les fruits du palmier lui ont seulement rapporté trois centimes le kilo. Il doit par conséquent couper 1500 kilos de noix, à savoir 43 caisses de 35 kilos. Il peut difficilement récolter plus d'une caisse par jour. Lorsque l'on tient compte des jours de pluie, on remarque qu'il a besoin de plus de six semaines pour rassembler l'argent nécessaire pour payer l'impôt sur la personne physique. Si l'on y ajoute l'impôt supplémentaire pour les polygames, le montant s'élève alors souvent à 80 francs. »*<sup>173</sup> Pour payer cet impôt direct et pour obtenir un pouvoir d'achat supplémentaire sûr, un ouvrier devait travailler entre trois et six mois en 1940.

La Commission d'Enquête de 1904 avait en effet suggéré vivement de supprimer l'impôt en nature et de le percevoir désormais en argent. Mais elle s'était élevée non moins vivement contre le fait de réclamer du contribuable un effort démesuré pour s'acquitter d'un impôt dérisoire. Le Ministre Renkin se donne les apparences de suivre scrupuleusement la recommandation, puisqu'il instaure l'impôt en argent, mais l'impôt léopoldien comme l'impôt belge présentent les mêmes défauts, parce qu'ils tendent en réalité au même but : faire entrer de force l'économie rurale dans le circuit monétaire capitaliste. Dans les deux cas, on sous-estime systématiquement la valeur du produit livré par l'indigène, et l'on ne prend jamais en compte le temps réel de travail, compte tenu du transport, des intempéries, etc... En fait, et je suis désolé de devoir le répéter à en donner la nausée au lecteur, on a sans cesse parlé du caractère « éducatif » du salaire et de l'impôt, qui allaient « donner à l'indigène le goût du travail », alors qu'en réalité on n'a jamais proposé aux Congolais de travailler pour une rémunération décente !

## **Cultures obligatoires et bas salaires**

L'ordonnance-loi du 20 février 1917 introduisit le système de cultures obligatoires dans la campagne. Dans chaque district, le commissaire déterminait chaque année les cultures imposées aux paysans.<sup>174</sup> Le but était d'approvisionner en vivres les camps de travailleurs engagés par les sociétés ainsi que les centres urbains; des produits d'exportation, comme les oléagineux (huile de palme et noix de palme) et le coton, étaient également prescrits. La législation permettait d'imposer au maximum 60 jours de travail obligatoire par an, mais cette limitation n'était pratiquement jamais respectée. Le bon vieux truc de Léopold II servait toujours : au nom de la « protection de l'indigène » on énonçait un certain « maximum de travail autorisé », exprimé en heures, puis on laissait à l'appréciation de l'Administration la détermination de la quantité de produits que ces heures représentaient concrètement. En 1937, on estimait à 700.000 le nombre de chefs de famille concernés par ce système.<sup>175</sup>

Au cours de la deuxième guerre mondiale, les cultures obligatoires furent étendues au maximum. La superficie obligatoire de coton passa de 70.000ha en 1933 à 375.000ha en 1944. Entre 1939 et 1943, les superficies obligatoires de palmiers augmentaient de 18.000 à 35.000ha, celles de riz de 50.000 à 132.000 et celles de manioc de 157.000 à 340.000.<sup>176</sup>

---

<sup>172</sup> Bezy, Peemans, Wantelet, "Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980", LLN, 1981, p. 25

<sup>173</sup> P. Demunter, p. 241

<sup>174</sup> RUFAS p.307.

<sup>175</sup> YOUNG 1968, p.12

<sup>176</sup> F. BEZY, etc..., 1981, p. 36

Dans le Kwilu, les coupeurs de fruits étaient obligés de livrer une certaine quantité de noix de palme aux sociétés. L'Etat, qui fixait d'autorité les prix à un niveau ridiculement bas, accordait aussi un monopole d'achat et de traitement de noix de palme aux grandes sociétés comme Lever et la Compagnie du Kasai. En outre, les cultures obligatoires au Kwilu/Kwango concernaient le manioc, le maïs et le millet, nécessaires pour nourrir les travailleurs des palmeraies et des huileries.

Les indigènes devaient en outre exécuter un certain nombre de travaux imposés sans aucune rémunération: construire une prison dans chaque chef-lieu de circonscription, aménager des lazarets pour les personnes atteintes de maladies contagieuses, exécuter des travaux que décidaient les médecins de la colonie pour raison d'hygiène.

Les paysans étaient contraints d'effectuer d'autres ouvrages dont la faible rétribution était fixée arbitrairement par le commissaire de district. Ainsi, l'aménagement des routes et des bivouacs incombait à la population noire, de même que la construction des ponts, d'une école et d'une habitation à l'usage des Européens de passage, dans chaque chef-lieu de circonscription. En outre, les indigènes pouvaient être réquisitionnés comme guides, porteurs ou payeurs pendant 25 jours par an.<sup>177</sup> Si l'on fait le total de 50 jours pour gagner de quoi payer l'impôt, 60 jours de cultures obligatoires et 25 jours de réquisition, on arrive déjà à 135 jours de travail AVANT que l'indigène puisse espérer travailler pour lui-même et sa famille.

La misère des paysans était étroitement liée à l'exploitation des ouvriers. Les paysans devaient vendre les vivres qu'ils produisaient sous la contrainte de l'Etat, à un prix fixé très bas par l'Administration. Ainsi l'ouvrier n'avait pas grand-chose à déboursier pour entretenir sa force de travail et le patron lui versait un misérable salaire. En 1924, le vice-gouverneur Moulaert évalua le coût annuel d'un travailleur de l'Union Minière entre 8.000 et 9.000 francs, alors qu'il en rapportait 50.000.<sup>178</sup>

Le système des travaux sur réquisition, véritable « corvée » au sens médiéval, connut son apogée durant la guerre 1940-1945. Diverses ordonnances furent émises réquisitionnant un nombre important de Congolais pour des 'services civils' et des travaux dans les plantations et dans les exploitations minières. A la fin de 1939, le nombre de travailleurs congolais s'élevait à 543.957. En 1944, ce nombre était passé à 691.007, soit une augmentation de 150.000 unités en cinq ans. Par rapport à 1934, ce chiffre avait carrément doublé! Et il faut rappeler en passant que, si le Congo, terre belge, devait naturellement participer à l'effort de guerre, ces travaux n'étaient nullement liés à une menace immédiate qui ne pesa jamais sur la colonie. Il ne s'agissait pas de construire d'urgence des fortifications contre un assaut imminent. Simplement, l'effort de guerre servit de prétexte aux compagnies (dont certaines, en fait, le sabotaient), pour augmenter encore leurs marges bénéficiaires. Le salaire était pratiquement inexistant. Selon une commission provinciale pour le marché du travail au Kivu, les frais de nourriture d'un travailleur moyen s'élevaient à 62,10 francs tandis que le salaire moyen était de 65 francs. Soit un salaire net de 2,90 francs par mois.<sup>179</sup>

Le Gouverneur Général du Congo n'était, pendant tout le temps où il exerçait ses fonctions, que le haut-parleur en Afrique du Ministère des Colonies à Bruxelles. Ses discours reflétaient servilement la pensée du Ministre et lui étaient d'ailleurs soumis pour approbation. Il n'y avait à cela qu'une exception. Lorsqu'il quittait son poste, il lui était permis de prononcer un discours d'adieu de son crû qui n'était, lui, pas censuré. En 1946, le gouverneur général Pierre Ryckmans, faisant son discours d'adieu, put dénoncer l'extrême misère dans laquelle soixante ans de « présence civilisatrice » avaient plongé la population rurale. *"Nos indigènes des villages n'ont pas de superflu; leur niveau de vie est si bas qu'il doit être*

---

<sup>177</sup> RUFAS, p.287-288 et 335-336

<sup>178</sup> R. BUEL, 1928, p.466.

<sup>179</sup> B. VERHAEGHEN "Le Congo Belge durant la seconde guerre mondiale", Bruxelles, 1983, p.447 et 455

*considéré non seulement comme incompressible, mais comme inférieur au minimum vital. Les milieux coutumiers de l'Afrique noire sont terriblement pauvres. L'ensemble de leurs activités permet à peine aux habitants de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce (...) Tous ceux qui connaissent la brousse s'accordent à dire que les populations sont fatiguées par leur dur effort de guerre. Nous ne pouvons leur demander de soutenir cet effort - et moins encore de l'intensifier. La limite est atteinte.*"<sup>180</sup>

Préparant son discours du 17 juin 1956, le gouverneur général Pétillon avait relevé quelques chiffres fort révélateurs de la situation du travailleur noir. On lui conseilla de les rayer... De quels chiffres s'agissait-il ?

Pétillon avait constaté que les 25.000 engagés blancs gagnaient presque autant que tous les travailleurs noirs réunis, soit 1.200.000 salariés. Ces 25.000 Blancs disposaient d'un revenu comparable à celui de l'ensemble de la population rurale, soit 10.000.000 d'individus. Un Blanc gagnait donc presque 50 fois plus qu'un salarié noir, et celui-ci était néanmoins payé neuf fois plus qu'un paysan. Du Blanc au paysan, l'écart, vertigineux, était donc de 450 à un ! En effet, 22 % du revenu national revenaient aux 25.000 engagés européens, 24 % aux 1.200.000 salariés congolais, et 28 % de ce revenu national étaient répartis entre l'ensemble des habitants de la brousse, soit 10.000.000 de personnes. Un salarié noir gagnait environ 9.000 francs par an; un salarié blanc touchait 400.000 frs en moyenne.<sup>181</sup>

Le CRISP publia des chiffres similaires pour l'année 1957: 1.147.712 salariés noirs percevaient 13,9 milliards de francs, tandis que 29.689 salariés européens se partageaient royalement 12,4 milliards de francs.<sup>182</sup>

## **Sous le signe de la chicotte**

La chicotte symbolise la pression à laquelle étaient soumis les Congolais dans la colonie belge et la dureté avec laquelle ils étaient traités. Mais il existe d'autres formes de répression et de violence bien plus lourdes de conséquences que l'humiliation et la douleur provoquée par la chicotte. Au fil du temps, le nombre de coups autorisés ne cessa de décroître. Juste avant l'indépendance, on en était à « fimbo inne », à un maximum de quatre coups. Quelques douloureux que puissent être des coups appliqués sur la partie charnue d'un individu à l'aide de ce qui n'était pas vraiment un fouet, mais une lanière en peau d'hippopotame, soigneusement polie pour qu'elle n'ait pas d'aspérité blessante, qui ressemblait donc plutôt à un bâton, ils n'avaient rien de dangereux.

Mais la peine allait de pair avec un cérémonial humiliant, imposant entre autres de se déculotter en public et de se coucher, fesses à l'air et en l'air, d'une manière parfaitement ridicule. La torture physique était devenue insignifiante, mais la torture morale était intense. Le maintien de cette peine anachronique fut certainement une erreur.

Au début des années 1900, la plupart des villages du Congo se trouvaient au fond de la forêt vierge. Dans de nombreuses régions, ces villages furent déplacés et regroupés par les autorités coloniales le long des routes pour des raisons pratiques, telle la lutte contre la maladie du sommeil, qui n'étaient pas mensongères.

Mais ces déplacements de villages avaient aussi pour résultat de faciliter la perception des impôts, et cela n'avait certainement pas échappé, non plus, à l'attention vigilante de l'administration ! A certains endroits, les villageois s'y opposèrent vivement, et leur résistance ne put être

---

<sup>180</sup> P. RYCKMANS, "*Discours prononcé à Léo le 5 juillet 1946*" in *Etapes et Jalons*, Bruxelles, 1946, p.205-206.

<sup>181</sup> PETILLON, "*Témoignage et réflexions*", Bruxelles, 1967, p.191

<sup>182</sup> Courrier Hebdomadaire du CRISP (Bruxelles), 22 mai 1959, p.10-11

réprimée que par la violence. Ainsi, l'administrateur territorial de Kikwit écrivait en 1919 qu'il était parvenu à déplacer 20.000 Bapende de la région de Lushima vers le haut plateau. Il devait ce beau résultat au fait que la population était terrorisée après l'exécution de huit Bapende qui s'étaient révoltés dans le village de Kizungu contre les ordres de l'administration.<sup>183</sup>

Pousser les Congolais à s'engager dans des entreprises, des mines et des plantations était l'une des principales missions de l'administration coloniale. Dans le RUFASST on peut lire ce qui suit (variation sur un air connu !): *"Comment obtenir la collaboration d'une population indolente qui trouve aisément, dans son propre milieu, à satisfaire à ses modestes besoins en matière d'alimentation, de logement et d'habillement? (Ceci) résume presque tout le problème colonial."*<sup>184</sup> Jusqu'en 1945 au moins, la disponibilité de la main d'œuvre africaine fut assurée surtout par la violence. Le recrutement forcé des mineurs et des cueilleurs était monnaie courante. Le nombre d'indigènes embauchés passa de 47.000 en 1917 à 543.957 en 1939. La guerre fut un excellent prétexte pour pousser plus loin encore le système du travail forcé: en 1944, le Congo comptait 691.067 salariés.<sup>185</sup>

Un exemple: Depuis le début, les HCB, déjà évoquées, étaient confrontées à un manque de main d'œuvre car les meilleures palmeraies, comme celles des alentours de Leverville et de Kikwit, se trouvaient dans des zones peu peuplées. Des milliers d'indigènes furent donc contraints de s'engager comme cueilleurs: ils durent quitter leur village et parcourir des distances qui pouvaient parfois atteindre cent à deux cents kilomètres.

Au mois de septembre 1925, l'administrateur d'une région, où Lever recrutait, écrivait ceci: *"Les administrateurs territoriaux sont bien placés pour savoir à quel point les exactions se font de jour en jour plus nombreuses et ne laissent aux populations ni répit, ni liberté (...). Peut-être peut-on pardonner au fonctionnaire de se sentir envahi d'amertume lorsqu'il voit les villages se vider à son approche comme à l'arrivée d'un marchand d'esclaves."*<sup>186</sup>

Alarmé par le dépeuplement de toute une région, un missionnaire écrivait: *"Un système savamment et méthodiquement combiné enserre (l'indigène) de tous côtés et de toutes façons. Tout est prévu, calculé, combiné pour qu'il soit forcé de se laisser embaucher 'volontairement' (...). En tout cas, les volontés sont parfaitement vaincues et les résistances annihilées."*<sup>187</sup>

Une répression impitoyable, tel était le sort réservé à s'élevait contre cette contrainte. On peut lire dans le décret du 5 juillet 1910: *"Les populations se laissent aisément enflammer et tel grave mouvement d'insoumission ne s'est développé que faute d'avoir, en temps utile, arrêté l'excitateur."* (Autre thème très récurrent: le refus du travail, qui est comme on sait « éducatif », ne peut être dû qu'à des « meneurs » !)

Le décret stipule dès lors que *"tout indigène qui dans la colonie compromet par son comportement l'ordre public"* pouvait être banni. Il était obligé d'aller vivre à l'endroit que lui indiquait le commissaire de district, un endroit où il pouvait facilement être surveillé et d'où il ne pouvait exercer aucune influence sur son milieu d'origine. Le 31 décembre 1944, on comptait 2.993 indigènes bannis pour des raisons politiques. Ce chiffre s'élevait à 4.235 à la fin de l'année 1948 et à 2.338 le 31 décembre 1958.<sup>188</sup>

Cette question des relégués est de celle qui a fait couler beaucoup d'encre et suscité des désaccords nombreux et des polémiques acerbes. Après 1960, on s'est trouvé devant des

---

<sup>183</sup> H. Nicolai, "Le Kwilu, ...", p.147

<sup>184</sup> RUFASST 5<sup>e</sup> édition, p.427

<sup>185</sup> E. Lejeune, "Les classes sociales au Congo, Remarques congolaises", 1966, p.102

<sup>186</sup> R. Buel, "The native problem in Africa", 2, New-York, 1928, p.466

<sup>187</sup> Lejeune, p.102

<sup>188</sup> P. De Munter, "Masses rurales et luttes politiques au Zaïre", Paris 1975, p.188

chiffres très divergents, les Congolais prétendant qu'il y avait eu de très nombreux relégués, les Belges, qu'il y en avait eu beaucoup moins. On s'est aperçu alors que le plus fréquemment, au bout de quelques années, tout le monde, y compris l'administration, oubliait le caractère « étranger » du relégué qui s'était intégré et assimilé à la population locale et qu'on cessait donc de l'inscrire comme tel dans les registres. Cette capacité de s'assimiler aux autochtones jeta, à son tour, une lueur nouvelle sur les conséquences possibles des relégations, conséquences allant dans un sens totalement opposé à ce que recherchait l'administration : les relégués « acclimatés » purent devenir des informateurs et contribuer à radicaliser l'opinion dans leur village d'exil. Ce pourrait être une explication plus logique au « *rural radicalism* » des mulélistes du Kwilu, que de lui supposer une sorte de génération spontanée<sup>189</sup>.

Enfin, *last but not least*, contre les pires têtes de mule, il y avait la Force Publique. L'histoire coloniale abonde en opérations d'envergure contre des villages et des collectivités qui s'étaient rendus coupables de désobéissance. On distinguait trois types d'opérations: l'occupation, l'opération policière et l'opération militaire.

- **L'occupation:** l'administrateur de région, secondé d'un détachement armé, venait s'installer à l'endroit même où était survenu l'incident. Les habitants étaient alors obligés d'offrir aux troupes d'occupation logement et nourriture, d'exécuter les travaux qui leur étaient imposés par ces mêmes troupes et d'obéir à leurs ordres. Cette mesure pouvait être prise à titre préventif, si l'on supposait que des incidents *pourraient survenir !!!*
- **L'opération policière:** la 'Force Publique' était envoyée à un endroit déterminé dans le but d'intimider les habitants et de "*dissoudre toute concentration ou rassemblement d'indigènes*".
- **L'opération militaire** était tout simplement la guerre, sous un autre nom. Elle consistait à "*envoyer des détachements armés chargés d'enrayer, si nécessaire à l'aide des armes, la rébellion ou l'émeute, en s'emparant des positions qui étaient occupées en vue d'un soulèvement, en désorganisant les groupes rebelles, en les obligeant à déposer les armes et en rétablissant l'obéissance vis-à-vis de l'autorité légale*"<sup>190</sup>

Un exemple: Durant la crise de 1929-1930, les HCB et la Compagnie du Kasaï avaient diminué le prix d'achat des noix de palme de 20 à 60%. Les impôts par contre, qui étaient déjà intolérables auparavant, avaient augmenté. De plus en plus, les compagnies avaient recours à la force et à la violence pour recruter les travailleurs. Poussés à bout, les Pende de Kilamba assassinèrent un fonctionnaire régional dénommé Ballot. De Kandale à Kilamba, les Bapende avec à leur tête leur chef Yongo se révoltèrent. Leur révolte dura plusieurs mois<sup>191</sup>.

L'opération militaire entreprise en 1931 contre les Bapende fit 550 morts parmi la population indigène. Un quotidien colonial avançait même le chiffre de 1.500 Bapende tués. La Force Publique quant à elle ne déplorait aucune victime...

On se rappelle peut-être qu'en 1908, on avait publié à son de trompe que les Congolais, jusque là victimes de l'absolutisme de Léopold II, seraient désormais protégés par le régime parlementaire ? Voyez ce qu'en vaut l'aune : Le député Follien dit, à propos de ces événements, lors d'une séance du Parlement: "*Les conceptions idéalistes de civilisation,*

<sup>189</sup> Assez proche de Kinshasa, le Kwilu voyait arriver beaucoup de « ratés » expulsés de la capitale, informateurs possibles sur la vie et la politique urbaines. Herbert Weiss, qui en était l'auteur, a d'ailleurs abandonné lui-même la thèse du « radicalisme rural ».

<sup>190</sup> RUFAS p. 158-159

<sup>191</sup> En 1964, cette région deviendra l'un des noyaux durs du mouvement dit 'muleliste'.



*d'humanité ou de démocratie telles qu'on les conçoit en Europe ne sont pas des articles destinées à l'exportation coloniale. (Très bien ! Très bien ! à droite)."*<sup>192</sup>

Pourtant, la présence du colonisateur au Congo se justifiait, en principe, par le fait d'y apporter la civilisation ! Comprenez qui pourra !

## **La loi**

Le Législateur ordinaire du Congo, c'est-à-dire le Roi, avait pourtant formulé, assez vite après la reprise, une loi réglementant le recrutement du personnel.

La voici :

### **Contrat de travail entre indigènes et Maîtres civilisés** □ □ □

*Albert, Roi des belges*

*A tous, présents et à venir*

*Salut,*

*Revu les décrets en date du 8 novembre 1888, 17 août 1910, 25 janvier et 9 février 1912.*

*Vu l'avis émis par le Conseil Colonial en ses séances du 28 janvier et du 11 février .*

*Sur la proposition de notre Ministère des Colonies,*

*Nous avons décrété et décrétons*

## *VII. Du recrutement*

### *Art. 31.*

*Recrute, au sens du présent décret, celui qui, sans conclure actuellement de contrat de travail avec des indigènes les amène ou tente de les amener à quitter leur résidence en vue d'obtenir un emploi à une distance de plus de vingt-cinq kilomètres.*

### *Art. 32.*

*Celui qui recrute ou fait recruter est présumé, sauf preuve de contraire, s'être obligé à fournir au recruté, au lieu de destination, un engagement d'une durée qui ne sera pas inférieure à six mois et à des conditions comportant en outre le logement, la nourriture et les soins médicaux, un salaire égal à celui généralement payé, au lieu de destination, aux engagés de l'âge et des aptitudes du recruté.*

*Il est en outre, tenu, nonobstant toute conversion contraire*

*1. De fournir, au recruté, dès le moment où il consent à quitter sa résidence, un logement convenable, une nourriture saine et suffisante, les soins nécessaires en cas de maladie ou d'accident et lui confier les objets de couchage nécessaires.*

*Le Vice-Gouverneur Général de la Province ou son Délégué pourra fixer, d'après les régions ou d'après les lieux d'origine du recruté, les conditions à observer en matières de logement, de couchage et de nourriture, pour qu'ils soient considérés comme convenables et suffisantes.*

*2. De lui verser, dès le lendemain du jour où normalement il devrait être arrivé à destination, une indemnité journalière correspondant aux conditions de salaire auxquelles le recruteur avait promis de lui fournir un emploi, sans préjudice aux autres dommages-intérêts éventuels.*

*3. De le rapatrier à sa demande, soit en lui remettant, soit en payant à sa décharge, le montant de frais de rapatriement.*

### *Art. 33.*

*Les obligations prévues au n° 1 et 2 de l'article précédent cessent lorsque le recruté entre en service d'un maître où dès le moment où il est rapatrié au lieu de recrutement.*

*Les prestations à fournir, en vertu du 1er et 2ème de l'article 32, pendant les jours de voyage au retour de recruté vers lieu de recrutement ne sont dues que pour le nombre de jours normalement nécessaires pour faire le voyage de retour.*

*L'obligation de rapatriement cesse dès que le recruté est entré au service d'un maître.*

---

192 Débat Parlementaire 1931-1932, p.2150

*Toutefois, l'obligation de rapatriement subsistera pendant un an à partir du jour de l'arrivée du recruté au lieu de destination, si l'employeur n'est pas lui-même tenu au rapatriement dans le village où le recrutement a eu lieu.*

*Art. 34.*

*Les obligations prévues à l'art. 32 cessent également dès que le recruté a, de mauvaise foi, refusé l'engagement qui lui a été présenté par le recruteur, aux conditions de salaire et de durée qu'il lui avait soumises.*

*Art. 35.*

*Les magistrats ou fonctionnaires désignés à l'art. 11 § 3 sont compétents pour connaître les constatations relatives aux obligations des recruteurs ou de leurs mandats.*

*Art. 36.*

*Celui qui recrute des indigènes est tenu, dès que le recruté a consenti à être dirigé vers le lieu de destination fixé par le permis, de lui remettre un écrit indiquant :*

*le lieu et date de recrutement*

*le lieu de destination*

*les conditions de salaire et de durée auxquelles le recruteur promet au recruté de pouvoir lui procurer du travail au lieu de destination.*

*Cet écrit est daté et signé par le recruteur. Il doit être laissé en possession du recruté, de même après son engagement ou son rapatriement.*

*Art. 37.*

*Les paiements sont inscrits sur ce document à leur date et datés et signés par le recruteur ou par son agent autorisé à cette fin. Sans préjudice à l'application de l'art. 46; seront rejetées sans examen, les allégations de recruteur concernant les paiements effectués, si l'inscription n'en a pas été faite à l'époque et dans les formes déterminées par l'alinéa précédant, à moins qu'il prouve qu'il ne lui a pas été possible de la faire par la faute du recruté ou qu'il ait preuve écrite, commencement de preuve par écrit ou aveu du recruté.*

## *VII. Du permis de main-d'œuvre*

*Art. 38.*

*Quiconque recrute ou tente de recruter, engage ou tente d'engager des indigènes, est tenu à se munir d'un permis.*

*Le permis est individuel.*

*Toutefois, n'est pas soumis à l'obligation de se munir d'un permis :*

*1. Celui qui, recrutant ou engageant des indigènes pour lui-même, ne porte pas à plus de 10 unités simultanément en service le nombre de ses engagés;*

*2. Celui qui, recrutant ou engageant pour le compte d'un particulier ou d'une société dont il est exclusivement et, depuis trois mois au moins, le mandataire ou le préposé, ne porte plus à 10 unités simultanément en service, le nombre des indigènes engagés à son intervention.*

*Art. 39.*

*Le permis est délivré gratuitement à celui qui recrute ou engage ses propres travailleurs ou qui n'en recrute ou n'en engage que pour le seul compte d'un particulier ou d'une société, dont il est exclusivement, et depuis trois mois, le mandataire ou le préposé.*

*Dans les autres cas, la délivrance du permis est soumise au paiement préalable d'une taxe de 100 francs.*

*Cette taxe est réduite à 50 francs lorsque le permis est délivré après le 30 juin.*

*Art. 40.*

*Le permis est valable jusqu'au 31 décembre de l'année pendant laquelle il a été délivré. Il détermine la région dans laquelle le recrutement ou l'engagement est autorisé et, éventuellement, le lieu vers lequel les indigènes devront être dirigés.*

*Art. 41.*

*Une ordonnance du Vice-Gouverneur Général de la Province détermine :*

*les autorités chargées de la délivrance des permis*

*les formes dans lesquelles les permis seront demandés, délivrés, refusés ou suspendus.*

*Art. 42.*

*La délivrance du permis peut, par ordonnance du Vice-Gouverneur Général, être subordonnée au versement d'une garantie; dans ce cas, l'ordonnance détermine le montant de la garantie, les modalités de celle-ci, les prélèvements qui pourront être opérés sur les sommes déposées, ainsi que le mode de liquidation.*

*Art. 43.*

*A la demande des autorités chargées de délivrer les permis, surtout recruteur est tenu de faire connaître les noms et origines des indigènes qu'il a recrutés et tous les renseignements qu'il possède sur leur résidence actuelle.*

*Art. 44.*

*Le Vice-Gouverneur Général, pour des raisons d'intérêt public et par ordonnance motivée, doit défendre qu'il soit procédé, pendant le terme qu'il fixe et dans les régions qu'il détermine, à des opérations de recrutement ou d'engagement, ou subordonner celles-ci à la condition que les indigènes ne soient pas amenés en d'autres régions.*

*Art. 45.*

*Le même pouvoir appartient, en cas d'urgence, aux commissaires de District. Ils portent immédiatement leur décision à la connaissance du Vice-Gouverneur Général, elle cessera ses effets, de plein droit, à l'expiration de ce délai.*

Mais qu'en était-il en pratique ?

## AIMO (2) : persistance du travail forcé<sup>193</sup>



**Travail dans les alluvions aurifères (Kilo-Moto)**

L'article 3 de la Charte Coloniale du 18 octobre 1908 stipulait que: « *Nul ne peut être contraint de travailler pour le compte et au profit de sociétés ou de particuliers* ». Voire !

### **Le cas de Kilo-Moto**

En juin 1908, après la suppression de la Fondation de la Couronne, qui bénéficia de l'or de la zone du Haut-Ituri, découvert en 1903 par l'Australien Robert Hannam et exploité à partir de 1905, l'ingénieur Emile Braive assura la direction de l'activité minière, située à l'ouest du Lac Albert et dont l'accès se faisait de préférence via l'Ouganda. Cette activité se mit dépendre directement du ministre des colonies, Jules Renkin, lorsque l'État Indépendant du Congo devint le Congo belge en novembre 1908.

Initialement, sous l'EIC, la main-d'oeuvre des mines provenait de recrutements forcés, entrepris ailleurs dans la Province Orientale, d'où les hommes étaient amenés enchaînés sur les chantiers. En 1907, l'officier belge Vanmarcke de Lummen, à la tête d'une garnison de la Force Publique, assurait le recrutement dans cette région minière. Les populations devaient également fournir la nourriture nécessaire à la subsistance des travailleurs forcés.

Pour sa part, Braive envoyait des surveillants armés, qui étaient souvent d'anciens militaires, dans les villages avoisinants de manière à s'accaparer le butin humain et matériel que le fonctionnement des mines requérait. D'autre part, des primes étaient versées aux chefs africains et ceux qui résistaient étaient destitués et remplacés.

On ne peut rien dire, sinon que la différence entre le système léopoldien et ce qu'il était devenu après la reprise, ne saute pas vraiment aux yeux !

---

<sup>193</sup> La substance de ce chapitre est empruntée pratiquement toute entière à l'ouvrage sur ce même sujet de Jules Marchal, et les citations lui sont toutes empruntées.

Comme partout ailleurs, de vives résistances s'organisaient et s'opposaient aux méthodes utilisées par l'administration coloniale. C'est ainsi qu'en 1912 et en 1913, des représailles furent menées contre les Mamvu et les Walese dans la région située entre les mines de *Kilo* et de la *Moto*. Ces tueries se soldèrent par la mort de centaines de Congolais et aboutirent à une réforme fondamentale... Mais pas celle à laquelle on s'attendrait ! On procéda à la réorganisation des chefferies de manière à obtenir leur collaboration !

En effet, Josué Henry, commissaire général de la Province Orientale, donnait les ordres suivants en août 1912 : « *L'opération militaire est exclusivement dirigée contre les fauteurs de désordre. Le commandant des troupes en persuadera bien les indigènes et observera scrupuleusement à leur égard les prescriptions réglementaires. Il fera tout son possible pour les grouper en villages et les persuader que ce qu'il attend d'eux, c'est l'ordre, la paix, le respect des lois de la colonie, qui sont douces, bienfaites, protectrices des droits de chacun... Les fauteurs de désordres seront attaqués avec énergie partout où il sera possible de les rencontrer. Les indigènes seront prévenus de cette prescription formelle afin qu'ils sachent quel péril ils encourent si, soit par crainte, soit pour tout autre motif, ils pactisent avec ces individus. Le commandant de la colonne expéditionnaire s'attachera à persuader les natifs, par les exemples du passé, que les forces de la colonie sont irrésistibles et que qui veut vivre hors la loi sera châtié; que la colonie les a délivrés de l'esclavage, qu'elle les protège contre toute oppression, rapine ou vol; qu'elle leur a assuré la grande tâche de leur assurer la liberté ainsi que la jouissance complète de leurs biens et du produit de leur travail.* »

Une minorité de ces travailleurs étaient des *réguliers*, des hommes qui ne voulaient pas retourner là où ils avaient été recrutés. Les autres formaient le groupe des *auxiliaires* ou temporaires, qui étaient des travailleurs régulièrement remplacés. Ces termes étaient empruntés directement au vocabulaire militaire et on les avait utilisés d'abord pour désigner des catégories de soldats de la FP. Beaucoup d'entre ces travailleurs désertaient.

En 1912, les mines du Haut-Ituri utilisaient environ 2 500 hommes sur leurs chantiers. Ce n'était pas le salaire de misère qui incitait ces travailleurs au rendement, mais bien l'usage de la chicotte que les agents des mines, en tant qu'agents de l'Etat, avaient le pouvoir d'appliquer à leurs ouvriers considérés comme travailleurs de l'Etat. Ce pouvoir leur avait été expressément confirmé par les ordonnances du gouverneur général de 1910 et 1911. Cette confirmation veut dire qu'à deux reprises, après que le Congo soit devenu colonie belge, le Gouverneur Général donna explicitement l'ordre de continuer une pratique brutale et dégradante venue tout droit du système léopoldien !!!

En juillet 1913, le consul de Belgique, Vincent Ernst de Brunswick, constatait notamment que « *...Le travail des mines entraîne nécessairement des accidents et des maladies. Malgré cela, il n'y a pas d'hôpital à la Moto et ce qui est plus fort, il n'y a pas de pharmacie et les médicaments font défauts... Les indigènes dans les villages font remarquer que les décès sont trop nombreux...* ». Les ouvriers pouvaient être accompagnés de leurs femmes, qui leur préparaient et leur apportaient leur nourriture sur les chantiers. Celles-ci étaient également forcées à travailler aux cultures sous peine d'emprisonnement.

Le portage, exécuté sur des distances exigeant plusieurs jours de marche, assurait la livraison des vivres aux mines. C'est ainsi qu'en 1913, l'agent territorial Jean Stöcker signalait qu'au mois d'avril, 60 tonnes de vivres étaient fournies aux mines de la Moto par des villageois. En septembre 1913, le procureur du roi, Luigi Rossi, dénonçait la situation aux mines de la Moto comme non conforme aux lois: « *Les vivres sont imposés, on oblige les femmes à travailler sans contrat, les travailleurs sont recrutés de force et envoyés par leurs chefs sous la menace d'emprisonnement ... Les chefs sont menacés de relégation s'ils ne fournissent pas travailleurs et vivres aux mines* »

Entre 1909 à 1912, ces hommes allaient extraire plus de 3 000 kilos d'or des mines de Kilo-Moto et 5 285 kilos d'or entre 1913 et 1916. A raison d'un maximum de 5 grammes d'or par mètre cube de graviers alluvionnaires, il était nécessaire d'en traiter au minimum deux cent milles mètres cubes pour produire une tonne d'or.

L'inspecteur du service de l'industrie et du commerce, Maurice de la Kethulle, après avoir visité les mines de la province, écrivait dans son rapport en 1915 ces quelques notes à propos de la condition des femmes des travailleurs et du recrutement : « [les ennuis qui résultent de la prostitution] justifient ceux-ci [les directeurs des entreprises] à tendre dans la mesure du possible à faire travailler les femmes aux plantations vivrières. À Kilo, à la Nazi, à la Moto, on tâche de persuader les femmes de prendre un engagement pour le travail aux plantations... Le salaire qu'on leur paie n'est pas un placement productif, j'en conviens, mais j'estime que le travail des femmes est un remède préventif de l'immoralité et qu'il importe peu que ce remède coûte quelques francs par jour... L'embauchage des noirs y est tout sauf volontaire. Périodiquement les chefs territoriaux sont invités à procurer un certain nombre de travailleurs à Kilo. L'on répartit les contingents à fournir entre les chefs indigènes. Ceux-ci ont soin de ne pas consulter leurs administrés, mais choisissent parmi eux ceux qu'ils aiment le moins et redoutent le plus, et les mènent la corde au cou au poste. Ici, l'agent du poste les garde quelques jours en attendant que l'effectif soit complet, et leur fait faire, toujours à la chaîne, différents travaux d'entretien. Une fois complété, le détachement est expédié toujours corde au cou et sous escorte à Irumu. L'on enlève la chaîne par crainte du parquet une fois que l'on a passé le Lohali [Ituri]... Et voilà les engagés "volontaires" rendus à Kilo conformément aux usages... »

À propos de l'immoralité, le contrôleur des mines, Hector Maertens, qui allait faire cesser le travail des femmes aux cultures des mines, rédigea ces lignes à la même époque: " Je désire qu'une enquête administrative ait lieu afin de connaître tous les faits et exactions reprochés à certains blancs contre des femmes des travailleurs. Il faut absolument que les blancs des camps cessent d'abuser de ces femmes, qu'ils doivent respecter... Je sais que le groupement de femmes [aux cultures vivrières] n'était en somme qu'un moyen déguisé pour satisfaire les désirs malsains de certains blancs. Je désigne spécialement à votre attention Vanboom et Bulens... .. Quand on voyage dans les régions des mines on retrouve partout cette immoralité bestiale et on a l'impression de se trouver dans un immense camp de prostitution et de débauches. La faute initiale d'une situation aussi déplorable, est l'exemple donné par les blancs et ce depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle hiérarchique." (Il y a donc une contradiction entre de la Kethulle et Maertens. Le premier veut envoyer les femmes aux champs pour qu'elles ne se prostituent pas dans les camps. Le second estime au contraire que c'est aux champs que les turpitudes se passent... Les observations coloniales confirment donc l'affirmation du bon sens populaire : « Tous les endroits sont bons, quand on a vraiment envie ! »)

Dans un autre rapport, le même Maertens écrivait au sujet du comportement de certains colons à l'encontre des Congolais: "...Un chef blanc, brutal, débauché, buveur, l'accablait [le travailleur] du matin au soir d'injures, de menaces incessantes. Il attrapait une calotte par ici, un coup de poing ou de pied par là, qui l'étalerait par terre. Si son âme révoltée ou ses membres endoloris se refusent au travail, c'est la chicotte, car la plupart de nos blancs ne discernent pas la différence entre un homme malade et une mauvaise tête..."

Et l'on replonge dans les affaires de mœurs: "...S'il (le travailleur) est accompagné de sa femme, et que celle-ci a quelques attraits, elle sera vite l'objet des convoitises bestiales du blanc. S'il ne consent pas librement à la lui céder, il sera l'objet de poursuites tracassières, s'il ne tombe pas sur un Bulens [Arnold, engagé en 1907 aux mines comme éleveur-cultivateur], qui entraînera la femme dans la brousse à quelques mètres du mari, pendant que celui-ci, sur l'ordre du blanc, est maîtrisé par un " soldat", gardien de l'ordre sur les chantiers...J'ai dénoncé ces faits à la justice qui a prononcé un non-lieu prétextant que la

*brousse...n'était pas un lieu public. Lorsque le malheureux allait se plaindre à la direction, on le fourrait dans le cachot et, s'il récidivait, la chicotte se chargeait de le faire rentrer dans l'ordre normal des choses... ».*

En ce qui concerne les travailleurs forcés, Maertens notait que : « *Parmi les recrues amenées de force au travail il y a les intrépides qui prennent le risque de se sauver plutôt que de subir les exactions en faveur du travail. Il y a les peureux qui savent que s'ils s'évadent, ils seront traqués à travers tout le pays par des « soldats » armés dont la brutalité est proverbiale. Ils ont vu des exemples de déserteurs à leur village qui furent l'objet d'une chasse à l'homme vraiment écœurante... ces gens se résignent au travail forcé la haine au cœur. »*

En mai 1916, Edmond Leplae, directeur général de l'Agriculture au ministère des colonies, écrivait ceci, au sujet de la situation dans l'Ituri au ministre Renkin:

« 1)... *Afin de faciliter la collecte de l'impôt, l'entretien de la route, et le recrutement forcé de travailleurs pour les mines et de porteurs, les villages sont déplacés de force, sans aucun délai et ménagement, et établis le long de la route. Aucune précaution n'est prise pour choisir des emplacements convenables ayant des terrains fertiles; aucun délai raisonnable n'est accordé. Si les indigènes résistent, on brûle les villages, et au besoin on tue les récalcitrants...*

« 2) ...*Certains indigènes, après 9 ou 10 ans de travaux forcés dans les mines, n'ont pu rentrer chez eux qu'en se faisant remplacer par un de leur fils. Un magistrat est passé il y a quelque temps par Kilo et a fait mettre en liberté quelques-uns de ces esclaves...*

« 3)...*Les indigènes n'ont pas seulement à payer l'impôt et à fournir des travailleurs et des porteurs, mais on les oblige encore à cultiver et à apporter aux endroits désignés, souvent à grande distance de leurs villages, les grandes quantités de vivres nécessaires aux travailleurs des mines...*

« 5)...*L'impôt est exigé avec la dernière rigueur, même des populations qui n'avaient jusqu'ici reçu que rarement la visite des blancs et n'avaient jamais payé l'impôt... On ne s'est pas contenté d'exiger l'impôt de l'année courante, mais on a fait payer l'impôt de 2 ans et dans certains cas même de 3 ans... Cette façon brutale d'imposer brusquement à une population encore mal soumise des contributions aussi exagérées devait inévitablement provoquer des conflits. Les protestations ont été suivies de violence. Des indigènes Lendu ont un jour brûlé les livres d'un agent. Bref, on est arrivé à une expédition militaire pour réduire ces soi-disant révoltés...*

« 6)...*Cette opération militaire a été conduite par deux blancs MM. X et Y qui se sont fait assister par le chef Goli... qui dispose d'un certain nombre de soldats armés de fusils. L'un des deux blancs est assez clément, mais l'autre, M. X, un tout jeune homme arrivé dans la région il y a un an et demi, probablement désireux de faire du zèle et de mériter une promotion, a la triste réputation de tuer beaucoup d'indigènes. De plus le chef Goli n'épargne pas ses frères de race, il brûle des villages et amène (sic) des prisonniers...*

« 7) *Quant au respect des droits des indigènes, il est nul. J'ai rencontré moi-même sur ma route plusieurs cas forts caractéristiques: vols de femmes par des noirs, enlèvements de négresses par des blancs, vols commis chez des indigènes le long de la route par les maîtresses noires des blancs (...)* Il est très facile de vérifier ces faits, qui paraissent connus de tout le monde et ne semblent émuvoir personne. Tuer des nègres paraît être une peccadille, voire un fait méritoire... [Il compare ensuite la colonie belge avec une colonie anglaise] *on ressent la plus douloureuse indignation en voyant comment agissent ceux qui représentent dans la région de Kilo notre peuple belge. Je voulus cependant me renseigner plus complètement et chercher à savoir comment il était possible que de pareils faits soient commis par notre administration, composée en majeure partie de compatriotes. J'en arrive à conclure que ces faits doivent être attribués aux conditions suivantes:*

1. *Les agents de l'État... manquent absolument de préparation et d'éducation. Ils sont venus au Congo pour la plupart avec le grade de sous-officier. Les plus anciens ont fait leur éducation coloniale lors du régime du caoutchouc et tout naturellement ils*

**inclinent à employer les mêmes moyens qu'autrefois**<sup>194</sup>. *Quant aux jeunes et c'est là chose éminemment regrettable, ils se conforment aux idées courantes et se modèlent d'après les idées de leurs supérieurs...*

2. *Les instructions du gouvernement sont considérées non seulement comme impératives mais comme devant être appliquées par tous les moyens...*
3. *On applique mécaniquement les règlements...Il [le commissaire de district] attend tranquillement dans son bureau que le commandant des troupes lui fasse savoir que les indigènes sont pacifiés, c'est-à-dire terrorisés ... "*

Leplae conclut son rapport en notant: *"qu'il est inadmissible que l'on continue au Congo à tuer des indigènes comme de vulgaires animaux...[et] notre administration ne peut donner prise à critique en appliquant des méthodes dignes du Moyen Âge...Après les engagements formels qui ont été pris au Parlement par les plus hautes autorités de la Belgique, et par Sa Majesté le Roi lui-même, il n'est plus admissible qu'un régime pareil subsiste à Kilo, ni dans aucune partie de la colonie".*

Ce virulent rapport n'eut que très peu d'impact au Congo : le vice-gouverneur f.f. de la Province Orientale, Alexis Bertrand, fut tenu pour responsable de ces abus par le Gouverneur Général Henry sans être officiellement sanctionné. Plus tard, le même Edmond Leplae introduisit la culture obligatoire du coton, qui fut un véritable calvaire pour les populations congolaises.

Le rapport de Leplae établit clairement une filiation directe entre le système léopoldien et celui du travail forcé. Il est question des « *anciens qui ont fait leur éducation coloniale lors du régime du caoutchouc et tout naturellement ils inclinent à employer les mêmes moyens qu'autrefois.* » Les hommes du « caoutchouc rouge » sont donc toujours là, et affectés à des tâches du même genre. On pouvait difficilement aller plus loin dans l'incohérence, ou dans l'aveu de la duplicité : Casement, la Commission d'Enquête, la CRA, ils avaient tous accusé le « système » de l'EIC. Pour dégager la responsabilité des décideurs, puisque le principal d'entre eux était le Roi, on avait utilisé comme boucs émissaires des « *abus commis par des subalternes* ». Mais ces soi-disant responsables, dont Léopold II avait pourtant proclamé qu'il les punirait, sont demeurés en place ! On ne peut aller plus loin dans la mauvaise foi !

Par l'arrêté royal du 29 décembre 1919, les mines d'or de l'Ituri furent constituées en *Régie Industrielle des mines de Kilo-Moto* (RIM), véritable entité autonome et indépendante du gouvernement belge, dont l'intégralité des bénéfices nets était versée au trésor colonial. La gestion de la régie fut confiée à un comité, qui siégeait à Bruxelles et qui fut constitué de coloniaux et d'anciens coloniaux de l'Etat Indépendant du Congo. Encore une fois, comment attendre un changement quelconque, par rapport à l'EIC si, après avoir laissé en place les sous-fifres, on les faisait de plus diriger par des hommes formés dans le même système dont on avait promis solennellement la disparition ? On « sanctionne les pyromanes en les nommant capitaines des pompiers !

Suite à cette réforme, en mai 1920, le Gouverneur Henry écrivait au ministre Franck, que dorénavant le rôle l'administration coloniale était donc de veiller à l'application de la réglementation prescrite par le susdit comité.

Avec de telles décisions, la situation des travailleurs ne pouvait évoluer positivement. C'est ainsi qu'Adolphe Demeulemeester, nommé vice-gouverneur à la place de Bertrand, constatait un usage abusif du régime de la chicotte dans la région minière de Kilo. En effet, des statistiques (voir le tableau qui suit) pour le moins lugubres, avaient été calculées par l'ingénieur Robert Monti, lequel avait eu l'idée d'essayer d'établir « *scientifiquement* » le lien

---

<sup>194</sup> Souligné par moi.



existant entre les mauvais traitements et la productivité !

Ses statistiques nous montrent que le rendement des travailleurs forcés était fonction du nombre de coups de chicotte, qui leur étaient administrés. De plus, l'octroi aux Européens de primes, qui étaient proportionnelles au volume de gravier traité par homme et par jour, contribua certainement à aggraver la condition déjà fort peu enviable des travailleurs africains. Ce système même de primes, faut-il le dire, était encore un emprunt fait aux « bonnes idées productives » de l'époque léopoldienne ! A noter qu'il s'agit uniquement des coups infligés aux travailleurs dits *réguliers*. Néanmoins, les travailleurs dits auxiliaires n'y échappaient sans doute pas, si on considère le nombre d'entre eux qui désertaient

**Tableau comparatif des coups de chicotte et du rendement exprimé par rapport à la tâche et des désertions**

Trimestre/année	Coups	Rendement (dépassement de tâche en %)	Désertions des réguliers	Désertions des auxiliaires
I/1919	1530	0,70	57	-
II/1919	?	0,72	64	555
III/1919	3416	0,74	-	429
IV/1919	7145	0,82	82	909
I/1920	11473	0,82	68	567
II/1920	15106	0,97	227	909

Le président du comité de la RIM, le vice-gouverneur général George Moulaert, qui séjourna dans les mines durant le second semestre 1920, avait pris certaines mesures pour tenter de réduire le nombre de désertions. Il fit réduire les primes des chefs de camps et leur supprima le droit d'appliquer la chicotte aux ouvriers. Ces derniers avaient néanmoins réagi en menaçant de faire grève. Pour les mater, Moulaert réquisitionna un détachement de la force publique, qui était équipé de mitrailleuses. Il renforça ensuite considérablement l'effectif militaire présent dans la région en se justifiant au ministre de la manière suivante : «...*aucune œuvre de colonisation européenne n'est possible, si le gouvernement n'obtient pas d'abord la soumission des populations. Cette soumission exige : un nombreux personnel et d'importantes forces de police* ». A la suite de cette occupation militaire, les effectifs des mines de l'Ituri et du Haut-Uele avaient augmenté de 7 500 travailleurs en 1921 à 17 500 en 1924, dont 9 000 auxiliaires, servant théoriquement 2 mois, et 8 500 réguliers, ce qui représente un chiffre d'environ 80 000 hommes enrôlés pour les mines en 1924, en tenant compte des déserteurs.

Consécutivement à l'abolition des textes l'autorisant (ordonnance du 19 novembre 1924), la peine de la chicotte réapparut sous une autre forme. En effet, dès 1925, elle n'était plus appliquée sur ordre des agents des mines, mais uniquement sur ordre des territoriaux-juges, qui condamnaient à la prison les déserteurs et les soi-disant récalcitrants. En leur qualité de gardiens de prison, ils pouvaient faire appliquer la peine de la chicotte avec un maximum de 12 coups par jour et par homme.

Par décret du 8 février 1926, la RIM devint une société privée, baptisée *Société des Mines d'Or de Kilo-Moto* (SOKIMO). Cette année se caractérisa également par le développement de conflits d'intérêts entre la SOKIMO et les colons, qui trouvaient plus

rémunérateur de produire du café que des vivres. De plus, les plantations de café nécessitaient énormément de main-d'œuvre. Afin de préserver le recrutement pour les mines, Moulaert obtint du ministre le blocage de l'octroi de nouvelles concessions agricoles aux colons en zone minière à partir de 1927.

En réaction, les colons publièrent le 27 mai 1927 dans leur organe mensuel *La Mukanda*<sup>195</sup> *Congolaise*, un article intitulé *Coloniser* dont voici quelques extraits : «... *Sait-on à Bruxelles que l'Ituri se dépeuple d'une façon rapide ? C'est par milliers que les indigènes des régions frontalières s'expatrient chez les Anglais*<sup>196</sup>...ces populations se sauvent pour ne pas être sollicitées volontairement, avec le fouet au derrière et souvent la corde au cou, à aller travailler aux mines de Kilo-Moto...Sait on à Bruxelles que les agents territoriaux ont pour unique besogne la mission de forcer les chefs indigènes à faire travailler leurs administrés à des cultures vivrières pour les besoins des mines ? Toutefois le gouvernement a pris des mesures sévères pour empêcher ces émigrations en masse, il a établi aux frontières des forces militaires imposantes...Ce sont des mesures efficaces pour empêcher le dépeuplement de la colonie et garder des esclaves en suffisance pour les mines de Kilo-Moto... »

Il faut noter en passant que le schéma général de cet incident est typique du Congo belge et se répétera maintes fois sous d'autres formes, heureusement plus anodine : la colonisation belge est peu favorable, voire même carrément hostile au colonat. Le colon est perçu comme un personnage superflu, qui vient encombrer le décor où doivent se dérouler des choses sérieuses entre interlocuteurs de poids : l'Administration et les Compagnies.

Non moins typique est le fait que le « *sort des indigènes* » se met à retenir l'attention lorsqu'il permet d'exprimer les revendications d'une catégorie de coloniaux contre une autre catégorie de coloniaux ! (En l'occurrence, les colons agricoles contre les Compagnies, les uns comme les autres ayant besoin de main d'œuvre). C'est un peu du même tonneau que les affrontements « Missions-Compagnies » ! Le mois suivant, le ministre des colonies, Jaspar, envoyait une copie de cet article au gouverneur général avec les instructions suivantes : « ...*quelle que soit l'exactitude ou la valeur des griefs formulés, il importe que le gouvernement ne puisse être soupçonné un seul instant de tolérer une situation comme celle incriminée dans les colonnes de La Mukanda...Je vous prie de m'informer le plus complètement possible sur l'objet de la présente et de me mettre en mesure de rétablir la vérité en ce qui concerne la situation à Kilo* ». Curieuses instructions, présumant que les allégations de *La Mukanda* étaient vraies, tout en exigeant une information démontrant leur fausseté.

La demande de Jaspar au Gouverneur laisse d'ailleurs entendre qu'il s'attend à être interpellé, peut-être, sur ce sujet au Parlement. Le fait était fort rare. Pendant toute l'existence du Congo belge, suivant une boutade parlementaire, le cours normal des choses était que l'on n'entendît parler du Congo au Parlement qu'une fois sur l'année : le jour où le Ministre de l'Agriculture et celui des Colonies se heurtaient quant aux contingents respectifs de sucre de canne (congolais) et de sucre de betterave (belge) que le marché belge serait appelé à absorber. En 1929, le député socialiste Emile Vandervelde, renouant avec ses habitudes de la période léopoldienne, dénoncera à nouveau le travail forcé à la tribune de la Chambre.

Les rapports annuels pour 1928 de différentes missions des pères blancs établies dans la Province Orientale confirmaient eux aussi une émigration importante vers l'Ouganda. Tandis que le rapport de 1928 de la Force Publique signalait l'établissement d'un « *cordon sanitaire* » à la frontière de l'Ouganda, et que celui de 1929 détaillait l'exécution des mesures prises contre l'émigration des autochtones.

---

<sup>195</sup> *Mukande* signifie « lettre » en lingala. Mais le mot, surtout prononcé à la française (« mouquande ») était souvent utilisé par dérision pour désigner une paperasse ennuyeuse, émanant de l'autorité, un « savon » par lettre d'un supérieur hiérarchique, etc...

<sup>196</sup> En Ouganda

Contrairement à ce qui se passera dans la province du Katanga, la dépression des années 30 n'apporta aucun soulagement à ces populations. La demande en or restant importante, l'effectif des mines allait doubler de 1930 à 1939, passant de 20 000 à 40 000 hommes. Pendant la seconde guerre mondiale, la production s'intensifia encore. Le 9 mai 1942, le gouverneur général Ryckmans signa une ordonnance, qui permettait de maintenir indéfiniment au travail tout homme œuvrant dans les mines, les entreprises industrielles et agricoles. Le 1<sup>er</sup> février 1943, une seconde ordonnance permettait, quant à elle, de réquisitionner tout Congolais pour le travail des mines et des entreprises. Une troisième ordonnance, datant du 15 juin 1944, autorisait la réquisition des Africains pour des travaux en dehors des limites de leur province, situation qui aboutit à de véritables déportations de travailleurs.

## La mise en valeur du Katanga

Nous avons évoqué déjà la création de *La Compagnie du Chemin de Fer du Katanga* (CFK) en 1902 par Robert Williams en partenariat avec l'Etat Indépendant du Congo, et celle de *l'Union Minière du Haut Katanga* (UMHK) qui entama l'exploitation de la province par la création de *l'Étoile du Congo*, première mine du cuivre au Katanga, la mine de Kambove et la fonderie d'Elisabethville. En 1909, la Colonie devenait le principal actionnaire de la CFK par l'intermédiaire de la *Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga* (BCK) qui avait été constituée en partie par la *Société Générale de Belgique* (SG) en 1906; la Société Générale qui était également copropriétaire de l'UMHK, devait la contrôler complètement en 1921. « *L'association de l'Etat colonial avec le capital financier dans une forme particulière de partenariat comme nous venons de le voir, préfigura à partir de la création de l'Union Minière du Haut-Katanga, le processus de développement qui devait être amorcé dans la province du Katanga.* »<sup>197</sup>

Bien que l'Etat colonial ait marqué un tournant radical par rapport au système léopoldien, l'ère de la libéralisation des modes de mobilisation des ressources dans le contexte de la législation des années 1910 ne profite que théoriquement aux zones concédées à la plupart des compagnies. Par contre, note Merlier, la nouvelle administration attachait plus d'importance à l'expropriation méthodique des paysans, ouvrant la voie au développement agricole et surtout minier par la formation d'un prolétariat abondant<sup>198</sup>. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la tentative de colonisation agricole au Katanga par des colons métropolitains qui espéraient s'assurer le marché vivrier des mines et centres urbains au début des années 1910. De l'avis de J.-Ph. Peemans, pendant une brève période au Katanga, les conditions furent ainsi réunies pour l'amorce d'un processus capitaliste basé sur la petite production, qui aurait pu à la longue donner naissance à une petite bourgeoisie africaine, rurale et commerçante. Cependant, des accords passés entre les trusts miniers et les trusts agricoles à partir de 1910 à propos de l'expropriation de la force de travail, on réserva désormais la main-d'œuvre aux mines pour satisfaire les besoins accrus des grosses sociétés minières. Ce transfert de la force de travail du secteur agricole au secteur industriel étouffa l'agriculture et transféra les populations congolaises de la cueillette dans les chantiers.

Quelle que soit la réprobation qu'appellent les méthodes qui ont été utilisées pour résoudre les problèmes de la main-d'œuvre pour les mines, il faut souligner avec insistance que, s'il y a des analogies entre ce qui s'est passé à Kilo-Moto et le Katanga, il y a une différence importante dans la situation de départ. Kilo-Moto est dans une région bien peuplée

---

<sup>197</sup> KILONDO NGUYA Didier Ménages Gécamines, précarité et économie populaire, Mémoire UCL, 2004

<sup>198</sup> Merlier explique ce fait par la résistance des sociétés à de telles mesures, par les circonstances de l'époque et surtout par les nécessités de la colonisation. Voir M. MERLIER, op. cit., p. 37, dans le chapitre qui analyse l'échec du premier système colonial.

de la Province Orientale et a, par ses brutalités, gâché et gaspillé de la main d'œuvre existante qu'il a fallu remplacer sans cesse par de nouveaux raids de « recrutement ». La mise en valeur des contrées désertes du sud Katanga buta sur un problème réel et grave : une discordance marquée entre la géographie humaine et la géographie économique<sup>199</sup>. Il y a une dichotomie entre les zones de peuplement et les zones minières qui dans la première phase de leur développement requéraient une main-d'œuvre abondante. Lorsque nous comparons la densité de la population du Katanga à celle de l'ensemble du Congo, nous constatons qu'elle est en dessous de la moyenne. Faible au début de l'industrialisation, cette densité s'est améliorée avec l'urbanisation et la migration.

#### DENSITE DE LA POPULATION KATANGAISE<sup>200</sup>

	Densité (hab/km2)	
	Katanga	Congo
1938	2,08	4,37
1948	2,5	4,65
1958	3,33	5,78
1970	5,05	9
1984	7,79	12,7

Devant un tel décalage entre les besoins de la main-d'œuvre pour les grosses sociétés et le sous-peuplement des contrées minières, le pouvoir de l'Etat est alors décisif pour organiser la migration du surplus de travail potentiel dans ces zones et aussi pour organiser le transfert de surplus agricole vers ces régions afin d'y assurer la subsistance de la force de travail. En même temps l'édification du réseau d'exportation devait être envisagée pour désenclaver les mines du Katanga. La meilleure opportunité à cet effet, c'est la voie par la Rhodésie eu égard à l'éloignement de la province vis-à-vis des sorties d'océans. Cela nécessitait une offre accrue de la main-d'œuvre tant pour les mines que pour les infrastructures de transport.

Pour les premières mines et les premiers chemins de fer au Katanga, on importa les salariés de la Rhodésie<sup>201</sup>. Par la suite, le Comité Spécial du Katanga puis l'U.M.H.K. recrutèrent leur main-d'œuvre au Katanga et dans d'autres provinces du Congo, et aussi dans les territoires sous mandat du Ruanda-Urundi<sup>202</sup>. De 1925 à 1930, les missions de

<sup>199</sup> La province du Katanga est la moins peuplée du Congo: la densité de la population y est faible non seulement dans la région minière, mais dans toute la province. Cf. Fernand BEZY, Problèmes structurels de l'économie congolaise, I.R.E.S., Vol. I, Université Lovanium, Ed. Nauwelaerts, Louvain/Paris, 1957, p. 30.

<sup>200</sup> données tirées de Donatien DIBWE dia MWEMBU, Histoire des conditions de vie des travailleurs de l'Union Minière du Haut Katanga/Gécamines (1910-1999), p. 12.

<sup>201</sup> Le gouvernement rhodésien autorisait les recrutements des travailleurs pour l'Union minière, mais soucieux de ne pas perdre ses ressortissants, il fixait à six mois la durée maximum des engagements, et n'autorisait à la fin de ce premier terme de six mois qu'un seul réengagement de même durée. Cf. Etienne TOUSSAINT, Le personnel congolais, in Union Minière du Haut-Katanga 1906-1956. Evolutions des techniques et des activités sociales, Ed. L. CUYPERS, Bruxelles, 1957, p. 217.

<sup>202</sup> Le recrutement de la main-d'œuvre a fait l'objet de plusieurs écrits. Voir à ce sujet Leopold MOTTOULLE, "Contribution à l'histoire de recrutement", in Bulletin du CEPESI, n° 74, 1950; Jules MARCHAL, Travail forcé pour le Cuivre et pour l'or. L'Histoire du Congo 1910-1945, Tome 1, éd. Paula Bellings, Borgloon (Belgique),

recrutements ont fourni à l'Union Minière du Haut-Katanga, 18.800 recrues. Les régions de Kasai-Lomami viennent en tête avec 53,7 % et le Kivu-Maniema, en dernier avec 5,9 %. Cette configuration professionnelle prédispose déjà les kasaiens à une emprise communautaire dominante tant à l'Union Minière du Haut-Katanga que dans les villes katangaises, particulièrement dans les villes minières. C'est ce qui constituera l'arrière-fond des affrontements identitaires entre katangais et kasaiens dans les années 1990<sup>203</sup>.

Pour faire face aux besoins pressants de main d'œuvre, le ministre Renkin, en collaboration avec les dirigeants de l'UMHK, créa, en 1910, la Bourse du Travail du Katanga (BTK), qui était en fait un bureau de recrutement dont les actionnaires initiaux étaient la CFK et l'UMHK. D'autres entreprises et colons pouvaient également s'affilier à cette société. Société voulue privée, la BTK n'en était pas tout à fait une, vu la participation financière de la colonie au capital de la BCK et donc de la CFK. De fait, cet organisme se révélerait le principal pourvoyeur en main-d'œuvre de l'administration et de toutes les entreprises de la province.

La bourse assurait, par l'intermédiaire d'agents, le recrutement de travailleurs et les sociétés affiliées devaient lui verser des taxes par homme fourni. Au début de la création de la bourse, les résultats étaient peu encourageants. Entendez par « peu encourageants » que l'on n'en faisait pas assez pour « gommer » ce que la situation du marché katangais du travail avait de favorable pour les travailleurs, qui étaient rares dans cette contrée de faible peuplement, face à une forte demande. Pas question dans ce cas de laisser jouer les « lois naturelles du marché » et de payer les hauts salaires qui résulteraient de la loi de l'offre et de la demande ! On veut des travailleurs, oui ! On en veut beaucoup, certainement ! Mais quant à les payer ... Halte là !

Cela

ne manqua pas d'alarmer les dirigeants de l'UMHK dont le directeur général, Eugène Halewyck se demandait en 1910 : *"comment pourrions-nous réussir dans nos recrutements sans l'aide des gouvernants dans un pays où les effets d'une concurrence déloyale [entendez par là des salaires plus élevés] entre petits employeurs de main d'œuvre noire se sont déjà malheureusement trop fait sentir et ont déjà trop influencé et flatté le caractère paresseux du nègre ?"*

Les petits employeurs qui cassent le marché sont en fait les colons agricoles. Car si l'industrie implique la ville, celle-ci à son tour implique les cultures maraîchères pour son ravitaillement ! Les producteurs de légumes frais, bétail, lait, produits de laiterie ou à base de viande cherchaient, eux aussi, à recruter !

Et, bien sûr, on appréciera une fois de plus, au passage, la finesse psychologique de cette analyse de la « paresse du nègre ». Il est si paresseux qu'il faut l'envoyer au boulot à coup de pompes dans le train, même avec le stimulant d'un petit salaire. Toutefois, lui en offrir un assez important pour le faire bouger de lui-même, c'est « flatter sa paresse »... Logique ! Et, puisque le travail forcé est en fait un effort d'éducation du « nègre paresseux » il ne convient bien sûr pas de le gêner, même si l'Article 1 de la Charte coloniale condamne le travail forcé ! Il est clair, à lire des notes comme celle qui suit, que les magistrats furent l'objet de pressions. *« De même l'histoire du chef de secteur Michel blâmé pour avoir "tracassé" un Anglais notaire auquel il avait dressé douze procès-verbaux pour faits de recrutement forcé. On ne dresse pourtant pas 12 procès-verbaux à un Mr qui n'a rien fait.*

---

1999; Charles PERRINGS, *Black Mineworkers In Central Africa, 1911-1941*, New York, Africana Publishing Co., 1979.

<sup>203</sup> Plutôt que de justifier cet état des choses par une supériorité des kasaiens sur les katangais lors des recrutements comme l'a voulu le montrer J.-M. Kankonde, nous pensons pour notre part que c'est la docilité du kasaien envers les colonisateurs qui lui a valu cette admiration. D'ailleurs, ne se contredit-il pas lorsqu'il démontre l'origine de Luba-Kasai à la région de Lomami ? Les Luba-Katanga et les Luba-Kasal sont issus de la même origine. Voir Jean-Marie KANKONDE LUTEKE, *Massacres et déportation des kasalens au Katanga. Chronique d'une épuration ethnique programmée*, Ed. Pistes africaines, Saint-Gery (Belgique), 1997.

*Inutile d'ajouter que le Parquet, qui lui est indépendant, a poursuivi dans les deux cas, malgré le blâme donné aux verbalisants.* <sup>204</sup> »

Le Ministre Renkin fit savoir à Wangermée, gouverneur du Katanga, en février 1911 que "le gouvernement doit prêter assistance à l'institution [la bourse] sans intervenir dans son fonctionnement intérieur". Renkin poursuivit en faisant valoir que toutefois la colonie avait le pouvoir de contrôler son action. (Les subordonnés de Renkin on dû se demander de quelle manière on peut favoriser une action et la contrôler sans se mêler de son fonctionnement ! Comprenez qui pourra...) Le terme de société privée était donc largement biaisé puisqu'en juin 1914, Emile Francqui, président du conseil d'administration de la BTK à Bruxelles, écrivit à Debauw, alors directeur de la BTK au Congo, que "la direction de la bourse est aujourd'hui entièrement entre les mains du gouvernement local d'Elisabethville".

Dans un premier temps, 5 zones de recrutement furent prévues : Kavalo, lac Moero, Lulua, Bunkeya ainsi que Bukama-Mutombo-Mukulu. Chacune de ces zones avait à sa tête un chef-recruteur de la bourse qui travaillait en collaboration avec les autorités territoriales. Dès la fin de 1913, cette collaboration prit la forme de comités. A partir de 1918, l'administration intervint directement dans le recrutement de la main-d'œuvre par la création de commissions et de sous-commissions.

Voici un extrait du PV d'une réunion d'un des comités de recrutement à Kiambi (district Tanganyika-Moero) en 1914: "*Les indigènes de ce territoire, comme partout étant rétifs à tout travail et n'engageant que très rarement leurs services de par leur propre volonté, il s'avère qu'ils ne s'y résignent que traqués par l'obligation de payer l'impôt* » .[ En 1911, Emile Wangermée fixait les taux du premier impôt en argent à verser par tout Africain, mâle, adulte et valide. Celui-ci s'élevait en moyenne pour cette année-là à 10 F. Le non-paiement de cet impôt entraînait soit l'emprisonnement et la peine de la *chicotte* soit le travail dans les mines] « *Cette situation a été apparente dans la région d'Ankoro, où en ces derniers temps le recrutement fut assez important. Il est donc préférable que l'agent de la bourse opère là où le collecteur [l'agent territorial] perçoit l'impôt* » Voici encore les réflexions, en avril 1914, de Jean Savatte, un recruteur : "*J'ai pu trouver les porteurs qu'il fallait... Quant aux travailleurs le résultat est toujours nul. Ce n'est pas une perception d'impôts, sans moyen pratique d'en exiger le paiement, qui fera changer quoi que ce soit... Les chefs n'ont aucune autorité... j'ai trouvé tous les hommes valides partis... Si l'on veut obtenir un résultat, des mesures radicales s'imposent pour soumettre la région* ». C'est ainsi que pour aider les recruteurs dans leurs tâches, « *la force publique pouvait, dixit Léon Moser, agent de la bourse, épouvanter l'indigène* ». Le moyen courant de recrutement était, comme c'était déjà le cas pour la récolte du caoutchouc, de passer par des auxiliaires congolais qui percevaient des primes tout comme de leur côté les agents territoriaux recevaient des allocations de la bourse. Les contrats des recrutés étaient "visés" par les territoriaux, ceux-là même qui percevaient des allocations pour le recrutement. Ce visa « attestait » que le recruté avait souscrit volontairement au contrat.

En fait, il n'est pas bien difficile de se rendre compte que, là encore, sous des formes à peine modifiées, le « système léopoldien » est de retour ! On retrouve en effet la terreur entretenue par la violence et les expéditions punitives de la FP, la contrainte par l'impôt, non plus en travail mais comme prétexte pour obtenir du travail, les « *capitas* » indigènes abusifs et, pour fermer les yeux de l'administrateur censé faire appliquer la loi, une prime au rendement, non plus au kilo de caoutchouc, mais à la « tête » de travailleur. Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous pouvons sans aucun doute considérer que ces recrutés étaient de véritables *travailleur forcés*, même s'ils percevaient un petit salaire (10 à 15 F/mois en 1913), dont la moitié du versement, selon une clause de 1912, était différée à la fin du terme qui était de 3 ans à cette époque. Voici quelques extraits d'une lettre de Wangermée au

---

<sup>204</sup> Journal d'Antoine Sohier, 11 septembre 1910

ministre Renkin : *« Si les engagements à longue durée...procurent à l'affilié (= la société qui s'est adressée à la Bourse pour lui recruter du personnel) certains avantages pécuniaires, ceux-ci ne constituent qu'une faible compensation des pertes occasionnées par les désertions ou le décès des engagés [la bourse refusant de rembourser quoi que ce soit des taxes perçues aux compagnies affiliées]. Le taux élevé de la mortalité parmi les engagés de 3 ans [ces derniers temps est] dû autant aux privations subies au cours d'un long voyage effectué [parfois 800 km] pendant la mauvaise saison, qu'au changement de climat [la température nocturne pouvant descendre, dans le Haut-Katanga, jusqu'à zéro degré en juin-juillet, pendant la saison sèche] et de nourriture ».*

Ces travailleurs forcés étaient donc littéralement *déportés* sur de longues distances. Parallèlement à ces déportations "internes", de 1911 à 1921, la *Compagnie R. Williams & Co* importa au Katanga 44 000 hommes originaires de Rhodésie, mais aussi d'Angola, et ce principalement pour l'UMHK.

Bien entendu, les indigènes se voyaient interdire formellement toute espèce de coalition défensive ou revendicative. Ils n'en auraient d'ailleurs pas eu l'idée : tout montre que ces déracinés, plongés soudain dans un monde industriel où ils n'avaient aucun point de repère, n'avaient alors qu'un seul moyen de défense qui leur vint à l'esprit : la fuite. Théoriquement, en tous cas, si les indigènes n'avaient pas le droit de se coaliser, ils étaient sous la protection d'un tuteur : le Procureur du Roi. Il est l'honneur de la magistrature coloniale que certains d'entre eux, au moins, prirent cette tâche au sérieux. Quelques lignes du rapport d'Antoine Sohier, procureur du roi f.f, rédigé en décembre 1916, à la demande de Rutten, sur la situation à Kambove[une des mines de l'UMHK] :

*« ...Les travailleurs appartiennent à 3 classes principales : les Rhodésiens enregistrés, les recrutés de la bourse, les volontaires. On appelle volontaires (350 actuellement à Kambove [sur 1560]) ceux qui viennent s'engager directement à la mine, sans passer par un organisme de recrutement. Chaque classe a ses déserteurs...Au camp une véritable police est organisée et les infractions sont punies de chicotte...Selon l'habitude c'est par l'intermédiaire du chef que le recruteur opère généralement. Tous sont d'accords pour dire qu'avant leur arrivée à Elisabethville, ils ignoraient totalement à quoi ils s'engageaient. Le visa de contrat serait un simple appel de nom...Les volontaires sont de loin les meilleurs...ils coûtent moins [pas de taxe à verser à la bourse] et rendent plus. »*

Les passes d'arme de Sohier avec les employeurs continuèrent malgré l'effort de guerre civil qui, tout comme l'action militaire, fut surtout katangais pendant le premier conflit mondial. Elles culminèrent en 1917. Le procureur général lança une circulaire obligeant à classer, sans y donner suite, les plaintes des grands employeurs contre leurs travailleurs. (Cela revenait à inviter les magistrats à laisser les travailleurs prendre la fuite sans les poursuivre) Lors d'une nouvelle visite à la mine de Kambove, il constata les déplorables conditions d'hygiène et de sécurité qui y régnaient. Il menaça de faire fermer les chantiers pour insalubrité.

Ce fut une des causes de la démission de Preston K.Horner, directeur américain de l'UMHK, qui d'ailleurs resta présent dans le secteur en rejoignant son compatriote Beaty dans la Cooper Venture rhodésienne. Il se peut d'ailleurs qu'Antoine Sohier ait dû à cette circonstance de ne pas avoir d'ennuis à la suite de son action en faveur des travailleurs congolais. Les Belges souhaitaient alors ardemment se débarrasser le plus possible de la présence des Anglo-saxons.

Quant au « repos du guerrier » et à la manière de tromper la solitude dans la nuit des tropiques, certaines des méthodes usitées à Kilo-Moto semblent avoir été d'usage aussi chez les Blancs du Katanga : *« Aujourd'hui encore, en pleine brousse, j'ai été rejoint par un homme qui vient se plaindre contre un blanc. Affaire de service pour moi, donc secret professionnel! Mais je ne puis m'empêcher de signaler ce détail: le blanc, me dit le plaignant, envoie chaque jour un de ses hommes à tour de rôle pour lui chercher deux femmes, qui*

*deviennent ses épouses du lendemain! Je venais ici assez bien disposé en faveur des blancs contre qui je devais instruire, mais je pense que je vais faire un rude balayage. »<sup>205</sup>*

En 1916, Polidori, chef du service médical du Katanga, visitait la mine de l'UMHK, « l'Étoile du Congo », regroupant environ 1 500 travailleurs africains à cette époque, et écrivait :  
*« Dans le soi-disant hôpital des noirs, j'ai trouvé environ 250 malades dont 50% au moins étaient gravement atteints avec une moyenne de 2 décès par jour... (C'est un lieu) appelé hôpital mais qui n'a d'hôpital que le nom... On a de suite l'impression que l'administration n'attache pas beaucoup d'intérêt à la santé... à l'exception des lits en bois et toile on ne voit pas le moindre meuble ou ustensile. Le tout est extrêmement primitif et misérable... pas le moindre aménagement qui permette de soigner... les nombreux malades... ces malades ne sont pas dans un hôpital mais dans un abri quelconque... Il existe en tout 28 lits et les malades sont 250... ceux d'entre eux qui peuvent marcher préfèrent rester à l'extérieur à la belle étoile... Ainsi ceux qui sont atteints uniquement de la tick-fever risquent de contracter l'influenza ou la pneumonie, leur organisme affaibli se trouvant dans un état de grande réceptivité. Cela explique, en grande partie, à mon avis, le pourcentage élevé des décès. Les décès parmi les travailleurs indigènes employés à l'Étoile en octobre ont été de 52 sur 1501 travailleurs... Dans l'intérêt même de l'UMHK, il s'agirait d'envisager... à améliorer la situation... »*

En 1917, le ministre Renkin chargea Martin Rutten, futur gouverneur du Katanga et futur gouverneur général du Congo, d'une mission d'inspection des populations du Katanga. Voici des extraits de son rapport.

Au sujet des travailleurs de l'UMHK : *"...il est impossible de ne pas être frappé par l'énorme consommation de vies humaines faite dans la région industrielle du Katanga, et surtout par le plus grand employeur de main d'oeuvre indigène, c'est à dire l'Union Minière (...) Pour bien se rendre compte du caractère excessif du taux de mortalité il faut considérer qu'il s'agit d'hommes adultes (...) sans infirmités apparentes. Avant d'arriver sur les chantiers, les hommes de la bourse ont été soumis au moins à un examen médical et les insuffisants ont été éliminés ... [il cite ensuite des chiffres comparant les taux de mortalité, les désertions et les réformés qui sont plus élevés à l'UMHK par rapport à la CFK] ... Les réformés sont le plus souvent des malades convalescents mais très affaiblis... On a vu des gens désertir parce qu'ils étaient malades... Le taux de mortalité des statistiques est un minimum [ne tenant pas compte des décès parmi les déserteurs<sup>206</sup>]..."*

Au sujet de la population dans son ensemble : *« Le devoir du gouvernement d'intervenir au besoin par les moyens les plus énergiques est d'autant plus impérieux, que directement ou indirectement, il contribue à amener à l'UMHK la main d'œuvre qu'elle utilise de cette manière. Il y contribue directement quand il donne l'ordre aux fonctionnaires territoriaux, aux chefs indigènes de favoriser le recrutement de la bourse. Il y contribue indirectement, quand il fait percevoir un impôt élevé dans un territoire, où il est impossible aux indigènes de le payer sans aller chercher du travail aux mines... Faut-il s'étonner si les chefs indigènes au lieu de livrer les déserteurs à l'autorité, mettent tous leurs soins à bien les cacher. Quel est le chef qui oserait renvoyer X à la Lubumbashi où plusieurs de ses compagnons sont enterrés ? L'autorité des chefs est surtout basée sur le consentement unanime de leurs sujets : ils doivent vivre avec eux et leur vie deviendrait impossible si dans des cas semblables ils prenaient partie pour l'autorité européenne. Tous ces indigènes qui meurent, désertent, ou reviennent chez eux réformés ou abîmés, ont des parents, des femmes, des amis ; ils font partie d'un groupe social étroitement*

---

<sup>205</sup> Journal d'Antoine Sohier, 4 décembre 1910

<sup>206</sup> Il va de soi qu'un malade qui désertait et courait donc les aléas de la survie en brousse, décédait souvent après sa fuite, si même sa fuite n'était pas liée à une simple envie de mourir libre. Il figurait néanmoins dans les statistiques comme « déserteur » non comme « décédé »



*unis...La présence dans le pays de nombreux déserteurs, soucieux avant tout d'éviter tout contact avec le blanc, contribue à la désagrégation des chefferies. Ces gens forment à l'écart de petits villages et pour les raisons que j'ai indiquées, le chef ne peut ou ne veut rien faire contre eux... »*

Il écrit ensuite, qu'il a reçu étonnamment peu de doléances de la part des Congolais durant cette visite d'inspection. Mais, se dit-il, pourquoi se plaindraient-ils à un fonctionnaire du gouvernement alors que] *le gouvernement vient lui-même de faire lever de force de nombreux porteurs pour le Banganka [la campagne belge en Afrique Orientale allemande] d'où des centaines des nôtres partis depuis 3 ans ne sont pas revenus*<sup>207</sup> "

Jusqu'en 1920, environ 6 000 hommes trouvèrent la mort, dans les seuls camps de l'Union Minière. Sans oublier ceux qui mouraient durant leurs déportations, parmi les milliers de déserteurs, voire parmi les réformés. La colonie, quand elle intitulait les colonnes de ses statistiques nommait, avec une délicatesse raffinée, les réformés, les déserteurs et les morts des *déchets*. Les causes de ces taux de mortalité et de morbidité élevés étaient dues aux conditions de travail particulièrement éprouvantes, à l'environnement sanitaire déplorable entraînant des épidémies ainsi qu'aux accidents de travail. Un taux élevé de désertions s'expliquait également, en plus des raisons citées plus haut, par des rations alimentaires insuffisantes, la brutalité, les injures et la peine de la chicotte, la promiscuité et des salaires de misère, qui de plus, pouvaient ne pas être versés.

En 1916, Trudon Straven, administrateur territorial de Sampwe, accusé de négligence, quant à sa mission de ramener des déserteurs, rétorquait que son territoire [malgré ses demandes réitérées et celles de ses prédécesseurs] « *ne possède aucun instrument pour enchaîner les noirs prisonniers, ni chaînes, ni carcans, ni serrures de sûreté et que chaque fois qu'il faut les transférer, je suis forcé de les amarrer avec de la corde indigène facile à couper aux dents ou au couteau* » En 1920, le Ministère des Colonies publiait le *Rapport sur l'Hygiène des travailleurs noirs* rédigé par le Dr Boissgelot alors responsable du service d'hygiène industrielle. Ce rapport servit de base à la rédaction d'une ordonnance portant sur la protection des travailleurs africains. Cet acte législatif fut combattu, au Conseil Colonial, par les industriels qui eurent gain de cause auprès du ministre. Les obligations des employeurs se révélaient être nettement moindres dans l'ordonnance promulguée en février 1922 par rapport à celle inspirée par Boissgelot, qui dut abandonner sa carrière congolaise sans que le vice-gouverneur général Rutten, pourtant sensibilisé à la condition des Congolais [cf son rapport de 1917], ne fît rien pour qu'il conservât son poste.

Pendant ce temps-là, en juillet 1919, Jean Jadot annonçait que l'UMHK avait produit pendant toute la période de la première guerre mondiale 85 000 tonnes de cuivre et réalisait un bénéfice de 37,5 millions de francs dont 7,5 millions revenaient à la colonie. Durant ces dix premières années d'existence, la BTK allait rassembler 50 000 travailleurs principalement pour l'UMHK, la CFK et la Colonie. Le 2 juin 1920 la question des recrutements par la BTK fut évoquée à la Chambre à Bruxelles par Paul Tschoffen : "*Nous voulons attirer l'attention sur le danger dont sont menacés les indigènes par les façons de faire de certains recruteurs ...pour les industries du Katanga...Il s'exerce actuellement une contrainte occulte mais intense dans l'embauchage des indigènes par contrats à long terme ...Les mines vont demander des travailleurs jusque dans le Kasai...Ce serait une faute grave de fixer le taux de l'impôt et de le percevoir de telle manière qu'il constitue une contrainte indirecte au travail...La population noire du Congo ne cesse de décroître avec rapidité...* » En 1921, le monopole du recrutement au Katanga n'appartenait toujours pas à la bourse, malgré les efforts en ce sens du ministre Renkin et de son successeur Louis Franck qui était un grand défenseur

---

<sup>207</sup> Durant les 3 premiers mois de 1917, 10 000 porteurs furent réquisitionnés au district Tanganyika-Moero, principalement pour les besoins du portage militaire, qui fut particulièrement meurtrier, dans le cadre de la campagne militaire de la FP au Rwanda et au Burundi, alors colonies allemandes

des gratifications allouées aux fonctionnaires et, tout comme Félicien Cattier 10 ans auparavant, ou AJ Wauters, du Mouvement Géographiques, dans les premières années de l'EIC, partisan de l'importation de coolies chinois. De concert avec Maurice Lippens, gouverneur général de la Colonie du Congo Belge, le ministre Franck favorisait et soutenait les petites et les grandes entreprises *pour favoriser et développer l'occupation du Congo*. En juin 1922, L.Franck rédigeait une circulaire qui allait dans ce sens:

« Ce  
*serait une erreur de penser – à plus forte raison de dire aux indigènes - qu'une fois l'impôt payé et leurs autres prestations légales effectuées, ils peuvent rester dans l'inaction. Dans aucun cas, et sous aucune forme, ce genre d'opinion ne peut être exprimé par nos magistrats ou fonctionnaires... L'autorité morale du magistrat ou de l'administrateur, la persuasion persévérante, les encouragements, les faveurs et, s'ils n'aboutissent pas, les marques de déplaisir, l'action des chefs, sont, aux mains d'agents expérimentés et respectés, des moyens puissants ».*

Les

recruteurs des ténors de "l'oeuvre coloniale" s'arrachaient la force de travail congolaise. Le préfet apostolique du Haut-Katanga, Mgr J.de Hemptinne, se plaignait en 1922 de ce que sa mission de Kapolowe ne trouvait pas de main d'œuvre parce que le recruteur de la bourse, Delforge, « *avait réussi à capturer tous les mâles adultes de la région et que la mission n'avait pas les moyens de racheter à celle-ci le produit de ses chasses.* »

En 1922, et suite à une enquête judiciaire, Sohier décrivait le système du recrutement en vigueur dans la colonie belge : « *...le recrutement à l'heure actuelle n'est pas libre. A mi-chemin entre le système de la liberté des engagements et celui de la contrainte légale, s'est établi un système intermédiaire: le recrutement d'office par voie d'autorité. Le contingent fixé par les commissions de la main d'œuvre, comme étant celui que peut fournir un territoire, est considéré par les administrateurs comme un contingent obligatoire, et c'est littéralement par voie de réquisition qu'il est obtenu...* »

En 1923, Vandenboogaerde, commissaire de district du Tanganyika-Moero, demandait aux administrateurs territoriaux plus d'intransigeance dans les méthodes de recrutement. Il leur fit savoir : « *Votre intervention auprès des chefs ne peut se borner à de platoniques conseils ou même à des ordres formels non suivis de sanction en cas d'inexécution. Une fois le quota à recruter fixé d'accord avec le chef, il est nécessaire de tenir énergiquement la main à ce que ce nombre soit effectivement recruté. En cas de mauvais vouloir de la part du chef ou des indigènes, une grande rigueur dans l'application des lois et règlements [il cite articles et décrets] vous permettra de leur faire sentir que vous exigez absolument que chaque chefferie, dans la mesure de ses moyens, intervienne dans les recrutements de la main d'œuvre. Le résultat de pareille politique qui est parfaitement légale n'est pas douteux...Je demande ...de faire parvenir régulièrement une liste nominative, par chefferie, des déserteurs. Ceux-ci doivent être recherchés...Un administrateur territorial qui a de l'autorité sur les chefs...doit réussir à faire arrêter les déserteurs...* [il demande ensuite aux administrateurs territoriaux de s'entraider]...*pour décourager les désertions et les émigrations si nombreuses d'un territoire dans un autre...* » [ déserteurs qui comme le signalait M.Rutten dans son rapport en 1917, concourent à la *désagrégation des chefferies* ] ».

## **Le dilemme de la main d'œuvre**

Ce dilemme apparaît clairement, tant à Kilo-Moto que dans le Katanga. On peut le formuler ainsi : d'une part la colonie prétendait assurer aux Congolais, via une charte, la liberté d'engagement. D'autre part, le développement et la prospérité de cette même colonie impliquaient l'utilisation d'une main d'œuvre bon marché pour ne pas dire gratuite, laquelle évidemment ne pouvait guère être obtenue par des engagements libres ! Bien entendu, il n'était pas question de sortir de ce dilemme par la voie qui saute aux yeux : obtenir le travail libre par des conditions de travail et de salaire décentes. Le développement de la colonie n'intéressait la Société Générale que dans la mesure où elle développait d'abord et surtout ses propres profits.

Mais une troisième composante se faisait de plus en plus pressante : la dépopulation du Congo. Quelques exemples pour illustrer cette réalité : en 1919, le vice-gouverneur de la Province Orientale, A.Demeulemeester, fermait le district du Maniema au recrutement de la BTK. Début 1923, il demandait au gouverneur général que l'interdiction soit maintenue parce que c'était *"d'elle que nous pouvons espérer que ce beau pays, qui a tant souffert, voie renaître sa population"*

Théodore Nève, abbé, confiait en 1923, à Vanleeuw, directeur de l'industrie, qu' *"il était triste d'y voir tous les villages [au Katanga] absolument vides au point de vue hommes adultes et valides, ne comptant plus que des femmes, des enfants et des vieillards"* Et C. Kuck, sous-directeur de l'Intérieur estimait en 1924 que *"les recrutements ont amené la dépopulation et la dislocation de certains groupements"*.

On avait en fait remis en place une si bonne copie du système léopoldien que les mêmes causes produisaient les mêmes effets. La population baissait, non plus dans les districts forestiers susceptibles de fournir du caoutchouc, mais là où l'on prélevait le plus d'hommes pour les mines ! Cet état de fait amenait Albrecht Gohr, directeur général de l'Intérieur et ex-directeur de la justice de l'EIC, à déclarer en 1923 que : *"...la seule question qui se pose est de savoir si on doit préférer satisfaire les intérêts immédiats des entreprises privées, au risque de sacrifier l'avenir de la race indigène du Congo et les intérêts futurs des entreprises européennes...Nous ne devons pas travailler uniquement pour le présent, sinon l'avenir placera les entreprises au Congo dans une situation beaucoup plus difficile qu'actuellement..."*

Vanleeuw écrivait la même année que : *"les recrutements ne doivent pas être poussés à l'extrême dans les villages, de façon à ne plus y laisser un homme valide, qu'en tout cas les hommes mariés ne devront être engagés, que pour du travail sur un chantier, assez près de leur village, pour leur permettre de retourner dans leur famille au moins tous les 15 jours...je proposerai une lettre collective à l'UMHK, au CFK et au CFL [la compagnie de chemin de fer des grands lacs], etc..., insistant sur la question du défaut des naissances dans les camps, en proposant de relever le pourcentage des femmes qu'on autorise les recruteurs à amener avec les hommes, de porter par exemple ce pourcentage de 15% à 20 ou 25%..."*

Il aurait donc fallu une trentaine d'années à nos administrateurs coloniaux, de l'instauration de la « nouvelle politique économique » à 1923, pour découvrir que séparer les hommes et les femmes risque de déboucher sur un fléchissement de la natalité. Qui aurait soupçonné nos arrière-grand-pères d'une telle naïveté !

Le ministre des colonies L.Franck, par une lettre datée de décembre 1923, allait s'en tenir aux intérêts des entreprises et négliger complètement la population congolaise, tout comme le gouverneur Heenen qui préconisait des mesures spéciales à appliquer aux chefferies qui ne fournissait pas à la BTK *« le contingent requis »*. Le gouverneur du Katanga, Gaston Heenen observait en 1923 qu'un grand nombre de *déracinés* restaient dans les parages d'Elisabethville. Ces hommes provenaient de districts éloignés et étaient arrivés « en fin de terme », mais ne prétendaient pas retourner sur les lieux de leur recrutement. Ce comportement expliquait en partie leur rengagement sur les chantiers. Par un décret de 1932, Heenen créait le *centre extra-coutumier* d'Elisabethville, un parmi d'autres, véritable entité administrative composée de ces *déracinés* qui allaient former la base d'une classe ouvrière naissante.

Alors que Carton de Tournay devenait le nouveau ministre des colonies, en novembre 1924, une commission se réunissait pour étudier les problèmes de la main d'œuvre et de la dépopulation causée par les recrutements intensifs. La commission rassemblait des directeurs d'entreprises, les gouverneurs des provinces, les hauts fonctionnaires du Ministère des Colonies, et bien d'autres personnalités. Elle fixa le pourcentage de la population pouvant être recruté pour le travail dans les entreprises à 10 % et pour le travail au village au profit des européens à 15 %, tout en sachant très bien que dans certaines zones, tous les HAV (hommes adultes valides) étaient soumis aux cultures obligatoires.

Cette limite de 10% ne sera jamais

respectée, d'autant plus que cette même commission recommandait la propagande active de la part des administrateurs coloniaux auprès des populations en faveur du travail dans les entreprises européennes ainsi que la pratique interventionniste de l'état dans le recrutement pour le secteur privé. Le rapport de cette commission soulignait également que le devoir du colonisateur *était de faire comprendre à l'Africain la notion de travail, essentiel à son épanouissement moral et matériel.* (Refrain lassant à force d'être connu). Pas un mot par contre, dans ce rapport, quant au système de contrainte et aux moyens mis en œuvre pour le recrutement.

En 1924 toujours, la Commission de l'Esclavage de la Société des Nations à Genève qualifiait de *travail forcé* tout travail dans les entreprises privées, obtenu par pression indirecte ou morale exercée par les fonctionnaires coloniaux. La même année, la bourse rassemblait 8 368 réquisitionnaires au Katanga dont un gros pourcentage était toujours destiné à l'Union Minière, sur les chantiers de laquelle il mourait plus d'un homme par jour.

Durant toutes ces années, des échanges de correspondance eurent lieu entre les agents territoriaux, les gouverneurs, les grandes entreprises et le Ministère des Colonies quant au manque de main d'œuvre et aux méthodes de recrutement. Des ordres, des contre-ordres, des ordonnances et des décrets fuseront de toute part pour tenter de masquer cette réalité : longtemps après Léopold II, le Congo continuait à baser son économie sur le travail forcé. Commentaires d'Adolphe Desloovere, directeur de la bourse, écrits en avril 1925 : « *Il résulte d'une conversation que nous avons eue avec M. « le Procureur Général [Sohier],..., que l'intervention des chefs indigènes, telle qu'elle est pratiquée, ne constitue plus une pression morale exercée sur l'indigène, mais une véritable contrainte directe. Le procureur général déclare ne pouvoir admettre pareille intervention si notre législation ne la prévoit pas en termes bien précis. Notre législation devrait donc être modifiée complètement dans ce sens, en vue de la mettre en harmonie avec les faits et nécessités actuelles. Il ne faut pas se dissimuler que les engagements réellement volontaires deviennent de plus en plus rares, et si une contrainte directe ne peut être exercée sur l'indigène récalcitrant, le rendement des recrutements diminuera de plus en plus...* » Si l'on traduit en français ordinaire les complications de ce volapük administratif, cela revient à ceci : « *Le Procureur du Roi m'a dit que la législation interdit de forcer les gens comme nous le faisons. Il faut donc changer la législation !* ». Il est tellement évident, n'est-ce pas, que la loi ne saurait en aucun cas s'opposer au profit !

D'autre part, ces séances de recrutement, même pratiquées par l'intermédiaire d'un chef autochtone, se passaient souvent de manière très violente, voire meurtrière. Le procureur général Sohier soulevait dans une lettre en 1925, le rôle ambivalent des fonctionnaires territoriaux chargés de fonctions judiciaires d'une part et du recrutement d'autre part, tout comme le cumul, dans la personne de Desloovere, des fonctions de la direction du service de l'industrie avec celle de la bourse alors que la première était censée contrôler la seconde au niveau du respect de la législation du travail.

La même année, lors d'une réunion de la commission provinciale sur la main d'œuvre au Katanga, l'utilisation de la *contrainte indirecte* fut recommandée par l'assemblée. Celle-ci consistait à appliquer aux chefferies, récalcitrantes aux recrutements, une imposition de travaux d'utilité publique, une majoration des contingents à lever pour la FP et une majoration de l'impôt.

En ce qui concerne le charbonnage de Luena, voici quelques lignes écrites par le médecin de la colonie à Bukama pour le rapport médical du Katanga en 1925 :

« *Cinq mois après le passage du médecin en chef, j'ai signalé de nombreuses désertions de malades et de cachectiques qui venaient se réfugier soit au camp de la bourse, soit à l'hôpital. J'ai demandé qu'une enquête soit faite par un commissaire de police. Il me fut répondu d'Elisabethville que les affections dont les malades*

*étaient atteints, avaient pu être contractées après la désertion de la mine. Comme moins de 30 km séparent Luena de Bukama, j'ai refusé une pareille échappatoire et, en de telles conditions, je n'ai plus cru devoir insister à nouveau. La mortalité est telle à Luena que la surveillance du médecin de l'hygiène devrait être constante.*"

Ce même médecin dénoncera également, dans le même rapport, la persistance du portage dans le district de la Lulua et au Kasai alors que les véhicules motorisés faisaient leur apparition sur les routes. Mais le profit prime tout ! Le coût financier de cette solution en avait fait décider autrement .

Cette même année 1925 verra encore le ministre Carton insister sur la nécessité de l'interventionnisme de la part du personnel territorial à cause de "*...la situation critique qui menace les industries du Katanga ...dont la prospérité est appelée à influencer notablement celle de la colonie...et pas plus qu'auparavant, l'on ne doit oublier que la propension naturelle des indigènes à l'oisiveté exige, pour être surmontée, l'intervention de l'autorité.*" (La paresse crasse du Nègre, qui lui inspire une telle répugnance quand on lui offre de se ruiner la santé pour assurer de gras profits à ses colonisateurs bien aimés a, effectivement, de quoi faire sortir de ses gonds un Ministre dévoué à la Société Générale !)

Toujours la même année 1925, l'UMHK commençait à envoyer des missions de recrutement au Ruanda-Urundi ainsi que dans le Maniema, région située au sud de la Province Orientale. Les deux années suivantes plus de dix mille hommes arrivaient de Rhodésie.

En 1926 et l'année suivante, Bureau, le gouverneur du Katanga, se servit du recrutement forcé, avec la bénédiction du ministre Jaspar, au nom de soi-disant travaux d'utilité publique. Les bénéficiaires de ce recrutement étaient, hormis l'état, les sociétés privées de chemins de fer. Un décret sur le recrutement forcé pour travaux d'utilité publique, avait été établi par les protagonistes de l'EIC en 1906 et repris par le Congo belge en 1909 pour la réalisation de grands travaux d'infrastructure. Cette levée forcée de travailleurs, avait engendré à l'époque un tollé chez ED Morel et ses partisans, avec pour résultat que les autorités coloniales belges n'allaient plus utiliser ce système ouvertement. Bureau l'appliqua néanmoins au Katanga, et cette pratique persistera encore quelques années. Pour l' "intérêt général de la colonie" et au risque d'être mis au ban de la Société des Nations, le recrutement forcé allait continuer à sévir, et ce, ouvertement, pendant de nombreuses années encore dans la colonie belge. Voici ce que Jaspar pense, en 1927, de cette méthode délicate de recrutement utilisant la persuasion :

*« S'il nous faut faire du recrutement forcé, je veux en prendre la responsabilité, mais ce que je ne veux pas, c'est mettre ma conscience à l'aise sous le couvert d'instructions ambiguës... Il n'y a pas que le personnel territorial qui me préoccupe, il y a le personnel judiciaire qui se trouve dans une situation délicate... »*

Et Félicien Cattier de poursuivre: "*Nous devons mettre fin au régime d'équivoque instauré au Congo en matière de main d'œuvre. Nos fonctionnaires se trouvent devant un dilemme: ou bien ils exécutent à la lettre les instructions qu'ils reçoivent et appréhendent d'être mal notés (parce qu'ils ne recruteront pas assez), ou bien tournant les instructions, ils font du recrutement forcé...*" Certes, il était louable de haïr l'hypocrisie ! Mais n'aurait-on pu songer à mettre fin aux abus ?

La mortalité était toujours élevée parmi les travailleurs lors de leur déportation. De janvier à octobre 1926, les documents de la bourse révélèrent que parmi les 747 déportés en provenance de la Lulua, district situé à environ 500 kms de la destination finale, 123 décédèrent (plus de 15%), 88 furent réformés et 52 désertèrent. Le salaire de base passait à 1,80 F/jour pour les recrutés de la bourse. Parallèlement aux recrutements de la bourse et de l'état, des recruteurs privés sévissaient également pour le compte des compagnies. Le 14 août 1926, l'inspecteur du travail à Elisabethville, Dufour, citait, pour la région industrielle du Haut-Katanga, l'existence de 47 357 travailleurs dont approximativement les 2/3 concernaient les grandes entreprises.

Vers 1925, l'U.M.H.K., toujours aux prises avec des difficultés croissantes de recrutement pratiqua une politique de stabilisation de la main-d'œuvre qui la détacha définitivement de son milieu d'origine comparativement à l'ancien système de travail migrant. Elle prit en outre l'initiative de s'orienter vers une technique de production épargnant la main-d'œuvre, vus le risque et les coûts croissants du recrutement d'une main-d'œuvre instable dont les taux de rotation, de morbidité et de mortalité étaient très élevés. À partir de 1927, les contrats de travail sont portés de un an à trois ans et la politique a consisté à recruter les ouvriers mariés. Dès cette période, les barèmes commencent désormais à tenir compte de la qualification du travailleur et de son ancienneté.

En avril 1927, la bourse du travail devenait l' "*Office Central du Travail du Katanga*" (OCTK) dont le comité de direction à Elisabethville était composé par des personnalités de l'UMHK, de la CFK, des services provinciaux, et par d'autres encore. Henri Jaspar, premier ministre belge à cette époque, assurait également la fonction de ministre des colonies. Un mois plus tôt, une ordonnance promulguée par le Bureau au Katanga avait fixé des règles strictes concernant l'acheminement des travailleurs sur les lieux de leur affectation : des règles relatives au transport, au logement et au rationnement des déportés. Cela assurait à la bourse le monopole de fait du recrutement, puisqu'elle allait exécuter des travaux financés en partie par les grosses sociétés, pour répondre aux exigences de cette ordonnance. Cela renforçait également l'interventionnisme de la colonie puisque les agents territoriaux participaient, selon une circulaire d'octobre 1928, à la logistique de ce programme. Comme Heenen le souligne en 1927:

*« On peut espérer qu'un monopole de fait reviendra à l'OCTK, comme résultat d'une application rigoureuse de la réglementation sur l'acheminement et le rapatriement des travailleurs. »* et en 1929: *« l'OCTK n'est pas une société privée ordinaire : sans but lucratif, elle est fondée en vue de l'intérêt général, contrôlée et subsidiée par le gouvernement, soumise aux directives de celui-ci. »* Admirons cette notion si pure de « l'intérêt général » !

Parallèlement aux recrutements de l'OCTK, l'UMHK organisait des levées pour son propre compte. C'est ainsi qu'elle recrutait dans le Maniema et, comme on l'a déjà signalé, au Rwanda et au Burundi d'où, entre 1925 et 1930, plus de 7 000 personnes, dont des femmes et des enfants furent emmenés au Katanga. Plus de mille d'entre eux allaient y mourir durant cette période<sup>208</sup>. Les dirigeants de l'OCTK à Bruxelles allaient motiver le refus d'une demande de recrutement au Rwanda-Burundi sollicitée par Heenen par ces propos :

*« Il est notoire que les populations du Ruanda-Urundi sont d'une extrême fragilité dès qu'on les sort de leurs milieux. L'expérience qu'en a acquis l'Union Minière est concluante à cet égard. Et si une confirmation était nécessaire, nous la trouverions dans la mortalité excessive qui a frappé le détachement d'hommes ayant cette origine, qui fut mis il y a quelques 2 ans à la disposition du CFL [la Compagnie de Chemins de fer des Grands Lacs] à Albertville ». 18 806 travailleurs rhodésiens allaient également être fournis à l'UMHK par une firme privée de 1927 à 1930.*

## **Sauvés par la crise !**

De 1912 à 1930, la bourse recruta, à elle seule, 123.000 hommes dont la moitié pour l'UMHK. Le cabinet Jaspar parlait en 1927 d'un taux de mortalité de 4,3% l'an parmi ces travailleurs forcés du cuivre. Pour ne parler que de l'UMHK, propriété de la Société Générale de Belgique, celle-ci a des milliers de victimes à son actif. Les Héritiers de Léopold II ont donc commencé par être fidèles à ses méthodes pendant près de vingt ans, avant de changer leur fusil d'épaule.

En 1929, se produisit le fameux « krach » de Wall Street, qui de proche en proche,

---

<sup>208</sup> Sans en faire la cause unique de mortalité, il faut remarquer que les Rwandais et les Burundais, vivant en altitude, ne sont pas d'ordinaire exposés à contracter la malaria.

ébranla toutes les économies capitalistes. La crise économique mondiale des "années trente" allait réduire les besoins de main d'œuvre et, peut être, sauver du dépeuplement certaines régions du Katanga. C'est ainsi que l'effectif des travailleurs de l'UMHK passait de 18 471 Africains en 1930 à 5 575 en 1932. La plupart étaient originaires du district de la Lomami, qui allait faire partie du Kasai à partir de 1932.

La Crise minière a des répercussions importantes : la production de cuivre congolais passe de 132 000 tonnes en 1930 à 50 000 tonnes en 1932. Plus de 100 000 mineurs sont licenciés, il y a des retours massifs dans les zones rurales. L'Union minière réduit ses coûts de main-d'œuvre de plus de 20% entre 1930 et 1932.

A cette même époque, la nécessité de comprimer les coûts dans tous les domaines amena aussi, paradoxalement, une amélioration du sort des Noirs, ou du moins de certains d'entre eux. En effet, il parut désormais rentable de placer des Congolais à des postes où jusque là on n'avait utilisé que des Blancs, c'est-à-dire à des travaux d'ouvriers qualifiés ou à des emplois inférieurs de maîtrise ou de bureau. Ceci parce que, à travail égal, ils percevaient un salaire très inférieur à celui des Européens.

Les employeurs, Union minière en tête, signèrent avec le parquet général (c'est-à-dire toujours avec Antoine Sohier) un compromis valant législation sociale laquelle fut reconnue comme « coutume katangaise » par les juridictions.

Les auteurs citent surtout les stipulations sur l'indemnisation forfaitaire des accidents de travail. Elles étaient toujours respectées dans les années cinquante, quand le législateur se décida, enfin, à légiférer en ce domaine, mais commençaient à vieillir, notamment les indemnités n'avaient pas suivi la courbe des dévaluations.

Cette élucubration législative mérite qu'on s'y arrête. Comment un accord entre le patronat et le Procureur devint-il une « coutume indigène » ? Et ceci pour des dispositions qui, en Europe, auraient été reprises dans ce que l'on appelle en Belgique une convention collective, c'est-à-dire un accord entre le patronat et les syndicats, représentant les travailleurs.

C'est précisément en tant que « tuteur » des indigènes que Sohier est intervenu, cette tutelle faisant en effet partie des attributions du PR. Il suffisait de prendre « tuteur » au pied de la lettre et de considérer qu'il pouvait valablement conclure des accords en leur nom. Les accords une fois signés ne pouvaient être une loi (qui aurait dû venir du Parlement de Bruxelles), ni un décret du gouvernement général (qui n'aurait eu qu'une durée limitée). On les baptisa donc « coutume » !

L'UMHK, alors, allait prendre le virage qui la mènerait à être, tout de suite après la guerre de 40, la championne inégalée du paternalisme. Ce qui ne signifie nullement que la vie serait désormais un jardin semé de roses. Il y aurait encore de durs moments. En 1941, une grève parmi des travailleurs de l'Union Minière éclatait et était durement réprimée par la force publique. Le 9 décembre 1941, des Congolais étaient massacrés sur les ordres du gouverneur du Katanga, Amour Maron. Néanmoins, une page allait être tournée.

Mais une chose, en tous cas, est manifeste : le changement vers un mieux, s'il finit par survenir, fut le résultat d'un changement dans l'environnement économique mondial, et non le résultat d'une quelconque décision prise délibérément, en vertu de considérations humanitaires.

Le Congo qui se dépeuplait à cause de la boulimie de main d'œuvre des compagnies a donc été « sauvé par le gong ». Mais n'est-ce pas là simple interprétation de ma part ? Je me

bornnerai à citer ici l'avis d'un homme qui n'est nullement suspect de sympathies suspectes pour les idéologies d'extrême-gauche, Pierre Orts<sup>209</sup>.

*« Je rentrai (du Congo, en 1928) en Belgique soucieux. Le spectacle qui s'était étalé sous mes yeux rappelait singulièrement les excès du travail forcé qui naguère avaient ameuté les consciences contre l'Etat Indépendant. Le souvenir s'en était estompé; on faisait confiance au régime belge. Mais il eut suffi que fût révélé l'état de choses actuel pour que notre administration coloniale fût frappée de discrédit et le renom de la Belgique compromis.*

*Le ministre des Colonies de l'époque était M. Henri Jaspar<sup>210</sup>, grand travailleur, d'intelligence très vive, M. Jaspar était affecté d'une excessive susceptibilité. Les critiques les plus anodines avaient le don de lui faire perdre son sang-froid.*

*Avait-il eu vent par des rapports d'Afrique des dispositions dans lesquelles je rentrais ? Toujours est-il qu'il me dépêcha le secrétaire général de son Département, M. Gohr, que je connaissais de longue date comme un excellent esprit. Je fis à ce haut fonctionnaire le tableau de la situation. Il n'en fallut pas davantage pour que le Ministre déclinât, sous des prétextes polis, ma demande d'être reçu par lui.*

*D'une indiscutable intégrité personnelle, M. Jaspar n'était pas complètement indépendant de la haute finance; il passait pour devoir sa fortune politique à M. Francqui et, M. Francqui, c'était la Société Générale de Belgique avec son chapelet d'affaires coloniales : l'Union Minière du Haut-Katanga, la Compagnie Forestière et combien d'autres. Or, la disposition d'une abondante main-d'œuvre était la condition de la prospérité de toutes les entreprises.*

*M. Jaspar me connaissait : il crut pouvoir spéculer sur la répugnance que j'éprouverais à porter devant le public une question aussi délicate, au risque d'y attirer l'attention de l'étranger. En évitant de m'entendre il crut me fermer la bouche. Cette attitude ne me laissait plus le choix des moyens.*

*Par une conférence donnée au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles en présence du Roi, le 3 décembre 1928, j'inaugurai une campagne qui devait me valoir autant d'encouragements venus des milieux les plus divers, que d'amères critiques et de dénégations de la part du monde des affaires. Le texte de cet exposé parut dans la revue « Le Flambeau » (numéro du 1er février 1929) sous le titre : « L'état de la santé publique au Congo et le problème de la main-d'œuvre indigène ». Dans l'entre-temps, un quotidien bruxellois avait publié une protestation contre les abus du recrutement de la main-d'œuvre au Congo, émanant des chefs ecclésiastiques catholiques du Congo Belge; comme préface à ma communication, Le Flambeau reproduisit ce document qui renforçait singulièrement l'exposé de mes propres constatations.*

*M. Jaspar ne pouvait être tenu pour responsable de la situation que je dénonçais; il avait accédé au pouvoir depuis quelques mois seulement et son action personnelle n'avait pu encore se faire sentir au fond de l'Afrique. L'idée de faire le procès de sa gestion ne m'était pas venue. Il n'en prit pas moins ombre de mes paroles et voulut y voir une attaque*

---

<sup>209</sup> *Souvenirs de ma Carrière* (rédigé de 1938 à 1947) - Document original dactylographié, inédit (216 pp. en format papier ministre + 16 annexes numérotées de I à XVI): document retranscrit intégralement, sauf les annexes, sur traitement de texte en 159 pp. à partir de l'Exemplaire N°4, devant servir de référence, selon P. Orts, car *le plus complet* des quatre existants (Tintange, mars 2006), pages 140 à 142.

<sup>210</sup> *Ed.*: Henri Jaspar (1870-1939), était en fait, à cette époque, à la fois Premier ministre (depuis 1926) et ministre des Colonies (depuis 1927) et ce, jusque 1931.



*personnelle. Certains de ses collègues s'interposèrent entre nous, sans cependant réussir à le décider à me recevoir. Il devenait nécessaire de frapper un second coup, plus vigoureux.*

*Le 21 février 1929, je repris le sujet dans une communication devant un cercle d'études sociales et politiques. La presse n'avait pas été conviée, le département des Colonies était représenté par plusieurs hauts fonctionnaires. Cette fois, j'y allai avec moins de circonspection et débridai largement la plaie. J'attendis la réaction. Comme elle ne se présentait pas, je livrai mon texte à l'impression sous le titre « Le Congo en 1928 » et j'en distribuai des exemplaires aux membres du Gouvernement, aux ministres d'Etat et aux membres des Commissions des Colonies du Sénat et de la Chambre. En déclinant de lui donner une plus large diffusion, j'obéissais encore au souci d'éviter, s'il était possible, un éclat public.*

L'éclat se produisit néanmoins du fait d'une interpellation d'Emile Vandervelde à la Chambre (séance du 25 mars 1930). Dans sa réponse, M. Jaspar contesta mes appréciations, jusqu'à celles basées sur la documentation officielle émanant de ses propres services. Dans son irritation, il se laissa aller à des insinuations déplaisantes visant mon indépendance personnelle et les mobiles qui m'auraient fait agir. Une réplique s'imposait. Je la donnai sous la forme d'une lettre ouverte, distribuée aux mêmes personnalités qui avaient reçu la brochure. Parmi les nombreuses approbations que j'avais recueillies il en était une d'un poids particulier. Voici ce que l'on m'écrivait : « J'ai lu d'un bout à l'autre votre « Congo en 1928 » qu'une main amie m'avait envoyé. Malgré ce qu'on en a dit ailleurs, laissez-moi vous féliciter de ces pages courageuses et sincères. Il était impossible de traiter avec plus de maîtrise clairvoyante et de modération le sujet extrêmement délicat qu'exposa votre conférence. Je regrette infiniment que notre presse coloniale et même notre presse tout court se montrent si peu capables de comprendre la gravité du problème et... le danger de certaines pratiques actuelles au Congo. La commission d'enquête que vous proposez eut certainement été un événement capital et bienfaisant. N'y a-t-il plus rien à faire pour que ce projet aboutisse ? Ou bien faudrait-il créer ici même en Belgique un comité libre et agissant qui travaillerait l'opinion ? En tout cas, je vous remercie au nom des missionnaires, que je connais un peu, et en mon nom. Vous avez fait une bonne action. Récidivez, c'est mon meilleur souhait. »

*Mon correspondant était le R.P. Charles, S.J., une forte personnalité, très au fait des questions coloniales, membre de l'Institut Colonial International. Le R.P. Charles dirigeait à Louvain l'institut où s'achevait la formation des religieux désignés pour les Missions d'Afrique et il était en contact permanent avec les Missions catholiques établies dans toutes les régions de la Colonie. Circonstance propre à corser l'incident : le R.P. Charles était le frère du chef de Cabinet<sup>211</sup> de M. Jaspar.*

*Premier ministre et ministre des Colonies, ce dernier représentait à la Chambre le Parti Catholique. Si j'avais rendu public le témoignage d'approbation qui m'était décerné au nom des Missions catholiques, c'eut été pour lui le coup de massue. Renverser le Ministre n'était pas mon propos : la lettre du R.P. Charles demeura ensevelie dans mes cartons.*

*Au surplus, le but était atteint : j'avais été avisé officieusement de ce que le Roi pressait son Ministre d'ordonner l'enquête que je réclamais. D'autre part, éperonnée par le reproche d'indifférence que je lui avais adressé, la Chambre avait repris l'examen de la question de la main-d'œuvre (séance du 26 juin 1930) à l'occasion de la discussion du budget du Congo pour 1930. Cette discussion prit alors une ampleur inusitée.*

---

<sup>211</sup> Ed.: Paul Charles (1884-1954) qui deviendra, peu après et par deux fois, ministre des Colonies.

*En 1933, je repris le chemin du Congo. Cette fois mon itinéraire ne couvrit que la seule province du Kivu, région à la fois minière et agricole où étaient établies de nombreuses entreprises européennes. Les fonctionnaires locaux se complurent à me communiquer des instructions de Bruxelles datées de 1929, interdisant aux autorités de procéder dorénavant elles-mêmes au recrutement des travailleurs indigènes et leur enjoignant d'exercer un contrôle étroit sur le recrutement par des particuliers. La pratique avait rejoint la légalité. En livrant cette bataille, combien d'êtres humains n'avais-je pas préservés d'un cruel destin ?*

*Dans l'entre-temps, la crise économique qui accumula tant de ruines de par le monde avait gagné le Congo. De nombreuses entreprises avaient suspendu leurs exploitations, d'autres avaient restreint leur activité. D'insuffisante qu'elle avait été, la main-d'œuvre disponible était devenue surabondante eu égard aux besoins réduits. A la crise de la main-d'œuvre telle qu'elle se présentait cinq ans auparavant, avait succédé le chômage; plusieurs dizaines de milliers de travailleurs arrachés naguère à leurs villages avaient été renvoyés chez eux ».*

### **AIMO (3) Une comparaison éclairante**

Ce que nous avons fait jusqu'ici, ce ne sont guère que des coups de sonde. La question se pose toujours : est-il possible, à partir des exemples ramenés par ces « coups de sonde », d'obtenir sur le sort des Congolais colonisés des faits et des affirmations qui seraient généralisables ?



Le Congo belge avait un fonctionnement lourd et centralisé. La politique coloniale se décidait au Ministère des Colonies à Bruxelles pour toute la colonie, aussi bien pour le secteur AIMO que pour le reste. La hiérarchie, au Congo, n'était guère qu'une courroie de transmission. C'est un facteur d'unité. Mais en même temps, une autre caractéristique du Congo était ce que l'on peut appeler au choix sa grande compréhension des impératifs de la production industrielle, ou sa basse servilité devant les intérêts d'argent. Or, les différentes compagnies sont fixées en divers points du territoire et n'ont ni le même contexte, ni les mêmes exigences. C'est là, au contraire, un facteur de diversification.

Un chercheur congolais, Sunkeyi-Da Yekama-Yeyu<sup>212</sup>, tirant parti de recherches entreprises dans le Bandundu sur le colonat européen, les a confrontées avec la situation rencontrée dans l'entreprise Symétain de Kalima. D'après lui : « *Les similitudes sont telles que les deux cas peuvent être traités ensemble* ». De cette ressemblance, il conclut que le recrutement des travailleurs indigènes dans de mauvaises conditions humaines, répondait à une politique tolérée si pas voulue par le colonisateur. Or, comme on va s'en rendre compte à

---

<sup>212</sup> SUNKEYI- DA Yekama-Yeyu « *La Main d'œuvre indigène au Congo Belge. Le cas du Kwilu et de Kalima (Maniema)* », 'Institut Supérieur Pédagogique de Kindu ,2005

la lecture, d'une part la situation à la Symétain rappelle fort celle que nous avons rencontrée à Kilo-Moto et dans les mines de cuivre, ce qui mène à l'idée d'une politique de la main d'œuvre minière s'étendant du Nord-Est (Kilo-Moto), en passant par le Centre-Est (Symétain), jusqu'au Sud-Est (Katanga), donc sur toute la partie orientale du Congo et pour ainsi dire sur l'ensemble des sites miniers ; d'autre part, il n'est pas excessif de dire que les ressemblances entre ces situations, quant au recrutement de la main d'œuvre, offrent de fortes ressemblances avec celles qui ont prévalu aux HCB, entreprise du secteur agro-industriel opérant, elle, dans le Kwilu. On ne peut donc nier qu'il y a, en faveur de la généralisation, des arguments nombreux et forts !

Sunkeyi- Da Yekama-Yeyu <sup>213</sup> conclut ainsi : « Cette étude nous a permis d'affirmer que la main-d'œuvre indigène était indispensable au fonctionnement comme au développement des entreprises H.C.B. et Symétain qui ont du reste présenté des similitudes dans leurs méthodes de recrutement. Les congolais ont, ipso facto contribué à l'œuvre de bâtir le Congo colonial.

« En dépit de l'existence d'une législation en matière de recrutement, les deux entreprises en ont abusé car elles ont recouru à la brutalité, à la contrainte, à l'emprisonnement, au bénévolat et voir même à la location de la main-d'œuvre.

« Cependant, le travail salarié imposé aux noirs a eu plusieurs conséquences dont les régions du Kwilu et de Kalima ont souffert. L'absence de législation en matière des salaires a été à la base de la misère du travailleur. Elle est même la cause essentielle de certains mouvements de révolte des autochtones.

« Néanmoins, de tous ces inconvénients, ce système de recrutement ne manque pas de mérites : il a favorisé la détribalisation par la naissance de l'amitié entre travailleurs et permis les mariages exogamiques<sup>214</sup>. C'est lui aussi qui a favorisé la naissance et/ou l'usage d'une langue commune de communication, en l'occurrence le " Kikongo ya Leta " dans le Kwilu et le " Swahili " à Kalima. »

On peut résumer ainsi ce qu'il a pu établir, à propos des trois questions ci-après :

1. Comment et pourquoi recrutait-on la main-d'œuvre indigène pendant l'époque coloniale ?
2. Quelle était l'attitude des autochtones face au recrutement ?

---

213 Outre les ouvrages repris à la bibliographie générale, il se base sur les sources suivantes :

CHABANGUA, B., 1979, Le recrutement de la main-d'œuvre Symétain (1932-1960), mémoire inédit, UNAZA/ Lubumbashi.

DOUCY, A., et al., 1958, Travailleurs indigènes, U.L.B.

HEYSE, T. et al., 1924, Le régime de travail au Congo belge

LÉONARD, Henri, (1934), Le contrat de travail au Congo-Belge et au Ruanda-Urundi, entre indigènes et civilisés.

NGAMAYAMU, D., 1982, Mission et Sociétés Autochtones Africaines interprétations historiques et théologiques du changement des structures so-ciales Mbala, Thèse, Hambourg.

SIKITELE, 1976, Les causes principales de la révolte Pende en 1931, in Zaire-Afrique, n° 109, Kinshasa.

SIKUMBILI, B., 1994, La Symétain, un exemple probant de la trilogie coloniale au Maniema-Nord (1932-1960), TFE inédit, ISP/Kindu, p. 56-59.

SMITH, R.E., et al., 1982, Perception and Perspective, International Ministress, Valley Forge (USA)

SUNKEYI Da Y.Y., 1983, La perception de l'impôt indigène et ses conséquence dans le Kwilu (1910-1945), TFE, inédit, IPN/Kinshasa.

SUNKEYI-Da Y.Y., 1985 Le colonat européen au Kwilu, Études des quelques aspects de l'économie coloniale (1910-1945), Mémoire, inédit, IPN/ Kinshasa,

<sup>214</sup> L'exogamie est une règle de la société traditionnelle qui impose de prendre femme hors de son clan (mais dans sa tribu). Il est ici employé improprement, pour désigner les mariages entre gens d'ethnies DIFFERENTES. Ceux-ci ont toujours existé, mais les grands rassemblement de population dans les villes les ont rendus plus fréquents et ont amené des mariages entre des tribus dont les terroirs traditionnels étaient très distants.

3. Quelles en étaient les conséquences en ce qui concerne le problème de recrutement et des salaires dans notre pays ?

Le recrutement de la main-d'œuvre indigène est l'ensemble de moyens mis en œuvre pour contraindre tout homme adulte supposé valide à un travail permanent. En l'absence d'une offre locale ou d'immigration spontanée suffisante, la demande se répand par intermédiaires jusque sur des lieux où se trouve l'offre virtuelle ou potentielle de travail et la transforme en offre actuelle sur les marchés parcellaires. Mais pour mener à bien cette opération, certaines formalités devaient être remplies. (En pratique, lorsque la situation du marché l'exige, les formalités administratives s'appliquaient avec une considérable souplesse).

D'après le mode de recrutement des firmes internationales, le recrutement de main-d'œuvre indigène peut être défini comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour amener les autochtones de gré ou de force à quitter leurs résidences en vue d'obtenir un emploi et sans conclure simultanément un contrat de travail quelle que soit la distance qui sépare la résidence de l'engagé du lieu de travail.

En raison de son importance démographique, le Kwilu était considéré par les colonisateurs comme un « réservoir de la main-d'œuvre ». Le « Kwilois type », ou du moins l'idée que s'en faisait le colonisateur était aussi renommé pour sa vigueur physique. Enfin, le travail pour lequel ils ont été le plus sollicité, c'est-à-dire la récolte et le traitement des noix d'elaeis pour les Huileries du Congo Belge, était une de leurs activités traditionnelles. C'est pourquoi ses habitants ont été très durement touchés par le recrutement. La démographie a donc eu une influence palpable dans l'implantation des établissements européens dans la contrée. L'on peut aisément se rendre compte de cela à partir du tableau 1

**Tableau 1 : Établissements commerciaux, industriels et agricoles européens du Kwilu**

Année	Nombre ETS	Augmentation	Diminution
1928	212	-	-
1929	208	-	- 4
1930	213	+ 5	-
1931	179	-	-34

La diminution (-4) de 1929 serait due au fait qu'avec la crise économique mondiale du monde capitaliste, les entreprises n'ont pas assez recruté et les établissements se sont de moins en moins implantés, étant donné aussi que l'indigène commençait à résister à la vague de recrutement. Celle de 1931 était causée par la révolte pende, peuple le plus recruté par les HCB en raison de sa forte densité.

A cause du fait évoqué ci-dessus, les Huileries du Congo Belge (HCB) implantées au Kwilu ont procédé par un recrutement intensif jusqu'à en abuser quelquefois. Cette dure réalité est contraire à la déclaration de CAYEN cité par CHABANGUA (1979), qui dans son *« Problème de la main-d'œuvre au Congo »*... dit : " dans cette colonie, nous nous trouvons devant une population de densité très faible avec une natalité insuffisante. La solution, quant à lui, consiste à recruter dans des régions où il y a surabondance d'homme en l'occurrence au seul Ruanda-Urundi " (LEONARD, 1934).

La déclaration de CAYEN paraît valable pour la Symétain. En effet, cette contrée accusait de faibles densités de population, si bien que le colonisateur a dû recruter les travailleurs non seulement au Ruanda-Urundi, mais aussi dans certaines régions du Congo, notamment dans le Kwango-Kwilu (Bapende, Bambunda, Bambala, Bayaka, ...) et dans le Kasai (Bashilele). Mais la généralisation que CAYEN fait de ce problème ne se justifie pas étant donné que son observation n'a concerné que la partie Est de la colonie. Dans l'ensemble, le problème de la main-d'œuvre était complexe dans les contrées minières de la colonie, car celles-ci étaient les moins peuplées. Il s'est compliqué plus tard pour s'aggraver suite à l'exode massif des noirs vers les villes, exode qui désagrégea la société indigène et eut des conséquences déplorables sur la natalité. Le recrutement des éléments forts privait les milieux ruraux des gens les mieux capables de procréer. En effet, lorsque des limitations furent mises au recrutement, elles ne visaient pas à améliorer le sort des recrutés, ni des villageois. Il s'agissait d'éviter une chute trop dramatique de la natalité, ce qui aurait compromis l'avenir, et à éviter de détruire totalement les villages et les cultures traditionnelles, dont la cause était en général défendue par les Missionnaires, plus sûrs de leur emprise sur le milieu rural que sur les centres urbains.

En effet, au Maniema, sur toute la période considérée, le mouvement général de la morbidité et de la mortalité de la population était très élevé et cela même dans les rayons d'action des médecins et agents sanitaires (notamment Kalima et Kasongo). Ici, on mourait soit de la maladie du sommeil, soit encore des effets toxiques du travail de coton. Les rapports annuels du Congo Belge de 1917, 1918, 1919, 1921 ... qui livrent l'information consignent de maigres statistiques des recrutés noirs, cela à cause des faibles densités dans le district. Ci-dessous les chiffres des rapports précités (RA, 1918)

**Tableau 2 : Statistiques des recrutés noirs au District du Maniema**

Employés	Domestiques	Ouvriers	Agriculteurs	Etat	Total
361	251	1.182	138	333	2.265

Les HCB comme la Symétain ont recruté par force entre autres pour les raisons ci-après :

- l'hostilité de la population autochtone aux nouvelles méthodes de travail importées par le colonisateur, car personne ne voulait offrir ses services pour gagner de l'argent de cette façon là. En effet, les autochtones ne voulaient pas s'engager dans des activités européennes. Au Kwilu par exemple, les villageois préféraient aller à leurs champs plutôt que d'aller travailler dans les H.C.B., qui ne leur rapportaient presque rien. Voici, d'ailleurs, à ce sujet, la déclaration d'un kapita du camp Mukulu à l'administrateur de Kikwit en 1923 : "*Pour 30 centimes par jour, nous préférons rester chez nous. Les vivres coûtent chers à la compagnie Mbila (noix) qui nous est indifférente*". Ou encore : « *Chez nous, nous vivons avec 10 centimes par jour, nous préférons faire du portage ainsi nous sommes bien payés et nous restons dans notre pays* " NICOLAI, H., (1963).
- La rareté de la main-d'œuvre indigène due au décalage trop prononcé entre le taux de croissance économique et celui de croissance de la population au départ d'une structure de sous-peuplement (LUX, cité par CHABANGUA, 1979). C'est le cas de la Symétain, analogue d'ailleurs à celui du Katanga.
- La réglementation du recrutement de la main-d'œuvre empêchait l'exode rural ainsi que la destruction des cultures ancestrales (Cas des H.C.B.). Le besoin de conserver les sociétés coutumières et d'ainsi éviter la désagrégation totale de la société du milieu avait mené à fixer certains contingents au-delà desquels on ne pouvait pas recruter. Certes, les Administrateurs territoriaux ont pu avoir tendance (ou intérêt) à fermer les

yeux devant certains dépassements. Malgré tout, cela rendit nécessaire d'étendre le recrutement sur des zones géographiques de plus en plus larges.

- Les qualités supposées des travailleurs et leur savoir-faire traditionnel : dans le Kwilu par exemple, les H.C.B. recrutèrent les Pende pour leur endurance et leur spécialisation dans le travail de la coupe des noix de palme.
- Les salaires insignifiants octroyés aux travailleurs et les mauvaises conditions de travail de ces derniers ne pouvaient inciter les autochtones à se faire embaucher librement. Il en résultait un manque de main d'œuvre qui aurait dû pousser les salaires à la hausse. Pour une fois on aurait « incité le nègre à travailler pour un salaire » en lui en offrant un qui soit décent. Mais, comme on sait, il n'est pas question de laisser l'offre et la demande jouer librement quand ce serait dans l'intérêt du travailleur ! Donc, il fallait garder des salaires bas, et recruter de force, dans les limites de la législation qui resta en vigueur jusqu'à 1945.

Bien que la nécessité d'une main-d'œuvre indigène ait été constante pendant les 80 ans de la colonisation, les modalités de recrutement ont cependant varié au cours des années. En effet, avant 1910, la mise au travail était caractérisée par l'arbitraire, la brutalité souvent sanglante et à courte vue. Elle était similaire à la rafle du caoutchouc et de l'ivoire.

La période allant de 1910 à 1945 est marquée par une prolifération massive, quasi sans frein. C'est par centaines, voire par milliers, que les noirs étaient entraînés dans le mécanisme de la production capitaliste (RYCKMANS, P., 1948). On remarquera d'une part que nous sommes là après la reprise, d'autre part que le début semble presque correspondre, pour le Kwilu, avec l'arrivée (1911), dans la région, des HCB, ce « *bienfait pour les indigènes* » d'après Vandervelde !

Chaque société privée devait préalablement obtenir de l'État l'autorisation de recruter, moyennant une somme d'argent variant selon les régions (SMITH, R.E. 1982). Les décrets du 15 juin 1921 et 21 janvier 1922 réglementaient les conditions de transport, de ravitaillement et d'hygiène des travailleurs.

En 1922, conformément au décret du 16 mars sur le régime du travail au Congo Belge, il était stipulé que tout recruteur devait se munir d'un permis de recrutement délivré par l'autorité compétente du territoire où la demande de recrutement était adressée (YOUNG, C., 1965). Mais le coût était presque dérisoire pour éviter d'entraver le développement des entreprises et industries. En 1923, le coût de cette autorisation variait, aux H.C.B. par exemple, entre 2 et 5 francs par recruté. Il est évident qu'une somme aussi ridicule ne signifie rien pour une société de quelque importance et que, par conséquent, le prix du permis de recrutement ne constituait en rien un frein. En conséquence, les travailleurs étaient maltraités par les concessionnaires.

En 1925, selon JOYE et LEWIN, 1961, la commission gouvernementale de la main-d'œuvre indigène avait adopté quelques principes en matière de recrutement. On voulait éviter si possible la catastrophe démographique de l'EIC, dont l'une des causes avait été que l'éloignement des travailleurs avait porté un coup à la natalité. La commission avait recommandé qu'on n'éloigne pas de leur village plus de 10 % des hommes adultes valides et que la moitié d'entre eux au moins ne soit pas éloignée à plus de deux jours de marche de leur habitat. En outre, cette commission estimait qu'environ 15 % d'hommes valides pourraient être occupés par le service d'entreprises européennes à condition de pouvoir poursuivre leurs activités au sein de la communauté indigène. Ce « coup de frein » (relatif) résulta d'un de ces affrontements auxquels il a déjà été fait allusion, entre les Missions, soucieuses de garder leur contrôle sur la population en les gardant au village, et les Compagnies qui avaient des exigences diamétralement opposées. En l'occurrence, il semble bien que l'Administration ait

penché plutôt du côté des missionnaires.

A partir de 1928, ce taux (de 25 %) fut considéré comme réglementaire étant donné que la commission de la main-d'œuvre de 1928 n'avait modifié aucun des vœux émis par celle de 1925. Mais une redoutable précision fut apportée en 1928 au sujet de la distance de deux jours de marche. La commission l'évalua à 100 km environ, en ajoutant que *l'administration apprécierait dans chaque cas considéré comme cas d'espèce si la limite peut être portée au-delà on doit rester en deça* (LÉONARD, 1934). Ce prescrit pouvait concerner le secteur Symétain de Kalima qui importait de fort loin.

Une fois de plus, nous voyons reparaître un schéma « léopoldien », celui de l'impôt « représentant 40 heures de travail », mais laissant l'administrateur (rémunéré au kilo de caoutchouc) apprécier combien de caoutchouc on peut produire sur ce temps. Considérer que deux jours permettent d'abattre 100 km à pied montre déjà une fort haute opinion de ce que peut mollet congolais ! Ajouter ensuite que ces kilomètres pourraient être considérés comme élastiques d'après des appréciations « *pour chaque cas d'espèce* » par l'administration, cela revient à vider purement et simplement la « limitation » de tout contenu.

Deux ans plus tard, quand une autre commission gouvernementale de la main-d'œuvre se réunit, un nouveau critère fut introduit : celui de l'équilibre nécessaire entre le nombre d'hommes adultes valides en pourcentage du nombre total d'hommes adultes, vieillards et invalides compris. Mais la grande crise de 1929-1933 allait se charger de bousculer dramatiquement les données du problème (JOYE, P.s.d. : 143-145).

Le besoin en hommes allait sans cesse croissant parce que le travail était manuel et que la production en dépendait. De 1939 à 1945, la production de la cassitérite à la Symétain était passée de 2.500 à 6.163 tonnes tandis que sa main-d'œuvre indigène passait de 5.305 à 14.480 (SIKUMBILI, 1994: 56-59) Quant aux méthodes de recrutement, la Symétain recourait pour ses recrutements entre 1910 et 1945, à la propagande mensongère, à la pression et à la brutalité aussi bien à l'égard des parents des recrutés qu'à celui des notables tandis qu'au Kwilu, les recruteurs des HCB, officiers de la Force Publique et autres, bénéficiaient des primes, lesquelles étaient de l'ordre de :

- 15 fr. pour un enfant male<sup>215</sup> de 1,20 m
- 65 fr. pour un jeune homme de 1,30 m
- 95 fr. pour un homme adulte apte au travail ...

Encore une fois, on constate la persistance d'un système de primes, presque directement proportionnelle à la pression exercée sur l'indigène, dont on avait déjà dénoncé le caractère dangereux du temps de l'EIC, et l'implication dans le système de personnes qui, investies de l'autorité d'état, devaient en principe le surveiller et le modérer.

## **Recruteurs, recrutés et lieux de recrutement**

L'on a appelé recruteur *toute personne, indigène ou non, qui pousse des indigènes à quitter leurs résidences en vue d'obtenir un engagement* (HEYSE, T., 1924). Ces agents se recrutaient non seulement parmi les agents de l'État (commandants d'expédition, chefs de postes d'État, des chefs médaillés ou capitais) mais aussi parmi les missionnaires et les employeurs. En effet, pour occuper totalement le pays, des postes d'État et des détachements de la Force Publique étaient disséminés un peu partout et des capitais placés dans les villages. L'agent recruteur était soumis aux conditions ci-après telles que stipulées dans le décret du 16 mars 1922 (RA, 1922) :

---

<sup>215</sup> Dans ce cas particulier, le travail des enfants est un donné traditionnel. La récolte des noix de palme exige en effet l'escalade du palmier et un certain nombre d'acrobaties en hauteur pour lesquels une petite taille et un poids « plume » sont des atouts. C'était donc depuis toujours le travail des très jeunes garçons. Mais évidemment, la tradition n'avait pas les exigences de HCB quant aux horaires de travail.

1. Le recruteur ne conclut pas de contrat de travail : il le promet seulement.
2. Les indigènes doivent être destinés à travailler à une distance de  $\pm 25$  km du lieu où ils seront embauchés.
3. Les opérations de recrutement ont lieu sur le territoire de la colonie.
4. Le recruteur doit opérer avec loyauté et sincérité, c'est-à-dire s'abstenir de violence, de menaces et de promesses mensongères
5. La non observance de ces dispositions entraînerait l'annulation du contrat.

Par recrues, nous entendons, les hommes, les femmes et les enfants recrutés pour travailler dans les entreprises ou les industries coloniales. Les hommes adultes constituaient la principale cible des colonisateurs. Ils étaient recrutés, soit pour être enrôlés dans la Force Publique, soit pour travailler dans les entreprises européennes.

Les femmes, quant elles, étaient soumises à des corvées jusqu'à l'arrivée de leurs maris : deux jours de travail par semaine au poste et trois semaines consécutives de travail au poste pour le désherbage des cultures (VERMEERSCH, 1906).

Concernant les enfants, l'État, par son décret du 4 mars 1892 avait donné autorisation aux représentants des Associations philanthropiques et religieuses de recevoir dans les colonies agricoles et professionnelles qu'elles dirigeaient des enfants indigènes dont la loi défère la tutelle à l'Etat. Il s'agissait des orphelins et des enfants abandonnés. Comme l'a établi la Commission d'Enquête de 1904, de nombreux conflits opposaient les missionnaires aux villageois, parce que les uns définissaient « orphelin » ou « abandonné » d'après des critères européens, les autres suivant la tradition. Bien entendu, les Missionnaires, qui pouvaient recourir à l'Etat et donc à la force, l'emportaient pratiquement toujours !

Au Kwilu, les villages constituaient les points par excellence de recrutement de la main-d'œuvre. A cause de différents rôles qu'ils avaient à jouer, les postes d'État ainsi que les gîtes d'État en formaient un second. Ces derniers servaient :

- de résidences aux agents de poste et de camp pour la force publique.
- de lieux de rassemblement des recrues en vue de l'enrôlement des uns dans l'armée et de l'affectation des autres dans les chantiers.
- de centres pour le recensement des populations en vue du dénombrement des hommes valides capables de payer les impôts.
- de lieux d'exécution de diverses corvées.
- de dépôts des produits provenant de la cueillette avant leur acheminement vers les pertes ou les grands centres.
- de cadre approprié dont profitaient les agents pour transmettre aux villageois de nouvelles instructions qui émanaient des autorités supérieures.

Quant au secteur de la Symétain, il comptait six sites de recrutement dont :

1. La région du Haut Plateau (Kigali, Astrida, Ngozi, et Usumbura)
2. Le Kivu (Bukavu, Butembo, Beni, Lubero et Masisi)
3. Région de Basse altitude (Kwango, Kikwit, Lohafa, Kasongo-Lunda)
4. Le Kasai (Lusambo, Lubefu, Lwebo, Lomela et Katako-Kombe)
5. Kisangani (Irumu, Opala, Kisundu, Basoko et Bunia)
6. Le Maniema (Kibombo, Pangi, Lubutu, Punia, Kalima et Shabunda) (SIKUMBILI, B., 1994 : 54).

Ce survol nous amène à constater que les H.C.B. n'ont recruté que les Kwilois (pour le cas de ses usines du Kwilu), la Symétain par contre, est allée jusqu'à recruter à de très grandes distances.



## Conditions de vie

Les recrutés menaient une vie difficile. Ces difficultés étaient essentiellement liées à la nourriture, au logement, au surcroît et au système de travail salarié auxquels ils n'étaient pas habitués. Dans le Kwilu, par exemple, les travailleurs étaient contraints de consommer du riz et du poisson salé en lieu et place du fufu<sup>216</sup>, des légumes et du poisson frais préparés à leur goût. Les recrutés devaient travailler jusqu'à des heures tardives et à Leverville (Lusanga), ils étaient exploités jusqu'à leur épuisement. Quand un travailleur manifestait des signes de fatigue et qu'il n'était plus utile à l'entreprise, on le renvoyait au village. Par les nouvelles qu'il leur rapportait, ce rescapé effrayait les villageois au point que ceux-ci refusaient de se faire recruter. Alors, l'administration coloniale procédait au recrutement forcé. Des salaires très bas étaient octroyés aux travailleurs, ils étaient irréguliers et quelquefois payés en pacotille ou impayés. Dans le Kwilu, le coupeur recevait pour salaire, quelques bouteilles vides, des boîtes de conserves également vides, ou un morceau d'étoffe et un peu d'argent qui du reste servait au paiement de l'impôt. L'absence de syndicats, la complicité du gouvernement colonial ainsi que l'indifférence des puissances de l'époque à l'endroit des travailleurs noirs ont encouragé les entreprises à payer ces salaires de misère. Cette insuffisance des salaires a été à la base des désertions observées dans beaucoup de chantiers.

Les témoignages des administrateurs territoriaux sur les conditions de vie des indigènes et sur les atrocités commises sur eux rapportés dans les tableaux en annexe (CHABANGUA, B., 1979) sont éloquents (PIRET et VAN YEMBERGHE, cité par NGAMAYANU, D.M., 1982 : 92-94). Plusieurs textes officiels ont reconnu que les rémunérations des Africains étaient insuffisantes (RA1921 : 145; 1922 : 106; RYCKMANS, P. 1948).

Un administrateur de la Lukula adressant son rapport au Commissaire District à Kikwit en 1923 admet : « *En novembre, j'ai cependant constaté qu'à Tango les enfants travaillent de 7 heures du matin à 10 heures du soir sans interruption faute du personnel nécessaire pour deux équipes; je le savais parce que j'avais résidé à Tango en septembre parce que cela eût constitué de ma part une infraction aux lois de la bonne hospitalité qui avait été forte à Tango* »... Parlant toujours de la dure vie que menaient les enfants recrutés Van Wing fit en 1928 la remarque suivante : « *Malheureusement dans certaines régions, le recrutement de la main-d'œuvre infantile pour le travail des cochonnets entrave fortement la marche des écoles rurales* ». Quant aux difficultés que rencontraient les travailleurs, voici l'extrait du rapport d'un administrateur de territoire :

*" A cause de la nourriture, à cause du logement, du surcroît de travail auquel nos indigènes ne sont pas habitués ... Mon adjoint Monsieur STERVENS me dit qu'il entendu dire par le chef KASAMADUWA de Kasandji à Monsieur VAN PELT recruteur des H.C.B. qu'il ne devait plus compter sur des hommes de la région que pour :*

*40 hommes de Kasandji*

*20 hommes de Lumbi*

*10 hommes de Kulungu-Malingumba qu'il avait recrutés.*

*Aucun n'est revenu au village qu'il (chef Kasamaduwa) est allé voir lui-même les tombes de ses hommes partout où on lui a signalé les décès. Ces dires ont été confirmés par les chefs de Lumbi et de Kulungu, les nommés Ngomandeke et Mudikongo ... "*

*Kikwit, le 28 juin 1923*

L'Administrateur Territorial Sé / VAN WAYEMBERGHE

Un autre administrateur parle des décès parmi les noirs recrutés, tout en précisant des endroits où les faits se passèrent :

*« Trois morts pour trois mois par 40 hommes.*

---

<sup>216</sup> Bouillie de manioc

« Douze morts pour 12 mois pour 40 hommes soit 30 % On choisit la fleur de la jeunesse pour aller travailler. Tous ces morts aux usines de Kwenge ...

« A Tango peu de morts.

« A Leverville mort un peu au-dessus de la normale

« A Kwenge : grande mortalité ...

« Kingungi, le 31 mai 1923

« L'Administrateur Territorial,

« Signé / L. PIRET

## **Conséquences du recrutement de la main d'oeuvre**

Du point de vue démographique, le système, par l'impôt, les cultures obligatoires, les heures tardives de présence dans l'entreprise, a exposé les autochtones à toutes sortes des maladies et à divers dangers de la vie : dépeuplement de milieux coutumiers, faible natalité de ces milieux, assimilation et mutations culturelles de recrutés; une diminution de résistance aux fatigues et une réceptivité plus grande aux agents morbides. (Nous retrouvons donc la situation décrite par le Rapport Casement en 1903).

La population restée (au village) dans les milieux coutumiers comportait un nombre anormalement élevé de femmes et de vieux, ce qui contribuait à la diminution de la natalité. Le dépeuplement de milieux coutumiers, causé par cet exode rural forcé (recrutement) s'était vu aggraver par des nouvelles affectations : les maladies vénériennes (gonocoque, syphilis ...) exerçant de grands ravages que les noirs n'avaient jamais connus.

Le recrutement de la main-d'œuvre a eu aussi pour conséquence le déséquilibre politique, économique et social : perte de l'autorité et de l'honneur du Chef traditionnel, abandon des cultures vivrières au profit des cultures industrielles, injustice sociale et discrimination raciale. Partout le blanc est chef et le noir est victime des faits vexatoires. La soumission des chefs noirs à l'envahisseur a donc compromis leur prestige alors qu'ils avaient l'autorité de la tradition, tout le poids de la légitimité. C'est justement dans ce cadre que certains mouvements de révolte comme celui des Pende en 1931 seront une des origines du réveil politique (SIKITELE, 1976 : 451-555).

Malgré leur séjour dans les camps, les travailleurs noirs ont continué à subir ce que DOUCY, A., et al. (1958) appelle " la pression coutumière ". Ils ne deviennent pas des hommes nouveaux mais plutôt une espèce d'hybrides culturels. Il va de soi que les liens que les travailleurs noirs de la nouvelle cité européenne conservaient avec leur village étaient variables selon les peuples et leur structure sociale, leur histoire et leur situation géographique, le moment où s'est terminée la conquête belge et où a commencé le recrutement de la main-d'œuvre, la proximité plus au moins grande d'une entreprise ou d'une ville.

## **Sanctions pénales**

Dans tout ce qui regarde les relations de travail au Congo belge, il faut tenir compte de ce que l'état n'était pas un arbitre ou un spectateur.

Que l'état ne soit pas neutre dans les relations sociales, n'est pas précisément une nouveauté. Ne fût-ce que du fait que les magistrats appartiennent à la même classe et au même milieu que les patrons et les propriétaires, ils se sentent naturellement enclins à interpréter dans le sens de l'intérêt des possédants les dispositions légales dont ils ont à s'inspirer. Ce sentiment de proximité était encore beaucoup plus fort, bien sûr, dans une colonie, où le pouvoir judiciaire et le pouvoir économique appartenaient l'un et l'autre aux Blancs, conscients d'être un groupe très minoritaire face à une masse de Noirs.

D'autre part, il est évident que certains actes, qui peuvent être posés dans le cadre des relations sociales, peuvent tomber sous le coup de la loi pénale. Par exemple si dans un conflit, il a été fait usage de la violence, ou si quelqu'un a profité de sa présence sur le lieu de

travail pour y commettre des vols. Même si l'on peut déplorer que les tribunaux fassent souvent deux poids, deux mesures en faveur des possédants, du fait de ce sentiment de proximité, voire de complicité, il est normal que la loi réprime le recours à la force et protège la propriété.

Enfin, il est logique que les contrats d'emploi prévoient certaines sanctions, à l'intérieur de l'entreprise, pour les manquements mineurs que les parties en causes peuvent commettre l'une envers l'autre.

Mais la législation coloniale a été beaucoup plus loin : on a considéré les fautes contractuelles comme des délits de droit commun ! Cela avait pour conséquence que la désertion, les retards, la paresse (cet éternel défaut des gens mal payés) étaient passibles de la chicotte ou de la prison. Il n'y avait donc pas simplement une simple collusion entre les autorités et le patronat, comme cela se rencontre un peu partout : la chose était bel et bien inscrite dans les textes.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice aux magistrats du Congo qu'en défendant leurs prérogatives en matière de punition, ils défendirent aussi les Congolais. En effet, si l'on avait suivi l'opinion des employeurs les plus « énergiques », on les aurait autorisés, non seulement à demander la punition, mais à l'appliquer eux-mêmes et sur place. La nécessité de passer par un magistrat – celui-ci fût-il seulement un agent de la territoriale – limitait tout de même un peu la casse !

Une autre conséquence de ces dispositions était que les travailleurs déserteurs pouvaient être recherchés et traqués comme des malfaiteurs. Au chapitre des recherches et des fuyards, il faut mentionner que parfois – à l'intense rigolade de leurs confrères – des Blancs faisaient rechercher, sous prétexte de « rupture du contrat de travail » des indigènes du beau sexe qui avaient pris la poudre d'escampette pour des raisons éminemment privées, les privant ainsi de services d'une nature non moins intime. Inutile de dire que l'arrivée d'« avis de recherche » de ce genre déclenchait une hilarité assez grasse aux dépens du cocu.

Mais la plupart du temps, les choses étaient sérieuses... Il s'en suivait de jolis imbroglios, parce que bien sûr la parentèle des fufitifs s'efforçait, elle, de les cacher. Les chefs coutumiers se trouvaient dès lors dans une curieuse et inconfortable posture. Ils étaient en effet censés être les rouages inférieurs de l'administration coloniale, et donc participer à la traque des fugitifs. Mais la population, qu'ils commandaient mais dont ils dépendaient également, attendait bien sûr d'eux que, par solidarité traditionnelle, ils aident en fait ces mêmes fugitifs à déguerpir. D'où un certain nombre de scènes dignes d'un vaudeville... Martin Rutten, futur gouverneur général du Congo, explique en 1917 au Ministre Renkin : *« Faut-il s'étonner si les chefs indigènes au lieu de livrer les déserteurs à l'autorité, mettent tous leurs soins à bien les cacher. Quel est le chef qui oserait renvoyer X à la Lubumbashi où plusieurs de ses compagnons sont enterrés ? L'autorité des chefs est surtout basée sur le consentement unanime de leurs sujets : ils doivent vivre avec eux et leur vie deviendrait impossible si dans des cas semblables ils prenaient partie pour l'autorité européenne. Tous ces indigènes qui meurent, désertent, ou reviennent chez eux réformés ou abîmés, ont des parents, des femmes, des amis ; ils font partie d'un groupe social étroitement unis... La présence dans le pays de nombreux déserteurs, soucieux avant tout d'éviter tout contact avec le blanc, contribue à la désagrégation des chefferies. Ces gens forment à l'écart de petits villages et pour les raisons que j'ai indiquées, le chef ne peut ou ne veut rien faire contre eux... »*

En fait, c'est une plainte unanime, de la part des cadres blancs de la colonie : un indigène qui parvient à regagner la brousse devient un indigène introuvable. Et cela ne peut s'expliquer que par une complicité largement généralisée de tout le milieu coutumier, Chefs en tête. Bien sûr, ceux-ci ont dans l'ensemble été des « collaborateurs » de la Colonie. Mais ils ont aussi souvent, dans la mesure du possible, contribué, sinon à lui résister, du moins à adoucir le sort de leurs administrés. Et, ici, comme partout, on se trouve devant le problème qui se pose dans tous les cas de collaboration. Les Chefs jureront bien sûr qu'ils ont tout fait

pour protéger leurs villageois. Leurs adversaires les traiteront de vendus et parleront des travailleurs qu'ils ont recrutés, des impôts perçus, de ceux qu'ils ont désignés pour la Force Publique... Il est d'autant plus difficile d'y voir clair, que les dignitaires coutumiers ont eu des ennemis implacables et intéressés dans les élites des villes. Or, ce sont ceux-ci, surtout, qui ont écrit. Nous avons donc sur l'autorité coutumière un « corpus » de témoignages unilatéralement négatif, mais non moins unilatéralement suspect, car il émane de la classe qui se proposait de détrôner les Chefs. Autant vouloir se faire une idée de la royauté en compulsant les œuvres de Robespierre et de Saint-Just !

#### AIMO (4) Modification du cadre de vie matérielle (Léopoldville 1881-1929)



1881 :

la

**première maison de Kinshasa**

Lorsque les Congolais devinrent la main d'œuvre du développement capitaliste du Congo, ils subirent diverses contraintes, dont celle de s'urbaniser.

En effet, l'exploitation léopoldienne s'était intéressée à des produits qui provenaient du terroir traditionnel : caoutchouc, ivoire, copal... Il s'agissait donc d'un asservissement colonial de l'économie traditionnelle de chasse et de cueillette. La colonisation belge, au contraire, est minière et industrielle, activités qui ne vont pas sans un développement simultané des villes.

Bien sûr, il s'agit au premier chef des villes situées sur les sites industriels eux-mêmes, et surtout des villes minières, pour l'emplacement desquelles on n'a vraiment pas le choix. Mais cela concerne aussi des lieux ayant une fonction importante dans les échanges, le transport, l'administration. Ce sera le cas de Léopoldville, située sur une « plaque tournante » naturelle du trafic fluvial, qui était aussi un lieu de rupture des charges, avec le commerce terrestre des caravanes, puis du chemin de fer.

Pour ce qui était d'être la capitale africaine de l'Etat Indépendant – l'administration centrale demeurant à Bruxelles – on louvoya un peu entre Vivi, Banane et Boma, pour choisir finalement cette dernière ville. Mais, une fois construit le chemin de fer Matadi-Léopoldville,

cette dernière localité parut préférable. Léopoldville occupait en effet naturellement une position classique de capitale coloniale : un lieu où il est possible de faire converger toutes les routes par où les richesses sortent du pays. D'où le fait que beaucoup de capitales africaines (et d'ailleurs plus généralement du Tiers-Monde) sont des villes portuaires.

La spécificité historique du capitalisme, tient au fait que, le capital a fini par y être investi d'une manière particulière, à être utilisé dans l'objectif principal et délibéré de son auto-expansion. Avant cette période, le processus appelé "circulation du capital", n'avait pas l'occasion d'être mené jusqu'à son terme. Celui-ci en effet, est un processus cyclique qui part du capital ou stock de richesses, dont le détenteur recourt à une force de travail pour produire des biens dont la consommation suppose des acheteurs avec un pouvoir d'achat ; biens dont les prix sont censés être supérieurs aux coûts engagés. Les bénéfices étant supérieurs aux besoins de subsistance du vendeur, la marge ainsi dégagée sert à être réinvestie. L'un ou l'autre maillon de cette chaîne manquait dans les systèmes sociaux précapitalistes ou ne relevait pas de la marchandisation.

Les règles de l'économie de marché telles que les décrit l'économie classique jouent beaucoup plus rarement sous leur aspect de libre concurrence dans le capitalisme, qui est la zone supérieure, celle des calculs et de la spéculation. Le capitalisme, malgré qu'il a pris de l'ampleur en se mettant à la mesure des moyens et des échanges d'aujourd'hui, n'a pas radicalement changé.

- 1) Il est toujours fondé sur l'exploitation des ressources et des possibilités internationales, tend vers le monde entier et tente toujours de reconstituer cet universalisme.
- 2) Il continue à s'appuyer, malgré et contre tout, sur des monopoles de droit et de fait et essaie toujours d'enfreindre les lois du marché.
- 3) Il ne recouvre pas toute l'économie, toute la société au travail, et ne les enferme pas dans son système. Il continue à fonctionner sur le double étage de la vie matérielle et de l'économie d'échange, et il représente au dessus d'eux la zone de haut profit.

Par ailleurs, le capitalisme n'invente pas les hiérarchies sociales, il utilise celles qu'il trouve et travaille avec une poignée de privilégiés au sommet de la hiérarchie. De même, il n'a pas inventé le marché, il l'utilise; il n'a pas inventé la consommation, il l'utilise, etc.

Ce phénomène d'urbanisation forcée (car les Congolais furent contraints de devenir des citadins, en même temps qu'on les contraignait à devenir ouvriers) sera étudiée ici par l'examen de ce qui s'est passé pour Léopoldville, qui en 1929 deviendra effectivement la capitale du Congo belge.

Durant la crise des années 30 à Léopoldville, on observera alors un ralentissement des activités économiques, mais le plus remarquable est que d'une part une bonne partie de sa population composée d'ouvriers quittera alors la ville et rentrera aux villages, suite au chômage massif créé par la crise, et que, d'autre part, l'administration coloniale commencera à envisager la possibilité pour les africains restés dans la ville de s'occuper par des activités économiques indépendantes, en dehors du circuit du capitalisme colonial. La crise fait pour une fois penser aux effets désastreux d'une économie essentiellement tournée vers l'extérieur, extrêmement sensible aux fluctuations de l'économie internationale.

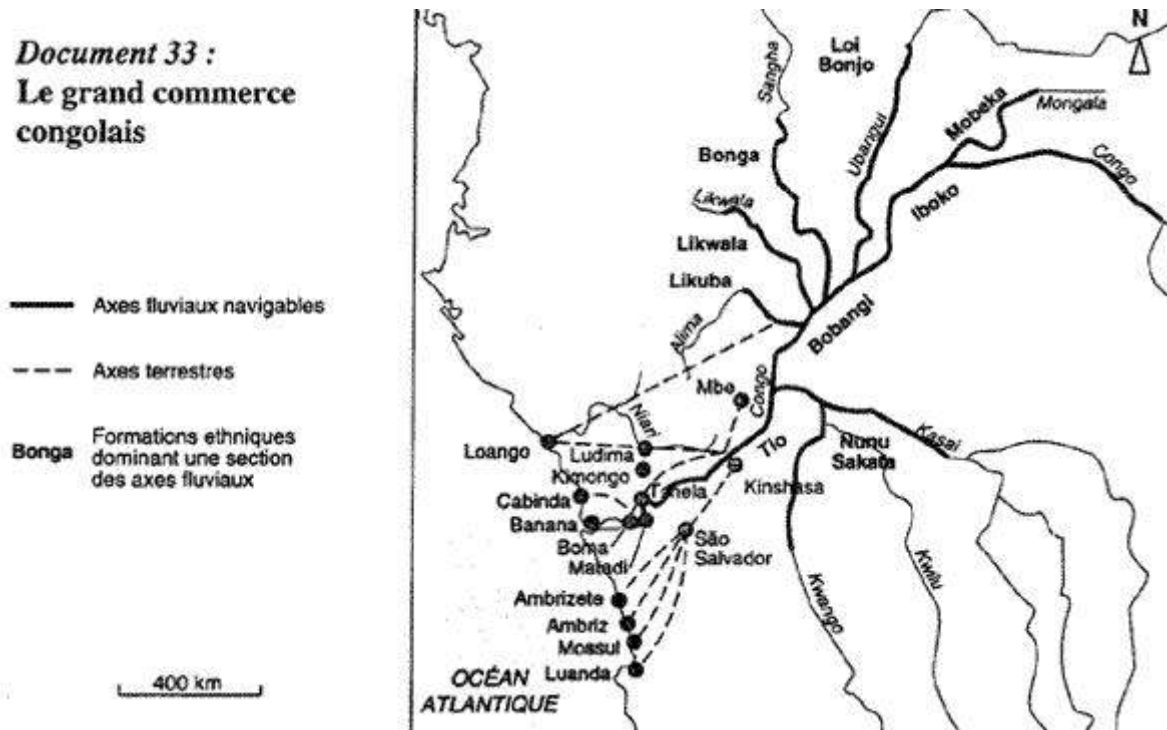
### **Le Pool Malebo et le système commercial du fleuve.**

L'arrivée des Portugais vers la fin du quinzième siècle a fait entrer l'Afrique centrale dans les échanges intercontinentaux. Avec la traite négrière, un axe commercial va se développer vers le seizième siècle le long du fleuve Congo, de la côte atlantique jusqu'au delà du cours moyen du fleuve; c'est l'axe commercial du fleuve Congo. Cet axe commercial avait comme plaque tournante, le Pool Malebo. Le Pool le coupait en deux zones, très différentes dans leurs structures et intégrées au commerce atlantique à des périodes différentes.

Le nom du pool vient tout simplement d'un arbre : le borassus. Le *Borassus flabellifer* est un grand palmier, appelé Malebo (Lilebo au singulier) par les populations locales, et que

l'on trouvait autrefois abondamment sur les rives et les îles du Pool. L'ancien Kinshasa ou Léo I, où il y avait abondamment ces plantes, reçut aussi le surnom de Kin-Malebo. Ce palmier qui possède de grandes palmes circulaires portées par de longs pétioles et dont le fruit peut avoir la taille d'une noix de coco, pousse surtout en Afrique équatoriale et a plusieurs synonymes : Palmier à sucre, Borasse, Palmyra, Palmier rônier, Palmier de Palmyre, etc. Il est aussi utilisé dans les pharmacopées traditionnelles pour ses vertus laxatives, antifiébriles, fortifiantes.

**Document 33 :**  
**Le grand commerce congolais**



Source: M'BOKOLO, Elikya, 1992 :173.

La première zone allait de la côte de l'océan atlantique jusqu'au Pool Malebo. Elle était surtout une zone de passage des marchandises et était drainée par des routes. Elle avait pour activité principale, le courtage. Le fleuve Congo n'étant navigable qu'à certains endroits dans cette zone, il y avait donc un important réseau routier, composé des pistes qui reliaient le Pool Malebo aux principaux marchés de la zone tels que Tungwa, Tshela, São Salvador (Mabza Kongo), Kimongo, Ludima. Le transport sur ce réseau constituait l'essentiel du trafic dans cette zone. Il y avait également un ensemble de ports se situant, soit aux points de rupture des charges, soit à l'estuaire du fleuve (Nokki, Manyanga, Lukunga; Matadi, Boma, Vivi).

La seconde zone était essentiellement fluviale et allait du Pool Malebo jusqu'au confluent des rivières Ubangi et Uélé. Contrairement à la première zone qui a été désignée comme zone de passage des marchandises, celle-ci est une zone de production: poteries, sel, alcool de canne à sucre, ivoire, gomme copal, etc. Le Pool Malebo était considéré comme le principal entrepôt et le grand carrefour de cet axe commercial, car il en constituait le point de rupture des charges le plus important.



### Le Pool Malebo et le Royaume Tio

Différents travaux d'historiens et d'anthropologues indiquent que le Pool Malebo faisait partie du Royaume *Tio*. Les peuples Tio sont plus connus sous l'ethnonyme *Teke*. Selon Jan Vansina qui a consacré une monographie à ce royaume, le terme *Batéké* serait un terme Kikongo se référant aux groupes des populations appartenant au Royaume du *Makoko*, ou en présentant les caractéristiques L'ethnonyme *Téké*, chez les peuples Kongo, sur le plateau des Batéké, et dans toute la vallée centrale du Congo, renvoie à l'idée de vendre. Le terme *Téké*, signifiant "vendre" en langue Kikongo, ferait ainsi référence à l'activité économique principale des Tio qui était le commerce et par conséquent, à la manière dont ils étaient perçus par leurs voisins : comme des *Batéké*, c'est-à-dire des commerçants.

Ces peuples Tio furent parmi les plus connus des peuples du Congo, en Amérique et en Europe, à cause de leur établissement dans la zone du Pool, carrefour de l'axe commercial congolais. La plupart des esclaves vendus en Amérique, ainsi que l'ivoire, en provenance du bassin du Congo, passèrent par leurs marchés. Le Royaume serait vraisemblablement issu de l'agrégation des petites unités territoriales et politiques au profit de l'une d'elles et d'un "grand homme", le roi, appelé *Makoko*. Ces petites unités territoriales seraient, selon Ndaywel à N'Ziem, les ruines d'un très ancien royaume appelé *N'guunu* et situé sur le Pool Malebo. On aurait donc affaire à des épisodes cycliques de décomposition et de recombinaison d'un grand ensemble, ce qui n'est pas sans exemple en histoire africaine. L'agrégation de ces unités pour former le nouveau royaume du Makoko aurait eu lieu vers le XVI<sup>e</sup> siècle. Le Royaume Tio avait développé une longue tradition commerciale avec ses voisins, le Royaume Kongo et le Royaume Loango, et permettait le passage des marchandises, en provenance de l'océan, ou vers l'océan.

Sur la rive méridionale du Pool, on trouvait à côté des Batéké, les ethnies, *Mfinu* et *Humbu*, qui étaient assimilés aux Teke par la langue et la culture, mais



n'en faisaient pas partie. D'après Vansina, les *Bahumbu*, sont les propriétaires des terres méridionales du Pool Malebo. La plupart de leurs villages se situaient dans l'arrière-pays et derrière les collines, et leur capitale se trouvait à Lemba. Le Seigneur de *Lemba*, qui résidait à Mbanza-Lemba, était le chef de la rive méridionale du Pool.

### **L'accès à la zone du Pool et les intérêts commerciaux**

Il est important de souligner que la zone du Pool Malebo est restée inaccessible aux Européens pendant plusieurs siècles. Le bassin du Congo a connu ainsi une colonisation tardive, contrairement aux régions de l'Afrique occidentale. Certes, les obstacles d'ordre géographique étaient nombreux. Des cataractes situées entre le Pool et l'estuaire du fleuve Congo s'érigent en obstacles, empêchant l'accès au Pool par voie fluviale. Le voyage par voie terrestre à travers des collines escarpées, ardemment chauffées par le soleil tropical, semblait effrayer même les plus intrépides. Ces obstacles ne permirent, ni au commerce européen, ni aux explorateurs, de pénétrer dans le bassin du Congo. Il y eut après Diego Cão, plusieurs tentatives de remonter le fleuve par l'estuaire partant de la côte atlantique, mais elles échouèrent toutes, les soixante-six chutes et rapides qui s'étendent de l'estuaire jusqu'au Pool Malebo, s'opposant comme une barrière infranchissable. Mais au-delà des obstacles naturelles, il y a eu une volonté tenace des commerçants Bakongo et Batéké, d'empêcher l'accès au Pool aux Européens, qu'ils soient commerçants ou missionnaires. Les peuples qui étaient aux confins du Royaume Kongo craignaient que les missionnaires en se rendant chez les Tio, ouvrent la route aux commerçants portugais et les privent ainsi de leurs avantages commerciaux, tels que les droits de transit à payer au passage des villages et des cours d'eau, ainsi que diverses rétributions à céder aux courtiers de la région. Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, le commerce européen se limitait à la côte atlantique.

### **Le XIX<sup>ème</sup> siècle et le grand commerce fluvial**

Au dix-neuvième siècle le grand commerce fluvial s'intensifia, malgré l'interdiction de la traite négrière. Partant du Pool Malebo, des caravanes des porteurs acheminaient les marchandises vers les comptoirs situés près de l'embouchure du fleuve, dans le Bas Congo. Michel Merlier rapporte que des "linguistères", sortes de commis voyageurs congolais, parcouraient le Bas Congo pour guider vers Boma des caravanes d'esclaves porteurs d'huile, d'amandes, de palme, d'arachides, de sésame, d'ivoire, et ensuite de caoutchouc: certains jours jusqu'à dix mille Bakongo fréquentaient les comptoirs où l'on fondait les pains d'huile sur d'énormes réchauds. Chaque maison se procurait à bon compte en Europe une spécialité en grosses quantités (genièvre, fusils, poudre, tissus...).

Au cours du dix-neuvième siècle, les *Bobangi* s'ajoutèrent aux Teke dans les jeux de l'échange au Pool Malebo. Ils ont d'abord occupé la rivière Ubangi qui leur doit son nom (U'bangi ou l'eau des Bobangi), puis le cours moyen du fleuve Congo, la section du fleuve Congo où viennent se jeter la plupart des affluents. Ce qui leur avait permis d'être des intermédiaires incontournables du commerce fluvial. Leurs principales cités sur le cours moyen du fleuve Congo étaient Bolobo, Basoko, Bonga, Mushie, Makandza, Irebu, Upoto, etc. Ils se déplacèrent de la rivière Ubangi où ils étaient d'abord établis, vers le cours moyen du fleuve Congo, puis vers le Pool Malebo, vers la fin du dix-huitième siècle et le début du dix-neuvième siècle. Ils n'étaient pas une horde de conquérants, mais furent plutôt attirés par la vivacité commerciale de la zone du Pool. Les "gens d'eau", comme ils aimaient à s'appeler eux-mêmes, peuples riverains, les Bobangi vont donner une impulsion décisive aux échanges. Ils arrivaient à faire passer au minimum une tonne de marchandises au Pool, et au plus fort des échanges, quarante tonnes par jour. Les transactions commerciales reposaient principalement sur l'ivoire et les esclaves destinés aux comptoirs côtiers, et échangés contre des produits européens tels que les fusils et les tissus. L'exportation des esclaves continua dans cette région jusqu'aux environs des années 1850-1860, puis fut remplacée par des

nouveaux produits tels que le tabac. Aux environs de 1870, ils amenaient au Pool Malebo de 5000 à 6000 dents d'éléphants. Les Bobangi étaient donc considérés comme les maîtres de la navigation du fleuve Congo et de ses affluents tels que, l'Alima, la Likona, et l'Ikelemba, entre le Pool Malebo et le pays des *Bangala*, situé sur vallée de la rivière Ubangi. Ils avaient des convois impressionnants de 10 à 60 pirogues chargés de marchandises qui descendaient et remontaient incessamment le fleuve Congo. Les Bobangi finirent par prendre en main les échanges sur la partie Nord de l'axe commercial congolais, jusqu'à ce que la fondation du poste de Léopoldville et le lancement de la navigation à vapeur sur le fleuve par Stanley en 1881, vinrent désorganiser, puis mettre fin à leur emprise sur ce commerce. (Vansina 1973) Le système commercial du fleuve Congo s'effondra donc, avant de se transformer vers la fin du dix-neuvième siècle, à cause de la séparation de l'axe fluvial entre les Français et les Belges, de l'établissement des maisons de commerce dans les anciens villages riverains, du développement de la navigation à vapeur et du développement des voies ferrées.

### **Vie des populations, économie locale et grand commerce fluvial**

L'activité commerciale était réservée à une minorité, dominée par les riverains du Pool, constituée des chefs qui avaient su exploiter le droit exclusif de vendre les esclaves et les ivoires, et qui avait acquis de la sorte une fortune considérable, en esclaves, en armement, et en marchandises. Les chefs qui étaient établis loin des rives avaient un pouvoir économique moins grand que celui des chefs riverains, car ils ne participaient que de façon incidente au commerce, en envoyant leurs dépendants vers le Pool. A côté du commerce fluvial, continuait à se développer et subsistait l'économie locale. Les transformations socio-économiques que connut cette zone au dix-neuvième siècle, affectèrent également le secteur de la subsistance, l'agriculture et l'artisanat. L'agriculture se développa fortement. La production et la transformation du manioc destiné au marché du fleuve, entraînèrent une utilisation intensive d'une main d'œuvre féminine toujours plus nombreuse. La culture du tabac, destinée en grande partie aux exportations mobilisa, quant à elle, une force de travail masculine de condition servile. Par contre, certaines branches de l'artisanat, telles que la métallurgie du fer ne cessèrent de décliner. On renonça à la fabrication du sel végétal, des arcs, des flèches ainsi qu'à la métallurgie de fer parce qu'il revenait moins cher de les importer de la côte atlantique. Il en fut de même pour les pirogues et les pagaies et tout l'attirail de pêche qu'on demandait aux Bobangi. La poterie au contraire, se développa très fortement.

La rive méridionale était composée de plusieurs villages d'importance variable : d'une part des villages riverains et d'autre part des villages qui se situaient dans l'hinterland. Il y avait deux principaux villages riverains: *Ntsasa* (Kinshasa) et *Ntamo* (Kintambo)<sup>217</sup> Ils étaient les marchés les plus importants de la rive méridionale. et appartenaient aux Teke. Dans l'hinterland, les villages appartenaient aux Humbu. Le village principal était Lemba ou Mbanza-Lemba, qui était un grand centre commercial. A côté de nombreux petits villages Humbu, on peut citer certains, tels que Kimbangu et Kimwenzu, qui étaient également très connus. La plupart des villages riverains avaient une population mélangée composée de Tio et

---

<sup>217</sup> Il s'agit du village de Ntsasa, ou Nshasa, selon la graphie de Stanley, qui est restée la graphie usuelle. Ntamo est la prononciation en Téké, et Ntambo est la prononciation Kikongo. Les Bakongo précédaient les noms des villages du préfixe locatif Ki signifiant « à » en français ; ce qui donne, Ki Ntsasa ou Ki Ntamo signifiant simplement "à Ntsasa" ou "à Ntamo". Beaucoup d'autres villages Batéké ou Bahumbu portent dans l'usage ce préfixe Kikongo, tel est le cas de Kingabwa (Ki Ngabwa), Kinsuka (Ki Nsuka), Kimwenzu (Ki Mwenza), Kindolo (Ki Ndolo), etc. Sur la rive septentrionale, il y avait également deux grands villages importants dans le commerce ; il s'agit de Mfwa et de M'Pila. Ntsasa, Ntamo, Mfwa et M'Pila furent les plus grands marchés du Pool au 19ème siècle.

de Bobangi. Ils étaient peuplés et organisés de manière particulière: il y avait une poignée d'hommes libres qui dirigeaient et contrôlaient un grand nombre d'esclaves. Les principaux dirigeants avaient des centaines d'esclaves et un peu plus d'une vingtaine de femmes chacun. On pouvait estimer à environ cinq mille habitants, la population des villages comme Kintambo ou Kinshasa. En plus, ces grands villages, recevaient périodiquement des caravanes de commerçants en provenance des différentes parties de l'axe commercial congolais. Les commerçants y établissaient des campements pendant plusieurs semaines. Les habitants des villages riverains cultivaient peu et achetaient plutôt les produits vivriers en provenance des villages de l'hinterland (chez les humbu). On trouvait quelques hommes à Kinshasa, comme dans les autres villages riverains, qui pratiquaient la pêche. Mais le plus grand nombre vivaient du commerce local. Quant aux femmes des villages riverains, elles ont connu des changements dans leurs pratiques économiques suite au grand commerce fluvial. Par exemple, on trouvait très peu de champs cultivés par ces femmes. Elles étaient davantage occupées à l'artisanat et particulièrement à la poterie. De même, elles préparaient d'énormes quantités de pain de manioc (chikwange) pour les caravanes des commerçants qui campaient périodiquement dans les grands villages. Elles participaient aussi aux marchés locaux des vivres tenus par les femmes des villages de l'hinterland. Malgré tout ce travail, elles semblaient disposer de beaucoup plus de temps libre que les femmes vivant dans les villages de l'hinterland.

Chez les Humbu, les populations ont continué à vivre essentiellement de l'agriculture. On y trouvait aussi bien des marchés d'importance régionale que locale, les uns plus importants que les autres, selon le rôle joué, soit dans le grand commerce fluvial, soit dans les échanges locaux. Par exemple, un marché tel que celui de Lemba dans le Pumbu, était un centre commercial de loin plus important que celui de Kimwenza, qui était un marché d'intérêt plus local. Il attirait différents acteurs impliqués dans le grand commerce fluvial, comme les Bobangi qui remontaient en pirogues la rivière Ndjili jusqu'à Kimbangu et de là, atteignaient assez facilement leur destination, Lemba. Les villages Humbu dépassaient rarement trois cents personnes, femmes et enfants compris. Par contre, ces villages étaient nombreux et proches (3 à 4 quatre kilomètres). Les Humbu étaient de véritables agriculteurs, faisaient aussi de la pêche, de la chasse, et de l'artisanat. Ils produisaient pour leur propre consommation, mais produisaient surtout pour l'échange. Ils cultivaient le manioc, le maïs, les patates, les bananes, la canne à sucre, l'ananas, etc. Ils pratiquaient la pêche dans le fleuve Congo et dans ses affluents. Ils vendaient également du gibier, des animaux domestiques, des animaux d'élevage, des arachides, du Kaolin, du tabac, etc. Les Humbu étaient ainsi les fournisseurs des produits vivriers aux grands villages riverains. A leur tour les habitants des grands villages riverains, revendaient la plus grande partie de ces produits aux commerçants des caravanes durant leurs campements au Pool. Ces caravanes qui pouvaient comprendre cent à cinq cents personnes, campaient pendant des périodes pouvant aller au-delà de quatre semaines. Elles constituaient ainsi un marché important pour l'économie locale. Mais ce n'étaient pas seulement les caravaniers qui s'approvisionnaient auprès des petits commerçants locaux. Ces derniers achetaient à leur tour auprès des caravaniers certains types de produits. Par exemple, à côté des marchandises destinées au commerce international que les Bobangi acheminaient au Pool, on trouvait également des marchandises destinées à la consommation locale: vivres divers, boissons alcoolisées, bois, objets métalliques de luxe, et d'usage quotidien, les produits de l'artisanat, les pirogues, etc.

Avec le grand commerce fluvial, même les "petites gens" s'habituent à la consommation des produits d'importation européenne en provenance des côtes atlantiques (tissus, couvertures, verres, poudre de chasse, sel, cuillers, fourchettes, colliers, bouteilles, bougies, assiettes, boissons alcooliques d'origine européenne tel que le gin et le rhum, etc...). Ces produits, en général moins chers et de meilleure qualité que les produits locaux, sont acceptés d'abord comme biens de luxe, puis comme biens d'usage quotidien. Ce

qui développa une forte dépendance vis-à-vis des biens importés et la réduction du degré d'autosuffisance chez les Téké. Mais en dépit de la concurrence des produits d'importation, l'artisanat local, surtout la poterie, a continué à se développer. En effet, si la contrepartie négative d'une autosuffisance diminuée était une certaine dépendance, la contrepartie positive en était que, les efforts ne se dispersant plus pour la production des biens dont la fabrication était désormais abandonnée, l'attention, le soin et le raffinement pouvaient porter entièrement sur le seul fabricant dont on conservait la spécialité, qui fut, dans ce cas-ci, la vaisselle. Ces produits de l'artisanat sont vendus aux Bobangi qui les revendent vers le haut fleuve. Ceci pourrait être expliqué selon Vansina, par une préférence culturelle. Les ustensiles fabriqués par les gens du Pool étaient fort appréciés, surtout les cruches, les bassins, les marmites, et les braseros.

Le poisson, fumé ou salé, se vendait bien au Pool et servait à la fois de marchandise et de monnaie d'échange. Le poisson fumé était transporté par les Bobangi qui l'utilisaient dans les petits marchés locaux pour s'approvisionner en vivres. Le poisson salé était fabriqué sur place à l'aide du sel marin en provenance de la côte atlantique. Il servait également dans les échanges locaux entre les habitants des grands villages riverains et les villages de l'hinterland. La bière de maïs, le vin de canne à sucre, en provenance de l'hinterland étaient aussi vendus dans les marchés du Pool et étaient très appréciés. Les produits vivriers, la bière et le vin étaient vendus par les femmes, tandis que le tabac et la viande étaient vendus par les hommes. L'on remarque une forme de "spécialisation" des différentes parties de la rive méridionale. D'une part, il y a les grands villages qui se spécialisent dans la fonction commerciale. D'autre part, les villages de l'hinterland et ceux situés sur les plateaux des Teke, qui se spécialisent dans l'agriculture et fournissent aux grands villages les produits vivriers nécessaires. Ainsi avec l'intensification des échanges dans le Pool au dix-neuvième siècle, l'agriculture va connaître un très grand essor dans l'hinterland de la rive méridionale et sur les plateaux des Teke. La production et la transformation du manioc vont rapidement augmenter grâce à une demande toujours croissante, due aux séjours réguliers des caravanes en constante augmentation.

Le marché n'était pas une structure strictement économique: il laissait entrevoir par son organisation, son rôle extraéconomique. Il était aussi un lieu de divertissement; on y faisait étalage de nouvelles modes; les danseurs y exhibaient les nouvelles danses qui se propageaient ainsi plus facilement. C'est également aux marchés que se faisaient les annonces, la promulgation de nouvelles lois. On y tranchait certaines discussions; on y jugeait les crimes les plus spectaculaires, etc. Quant aux échanges, on sait que le troc fut le premier système d'échange. Mais il ne disparut pas complètement même après l'introduction des outils d'échange. Il y eut d'abord des produits qui étaient à la fois, les objets et les instruments de l'échange. Ensuite, il y eut des symboles monétaires, puis des monnaies primitives, tels que les coquillages, les tissus, le collier, la barre de métal ou *motako* (pl. *mitako*) qui deviendra, plus tard avec l'introduction du capitalisme colonial dans le bassin du Congo, la principale monnaie d'échange.

L'économie locale, celle des gens "d'en bas" qui ne participaient pas de manière directe au grand commerce fluvial, réservé comme cela a été dit précédemment, à une minorité, aux chefs, aux privilégiés, et l'économie des gens "d'en haut" sont donc très liées. Le commerce fluvial fournit à l'économie locale un marché substantiel en plus de son marché habituel. De même, l'économie locale soutient le commerce fluvial en fournissant les vivres nécessaires à la subsistance des commerçants qui séjournent régulièrement au Pool.

### **L'organisation politique et sociale**

Le Royaume Tio est parmi les formations politiques qui se sont adaptées de manière heureuse aux opportunités nouvelles liées aux échanges côtiers. Plus que ses deux royaumes

voisins, le Royaume Kongo et le Royaume Loango, le Royaume Tio était associé dès ses débuts à l'idée des échanges, par le fait qu'il comprenait le Pool Malebo, l'un des centres d'échange les plus actifs d'Afrique centrale. Cette implication précoce dans les échanges, pourrait avoir permis à tous les notables d'avoir une opportunité d'accès à la fortune et aurait ainsi bloqué un processus de centralisation semblable à celui du Royaume Kongo. L'Etat aurait donc eu une très faible emprise sur la société. Le Makoko, était bien sûr le roi, mais les véritables chefs des différentes parties du royaume étaient, les chefs locaux (*N'Kani*) et les chefs de terre (*N'ga ntsii* ou *N'ga ntsie*). Le chef local ou chef de village tirait son autorité du fait qu'il était le chef du lignage constituant le village, ou le chef du lignage qui avait fondé le village, et auquel d'autres lignages ou personnes se sont ajoutés. Il exerçait ses pouvoirs qui étaient essentiellement rituels et judiciaires dans les limites de son village. Par contre, les pouvoirs du chef de terre, s'étendaient sur une "terre" regroupant plusieurs villages. Il était le garant de la fécondité de la terre, de l'abondance des récoltes, assurait le succès de la chasse et de la cueillette, la succession régulière des cycles cosmiques, etc

La machine politique était animée par deux rouages essentiels: premièrement, un système complexe de tributs remontant de la base au sommet de la société (le roi Makoko), et deuxièmement, la cohérence de pouvoirs rituels et spirituels très hiérarchisés. Cependant, le fait que le roi habitait le village de M'be, sur la rive septentrionale, à plus de 100 Km au nord, loin des rives du Pool Malebo, conduisit au phénomène du dédoublement du pouvoir<sup>218</sup>. Le pouvoir politique, rituel, concentré à M'be chez le roi, et le pouvoir économique essentiellement marchand, concentré au Pool entre les mains des dignitaires ou des hommes nouveaux ayant su développer de nouveaux modes de vie orientés vers la recherche de l'efficacité économique, de la réussite individuelle et l'accumulation de dépendants (femmes, esclaves) et de biens matériels tirés du commerce. Les Teke, étant établis à cheval entre les deux rives du Pool, leur situation différait selon qu'ils étaient installés sur la rive septentrionale ou sur la rive méridionale. Ceux qui étaient installés sur la rive méridionale, occupaient des terres appartenant aux Humbu, mais ils dépendaient politiquement, du Makoko résidant sur la rive septentrionale.

Il y a une longue histoire de cohabitation entre les Teke et les Humbu sur la rive méridionale. Il semble que ces derniers payèrent pendant longtemps une indemnité au Makoko de Mbe, à la suite d'une rixe où les Teke sortirent vainqueurs. Mais les Bahumbu réussirent à se libérer du joug des Teke et reprirent le contrôle de leurs terres. Sur la rive méridionale, les Teke occupaient les villages riverains, tandis que les Bahumbu se trouvaient dans l'hinterland, derrière les collines. Ces Batéké riverains provenaient de la rive septentrionale, ayant émigré, selon certains historiens, entre le dix-septième et le dix-huitième siècle. Selon Bontinck, les Teke du village de Kinshasa au 19<sup>ème</sup> siècle par exemple, seraient venus de la rive septentrionale du Pool. Ils avaient traversé le fleuve Congo et avaient d'abord fondé un village sur l'île Mbamu au milieu du Pool, avant de s'installer sur la rive méridionale. Ils payaient un tribut au Makoko de Mbe, leur roi, et payaient également, selon toute vraisemblance, un tribut au Seigneur de Lemba, le chef des terres de la rive méridionale où ils étaient établis. Par contre, les Humbu étaient indépendants du Makoko de Mbe.

Les villages Humbu avaient chacun un chef spécial. Les villages étaient absolument indépendants les uns des autres; tout comme les chefs étaient indépendants les uns des autres. Il y avait un chef désigné pour présider des réunions générales portant sur des choses d'intérêt commun. Cependant ce dernier n'avait d'autorité directe que sur son propre village.

---

<sup>218</sup> Et l'on peut se demander si la fameuse dispute autour du « traité Makoko » signé par Brazza n'est pas une répercussion coloniale de ce « bicéphalisme », Brazza ayant signé avec Ilo, le Makoko, chef rituel, cependant que Stanley en faisait autant avec le Ngaliema, c'est-à-dire avec le chef du Pool, chef économique.

Les sociétés africaines impliquées dans le commerce avec l'Europe connurent des transformations sociales évidentes, notamment en ce qui concerne les strates et les catégories supérieures de ces sociétés. Les anciens détenteurs du pouvoir à caractère politique, religieux et rituel, perdirent du terrain face aux hommes nouveaux enrichis par le commerce. Cependant au Pool Malebo, malgré l'émergence des hommes nouveaux, certains chefs de village, surtout des villages riverains, furent très impliqués dans le commerce fluvial. Ils s'enrichirent, et acquirent des ressources militaires, matérielles et symboliques nécessaires à la pérennisation de leur pouvoir. Une autre conséquence est qu'il y avait désormais une distinction entre les riches et les pauvres, distinction due au fait qu'une catégorie sociale a pu *s'enrichir* en participant au grand commerce fluvial. Ceux qui n'y ont pas participé, formaient la catégorie des pauvres. Le groupe des riches et celui des pauvres, étaient articulés l'un avec l'autre, et les pauvres étaient bien souvent au service et sous la dépendance des riches.

### **Vers la mise en place du capitalisme colonial**

Malgré l'intensité des échanges dans la zone du Pool Malebo pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, cette économie marchande ne devint pas une économie capitaliste. Les profits étaient substantiels, mais ils étaient morcelés entre de nombreux bénéficiaires pour les commerçants de l'intérieur. Par exemple, les profits sur l'ivoire étaient partagés entre le commerçant, le chasseur qui avait tué l'éléphant, et le chef de terre qui avait automatiquement droit à une part. *"Les riverains du Pool réalisaient des profits plus substantiels, estimés pour l'ivoire à un quart de valeur du produit. Mais ces profits ne pouvaient être investis dans le secteur productif. On ne pouvait acheter la terre, ni la force de travail, sinon par l'acquisition des esclaves. La monnaie accumulée sous ses diverses formes, donnait bien lieu à des prêts, mais sans intérêts. Certains biens et certains services sociaux et rituels (amendes, dot en particulier) échappaient toujours à l'empire monétaire"*<sup>219</sup>. Il se pourrait que cette période coïncide avec le passage graduel du mercantilisme commercial au capitalisme industriel qui a amené l'Europe à imposer de nouvelles formes de domination des économies précapitalistes de la périphérie africaine. Dans l'ensemble, les mutations qui affectèrent les systèmes de production, d'échange et des monnaies n'affectèrent pratiquement pas les structures sociales. Il n'y eut donc pas de grands bouleversements sociaux à proprement parler. Ces mutations *"traduisaient plutôt la pénétration toujours plus grande du capitalisme européen. Les structures sociales présentèrent une assez grande stabilité tout au long du dix-neuvième siècle"*<sup>220</sup> Il faudra attendre la mise en place du système colonial pour observer des mutations et des bouleversements sociaux sans précédent.

La mise en place du système colonial fût rendue possible grâce à l'ouverture du bassin du fleuve Congo à l'Europe, par Stanley. Il découvrit le lac du fleuve Congo, le Pool Malebo, au mois de mars 1877. L'un de ses compagnons, Pockock, baptisa ce lac, *Stanley Pool*. Après l'avoir découvert, Stanley voulait ouvrir le bassin du fleuve Congo au commerce du monde entier. Il fut chargé par Léopold II de contrôler l'estuaire du fleuve Congo, puis de lancer des bateaux à vapeur à partir du Pool. Les premiers steamers furent transportés à dos d'homme jusqu'au Pool par la route des caravanes. Leur lancement sur le fleuve à partir du Pool, permit à Stanley d'implanter quarante-cinq postes coloniaux sur les rives du fleuve Congo jusqu'au niveau des Stanley Falls, aux environs de la ville actuelle de Kisangani. Selon les calculs faits à l'époque, le premier train colonial portant cinquante tonnes, et roulant à une vitesse de deux cents kilomètres par jour pourrait remplacer plus de 13.000 porteurs coûtant cinquante fois plus cher. Les centaines de porteurs utilisés sur la route des caravanes, pourraient alors servir

---

<sup>219</sup> Elikia M'Bokolo 1992 : p. 179

<sup>220</sup> *Idem*, p.176

à la cueillette des produits recherchés par les européens. Stanley<sup>221</sup> a ainsi ouvert ce bassin aux négociants européens, et inauguré la mise en place du capitalisme colonial et du salariat au Congo.

### **La fondation des postes sur la rive Sud du Pool Malebo**

La fondation du poste de Léopoldville remonte au 1er décembre 1881 par Henry Morton Stanley sur une colline, appelée Konzo Ikulu par les populations locales, qu'il baptisera Mont Léopold. Elle lui sera cédée par Ngaliema, le chef du village proche de Kintambo, d'où son nom actuel de Mont Ngaliema. En effet, la route des caravanes tracée par Stanley à partir de l'estuaire du fleuve Congo (aux environs de l'actuelle ville de Matadi), débouchait sur le Pool Malebo non loin de cette colline. Quant au poste de Kinshasa, situé à l'Est de Léopoldville, il fut fondé par Stanley en 1883 près du village de Kinshasa. Stanley signa un accord avec son chef Ntsuvila afin d'y établir le poste.

Les conditions de vie, et singulièrement de ravitaillement, n'y étaient pas des plus faciles, si l'on en juge par ce qu'en dit Stanley :

*« Une nouvelle surprenante m'attendait sur les bords de l'inkisi, où j'arrivai le 27 février avec le navire. Tout le personnel de Kinshasa était, paraît-il, en passe de mourir d'inanition, tant les vivres étaient rares. L'avis me venait du chef de la station lui-même. Ce personnage étant rentré depuis trente-huit jours de sa villégiature sur la côte, je trouvais singulier qu'il ne m'eût pas prévenu plus tôt de l'imminente famine. Il y avait à Vivi assez de provisions pour l'entretien d'une armée entière.*

*» En outre, de nombreuses caravanes pénétraient constamment dans l'intérieur, se rendant à Isangila, et faisaient régulièrement la navette entre Isangila et Manianga ; bref, rien n'était plus facile que de pourvoir aux besoins des chefs de station, pourvu qu'ils nous les fissent savoir en temps opportun.*

*» Une forte caravane d'indigènes venant de la côte et se rendant sur la rive septentrionale du Stanley Pool, traversait le Congo au moment de notre arrivée.*

*» Le propriétaire du bac que nos largesses rendaient communicatif, m'apprit qu'il transportait fréquemment 500 personnes par semaine, avec leurs marchandises, de la rive méridionale à la rive septentrionale, et autant de monde en sens inverse. Sa clientèle se composait en majeure partie de trafiquants d'ivoire et de gomme, venant de la côte.*

*» Et il faisait ce métier depuis de longues années. D'où vient, malgré cela, que les passeurs ne paraissent pas plus riches que les chefs de l'intérieur? Je me le suis fréquemment demandé. Le transport de 1.000 personnes sur le Congo représente 100 voyages pour lesquels le passeur reçoit 100 coupons de drap. En une année, les recettes produites par le seul transport des indigènes devaient donc comporter 5.200 coupons de drap d'une valeur de cinquante francs pièce, soit une somme totale de 26.000 francs que la clientèle des caravanes de l'Association portait probablement à 35.000 francs.*

*» Et cependant, les chefs et leurs su jets ne semblent guère progresser, sous le rapport de l'habillement ou du chiffre de la population, du même train que les gens de Kintamo (il s'agit de Kintambo actuel) où l'accroissement continuel des hommes d'armes reconnaissant Ngaliema pour chef trahit, de façon manifeste, les effets d'un commerce florissant.*

*» Nous venions d'atteindre le sommet des hauteurs qui bordent la rive méridionale, quand survint un second courrier qui apportait, de la part du chef de Kinshasa (le commandant de la place de Kinshasa était alors le Capitaine Braconnier Charles-Marie. C'est lui que Stanley appelle le « Chef de Kinshasa ». Il fut, dit-on, la « bête noire de Stanley »), une lettre nous adjurant de ne pas amener un renfort trop nombreux, la station n'ayant pas de quoi nourrir le*

---

<sup>221</sup> Stanley a tracé la route des caravanes à travers les roches et les pierres des monts de Cristal, qui s'étendent le long du fleuve Congo entre le pool et l'estuaire. Les populations locales le surnommèrent Bula Matadi, c'est-à-dire le Casseur des pierres (Lumenganeso 1982). Le surnom de Bula Matadi ou Bula Matari donné à Stanley est devenu après lui le surnom de ses successeurs, les fonctionnaires coloniaux. Dans l'usage courant aujourd'hui, en lingala ou kikongo, ce terme désigne le gouvernement ou l'administration centrale.

personnel ordinaire.

» Le chef ajoutait que la population était sinon ouvertement hostile, du moins complètement indifférente à l'existence des Européens; elle ne se donnait plus jamais la peine de rendre visite à la station. » Notre homme devait avoir de bonnes raisons pour nous écrire sur un ton aussi désespéré. J'avais peine à m'expliquer le changement d'attitude des indigènes. Le chef de Kinshasa s'abstenait de nous fournir le moindre détail. Le manque de vivres était l'unique su jet de ses lamentations. « Plus de thé, plus de café, plus de cacao, plus de lait ... », écrivait-il. Le pain avait atteint des prix exorbitants, et les provisions que rapportait telle escouade de fourrageurs n'étaient jamais suffisantes pour ravitailler la station jusqu'au retour d'une nouvelle bande de fourrageurs.

« Et ce pendant, la région était un véritable grenier d'abondance! Nous trouvions partout des vivres à profusion. Notre camp comptait vingt-cinq chèvres et des poulets par douzaines. Nous répondîmes à la lettre éplorée du chef de Kinshasa en lui envoyant vingt-quatre chèvres, des poulets, quelques friandises pour les malades, et une lettre recommandant au lieutenant Valcke d'achever en toute hâte la station d'approvisionnement qu'il était en train d'établir.

« Notre fourgon se détraquait constamment. Il en résulta des retards contrariants. Quatre saisons de pluies avaient ravagé notre ancienne route, et d'épais buissons poussaient sur cette voie naguère tout à fait nette. » En dépit de ces obstacles, nous marchions sur Kinshasa avec notre lourde charge, à un train de quatre kilomètres par jour. » Plus nous approchions du Stanley Pool, plus l'accueil des indigènes était réconfortant. Ces braves gens faisaient de longues marches pour venir nous féliciter de notre retour.

« Avec des cadeaux forts agréables tels que chèvres, moutons, et poulets, ils nous apportaient les plus chaleureuses marques d'amitié. » Le 21 mars, je pris les devants et marchai droit sur Kinshasa, laissant à MM. Grand et Anderson le soin d'amener le Royal et l'équipe d'ouvriers à l'embarcadère ». <sup>222</sup>

Au départ, Léopoldville et Kinshasa furent deux postes coloniaux différents, qui se développèrent distinctement et devinrent deux villes distinctes. Les deux villes étaient séparées par une vaste plaine, la plaine de Kalina <sup>223</sup>, mais elles vont progressivement s'agglomérer et devenir une seule ville <sup>224</sup>.

## Le poste de Léopoldville

Le poste de Léopoldville se développa plus tôt que celui de Kinshasa. Après sa fondation, le commerce fluvial continua et les marchands d'ivoire continuèrent à amener à Kintambo les marchandises en provenance du haut fleuve pour les échanger contre les produits importés. Pendant les dix premières années du poste, ce sont les courtiers Teke qui continuèrent à contrôler ce commerce et à revendre l'ivoire aux européens qui y étaient installés. Très tôt, le poste de Léopoldville prend de l'extension: des maisons sont construites, des routes tracées, des arbres plantés ; des missions catholiques et protestantes s'installent. Un port est aménagé sur la baie de Kintambo. A coté du poste de Léopoldville, continuent à subsister les villages Teke de Kintambo.

Entre 1890 et 1911, le développement de Léopoldville s'accélère grâce notamment à la construction du chemin de fer. Des services administratifs y sont largement représentés: la marine et les transports, la Force Publique, la poste, la télégraphie, les douanes, le

---

<sup>222</sup> Kalonga Molei : Kinshasa, ce village d'hier 1979, pp23-26

<sup>223</sup> Cette plaine correspond actuellement à Kinshasa approximativement à l'espace située entre Kintambo magasin et le centre ville en suivant le tracé du boulevard du 30 juin (c'est-à-dire la plus grande partie de l'actuelle commune de la Gombe). Cette plaine fut ainsi appelée en hommage à Monsieur Kalina, un ingénieur italien ayant péri dans le fleuve Congo vers la fin du 19ème siècle, près de l'actuel parlement. (Whyms 1956)

<sup>224</sup> Ce développement d'une ville à partir de plusieurs pôles se retrouve à Lubumbashi. Elisabethville a comporté d'abord le poste de Kafubu, où se trouvaient l'administration et le gouverneur, l'Etoile, ou Kalukuluku, avec la justice, la banque, et les mines et la Lubumbashi où se trouvaient également des mines, des stores, et quelques exploitations agricoles. (d'après A. Sohler, lettre du 4 août 1910)



commissariat de district, les services médicaux (avec l'hôpital des européens et l'hôpital des africains), l'éducation et l'enseignement (avec les écoles des missions religieuses), un camp militaire y est construit. Les travailleurs africains du poste de Léopoldville réunis d'abord dans un village, seront regroupés par la suite en deux camps, Kilimani et Mampeza, et sont environ 3.000 personnes en 1907.

### **Le poste de Kinshasa**

Entre 1883 et 1910, le poste de Kinshasa est embryonnaire et croît très lentement. Il est relié à Léopoldville par une piste en mauvais état. Une factorerie hollandaise, la NAHV s'y établit vers 1886. On y trouve aussi des factoreries portugaises, des maisons pour les Européens, un camp de travailleurs africains, une mission protestante, une usine à café, des bâtiments pour la douane, la poste, et la gare. Un chemin de fer est construit pour relier Kinshasa à Léopoldville ; il suit le tracé du fleuve à une distance de 500 mètres.

Le véritable développement de Kinshasa commence avec l'aménagement d'un nouveau port fluvial entre 1910 et 1912, en remplacement de celui de Léopoldville jugé trop proche des rapides. Kinshasa s'agrandit alors rapidement. De nouvelles firmes commerciales, belges, anglaises, italiennes, portugaises s'installent partout. On y crée une chambre de commerce en 1912. Une cité africaine y est construite et entre 1914 et 1915, elle réunit environ 13.000 personnes. Une mission catholique (Pères de Scheut) avec écoles primaires et professionnelles y est fondée. On construit la cathédrale Ste Anne, en 1915. Un marché situé à l'emplacement actuel de la grande poste, ainsi que l'ancien tracé du chemin de fer Kinshasa-Léopoldville, actuel boulevard du 30 juin, délimitent la ville européenne et la ville africaine. Cette limite sera poussée au fur et à mesure de l'extension de Kinshasa. Le tracé du chemin de fer ainsi que le marché seront déplacés vers le sud. <sup>225</sup>

### **Léopoldville et Kinshasa réunis**

En 1920, Kinshasa et Léopoldville sont réunies en une seule circonscription urbaine du nom de Léopoldville. Cette circonscription deviendra une seule ville, mais aussi la capitale du Congo Belge, par décision administrative en 1923. La ville portera le nom de Léopoldville et Kinshasa en sera le centre des affaires. (Quand Chalux effectue son voyage au Congo, en 22/23, « kinois » est synonyme de « businessman » et d'homme riche, parmi les Blancs de la région). La décision deviendra effective en 1929, après l'aménagement de la plaine de Kalina. On construira à Kalina, le palais du gouverneur et des bâtiments administratifs. Une grande route sera construite pour relier Léopoldville à Kinshasa. Léopoldville s'est greffé à Kinshasa, mais aussi à l'ensemble des villages existants sur la rive méridionale. Progressivement des gens en provenance de toutes les régions du pays, mais aussi des étrangers, sont venus y habiter et s'y sont multipliés au fil des ans, faisant de la ville actuelle de Kinshasa, une ville cosmopolite, immense et tentaculaire. Léopoldville, après l'Indépendance, sera débaptisée et portera dans son entièreté le seul nom de Kinshasa, à partir du 1er juillet 1966

### **Capitalisme et croissance de la ville**

La période d'environ un demi-siècle qui va de 1881 à 1929 correspond, pour le Congo à la période d'accumulation primitive du capital, point de départ de la production capitaliste. (On remarquera, une fois de plus, qu'il y a continuité et que la date de 1908 n'est nullement significative dans le processus qui s'y développe).

Cette période correspond aussi au temps qu'il fallut pour que, de deux postes fondés sur la rive méridionale du Pool Malebo, le capitalisme aidant, naisse une ville qui deviendra ensuite la capitale du Congo Belge. La fondation de ces postes permettra à Stanley de mettre les premiers bateaux à moteur en circulation sur le fleuve. Ces steamers raccourciront

---

<sup>225</sup> Le marché sera réaménagé sur un autre site et remplacé par un marché couvert en coupole. Il quittera le site de l'actuel grande poste sur le boulevard pour occuper un autre site plus au sud, le magasin African-Lux, qui est aujourd'hui le super marché Daniel, à coté de l'hôtel de ville. (Pain 1979 ; Whyms 1956 ; Daye 1929))

considérablement le délai d'acheminement des marchandises vers le Pool. La présence de ces postes permettra aussi la construction rapide d'un chemin de fer, pour raccourcir davantage ce délai et remplacer la célèbre route des caravanes.

### **Le port et le commerce fluvial**

En 1881, à la fondation du poste de Léopoldville, Stanley avait lancé sur le fleuve Congo son premier steamer, un petit bateau à moteur appelé *l'En avant*, avec comme port d'attache une petite crique au pied du Mont Léopold : ce sera le premier port de Léopoldville. Les premiers steamers, arrivés en pièces détachées, furent transportés à dos de porteurs jusqu'au Pool par la route des caravanes. Leur lancement sur le fleuve à partir du Pool, permit à Stanley d'implanter 45 postes coloniaux sur les rives du fleuve jusqu'aux Stanley Falls (Kisangani). Ces bateaux à roue nous paraissent, quand nous en voyons aujourd'hui des photos ou des dessins, d'assez inquiétantes et informes choses sur lesquelles nous ne nous risquerions pas volontiers... Mais ce réseau, pour son époque et après si peu de temps, fit l'admiration de tous. Casement et la Commission d'Enquête lui tirèrent un grand coup de chapeau et, comme je l'ai dit plus haut, ce n'étaient pas des compliments diplomatiques ...

Une flotte intérieure fut ainsi constituée et avait pour base la station de Stanley Pool. Celle-ci se présentait comme le relais géographiquement logique et obligatoire du trafic à l'intérieur du pays. Il fut donc question dans un premier temps, d'y créer un chantier naval pour entretenir la flotte, ensuite d'accroître la flotte afin d'avoir des moyens de transport fluviaux importants. En 1887, six ans après la fondation du poste de Léopoldville, le réseau navigable reconnu s'élevait à 12.000 Km; en 1894, on pouvait compter 43 steamers qui sillonnaient le fleuve. Le port de Léopoldville s'agrandît au fur et à mesure de l'accroissement des activités commerciales. Le trafic du port atteignît 16.205 tonnes en 1907 et occupait alors 1.462 personnes dont 112 européens.

Les factoreries européennes installées sur la côte atlantique, devinrent dès lors des sociétés exploitant tout le bassin du Congo. Les postes coloniaux créés par Stanley s'échelonnaient sur les rives le long du fleuve. Ceux qui récoltaient, caoutchouc, copal, ivoire, les y amenaient. Grâce à l'introduction d'une monnaie européenne dans tout le Congo, le motako (pl. mitako), une baguette de cuivre, les nouveaux échanges purent avoir lieu. Cette monnaie représentait à la fois, les vivres, les produits de cueillette, les marchandises européennes, et le travail au service des européens. Les commerçants distribuaient des mitako contre les produits de cueillette, et cela facilitaient les échanges avec les produits européens (tissus, vieux habits, poudre, armes, etc.). Ce signe monétaire permettait de substantiels bénéfices aux Européens entre la valeur réelle et la valeur imposée, surtout en diminuant le poids du cuivre après 1904. L'interposition d'une baguette de cuivre représentait une subtile et fructueuse opération renversant au détriment des Congolais, les rapports établis sur les marchés européens entre les prix du caoutchouc et des tissus. Plus tard des billets à vue payables à la station de l'Etat, les *mokande*, furent institués.

### **Le chemin de fer et le développement de l'industrie**

La construction d'un chemin de fer reliant Matadi au Pool s'avérait sans doute une nécessité pour pouvoir rentabiliser le commerce dans le bassin du Congo et diminuer les coûts du portage sur la route des caravanes, celle-ci ne suffisant plus par ailleurs, à l'intensité du commerce. Débuté en 1890, la construction du chemin de fer s'achève huit ans plus tard. C'est le 16 mars 1898, que la première locomotive en provenance de Matadi entre dans le Stanley Pool. Mais la construction de ce chemin de fer pose pour la première fois le problème de la formation d'un prolétariat.

Le regroupement de quelques capitalistes (parmi lesquels, évidemment, Léopold II lui-même) permit la création de la CCCI, dont la CCFC fut une filiale. La CCCI reçut une option pour l'exploitation de la voie du Bas Congo et 1500 hectares le long du futur tracé du chemin

de fer. Contrairement aux attentes de la CCCI, elle n'arriva pas à réunir la main d'œuvre nécessaire pour la construction du rail. Elle dût donc faire également appel à une main d'œuvre en provenance d'Afrique occidentale, et même de Chine. La dureté du travail et les nombreux morts que coûta ce chantier ont déjà été évoqués par ailleurs.

Quant à l'industrie, elle se développa très timidement avant la construction du chemin de fer. Selon les calculs faits à l'époque, un train pouvait remplacer plus de 13.000 porteurs et coûtait 50 fois moins cher. Les porteurs de la route des caravanes constituaient donc une main d'œuvre rendue à nouveau disponible, qui pourrait servir, par exemple, à la cueillette des produits agricoles. Un premier quartier industriel fut implanté à Ndolo à l'Est de Kinshasa, près de l'ancien village Teke de Ndolo. Il y avait des briqueteries, des scieries, et ateliers divers. Mais ce fût l'achèvement du chemin de fer en 1898, qui attira plusieurs firmes sur la rive méridionale du Pool. Des activités de tout genre purent y être développées, grâce notamment à la distribution du courant électrique et de l'eau courante. Mais à Léopoldville, la construction du port et de la gare furent des symboles de la pénétration toujours plus grande du capitalisme européen au Congo.

## **Colonisation et rapports de pouvoir**

### **La colonisation et le mode d'exercice du pouvoir**

La phase d'accumulation primitive du capital fut rendue possible grâce à un mode coercitif d'exercice du pouvoir par les nouvelles autorités. La colonisation avait été graduellement préparée par le commerce transcontinental et les œuvres missionnaires depuis le quinzième siècle. Dans les années 1870, vint Stanley qui, contrairement à ses prédécesseurs, utilise le raid armé et les expéditions militaires dans sa conquête, pour obtenir la soumission ou la démission des souverains du Congo. Ces méthodes seront également utilisées par ses successeurs, les fonctionnaires coloniaux, dans la conquête, puis l'administration, coloniales: supplices de la chicotte, assujettissement des chefs à des travaux serviles, travaux forcés et corvées, humiliations et déplacements des récalcitrants, etc.

Le pouvoir colonial fut en outre, très centralisé et les principales décisions étaient prises à Bruxelles. La colonisation permit donc, avec le mode d'exercice du pouvoir utilisé, d'étendre et d'imposer la "civilisation" du capitalisme en conquérant de nouveaux marchés, au Congo en général, et à Léopoldville en particulier.

### **Les rapports de force : EIC contre chefs locaux**

Pendant la décennie 1881-1891, qui suivit la fondation des postes de Léopoldville et de Kinshasa, les relations entre les chefs Teke et les fonctionnaires de l'EIC ne se firent pas toujours dans les meilleures formes. Il y eut un certain nombre de conflits qui se terminèrent par l'exode massif des habitants des villages de Kinshasa, de Kintambo, de Ndolo, ainsi que de leurs chefs, Ntsuvila, Ngaliema, et Bankwa en 1891. L'événement qui déclencha l'exode des chefs Teke et de leurs sujets ne servit que de prétexte aux fonctionnaires de l'EIC pour se débarrasser des chefs riverains et de leurs sujets qui devenaient gênants pour la réalisation des objectifs coloniaux.

En effet, l'administration coloniale reprochait aux Teke de ne pas se livrer suffisamment à l'agriculture. Ils avaient très peu de champs de manioc et s'approvisionnaient eux mêmes auprès des villages situés dans l'hinterland et sur les collines. Ils étaient beaucoup plus intéressés par le commerce fluvial et particulièrement par le commerce de l'ivoire. Le poste de Léopoldville connaissait de ce fait, régulièrement des périodes de pénurie de vivres. L'administration coloniale (refrain connu) les trouvait donc paresseux et peu travailleurs. De même, en s'occupant du commerce de l'ivoire, ils se maintenaient comme des concurrents commerciaux tenaces. Comme l'ivoire, acheminé au Pool par les Bobangi, continuait à passer par les courtiers Teke, ils en vendaient une partie aux factoreries des deux rives du Pool, et

échangeaient une autre partie pour obtenir des fusils Snyder, très perfectionnés. En outre, les chefs semblaient être viscéralement opposés aux corvées que l'administration coloniale voulait imposer à leurs gens (travail dans les factoreries, construction des routes, etc.). Les premières factoreries installées à Kinshasa par exemple, durent faire appel à une main d'œuvre recrutée à l'intérieur du pays.

Tout ceci mis ensemble, ces Teke riverains et leurs chefs, apparaissaient aux yeux de l'administration coloniale comme n'étant, ni commodes, ni faciles à vivre. Aussi, lors d'un conflit autour d'un hippopotame tué par le chef du poste de Léopoldville et saisi par les habitants du village de Kinshasa, l'administration du poste de Léopoldville trouva une occasion pour y faire une incursion. Devant le refus des Batéké de Kinshasa de rendre l'animal, elle y envoya un détachement de la FP (des soldats Zanzibarites, Bangala, Hausa ) et un canon.. Le Chef de Kinshasa et ses gens durent se rendre. Après cela, le Chef Ntsuvila de Kinshasa, le chef Bankwa de Ndolo ainsi que les habitants de leurs villages traversèrent le fleuve pour se réfugier sur la rive septentrionale. Ils demandèrent asile en s'engageant à respecter l'autorité française. On leur accorda une terre à M'pila où ils reconstruisirent un village. Le Chef Ngaliema de Kintambo, traversa aussi le fleuve pour se réfugier sur l'autre rive quelques temps après.

Les villages Teke de Kintambo, de Kinshasa, et de Ndolo vidés de leurs habitants et de leurs chefs, l'administration coloniale disposait désormais de l'espace et du pouvoir nécessaire pour exécuter les plans gouvernementaux. Des plantations de café, de cacao, et de tabac furent aménagées sur les sites des anciens villages. Un camp d'instruction pour la force publique fut fondé à Kinshasa. On y donnait pendant dix-huit mois, une formation militaire à des recrues en provenance de la région équatoriale et de l'Afrique occidentale. Plusieurs baobabs qui ornaient jadis le village de Kinshasa furent abattus à la dynamite, permettant ainsi le tracé de l'avenue du camp militaire qui deviendra plus tard l'avenue des aviateurs.

Quant aux autres anciens villages de la rive méridionale, leur situation ne fût pas meilleure. Lemba, par exemple, fut incendié en 1888 et ses habitants dispersés. La colonisation fut perçue alors, comme une rupture d'un ordre ancien qui lui était défavorable et l'initiateur d'une nouvelle organisation, moderne. Léon de Saint Moulin rapporte que la *"destruction des valeurs anciennes fût d'ailleurs souvent systématique; même l'arme du ridicule fut utilisée par les missions autant que par l'administration pour ébranler un système social dans lequel elles n'avaient aucune place. La ruine de l'autorité coutumière était déjà consommée quand la maladie du sommeil fit périr une proportion énorme de la population autochtone.*

*« Par ailleurs, la tradition admet pleinement qu'une nouvelle organisation se mit alors sur pied, qui fut le point de départ de la société moderne. Ceux qui perçurent très tôt les nouvelles possibilités ne sont d'ailleurs pas rares; il en figure notamment parmi les nombreux chefs investis du début du siècle. Les nouveaux noyaux urbains furent cependant aux mains des Européens et les vastes cités créées sous leur égide ne furent pendant longtemps que des camps de travailleurs. Dans la plaine et sur les collines environnantes, les noyaux de peuplement se multiplièrent à partir des années 1910 ou 1920; ils étaient souvent constitués de personnes ayant quitté leur milieu coutumier et se considérant comme relativement autonomes. »*<sup>226</sup> L'administration coloniale fit des délimitations administratives dans l'hinterland de la rive méridionale. Les populations furent regroupées en chefferies selon une loi de 1906, puis en groupements selon une autre de 1910. Plus tard en 1935, elles furent regroupées en un seul secteur, le « secteur des Bahumbu ».

## **La question du salariat et les transformations sociales**

### **L'introduction du salariat et le travail forcé**

---

<sup>226</sup> de Saint Moulin 1971 : 115

L'introduction du salariat au Congo, comme un peu partout en Afrique, se fit de manière brusque et sans transition, par rapport aux modes anciens de mobilisation des forces du travail. Pour rappel, les recrutements de départ pour le travail moderne au Congo, se firent selon le mode de la contrainte : c'était du travail forcé. Nous en avons parlé assez plus haut pour ne pas y revenir !

Le travail forcé était utilisé non seulement pour la récolte des matières premières, pour les travaux d'aménagement, mais aussi pour le recrutement du personnel dont avaient besoin les entreprises privées et publiques. Après l'Etat Indépendant du Congo, la nouvelle administration coloniale belge, opta pour l'impôt en argent, forme indirecte du travail forcé et coexistant avec lui. Elle opta également pour l'expropriation méthodique des paysans, ouvrant ainsi la voie au développement agricole et minier par la formation d'un prolétariat abondant.

Ces méthodes étant décriées par l'opinion publique internationale et belge, l'administration coloniale fit campagnes et propagande pour encourager par tous les moyens les formes occidentales du travail avec comme conséquences, après plusieurs années, la création de l'habitude d'engagements spontanés consentis en dehors de toutes sollicitations. Mais le travail forcé explique aussi le peu de productivité de la main d'œuvre. Il y a eu beaucoup de plaintes, en effet, au sujet de ce que l'on a appelé "la paresse" ou "l'apathie" des Noirs au travail. Encore une fois, l'idée de les combattre par l'appât d'une rémunération décente ne germa dans le cerveau de personne

### **Salariat et transformations sociales**

Une ville comme Léopoldville était née du besoin de concentration de la main d'œuvre, et devint une concentration urbaine en constante extension, parallèlement au développement du capitalisme dans le pays. Elle était un lieu de rupture des charges pour les matières premières destinées à l'exportation. Léopoldville était ainsi une concentration de personnes, d'origines tribales et régionales diverses, soustraites des milieux et influences coutumiers, non préparées aux exigences de la vie urbaine et moderne, sans cohésion sociale, mais ayant en commun le fait de partager l'espace de vie attribué par l'administration coloniale, et le fait de travailler pour la nouvelle "économie et société". La main d'œuvre recrutée à l'intérieur du pays pour les besoins de Léopoldville, y arrivait par vagues successives, selon la variation de la demande. Ces arrivées furent très denses entre les années 1923 et 1929, période de conjoncture économique très favorable et d'effervescence dans les activités de la ville. Une telle concentration de la main d'œuvre, qui prit d'abord la forme de "centres ou quartiers extra-coutumiers", mais plus tard de "Cité indigène", fit de Léopoldville la Cité qui avait la plus grande concentration de la population africaine.

Elle fit également de Léopoldville le centre de rayonnement de l'économie capitaliste et de sa pénétration indirecte dans les milieux traditionnels. En effet, plusieurs villages participèrent à l'économie coloniale de manière indirecte par le truchement de l'émigration des prolétaires, et furent progressivement intégrés au capitalisme. L'économie monétaire, les prélèvements excessifs de main d'œuvre, le retour au village d'ouvriers ayant acquis sur les chantiers une autre mentalité et des besoins différents, l'achat du travail à la place du recours à l'entraide coutumière, le déclin des autorités traditionnelles, toutes ces mutations irréversibles vont modifier les sociétés congolaises, mêmes dans les régions les plus reculées.

Ces transformations sont visibles à Léopoldville, mieux que n'importe où ailleurs. Le développement de l'individualisme et de la notion de propriété individuelle en furent les premiers indicateurs. Au contact de la civilisation occidentale, les gens se transformèrent très rapidement et développèrent des désirs et besoins nouveaux. L'on observe également un relâchement des mœurs dû à la fois au manque d'un cadre de référence morale en l'absence du cadre coutumier, mais aussi (peut-être surtout) à la faible proportion des femmes. On trouvera plus loin des statistiques précises, mais disons d'emblée qu'elles ne représentèrent

jamais plus que le tiers, souvent le quart seulement de la population. Avec une « ratio » de deux à trois hommes pour une femme, que voulez-vous qu'il arrivât ?

Mais des nouvelles solidarités vont se recréer dans ce milieu extra-coutumier. La sociabilité mise en place, n'était ni une reproduction, ni un abandon des modes de vie traditionnels, et encore moins une adoption totale de la modernité, comme l'ont avancé des auteurs comme Baeck. C'était plutôt la recherche de nouvelles formes de sécurisation dans un milieu nouveau, avec des réalités nouvelles. Une sociabilité qui a présenté des formes métissées par rapport à la fois à la modernité occidentale et aux traditions africaines.

Avec l'accroissement de la population africaine, la solidarité se noue au niveau des rues, des quartiers, prenant souvent la forme d'entraide en cas de besoin (mariage, deuil, naissance, maladies, etc.). Il y a aussi la création des réseaux de solidarité des gens originaires des mêmes villages, clans ou ethnies. Plus tard des gens parlant la même langue, quelque que soit l'ethnie d'origine, vont essayer aussi de se regrouper et se soutenir pour faire face aux aléas de la vie urbaine. Il se crée également une solidarité entre "anciens migrants" et "nouveaux migrants" de même origine villageoise ou ethnique. Les migrants les plus anciens offrent aux nouveaux venus l'hospitalité, les initient à la vie de la ville, ou les prennent en charge jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler de leurs propres ailes (Les migrants conservent donc des relations avec leurs villages d'origine et la solidarité continue à jouer à ce niveau: cadeaux envoyés ou apportés lors des voyages, hébergement et prise en charge des enfants de proches envoyés en ville pour être scolarisés, etc.)

Cette solidarité urbaine va entraîner la naissance d'un parasitisme urbain, peu connu des milieux traditionnels où chacun contribue par son travail à la vie du groupe, mais secourt les autres en cas de besoin. Ce parasitisme est parvenu jusqu'à nous sous des formes et des modes divers qui sont parfois décriés. Le parasitisme, mais aussi la jalousie et la concurrence, feront partie des effets violents et contradictoires de la nouvelle solidarité.

## **La Cité africaine de Léopoldville**

Après l'exode massif des Teke et de leurs chefs en 1891-1892, il restait encore des africains dans les postes de Léopoldville, de Kinshasa, et de Ndolo, parmi lesquels, les travailleurs des factoreries installés dans les trois postes, les boys des européens ainsi que les africains servant l'administration coloniale et ceux qui étaient soldats dans la force publique.

Les habitants africains des postes de Léopoldville et Kinshasa, furent longtemps regroupés dans des "*camps de travailleurs*", sortes de villages "indigènes" où les habitations ne différaient guère de ceux des villages traditionnels (cases en terres battues et en chaume). Dès la fondation des postes, il y eut délibérément une politique de séparation de l'habitat des Européens de celui des Africains. Les habitations des africains étaient non seulement séparées de celles des européens, mais elles en différaient aussi par le mode de construction.

Les Européens choisirent d'occuper la bande de terre longeant le fleuve. Les villages et logements des Africains étaient situés au-delà de cette bande. Les quartiers européens, industriels, commerciaux, et résidentiels vont donc occuper le Nord de la Ville, d'Ouest en Est, de l'ancien Kinshasa à l'ancien Kintambo. Ils seront séparés des quartiers africains par une zone neutre de 400 mètres, ne pouvant être habitée.

La zone neutre était occupée par des potagers cultivés par des maraîchers africains. Dans beaucoup de villes, on y mettra aussi les casernements de la FP, qui pourra ainsi servir de barrière entre Noirs et Blancs en cas d'émeute.

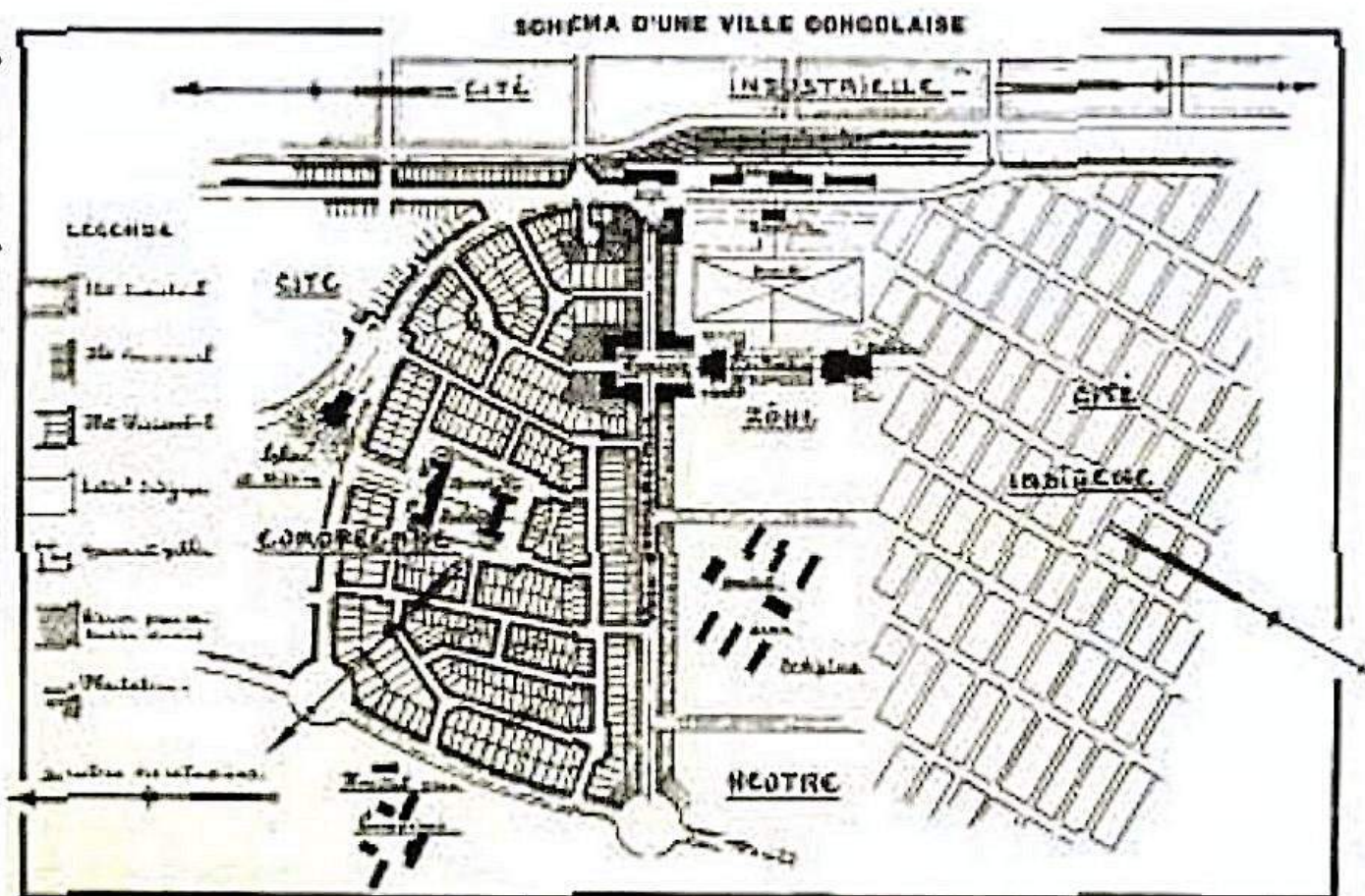
C'est au Sud de cette zone neutre que se situe la Cité Africaine. Au fur et à mesure que la bande occupée par les Européens s'épaississait avec la croissance démographique et l'accroissement des activités, les Africains étaient repoussés au delà. Avec les vagues successives d'Africains arrivant à Léopoldville, leur accroissement y était aussi très fort.

Ce schéma Ville blanche/Zone tampon/Ville noire fut généralisé, avec bien sûr les inévitables variantes liées aux conditions géographiques locales, dans l'urbanisme colonial belge.

Avec un tel accroissement des Africains, surtout à Kinshasa, l'administration coloniale allait créer une seule cité africaine, appelée « Cité indigène » ou « Ville indigène », bien distincte de la ville européenne. Le premier quartier de cette cité, allait être aménagé à Kinshasa, au delà de la ville européenne, d'abord à partir de l'actuelle Grande Poste. Quelques années plus tard la limite allait être repoussée vers le Sud à partir de l'actuelle Avenue du Commerce, avant d'être repoussée finalement, à partir de l'actuelle avenue Rwakadingi, au Sud du Marché Central.

Son plan d'aménagement sera dessiné par George Moulaert à partir de 1911. La cité africaine aménagée suivant un plan très géométrique, sera lotie en carrés d'un hectare contenant chacun 32 parcelles. Les autorités procéderont au remplissage progressif de ces hectares, en ne tenant pas compte des liaisons entre le lieu d'habitat et le lieu de travail. Pour recevoir une parcelle, le travailleur devait d'abord prouver qu'il avait un emploi, qu'il payait les impôts, que ses papiers d'identité étaient valides, et qu'il était en bonne santé. L'emplacement de la parcelle était déterminé par l'origine ethnique, critère principal de regroupement des travailleurs. Le travailleur devait d'abord construire derrière la parcelle un petit logement qui servirait plus tard de cuisine. Ensuite, il devait clôturer la parcelle en plantes vivaces. Ce n'est qu'après qu'il pouvait commencer la construction de son propre logement. Il devait planter des arbres fruitiers et entretenir un potager.

Bulletin des Séances – Institut Royal Colonial Belge



Dessin 21 : René Schoentjes « Schéma d'une ville congolaise ». Bruxelles, 1933  
 Créé par un ingénieur architecte du ministère des Colonies. Pour « raisons d'hygiène » une « zone neutre » séparait les quartiers « européens » et « Indigènes ». D'une largeur de 500 mètres, elle correspondait, selon son concepteur, au rayon d'action maximal d'un moustique porteur de la malaria.

Les autorités laissaient aux travailleurs la latitude de construire leurs logements comme ils pouvaient. La plupart de ces logements étaient d'abord construits, selon un mode

traditionnel, mais graduellement certains matériaux modernes<sup>227</sup> furent utilisés pour les toitures ou les fenêtres.

Les parcelles attribuées dans la cité africaine avaient une superficie de 500 m<sup>2</sup> (20x25m) et étaient destinées à un ménage. Mais la plupart des attributaires des parcelles y construisirent, outre leur propre maison, des sortes de maisons de rapport et en firent des appartements à louer, exerçant ainsi la profession qualifiée légalement de "logeur". Ce n'était pas la seule manière de se procurer un revenu d'appoint. Un certain nombre d'hommes mariés, minoritaires parmi la population, tenaient à l'usage des célibataires une table d'hôte payante, monnayant ainsi les talents culinaires de leur épouse. Autre variante : on utilisait la cuisine pour préparer des plats cuisinés que l'on vendait dans la rue.

Mais en fait, cette cité africaine n'était pas un tout homogène. Parmi la population africaine, il y avait des catégories qui n'y résidaient pas telles que, les policiers africains, les soldats avec leurs familles, le personnel de maison, les équipages de bateaux, les internés et les malades incurables. En somme, même si Léopoldville s'est greffée sur un réseau de peuplement existant, elle n'en reste pas moins, quoiqu'il en soit, une création coloniale, une réalité importée. En témoigne l'appellation de la cité africaine, le "Belge" ou Belesi, appelée ainsi parce qu'elle était l'œuvre du colonisateur. Les Belges n'y habitaient pas et ne pouvaient pas y entrer à partir d'une certaine heure.

La cité africaine de Léopoldville fut la première cité noire et la plus peuplée de la colonie. Cependant, les autorités coloniales mirent des restrictions pour éviter qu'il n'y ait des "parasites" dans la Cité, c'est-à-dire, des personnes dont le séjour à Léopoldville ne serait pas justifié par des besoins de main d'œuvre. Il y eut donc un contrôle strict des déplacements des populations de l'arrière pays vers Léopoldville: passeport de mutation, permis de séjour, carte de travail, etc. De telles mesures peuvent amener à penser que Léopoldville était essentiellement une ville ouvrière et qu'il n'y avait pas de places pour des "indépendants" et des "parasites". Malgré les contrôles de la police, il y avait tout de même, une catégorie des gens qui échappaient au contrôle administratif.

Un article, publié dans la revue générale de la colonie par Raphaël de la Kethulle aborde la question du vagabondage à Kinshasa et donnerait à penser que les « shégés » ne sont pas un phénomène aussi récent qu'on tendrait à le croire. Il déplore, déjà en 1922, le fait que Kinshasa, soit le refuge des jeunes kleptomanes, de ceux qui ne se sentent pas à l'aise ailleurs. Il donne aussi quelques indications sur leur provenance et leur itinéraire. Ils sont amenés à la capitale en qualité de petits boys, par les travailleurs des navires, par les clercs indigènes, les hommes de la côte, les commerçants africains ou européens. Une fois congédiés de chez leurs patrons européens à cause du vol, ils deviennent des vagabonds voleurs opérant dans la cité européenne et indigène en bandes organisées. Ils sont généralement, sans travail, sans parents, sans domicile fixe, dormant tantôt à la belle étoile, tantôt dans un taudis abandonné.

A cette catégorie de jeunes vagabonds, il faudrait ajouter ceux que l'administration coloniale appelle les irréguliers, c'est-à-dire, les résidents sans permis de séjour, sans carte de travail, sans être inscrits à la bourse de travail, et sans activités avouables. Mais il y a également les chômeurs inscrits à la Bourse du travail, demandeurs d'emploi et désireux d'en trouver.

## **La grande expansion de Léopoldville**

---

<sup>227</sup> Qui pouvaient être de récupération. Les tôles utilisées pour les toitures, par exemple, bien que ce matériau fût moins confortable et moins sain que le chaume traditionnel, étaient fréquemment récupérées. Quand les appareils mus par l'essence se généralisèrent, la tôle de touque, déroulée, devint un matériau fréquent, par exemple pour les toitures.



Entre 1923 et 1929, il y a une période de haute conjoncture économique, d'équipement et d'investissement. Cette période coïncide avec le temps qui s'écoule entre la décision administrative de faire de Léopoldville la capitale du Congo Belge (1923) et l'application effective de la décision (1929). C'est précisément durant cette période que l'on observe une grande effervescence à Léopoldville.

Le reportage, déjà cité, de Chalux, qui est passé à Léopoldville en 1923, est la description d'un énorme chantier, mais aussi d'une population blanche qui spéculait de manière effrénée. En fait, il y a alors dans la future capitale un « boom » immobilier intense, dû au fait que l'on bâtit pour héberger tous les services de la Colonie jusque là logés à Boma, et ceux qui y travaillent, c'est-à-dire les plus hauts gradés (Gouverneur Général, Procureur Général, etc...), donc les plus forts traitements du Congo.

La ville connaît une expansion sans précédent qui se remarque par la croissance démographique et la croissance géographique. L'expansion géographique s'observe dans l'aménagement de nouveaux sites, tels que la plaine de Kalina pour accueillir les nouvelles fonctions politiques et administratives de la ville. L'expansion démographique s'observe elle, par la croissance des effectifs de la population. Cette croissance résulte avant tout, faut-il le dire, d'un solde migratoire positif, les femmes étant dans l'ensemble sous-représentées, tant chez les Noirs que chez les Blancs. L'accroissement, qui était déjà fort remarquable jusqu'en 1920, va s'accélérer à partir de 1923, surtout dans la population africaine. Whymys avance les chiffres suivants pouvant donner une idée de la croissance de la population européenne et africaine jusqu'en 1920.

Population européenne			Population africaine				
Année	1881	1900	1919	Année	1881	1900	1920
Population	5	208	526	Population	4.000	-	11.700

Source : Whymys, *Léopoldville son histoire 1881-1956*, p. 42

De 1881 à 1920, la population africaine a presque triplé. Cependant, il faudrait faire remarquer que, durant cette même période, il y avait des vagues flottantes d'ouvriers qui venaient à Léopoldville et rentraient dans leurs villages ou s'en allaient ensuite vers d'autres centres commerciaux, suivant que la demande de main d'œuvre augmentait ou diminuait. C'est vraiment le cas de parler d'un « prolétariat flottant ». Mais, même avec ce « bémol », durant la période d'effervescence, la croissance de la population fut continue. Les chiffres suivants, empruntés à Emmanuel Capelle, montrent assez clairement le rythme de croissance continue de la population africaine de 1923 à 1929. Ils montrent également que la « sex ratio » est très déséquilibrée.

Il est assez étonnant que les Belges se soient pendant très longtemps heurtés à des problèmes de dénatalité, d'une part, et de « propension du Noir à la débauche », d'autre part, sans jamais, apparemment, se faire la réflexion qu'écarter les hommes et les femmes n'est pas le meilleur moyen de favoriser les naissances, ou que quand il y a une femme pour trois ou quatre hommes, elle peut certes faire face à la situation en tant que prostituée, mais pas comme « épouse et mère ».

On comprendrait un silence pudique quant à ce que l'on proclame ouvertement dans les journaux, mais le même silence règne dans les rapports officiels, de sorte que l'on est amené à se dire qu'il y avait des sujets auxquels on n'osait se permettre de penser ! La population africaine passa du simple à un peu plus du double durant cette période de haute conjoncture économique. Cette augmentation se fit très rapidement, les activités économiques de la ville impliquant une augmentation sans cesse accrue de la main d'œuvre.

#### **Population africaine à Léopoldville par sexe et par âge de 1923 à 1929**

Année	Hommes	Femmes	Enfants	Total	F/H
1923	10.582	3.781	2.338	16.701	0.36
1924	11.582	4.167	2.940	18.689	0.36
1925	15.505	4.389	3.278	23.172	0.28
1926	14.978	5.016	2.512	22.506	0.33
1927	19.948	5.250	2.036	27.234	0.26
1928	23.813	6.000	2.330	32.143	0.25
1929	26.932	7.460	2.662	37.054	0.27

Source : Capelle, E, *La Cité indigène de Léopoldville*, p. 30.

En fait, le manque de main d'œuvre est un problème qui s'est toujours posé avec acuité depuis les débuts de Léopoldville. Pour y répondre, l'administration coloniale fera des campagnes de recrutement massives, parfois abusives, à l'intérieur du pays entre 1900 et 1930. (Notons, encore une fois, la continuité sans faille entre la période léopoldienne et la période belge)

Ce mode de peuplement créera des déséquilibres sur le plan démographique. Léopoldville est une ville où la population féminine est le tiers de la population masculine. Cette « sex ratio » traduit significativement que jusqu'en 1930, l'installation en ville revêt un caractère provisoire pour les deux groupes de population. Une bonne partie de la population masculine est célibataire (ce qui ne veut pas dire chaste !). Quant aux hommes mariés, ils ne peuvent faire venir leurs familles que si certaines conditions sont réunies et qu'ils sont sûrs de ne pas rentrer au milieu d'origine.

Mais à partir de 1930, Léopoldville et le système qui l'a érigée, vont connaître une crise inédite à laquelle la population africaine n'avait aucunement été préparée. S'ensuivra une longue période de stagnation durant laquelle, les populations connaîtront massivement et pour la toute première fois le chômage, dont l'un des remèdes préconisés, sera d'orienter les ouvriers spécialisés vers d'autres débouchés tels que l'artisanat ou la création d'une petite agriculture proprement africaine.

## Synthèse

Nous avons rendu compte de la dynamique des transformations ayant affecté la rive Sud du Pool Malebo et les modes de vie des populations, dans une perspective d'une certaine durée historique, de décrire l'occupation progressive de l'espace, la construction progressive d'un milieu de vie, en partant de l'hypothèse que cette rive méridionale n'a pas toujours été une ville. Le visage qu'elle a revêtu à différentes époques, est le produit d'une interaction entre cadre géographique et cadre de vie. En insistant sur les interactions entre le niveau local et le niveau international, on a tenté en même temps de retracer les trajectoires par lesquelles, un territoire tel que la rive méridionale du Pool Malebo s'est incorporé dans les structures des échanges internationaux tout en mettant en exergue les mutations progressives qui s'en sont suivies.

En liant l'histoire du développement de la rive méridionale à celle du capitalisme, on peut trouver dans l'histoire quelques clés de compréhension du changement social. Il faut insister particulièrement sur une dynamique historique conflictuelle, puisqu'un territoire est ici considéré non seulement comme un espace naturel, un lieu de gisement des ressources, mais aussi comme un espace de vie où se confrontent des logiques multiples, où s'observent à diverses époques des conflits d'acteurs, latents ou ouverts, implicites ou explicites, qui ont parfois pris le visage des violences armées ou répressives. A chaque époque, il y a eu un jeu d'acteurs dominants/dominés, les dominés étant repoussés aux marges du système, et ayant alors accès aux ressources d'une manière déséquilibrée.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le Pool Malebo fut rattaché à un vaste réseau d'interactions et d'échanges entre l'Afrique, l'Europe, et l'Amérique, insufflé par l'expansion capitaliste. Il

disposait d'un marché régional important et joua particulièrement un rôle de premier plan dans le commerce des esclaves pendant la période de la traite négrière. Il a été le carrefour et la zone de transbordement d'un grand réseau commercial organisé le long du fleuve. Son emplacement géographique particulier n'est pas étranger au rôle central qu'il a joué, - et jouera sans doute encore longtemps - dans les jeux de l'échange dans le bassin du fleuve Congo, se présentant comme un relais géographiquement logique et obligatoire du trafic à l'intérieur du pays.

A la suite de son implication dans le commerce intercontinental, la rive méridionale du Pool Malebo connut d'importantes transformations, transformations qui furent accélérées par la mise en place du système colonial, inaugurée par la fondation du poste de Léopoldville. Le capitalisme colonial désorganisa complètement le réseau commercial congolais et permit le développement d'une ville sur cette rive méridionale. Il a fallu un demi-siècle pour que le développement de deux postes coloniaux, Léopoldville et Kinshasa, donne naissance à une seule ville qui devint en 1929 la capitale du Congo. En somme, l'urbanisation y est une réalité récente et de durée relativement courte, puisqu'elle ne date aujourd'hui que de cent vingt cinq ans, si on la replace dans une perspective de longue durée, dans l'histoire d'une rive méridionale multiséculaire. Quoiqu'il en soit, la morphologie d'un milieu urbain comme Kinshasa aujourd'hui, ne peut être dissociée des différents conflits d'acteurs qui ont jalonné toute l'histoire de la rive méridionale du Pool Malebo où elle se situe.

Pendant les dix premières années suivant la fondation du poste de Léopoldville, il y eut une cohabitation difficile entre le pouvoir colonial et le pouvoir local Teke, celui-ci étant jugé peu coopératif par le premier. Le pouvoir local a voulu garder son autonomie, alors qu'en signant des traités avec l'administration coloniale, il avait de droit transféré une partie de son autorité. Les tensions se sont exacerbées et transformées en conflits ouverts. Cette confrontation entre une logique de domination et une logique de résistance, s'est soldée par la victoire des acteurs dominants qui sont restés seuls maîtres à bord, les chefs Teke ayant été contraints à l'exil. Les vainqueurs disposaient alors du territoire et de ses ressources pouvant les mobiliser à leur avantage, du pouvoir politique pouvant l'exercer à leur guise. Ils pouvaient ainsi réorganiser et recomposer les relations sociales en leur faveur. La colonisation fut perçue alors comme une rupture d'un ordre ancien qui lui était défavorable et l'initiateur d'un nouvel ordre.

Après l'exode des Teke et de leurs chefs, les "nouveaux habitants" arrivant par vagues successives sur la rive méridionale, en provenance des différentes régions du pays et de l'Afrique, vont y faire l'apprentissage de l'urbanité, de la modernité, dans un contexte de colonisation. Séparés de gré ou de force de leur milieu d'origine, de leur cadre de vie matérielle, du type de socialisation qu'ils avaient connu jusqu'alors, ils vont essayer de s'adapter aux contraintes du changement imposé et incorporer des nouvelles règles de comportement socio-économique. Même si Léopoldville s'est greffée sur un réseau de peuplement existant, elle n'en reste pas moins, quoiqu'il en soit, une création coloniale, une réalité importée. Ainsi, Léopoldville rassemblait une population africaine, d'origine ethnique et régionale diverse, soustraite des milieux et influences coutumiers, sans réelle cohésion, mais partageant néanmoins l'espace de vie attribué par l'administration coloniale.

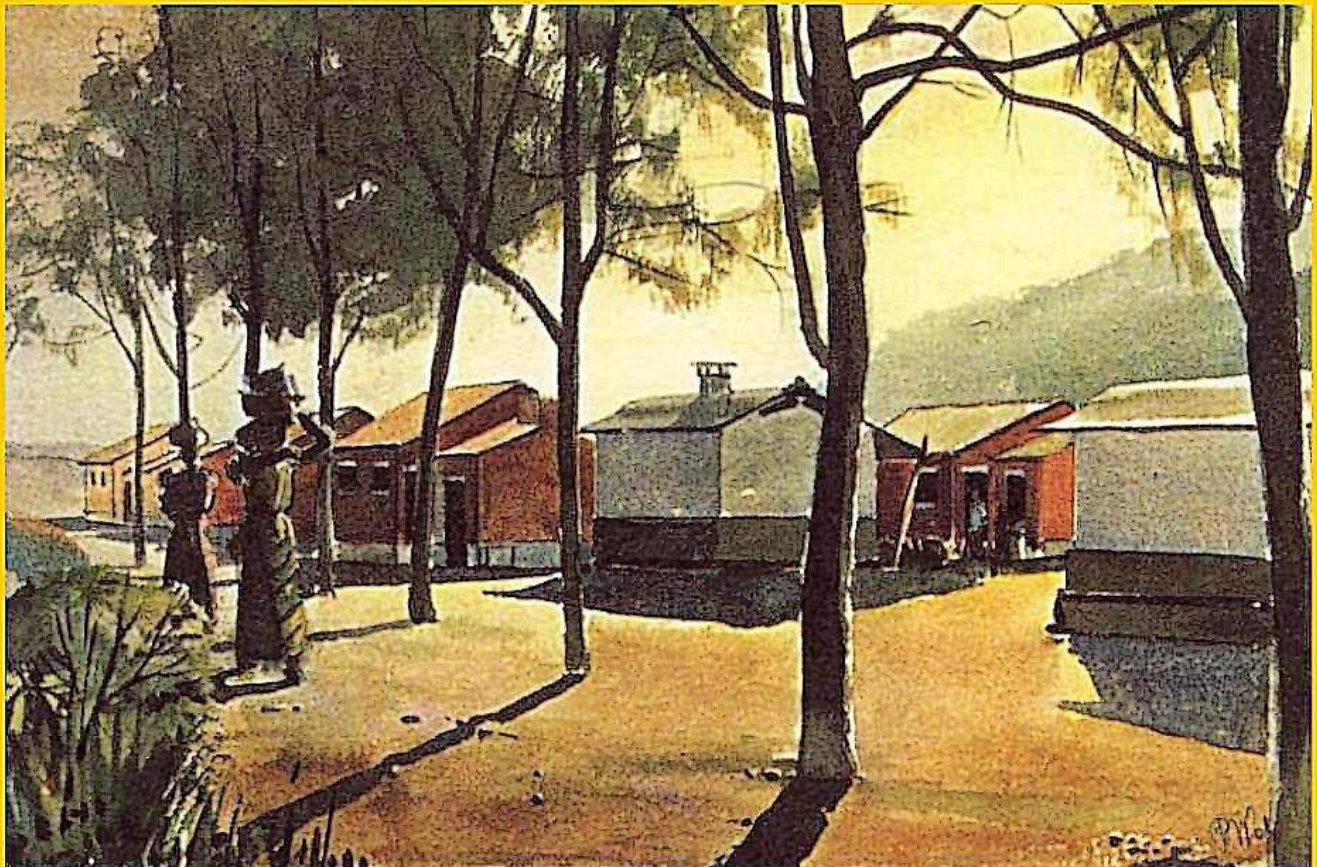
Léopoldville était une concentration humaine en constante augmentation selon les besoins de l'économie coloniale. Son peuplement s'est fait d'une manière que l'on pourrait qualifier d'artificielle, notamment par un recrutement forcé de la main d'œuvre africaine de l'intérieur du pays. L'artificialité se remarque également dans la composition de la population ainsi que dans la « sex ratio ». Léopoldville est peuplée essentiellement de populations immigrées, venues les unes d'Europe, et les autres de toute l'Afrique centrale, mais aussi de l'Afrique occidentale. La proportion entre les deux sexes est très déséquilibrée dans les deux groupes de populations : la population féminine est le tiers de la population masculine, et celle-ci y est en majorité célibataire. En fait, jusqu'en 1930, l'installation en ville revêt un caractère provisoire aussi bien pour les européens que pour les africains. En plus,

Léopoldville est une ville policée, quadrillée, où n'auront droit de cité que les africains justifiant d'une activité en relation avec la nouvelle économie. Léopoldville est ainsi jusqu'en 1930, une ville dont la population africaine est composée essentiellement de travailleurs et ouvriers, impliqués directement dans le circuit de production ou de commercialisation capitaliste.

La bonne conjoncture de l'économie internationale et nationale entre 1923 et 1929, permet une croissance rapide de la ville, et se clôture par l'installation définitive de la capitale du Congo Belge à Léopoldville. Mais l'effervescence que connaît la ville jusqu'en 1929, sera stoppée net l'année suivante, année de la grande récession économique internationale. Cette récession qui a frappé de plein fouet Léopoldville et qui a laissé entrevoir les contradictions et les faiblesses du système, inaugure une nouvelle période de l'histoire du développement de la ville.

Et une fois de plus, on est frappé davantage par la continuité entre Léopold et ses Héritiers, que par un quelconque contraste. La date de la reprise n'est en aucune occasion, dans aucun processus, une frontière ou une limite. La disparition de l'impôt en travail au profit de l'impôt en argent n'apparaît que comme un épisode de la monétarisation triomphante et de l'introduction du salariat. L'urbanisme reflète deux soucis : la ségrégation et le contrôle social.

## AIMO (5) : Apparition du paternalisme patronal



Kakontwe  
Une vue du camp des travailleurs.

Personne ne niera, je pense, que le comportement patronal dont nous pouvons être témoins par l'intermédiaire des documents dont nous disposons, et qui a été celui des Compagnies durant la plus grande partie du Temps des Héritiers, est à peu près ce que l'on peut imaginer de pire de la part du Capital.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que si ce n'était pas de l'esclavage c'était ... surtout parce que cela portait un nom différent !

La main d'œuvre était recrutée de force, engagée dans des conditions que l'on n'ose même appeler « contractuelles » tant consentement et information faisaient défaut, elle était contrainte à accepter des rémunérations dérisoires. Le souci de la sécurité et de la santé des travailleurs brillait par son absence. Les punitions étaient féroces. On ne se gênait pas pour séparer des familles. Les « camps de travailleurs » étaient d'infâmes taudis et ce que l'on baptisait « hôpitaux » ou « infirmeries », de sinistres mouiroirs. L'Administration laissait faire ou même y prêtait la main.

Tout ceci, il est sans doute bon de le rappeler aussi, nous est rapporté par des sources officielles, c'est-à-dire par des rapports administratifs ou médicaux, des faits rapportés au Conseil colonial ou par les Compagnies elles-mêmes. Il n'y avait pas, au Congo, de presse socialiste ou syndicale pour répandre « de perfides calomnies contre l'ordre social ».

### Le paternalisme en Belgique

Or, l'on n'a pas fait le tour de la bourgeoisie belge quand on a énuméré ces pratiques de rapaces. La Belgique a aussi connu des industriels d'un autre type, des gens de la trempe de Solvay ou de Warocqué, qui n'étaient pas moins capitalistes que les autres, mais représentaient une autre attitude patronale.

Ce dernier fut l'homme le plus riche du pays au début du siècle : ses participations sont nombreuses tant dans les charbonnages de Campine que dans d'autres secteurs industriels (Clabecq, Gaz et Electricité du Hainaut, chemin de fer et charbonnages en Chine, tabacs au Portugal...). Franc-maçon, anticlérical affirmé, patriote et royaliste, il veut jouer un rôle politique. Persuadé que seule la grande bourgeoisie est capable de diriger le monde, il est le représentant typique des grands patrons sociaux philanthropes mais paternalistes, injustes mais magnanimes. A l'ULB, il est de la Jeune Garde libérale. A Mariemont et dans le Hainaut, il constitue des groupements libéraux et se donne un support social, le journal *Les Nouvelles*. Bourgmestre et député, il dépose des projets de lois favorables à la classe ouvrière tout en s'opposant au droit de grève. La philanthropie est aussi un moyen pour lui de lutter contre le cléricisme; il fait ouvrir des chauffoirs à Bruxelles (1891) avec distribution de soupe et de pain, il donne des subsides à l'ULB, soutient l'Ecole des Mines, fonde l'Institut commercial Warocqué à Mons, ainsi que l'Athénée du Centre à Morlanwelz, un orphelinat, une crèche, une maternité, subsidie les expositions de Bruxelles (1897 et 1910) et de Charleroi (1911).

Solvay découvre un procédé révolutionnaire de fabrication de la soude, dépose son brevet en 1861 et crée, avec son frère, la Société *Solvay & Cie*. Puis, à Couillet, ils mettent en route, avec le soutien d'Eudore Pirmez, la fabrication industrielle de la "soude Solvay" dès 1865. Solvay fonde des usines là où l'on peut trouver du calcaire, de la houille et du chlorure de sodium, nécessaires à son procédé. Le brevet Solvay est exploité dans le monde entier par un empire industriel et commercial. Cet empire se développe grâce à ses méthodes novatrices: collaboration étroite entre les diverses usines, contrôles stricts à chaque stade de la fabrication. C'est également un homme qui prend des initiatives sociales audacieuses pour son temps. Ainsi, il instaure des conditions de travail innovantes dans ses usines : retraites ouvrières (1899), journée de 8 heures (1908), congés payés (1913), recyclage professionnel... Politiquement engagé, il occupera à deux reprises la fonction de sénateur et sera nommé ministre d'État en 1918. Il crée également de nombreuses œuvres sociales, il sera le principal mécène de l'*Université Libre de Bruxelles*

On les a appelés « patrons sociaux », « patrons éclairés », « philanthropes » ou encore « paternalistes »<sup>228</sup>.

Ce dernier mot est fort intéressant, dans la mesure où il suggère encore une fois un rapprochement entre les Colonies et l'Europe, et permet de deviner que l'attitude patronale était très peu fonction de la couleur de la peau et l'était beaucoup de la soumission et de la dépendance de la main d'œuvre. ! Qu'on l'emploie dans le contexte colonial ou dans le cadre industriel en Europe, le mot renvoie toujours à la notion de « père ». Précisons, le père tel qu'il est perçu par la société bourgeoise au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Il implique autorité, mais aussi justice et bienfaisance. Le père est quelqu'un dont on a un peu peur, mais dont on sait aussi qu'il veut le bien de ses « enfants ». Quant à l'attitude attendue de ceux-ci, elle se résume à la soumission, à l'obéissance et à la reconnaissance. Toutes ces idées se marient si heureusement avec celles qui sont à la base de la colonisation, en particulier le fameux « *les Nègres sont de grands enfants* » qu'on s'étonne presque de ne pas avoir vu le paternalisme social s'implanter d'emblée avec la colonisation !

Il n'est donc pas dépourvu d'intérêt de voir ce que le paternalisme patronal a réalisé en Belgique, au moins par un exemple. Celui-ci portera sur l'habitat ouvrier dans la région liégeoise<sup>229</sup> en particulier celui des mineurs de houille, sous le règne de Léopold II et dans les années suivantes.

---

<sup>228</sup> Didier KILONDO NGUYA emploie dans son mémoire (*Ménages Gécamines, précarité et économie populaire*, UCL, 2004) l'expression « *paternalisme autoritaire* » pour caractériser l'attitude de l'UMHK.

<sup>229</sup> Les données et les citations sont extraites de GAIER Claude : « *Huit siècles de Houilleries Liégeoise* », Liège, Editions du Perron, 1988, pp 190 à 193

Jusque dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, les mineurs liégeois étaient en fait des ruraux exerçant leur métier dans des zones proches de la ville qui n'étaient pas encore devenues des banlieues industrielles. Ces ouvriers, tout comme les artisans établis en dehors des limites urbaines, habitaient généralement des huttes et des cabanes, dont on peut supposer qu'elles figuraient parmi les plus pauvres du genre. Divers auteurs, sous le Régime français, en dénoncent en tout cas le caractère fruste voire misérable.

Si les techniques de construction s'améliorent par la suite et, partant, les conditions de logement, les vastes concentrations de population entraînées par les besoins sans précédent de l'industrie provoquèrent, paradoxalement, une dégradation de l'habitat ouvrier. L'essor des charbonnages amena en effet dans l'agglomération une foule de travailleurs sédentaires ou migrants qui cherchèrent à se loger à bas prix, compte tenu de leurs revenus très limités.

Les plus mal lotis furent les campagnards célibataires, établis en ville par nécessité, ou les navetteurs, qui devaient y séjourner en semaine, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de regagner chaque jour leur domicile. La pratique habituelle consistait à prendre logement chez des particuliers, les logeurs, qui cédaient en location une chambre, une alcôve, une soupente, un lit, voire un emplacement dans un lit, moyennant une somme très modique. Les hygiénistes ont dénoncé avec vigueur cette habitude détestable qui a sévi pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et dont l'arrivée de travailleurs immigrés, surtout après la seconde guerre mondiale, a provoqué une certaine recrudescence.

Les logeurs étaient habituellement soit un ménage d'ouvriers, soucieux de rentabiliser par tous les moyens la sous-location de leur propre espace vital, soit un tenancier de cabaret, qui s'assurait ainsi, par surcroît, d'une clientèle captive. Dans ces «cambuses», la promiscuité était totale, l'hygiène absente, la cohabitation souvent orageuse. Certes, les mineurs n'étaient pas les seuls à vivre ainsi, mais ils étaient, plus encore que d'autres, astreints à ces conditions-là. Lorsque le docteur Kuborn décrit cette lamentable situation, vers 1860, il se base essentiellement sur la situation à Seraing, une ville dont la population passa de 3.250 habitants en 1830 à 41.000 en 1910, et où l'on louait des chambres dont, parfois, l'espace attribué aux occupants était limité par un simple trait de craie! Et pourtant, il considère encore que la situation y était moins mauvaise qu'ailleurs. Écoutons-le: «*Sauf dans quelques localités trop rares, où de philanthropiques associations se sont constituées pour construire des habitations d'ouvriers, salubres et peu coûteuses, il est patent que les mineurs, en grande majorité, sont mal logés. Pour se gîter à bon compte, force leur est de s'établir en dehors du centre et de s'agglomérer entre eux. Dans la plupart de ces maisons, dans celles de logeurs surtout, les pièces sont étroites et basses, la lumière y pénètre à peine, l'air n'y circule pas. Le rez-de-chaussée est souvent composé d'une pièce unique, mal ou point dallée, et dont le sol offre des creux, des inégalités. L'absence de caves y entretient l'humidité. C'est dans ces pièces que se lessivent, se sèchent, l'hiver, le linge et les hardes de travail pour le lendemain. Aussitôt son retour, il s'y lave lui-même des pieds à la tête. Au lieu de foyer, un poêle qui donne plus de chaleur tout en procurant une économie de combustible, et sert à faire la cuisine; on peut juger par là de la quantité de principes nuisibles qui se répandent dans l'atmosphère. Il n'est pas rare de voir dix, douze, quinze personnes qui jouent, fument, boivent, mangent dans un espace tout au plus suffisant pour quatre ou cinq individus. Une échelle, le plus souvent, tient lieu d'escalier; vous êtes sous le toit. Un carreau de vitre de quelques pouces carrés, qui parfois ne s'ouvre même pas, laisse à peine pénétrer un jour douteux. Quelques paillasses, quelques couvertures de coton jetées entre quatre planches, servent de couchettes; le logeur y entasse le plus d'hommes possible au prix de dix à douze centimes par jour et par individu. Ces lits sont rarement vides: ceux-ci ne les quittent que pour faire place à ceux-là; les paillasses n'ont été ni retournées, ni exposées à l'air, les émanations qui proviennent de la sueur et de la perspiration cutanée n'ont pu s'en dégager*

«*De l'extérieur, d'autres émanations pénètrent dans le logement: ici manquent des latrines, là elles sont de construction vicieuse; les matières excrémentielles, entraînées par les eaux pluviales ou ménagères, n'ont pas d'écoulement et forment des flaques d'eau qui imprègnent le sol, imbibent par capillarité les murailles, infectent le puits, etc. En somme:*

*respiration d'un air chaud, vicié par des émanations de toute nature, non renouvelé; humidité, malpropreté, absence de lumière; telles sont les conditions délétères au milieu desquelles croupissent ces mineurs. Toutefois, hâtons-nous de le dire, grâce à des règlements d'une sévérité vexatoire peut-être, mais que la loi suprême du salut des populations excuse, si elle ne justifie la mise en pratique, cet état de choses s'améliore de plus en plus dans la population des houilleurs à laquelle nous prêtons nos soins. »*

Il semble donc bien que l'on revenait de loin puisqu'un contemporain de l'avènement de Léopold II, Boëns-Boissiau, s'exprime comme suit, alors qu'il croit discerner une certaine amélioration: *« Si l'on trouve encore dans ces demeures basses, étroites, sans cave ni grenier, sales, fumeuses, entourées d'immondices croupissant sous les fenêtres et presque sur le seuil de la porte, ce n'est plus guère que dans certaines localités éloignées des centres de population, et habitées par ces bandes d'émigrants que la misère chasse de leur pays »* (par « pays », entendez « de leur région », l'immigration viendra plus tard). Et d'ajouter: *« Il existe, dans la classe des mineurs, une catégorie d'individus sans famille et sans propriété, qui vit dans des logements insalubres, où ils dorment comme des bohèmes, au nombre de quatre, six ou huit, dans de misérables réduits, sur des lits sales et infects. Aussi, dans la dernière épidémie de choléra que nous avons vue, est-ce presque toujours dans ces détestables maisons de logeurs que le fléau a sévi. C'est donc là que les autorités administratives, par la voie des conseils et par l'influence d'une surveillance sévère, devraient introduire de salutaires réformes »*.

Une génération plus tard, l'enquête de 1886 sur la condition ouvrière révèle que ces tares n'ont pas disparu. Bon nombre de travailleurs célibataires, quelle que soit d'ailleurs leur profession, vivent encore de la sorte dans les centres industriels, à Liège notamment. On y cite, par exemple, le cas de cinq houilleurs qui, rue du Coq, couchent dans trois lits, installés dans une même chambre. Le coût est de l'ordre de dix centimes par nuit et huit centimes pour le café. A Angleur, on signale des maisons de logeur où chaque lit est occupé par deux personnes durant le jour, auxquelles succèdent deux autres dormeurs pendant la nuit.

Mais au moment où l'on dénonçait la persistance de ces abus, d'autres systèmes d'habitations ouvrières étaient en train de se généraliser. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, certains industriels belges se sont préoccupés de construire pour leur personnel des habitations à bon marché. Leur but premier était de fixer la main-d'œuvre à proximité du lieu de travail, afin de réduire au minimum le préjudice que leur causait la rotation excessive d'un effectif quasi nomade. L'exemple fut donné par l'industrie textile de Verviers et de Gand ainsi que par certaines sociétés charbonnières du Hainaut. Cockerill fut le premier, dans les houillères liégeoises, à faire de même en 1825 mais la multiplication des cités minières dans ce bassin eut surtout lieu dès la fin des années 1860.

Au Charbonnage du Bois-de-Micheroux, à Soumagne, le Comte d'Oultremont fait construire, de 1869 à 1872, une petite cité de vingt-deux maisons qui se louaient, sans bail, à raison de trois à cinq francs par quinzaine. Implanté dans un milieu rural, dépourvu de logements suffisants et de moyens d'approvisionnements, le Charbonnage du Hasard entama, à partir de 1866, l'édification de deux cités et de maisons particulières mais surtout, en 1870, son administrateur-gérant, Jules d'Andrimont fonda à Micheroux un établissement pour célibataires, sur le modèle phalanstérien, auquel il donna le prénom de son épouse: l'Hôtel Louise. Celui-ci pouvait abriter deux cents mineurs.

La description qu'en donne, en 1890, le baron de Royer de Dour reflète à la fois les bonnes intentions de ses initiateurs et le rigorisme d'une vie communautaire qui ne souffrait pas de déviance:

*« Tout y est combiné pour le confort du travailleur; on trouve au rez-de-chaussée le café, le réfectoire pour 100 personnes, la cuisine, la boulangerie, les bains et lavoirs, la lingerie, le magasin de denrées alimentaires et d'habillements, la bibliothèque populaire.*



*Une machine à vapeur amène l'eau de citerne et l'eau de puits dans deux réservoirs situés sous les combles et la distribue à profusion à tous les étages.*

*« L'hôtel est éclairé au gaz de pétrole.*

*« Les ouvriers sont logés au 1er et au 2<sup>e</sup> étage, seuls, à deux ou trois par chambrette, mais chacun dans un lit particulier; ces chambrettes, séparées les unes des autres par des cloisons en sapin, sont installées dans de grandes et vastes salles de 5 mètres de hauteur et parfaitement aérées; la cloison, qui n'a que 2m50 de hauteur, ne descend pas jusqu'au sol; on y a laissé un vide de 20 centimètres pour que les poussières ne s'accumulent pas dans les coins et que la brosse, cet agent de propreté, puisse circuler partout<sup>230</sup>.*

*« Le mobilier de chaque chambrette se compose d'un lit en fer, d'une paillasse et d'un matelas en varech, d'une paire de draps de lit, en toile, de deux couvertures de laine en été et de trois en hiver, d'une chaise et d'une armoire. Le mobilier de chaque chambrette revient à 100 francs.*

*« L'ouvrier qui désire prendre sa pension à l'hôtel s'adresse au directeur des travaux du charbonnage, qui lui délivre un livret sur lequel sont inscrits son nom, sa qualité et son salaire moyen; il se présente ensuite à l'hôtel Louise muni de ce livret, sur lequel on notera, non seulement sa dépense journalière, mais encore la liste et les prix des objets dont il s'approvisionne au magasin, et dont on percevra le montant sur le produit de sa prochaine quinzaine.*

*« Le prix de la pension est de 1 franc 20 pour son logement, sa nourriture et le lavage de son costume de travail<sup>231</sup>»* Si les portions de nourritures semblent plutôt correctes, pour autant que les quantités prévues aient été respectées (exemple : à 8 heures, l'ouvrier soupe (coût 20 centimes) « d'une bonne portion de pommes de terre et de légumes, ou d'une tasse de café et d'une tartine de 300 grammes ».), l'emploi du temps est réglé comme dans un monastère et de manière très tatillonne.

Certes, il y a des loisirs, qu'on s'efforce de rendre éducatifs. Après le dîner, l'ouvrier emploie son temps comme il l'entend. Pour se distraire, il dispose du café, des dominos et des cartes; de la bibliothèque populaire, des journaux belges et étrangers, mis gratuitement à sa disposition. La salle de café est fermée 9 heures en hiver, à 10 heures en été. Une école du soir pour adultes est annexée à l'établissement. La société a également établi un *Casino* où les ouvriers se réunissent le soir pour se distraire; les *Fanfarses des Charbonnages du Hasard*, composées de 50 exécutants, s'y font entendre plusieurs fois par semaine.

Et le baron de Royer de Dour conclut : « *L'esprit qui anime les pensionnaires de l'hôtel Louise est excellent; quand l'un d'entre eux cause de la perturbation, ils le signalent à l'économe, qui de suite lui donne congé* ». On peut se demander, bien sûr si ce « bon esprit » n'était pas le but final de toute l'opération !

La construction de l'Hôtel Louise avait de quoi satisfaire la bonne conscience et le souci d'économie de ses promoteurs. On avait calculé que son prix de revient de 180.000 francs restait inférieur à celui d'un ensemble de maisons de capacité similaire. En 1874, la société érigeait un second hôtel proche du premier. Mais les contraintes que cet univers fouriériste faisait peser sur les occupants n'eurent pas l'heur de plaire. En 1884, l'hôtel Louise et son voisin furent convertis en appartements individuels, tout comme les deux maisons de la cité

---

<sup>230</sup> Cette disposition semble avoir été fort répandue, à l'époque, dans « l'hôtellerie sociale », si l'on en juge par cette description d'un *Mill's hotel*, à New York : « *On appelle ainsi d'immenses hôtels garnis qu'a bâtis à New-York un millionnaire un peu philanthrope, un peu spéculateur, où l'on reçoit à la nuit, moyennant vingt sous, les hommes sans domicile et d'où les femmes sont exclues.... Les chambres s'alignent le long de couloirs de pierre et de fer, étroites comme des cabines, longues de 7 pieds sur 6. Les portes ne touchent ni le sol ni le plafond, elles sont séparées les unes des autres par une cloison de la même hauteur que la porte, de sorte que, pourtant indépendantes, elles communiquent toutes entre elles par le plancher et le plafond. ... le mur est blanchi à la chaux, un lit bas occupe toute la longueur du réduit, une carpepe au pied du lit, une chaise et une petite armoire grillée de 50 centimètres. Rien d'autre. Et, d'ailleurs, pas de place pour autre chose* » (Jules Huret DE NEW-YORK A LA NOUVELLE-ORLÉANS, Paris, Librairie Charpentier, 1920, pp. 226-227) Le texte a été réédité en 1920, mais il relate des observations faites en 1903.

<sup>231</sup> Ce lavage était quotidien, de même que le bain. Nous sommes, ne l'oublions pas, dans un charbonnage !

du Bois-de-Micheroux qui avaient été primitivement réservées à un usage collectif. La S.A. des Charbonnages de Marihaye logeait « ses » célibataires à l'hôtel d'Ivoz et à la Vieille-Marihaye.

La promotion immobilière des charbonnages finit par prendre une ampleur considérable. Les houillères acquièrent des maisons existantes ou, cas plus fréquent, en firent construire d'emblée. Cette politique leur permettait en outre de réduire la réparation des dégâts houillers<sup>232</sup> par rapport à des immeubles appartenant à des tiers et, le cas échéant, d'utiliser les facilités de logement à la fois comme argument pour l'embauche et comme moyen de pression en cas de troubles sociaux. On remarqua, par exemple, que les pensionnaires de l'Hôtel Louise firent échec à la grève de 1875 en refusant de se joindre à leurs camarades.

C'est pourquoi les sociologues et, cela va sans dire, les socialistes, s'opposaient aux promoteurs patronaux en raison de la sujétion à l'entreprise qu'ils favorisaient. H. Marichal préconisait, en 1869, la construction d'habitations sociales, mais sans le corollaire de l'attachement au charbonnage. « *C'est la glèbe mitigée et sous une autre forme* », remarquait-il. Une façon de contrebalancer quelque peu l'emprise patronale, tout en assurant la promotion sociale du personnel, consistait à faciliter l'acquisition des habitations par les ouvriers. Aussi des systèmes de prêts avantageux et de paiements échelonnés furent-ils instaurés après la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Le Hasard* poursuivit sa politique de construction: il assurait, en 1929, le logement de soixante pour cent de son personnel. Dans les années 1940, cette société érigea également des habitations destinées aux cadres. Werister racheta le « *cazère* »<sup>233</sup> Dewez entre 1890 et 1895, puis réalisa ses propres projets immobiliers, au début du siècle (dispensaire, école, cité) d'abord, en 1922 ensuite, en 1946 encore, pour arriver à plus de cinq-cents logements. En 1870, le Charbonnage des Six-Bonnières dispose de trente-quatre maisons ouvrières. Vers la même époque, les Charbonnages de Marihaye possédaient également des immeubles, qui se louaient dix à vingt-cinq francs par mois. On pouvait les acheter en acquittant dix annuités de 200 à 416 francs. Les célibataires payaient deux francs cinquante de loyer par quinzaine. A la fin du siècle, cette société avait cent trente maisons.

L'exemple que nous avons examiné le plus en détail est liégeois, mais on pourrait trouver sans peine des faits et des conceptions du même genre dans les autres régions industrielles du pays.

Le paternalisme patronal, tel qu'il a existé en Belgique, n'était certes pas dépourvu de pensées d'intérêt ou de contrôle social. C'est une évidence ! Mais il ne faudrait pas aller trop loin et n'y voir que cela. Il y avait souvent une générosité et une bonne volonté réelle derrière tout cela, même si cela s'assortit de présupposés inacceptables. On ne saurait admettre que le droit à une vie décente ne soit pas, précisément un droit, mais une sorte de « don gracieux » accordé par le Maître du haut de sa grandeur. On ne saurait admettre que l'employeur décide de tout, y compris de l'emploi des loisirs, en dehors des rapports de travail, ni que la soumission dans la sphère du travail soit une condition pour pouvoir se loger décentement. On ne saurait admettre, en un mot, que le patron veuille tout régenter, même si cela revêt comme à l'Hôtel Louise des formes collectivistes inspirées du socialisme utopique.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, sous-estimer la part du rêve et de l'utopie chez ces capitaines d'industrie ! Empain<sup>234</sup>, par exemple, créateur des tramways du Caire en Égypte,

---

<sup>232</sup> Les sociétés minières sont responsables de dégâts occasionnés par leurs activités, même indirectement, par exemple si des glissements de terrain en sous-sol viennent à provoquer des fissures dans les maisons en surface.

<sup>233</sup> Liégeois pour « caserne ». Ici : grand bloc d'immeuble.

<sup>234</sup> EMPAIN, Edouard (baron) Belœil, 20.09.1852 - Woluwé, 22.07.1929 Industriel et financier. Ingénieur. Il fonda la Banque Empain, destinée à financer les nombreuses entreprises qu'il créa par la suite, dont la Compagnie générale des tramways à voie étroite et la Compagnie des chemins de fer réunis (1892). Il établit le premier vicinal entre Liège et Jemeppe et acquit ou créa, en France, d'autres lignes de chemin de fer. Il exploita au niveau national puis mondial (Russie, Chine, Espagne) la nouvelle technique de la traction électrique des

semble bien y avoir cédé quand il construisit de toutes pièces dans ce pays une cité moderne, la nouvelle Héliopolis. Et ce pourrait bien ne pas être non plus un pur effet du hasard, si le « phalanstère » de l'Hôtel Louise a été édifié sous l'autorité d'un Comte, dirigé par un administrateur-gérant lui aussi à particule et décrit par un baron. La présence de la noblesse était encore forte, alors, dans les classes dirigeantes et Léopold II favorisa son assimilation avec la haute bourgeoisie en anoblissant des hommes d'affaires ou d'industrie. Ici, comme à propos des Misons, on peut se demander si le goût romantique pour le Moyen-âge n'a pas joué un rôle. La Puissance s'est déplacée de la possession de la terre vers celle du capital-argent. Mais on garde la nostalgie des temps harmonieux (dans la littérature !) où les rapports humains dans la production étaient ceux du Seigneur avec « ses paysans ». Pourquoi ne pas chercher à les retrouver dans le rapport entre le « Maître de Fosse » et ses ouvriers ? Marichal, avec son image de « *la glèbe sous une autre forme* » avait peut-être, sans le vouloir, mis « dans le mille » !

Dans ce paternalisme<sup>235</sup>, il y avait de la bienfaisance, du dévouement sincère à la communauté, de la bonté, mais aussi une certaine condescendance de grand bourgeois qui « fait valoir ». C'était toujours un peu la « *dame du château* » qui fait le bien autour d'elle. Et la providence d'un canton, c'était le châtelain qui irriguait, propageait l'assolement et les greffes modernes et visitait, avec son intendant, les domaines que son activité avait transformés à la fois en paradis terrestre, en fief électoral et en excellent placement.

Mais, cela étant dit, il faut remarquer aussi qu'à un siècle de distance un certain nombre de choses sont différentes, et que cela peut fausser notre appréciation.

Il y a d'abord cet optimisme d'avant 1914, que nous avons déjà évoqué dans l'introduction. Bien des gens croyaient de bonne foi que le progrès aurait finalement raison du « paupérisme » et que le capitalisme triomphant améliorerait le sort de tous. Il n'est pas déraisonnable de penser qu'un Warocqué, par exemple, partageait ce genre d'optimisme libéral, capitaliste, rationaliste et patronal.

Il y avait ensuite l'aspect personnel ou, mieux individuel... La référence au « père » renvoie à une relation personnelle et l'époque en question était encore une époque où les rôles de l'économie étaient tenus par des personnes ayant une identité et un caractère qui marquaient leurs entreprises. La distance sociale pouvait être énorme entre le château du Maître de fosses et le coron du houilleur, ils n'en habitaient pas moins la même ville. Le patron était encore un homme que l'on pouvait voir passer. Ce n'était pas une société sans visage, située très loin, à des milliers de kilomètres.

Sauf, précisément, dans les colonies...

## Transfert

Les deux devoirs du proconsul dans l'œuvre de colonisation sont « faire produire » et « faire consommer ». Il donne à la civilisation ses assises économiques, étapes de son progrès vers sa fin matérielle : la prospérité. C'est, comme au Palais communal de Sienne, la fresque du bon gouvernement, mais en action. Le gouvernement ne consiste pas seulement à créer, il doit régir la création. L'expérience de la magistrature conduit à une réflexion sur le

---

tramways urbains, dont le couronnement fut incontestablement la réalisation du métropolitain de Paris. Il réalisa également la grande ligne transversale qui relie les provinces occidentales de la Chine à la région maritime. Il s'intéressa ensuite à la production et à la distribution de l'électricité. Il collabora avec le roi Léopold II au développement économique du Congo, notamment par la création de la Compagnie des chemins de fer des Grands Lacs africains. Cette collaboration fut également efficace pour relancer l'industrie électrique belge, principalement par la création des A.C.E.C (Ateliers de constructions électriques de Charleroi). Créateur des tramways du Caire en Égypte, il construisit de toutes pièces dans ce pays une cité moderne, la nouvelle Héliopolis. Général pendant la Première Guerre mondiale, il fut nommé aide de camp du Roi en 1918. Il fut un grand mécène dans le domaine scientifique. Père de Jean et Louis, grand-père d'Edouard-Jean Empain. (Denoël Thierry, *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Le Cri 1992)

<sup>235</sup> Il faudrait tout un développement pour montrer comment ce *paternalisme* s'enchaîne à celui de *l'Ami des Hommes* et de la *Nouvelle Héloïse*.

commandement, trace une esquisse du régime idéal: la genèse d'une constitution idéale est, dans l'ordre moral, une réplique à la naissance de la prospérité dans l'ordre matériel.

Réexaminons schématiquement ce que nous avons vu se passer pour le logement des mineurs de houille liégeois.

Dans un premier temps, les conditions sont infrahumaines. « *C'est donc là, nous dit-on, que les autorités administratives, par la voie des conseils et par l'influence d'une surveillance sévère, devraient introduire de salutaires réformes* ». On a alors affaire à des villageois fraîchement déplacés dans les villes. La situation n'est donc pas dépourvue d'analogies avec celle qui inspirera à Moulaert les premières ébauches de la « ville coloniale » que nous avons rencontrées à Léopoldville, à partir de 1911. Là aussi, les parcelles attribuées dans la « cité » étaient destinées à un ménage, mais la plupart des attributaires y construisirent des sortes de maisons de rapport, exerçant ainsi la profession qualifiée, là également, de "logeur".

Ensuite, les employeurs se rendent compte qu'ils ont intérêt à stabiliser les conditions d'habitat de leurs ouvriers. Certains vont même plus loin que l'habitat et entendent intervenir sur l'ensemble de leurs conditions de vie, mais aussi sur leur conduite et leur manière de penser. Parmi leurs motivations, disposer d'un moyen de pression supplémentaire, améliorer matériellement la vie de la classe ouvrière, regagner une partie du salaire payé en se faisant vendeurs de logement et de nourriture, protéger la santé de leur personnel ou entraver la diffusion des idées socialistes... tous ces motifs et sans doute d'autres encore s'entremêlent de façon inextricable. Une évidence, pourtant, saute aux yeux : comme dans le cas de la colonisation, ces motifs sont à deux faces : mélange de philanthropie sincère et de calcul d'intérêt.

Relevons aussi, en passant, qu'à Liège comme au Congo c'est avant tout l'homme célibataire qui est la cible de ces intentions bien- ou malveillantes.

En Belgique, le projet de contrôler largement, sinon complètement, la vie de l'ouvrier dans tous ses aspects, même ceux qui n'ont pas de rapport avec les relations de travail, tourna court assez rapidement. Au bout du compte, il n'en resta que la possession, par les charbonnages, d'un assez important parc immobilier. Cet échec relatif est dû pour une part à la répugnance individuelle des ouvriers pour l'embrigadement, et au fait que le patronat va se trouver confronté à la concurrence des pouvoirs publics (dans le domaine du logement social notamment) ou des organisations d'entraide de la classe ouvrière elle-même (coopératives et mutuelles).

Aucun de ces « contrepoids » n'existe au Congo, puisqu'il n'est pas question que les indigènes puissent s'associer, se grouper ou s'organiser et que, quand bien même ils le feraient, leurs moyens seraient dérisoires. D'autres part, les pouvoirs publics n'y sont pas représentés, comme en Belgique, par des mandataires élus, mais par une hiérarchie dirigée d'en haut, et toute à la dévotion des Compagnies. De plus, les compagnies, en contrepartie de leurs concessions, avaient l'obligation s'assurer un certain nombre de tâches relevant des pouvoirs publics et les nécessités les avaient amenées à intervenir, par exemple, dans la production d'aliments ou les importations alimentaires.

Il était donc raisonnable de penser que, puisque les facteurs qui avaient fait obstacle, en Belgique, à la création du « paradis paternaliste » n'existaient pas au Congo, celui-ci pourrait y éclore et y pousser à l'aise.

Or, il se fait que dans la décennie '30, un certain nombre de facteurs vont converger en direction de l'établissement au Congo d'un « Patronat-Providence » qui ne sera pas sans rappeler celui des villes industrielles belges quelques années plus tôt. Cette ressemblance sera même physique car, quand on voit les photos des « camps de travailleurs » des grandes entreprises, on ne peut que trouver que ces rangées de maisonnettes identiques donnent une singulière impression de « déjà vu ».

Indépendamment de tout événement extérieur, il y avait l'évolution même de l'industrie. On avait de moins en moins besoin de terrassiers ou de manœuvres, et de plus en plus d'ouvriers ayant un certain nombre de connaissance, donc un certain temps d'écolage. Le travail de forçat perdait du terrain au profit du travail d'ouvrier spécialisé.

Or il va de soi que plus un ouvrier fait un travail bête et purement musculaire, plus on le remplace aisément. S'il meurt ou s'il déserte, n'importe quelle autre brute à gros biceps prendra sa place, et c'est tout ! A partir du moment où le travail se spécialise et qu'un écolage intervient – même s'il ne s'agit que d'apprendre, sur le tas, à se servir correctement d'un certain nombre d'outils, les travailleurs cessent d'être des fourmis ouvrières toutes semblables, ils deviennent moins interchangeables, moins faciles à remplacer. Il devient dès lors logique (et rentable !) de s'assurer de leur stabilité, de les garder en bonne santé, d'éviter que des accidents les tuent, les estropient ou simplement les mettent pour un temps hors d'état de travailler.

Comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, la crise amena chez le personnel européen des remous sociaux, des départs et des licenciements vers la fin des années '20. Il y eut d'ailleurs aussi des licenciements chez les travailleurs noirs. Mais, en ce qui concerne ceux-ci, il se produisit, à côté du renvoi au village de certains travailleurs, la promotion d'autres à des fonctions abandonnées par les travailleurs blancs, et que les indigènes pouvaient effectuer à moindre coût. De ce fait aussi on mit sur pied un enseignement professionnel car désormais les Noirs avaient accès aux postes d'ouvriers spécialisés, aux petits emplois de bureau, voir à certaines fonctions subalterne d'encadrement. Là encore, on avait affaire à du personnel ayant des connaissances spéciales, que l'on avait avantage à « fidéliser ».

Vers 1930 eurent lieu aussi un certain nombre de dénonciations du système de recrutement des travailleurs qui ressemblait très fort à un recrutement forcé qui ne disait pas son nom. Les « fuites », comme souvent, furent dues en partie à des tiraillements entre des intérêts coloniaux divergents. Les colons du Kivu, gênés dans leur recrutement de travailleur par le recrutement de Kilo-Moto s'empressèrent d'en dénoncer l'avidité et la dureté (qui n'étaient que trop réels !) Des administrateurs et des Missionnaires firent chorus, car à ce moment là on se souciait beaucoup du problème de la dépopulation, évidemment due elle aussi à ces ponction répétées. Vandervelde réclama une commission d'enquête parlementaire, qu'il n'obtint pas, mais il y eut une enquête administrative spéciale, à laquelle participa d'ailleurs le futur Gouverneur Général Pierre Ryckmans, qui mit à jour suffisamment d'imprécision et de flou dans les données pour qu'on doive se rendre à l'évidence : les recruteurs faisaient ce qu'ils voulaient et les quota, quand l'Administration se hasardait à en fixer, n'étaient nulle part respectés. Le recrutement reçut un sérieux coup de frein. Manifestement, on était dans un moment où une attitude de « patron social » serait vivement appréciée comme « politiquement correcte ».

Durant cette même période, la bourgeoisie catholique belge, où se recrutaient en majorité les cadres supérieurs des grandes holdings, et singulièrement de la Société Générale et de l'UMHK, se montrait fort perméable aux idées fascistes, en particulier à l'organisation corporatiste du travail perçue comme « dépassant la lutte des classes ». Et, en Italie comme en Allemagne cette discipline sociale passait par un encadrement qui ne se bornait pas au travail lui-même, mais intervenait à tous les niveaux de l'existence du travailleur, allant même jusqu'à encadrer ses loisirs par le « *Doppolavoro* » ou « *Kraft durch Freude* ». Dans les milieux dirigeants, l'idée de l'encadrement « du berceau à la tombe » avait le vent en poupe.

Enfin, autour de 1935, se produisit à la Société Générale un assez large chambardement des cadres supérieurs qui mena à ce que nous avons appelé « le Règne des Ingénieurs ». Nous en avons parlé plus en détail dans un chapitre précédent. Et ces ingénieurs

ont, pour beaucoup, travaillé dans les charbonnages wallons, où ont eu lieu, précisément, les expériences paternalistes que nous avons décrites.

### « Du lange au linceul »

« *Au Katanga*, disait une plaisanterie congolaise douce-amère, *on naît dans un lange de l'Union Minière, et on est enterré dans un linceul de l'Union Minière* » Cela résumait assez bien la politique de « Patron-Providence » de l'UMHK et son intervention omniprésente dans la vie de son personnel. Rien, pratiquement, n'y échappa : salaire et conditions de travail, bien sûr mais aussi santé, éducation, habitat, nourriture...

Une brochure de l'UMHK, datant des années '50, illustre la grande libéralité de l'entreprise géante en donnant cette exemple : « *L'Union Minière accorde facilement des congés<sup>236</sup> aux épouses de son personnel* » Nous savons déjà, en effet, que l'indigène en déplacement devait avoir sur lui un document servant en quelque sorte de « passeport interne » établissant qu'il avait des raisons légitimes de se déplacer et n'était pas un quelconque récalcitrant en cavale. Il est toutefois remarquable que l'émission de ce document se soit faite non par l'employeur, non seulement pour le travailleur lui-même, mais pour les membres de sa famille qui, n'étant pas personnellement liés par un contrat quelconque avec l'UMHK, n'avaient en principe nul compte à lui rendre !

Les raisons d'être de cette politique sociale sont multiples. Nous avons vu que les exemples n'en manquaient pas dans le patronat belge et, dans les années '30 ces idées connurent un regain d'intérêt, tant du côté des hommes politiques de gauche, qui y voyaient une occasion d'améliorer le sort de la population laborieuse, que chez le patronat, qui s'était convaincu petit à petit que des concessions bien dosées pouvaient apporter la paix sociale et éviter de coûteux conflits. Quand tout le monde est d'accord, fût-ce pour des raisons opposées, il n'est rien d'étonnant à ce que des choses se réalisent !

D'autre part, si l'administration coloniale peut se voir reprocher à bon droit une très grande complaisance envers les Compagnies, elle n'était quand même pas totalement aveugle. Nous avons vu, quand nous évoquions la mise en valeur du Katanga, que dans les années '20 les rapports sévères n'ont pas manqué. Des gens comme Sohier et Leplae ont fait leur travail. Mais celui-ci se réduisait à faire ces rapports. Le verticalisme imposé par la Charte coloniale les ligotait dans ce qu'ils pouvaient faire sur place. S'il y a eu complicité avec les abus du recrutement, il faudrait parler plutôt d'une complicité du Ministère des Colonies, à Bruxelles, que des administrateurs locaux. Ceux-ci étaient tenus au silence par un « devoir de réserve » qui fut toujours compris, dans la Colonie, de manière extrême et fanatique. Il fallut donc du temps, et des circonstances favorables, pour que l'on s'avise, en Belgique, qu'il se commettait des abus au Congo, et que le personnel soit autorisé à agir pour y mettre fin. Cela se produisit entre 1925 et 1930. Le signal qui jusque là avait été au vert pour tous les abus, passa à l'orange clignotant « *Attention ! N'y allez pas trop fort !* »

De plus, l'UMHK se heurtait à un double problème découlant de la géographie. Le Katanga a beau être immensément riche quant à son sous-sol, cela n'en reste pas moins une région peu peuplée, et son sol est assez ingrat. Si l'on veut y créer les grandes agglomérations qui vont de pair avec l'industrie, il faut donc faire venir les gens de fort loin et, une fois ces cités créées, on se heurtera à de considérables problèmes de ravitaillement, parce que la production agricole locale n'y suffira pas. Ces problèmes ne sont pas insurmontables, à condition d'y mettre de gros moyens. L'Union Minière les avait.

D'autre part, la bonne volonté de la compagnie minière avait ses limites. Il s'agissait de mettre en valeur le « scandale géologique » katangais mais aussi de profiter du bas prix de

---

<sup>236</sup> Il est fréquent que l'épouse aie à se rendre dans sa famille pour régler, comme disent les gens « des affaires de village ». Elle dit alors qu'elle est « *en permission* » (le mot *lazima* correspond effectivement à ce mot français, tant dans le sens de « autorisation » que dans celui de « congé ». Mais il s'agit bien sûr au départ de l'autorisation du mari, lequel n'est pas toujours facile à convaincre.

la main d'œuvre congolaise. La présence des grandes compagnies s'explique par deux facteurs : les ressources naturelles (ce qu'elles ont toujours admis bien volontiers) et le coût extrêmement réduit de la main d'œuvre congolaise (sujet sur lequel elles ont toujours été beaucoup plus discrètes).

Il existait en effet un autre modèle de réaction, devant une situation de ce genre. Et on aurait pu le trouver dans un pays envers lequel les capitalistes belges ne pouvaient ressentir que de la sympathie : les Etats-Unis. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, on y a résolu des problèmes du même ordre par une très grande mécanisation du travail et un personnel<sup>237</sup> peu nombreux, que l'on pouvait dès lors rémunérer déceimment, voire largement.

Car, en principe, une situation où l'on manque de main d'œuvre est, par la loi de l'offre et de la demande, favorable au travail qui devrait se voir offrir de belles enveloppes de paie en rétribution pour son labeur. Le travail, étant rare, devient donc cher. Mais on sait que la loi de l'offre et de la demande, qui est sacrée quand elle mène à l'augmentation des profits, requiert au contraire les interventions les plus énergiques quand elle pourrait jouer contre le Capital. Le bas prix du travail faisait la moitié au moins de l'attrait du Congo. On n'allait pas y renoncer. !

Membre, en 1930, d'une commission d'enquête sur la main d'œuvre, le futur GG Pierre Ryckmans s'inquiète de la dangereuse rupture d'équilibre démographique provoquée par un recrutement effréné de main d'œuvre masculine<sup>238</sup>. « *Le bas prix de la sueur des Noirs* », ce sera plus tard un de ses plus lancinants soucis. Dans son discours au Conseil de gouvernement à Léopoldville en juin 1936, il dit : « *En Europe, le seul coût des salaires impose des progrès techniques, même si ces progrès doivent imposer le chômage. Ici ce fut l'inverse. Le bas prix de la main d'œuvre a entravé le progrès, parce que la sueur humaine coûtait moins cher que l'essence* ». L'année suivante, devant la même instance, il souligne le caractère malsain du recrutement opéré par les sociétés minières qui ne cessent de se développer, car « *on ne renonce jamais à engager un travailleur parce qu'il coûte trop cher: on en prend autant qu'on peut en trouver* ». Ceux qui s'opposent à sa politique de main d'œuvre et de paysannat - ils ne sont pas nommément désignés - sont à l'évidence les recruteurs à tout-va de main d'œuvre noire, « *ces Européens qui en Afrique, croient avoir le droit de compter sur l'Etat pour la fourniture de toute la main d'œuvre nécessaire à la prospérité de leurs entreprises quelles que soient par ailleurs les conditions de salaires qu'ils peuvent offrir* »<sup>239</sup>

La cause est donc entendue : ce n'est pas par une hausse des salaires que l'on rendra le travail à l'UMHK attrayant ! Mais d'autre part, s'il faut renoncer aux méthodes de recrutement les plus brutales, c'est-à-dire à celles qui avaient encore une allure léopoldienne : la contrainte, les chaînes et la trique, il faut bien recourir à un incitant quelconque. Puisque l'Etat manifeste désormais répugnance et réserves quant à l'usage du bâton, il faut songer à la carotte. Comme dit le bon peuple : « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ».

C'est ici que les modèles fournis par le paternalisme vont s'avérer utiles. Les salaires resteront bas, mais on va déployer tout l'arsenal de la sécurité sociale<sup>240</sup> et des avantages sociaux. On se mit à bâtir des « camps de travailleurs » dont il suffit de voir quelques images pour y reconnaître les copies africaines des « cités ouvrières » de Belgique. Elles furent

---

<sup>237</sup> On s'est abrité, pour écarter ce genre de solution, devant le caractère fruste, pour ne pas dire « sauvage » de la main d'œuvre congolaise, son manque de l'instruction la plus élémentaire. Or, les installations américaines de Pittsburgh ou de Chicago employaient des immigrants slaves ou baltes, venus de régions rurales arriérées et qui, des années après leur arrivée aux Etats-Unis, ignoraient encore le moindre mot d'anglais, ce qui les rendait aussi peu efficaces que des analphabètes. Ils ne devaient pas être d'un niveau bien supérieur à celui d'un Congolais sortant de sa brousse. Mais bien sûr ils étaient blancs... .

<sup>238</sup> Ryckmans semble avoir été l'un des rares observateurs à s'apercevoir que séparer les hommes et les femmes ne peut que faire baisser la natalité. Nous avons déjà exprimé notre étonnement à ce sujet.

<sup>239</sup> *Etapas...* p 130 et s.).

<sup>240</sup> Des fonctions comme le paiement de la pension des travailleurs âgés incombaient directement aux employeurs, sans passer, comme en Belgique, par un organisme d'état.

accompagnées de centres sociaux et d'écoles. (Ces dernières constituaient un attrait qu'il ne faut pas sous-estimer car les Congolais sont très attachés à la scolarisation de leurs enfants. Il n'y a qu'à voir l'acharnement héroïque – le mot n'est pas trop fort – avec lequel les parents d'élèves eux-mêmes ont maintenu vaillamment que vaillamment l'enseignement en fonction durant les vingt dernières années). Les services de santé cessèrent d'être des machines à constater les décès pour devenir vraiment des hôpitaux et des dispensaires, où les soins étaient gratuits. On se préoccupa de l'alimentation et des zones agricoles furent mises en culture pour fournir du ravitaillement.

S'il est légitime d'estimer que les largesses de l'UMHK étaient sous-tendues par des arrière-pensées et des intentions qui n'étaient pas de pure générosité, il faut aussi reconnaître que ses efforts ont été très réels. On peut sourire, par exemple de la très impressionnante collection de photos de bébés au bain que l'Union Minière et Inforcongo ont constituée au fil du temps. Mais les bébés, les baignoires et les consultations de nourrissons existaient bel et bien ! Il ne s'agit pas de « villages à la Potemkine » ou de photos truquées à l'usage de l'extérieur. Quelque critiquable que soit le paternalisme patronal, les réalisations de l'UMHK dans ce domaine furent remarquables.

On pourrait même se demander si la société a fait, du point de vue des économies, le bon choix. Car enfin, toutes ces réalisations avaient elles aussi un coût. N'aurait-il pas mieux valu, à tout prendre, rémunérer mieux le personnel ?

Il faut sans doute faire la part d'une attitude de principe : un coût n'est pas regardé de la même façon selon qu'il s'agit du salaire ou des autres intrants de la production. Une hausse du coût de l'énergie est chose que l'on supporte, même si l'on s'en plaint, comme venant de la nature et des lois du marché. Une hausse des salaires est, elle, une « revendication excessive et déraisonnable ».

Il y a ensuite des considérations que nous avons vues à l'œuvre déjà dans le paternalisme belge : stabiliser la main d'œuvre, la tenir à l'écart de tout esprit de revendication en la contrôlant aussi étroitement que possible. Il faut ajouter que l'on y trouvait des profits indirects : être en même temps le patron de l'ouvrier et le propriétaire de son logement augmentait la prise que l'on avait sur lui et la possession même d'un « parc immobilier » augmentait les avoirs de la société. Être le fournisseur de certaines denrées alimentaires procurait des avantages du même ordre, puisque l'on pouvait estimer à sa guise la valeur des denrées ainsi vendues ou distribuées à titre de « salaire en nature ». Organiser l'enseignement professionnel, de compte à demi avec ces spécialistes du contrôle social qu'étaient les Missionnaires, était aussi une garantie contre le « mauvais esprit » et contre les « fortes têtes ». Enfin, ne l'oublions pas, un certain nombre de ces prestations étaient bel et bien obligatoires, les Compagnies en ayant accepté la charge en contrepartie de leurs concessions.

Enfin, comme il était d'usage au Congo belge, on trouva des justifications dans « la psychologie du Noir ». Incapable de prévoyance et d'épargne, il gérait mal son argent, dépensait sa paye en quelques jours à des futilités et se trouvait contraint à jeûner le reste du temps... Les bas salaires étaient donc – comme à peu près tout ce que l'on imposait de désagréable – une mesure *éducative* qui devrait lui donner l'habitude de gérer progressivement un revenu croissant. (On ne nous dit pas où l'on pouvait voir cette progressivité, en fait tragiquement absente...)

L'on cite souvent, à ce propos, la désagréable aventure que les Américains eurent en 1943. A cette époque, le Congo était grand fournisseur de matériaux stratégiques et, les conditions de la guerre aidant, on autorisa certaines firmes américaines à assurer elles-mêmes la production au Congo. Les Américains ne voulurent rien entendre à propos des salaires congolais et versèrent à leurs ouvriers des salaires américains. Au lendemain de la première paye, ils ne virent plus venir personne car leurs ouvriers, persuadés d'avoir touché le gros lot, soit étaient dans les vignes du Seigneur après une java carabinée, soit étaient rentrés au village pour y vivre de leurs rentes.



Qui veut trop prouver ne prouve rien. Il est évident qu'un soudain décuplement des salaires, le coût de la vie restant par ailleurs le même, aurait sans doute partout des résultats de ce genre, même si les Congolais ont certainement profité de l'aubaine de manière particulièrement rapide, bruyante et spectaculaire ! Un changement subit, excessif et non préparé ne pouvait que déboucher sur quelque chose de ce genre. Si cette anecdote prouve quelque chose, c'est bien que « l'éducation » des Congolais n'avait nullement été faite !

## Calendrier

Comment, et à quelles dates la situation katangaise s'est-elle retournée ? Le contraste est en effet brutal entre les premières années où la mortalité était la plus élevée du pays, avec un taux brut de mortalité de 65 % en 1927 pour l'ensemble des travailleurs, qui s'explique par les conditions de travail dans les mines du Katanga et par les conditions d'hygiène existant dans les camps de travailleurs, par l'absence d'infrastructure médicale et par le fait que ces travailleurs venaient le plus souvent d'autres régions et avaient du mal à s'acclimater<sup>241</sup> (à quoi s'ajoute un quotient de mortalité infantile de 316 % en 1929<sup>242</sup>.) et les succès de l'UMHK dans ses réalisations ainsi que leur impact sur la santé démographique de la région, qui vont faire de la province du Katanga un modèle.

Cette région s'isole alors des autres parties du pays, en présentant le profil d'une population croissante liée au développement des centres extra-coutumiers et à une baisse de la mortalité. Ceci souligne la situation particulière de cette province fortement marquée par l'Union Minière du Haut-Katanga et sa politique économique et sociale<sup>243</sup>. En fait, pour le Katanga, les auteurs louent le rôle positif de la politique sociale menée par l'Union Minière du Haut-Katanga, dont les autorités s'inspireront souvent pour promouvoir des politiques sociales à l'échelle de l'ensemble du Congo.

Il faut user avec prudence des documents que nous avons sur la situation katangaise. Ces textes sont le plus souvent rédigés par des médecins. Les médecins restèrent des fonctionnaires comme les autres jusqu'en 1922, époque à laquelle on mit sur pied un Service de Santé indépendant de l'Administration. Ceux dont nous parlons ici étaient impliqués dans le service médical mis en place par l'UMHK en 1914 et renforcé en 1925. Nous avons vu, à propos de la mise en valeur du Katanga, que ce service était au départ une lamentable parodie.

Léopold Motoulle, un auteur colonial belge des plus prolifiques en matière de politique sociale et de démographie, produisit en 1946 un ouvrage qui évoquait la politique sociale de l'UMHK « *dans les vingt dernières années* », la faisant donc remonter plus ou moins à 1926. Cette assertion est difficilement acceptable au vu des chiffres dramatiques de 1927 et 1929 ! Mais il faut admettre aussi qu'un « retard à l'allumage » est toujours possible. Les résultats d'un changement de politique ne s'inscrivent pas du jour au lendemain dans les courbes de la population.

Pour toutes les raisons qui ont été dites, on peut fixer le tournant de la politique de l'UMHK envers son personnel, et le choix décisif en faveur du paternalisme de 1928 et du « *Plan de stabilisation de la main d'œuvre* ». Cette « stabilisation » elle-même montre d'ailleurs la parenté d'intention qui existait entre ce plan katangais et les plans des patrons paternalistes des houillères belges. Ce plan, qui, dans la pratique, entra en vigueur l'année où débuta la Grande Crise, aida à faire face aux mutations induites par les troubles économiques dans l'organisation du travail, notamment dans la répartition des rôles entre Noirs et Blancs. Il constitua l'assise sur laquelle le « *Règne des Ingénieurs* » s'appuya par la suite pour mettre en œuvre une politique paternaliste qui devait durer autant que la Colonie elle-même.

---

<sup>241</sup> Mukengeshayi Kanku, 1996 et Sanderson, 1998.

<sup>242</sup> Mukengeshayi Kanku, 1996

<sup>243</sup> Dibwe dia Mwembu, 1990 et 1993 et Mukengeshayi Kanku, 1996

## Stabilisation : mise en place des stratégies paternalistes

«La politique de stabilisation adoptée par l'U.M.H.K. avait pour objectif ultime l'amélioration de la productivité. La mécanisation de processus de production combinée avec le paternalisme autoritaire devait contribuer à différencier davantage les conditions de travail et de production de cette grande entreprise dépendant du capital financier étranger de celle gérée par le moyen et le petit capital », écrit Kilondo Nguya<sup>244</sup>.

C'est en 1928 que l'Union Minière du Haut-Katanga inaugura officiellement sa politique de stabilisation de la main d'œuvre. Dans le but d'assurer sa reproduction, la société minière créa des conditions d'établissement des cellules familiales. La reconstitution des ménages fut une des bases les plus solides de la politique sociale dans les camps des travailleurs. Les femmes des agents devaient jouer un certain rôle dans le développement de l'entreprise. Elles étaient des éléments stabilisateurs de leurs maris, des partenaires économiques de l'Union Minière et des éléments de reproduction de la force de travail<sup>245</sup>. En vue de rendre attrayante la vie des camps, d'« apprivoiser » et de soumettre les travailleurs et leurs familles, l'U.M.H.K. adopta une politique consistant à assurer le logement des familles dans les cités ouvrières, à leur garantir la ration alimentaire<sup>246</sup> et les soins médicaux et sanitaires.

Pour des raisons financières, à la première phase d'industrialisation, estime Dibwe<sup>247</sup>, l'UMHK avait construit pour ses travailleurs africains des maisons en matériaux non durables, précaires, ayant plus d'inconvénients que d'avantages. Avec la politique de stabilisation de la main d'œuvre, la qualité de ces maisons s'améliora. Toutefois, la croissance démographique dans les camps était telle que la promiscuité était toujours présente. Quant à la ration alimentaire, à l'avènement de l'industrialisation dans le Haut-Katanga, le problème de ravitaillement en denrées alimentaires s'était posé avec acuité. Il était difficile de se procurer sur place des produits alimentaires<sup>248</sup>. Mais la distribution de la ration alimentaire n'a pas empêché les femmes des travailleurs de s'adonner aux travaux de champs. D'ailleurs, à partir des années trente, elles étaient devenues des partenaires économiques de l'entreprise. Incapable de fournir régulièrement des légumes frais à ses travailleurs, l'Union minière se tourna vers les femmes de ses ouvriers pour suppléer à la ration alimentaire ! Ce partenariat consista en livraisons de vivres frais que ces femmes produisaient dans leurs champs.

Le tableau qui suit montre les résultats de cette politique de stabilisation de la main-d'œuvre africaine. Si à l'indépendance on comptait 84 femmes et 293 enfants pour 100 travailleurs, en 1925 par contre, ils ne représentaient respectivement que 18 et 6. Concernant le taux de recrutement en dehors de la province du Katanga, le tableau révèle que si entre 1921 et 1925, pour maintenir 100 hommes au travail, il fallait en recruter 96 hors de la province, la politique de stabilisation a permis ensuite de ne plus recruter que 3 hommes

RESULTATS DE LA POLITIQUE DE STABILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AFRICAINE DANS L'INDUSTRIE DU CUIVRE. (1921 - 1960)

Période	Dépenses de stabilisation		Femmes et enfants pour 100 travailleurs (en fin de période)		% des recrues hors Shaba dans l'effectif moyen total	Etat sanitaire (a)		Stabilité (a)					
						Taux de mortalité générale	Taux de mortalité des travailleurs exclusivement	Taux de rotation global	Catégories de l'ancienneté (en % de l'ensemble)				
									%	%	%	0-3 ans	3-9 ans
Montants F.B.	% du cout MOA	Femmes	Enfants										
1921-25	6	4	18	6	96	60	53,5	150	-	-	-	-	-
1926-30	187	26	41	27	63	31,4	17,9	80	-	-	-	-	-
1931-35	6	3	56	44	7	16,2	6,4	21	-	-	-	-	-
1936-40	16	7	58	59	11	12,3	4,8	12	46	40	9	5	
1941-45	66	9	70	94	10	10,8	4,3	9	14	55	22	9	
1946-50	289	21	79	143	3	9,4	4,2	9	24	31	30	15	
1951-55	720	22	82	190	7	7,1	2,8	9	29	28	22	21	
1956-60	715	13	84	293	6	5,6	2,8	7	16	32	17	35	

(a) = les données statistiques se réfèrent à la dernière année de la période. Source : NYEMBO Shabani, op. cit., p. 206.

« hors Katanga » sur 100 travailleurs au cours de la période 1946-50. On observe aussi alors un accroissement de l'effectif des travailleurs ayant une ancienneté de plus de 15 ans de service.

La situation du Katanga industriel telle que présentée ici montre que l'expansion économique que connaît le Congo dans la décennie '20, consécutive à l'accroissement de la demande de matières premières dont il est producteur potentiel, a tendu à dynamiser les investissements dans le secteur minier du Katanga. L'articulation du système international avec les logiques d'acteurs dominants du système colonial permet de comprendre comment le secteur agricole est subordonné durant cette période aux impératifs du secteur minier<sup>249</sup>.

L'acteur principal de cette expansion est le capital financier renforcé et revitalisé depuis le processus du désengagement de l'Etat colonial de la gestion directe de la production. Autrement dit, on mit fin définitivement alors à la confusion typiquement léopoldienne, entre l'Etat dépendant du Roi et les compagnies dont le Roi était actionnaire. On le fit, du moins, sur le papier et distinction n'empêche point collusion... La réorganisation de l'administration coloniale se poursuit jusque dans les années '30. Par comparaison avec l'Etat indépendant, l'Etat colonial se constitua en un corps diversifié et hiérarchisé et étendit progressivement son emprise sur le pays.

A cet effet, il prit des mesures pour la mobilisation de la main-d'œuvre dans les régions rurales et pour son encadrement et sa reproduction dans les cités ouvrières. En même temps qu'il fait mettre en place, à l'avantage du capital financier, une législation pour la sauvegarde des ressources en force de travail, il le contraint de la même manière, par des règlements qui visent à l'amélioration de l'environnement des travailleurs.

Ainsi, en 1922, venant à l'appui des employeurs, l'administration codifia un système des sanctions destinées à maintenir la main-d'œuvre sur les chantiers et à la contraindre au travail. Mais en 1930, agissant cette fois pour la défense des indigènes, l'administration officialisa le système de ration (ordonnance du 18 juin 1930)<sup>250</sup>. Chaque société devait étudier son système en fonction de ses besoins, tout en fixant un certain nombre de minima<sup>251</sup> en matière de calories, protides, glucides, etc... A cette occasion, l'U.M.H.K. remplaça les grosses rations riches en farineux qui attiraient les recrutés par des rations moindres mais contenant de la viande. Tout cela contribuait à ce que ce milieu de vie se constituât dès lors en espace de reproduction de la main-d'œuvre.

La reconfiguration du mode de collaboration entre l'Etat colonial et le capital étranger dominant est perceptible par cette nouvelle politique publique. Par ailleurs, il s'observe aussi une mutation dans le mode d'intégration symbolique de la vie des travailleurs dans les villes. La population faisait l'apprentissage d'un mode culturel nouveau basé sur des normes et de

---

<sup>249</sup> Il faut aussi prendre en considération l'insécurité économique créée en métropole par la conjoncture internationale à savoir la révolution russe, l'instabilité de la Chine qui détourne les investissements belges de leurs orientations privilégiées d'outre-mer. Un fait important, est l'alignement de la monnaie coloniale sur le franc belge après 1919 qui créa des conditions favorables pour les exportations congolaises. Voir à ce sujet, Jean-Philippe PEEMANS, « *Le Congo-Zaïre au gré du XX<sup>e</sup> siècle. Etat, Economie, Société. 1880-1990* », Coll. « Zaïre-Histoire et société », L'Harmattan, Paris/Montréal, 1997, pp. 30-31.

<sup>250</sup> Vers 1920 le Congo souffrait d'un manque de main d'œuvre et de difficultés d'approvisionnement. Lesquelles étaient en fait - et cela n'a guère changé - des difficultés de transports soit d'une région ayant fait de bonnes récoltes vers une autre où il y a momentanément disette, soit plus globalement des campagnes vers les villes, alors en plein développement (Léopoldville est alors en construction). La situation est néanmoins grave: il fallut légiférer en 1923 (ordonnance 47 du 12 août) pour obliger les employeurs à fournir une ration de 3.500 calories par jour et, en 1926, le rapport Lauwers au Congrès colonial constatait l'état de sous-alimentation de la plupart des Congolais.

<sup>251</sup> Les réglementations fixant des minima déclenchaient invariablement une sorte de guérilla où l'administration et les fabricants s'affrontaient à coup d'ingéniosité. En effet, à peine un minimum défini, on s'empressait de fabriquer des objets « réglementaires », c'est-à-dire satisfaisant au prescrit légal, mais rien de plus. Des années après l'indépendance, on pouvait encore entendre traiter, par exemple, une couverture ou un matelas de « réglementaire », pour dire que c'était de la camelote.

comportements destinés à lui faire accéder à un certain état de « civilisation », à travers une doctrine de politique coloniale reposant sur la trilogie Administration coloniale - capital financier - église catholique.

La réussite de cette étreinte totale sur la vie du travailleur en tous ses aspects et finalement de la manière dont il s'insère dans la société et dans le monde, c'est ce qui n'avait pu être réalisé en Europe par le paternalisme, précisément parce que, en Belgique, la Trinité coloniale, les fameux Trois Piliers, faisaient défaut. Il y avait séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Eglise devait tolérer une certaine contradiction, et l'Etat, si dans son ensemble il était fort sensible aux « suggestions » des milieux d'argent, était susceptible malgré tout de laisser parfois des parcelles de son pouvoir agir pour défendre le peuple. L'existence de droits formels permettait aussi aux travailleurs belges de s'associer et de prendre à leur propre profit des initiatives qui étaient hors de portée des Congolais.

C'est dans cette philosophie qu'il faut comprendre les récits de L. Mottoule quand il écrit par exemple que le rendement d'un ouvrier dépendait de quatre personnages: le chef d'exploitation naturellement, mais aussi le chef de camp qui assure la discipline, le médecin qui soigne et nourrit le corps, et le missionnaire qui soigne les âmes et apporte une bonne moralité<sup>252</sup>. Si le médecin et le chef d'exploitation représentent principalement l'entreprise, le chef de camp sert, en plus de l'U.M.H.K., l'administration coloniale dans le contrôle de la population des camps. Quant au Missionnaire, comme on sait, il sert Dieu... Cette structure informelle de mode d'exercice de pouvoir a été déterminante dans la réalisation des objectifs des groupes financiers eu égard à la position économique dominante qu'ils avaient acquise et des avantages dont ils bénéficiaient de par leur collaboration avec l'administration coloniale.

La crise économique de 1929 frappa l'industrie minière alors qu'une partie importante de ses équipements venait d'être construits dans le cadre de la mécanisation du processus de production amorcée en 1925. Après 1930, la crise économique provoqua le reflux d'une importante masse des salariés vers les campagnes, reflux dont l'influence dissolvante fut considérable. Il permit de nouveaux progrès de l'expropriation foncière et surtout des cultures obligatoires. La grande crise économique élargit ainsi définitivement les bases du capitalisme dans la société congolaise. L'U.M.H.K. surmonta les difficultés de la crise grâce aux remarquables bénéfices des années 1920 et aux sévères économies sur le personnel. Elle a rejeté les effets de la crise sur les travailleurs. Cela eut des répercussions sur la quantité et la qualité de la ration et sur les taux des salaires. Le recrutement fut interrompu et les ouvriers licenciés refluèrent dans les campagnes. Après 1935 jusqu'en 1955, la ponction des paysans reprit et s'accéléra même, surtout après 1945, mais alors la crise agraire parvenue à maturité entretint l'exode rural par des mécanismes socio-économiques<sup>253</sup>.

A partir de la crise des années 1929-1933, la colonie subit de plein fouet l'effondrement des cours des matières premières: le kilo de cuivre valait 14 francs en 1928 et 4 seulement en 1934. L'UMHK fut obligée de limiter la production de cuivre à 40.000 tonnes pour se conformer à la décision de l'Entente internationale des producteurs du cuivre. Tel ne fut pas le cas pour la paysannerie par rapport à la baisse des prix agricoles. Par contre, l'administration coloniale la contraignit à doubler le volume de ses exportations<sup>254</sup> pour équilibrer la balance commerciale qui rapporta quand même 4 milliards de francs de 1931 à 1937<sup>255</sup>. Le régime des cultures obligatoires, dans cette perspective, fut étendu à de nouveaux produits et à de nouvelles régions. Ce qui va impliquer la mise en œuvre des infrastructures de transport pour soutenir cette extension géographique de la mobilisation du surplus agricole.

---

<sup>252</sup> Léopold MOTTOULLE, Contribution à l'étude du déterminisme fonctionnel, 1934, p. 10, cité par Michel MERLIER, op. cit., p. 139.

<sup>253</sup> Michel MERLIER, *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance.*, pp. 141-144.

<sup>254</sup> JP PEEMANS, « *Le rôle de l'Etat dans la formation du capital au Congo pendant la période coloniale* », pp. 49-50 et « *Le Congo-Zaïre au gré du XXème siècle* »., pp. 37-39.

<sup>255</sup> Michel MERLIER, op. cit., p. 143.

L'amélioration sensible de la situation économique mondiale entre 1935 et 1936 ne s'accompagna pas de modifications de taux des salaires des travailleurs alors que le coût de la vie avait enregistré une augmentation<sup>256</sup>. A cette situation salariale déjà précaire, il faut ajouter les conditions de travail dures surtout en cette période de guerre. Les tensions sociales qui germaient se manifestèrent en mouvements de résistance au sein de l'U.M.H.K.

De 1930 à la guerre, l'Etat colonial a exacerbé la contrainte publique contextuellement à la conjoncture de crise et à la guerre qui s'est déclenchée à la fin de cette période. Après la grande crise, les compagnies et l'administration cherchèrent à se réapproprier la paysannerie. On connut ainsi un asservissement des paysans adapté aux conditions créées par la crise. De même, dans les cités ouvrières, une détérioration des conditions d'existence des travailleurs enclenche le processus des revendications vis-à-vis de l'employeur.

Nous aurons à en reparler dans la troisième partie de cet ouvrage...

---

<sup>256</sup> Dans la période de l'accumulation primitive, le salaire, c'est-à-dire la nourriture et le logement des ouvriers, représente presque exactement les frais de la reproduction de la force de travail, fixé en fonction du niveau de vie dans les villages. En réalité, le coût réel de la main-d'œuvre dépasse la valeur de la ration et de la case attribuée à l'ouvrier. On se trouve donc, d'une certaine manière, devant un mécanisme archaïque, puisque venu de la période d'accumulation primitive, qui s'est maintenu alors que le capitalisme avait largement pris son essor.

## Les paysans : cultures de rente, cultures obligatoires et paysannats



Uele. — Paysannat indigène de Bombesa — champ de coton.

«A de rares exceptions près, nos indigènes ne s'intéressent qu'aux cultures nécessaires à leur alimentation et n'en cultivent au plus que les quantités absolument indispensables à leur existence». Tel était le fondement d'une institution qui a duré quarante ans, les cultures obligatoires, associée au nom d'Edmond Leplae, directeur-général de l'Agriculture au ministère des Colonies. En raison de « l'indolence agricole des indigènes », il importait aux autorités coloniales d'user de contrainte, « pour le bien » des colonisés.

La contrainte portait sur des cultures vivrières et sur des cultures industrielles. Parmi ces dernières, c'est le coton qui connut le plus grand essor: les sociétés cotonnières récoltaient le coton égrené par les Noirs, si bien que le système Leplae «s'est très vite imbriqué dans la structure capitaliste européenne». La formule est de Jean Stengers qui constate dans « Congo, mythes et réalités, cent ans d'histoire »: « Pendant de longues années, les populations rurales se sont trouvées enserrées dans un réseau de direction et de surveillance qui, par sa densité, n'avait son équivalent nulle part d'autre en Afrique.»

L'historien ajoute que «pour une seule année comme l'année 1952, non moins de 20.000 condamnations – soit à des amendes, soit à de courtes peines de prison – furent prononcées par les tribunaux congolais pour des infractions rangées sous la rubrique « Cultures éducatives et travaux dans l'intérêt des communautés'».

Dans son premier discours au Conseil de gouvernement, en juillet 1935, Pierre Ryckmans déclare que pour faire du paysannat indigène une réalité, ce qu'il souhaite, il est nécessaire d'imposer à titre éducatif les cultures obligatoires, principalement parce que « dans la plus grande partie du Congo, il est inconcevable qu'un villageois se mette à travailler de toutes ses forces avec toute sa famille pour produire une récolte abondante, améliorer sa

*basse-cour, gagner de l'argent,... construire une maison meilleure et la meubler.»* Bref, le Gouverneur Général acte une évidence d'ordre sociologique: le cultivateur congolais vit dans un univers géographique, social et culturel tout à fait différent de l'univers européen, celui de l'accumulation du capital.

Les cultures obligatoires, provisoirement nécessaires, doivent être organisées de manière telle que les indigènes « *travaillent vraiment pour eux-mêmes* ». Sans illusions, il ajoute: « *L'obligation des cultures de rapport à faire par l'indigène à son profit exclusif doit demeurer inscrite dans la loi.* »

Ailleurs, Pierre Ryckmans dit viser « *la valorisation de l'immense somme de labeur – souvent si peu efficace – consacrée par les indigènes à leurs cultures économiques.* »

On pourrait résumer ainsi la politique du GG en la matière: les cultures obligatoires sont une nécessité éducative; elles doivent se faire dans l'intérêt des indigènes.

L'objectif à terme, c'était l'essor du paysannat. Il n'a pas été atteint.

## Résistance à l'innovation ?

Le décor, la luxuriance des tropiques ne doivent pas faire illusion. Ce qui pousse si bien, sur maintes photos que nous avons tous vues, ce sont avant tout... d'indésirables mauvaises herbes. Le défrichage, que ce soit en forêt ou en savane, est un travail très dur. D'autant plus dur qu'il se fait à la main, et avec des outils souvent rudimentaires<sup>257</sup>. L'entretien des champs et le désherbage sont une lutte de titans contre une végétation aussi envahissante que peu désirée. Les sols sont fragiles et, compte tenu de la brutalité des pluies en pays chaud, très menacés par l'érosion.

Les méthodes traditionnelles de défrichage reposent le plus souvent sur le brûlis, autrement dit sur l'incendie volontaire de portions de savane ou de forêt. Les cendres, au moins la part que le vent n'emporte pas, sont enfouies comme fertilisant. Sauf à quelques endroits, les paysans n'élèvent pas de gros bétail en même temps qu'ils cultivent la terre. Ils n'ont qu'une basse-cour de quelques poules, quelques chèvres, peut-être un cochon. Ces animaux, de plus, sont élevés en semi liberté. Un Congolais ne comprendrait pas pourquoi l'on appelle parfois nos paysans des « bouseux »... L'usure des sols engendre donc des problèmes auxquelles, traditionnellement, on répondait en se déplaçant sur de nouvelles jachères. Et, répétons-le, tout le travail agricole s'effectue à la main. Les rendements de cette agriculture sont donc faibles.

Cette situation, qui n'est tout de même pas des plus confortables, les paysans africains sont souvent accusés d'en être au moins en partie responsables. « Leur paresse », bien sûr... Mais aussi le fait que, catalogués, avec il faut bien le dire une amabilité relative, à la fois parmi les "primitifs" et parmi les "ruraux", les Africains traditionnels passent évidemment pour des gens résolument hostiles à l'innovation. Et donc, s'ils sont « chroniquement en retard sur nous », c'est sans doute par routine, incapacité d'imaginer, résistance à l'innovation...

Voire !

La réalité même de leur quotidien le plus agricole, va à l'encontre de ces assertions. En effet, l'agriculture vivrière qui assure la subsistance journalière des Africains ruraux produit avant tout des plantes exotiques importées, appartenant soit au "complexe américain" soit au "complexe asiatique". C'est à dire à deux séries de plantes bonnes à manger qui ne faisaient

---

<sup>257</sup> Ce matériel est souvent fait par des forgerons de village, à partir de ferraille de récupération. La mécanisation se heurterait à deux énormes problèmes : l'approvisionnement en essence, et en pièces de rechange, du fait à la fois des prix prohibitifs et des problèmes de communication.

pas partie de la végétation africaine naturelle et ont été introduites, les unes depuis le littoral atlantique à l'occasion de la traite, les autres par la côte orientale, soit à l'occasion d'échanges commerciaux entre l'Asie et les cités swahili de la côte, soit à l'occasion de l'immigration des Merina à Madagascar.

Le succès du "complexe américain" est particulièrement intéressant. Les produits vedette en sont le manioc et le maïs. Ils ont dû être amenés pour servir de nourriture aux esclaves, puis se sont répandus de proche en proche, entièrement par l'initiative de paysans africains séduits par les avantages de ces innovations. Ni l'une, ni l'autre plante ne pourrait s'être répandue par accident. Le manioc, du moins celui qu'on appelle "amer", est naturellement toxique à l'état brut et nécessite une préparation simple mais dont il faut être informé, avant qu'on en fasse usage comme nourriture. (Il y a eu des accidents, jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, par ignorance). Des semences emportées par le vent auraient donc tout au plus enrichi la pharmacopée d'un nouveau poison. Quant au maïs, ses graines n'étant pas déhiscence, il ne peut pousser sans être planté par la main de l'homme.

Le manioc, du point de vue alimentaire, n'a pas que des avantages. riche en calories, il est par contre pauvre en protéines et en vitamines, et ne fait, de ce point de vue "pas le poids" en comparaison des céréales (diverses variétés de mil, éleusine, sorgho) qu'il a pourtant victorieusement concurrencées. C'est qu'il présentait plusieurs avantages extrêmement séduisants: le cycle de cette plante, du bouturage à la récolte des racines, est d'une durée supérieure à un an. Les feuilles - abondantes car c'est une sorte de petit buisson - sont également comestibles et sont même un légume apprécié. S'agissant de gros tubercules, la plante est susceptible de constituer ses propres réserves d'eau pour passer la saison sèche, et il n'y a pas de date aussi impérative pour la récolte qu'avec les céréales. Outre le fait d'être consommable à différents stades de son développement, de résister à la sécheresse et de pouvoir se récolter au fur et à mesure des besoins, la variété "amère" offre de plus l'avantage que, stockée sur pied aux champs ou même récoltée, le caractère toxique de son écorce décourage l'appétit des rongeurs. Le fait que le rythme naturel de vie de la plante était supérieur à un an parut surtout séduisant, car il apportait une réponse partielle au lancinant et récurrent problème de la "soudure".

Les premières réactions des Africains aux menaces constantes de famines qui pesaient sur eux du fait du climat, furent d'inventer la magie météorologique et d'élaborer des méthodes diverses, occultes ou matérielles, pour constituer des stocks et les défendre contre les affamés (hommes ou bêtes). Mais, quand l'apparition de nouvelles plantes offrit des possibilités nouvelles, elles furent adoptées à travers tout le continent, à la vitesse d'une traînée de poudre.

Le frein social à l'inventivité se situait en fait EN AMONT de l'innovation. Pour innover, il faut en effet expérimenter. Ce qui veut dire qu'on va risquer un certain nombre de ressources, par exemple, pour une nouvelle culture, de la terre, de l'eau, du temps de travail, et les ressources nécessaires à l'entretien matériel de ceux qui feront ce travail, sans être certain du résultat. Il faut donc qu'on se trouve dans une société qui engendre, par rapport à ses besoins, une certaine quantité de surplus, que l'on pourra risquer dans cette aventure expérimentale, de manière qu'un échec ne signifie pas une catastrophe collective. Les sociétés africaines étaient rarement dans ce cas et, lorsqu'elles avaient des surplus, c'était, en fonction d'accidents climatiques, de manière imprévisible (on sait, à la fin de l'année, qu'elle a été bonne) et pas forcément renouvelable (rien ne garantit que l'année suivante ne sera pas mauvaise). En outre, la gestion des ressources agricoles était la plupart du temps, au moins dans une large mesure, communautaire. Un Africain titillé par le démon de l'inventivité ne pouvait, comme Bernard Palissy, y investir tout ce qu'il avait jusqu'à brûler ses meubles. Il lui aurait fallu impérativement obtenir la permission de risquer dans l'expérience des biens communs. Ils ont donc dans l'ensemble préféré n'innover que quand on avait vu la chose fonctionner chez d'autres.

La culture des plantes du "complexe américain" était évidemment l'exemple idéal, puisqu'il touche directement aux ressources alimentaires. L'attitude était cependant la même



devant les innovations qui touchaient les instruments, les techniques ou l'art militaire. Tous les peuples ayant connu dans un domaine quelconque des succès notoires ont été copiés en tout ou en partie. Cette perméabilité à l'innovation s'étend même au domaine magique: si une pratique divinatoire ou curative a la réputation de bien fonctionner chez un peuple, les autres l'adopteront.

### **Choisir : l'agriculture ou les agriculteurs ?**

En 1936, la Colonie procéda aux premières créations de paysannats indigènes, tendant à regrouper et à fixer les cultivateurs de manière à accroître leur productivité.

Nous n'avons jusqu'ici parlé des Congolais qui continuèrent à vivre de la terre, qu'à propos de ceux d'entre eux qui furent emportés dans le tourbillon des cultures industrielles et constituèrent le prolétariat agricole de sociétés comme HCB.

Or, le Congo est avant tout un pays agricole. Ou plutôt, car l'expression serait plus exacte : un pays d'agriculteurs. Car, si du point de vue économique, il mériterait plutôt d'être appelé un pays « minier » vu l'importance des industries extractives dans son produit national, il est habité par beaucoup plus de paysans que de citoyens. Ce doit encore être le cas actuellement, bien qu'on manque de statistiques vraiment fiables<sup>258</sup>. Pour la période coloniale, en tous cas, ce fut constamment le cas et cette majorité paysanne fut toujours écrasante. Au moment de l'indépendance, encore, les paysans étaient, globalement, neuf à dix fois plus nombreux que les salariés. Et leur revenu était, de tout le pays, le plus précaire et le plus bas.

Lorsqu'on parle des « richesses du Congo », c'est pratiquement toujours aux mines que l'on pense et c'est sans doute un grand tort, parce que le Congo dispose aussi de richesses beaucoup plus immédiatement profitables pour ses habitants : son sol et son climat. Il y a bien sûr des zones où le sol est moins riche que dans d'autres, mais les endroits où il faut vraiment renoncer à faire pousser quelque chose ou à faire paître le moindre bétail sont rarissimes. Le fleuve Congo et ses affluents se trouvant répartis au Nord et au Sud de l'Equateur sont assez réguliers pour qu'il y ait de l'eau même en période d'étiage, et cette même situation à cheval sur l'Equateur fait qu'en principe les moissons des zones où il pleut devraient pouvoir compenser les déficits momentanés de celles qui subissent la saison sèche. La faim, au Congo, ne résulte pas d'une nature ingrate. Elle vient du manque de moyens de transport et de leur insécurité, et du manque d'incitants matériels pour pousser les paysans à produire.

Cette richesse agricole ne retint guère l'attention du Colonisateur et ce ne fut que dans les dernières années de la colonie que celle-ci couvrit ses besoins en vivres et se mit même à en exporter.

En Europe, c'est l'agriculture qui, par l'accumulation de la rente foncière, a permis le développement de l'industrie. Et, aux origines de l'EIC, on avait pensé, parmi les collaborateurs de Léopold II, à quelque chose de ce genre. Van Eetvelde, par exemple, imaginait un développement du Congo basé sur l'économie de plantation. La rentabilité immédiate et très forte du caoutchouc, exploitable sans avoir à attendre et à établir de plantations, puis la révélation du « scandale géologique » katangais firent prendre au pays une autre orientation : celle du travail forcé.

---

<sup>258</sup> Jusqu'en 1960, l'exode rural eut les mêmes causes qu'en Europe : le « mirage citadin » fascinait les ruraux qui espéraient gagner leur vie moins péniblement à la ville et y vivre plus largement. Il se heurtait, à cette époque, aux obstacles que la Colonie mettait aux déplacements de la population indigène. Après l'indépendance, la première motivation pour aller à la ville, et en particulier à Kinshasa – même si le « mirage citadin » n'a pas disparu – c'est la quête de la sécurité dans un Congo souvent en proie à des guerres civiles ou étrangères. L'émotion que souleva, fin mars 2007, l'élimination violente de la Garde de JP Bemba était due, en partie, au fait que se battre à Kinshasa était perçu comme la fin du dernier sanctuaire épargné par la violence.

Louis Franck, comme on l'a dit, voulut développer rapidement une économie coloniale en deux volets : l'entreprise capitaliste<sup>259</sup>, appuyée sur une infrastructure moderne, bénéficierait de l'appui de l'administration, dans l'espoir d'attirer les têtes de file de l'économie belge ; l'économie indigène, pour sa part, resterait marginale, sous le contrôle des autorités traditionnelles. L'économie vivrière, du moins celle pratiquée par des Congolais pour leur propre compte, ne ferait l'objet d'aucun encouragement ou innovation.

Or, le pays aurait dû passer de l'agriculture vivrière à l'agriculture alimentaire et maraîchère pour assurer sa propre subsistance. Et bien que dans tous ces mots, il y ait le concept de nourriture, ils sont fort loin de vouloir dire la même chose !

L'agriculture vivrière traditionnelle produisait avant tout pour l'autoconsommation, avec éventuellement une petite revente des surplus, s'il y en avait. A peu de chose près, on peut dire que dans ce système chacun, à part les très jeunes enfants et les vieillards les plus impotents, produit ce qu'il mange, étant entendu que les artisans ne sont pas totalement spécialisés et cultivent comme les autres, et que les « petites mains » (comme les très jeunes et les très vieux) apportent malgré tout leur contribution par des travaux légers. Il y a donc à peu près correspondance entre le nombre de bouche à nourrir et le nombre de bras pour produire. Entretenir intégralement une partie de la population, adonnée à d'autres travaux, qui ne prendrait aucune part à la production agricole, était une idée totalement absente de ce monde rural-là. Elle était même tellement inimaginable qu'il ne fallait pas compter que les gens l'aient spontanément.

Or, on allait demander à cette agriculture inchangée, sur laquelle de plus on prélevait beaucoup – le plus souvent trop – de sa meilleure main d'œuvre, de nourrir bien plus de gens qu'auparavant puisque la colonie multipliait comme à plaisir les fonctions jusque-là inconnues et qui, toutes, avaient cette caractéristique de ne pas être directement productrices de subsistance. Il était donc implicitement supposé dans le développement « façon Louis Franck », qu'un personnel agricole inchangé, et même amputé d'une partie des hommes adultes en bonne santé, n'employant d'autre part aucune nouvelle méthode ou instrument, sans bénéficier de l'introduction de nouvelles cultures ou de variétés plus productives de celles déjà pratiquées, allait soudain pouvoir nourrir non seulement lui-même (ce qui n'arrivait déjà pas toujours) mais en plus toute une fraction de population soustraite au travail agricole (Blancs, soldats, employés, ouvriers, soldats, etc...). Et cela, en plus, sans que les agriculteurs y soient motivés par l'appât du gain : nous avons vu que la politique était celle des bas prix agricoles, à la fois pour nourrir les centres industriels meilleur marché, et pour que la pression de l'impôt continuât à pousser les paysans à accepter de travailler pour les compagnies, ce qui aurait été gâché par une soudaine rentabilité en argent de l'agriculture !

Il n'est donc pas étonnant que, dans les années '10 et '20, il soit aussi abondamment question de disettes, de difficultés de ravitaillement, de maladies liées aux carences alimentaires, de dépopulation rurale...

A partir du moment où l'on cessa de recourir aux villageois pour leur faire récolter du caoutchouc et jusqu'aux années 30, la Colonie ne s'intéressa au monde rural que pour y puiser de la main d'œuvre. A l'exception de cas comme celui du Kwilu où HCB eut besoin de prolétaires agricoles, ces populations étaient donc prélevées sur la campagne pour devenir du prolétariat industriel, habitant les centres extracoutumiers des villes. En dehors de ces prélèvements humains, l'Administration s'intéressa relativement peu aux populations rurales. C'était le résultat de la politique de Franck : l'économie à deux vitesses et la mise en valeur par une industrie lourde, inséparable d'un développement des villes.

---

<sup>259</sup> Parmi ces entreprises, certaines étaient agricoles, mais cultivaient le plus souvent des produits d'exportation, dont certains d'ailleurs n'étaient pas alimentaires (coton, pyrèthre). Ces cultures ne remplissaient donc pas dans le pays le rôle qui est celui du secteur agricole : produire la nourriture.

Quand l'Administration s'attaqua au milieu rural, ce fut avec quatre buts : accroître la quantité de produits vivriers disponibles, augmenter le revenu monétaire des paysans, absorber un surplus momentané de main d'œuvre et modifier la mentalité rurale.

## **Pénurie**

La pénurie chronique de denrées alimentaires, et ses répercussions sur l'état de santé de la population, donc sur la réserve de main d'œuvre, sont un leitmotiv tout au long des années '20. Nous avons déjà dit que la baisse du pouvoir d'achat, du fait de la dépréciation continue du franc belge face à la livre sterling, déclencha une vague des grèves chez les travailleurs blancs. Ils n'étaient cependant pas seuls touchés : la nécessité de recourir sans cesse aux importations provoqua une vague générale de « vie chère ».

Un prix élevé des denrées alimentaires est en principe une circonstance favorable aux agriculteurs, (colons ou indigènes) qui se voient offrir de bons prix pour les denrées qu'ils produisent. Cette circonstance ne plaisait toutefois pas forcément à tout le monde. Les entreprises craignaient alors les revendications salariales liées au coût de la vie et l'administration n'était très favorable, ni au petit colonat blanc, ni à un revenu agricole qui aurait allégé la pression de l'impôt sur le milieu rural. Cette pression était perçue comme nécessaire parce que le souci dominant du secteur AIMO est alors encore et toujours la fourniture de main d'œuvre à l'industrie. Ce qui revient à dire que l'Administration faisait, d'une certaine manière, la « promotion de l'exode rural ». On donnait donc la préférence à l'Agriculture sur les Agriculteurs, à la nourriture bon marché en ville et à la pression fiscale sur la population rurale, qui ne peut se produire que si le revenu monétaire de l'agriculteur est bas, plutôt qu'à l'amélioration des conditions de vie à la campagne. Ceci, malgré des inquiétudes croissantes quant à la dépopulation.

En fait, on avait laissé se prolonger deux phénomènes qui avaient joué un rôle spectaculaire dans la dépopulation de la période léopoldienne : une mauvaise situation nutritionnelle et sanitaire qui fragilisait les gens et accroissait la mortalité, et une organisation du travail qui séparait les hommes des femmes pendant de longues périodes et avait un effet négatif sur la natalité. C'était en effet avant tout la population masculine qui était « aspirée » dans les villes par les réquisitions de main d'œuvre. On aboutissait ainsi à des villes où les hommes manquaient de femmes et à des villages où les femmes manquaient d'hommes. En dehors de toutes autres considérations quant aux conséquences morales et sociales que cela pouvait avoir, il est évident que cela se répercutait négativement sur la natalité et l'on ne comprend vraiment pas comment l'administration coloniale a pu, pendant aussi longtemps, être gravement préoccupée par la dénatalité sans s'apercevoir qu'un certain nombre de ses propres pratiques étaient en cause !

Il est intéressant de voir de quelle manière vont évoluer, en ces matières, les conceptions et les préoccupations d'un homme placé dans un rôle clé : Edmond Leplae, directeur général de l'Agriculture au ministère des colonies.

En 1916, il dénonçait la continuation de pratiques léopoldiennes du fait de fonctionnaires « *ayant fait leurs classes à l'époque du caoutchouc* ». Il sera, dans les années 20, le promoteur du petit colonat agricole blanc (tout en sachant pertinemment qu'il prêche dans le désert) et des cultures obligatoire dans l'agriculture indigène. Enfin, il finira comme grand organisateur des paysannats, et comme propagandiste zélé de la culture du coton, causant ainsi bien des malheurs aux indigènes qu'il avait pourtant défendus courageusement au début de sa carrière.

## **A la recherche du paysan idéal.**

Tout ce qui paraît menacé de disparition semble aussitôt rayonner de toutes les vertus. Ce n'est pas par hasard que la littérature européenne du XIX<sup>e</sup> siècle semble avoir fait à ce moment là la découverte du monde rural. Ce monde allait disparaître. Cette littérature est

pleine d'histoires paysannes parce que l'industrialisation gagnait du terrain et dévorait la société des campagnes.

Ce crépuscule jette une douce lueur sur d'innombrables paysages de champs et de forêts où se déroulent de naïves histoires qui se passent entre gens simples, sages et vertueux. Les hommes y sont courageux, travailleurs, sobres et économes. Les jeunes filles ne se sont jamais doutées, jusqu'à leurs noces, de ce que le bouc faisait à la chèvre devant leur nez. Les vieillards y sont tous de sages patriarches, abondants en proverbes. Les paysans chrétiens y ont gardé la Foi robuste de leurs pères et en parlent d'ailleurs volontiers le patois... Si, du moins dans les bons auteurs, paysages et coutumes sont décrits avec exactitude, l'impression du lecteur, qu'on lui décrit un monde harmonieux dont les idées et les usages sont séculaires, est fausse.

Dans la paysannerie française ou belge, ce visage-là, prétendument « séculaire », ne remonte pas plus loin que 1790. C'est alors que, la Révolution française opérant une vaste redistribution des terres par la vente des biens nationaux, est apparu le paysan individualiste, liardeur, attaché à la propriété privée. Avant la Révolution, au contraire, l'un des soucis constants de villageois était de défendre, contre les empiètements de la noblesse ou des propriétaires bourgeois, leurs droits collectifs.

Mais enfin, littérature mise à part, la paysannerie représentait, dans le paysage politique belge, un poids qui pesait en faveur de l'immobilisme et de la réaction, lesquelles, dans le vocabulaire du pouvoir, s'appellent souvent stabilité et modération. En outre, la Belgique n'avait pas vu, comme la France, se développer un radicalisme rural. La campagne est restée, dans l'ensemble, catholique au double sens religieux, mais aussi politique, du terme<sup>260</sup>. Catholique, c'est-à-dire du parti qui va, de 1924 à 1945, détenir constamment le portefeuille des Colonies. Faut-il le dire : ce parti, et donc le Ministre et l'Administration jettent sur la paysannerie un regard plein de sympathie. Il est normal d'aimer ses électeurs !

Bien sûr, il n'y avait pas d'électeurs au Congo ! C'était au moins là un souci de moins. Néanmoins, on pouvait supposer que la manière dont les choses y évolueraient serait similaire à ce qui s'était passé partout dans le monde : l'industrialisation n'allait pas sans développement urbain, et les citadins, salariés et rassemblés nombreux en un endroit, avaient montré partout de désagréables propensions à se grouper et à se lancer dans des mouvements revendicatifs. Or, par la nature de ses ressources, le Congo ne pouvait connaître de développement qu'industriel. Les industries extractives seules assuraient les beaux dividendes qui donnaient foi dans la « mission civilisatrice » de la Belgique...

De toute manière, malgré le dévouement intéressé des recruteurs et les méthodes énergiques sur lesquelles l'administration fermait les yeux, le prolétariat urbain ne représentait encore, à tout casser, qu'un petit dixième des Congolais. Pour un ouvrier, il y avait dix paysans. Cette majorité<sup>261</sup>, il aurait été bien intéressant qu'elle constitue un poids conformiste et modérateur ! D'où l'idée de s'intéresser à ces campagnes que Franck et son « Congo à deux vitesses » avaient laissées à la traîne. C'était d'ailleurs le moment où jamais de s'intéresser aux paysans, puisqu'on avait besoin d'eux pour faire face à la pénurie alimentaire.

Puisqu'en Belgique les électeurs paysans sont des gens si pleins de bonnes qualités, qui en font des piliers des valeurs traditionnelles et de l'ordre établi, on aimerait bien trouver au Congo des paysans taillés sur le même patron. Et là, on est loin du compte. En effet, la vie

---

<sup>260</sup> Et, si l'on examine les documents, quand même assez nombreux, qui nous restent des discussions qui eurent lieu entre les « tacticiens » des différents partis au moment où l'on examinait le projet de réforme électorale qui fut voté en 1893, on s'aperçoit qu'il n'oppose pas une Flandre « catholique » à une Wallonie « rouge », mais bien des campagnes catholiques à des villes industrielles à fort électorat socialiste. L'emprise religieuse était aussi forte chez les paysans wallons que chez leurs confrères du Nord du pays.

<sup>261</sup> Mais cette majorité était déforcée par le fait qu'elle comportait, à la suite de l'absorption des HAV par le recrutement de main d'œuvre, beaucoup de vieillards, d'enfants, de femmes et de moins valides.

dans les sociétés traditionnelles congolaises – et le « Congo a deux vitesses » de Franck a laissé le secteur rural à la coutume – est essentiellement communautaire. C'est le village dans son ensemble qui possède les terres. Elles sont redistribuées à l'ouverture de chaque campagne agricole. C'est le groupe dans son ensemble, encore, qui détient les droits de chasse, de pêche, de cueillette... Les gros travaux des champs tels le défrichage et la récolte, comme les expéditions de chasse importantes, comme les grosses campagnes de pêche, sont organisées collectivement. Et non moins collectives sont les règles d'entraide pour, par exemple, construire ou réparer les maisons ou les greniers où se gardent les récoltes.

Compte tenu de ce que tous ces travaux étaient évidemment manuels, on pourrait très bien comparer les séances de travail collectif de tous sur l'ensemble des terres à essarter, défricher, etc... à ce qui se passe dans nos campagnes quand, pour certains travaux, les agriculteurs disposent, l'un après l'autre, d'une grosse machine appartenant à leur coopérative, à ceci près que, dans le contexte congolais, il ne s'agit pas d'un gros engin mécanique acheté par l'ensemble du village, mais de la réunion de tous les « moteurs à manioc ».

On peut fort bien regarder cela d'un œil très optimiste. De fait, un village traditionnel était en lui-même une sorte de coopérative agricole, dont l'assemblée des villageois était l'assemblée générale ; le conseil des notables, le conseil d'administration ; le Chef, le directeur et l'arbitre en cas de litige et le Chef de Terres (le plus souvent distinct), le directeur financier. Le tout était de moderniser tout cela, d'y introduire des améliorations techniques, et l'on aurait devant soi une coopérative agricole moderne, qui ne se heurterait pas, comme ce fut le cas en Europe, à l'individualisme et aux problèmes de remembrement<sup>262</sup>. Comme cette modernisation ne se serait heurtée à aucune résistance psychologique des paysans, il n'y a pas à douter de ce qu'elle aurait amené un accroissement de la production<sup>263</sup>.

### **Une intégration catastrophique**

On ne vit pas les choses sous cet angle. Le « collectivisme » primitif fut regardé comme un obstacle, au nom du « progrès ». Le raisonnement était à peu près le suivant : ces gens mettent tout en commun. Donc, si un paysan individuel produit plus, il n'en bénéficiera que très peu, puisque ce qu'il produira en plus sera divisé par le nombre total de familles du village. Cette fraction ne sera pas suffisante pour « secouer l'indolence paresseuse des Noirs ». Et les règles de partage traditionnelles se virent appliquer l'épithète stigmatisant de « parasitisme ».

En fait, on voulait atteindre à la fois quatre buts : augmenter l'offre globale de nourriture, augmenter la production des cultures commerciales (non alimentaires ou non directement consommées), augmenter par là le revenu des paysans d'une manière qui n'aurait pas poussé les prix à la hausse, et modifier le paysan lui-même en le poussant à avoir désormais pour but, non de nourrir son village et de monnayer un éventuel surplus, mais de monnayer la plus grande partie possible de sa récolte, le tout dans la perspective d'une enrichissement personnel.

Il existait, depuis 1917, des cultures obligatoires, c'est-à-dire que l'on contraignait les agriculteurs à produire, en plus de leur subsistance ordinaire, des produits non-vivriers, vendus ensuite à des sociétés commerciales. L'Administration devait d'ailleurs veiller à ce que ces produits viennent bien en plus de la production vivrière, sans en prendre la place, ceci

---

<sup>262</sup> Ce fait a pour conséquence qu'il est parfaitement idiot de parler, en bien ou en mal de « collectiviser l'agriculture » en Afrique en général et au Congo en particulier. On ne peut en effet collectiviser ce qui est déjà collectif. Les marxistes qui évoquent la « nécessité de collectiviser » ne savent donc pas de quoi ils parlent. Et, à l'autre bout de l'échiquier, lorsque la Droite évoque les « expériences collectives malheureuses » de certains états africains, elle vise des monopoles d'achat étatiques qui, comme ceux de la colonie, avaient pour but de stabiliser les prix agricoles au profit des acheteurs, et qui étaient donc du plus pur capitalisme.

<sup>263</sup> Par la suite, il y eut des tentatives dans ce sens, mais très vite, après l'indépendance, apparurent la dégradation des routes et leur insécurité (qui est bien souvent le fait des policiers ou militaires censés en assurer la sécurité, et qui en absent pour piller les transports, notamment de vivres). Cela stérilisa ces tentatives.

afin de veiller à ce que la subsistance soit assurée, mais peut-être que la monétarisation ne soit pas trop forte, ce qui aurait encore une fois compromis la pression de l'impôt. « Obligatoire » est un mot que la Colonie répugne à employer, surtout quand elle contraint ! On va donc appeler ces cultures « éducatives », ce qui sonne tellement mieux...

En fait, l'idée de Leplae et de ses collaborateurs est de faire se produire au Congo, de façon organisée, programmée et encadrée, ce qui en Europe a été le résultat d'une évolution historique spontanée et souvent chaotique. Au fil de celle-ci, le paysan est passé de la production en grande partie autoconsommée à la revente de quelques surplus, puis à des cultures destinées fondamentalement à la revente, sur lesquels le prélèvement éventuel de sa propre consommation ne représentait plus qu'une fraction marginale. Certains de ces produits étaient encore alimentaires (betterave sucrière, vigne ;...) même s'ils demandaient des transformations élaborées, d'autres n'avaient plus qu'un seul débouché possible : l'industrie (lin, garance,...). Ces récoltes destinées fondamentalement à produire de l'argent faisaient entrer la paysannerie dans l'économie capitaliste.

La place de ces produits est analogue à celle qu'occupait le vin dans l'économie rurale française. Il est bien connu que le vin représente pour la France une part importante de ses exportations. Mais le poids social de ce grand produit français dépasse même son poids économique. Le vignoble exige beaucoup de main-d'œuvre : selon Lavoisier, vers 1770, il fait vivre deux millions et demi de personnes. En outre, pour les petits propriétaires terriens — c'est le grand nombre — la récolte de céréales amputée des semences, de la consommation familiale, de la nourriture des bêtes et des redevances en nature, ne laisse pas grand-chose pour la vente. Souvent même, rien du tout. Le vin, au contraire, représente le produit de commerce, celui qui apporte l'argent. Pour parler le langage des économistes, c'est par le vin que le paysan entre dans le cycle d'échange. Le profit viticole représente la bonne part du profit rural populaire aussi la vigne est-elle partout. Que, sur elle, fondent les catastrophes, la grêle ou le mildiou, et c'est toute la France rurale qui grelotte et grogne, bien au-delà de la perte à proprement parler financière qu'elle a subies...

On voudrait trouver pour le Congo un ou des produits qui joueraient ce même rôle et permettraient ainsi d'intégrer dans le mouvement général du capitalisme les villages de brousse que le Congo « à deux vitesses » de Louis Franck laissait en arrière.

Les cultures de rente présentaient encore un autre avantage. C'est que, ayant leur débouché dans l'industrie, elles étaient naturellement destinées à l'exportation, ou du moins devaient être vendues à de puissantes compagnies, seules à même d'investir dans les vastes et coûteuses installations nécessaires à leur traitement. Cela devait donc permettre d'intégrer les paysans dans la circulation monétaire et d'augmenter leurs revenus, sans que cela vienne influencer les prix des denrées alimentaires, que l'on souhaitait peu élevés, pour les raisons que l'on sait. Le mieux-être et le changement de mentalité du paysan devaient ainsi être atteints, sans toutefois mettre en cause le faible coût de la main d'œuvre industrielle.

Cette politique a été si constante qu'il est demeuré habituel de distinguer dans l'agriculture congolaise deux secteurs : les cultures vivrières et traditionnelles et les cultures de rente, parfois qualifiées aussi de « secteur moderne » ou, à l'époque coloniale, de « cultures éducatives » ; En effet, le sauvage congolais avait l'habitude de cultiver pour manger. Il fallait l'éduquer, c'est-à-dire lui faire comprendre que le but de l'agriculture est l'argent. Il s'agit de ce qu'on cultive avec pour but principal le revenu en argent issu de la revente, qu'il s'agisse de plantes comestibles, ou à usage industriel.

Dans le domaine de ces cultures de rente, le phénomène principal auquel on a assisté ces dernières années est ce que Clement K. Tshamala appelle la contraction de la base productive<sup>264</sup> : « *Il s'agit ici principalement de l'économie d'accumulation, dite économie*

---

<sup>264</sup> Clement Kazadi Tshamala. *L'économie congolaise, situation et perspectives*. ©CongoForum, [www.congoforum.be](http://www.congoforum.be)

*moderne. Cette base était plus diversifiée – dans la production d'exportation - que dans la plupart des autres pays africains alors colonisés. Ainsi en plus de l'équilibre entre les produits miniers et les produits agricoles comme dit ci-dessus, la diversité était aussi forte à l'intérieur et des produits miniers et des produits agricoles. Pour les recettes en provenance des exportations agricoles par exemple, la part des produits du palmier était de 30%, celle du café de 25%, celle du coton 15%... Aujourd'hui, le café<sup>265</sup> a lui seul, représente plus de 80% des recettes que procurent les exportations agricoles. » Précisons : ce n'est pas que la culture du café ait augmenté, c'est celle des autres denrées qui a baissé.*

On pourrait se demander pourquoi s'obstiner à des cultures de rente ? La réponse est simple : c'est par elles avant tout que le paysan participe à l'économie monétaire. Or, un certain nombre de besoins ne se peuvent satisfaire que moyennant paiement en argent. Quand bien même on imaginerait un paysan qui produirait 100% de la nourriture que consomme sa famille, ainsi que ses propres semences, recourrait autant que possible au troc, et n'habillerait les siens que d'écorces battues à l'ancienne, il lui faudrait encore payer, en signes monétaires, au moins l'impôt, diverses redevances administratives et certains de ses intrants agricoles. La contrainte est donc absolue : il faut que l'agriculture rapporte de l'argent, donc trouve de l'une ou l'autre manière à se glisser dans l'économie monétaire. C'est là tout le drame.

### **Quand on cultive du coton, on est loin d'être dans de l'ouate !**

Plusieurs plantes firent l'objet de « cultures éducatives », mais la plus répandue fut sans conteste le coton. Et, pour plusieurs raisons, ce choix était très négatif.

### **Une culture à risque**

Certaines cultures de rente, comme le café, le cacao, le thé, le quinquina ou la noix de palme se cultivent en grandes plantations, et l'on aboutit alors à des situations analogues à celle des Huileries du Congo Belge : la compagnie rémunère à la tâche les villageois des environs pour la cueillette et la manutention du produit. S'établit donc alors le salariat agricole d'une population laborieuse de journaliers. Cela n'empêche pas les villageois de cultiver parfois eux-mêmes le même produit sur leurs terres à eux, et de revendre les petites quantités de café, noix, etc... obtenues ainsi à la même compagnie.

Dans ce cas, le planteur individuel ou la société (c'était le cas le plus fréquent au Congo, terre par excellence de colonisation à capitaux) doit acquérir la terre qu'il se propose de planter, et faire les frais des semences et de l'outillage. Mais les cultures de rente ne sont pas forcément le produit de ces plantations de grande monoculture. On peut aussi, sans organiser de plantations, se borner à acheter les produits obtenus par des paysans « indépendants » sur leurs propres champs. Il y a à cela de bonnes raisons de rentabilité. Et, bien sûr, ce n'est pas de rentabilité pour le paysan qu'on se préoccupe au premier chef. Un certain nombre de ces plantes présentent en effet des risques, sous forme de vulnérabilité à l'un ou l'autre élément naturel.

Le coton, par exemple, sera gâché par la moindre pluie entre le moment où les gousses commencent à s'ouvrir, et celui de leur totale maturité : si la pluie survient alors, la récolte est perdue. Toutes ont des cours fantaisistes susceptibles de variations subites et importantes, déterminées par le marché mondial. Il est évidemment bien plus commode de laisser supporter ces risques là par l'agriculteur. A lui de comprendre que s'il pleut sur son champ de coton, il aura travaillé pour rien, et que s'il a quelque chose à vendre, on est vraiment désolé de lui offrir si peu mais... la loi du marché, n'est-ce pas...

Si l'on ajoute à ce risque météorologique le fait que les prix offerts pour le coton étaient dérisoires (nous en reparlerons), on admettra sans peine que cette culture n'avait pas

---

<sup>265</sup> Le café est d'autant moins un pactole pour le Congo que le pays est avant tout producteur de robusta, c'est-à-dire du café le moins bien coté sur le marché.

de quoi susciter chez l'agriculteur une forte motivation. Aussi fit-on appel à la contrainte et à la répression. Rien que dans la seule l'année 1952, non moins de 20.000 condamnations – soit à des amendes, soit à de courtes peines de prison – furent prononcées par les tribunaux congolais pour des infractions y relatives.

L'ordonnance-loi du 20 février 1917 introduisit le système de cultures obligatoires dans la campagne. Dans chaque district, le commissaire déterminait chaque année les cultures imposées aux paysans.<sup>266</sup> La législation permettait d'imposer au maximum 60 jours de travail obligatoire par an, mais cette limitation n'était pratiquement jamais respectée. Le bon vieux truc de Léopold II servait toujours : au nom de la « protection de l'indigène » on énonçait un certain « maximum de travail autorisé », exprimé en heures, puis on laissait à l'appréciation de l'Administration la détermination de la quantité de produits que ces heures représentaient concrètement. En 1937, on estimait à 700.000 le nombre de chefs de famille concernés par ce système.<sup>267</sup> Si l'on considère que la famille correspond grosso-modo à quatre ou cinq personnes, ce seraient donc entre 2.800.000 et 3.500.000, ou une moyenne de 3.100.000 Congolais ruraux qui étaient concernés.

## Gossypol

Le coton contient un pigment jaune phénolique : le *gossypol*. Ce *gossypol* est présent dans de petites glandes présentes notamment dans l'amande et le tégument de la graine de coton. C'est une toxine pour le foie et le cœur de l'homme et de la plupart des mammifères, que les généticiens tentent d'éliminer depuis des décennies.

L'intoxication peut être consécutive à l'absorption du *gossypol* dans la nourriture (pour les animaux, si on les nourrit avec des tourteaux de coton et, pour l'homme, en cas d'utilisation d'huile alimentaire de coton mal traitée) mais aussi par le contact prolongé de la substance avec la peau, ce qui provoque d'ailleurs de douloureuses ulcérations.

En un mot : manipuler pendant longtemps des gousses et des graines de coton, sans prendre de précautions particulières pour se protéger la peau, expose à un empoisonnement lent qui, s'il n'est pas toujours mortel, augmente fortement le risque de troubles cardiaques et hépatiques.

Or, l'égrénage du coton est par excellence l'opération qui expose aux dangers d'un contact prolongé de la peau avec le *gossypol*, et cet égrénage fut laissé à charge des producteurs, la compagnie cotonnière achetant la récolte après égrénage. Il en fut pour le risque toxique comme pour le risque de la pluie : on le laissa à charge de paysans.

Se protéger du *gossypol* n'est pas difficile : il suffit de porter des gants de caoutchouc. Bien entendu, le port de tels accessoires est particulièrement désagréable sous un climat chaud et le fait de ne plus s'opposer de la pénitence de son toucher empêche de travailler vite, alors qu'il s'agit précisément d'un travail qui n'est rentable que s'il est très rapide. Enfin, de telles fournitures sont hors de prix pour un paysan africain. On se garda d'ailleurs bien de répandre trop largement l'information à ce sujet...

## La Cotonco

Enfin, pour achever la catastrophe, les villageois que l'on avait obligés à cultiver du coton ne pouvaient le revendre qu'à une seule société, qui contrôlait le marché à la fois pour la vente des semences aux paysans et pour l'achat de leur récolte, sous la surveillance symbolique de l'Etat, dont on sait combien son attitude envers les grands monopoles était souple et arrangeante.

La Cotonco était au marché du coton ce que l'UMHK était au marché du cuivre. Et,

---

<sup>266</sup> RUFAS p.307.

<sup>267</sup> YOUNG 1968, p.12



comme l'UMHK, c'était une filiale de la Société Générale. Elle trouvait son origine lointaine en Léopold II et Albert Thys, fondateurs en 1886 de la CCCI (Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie). En 1928 la CCCI aboutit dans le giron de la Société Générale. En 1960, elle contrôlait une quarantaine de sociétés, dont la Compagnie Cotonnière Congolaise (Cotonco), qui faisait ainsi partie de l'empire de la Société Générale et Brufina.

Cette compagnie fut fondée en 1920 avec un capital de 6 millions de francs; en 1947, ce montant s'élevait à 300 millions de francs, dont 228 millions venaient des réserves et des plus-values originaires des revalorisations. Lors de sa fondation, la société reçut le monopole de l'achat de coton produit par les paysans sous la contrainte de l'Etat. En 1959, 800.000 Congolais vivaient de la production de coton et Cotonco pouvait mettre la main sur 60% de la production<sup>268</sup>. En 1959, cette société a réalisé 85,7 millions de francs de bénéfices nets et elle pouvait mettre à part 86,6 millions de francs pour les amortissements et les réserves.

Ces chiffres montrent, de manière suffisamment éloquente, à quoi ont servi les efforts que la Colonie a voulu consentir pour le mieux être des populations rurales !

### **L'Enfer est pavé de bonnes intentions**

Depuis le début de ce chapitre, on a pu lire à plusieurs reprises les noms d'Edmond Leplae et de Pierre Rijckmans. Le premier, après avoir servi au Congo, passa au Ministère des Colonies et y devint Directeur du service de l'Agriculture. Il devait avoir en lui quelque chose d'un Don Quichotte car, après avoir dénoncé le sort fait à la main d'œuvre indigène au Congo (sans guère de suite), il défendit ensuite le petit colonat blanc (sans résultat). Et c'est encore lui, malheureusement, qui eut la malencontreuse idée de jeter les paysans congolais dans l'aventure du coton !

De son côté, le GG Pierre Rijckmans multiplia discours, avertissements et mises en garde à propos du sort misérable de la grande masse des Congolais. Il est certainement, de tous les cadres supérieurs de la colonie, celui qui prêcha le plus (hélas ! dans le désert) à propos du « droit de bienfait » et des devoirs qu'il imposait à la Belgique, celui qui osa le plus appeler un chat, « un chat ».

L'ironie amère du sort voulut que Rijckmans fût aussi le Gouverneur qui eut à mener le Congo à travers la Seconde Guerre Mondiale, et donc à prendre les mesures de « l'effort de guerre » !

Au cours de la deuxième guerre mondiale, les cultures obligatoires furent étendues au maximum. La superficie obligatoire de coton passa de 70.000ha en 1933 à 375.000ha en 1944. Entre 1939 et 1943, les superficies obligatoires de palmiers augmentaient de 18.000 à 35.000ha, celles de riz de 50.000 à 132.000 et celles de manioc de 157.000 à 340.000.<sup>269</sup>

Dans le Kwilu, les coupeurs de fruits étaient obligés de livrer une certaine quantité de noix de palme aux sociétés. L'Etat, qui fixait d'autorité les prix à un niveau ridiculement bas, accordait aussi un monopole d'achat et de traitement de noix de palme aux grandes sociétés comme Lever et la Compagnie du Kasai. En outre, les cultures obligatoires au Kwilu/Kwango concernaient le manioc, le maïs et le millet, nécessaires pour nourrir les travailleurs des palmeraies et des huileries.

### **Héritage**

Ce gâchis n'est toutefois pas suffisant pour que les Congolais, peuple sans doute particulièrement généreux, ne trouvent pas malgré tout quelque chose de positif à en retirer. Il est vrai que le texte qui suit concerne l'ensemble de la colonisation, et non le seul « Temps

---

<sup>268</sup> Qu'un intermédiaire, fournisseur de semences et d'intrants, et acheteur des récoltes, engloutisse une part énorme de la production n'est pas le propre des colonies ou du Tiers-monde. C'est par exemple le cas aussi d'organisations comme le Boerenbond. Toutefois, même si l'on désapprouve les liens financiers et politiques, toujours sources de combines louches, de telles organisations, elles n'en sont pas moins dans leur principe des organisations PAYSANNES et influençables par les agriculteurs. C'est à dire tout le contraire de la Cotonco !

<sup>269</sup> F. BEZY, etc..., 1981, p. 36

des Héritiers » et qu'il tient compte de diverses réalisations qui furent faites dans les années qui vont de la Seconde Guerre Mondiale à l'Indépendance. Voici, en tous cas, le bilan que Hilaire RUDAHABA BATUMIKE, de l'ISDR Bukavu<sup>270</sup>, tire du développement agricole de la période coloniale...

«(...) l'agriculture congolaise fut caractérisée par: - la consommation des produits locaux;

- les importations limitées aux besoins d'ordre surtout nostalgique des colons européens (cfr étude exploratrice du Commandant Lemaire au Congo : Pour lutter contre la vie chère par l'utilisation des ressources indigènes)

- la distribution de la production locale en surplus dans des régions déficitaires, facilitée par les voies de communication à travers tout le pays (les routes nationales, les voies ferrées, le transport fluvial et lacustre...);

- l'adaptation, l'acclimatation des produits vivriers dans diverses régions, selon les résultats des centres de recherches agronomiques et des besoins alimentaires d'un milieu (ex. introduction, au Bushi, du manioc venant du Bandundu, pour lutter contre la rareté des denrées alimentaires pendant la période de soudure)...

Le tout était suivi et assuré par un personnel avisé selon les directives et lignes de conduite préétablies.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Direction Générale de l'agriculture avait la préséance sur les autres au sein du Ministère des colonies. Ces politiques coloniales se situaient à 2 niveaux principaux:

- au niveau indigène : pour la vie ou la survie des autochtones par des moyens limités  
- au niveau des colons exploitants : pour l'intérêt de l'Etat et de la métropole par les moyens modernes.

C'est ainsi qu'on trouvera:

- des lois sur les techniques de production;
- des lois sur le matériel agricole
- des règles régissant la production agricole et vétérinaire
- des règles régissant le traitement des produits agricoles et vétérinaires
- des dispositions régissant la commercialisation
- les règles de police, des lois d'orientation, la législation sur les financements agricoles
- des dispositions sur l'enseignement et la formation professionnelle.

#### 1.1. Appui aux indigènes

Il s'agit d'une exploitation agricole assistée, accompagnée. Cette exploitation se manifeste par la volonté de l'Etat:

a) d'apporter aux autochtones des nouvelles techniques et méthodes culturales, ainsi que les connaissances diverses sur

- l'utilisation équitable du sol (ex : la loi agraire...)
- la conservation du facteur de production (ex: le système foncier...);
- la protection de l'environnement (ex : boisement, domaine privé);
- la lutte antiérosive (ex : MAE : mission antiérosive)
- la gestion de la période de soudure (ex : respect du calendrier agricole);
- etc...

b) de mettre en place des nouvelles stratégies de production, telles que

- les paysannats (ex Mwendo, Luberizi...) : pour des cultures spécifiques (ex: riz, coton, arachide)
- les coopératives agricoles: surtout celles de consommation que, suite à la famine qui a sévi

---

<sup>270</sup> RUDAHABA BATUMIKE, Hilaire : « *LES POLITIQUES COLONIALES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN R.D.C.* », in *LE DEVELOPPEMENT RURAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AU TOURNANT DU MILLENAIRE*, JOURNEES SCIENTIFIQUES DU CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES POUR LA PROMOTION RURALE, Session 2000 , CERPRU, B.P. 2849 BUKAVU, SUD-KIVU, RDC 14, p. 17-20

pendant et au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Gouvernement belge ordonna la création des coopératives de consommation dans le but la création des coopératives de consommation dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et d'encourager les conditions de vie de la population et d'encourager les indigènes congolais à pratiquer les cultures vivrières, l'élevage des animaux domestiques et la vente de leurs produits par le canal des agences des coopératives (ex: SOCOPIKI, 1947),

- les fermes-pilotes : en vue de la formation des moniteurs agricoles et la vulgarisation des techniques d'agriculture et d'élevage selon les potentialités et les ressources de chaque milieu propice à telle ou telle activité (ex : ferme-école de Mushweshwe, le centre d'alevinage principal de Nyakabera, MulumeMunene, etc...)

- l'enseignement agricole et vétérinaire : par la création et la subsidiation des écoles pour former des agents techniques qui devraient assister les agronomes de la territoriale. Dans des écoles primaires et secondaires, normales, les cours d'agriculture et d'élevage figuraient au programme officiel de formation scolaire. Ceux-ci étaient appuyés par des travaux manuels orientés vers les activités champêtres et l'élevage domestique et de la basse-cour.

- les cultures obligatoires : qui étaient organisées dans chaque territoire selon les spécificités et les priorités du programme de l'Etat établi sur une période fixée (annuel, triennal, quinquennal...) et concernait un ou plusieurs produits agricoles pour chaque H.A.V., avec des mesures minima à exploiter (ex. café, coton, riz...), etc...

Tout ceci permettait la production, la disponibilisation et la consommation des produits locaux aux moindres frais, d'autant plus que les dépenses en intrants agricoles étaient de loin couvertes par les impôts que percevait l'Etat sur les exploitations.

## 1.2. Exploitations modernes

Elle était réglementée et appuyée soit directement par l'Etat envers le colon-exploitant, soit de manière connexe par des services qui avaient pour rôle de faciliter l'exploitation agricole. Tel est le cas de la province du Kivu où les terres et exploitations agricoles étaient l'un des objets du CNKI (Comité National du Kivu), du C. S.K. dans la province du Katanga (Comité Spécial du Katanga) et du CFL pour le Marnema (les chemins de Fer de Grands-Lacs). Les politiques coloniales encourageaient, ratifiaient par des lois, décrets et arrêtés (publiés dans le "Moniteur Congolais") des dispositions sur:

a) - des grandes exploitations agricoles : plantations, fermes

- les parcs nationaux et autres réserves nationales naturelles (ex : Parc National Albert, la réserve de Salonga...)

- les espèces agricoles privilégiées

- les produits agricoles à exporter (ex le copal, le caoutchouc...)

- les animaux et plantes protégés au Congo (ex: réglementation de la cueillette et de la chasse, la pêche, la forêt équatoriale...)

b) - la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles,

- l'importation des outils de production (machines...) et la mise en place des infrastructures industrielles et manufacturières

- la réglementation de la main-d'oeuvre;

c) - l'aménagement des routes nationales et le tracé des routes de desserte agricole (voies secondaires, routes d'intérêt local, routes privées...)

- la valorisation du cantonnage manuel (ex : à charge des collectivités - chefferie ou collectivités-secteurs...)

- la dissémination des centres de multiplication des semences améliorées et des géniteurs de races prolifiques (ex: INEAC, CAPSA - Centre agro-pastoral de production des semences améliorées)

- le fonctionnement des laboratoires d'analyse, d'études pédologique, des stations de recherches météorologiques en faveur des activités agricoles (ex: OPAK, LEOCHIM...)

- l'octroi des crédits agricoles aux colons à moyen et long termes, ainsi que la protection et la sécurité de leurs biens et de leurs familles, (ex : crédit foncier, Kredietbank...) et la Société de crédit au colonat, etc...

Toutes les exportations occasionnant des entrées des devises pour le pays, d'où augmentation du PIB et PNB. Ce n'est pas pour rien que vers les années 55-57, le Congo-Belge était classé parmi les pays développés, grâce à l'exploitation minière (scandale géologique) et sa consoeur, l'exploitation agricole (scandale agricole), justifiant ainsi la réticence si pas le refus de la Belgique à accorder l'indépendance au Congo, car elle était consciente de l'impréparation des congolais à cette gestion, qui allait vite se traduire par l'acte de "tuer la poule aux oeufs d'or".

### **Manger ou faire de l'argent ?**

Le problème du « Congo à deux vitesses » créé par le Ministre Franck n'a pas reçu de solution adéquate. La principale raison en a sans doute été que l'on a voulu chercher une voie de développement de l'agriculture congolaise qui puisse s'harmoniser avec les exigences de profit des grandes Compagnies, actrices privilégiées de la scène coloniale. C'était là une exigence que les fonctionnaires coloniaux, fussent-ils Directeurs ou Gouverneur, ne pouvaient ni attaquer de front, ni ignorer ni contourner.

Dans ce que l'on a tenté de faire à l'intérieur de ces limites, sans doute a-t-on couru trop de lièvres à la fois. Changer la nature et le rythme du travail paysan, modifier son tissu social, augmenter le revenu de l'agriculteur, tout en ne touchant ni au ravitaillement des villes, ni au bas prix des denrées de première nécessité, ni au recrutement de travailleurs pour l'industrie... C'était chercher la quadrature du cercle. On a voulu trop faire, et l'on n'a finalement rien fait ou, plus exactement, on s'est fatigué à faire du sur place.

Le Congo est arrivé à l'indépendance avec un problème non résolu d'économie « à deux vitesses »

En fait, le choix du paysan (si tant est qu'il ait un choix) ne se situe pas entre les cultures de rente et les cultures vivrières. Il se situe entre la part autoconsommée et la part rentabilisée de sa production. Faut-il le dire, la situation idéale, celle où le paysan pourrait, sur sa récolte, faire vivre les siens, constituer des réserves pour la mauvaise saison et pour les semences, et tirer un revenu décent de la revente de ce qu'il aurait en surplus, est un rêve.

Tout d'abord, du côté de la production. J'ai évoqué la dureté du défrichage et du désherbage. Souvent, on se heurte aux limites de l'endurance humaine, que ce soit pour les travaux accomplis par la famille ou par toute la communauté villageoise. L'accroissement souhaitable des surfaces cultivées entre alors en conflit avec d'autres impératifs, non moins souhaitables : alléger le travail des femmes, scolariser les enfants<sup>271</sup>. (Les filles sont perdantes sur les deux tableaux, car s'il faut sacrifier la scolarité d'un enfant, on préférera souvent sacrifier l'instruction de la fille, même bien douée, plutôt que celle d'un garçon).

Il faut ensuite porter la récolte à vendre au marché. Le choix dès lors, s'il existe, est entre le portage humain, et de pénibles trajets à pied pour porter à la ville ou au marché des quantités certes épuisantes à porter, mais trop petites pour être rentables, ou la revente, au village, à l'un ou l'autre transporteur assez hardi pour y risquer les essieux de son camion. Il s'agit en fait souvent, pour celui-ci, de rentabiliser un trajet qui sans cela se ferait à vide. Cela ne le rend pas plus amène dans la négociation. Il y a cependant moyen, au Congo, de se faire de l'argent avec les produits agricoles. En ville, la nourriture est chère. Plus la ville est grande, plus elle l'est. Si l'on peut atteindre une très grande ville, cela devient très rentable. Mais il faut pour cela disposer des moyens qui permettent de transporter sur de longues distances. Or, pour des raisons purement spéculatives, on ne fait cela que si les bénéfiques escomptés sont plantureux.

Voici un exemple parlant qui n'est pas agricole, mais concerne une autre activité primaire : la pêche. Le Tanganyika est très poissonneux : ce lac est un énorme tas de poissons recouvert d'un peu d'eau, et long de 700 kilomètres. Donc, une ressource alimentaire colossale.

---

<sup>271</sup> Ce conflit s'aggrave de ce que scolariser les enfants signifie presque toujours de les envoyer en internat. Ils ne participeront donc pas à la production, puisque physiquement absents, et devront être entretenus au loin, entièrement en argent, d'où accroissement du besoin d'argent.

On y pêche, bien sûr. De deux manières : les Congolais, avec des pirogues et les Blancs (Grecs) avec des chalutiers. Tant qu'on longe le lac et, disons, sur une vingtaine de kilomètres en profondeur, le kwashiorkor<sup>272</sup> est inconnu. Plus loin, il reparaît. Motif : on achète le poisson aux bateaux ou aux pirogues qui rentrent. Puis, on le transporte à pied (terrain très accidenté) et en plein soleil. Or, le poisson se corrompt très vite. Une seule exception, le « ndakala » (*stolothrissa tanganycae*) poisson si minuscule qu'on peut le laisser sécher entier au soleil, et le trimballer ensuite en sacs.

Les chalutiers des Grecs pêchent principalement pour des usines qui font la surgélation du poisson. Ce poisson surgelé est ensuite distribué dans tout le Congo, et probablement ailleurs, par des méthodes très chères, puisqu'il faut que le froid soit continu ! Il n'y a PAS de fabrique où l'on ferait des choses comme du poisson en boîte (certaines petites espèces pourraient être traitées comme les sardines, et le « kambanyoka », qui est une sorte d'anguille, pourrait être mis en boîte en tronçons, comme le balaou russe). Pas non plus de mise en conserve au vinaigre, alors que les religieuses flamandes font des « faux rollmops » avec le « mikebuka », poisson ressemblant au hareng. Le « kabambare » (silure ou poisson-chat), qui est si nombreux qu'une localité en porte le nom, est un poisson si gras qu'il suffit de le cuire avec du sel et des épices dans sa propre graisse pour obtenir une sorte de pâté, considéré dans certains pays (Autriche) comme un met des plus délicats. Aucune de ces possibilités de rendre le poisson aisément transportable à longue distance n'a été développée, ni à l'époque coloniale, ni depuis l'Indépendance !!!

Résultat : hors de portée du seul transport qu'on aît : la «mama » à pied avec son bassin sur la tête, le kwash décime les enfants. On gâche un atout de première grandeur contre le manque de protéine tout simplement parce que le patronat des pêcheries ne se soucie que de rentabilité maximum.

On hésite donc à parler encore de « commercialisation » devant de telles pratiques de pillage. Malheureusement, si les paysans ne passent pas sous les fourches caudines des acheteurs qui viennent à eux, ils ont toutes les chances de ne rien tirer de leurs produits : le climat du Congo favorise magnifiquement le pourrissement des récoltes, la vermine pullule et les rats s'en donnent à cœur joie. Or, si peu que l'on offre pour les produits qu'ils ont à vendre, c'est toujours de l'argent et, ne l'oublions pas, la monnaie est le but ultime de l'opération.

L'influence du cultivateur sur le prix étant proche de zéro, et l'accroissement de la production hors de portée, il ne peut arriver à augmenter son revenu monétaire qu'en commercialisant le plus possible de ce qu'il produit, y compris ses produits vivriers. Cela signifie qu'il vendra ceux-ci d'après leur valeur marchande, acceptant de nourrir les siens uniquement des produits les moins rentables, qui sont souvent aussi les moins intéressants sur le plan nutritionnel. Il ne gardera pour l'autoconsommation et les semences qu'un très strict minimum, calculé avec un optimisme tel qu'il est presque toujours insuffisant.

La malnutrition est le prix qu'il paye pour sa participation à l'économie monétaire.

---

<sup>272</sup> Maladie causée par un déficit en protéines.

## Le Prestige de l'Homme Blanc



**Un serviteur répare l'attribut prestigieux de son maître : le casque colonial.**

Dans « *Un an au Congo belge* », Chalux parle d'une petite ville, où il n'y a pas deux prisons séparées, une pour les Blancs, l'autre pour les indigènes, et il le déplore, car cela amène les sentinelles de la Force Publique à s'adresser à leurs prisonniers « *dans des termes que l'on n'aime pas trop entendre, dans la bouche d'un Noir s'adressant à un Blanc* ». Criminel et condamné, un Blanc est un Blanc et doit donc rester un être supérieur auquel on s'adresse avec respect.

Il convient donc d'examiner d'un peu plus près cet être prestigieux, les règles et le style de vie, d'habitat même, que lui imposait son « prestige ». Et, tout d'abord, de regarder d'où il venait et comment il était arrivé là....

## Immigration blanche : le contrôle social avant tout !!!



Embarquement sur la malle « Albertville », vers 1930.

Nous avons eu l'occasion de voir que l'EIC avait fonctionné avec un système de « recrutement et de sélection » à peu près inexistant. Le Congo belge commença par vivre dans cette même situation, héritée de Léopold II, avec une population européenne où se rencontraient pas mal de figures plutôt patibulaires et qui, bien que les Belges y dominassent, était néanmoins très bigarrée. La reprise, juridiquement accomplie fin 1908, ne put se traduire dans les faits qu'avec toute la lenteur qu'impliquaient l'immensité du Congo, les moyens de communication rudimentaires et la lenteur des déplacements. Comme nous l'avons déjà vu, il n'entraînait pas dans les intentions de Renkin de procéder à des changements brutaux et spectaculaires. Le programme, c'était de conserver à peu près intact le système léopoldien, mais en l'appliquant désormais aux travaux requis par le démarrage des exploitations minières, et de se contenter, du côté de la « moralisation » attendue de cette reprise, des quelques condamnations de boucs-émissaires déjà acquises du temps de l'Etat Indépendant. La bonne conscience de l'Europe, où toutes les nations colonisatrices avaient quelques squelettes du même genre dans leurs placards, n'en demandait pas plus. Pour se débarrasser des indésirables (d'ailleurs plus souvent pour des raisons de nationalité que d'intégrité dans leur conduite), on se contenta le plus souvent d'attendre l'expiration de leur contrat et de ne pas le renouveler. Ensuite, vint la Première Guerre Mondiale et l'on eut d'autres chats à fouetter. Ce n'est donc qu'à partir de l'entre-deux-guerres que l'on put véritablement penser à prendre attitude quant à l'immigration.

Dans l'entre-deux-guerres, la population blanche du Congo Belge se composait avant tout de gens jeunes et actifs, ce qui est l'une des caractéristiques des peuplements d'immigrés. Beaucoup moins commune pour une population d'immigrants était sa structure de classe, où prédominaient les gens aisés, et sa composition nationale, avec la prédominance très nette des Belges et enfin le fait que ses membres, en 1939, étaient pour près d'un tiers employés dans le

secteur administratif<sup>273</sup>. La composition de la population blanche immigrée n'était pas le fait du hasard mais résultait d'une politique délibérée. C'est d'elle qu'il est question ici. On tracera d'abord les grandes lignes de la politique d'immigration avec une attention spéciale à la délivrance des autorisations d'établissement. Ensuite on s'intéressera aux lois sur l'immigration. Puis, on se tournera vers la propagande, destinée à engager du personnel belge pour la Colonie. Enfin, on considérera comment ce personnel était sélectionné, et quelle formation lui était donnée.

Disons-le d'emblée, entre la reprise du Congo et 1940, la politique suivie fut avant tout une politique de *restriction*. Nous verrons que, même des mesures baptisées « *d'encouragement* » débouchèrent souvent sur plus d'obstacles que d'incitations. De réels stimulants, accompagnés d'ailleurs d'une véritable et significative *vague d'immigration* sont choses que l'on ne vit qu'après 1945, pour des raisons que l'on aura à évoquer plus au long ailleurs dans cet ouvrage, et jouèrent d'ailleurs un rôle non négligeable, parmi une série d'autres facteurs qui devaient mener, à terme, à la genèse de la revendication d'indépendance.

Il ressort des conditions mises à l'immigration au Congo que l'administration souhaitait favoriser les Belges au détriment des autres nationalités, et qu'elle tenait à ce que cette « bourgeoisie de la colonie » présentât à l'avance toutes les caractéristiques de la bourgeoisie : haut niveau d'éducation et même fortune ! Une hantise : éviter que se forme une classe de « *poor whites* ».

D'autre part, les critères de sélection, dans la mesure où il y en eut d'identifiables, visaient beaucoup moins à s'assurer que les candidats possédassent des qualités réellement utiles au Congo, qu'à les choisir très étroitement conformistes. Le contrôle social avant tout !

### **L'immigrant idéal : le belge modèle, tricolore jusqu'au slip !**

Deux *vetos* suffisent à définir la politique d'immigration du Congo Belge dans l'entre-deux-guerres : les étrangers (non-Belges) et les pauvres sont indésirables. On pourrait même dire que, durant cette période la Colonie courut derrière un immigrant idéal, un belge modèle qu'elle ne rattrapa jamais, pour l'excellent raison qu'il n'existait pas.

La xénophobie dont faisaient preuve les milieux coloniaux peut s'expliquer par des facteurs historiques et géographiques. La reprise du Congo en 1908 avait eu lieu sous des pressions internationales, surtout anglaises. Or, nous l'avons dit, dès la reprise faite, l'attitude officielle de la Belgique fut résolument négationniste envers les atrocités léopoldienne. Il s'en suivait donc que Morel et consort avaient été des calomniateurs et que les « campagnes anglaises » n'avaient été que jalousie et calculs des « marchands de Liverpool ». Il convenait donc de leur garder de la rancœur pour nous avoir « calomniés » !

D'autre part, il faut bien dire que les Anglo-saxons se comportaient plus en conquérants arrogants qu'en invités polis et amicaux. Si l'on consulte, par exemple, les notes d'Antoine Sohier, substitut du Procureur du Roi au Katanga arrivé en 1910, on ne peut que comprendre qu'il n'ait pas aimé des gens qui pensaient plus vite à se plaindre au consul britannique qu'à exposer leur problème aux autorités légales du pays, ou recouraient à ce même diplomate pour entraver le cours de la justice lorsqu'ils se trouvaient impliqués dans des trafics, dont certains d'ailleurs se situaient dans le prolongement du « *red rubber* ».

En 1914 il avait été pour la première fois question d'un partage du Congo entre la France et l'Allemagne et, dans les années précédant la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale, il semblait à nouveau que la colonie pourrait redevenir un objet d'échange entre les grandes puissances<sup>274</sup>. La guerre en Afrique Orientale avait même apporté une menace physique, en ce sens qu'après le partage de l'Afrique Allemande, l'Empire britannique était devenu plus proche. Il ne faut

---

<sup>273</sup> V. FOUTRY, *Belgen in Kongo 1920-1940*, Gent, 1981 (Mémoire inédit, , R.U.G., pp. 119-133.

<sup>274</sup> CARTON DE TOURNAI, "Belgique et Congo", *Bull IRCBj.*, IX, 1938, pp. 548-574.



pas oublier non plus que la délimitation précise, sur le terrain, des frontières avec les colonies voisines, se prolongea jusqu'assez tard dans les années '20.

La délégation belge à la conférence de la paix emporte, dans ses dossiers, les revendications capitales des nationalistes belges. Des obstacles insurmontables vont toutefois les enterrer pour de bon. Le gouvernement belge s'était déjà lié les mains envers les Pays-Bas en 1916, en déclarant qu'il n'aspirait pas à des annexions du territoire néerlandais<sup>275</sup>. Les revendications expansionnistes ne sont pas supportées par l'opinion publique belge qui, dans sa grande majorité, n'est préoccupée que par la reconstruction de son pays pillé, saccagé, qui veut vivre heureux et tranquille en jouissant de la paix et de la liberté retrouvées. Dans les partis politiques et dans le gouvernement même, se manifestent de fortes oppositions au contenu du dossier belge amené à Versailles. En plus, les prétentions annexionnistes doivent inévitablement heurter des pays avoisinants comme les Pays-Bas auxquels un grand nombre de Belges, qui s'y réfugièrent pendant la guerre, doivent beaucoup. Les aspirations luxembourgeoises des Belges n'ont pas plus de chance d'aboutir, car les Français ont des intentions qui vont dans la même direction. A tout cela, s'ajoute encore sur le plan théorique le principe wilsonien du droit des nationalités. Dans ce cas, que peut faire une Belgique qui, à Versailles, se promène un peu perdue dans la cohorte des nations de second ordre qui n'ont en fait, qu'à attendre qu'il plaise aux Grands de décider de leurs dossiers?

Finalement, la Belgique obtient quelques petites satisfactions qui, compte tenu des demandes initiales, consacrent l'échec du nationalisme « belgiciste » : le statut de neutralité appartient au passé; on a fixé une priorité pour le paiement de 2 milliards et demi de marks d'or comme avance sur les dommages de guerre; Moresnet, Eupen et Malmédy sont annexés et une partie du domaine colonial allemand en Afrique tombe sous mandat belge. Après quelques discussions sans écho, la Chambre admet l'inévitable, ratifie le traité de paix, et accède de ce fait à la SDN.

La Belgique qui dit adieu à la neutralité et qui n'obtient aucune extension vitale, stratégiquement importante du territoire national, est maintenant obligée de chercher la sécurité dans une autre direction : celle des alliances. Le traité anglo-américain, à l'avantage de la France contre l'Allemagne, et par lequel la France voit s'ajouter un maillon de son nouveau système de sécurité, n'entre pas en vigueur, à cause du refus par le Congrès américain de ratifier le traité de Versailles. Dans le cadre de sa politique d'alliances, la France tend maintenant à un accord militaire avec la Belgique. Pour ne pas heurter la Belgique, la France n'a pas voulu exploiter à fond le référendum luxembourgeois de septembre 1919, par lequel les citoyens du Grand-Duché, sortis du *Zollverein*, se prononcent pour une alliance économique avec la France, ce qui constitue une nouvelle gifle pour les nationalistes belges. Après des efforts manqués pour y mêler les Anglais, la Belgique s'engage finalement dans un accord militaire avec la France, qui enthousiasme bon nombre de Belges francophiles, mais rencontre l'hostilité de politiciens d'envergure qui craignent une orientation trop unilatéralement francophile de la politique étrangère. Le milieu flamingant y est ouvertement et farouchement hostile<sup>276</sup>.

Le deuxième pilier d'une bonne sécurité consiste en une forte puissance militaire. Mais l'antimilitarisme chez les socialistes, démocrates-chrétiens et flamingants ne laisse pas non plus libre jeu aux militaristes. Un meeting antimilitariste des socialistes, en octobre 1921, provoque la chute du troisième gouvernement d'union nationale sous la direction d'Henri Carton de Wiart.

---

<sup>275</sup> C. VAN DER KLAUW, *Politieke betrekkingen tussen Nederland en België 1919-1939*, Lelden, 1953, p. 6-7. Cette renonciation "plombait" sérieusement toute revendication belge en ce sens que les revendications les mieux fondées qu'elle aurait pu présenter, comme la Flandre zélandaise, Venlo, etc... étaient précisément visées par elle.

<sup>276</sup> Sur cette question, voir spécialement G. PROVOOST, *Vlaanderen en het militair-polltiek beleid in België tussen de twee wereldoorlogen*, I, Leuven, 1976.

Quant au paiement des dommages de guerre, les difficultés ne sont pas minces. L'Allemagne demande régulièrement des sursis et tente de se soustraire à ses obligations. L'Angleterre veut discuter de cette affaire, mais la France de Poincaré est excédée, et voulant frapper fort, occupe en janvier 1923 la Ruhr en entraînant la Belgique dans l'aventure. Tous les partis progressistes en Europe occidentale, et chez nous les socialistes, démocrates-chrétiens et flamingants critiquent vivement cette entreprise. Suite à l'occupation de la Ruhr, le ministre libéral de la guerre propose en mai 1923 une prolongation de 4 mois du service militaire. Toutefois, les démocrates-chrétiens ne veulent concéder que deux mois et cela, à condition d'obtenir des assurances quant à la néerlandisation de l'Université d'Etat de Gand. Les flamingants du parti catholique et les nationalistes flamands s'attaquent de plus en plus à la politique étrangère belge qu'ils voient enchaînée à la France. Cette opposition se manifeste clairement au cours de discussions à la Chambre, au sujet de l'accord commercial franco-belge, conclu en 1923. L'on clôt les débats sur le refus de ratifier l'accord, ce qui équivaut à une impérieuse condamnation de l'orientation trop exclusivement pro-française de la politique étrangère.

La fin de l'occupation de la Ruhr se dessine à partir de la deuxième moitié de 1924. En août 1924, les puissances, dont la Belgique, admettent, à la conférence de Londres, le plan Dawes pour résoudre le problème des paiements allemands. Les accords de Paris de janvier 1925, élaborent ce plan. Le désengagement dans la Ruhr n'est plus qu'une question de temps. Quelques mois plus tard, la notification aux alliés européens de la note américaine est un nouveau coup dur pour les nationalistes de plus en plus marqués par une attitude anti-anglo-saxonne.

Pour un observateur superficiel et ne tenant que très peu compte de la complexité des situations, il apparaissait clairement que la plupart des ennuis de la Belgique avaient été causés soit par les Britanniques, soit par les Américains...

Plus menaçante encore que le danger venant de l'extérieur, il y avait la menace intérieure. Dans les compagnies de 1906, l'Union Minière du Haut-Katanga, la Société internationale forestière et minière du Congo et la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, le capital étranger était représenté en force. U.M.H.K., Forminière en B.C.K. n'allaient pas tarder à dominer la vie économique congolaise et auraient aussi leur mot à dire en matière de politique coloniale. La position du capital étranger au Congo belge fut encore renforcée en 1911 par l'entrée sur le marché de Lord Leverhulmes empereur des oléagineux et fondateur des H.C.B. (Huileries du Congo belge). Les Anglo-saxons étaient ainsi puissamment représentés au Congo, non seulement en capital, mais aussi en hommes, en particulier dans la province la plus riche, mais la plus excentrée, le Katanga. Trop puissamment, au goût des autorités belges. L'anglophobie s'enracinait dans un double conflit entre puissances. A la direction de l'U.M.H.K. une concurrence féroce opposait les Anglais et les Américains d'un côté, les Belges de l'autre. Ces derniers devaient l'emporter<sup>277</sup>.

Mais une fois l'influence anglo-saxonne éliminée dans les sphères dirigeantes, la direction de l'U.M.H.K. et de C.F.K. fut confrontée à une nouvelle menace : la syndicalisation croissante du personnel blanc des mines. Deux facteurs y intervenaient : la tradition syndicale anglo-saxonne, très forte, et la proximité territoriale de ces travailleurs, non par rapport à leur mère-patrie, mais par rapport à des terres de colonisation plus ancienne, juste au-delà de la frontière congolaise, où les « trade-unions » anglais avaient déjà pu s'implanter.

La baisse du pouvoir d'achat, du fait de la dépréciation continue du franc belge face à la livre sterling, déclencha une vague des grèves durant lesquelles les travailleurs originaires d'Afrique Australe, soutenus par leurs syndicats d'Afrique du Sud et de Rhodésie, jouèrent un

---

<sup>277</sup> B. FETTER, *The Creation of Elizabethville 1910-1940*, Stanford, 1976, pp. 61 e.v.; E. VAN DER STRAETEN, *Jules Cousin, Pionnier, chef d'entreprise et homme de bien (1884-1965)*, Brussel, 1969 (K.A.O.W., Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.W, XXXVIII-2), pp. 9-10.

rôle moteur. En dehors des meneurs de la grève, personne ne fut immédiatement expulsé mais le nombre des travailleurs sud-africains diminua “naturellement”; on ne renouvela pas leurs contrats et on n’engagea plus de nouvelles recrues parmi les Anglo-saxons<sup>278</sup>. Désormais, on engagerait avant tout des Belges qui, compte tenu de la distance, pourraient difficilement recevoir un appui syndical de la mère-patrie. De 1917 à 1922 la proportion de Belges parmi le personnel blanc de l’U.M.H.K. passa de 22,5% à 58%<sup>279</sup>.

Des revendications salariales insatisfaites devaient conduire magistrats, militaires et fonctionnaires réunis, à décider d’une grève sur le tas en avril 1919. Laquelle, malgré les difficultés inhérentes à la situation, s’échelonna durant une assez longue période sur l’ensemble du territoire et services. Ce fut d’ailleurs, la première revendication collective à caractère professionnel que connût la Colonie.

Pourtant, le Ministre des Colonies avait prescrit au Gouverneur général d’interdire formellement au personnel colonial d’adhérer à une quelconque association de fonctionnaires, ou même de contribuer à son organisation. En insistant particulièrement sur l’obligation de considérer comme “faute disciplinaire grave” toute violation de cette interdiction. Sur quoi d’ailleurs, le Gouverneur du Katanga, s’inspirant assez curieusement d’une loi belge de 1892 sur la répression des grèves, édictait le 14 mars 1919 une ordonnance punissant les coupables d’un mois à deux ans ferme de prison, et/ou de 50 à 1000 francs d’amende.

Néanmoins, le 18 janvier 1920 à Boma (alors encore capitale du Congo) l’AFAC<sup>280</sup> tint sa première réunion plénière. Et, avant même sa reconnaissance légale, ses dirigeants négocièrent avec les autorités. Ils obtenaient ainsi le 14 avril 1920 l’octroi - avec effet rétroactif au 1.1.1920 - d’une indemnité mensuelle de vie chère de 600 francs, ce qui, pratiquement, revenait à doubler le traitement mensuel de l’agent le moins élevé en grade.

L’AFAC introduisit son premier cahier de revendications auprès du Gouverneur général et du Ministre des Colonies le 4 août 1920. Or, ce ne fut que le 5 février 1921 que le Conseil colonial fût saisi de la question. Le Décret du 23 mars 1921 autorisait les fonctionnaires et agents civils de la Colonie à *s’associer pour la sauvegarde et le développement de leurs intérêts professionnels*. L’art. 1<sup>o</sup> conférait la personnalité civile à l’association, l’art 2<sup>o</sup> excluait les personnes étrangères à l’administration, ainsi que « *les indigènes et gens de couleur* ». Le Ministre justifiait cette dernière disposition en rappelant que “*la Belgique ne poursuivant pas une politique d’assimilation, il n’y avait donc aucun inconvénient à la proclamer* ». Enfin l’art. 3<sup>o</sup> interdisait la grève, tandis que le statut de l’association et la liste de ses membres, devaient être déposés au Greffe du Tribunal d’appel de chaque province, habilité à l’entériner. Cependant, l’art. 12<sup>o</sup> donnait au Gouverneur général le pouvoir de demander la dissolution de l’association en cas de manquements.

En plus de ces raisons basées sur des faits plus ou moins objectifs de présence étrangère dans le capital et le personnel des sociétés minières, les racines de la xénophobie à coloration idéologique pouvaient d’ailleurs tout aussi bien trouver leur terreau dans la métropole elle-même. Le renouveau du nationalisme qui, au début du siècle, avait été un phénomène général, prit en 14-18 un nouvel élan. Cette recrudescence concerna aussi la Belgique. Durant un petit temps, le nationalisme « belgiciste » poussé par certains cercles

---

<sup>278</sup> Une remarque en passant : le célèbre « Tintin au Congo », objet d’une polémique sans cesse renaissante, a été dessiné dans les années 30. Il y a parmi les personnages, que Tintin affronte au fil d’un infantile et indigent scénario, quelques « mauvais Blancs » et, comme par hasard, ils sont Anglo-saxons !

<sup>279</sup> B. FETTER, *op.cit.*, pp. 66-68.

<sup>280</sup> Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie. En Belgique aussi il existe, à côté des sections spécialisées des grands syndicats interprofessionnels, des associations dites « apolitiques » de militaires, policiers, etc...

Bien qu’on puisse donc, à partir de 1921, parler d’une certaine forme de syndicalisme (limité aux Blancs et à un syndicat unique) au Congo, j’ai préféré envisager d’un bloc toute la question du syndicalisme au Congo dans la dernière partie, considérant qu’il fallait prendre surtout en considération cette période là, où se pose la question du pluralisme syndical, et des organisations multiraciales.

(surtout francophones et/ou royalistes) parvint à dépasser les contradictions internes que nous appellerions aujourd'hui « communautaires », alors que le suffrage, désormais universel quoique uniquement masculin, leur permettait à présent de s'exprimer à plein. La Belgique devait aux alliés de 14-18 un nouveau statut international et abandonna la vénérable neutralité qui lui avait été imposée autrefois, pour une attitude d'auto-affirmation, qui s'exprima surtout contre l'Angleterre<sup>281</sup> Cela tombait fort bien. On allait pouvoir rejeter comme anglo-saxons ceux que l'on voulait mettre dehors comme syndicalistes !

Les Ministres des Colonies Renkin et Franck traduisirent cette tendance par une politique active de belgicisation qui devait amener les Belges à se sentir plus proches du Congo, plus concernés par la Colonie et à accroître leur nombre en Afrique. Cette politique porta des fruits et la proportion de Belges dans la population blanche de la Colonie monta de 57% en 1920 à 67% en 1930 cependant que dans la même période l'élément anglo-saxon baissait de 16% à 8%. Au Katanga, le changement était encore plus spectaculaire : 53% de Belges et 23% d'Anglo-saxons en 1920 et les mêmes proportions que le reste de la colonie en 1930<sup>282</sup>.

Du point de vue géologique, la province minière est la continuation de la *copperbelt* rhodésienne. La politique ferroviaire anglaise avait déjà amené, au début du siècle, une liaison par le rail entre le Katanga et l'Afrique du Sud. Jusqu'à la fin des années '20, le Katanga dépendit, pour l'exportation de ses produits et pour son ravitaillement, de ses voisins du Sud. A partir de 1918 la ligne Katanga-Bukama offrit bien une alternative, mais le transport lent sur les trajets mixtes rail-rivière faisait que ni la voie nationale, ni le chemin par Dar-es-Salaam, n'étaient très attractifs et que le Katanga, avec sa population anglo-saxonne relativement importante, resta en grande partie orienté vers l'étranger.

La hâte avec laquelle on construisit le B.C.K., malgré les gros efforts financiers que cela représentait, et la politique tarifaire à l'avantage de la voie nationale, s'éclaircissent ainsi, en dehors de leur importance économique, d'un jour nouveau, nettement politique. Surtout si l'on tient compte de ce qu'il ne restait que quelques années à patienter pour que la liaison avec Lobito sur la côte d'Angola soit un fait acquis !

On s'efforça par tous les moyens de repousser les influences étrangères. On ne rata aucune occasion de montrer du doigt les Anglo-saxons et de leur mettre des bâtons dans les roues. Les troubles sociaux amenés par des mouvements politico-religieux d'origine protestante comme le Kimbanguisme et le Kitawala furent l'occasion de violentes campagnes anti-anglaises. Le Kimbanguisme, dont le noyau d'origine est au Bas-Congo, fut mis en rapport avec des influences panafricaine et anticolonialistes provenant des USA, cependant que le mouvement Kitawala qui se répandit au Katanga fut décrit comme une subversion provenant de Rhodésie. Les missions protestantes étaient en majorité anglo-saxonnes de sorte que, dans la propagande, la xénophobie et la concurrence religieuse allaient main dans la main et se renforçaient l'une l'autre<sup>283</sup>.

Les thèmes nationalistes et xénophobes jouèrent encore un autre rôle dans la propagande des années '20. Il est remarquable de voir, non seulement dans la propagande de recrutement, mais même dans des récits de voyage ou des livres scolaires, l'emploi surabondant qui est fait du possessif "notre" à propos de la Colonie. La formule « Notre Congo » revient pour ainsi dire à toutes les pages ! Le Ruanda-Urundi, qui attirait moins l'attention, n'avait pas droit à autant de possessifs.

---

<sup>281</sup> Le nationalisme belgiciste s'exprima e.a. dans l'annexion des canons rédimés et par des vues annexionnistes (irrédentistes dans l'optique de leurs promoteurs) sur le Limbourg Hollandais et le Grand-duché de Luxembourg. Cf. G. TRAUSCH, "*Historiens, publicistes et nationalistes belges face à la question du Luxembourg à la veille de la I<sup>o</sup> guerre mondiale*", *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, 1-2, pp. 37-60.

<sup>282</sup> V. FOUTRY, *op.cit.*, p. 73, Tab. XV.

<sup>283</sup> Cf. C. IRVINE, "*The Birth of the Kimbanguist Movement in the Bas Zaire, 1921*", *Journal of Religion in Africa*, VI, 1974, 1, pp. 23-76; E. LIBERT, "Les missionnaires chrétiens face au mouvement kimbanguiste. Documents contemporains (1921)", *Etudes d'Histoire Africaine*, II, 1971, pp. 121-154; M.D. MARKOWITZ, "*The Political Raise of Christian Missions in the Belgian Congo 1908-1960*", Ann Arbor, 1968.

Il y eut cependant une occasion, pendant cette période, où la Belgique prit des mesures favorables à l'admission au Congo de « non-Belges ». Il est vrai que les occasions où elle peut faire figure de « Grande Puissance » sont suffisamment rares pour qu'on ne les manque pas. En 1923, quand fut créée l'UEBL qui, en pratique, unifiait totalement les économies de la Belgique et du Grand-duché de Luxembourg<sup>284</sup>, les Luxembourgeois qui en avaient le désir furent admis à s'inscrire dans les écoles coloniales belges et à se porter candidats aux postes coloniaux, y compris dans l'administration. Le traité prévoyait que les Luxembourgeois désirant entrer dans l'administration coloniale pourraient le faire au même titre que les Belges, en passant par l'École royale coloniale de Bruxelles, l'Université coloniale à Anvers ou l'École et Institut de médecine tropicale à Anvers. L'ingénieur Cito, qui dirigea la modernisation du chemin de fer Matadi-Léopoldville, était un Grand-ducal.

La peur d'une influence étrangère diminua bientôt, dans la mesure où la présence belge devint proportionnellement plus importante et où les étrangers devinrent un groupe plus diversifié, au sein duquel les anglophones finirent par n'être plus qu'une minorité.

La recrudescence des menaces, exprimées sur le plan diplomatique à l'approche de la Seconde Guerre Mondiale, ne causèrent pas de recrudescence de la xénophobie, mais amenèrent un ressourcement et une réflexion sur la légitimité et la finalité du colonialisme. Ce ressourcement, il est vrai, eut lieu en cercle restreint : nous en trouvons l'écho dans le Bulletin de l'IRCB. Sur la toile de fond du nazisme montant, il a débuté par une polémique animée au sujet du racisme. Cela mit en lumière de considérables et multiples divergences de vue dans la philosophie coloniale régnante<sup>285</sup>.

Mais cet éventail d'opinions divergentes semble encore sans répercussion sur la politique d'immigration. Si l'élément anglo-saxon dut reculer devant la politique de contrôle mise en place au Congo belge, d'autres groupes se virent rendre l'établissement tout simplement impossible par le biais de la législation sur l'immigration et l'établissement.

L'Art. 2 du Décret de 1922 sur l'établissement<sup>286</sup> excluait l'accès à la colonie de « *Tout qui, par manque de connaissance, est incapable de lire ou d'écrire dans une langue européenne (...)* ». Cela pouvait bien sûr toucher le gros des Africains des pays limitrophes, mais en réalité les mines du Katanga employèrent constamment de nombreux travailleurs immigrés rhodésiens, sans que personne y trouvât à redire, et il y avait aussi pas mal de travailleurs d'Afrique de l'Ouest qui travaillaient au Congo. La Colonie manquait de main d'œuvre noire et ce ne fut généralement pas contre l'immigration des Noirs qu'on légiféra. Les cibles vraiment visées furent toujours « non-noires ».

En fait, ceux qui étaient visés par cette disposition étaient surtout les Asiates<sup>287</sup>, les Arabes et les Arabisés. Cette « *clause des Asiates* » pouvait encore être renforcée en faisant

---

<sup>284</sup> Les couvertures de « *L'Illustration congolaise* » du 1<sup>o</sup> février 1930 ou du 1<sup>o</sup> novembre 1934 indiquent que le prix de ce périodique était de 4,50 francs en Belgique et en Luxembourg, ce qui prouve qu'il avait aussi un lectorat grand-ducal. Cfr DE MOOR, Françoise & JACQUEMIN, Jean-Pierre, *Notre Congo / Onze Kongo. La propagande coloniale belge : fragments pour une étude critique*, Bruxelles, CEC, 2000. [Catalogue de l'exposition Notre Congo]

<sup>285</sup> Cfr V. FOUTRY, *op.cit.*, Hoofdstuk II, 2, B — « Superioriteit, gelijkheid en patriottisme », pp. 59-64.

<sup>286</sup> « Décret réglant la police de l'immigration » dd. 8.8.1922, A.B., 1922, pp. 797-808.

<sup>287</sup> Des Chinois étaient présents dès le début de l'époque coloniale, pour la construction du chemin de fer. C'est en 1905, qu'ont été enregistrés les premiers cas d'arrivées d'Indiens en provenance principalement d'Afrique de l'Est. Les portes d'entrée étaient alors Stanleyville (Kisangani), pour ceux qui venaient d'Ouganda ou du Kenya, et Albertville (Kalemie), pour ceux qui arrivaient de Tanzanie. Certains prirent également pied à Kindu (Maniema). Tel est le cas de la famille Rawji, conduite alors par son aïeul Merali Rawji. Ces premiers migrants étaient surtout des Chiïtes et des Ismaéliens. Si une poignée d'entre eux s'est enrichie dans le commerce de gros ou de détail (importation de biens manufacturés et exportation de produits agricoles, d'ivoire et de cuirs et peaux), avec des succursales en Afrique de l'Est, au Moyen Orient et en Inde, la plupart vivaient modestement du commerce avec les Congolais, à l'instar de leurs confrères portugais, grecs ou italiens. Ils tenaient de petits magasins où ils vendaient divers articles manufacturés, notamment du tissu au poids importé en ballots, appelés « tombola » (seconde main). À partir de 1950, des familles sont allées s'implanter à Kinshasa, suivant ainsi

appel à l'Art. 1 de la même loi, qui stipulait que des gens pouvaient être déclarés indésirables «*du fait de leur mode de vie*». Cet énoncé vague à souhait était évidemment une porte grande ouverte à l'arbitraire. Or, précisément, il n'y avait pas de recours possible contre une mesure d'expulsion prise sur base de ces articles (Art. 4 et 5).

Plus encore que la nationalité, la *solvabilité* déterminait les chances d'être admis en Terre Promise coloniale. Le décret du 21 mars 1910 sur la «Police de l'Immigration»<sup>288</sup> stipulait déjà que l'accès du territoire peut être refusé à un candidat immigrant «*s'il n'est pas en possession des moyens d'existence suffisants pour ne pas tomber à charge de la bienfaisance publique*» (Art. 1, 20). L'accès était permis si l'on pouvait prouver la possession d'au moins 500 francs ou si l'on pouvait présenter un contrat avec un employeur *non indigène*<sup>289</sup> garantissant un travail d'une durée d'au moins trois mois<sup>290</sup>. Simultanément, on mit au point des méthodes de contrôle : interdiction de débarquer, tenue obligatoire de listes de passagers, registres d'hôtellerie et du personnel et restrictions sur le nombre de point d'accès autorisés.<sup>291</sup>

A la suite d'importants troubles sociaux en Afrique du Sud en mars 1922, le Gouverneur-General introduisit une réglementation de l'immigration plus sévère encore. Ordonnance qui fut confirmée le 8 août 1922 par un «*Décret réglant la police de l'immigration*»<sup>292</sup>, lequel ne subit plus de changements, rendant le contrôle de l'immigration encore plus draconien durant toute la période d'entre deux guerres.

Auparavant, un candidat à l'établissement pouvait être refusé, mais seulement au moment de son inscription au registre des résidents. La nouvelle législation rendait possible non seulement le refus d'inscription mais aussi l'expulsion. Elle pourra avoir lieu si le candidat n'a que des «*moyens de subsistance insuffisants*».

La notion de «*moyens insuffisants*» - lesquels ne sont pas définis de manière plus précise dans le décret lui-même - était susceptible d'interprétations élastiques. Cela ressort notamment de l'Art. 7, 7° définissant qui **ne doit pas être considéré comme indésirable**. Cela concerne entre autres «*Les personnes d'origine européenne, préalablement autorisées par le VGG de la province dans laquelle ils souhaitent s'établir, comme ouvriers, artisans ou employés de maison. Leur accès à la colonie peut cependant être conditionné par la conclusion d'un contrat de louage de services (...)*». Manifestement, ces personnes, qui seraient tombées normalement sous le coup de la clause d'insolvabilité, retiraient quelque crédit du prestige de leur employeur. On n'allait pas empêcher une personne de distinction de se faire accompagner par son valet de chambre !

Manifestement, cette «*clause du valet de chambre*» était une concession de la Colonie au standing de ses visiteurs les plus distingués, dont on n'osait trop perturber les habitudes. Un serviteur européen, c'était en quelque sorte un «*boy blanc*», donc un Blanc occupant une fonction semblable à celle de beaucoup de Noirs, chose qui était perçue comme contraire au «*prestige de l'Homme blanc*».

---

Pyarali Shariff, le premier Ismaélien à s'y être établi en 1946. La famille Rawji s'y installera en 1960, année de l'indépendance du pays

<sup>288</sup> BO 1910, pp. 320-323.

<sup>289</sup> La mesure ne visait évidemment pas à empêcher les Congolais d'engager des salariés blancs, ce qu'ils eussent été bien en peine de faire. Elle visait à ne prendre en considération que les employeurs établis hors du Congo, autrement dit à favoriser les grosses compagnies métropolitaines par rapport au petit colonat local.

<sup>290</sup> M.B., dd. 5.5.1910,BO., 1910, pp. 490491

<sup>291</sup> Ordonnances du 19.1.1911 et 23.2.1911, BO., 1911, p. 536; Ordonnances du 7.3.1911,A.B., 1911 et du 9.5.1912,BO., 1912, pp. 540-541; Ordonnance du 13.8.1919 abrogée dans RA, 1919, p. 19; K.B. du 29.4.1912,A.B., 1912, pp. 535.539

<sup>292</sup> Ordonnance-Loi du GG le 8.3.1922. Projet de Décret approuvé le 22/7 au CC. Rapport du CC le 29/7

En fait, l'administration détestait l'idée que des Blancs puissent arriver pauvres au Congo pour tenter d'y faire fortune. On ne voulait pas d'un Far-West tropical<sup>293</sup>. Le Congo était la chasse gardée du gros capital, et des gestionnaires distingués qui l'y représentaient ...

Le décret de 1922 considère désormais comme insuffisamment établie la solvabilité qui ne repose que sur la possession d'une certaine somme. Il est question dorénavant du dépôt d'une caution ou d'une preuve de crédit d'un certain montant, ou encore d'un contrat garantissant du travail pour six mois (Art. 11). La caution et le crédit minimum furent, après 1922, encore l'objet de plusieurs majorations et la date limite pour le remboursement de la caution fut, elle, reculée à une échéance de plus en plus tardive<sup>294</sup>. De plus en plus de candidats colons se trouveront donc dans la situation de l'homme qui pourrait faire face au loyer d'un appartement, mais se trouve dans l'incapacité d'en payer la garantie !

Le souci de garder la Colonie pure de tous marginaux ressort donc clairement de la législation. Et il s'agit d'une "marge" plutôt large. La caution exigée d'un homme à la recherche d'un emploi pouvait aisément atteindre le quart ou la moitié du salaire annuel européen d'un ouvrier spécialisé, d'un employé ou d'un petit fonctionnaire ! Des travailleurs sans instruction ou peu instruits, des employés de maison étaient regardés avec suspicion : ils exerçaient des métiers que l'on laissait aux Noirs, et l'on considérait donc leur présence comme *portant atteinte au prestige de l'Homme Blanc*.

Mais on avait beau formuler les normes d'accès les plus sévères, il arrivait quand même que des Blancs s'appauvrissent. La malchance, ça arrive partout, même au Congo ! S'ils tombaient à charge de la « bienfaisance publique », ils étaient renvoyés vers leurs pays d'origine<sup>295</sup>

Et, s'il était encore relativement simple de se débarrasser d'immigrants de fraîche date, il en allait tout autrement à propos des Blancs qui avaient été élevés dans la Colonie, ou même, qui y étaient nés ! Très tôt, des voix s'élevèrent afin qu'il y ait au Congo même un réseau scolaire pour Européens, suffisamment étendu pour éduquer les enfants dont les parents ne pouvaient faire face à de gros frais d'internat en Europe. On voulait éviter à tous prix que se crée une classe de « *blancs pauvres* », ce qui aurait pu présenter divers dangers, qui devinrent l'obsession de l'administration.

Le premier, et le plus sûr, c'était que leur existence pourrait exiger la mise en place d'une politique sociale dont on n'aurait ensuite pu éviter l'extension progressive vers la population noire. D'où aurait pu résulter une possible impasse budgétaire.

Ensuite, l'expérience, tant des Etats-Unis que des colonies anglo-saxonnes, avait montré que le « *poor white* », qui a pour tout bien la fierté de sa couleur de peau, est le meilleur terreau pour le racisme agressif, la discrimination insultante, bref, pour toutes les pratiques qui pouvaient amener une réaction violente des indigènes, infiniment plus nombreux que les Blancs.

Enfin, cette classe faisait aussi, ordinairement, le lit des « indépendances blanches » visant à se détacher de la métropole pour maintenir dans le pays les privilèges raciaux. Il faut bien constater que, s'il n'y eut jamais de tentative pour faire du Congo une « seconde Afrique du Sud », une composante de cet ordre a joué dans le soutien à Tshombe du colonat blanc du Katanga, qui était par ailleurs la province où le nombre d'Européens était le plus important.

---

<sup>293</sup> Il faut bien accorder à l'Administration une circonstance atténuante : on avait connu une ambiance Far West à l'époque léopoldienne, au point que même les missionnaires eurent parfois la gâchette facile (voir Partie I) et il était logique qu'on se souciât d'en éviter la réapparition. Mais on ne pouvait mentionner officiellement de telles raisons, puisque Léopold II était, définitivement et officiellement un « Grand Homme Calomnié » !

<sup>294</sup> Ordonnance du 28.9.1929, B.B., 1929, pp. 404405; Décret du 28.9. 1929, BO., 1929, p. 714; Ordonnance du 13.9.1938, B.B., 1938, pp. 602-603; Ordonnance-loi du 21.2.1941, B.B., 1941, p. 430; Ordonnance du 26.2.1941, B.B., 1941, p. 444.

<sup>295</sup> Données très incomplètes et fluctuantes : nombre, nationalité, motifs d'expulsion dans RA à la Chambre, Tableau 1921-1938 des refus, expulsions et rapatriements: V. FOUTRY, *op.cit.*, p. 83.

Le problème de l'enseignement ne se posa sérieusement (et encore : pour un groupe restreint seulement !) que dans les dernières années de la crise. On réagit alors à l'accroissement de la population scolaire du degré moyen en attirant plus d'enseignants et en faisant une première tentative pour pourvoir au moyen de cours du soir à un minimum de formation postscolaire en fonction des exigences locales du marché de l'emploi.<sup>296</sup>

L'opinion dominante au sein des « trois piliers », Eglise, Etat, Compagnies, était que la population blanche devait demeurer limitée à une couche supérieure, très éduquée ou très bien pourvue en capital. Surtout, il fallait éviter à tout prix le modèle sud-africain, où une classe « *poor white* » se trouvait, sur le marché de l'emploi en concurrence directe avec la classe ouvrière noire<sup>297</sup>.

La *colour-bar* économique, telle qu'elle existait en Afrique du Sud était en principe rejetée. Et les Belges revendiquaient ce rejet avec fierté. Chalux, par exemple, sans son reportage de 1923/24 souligne ce rejet de la *colour-bar* et en profite, un peu rapidement, pour laver les Belges de toute suspicion de racisme. Les trains vers la Rhodésie, par exemple, recevaient un nouvel équipage à la frontière congolaise, car dans la colonie anglaise la *bar* réservait la fonction de mécanicien, métier technique, aux seuls Blancs. Disons simplement que, dans l'esprit des Belges, le métier de chauffeur de locomotive, pénible et salissant, offrait toutes les caractéristiques de la tâche qu'il convient « naturellement » de laisser aux Nègres. La limite existait bien, mais elle était située à un autre niveau. De plus, là où il faut donner raison à Chalux, c'est quant au fait que la « *colour bar* » ne figura jamais, comme telle, dans la législation, en ce qui concerne les occupations professionnelles. La ségrégation belge concernait surtout les quartiers d'habitation, les véhicules, les établissements de divertissement...

Pas de discrimination officielle donc. Il fallait au contraire que le noir soit éduqué et « décentement » payé (suivant une idée fort limitative de la « décence »). Dans la réalité, toutefois, la *colour-bar* économique avait simplement été placée plus haut : les fonctions de direction étaient toutes réservées aux Blancs et les tâches d'exécution, dans toute la mesure du possible, aux Noirs.

De ce fait, tant l'Etat que les Missions accordaient la plus grande attention à l'enseignement technique, qui se développa bien plus vite que l'enseignement général, et il y eut même bientôt de grandes entreprises qui possédaient leurs propres écoles professionnelles. L'enseignement aussi se plia aux nécessités du marché de l'emploi. Léopold II avait eu la chance (une malchance pour les Congolais !) de pouvoir baser son exploitation sur un produit de cueillette, et donc de pouvoir utiliser la population telle qu'elle était. Les premiers travaux de la mise en valeur des gisements miniers consistaient avant tout à faire un peu partout d'énormes trous, ce qui ne requérait guère plus de connaissances que de savoir manier une pelle. Mais, la mise en valeur avançant, il s'est agi de réaliser des opérations de plus en plus complexes et de manier des outils de plus en plus sophistiqués. Cela amena la question d'un certain écolage, et même de certaines connaissances générales, car il devenait souhaitable que l'ouvrier sache lire et calculer... Comme partout, le fait que le travail industriel exigeait de plus en plus, non seulement de gros muscles, mais une force intelligente, contribua à généraliser une instruction élémentaire, à but strictement utilitaire.

L'industrie était, pendant ce temps, sans cesse en quête de main d'œuvre et allait la chercher de plus en plus loin. De sorte que les deux « filières », la mise au travail immédiate et l'écolage, coexistèrent dans les faits. La masse de plus en plus importante des travailleurs de l'industrie fut en fait formée sur le tas ou dans les ateliers. Au fur et à mesure que les

---

<sup>296</sup> RA 1936, p. 71RA, 1938, p. 73.

<sup>297</sup> Notamment le GG LIPPENS in RA 1922, pp. 7-8 et le gouverneur du Katanga, HEENEN, in CHALUX, *Un an...*, pp. 388-389.



ateliers et les écoles livraient des ouvriers et des employés inférieurs, ceux-ci étaient absorbés et intégrés dans le processus de production, au début sous les ordres de Blancs chevronnés, puis de plus en plus, à leur place. Au bout d'un temps, il y aura des Congolais à la fois scolarisés et expérimentés qui deviendront *moniteurs* et formeront les autres.

Cette évolution devint une véritable menace pour les Blancs les moins formés. Le jeudi 24 octobre, le célèbre jeudi noir, le mythe de la prospérité américaine s'effondrait. La crise mondiale de 1929-1933 est durement ressentie ; la production de cuivre passe de 139.000 à 54.000 t de 1930 à 1932. Mais à partir de 1935 l'essor est continu et les bénéfices de l'Union minière sont considérables (99 millions en 1935, 194 millions en 1936, 419 millions en 1937, 309 millions en 1938, 404 millions en 1939). Ceux des autres sociétés (mines d'or de Kilo Moto, Géomines et Symétain) sont également très élevés. La crise économique, du point de vue de la répartition des emplois, accéléra le processus. Alors qu'à partir de 1930, le nombre d'ouvriers africains montre une tendance au fléchissement, le nombre d'employés indigènes est au contraire en augmentation en 1930 et 1931<sup>298</sup>. Cette tendance se remarquait tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Cet aspect de la politique coloniale résultait certes de circonstances économiques fortuites dont le contrôle échappait même à l'État, et non d'un quelconque « bon mouvement » spontané des colonisateurs. Néanmoins, sur le plan pratique, cela signifia l'accession de certains Noirs à des travaux moins pénibles et mieux payés. L'émergence d'une classe de Congolais ouvriers spécialisés, petits commis de bureau ou « très petits sous-chefs », fut réellement le début d'une promotion sociale de l'indigène et, comme telle, elle était loin de faire l'unanimité. Il y avait désormais des « cols blancs » congolais !

L'ex-gouverneur Heenen récrimina en 1936 contre « *cette politique indigénophile à laquelle vont trop exclusivement les faveurs* »<sup>299</sup>, cependant que le géologue M. Robert estimait qu'il y a un lien entre éducation et prise de conscience et qu'il fallait donc craindre des exigences d'émancipation de la part des colonisés lorsqu'ils accédaient à l'éducation. De plus, Robert estimait que désormais l'équipement des centres urbains, le confort et l'hygiène dont on disposait dans les villes devaient permettre aux Blancs de subsister avec des salaires moins élevés, et de plus courtes vacances loin des tropiques, ce qui devait permettre de faire venir des Blancs d'un moindre niveau de formation. Cela rendrait superflue la formation des Noirs et il aurait même été souhaitable que l'on restreigne celle-ci.<sup>300</sup>

Pratiquement, de la dépression des années 1929/1931 - qui entraîna d'ailleurs certaines réductions d'effectifs - jusqu'à la fin du conflit 40/45, l'AFAC se préoccupa des problèmes liés aux taux de traitement d'activité, aux barèmes des pensions, aux allocations familiales, et aux rentes des veuves, tout en participant activement aux travaux de la Commission de l'index qu'elle contribua à créer par ses revendications.

Il y a eu constamment, dans ce qui regarde la situation matérielle des Blancs au Congo, un effet de « serpent qui se mord la queue ». Au départ, les conditions rendaient le séjour au Congo passablement dur et même parfois dangereux. On attira donc les gens par des primes diverses. Tant et si bien que le revenu mensuel ou annuel finit par comporter davantage de primes que de rémunération (salaire, appointements...) proprement dite. Bien entendu, les gens s'y habituaient et raisonnaient en terme de « salaire poche » sans plus trop penser à la composition de la somme. Mais, très logiquement, lorsqu'avec les progrès de

---

<sup>298</sup> Tableaux 1929.1938 in V. FOUTRY, *op. cit.*, p. 34 en p. 36. Commentaires sur l'emploi et l'"Africanisation" RA., 1931, P. 66 et., 1934, P. 229.

<sup>299</sup> G. HEENEN, "Le peuplement belge au Congo", *Bulletin mensuel S.B.LL.*, 1936, 2, p. 169. Il est à noter que la formulation (« *politique indigénophile* ») donnerait à penser que ce qui, en fait, découlait des nouvelles nécessités apparues avec la crise, avait été très vite présenté comme un changement volontaire... « *Puisque ce phénomène nous échappe, feignons d'en être l'auteur...* »

<sup>300</sup> M. ROBERT, "La ligne d'évolution suivie par le Katanga", *Bull. IRCB IX*, 1938, pp. 585.586.

l'urbanisation du Congo, certains inconvénients vinrent à s'amenuiser, voire à disparaître, les employeurs désirèrent ne plus payer l'indemnité qui correspondait à un risque que l'on ne courait plus, cependant que les employés y voyaient, eux, une « amputation de leur salaire » (ce qui était inexact : leur revenu était amputé, mais pas leur salaire).

L'un des avantages qui rendaient le Congo attirant, vu de Belgique, c'étaient les fameux congés « fin de terme », de six mois tous les trois ans. Les coloniaux étaient à ce sujet logés un peu à la même enseigne que les enseignants, dont tout le monde enviait les deux mois de vacances annuelles ! Or, ces longs congés étaient justifiés, au départ, par la fatigue de conditions de vie rudes et des voyages longs et difficiles. Avec des conditions de vie de plus en plus proche des standards européens, et des voyages rapides, ils apparaissaient de plus en plus comme un avantage sans contrepartie.

D'où une certaine ambiguïté face à certains « progrès » dont on voyait bien les avantages, mais aussi les possibilités de « régression » qu'ils recélaient. Comme en pratique les primes en tous genres étaient, dans l'esprit des gens, confondus avec le salaire, la question devenait « Comment accepter le progrès, sans subir en contrepartie une perte de revenus ? ».

Ainsi de l'éducation scolaire des enfants blancs. Leur éducation en internat en Europe était pour leurs parents un chagrin et une charge, puisqu'il fallait se séparer d'eux et payer des frais fort lourds. Mais ces frais étaient un argument dans les négociations avec le patronat, en faveur de rémunérations élevées, et aussi de longs congés où l'on pouvait jouer un certain rôle dans l'éducation de l'enfant. L'ouverture d'écoles pour Blancs au Congo, en mettant fin à la nécessité de recourir à l'internat, pouvait affaiblir ces arguments, ou les réduire à néant. De ce fait, l'opinion des coloniaux sera souvent divisée, à propos de questions qui semblent en elles-mêmes évidentes, parce qu'une partie d'entre eux craindra de « scier la branche sur laquelle ils étaient assis ».

En fait, avec la Grande Crise, on se trouvait devant deux problèmes. Il fallait essayer de diminuer les coûts. Il fallait aussi essayer de lutter contre le chômage qui sévissait en Belgique.

On pouvait trouver de la main d'œuvre en Belgique, mais la faire venir en nombre significatif entraînerait des coûts importants, qu'on ne pourrait diminuer qu'en comprimant un certain nombre d'avantages. Cela rendrait le Congo moins attractif et cela réveillait la hantise du « *poor white* » ou celle d'organisations revendicatives.

Le fait qu'un indigène, même « décentement payé » revenait beaucoup moins cher qu'un Blanc, auquel on accordait de coûteux privilèges pour « *maintenir le prestige de l'Homme Blanc* », poussait à « africaniser » autant que possible, au moins les rouages inférieurs de l'administration et des sociétés. La mesure se heurtait cependant à des limitations naturelles : la main d'œuvre indigène elle-même faisait, dans une certaine mesure, défaut, et plus on envisageait de permettre l'accès des Congolais à un grade élevé, plus il fallait leur laisser le temps de se former !

Avec ces opinions contradictoires touchant le niveau d'éducation qui serait souhaitable pour les Africains, nous touchons réellement le cœur du débat, à savoir le *but même* de la colonisation. Elles se manifestèrent surtout à l'occasion des débats sur le colonat blanc.

L'établissement, dans la colonie, de travailleurs indépendants, la formation d'une petite classe moyenne furent, durant toute la période coloniale, des points ardemment discutés. L'existence de la classe moyenne a toujours passé, auprès des responsables politiques belges, pour un facteur de stabilité politique et sociale. (On aura compris que par « stabilité » il faut entendre que l'on éviterait tout recours à des mesures socialistes ou socialisantes). Cette doctrine fut considérée comme valant aussi pour le Congo. Nous connaissons déjà le « Belge modèle », de grande culture, de haute formation et d'honnête aisance qui semble être l'idéal de l'administration, et qui fait penser plutôt à la « haute » classe moyenne. Que devrait être la petite ? Des Blancs « pionniers » spécialement

immigrés ? Des vétérans de l'administration ou des Compagnies, désireux après une (courte) carrière complète, de « voler de leurs propres ailes ». Ceux qui échoueraient risquaient fort de devenir de ces « *poor white* » qui étaient le cauchemar de l'administration.

Fallait-il au contraire que la classe moyenne se développât à partir des Congolais les moins pauvres ? Dans les années 1930, Léopoldville et le système qui l'a érigée, vont connaître une crise inédite et une longue période de stagnation durant laquelle, les populations connaîtront massivement et pour première fois le chômage, dont l'un des remèdes préconisés, sera d'orienter les ouvriers spécialisés vers d'autres débouchés tels que l'artisanat ou la création d'une petite agriculture proprement africaine.

Enfin, ne risque-t-on pas, avec des petits colons belges, une immigration blanche méditerranéenne et l'émergence de commerçants, agriculteurs ou artisans congolais, de créer précisément une classe moyenne du type dont on ne veut à aucun prix : celui où les gens de couleurs différentes se coudoieraient d'égal à égal, sans plus rien pour assurer le « *prestige de l'homme blanc* ».

Selon l'historien Jewsiewicky, une colonisation massive aurait été en désaccord avec les schémas d'exploitation qui prévalaient au Congo belge. La Charte coloniale imposait à la Colonie une autonomie budgétaire qui ne cadrerait pas avec un autre système que l'exploitation directe à rendement rapide. L'approche, planifiée à grande échelle, d'une petite colonisation paysanne aurait représenté pour l'Autorité un gros effort financier qui en outre n'aurait été rentable qu'à long terme.<sup>301</sup>

Considérer que l'autonomie budgétaire de la Colonie impliquait directement un certain type de mise en valeur économique, c'est peut-être là aller fort loin dans la déduction. Toutefois le fait que la Charte cadrerait idéalement avec une exploitation directe à rendement rapide (ce qui est une autre manière de désigner le « système léopoldien ») revient à dire que l'œuvre législative de la reprise, élaborée pourtant « pour remédier aux abus » n'a rien prévu pour remplacer le système léopoldien et l'a simplement fait porter dorénavant sur les mines, plutôt que sur le caoutchouc, dont la période de forte rentabilité, qui avait été conjoncturelle, était passée. La réforme, motif de la reprise, était bel et bien passée à la trappe.

Cependant, en 1910, au Katanga ; le service « Agriculture » du Ministère des Colonies, que l'on venait de créer, tenta une expérience de colonisation agricole dans le but de faire contrepoids aux colons agricoles sud-africains qui affluaient, attirés par la rapide expansion des nouveaux centres industriels. Dans l'espace de 10 ans, 755 colons agricoles belges, subsidiés par le Ministère, partirent au Katanga mais, en 1920, il n'en restait plus que 129 dont tout au plus 32 véritables agriculteurs<sup>302</sup>.

Peemans<sup>303</sup> estime, lui aussi, que le développement des PME demande du temps et que cette exigence était incompatible avec les demandes, tant du grand capital que de l'Autorité. Ceux-ci ont un angle de vue très particulier sur la question du colonat. Pour elles, il n'y a pas un problème de développement de l'agriculture, mais simplement un problème de ravitaillement des centres industriels urbains, si possible à bas prix. C'est en fait une version congolaise et coloniale d'un problème qui se rencontre aussi ailleurs : faut-il une gestion de *l'agriculture* (production de légumes, céréales, viande, lait en suffisance et à prix abordable) ou une politique des *agriculteurs* (impliquant l'idée qu'il est souhaitable qu'il y ait des paysans, qu'ils puissent vivre décemment du travail de leurs terres et même qu'ils maintiennent certaines traditions liées à leur mode de vie).

Les plans des Compagnies et d'une partie de l'Administration vont clairement dans le sens de l'agriculture, et de la fourniture de nourriture à bon marché. Les plans d'une autre

---

<sup>301</sup> B. JEWSIEWICKY, "Le colonat agricole européen au Congo-Belge, 1910- 1960 Questions politiques et économiques", *Journal of African History*, XX, p. 559.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 561; J. WAUTERS, *Le Congo au Travail*, Brussel, 1924, p. 162.

<sup>303</sup> F. BEZY, J.J. PEEMANS & J.M. WAUTELET, , 1981, p. 245

partie de l'Administration, favorable au colonat agricole, étaient plutôt orientés dans le sens de l'agriculteur, c'est-à-dire de la création d'une classe paysanne composée de colons blancs.

Dès avant 1914, les grandes entreprises commerciales firent du lobbying afin de contrecarrer leurs petits concurrents, qui poussaient les prix agricoles à la hausse. Le même mécanisme de marché, qui donnait des impulsions nouvelles à l'agriculture, créait des difficultés pour le recrutement de main d'œuvre dans la grande industrie en croissance. Les Congolais voyaient le travail dans les entreprises agricoles d'un fort bon œil : il rapportait de l'argent tout en permettant de rester au village, ou au moins non loin de celui-ci, le changement n'était pas bien grand par rapport au travail agricole traditionnel, et puisque qu'on était inscrit comme travailleur du fermier blanc, on était tranquille par rapport aux recruteurs de la FP, des mines et des usines. C'est précisément ce que les mines et les usines n'appréciaient pas !

Entre 1921 et 1925 l'établissement de petites entreprises commerciales ou de petites fabriques dans les zones rurales où l'on recrutait fut soumis à de strictes restrictions. Grand Capital et Administration marchèrent la main dans la main, parce que cette dernière rencontrait dans un profitable développement économique agricole un sérieux obstacle à l'établissement de son autorité : *« L'implantation de l'appareil administratif dans les régions rurales est des plus légères, et la liberté commerciale ne peut aboutir qu'à rendre plus difficile le contrôle des forces sociales qui y trouvent une base d'autonomie économique, c'est-à-dire aussi bien le petit et moyen commerce de traite, étranger et indigène, les autorités coutumières et même les éléments de la population rurale les plus directement intéressés à la commercialisation du surplus agricole »*<sup>304</sup>

Il faut se rappeler ici la fonction de l'impôt en argent. Sa fonction était de faire entrer de force, dans l'économie monétaire, les indigènes, c'est-à-dire les villages, car l'impôt était calculé par tête, mais perçu dans chaque localité, à charge pour le chef coutumier de le percevoir auprès de ses administrés, mais surtout de créer, par l'impôt difficile à payer une pression « éducative » que l'on appelait pudiquement « donner aux Nègres le goût du travail ». Le but final était de ne pas laisser aux villageois d'autre solution pour payer l'impôt que de vendre leur force de travail aux entreprises. Si l'agriculture devenait elle-même une activité suffisamment rémunératrice pour se libérer sans trop de peine de la pression fiscale, l'opération manquait son but. Car ce que l'on cherchait, c'était moins de faire de l'indigène un contribuable que de le changer en prolétaire.

L'on remarquera que le phénomène économique perçu négativement, comme un obstacle, par l'Autorité, est précisément celui dont Morel tirait argument pour proclamer que la liberté du commerce, imposée à Berlin mais tournée par Léopold II, était favorable aux indigènes. Mais on va se heurter à l'attitude habituelle du Capital et de l'Etat bourgeois, s'entendant comme larrons en foire. Les mécanismes du marché, proclamés par le Capital sacro-saints et intouchables car voulus par la nature quand ils jouent à son profit, doivent bien sûr être annihilés par une énergique intervention de l'Etat, lorsqu'ils pourraient jouer en faveur du travailleur ou du consommateur.

Si l'on en veut une preuve, la voici : Selon Peemans, l'Autorité prit vers la fin des années '30 une attitude plus souple envers la colonisation blanche *“Dans la mesure où l'Administration a consolidé son emprise sur la paysannerie, elle ne craint plus l'implantation de colons ou de petites sociétés agro commerciales en milieu rural. Dorénavant ceux-ci dépendent aussi de la réglementation administrative pour se voir attribuer ou refuser des concessions de zones d'achats ou de recrutement de main- d'œuvre, à des niveaux de prix et de salaires fixés par l'Administration. Ils n'ont plus accès aux producteurs ou aux travailleurs qu'à travers l'Administration et celle-ci peut donc contrôler*

---

<sup>304</sup> Ibid., p. 18.

*simultanément les conditions politiques et économiques du développement de la société indigène*”<sup>305</sup>

Autrement dit : lorsque l'Administration est sûre d'avoir un contrôle suffisant sur les prix (qu'il faut maintenir bas, dans l'intérêt de l'industrie, et il faudrait dire « doublement dans cet intérêt » : à la fois pour que la nourriture soit bon marché pour leurs ouvriers, en ville, et pour que les villageois ne puissent en tirer un revenu qui leur rendrait le paiement de l'impôt aisé), sur les salaires et sur la population rurale envisagée comme réserve de main d'œuvre, on peut se montrer souple envers le colonat, parce que les possibilités qu'il aurait eu auparavant d'engendrer des phénomènes favorables aux villageois ont été « gommés ». Ayant dûment « truqué » le marché au profit du grand capital industriel, l'Administration accepte d'en laisser jouer les « lois naturelles » !

En fait, au rebours de ce que dit Peemans, l'Administration n'a pas changé d'attitude. Pour s'en rendre compte, il suffit de définir correctement sa fonction. L'Administration est là pour établir et maintenir sur la population indigène une pression économique constante, notamment par l'impôt, qui ne lui laisse pas d'autre issue que la prolétarisation au service des Compagnies. C'est cette pression qui est son souci constant, et elle la maintient suivant des méthodes qui changent pour s'adapter aux circonstances.

Lorsqu'elle rencontre un schéma de développement qui va à l'encontre de cette mission, comme pourrait l'être un travail agricole suffisamment rémunérateur pour rendre le paiement de l'impôt aisé, elle s'y oppose. Son opposition cesse à partir du moment où l'encadrement administratif est suffisant pour que le salariat agricole cesse de représenter une telle perte de pression.

L'attitude de l'Administration est donc constante : elle pèse dans le sens des intérêts des Compagnies. Sur des questions secondaires, elle peut changer de points de vue, d'après ce qui lui est demandé menace ou non cette mission principale. C'est ce qui s'est passé lorsque l'Administration s'est perfectionnée et que son emprise s'est accrue.

Le Congo belge était la chasse gardée des grandes entreprises et il n'y avait pas place pour les petites ! Le Comité Spécial du Katanga ne voyait pour des PME que des possibilités limitées et encore, uniquement à proximité immédiate des villes, où il pouvait y avoir une demande de fruits, légumes et produits laitiers frais. Le C.S.K. organisa lui-même l'élevage du gros bétail, faisant venir par milliers les bovins d'Afrique du Sud et de Rhodésie<sup>306</sup>.

Il y avait à l'attitude du CSK des raisons admissibles et rationnelles. La Belgique, par son exigüité, est une terre de petites exploitations agricoles utilisant des méthodes intensives. Dans le Brabant, région de ce que l'on appelle en Belgique de « grosses » fermes, les exploitations ont 20 ou 30 ha. A l'échelle congolaise, ce n'est pas une ferme, même pas un timbre-poste, c'est à peine un confetti ! Le savoir faire d'un paysan de Flandres ou des Ardennes ne s'appliquerait donc pas directement. Il fallait au contraire se livrer à un élevage extensif en tirant parti de l'immensité des étendues congolaises, à l'instar de ce qui se faisait en Afrique australe. L'élevage katangais ressemble davantage aux « ranches » américains qu'à celui que nous connaissons en Belgique. Au moment de leur confiscation au profit de Mobutu, dans les années '70, les sociétés d'élevage établies dans les Marungu, à Pepa et à Liapenda avaient respectivement 135.000 et 95.000 têtes de gros bétail !

D'autre part, on ne peut exclure, de la part des compagnies dont le premier souci était de maintenir les vivres à un prix bas, pour ne pas voir surgir de revendications salariales, la crainte de voir se propager un modèle qui ne leur serait pas favorable. Une petite exploitation agricole familiale, inspirée de modèles flamands ou ardennais, aurait pu être imitée par les agriculteurs indigènes, ce qui aurait multiplié les pressions à la hausse des prix agricoles, et

---

<sup>305</sup> F. BEZY, J.P. PEEMANS & J.M. WAUTELET, *op.cit.*, p. 29.

<sup>306</sup> M. WALRAET, "La colonisation agricole au Katanga (1910-1948)", *Bulletin bimestriel S.B.E.E.*, 1949, 135, pp. 255-259.

contribué à maintenir à la terre des populations que l'on préférerait voir se prolétarianiser en ville pour le plus grand profit de l'industrie.

A partir de 1925 les plus importantes activités agricoles européennes se déplacèrent vers le Kivu, région autrefois jugée impropre à la colonisation blanche<sup>307</sup>. Des entreprises intensives en capital s'y installèrent dorénavant, en particulier pour créer des plantations de café. Pour cela ils jouirent à partir de 1928 de l'appui du *Comité National du Kivu* qui avait pour tâche de développer économiquement la région par la prospection, la construction de routes, etc.... Voilà bien, pour une fois, un groupe important qui s'occupe du colonat ! Le CNK, toutefois, s'intéresse avant tout à l'agriculture « lourde », au sens où l'on désigne ainsi l'industrie du même nom. Il représente avant tout le colonat de grandes plantations intensives en capital et dédiées aux cultures de rente. Le « *Comité...* » est fondé avant tout pour résister à l'arrivée de planteurs italiens, c'est-à-dire à la « petite » colonisation.

Le colonat européen connut une meilleure attention des pouvoirs publics dans les années '30. L'obsession du "*poor-white*" se trouvait alors fort refroidie par une combinaison de facteurs dans la métropole : le chômage en Europe, le besoin de protéger nos « droits coloniaux » face aux tendances impérialistes des futurs belligérants, le besoin de renforcer toujours davantage la domination blanche.

Au milieu des années'30, on peut parler d'une véritable campagne pour la colonisation blanche. Différents arguments furent mis en avant : assurer la prépondérance des Blancs en Afrique, renforcer l'élément belge contre les autres Blancs, diminuer le nombre de chômeurs dans la métropole; diversifier professionnellement la population par la création d'une classe moyenne. L'argument du chômage, surtout, frappait les imaginations. En 1935, on organisa un voyage à vélo vers le Congo pour des chômeurs belges : une initiative née du désespoir. Un seul d'entre eux, d'ailleurs, atteignit la Terre Promise<sup>308</sup>.

La plupart des experts en matières coloniales rejetaient également l'idée d'une colonisation de peuplement. Celui qui s'aventura le plus loin dans ce sens, E. Leplae<sup>309</sup>, envisageait une colonisation agricole planifiée et dirigée par l'état, qui devrait préparer le terrain, sélectionner les candidats, les assister à long terme sur le plan financier, pour la formation et l'encadrement et devrait installer les familles choisies dans des villages préparés à l'avance et tout équipés. Les candidats devaient être sélectionnés parmi des gens appartenant déjà à la profession : fils de paysans ou ouvriers agricoles. L'exemple à suivre, pour Leplae, c'était la colonisation italienne en Ethiopie, qualifiée par lui "*une nation semi-barbare*". Il défendait son point de vue avec verve mais savait qu'il ne serait guère entendu. "*Au Kivu, un expert italien voyait la possibilité d'introduire plusieurs milliers de colons, alors que des Belges croyaient à peine possible d'y caser une dizaine d'exploitations (...)* L'Italien fait de la colonisation paysanne; le Belge, au fond, s'en tient à la colonisation capitaliste".

A en croire G. Heenen, dont nous avons déjà cité l'opinion défavorable sur l'instruction des Noirs, les paysans de Leplae n'auraient pu produire dans la colonie guère plus que ce qu'il leur fallait pour leurs propres besoins et seraient devenus une classe de "*poor-white*". Cela porterait ombrage au *prestige de l'Homme Blanc* et amènerait de nouveaux problèmes politiques. Pour les éviter, l'Etat serait amené à intervenir financièrement de façon très importante. Heenen trouvait peu responsable de courir le risque

---

<sup>307</sup> Affirmation qui n'a rien de climatique, ni de médical. Il fallut simplement attendre 1925 pour que l'on réussisse à venir à bout de la résistance acharnée des Bashi à la colonisation. La région, en raison de son altitude, bénéficie d'un climat quasi méditerranéen !

<sup>308</sup> E. LEPLAE, "Les possibilités de colonisation agricole belge au Congo", *IRCB VII*, 1936, p. 125.

<sup>309</sup> "L'intérêt présenté pour le Congo belge par la colonisation italienne de l'Ethiopie", *IRCB VII*, 1936, pp. 313-331.

d'une telle hémorragie. Tout au plus pouvait-on très prudemment expérimenter le projet de Leplae sur une très petite échelle<sup>310</sup>..

Même s'il expose la caricature plutôt que le portrait de la pensée de l'Administration, Heenen en représente assez bien les apories. On veut bien sûr le développement du Congo, étant entendu que celui-ci se confond assez largement avec le développement des bénéficiaires des Grandes Compagnies. Pour cela, il faut très peu de Noirs instruits, de peur qu'ils deviennent les animateurs de mouvements revendicatifs. Il ne faut pas non plus de « *poor whites* », ni même de gens qui courraient trop de risques de devenir tels. Il ne faut admettre des Belges qu'aisés, instruits, bref... des Belges n'ayant aucune raison de se rendre, précisément, au Congo.

Mais on ne s'opposa pas seulement à la colonisation de masse. On réagit même contre une extension limitée du colonat agricole. Seul un petit nombre de régions était considéré comme convenant à la colonisation blanche. Cela dépendait du sol et du climat, de l'infrastructure de transports, de la disponibilité de la main d'œuvre, de la proximité de centres urbains ou industriels.

Dans les années'30, les meilleures terres semblaient déjà prises dans la mesure où les planteurs du Kivu et les colons agricoles du Katanga demandaient à l'Etat de ne plus admettre de nouveaux colons dans ces régions<sup>311</sup>. On donna satisfaction aux doléances des planteurs de café ; le Décret du 22 juillet 1938 interdit momentanément l'agrandissement des plantations de café existantes et la création de nouvelles<sup>312</sup>.

Même les cultures les moins exigeantes en capital, qui convenaient fort bien à une petite exploitation familiale, devinrent de moins en moins intéressantes parce que, dans ces branches, on ne pouvait concurrencer valablement la production des paysans indigènes. On changea donc de terrain et l'on parla désormais de "travail en collaboration", l'indigène produisant les matières premières, que le Blanc mettait en œuvre et apportait sur le marché.

Mais les places, en nombre limité, furent monopolisées par les colons ayant les plus gros moyens financiers et quant au commerce, les Belges se défendaient difficilement contre la concurrence des Portugais, des Grecs et des Italiens qui se contentaient de petites marges bénéficiaires et d'un train de vie modeste<sup>313</sup>.

En fait, à force de craindre que des Belges ne deviennent des « *poor white* » dont la présence nuirait au « *prestige de l'homme blanc* », l'Administration finit par créer une catégorie de « *Blancs de seconde zone* », composée d'Européens non Belges, le plus souvent méditerranéens, qui pouvaient d'ailleurs au bout d'un certain temps demander leur naturalisation. Et l'on peut constater que dans un épisode de l'histoire congolaise, qui a un côté « *poor white* », à savoir le soutien du colonat blanc à la sécession katangaise comme continuation de l'ordre colonial, l'association européenne qui adhéra à la Conakat était présidée par un certain Hasson, belge par naturalisation, mais Turc d'origine !

Comme nous l'avons déjà dit, Peemans constate que l'Autorité prit vers la fin des années '30 une attitude plus souple envers la colonisation blanche "Dans la mesure où l'Administration a consolidé son emprise sur la paysannerie, elle ne craint plus l'implantation de colons ou de petites sociétés agrocommerciales en milieu rural. Dorénavant ceux-ci dépendent aussi de la réglementation administrative pour se voir attribuer ou refuser des concessions de zones d'achats ou de recrutement de main- d'œuvre, à des niveaux de prix et de salaires fixés par l'Administration. Ils n'ont plus accès aux producteurs ou aux

---

<sup>310</sup> G. HEENEN, *op.cit.*, p. 163.

<sup>311</sup> *Agriculture et Elevage au Congo Belge*, IX, 1935, 8, pp. 152-153; *ibid.*, IX, 1935, 12, pp. 184-185; *ibid.*, X, 1936, 1, p. 25; RA., 1929, pp. 55-56.

<sup>312</sup> BO., 1938, p. 811.

<sup>313</sup> Cfr discours du GG Ryckmans au Conseil de Gouvernement in, *Etapes et Jalons*, 1946, p.227

*travailleurs qu'à travers l'Administration et celle-ci peut donc contrôler simultanément les conditions politiques et économiques du développement de la société indigène*" <sup>314</sup>

Il faudra attendre le lendemain de la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale pour voir arriver la grande vague de colonisation, et cela tiendra avant tout à des facteurs extérieurs à la colonie et indépendants du Ministère.

En attendant, on continua notamment à appliquer les principes formulés antérieurement. Le candidat-colon devait disposer de suffisamment d'argent pour se tirer d'affaire seul pendant un temps assez long, et de plus il devait encore pouvoir disposer d'une certaine réserve pour l'avenir. Il devait être adroit dans le métier qu'il avait choisi et ses programmes devaient être "réalistes". En fait, il devait être avant son départ dans une situation matérielle tellement prospère qu'on ne voit pas trop ce qu'il serait venu chercher au Congo !

La préférence allait à des coloniaux chevronnés, qui à la fin de leur carrière comme salariés, désiraient prendre leur retraite tout en restant au Congo en y commençant une nouvelle carrière comme indépendants. Ce n'était pas illogique ! En général, ces gens avaient des économies, la connaissance du pays et de ses possibilités, ils étaient endurcis contre le climat et les maladies locales, de sorte que leurs chances de réussir étaient bien meilleures que celles de néophytes fraîchement débarqués. Mais l'administration coloniale ne produisait pas une quantité telle de retraités que l'on puisse appeler cela une « vague de peuplement » !

A partir de 1924, la possibilité fut offerte aux anciens fonctionnaires de la Colonie parvenus au terme de leur carrière administrative, de se fixer définitivement au Congo belge.<sup>315</sup> Le Décret du 29 janvier 1924<sup>316</sup> permit aux gouverneurs de donner gratuitement des concessions de terres à des fonctionnaires méritants après 12 ans de service effectif. Il s'agissait de terres qui devaient se trouver au moins à 5 km en dehors des limites urbaines. Les concessions ne pouvaient pas dépasser une superficie de 500 ha et le bénéficiaire devait les mettre en valeur lui-même. Durant les 16 années suivantes, on ne concéda sur base de cette loi que 31 parcelles de terres, soit à peine deux par an, en faveur de 27 bénéficiaires au total<sup>317</sup>.

En 1937, un vent favorable au colonat sembla souffler avec une certaine intensité. Cette année-là, la procédure permettant de recevoir des concessions de terres fut simplifiée. Auparavant, le candidat, après avoir choisi un certain morceau de terrain, devait faire une demande de concession, jalonner le terrain et attendre la fin de l'enquête sur l'existence éventuelle de droits indigènes sur ces terres, ce qui pouvait être long.

C'est en 1922 qu'apparut, au Katanga dont nous avons évoqué la situation spéciale, la notion de « réserves indigènes », qui s'écartait enfin de la notion léopoldienne des « terres vacantes » et admettait le principe de droits indigènes sur des terres apparemment inoccupées ou inexploitées. Antoine Sohier, juriste liégeois et Procureur du Roi au Katanga, prit en charge cet épineux dossier. En 1922, il parvint à faire délimiter les zones domaniales où des propriétés pourraient être concédées à des Européens, un régime identique au profit des maraîchers africains et surtout des "réserves indigènes", non pour que les aborigènes y fussent parqués, mais pour en faire des zones non occupées soustraites à toute possibilité de concessions préservant très et plus que largement les besoins futurs d'extension des premiers propriétaires du sol. Un dossier précis, avec cartes, fut constitué. Dès lors, jusqu'en 1960, les deux premières liasses reçues par tout nouvel arrivant au Parquet, étaient d'une part une farde à jour des instructions des procureurs généraux, d'autre part le dossier des « réserves indigènes »

---

<sup>314</sup> F. BEZY, J.P. PEEMANS & J.M. WAUTELET, *op.cit.*, p. 29.

<sup>315</sup> Les cadres coloniaux, comme les militaires en Europe, avaient des carrières courtes, de sorte qu'un fonctionnaire à la retraite était un homme dans la quarantaine, non un vieillard.

<sup>316</sup> *BO* 1924, pp. 136-137.

<sup>317</sup> *Surv* 1924.1939 in V. FOUTRY, *op.cit.*, p. 94.



La protection des intérêts des indigènes était devenue la base du régime foncier : leurs terres ne pouvaient en principe être occupées que par eux, et quant aux "terres vacantes" elles devaient, pour être utilisées, donner lieu à une procédure spéciale d'enquête destinée à vérifier que des droits "indigènes" ne risqueraient pas d'être violés dans le présent ou dans l'avenir, et dans quelle mesure des indemnités devaient être versées.

Un Décret du 20 janvier 1937 autorisa la Colonie à procéder à cet examen au préalable, à déterminer l'affectation des sols et à délimiter des lots. L'encre de ce décret n'était pas encore sèche que déjà, dans les environs de Stanleyville on désigna et délimita une quarantaine de parcelles, de 100 ha chacune, destinées à la colonisation agricole, de manière à pouvoir désigner aux nouveaux colons un emplacement dès leur arrivée. Après des préparatifs analogues, en 1937, on attribua des terres au Kivu (35 parcelles) et, au Kivu et en Ituri, on établit des fermes modèles pour recevoir des candidats-colons-stagiaires<sup>318</sup>

Un AR du 22 janvier 1937 établit au Ministère un *Bureau du Colonat* chargé de promouvoir le colonat au Congo belge et au Ruanda-Urundi. En pratique, sa tâche incluait aussi de veiller à la sélection et à l'information des candidats<sup>319</sup>. On institua aussi un *Fonds pour l'Immigration et la Colonisation* qui était en mesure d'offrir des crédits à de nouvelles entreprises agricoles jugées viables<sup>320</sup>

Au Gouvernement General également, le service de l'agriculture se vit adjoindre une section vouée au colonat. Celle-ci devait rechercher toutes les possibilités d'installer de nouveaux colons, faire des propositions pour aider à leur réussite et examiner dans quels cas individuels une aide financière de l'Administration pourrait être souhaitable. Il entraînait également dans ses compétences de centraliser les offres et les demandes d'emploi<sup>321</sup>.

Il faut toutefois mettre un bémol à ces manifestations apparentes d'enthousiasme pour le colonat. Elles eurent lieu sous la pression de l'opinion publique, bien plus intéressée qu'autrefois par cet aspect de la politique coloniale. La situation économique était mauvaise et il fallait au moins « avoir l'air de faire quelque chose » pour y remédier. Dans une Europe qui ne se relevait toujours pas de la crise économique, et sur laquelle planaient déjà les nuages noirs du fascisme et d'un conflit imminent, l'idée de partir ailleurs, où le ciel est plus serein et la vie meilleure était séduisante. Alors, pourquoi pas le Congo ? On se rappelait qu'il avait traversé la guerre de 14 sans subir de dévastations ou d'invasion... Il était en tous cas assez loin d'Hitler ! Et, contrairement à l'Amérique, l'accès y dépendait de l'Etat belge ! Puisque celui-ci en détenait les clés, on le sommait d'ouvrir grand les portes.

L'Etat se vit pour ainsi dire contraint de s'occuper activement de la colonisation blanche... ou au moins d'en avoir l'air ! Il ne le fit pas de bon cœur. Les nouveaux fonds, commissions, comités, services et sections ne servirent au fond pas à grand chose. Ils accouchèrent d'une montagne de paperasse plus rébarbative qu'encourageante. Pendant toute cette période, la « petite » colonisation blanche fut traitée en parente pauvre. La peur de voir se créer une classe de « petits blancs » persistait, et c'était elle qui déterminait, dans une large mesure, la politique suivie.

### **La Propagande : effet de choc ou endoctrinement ?**

Etant admis, comme il ressort de ce qui précède, que tout ceci est l'image de l'*immigrant tel qu'on le souhaite* : blanc et de préférence belge; ayant fait des études supérieures et formé pour une fonction dirigeante, s'il est employé; bien nanti et expert en sa branche s'il veut s'établir comme indépendant, se pose la question : Comment s'y prenait-on en Belgique pour attirer cet immigrant idéal ?

---

<sup>318</sup> Pour les environs de Stanleyville RA., 1936, p. 133; pour l'Ituri et le Kivu RA., 1937, pp. 189-190.

<sup>319</sup> RA 1937, p. 189.

<sup>320</sup> Ar du 24.8.1937, BO., pp. 992-995

<sup>321</sup> RA., 1937, p. 189

Disons-le tout de suite : il se rencontra deux écoles : la plus répandue consista à organiser des événements ponctuels faisant « choc ». La seconde, pratiquée avant tout par l'UCL/KUL et par la SBII, consista au contraire à banaliser le fait colonial, tout en cherchant aussi à en faire une préoccupation quotidienne.

Dans l'entre deux guerres, à la seule exception de la crise des années 30, l'Etat tout comme les grandes compagnies devaient faire face à un manque chronique de personnel. Il y avait un manque de main d'œuvre indigène, mais même le cadre blanc était rarement au complet. (Tant que l'usage de l'avion n'a pas été banalisé, le moindre remplacement pour maladie impliquait une vacance de poste de plusieurs mois). On manquait d'ingénieurs et de techniciens, d'ouvriers spécialisés et d'artisans pour le développement de l'économie. Dans le secteur social et celui de la santé, qui étaient d'une telle importance compte tenu de l'inquiétante situation démographique de l'armée des travailleurs indigènes, on manquait cruellement de médecins. Occupation effective et administration efficace, maintien de l'ordre et organisation judiciaire pour finir, tout cela demandait d'avoir suffisamment de personnel d'encadrement, dans l'administration locale, la FP et la magistrature. On se trouvait donc, objectivement, dans une période où le besoin de personnel était très réel et où l'on avait les raisons et les moyens de l'engager. Pourtant, quand on regarde dans son ensemble la propagande qui a été diffusée pendant ces années-là, on y trouve fort peu de choses, pour ce qui est spécifiquement de trouver, de motiver et d'engager du personnel. Il s'agit bien plutôt d'information à l'usage des hommes d'affaires souhaitant exporter au Congo, importer du Congo ou y ayant déjà des intérêts.

Il y a dans cette attitude une certaine absurdité : on se comporte comme si l'on voulait attirer dans la colonie des investisseurs, alors que les mammoths de la finance belge ne désirent nullement partager leur gâteau avec des gagne-petit, et l'on fait peu d'efforts pour attirer du personnel, alors que l'on en manque cruellement. Comprenez qui pourra !

La propagande coloniale était l'une des tâches du *Bureau colonial*, un organisme public, et de nombre d'organismes privés. Ainsi fut fondé, en 1921, à Anvers, par l'*Association des Planteurs*, le *Musée Commercial du Congo* cependant qu'à Liège la *Société belge d'Etudes et d'Expansion*, fondée en 1902 et à Bruxelles l'*Association des Intérêts Coloniaux Belges*, fondée en 1916 propageaient chacune à leur manière la pensée coloniale. Dans une autre catégorie d'organes de propagande, il faut citer des institutions scientifiques comme le *Musée du Congo belge* à Tervuren et les *Congres Coloniaux*. Aucun d'eux, toutefois, ne s'adressait au grand public. A partir de 1922, une *Commission de propagande coloniale* scolaire organisa des conférences sur la Colonie dans l'enseignement secondaire et normal mais elle ne toucha que 40% des écoles. Son effet fut minime. Les programmes des cours étaient muets sur l'histoire coloniale et, en géographie, le Congo et le Ruanda-Urundi étaient à peine cités<sup>322</sup>.

L'*Institut Royal Colonial Belge*, fondé en 1928, avait plus ouvertement un but de recrutement. La propagande figure dans les Statuts de l'IRCB dès l'article 1, et fait encore l'objet d'une mention à part dans un article spécifique. Durant la séance inaugurale solennelle, le Ministre des Colonies H. Jaspar parla de la propagande comme de la diffusion des idées coloniales et de l'éveil de « vocations » coloniales.<sup>323</sup> Au cours de sa première année d'existence, toutes les sections de l'IRCB examinèrent quelles activités de propagande l'Institut pourrait déployer. On proposa des sujets de conférences et l'on envisagea des bourses de voyage vers la Colonie. Mais dans le premier *Rapport général sur l'activité de l'institut Royal Colonial Belge 1929-1930*, il n'est déjà plus question de propagande active et la mission de propagande connut assez rapidement la honte du « classement vertical ».

---

<sup>322</sup> N. LAUDE, "A propos de l'enseignement colonial en Belgique", *IRCB* XVI, 1945, p. 281

<sup>323</sup> *Bull IRCB* I, 1930, passim.

L'Institut eut certes, sur le plan scientifique, un rayonnement incontestable, mais il resta circonscrit dans un milieu très étroit d'hommes de science belges et étrangers. Hors de ce cercle d'initiés, l'IRCB était pour ainsi dire inconnu. Les concours de dissertation scientifique n'avaient guère de succès et l'Institut avait même du mal à sélectionner, dans la maigre production littéraire coloniale, les oeuvres qui pourraient être couronnées du *Prix Triennal de Littérature Coloniale*.

Dans les Universités d'Etat, il y avait peu d'activité créative relative à la Colonie, à part l'une ou l'autre leçon. Il y avait bien quelques branches d'enseignement à orientation spécifiquement coloniale, comme les études d'ingénieur agronome colonial, ou des cours à options sur des sujets coloniaux. Mais la propagande ne consiste pas à prêcher des convaincus ! Or, cet enseignement s'adressait à des gens acquis à l'avance à l'idée coloniale, ou visant un emploi dans une entreprise qui avait des intérêts coloniaux. Faire là de la propagande coloniale aurait été un peu comme distribuer un tract prônant la consommation de poisson, à un dineur déjà attablé devant un filet de sole !

Une propagande *active* de recrutement, par contre, se rencontrait dans les universités libres. A Louvain, et en général du côté catholique, tout ce qui était colonial se profilait sur la toile de fond de l'apostolat missionnaire. Il y avait depuis février 1925, à Louvain, l'*Association universitaire catholique d'aide aux Missions* (AUCAM), et son homologue flamande, le *Missie bond*, qui récoltaient des fonds et invitaient des missionnaires. Des médecins laïcs, du personnel médical étaient engagés et placés par l'*Aide Médicale aux Missions* (A.M.M.), fondée à Louvain en 1924. A l'intérieur de l'U.C.L., plus de laïcs encore pouvaient trouver à s'employer dans les institutions fondées par l'Université au Congo belge même : les *Fondations Médicales de l'Université de Louvain au Congo* (FOMULAC), fondées en 1926 et les *Centres Agronomiques de l'Université de Louvain au Congo* (CADULAC), fondés en 1932.

A l'intérieur même de l'UCL on fonda en 1938 le *Centre Universitaire Colonial* qui offrait une intéressante documentation sur la colonie et les problèmes coloniaux, organisait une bibliothèque et des conférences. Le *Centre* mit sur pied un cercle d'étude à l'usage des étudiants, dont chaque membre devait présenter au moins un travail sur un thème colonial, choisi annuellement. Spécialement pour les futurs coloniaux, le Centre mit sur pied un cercle de loisirs, le *Rafiki* (« Ami » en swahili), où l'on demandait à d'anciens coloniaux de venir raconter leurs souvenirs et répondre à des questions. Ses études finies, on pouvait encore faire appel au *Secrétariat Catholique pour les Coloniaux*, fondé à cette même époque, un centre d'information pratique qui pouvait assister et guider les coloniaux débutants pour les garder sur le « bon » chemin (lisez, l'orthodoxie catholique). Le Secrétariat édita un *Vademecum du Colonial*, un guide pratique qui renseignait l'immigrant e.a. sur l'horaire des messes dominicales, les formalités au départ et donnait des conseils utiles d'hygiène tropicale.

L'ULB également se préoccupa de promouvoir les études coloniales et d'orienter des étudiants dans des carrières coloniales, même si cela eut lieu dans des proportions plus modestes qu'à Louvain. Le 3 juin 1926 fut fondé le *Comité universitaire de propagande coloniale* qui débuta ainsi ses activités. « Il fut demandé au Conseil de vouloir bien intervenir auprès de MM. les professeurs de toutes les Facultés afin qu'ils veuillent bien user de leur influence auprès des étudiants dans le but d'engager ceux-ci à suivre les cours de la section coloniale de l'Ecole des Sciences politiques et sociales »<sup>324</sup>. Après enquête auprès de personnalités et sociétés coloniales, on proposa un ensemble de cours à option, sous le nom de « cycle colonial ». La Faculté de Droit rendit obligatoire le cours, jusque là à option, d'« Administration du Congo Belge ». Regardant les implantations dans la Colonie même,

---

<sup>324</sup> E.Koetplitz, « *La Colonie et les Universitaires. Ce qui a été fait. Ce qui reste à faire* », S.B.LI. IX, 1929, p. 813.

l'U.L.B. avait 10 ans de retard sur l'U.C.L. Ce n'est qu'en 1939 qu'on ouvrit le *Centre Médical de l'Université de Bruxelles au Congo* (CEMUBAC) de Stanleyville, avec un médecin et un auxiliaire médical.

De propagande, il en était aussi question dans les objectifs de nombreuses associations regroupant des coloniaux et d'anciens coloniaux. Les plus connus sont *Cercle royal africain* (Bruxelles, 1889), le *Club africain d'Anvers* (1895) et la *Coloniale du Littoral* (1922). Il ne faut toutefois pas s'exagérer leur impact : le plus important, le *Cercle* avait 626 membres en 1938. Certes, ces associations furent à l'origine d'un certain culte des pionniers et des vétérans qui eut son heure de gloire dans les années '20.

Cette période fut d'ailleurs la plus féconde (au moins en nombre !), en matière de production littéraire sur le Congo. Il suffit de consulter une bibliographie pour s'en rendre compte. Cela tenait à la vogue du patriotisme belgiciste, qui avait besoin de héros à vénérer. Cela comportait également des aspects de « règlement de comptes ». On rompit plus d'une lance contre « l'ingratitude de Léopold II », en particulier vis-à-vis du baron Dhanis. Ces milieux, toutefois, étaient patriotes, mais de cette variété de patriotisme qui est aussi royaliste, portée à admirer les régimes d'autorité et très étroitement catholique. Cela les amena dans les années '30 à flirter avec le rexisme et, pour certains d'entre eux, à s'y engager. (Pierre Daye, auteur de plusieurs ouvrages d'un patriotisme tricolore incandescent consacrés à la colonie, fut député de « Rex »). Cela valut aux auteurs et aux ouvrages de sombrer ensuite dans l'oubli.

Ces Cercles et Clubs avaient bien sûr l'avantage qu'on y rencontrait des gens connaissant le Congo. Mais c'était en même temps leur inconvénient, en ceci que c'étaient, par la force des choses, des associations de vétérans, gens âgés tournés plus vers leurs souvenirs et la glorification de leur jeunesse que vers l'avenir. On retire avant tout, de la lecture de leurs publications, l'impression d'un club fermé où, de temps en temps, un vétéran faisait à d'autres vétérans une conférence devant un cercle d'initiés, tous imbus du même esprit et recrutés par cooptation. C'était un peu une « société d'admiration mutuelle ». On y évoquait surtout avec nostalgie et quelque vantardise des souvenirs d'exploits exotiques enjolivés ; les coloniaux en vacances et ceux qui allaient partir y faisaient de temps en temps une petite visite de politesse.

Un public plus large, quoi qu'en encore sélectionné, d'ingénieurs, économistes et hommes d'affaires se groupait à la *Société belge des Ingénieurs et des Industriels*, où l'on parlait beaucoup de sujets coloniaux. A côté d'exposés descriptifs, narratifs ou techniques, il y avait sur l'année un certain nombre d'exposés ayant pour but de recruter, qui s'adressaient à de jeunes ingénieurs ou à de possibles investisseurs. Le fait que ces exposés typiquement racoleurs aient eu lieu n'a pas en soi une telle importance. Mais pour ainsi dire dans chaque livraison du *Bulletin de la S.B.J.L* parue depuis 1920, il y avait un ou plusieurs articles sur l'un ou l'autre aspect de la colonie et chaque livraison, également, mentionnait parmi les annonces de diverses conférences ou recensions, un exposé, un film ou une étude sur le Congo. Il y avait en fait une confrontation permanente avec le Congo, un sujet innocemment glissé parmi d'autres sujets anodins.

Cette même *évidence* du fait colonial se retrouve aussi dans la propagande louvaniste, tout au long de l'action de l'année, avec comme arrière plan l'image bien connue du missionnaire. Là aussi, la colonisation est présentée comme un fait acquis, une réalité des plus banales et des plus courantes. C'est d'autant plus évident que la colonisation n'y est vue que comme le volet civil de l'Évangélisation laquelle, pour un croyant, va de soi. Le prosélytisme religieux chrétien n'avait pas été inventé avec la colonisation de l'Afrique. Il datait de plusieurs siècles.

La propagande courante se servait de promesses de bien être matériel : les salaires étaient plus attrayants que dans la mère-patrie, sans parler des nombreux « extras », les

richesses naturelles du Congo étaient fortement mises en valeur. On titillait l'ambition (fortune rapide, promotions rapides, poste de direction), on faisait appel à la conscience, au sens du devoir et de l'honneur ("*le grand devoir de l'homme blanc*", "*apporter la civilisation*", "*tirer les nègres de leur misère et de leur ignorance*"). Bref, la propagande essayait habituellement de faire un *effet de choc* chez des personnes « qui ne savaient pas ».

La S.B.I.I. ou l'UCL travaillaient au contraire par *endoctrinement*, à petites doses, mais sans cesse répétées au lieu d'une grosse portion d'un seul coup. Il y avait présence permanente du fait colonial en arrière-fond au lieu d'une apparition soudaine sous les projecteurs, un objet d'étude des plus communs, plutôt qu'un sujet spécial pour occasions exceptionnelles et sections spéciales, une problématique réaliste et des faits, des possibilités, des résultats concrets plutôt que des slogans.. Il paraît très vraisemblable que cette propagande qui ne disait pas son nom doit avoir eu une efficacité bien plus grande que la « technique du choc ». L'endoctrinement supposait toutefois une mentalité où la colonisation puisse passer pour un phénomène ordinaire. C'était le cas du milieu chrétien, pour qui elle signifiait avant tout « Missions ». Puisqu'il fallait porter la Bonne Parole au monde entier, il n'y avait pas à s'étonner qu'on le fît au Congo. C'était encore le cas des Ingénieurs et Industriels : le Génie civil et les affaires ne sont-ils pas aussi universels que la Religion ?

Au total, la récolte de propagande en faveur de l'immigration est plutôt maigre, malgré ce fait permanent que l'on se plaignait sans cesse de l'insuffisance des cadres et de la surcharge du personnel. Il est manifeste que l'on se préoccupe plus, et plus constamment, de vendre les produits du Congo que de lui recruter des cadres. La propagande missionnaire est seule à faire exception et elle sera efficace, parce qu'il y en aura beaucoup...

### **L'immigrant réel : « les malchanceux et les indésirables... »**

En tous cas, il ne semble pas que les candidats aient fait défaut. En 1925 par exemple, l'Etat enregistra 8 à 10.000 candidatures pour 2.200 postes à pourvoir et les Huileries du Congo belge, qui employaient 335 blancs dans leurs différents sièges congolais, connurent le même afflux<sup>325</sup>. On ne peut qu'en déduire une chose : s'il y eut pénurie de main d'œuvre blanche dans la Colonie, c'est que la Colonie l'organisa elle-même en rejetant beaucoup de demandes. Beaucoup d'appelés et peu d'élus... Il n'y a donc aucun doute : la *sélection* était sévère. Mais de quelle sélection s'agissait-il ?

Quant à la *manière* dont cette sélection se faisait et aux *normes* qu'elle mettait en œuvre, nous sommes, encore une fois, mal renseignés. De la politique d'immigration, on peut bien déduire ce qui était souhaité, mais le but recherché : une élite intellectuelle, professionnelle et morale, ne fut pas atteint. A preuve les nombreuses plaintes que nous connaissons, au sujet de la qualité déficiente des Blancs du Congo belge. Ce but, d'ailleurs, était-il à la portée de qui que ce soit de l'atteindre ? Il faut bien faire ici, en général, la même remarque que nous avons faite à propos des colons-paysans : le « Belge modèle », de grande culture, de haute formation et d'honnête aisance qui semble être l'idéal de l'administration, pour quelle raison serait-il parti au Congo ?

L'abondance des candidats, en tous cas, contredit carrément les affirmations qui se lisent fréquemment dans les écrits coloniaux : « *La Belgique n'a pas de tradition coloniale* » et « *Le Belge n'a pas la fibre coloniale* ». Affirmations qui sont suivies presque invariablement d'une comparaison avec les Britanniques, peu flatteuse pour les Belges. Il est certes exact que les premiers coloniaux, sous Léopold II, ne furent pas trop bien considérés. Ils durent parfois se marier entre eux. Lothaire et Dhanis devinrent ainsi doublement beaux-frères, Dhanis ayant épousé une demoiselle Lothaire, cependant que celui-ci convola avec la sœur de Dhanis. Cela tenait certes un peu à la réputation d'aventuriers des coloniaux, mais au

---

<sup>325</sup> Jules TILMANT in "L'essor colonial et maritime", in C. MONHEIM, *Le Congo et les Livres*, 1928, p. 275.

moins autant au fait que l'Afrique passait pour mortelle aux femmes, et qu'il s'agissait donc d'avoir un mari « à éclipse », à l'instar des femmes de marins.

La question est bien plutôt que la Grande-Bretagne déversait dans ses colonies ses populations faméliques d'Irlande ou de Haute-Ecosse, y envoyait ses propres troupes et, loin de chercher à n'y envoyer que des « Anglais modèle », les considérait au contraire comme un exutoire pour ses bagnes et ses prisons ! Et il n'est pas rare, dans la littérature anglaise ou française de voir la « tête brûlée » ou le jeune homme à la situation matérielle compromise, partir se racheter une conduite ou se refaire un magot sous le ciel torride des colonies. C'est bien sûr une manière commode, pour un écrivain, de se débarrasser d'un personnage devenu encombrant, mais la régularité avec laquelle on y recourt prouve que cela ne paraissait ni exceptionnel, ni invraisemblable au public.

Tout au long de l'Histoire, les vagues de migration de quelque importance, aboutissant à modifier le peuplement d'une région ont été déclenchés soit par la déportation, soit par la misère, soit encore par des persécutions religieuses ou politiques.

Il n'entrait pas dans les intentions de la Belgique d'envoyer au Congo des bagnards et des filles publiques, comme les Anglais l'avaient fait pour l'Australie. Et, même s'il y eut des années difficiles au moment de la Grande Crise, la pauvreté ne fut jamais telle, en Belgique, qu'elle poussât massivement à l'émigration, comme cela arriva en Irlande ou en Italie. Or, c'était bien des Belges que l'on voulait, et non attirer les pouilleux du monde entier. De plus, une immigration de ce type aurait eu le défaut d'amener un énorme déchet, tous les laissés-pour-compte du « *struggle for life* » devenant des « blancs pauvres ». Exactement la situation dont l'Administration ne voulait à aucun prix !

En fait, on n'a vu des émigrants ressemblant au « Belge modèle » dont le portrait ressort des lois sur l'immigration, c'est-à-dire ayant une instruction et des moyens d'existence qui sont plutôt ceux de la couche sociale supérieure que du bas-peuple, et cependant disposé à émigrer, que dans le cas des mouvements déclenchés par des persécution religieuses ou raciales : les pèlerins du Mayflower, les protestants à la révocation de l'édit de Nantes, les Juifs fuyant vers l'Ouest les pogroms russes ou polonais. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, on voyait arriver des gens ayant à peu près le niveau d'instruction et de fortune de « l'immigrant idéal ».

Outre le fait qu'il n'y avait pas de persécution en cours en Belgique<sup>326</sup>, il faut considérer aussi que l'on se gardait soigneusement contre tout ce qui était marginal. Bien sûr, on se méfiait des marginaux économiques, vus comme des « *poor whites* » en puissance, mais aussi des autres. On se méfiait des Protestants, à qui l'on attribuait la naissance des mouvements messianiques noirs. Quant aux opinions politiques, il était bien clair que tout ce qui ressemblait à un progressiste, même tiède, ou à un syndicaliste, fût-il chrétien et modéré, était perçu comme un agitateur professionnel envoyé par Moscou.

Bien sûr, il était parfaitement normal d'exiger que les candidats à l'émigration vers nos possessions africaines soient en bonne santé. Le séjour au Congo comportait sans conteste des risques à ce point de vue. La vie dans la colonie étant souvent plus « physique » qu'en Europe, il n'était même pas illogique d'avoir à ce sujet des exigences un peu poussées, de donner par exemple la préférence à des gens pratiquant un sport ou quelque activité de plein air.

Mais en bonne logique, quant au caractère et aux capacités intellectuelles, on aurait dû privilégier, par exemple, les imaginatifs, parce qu'ils seraient confrontés à des situations inédites, où il leur faudrait trouver des solutions originales. Il aurait été souhaitable, puisqu'ils allaient devoir rencontrer, comme subordonnés, des gens de culture fort différente, qu'ils soient des gens à l'esprit souple, agile et ouvert. On préféra les esprits routiniers dont on était sûr qu'ils ne s'écarteraient jamais de l'ornière. En fait, si l'homme idéal de l'Administration,

---

<sup>326</sup> Il faut noter toutefois que les « Belges » du Congo englobèrent un certain nombre de naturalisés, originaires d'Europe orientale, dont ils avaient fui les bouleversements politiques.

cet homme de grande culture, de haute formation s'était présenté, on l'aurait sans doute écarté comme dangereusement subversif en puissance ! Le « Belge modèle » tel que rêvé par l'Administration devait avoir certaines qualités, comme le goût du travail et la discipline, supposés faire partie de nos « qualités nationales ». Mais on le voulait aussi patriote, au sens le plus bêtement cocardier du terme, étroit d'esprit, enraciné dans tous les préjugés nationaux, religieux et raciaux qui « justifiaient » la colonisation. Ce que l'on peut savoir des critères de sélection, et la formation dispensée ensuite à ceux que l'on avait sélectionnés ne laissent aucun doute : un imbécile musclé, dont l'esprit étroit serait incapable de s'écarter des préjugés reçus une fois pour toutes, sur fond de catholicisme rural, était encore ce qui avait la préférence.

Voici comment un magistrat définissait en 1911 le problème du recrutement, de la sélection et de la formation du personnel colonial. Ce problème demeura constant tout au long de la période coloniale : « *Telles sont, sans exagération aucune, les fonctions des chefs de postes et, l'on comprend quelle est leur importance; sur eux repose toute l'organisation coloniale; quel soin ne doit-on donc pas apporter à leur recrutement et leur formation! Combien il est nécessaire que ces agents soient de toute première qualité! Et cependant que voyons-nous? Que ces auxiliaires si importants sont peu considérés, mal recrutés et organisés de telle manière qu'ils ne puissent à aucun moment acquérir les nombreuses connaissances pratiques qui leur sont nécessaires. Je n'hésite pas à affirmer que là est la grande plaie de notre organisation coloniale.*

« *La situation est en effet pratiquement désastreuse. Au point de vue du recrutement d'abord. On trouve parfois d'excellents chefs de poste; mais sept fois sur dix, lorsqu'on arrive dans un poste on y trouve pour représenter la colonie un jeune ex-sous-officier premier terme à la colonie, de valeur morale et intellectuelle souvent nulle, ayant ce qu'on appelle les mœurs de caserne, aucune connaissance pratique ni théorique, beaucoup de suffisance et un grand désir de commander; combien en a-t-on vu qui, exposés aux tentations; résultant soit d'offres de particuliers, soit des possibilités de faire le commerce ou de pressurer les indigènes<sup>327</sup>, succombaient presque au lendemain de leur arrivée?*

« *Situation déplorable! Elle est fatale cependant; comment aurait-on les hommes de valeur nécessaires pour une fonction placée par la colonie au bas de son échelle administrative, avec comme traitement de début 6,000 francs, sans aucune autre indemnité que le voyage, c'est-à-dire, déduits tous frais de la vie, très chère ici on le sait, à peine la possibilité d'économiser 2,000 francs par terme si l'on ne se crée de petits à côté? C'est la porte fermée à toutes les valeurs et l'encouragement à toutes les faiblesses. On aggrave ce mal en donnant, dans le choix entre les candidats, une faveur tout à fait injuste aux qualités d'ancien soldat et de flamand<sup>328</sup>. On aboutit à une sélection par le bas au lieu du choix minutieux qui serait nécessaire, et finalement on envoie à la colonie des gens dont rien ne peut être obtenu. »<sup>329</sup>*

En ce qui concerne le personnel administratif de l'Etat, nous pouvons déduire certaines normes de leur Statut.

Des normes explicites d'engagement n'ont été formulées légalement que pour l'Armée. Seuls des officiers et sous-officiers du cadre actif de l'Armée Belge entraient en

---

<sup>327</sup> Il s'agit d'une continuation clandestine et illégale des pratiques léopoldiennes : s'entendre avec certains marchands, contre rémunération, pour présenter leurs demandes de produits comme des obligations, ou leur assurer un monopole de fait. C'était illégal depuis 1910.

<sup>328</sup> Il est utile de mentionner que plusieurs des amis, même intimes, de Sohier, furent flamands, certains "flamingants", à commencer par le président du cercle littéraire étudiantin flamand de Liège. Il veilla toujours à la présence dans chaque parquet de son ressort d'un fonctionnaire parlant le néerlandais, et quand il fut chargé de la bibliothèque publique d'Elisabethville, il eut pour bras droit son secrétaire du parquet général au nom de plume Frans Demers, auquel il confia l'acquisition des publications néerlandaises. Sa réflexion ne saurait donc refléter un préjugé « communautaire ».

<sup>329</sup> Extrait de l'article « *Les Chefs de poste.* », Gazette de Liège, les 17 et 18 septembre 1911, par Jacques Decourli (pseudonyme d'Antoine Sohier, substitut du PR au Katanga)

ligne de compte pour faire carrière dans la FP. Ils devaient avoir au minimum un an dans leur grade et être âgés de 21 ans<sup>330</sup>. Les sous-officiers devaient de plus être porteurs du brevet d'instructeur et réussir l'examen organisé par la 2<sup>e</sup> section technique du corps. Enfin, pour être admis dans la FP, il fallait encore suivre les cours de formation coloniale et en réussir les examens<sup>331</sup>. On voulait donc de vrais militaires, c'est-à-dire des soldats de carrière, préalablement formés en Belgique à l'esprit de caserne. Il n'était pas question de voir arriver des sous-lieutenants esthètes et rêveurs ! Quelques lignes suffiront à décrire le résultat : « *L'armée a ici grande importance, et surtout ses chefs qui s'en croient beaucoup. Tous ceux que j'ai ici sont des sous-officiers belges que leur départ pour la colonie a promus officiers. Ils joignent à l'ignorance et à l'inintelligence des sous-officiers de chez nous la vanité et la paresse des officiers. C'est assurément un des éléments inférieurs de notre population colonisatrice, malgré le mépris qu'ils affectent pour les autres* »<sup>332</sup>.

Les *magistrats* nommés à titre temporaire ne pouvaient le devenir à titre définitif qu'après un examen complémentaire dont nous ne savons pas sur quoi il portait. Après 1934, les exigences furent nettement renforcées: la nomination dépendit désormais d'une expérience minimum de 3 ans de service effectif, un examen portant sur la connaissance d'une langue indigène, la remise et la défense d'un mémoire portant sur un point de droit congolais<sup>333</sup>. Les statuts des *officiers et employés de Justice*, ainsi que pour les *fonctionnaires et employés de l'Etat* ne disent rien à propos de normes de sélection.

On peut encore déduire quelques informations des réponses données par les Ministres des Colonies à une dizaine de questions parlementaires qui leur furent posées sur ce sujet dans l'entre-deux-guerres<sup>334</sup>

Pour pouvoir postuler un emploi auprès de l'Etat, un *ouvrier* devait posséder des compétences spéciales: ce devait être un homme de métier et d'expérience dans sa branche, capable de transmettre son savoir-faire à un grand nombre de subordonnés indigènes. Les ouvriers sans instruction, ouvriers encore en cours de formation ou apprentis n'entraient pas en ligne de compte. Les candidats devaient être majeurs et avoir satisfait à leurs obligations militaires, car cela ne pouvait avoir lieu dans la Colonie. On se heurtait ici à la disposition constitutionnelle due à Frère-Orban : les militaires belges ne peuvent servir au Congo que comme volontaires. Il ne saurait donc être question d'y appeler purement et simplement des miliciens. Voilà pour l'aspect légal.

Ce n'était pas le seul ! Le Service Militaire avait, à l'époque, la réputation de remplir une double fonction. Il était l'école du patriotisme et de la discipline. Mieux valait donc en faire un préalable à la carrière coloniale. Il était aussi réputé contribuer à la solidarité nationale en mélangeant les classes sociales entre elles. C'était souhaitable en Belgique mais, si l'on avait organisé un service militaire au Congo, où les miliciens belges auraient fatalement côtoyé les Congolais de la Force Publique, cela aurait pu mener à une fraternisation interraciale que l'on ne désirait nullement !

L'âge maximum, qui était encore en 1923 de 35 ans, fut abaissé à 30 ans en 1935. Enfin, il était présumé que toute personne envisageant une carrière coloniale connaissait le français. Cette exigence peut paraître assez étrange quand on sait que la règle, au Congo belge, a toujours été que les Blancs apprirent la langue des Noirs, et non l'inverse. Un contremaître flamand pouvait donc en principe y officier, pour peu qu'il parlât la langue locale ! Mais, pendant longtemps, la colonie eut le français comme seule langue utilisée entre Blancs, par exemple en justice. Il fallut attendre 1912 pour qu'un tribunal du Congo belge,

---

<sup>330</sup> Tant qu'a duré le service militaire, les Belges ont été appelés sous les drapeaux à 18 ans.

<sup>331</sup> AR du 9.8.1919, BO., 1919, pp. 835 ss

<sup>332</sup> Journal d'Antoine Sohier, magistrat, 27 juillet 1910

<sup>333</sup> *Annuaire officiel du Ministère des Colonies 1940-1941*, pp. 2 83-285.

<sup>334</sup> Pour plus de détails, cfr V. FOUTRY, *op.cit.*, pp. 104-106; overzicht en analyse van de parlementaire vragen over Belgisch Kongo in het Interbellum *ibid.*, pp. 192-196.



pour la première fois, rende un jugement en néerlandais. L'exigence du français était donc basée uniquement sur les nécessités de la communication entre Blancs.

En 1928 il n'y avait pas encore d'emplois *d'enseignants non-religieux*. Dix ans plus tard, la situation avait quelque peu changé mais les instituteurs n'entraient plus en ligne de compte: l'exigence minimum était un diplôme de régent ou un certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant de réserve. Avec une belle régularité, on voit reparaître dans les règlements de la colonie cet usage inattendu des titres militaires. C'est une fois de plus que, dans l'esprit des dirigeants belges, l'armée est l'école du patriotisme et de la discipline, deux qualités éminemment désirables chez les cadres coloniaux. Qui a été bon soldat est bon à tout... « *On aggrave ce mal en donnant, dans le choix entre les candidats, une faveur tout à fait injuste aux qualités d'ancien soldat et de flamand. On aboutit à une sélection par le bas...* »<sup>335</sup> disait Antoine Sohier

Avant 1934, aucune formation spéciale n'était imposée aux *employés* de la Colonie. C'est du moins ce que l'on peut déduire du fait que l'exigence d'études secondaires complètes, introduite pendant les années de crise, fut présentée comme une élévation des exigences. Ces exigences nouvelles découlaient du programme d'Africanisation des cadres administratifs inférieurs... On compte désormais sur les Congolais pour les emplois dont les exigences ne dépassent pas le niveau primaire. Enfin, les *fonctionnaires*, devaient être porteurs d'un diplôme universitaire correspondant à au moins 3 ans d'études (licence, candidature en Droit).

D'après Mme V. Foutry<sup>336</sup>, « *Uit de talrijke klachten van de lokale overheid over de kwaliteit van het personeel dat in België werd aangeworven, leiden wij af dat er weinig normen waren en dat daarvan bovendien nog al eens werd afgeweken* »<sup>337</sup>. Cette opinion me paraît pour tout dire un peu aventurée ! Le fait est qu'il y a eu des plaintes, et même beaucoup de plaintes ! Elles ne concernent d'ailleurs pas seulement un manque de formation, de compétence professionnelles ou d'expérience des nouveaux arrivants, mais aussi parfois leur moralité. Elle laissait parfois tellement à désirer qu'elle compromettait les relations interraciales<sup>338</sup>. C'est surtout vrai pour les années '20.

Tout ce que l'on peut admettre, et qui va dans le sens de Mme Foutry, c'est que dans les années '20, les circonstances rendirent le recrutement particulièrement patibulaire. L'expansion économique rapide des années '20 avait engendré une forte demande de personnel en peu de temps. Et comme la même haute conjoncture avait les mêmes effets dans la métropole, la colonie ne recevait que ceux qui, en Belgique, n'avaient pas eu de chance ou s'étaient carrément rendus indésirables. Toutefois, cela ne prouve nullement qu'il y ait eu un manque de critères de sélection, ou qu'on s'en soit écarté ! Il paraît tout aussi vraisemblable que ces engagements de personnages douteux répondaient tout simplement aux critères que l'on avait instaurés ! La réponse classique à la « bavure », c'est que parfois une « brebis galeuse » parvient à franchir les barrières de la sélection. Léopold II, à propos du « *red rubber* » n'a pas répondu autre chose. Nous avons vu qu'en pratique les compagnies ont accepté n'importe qui sans examen pour leur personnel de base et que, dans la sélection de leurs directeurs, ils ont engagé des brutes comme étant « énergiques ».

On peut supposer un phénomène du même ordre : sous prétexte d'engager de « bons Belges patriotes » on recrutait des individus qui méprisaient superbement le reste du monde, sous le nom de « meneurs d'homme énergiques », on engageait des « chiens de quartier »

---

<sup>335</sup> Extrait de l'article « Les Chefs de poste. », Gazette de Liège, les 17 et 18 septembre 1911, par Jacques Decourli (pseudonyme d'Antoine Sohier, substitut du PR au Katanga)

<sup>336</sup> V. Foutry, RBHC, 1983, page 482

<sup>337</sup> Trad : « On peut se rendre compte, d'après les nombreuses réclamations émanant des autorités locales, à propos du personnel engagé en Belgique, qu'il y avait peu de critères de sélection et que l'on devait en outre s'en écarter souvent. »

<sup>338</sup> . RA 1921, p. 23; 1922, p. 18 et p. 60; 1928, p. 7, 1929, p. 66.

imbus de leur pouvoir et prêts à défendre leur autorité à coup de trique. On ne manquait pas de critères de sélection, et rien ne prouve qu'on les ait assouplis. Simplement, ils ne valaient rien du tout ! Tout montre que ces critères auraient arrêté un artiste gauchiste, athée et internationaliste. Une brute raciste drapée dans les plis du drapeau tricolore les franchissait haut la main !

Dans la pratique, la crise permit d'établir une sélection un peu plus stricte. Les départs naturels et les licenciements diminuèrent le cadre européen de la colonie de 28% durant les années de crise. Cette diminution fut même de plus d'un tiers dans l'Armée et le nombre de *particuliers*, c'est-à-dire les indépendants et les membres du personnel des entreprises privées, décru de 40%<sup>339</sup> Simultanément, on introduisit des normes plus strictes et on s'y tint mieux. C'est en tout cas ce que l'on affirme officiellement...

En réalité, les normes de sélection fluctuèrent en fonction de la situation du marché. Cela vaut d'ailleurs pour l'ensemble de ce qui, dans la gestion du personnel, est soumis à des dispositions légales, comme la prime d'installation, le régime des congés payés, les allocations familiales, les indemnités de vie chère etc., que l'on avait instaurées dans les années '20 afin d'attirer certaines catégories professionnelles. En temps de crise on les diminua, les supprima ou les suspendit « provisoirement ». Dans les années '30 il n'était plus nécessaire, non plus, d'allécher les diplômés de l'enseignement supérieur: à défaut d'ouvrage en Belgique, le Congo belge recevait plus de candidatures d'universitaires qu'il n'en pouvait traiter.

Le problème de la *formation* du futur personnel de l'administration coloniale fut ressenti très tôt. En 1903, Léopold II avait fondé une *Ecole Coloniale* et celle-ci continua, après la reprise, à dispenser une formation coloniale sommaire. Pour le personnel de la *territoriale*, cette colonne vertébrale de l'administration coloniale, on fonda après la Première Guerre Mondiale une école spéciale, grâce à un don de 10 millions de francs de la *Commission for Relief in Belgium*. Cette *Université Coloniale* devait devenir une vraie université, avec trois facultés : sciences politiques et administratives, médecine et sciences naturelles. Dans ce but, on fusionna le Musée du Congo belge et l'Institut Prince Léopold de Médecine Tropicale avec l'Université Coloniale. En pratique, toutefois, seule la faculté des sciences politiques et administratives parvint à se développer en une vraie faculté.<sup>340</sup>

Les conditions d'accès à l'Université Coloniale étaient assez contraignantes. N'étaient admis que des garçons de 18 à 22 ans, ayant terminé leurs études secondaires, qui réussissaient un examen d'entrée en trois parties et satisfaisaient à l'examen médical<sup>341</sup>. Une fois entré à l'école, on n'était pas sûr pour autant de pouvoir en suivre tout le programme et d'être admis ensuite au sein de l'administration coloniale. Le Ministre des Colonies déterminait chaque année combien d'étudiants seraient admis en seconde candidature. Ce nombre recula de 30 en 1920-1921 à 15 en 1931- 1932 et 1932-1933. Pour les années suivantes, aucun chiffre de contingentement n'est disponible. Le nombre d'étudiants ayant effectivement achevé leur cycle d'étude n'apparaît pas non plus dans les sources habituelles<sup>342</sup>. Les *Rapports Annuels* sur l'Administration de la Colonie citent quelques chiffres d'engagements de personnel ayant achevé les études de l'UC : en 1924, 1925 et 1926

---

<sup>339</sup> Cfr V. FOUTRY, *op.cit.*, pp. 146-149.

<sup>340</sup> J.J. VAN DE VELDE, "Beknopt overzicht van de geschiedenis der Koloniale School", *Problèmes d'Afrique Centrale*, 1952, 17, pp. 219-220; *Koloniale Hoogeschool van België Faculteit der Staats- en Bestuurlijke Wetenschappen*, Antwerpen, s.d., (1938 ?), p. 40.

<sup>341</sup> André SCHOLLER par exemple, futur vice-gouverneur-général, raconte comment ayant postulé à 17 ans à l'Université Coloniale, il fut refusé du fait de son âge. Sa carrière dans la "territoriale" ne put débuter qu'après un long passage par les études de Droit et la magistrature coloniale. Voir Ch.I, "Une carrière coloniale" in A. SCHOLLER, *Congo 1959-1960, Mission au Katanga, Intérim à Léopoldville*, Paris.Gembloux, 1982.

<sup>342</sup> Jusqu'en 1932 les contingents paraissaient au *Moniteur*. Ensuite, plus aucune mention n'en est faite.

on engagea annuellement 13 administrateurs territoriaux sortis de l'U.C, en 1927, 21, en 1928, 8 sur 15 nouveaux engagés, en 1929 ; 11 sur 25, en 1930 ; 15 sur 35 et en 1931 les 11 engagés venaient tous de l'UC.

Le cycle d'études durait quatre ans, en ce compris le service militaire qui s'accomplissait en troisième année, en général dans une école pour lieutenants de réserve. Le programme comprenait formation théorique, travaux pratiques, sport et formation militaire. Il convient toutefois de ne pas se laisser inspirer trop d'illusion par le caractère apparemment complet de ce programme.

La formation à proprement parler intellectuelle était la parente pauvre. Les études théoriques ne prenaient guère de place, étant réduites à trois heures par jour. On les complétait par des conférences et des voyages d'étude. L'accent était mis sur l'habileté manuelle, le sport et l'entraînement militaire. Les premières heures de la matinée et les après-midi leur étaient consacrés. Muscle, santé, patriotisme et surtout discipline primaient sur les valeurs humanistes considérées sans doute comme superflues. Les concepteurs de ce programme semblent s'être fait du « meneur d'hommes » une image qui tient le milieu entre le chef scout, le moniteur sportif et l'adjudant.

L'ex-gouverneur-général Lippens reprochait à l'Ecole de dispenser une formation trop unilatéralement axée sur la technique coloniale, au détriment d'une formation générale de niveau académique. Il prônait d'une part une formation coloniale postuniversitaire, et d'autre part une formation coloniale approfondie pour les fonctionnaires inférieurs<sup>343</sup>. Il ne fut pas suivi : rien ne suscitait plus de méfiance que la formation générale !

En accédant à la seconde candidature, les étudiants devaient s'engager contractuellement à prêter après leurs études une période d'au moins trois ans dans l'administration coloniale. Ils pouvaient alors commencer leur carrière congolaise au rang d'Administrateurs territorial de 2<sup>o</sup> classe, ou dans une autre fonction administrative de même niveau. Ceux qui réussissaient la première année d'études mais ne faisaient pas partie des élus admis à continuer le cycle, pouvaient passer en deuxième candidature dans une autre institution universitaire. A la fin des années '30 on leur offrit une troisième possibilité : la *Fondation Bunge*<sup>344</sup>, une section commerciale coloniale rattachée à l'UC, et visant à former du personnel supérieur pour les sociétés privées. La formation prenait encore un an après la première candidature commune.

C'était en quelque sorte appliquer déjà à la formation l'étroite symbiose, entre l'Administration et les Compagnies, qui caractérisa toujours la colonisation belge. Les membres supérieurs de l'Administration, au moment de la retraite, siégeaient dans les Conseils d'Administration de Compagnies et, souvent, simultanément, au Conseil Colonial<sup>345</sup>. Plus généralement, les Compagnies engageaient volontiers les retraités du cadre de l'Administration comme cadres d'entreprise, à la fois parce qu'ils ne demandaient pas de frais de voyage et d'installation, et parce qu'ils avaient des relations utiles avec leurs ex-collègues. D'autres retraités de la territoriale se fixaient dans la colonie comme colons et profitaient de ces mêmes liens à leur propre profit. Enfin, par le fait de donner un « tronc commun » à l'UC et à la Fondation Bunge, on offrait à tout cela la possibilité de commencer tôt. On pourrait toujours dire plus tard « Nous avons fait nos études ensemble » ! C'est dire combien l'administration et le Conseil colonial étaient peu à même de remplir effectivement leur rôle, quand il s'agissait de surveiller les Compagnies ou de modérer leurs appétits.

---

<sup>343</sup> M. LIPPENS, "Causerie sur le Congo (résumé)", *Buli. S.B.LL*, VII, 1927- 1928, 3, p. 366.

<sup>344</sup> Le nom de cette fondation est tout un programme : Bunge avait été le directeur de « *l'Anversoise* », qui s'était tristement illustrée au temps du « caoutchouc rouge ».

<sup>345</sup> Il n'y avait interdiction de cumul qu'entre le Conseil Colonial et le service ACTIF dans l'Administration.

D'autres institutions encore offraient des formations du même genre<sup>346</sup>. Depuis 1897 à Louvain et depuis 1901 à Anvers les Ecoles Supérieures de Commerce offraient la possibilité d'obtenir une licence spéciale en sciences coloniales.

Pour la formation médicale, il y avait depuis 1906 *l'Ecole de Médecine Tropicale*. En 1923 cette école fut rattachée à l'Université Coloniale en qualité de faculté de médecine et, en 1933, l'école, rebaptisée depuis deux ans *Institut Prince Léopold de Médecine Tropicale* fut transporté de Bruxelles à Anvers. Médecins, vétérinaires, fonctionnaires des services de santé, infirmières et missionnaires y avaient accès pour une formation coloniale accélérée. Les infirmières missionnaires pouvaient aussi suivre la formation du *Centre Universitaire Missionnaire* de l'UCL.

En agronomie coloniale, le choix n'était pas moindre. Dès après la guerre de 14, on put devenir ingénieur agronome colonial à *l'Ecole Supérieure d'Agriculture de l'Etat* à Gand ou à Gembloux. Avant cela, on ne pouvait faire ces études qu'à l'UCL. Avant 1920 il y avait des cours d'agronomie coloniale à *l'Ecole d'Horticulture de l'Etat* à Vilvorde à raison de deux heures/semaine pendant un an. Des fonctionnaires-stagiaires en agronomie du Congo belge pouvaient recevoir une formation élémentaire au *Jardin Colonial* de Laeken A Vilvorde, à partir d'avril 1939 il y eut un cours spécial du samedi après-midi, pour les aspirants colons.

Enfin, les aspirants coloniaux en tous genres, en instance de départ pour le Congo pouvaient encore recevoir une préparation très élémentaire dans divers clubs et cercles, ou suivre un cycle de conférences à *l'Institut des Hautes Etudes de Belgique* à Bruxelles. A l'intention des épouses de coloniaux, *l'Ecole Centrale de Service Social* de Bruxelles donnait un cours très élémentaire de préparation à la vie dans la Colonie.

L'un dans l'autre, ce que l'on voit dans le domaine de la formation donne l'impression d'un grand nombre d'énergies dispersées, beaucoup de petits cycles élémentaires, de courts cycles complémentaires, des ajouts hâtifs, du bricolage et très peu de préparation approfondie ou de formation réellement pensée. En outre, il faut bien dire que, derrière des exigences exprimées en termes ronflants, les objectifs visés par le recrutement et la formation étaient singulièrement médiocres. Il s'agissait avant tout de recruter de « bons citoyens conformes et contrôlables » qui feraient preuve du minimum d'originalité, d'initiative et d'ouverture d'esprit. C'est sur cette toile de fond qu'il faut regarder le flux ininterrompu des réclamations au sujet de la piètre qualité du personnel.

### **Ne pas demander l'impossible, même aux Belges...**

Au Congo Belge, dans l'entre deux guerre, l'image de *l'immigrant idéal* s'imposa très vite et c'est en fonction de cette image que la politique d'immigration se décida dans une très grande mesure. La législation en vigueur à long terme réussit à repousser ou à limiter les *éléments étrangers*, de telle sorte qu'à la fin de cette période, les Belges représentaient les 2/3 de la population blanche. Cette lutte contre la présence étrangère était aussi une lutte contre la présence syndicale, assez forte chez les Anglo-saxons. La politique d'immigration réussit aussi à éviter que se forme une classe de « *poor whites* », en interdisant l'accès du pays à qui ne présentait pas de garanties de solvabilité, et en expulsant qui venait à y tomber.

D'autre part, bien des plaintes de responsables ou de chefs d'entreprises concernent la faible qualité du personnel blanc, ce qui inspire l'idée que la *sélection* laissait à désirer et que le *niveau de formation* était nettement insuffisant. C'est à peine si l'on faisait de la *propagande* pour attirer des personnes mieux formées et les candidats sélectionnés étaient le plus fréquemment *insuffisamment formés* au début de leur carrière coloniale. Leur sélection, d'ailleurs, s'opérait plutôt sur des critères de conformisme de pensée et de discipline sociale,

---

<sup>346</sup> On en trouvait la liste dans la plupart des publications coloniales, comme *l'Annuaire du Congo Belge, het Officieel Jourboek van het Ministerie van Koloniën* etc...

qui ne garantissaient guère leur efficacité. Même l'Université coloniale, qui devait former la crème de l'administration coloniale : les fonctionnaires de la *territoriale*, dispensait une formation qui n'était pas assez générale et surtout, pas assez humaine.

Lorsque des auteurs, par ailleurs fermement convaincus du bien-fondé de la colonisation, évoquent ce problème de la qualité déficiente du personnel blanc, il est courant qu'ils la déplorent qu'ils exhortent la Belgique à envoyer au Congo *les meilleurs de ses fils*. Il est même une phrase qui revient souvent : « *Il faudrait des surhommes* ».

Sans le savoir, ils ont énoncé là une profonde vérité, qui va bien au-delà de ce qu'ils avaient consciemment à l'esprit. Car le plus souvent celui qui écrit, colonial en retraite, exprime simplement, en toute modestie, l'idée que si la tâche du colonisateur est surhumaine, et que lui-même ne s'en est pas si mal tiré, il doit d'une certaine manière être un surhomme lui-même, ou presque...

La colonisation repose sur l'idée que le « civilisé » a le droit de dominer le « sauvage ». Et l'on fait reposer ce droit sur les plus magnifiques réalisations de la civilisation européenne, opposées au vide supposé des cultures africaines. Et d'aligner Platon, Mozart, Copernic, Descartes, Renoir, Beethoven et Lavoisier, tous emballés dans la même crêpe... Ne marchandons pas. Il est vrai qu'un certain nombre d'Européens représentent quelque chose d'important dans l'histoire de la pensée humaine. Seulement, là où le bât blesse et où cela ne va vraiment plus, c'est lorsque l'on veut faire, de n'importe quel Blanc, Platon, Copernic, Descartes, Renoir, Beethoven et Lavoisier, tous emballés dans la même crêpe ! Et qu'en leur nom on réclame pour le contremaître Van Pachterbeke le même respect que s'il les incarnait tous à la fois !

Très régulièrement on rencontre, dans les écrits qui concernent le Congo belge, cette situation : les phrases ronflantes et grandiloquentes couvrent une réalité qui est de la plus triste des platitudes. *S'il y avait des surhommes, ils auraient le droit de coloniser*. S'il existait des êtres similaires à nous, mais qui seraient, tous et chacun, les égaux de plusieurs génies de l'histoire humaine, ils nous seraient tellement supérieurs, à nous pauvres humains ordinaires, qu'ils auraient le droit de nous dominer. Et sans doute que nous les en remercierions. Mais c'est là un thème pour écrivains de science-fiction. L'histoire n'a encore jamais rencontré que des hommes ordinaires !

Il n'est donc pas surprenant que les Belges n'aient jamais trouvé leur « colon idéal » !



### L'explorateur Schweinfurth

Il est possible qu'au départ, l'apparition de personnages à la peau très pâle ait paru surnaturelle. D'autant plus que, dans les traditions folkloriques, la pâleur est associée à l'idée de revenants, de fantômes. Encore faut-il dire que ceux de nos ancêtres qui allèrent courir l'aventure au Congo ne montraient pas beaucoup de centimètres carrés de leur étrange épiderme. La tenue de l'explorateur du temps de Léopold II est frileusement emmitouflée. C'est à peine si le visage et les mains dépassent ! L'impression que laissent la plupart des tenues que l'on voit sur les photos d'époque c'est surtout que l'on devait y cuire à petit feu d'une manière fort désagréable.

Des témoignages font cependant état d'une telle crainte « surnaturelle », mais comme une réaction de premier bord, qui ne dure pas.

« *Les premiers Blancs venus ici sont Wefa et Bantzetse . Ils accostaient à Wangata, là où se trouve la factorerie S.A.B. Les Wangata les chassèrent, ils ne voulaient pas d'eux, parce qu'ils croyaient que c'étaient des manes.*<sup>347</sup> »

Ou encore :

« *Mais pendant que nos patriarches goûtaient ainsi la bonté de la vie et des jeux, la nouvelle tomba: "la guerre des esprits arrive !" Elle était arrivée à Eyala. Ils étaient blancs comme les jeunes feuilles de bananier; ils n'avaient ni orteils ni talons. C'étaient vous, les Blancs.*<sup>348</sup> »

Mais dans beaucoup de cas, on trouve à cette « anomalie » une explication « naturelle ».

« *L'esclave d'Ikenge, Eluwa, était allé inspecter ses nasses au delà du Fleuve. Il rencontra des Européens (nous les nommions bidumbu, c'est-à-dire albinos). Il les invita à venir avec lui, et ils accostèrent au port. Il alla dire à son maître Ikéngé: "J'ai amené des*

<sup>347</sup> Antoine BOONGO, ancien boy de Charles Lemaire (Aequatoria, « *Témoignages...* »).

<sup>348</sup> Paul BOFUMBO, originaire de Bokakya (Aequatoria, « *Témoignages...* »).

*albinos, ils sont à la rive". Lui et son maître y descendirent et ils saluèrent les albinos. Ils montèrent. Il leur demanda leurs noms; ils répondirent: Wefa, Batasetse et Ikoka.*<sup>349</sup>»

Jean Elima, du village de IKUWA, province de l'Equateur, témoignage recueilli en 1953 :

« *Quand le Blanc arriva, je le vis moi-même, je ne l'ai pas entendu des autres.*

« *Quand vous Blancs êtes arrivés, vous n'êtes pas arrivés pour vous battre, mais pour acheter de l'ivoire. Et vous vous êtes battus contre nous parce que nous vous avons provoqués. Nous vous appelions "bambulumbu". A Ikuwa on a tué un homme d'un coup de fusil devant mes yeux. Les Blancs passaient en "itukutuku", un canot. Il les provoqua. Ils tirèrent sur lui de la rivière et il mourut. Le nom de cet homme est Iluwa. C'est là le début de la guerre entre nous et les Blancs, parce que Iluwa leur tirait des flèches.*

« *Dans la lutte contre les Blancs nous n'étions pas forts. Nous avons fui. (...)*

« *Après on nous dit: « acceptez la paix et faites du caoutchouc ». Nous l'avons acceptée et nous avons fait du caoutchouc. Nous prenions la sève du caoutchouc et la frottions sur le ventre. Quand elle était coagulée. Nous l'enroulions en boule. Mais quand ce caoutchouc arriva chez les Blancs ils n'en voulurent pas parce qu'il était rouge : dans ce temps nous nous enduisions du fard rouge. Le Blanc nous apprit à le faire autrement. Nous devons mettre la sève du caoutchouc en un pot et la mélanger avec du bosanga<sup>350</sup>. Il y eut trois Blancs pour qui nous avons fait du caoutchouc (...) Et à chaque livraison ils tuaient quatre hommes, et à chaque panier de caoutchouc ils ajoutaient quatre mains d'hommes qu'ils avaient tués, ils mettaient ces mains au-dessus du panier et les envoyaient ainsi à Ntange, Wilima et Ikomakoma à Mbandaka. Mais les Ikuwa étaient mécontents et fâchés de ces tueries et s'enfuirent, le village mourut complètement, sans âme qui vive. »*

Ou encore :

« *Ici chez nous, le premier Blanc que les ancêtres et nos parents avaient vu fut un Blanc de la SAB. Il était venu vendre des perles. Et eux les achetaient avec des laitons de cuivre. Bokukulu, de la SAB, était-il un missionnaire protestant ou un Blanc de l'état ? Les villageois ne le comprenaient pas. Tout simplement, on le contemplait et on s'en émerveillait. On disait: "Jamais vu pareil homme tout blanc". Alors beaucoup l'appelaient tantôt "fez-rouge du soldat", tantôt "blanc", tantôt "albinos".*<sup>351</sup>»

Il en va de même pour les armes à feu et la poudre. Il y eut peut-être une émotion, chez les Bakongo, au premier coup de canon des Portugais. Après cela, les fusils de traite précédèrent l'arrivée des Européens. De sorte qu'à l'arrivée des Blancs de l'EIC, cet armement était chose déjà connue.

Un autre témoignage : interview de l'écrivain Lomami Thibamba<sup>352</sup>.

*EMONGO : Un retour en arrière entre le Boula-Matari et le Mupe, il y avait tout un clan hétéroclite de marchands, de chasseurs, tous des Blancs... Qui était par exemple le «Mundele-Madesu» et pourquoi ce nom-là justement*

*LOMAMI : De «Mundele-Madesux, je n'ai jamais entendu parler. Ce dont j'ai entendu parler vers 1939, peu avant la Guerre et durant la Guerre aussi, c'était d'abord de «Mundele-Mwinda », ensuite de «Mundele-Ngulu»...*

*Mundele-Mwinda était un pourchasseur, celui qui, la nuit venue, ici à Kinshasa bien entendu, avait une lampe torche magique. Il circulait ave. Il vivait avec des indigènes*

<sup>349</sup> Joseph MPONGO, ancien catéchiste à Bokala-Bamanya (Aequatoria, « *Témoignages...* »).

<sup>350</sup> On peut recouper ce passage avec un document de la main de Lemaire, qui dit effectivement qu'afin d'humaniser la production du caoutchouc, on a montré aux indigènes comment provoquer la coagulation en pots, plutôt que de s'en enduire.

<sup>351</sup> Joseph EKUKU, de Bokuma (Aequatoria, « *Témoignages...* »).

<sup>352</sup> Interview réalisée zn 1985, et parue dans « *Zaire, 1885-1985...* », pp 135 à 147, citation, page 140-141.

*inféodés à l'affaire. Il fixait sa lampe torche sur le malheureux qu'il rencontrait et celui-ci était paralysé. On l'emmenait alors chez Mundele-Ngulu.*

*Le Mundele-Ngulu l'engraissait. Après un certain temps, le malheureux devenait un cochon - ngulu - et c'est de ce cochon-là qu'on utilisait la chair pour faire des boudins, pour faire du jambon, pour nourrir les Blancs pendant la Guerre, etc. C'était ce qui se disait à l'époque, mais ce Mundele-Mwinda, ce Mundele-Ngulu... jamais visibles : seul ce bruit-là courait.*

*EMONGO : Au village, quelques figures blanches devaient être plus familières que d'autres. Par exemple, l'agronome, le curé, le routier...*

*LOMAMI : Je ne dois rien exagérer. Je suis natif de la ville et j'ai grandi dans la ville. La vie rurale, je ne l'ai jamais connue autrement que par ce qui s'écrivait dans les livres et dans les revues. Je sais par ailleurs, de par ce que disait mon père, que l'homme blanc est un revenant. Tout ce qui est blanchâtre de peau, comme les albinos, ce sont des êtres craints, ils sont semi-spirituels et semi-humains dans la journée. Dans la nuit, ils ne sont plus des nôtres, ils sont très actifs dans le sens nuisible. C'est comme cela que papa me parlait de ces peaux blanches considérées par les peaux noires. Les yeux de ces hommes-là ressemblant à des yeux de chat, ils vous regardaient avec une profondeur qui, nécessairement, effrayait, et les cheveux filasses... ah non ! Et tout, et tout en l'homme blanc, jusqu'à son odeur, tout cela créait quelque'un d'extraordinaire par rapport au Noir qui est un vrai homme, créature humaine : le Blanc ne l'est pas, le Blanc est ambivalent. C'est comme cela qu'on le considérait.*

*En ce qui concerne le village, le Blanc s'y était introduit, ayant ce que nous n'avions pas le fusil qui envoie la mort de loin. Nous étions désarmés. Nos compatriotes qui s'étaient mis au service des Blancs, les soldats, savaient utiliser ces armes, qu'ils utilisaient d'ailleurs pour en abuser envers nous... Dans ce contexte, le paysan, eh bien ce que l'agronome voulait de lui, il ne pouvait que l'exécuter, mal encadré et terrorisé qu'il était. En tout cas, pratiquement, je ne sais pas grand-chose, je n'ai pas vécu dans ce milieu. »*

La couleur « blanche » de l'épiderme européen n'est d'ailleurs pas évoquée partout. Dans la région des Grands Lacs, où les missionnaires font état de prédictions faites par les devins traditionnels dont leurs ouailles auraient gardé le souvenir, ceux-ci sont annoncés comme « rouges » : « *Des hommes rouges vont arriver... Les uns sont bons, les autres mauvais...* », en est le texte le plus habituel. Et, bien sûr, après une longue marche au soleil, en savane, une certaine rougeur s'explique d'elle-même. Au demeurant, comme les Blancs, objectivement, sont roses, la chose importe assez peu !

Au fond, l'impression que l'on a, lorsqu'on lit une bonne quantité de témoignages sur ce que les gens se rappelaient encore, il y a une cinquantaine d'années, de l'arrivée des Blancs, c'est que dans énormément de cas, on les prit d'emblée pour ce qu'ils étaient : des hommes d'une autre couleur de peau, et que, là où il y eut une réaction de peur superstitieuse, elle ne dura pas longtemps. En fait, on serait enclin à penser que les Blancs se sont crus considérés comme des surhommes pendant beaucoup plus longtemps que les Noirs n'y ont cru !



## « Prestige » : une notion toujours évoquée et jamais définie



Toujours est-il que l'on en vint rapidement à considérer que tout ce qui touchait au Blanc devait être « prestigieux », même si ce que l'on entendait par là n'était pas toujours bien clair ou très bien défini.

S'il n'est pas défini, le « prestige » est par contre une notion importante, si l'on en juge par le nombre de fois où il est cité par des textes de toute nature comme une nécessité incontournable. Pourquoi donc cette chose si mal définie était-elle en même temps aussi importante ?

Nous avons du mal à le comprendre parce que nous sommes habitués à un monde où le Congo est à quelques heures d'avion de la Belgique et où l'on peut donc penser à une réaction immédiate à des événements congolais – y compris une réaction matérielle comme, par exemple, un envoi de troupes. A l'époque où l'on n'avait accès au Congo que par la voie maritime, la situation était très différente. Il ne faisait aucun doute qu'une réaction militaire de la Belgique mettrait plusieurs mois à atteindre les régions menacées.

Or, la population blanche était alors beaucoup moins nombreuse qu'elle ne le fut dans les dernières années de la colonisation, et même, à certains endroits, moins forte qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les Blancs avaient donc l'impression très forte – qui en des temps troublés pouvait devenir une peur lancinante – d'être « une goutte de lait dans un océan de café », une minorité très faible au regard de la population noire qui les entourait de toutes parts<sup>353</sup>. Lorsque des troubles se produisaient, le cri d'angoisse suprême était « *Et si cela devenait une révolte générale ???* ».

Cette minorité fragile et menacée était pourtant censée avoir un comportement de maître, se faire craindre et respecter. Ceci, en vertu d'une supériorité supposée de l'homme blanc... Le « prestige » était la dénomination de ces signes extérieurs de supériorité et de respectabilité qui devaient – du moins on l'espérait – valoir aux Blancs le respect des Noirs.

---

<sup>353</sup> On peut se demander si chasser cette peur en n'ayant pas sans cesse la majorité noire sous les yeux n'a pas été une des raisons de la division des villes en « quartier blanc » et « quartiers indigènes ».

Puisque le prestige de l'Homme blanc n'est défini nulle part, on n'a d'autre issue que d'essayer de définir la notion en se basant sur les faits, attitudes ou pratiques qui sont, dans le discours colonial, prônées comme conformes à ce prestige, ou au contraire fortement déconseillées, comme lui étant contraire. Il fallait en tous cas paraître « supérieur », et l'on importa, en guise de « code de la supériorité » des comportements qui étaient ceux de la classe dominante en Europe, c'est-à-dire de la haute bourgeoisie.

Or, disons le tout de suite, l'on va très fréquemment aboutir à de grotesques clowneries, parce que la plupart des Blancs qui se considéraient comme investis de la responsabilité d'étaler à l'œil – supposé ébloui – du Noir le « prestige de l'homme blanc », étaient fort rarement là dans leur rôle naturel. En fait de « prestige de la haute société », ce fut plutôt la mise en scène, par une mauvaise troupe de patronage, de l'idée que des personnages souvent dépourvus de culture et d'éducation se faisaient de la « haute société » !

Dans ce domaine, on trouvera maintes fois à illustrer la formule d'André Gide<sup>354</sup> : « *Moins le Blanc est intelligent, plus il trouve le Noir bête* »... Cela engendra du grotesque, mais aussi du tragique. La plupart de ces gens n'avaient aucune habitude d'avoir des domestiques, et ne savaient donc trop comment commander, comment se comporter avec eux. Livrés à eux-mêmes et mis dans une situation d'égalité, ou presque, ils auraient peut-être trouvé spontanément les attitudes qui auraient convenu. Mais on leur avait mis en tête qu'ils devaient, non pas être naturels, mais jouer à la classe supérieure, et manifester une grande hauteur par rapport à ces « sauvages ». N'ayant pas la faculté de le faire de manière hautaine et glaciale, mais polie, comme l'auraient fait de vrais aristocrates ou grands bourgeois, ils tombèrent facilement dans les grossièretés, les injures et les coups.

Que cela ait tourné au théâtre est assez naturel.

Il est à remarquer qu'à l'époque de Léopold II, le prestige social, en Europe, était en grande partie une question de signes extérieurs. Et ce n'était pas simplement une question de salaire ou de richesse. Les employés belges, et même (surtout !) les fonctionnaires étaient très mal payés, mais se regardaient malgré tout comme bien supérieurs à des ouvriers qui gagnaient peut-être parfois plus qu'eux. Ils s'habillaient différemment, n'habitaient pas les mêmes quartiers, avaient des comportements différents et qui voulaient être différents ! Dans les loisirs, même, si tout le monde à peu près jouait aux cartes, ce n'était pas aux mêmes jeux !

Nous en avons gardé, dans notre langage, des traces de ces temps où les différences sociales étaient clairement perceptibles, lorsque nous opposons, par exemple, les « cols blancs » aux « cols bleus », ou les « casquettes » aux « chapeaux ». On était donc loin, même pour les loisirs, du port universel du blue-jeans passe-partout !

Plus tard, lorsque les Blancs seront plus nombreux dans la colonie, et que leur habitat se sera amélioré, et précisément dans ce domaine des sports et divertissements, ce seront encore les activités perçues, à l'aune de la Belgique, comme « riches », « chic », voire « snob » qui auront la préférence des coloniaux. Les sports populaires en Belgique sont principalement le football et le vélo<sup>355</sup>. Et, logiques, les Belges en transmettront la passion aux Noirs qui sont, au Congo, « le peuple ». Pour eux-mêmes, ils préféreront le tennis, l'équitation, le yachting, le farniente au bord de leur piscine privée ou de celle de divers « Clubs » qui auront de préférence des appellations anglaises distinguées, et non des enseignes du genre « Chez Marcel » ou « In de volle pot », établissements que les coloniaux préféreront oublier dans leur (bas) quartier d'origine !

Cette discrimination entre le « haut » et le « bas » de la société s'étend jusqu'à la nourriture. Dans les années 1900, on a publié pas mal de petits livres consacrés à l'économie

---

<sup>354</sup> Dans « *Voyage au Congo* » 1927.

<sup>355</sup> Il est assez compréhensible qu'ils n'aient pas fait du vélo pour leur plaisir, compte tenu du kilométrage qu'ils abattaient à bicyclette dans le cadre de leurs activités professionnelles. En effet, jusqu'à l'introduction de l'automobile, ce véhicule fut, avec la marche à pied, le seul moyen de déplacement dans beaucoup de régions, où le cheval ne peut survivre. Maints passages de carnets de Sohier, par exemple, sont consacrés à ses tribulations vélocipédiques.

domestique. (L'époque, très engouée de science, découvrait l'hygiène et la diététique « scientifiques »). La plupart de ces œuvrettes déclinent leurs recettes en deux versions : « menu bourgeois », d'une part, « menu ouvrier » de l'autre... car les classes sociales interféraient même avec la manière de découper une vache ou un cochon !

D'autre part, les termes dans lesquels on parle du prolétariat européen sont à peine moins inquiétants que ceux dont on use pour décrire les « sauvages ». Les bas-fonds de la ville sont une « jungle », et on y rencontre « *Les Mohicans de Paris* ». Lorsqu'il s'y produit des « troubles », ils sont décrits à l'opinion bourgeoise horrifiée en des termes qui rapprochent le prolétaire européen de la bête : férocité, instincts bestiaux, etc... : Rappelons-nous les commentaires de Jean Volders (c'est-à-dire du fondateur du journal « *Le Peuple* » !), après les événements sanglants de 1887. « *Nous ne sommes pour rien dans les excès auxquels on s'est livré à Liège.* » Il y voit « *l'ignorance profonde de ce peuple soulevé.* » Un mouvement que même les socialistes de l'époque résumait en ces termes: « *Rien qu'un désir brutal, féroce, inconscient de jouissance et de richesse* » à la faveur duquel « *surgirent de leurs trous obscurs toutes les bêtes immondes, vagabonds, malfaiteurs, repris de justice qu'on trouve en toute perturbation sociale* ». A quelques adjectifs près, la *perturbation sociale* vaut la *sauvagerie primitive* et l'ouvrier blanc n'est guère mieux traité dans les descriptions que l'indigène congolais.

Mais, en réalité, en dehors de quelques personnes réellement originaires de la haute bourgeoisie, ou même de la noblesse, la plupart des Blancs qui avaient à appliquer ce code pour leur « prestige » n'étaient pas issus des couches sociales dominantes en Belgique. On eut donc affaire à l'idée que l'on se faisait, ailleurs, du comportement des grands bourgeois ! Autrement dit, à l'idée qu'un contremaître se faisait des « belles manières » d'un ingénieur, ou à celle qu'un sous-lieutenant pouvait avoir du comportement d'un général. En un mot, des manières de parvenu. Lorsqu'on rapporte, dans de vieux documents, l'une ou l'autre anecdote montrant le ridicule de ces « belles manières », on a l'impression de lire l'une ou l'autre de ces blagues d'almanach qui ont pour héros Monsieur ou Madame Nouveauriche.

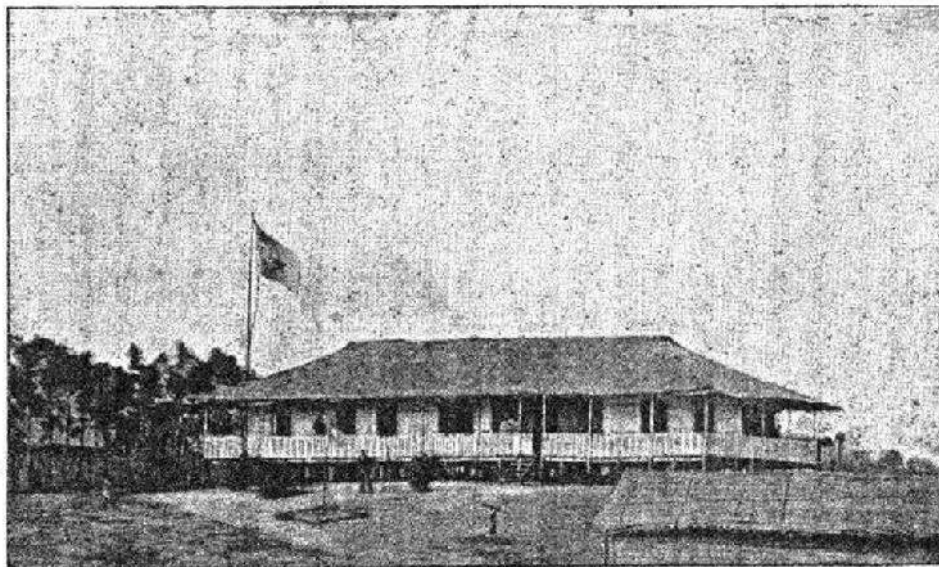
En mettant les choses au pire, on cumulera les défauts de la classe d'où l'on vient et ceux de celle dont on veut paraître faire partie. Antoine Sohier (qui n'a nulle prétention à être issu de l'élite : son père était agent de police !) observe, par exemple, à propos des militaires : « *Je suis allé hier soir chez l'armurier Lovinfosse, un Liégeois, voir son jardin vraiment beau. La terre, dit-il, est excellente, mais il faut de la patience pour la travailler. Aujourd'hui, il y a eu pour l'armée exercice au canon. On a tressauté toute la journée. L'armée a ici grande importance, et surtout ses chefs qui s'en croient beaucoup. Tous ceux que j'ai ici sont des sous-officiers belges que leur départ pour la colonie a promus officiers. Ils joignent à l'ignorance et à l'inintelligence des sous-officiers de chez nous la vanité et la paresse des officiers...* »<sup>356</sup>

Jugement que l'on peut, sans risque excessif d'erreur, étendre aux civils...

---

<sup>356</sup> Journal, Mardi 27 juillet 1910, Tshinsenda

## Le lieu du prestige : la maison du Blanc



Type des habitations des stations.

Le Belge, dit-on, a une brique dans le ventre, et donc l'habitat est chez lui le signe de son rang social. « *Des villes qui rappellent nos plus coquettes cités balnéaires égayent et animent les rives du grand fleuve...* », écrit la Commission d'Enquête de 1904 au début de son rapport, où elle rend hommage au travail accompli par l'EIC. Et les enquêteurs ont mis le doigt, sans le vouloir, peut-être, sur l'un des « couacs » de la colonisation belge. En effet, passée la brève époque des abris sommaires ou rudimentaires, puis des bungalows copiés sur la colonisation briannique, un bon nombre de constructions réalisées pour y loger les Blancs l'ont été à l'imitation de ce qui était alors le summum de la distinction bourgeoise : la Villa à la Mer. Bien des constructions des quartiers blancs, au Congo, auraient pu être transportées telles quelles à Blankenberghe ou à Knokke-le-Zoute. Une fois munies de la plaque « Villa Mon Rêve » ou « Sam Suffy », elles y auraient été à leur place. Plus tard, d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, cette référence balnéaire deviendra encore plus explicite, avec la très grande fréquence des piscines privées attenantes aux maisons.

Cela conduisit bien entendu à certaines aberrations. Sous les cieux changeants et rarement cléments de la Mer du Nord, il est logique de prévoir de larges baies vitrées pour que le soleil, les jours où il y en a, luise gaiment dans toute la maison. Par 35 ou 40 degrés à l'ombre, laisser entrer le soleil à flots et multiplier encore les effets de l'astre du jour à travers les énormes loupes de ces carreaux n'était pas tout à fait l'idée idéale. Après l'indépendance, on ricana à propos des Congolais qui, héritant de ces maisons, remplacèrent souvent les carreaux par des planches. C'était pourtant nettement mieux adapté au climat.

### Urbanisme colonial

Ladite « villa pimpante » est située dans un quartier blanc séparé de la « cité indigène » par une distance réglementaire. Et, le soir, chacun doit obligatoirement regagner sa partie de la ville. La « zone neutre » est en général large de 500 mètres environ. Cette séparation et cette distance sont officiellement justifiées par des raisons d'hygiène. Un demi-kilomètre serait une distance trop considérable pour le vol d'un moustique anophèle, le vecteur de la malaria.

Toutes les villes du monde, et notamment les villes belges, ont des quartiers riches et chics, qu'il est désirable d'habiter, et d'autres, pouilleux et mal famés, où l'on n'aime guère vivre. Bruxelles a les Marolles et l'Avenue Louise. Toutefois, dans les villes anciennes, cette organisation de l'espace en fonction de la hiérarchie sociale est complexe, bigarrée et

marquée par l'histoire. Les coupures ne sont pas nettes, la géométrie laisse à désirer et il subsiste des ilots. En outre, entre la haute bourgeoisie et le peuple il y a tous les échelons de la petite et moyenne bourgeoisie qui ménagent des transitions et, sur le terrain de l'habitat, des dégradés imperceptibles.

Bien qu'en Europe on ait dû s'arranger de villes existantes, l'époque où l'on colonise l'Afrique est aussi celle des grands chambardements urbains. Léopold II fut en quelque sorte le Hausmann de Bruxelles, et on retrouve dans les grandes réalisations urbanistiques de son règne les mêmes idées que chez le préfet parisien. D'une part, supprimer les rues étroites et tortueuses se prêtant trop aisément aux barricades et à l'émeute, pour les remplacer par de larges avenues bien dégagées où la troupe manœuvrerait à l'aise, avenues qui indéniablement amenaient aussi de l'air et de la lumière au centre ville<sup>357</sup>. D'autre part, organisation de l'espace urbain en panoramas symboliques, la large avenue ouvrant le plus souvent une perspective sur l'un ou l'autre monument significatif, tel le monumental Palais de Justice de Bruxelles.

Au fond, la grosse différence, c'est qu'en Europe, pour distinguer les « casquettes » des « chapeaux », le couvre-chef est indispensable, tandis qu'au Congo, on est fixé d'emblée par le couleur de l'épiderme, et que, dans un pays neuf, il était possible de rendre obligatoires et claires certaines mesures qui ne pouvaient être mises aussi fermement en vigueur en Europe par suite des complications héritées du passé architectural, social et juridique.

Confiner le peuple dans ses quartiers, mettre ceux-ci à une distance prudente des demeures des « bonnes gens » et obliger la populace à n'en sortir qu'entre 4 et 18 heures sont des choses que l'on aurait volontiers faites à Bruxelles aussi. Malheureusement, on en était empêché par l'existence de nombreuses catégories sociales intermédiaires, l'on ne pouvait imposer le couvre-feu que si l'on trouvait une raison de décréter l'état de siège, et l'on était bien obligé de prendre les villes comme elles étaient.

Au Congo, au contraire, on fait du neuf. Quel bonheur ! Et on peut donc le faire en appliquant sans obstacle ses convictions. Et, si le résultat est caricatural sur plus d'un point, il faut le rappeler encore une fois : on n'a pas affaire au Congo à l'ordre social créé en Europe par la haute bourgeoisie, mais à la mise en scène de sa copie, par des gens d'origine généralement médiocre.

L'architecture et l'urbanisme, quand ceux qui pensent la ville et la construisent n'ont devant eux qu'un terrain vague et n'ont pas à se soucier de données imposées par une agglomération préexistante, c'est toute une philosophie de la vie en société qui se coule en béton et en pierres ! Lorsqu'une ville est conçue de toutes pièces, que sa construction est planifiée dans son ensemble, et que socialement elle comporte deux classes séparées par une grande distance du point de vue de la fortune, du pouvoir ... bref, du fameux « prestige », les traces de l'histoire et les stratifications subtiles de villes anciennes ne se rencontrent pas. On les évite même soigneusement. La ville traduit fidèlement dans sa construction la séparation drastique entre Maîtres et Serviteurs, entre ce qui est en haut de l'échelle et ce qui est en bas, bref, entre ce qui est Blanc et ce qui est Noir.

Avec la « ville blanche », on réalise enfin le sommet du « quartier chic », celui qui est non seulement bien séparé, mais encore carrément interdit au peuple en dehors des heures où il y vient pour travailler.

## **Maison bourgeoise**

*“Coloniser, cela signifie entre autres qu'un groupe d'habitants de la puissance colonisatrice vont aller s'établir, pour un séjour limité ou de manière définitive sur un*

---

<sup>357</sup> Les innombrables pièces d'archives que l'on possède, de l'activité considérable de bâtisseur et d'urbaniste de Léopold II, montrent qu'il était tout à fait conscient de l'importance des espaces verts à des fins d'hygiène et de salubrité. C'est manifeste, par exemple, dans toute la correspondance qui concerne la création du Parc Duden.

*continent étranger, dans des conditions de climat et de vie qui ne leur sont pas familières, au milieu d'une culture qui leur est inconnue* ». <sup>358</sup>

Le problème s'est posé au Congo comme dans toutes les colonies et, très tôt, on accorda la plus grande attention à la conception d'une « maison idéale » pour le colon blanc. Ceci devait tenir compte de ce qu'au contraire d'autres métropoles, et à rebours des Missionnaires dont l'apostolat exigeait une présence à vie en tous les points du pays, la Belgique n'envisageait pas de colonisation de peuplement, donc pas de migration massive de Belges vers le Congo. Les Belges ne s'établiraient pas pour rester, mais bien pour des périodes déterminées de travail. L'habitat pour Blancs fut donc conçu comme un parc immobilier de maison-types, qui seraient attribuées à des employés successifs, à chaque fois pour une période relativement courte. Culture et pratiques de l'habitat seront donc fort différentes de celles de la métropole, où la maison est à la fois une affaire personnelle et l'affaire de toute une vie.

A l'origine, le débat sur la maison coloniale fut moins l'affaire d'architectes que de médecins, d'ingénieurs, d'industriels et de militaires. Au centre de ce débat se trouvait la question : comment, compte tenu des connaissances médicales et des techniques de l'époque, faire face au climat débilitant des tropiques ?

Mais il ne resta jamais un simple débat technique et rationnel. Dès le début il faut également alimenté par le discours colonial sur la « mission civilisatrice » et par la notion de « foyer » et de « chez soi ». En effet, la maison coloniale ne devait pas simplement offrir un abri dans un environnement étranger et hostile, mais un foyer, où il se sentirait « comme chez soi », un substitut de son « vrai » foyer lointain, en Belgique. En ce sens, la maison coloniale est un miroir, où se reflètent à la fois les contours de la conception bourgeoise belge de ce qu'est un foyer et les conditions spécifiques de la « rencontre coloniale ». Habiter, dans une colonie, cela reste en tous cas toujours un habitat « en déplacement ».

En effet, la caractéristique de base en est le 'déplacement': la situation "*in which the meaning of things and places - even the most common ones - is not a shared convention, but part of contested territory*", où "*appropriate schemes are no longer available to guide practical behaviour*". <sup>359</sup> Les guides pour voyageur, manuels médicaux, revues d'architecture, prospectus immobiliers, revues féminines, romans coloniaux et mémoires de pionniers permettent de se rendre compte, plans, croquis et photos à l'appui, de ce que fut l'évolution de la maison coloniale au Congo belge, évolution qui raconte à sa manière toute l'histoire de la colonisation <sup>360</sup>

Un éventail aussi large de sources finit même par montrer toute la vie quotidienne dans le contexte colonial. Tout autant qu'à une analyse architecturale et historique, la maison se prête à une analyse socioculturelle. Etant le lieu par excellence du '*colonial encounter*' <sup>361</sup> tous les rapports de race, de classe, de sexes qui parcourent la société coloniale et la rendent hétérogène, s'y reflètent. Cette histoire montre quelque chose de différent du rapport

---

<sup>358</sup> "Koloniseren houdt onder meer in dat een groep inwoners van de koloniserende mogendheid tijdelijk verblijft of zich voorgoed gaat vestigen in een vreemd continent, met een klimaat en met leefomstandigheden die ze niet gewoon zijn, te midden van een cultuur die ze niet kennen". *J LAGAE : Wonen in de Belgische kolonie: "Il faut donner à l'agent congolais un home"* DWR 116, 2005[

<sup>359</sup> HEYNEN H & LOECKX A, *Scenes of Ambivalence: Concluding Remarks on Architectural Patterns of Displacement*, in: *Journal of Architectural Education*, nr. 2, 1998, p. 100.

<sup>360</sup> Voir aussi par exemple LAGAE J., « *In Search of a 'comme chez soi' The Ideal Colonial House in Congo (1885-1960)* » ; Jean-Luc VELLUT (red.), « *Itinéraires croisés de la modernité au Congo Belge (1920-1950)* », nrs. 43-44 *Cahiers africains/Afrika studies*, Tervuren/Paris., CEDAF/L'Harmattan, 2001, pp. 239-282.

<sup>361</sup> Le '*colonial encounter*' fait partie du jargon de l'historiographie postcoloniale et désigne les formes diverses (dialogue, conflit, échange, métissage...) de rencontres qui se sont produites dans le contexte colonial. A propos de cette problématique au Congo belge, Antoine TSHITUNGU KONGOLO, *Aux pays du fleuve et des grands lacs. Tome I. Chocs et rencontres des cultures*, Bruxelles, Archives & Musée de la Littérature, 2000 a compilé à ce sujet une intéressante anthologie de textes de la littérature coloniale et postcoloniale.

« colonisateur-colonisé » perçu souvent comme « actif-passif ». Il montre en fait comment des influences belges et congolaises se sont combinées pour organiser cet espace finalement « exotique » pour les uns comme pour les autres. Il s'en est suivi, notamment, une façon particulière d'envisager ce qui est « public » et ce qui est « privé ».

## Hygiène et confort

En 1895, un médecin britannique, John Murray, exposa dans son livre « *How to Live in Tropical Africa* » ce que devait être « *a typical sanitary house for tropical Africa* » et ce qu'il proposa devint le modèle standard de la maison pour Blanc sous les tropiques<sup>362</sup>. Il s'agit d'une construction élevée sur pilotis, de manière que le plancher se trouve à environ 1,5 m au dessus du sol, avec un toit en pente débordant largement de tous les côtés, de manière à entourer la maison d'un espace extérieur couvert. Dans le jargon de l'époque, on appela cette construction un *bungalow tropical*, et la terrasse couverte : *veranda* ou *barza*<sup>363</sup>. Ces pilotis correspondaient à une croyance des médecins de ce temps, qui voyaient dans le sol une source de « miasmes » qui auraient été à l'origine des maladies tropicales. La barza devait aussi protéger les parties intérieures, tant de l'invasion des brûlants rayons du soleil que des violentes averses tropicales, cependant que des espaces de ventilation, en haut du double toit, ainsi que la cheminée, laisseraient échapper l'air chaud de l'intérieur. Quand, au tournant du siècle, des commissions d'hygiénistes eurent pour mission de proposer des normes d'habitation de nature à améliorer l'état sanitaire précaire dans la colonie, ils avancèrent des suggestions basées sur ce même modèle. Cette maison type fut un peu à l'immobilier ce que le casque colonial était au vêtement. L'un comme l'autre faisait partie de la panoplie de base grâce à laquelle le colon blanc essayait de s'adapter au climat tropical.

Jusqu'à la fin de la colonie, les médecins continuèrent à mettre en avant ce type de bungalow comme étant le meilleur modèle d'habitation. Cela mérite d'être remarqué, non seulement parce que cela ne s'accorde pas avec la découverte, entre temps, du rôle crucial que jouent les insectes vecteurs dans la transmission des maladies, mais aussi parce que, dans les années '20, on introduisit au Congo de nouvelles méthodes de construction. A cette même époque, le progrès technique aurait déjà rendu parfaitement envisageable de recourir au conditionnement d'air. L'architecte Maurice Houyoux, auteur de plusieurs grands projets architecturaux au Congo aurait dit au sujet de l'air conditionné, en cours d'élaboration, qu'il « *valait mieux l'oublier* ». D'après lui, il suffisait d'un effort cohérent au niveau du plan, de la façade et de l'élévation, ainsi que d'une sélection de matériaux bien choisis pour arriver à une régulation thermique satisfaisante.

Dans les années '40, à propos des constructions au Congo, la notion « hygiène » perdit de son importance au profit de l'idée de « confort ». Cela ouvrait la voie à un discours architectural rationnel pour lequel les tropiques étaient le lieu naturel du modernisme, comme celui que tint Le Corbusier dans les années '20. Des architectes travaillant au Congo, comme Claude Laurens se référèrent à ce sujet explicitement à l'exemple de l'architecture moderne au Brésil dans les années 30 et '40. Oscar Niemeyer, Lucio Costa et Affonso Reidy avaient montré comment le langage architectural européen pouvait dans un environnement tropical se traduire en sensualité plastique par l'usage de formes comme les pilotis et le brise-soleil de Le Corbusier. Mais ce discours continuait pourtant aussi à préconiser le bungalow comme la construction typiquement adaptée à l'Afrique subsaharienne. Jean Prouvé, en 1949, présenta une « *maison tropique à portique* », qui n'était rien d'autre qu'un bungalow préfabriqué en

---

<sup>362</sup> Voir, p.ex. la photo en tête de ce chapitre, extraite d'une œuvre d'AJ Wauters.

<sup>363</sup> Ce qui frappa surtout les Belges, du fait de la différence avec leurs habitudes, ce fut l'absence de fondations, donc de caves. Vers 1960, il était encore courant d'entendre désigner par le mot « bungalow » n'importe quelle construction sans sous-sols, même dépourvue de toute autre caractéristique « exotique ». Si le mot « véranda » est passé en français, c'est en général le mot « barza » qui sera usité au Congo pour désigner la terrasse couverte entourant la maison.

aluminium. Peu après, le belge Charles Van Nueten expliqua que concevoir des immeubles à appartements pour le Congo revenait à “*empiler des bungalows les uns sur les autres*”

Ce double plaidoyer, à la fois pour les méthodes de construction modernes et pour le modèle classique du bungalow doit être vu comme une prise de position des architectes contre ce que le critique Emile Henvaux appelait « *la lamentable importation dans la colonie de villas à l'imitation de 'ce qui se fait de mieux' au Zoute, à Wépion ou à Koekelberg* »<sup>364</sup>. Ces villas n'offraient même pas, disaient les architectes, le minimum de confort physique, mais architectes et entrepreneurs durent bien reconnaître aussi que la question n'avait pas seulement des aspects techniques. La maison est un lieu où l'on veut se sentir « à la maison », le « mal du pays » peut y jouer un rôle.

Car on tenait aussi à ce que le bon Belge, installé au Congo belge, restât avant tout belge et ne devînt pas trop congolais. Le « mal du pays », une certaine façon patriotique de soupirer avec mélancolie devant une carte postale montrant les rochers de Freyr, la plage d'Ostende ou la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles n'était peut-être pas vraiment prescrite par le règlement, mais elle était bien vue, comme étant « dans la ligne »... nous dirions aujourd'hui qu'elle était « politiquement correcte ». La maison se devait de rappeler la mère-patrie, et celle-ci était aussi le lieu où passer obligatoirement ses congés. Prendre ses vacances en Afrique du Sud, par exemple, était une faute de goût. Un tel attachement pour la terre africaine n'était-elle pas l'indice de tendances « africaine » ?

### **Domesticité**

Autre stéréotype repris aux classes supérieures de la société belge : la classe dominante a des domestiques. Le Blanc se fait servir. Le colonial a son ombre noire : le « boy ». Et même, comme au Congo il faut remplacer certaines machines par le travail à la main ou faire exécuter à la maison des travaux qu'en Europe on ferait faire à l'extérieur, il en faudra plusieurs. Esbroufe et prétention vont s'en mêler mais, en fait, c'est au départ une nécessité.

Dans les premiers temps de la colonie, les hommes venaient encore au Congo sans femme... donc sans cuisinière. D'où la nécessité d'un cuisinier. Il n'y avait ni machine à laver le linge, ni blanchisseries, d'où le « *lavadère* » ou « boy-lessive ». Le désir de ne pas manger que des conserves poussait à avoir un potager, donc un jardinier. Le mouvement une fois donné, la solidarité africaine jouait à son tour et le boy amenait lui-même ses boys, recrutés dans sa parentèle, pour les travaux sans prestige, et ainsi de suite...

L'orgueil et le souci de la considération sociale se greffèrent sur cette nécessité. Pouvoir écrire à sa famille, à Rochefort ou à Blankenberghe, d'une plume apparemment négligente et désinvolte d'aristocrate blasé, que l'on avait cinq ou six domestiques était une manière de leur montrer « ce qu'était devenu le jeune homme ». Les Belgicains ne manquaient pas de conclure : « *Il a des larbins, donc il a réussi !* ». En l'occurrence les poncifs sociaux des Blancs (le prestige va de pair avec un nombreux personnel domestique) et ceux des Noirs (il faut partager avec ses « frères ») faisaient, c'est le cas de le dire, bon ménage.<sup>365</sup>

Il est à remarquer que ces maisonnières coloniales furent le théâtre d'un phénomène qui s'est également manifesté en Europe, à l'époque où les grandes familles avaient des domesticités importantes : il se créa entre les domestiques toute une hiérarchie et tout un code

---

<sup>364</sup> HENVAUX Emile, *Les chances de l'architecture au Congo*, in: La Maison, nr. 6, 1951, p. 223.

<sup>365</sup> Tout n'est cependant pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ! A. Sohier a noté de façon précise, dans son journal, ce que la vie lui coûtait, au regard de ses rémunérations. Il est manifeste que si un boy lui est indispensable, une nombreuse domesticité est au dessus de ses moyens. Admettons que, débutant et membre d'un corps- la magistrature- qui n'a jamais gagné de l'or en barre, il n'ait pas été des mieux lotis, il reste qu'il ne devait pas être seul dans son cas. L'abondance de domestiques ne pouvait donc, selon toute vraisemblance, s'obtenir que de deux façons : employer des domestiques très peu ou pas payés, ou « arrondir » ses fins de mois par divers trafics, pas toujours légaux.



de préséances, auquel les intéressés accordaient autant d'importance que les seigneurs de la cour de Louis XIV au petit lever de Sa Majesté.

On était bien obligé de ne rien faire pour pouvoir occuper une domesticité pareille ! Antoine Sohier remarque ironiquement que lorsqu'un Blanc vient d'arriver à la colonie, qu'il est assis à une table et que son livre est à l'autre bout, il lui arrive encore de se lever pour le prendre. Mais il ne tarde pas, une fois « acclimaté », à rester assis et à appeler le boy ! On en arrivait ainsi à des maisonnées où le Blanc se trouvait servi par cinq ou six domestiques, ce qui, vu d'Europe, était tout simplement de l'opulence.

Jusque là, ce n'est que de la singerie, et, ainsi que je l'ai dit, c'est un peu comme dans ces bonnes blagues sur les Nouveaux Riches, où ceux-ci cherchent à en mettre plein la vue par leur distinction, et échouent lamentablement en lâchant quelque bourde. Mais il en résultera deux problèmes qui, eux, ne sont nullement de la rigolade.

Le premier, c'est que les Blancs vont prendre prétexte de leur « prestige » pour se conduire avec une hauteur extrême. Ces gens, en fait nullement habitués à avoir des domestiques, et stimulés par la « distance » qui existait, croyaient-ils, entre leur estimable personne et des gens de couleurs différentes, donc inférieurs, se conduisirent souvent avec un mépris, une grossièreté et parfois une brutalité excessive.

Le second problème, c'est que ces caricatures de stéréotypes sociaux belges vont devenir, au Congo et aux yeux des Congolais, des stéréotypes tout court, mieux : des règles à suivre et des comportements à imiter, y compris dans ce qu'ils avaient de pire...

### **Veranda contre loggia**

On y avait pensé dès le début. *“Il faut donner à l'agent congolais un home, c'est-à-dire une habitation qui soit pour lui quelque chose de plus qu'un abri où il vient coucher [...]; il faut qu'il s'attache à sa maison, qu'il l'aime, et pour cela il faut qu'il s'y sente chez lui”*, disent les auteurs du *« Manuel du Voyageur et du Résident au Congo »* en 1900<sup>366</sup>. L'un des moyens possibles de créer cette impression de “comme chez soi”, c'était de lui fournir un lieu d'habitation qui présenterait certaines caractéristiques rappelant la mère-patrie. Typiques de cette conception sont les maisons-types réalisées par la Compagnie Foncière du Katanga à partir du milieu des années '20, où l'on passe du schéma bungalow au schéma villa.



<sup>366</sup> \*\* Général Donny (dir.), *Manuel du Voyageur et du Résident au Congo*, Tome II, Bruxelles, Société d'Etudes Coloniales, 1900, p. 47.

Les formes deviennent plus complexes et l'on met l'accent sur la façade. Car ces maisons sont bâties surtout dans des villes, d'où une distinction plus prononcée de l'avant et de l'arrière, un meilleur contrôle de l'accès, une plus grande attention à la relation entre la maison et le domaine public (la rue)

Autour de 1910, un débat au sein de *l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial* montre à suffisance que ce qui est en cause dépasse de loin le bâtiment, qu'on le prenne sous l'angle de la technique ou de l'esthétique. La question débattue est celle de la barza qui, dans les premiers bungalows tropicaux, faisait entièrement le tour de la maison. Elle était avant tout un espace social, le lieu des « palabres » après le travail. Toute une imagerie de « *la vie sous les tropiques* » y était liée. Pour évoquer la vie dans la colonie pour l'expo coloniale de 1937 à Paris<sup>367</sup>, on conçut comme pavillon du Congo belge un bungalow colonial géant, avec des annexes qui lui sont reliées par une série de barzas.

Mais la véranda n'avait pas que des partisans. Dès les années héroïques, on en avait parlé comme du « *refuge des paresseux* », et, dix ans plus tard, quand la modernisation de l'entre-deux-guerres donna un nouvel élan à la colonisation, l'architecte Jean Stiénon parlait, pour caractériser la période antérieure de « *l'époque du whisky-barza* », description qui rappelle surtout le rôle que la barza joue dans les romans censés se passer aux colonies.

La polémique sur la véranda fit apparaître en plein jour les discordances entre la vie quotidienne ordinaire au Congo et les discours officiels stéréotypés sur la « mission civilisatrice ». J.M. Jenssen, un militaire et membre influent de *l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial*, critiqua même sévèrement cette manière de « vivre dehors » en 1913 « *le blanc se barbarise lui-même et il ne donne pas au noir l'exemple civilisateur qu'il devrait lui donner* ». <sup>368</sup>

L'introduction du modèle « villa », avec un espace extérieur unique à l'exemple de la « loggia » des villas de la côté belge, au lieu du bungalow entouré de partout par la barza correspond de manière évidente à une période où la stratégie était de pousser les gens à se retirer davantage à l'intérieur de leur habitation. Ce n'est pas un hasard, si les réquisitoires contre la barza ont commencé à se faire entendre au moment où *l'épouse blanche* va faire son apparition sur la scène coloniale. Dans une population qui, jusqu'à l'indépendance, se composera avant tout de célibataires – ce n'est qu'après 1945 que l'on discerne un nombre significatif de familles blanches<sup>369</sup>, et cela surtout dans les villes- l'habitat colonial était hanté par la peur du métissage racial. Et, jusque dans les années '50, cette peur fut encore nourrie par des considérations sur le climat tropical, redoutablement aphrodisiaque ! Il faut bien sûr mettre cette peur en relation avec la situation de l'épouse blanche : une femme sans autre activité professionnelle que d'être la maîtresse de cette maison, tenue par du personnel masculin noir, les 'boys'. A de certains moments, les aspects délicats de cette situation se laissent deviner derrière les considérations sur « l'habitat ». Quand Jenssen plaide pour que la vie de famille au Congo se passe « intra muros », il finit par évoquer, lors d'une discussion à *l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial*, à mot couverts, mais compréhensibles sans équivoque « *quelques expériences que j'ai fait (sic) avec ma femme et que je voudrais à l'avenir épargner à d'autres* »<sup>370</sup>.

### **Maître et Serviteur : la maison, lieu du 'colonial encounter'**

Les hiérarchies de races, de classes et de genre qui caractérisaient la société coloniale se reflétaient dans le microcosme qu'était l'habitation coloniale. La division urbanistique,

---

<sup>367</sup> Voir le chapitre consacré aux expositions

<sup>368</sup> J.M. Jenssen, in: *Le matériel colonial*, nr. 9, 1913, p. 456

<sup>369</sup> Ce qui veut dire aussi qu'il y a eu dans la colonie belge peu d'éléments créoles. Or, ceux-ci sont un facteur d'enracinement. Cela peut avoir contribué à la fois à rendre plus facile le « lèche-tout » de 1960, mais aussi avoir privé toute autre solution d'une partie de ses chances.

<sup>370</sup> J.M. Jenssen, in: *Le matériel colonial*, nr. 15, 1921, p. 439.

imposée par les autorités, qui existait entre la ville européenne et les cités indigènes se prolongeait jusque dans la maison. L'habitation coloniale comprend deux parties : la demeure proprement dite du blanc et la « boyerie » destinée au personnel domestique, le plus souvent située à l'arrière de la maison. Mais tout comme, dans la ville, la « zone neutre » qui figurait sur les plans ne marquait pas en soi une limite absolue dans la vie quotidienne, la division de la parcelle était, elle aussi, relative.

Les occupants blancs et les domestiques noirs devaient sans cesse renégocier et délimiter à nouveau les limites de leurs territoires. Les diverses fonctions de la maison imposaient parfois des contraintes opposées. Ainsi, par exemple, le désir d'une construction ouverte et de plain pied, qui aurait garanti une ventilation traversant tout l'espace intérieur, se heurtait au désir des occupants blancs, qui désiraient de l'intimité et un isolement non seulement visuel, mais acoustique.

Le passage du « type bungalow » au « type villa » marque un effort pour délimiter davantage, à l'intérieur de la maison les zones publiques et les zones privées, de manière à obtenir une régulation plus stricte des contacts avec les domestiques africains. Dans le « *tropical bungalow* » tous les espaces, même les plus intimes comme les salles de bain, s'ouvraient par des portes-fenêtres sur la véranda. Cela permettait un service direct et efficient par les 'boys'. Mais cela impliquait également que le personnel, toujours décrit comme « *observateur et curieux* », pouvait surgir à tout moment dans votre intimité. “*If only I could get rid of the Man in the Next Room*”, soupirait Rudyard Kipling à propos de l'absence d'intimité dans un bungalow des Indes anglaises.

La séparation était mieux marquée dans le type villa. Là, la boyerie était séparée de la maison par une cour de service qui débouchait sur un espace couvert à l'arrière de la maison, lui aussi baptisé barza. La barza était ainsi séparée de la loggia, espace découvert réservée aux maîtres. Cette division mieux hiérarchisée de l'espace permettait d'indiquer des degrés différents d'accessibilité. C'est une maison de ce type qui fut présentée à l'expo '58 comme prototype de la maison coloniale, ce qui montre que ce plan était celui que l'on avait retenu à la fin de la période coloniale, ou du moins celui qui avait l'approbation et l'appui des autorités.

Des divisions comparables de l'espace apparaissent dans les plans des immeubles à appartements, prévoyant par exemple des escaliers de service, ou des sanitaires séparés à proximité de la cuisine ou de la buanderie. Bien sûr, de tels plans ne sont pas exclusivement coloniaux. Les maisons ou appartement bourgeois de Belgique connaissaient aussi les circuits séparés pour permettre un service rapide et efficace. En 1946, l'architecte Jean Delhaye recommande, dans *l'Appartement d'Aujourd'hui* de prévoir un office entre la cuisine et la salle à manger, zone tampon qui évite d'être dérangé par les bruits ou les odeurs, mais aussi d'éviter “les indiscretions”<sup>371</sup>.

Toutefois, contrairement à ce qui se faisait dans la colonie, en Belgique les domestiques étaient logés dans la maison elle-même (souvent en mansarde ou à l'entresol) et leurs locaux étaient bien mieux équipés. Ils y avaient aussi des chambres, alors qu'au Congo la législation coloniale imposait presque partout – le Katanga faisant exception – que le personnel rentre, la nuit, dans la cité indigène.

Il y a donc quelques analogies dans l'organisation de l'espace, entre la maison bourgeoise belge et l'habitation coloniale, mais la pratique sociale était très différente. Dans la société coloniale belge, chacun avait au moins un et le plus souvent plusieurs domestiques, même ceux qui, en Belgique, auraient à peine appartenu à la classe moyenne inférieure<sup>372</sup>.

---

<sup>371</sup> Il ne le dit pas de façon explicite, mais on devine qu'il pense à l'indiscrétion des domestiques. J. Delhaye, *L'appartement d'aujourd'hui*, Liège, Desoer, [1946], pp. 108-109.

<sup>372</sup> Cette situation dura approximativement jusqu'en 1945. Alors, au moins dans les grands centres, il y eut une prise de conscience des travailleurs africains et des revendications pour un meilleur salaire. Le nombre des boys ira décroissant, faisant retomber le surplus des travaux ménagers sur l'épouse européenne, qui ne fut pas trop à plaindre : depuis la guerre, les appareils ménagers américains les plus modernes arrivaient directement et en grande quantité.

Avoir un important personnel domestique était donc quelque chose comme une promotion sociale momentanée, à laquelle certains nouveaux coloniaux n'étaient pas préparés. Et cela pouvait engendrer des tensions ou des conflits. Aussi les guides pour aspirants coloniaux sont-ils riches en conseils sur la manière de se comporter avec les domestiques africains, et ces conseils sont du plus pur paternalisme. Les boys – c'est la notion-clé – sont « *de grand enfants* » (on n'allait pas rater l'occasion de le replacer !) Il est tout particulièrement recommandé aux lectrices de se garder soigneusement de toute familiarité, et de bien les tenir à l'œil quand ils s'occupent des enfants.

Le boy est un serviteur, mais aussi, croirait-on souvent à lire ce qu'écrivent nos coloniaux, une sorte d'ennemi intime. Domestique, interprète, intermédiaire, entremetteur. Souffre-douleur et ramasse-miettes. Mais il est aussi le témoin... Celui qui voit tout, se rapproche, imite, juge peut-être... Durant toute la période coloniale, (ou bien de tous les temps ? partout ?) pour les patrons, belges ou non, une inquiétude intolérable : être servi sans être aimé. Quelques citations suffiront.

Et d'abord, apprécions les observations d'Edmond Picard, recueillies dans son livre *En Congolie* ;

« *En dehors de sa fonction gouvernementale ou de son emploi commercial, l'existence privée du Blanc tourne sur deux coussinets : le Boy et la Négresse. D'abord le boy. C'est le serviteur, le domestique, le groom, à la fois cuisinier, « lavadère » du linge auquel il communique cette suave odeur d'huile de palme qui hante les narines, fade et écœurante, longtemps encore après qu'on a quitté les rives du Zaïre.*

« *Le Boy fait le ménage, le « Tchope<sup>373</sup>» (...) court pour les commissions (...). On en voit apparaître un, de temps en temps, en Europe, qu'un convaincu ramène, persuadé qu'il possède un serviteur modèle ...*

« *C'est un travers presque universel de croire le Boy « qu'on a » irréprochable (Une perle, monsieur, une vraie perle ! - Apparemment une perle noire). Tandis qu'on trouve le Boy des autres une fripouille. La vérité est que, sauf les petits de huit à douze ans<sup>374</sup>, qui sont actuellement recherchés de préférence et qui vraiment ont une originale et gracieuse gentillesse, ces gaillards sont, en général, derrière leur taciturnité et leur obéissance passive, d'affreux et malpropres polissons, puant le fauve, menteurs à déconcerter le diable, paillards à distancer les boucs, voleurs de garde-manger et de cantines, incorrigibles allégeurs de bouteilles. Le sage se résigne à se laisser voler pourvu qu'ils le fassent déceimment. Quant à la propreté, quand à ce qu'ils font de leurs doigts, dont la netteté, vu la couleur, est invérifiable, quant à ce qu'ils fourrent dans les plats qu'ils cuisinent ou servent, il n'y faut pas penser si l'on veut conserver les derniers ferments d'appétit que laisse la chaleur. »<sup>375</sup>*

Un avis plus récent:

« *Pieds nus, les boys circulent en silence dans vos villas, blancs, les yeux et les traits impassibles, comme s'ils ne voyaient ni n'entendaient. Ils comprennent un peu de français mais pas du tout le flamand. Pourtant, ils savent tout ce que vous racontez entre vous. Ils vous jangent à votre valeur ».*<sup>376</sup>

Et une anecdote des plus parlantes :

« - *Hé non, Monsieur de Béthune, je ne suis absolument pas de votre avis. Pour moi, le Congo tourne à la chienlit ! Je vois déjà traiter des nègres comme s'ils étaient non seulement des hommes mais aussi nos égaux ! Et toutes ces jeunes femmes préparent une*

<sup>373</sup> Nourriture. De l'anglais « chop » : tranche ou côtelette...

<sup>374</sup> Un certain nombre d'allusions dans des journaux de coloniaux (parlant, bien entendu, des turpitudes des autres !) donnent à penser que cet engouement pour les petits boys avait parfois des connotations pédophiles.

<sup>375</sup> Edmond PICARD, *En Congolie*, Bruxelles, Lacomblez, 1896, pp. 160-162.

<sup>376</sup> Gérard WALSCHAP, *Insurrection au Congo*, Bruxelles, Elsevier, 1956, p.8.

révolution en distribuant leurs restes de nourriture et même parfois de la nourriture fraîche à leurs boys. C'est là leur donner des goûts qu'ils n'auront jamais les moyens de satisfaire. Moi, Monsieur, je peux me vanter d'avoir veillé depuis près de vingt-cinq ans à ce que jamais un nègre ne touche à ma nourriture. Chaque jour, je fais un trou dans le jardin pour y vider les restes et je verse du pétrole dessus pour que cela devienne immangeable.

« Puis elle s'est vantée d'autres horreurs que j'ai à peine entendues tant ce qu'elle venait de sortir m'avait écœuré.

« J'étais encore dans mes pensées quand le boy m'a présenté un dessert que, par distraction, je refusai.

« La maîtresse de maison n'était pas du genre à supporter qu'on fasse fi d'un de ses plats.

« - Vous avez tort, cher ami, de bouder ma salade de fruits. Je l'ai relevée avec des liqueurs. Son intervention me sortit de ma rêverie et de ma mauvaise humeur. Je saisis aussitôt l'occasion pour asséner un coup à la vieille pécore du pétrole

« -Excusez-moi, Madame, c'est pour moi une grande privation de m'abstenir de cette salade de fruits qui m'aurait paru certainement délicieuse en d'autres temps. Mais je crains d'y déceler aujourd'hui un goût d'urine.

« Et comme chacun me regardait d'un air ahuri, j'enchaînai : « - Oui, car si j'avais été à la place du boy qui a entendu tout ce que Madame vient de dire, je n'aurais pu m'empêcher de pisser dans la nourriture qui lui était destinée » Tous les visages se convulsèrent, hormis celui de mon délicieux ami médecin qui s'étouffa dans une crise de toux. Ce qui permit à sa femme de lui taper dans le dos et de libérer avec lui un fou-rire irrépressible »<sup>377</sup>

Il me semble inutile d'y insister davantage !

D'autre part, si la vie des classes bourgeoises de la métropole demeurait bien la référence essentielle, le style de colonisation "à la belge", qui avait pour résultat un afflux d'hommes célibataires, offrait des facilités pour échapper aux normes sociales reçues qui étaient en contradiction avec cet idéal. Le concubinage africain, la « ménagère », qui était presque une institution tant la pratique en était répandue, impliquait une rencontre intime entre les races au cœur de la maison, ce qui était en contradiction flagrante avec le projet colonial, qui supposait la séparation des races et une hiérarchie stricte<sup>378</sup>.

Les enfants issus de tels couples mixtes n'entraient dans aucune des catégories raciales prévues par la société coloniale. La « question des mulâtres » mettait en avant de délicates questions sexuelles qui vinrent pimenter le débat sur l'habitat colonial. Les relations intimes entre hommes blancs et femmes africaines étaient si courantes jusque dans les années '20 qu'elles étaient tolérées par une administration qui fermait les yeux. Par contre, il régnait un tabou très strict et un silence gêné à propos des rapports entre femmes blanches et mâles noirs, alors qu'ils ont sans conteste également fait partie de la réalité coloniale. On y voyait « une insoutenable et monstrueuse soumission symbolique du pouvoir colonial par le colonisé »<sup>379</sup>, monstruosité qui était le plus souvent sanctionnée par un départ rapide, loin de la colonie, de la femme qui s'en était rendue coupable<sup>380</sup>.

377 Maximilien de B&thune-Hesdigneul, *Un Eden Africain*, Paris-Gembloux, Duculot, 1978, pp. 169-170.

378 La relation entre le Blanc et sa "menagère" ne doit pas être confondu avec une passade avec une "femme libre" ou une prostituée. Il s'agissait d'une liaison stable, unique et continue, même s'il y avait d'une part une forte dépendance économique de la femme, et, de la part du Blanc, le rejet de toute obligation. (Du moins était-ce l'attitude qu'il convenait d'afficher ; maints indices, dans des documents intimes, parlent un autre langage...)

379 Lissia JEURISSEN, *Quand le métis s'appelait 'mulâtre Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Con go belge*, Louvain-la-Neuve, Academie Bruylant, 2003.

380 Nous parlons d'une époque où, de toute manière, l'adultère de la femme était vu comme une faute grave, celui du mari comme une peccadille. D'autre part, il s'agissait, précisément, d'adultère puisque les femmes présentes au Congo étaient là en qualité d'épouses. Les hommes avaient l'excuse d'être célibataires ou séparés de leurs femmes, tandis qu'une femme mariée « avait tout ce qu'il lui fallait à la maison ». L'époque voyait

Soit dit en passant, si la femme se voyait reprocher durement de céder au climat « aphrodisiaque » des tropiques jusqu'à rechercher auprès d'un Africain l'apaisement de ses ardeurs, on lui pardonnait assez facilement d'avoir la cuisse légère lorsqu'elle ne demandait le même délicieux frisson qu'exclusivement à ses frères de race. Les adultères entre Blancs étaient fréquents et il se racontait d'innombrables « histoires de cocus ». De tels écarts hors des sentiers de la stricte morale étaient presque méritoires, du moins si l'on se place du point de vue de la lutte entre la femme blanche et la « ménagère ». Soulager un célibataire « en manque d'affection », n'était-ce pas l'empêcher de « prendre goût à la négresse ». Il y avait certes illicite déduit, mais ce coup de rein-là, au moins, était dans le droit fil de l'ordre social !

La pratique si répandue de la ménagère forçait le Blanc à des relations de confiance particulières avec son personnel domestique, en particulier avec le « *boy de chambre* ». Dans *Blancs*, un roman de 1943, quand le principal personnage, un Blanc, se retire avec sa compagne africaine dans le but que l'on devine, il prévient le boy afin qu'il monte la garde, car, dit-il « *les maisons de cette région ont des portes, mais pas de serrures* »<sup>381</sup>. Plus encore que dans la maison bourgeoise de Belgique, la maison coloniale, comme dit Georges Simmel, « *montrait d'une certaine manière combien relier et séparer ne sont que les deux faces d'une seule et même fonction* ». <sup>382</sup>

Tout cela montre que dans le cadre des contacts privilégiés existant entre les occupants blancs et leurs domestiques noirs, on prenait quelques libertés avec la stricte hiérarchie chère à la société coloniale. Les boys pouvaient faire figure d'intermédiaires<sup>383</sup> et parvenir, à l'intérieur de l'ordre colonial, à améliorer leur position (tout en respectant, parmi le personnel domestique les hiérarchies reçues, en fonction du travail, de l'âge, mais aussi de l'origine ethnique). De ce point de vue, la maison coloniale était un des rares endroits où le colonisateur et le colonisé pouvaient s'écarter quelque peu des codes sociaux et de la « *colour bar* » de la société coloniale.

Mais, au fil du temps, la pression sociale s'accrut sur la maison... Si, après la Grande Guerre, les femmes blanches se virent vigoureusement encouragées à accompagner leurs maris au Congo, c'était sans aucun doute pour protéger la moralité de ces derniers. Par elle-même, pensait-on, la présence de femmes blanches créerait une atmosphère familiale et renforcerait le sentiment des convenances. Le héraut le plus empressé à la proclamation de cette nouvelle politique fut le docteur Jean-Marie Habig. Auteur de divers fascicules et manuels à l'intention des aspirants coloniaux, il les invitait résolument à se détourner du célibat et à fonder une famille, car « *le célibataire est la moitié d'un être. C'est métriquement et biologiquement un anormal* »<sup>384</sup>. Cette prise de position a au moins le mérite d'être claire, énergique et sans détours !

Mais, dans les romans coloniaux, la situation est aussi vue, parfois, du point de vue inverse. La femme blanche est alors « l'intruse » qui vient perturber la relation de confiance entre le célibataire blanc et ses boys, et limiter leur liberté. Dans le roman *Vent debout*, qui

---

d'ailleurs aussi d'un mauvais œil la simple affirmation de besoins sexuels chez la femme, réputée « passive ». On pourrait aussi penser que le mari bafoué se sentait offensé et diminué dans sa virilité par l'humiliante comparaison implicite avec le mythique « grand phallus d'ébène ». Mais, par-dessus tout, il y a le fait que la femme noire, inférieure à la fois comme femme et comme noire est malgré tout à sa place : en-dessous, tandis que la femme blanche qui « se soumet » (expression parfois utilisée pour désigner le coït) au mâle noir humilie la race blanche et la colonie. Quand, à un moment donné, des négociations eurent lieu entre les révoltés de la FP et l'EIC, dans le but de mettre fin pacifiquement à l'affaire des Baoni et que ceux-ci émirent la prétention de recevoir des femmes blanches pour sceller l'accord, l'idée en parut tellement révoltante au Cdt Lejeune-Choquet qu'il ne l'évoque que par une périphrase des plus obscures.

<sup>381</sup> DAYE Pierre, *Blancs*, Bruxelles, Ignis, 1943, p. 67

<sup>382</sup> « *op besliste wijze zien hoezeer scheiden en verbinden twee aspecten van precies dezeifde handeijing zijn* » Georg SIMMEL, *Brug en deur*, Kampen, Kok Agora, 1990, p. 26 (parution originelle Bnicke und Tir, 1957).

<sup>383</sup> Et parfois d'entremetteurs. Il n'était pas rare, en effet, qu'il soit chargé de trouver à son patron une *ménagère*.

<sup>384</sup> HABIG J.M., *Enseignement médico-social pour coloniaux*. Tome I: systématique, Bruxelles, Ed. Universelle, 1946, p. 192.

date des années 40, le héros, Paul Richir a, depuis six ans, un boy qui s'appelle Sahani<sup>385</sup>. Sera-t-il ou non accepté par l'épouse qui se prépare à rejoindre son mari en Afrique Tel est le grand problème qui préoccupe Paul.

« Pour la première fois, Paul regarda son serviteur noir comme jamais encore il n'avait songé à le faire. Ainsi, voilà le « valet de chambre » qu'il allait offrir à Vivette. Lui plairait-il ? Paul souhaita qu'il en fût ainsi, car il était, quant à lui, si habitué depuis six ans aux services de ce Sahani, qu'il en venait presque à le considérer comme un meuble de son logis congolais »<sup>386</sup>

## Une maison d'exil.

Quand Pierre Ryckmans, en 1934 entre pour la première fois dans la résidence qui sera la sienne comme Gouverneur Général, et qui est donc le plus important bâtiment de la Colonie, il note aussitôt dans son journal : *“Impression très désagréable. Une cage à mouches vide. Il faudra prendre des bibelots en masse, il n'y a ici que des tables et des chaises. Rien aux murs, aucun petit meuble meublant.”*<sup>387</sup>

C'était là l'impression dominante d'une large majorité d'arrivants. L'habitat des coloniaux consistait d'abord et avant tout en maison standardisées, manquant d'individualité mais donnant à la rue un aspect uniforme qui en marquait le caractère de « quartier européen ». Lorsqu'il y avait des différenciations, un « module » supplémentaire, comme nous dirions aujourd'hui, cela tenait à la fonction car la plupart du temps ces maisons identiques avaient été construites, en un seul lotissement, pour le personnel européen d'une entreprise. Les modules s'ajoutaient donc au plan de base un peu comme les galons sur la manche d'un militaire. Il est très frappant, lorsqu'on parcourt des albums de photos des villes coloniales, que l'on dénomme les maisons par des termes comme « la villa du directeur », « la maison de l'ingénieur », etc... La désignation par le nom de l'habitant, qui est pourtant la manière ordinaire de s'exprimer en Belgique, n'intervient que pour des fermes ou pour des bâtiments datant des premiers temps de la colonisation. Le colonial n'était pas le propriétaire, mais le locataire, pour une courte période d'une maison « impersonnelle » qu'il lui fallait « s'approprier ».

Dans le discours colonial sur l'habitat, on recommande la décoration d'intérieur et le jardinage comme les meilleurs moyens de se créer un « chez soi ». Et, pour réussir dans ces deux disciplines, il est clair que l'on compte avant tout sur Madame. Ces deux occupations retiennent fortement l'attention des publications destinées à un public féminin. Le *Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales* (UFC), par exemple, a une rubrique consacrée au jardinage colonial, donne des conseils de décoration pour le Congo et informe régulièrement ses lectrices des dernières tendances en vogue, en Belgique, en matière de mobilier

Dans « *La Femme au Congo. Conseil aux partantes* », un manuel édité en 1956 sous les auspices de l'UFC, on lit ce conseil: *“bâissez votre nid, installez-vous dans votre demeure, n'y campez pas. Evitez l'impression de provisoire. Fondez un vrai foyer, bien à vous, où votre mari, vos enfants et vous-même, tous, vous aimerez vivre [...] Avec les bibelots que vous avez emportés d'Europe, certains objets bien choisis, vous recréerez autour de vous l'atmosphère familiale et un lien s'établira entre votre nouvelle vie et celle que vous avez quittée.”*<sup>388</sup>

La maison était conçue avant tout comme un rappel de la patrie. Le Bulletin de l'UFC préconise un potager de légumes européens, afin de garder avec elle un lien culinaire qui apparaîtra ainsi jusque sur la table. De tels conseils faisaient de l'épouse blanche un « relais

---

<sup>385</sup> Sahani, c'est-à-dire « assiette » !

<sup>386</sup> COMELIAU Marie Louise : *Vent debout*, Paris-Bruxelles, L'Essor, 1943, p.18

<sup>387</sup> Cité par PETILLON Léon , *Récit. Congo 1929-1958*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1985, p. 61

<sup>388</sup> *La femme au Congo. Conseils aux partantes*, Bruxelles, l'Union des Femmes Coloniales, 1956, p. 58.

de la métropole », rôle crucial dans une politique coloniale basée sur des séjours de courte durée du colonat blanc.<sup>389</sup>

Dans un récit de voyage, Jacques Danois évoque l'effet bizarre que lui fait l'installation « à la belge » d'une maison coloniale en brousse. La maîtresse de maison, qui a 18 ans de Congo derrière elle, le reçoit dans la cuisine, où l'on trouve entre autres un buffet importé, une collection de photos de la famille en Belgique, des décorations en dentelle et une pendule « *en faux Delft* », qui lui rappellent instantanément les cuisines telles qu'on les trouve entre Mons et Tournai: « *Il faut que je regarde par la fenêtre y voir les palmiers, et les cocotiers, pour me rendre compte que je suis en Afrique et, qui plus est, dans un coin où il n'y a aucune présence européenne.* »<sup>390</sup> La fenêtre, précisément, qui « ouvre sur le monde » et pourrait casser l'illusion, c'est précisément ce que l'on ne voit pour ainsi dire jamais sur les photographies des intérieurs coloniaux : elle est hors champs ou cachée par un rideau.

Il est toutefois conseillé aussi de ne pas s'en tenir à imiter la métropole. Un brin de « couleur locale » ajoutée ne messied point. Cela peut se faire, par exemple, en utilisant des masques ou des tissus congolais pour la décoration. Ainsi Gaston-Denys Périer, critique et promoteur de l'art congolais écrira au sujet de la maison coloniale modèle de la section du Congo belge à l'Expo de Paris, en 1937 : « *le foyer [colonial] n'est plus exclusivement européen [...] il aime s'entourer de ces objets décoratifs où s'inscrit le sentiment lyrique de la race noire, et qui si parfaitement s'accordent à l'ambiance* ». <sup>391</sup> Avis qui ne fait que refléter la prise de conscience de la valeur artistique et décorative de « l'art nègre » dans les années '20.

Cette utilisation des objets africains dans la décoration d'intérieur coloniale est fondamentalement différente de la présentation « en trophée » qui domine à la fin du siècle précédent et encore même en 1900, et qui se rencontrait aussi dans les demeures coloniales. Celle-ci était typique de la manière dont les musées présentaient alors l'Afrique Noire. Il s'agissait alors, sciemment et consciemment, de présenter le « butin » (par exemple un vaste choix d'armes indigènes disposées en éventail) du voyageur blanc, conformément à l'image qu'il voulait donner de lui-même (et qu'il avait peut-être de lui-même : un explorateur, un découvreur, un conquérant...)

Il faut bien dire que cet hommage implicite à l'esthétique africaine eut aussi comme corollaire l'apparition d'un artisanat que l'on hésite à qualifier « d'art », voué à la production d'objets décoratifs pour Blancs, qui souvent sont, au rebours des authentiques objets d'art, d'une esthétique tout simplement consternante.

Le conseil de recourir à l'artisanat local pour obtenir un intérieur « *qui s'harmonise avec l'environnement congolais* » ne s'oppose pas au courant de base de l'habitation coloniale, qui est d'imiter la Belgique autant que faire se peut. Ce sont toujours la bourgeoisie belge et ses valeurs familiales occidentales qui sont le modèle proposé par le discours officiel « civilisateur ».

Rien ne met mieux en évidence ce caractère de référence de la conception belge de l'habitat que la manière dont, dans les années '50 on l'inculqua aux congolais de l'élite citadine, les « évolués ». La propagande officielle au sujet des évolués faisait grand usage d'images de ménages congolais dans l'intérieur modèle de leur maison à la cité. Se conformer à la manière de vivre et d'habiter de la bourgeoisie belge était un bon moyen de montrer « *un désir sincère d'atteindre un degré plus avancé en civilisation* ». C'était une condition nécessaire à l'obtention de la carte du mérite civique ou du statut d'immatriculé, qui permettait à un Congolais de franchir certaines barrières sociales et raciales. Dans cette optique, les femmes congolaises furent éduquées dans les écoles et les foyers sociaux à

---

<sup>389</sup> Ce rôle de « relais » a été traité par Pierre HALEN, *Le petit belge a vu grand. Une littérature coloniale*, Bruxelles, Ed. Labor, 1993, pp. 296-302 & 344-348.

<sup>390</sup> DANOIS Jacques, *Mon frère Bantu*, Bruxelles, Éd. Pierre De Meyère, 1965, p. 62.

<sup>391</sup> Gaston-Denys Périer, Le Pavillon du Congo, in: «Le pavillon belge à l'Exposition de Paris», Les Beaux-Arts, nr. 251, 1937, pp. 63-64.



devenir des épouses modèles qui, à l'instar des femmes blanches, seraient de parfaites femmes d'intérieur. On organisa des concours dans les cités pour stimuler la préoccupation de la « bonne maison ». Les commissions d'inspection chargées d'apprécier les demandes de cartes du mérite civique pouvaient faire des visites domiciliaires sans préavis pour examiner combien il y avait d'assiettes ou de couverts<sup>392</sup>, si la literie était propre et si la maison était bien en ordre et décorée avec goût.<sup>393</sup> On ne semble jamais s'être posé la question de savoir si un inspecteur ayant la « Villa Mon Rêve » à Knokke-Heist et les canapés moutarde à frange comme idéal esthétique était bien habilité à donner quelque appréciation que ce soit sur le « bon goût » des autres !

Cette manière de promouvoir le mode occidental d'habitat à l'usage des colonisés revenait à nier tout ce que ce modèle avait en réalité de problématique pour les coloniaux blancs eux-mêmes. L'ennui, le mal du pays, les rapports intimes entre races, l'usage immodéré de l'alcool que l'on retrouve dans la littérature coloniale sont peut-être exagérés par une sorte de convention ou de licence littéraire. Mais le fait est que dans les rapports officiels aussi apparaît le fait que les schémas d'habitat et de comportement, imités de la bourgeoisie et importés de la mère-patrie, se trouvaient mis à rude épreuve dans la colonie. Des mémoires, tant de Belges que de Congolais en témoignent également, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que l'on doive trop aisément généraliser l'image qu'ils donnent de la société coloniale<sup>394</sup>

Il faut en effet tenir compte de grandes différences régionales, et de celles qu'il y avait entre la vie d'un petit poste en brousse et celle d'un grand centre urbain. Mais même dans les grandes villes la vie ne devint jamais « normale ». Même à Léopoldville, où après la guerre les liaisons fréquentes rapides et commodes avec la métropole permettaient de vivre pratiquement à l'Européenne, la position de minorité de la petite population blanche face à la multitude noire engendrait ce que les Anglais appellent la « colonial anxiety », qui mettait à mal la confiance dans le « home » comme « *a refuge from the competitive outside world, an incubator for the moral development of children and a temple to conjugal sexuality* ».

L'inconfort colonial avait sans doute aussi quelque rapport avec le nombre souvent restreint des Blancs, ce qui amenait un fort contrôle social, typique des petites communautés, et la participation obligée à la vie sociale entre Blancs, nonobstant le fait qu'il y avait parmi eux une persistante différenciation des classes sociales. A cela s'ajoutait, surtout dans les zones rurales où il n'y avait pas de possibilités d'hébergement, l'obligation de tenir maison ouverte pour tous les Blancs de passage, par exemple les fonctionnaires en mission. Enfin, il y avait la menace incessante sur l'intimité des boys « fuyants » et les difficultés à s'assurer cette intimité. De nombreux témoignages montrent que fréquemment des contacts intenses à l'intérieur du foyer entre enfants blancs et noirs se heurtaient à la réalité quotidienne de la ségrégation raciale et finissaient par provoquer des tensions à l'intérieur de la famille blanche. Habiter, au Congo, demandait aux coloniaux un effort perpétuel pour déterminer leur place dans ce contexte exotique et pour concilier les habitudes qu'ils avaient amenées avec eux, en matière d'habitat, avec « les exigences de la vie coloniale ». Or, c'était précisément à

---

<sup>392</sup> Traditionnellement, on mangeait avec ses doigts dans un ou plusieurs récipients communs contenant la pâte, la sauce, la viande ou le poisson etc... Couverts et assiettes manifestaient que l'on mangeait « comme les Blancs ». On ne séparait nullement l'idée de « civilisation » de celle de « mimétisme ».

<sup>393</sup> Voir entre autres MUTAMBA MAKOMBO KITATSHIMA Jean-Marie, *Du Congo belge au Congo Indépendant 1940-1960. Emergence des 'évolués' et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Institut de Formation et d'Etudes Politiques, 1998, p. 70 e.v.; idem, Im *Salon eines Kongolesischen 'évolué' in den vierziger und Einziger Jahren*, in: Bogumil Jewsiewicki & Barbara Plankensteiner (red.), *An/Sichten. Malerei aus dem Kongo 1900- 2000*, Wien, Springer, 2001, pp. 153-157.

<sup>394</sup> Ces dernières années, on a assez abondamment publié sur ces mémoires d'anciens coloniaux. P. ex. DEMBOUR Marie-Bénédicte, *Recalling the Belgian Congo. Conversations and Introspection*, New York, Berghahn Books, 2000. On trouvera dans SIZAIRE Violaine (red.), *Ukumbusho (souvenir). Mémoires de Lubumbashi: Images, Objets, Paroles*, Paris, L'Harmattan, 2001 des témoignages de Congolais, dont au moins un a été "boy".

l'intérieur de la maison coloniale que les Congolais se trouvaient confrontés de la manière la plus directe à la réalité dans ce qu'elle avait de moins satisfaisant. La maison et l'intérieur était donc loin d'être le « *point de contact entre deux mondes qui n'avaient rien de commun, il y a moins de cinquante ans* », décrit par Marie-Louise Comeliau dans un manuel pour aspirants coloniaux de 1955. C'était plutôt le théâtre où le « colonial encounter » se manifestait le mieux dans toute sa complexité.<sup>395</sup>

### Un miroir : la bourgeoisie africaine

Le pire, c'est que ces comportements (y compris l'attitude arrogante et méprisante) vont devenir – puisqu'on les propose comme étant le comportement des « civilisés » - des références de l'attitude à adopter, des règles de comportement social pour les Congolais entre eux ! Rien n'évoque mieux le nouveau statut (recherché) d'un Belge à la colonie que le casque colonial. Dans ses souvenirs, le journaliste congolais Paul Masseke rapporte la forte impression que lui a laissée le casque colonial au début de son enfance, en 1950 :

*« L'image du Blanc que j'avais, c'est le Blanc qu'on voyait dans les films, donc toujours bien habillé, la dame avec une belle robe, très belle robe, souvent à fleurs, et le monsieur, lui, avec son **casque colonial**. Et vous voyez tout de suite que c'est un homme autoritaire, un homme qu'on aimerait bien imiter, un homme qui menait une vie à laquelle on devait normalement aspirer. »*

Se faire servir, n'exécuter aucun travail physique, c'était bien, c'était noble et c'était prestigieux. Les Blancs « de seconde zone », comme les Grecs, les Italiens et les Portugais montraient leur infériorité par rapport aux Belges en ayant des métiers où ils devaient s'agiter eux-mêmes, en se contentant d'un train de vie plus modeste. La colonie accueillait en effet un grand nombre d'Européens non belges (surtout Portugais, Grecs et Italiens) qui représentaient, en 1908, la moitié de la population « blanche » résidant au Congo, pourcentage qui ira décroissant pour ne plus représenter que 25% à la veille de l'indépendance suite à l'intensification de l'immigration belge et à l'évolution des conditions de vie (confort). Portugais et Grecs étaient localisés dans le petit commerce de produits locaux ou manufacturés destinés à l'indigénat. Ces derniers étaient souvent considérés comme des « Européens de seconde zone » car vivant dans le voisinage des cités noires ou des villages de brousse. Il y avait encore une population classée dans la catégorie « Asiatiques » par la terminologie coloniale (Chinois, Indiens, Omaniens, Pakistanais de Goa, Libanais)<sup>396</sup>, constituant plus ou moins une « troisième zone ».

Très symptomatique est le fait que les Congolais, pour attribuer à quelqu'un une nationalité, et surtout la qualité de « Blanc » (mzungu, mundele) prennent beaucoup plus en considération les manières, les vêtements et le comportement social que des critères physiques. Un libanais arabe, vêtu à l'européenne, parlant français sans accent, et que l'on voit se rendant à l'église passera aisément pour un « mzungu ». Le « mwarabu », ce n'est pas le ressortissant de tel ou tel pays, mais celui qui s'habille et se comporte comme un musulman. Autrement dit, la nationalité fait penser moins à une apparence physique ou à un fait administratif qu'à une manière de vivre. Et c'est le mode de vie du Belge qui paraît désirable et sera objet d'imitation.

Les « Blancs de seconde zone » étaient en fait souvent les seuls à faire œuvre de « colons », au sens où ils s'établissaient avec leurs propres moyens et tentaient de prospérer en démarrant petitement, habitant au départ une demeure modeste et travaillant souvent de leurs mains. Les Belges arrivaient, dans la plupart des cas, comme agents de l'Etat ou des Compagnies. Ils étaient donc surs d'un certain salaire et d'un certain train de vie. Leur logement était d'ailleurs le plus souvent fourni par leur employeur et le nouveau venu

---

<sup>395</sup> COMELIAU Marie-Louise, *Au Congo. Face aux réalités*, Bruxelles, Éd. L. Cuypers, 1955, p. 65.

<sup>396</sup> Voir notamment JEURISSEN Lissia : *Histoire coloniale et acteurs de l'entre-deux : être métis au Congo Belge*, MRAC, Tervueren, / Liège, Chaiers du CEDEM 2005

reprenait fréquemment la maison de son prédécesseur « fin de terme », y compris le mobilier, la vaisselle et le personnel (et même, mais cela ne faisait l'objet que de confidences chuchotées « entre hommes », la « ménagère »).

Le comportement « prestigieux » du Belge (le vrai Blanc de première zone) est bien sûr celui que les Congolais vont vouloir imiter, exactement comme ce comportement a été, au départ, imité de celui des classes supérieures en Belgique. Il s'ensuit donc que le standing socialement désirable consiste à occuper des fonctions où l'on ne travaille pas soi-même physiquement, mais où l'on fait travailler les autres. Ce qui est surtout clair, c'est qu'il importe que cette activité se réduise le plus possible à donner des ordres, et souvent de manière hautaine et rogne...

Ces situations ne s'acquièrent pas : on les a d'emblée quand on occupe une fonction prestigieuse. La belle villa et les boys vont aussi naturellement avec la fonction que le fusil avec le soldat. Si d'aventure on a l'outrecuidance de ne pas les fournir d'emblée à l'entrée en fonction, il convient de rouspéter d'abondance, de refuser de travailler, voire de se servir « sur la bête » en s'emparant du « nécessaire » par les moyens les plus « élastiques »...

Je ne crois pas nécessaire de m'appesantir davantage sur cette description. On aura reconnu dans cette caricature du « Blanc prestigieux » le comportement de bien des « cadres congolais » d'aujourd'hui. Le comble, c'est que parfois les Belges qui y sont confrontés trouvent « ces manières africaines insupportables », sans se rendre compte qu'on leur tend un miroir... Il est vrai que le miroir est un peu déformant.

## Religion

A l'époque de la reprise du Congo, un notable, en Belgique, est quelqu'un qui va à la messe. Le Blanc soucieux de son « prestige » pratiquera donc ostensiblement la religion catholique. Beaucoup sans doute le faisaient à la manière de Voltaire, qui s'y rendait, quand il était dans ses terres de Ferney, pour l'édification du peuple, à qui il faut une religion. Parmi les documents dont nous disposons sur les premières années du Congo il y a, parmi les lettres et journaux légués par les coloniaux de cette époque, un certain nombre d'écrits qui sont de la main de catholiques convaincus. Ils sont unanimes à déplorer l'absence de conviction religieuse de la plupart de leurs collègues.

*« Il ne se trouve malheureusement pas parmi mes compagnons, il ne s'en trouve pas un seul qui partage la même manière de voir que moi en tout. A part le gouverneur, qui y va fort probablement un peu par politique, je suis le seul à faire visite aux Pères »* (Jacques, Boma, 1887).<sup>397</sup>

*« Conversation aussi à certain moment dérivant sur la religion. Etranges rencontres ici: la table comprenait un protestant, un orthodoxe, et trois catholiques. Là dedans, trois athées pratiqués. Mr Denomérange et moi seuls relevons le drapeau. On a parlé du scapulaire. Malgré le ton toujours modéré et de leur tour de conversation, je vous laisse à penser si l'on a rappelé que les nègres portaient des amulettes, et dit que l'œuvre des missionnaires consistait à en ajouter de nouvelles. Etonnement profond quand moi-même puis Mr Denomérange avons osé dire que nous le portions! »* (Antoine Sohier, Mercredi 28 septembre 1910, l'Etoile).

Mais la messe est néanmoins un endroit où l'on rencontre du beau monde...

*« Enfin, aujourd'hui, j'ai retrouvé la Messe! Dans l'église –un hangar en pisé une trentaine de personnes (il y en avait eu cinq ou six à l'autre messe). Une seule dame, Mme Verhulst. Puis le Commissaire Gén. Harfeld, Mr Slosse, MM les lieutenants Stoobants et du Trannoy, l'avocat Waffelaert, mon mien condisciple Florent Ansiaux, etc. Pas de chants, pas de sermon. Le grain de senevé. »* (Antoine Sohier dimanche 12 février 1911, Elisabethville).

---

<sup>397</sup> De Buck, « Jacques de Dixmude », pp. 68-70

Là aussi, on imite le comportement des notables belges et l'église est un endroit où il faut se montrer...

### Ne pas déchoir

Sont bien sûr à proscrire tous les comportements qui exposeraient le Blanc à être ridicule, donc à perdre son prestige. Il y a bien sûr des choses évidentes, mais aussi d'autres qui le sont beaucoup moins.

Parmi les choses évidentes, il y a l'abus de l'alcool. Un braillard ivre, un pochard titubant, bredouillant et bavotant, ou gisant ivre-mort à la vue de tous risque de faire rire, et messieurs les ivrognes sont donc invités à pratiquer leur occupation favorite dans la plus stricte intimité. Un Missionnaire protestant écrit : « ... j'ai vu à maintes reprises des Européens en état d'ivresse publique. Que de ruines physiques et morales sont dues à l'abus des boissons alcooliques ; sous les tropiques, l'intempérance est encore plus nuisible que dans nos climats, car tout excès quelconque s'y paie par des accès de fièvre. Quand le civilisé s'abrutit, il devient pire qu'un sauvage. De là ces actes de cruauté qui tiennent de la démence et qui ruinent aux yeux des indigènes le prestige de la race blanche »<sup>398</sup>

Thonner aussi, on l'a vu, suggère que les adeptes de la dive bouteille ne manquaient pas, entre autres du fait du préjugé répandu en Belgique sur les effets bienfaisants et hygiéniques de l'eau de vie....

Fernand Gendarme<sup>399</sup>, quant à lui, évoque en plus de l'alcool les méfaits du laudanum... Il nous est évidemment difficile de déterminer dans quelles proportions exactes tout cela se passait.

En Belgique, en tous cas, le « vieux colonial rentrant du Congo » a la réputation d'être « casseur d'assiettes<sup>400</sup> » et d'avoir volontiers la dalle en pente. Et c'est encore Fernand Gendarme qui explique la différence, mesurée à l'aide d'une boîte d'allumette, entre les façons de servir un whisky : « de premier terme », l'alcool atteint la hauteur de la boîte posée à plat ; « de deuxième terme », celle de la boîte reposant sur son long côté ; « de troisième terme », de la boîte posée debout dans toute sa hauteur.

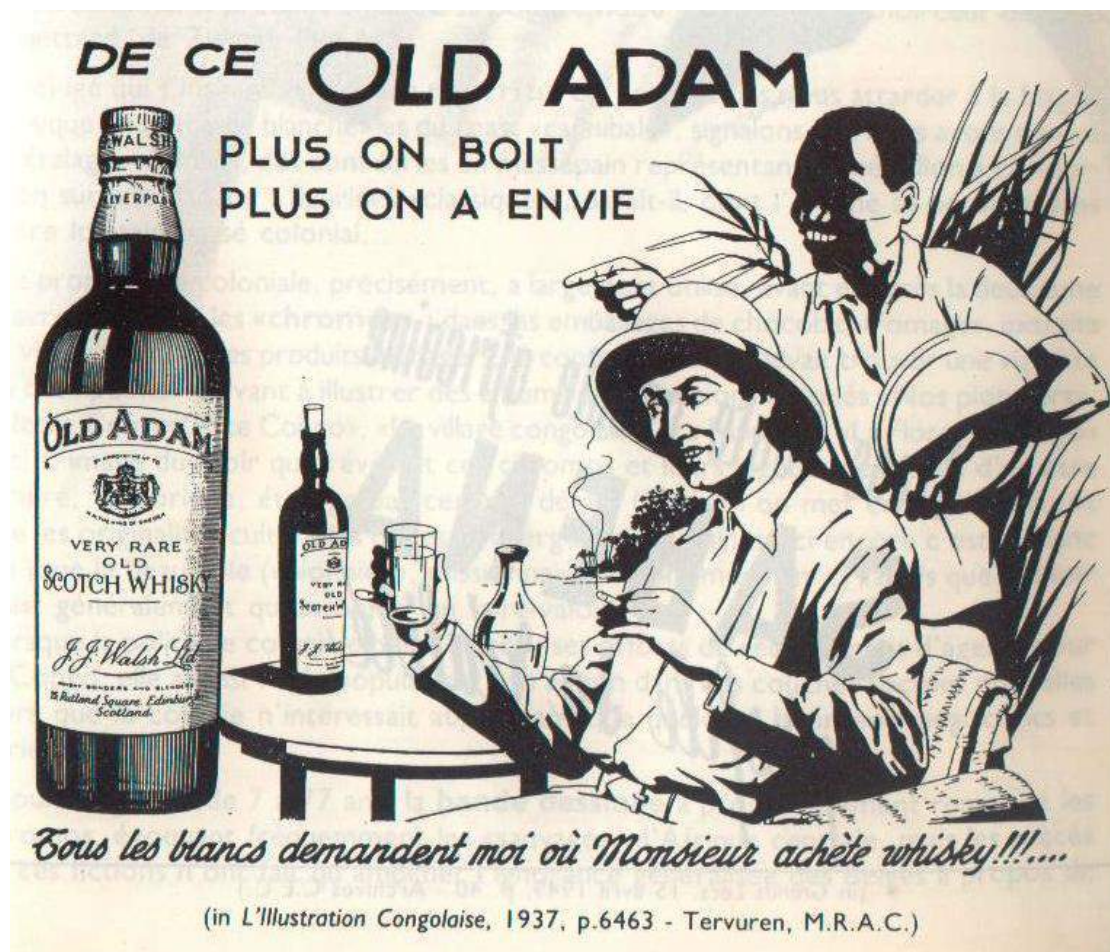
Un élément, toutefois, donne à penser, c'est que la médecine s'est enrichie, dès le début de la colonisation, de la notion de « foie tropical », cet organe étant réputé se fatiguer au Congo ... à cause du climat. Était-ce vraiment le climat qui était en cause ? Certaines publicités, comme celle-ci, inspireraient bien des doutes à ce sujet !

---

<sup>398</sup> ANET, Henri « En Eclairer », Bruxelles, Société belge des Missions Protestantes au Congo 1913, page 203. Il faut tenir compte de ce que les milieux protestants étaient alors en général très hostiles à la boisson et prônaient à son sujet l'abstinence totale.

<sup>399</sup> Ses « *Croquis congolais* » ont paru dans l'entre-deux-guerres, mais ils relatent surtout des anecdotes datant de l'EIC.

<sup>400</sup> querelleur



Presque sur le même pied que l'ivresse publique, est mis « le manque de tenue ». Entendez par là, non les belles manières, mais la tenue vestimentaire. Et si les auteurs de ces règles les pratiquaient eux-mêmes, ils devaient être masochistes. On prescrit en effet de s'en tenir aux règles vestimentaires qui avaient cours à l'époque dans la société huppée de Bruxelles. Le faux-col et la cravate sont inséparables de la civilisation !

### « Petit nègre »

Dans ce domaine du contact et de la non-fraternisation régnait une étroite mesquinerie. Il est par exemple totalement exclu, même impensable, de saluer un indigène en lui donnant la main. On s'adressait à lui dans sa langue, mais en général on la massacrait, et l'on en retenait surtout la manière de donner des ordres.

L'administration coloniale belge, en effet, usait des langues indigènes, et surtout des « *linguae francae* »<sup>401</sup> dans ses contacts avec les populations. On aurait toutefois tort d'y voir un quelconque signe de respect pour la personnalité du Noir ou pour les cultures traditionnelles. L'EIC avait un personnel très international. La métropole belge était un pays multilingue. Les techniciens étrangers étaient encore nombreux. Tout ce monde là était loin de maîtriser le français. D'autre part, il s'agissait de mettre au travail au plus vite des indigènes illettrés. User des langues africaines de grande communication, qui étaient disponibles parce que leur diffusion tenait au commerce précolonial, était une solution simple et pratique. L'acquisition qu'en firent les coloniaux était purement utilitaire, et la langue employée tenait souvent du « sabir ». J'aurais dit du « *petit nègre* » si ce n'était retourner la situation

<sup>401</sup> C'est-à-dire celles qui vont devenir les « quatre langues nationales » d'aujourd'hui : swahili, lingala, kikongo, tshiluba.

On lisait couramment dans les ouvrages qui s’y intéressaient que l’acquisition de la langue indigène classique « *équivaudrait à apprendre le néerlandais dans une grammaire allemande (?) ou le pidgin English*<sup>402</sup> dans une honnête grammaire anglaise »<sup>403</sup>.

A. Verbeken, commissaire de district honoraire et auteur d’un manuel de swahili écrit que « *son but est avant tout pratique mettre l’Européen à même d’entrer en contact avec l’indigène et de communiquer avec lui par la parole* »<sup>404</sup>. Cette communication est d’un genre assez spécial et à sens unique, l’idée de base étant qu’on a suffisamment pris soin de communiquer quand on a donné un ordre suffisamment intelligible pour qu’il soit exécuté. On relève ainsi dans la partie « *Phrases Usuelles* » du même ouvrage, page 157, onze ordres sur vingt et une phrases. Dix de ces ordres sont formulés à l’impératif ce qui d’après les usages en vigueur chez les swahiliphones est tout simplement grossier. En principe, on formule un ordre au subjonctif, ainsi que nous disons rarement « *je veux* » mais « *je voudrais* » pour atténuer ce qu’une telle injonction pourrait avoir de brutal.

Ici encore, la situation de la période coloniale ne fait que reproduire le comportement de la bourgeoisie européenne. Presque partout, à l’époque, la bourgeoisie se superpose à un peuple, donc à des subordonnés, illettré et patoisant. Et il n’est pas rare que la langue populaire appartienne à une autre famille linguistique que la langue de culture, et en soit donc fort différente. C’est le cas non seulement en Flandre, mais aussi en Bretagne, en Prusse Orientale, dans l’Empire austro-hongrois, etc...

### **Regard congolais sur le « linguistique » belge**

Toutefois, on s’en doute, les Belges, placés devant une situation linguistique, ne purent s’empêcher de la compliquer un peu ! Bien que ce soit surtout en français qu’on entreprit de les « civiliser », les Congolais ne tarderont cependant pas à être au courant de l’existence de deux communautés parmi leurs colonisateurs. Grande découverte ! Les Blancs avaient, eux aussi des tribus et des frictions interethniques !

La situation donnera aux Flamands un rôle antipathique. Leur langue, le plus souvent ignorée des Noirs, était souvent utilisée par les Blancs lorsqu’ils désiraient ne pas être compris par les indigènes. De plus, la domination francophone, très nette à cette époque en Belgique, eut pour répercussion dans le système colonial que les Flamands y jouaient souvent un rôle subalterne. Tout comme, à l’armée, un officier peut parfois se montrer humain et compréhensif avec ses soldats, parce qu’il sait qu’il peut compter sur les caporaux et les sergents pour ne l’être jamais et maintenir la discipline envers et contre tout, les cadres flamands du Congo Belge se virent souvent coincés dans des fonctions où ils étaient obligés d’avoir envers les Noirs une attitude « caporalisante » qui ne contribuait pas à les rendre sympathiques. Le mot « *Flamand* » acquit donc une connotation négative en grande partie injuste pour les Belges néerlandophones.

Le sommet de cette injustice fut atteint dans le domaine de l’art. il y a en effet, parmi les thèmes repris avec une grande fréquence par les artistes peintres congolais qui produisent ces tableaux dits « populaires », « spontanés » ou « naïfs », qui sont comme les « Images d’Epinal » du Congo. Il s’agit d’une représentation des injustices de l’époque coloniale qui orne un très grand nombre de foyers congolais.

#### **Peinture de Tshibumba**

---

<sup>402</sup> Anglais prononcé à la manière locale et écrit phonétiquement. Il y a non pas un, mais DES pidgin. En Afrique, un parler de ce type est la langue véhiculaire du Cameroun.

<sup>403</sup> MOMMENS, R : Le Kingwana tel qu’on le parle dans la Province Orientale », s.d. imprimé chez Proost et Cie, Turnhout, p 5

<sup>404</sup> VERBEKEN, A, « Petit cours de Kiswahili pratique », Elisabethville, Imbelco, s.d. p. 5

Il s'agit toujours de la flagellation d'un Africain par un soldat de la Force Publique, en présence d'un Blanc (qui est parfois le roi Baudouin). Ce motif central obligé s'accompagne d'un décor variable, fait d'autres petites scènes (désagréables) de l'époque, servant d'arrière-plan.

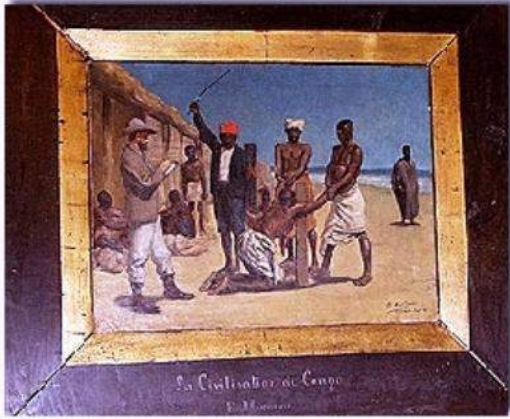
Le nom de ces tableaux, ou plus exactement de cette thématique, est « *Les Temps* »



*flamands* », alors que « *Les Temps belges* » ou « *L'époque coloniale* » aurait quand même mieux convenu. Cela montre en tous cas à quel point le mot « *flamand* » avait fini par perdre son sens ethnique ou linguistique pour signifier « *tout ce qu'il y avait de négatif dans la colonie* ».

Le sommet, c'est que l'archétype de ces représentations a toutes les chances d'être un tableau... belge, réalisé en 1884 par Edouard Manduaux. Il est accompagné ici des commentaires que l'on pouvait trouver à son sujet sur le site Internet du MRAC<sup>405</sup>.

<sup>405</sup> Du moins dans l'ancienne version de ce site, qui a été profondément remanié en 2006.



Edouard Mandouau (1884)

### ■ *Civilisation au Congo*

Le Belge Edouard Mandouau (1855-1937) fut engagé en 1884 au service de l'Association internationale du Congo. En marge de ses tâches officielles, il donna libre cours à ses élans artistiques et réalisa quelque septante toiles lors de son séjour en Afrique.

« *Civilisation au Congo* » est une critique lancée contre l'administration de Léopold II.

Au centre de la composition, un Africain est agenouillé, le dos nu, devant un poteau. Deux personnages maintiennent ses bras, pendant qu'un homme en uniforme lui administre des coups de fouet. Tout cela, sous l'œil d'un fonctionnaire rédigeant ses notes. La scène s'inspire d'une punition courante à Léopoldville.

La connotation négative du mot « *Flamand* » apparut bien, entre autres, lors des événements de 1960. On se souvient de la destitution réciproque de Lumumba par Kasavubu et de Kasavubu par Lumumba. Chacun des deux hommes politiques annonça sa décision à la radio. Ils étaient l'un et l'autre très nerveux, ce qui entraîna des lapsus. Lumumba déclara ainsi que le Président avait « *pactisé avec les Belges et avec les Flamands* ». Kasavubu, lui, avait traité Lumumba de Premier ... Bourgmestre, au lieu de Premier Ministre<sup>406</sup>. « *Salé Flamand* » était une injure courante quand on s'en prenait aux Blancs en 1960. Par contre, à la suite des discours dans lesquels Lumumba s'était efforcé de ramener ses compatriotes à une attitude pacifique vis-à-vis des Européens, on vit des militants du MNC/L exhiber, comme preuve de leurs bonnes intentions, des pancartes « *Vivent les Flamands !!!* »<sup>407</sup>. Au-delà de l'anecdote, l'intérêt de tout ceci est de montrer que les Congolais, comme au demeurant bien des gens ont tendu à confondre les groupes sociaux avec les langues qu'ils utilisent. Plus tard, ce sera aussi le cas pour des langues africaines, qui tendront à être vues comme caractéristiques à la fois de certaines régions et de certaines fonctions.

<sup>406</sup> HEINZ et DONNAY « *Lumumba, les 50 derniers jours de sa vie* », Bruxelles, CRISP, 1965. Il s'agit d'un livre accompagné d'un disque, sur lequel figurent les extraits de discours cités ici.

<sup>407</sup> On trouve de multiples allusions à cet emploi du mot « *Flamand* » comme insulte durant les « événements » de 60 dans les écrits de Pierre Davister dans « *Pourquoi Pas ?* » tout au long de l'été 1960. Il était à l'époque l'envoyé spécial permanent de cet hebdomadaire au Congo.

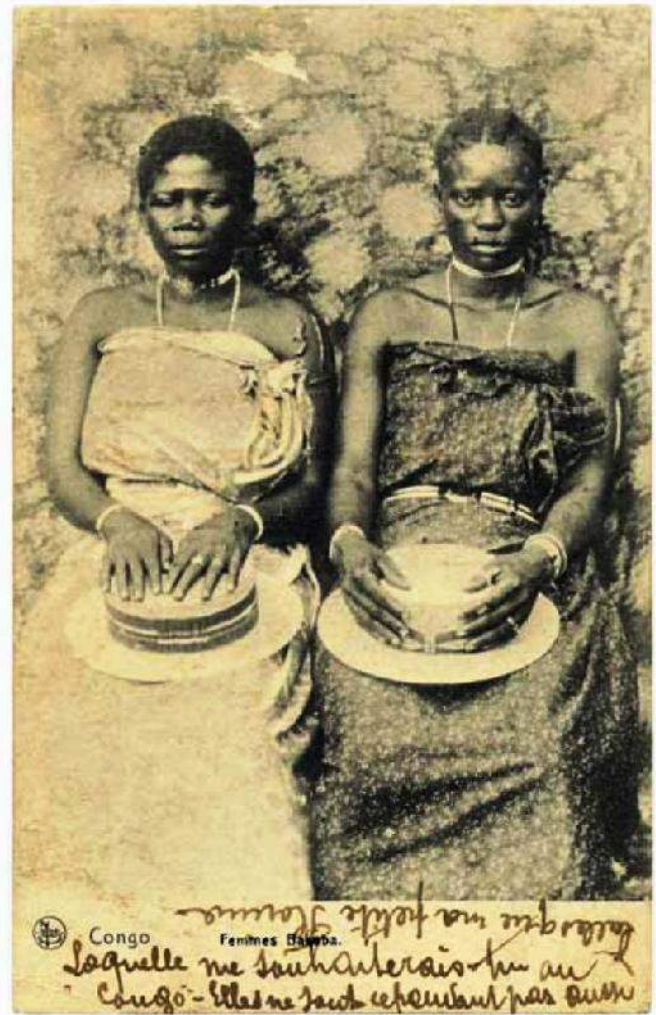


## L'impensable contact

« Coloniser », cela suppose toujours qu'un certain nombre de Blanc aillent habiter au pays des Noirs. Quand, de plus, on s'offre le luxe de parler sans cesse de la « mission civilisatrice » du Blanc, qu'on lui assigne donc une tâche d'exemple et d'éducation, on tient un langage basé sur une relation, qui rend le contact indispensable. On n'a jamais vu d'instituteur refusant d'entrer dans une classe !

Pourtant, en même temps qu'ils tenaient ce langage, les Belges se sont ingénies à rendre ce contact aussi difficile que possible. D'une part, on a installé des distances au sens propres, c'est-à-dire de l'éloignement physique, en séparant les quartiers d'habitation dans la colonie même et, quant aux voyages, en n'admettant qu'au compte-goutte, après filtrage, les Belges au Congo et en n'admettant pas du tout les Congolais en Belgique, sauf exceptions rarissimes. Et nous avons vu combien le « Prestige de l'Homme Blanc » lui imposait un comportement « distant ».

Il y a cependant des cas où, précisément, on ne garde pas ses distances...



## Le repos du colon...

Enfin et surtout, pour conserver le fameux « Prestige », il fallait garder ses distances d'avec les Noirs... et les Noires. Or, la cohabitation avec des femmes indigènes semble avoir été presque généralisée, à en juger parce qu'en disent des témoins comme Thonner. A quoi d'autre se serait-on attendu, d'ailleurs puisque l'on envoyait dans la colonie des hommes jeunes et en bonne santé, cependant qu'on en déconseillait le séjour aux femmes blanches. La constitution de couples mixtes était tout simplement fatale. La seule question qui se posait, était de savoir si cela se ferait légalement et ouvertement, à l'instar du capitaine Joubert et des autres « zouaves pontificaux » qui se marièrent avec des Africaines, ou si cela se passerait dans l'hypocrisie et les faux semblants. Bien entendu, comme l'époque représente le summum de l'hypocrisie bourgeoise, c'est la deuxième formule qui eut la préférence.

Dans un des *Contes des Tropiques* de Fritz Des Tilleuls<sup>408</sup>, le capitaine Godard est un de ces personnages dont l'expérience mérite d'être relatée. En effet, Godard est un ancien du Congo, un « vieux colonial recuit au soleil ». A son retour au pays natal, c'est avec une désinvolture étonnante qu'il livre ses impressions à ses amis

*« J'ai eu comme tant d'autres, une ménagère. (...) Comme la plus vulgaire Pingouine, Sudila s'était empressée d'adornier son orbe sphérique de pagnes multicolores que je choisissais pour elle avec le plaisir d'un impressionniste prenant dans sa boîte à peindre les*

<sup>408</sup> DES TILLEULS, F. *Contes des Tropiques*, Paris, Londres, Association des écrivains belges, 1914, pp 19 -22 -23

*tubes les plus précieux permettant de rendre les tons les plus éblouissants. Elle était mon élève, ma poupée de chair et je m'amusais à la transformer selon mon caprice. Elle devint vicieuse et coquette, je ne m'en affligeai pas, car j'étais son maître et elle restait malgré tout mon esclave. Ses petits chagrins, ses caprices bizarres ne faisaient qu'apporter un peu d'imprévu dans notre existence monotone. (...) Je ne sais pas si je l'ai jamais aimée ».*

Les familiers de la littérature belge coloniale et postcoloniale le savent : le terme « ménagère » n'est pas l'équivalent de la femme qui fait le ménage. Il est intéressant de noter que la dénomination de cette ménagère varie selon la richesse d'expression de celui qui s'en sert. Ici, le capitaine Godard en fait « une Pingouine » et « une poupée », tandis que selon Prudent Laferrure, personnage éloquent dans *Au bout du sentier*, affirme « *La négresse (...) est une fleur sauvage qu'il faut cueillir, respirer et jeter ensuite...!* »<sup>409</sup>.

Les exemples retenus nous paraissent suffisamment éloquents pour montrer la légèreté avec laquelle le Blanc profite de sa position de force pour réduire la Noire au rôle d'objet. Ce comportement est souvent justifié par la solitude, la rareté des femmes blanches, le désir de changement. Dans le roman *Kufa* de Cornelus, Descamps tient à préciser ce point de vue à un bleu, fraîchement débarqué d'Europe

*« Pour finir, les blanches, ça vous flanque un tas d'ennuis sur le dos<sup>410</sup>. J'ai essayé. J'en ai soupé. Un bon matelas noir, dont on change quand on l'a assez vu. (...) Les Blanches, en Europe, oui... Du poulet après les carbonades de tous les jours... C'est un peu ça... »*<sup>411</sup>.

Il y a chez le personnage blanc un mépris viscéral pour la Noire en tant qu'être humain. En se basant sur les derniers exemples cités, on pourrait tenter de minimiser ce problème en invoquant la tendance phallogratique. Cependant, d'autres situations non moins percutantes existaient (nous venons d'évoquer, par exemple, celles qui concernaient les boys) et cela remet en cause une pareille interprétation.

Le Blanc et la « ménagère » étaient un couple irrégulier, souvent même adultère (l'homme étant marié en Belgique). Le mariage mixte était d'ailleurs interdit aux fonctionnaires en service. Mais il ne faisait pas l'objet d'une interdiction générale et il était donc permis aux fonctionnaires retraités ainsi qu'au personnel des entreprises privées. Un certain nombre de mariages étaient donc célébrés sur le tard, quand la « régularisation » intervenait à la retraite du mari. Il y eut aussi, paraît-il, un bel embouteillage des bureaux de l'état-civil au moment de l'Indépendance, qui rendait les lois coloniales caduques, à cause d'un afflux de couples mixtes désireux de se marier<sup>412</sup>.

La pratique des « ménagères » déplut évidemment aux missionnaires, l'Eglise désapprouvant toutes les formes de concubinage. Mais il y eut aussi des critiques basées sur d'autres raisons : « *Ailleurs que dans une colonie où les blancs sont quelques milliers et les noirs plusieurs millions, on constaterait le fait sans y insister, mais au Congo il faut s'y arrêter parce que toute la question du prestige du blanc est en jeu et que de ce prestige dépendent à la fois la sécurité des blancs et l'avenir de la colonie* »<sup>413</sup> écrit Chalux, et il n'est pas le seul. Il faut proscrire, au nom du « Prestige de l'Homme Blanc » tout ce qui amenuiserait la distance entre les deux races. Pas de « fraternisation » dira-t-on plus tard. Et bien sûr, faire l'amour avec une femme est, si l'on peut dire, la forme la plus intense de la

---

<sup>409</sup> De VALKENEER BRIARD, *S Au bout du sentier*, Charleroi-Bruxelles, Heraly, 1950, pp 255-256

<sup>410</sup> D'autant plus d'ennuis que, vu la rareté des femmes, il s'agira presque toujours de relations adultères.

<sup>411</sup> CORNELUS, H, *Kufa*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1954, p. 49 (*Kufa* signifie « la mort »)

<sup>412</sup> Beaucoup de ces couples étaient poussés, comme on dit, par « le bon motif ». Il faut dire aussi que l'indépendance changea du jour au lendemain certaines situations et que si « être à la colle avec une négresse » pouvait être mal vu sous la colonie, avoir une belle-famille congolaise pouvait apporter sécurité, protection, voire piston dans le Congo indépendant. Sans parler des cas, au moment de l'Indépendance comme de la « zaïrianisation » où l'on jugea prudent de mettre les affaires « au nom de Madame ».

<sup>413</sup> Chalux, *Un an...* page , 128.

fraternisation.

Comme le fait remarquer L. Jeurissen<sup>414</sup>, un signe manifeste de la gêne profonde avec laquelle ces situations étaient vécues est le silence très lourd qui en enveloppe, en général, le résultat, c'est-à-dire les métis. « *Il est recommandé par la dignité de la race blanche, de faire aux mulâtres un statut qui les distingue des indigènes Ne pourrait-on les grouper, une fois adultes, favoriser parmi eux des intermariages et les inviter à vivre dans des agglomérations séparées où ils développeraient une civilisation originale ?... Les mulâtres éduqués semblent appelés, par leur acclimatation et leur intelligence, à rendre des services dans l'administration...* »<sup>415</sup>

Les mulâtres à qui on veut bien reconnaître assez d'existence pour figurer dans des textes administratifs, sont bien entendu les enfants issus des blancs et de leurs maîtresses indigènes. La possibilité d'un métissage résultant d'un rapport dans l'autre sens, c'est-à-dire d'une femelle européenne avec un mâle africain, est, comme le remarque également Lissia Jeurissen, l'objet d'un silence encore plus lourd. C'est que les écarts de conduite, que les rares femmes blanches du Congo pouvaient commettre au foyer, généralement avec le « boy », étaient sanctionnés par un rapatriement ultra-rapide. Si le crime devait s'avérer fécond, la chose n'apparaissait donc au grand jour qu'en Belgique...



Photo 22 : « Mulâtres élevées par les sœurs de la Mission de Lubunda », légende originale. Lubunda, sans date.

En dehors des documents officiels ou de non moins officielles communications ou publications à public restreint, les mulâtres sont gens dont on parle peu. Et lorsqu'on le fait, c'est souvent en mal dans les publications qui se prétendent réalistes (en général sur le thème : « *Ils ont les vices des deux races, et aucunes de leurs vertus* ») et, dans les œuvres de fiction, pour leur attribuer le rôle du « traître ». Entre le héros blanc, fatalement généreux et bon, et le « bon nègre », bonasse et naïf, il fallait bien que quelqu'un s'en charge pour que l'action ait lieu ! Quant à la mulâtresse, elle trouve son rôle dans les personnages de « femme fatale » (encore un cas de « cumul des vices : on lui attribue à la fois le savoir-faire subtil des

<sup>414</sup> JEURISSEN Lissia : Histoire coloniale et acteurs de l'entre-deux : être métis au Congo Belge, MRAC, Tervueren, / Liège, Cahiers du CEDEM 2005 et Les ambitions du colonialisme belge pour la "race mulâtre" (1918-1940) RBHC, XXXII, 2002, 3-4, pp. 497-535

<sup>415</sup> Pierre SALKIN, *Etudes africaines Bruxelles*, Larcier Paris Challamel, 1920, P.359-360.

courtisanes d'Europe et le « tempérament de feu » prêté aux Africaines). Ainsi, dans « *Kitawala* » de Léon Debertry, le sergent Oleki Bidamba trahit, puis se suicide, parce qu'il est sous le charme de la « *troublante mulâtresse* » Safi<sup>416</sup>, une de ces bombes sexuelles auxquelles aucun sous-officier, même de la Force Publique, ne saurait résister.

Au sein de la structure coloniale, cette descendance eurafricaine cristallisa beaucoup d'inquiétudes dans les cercles coloniaux et en métropole : appréhendés comme un entre-deux psychologique et physique, les métis n'y personnifiaient-ils pas l'échec du cloisonnement des races, dès lors la délégitimation du pouvoir européen ?

*« Le métissage trop largement pratiqué avec une race inférieure constitue pour la race supérieure le plus grave danger : la déchéance (. .). Ma conviction intime, puisée à l'étude des lois de l'hérédité<sup>417</sup>, est qu'il importe de décourager, voire d'empêcher par tous les moyens utilisables, les mariages entre blancs et noirs au Congo et en ce pays. Ces unions ne sont généralement pas heureuses pour ceux qui les contractent ; elles produisent des métis qui, n'étant d'aucune des deux races, forment un élément social instable et mécontent. Elles sont une grave menace pour l'avenir de la race blanche, qui ne restera capable de remplir sa mission civilisatrice qu'à condition de préserver la qualité de son sang. »<sup>418</sup>*

### « Tourner indigène »

La fraternisation, et son point culminant, c'est-à-dire une relation amoureuse qui mènerait le Blanc à adopter le mode de vie de sa compagne noire, ou du moins à s'en rapprocher, est décrite comme une catastrophe, une dégradation, une déchéance.

Quand je dis qu'elle est décrite... Il faut ajouter aussitôt qu'elle est décrite d'abord et avant tout dans des œuvres de fiction. Ces Blancs qui « *tournent indigène* », voilà encore une de ces choses que l'on recouvre pudiquement du manteau de Noé. Il n'en est pas fait mention dans les reportages, guère dans les carnets ou journaux, à peine dans les rapports. Mais on ne peut douter que les personnages de roman qui s'en inspirent, et les situations qu'ils vivent, ont eu des modèles réels.

Un personnage de roman, donc, dont l'expérience mérite d'être citée, c'est Jean, dans *Kufa*. Tout éclate le jour où, rentré de sa tournée dans la brousse, Mr P. Van Leeuwen, le patron de Jean, constate que celui-ci n'a pas administré aux Noirs les coups de chicotte réglementaires ...

*«- Pas de coups de chicotte ? Aucun type n'en a mérité ? Sa voix se fait plus insistante, plus dure. Tout à coup, toute sa bile lui remonte aux yeux.*

*- D'après les rapports des policiers, si...*

*- Alors ?*

*- Alors, j'ai pris sur moi de...*

*- Ecoute, Pottier... Tu es en train de dérailler, permets-moi de te le dire ! Quand un policier accuse un prisonnier, il faut passer par la chicotte. Je te l'ai déjà dit ! (...) Tu ne comprends donc pas qu'il leur faut ça, que ça leur est aussi nécessaire que leur chikwangue ?*

*- Je ne le croirai jamais...*

*- Tu es un rêveur... Tu t'imagines que ta seule présence va tout transformer, empêcher les macaques de voler... ?*

*- S'ils volent, c'est qu'ils ne peuvent pas vivre de leur paye...*

*- (...) Mais pourquoi, si tu les aimes tant, ne vas-tu pas vivre avec eux ? Tu ne serais pas le premier ! Il y a déjà Borman, qui était comme toi, et qui croupit comme les macaques ! Voilà*

---

<sup>416</sup> « Safi » signifie « propre » mais aussi « chaste » !

<sup>417</sup> On remarquera une fois de plus l'auréole « scientifique », ici, même redondante : « l'étude... les lois » qu'on s'efforce de donner à ce qui n'est que préjugé raciste pur et simple.

<sup>418</sup> P. NOLF, *Le problème des races*, Bulletin des Séances de l'institut Royal colonial belge, Bruxelles, I-I 9 30-2, P. 401.

*dix ans que cela dure. Complètement gâteux, répugnant à voir, dévoré par les poux... Pourquoi ne fais-tu pas comme lui ?* »<sup>419</sup>.

Au travers de cet extrait, nous saisissons tout le drame de ceux qui essaient d'établir des relations normales avec les Noirs, c'est-à-dire des « négrophiles ». En ce qui concerne Jean, précisément, la conversation avec Van Leeuwen constitue une blessure. Cette blessure sera infectée par les propos que lui tient Germaine, l'épouse d'un de ses collègues, jalouse de savoir Jean lié avec Bibiana, une Noire

*« On m'avait dit que tu préférerais les Noires ! Je n'avais pas voulu le croire... je te déteste, Jean... je te déteste ! Je te souhaite d'attraper la lèpre avec elle... Oui, la lèpre ! Tu finiras comme Borman, tu entends, comme Borman, répugnant, malade, dans un de leurs villages, à manger de la chikwangue, entouré de femelles qui sentent mauvais... »*<sup>420</sup>

Alors qu'il est question d'UNE femme – qui se trouve être noire – la bonne Germaine (dont on devine qu'elle sait se montrer compréhensive pour la solitude des collègues de son mari) parle d'emblée au pluriel. Elle ne perçoit pas Bibiana comme une maîtresse, mais comme un être collectif. Derrière elle et avec elle, c'est l'Afrique entière qui va engloutir le malheureux !

Rejeté par les Européens, Jean Pottier décide de s'en aller retrouver Bibiana dans son village, en se disant « *Borman est un « pauvre Blanc », d'accord. Au moins, parmi les Noirs, a-t-il trouvé cette paix de l'âme. (...) Le mépris des Blancs, qu'importe... »* »<sup>421</sup>

(On aura remarqué au passage le « pauvre Blanc », obsession du Ministère des Colonies...)

## **Des mondes secrets et isolés**

Tout ce décor monté autour du « Prestige de l'Homme Blanc » peut paraître au choix scandaleux (dans la mesure où il institutionnalise « l'infériorité » du Noir) ou ridicule (dans la mesure où on l'est toujours quand on veut péter plus haut que son cul !). Il faisait cependant partie d'une politique d'ensemble, tout à fait délibérée, visant à faire du Congo un monde secret pour la Belgique, et de la Belgique un Mystère pour les Congolais, et à éviter comme la peste le contact entre les populations de la Belgique et du Congo, à l'exception d'une « interface » soigneusement sélectionnée et préparée : les coloniaux.

Les précautions protocolaires visant à empêcher le colonial de faire « copain-copain » avec son boy sont à ranger dans la même panoplie que, par exemple, les précautions de vocabulaire qui évitaient de jamais donner le même nom à ce qui se trouvait chez les Blancs et à ce qui se trouvait chez les Noirs. Le Blanc habite la *ville* européenne, le Noir, la *cité* indigène. Le Blanc est soumis à la *Loi*, le Noir à ses *coutumes*, etc...

Les textes témoignent clairement d'une tradition de résistance relative à la présence des Congolais dans la mère-patrie. Cette présence est, pourtant, un phénomène ancien.

Vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, quelques années après la Conférence de Berlin, on note le passage d'« indigènes » congolais en Belgique. Certains, on le sait, firent ces voyages (et ce n'étaient pas des randonnées touristiques : nous parlons de l'époque où de la brousse à Bruxelles on mettait couramment six mois) pour des exhibitions dans le cadre des expositions universelles ou coloniales... D'autres Congolais arrivèrent en Belgique où ils s'installèrent en compagnie de leurs maîtres, des coloniaux en fin de carrière, et quelques-uns y furent amenés par des missionnaires pour y suivre des études.

A propos de ce dernier cas, les Sœurs de la Charité, dans la *Revue Coloniale* de 1893, annoncent : « *On cherche en ce moment à élever en notre pays des petites filles noires pour*

---

<sup>419</sup> CORNELUS. H *Kufa* pp 157 - 158-160

<sup>420</sup> Idem. pp 175 176

<sup>421</sup> Idem. p 191

*en faire des sœurs<sup>422</sup> qui supporteront mieux le climat africain et pourront peut-être se faire plus facilement écouter des indigènes pour les travaux de l'apostolat. (...) Une quarantaine de petites filles ont été réparties dans divers couvents de Belgique, où on les élève de la même façon que les petites Belges. Cette expérience, peut-être un peu prématurée, sera intéressante à suivre. »*

Ce document montre une des raisons de ces premiers séjours : aider les missions. En 1895, il y avait au pensionnat des Ursulines à Maeseyck, les Congolaises Marie Makamido, surnommée « Bac d'amidon », et Marguerite-Marie Lusiki, toutes deux originaires de Basoko<sup>423</sup>, qui y séjournaient et y reçurent leur première communion. Elles devaient avoir environ vingt ans à l'époque.

Mais ces diverses présences n'allaient pas sans provoquer des oppositions au Congo comme en Belgique. Parmi les publicistes de la colonisation, certains soutenaient qu'il ne fallait pas que les colonisés puissent se rendre compte de l'écart qui existait entre l'image qu'on leur donnait de la Belgique et la réalité. Au Congo même, où ces théories étaient mises en pratique, outre la ségrégation raciale, tout était mis en œuvre pour sauvegarder le prestige de l'Européen en donnant aux populations indigènes une image « purifiée », dûment filtrée et une information sélectionnée, très orientée sur les sociétés occidentales. Il fallait, par tous les moyens, éviter (encore !) de « mettre en péril le prestige des Blancs ».

Le professeur J-L. Vellut<sup>424</sup> note dans un article : « *Pour sauvegarder une certaine image de l'Europe. il fallait aussi éviter autant que possible que des Africains soient autorisés à y séjourner (...) En 1932, un home pour marins (« Ndako Ya Biso », Notre Maison) fut ouvert à l'intention des Congolais à Anvers, dans le but de les protéger du double danger de la « subversion » et de la « perversion ». Des marins déserteurs, des dockers, etc ... réussissaient cependant à s'installer en Belgique. »*

Sur ce type de présence, il peut être intéressant de rappeler l'ouvrage d'un certain Robert Ketels : « *Le culte de la race blanche* », publié en 1935, aux « Editions du Racisme Paneuropéen », à Bruxelles. Le titre, la date et l'éditeur dispensent de tout commentaire... Le lecteur aura reconnu la caque à l'odeur du hareng ! On peut lire dans ce factum, aux chapitres consacrés au problème de la race noire, ces lignes aux pages 90 et 91 :

*« ... Des coloniaux importants ramènent en Belgique leurs domestiques noirs, avec évidemment cette idée d'y rester les Seigneurs imposants de leur temps glorieux sous le soleil. En général, les noirs arrivés en Europe, cela ne va plus du tout, naturellement ils quittent leur place. A juste titre, il n'est pas permis de les renvoyer au Congo où ils troubleraient le bon ordre : ils deviennent éléments de la population ; voilà l'origine d'une belle Colonie noire en Belgique, et du mélange conséquent. (...) Ils ont bien mérité leur traitement en transplantant chez nous un être noir et nu, qui vivait là-bas satisfait de racines et de fainéantises, sous les palmiers. (...) Cette introduction du sang noir en Belgique est une terrible erreur c'est une monstruosité<sup>425</sup> de la tolérer ».*

Bien avant Ketels, sur un autre ton, Charles Buls<sup>426</sup> avait déjà constaté les «inconvenients» que la vie en Belgique entraînait pour les «pupilles»

*« A ce moment de notre conversation, deux jeunes noirs, porteurs d'une dame-jeanne, passent devant nous. Le père Liagre les appelle, je constate qu'ils s'expriment assez*

---

<sup>422</sup> On notera au passage l'indifférence, voire la bonne conscience, avec laquelle on parle de décider, à la place de ces fillettes, qu'elles ont la vocation monastique !

<sup>423</sup> localité de la Province Orientale, située sur la rive droite du fleuve Congo, au confluent de l'Aruwimi, à mi-chemin entre Lisala et Kisangani,

<sup>424</sup> « *Matériaux pour une image du Blanc dans la société coloniale du Congo Belge* » in PIROTTE, Jean éd. : « *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle – Sources et méthodes pour une approche historique*, LLN, Collège Collège Erasme, 1982. pp. 99-100

<sup>425</sup> Souligné dans le texte

<sup>426</sup> Croquis congolais, pp 183-184

facilement en français. Après les avoir congédiés, le père me dit : « Voilà des produits de l'éducation d'Europe Que voulez-vous que je fasse de ces deux vauriens ! Je les emploie à aller chercher de l'eau à la source, ils ne sont bons qu'à cela.

« Le père Liagre ne veut et ne peut donner à ses élèves les aises de l'Europe. Aussi déplore-t-il l'envoi des jeunes nègres en Belgique, où on les gâte. Ils en reviennent avec des goûts et des besoins qu'il est impossible de satisfaire en Afrique; on ne peut, en effet, leur donner la nourriture et le logement auxquels on les a habitués. Ils ont, en outre, perdu l'habileté manuelle propre au sauvage, constamment exercée par l'obligation de se suffire à soi-même, de pratiquer tous les métiers ; l'instinct de fauve s'est atrophié chez ces nègres transformés; ils ont perdu le flair du chasseur et l'adresse du pêcheur, par lesquels ils se procurent leur nourriture en Afrique.

« Quant aux filles, que les bonnes sœurs qui les ont élevées en Belgique dans l'innocence d'un cloître, se voilent la face. A peine rapatriées, elles sentent leurs ardeurs sauvages se réveiller au brûlant soleil d'Afrique et emploient l'écriture à envoyer des déclarations d'amour aux blancs. »

Il semble bien que, de toutes les métropoles coloniales, la Belgique ait été la plus frileuse quant aux contacts et à la fraternisation. Les Portugais encourageaient au contraire le mélange et le métissage. Les Français avaient fait appel aux combattants noirs pendant la Grande Guerre, admettaient comme étudiants, stagiaires, bientôt comme « travailleurs immigrés » des ressortissants de leurs colonies. Les Anglais avaient une politique très variable d'une colonie à l'autre, admettant « colour bar » et discrimination là où la population blanche était nombreuse, agissant tout autrement là où elle ne l'était guère... Nulle part on n'a montré un tel souci de « tenir l'Autre à l'écart » qu'au Congo belge, que ce soit au niveau des discriminations (quartiers séparés, magasins séparés, couvre-feu obligeant les communautés à rentrer « chez elles ») ou à celui de l'admission, tant des Blancs au Congo que des Noirs en Belgique.

On peut se demander ce que l'on craignait exactement, au-delà des fantasmes... On trouve sans doute un élément de la réponse dans cette forme de ségrégations qui se manifestait au niveau du langage. L'une des fonctions du vocabulaire spécial usité pour parler des Africains a pour fonction d'empêcher tout RAPPROCHEMENT (le mot, qui signifie à la fois « contact » et « comparaison », est en lui-même significatif !) entre une situation africaine et son homologue européenne. En Europe, une opposition d'intérêts peut être logique et trouver son origine dans le social. En Afrique, bien entendu, elle est tribale, ethnique, et puise sa force dans la « sauvagerie ». (On remarquera que le mot, lui aussi à double sens, signifie à la fois « ce qui n'est pas civilisé », niant donc le caractère rationnel, et « férocité », ce qui justifie à l'avance une répression brutale).

Lorsque l'ethnie fait la « Une » des journaux, c'est presque toujours pour accompagner des termes comme « disputes, haine, dissensions, querelles, massacre, etc... » et l'on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression qu'il faut lire entre les lignes « *Ils (ces sauvages!) continuent (ou recommencent) à se massacrer pour des raisons incompréhensibles* ». Or, ces « haines tribales héréditaires », lorsqu'on se donne la peine d'en retracer les causes, ne remontent pas à la nuit des temps mais... à la colonisation et à l'introduction même du concept d'ethnies.

L'opposition Eswe / Ekonda, chez les Tetela, a même attendu que l'on soit après l'indépendance pour développer ses aspects ravageurs. Il en est d'autres: l'opposition, entre Luba et Lulua remonte à l'établissement du camp de l'EIC à Luluabourg et à des privilèges, jugés excessifs par les autochtones, accordés aux populations déplacées fixées autour de ce camp<sup>427</sup>. La « haine tribale » des « vrais Katangais » de Tshombé contre les Luba-Kasai,

---

<sup>427</sup> Cette faveur leur est venue en partie parce que, lors de la mutinerie de 1895, les chefs "réfugiés" récemment fixés comme Zappo-Zapp ont pris le parti de l'EIC. (BAONI)

quant à elle, ressemble furieusement à une « ratonnade » dirigée contre les travailleurs immigrés amenés par les mines. Et il était bien commode, aux temps coloniaux, de disposer d'étiquettes ethniques pour désigner les événements: parler de « révolte des Batetela » ou de « soulèvement des Bayaka et des Bapende » renvoyait au « passé obscur » quant aux motifs d'un mouvement supposé irrationnel. « Mutinerie des soldats indigènes » ou « Jacquerie des coupeurs de palme des plantations Unilever » aurait pu susciter la réflexion sur des analogies avec des événements européens... Et, de là à l'idée qu'à événements analogues, il convenait de répondre par la solidarité, il n'y aurait eu qu'un pas. Présentée comme remontant à la nuit des temps, l'ethnie sert en fait de clé de lecture à des phénomènes récents et induits par la société moderne (coloniale ou plus tard postcoloniale)...

Certes, il n'est pas exclu que se soient mêlés à tout cela des considérations de haute politique. De toutes les métropoles coloniales, la Belgique était sans doute la plus faible. Elle ne pouvait pas se permettre de faire face à des troubles qui n'auraient pas été réprimés en quelques heures par la Force Publique. Elle ne pouvait pas affronter sérieusement une tempête internationale, n'ayant que des alliés douteux qui, sans doute, lui tendraient une main encourageante, tout en essayant de tirer les marrons du feu de l'autre. Il fallait à tous prix que le Congo demeurât « *L'Empire du Silence* » et « *Le pays des Hommes Tranquilles* ».

Si les Belges ne sont pas très réceptifs aux grandes idées abstraites, et ne frémissent guère quand on leur parle de la gloire de la Patrie et de l'intérêt de l'Empire, ils sont par contre très réceptifs aux arguments de gros bon sens. Il y avait potentiellement, une menace terrible, pour les Héritiers de Léopold II, dans cette plate constatation : « Au fond... A part la couleur, ce sont des gens comme nous... ».

Car, dès lors que l'on aurait admis qu'entre un cueilleur de pomme de Sint Truiden, et un récolteur de noix de palme, la seule différence est dans l'arbre et dans le fruit, que les uns auraient pu voir la feuille de paye des autres, et se rendre compte avec quelle aumône on prétendait qu'ils pourraient faire vivre leur famille, ils n'auraient pas tardé à se rendre compte qu'ils avaient en commun et des intérêts, et des exploités.

Et l'on n'aurait pas tardé à se trouver face à un Congo où la classe populaire se serait organisée pour se défendre, et l'aurait fait avec des soutiens extérieurs, notamment en Belgique. Autrement dit, on aurait revécu, mais en infiniment pire, la situation que l'on avait connue, sur une très petite échelle, avec les travailleurs anglo-saxons soutenus par leurs Trade Unions d'Afrique australe. Mais cette fois, cela se serait passé avec plus d'un million de travailleurs congolais et des alliés, non plus au Cap, mais à Bruxelles. Un cauchemar !

Pour l'éviter, il fallait entre les communautés blanche et noire du Congo un mur, aussi haut que possible, d'obstacles accumulés : les préjugés, dont celui du « prestige de l'homme blanc », en faisaient partie intégrante.

Ce qui intéresse les « Héritiers de Léopold II », ce n'est pas le Congo belge, mais le Congo léopoldien. Plus exactement, ils s'arrangent du Congo belge et ils sont prêts à en chanter les louanges, dans la mesure où le Congo belge maintient les grandes lignes de force du Congo de Léopold II : travail forcé ou du moins recrutement énergique tenant fort peu compte de la volonté du recruté, salaires bas et dépenses sociales inexistantes ; inféodation de l'Etat, de son autorité et, si nécessaire, de ses troupes, aux privilèges des intérêts d'argent ; espoirs reportés dans l'autre monde avec l'aide des Bons Pères...

C'est cela que l'on défend lorsqu'on pousse les hauts cris à l'idée qu'un indigène puisse être n'importe quoi d'autre que manœuvre, petit commis, simple soldat ou domestique (...ou, à la rigueur : curé). Le prestige de l'Homme Blanc est le prétexte pour rechercher en fait l'avilissement de l'Homme Noir, parce que celui-ci doit rester une masse misérable, ignorante, inorganisée, apeurée et exploitable à merci.



Il faut bien dire que la suite a donné raison aux plus pessimistes des porte-parole de la droite coloniale : le Congo n'a pas survécu à la baisse des discriminations. Quand, après 1945, le nombre des contacts s'est accru, la colonie s'est précipitée vers sa fin.

\*

C'est que, fondamentalement, un Congo sans discriminations, c'était le Congo dont les « Héritiers de Léopold II » ne voulaient pas.

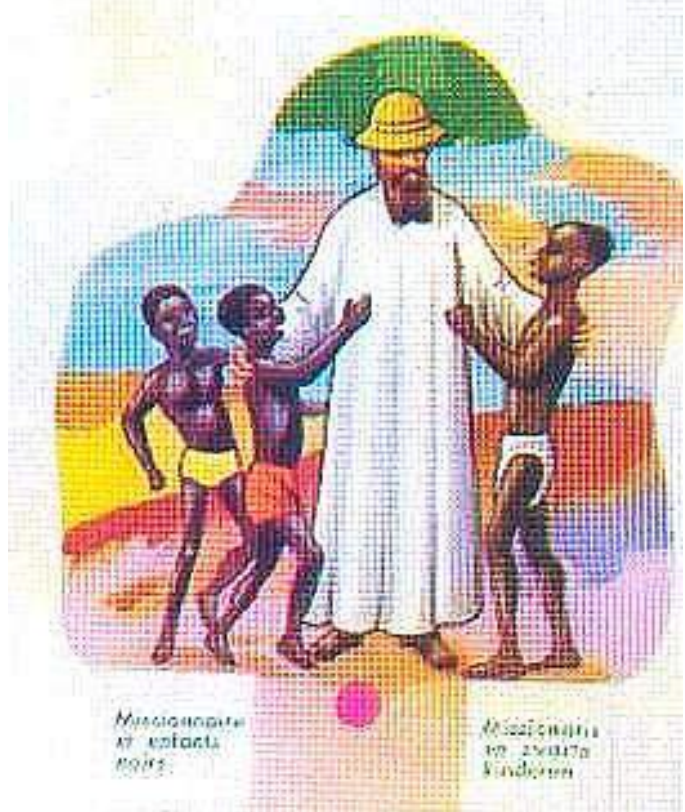
## Les Couleurs de Dieu ou le Prisme Missionnaire



Disons d'emblée, pour écarter tout malentendu, qu'il n'entre pas dans nos intentions d'émettre un jugement sur le fond de l'activité missionnaire, c'est-à-dire sur le prosélytisme religieux lui-même. Il ne nous appartient d'adopter ni le point de vue des chrétiens convaincus, pour qui répandre l'Évangile va de soi, ni celui des antireligieux militants pour qui remplacer le sorcier par le curé revient à chasser une forme de superstition au profit d'une autre. Cela implique que notre description sera en partie biaisée parce qu'elle ne parlera que d'aspects accessoires, par rapport à ce qui était le propos, le projet propre des Missionnaires : implanter le christianisme en Afrique. Et, pour faire un bilan de ce point de vue-la, il faudrait pénétrer le secret des âmes, ce que les Églises elles-mêmes se reconnaissent incapables de faire, puisqu'elles offrent tout au plus des statistiques telles que le nombre des baptêmes, qui ne disent pas grand-chose par rapport au vécu réel des gens.

Ce dont il sera question ici, c'est de la manière dont les Missions ont contribué à former la société congolaise dont elles furent, à l'époque coloniale l'un des « trois piliers ». Elles eurent pendant plus de quarante ans le monopole de l'éducation et jouèrent toujours un rôle important dans l'enseignement. Leur rôle fut important aussi dans la vie rurale, et ils contribuèrent notablement à l'accroissement de nos connaissances ethnologiques au sujet des sociétés traditionnelles congolaises. A posteriori, on s'aperçoit d'ailleurs parfois que ces sociétés « traditionnelles » sont en grande partie nées de l'intervention des missionnaires. Les missionnaires intervinrent durant certains épisodes conflictuels pour apaiser ou réguler des tensions. Sans cesse au contact des indigènes, ils contribuèrent plus que d'autres à l'idée que ceux-ci pouvaient se faire de l'Europe. La colonie bénéficia donc certainement d'eux, tout comme ils bénéficièrent sans conteste de la colonie, au point que l'on peut se demander, sérieusement, qui a le plus instrumentalisé l'autre...

## Fabricants d'images



Imagerie coloniale publicitaire de « Franco-Suisse », années 50

Récemment, une évolution profonde a marqué l'étude des relations de domination, d'échanges, de contacts multiples entre les sociétés européennes et l'outre-mer. L'une des conséquences de l'apparition d'Internet, est que, les étudiants finalistes pouvant publier leur mémoires, thèses ou dissertations doctorales sur la « toile », on peut se rendre compte tout de suite, sans attendre la fin de la « mise au frigo » académique, des sujets qu'ils choisissent d'étudier. Et il est frappant de voir que, si d'une part on a tout lieu de se réjouir de l'intérêt que les jeunes historiens semblent porter à l'histoire de la période coloniale ou des relations avec l'Afrique, l'on peut se poser des questions du fait qu'une majorité très nette de ces travaux concernent l'histoire des images, de leur formation et de leur utilisation. Il y a abondance de sujets dans le genre « L'image de Mobutu dans le journal X », « Les rébellions congolaises chez le journaliste Y », « Le regard de la presse belge sur le sujet Z ». Cela rappelle la blague répandue au sujet des professeurs de philologie classique : « Etant donné que le sujet standard pour un mémoire est « Tel dieu chez tel poète », qu'il y a dans l'Antiquité autant de poètes, et dans le Panthéon antique autant de dieux, la multiplication d'un nombre par l'autre montre que je puis tenir jusqu'à l'éméritat sans effort mental excessif », qui deviendrait : « Il y a tant de journaux ou autres médias, pour autant de grands hommes belges ou congolais... » etc...

Désormais, pour certains, il semble que rien ne puisse être avancé sur la réalité des mondes extérieurs, sinon des discours ou des « images », sans d'ailleurs qu'on se risque à les ordonner suivant une hiérarchie quelconque. « Casser » les hiérarchies est d'ailleurs le but – ou du moins l'un des buts – de la démarche. Les images peuvent être savantes, artistiques et comme « de rêve », ou être au contraire de plates images de la vie la plus quotidienne. Peu importe. Le fait est qu'elles ne serviraient jamais qu'à fabriquer des discours sur des mondes extérieurs. Au pire, elles feraient partie d'un dispositif global de domination. On parle désormais, dans le chef de l'Europe, d'une « invention » de l'Orient, d'une « invention » de l'Afrique.

Cette attitude dénonce comme une manipulation l'effort en vue d'appréhender les cultures étrangères, et elle va de pair avec un « culot » assez monstrueux, puisque dès lors les auteurs s'estiment seuls à même d'échapper aux déterminismes tout-puissants de « l'invention » et de la manipulation de « l'autre ». Retenons seulement ici que cette démarche rejoint le courant plus général du « post-modernisme » : il n'est plus question de

donner une vision cohérente et construite de cet autre qu'est le passé. La connaissance historique se limiterait à l'analyse d'un monde d'images assemblées un peu au gré du chercheur, une démarche qui, évidemment, se situe aux antipodes de celle des historiens pour qui l'histoire s'ordonnait en succession de périodes du passé, chacune avec sa cohérence, chacune issue de la précédente et la surpassant par un mouvement dialectique. Il faut vraiment croire que la dialectique fait très peur à certains.

Certes, cette mise en question a pu jouer un rôle de mise en garde contre les scléroses qui menacent toute discussion scientifique. Il n'était certes pas inutile que nos horizons soient élargis par une plus grande sensibilité au monde des images, à la force des symboles, à la mise en scène des mémoires, à la vie presque autonome dont elles finissent par jouir dans un monde plus sensible que jamais au poids de la « communication ». Aussi n'est-il plus question d'aborder le passé avec la candeur de ceux qui croyaient pouvoir reconstituer le passé limité à lui-même, « tel qu'il s'était effectivement déroulé ». Il importe donc d'être plus sensibles que jamais au fait que nos discours sur le passé s'inscrivent eux-mêmes dans un héritage toujours en reconstruction. Toute la question est de savoir s'il faut pour autant limiter nos ambitions à contempler les conditionnements de l'observateur et rejeter par une attitude hypercritique toute connaissance de la « réalité ».

Le danger existe en effet de se convaincre que notre discours ne peut plus atteindre autre chose que le monde des images, et certains franchissent le pas. Leur fascination pour la communication fait que celle-ci devient le seul objet de l'étude. Aussi, pour nous rapprocher du sujet qui nous intéresse ici, on parlera de moins en moins de l'Afrique, mais de plus en plus des « images » de l'Afrique, sans nous dire d'ailleurs en quoi on peut faire davantage confiance aux discussions des « images » qu'aux discussions de la « réalité ». On peut en effet reprendre à l'infini l'argument du « reflet » comme dans deux miroirs qui se font face. Etant posé que nous avons accès, non à la réalité, mais à son image, quid de l'image que nous avons de cette image, et ensuite de l'image que nous nous faisons de l'image de l'image... Le culte de l'introspection débouche souvent sur une véritable dictature idéologique, car il s'agit de penser « utile », c'est-à-dire d'organiser une vision « correcte », autorisée, des images suivant tel ou tel schéma préétabli. D'où la projection impudente sur le passé et sur l'autre des préoccupations de nos sociétés d'aujourd'hui<sup>428</sup>, ce qui revient encore à une projection d'image, qui a le tort supplémentaire de ne plus dire son nom !

Attirer l'attention sur ce que la reconstruction critique du passé humain a toujours de déformant, de partiel, voire d'aléatoire, rappeler que notre connaissance sera toujours lacunaire et fragmentaire, même là où, à première vue, les documents sont abondants, ce sont là choses louables. Mais en venir à affirmer que, finalement, entre le fait passé et nous, il n'y aurait qu'un couloir tapissé de multiples miroirs, tous subjectifs et déformants, de sorte que la démarche historique se réduirait à une visite au « Palais des Miroirs » est un pas de trop qu'il vaut mieux ne pas poser. Cette voie se réduit en fin de compte à un refus de communiquer avec ce qui est en dehors de nous, avec l'autre, et en particulier avec cet autre qui nous interpelle depuis le passé. Sans doute le monde des images possède-t-il sa réalité et il est légitime et nécessaire d'en suivre les procédés, les fabrications, les mises en scène. Mais au-delà, il convient aussi de mettre ce monde de représentations en rapport avec la réalité qui vient d'ailleurs. Pour certains, il est vrai, simplement parler de « réalité » fait déjà sourire, comme si cela témoignait d'une grande naïveté.

Pourtant, s'il est exact que la communication est créatrice d'images, il est non moins exact que ces images ont été créées avec une certaine intention, qui n'était pas sans rapports avec le réel. L'image de la pauvreté émeut et rapporte dans le cadre d'une collecte. Le portrait du « Noir paresseux » devait servir à justifier le travail forcé (pour l'éduquer) qui rapportait, dans l'escarcelle de Léopold II, de l'argent bien réel. Ce que l'on montrait ou disait (et

---

<sup>428</sup> HIMMELFARD (G.), «Telling it as you like il Post-modernist history and the flight from fact\*, *Times Literary Supplement*, 16 oct. 1992, pp.12-15. VANSINA (J.), «Some Perceptions on the Writing of AfriCan History», *Itinerario* (Leiden), xvi-1, 1992, pp.77-91.

surtout ce que l'on ne disait ni ne montrait !) de la « barbarie primitive des sauvages » servait à justifier une répression qui a fait des cadavres bien réels... Bref, si l'on a assemblé, arrangé, manié, voire manipulé les images, ce n'était pas pour classer un album de photos, mais pour présenter une « réalité » de nature à faire accepter certaines choses que l'on se proposait d'obtenir ou de faire dans la réalité concrète.

Ne nous arrêtons donc pas à cet argument davantage qu'il ne le mérite. Dans notre société comme dans celles qui l'ont précédée, la conviction a toujours bel et bien existé qu'il était possible d'arriver à un accord sur ce qu'est la « vérité », c'est-à-dire sur une correspondance avec la « réalité ». Cette conviction prend des formes diverses suivant les époques et suivant les contextes, et, comme ce fut toujours le cas, les mises en question d'aujourd'hui nous invitent à trouver les réponses qui conviennent à notre temps. Ce n'est pas pour autant qu'on renoncera à la confrontation des images aux mondes du réel. Sans doute, ceux-ci sont-ils imparfaitement connus et reconstruits, mais ils ne sont pas entièrement inatteignables.

C'est aussi la ligne qui est adoptée dans les pages qui suivent, à propos de la la production de textes, d'images, etc., diffusée dans un large public. À la différence de la connaissance « savante », il s'agit d'une « mémoire » qui, consciemment ou non, cherche à consolider l'identité d'un groupe. Cette mémoire a été élaborée par les contemporains eux-mêmes, à travers l'écriture d'une sorte d'histoire immédiate du temps vécu, faite à la fois d'analyse et de participation, mais aussi une mémoire organisée, avec ses rituels et ses symboles. La naissance et la mise en scène de ce monde des images peuvent être reconstituées. Elles accompagnent et mettent en perspective le discours historique plus critique, plus distant, au travers d'une démarche dont il importe de maintenir l'originalité.

Nous désirons ici évaluer la contribution à la formation, chez les Belges, de certaines images mentales de l'Afrique et des Africains. Par « missionnaires », nous voulons désigner ici non seulement les religieux qui partirent effectivement sous d'autres latitudes, mais aussi - et peut-être même surtout - leurs très importantes organisations de soutien. En effet, et quant au volume global de leurs publications et quant à la densité de leur réseau de distribution<sup>429</sup>, les missionnaires viennent largement en tête dans l'inventaire de ce qui s'est dit en Belgique sur le Congo, et sont donc une composante essentielle de l'élaboration d'un certain univers mental des Belges à l'époque coloniale. Les personnes de 40 ans et plus ont certes encore en mémoire la grande pénétration dans les écoles catholiques de périodiques missionnaires pour la jeunesse, comme TAM-TAM par exemple. L'image d'Epinal du Congo Belge comportait donc comme ingrédients obligatoires : un palmier, un « gentil petit Nègre » et un « mon père », barbu à souhait. Ce n'est pas l'effet du hasard et, fait rare pour un « chromo », ce n'est pas loin de la vérité.

Le Congo fut en effet la terre d'élection de la collaboration Eglise/Etat (= Missions/Colonie) surtout à partir de la reprise par la Belgique en 1908<sup>430</sup>. Car, si l'AIA de Léopold II avait déclaré ne pas vouloir s'occuper du problème religieux<sup>431</sup>, la loi d'annexion du 20 août 1908 considérait, elle, l'évangélisation comme faisant partie intégrante de *l'œuvre de civilisation*.

---

<sup>429</sup> Un grand nombre de prêtres étaient membres de l'Union du Clergé en faveur des Missions (puis Union missionnaire du clergé, 18.400 membres en 1924) et contribuaient donc à répandre les points de vue missionnaires dans leur prédication ou leur enseignement (cfr PIROTTE Op cit pp. 48 à 51)

<sup>430</sup> Nous nous intéresserons donc, dans ce chapitre, avant tout à ce qui fut diffusé dans un large public, non aux écrits de missionnaires ethnologues ou linguistes, qui ne touchaient qu'un public restreint et qui sont évoqués dans une autre partie, ou encore aux documents confidentiels à l'usage interne des missions.

<sup>431</sup> "La Conférence de Bruxelles, avec son Etoile, portera en Afrique le drapeau de la Science, à l'Eglise d'y planter le drapeau de la liberté en y dressant la Croix", écrivait Mgr Lavigerie le 2 /1/1878 au cardinal Franchi. Préfet de Propagande, dans un rapport sur AIA qui est sans doute à l'origine de la décision de Léon XIII de confier aux Peres Blattes l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Cr M STORME op. cit.

Cet imaginaire était nourri par l'Église non seulement en Belgique, mais même au Grand-Duché de Luxembourg, où elle organisait des collectes au profit des «*Hedekenercher*»<sup>432</sup> de ses missions africaines. La présence des Pères blancs à Marienthal, avec leur musée colonial, suscitait aussi la curiosité, relayée par la diffusion relativement importante de la revue germanophone «*Heimat + Mission*» éditée depuis 1926 par les prêtres du Sacré-Coeur de Jésus du couvent de Clairefontaine.

### Un discours apologétique, caritatif et paternaliste

On ne peut étudier la littérature missionnaire, surtout celle du XIX<sup>e</sup> siècle et du début de XX<sup>e</sup>, sans être soumis à de fortes tentations : la littérature édifiante de l'époque parvient si bien à marier la grandiloquence avec la cucuterie que l'on se sent porté à élaborer une version christiano-tropicale de la « Foire aux Cancres » en reprenant les pages les plus échevelées de cet accès collectif de logorrhée apostolique.

Il faut raison garder. Et tenir compte de ce que les indéniables caractères apologétiques, caritatifs et paternalistes que le discours missionnaire présenta au moins au départ<sup>433</sup>, prennent certes une coloration particulière du fait qu'ils entendent, sans être pour autant l'apanage des missions, décrire des populations exotiques, mais il faut aussi les replacer dans le contexte de ce qu'était la littérature chrétienne de l'époque, surtout quand elle parlait de Charité.

A la date fétiche de 1885, où l'Europe entreprend la colonisation directe de l'Afrique noire, la religion était l'objet de polémiques acerbes, où l'on descendait à un niveau de brutalité dans l'injure qui restera longtemps inégalé. Traiter son adversaire de « *légume nauséabond* » était à peine une entrée en matière<sup>434</sup>. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> furent, en Europe une époque d'affrontements très durs entre les religions – en particulier le Catholicisme, en raison de son aspect très institutionnel et structuré – et l'anticléricalisme. Ce fut le cas en France, autour de la notion de laïcité de l'Etat. Ce fut le cas aussi en Belgique, avec en général les affaires scolaires comme terrain privilégié d'affrontement.

Il en découle fort naturellement que, dès que le mot « religion » est prononcé, la polémique n'est jamais loin. Et il en est ainsi dans les deux camps. Les Catholiques, même se voulant objectifs, résistent mal à la tentation de donner aux faits un tour édifiant dirigé contre les « errements de l'athéisme », et les anticléricaux résistent tout aussi mal à pimenter l'écrit le plus « neutre » de quelques piques contre « la calotte ».

Or, les missionnaires – c'est bien le moins qu'on puisse supposer – étaient des gens bien convaincus de la valeur et de la nécessité de la religion. Ils vont donc brosser, sous les couleurs les plus sulfureusement chatoyantes, les horribles souffrances de l'âme éloignée de Dieu, le cortège de déchéance morale et même physique, les douleurs et les cruautés, la sensualité bestiale, l'asservissement et l'abêtissement de ceux qui ne vivent pas dans la Lumière de la Vraie Foi. En bref, il leur paraît urgent de proclamer bien haut que christianisme et civilisation sont synonymes<sup>435</sup>. Ces passages croquignoletts représentent surtout une cuisine à consommation interne, destinée à entretenir la Foi, voire le fanatisme, chez les chrétiens d'Europe, et il ne faut donc pas s'y arrêter plus longtemps que ces écrits circonstanciels ne le méritent.

Le langage caritatif et paternaliste pose un problème du même ordre. Une bonne part des « lettres de missionnaires » publiées étaient des lettres de remerciement à des donateurs. Elles nous paraissent, à cent ans de distance, exagérément flagorneuses et fleuries, mais elles

---

<sup>432</sup> *Hedekenercher* : litt ; « petits enfants païens »

<sup>433</sup> C'est à dire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 20

<sup>434</sup> Ce n'était pas restreint au domaine de la lutte Eglise/anticléricaux. Les campagnes électorales de l'époque sont également d'une rare violence et l'on y descend fort bas dans l'invective.

<sup>435</sup> Thèse défendue à l'époque sur le plan scientifique par Godefroid Kurth professeur d'Histoire à I UCL cfr p ex *Les origines de la civilisation moderne* paru à Louvain en 1886

ne sont pas d'une autre encre que ce qui s'écrivait à l'époque dans le même contexte de bienfaisance, lorsque celle-ci se passait entre Blancs.

Le Noir ne se trouvait pas dans une situation différente du Blanc nécessiteux, dans le collimateur de la même «bienfaisance». La misère, qu'elle soit populaire ou africaine est permise par Dieu, mais il est du devoir du Riche et du Blanc de la soulager. Cela lui permet de faire son propre salut et, tout à la fois, de montrer sa supériorité de civilisé, de cultivé ou de possédant. L'image de l'Afrique offerte par de tels écrits missionnaires est donc moins une image de race que de classe, les défavorisés de tous plumages étant mis par la Providence à la disposition de la Charité.

### **Complicité?**

Partir comme missionnaire supposait certes une certaine autosatisfaction sur le plan religieux. Ce n'était pas dépourvu non plus de confiance dans la supériorité de la civilisation occidentale (on disait d'ailleurs LA Civilisation, tout court). Il faut d'ailleurs ajouter aussitôt que cela suppose une certaine confiance dans la perfectibilité des « exotiques » que l'on se propose d'évangéliser.

Dans quelle mesure, par rapport à la colonisation, les missionnaires furent-ils des complices conscients, des témoins horrifiés, ou des contestataires ? Nous en avons traité, dans la première partie du présent ouvrage, au chapitre « *L'Eglise du Silence* ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la dénonciation des atrocités commises dans l'EIC fut en grande partie l'œuvre de missionnaires protestants, surtout anglo-saxons et scandinaves. Plus discrets, les catholiques eurent même par la suite quelque peine à expliquer leur silence un peu trop systématique. Il en fut question, dans la première partie de cet ouvrage, et nous n'y reviendrons donc pas. Apparemment, les responsables des missions catholiques ont été au courant du caractère oppressif du régime léopoldien, mais ont choisi de se taire, voire d'infliger quelques entorses à la vérité en embouchant la trompette officielle des louanges au Grand Roi Civilisateur. Pourquoi ?

Un chantage, par les voies discrètes de la diplomatie vaticane, n'est pas à exclure. Le régime juridique des missions s'est fortement amélioré entre l'AIA qui ne s'occupe pas des questions religieuses et la convention EIC/Vatican de 1906 qui<sup>436</sup> officialise le rôle des missions et leur cède des terres en pleine et perpétuelle propriété. Divers jalons, tels que la tutelle des «orphelins» déferée aux missionnaires, l'exercice par les jésuites de certaines prérogatives de l'Etat, telles l'impôt en travail et en nature, avaient déjà « grignoté » le terrain.

De plus, quant à garantir la présence missionnaire, Léopold II et les Missions avaient en fait partie liée. La disparition de l'EIC eût impliqué sa reprise par d'autres puissances coloniales l'Angleterre protestante, l'Allemagne en grande partie luthérienne, la France alors dans une des phases les plus anticléricales de son histoire. Ne citons que pour mémoire les « droits historiques » du Portugal, décadent et hors d'état de défendre ses prétentions éventuelles sur le plan diplomatique ou militaire. A tout prendre, Léopold II avait tout de même l'avantage d'être le souverain catholique d'un pays où les catholiques étaient influents.

Nous aurons à revenir sur cette question de l'enseignement, qui est le lieu d'intersection de bien des problématiques, tout comme nous aurons à revenir sur le « pourquoi » et le « comment » de l'introduction de l'école officielle au Congo durant la période suivante. Durant la période qui va de la reprise à la Seconde Guerre Mondiale, le monopole des Missions demeura inentamé. Or, l'école était à peu près la seule voie d'ascension sociale ouverte aux indigènes. Ce monopole va donc faire des Missionnaires les détenteurs exclusif du principal mécanisme de promotion sociale du Congo.

### **Régulateur de tensions dans le système colonial**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on l'a dit, l'anticolonialisme n'existait pour ainsi dire tout simplement pas. Si le mot est parfois usité à l'époque, ce n'est absolument pas dans son sens

---

<sup>436</sup> Texte dans Lanteri/Sem. op cit pp 304 à 306

actuel, c'est à dire un ensemble d'idées sous-tendu par cette conception principale qu'on n'a jamais le droit de s'arroger la direction des affaires d'un autre peuple, que ce soit au nom de la supériorité technique et matérielle, de hautes conceptions idéologiques ou de l'intérêt économique.

Les « anticolonialistes » du XIX<sup>e</sup>s. sont de lointains épigones de l'« *Aufklärung* », remettant surtout en question la tutelle des métropoles sur les colonies de peuplement (d'où, par exemple, un puissant mouvement d'opinion antibritannique au moment de la guerre des Boers) ou des philanthropes s'en prenant aux abus (meurtres, travail forcé, châtiments corporels, exactions militaires) et haussant parfois la critique jusqu'au niveau d'un système colonial donné, non pas de la colonisation en elle-même.

Au contraire, la critique de tel ou tel fait colonial concret est faite au nom de ce que devrait faire une colonisation idéale.

Chez les missionnaires, cette démarche les conduira à dire que la colonisation n'est pas assez chrétienne, ne se confond pas suffisamment avec l'évangélisation. En 1897, les révoltés de l'expédition du Nil (dits « Batetela ») capturèrent, puis relâchèrent le Père Auguste Achte. Dans son rapport à Mgr. Livinhac, il conclut l'exposé que les mutins lui ont fait de leurs griefs contre l'EIC <sup>437</sup>, « *Ils (les Belges) pensaient se jouer de la superstition de ces pauvres païens Manyema qu'ils auraient dû évangéliser depuis six ans qu'ils sont au Manyéma* » et s'empresse plus loin de préciser que « *beaucoup (de rebelles) me font promettre d'aller leur enseigner la religion quand ils auront pacifié leur pays* » <sup>438</sup>.

Du point de vue de l'administration, le rôle des missionnaires était vu comme une sorte de « police de la pensée », suivant l'idée bien connue que « *pour le maintien de l'ordre, un curé vaut dix gendarmes* ». Une déclaration venue du Luxembourg, en particulier, mérite considération, celle d'un missionnaire, identifié comme « le Père J. St. ». Il avoue que les religieux étaient utilisés comme « *police culturelle* » par le régime et que la colonisation, entre 1880 et 1920, a coûté la vie directement ou indirectement à quelque vingt millions de noirs. Un discours qui détonne au milieu de la conjuration du silence qui entoure généralement cette époque <sup>439</sup>.

Les missionnaires contesteront donc DANS le système colonial. Ils ne peuvent saper les bases de leur implantation. Même si celle-ci a souvent été à l'origine indépendante de la colonie et même antérieure, elle est entre temps devenue dépendante du bon vouloir du colonisateur. Lorsqu'ils abordent des problèmes de portage, de refus de l'occupation blanche, ils le font dans ce cadre de « lutte contre les abus », par rapport à ce que l'on pourrait appeler « une colonisation évangélique idéale ».

Du moins est-ce le cas de la plupart d'entre eux, et des interventions de leur hiérarchie. Individuellement, certains d'entre eux, comme Huslaert ou Boelart, se hausseront jusqu'à une mise en question globale de la colonisation. Encore le feront-ils, pour une bonne part, en se trompant de cible...

## Une bonne affaire pour la colonie

A la question « Les missions ont-elles été complices de la colonisation ? », il faudrait joindre une question complémentaire importante : « La propagande coloniale n'a-t-elle pas exploité les missions ? » Le hasard seul serait-il responsable de la place de premiers que les missionnaires occupent dans la propagande coloniale ?

Les missions avaient des besoins en hommes et en argent. Elles recrutaient et récoltaient des dons dans le public le plus large possible. La Colonie, au contraire, recrutait,

---

<sup>437</sup> Griefs qui furent censurés lorsqu'on édita la lettre

<sup>438</sup> Lettre du Père A Achte à Mgr Livinhac. le 5 5 1897 Archives des Peres Blancs Rome. document C 4-480, feuillets 3 et 5

<sup>439</sup> Dans l'ouvrage de M. THIEL, déjà cité. Pour une vision d'ensemble, en ce qui concerne le passé, il faudrait étudier les échos publiés dans le *Bulletin du Cercle colonial luxembourgeois*: au moins, ces textes ont le mérite de parler un langage sans équivoque, leurs auteurs étant généralement des coloniaux sans états d'âme.



ou même simplement admettait les gens sur le territoire congolais d'après des critères extrêmement restrictifs assurant le contrôle social et elle émergeait au budget. Les Sociétés, quant à elles, n'avaient besoin que de quelques spécialistes, et de fonds importants qui ne se négociaient pas sur la place publique, mais bien dans l'ambiance feutrée des conseils d'administration, où il n'était nul besoin de prétextes humanitaires. Les missions seules avaient donc un intérêt à diffuser dans un large public « la photo qui donne envie de partir », tirée et commentée à partir d'une conception des choses (civilisation = évangélisation) que l'Etat se gardait de critiquer puisqu'elle faisait parfaitement son affaire.

La foi que les missionnaires avaient dans leur mission, et la conviction que, voulue par Dieu, leur œuvre ne pouvait que réussir<sup>440</sup>, les poussaient à présenter la colonie, c.a.d. pour eux les missions, en des termes fortement contrastés, mettant fortement en évidence le caractère bénéfique de leur intervention.

Ce langage a évolué avec le temps. Le nègre païen est au départ une pauvre chose ligotée dans les rets de Satan, menant une vie presque bestiale entre le cannibalisme et la luxure, dans la terreur superstitieuse entretenue par des sorciers perfides et des chefs brutaux, en attendant de tomber entre les mains d'esclavagistes Arabes, brutaux et cruels et, de plus, vicieusement lubriques... Il est question alors de son « relèvement », de sa « délivrance ». Plus tard, on s'aperçut que son existence n'était pas si inhumaine que cela, qu'il possédait une culture et une civilisation et que le christianisme pouvait trouver dans celle-ci des « pierres d'attente » sur lesquelles s'appuyer. Le passage contrasté des ténèbres à la lumière fait alors place, au niveau des images littéraires à *la greffe d'une tige de qualité sur un sauvageon*<sup>441</sup> ou à la floraison des promesses contenues dans la graine enfouie<sup>442</sup>. Mais les cloches des missions ont toujours lieu de sonner gaîment : on avait certes au départ mal regardé le païen, qui n'était pas tout à fait aussi mauvais qu'on l'avait cru mais, de toute manière, le chrétien est bien meilleur : il a moins peur du sorcier, n'a plus qu'une femme, se saoule moins souvent, a appris un « bon métier » et est apprécié par son patron<sup>443</sup>. (Portrait qu'il y a intérêt à rapprocher de celui de l'« ouvrier chrétien », lequel a échappé, non au sorcier, mais à l'influence socialiste)

Soucieux de rendre compte à leurs bailleurs de fonds de l'emploi de leurs dons<sup>444</sup>, les missionnaires furent aussi les initiateurs du « développement qui se photographie ». Pour les clichés de bâtiments, écoles, centres sociaux ou de mamans baignant leurs bébés, Infor-Congo n'a eu qu'à leur emboîter le pas. Il ne s'agissait d'ailleurs pas de « villages à la Potemkine » : le dynamisme bâtisseur des missions est incontestable. L'intention des missionnaires était évidemment de parler de la Mission, non de la Colonie. Mais par leur biais, la colonisation apparaissait comme un fait positif, apportant de façon dynamique des réalisations et des progrès.

Répondue auprès d'un large public, et auréolée de la crédibilité qui lui venait du caractère sacerdotal des informateurs, cette image-là constituait en soi un splendide cadeau pour la colonie. Aujourd'hui encore, bien que le rôle des Missions ne soit plus exclusif - il y a à côté d'elles les ONG catholiques et les Eglises locales - ce qui est ecclésiastique jouit en Belgique d'une réputation de désintéressement, voire d'objectivité. La question est moins

---

<sup>440</sup> Un cliché très fréquent est d'accompagner le récit d'une épouvantable catastrophe de la démonstration que « Dieu a tiré le bien du mal » le malade est mort, mais baptisé- le massacre a fait des orphelins, mais recueillis par les Sœurs, ils seront donc élevés dans la Foi, etc

<sup>441</sup> Pie XII, *Evangelii Praecones*

<sup>442</sup> Cette évolution est certainement liée aux progrès que les missionnaires ont accomplis en ethnologie. Mais il faut aussi la replacer dans l'évolution globale de la représentation dominante, chez les catholiques, des autres chrétiens et des non chrétiens qui, entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et Vatican II est passée du satanisme le plus pur à l'estime affirmée pour tous ceux « qui cherchent Dieu d'un cœur sincère ». L'influence de personnalités missionnaires comme Tempels pour l'Afrique ou Lebbe pour la Chine n'y est sans doute pas étrangère

<sup>443</sup> Dans certains domaines (boys cuisiniers, jardiniers) surtout en milieu rural, les Missions étaient presque des bureaux de placement». Sans leur appui, on risquait le chômage

<sup>444</sup> Ce qui demandait parfois le sens de l'humour vu l'arrivée régulière d'objets incongrus !

qu'on ne veuille pas voir leur rôle de récupération idéologique que la conviction de leur honnêteté, de l'utilisation intégrale à des fins charitables de ce qu'on leur donne, domaine où les organismes officiels ou liés à des partis politiques apparaissent comme suspects<sup>445</sup>.

### Les «pauvres Nègres».

L'Etat colonial bénéficiait donc grâce à l'équivoque COLONISATION = CIVILISATION = EVANGELISATION, d'une certaine confusion des thèmes, entre les thèses de l'Administration et celles des missionnaires. Nous croyons que dans le chef de ces derniers, la confusion fut plus naïve que voulue.

Aux origines de la période coloniale, dénuement physique et misère matérielle sont mis en relief : ce sont de « pauvres Nègres » (pauvre :inspirant la pitié). Il faut dire qu'il y a objectivement de quoi.

Parmi les causes, la traite est fortement soulignée<sup>446</sup>, mais on parle surtout de la traite arabe, passant assez rapidement sur trois cents ans de traite européenne, et l'on n'évoque guère les conséquences de cette traite sur le durcissement des sociétés africaines, la destruction de leur tissu économique par les aspects non-esclavagistes de la traite, ou le fait que celle-ci fut la cause de beaucoup de « massacres entre tribus ». Arabes et Noirs étaient seuls responsables. Et tout cela se situait dans le passé. Il était hors de question de chercher quelque responsabilité que ce soit chez le colonisateur, que celui-ci soit léopoldien ou belge. Tout au plus déplorera-t-on que les coloniaux ne soient pas assez chrétiens et donc pas assez charitables.

Ces descriptions misérabilistes avaient pour fonction première de stimuler le portemonnaie des donateurs en étalant des situations de détresse et d'urgence d'ailleurs parfaitement réelles. Mais en même temps, une légère distorsion permettait de renvoyer non aux causes humaines extérieures, mais à ce que l'on présentait comme des vices intrinsèques des sociétés païennes. Les malheurs des pauvres Nègres montrent combien l'homme s'égaré quand son âme est loin du Vrai Dieu. Le remède est donc tout trouvé l'évangélisation qui ne peut que faire des merveilles. On recule un peu devant le terme « miracles », mais le nombre de faits « prodigieux » ou « providentiels » qui émaillent les récits est remarquable<sup>447</sup>.

La misère des Africains de l'époque ne fait aucun doute, et le zèle des néophytes est un phénomène bien connu. Nous croyons d'autant plus les bons Pères quand ils nous racontent à quelle allure prodigieuse leurs convertis se relevaient, que la Grâce s'accompagnait souvent d'un mieux-être matériel... Les Bons Pères n'avaient pas dans leurs bagages que des crucifix, mais aussi des médicaments, des instruments et des techniques utiles<sup>448</sup>. Du point de vue missionnaire, il était logique de montrer par des descriptions très contrastées les effets rapides de la conversion. Dans ce domaine, l'Eglise travaille dans l'instantané depuis le Chemin de Damas

---

<sup>445</sup> Encore que certains prélèvements mériteraient tout de même qu'on s'interroge a leur sujet ! La construction d'une église est elle « humanitaire », est ce « du développement » cfr à ce sujet Piret et Galland, op cit

<sup>446</sup> Cette insistance est plus grande chez les Peres Blancs et les Scheutistes que chez les jésuites, sans doute avant tout pour des raisons géographiques les Missions de la Compagnie de Jésus étant plus éloignées des régions les plus touchées par la traite arabe qui était la plus active a la fin du XIX siècle

<sup>447</sup> Le Cardinal Lavigerie n'excluait pas la chose, écrivant « *j'ose dire que, pour une œuvre si grande, il faut que chacun de vous ait assez de Foi surnaturelle pour compter sur les miracles. et oser demander directement l'intervention de Dieu* » (Instructions ...citées par C SALOTTI Card. *La Raçon de l'Uganda*. Namur, Grands Lacs, f939, p 57) Le P Achte, déjà cité, capturé par les révoltés, prie « *Ste Vierge Marre, à mon secours* » et crie tout haut, en swahili –« *Je suis un homme de Dieu. laissez-moi !* » « *Dieu, qui tient dans sa main le cœur des hommes*, dit-il, *changea subitement le cœur des plus acharnés a ma perte* » Il aurait pu accorder aussi une pensée à l'auteur de son dictionnaire swahili Ailleurs on demande a une nouvelle baptisée agonisante de demander à Dieu, quand elle sera près de Lui, la pluie qui tarde a venir Elle promet, meurt, et la pluie vient, etc

<sup>448</sup> Dans la région du lac Tanganyika, une variété de goyave est connue sous le nom de « *mapera askofu* », ce qui veut dire « *goyaves évêque* » (après tout, il y bien les poires « bon chrétien » !) et il semble que ces fruits, effectivement plus gros que les variétés indigènes, aient été introduits, si pas par Mgr Roelens, du moins de son temps et par ses confrères.

Malheureusement, ils contribuèrent ainsi à répandre l'idée que la situation naturelle de l'Afrique n'était que barbarie, misère et prostration, par la faute à la fois de ses habitants, et celle d'intervenants non-européens. Et cela ouvrait la porte à l'exposé de la nécessité de la prise en main, d'une action énergique et à long terme, de la part du pouvoir colonial qui comptait, lui, sur les chicottes et les fusils de la Force Publique, non sur la grâce divine. En particulier la description des misères de l'esclavage par les Pères Blancs servit de prétexte à Léopold II pour justifier les aspects les plus contestables de son EIC, précisément par le bien des « pauvres Nègres », puisqu'il se servit de la « croisade antiesclavagiste » pour justifier sa « nouvelle politique économique », qui le mènera au « caoutchouc rouge »...

### « Les bienfaits de la colonie »

Ce discours évolua après la reprise du Congo par la Belgique, et surtout après la Première Guerre Mondiale.

Durant la période 1885-1908, Léopold II avait tendance à mettre l'accent sur l'intérêt que présentait la colonie pour la Belgique, cependant que les missionnaires stimulaient les glandes lacrymales du public par un tableau contrasté du sort atroce du Noir livré à l'esclavage et à la barbarie et de son relèvement quasi-miraculeux lorsqu'il était touché par la Lumière de l'Évangile.

La reprise de la colonie fut l'occasion d'un chœur optimiste, où le discours de l'État et celui des Missions se rapprochèrent sur un thème commun, celui des « bienfaits ». Plutôt que sur les ténèbres de l'ère précoloniale, on insiste désormais sur les lumières de la colonie. Le « pauvre Nègre » est bientôt remplacé par le « brave indigène », dont on envierait bien la place, tant il doit vivre les doigts de pied en éventail, tout entouré de multiples sollicitudes. Dans ce cadre où le droit de coloniser était issu non plus de la force ou de l'intérêt, mais du « droit de bienfait », l'alignement des réalisations missionnaires, dûment photographiées, rendit de grands services à la colonie<sup>449</sup>.

Il y eut d'ailleurs, à partir des années '20 et '30 une plus grande convergence entre la Colonie et les Missions, dans la mesure, par exemple, où la Colonie et les Compagnies cherchèrent de moins en moins à recruter de la force « brute » (porteurs, manœuvres, soldats) et de plus en plus à engager du personnel ayant quelques rudiments d'instruction, susceptible de devenir ouvrier spécialisé ou très petit employé administratif. Cela supposait un passage par l'école, donc par les missionnaires. Et puisque les Missions, avec l'enseignement, avaient la clé de toute ascension sociale, il ne leur déplaisait bien sûr pas que cette ascension soit possible !

L'atmosphère est désormais moins au surnaturel ou au merveilleux qu'à la rapidité des réalisations humaines. On est frappé par la récurrence du mot « déjà », et autres adverbes de temps du même type, tant dans les écrits missionnaires que dans ceux qui émanent de la colonie<sup>450</sup>, ou en sont inspirés, tels les manuels scolaires. On ne se borne pas à constater qu'il y a des Noirs instituteurs ou infirmiers, ou qu'il y a des routes asphaltées on dit qu'il y a **déjà** des instituteurs, qu'on a **déjà** construit autant de kilomètres de routes... Il est difficile de ne pas y voir une sorte de transposition civile des effets miraculeux dont nous parlions plus haut : « *alors qu'on venait d'aussi bas, nous en sommes déjà là en si peu de temps que nous sommes donc bienfaisants !* »

---

<sup>449</sup> Les missionnaires insistent en général. et à bon droit sur le fait que les aspects sociaux de la colonie ( c.a.d ceux dont la population indigène retirait un avantage quelconque) ont été l'œuvre pendant longtemps d'eux seuls et qu'ils en ont toujours été les principaux artisans. Dans certains domaines, comme l'éducation ou la santé, la colonie a même profité matériellement du moindre coût d'un religieux enseignant, inspecteur ou infirmier par rapport au personnel laïc. Les Noirs coûtaient encore moins cher, et l'on doit aussi se demander si cette main d'œuvre missionnaire à bon marché n'a pas servi AUSSI à garder certains rouages aux mains des Blancs

<sup>450</sup> Parmi ceux-ci, il convient de citer les plus remarquables : les commentaires officiels des sections « Congo » des expositions internationales.

« Venir d'«aussi bas » convoque évidemment une image, celle de ce Noir qui se trouvait effectivement « si bas ».

## Psychologie

S'il s'agit de justifier telle ou telle pratique (missionnaire ou administrative), on se réfère couramment à la « psychologie du Noir ». Une formule, issue des premiers temps de la Mission, a connu ici une singulière fortune : celle des « grands enfants ».

Fréquente alors, cette formule tend à disparaître au niveau explicite, mais en restant présente par ses composantes : on les amuse facilement et on les effraie de même ; ils sont naïfs, crédules et versatiles ; ils ne sont pas capables d'attention soutenue, d'efforts (intellectuels ou moraux) prolongés ; ils sont gourmands et charpardeurs ; pour les amender, on peut leur faire la morale, mais il est parfois indispensable - donc, légitime - d'en venir à la punition (éventuellement corporelle) ; s'ils sont fréquemment de bonne humeur, voire rigolards, ils ont aussi leurs accès de bouderie, voire de « prostration ».

Fait curieux, les missionnaires des premiers temps pensèrent rarement à signaler à leur public que les Noirs avec lesquels ils avaient les contacts les plus suivis étaient de véritables enfants, leur zèle ayant tout d'abord trouvé à s'exercer en recueillant des orphelins. Les nombreux « petits Nègres », mis en scène dans une vaste collection d'anecdotes sont censés être significatifs, non du côté « petit », mais du côté « nègre ». On évoque aussi certaines de leurs qualités : générosité, loyauté et dévouement envers ceux à qui ils s'attachent (mais, en même temps, se les attacher est une performance présentée comme « difficile »), reconnaissance pour les bienfaits, et sens de la justice, du moins de façon immédiate et s'ils sont eux-mêmes concernés, Ils apprennent vite, mais plutôt par imitation que de façon raisonnée. Cette vivacité d'esprit est, en plus, le privilège de l'Africain jeune.

## Le Grand Phallus d'Ebène

Les écrits que les missionnaires destinaient au grand public n'explicitent guère les causes de cette disparition précoce de l'intelligence, Il faut recourir à d'autres sources, dont des écrits missionnaires plus confidentiels, et même souvent rédigés en latin<sup>451</sup>, pour apprendre que cet abêtissement est lié à l'excès du sexe, de l'alcool et des stupéfiants, le premier occupant la vedette .

Polygamie et chanvre indien sont généreusement attribués aux musulmans. Une certaine amnésie règne par contre au sujet des alcools frelatés de la traite européenne. Le sexe est mal vu à l'époque, même en dehors des milieux ecclésiastiques : la masturbation rend sourd. Les missionnaires se bornent à ajouter que le polygame, lui, devient idiot. La contribution missionnaire à la diffusion du mythe du grand phallus d'ébène se situe avant tout au niveau du « non-dit ». Ainsi apprenons-nous, sans autre commentaire, que dans les villages chrétiens on pouvait continuer à danser, mais que les hommes et les femmes devaient le faire séparément. Alors que d'habitude on se donne la peine d'expliquer chaque mesure, quitte à en retrouver le bien-fondé dans la « psychologie africaine », le manteau de Noé couvre ici l'accusation implicite contre les danses traditionnelles, d'être obscènes et de mener à de folles priapées<sup>452</sup>.

---

<sup>451</sup> Il y a dans tout cela une indéniable pudibonderie, mais aussi une autre cause. Beaucoup d'écrits missionnaires ont souvent la jeunesse comme « cible » privilégiée » Or la période coloniale coïncide avec une période de censure intensive des publications qui lui sont destinées

<sup>452</sup> Quelques cérémonies, au rôle de régulateur de tension, se caractérisaient effectivement par la levée des interdits sexuels. Mais la plupart des danses profanes d'Afrique n'ont pas plus de contenu sexuel explicite que les nôtres, et les bananiers à cote des villages n'étaient pas plus agités par le rythme de copulations frénétiques que ne le sont les buissons de nos villages lors du bal du samedi soir. Ceci dit, la danse, les bals et les fêtes ont toujours eu partout comme l'une de leurs fonctions naturelles de permettre aux jeunes des deux sexes de se rencontrer.

Au risque de donner aux Européens l'impression que chaque Africain disposait d'un harem impressionnant, la polygamie n'est guère envisagée sous son aspect restreint (on ferait d'ailleurs mieux de dire que la monogamie n'est pas obligatoire, plutôt que d'affirmer que les sociétés africaines sont polygames), sous l'angle de sa place dans l'économie ou dans la régulation des naissances, ou de la sécurité qu'elle assurait à toutes les épouses (même celles qui avaient cessé de plaire)<sup>453</sup>.

On n'y a vu que la satisfaction d'instincts bestiaux. La polygamie était vue aussi comme un important obstacle à l'évangélisation car « les Noirs sont très attachés à leurs coutumes sensuelles et barbares<sup>454</sup> », expression qui est une sorte de fourre-tout où, dans l'absence de toute distinction entre les diverses coutumes, la polygamie et le cannibalisme à la fois occupent la vedette et confèrent au tout une auréole louche. Conformément à l'habituel schéma « ombre et lumière », on avancera aussi que « l'amour n'est possible que dans le mariage chrétien », type de considération qui permet d'attribuer à la coutume tout ce qu'il y a de négatif dans la condition de la femme africaine, en évitant de parler de la détérioration que la colonie y a introduite, notamment par la monétarisation, les écarts de revenus et le travail obligatoire<sup>455</sup>.

### **Apparition du Noir « bon père de famille »**

L'apparition, dans la « psychologie du Noir » vue par les missionnaires, de son attachement à la famille et au clan, envisagé comme une vertu, est assez récente<sup>456</sup>. Il y a à cela diverses causes convergentes. Quand, entre 1890 et 1900, les missionnaires s'occupaient avant tout d'enfants retirés à leur environnement familial normal, il est évident qu'ils n'étaient guère en condition voulue pour observer la façon dont l'Africain s'intègre dans sa famille.

D'autre part, le christianisme étant une religion de salut individuel (surtout au XIXe siècle), l'insertion sociale dans une société païenne apparaissait comme un obstacle au salut dans la mesure où les influences sociales semblaient lui être contraires, surtout pour des âmes « peu affermisses dans la Foi ... »

Plus tard par contre, avec l'industrialisation et le développement des villes, le milieu traditionnel où l'influence des Missions s'était entretemps approfondie apparut comme une ambiance moins nocive que celle des villes où sévissaient matérialisme, « orgueil des évolués », et tentations diverses : luxe, débauche, boisson. (Suivant les auteurs, cette situation délétère des villes correspond à des problèmes réels, ou recouvre au contraire la simple peur de voir le Noir confronté à un milieu pluraliste).

Enfin, de façon plus récente, l'inquiétude de l'Eglise devant la libération des mœurs l'amena à considérer avec sympathie certains aspects de la famille africaine, telle son attitude nataliste. Bien que ce soit là une question qui regarde l'Eglise dans son ensemble, cela eut évidemment des répercussions sur le clergé africain, autochtone ou missionnaire.

De façon beaucoup plus large, les Missions prirent dans les années 50 un virage coextensif à l'émergence de la « négritude » ou de la « conscience africaine ». Celle-ci

---

<sup>453</sup> Une exception notable mérite d'être signalée, la revue *Aequatoria* (dont la cheville ouvrière était le P. Gustaaf Hulstaert) consacra un numéro spécial à la polygamie, qui fut interdit pas la hiérarchie.

<sup>454</sup> cfr en particulier la contribution du P Cambier dans *Le vieux Congo* de Lejeune

<sup>455</sup> Le fait que le revenu soit devenu monétaire et que certains salaires étaient très supérieurs à d'autres à contribué à transformer la compensation matrimoniale (souvent improprement appelée « dot ») en un « prix d'achat » pur et simple de l'épouse, qui était rapidement consommé par sa famille, alors que c'était traditionnellement un caution en biens durables ou en bétail, pour son entretien en cas d'inconduite de l'époux. Et les travaux agricoles sont traditionnellement plutôt féminins que masculins, de sorte que les exigences coloniales (réquisitions de nourriture, obligation de cultiver certaines surfaces en culture de rente) accroissaient surtout le travail incombant aux femmes, d'autant plus que, simultanément, on poussait à la monogamie, sans que diminuât pour autant le travail attendu de l'épouse désormais unique !

<sup>456</sup> Par exemple l'article de G MOSMANS, paru dans *La Revue Nouvelle* en 1960

incluait évidemment, surtout dans ses premiers temps, la louange au moins implicite des formes sociales du passé, passé qui était justement partie intégrante des revendications des Africains. Il apparut à l'Eglise que son propre maintien, considération la plus importante à ses yeux, trouverait désormais un meilleur garant dans la collaboration avec une classe politique noire montante (parmi laquelle il était possible de « pousser » quelques hommes politiques chrétiens) que dans la continuation de la symbiose avec le colonialisme. Il y a, dans l'attitude de l'Eglise des dernières années de la Colonie, un côté : « Puisque ce mouvement nous échappe, prenons-en la tête ».

Le pouvoir colonial jeta évidemment les hauts cris, se proclama « cocu » et parla d' « enfants dans le dos »<sup>457</sup>. Il est pourtant logique que l'Eglise estime que son existence, nécessaire à ses fins supérieures spirituelles, prime sur l'Etat, qui n'est qu'un simple moyen temporel. L'Eglise a cette attitude depuis le Ve siècle<sup>458</sup>, et il est étonnant que le pouvoir temporel, après seize siècles, ne s'y soit pas encore habitué

### La bragouette apostolique

Sur le plan de leur propre célibat, les religieux qui gagnèrent l'Afrique ne furent certes pas ceux qui eurent la part la plus belle. Des hindous et des bouddhistes appartenaient à des cultures où l'ascèse et la chasteté avaient une valeur, tandis que les Africains tendent plutôt à considérer qu'ils jeûnent déjà suffisamment sans l'avoir cherché, et que le célibat perpétuel est une triste privation, dépourvue de tout mérite ou avantage. De là à supposer que la continence des missionnaires était une « bonne blague » il n'y avait qu'un pas<sup>459</sup>.

Les missionnaires veillèrent donc soigneusement à paraître aussi insoupçonnables que la femme de César. Les Instructions des évêques missionnaires, par exemple celles de Mgr Roelens (1923) insistent fréquemment, non pour qu'ils ne « le » fassent pas (fait supposé acquis) mais pour qu'ils ne le donnent pas à penser. Ainsi est-il bien souligné qu'il ne faut jamais être seul dans une maison avec une personne du sexe, voire éviter de leur parler d'une manière trop familière, etc...

L'apostolat auprès des femmes fut d'ailleurs très tôt confié à des religieuses, ce qui réduisait au minimum le contact entre les missionnaires mâles et les Africaines.

La plus grande méfiance est donc de rigueur vis-à-vis du beau sexe... Il est difficile de démêler, parmi plusieurs motifs concurrents, celui auquel il faut accorder la prépondérance.

Depuis Eve et sa pomme, la Femme s'identifie avec LA Tentation. Il est sous sa jupe un endroit précis où Satan s'embusque volontiers. D'où une atmosphère générale de prudence devant cet être dangereux comme la règle canonique recommandant que la servante d'un ecclésiastique soit « *provecta aetate* » (d'âge « avancé »).

La femme est considérée, au niveau symbolique, comme incarnant le mieux son rôle de Tentatrice lorsqu'elle est nue. Vêtue de trois rangs de perles, une jeune Africaine du XIX<sup>e</sup> siècle devait certes faire l'effet d'une véritable bombe sexuelle sur des célibataires jeunes et vigoureux, venus d'une culture où entrevoir la cheville d'une femme (dans la bottine) passait pour un moment fort de l'érotisme. Ajoutons que l'Afrique et l'Europe n'accordent pas la même importance aux diverses parties du corps: ainsi la pratique de l'allaitement « à la

---

<sup>457</sup> Ceci n'est pas une allusion à la manière dont les Africaines portent leur bébé, mais la transposition littérale d'une expression bruxelloise : « Faire à quelqu'un un enfant dans le dos » signifie le prendre en traître, faire un coup en douce à son détriment.

<sup>458</sup> On en trouve la première formulation claire et systématique dans « la Cité de Dieu » de St. Augustin.

<sup>459</sup> S'ils reconnaissent volontiers des qualités aux missionnaires, les Africains sont souvent sceptiques sur ce point, moins cependant en ce qui concerne les femmes du pays que les religieuses. Ce qui est après tout bon signe quant au sérieux effectif des bons Pères. La présence individuelle de quelques missionnaires paillardes « à la soutane entre les dents » n'a visiblement pas entaché leur image collective. Ce que l'on dit sur les missionnaires ne semble guère plus significatif que nos « histoires de curés », dûment épicées. Ce serait plutôt le clergé local que l'on soupçonnerait de voir moins d'attraits à la chaire qu'à la Chair

demande » a fortement banalisé en Afrique l'exhibition des seins, vue par les Blancs comme une invite sexuelle manifeste.

Ajoutons que l'Eglise a hérité, dans ce domaine, d'un Sacrement difficile à gérer : celui de la Pénitence. Si nous n'avions pas l'habitude de plusieurs siècles de catholicisme, que penserions-nous d'un homme qui se proclame chaste, et qui s'isole avec une jeune fille ? Il n'y aurait sans doute qu'une minorité pour supposer qu'ils vont jouer aux cartes<sup>460</sup>. Comme on le voit, il y avait donc à ces précautions un certain nombre de raisons pratiques.

Au-delà, il faut bien constater que le Noir et le Blanc sont censés être antithétiques<sup>461</sup>. Les gens roses et les gens bruns, lorsqu'on les appelle « blancs » et « noirs », deviennent totalement opposés. La femme noire devenait donc sur le plan du langage une sorte d'«AUTRE ABSOLU», antithèse à la fois de l'homme (mâle) et du Blanc. Une Autre Absolue ne peut-être qu'une Tentatrice absolue, qui appelle de la part de qui veut vivre chaste une mise à l'écart elle aussi absolue.

## Biceps

Le physique du « grand enfant » s'intègre fort bien dans le tableau général qu'on nous brosse de l'Africain. Les appréciations esthétiques sur sa personne sont diverses et ne reflètent peut-être rien d'autre que les goûts de leurs auteurs. Il n'y a presque pas de groupe tribal ou régional à propos duquel on ne puisse pas collecter à la fois des avis parlant de leur « beau type humain », et d'autres qui les décrivent comme « singulièrement laids ». Les Pygmées sont encore les plus mal servis, la plupart des écrivains les trouvant laids. Si la beauté du Nègre ne fait donc pas l'unanimité, celle-ci se fait par contre sur sa vigueur physique et son endurance. Il est donc apte au travail, bien qu'il ne l'aime pas (puisque « paresseux », « indolent », «incapable d'effort soutenu », etc...). Il a de plus des dons d'imitation (non d'apprentissage raisonné). Ses biceps et ses dons d'imitation le destinent donc à devenir apprenti, et plus tard ouvrier.

« Grand enfant », il faudra qu'il soit encadré. Heureusement pour lui, les Blancs, qui ne peuvent évidemment travailler sous ce climat, mais ont un sens de l'effort (des autres ?) et sont capables de raisonnement, sont justement là pour lui apporter cet encadrement. Leur autorité paternelle et éclairée pourra donc se substituer à celle, malfaisante, des chefs traditionnels qui « abusent de sa naïveté superstitieuse ». Léopold II et ses relations d'affaires eussent ajouté que le Blanc en retirerait légitimement quelque bénéfice, le Noir se contentant de la satisfaction morale d'avoir fait un pas vers la civilisation.

Ici encore, les missionnaires semblent avoir imprudemment pondu un œuf que l'Administration et les Compagnies se sont empressés de couvrir.

Avant de se pencher sur le thème de la « valeur civilisatrice du travail » et de l'exploitation qu'on en a faite, il convient de se demander si ce thème du Noir plus doué de muscles que de cerveau, tel qu'on le trouve dans les écrits missionnaires, constitue une forme de racisme.

Il faut remarquer que le Noir y passe moins pour BÊTE que pour ABETI, fait qui est attribué à son environnement, où se mélangent la géographie (chaleur, moiteur), la médecine (maladies tropicales mystérieuses et débilitantes), l'histoire (en particulier la traite) et les appréciations négatives sur les sociétés africaines (superstition, influence des chefs et sorciers, sexe, alcool). Le portrait est moins celui d'un être intrinsèquement et définitivement inférieur, que d'un homme que les circonstances ont réduit à un état qui fait pitié (le «pauvre Nègre»). On est optimiste quant à son relèvement, par le christianisme et le travail. Nous aurons à y revenir à propos de la littérature coloniale en général.

---

<sup>460</sup> Cette situation n'est pas propre aux Missions. Le « tripatouillage » des pénitentes est à l'origine de la fabrication de la barrière des confessionnaux, en particulier sous l'influence de St François de Sales. Roelens conseille, afin d'avoir toujours un obstacle physique, d'interposer entre soi et une femme ... la roue de son vélo.

<sup>461</sup> Opposition qui n'est pas évidente. L'enfant ne la perçoit pas spontanément.

## Le travail anoblit l'homme

On comprend sans peine pourquoi les Compagnies ont chanté les vertus salutaires du travail, façon délicatement humanitaire d'avouer que l'intérêt d'une Colonie, c'est qu'on peut faire «suer le burnous».

La chose est moins évidente pour des ecclésiastiques, puisque la tradition chrétienne voit aussi d'un fort bon œil tout ce qui est mystique et contemplatif. Certes, dans l'Afrique de la fin du XIXe siècle, les conditions de vie ne s'y prêtaient guère. Les missionnaires se décrivent d'ailleurs eux-mêmes moins comme de grands intellectuels ou des modèles d'élévation mystique que comme des hommes de dévouement et d'action<sup>462</sup>

Du moins chez les missionnaires, la nécessité du travail est liée à la réalisation des conditions matérielles de l'implantation du christianisme. Certains comme le P. Cambier (le Templier du Kasai) avancent ouvertement la référence à l'abbaye médiévale, centre à la fois de spiritualité et de culture intellectuelle et matérielle. Ailleurs, cette référence est moins explicite. Il faut d'ailleurs remarquer que les premiers missionnaires, et singulièrement les fondateurs d'ordres, ont été marqués dans leur jeunesse par le romantisme et son inclination pour le Moyen-âge. Croyants, ils ne pouvaient qu'avoir de l'inclination pour cette époque où tout était chrétien<sup>463</sup>.

Or, ils se devaient de réaliser cet idéal dans des régions vivant en économie de subsistance. Encore faudrait-il préciser : une économie de subsistance dont le tissu économique et social venait de subir quatre cents ans de guerres, de famines, d'épidémies et de pillages ininterrompus, qui avaient fait du Congo moins un ensemble de sociétés cohérentes et organisées, qu'un vaste camp de réfugiés. Cette économie était hors d'état de dégager le surplus nécessaire à la réalisation du programme missionnaire.

Celui-ci exigeait en effet que dans les domaines de la santé (infirmiers, accoucheuses), de l'éducation (enseignants, surveillants, typographes), de l'encadrement religieux (prêtres, catéchistes, religieux et religieuses) et pour quelques professions artisanales (menuisiers, briquetiers, maçons) ou domestiques (boys, lavandiers, cuisiniers) une certaine quantité de main-d'œuvre puisse être soustraite à la production vivrière directe. Le dégagement d'un surplus agricole était donc une condition de l'évangélisation<sup>464</sup>. D'où le beau zèle que les missionnaires déployèrent dans ce domaine, avec des fortunes diverses et en se montrant parfois brouillons. Progressivement, ils s'aperçurent que l'innovation n'est pas toujours un progrès, et qu'il leur était arrivé plus souvent qu'à leur tour de sous-estimer la situation traditionnelle.

Ce changement d'appréciation s'explique en grande partie par les progrès rapides que les missionnaires firent en linguistique et en ethnologie. Pourquoi en effet les sociétés africaines auraient-elles eu presque toutes des règles alambiquées de distribution et d'élimination des surplus, si elles avaient toujours été incapables d'en dégager ?

Le fameux travail rédempteur est donc, sous la plume des missionnaires, fondamentalement le travail rural, dans l'environnement immédiat des missions. Ces propos furent repris par les sociétés et par l'Etat qui en firent le « témoignage des missionnaires » en faveur du travail forcé et de la prolétarianisation.

Cette dernière surtout déplaisait fort aux Missions, qui freinèrent des quatre fers et jouèrent souvent le rôle de défenseurs des campagnes. Implantés surtout en brousse, ils

---

<sup>462</sup> cf. Portrait du Missionnaire sans Pirotte op cit

<sup>463</sup> Lavigerie, par exemple, est visiblement marqué par l'apologétique sentimentale qui découle du *Génie du Christianisme* de Châteaubriand, tendant à faire de la majesté de ses cérémonies». propres à frapper l'imagination en faveur du christianisme Il en découle parfois un certain triomphalisme néo-médiéval. qui s'exprime par exemple dans la construction d'importantes églises « gothiques» assez incongrues en Afrique centrale.

<sup>464</sup> D'où le rôle de précurseurs joué en matière d'agronomie tropicale par certains missionnaires, tel le frère Gillet de Kisantu, (SJ)



voyaient dans l'exode vers les villes à la fois un danger objectif, et d'ailleurs réel, d'atteinte à l'équilibre démographique des villages par les « enrôlements de travailleurs » (qui revêtaient de plus des aspects inadmissibles de capture, de travail forcé et de séparation des familles), et un danger subjectif celui de voir leurs ouailles exposées aux tentations de ces lieux de perdition qu'étaient les villes, où l'encadrement religieux était plus lâche.

### **Les « bons chrétiens »**

L'image des Noirs chrétiens qu'il s'agissait de sauvegarder n'est pas aussi évidente qu'il le paraît. Le chrétien est en général mis en scène dans un tableau contrasté avec le païen, tableau partiellement destiné à édifier aussi le public européen, en mettant en évidence le zèle des nouveaux chrétiens. « J'apprends, mes petits amis, pouvait alors s'écrier le R.P. Directeur du Collège Ste Aldegonde à Wanfercée-Baulet, que certains d'entre vous ne viennent qu'avec répugnance à la Sainte Messe. Pensez donc à ces petits noirs qui font 25 km à pied sous le soleil brûlant d'Afrique pour y assister, etc... ». La justification de l'action missionnaire et l'édification en général faisaient ainsi bon ménage.

Il est compréhensible que le zèle de leurs néophytes ait fait chaud au cœur des missionnaires. Mais leur enthousiasme va parfois jusqu'à oublier que leur propre intervention est un des facteurs importants de la supériorité des chrétiens.

Amenés à se substituer dans divers domaines aux pouvoirs publics dans des fonctions laïques, les missionnaires furent amenés aussi à y appuyer leurs ouailles. Entre permettre l'ascension sociale par l'école et pousser des personnes choisies, l'Eglise ne voit pas toujours assez la nuance... Et cela aurait dû mener à se poser quelques questions, dont l'absence même est remarquable. Qu'il y ait un enseignement confessionnel en Belgique, où existe aussi un enseignement neutre, est, sinon normal, du moins tolérable. Qu'on se comporte sur ce plan comme si l'on était en Belgique, alors que l'école catholique est pratiquement la seule à exister est nettement plus contestable.

C'est d'ailleurs ce qui valut au Congo de 1960 d'avoir une classe intellectuelle composée avant tout d'ex-séminaristes: contrefaire la vocation sacerdotale était le seul « passeport » possible pour les études secondaires. Que cette mainmise était susceptible d'inspirer à certains Noirs une rancœur contre les Missions ne paraît guère avoir retenu l'attention de celles-ci. L'« ingratitude » d'une partie de l'élite noire des années '60 est attribuée à un nouveau démon extérieur, qui n'est plus Satan ou le sorcier, mais le communisme.

On ne s'est peut-être pas assez demandé si les positions anti-lumumbistes sous couleur d'anticommunisme du haut-clergé du Congo, en 60-61, n'étaient pas en grande partie motivées par la nomination d'un « écœuré des Missions », devenu féroce anticlérical, à la tête de l'Education Nationale. Nous faisons évidemment allusion à Pierre Mulele.

Toujours est-il que sur ce point plus que sur d'autres les missionnaires prêtent le flanc à la critique d'avoir confondu les intérêts de la mainmise étrangère, ceux des chrétiens africains et ceux de la Foi<sup>465</sup>

### **Les catéchistes et les prêtres**

Curieusement, les catéchistes sont presque des personnages négatifs. Nous voulons dire qu'apparaissent plus souvent dans la littérature missionnaire du fait de leurs gaffes que de leurs vertus : tel d'entre eux semble confondre instruction religieuse et commerce tel autre montre pour l'évangélisation des jeunes filles un zèle dont l'ardeur ne paraît pas être intégralement religieuse, et la spiritualité perd souvent le combat qui l'oppose aux

---

<sup>465</sup> On vit fleurir dans les années 60 des publications insistant sur le rôle de barrière contre le communisme que pouvait jouer la Foi ou en appelant à celle-ci précisément pour lui « barrer la route », ceci tant en Afrique, tel l'ouvrage cité de Msemakweli (pseudonyme signifiant « le véridique » en swahili), qu'en Europe. tel celui de Kittler

spiritueux...

Ils étaient, par la force des choses, ceux des chrétiens que les missionnaires voyaient le plus souvent et de plus près, mais aussi ceux dont on pouvait, en cas de litige, aller se plaindre à la Mission, puisque les Pères étaient leurs employeurs. Ceci contribua à polariser sur eux une attention critique.

Abutons que les missionnaires n'appréciaient guère la demi-science ; « semi-intellectuel, semi-évolué » sont des termes de mépris qui reviennent souvent sous leur plume), situation qui était un peu celle des catéchistes.

Le fait qu'ils auraient dû, théoriquement, être des modèles puisqu'ayant, d'une certaine façon, charge d'âmes, a lui aussi, contribué à focaliser vers eux un intérêt sans indulgence.

La formation de prêtres noirs est envisagée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier séminaire s'ouvre en 1905 et le premier prêtre congolais est ordonné en 1916<sup>466</sup>. Ces simples faits sont en soi un argument de poids contre l'accusation de racisme systématique : on peut soupçonner les missionnaires de bien des choses, mais sûrement pas d'avoir bradé le caractère sacré de la prêtrise. L'Eglise de l'époque fonctionnait suivant un schéma hiérarchique pyramidal rigide, où le prêtre avait toujours l'avantage de l'autorité sur le laïc. L'ordination de Noirs revenait donc à envisager de leur conférer des fonctions qui les mettraient au-dessus de certains Blancs, y compris dans les Missions, puisqu'il y avait des frères coadjuteurs. En ce qui concerne les Missionnaires, en tous cas, qui sont la principale source d'information du grand public sur le Congo belge, il y a une preuve manifeste de leur absence de racisme dans le fait que, dès les origines, ils ont envisagé de former des prêtres noirs.

Il faut ici se rappeler ce qu'était l'Eglise catholique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ! Le « salut » recherché dans la religion est vu alors de manière fort individuelle. C'est son âme personnelle que chacun cherche à « sauver ». Les idées sur l'Eglise, prise collectivement, comme « Peuple de Dieu » n'ont guère cours, beaucoup moins en tous cas que le rapport individuel à Dieu, bien entendu sous la direction du clergé, dispensateur des sacrements, et en particulier du pardon des péchés, dont on tient une comptabilité scrupuleuse.

Le fonctionnement de l'Eglise était alors extrêmement hiérarchisé, le pape étant le sommet de la pyramide, et les laïcs, l'étage inférieur, le « troupeau » dont le prêtre est le « pasteur ». Le prêtre, représentant du Tout-Puissant, dirige son troupeau et lui donne des ordres, des directives, au sens le plus impératif du terme. Lorsqu'on lit la correspondance adressée à des ecclésiastiques par des laïcs chrétiens, il y a un siècle, on reste sidéré par l'attitude de servilité et de prosternation qui s'en dégagent. On se « *prosterne aux pieds du Saint-Père* », on « *quête humblement la bénédiction apostolique de Sa Grandeur* », on « *supplie* » le moindre vicaire de « *bien vouloir bénir le zèle d'un fils soumis et obéissant* »... Et il faut ajouter que ces missives n'étaient pas écrites par des miséreux cherchant à obtenir quelque charité, mais par des personnages de poids, comme le comte de Robbiano ou Charles Woeste.

Pour tout Catholique de l'époque, et pour tout membre du Parti Catholique, le prêtre est le chef et, en particulier, le curé est le chef des chrétiens de sa paroisse. Fut-il lui-même fils de laboureurs besogneux, il sera, du simple fait de son caractère sacerdotal, considéré comme l'un des notables du village. (Soit dit en passant, comme la plupart des missionnaires du Congo sont venus de la Flandre catholique et rurale, où ils auraient pu avoir, en tant que prêtres, une existence des plus confortables, cela plaide au moins en faveur de leur désintéressement)

Dans un contexte pareil, il n'y a aucun doute : un prêtre est toujours perçu comme étant SUPERIEUR à celui qui ne l'est pas. Donc, envisager de conférer la prêtrise à des

---

<sup>466</sup> Ceci se passait dans l'Est, région confiée aux Pères Blancs - ces mesures vinrent plus lentement dans d'autres régions

Congolais revenait, toujours dans la mentalité de cette époque, à les placer à un rang supérieur à celui des Blancs qui n'étaient pas prêtres.

Or, il n'y a trace dans les documents des Missions d'aucune hésitation de principe à ce sujet. D'une manière qui, à un siècle de distance, paraît comique, le point sur lequel les « Bons Pères » semblent avoir eu les plus grands doutes c'est... la capacité des Noirs à apprendre le latin !

Le premier prêtre congolais, Stefano Kaoze, fut ordonné en 1916, et Victor Roelens lui confia une paroisse, sans le mettre, comme certains l'auraient voulu, sous la « tutelle » d'un missionnaire blanc. Pour les raisons qu'on a dites, l'ordination d'un prêtre noir avait une signification particulière. Mais Kaoze ne fut pas le premier Congolais à atteindre le grade de diplômé de l'enseignement supérieur. Il fut précédé par Paul Panda Farnana, ingénieur agronome formé en Belgique et travaillant comme tel au Congo depuis 1909.

Toutefois, Farnana et Kaoze ont en commun d'avoir été plus ou moins « adoptés » par des Européens. Stefano Kaoze<sup>467</sup> était un orphelin des Marungu qui a été pour ainsi dire le « fils adoptif » de Mgr Roelens. La piété filiale joue donc un rôle certain dans sa vocation, et sa vision de l'Afrique est en grande partie celle de ses « parents adoptifs ». Il dira par exemple « *Nous ne possédons pas ce mot court du Blanc 'je veux'* »<sup>468</sup>, emboîtant ainsi le pas à la thèse de « l'incapacité aux efforts suivis ». Et Farnana a été ramené en Belgique par une famille belge, a passé à Bruxelles la fin de son enfance et son cursus scolaire. Et si ces faits écornent un peu les lauriers de Thomas Kanza comme « premier universitaire congolais », il n'en reste pas moins vrai qu'il fut le premier congolais à réussir des études supérieures sans avoir été « prélevé » hors de son milieu et de sa famille naturelle.

Cette haute idée du sacerdoce mène d'ailleurs à gommer le caractère africain de ces prêtres. Lorsqu'on envisageait la mesure, l'un des grands points de discussion était « pourront-ils apprendre le latin ? » Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on remarquera que le handicap du missionnaire par rapport au prêtre noir est de ne pas avoir une langue bantoue comme langue maternelle.

## Evolution

Cette façon d'envisager la capacité à devenir prêtre comme proportionnelle à la faculté d'apprendre le latin amène sur le tapis la question même de l'acculturation, de la réaction des missionnaires face aux cultures noires, et plus tard aux revendications d'indépendance, questions que nous avons d'ailleurs déjà effleurées. Il y eut sur ce plan une grande évolution, pour ne pas dire un virage à 180° - Un facteur important, en partie extérieur aux Missions, fut l'évolution globale de l'attitude catholique face aux autres religions. Il fallut aussi que les ethnologues aient le temps d'exhumer de très vieux souvenirs ou de s'enfoncer très loin au cœur du continent pour qu'on s'aperçoive qu'au départ on avait pris pour des sociétés intactes ce qui n'était qu'un amas de débris, ou pour se dépêtrer de certains amalgames dangereusement abusifs.

Nous pensons en particulier à l'amalgame entre la « religion officielle » (culte des ancêtres), la médecine, la divination et les féticheurs (magie blanche) et les sorciers proprement dits (magie noire), regroupés un peu vite sous le vocable général de « sorcellerie ». L'efficacité, rapidement reconnue, de certaines des pratiques traditionnelles, avant tout dans le domaine médical, fut d'abord attribuée au Diable, puis à des facteurs rationnels (propriétés pharmaceutiques). Curieusement, pour les messagers d'un Dieu infiniment bon, une efficacité venue de Dieu ne fut jamais envisagée.

---

<sup>467</sup> Des extraits intéressants des écrits de S KAOZE ont été publiés par G NAGANT en 1973. dans sa thèse à l'IHESS (Paris)

<sup>468</sup> Mais alors que veut dire « (Ni)nataka » ?

Le virage favorable à la tradition qu'ils prirent pendant la première moitié du XXe siècle s'explique à la fois par une meilleure information et par le désir de défendre les campagnes, où ils avaient entretemps acquis une emprise non négligeable, contre les villes. L'Eglise dénonça à bon droit certains défauts des sociétés urbaines, tels la déculturation ou l'abandon des liens de solidarité. Encore ce pessimisme à l'égard de la ville n'était-il pas généralisé : le milieu urbain recevait des appréciations plus optimistes de la part des congrégations s'occupant au premier chef de l'enseignement technique, dont la ville était le débouché «naturel», comme les Frères Maristes, par exemple.

Le discours sur les dangers de la ville était cependant - et reste, dans une grande mesure aujourd'hui - essentiellement moralisateur, sans trop mettre en cause l'exploitation qui était la cause profonde de ces maux. Le pluralisme d'influences qui se rencontrait en ville ne fut de son côté jamais apprécié comme une qualité.

Un virage du même genre est observable dans le domaine politique. Il faut cependant remarquer que, contrairement à ce qui se passait dans d'autres domaines, où l'on « exportait » purement et simplement les schémas belges, comme l'enseignement confessionnel, par exemple, des voix de missionnaires se sont élevées à l'approche de l'indépendance pour affirmer qu'il ne fallait pas nécessairement rééditer au Congo le schéma belge qui veut que les Chrétiens se rassemblent en un seul parti. Malencontreusement, à côté de cet excellent mouvement, l'Eglise<sup>469</sup> se laissa attirer assez aisément dans un combat de fait contre les nationalistes, au nom du soupçon que ceux-ci pourraient être des sympathisants du « communisme athée<sup>470</sup> ».

Par contre, le souci de la virginité politique apparaît dans le sort que les missionnaires firent, à des époques différentes, aux fameux « *ce sont les pires de tous* » d'Emile Vandervelde.

En 1906, dans le cadre des polémiques sur la reprise du Congo, le député POB faisait état de l'opinion, selon lui dominante parmi les responsables blancs de la colonie, que les Noirs passés entre les mains de missionnaires étaient les pires, c.à.d. les plus orgueilleux et les plus difficiles à manœuvrer.

Vandervelde semble d'ailleurs considérer lui aussi que la faculté de se défendre constitue un défaut dans le chef d'un prolétaire lorsque celui-ci est Noir, ce qui est tout de même assez étonnant, même s'il a pu être attiré aussi par une belle occasion d'« emmerder les curés ». Ceux-ci soulevèrent un beau tollé, et exposèrent que les chrétiens étaient les meilleurs soldats et les meilleurs ouvriers, qui non seulement montaient les premiers à l'assaut ou travaillaient le plus, mais qui encore dénonçaient leurs camarades « fortes têtes », etc...

Plus tard par contre, le même texte de Vandervelde fut invoqué comme « certificat de bonne vie et mœurs », non plus pour en nier la teneur, mais pour y voir la preuve que l'Eglise avait toujours défendu les intérêts des indigènes.

\*

Voilà ce qui se disait chez les Missionnaires catholiques. Et chez les Protestants ?

---

<sup>469</sup> A partir des années 50 il est de plus en plus difficile de dissocier ce qui concerne à proprement parler les missionnaires, de plus en plus imbriqués dans une réalité où intervient aussi le clergé local. En ce qui concerne la position politique de l'Eglise en 1960, par exemple, il est évident que le clergé a joué un rôle très important. Jouent aussi les influences de groupements chrétiens moins directement liés aux ecclésiastiques, tels les syndicats, par ex. A mesure que l'on s'éloigne des origines, il est donc de moins en moins facile de parler simplement des « Missions » pour désigner les chrétientés d'Afrique.

<sup>470</sup> Ce soupçon a-t-il réellement existé, notamment dans l'esprit de Malula, ou ne fut-il qu'un prétexte ? Il est vraiment difficile de croire, a posteriori, qu'une personne de bonne foi ait pu croire au « communisme » de Lumumba. Par contre, l'anticléricalisme de Mulele était notoire. Faut-il en déduire que le Premier Ministre a payé pour tout son gouvernement ?

## Accents protestants



**Temple-école à Yalembo, en 1911 (H. Anet, « *En Eclairneur* »)**

Les missions protestantes ont joué, dans l'histoire du Congo, un rôle qui ne tient pas uniquement à leur doctrine religieuse, bien que celle-ci ait eu une importance. Et il est même étonnant que tant de commentaires à leur propos parlent du rôle qu'ont joué les missions protestantes surtout à propos du fait qu'elle étaient moins richement dotées, ou qu'elles étaient souvent considérées comme étrangères, ou encore qu'elles ont été, après 1945 l'instrument d'une certaine pénétration américaine – des faits qui, par ailleurs, sont vrais – sans trop s'occuper de savoir si les missions protestantes ont eu de l'influence en tant que protestantes !

Il faut bien dire que les colonisateurs (et c'est vrai pour tous, quelle que soit la religion dominante de la Métropole, et quels que soient les rapports métropolitains entre l'Eglise et l'Etat) arrivèrent, en matière de religion avec de très gros sabots, et qu'il aurait été difficile de prétendre qu'ils respectaient vraiment la liberté religieuse partout inscrite au programme ! Et les Missions n'étaient pas plus discrètes et arboraient souvent fièrement, mais incongrûment, des drapeaux nationaux dans leurs lieux de culte en même temps que des symboles religieux. Au fond, personne ne résistait vraiment à l'envie de voir sa religion dominante occuper la même place dans sa colonie. Pays majoritairement catholique, la Belgique considérait donc que « son » Congo devait « naturellement » devenir majoritairement catholique, comme elle l'était.

D'ailleurs, quand on parle de « liberté religieuse » garantie aux indigènes, il faut s'entendre. Un même énoncé n'avait pas forcément le même sens pratique, selon qu'il s'appliquait en Europe ou en Afrique, à des Blancs ou à des Noirs. On entendait fondamentalement par là « le droit, pour l'indigène, de choisir la variété de christianisme à laquelle il se convertirait ». Il n'a jamais été question d'étendre la tolérance aux religions traditionnelles. Celles-ci étaient tout au plus tolérées, dans la mesure où on ne trouvait aucun prétexte pour en décréter les rites contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. L'Islam non plus n'était guère toléré. En ce qui concerne le Congo, il était définitivement marqué par l'étiquette ignominieuse de l'esclavagisme. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de juger sur pièces de la manière assez peu objective dont on décrivait alors la religion musulmane.

Il faut dire d'ailleurs que les Ngwana n'avaient guère fait de prosélytisme. Leurs expéditions étaient purement mercantiles et ne se proposaient nullement de répandre la religion de Mahomet. Il y a d'ailleurs à cela une raison fort simple : le Coran ne permet pas de réduire un musulman en esclavage aussi facilement qu'on peut le faire d'un incroyant.

La colonie toléra donc l'Islam là où il était déjà implanté. C'était tout.

### **L'avantage de ne pas être « officiel »**

Le protestantisme n'était pas, en Afrique noire francophone (belge ou française), dans son espace « naturel ». Le protestantisme n'y avait pas de légitimité reconnue, comme en Afrique britannique, en ce sens qu'il n'arrivait pas dans les bagages du colonisateur.

Dans le cas du Congo belge, il y a eu une collusion évidente entre l'administration et le mouvement missionnaire catholique, le protestantisme étant clairement considéré comme une religion « étrangère ». Il est d'ailleurs exact que la communauté protestante belge, très minoritaire, bien qu'elle eût fondé une société missionnaire nationale après 1910, dut toujours recourir en partie à du personnel non-belge, et ceci malgré le fait que les protestants aient eu du « missionnaire » une notion plus large que les catholiques, pour qui le mot était alors synonyme de « religieux ».

La France, république pourtant laïque, ne se comportait pas différemment dans ses territoires, à l'exception peut-être du Cameroun et du Togo (anciennement allemands). Tout se passait comme si le principe de laïcité, pourtant claironné à tout va dans l'Hexagone au début du XX<sup>e</sup> siècle, ne s'appliquait qu'au seul territoire métropolitain.

Tant pour les Belges que pour les Français, les missions protestantes étaient vues comme des missions *étrangères* dont il fallait se méfier. La légitimité des missions catholiques, en revanche, leur venait de l'ancienneté de leur implantation et de leur caractère prétendument « national ». En fait le facteur dominant n'était pas tellement que les uns soient catholiques et les autres protestants, c'est de savoir si les organisations missionnaires étaient en mesure d'envoyer dans le pays des missionnaires qui soient, sinon tous, du moins en forte majorité, belges ou français.

Le protestantisme en Afrique francophone subit l'opposition de l'administration coloniale qui multiplia les obstacles à son action. Paradoxalement, cette situation, loin de l'affaiblir, semble en avoir fait la force. Les relations difficiles avec les autorités avaient pour contrepartie une popularité accrue auprès des Africains. Si cette religion était maltraitée, c'est qu'elle était étrangère à la colonisation et qu'elle pouvait donc jouer le rôle de refuge politique.

Le rapport des Eglises au Pouvoir, en Afrique, va rééditer dans une version exotique, ce qui se passe en Europe, dans les métropoles. Considérons la France et l'Angleterre, du point de vue des attitudes politiques des catholiques et des protestants. La France est catholique, avec une minorité protestante significative, surtout dans certaines régions, comme le Sud Ouest. En Angleterre, cette situation s'inverse. Et les attitudes politiques font de même ! En France les catholiques, pôle dominant, inclinent vers la Loi et l'Ordre. Les Protestants français, « dominés », sont attirés vers les idéologies de contestation, comme le PS. (On a parfois plaisanté sur « l'ambiance protestante » qui règne, dit-on, dans les locaux socialistes). En Grande-Bretagne, par contre, les catholiques, en position de « dominés » - et qui de plus appartiennent souvent à des minorités ethniques : irlandais, écossais... - hantent la Fabian Society – où les membres de l'éternelle « minorité », les Juifs, sont également nombreux – et votent pour le « Labour Party » !

Il en va de même en Afrique et le paradoxe n'est donc qu'apparent. Là où le protestantisme est « minoritaire » (Afrique francophone), il apparaît comme un moyen d'émancipation et les conversions se multiplient. Là où il est « officiel » (Afrique britannique), il semble être l'allié des autorités coloniales; son prestige est moindre auprès des populations locales.

Or, le protestantisme est plus minoritaire en Belgique qu'il ne l'est en France, ou que le catholicisme l'est en Grande Bretagne. Il l'est à tel point que les protestants belges doivent souvent faire venir leurs pasteurs de France ou des Pays-Bas, faute d'avoir dans leurs propres communautés suffisamment de jeunes gens désireux d'entreprendre les études de théologie. Il leur est donc encore nettement plus difficile d'envoyer beaucoup de missionnaires en Afrique, même s'il faut affecter cette affirmation d'un bémol, parce que dans le protestantisme, le sacerdoce est plus diffus et moins spécialisé que dans le catholicisme et que la notion de « missionnaire » est, elle aussi plus large, incluant par exemple des médecins ou des enseignants.

Cette force apparaît dans les chiffres. En 1955, l'Afrique belge (Congo+RU), malgré l'emprise de l'Eglise catholique, est le troisième grand centre de protestantisme africain (787.000 fidèles), derrière l'Afrique du Sud et le Nigéria<sup>471</sup>. Certes, c'est un vaste territoire, comptant plus de quinze millions d'habitants. Cependant, le constat est le même si l'on étudie les pourcentages. L'Afrique noire belge compte 5 % de protestants, le Cameroun 6 % (213.000 protestants), Madagascar 12 % (527.000 protestants), soit plus que de nombreux territoires britanniques. Le Kenya n'a que 4,5 % de protestants, le Tanganyika moins de 4 %... La vitalité, le dynamisme du protestantisme en Afrique francophone sont donc bien liés à sa situation de minorité, de même que c'est son caractère officiel qui l'a fait périliter dans de nombreuses régions de l'Afrique britannique.

### **Soumission et subversion**

Mais, au-delà de cet effet du hasard, il faut tenir compte d'une caractéristique tout à fait basique et essentielle des églises protestantes, qui avait toutes les raisons d'apparaître séduisant aux Africains et de hérisser le poil du colonisateur.

Bien que le nombre et la division des innombrables églises protestantes ait de quoi donner le vertige, on retrouve toujours à la base de leur doctrine le libre examen à partir de la Bible. Etant posé que la Vérité est contenue dans le Livre Sacré, chacun est libre d'y chercher sa vérité et ses règles de conduite. Et, comme cela débouche fatalement sur des divergences, celle-ci ne sont pas considérées comme graves, alors que pour un Catholique du XIX<sup>e</sup> siècle, hors du catholicisme, c'était la damnation assurée.

Enfin, chez les protestants, les idées de sacerdoce et de hiérarchie sont assez floues, si pas absentes. Le libre examen a pour corollaire la libre prédication, et les fonctions sacerdotales ne sont pas le monopole d'un corps constitué ayant reçu une formation particulière et séparés de la masse des fidèles par le vêtement et par le célibat.

Cela ne va pas toujours sans inconvénients, et le « clergé » protestant peut parfois sembler fruste ou fantaisiste ou illuminé aux personnes n'ayant l'habitude que du sacerdoce catholique. Ce qui est important et doit être pris en considération, c'est que, dans ces églises, l'accès à des fonctions assez importantes au sein de la communauté est soumis à beaucoup moins de conditions et de préalables que chez les Catholiques. Les fonctions sacrées y sont accessible sans devoir forcément passer par de longues études, et il n'est pas soumis à l'aval d'une hiérarchie. Tout au contraire, c'est parfois le « troupeau » qui élit son pasteur !

Et, il faut le souligner encore une fois, ce sont là des caractères qui tiennent bien à la nature même du Protestantisme, à sa conception de la Révélation et du rapport de l'homme à Dieu et à sa conception du genre de communauté humaine que doit être une église. De tels facteurs sont tout, sauf accidentels. Ils tiennent au contraire intimement à la nature profonde de cette religion. Il ne s'agit pas de savoir si elle *apparaissait aux Africains sous un jour favorable* (qui peut toujours être un faux jour, c'est-à-dire une pure question de circonstance),

---

<sup>471</sup> Dans ces deux territoires, c'est la reconnaissance d'Églises locales très autonomes qui a permis de maintenir le mouvement nationaliste au sein du christianisme.

mais bien de constater que le protestantisme *a, objectivement, des aspects plus démocratiques et plus respectueux de la liberté individuelle, que le catholicisme.*

D'autre part, si les Missions protestantes sont « étrangères », elles sont souvent américaines. Et elles sont donc en mesure d'envoyer au Congo un certain nombre de missionnaires noirs. Inutile de dire que cela créait entre eux et les Congolais un sentiment immédiat de proximité. Il ne faut pas en exagérer la portée, car il ne suffit pas d'avoir la peau foncée pour s'adapter au Congo, et certains Noirs américains, beaucoup plus américains que noirs, ne s'adaptèrent pas. Mais il est clair que cette question de peau était de nature à donner le sentiment d'une église plus démocratique, plus ouverte aux Africains.

Si l'on peut encore admettre, ou au moins supposer que Léopold II et Renkin, en favorisant les Missions catholiques, ont pu céder en partie à une inclination personnelle, du fait d'être eux-mêmes catholique, le point de vue de l'Administration, depuis le Ministre Franck, ne fait aucun doute. Rappelons le langage sans équivoque de celui-ci. : *« Pour l'éducation morale, c'est sur l'évangélisation qu'il faut surtout compter. On ne fera rien de permanent sans elle. Cette conviction est indépendante de toute conviction de foi ou de dogme. Elle est basée sur cette observation que la vie indigène est profondément pénétrée de religiosité et de mystère. Seul un autre sentiment religieux, plus élevé, mais aussi profond, paraît capable de remplacer ces influences traditionnelles et d'amener la moralité indigène à un plan supérieur. »* La cause est entendue. ! La préférence va au Catholicisme parce que c'est une religion d'Autorité.

Or, cette autorité apparaîtrait, dans les temps coloniaux, comme fondamentalement blanche. Certes, le dogme catholique s'impose à tous les fidèles, quelle que soit leur couleur de peau et il en va de même de l'autorité papale ou épiscopale. Mais il est aussi un fait que dans cette église (nous parlons, ne l'oublions pas, de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle) l'autorité est conçue et perçue comme appartenant d'abord à la classe des prêtres, lesquels pendant longtemps restèrent en majorité blancs. Ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire étaient donc des matières pour lesquelles la décision appartenait fondamentalement aux étrangers. Les Africains n'avaient qu'à suivre leurs directives.

Dans les églises protestantes, au contraire, chacun demeure libre de se déterminer d'après ce qu'il lui semble percevoir dans la Bible. Et la frontière est beaucoup plus floue, entre le clergé et les fidèles. Quelle est exactement la barrière qui sépare un catéchiste d'un pasteur, les deux ayant pour tâche d'enseigner, de prêcher ?... La limite est des plus imprécises entre le sacerdoce et le laïc. Des fonctions autres que le pastorat, que l'on peut envisager de confier à des membres zélés de la communauté très vite après leur conversion, peuvent apparaître comme importantes au sein du groupe.

Il en résulte que le protestantisme a bénéficié d'une image, qui mêle l'essentiel et l'accidentel, le fondamental et l'accessoire, mais qui est globalement positive.

- Le catholicisme dit que les Noirs doivent apprendre la doctrine apportée par les Blancs. Ils ne peuvent penser par eux-mêmes. Donc, on les considère comme bêtes. Au contraire, le libre-examinisme protestant pose que l'intelligence d'un Noir vaut celle d'un Blanc.
- Le catholicisme impose et contraint. C'est de l'esclavage intellectuel et religieux. Le protestantisme laisse chacun se déterminer en conscience. C'est donc une religion d'hommes libres.
- Chez les Catholiques, autorité et prestige appartiennent aux seuls prêtres, caste dont l'accès est difficile (du fait notamment de longues études et de l'obligation du célibat) et qui regarde le reste des chrétiens (les fidèles) de haut, en les considérant comme très subordonnés. Les catéchistes, notamment, sont sévèrement et fréquemment critiqués<sup>472</sup>.

---

<sup>472</sup> A tel point que, comme nous l'avons dit, dans les descriptions missionnaires, le catéchiste n'est pas loin d'être un personnage négatif.



La position des membres noirs de la communauté est (ou paraît) meilleure chez les Protestants.

Cependant, cette même diversité, qui est l'indice d'une grande vitalité du protestantisme, peut aussi constituer un handicap. L'opposition, l'hostilité et les anathèmes ne marquent pas que les rapports entre catholiques et protestants. Les diverses églises et sectes protestantes pratiquent aussi largement l'intolérance entre elles. Ainsi, l'Africa Inland Mission<sup>473</sup>, mission libre très stricte du point de vue doctrinal, s'oppose à la présence d'innovateurs tels que les adventistes. Les germes de la division existent et menacent l'efficacité du mouvement missionnaire dans son ensemble.

Tout ceci étant dit, les Protestants avaient au moins un point commun avec leurs collègues des Missions catholiques : eux aussi dépendaient de fonds collectés dans le grand public. Ils en avaient même encore plus besoin, étant bien moins subsidiés. Il en découle qu'eux aussi vont devoir répandre des écrits élaborés à l'usage du public et lisible par tous, avec pour but de faire connaître leur action, leurs besoins et ceux de leurs adeptes, et de stimuler la générosité des donateurs. Cela va donc les amener à jouer, eux aussi, un rôle de « fabricants d'images » et à peindre, eux aussi, leur « portrait d'Congolais ». Et l'on est en droit d'espérer que le « regard croisé » des deux confessions chrétiennes pourra s'avérer révélateur.

## Education et Tempérance

Henri Anet fit, pour la Société Belge des Missions Protestante, un voyage au Congo en 1911, dont il rendit compte dans son livre « *En Eclaireur* », paru en 1913. On y trouve, comme dans tous les livres de voyageurs de l'époque, un long récit de pérégrinations et d'incidents pittoresques, touchants ou comiques, avec bien sûr la touche édifiante que l'on attend d'un missionnaire. Bien entendu, il y a aussi quelques anecdotes où les missionnaires catholiques ne jouent pas le beau rôle. Exemple<sup>474</sup> :

*Mes notes sont remplies de faits qui démontrent le courage, la fidélité des instituteurs placés dans les villages éloignés, loin de la protection de leurs missionnaires. Les menaces, les flatteries, les offres de cadeaux, les conflits entre tribus ou de chefs à sous-chefs, les laissent presque toujours inébranlables, avec autant de fermeté que de dignité. Hélas! pour le christianisme, le rôle du tentateur ou du terroriseur est souvent joué par un prêtre. Voici deux faits entre beaucoup.*

*N\*\*\* est un instituteur, placé dans un village à environ 400 kilomètres de Luebo<sup>475</sup>. Un prêtre vient le trouver, se saisit d'une traduction des Paraboles (édition de Luebo) et lui dit: « Ce sont de mauvais livres, prenez les miens et enseignez ma religion. » L'instituteur exige que le prêtre lui restitue le volume déjà empoché. Le prêtre continue l'assaut:*

*« Les protestants ne vous disent pas la vérité. Notre chef, le Pape, est roi de toute la terre et nous sommes tout-puissants ».*

*— « Les protestants nous ont appris à lire et à écrire. Depuis le temps que vous avez été dans notre pays, vous n'avez rien fait pour nous »*

*— « Nous adorons Marie », reprend le prêtre, et les protestants ne vous apprennent pas à recourir à elle ».*

*— « Nous respectons Marie, car c'est la femme qui a donné naissance au Sauveur, mais nous ne la prions pas »*

*Voyant ses arguments sans effet, le prêtre se mit à frapper N\*\*\* et même, paraît-il, à lui donner des coups de pied. Par malheur, l'instituteur, mis hors de lui par un pareil*

---

<sup>473</sup> Arrivée peu parès la reprise du Congo (Anet la décrit comme « en train de s'installer » en 1912), cette société s'installa dans la région de Mahagi, dans le but de faire barrière contre l'Islam.

<sup>474</sup> ANET, op.cit., pp. 97 à 101

<sup>475</sup> Luebo fut effectivement le lieu d'affrontements très violents entre les deux coonfesiions

traitement, perdit la tête et, en présence de tout le village, administra au prêtre une correction que les bons-chrétiens trouveront méritée. Mais frapper un Blanc, un prêtre surtout, est un délit extrêmement grave. L'instituteur a fait le grand voyage de Luebo pour confesser à ses missionnaires son moment d'égarement et demander leur conseil. Le prêtre porta plainte, mais le juge acquitta l'instituteur, estimant que le prêtre avait provoqué le conflit en s'imposant de force dans le village.

« Autre fait. — Un sous-chef abandonne sa position pour devenir un modeste instituteur. Il bâtit un abri-école. Passant par là, à son retour d'Europe, un haut dignitaire ecclésiastique ordonne, de la façon la plus impérieuse, la destruction de l'école protestante. Un chef, terrorisé par les menaces et de plus sollicité par un cadeau, fait démolir l'école. Ou en appelle à un missionnaire protestant, heureusement en tournée dans la région; il envoie les représentants du village au chef de secteur. Celui-ci fait donner au chef du village l'ordre de reconstruire immédiatement l'école et de payer à l'instituteur protestant une indemnité de 9 croix de cuivre (valeur d'environ 30 fr.)<sup>476</sup>. La chose fut faite, mais l'instituteur refusa l'argent en disant au chef: « Je n'ai pas besoin de cela. Je vous pardonne; tout le passé est effacé ».

« C'est avec joie et soulagement que les missionnaires de Luebo constatent l'attitude de plus en plus impartiale des fonctionnaires belges. On en attribue l'honneur à l'influence du roi Albert, dont la personne est de plus en plus respectée et aimée dans les milieux indigènes. Le mot d'ordre se répand: « Le roi ne veut faire aucune différence entre ses sujets protestant ou catholiques. Chaque Congolais a le droit de choisir la religion qui lui plaît ou de n'en adopter aucune. » C'est là une notion toute nouvelle dans le district du Kasai, mais elle fait rapidement son chemin.

Malgré l'opposition constante mise à leurs progrès sous l'Etat indépendant et sous l'autocratie de la Compagnie du Kasai, les protestants de Luebo ont réussi à semer l'Évangile ... »

Après cette partie pittoresque, Anet expose ses vues sur l'éducation des Noirs <sup>477</sup>:

« Il ne sera donc possible de mettre en valeur la colonie qu'avec le concours des populations noires. Dans certaines régions du globe, la race blanche a refoulé devant elle les sauvages. Elle les a détruits par la guerre, par la famine, par l'alcoolisme elle a pris leur place. C'est le cas, par exemple, pour l'Amérique du Nord.

« Persuadés de la supériorité incontestable, universelle et permanente de leur race, certains théoriciens font bon marché de la disparition des races dites inférieures; ils s'en consolent facilement en y voyant une phase inéluctable de l'évolution de l'humanité vers un état supérieur. Ceux qui sont moins imbus de l'orgueil de race, puisent, dans l'étude impartiale des faits, une saine modestie et une sympathique appréciation des concours que tous les éléments de l'humanité peuvent apporter à l'élaboration de la Cité future.

« Toute question d'humanité mise part, une politique de destruction n'est pas applicable au Congo belge, comme elle le serait dans l'Afrique du Sud ; car, détruire les Congolais, ce serait annihiler la Colonie. La collaboration des noirs est nécessaire à l'exploitation fructueuse de notre domaine africain.

« S'imagine-t-on des ouvriers blancs travaillant d'une façon prolongée dans les plantations et dans les exploitations agricoles au Congo? dans les mines et dans les carrières ? Sur le chemin de fer des Grands Lacs, un chef de gare me disait que des blancs ne pourraient jamais résister au travail. de mécanicien de locomotive ; les noirs eux-mêmes sont rapidement invalidés par les bronchites et les pneumonies.

« Il faut donc se servir des indigènes. Mais de quelle façon? Les emploiera-t-on comme des sortes de moteurs animaux en laissant toute l'initiative intelligente et toute

---

<sup>476</sup> L'équivalent du salaire de trois mois au moins, pour un ouvrier ordinaire (Note d'Anet)

<sup>477</sup> Op. cit, pp. 132 - 136

*l'impulsion persévérante venir uniquement des surveillants blancs, qui joueraient le rôle de mécaniciens de ces machines rudimentaires et passives? C'est ce que réalise le système du travail forcé, en somme l'esclavage sous une forme plus ou moins déguisée. En se plaçant au point de vue humanitaire, il ne serait pas difficile de prouver combien le travail forcé est néfaste, car il dégrade autant celui qui l'emploie que ceux qui en sont les victimes. La cupidité et l'égoïsme de certains « colonisateurs se préoccupent peu de telles considérations....*

*« L'esclavage ou le serf est inévitablement paresseux, trompeur et menteur. Son travail est inférieur à celui du travailleur libre, comme quantité et surtout comme qualité...*

*« L'expérience faite par la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo est des plus intéressantes. On y appliqua le travail à primes, avec minimum de salaire. La production moyenne journalière augmenta.... Le prix de revient kilométrique fut réduit, tandis que Les frais de surveillance devenaient beaucoup moins considérables<sup>478</sup>....*

*« Le directeur de la belle plantation de caoutchouc de Mangi, sur le Kasai, m'a dit qu'il se trouvait fort bien du travail à la tâche...*

*« Mais, si l'on veut recourir au travailleur libre, il est urgent de l'instruire et de le moraliser. Sa valeur économique en sera directement affectée.*

On ne sort pas de la vision « Congolais =Main d'œuvre », et c'est comme tel qu'il faut l'éduquer. Par contre, Anet montre un souci et un intérêt pour une pratique rarement mentionnée ailleurs : l'incitant matériel d'une rémunération décente. Mais qu'en est-il de cette « éducation » ?

*« Les Congolais sont-ils éducatibles ? Vaut-il la peine de les instruire et de les moraliser ?*

*« Il est toujours dangereux de généraliser: le territoire congolais est habité par des populations si diverses d'origine et si inégalement développées, qu'il n'est pas possible d'émettre des jugements généraux. Cependant, il règne parmi les tribus congolaises une certaine unité de race et de développement social, et il est aisé d'établir une sorte de moyenne.*

*« Un grand nombre de tribus congolaises sont loin d'être dépourvues de capacités intellectuelles. En voici des preuves. Dans le Bas-Congo, à la mission anglaise de Wathen, un instituteur qui a professé dans un collège en Angleterre, m'a dit: « J'estime qu'en moyenne mes élèves bas-congos ne sont pas moins doués, peut-être le sont-ils plus, que les petits Anglais des classes inférieures ». (un élève de douze ans, entré à Noël, savait au mois de mai lire couramment dans le Nouveau Testament.*

*« J'ai vu faire, à Wathen, des exercices de calcul mental par la première classe: 20 élèves, dont le plus jeune avait 11 ans,, l'âge moyen étant de 13 ans. Onze opérations (additions, soustractions, multiplications, divisions) furent faites en 40 secondes; la solution était donnée au bout de 55 ou 45 secondes, depuis le commencement de l'énoncé. Voici un exemple:  $4 \times 5 + 6 : 2 - 4 \times 5 + : 75 < 9 + 9 : 12 = 6$ .*

*« Des problèmes simples sont résolus mentalement. En voici un: 5 kwanga. (manioc) coûtent 40 ntaku (monnaie de laiton). Combien coûtent 11 kwanga? Au bout de 15secondes, 13 élèves sur 20 avaient la solution exacte.*

*« A Sona-Bata, une Norvégienne, institutrice diplômée, me disait que ses élèves congolais, garçons et filles, apprenaient avec la même facilité que les enfants norvégiens,*

---

<sup>478</sup> Voir E. Vaudervelde: La Belgique et le Congo, pp. 209-214. (Note d'Anet)

*qu'ils avaient en moyenne le même pouvoir mental. Elle me citait une fille, qui en six mois avait appris à lire couramment*

*« A Ikoko, sur le lac Ntumba, un garçonnet de 4 ans que j'ai vu, savait lire de petits mots et les écrire. Un autre, âgé de 7 ans, un albinos, écrivait couramment. L'instituteur, un Américain, m'affirmait que les Congolais de sa région étaient aussi intelligents que les enfants blancs. Ils ont une grande facilité pour l'arithmétique. Nous n'avons aucune peine pour cette branche me disait-il »<sup>479</sup>*

D'une manière un peu différente, car on a pris note avec précision de performances scolaires précises, nous retrouvons « *la vivacité et l'intelligence* » de l'enfant noir jeune, que nous avons déjà rencontrées chez d'autres observateurs. Par contre, l'abêtissement des adultes, pour les raisons que l'on sait, semble ne pas se produire.

*« Quand ils ont dépassé la première jeunesse, les Congolais ont moins de facilité pour apprendre. Ne constatons-nous pas le même phénomène dans nos pays civilisés? Ceux qui, comme moi, ont essayé d'enseigner la lecture à des adultes belges, ne jugeront pas trop sévèrement les adultes congolais! Et pourtant on parvient à instruire des Congolais qui ont atteint toute leur croissance. A Ikoko, un jeune homme de 20 ans s'était engagé comme chevrier. Tout en gardant son troupeau, il épelait des cartes avec l'alphabet et des syllabes. Au bout de six mois, il lisait facilement des mots compliqués et additionnait des milliers. Quelque temps encore de ce travail persévérant et tout personnel, et il lisait couramment. ...*

*« Les Congolais ont généralement une bonne mémoire. Cette qualité m'a été signalée partout. Parfois elle est extraordinaire. Ainsi, un jeune garçon d'Ikoko peut réciter textuellement par cœur un chapitre des Evangiles, après une seule lecture. Un autre peut reproduire tous les points d'un discours qu'il a entendu quinze jours auparavant. Dans le village de Yanjali, cité plus haut, j'ai entendu une centaine d'indigènes, hommes, femmes et enfants, répéter sans une hésitation et sans une faute des pages entières d'un de leurs manuels, ou bien réciter, comme un seul homme des passages bibliques et des Psaumes en entier.*

*« Cette facilité de mémorisation offre naturellement des dangers au point de vue pédagogique. Pour se rendre compte si un indigène sait lire réellement, il est nécessaire de « piquer » les mots au hasard au travers du manuel, car l'élève connaît par cœur la suite des syllabes et des mots. Dans le domaine des idées, il est aussi bon de ne pas se laisser prendre aux formules toutes faites et aux convictions stéréotypées. Les missionnaires protestants se mettent en garde contre cet écueil ! Par une servile imitation des Blancs, les noirs peuvent en effet se contenter de jouer le rôle de singes et de perroquets. Mais, bien employée, la mémoire est un auxiliaire précieux de l'éducation.*

*« Les Congolais apprennent généralement avec une grande facilité d'autres langues indigènes. Certains en parlent couramment sept ou huit, qui sont bien distinctes les unes des autres. Quelques indigènes lettrés ont déjà fait des traductions qui ne sont pas sans valeur. Un homme de Monsembé a traduit en Bangala l'Evangile selon St Luc. Cette version n'est pas parfaite sans doute, mais elle a de réels mérites.*

*« Ils ont évidemment un peu plus de difficulté à apprendre les langues européennes, dont le génie est très différent de celui de leurs dialectes. Cependant, ils attrapent rapidement des mots et des phrases françaises. Ils ont, dans beaucoup de régions une grande difficulté à prononcer les sons: r, u, e (muet). Dans les missions protestantes, on évite systématiquement*

---

<sup>479</sup> Op.cit. pp 137-128.

*d'enseigner l'anglais. Des notions d'anglais ont été répandues au Congo par des voyageurs et surtout par des ouvriers de Sierra-Leone. ... »<sup>480</sup>*

Il 'est pas grand besoin d'expliquer – encore qu'Anet, comme on dit « tourne autour du pot sans y entrer » - que les Missions avaient tout intérêt à ne porter aucune étiquette « anglaise ». En effet, après un long moment où ce fut leur confession religieuse que l'on regarda d'un mauvais œil, les dénonciateurs du « caoutchouc rouge » ayant été protestants, la Colonie était parcourue par une vague de xénophobie, et surtout d'anglophobie.

Anet fait ensuite des observations tout aussi laudatives sur les performances d'écriture et de lecture des Congolais, évoque la question des bibliothèques et des traductions. Puis, après avoir encore loué l'esprit d'observation des jeunes Congolais, leur sens du commerce, il en vient au manque de stimulation de leur milieu naturel. Et, pour finir, les Frères Ennemis se rejoignent en proclamant que l'indigène a besoin avant tout d'une éducation morale, et que la morale ne saurait reposer que sur la religion.

Son exposé paraît à première vue moins poussé au noir que celui des Missionnaires catholiques. Cela peut être dû au fait qu'Anet, qui est docteur en sciences sociales, écrit sur un ton plus neutre et plus positif que les prêtres catholiques, de formation littéraire et peut-être portés à l'emphase par la prédication. Mais il faut dire aussi que les textes les plus baroques dans la démesure négative ont été écrits une bonne vingtaine d'années avant celui-ci. A la veille de la Grande Guerre, les Catholiques aussi ont trouvé le chemin d'une expression plus sobre, et présenté des bilans de résultats.

C'est sans doute parce qu'il est protestant qu'il insiste particulièrement sur l'école. Celle-ci avait chez ses coreligionnaires une signification tout à fait centrale. Comment, en effet, interpréter la Bible si on ne sait pas lire ! Dans des passages polémiques qui n'augmentent pas l'intérêt de son ouvrage, Anet vante d'ailleurs les performances des écoles protestantes par rapport aux réalisations catholiques. Il faudrait voir ce qu'en vaut l'aune ! En effet, il met le fait, s'après lui universellement admis, de ces meilleures performances, non sur le compte d'une meilleure formation pédagogique (les missionnaires protestants étaient souvent des enseignants de métier, alors que les catholiques étaient des prêtres qui s'improvisaient instituteurs), mais sur celui d'une différence doctrinale : les protestants, pour qui tout est dans la Bible doivent instruire, tandis que les Catholiques, pour qui tout est dans les sacrements, pensent d'abord à ceux-ci. Il reconnaît d'ailleurs, quelques lignes plus bas, les bonnes performances des congrégations catholiques spécialisées, comme les Frères des Ecoles Chrétiennes, puis exécute une sorte de rétablissement pour conclure que les Catholiques ne forment qu'une élite, alors que les Protestants veulent instruire tout le monde... Si l'on tient compte de ce que le principal « point noir » du bilan scolaire des Belges au Congo a été, précisément, d'avoir une base alphabétisée très large débouchant sur ... presque rien : un secondaire beaucoup trop étroit et un enseignement supérieur qui, en 1960 était encore quasiment embryonnaire, il faudrait en conclure que les Catholiques se sont convertis au Protestantisme, au moins sur le plan pédagogique !

Et, s'il paraît moins pessimiste, s'il ne rabaisse pas systématiquement l'indigène, c'est tout de même pour lui offrir des perspectives qui ne sont pas éblouissantes : il sera pour la colonie une main d'œuvre instruite. On ne sort pas du productivisme et de la main d'œuvre.

Par contre, là où les textes catholiques montraient le Noir abêti sous un poids composite où entraient le sexe, l'alcool, les stupéfiants, la superstition et l'autorité malfaisante des chefs païens, il cible beaucoup plus ses critiques sur un vice et un seul : l'ennemi du Congolais, c'est l'alcool. Les Protestants en étaient d'ailleurs si bien convaincus que toutes les Eglises présentes au Congo avaient décidé d'imposer l'antialcoolisme absolu et de se l'imposer d'abord à eux-mêmes pour donner l'exemple. (Ici aussi, une « pointe » en direction

---

<sup>480</sup> Op. cit, pp. 141-142

des Révérends Pères indique qu'ils peuvent difficilement lutter contre ce fléau, étant eux-mêmes de francs buveurs... quand ils ne distillent pas eux-mêmes. Ce qui est bien entendu une allusion aux alambics du P. Cambier).

Il ne fait pas de doute que les Protestants inclinent plus spontanément à l'austérité que le clergé catholique. Une « bien bonne » ne dit-elle pas que si un curé à *le plus souvent* dans sa poche un chapelet, on peut par contre être certain qu'il y garde *toujours* un tire-bouchon ? Mais l'idée était aussi dans l'air du temps. Le fléau de l'alcoolisme est très répandu entre autre en Belgique. Il y avait eu au Congo, en 1887, une tentative d'accord international pour la prohibition de la vente d'alcool aux indigènes dans certaines zones, accord dont Anet déplore qu'il ait été inapplicable, surtout par mauvaise volonté de la France. Mais, également en 1887, en Europe, une convention internationale a été signée pour « *remédier aux abus qu'engendre parmi les pêcheurs le trafic des spiritueux dans la Mer du Nord en dehors des eaux territoriales* ». Il faudra attendre la loi du 29 août 1919 dite « loi Vandervelde » du nom de son auteur pour que le mal soit enrayeré, faute d'être éradiqué<sup>481</sup>. La « loi Vandervelde » interdit le débit de spiritueux dans des endroits publics et ne permet la vente de spiritueux qu'à la condition d'acheter au minimum deux litres.

Et l'alcool se voyait généreusement gratifié de la réputation d'être la cause de toutes sortes de maux que l'on rencontrait associé avec lui dans les mêmes milieux populaires, la tuberculose par exemple. Anet fait d'ailleurs des régions du Bas-Congo, touchées depuis longtemps par l'alcool du fait de la traite, une description qui, avec ses habitants rabougris, diminués et difformes, rappelle fort les tableaux que l'on traçait, au même moment, ds quartiers populeux des villes industrielle, surtout là où l'industrialisation était ancienne, comme à Liège ou dans les Midlands. Il raconte aussi l'histoire de cette équipe d'ouvriers congolais à qui une factorerie hollandaise paya 2000 Frs de salaires dont, le lendemain, ils en avaient bu 1800. Une histoire que Vandervelde aurait pu citer pour défendre sa loi : c'est carrément « *l'Assommoir* » de Zola !

Sur ce point, au Congo comme ailleurs, on a balayé trop large, à l'époque. Si il était vrai que l'alcool était un fléau, il n'était qu'une des malédictions dont se composait le sort du prolétariat. Anet se trompait donc pour une part, mais il était en bonne compagnie !

Par contre, alors que les protestants sont souvent aussi puritains qu'ils sont antialcooliques, on ne trouve pas trace des excès sexuels dont les Bons Pères ne parlent qu'à mots couverts et en latin. Dans un livre de presque 400 pages, la sexualité n'est citée qu'une fois comme cause « d'abrutissement ». Encore est-ce pour évoquer les vieux polygames riches qui ont des harems impressionnants...

Il serait quand même assez étonnant que, recrutant à quelques kilomètres les uns des autres parmi les mêmes populations, les Catholiques et les Protestants se soient trouvés avoir affaire à des populations très différentes physiquement ! On est donc amené à se demander si la paillardise mentionnée par les descriptions catholiques n'a pas été imaginée par des imaginations sacerdotales, surchauffées par leur propre chasteté obligatoire ! A moins que, comme l'alcool des protestants, il s'agisse d'un trait d'un portrait global des classes inférieures. Du peuple aussi, on disait volontiers qu'il se vautrait dans une débauche bestiale !

### **Intolérance, Missions protestantes et Recours aux Sommets**

A lire ce qu'écrivent les missionnaires protestants, on a fréquemment l'impression qu'ils se sentaient l'objet d'une véritable persécution. Et ceci, dans l'ensemble, et non pas uniquement à proximité de missionnaires catholiques un peu trop adeptes de l'apostolat « musclé », comme à Luebo où le voisinage du RP Cambier était de ceux qui tiennent du fléau !

---

<sup>481</sup> Devenue obsolète et trop souvent contournée, la « loi Vandervelde » a été abrogée le 28 décembre 1983 à l'initiative du Liégeois Jean Gol. La loi « Gol » soumet le débit des spiritueux dans les lieux publics à un régime de patente et n'impose plus de quantités minimales lors de l'achat

L'œcuménisme n'était pas à la mode dans ces années-là, c'est entendu. Mais un incident de 1937 illustre la combativité dont les Missions catholiques faisaient preuve quand elles estimaient que l'on marchait sur leurs brisées.

C'est en 1937 que Pierre Ryckmans, alors Gouverneur Général, et personnellement catholique croyant, pratiquant et fervent, déplore, devant le Conseil de gouvernement, « *une certaine tendance au repli sur elles-mêmes des missions catholiques* ».

« *Le christianisme n'est pas une culture de serre chaude, ajoute-t-il, c'est toute la société qu'il prétend conquérir* ».

Concrètement, il est question de la place au Congo des missions protestantes et de leur droit à dispenser leur enseignement aux fidèles. Une ordonnance, longuement mijotée par Ryckmans, prévoit de mettre fin au monopole catholique, en vertu de la Charte coloniale qui proclame la liberté religieuse.

(Outre la question de la tolérance religieuse entre Missions chrétiennes, il est intéressant aussi de voir la réaction de l'Eglise catholique dans une question qui touche à l'enseignement. Elle laisse présager ce qui se passera à propos de l'enseignement officiel... )

La réaction est rapide. Aussitôt, divers Messieurs sonnent le tocsin. Conformément à son tempérament fougueux (et à un style proprement katangais, où les autorités provinciales préfèrent s'adresser à Bruxelles plutôt qu'au gouverneur-général), Mgr de Hemptinne s'adresse au roi. Le Gouverneur en fait autant. Léopold III approuve l'ordonnance sur le fond, mais recommande d'en surseoir l'application. Cette circonspection, acceptée par Ryckmans, ne peut satisfaire le vicaire apostolique, qui va porter sa protestation au Cercle royal africain à Bruxelles, articulant contre le GG des accusations en matière de sécurité de la colonie. Pierre Ryckmans réagit avec vigueur. L'affrontement ne sera apaisé qu'à la faveur d'une intervention du pape Pie XI, que de Hemptinne avait, en vain, appelé à sa rescousse.

En 43, le vicaire apostolique au Katanga repart à l'assaut ; il remet en cause l'effort de guerre et singulièrement l'ordre de réquisition de la main d'œuvre indigène dans toute la colonie. Le Gouverneur Général prendra finalement contre le prélat une mesure de relégation... qui ne sera pas respectée.

\*

L'apostolat protestant eut en tous cas, une dizaine d'années après le passage d'Anet, un résultat inattendu et peu désiré : le kimbanguisme...

## Résistance religieuse : Simon Kimbangu



Les seules formes de résistance globale qui se maintinrent durant l'Ordre Colonial furent celles qui adoptèrent la forme religieuse. On ne pouvait pas faire partir les Blancs, mais on pouvait toujours espérer un monde futur où ils ne seraient pas.

Un prêtre congolais explique : « Là où l'on s'est réjoui du nombre toujours grandissant des convertis, on a passé sous silence les nombreux courants d'indocilité, de fronde, de refus voilé, etc. Là où la bonne entente semblait parfaite entre Missionnaires, colonisateurs et commerçants, on a occulté les tensions vives et les oppositions ouvertes qui ont épisodiquement marqué les relations entre Européens dans la colonie.

« Quant aux populations locales, nous avons été habitués à les imaginer passives, prêtes à quémander le baptême, à se faire soigner chez les missionnaires et à envoyer leurs enfants à l'école des Blancs La réalité, est toute autre. Les indigènes ne sont guère partis se jeter, pieds et mains liés, dans les bras des missionnaires. Elles ont, à leur manière, observé, jugé et inventé des moyens capables de les insérer dans le nouvel ordre venu de l'occident sans compromettre leurs propres traditions qu'ils estimaient indispensables à leur destinée historique. Il s'agissait, en fait, pour des communautés villageoises, claniques ou familiales de négocier leur survie identitaire en opérant des choix stratégiques devant l'imminence d'une modernité imposée du dehors, à la fois envahissante, déstabilisante et pourtant inéluctable, et dans un contexte politique et économique fait de contraintes et d'oppression. Pour affronter ce nouveau défi, toutes les recettes étaient bonnes. Les populations autochtones ont cherché avant tout à éviter, tant qu'elles le pouvaient, un choc frontal qui leur aurait été fatal. Aussi ont-elles joué avec l'arme de la ruse et l'art de la simulation pour protéger les territoires culturels et religieux qu'elles jugeaient essentiels à leur survie. »<sup>482</sup>

La « soupape » religieuse était la seule disponible et le besoin d'espérer était tel que, dans le Congo français voisin, on assista même à ce qu'il faut bien appeler la « canonisation

---

<sup>482</sup> NKAY MÂLU Flavien : La Croix et la Chèvre: les missionnaires de Scheut et les jésuites chez les Ding Orientaux de la République Démocratique du Congo (1885 - 1933) Université Lumière Lyon 2, 2006, p. 9



populaire spontanée » d'André Matsoua<sup>483</sup>, un homme certes militant pour les droits des Africains, mais qui n'avait jamais eu d'autre ambition que très civile et terrestre et se vit rendre, après sa mort, un culte religieux qui n'est pas sans parenté avec le kimbanguisme.

Disons-le tout de suite, ce n'est pas une aventure de ce genre qui est arrivée à Simon Kimbangu ! Lui, il fut bien un leader religieux conscient de l'être et voulant l'être. La question qui se poserait plutôt, c'est de savoir si ce qui est sorti, à terme, de son action, c'est-à-dire l'EJCSK, correspond bien à son intention ! Voulait-il fonder une église *chrétienne* ou établir une *religion africaine radicalement nouvelle*, c'est ce qui n'est pas clair, qui fait même encore aujourd'hui problème parmi ses adeptes et est d'autant moins facile à démêler que l'on n'est pas sûr de la valeur des anecdotes, faits, prodiges et paroles relatant sa vie et sa prédication qui constituent en quelque sorte le « corpus » kimbanguiste. On se trouve donc, par rapport à lui, dans la situation où serait un chrétien qui devrait se débrouiller, dans l'ensemble des Evangiles canoniques, mais aussi des évangiles apocryphes, pour savoir que croire et que rejeter !

### Typologie des « religions syncrétiques »

« Syncrétisme » est le terme poli et savant utilisé à propos des religions pour dire « mélange » ou « macédoine ». Il implique toujours l'idée de reprendre des éléments de plusieurs religions existantes et d'en faire une sorte de synthèse. Le syncrétisme fait presque spontanément son apparition là où les religions s'affrontent violemment. On en vit paraître en Inde où l'hindouisme et l'Islam se heurtaient violemment, au Proche-Orient où différentes confessions chrétiennes s'entrechoquaient avec le Judaïsme et l'Islam, et également dans l'Afrique noire coloniale. Dans ce dernier cas, les éléments du mélange sont, d'une part le christianisme (souvent sous sa forme protestante) et d'autre part diverses notions venues des religions ancestrales.

Les croyances traditionnelles africaines traditionnelles incluait bien l'idée d'un Dieu, mais il était vu avant tout comme demiurge ou créateur. Ayant créé, il abandonne le monde à des esprits de moindre importance, parmi lesquels ceux des Ancêtres occupent une place notoire. Il n'intervient guère, non plus, comme Juge et garant de la Morale.

---

<sup>483</sup> **André Grenard Matsoua** (ou **Matswa**) (17 janvier 1899 – 13 janvier 1942), né à l'extrême fin du XIXe siècle dans l'ethnie Lari, dans la région du Pool, André Matsoua reçoit une formation catholique et devient cathéchiste comme Simon Kimbangu. Employé des douanes, il se rend en France pour, peu de temps après, s'engager dans les Tirailleurs sénégalais. Il sert pendant la Guerre du Rif et la termine comme sous-officier. Comptable à l'hôpital Laënnec, il suit des cours du soir. Il fonde à Paris, en juillet 1926, l'*Amicale des originaires de l'Afrique Équatoriale Française*, destinée à "secourir les Noirs libérés du service militaire en France", société d'entraide très classique qui met en avant des objectifs éducatifs et surtout se défend de toute prise de position politique. Peu à peu, cependant, Matsoua, qui assiste à plusieurs manifestations organisées par le PCF, participe au développement de syndicats africains et en vient peu à peu à dénoncer les abus de la situation coloniale. De retour en Afrique, il est à de multiples reprises emprisonné par l'administration coloniale. Arrêté en 1929, il est condamné à la déportation au Tchad, à la prison à Mayama, où il meurt en 1942. Les circonstances de sa mort et de sa mise en sépulture n'ont jamais été élucidées, ce qui a pu contribuer à mettre en cause l'administration coloniale, et, plus fondamentalement, à répandre la croyance qu'il était toujours en vie: *Kambo tata matsoua ba mu hondélé, / kua lu widi é ko kua kena é* (On vous a dit que Matsoua a été tué, / Vous avez entendu, il est toujours vivant). Très curieusement, la personnalité de Matsoua, qui n'a eu d'action que civile, est transformée en martyr, son nom étant alors associé au culte organisé autour de Simon Kimbangu.

L'Amicale, dont les membres considèrent bientôt Matsoua comme leur messie, se transforme rapidement en un mouvement politique et religieux, le *matsouanisme*, qui prend une part importante dans la lutte anti-coloniale. Après l'indépendance, des hommes politiques congolais de diverses tendances ont tenté de tirer profit de la popularité de la figure de Matsoua : ce sera le cas des présidents Fulbert Youlou, Alphonse Massamba-Débat, et Denis Sassou-Nguesso, aussi bien que de l'insurgé Bernard Kolélas. On lui attribue ces paroles : "*S'il t'était demandé de choisir entre ta Mère et ta Patrie, sauve d'abord ta Patrie. Car si ta mère mourait, tu aurais besoin de terre pour l'ensevelir. Tandis que si tu sauves la Patrie, elle sera ta terre et celle de tes descendants*".

Si l'on posait, par contre, comme le faisaient pratiquement toutes les religions « exotiques » avec lesquelles les Africains entrèrent en contact, que non seulement Il a créé le monde et en particulier les hommes, mais aussi qu'Il s'intéresse à ces derniers et qu'Il les aime, il ne fait aucun doute que Dieu ne peut que prendre en pitié les Africains, sur qui pleuvent sans cesse les pires malheurs. Et, en particulier, Dieu devait certainement un jour les délivrer des Blancs, cause de la plupart de ces malheurs.

C'est à peu près là la base commune de toute une série de religions qui apparurent dans l'Afrique coloniale. Certaines ne prétendaient pas faire appel à des emprunts extérieurs, prétendant simplement prolonger des croyances ancestrales. D'autres s'inspiraient ouvertement du christianisme. Dans le cas de Kimbangu, qui était un Kongo, la situation est même plus complexe, parce que le contact entre les Kongo et le christianisme remonte loin : à l'arrivée des Portugais en 1492. Et, dans ce cadre de christianisme ancien, il y avait déjà eu un épisode de « prophétisme africain », celui de Kimpa Vita, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>484</sup>.

---

<sup>484</sup> La Prophétesse Kimpa Vita appelée aussi Dona Béatrice, la « Jeanne d'Arc du Kongo », fonda le mouvement messianique des Antoniens, Kimpa Vita avait entendu en rêve saint Antoine lui ordonner de ramener le roi Pedro IV à São Salvador, la capitale du Kongo détruite par la guerre, et de récupérer les insignes royaux détenus par l'usurpateur Jean II. Grâce à l'influence que prit sa secte au Kongo, la prophétesse réussit à ramener le roi dans sa capitale, mais ce dernier ne lui en sut aucun gré, bien au contraire, et la livra aux autorités ecclésiastiques portugaises. Condamnée comme hérétique, Kimpa Vita fut brûlée vive en 1706. Son histoire est inscrite dans les archives missionnaires du Portugal.

La vieille cité, nommée Mbanza Kongo par les habitants du pays et Sao Salvador par les Portugais, est le cœur du royaume, l'endroit où se confrontent la tradition et la modernité.. Durant trente ans, plusieurs chefs de régions se sont disputés le pouvoir et une succession de petits rois ont mis à mal les ressources du pays. Pedro IV, l'actuel roi du Kongo, pourtant légitimé et reconnu en 1694 par l'ensemble des dignitaires, s'est retiré sur le mont Kibangu, au nord de Sao Salvador, laissant la ville à l'abandon.

La population souffre et les esprits s'échauffent. Ils ont besoin d'espoir, un espoir que semble leur apporter une jeune fille animiste de 20 ans : Kimpa Vita. Baptisée, elle se dit désignée par Dieu pour apporter à son peuple les changements tant attendus. Saint Antoine est entré dans sa tête et parle par sa voix. Il dit : « *Un nouveau royaume va naître. Vous devez reconstruire la ville, relever les maisons, redonner à la terre sa fertilité et ses récoltes* ». Les adeptes sont nombreux autour de la jeune fille : « *Salve, ô Sao Antonio ! Ave Maria ! Kimpa Vita, notre Dona Béatrice va nous sauver.* » Un grand mouvement de foules envahit la ville, on crie, on chante, on danse, on pleure. L'émotion est forte parmi tous les malheureux qui sont venus entendre la prophétesse. Et elle, jeune, pure, belle, livre ses inspirations : « *Le roi Pedro doit quitter son refuge du mont Kibangu. Qu'il vienne. Nous l'attendons.* » Chacun doit participer au renouveau. Kimpa Vita, devenue pour tous « Dona Béatrice », illumine son entourage par sa foi et ses prières. Et l'on se prend à espérer, à retrouver l'envie de participer à cette grande ambition que propose la foi chrétienne par l'intermédiaire de sa prophétesse. Parmi les adeptes, un grand prêtre est son Saint-Jean, du nom du disciple bien-aimé du Christ. Saint-Antoine les inspire. Il faut que le Mani-Kongo revienne. Et Kimpa Vita prend la tête d'un groupe de fidèles qui se dirige vers la citadelle royale, en priant et en chantant. Le père Bernardo n'apprécie pas les déviations du dogme, l'animisme et les sectes qui en découlent. Pour lui, ces « Antoniens » menacent la foi. Kimpa Vita ne dit-elle pas que la terre sainte est le Kongo ? Que le Christ est né à Sao Salvador et que les pères de l'Eglise étaient des Africains ? Bien sûr elle incite à brûler les fétiches, mais aussi la croix du Christ, et elle veut créer une église africaine noachique en écartant les étrangers de l'entourage du roi. Pedro hésite. Va-t-il prendre la tête du grand renouveau que lui propose son peuple ou endosser la méfiance de ses partenaires blancs ? Le roi a besoin d'y voir clair. Il demande une confrontation. Dialogue de sourds entre deux convictions. *Pour Kimpa Vita les hommes blancs sont nés de la pierre de savon et les noirs d'une sorte de figuier.* Les racines de ce figuier doivent reprendre vie grâce aux enseignements de Saint-Antoine, un Saint Antoine qu'elle incarne et qui manifeste sa volonté de voir le peuple du Kongo s'affranchir de ses liens étrangers. Pour les missionnaires, voilà qui est inacceptable, tout comme est sacrilège la déformation de la religion à laquelle ils assistent. Animisme, Incantations, prières, transes et contorsions, prédictions et chants divers ponctuent les cérémonies de la prophétesse, ralliant autour d'elle de plus en plus de monde. Entre les hommes de la science chrétienne, dont il a besoin pour contrer ses adversaires, et la jeune illuminée aux paroles enflammées, si convaincante soit-elle, le roi mettra deux ans à choisir, deux années durant lesquelles Kimpa Vita construit son église. Devenue aux yeux de tous Dona Béatrice, elle a acquis un prestige qui menace celui du roi et des missionnaires. « *Dieu veut l'intention* » clame-t-elle. « *Les prières sont des pièges, les cérémonies religieuses des offenses à notre propre église* ». On écoute ses propos, on la vénère. Si elle a disparu un jour de 1705, c'est qu'elle a rejoint Saint Antoine et qu'elle va ressusciter sous peu. Le peuple l'attend. Mais la réalité est autre : elle accouche de l'enfant de « Saint-Jean » Belle occasion pour les prêtres de dénoncer l'imposture. Pour eux Kimpa Vita doit abjurer publiquement ses erreurs. Ils s'en contenteraient mais elle s'y refuse, et le Conseil royal prononce alors une sentence de mort. Elle fut brûlée vive en juillet 1706.

Kimbangu se réclamera de ce précédent et l'on enrichira les récits des derniers instants de Kimpa Vita d'une prophétie annonçant Kimbangu.

Il faut donc remarquer que pour un Kongo, il n'y avait pas, d'un côté un héritage africain purement animiste, et de l'autre un christianisme purement européen d'importation récente. Il existait bel et bien une tradition kongo de christianisme africanisé et prophétique. Il s'ensuit que quand Kimbangu parlera de « christianisme », il faudra encore démêler de quel christianisme il parle, car il y a celui des missionnaires, et celui des ancêtres, et ils ne sont pas identiques.

On a distingué deux grandes catégories parmi ces religions, dites « synchrétiques », mais on les a affublés de noms inspirés de la littérature anglaise qui ne sont guère parlants en français : les « sionistes » et les « éthiopiens ».

Les « *Sionistes* » n'ont rien à voir avec Israël. « Sion » est là pour désigner le Nouvelle Jérusalem, la Cité Céleste. Il s'agit de variantes africaines du millénarisme : la Fin du Monde est proche et le Prophète a eu la révélation de la date où elle allait se produire. (Il est à noter que si l'idée de fin du monde fait penser au Christianisme, on a connu des mouvements non-chrétiens qui s'en inspiraient, comme celui de Mhlakaza en Afrique du Sud. Il peut bien sûr s'agir d'un emprunt involontaire). Cela va en général de pair avec des invitations à cesser tout travail pour se plonger dans la prière et à ne plus ensemer les champs ou nourrir le bétail pour se vouer tout entier à la pénitence. Cela crée donc de graves perturbations sociales et économiques qui déplaisent fort au colonisateur qui ne tarde pas à intervenir avec les moyens que l'on imagine. Il en résulte que ce genre de secte a généralement une existence brève !

« *Ethiopien* » signifie au départ, en grec : « visages brûlés » et fait donc allusion à la peau foncée. Il s'agit de religions qui se veulent « noires ». Parfois Dieu lui-même est noir. De toute manière, son Envoyé l'est et ceux à qui il s'adresse le sont aussi. Ce qui est mis en avant, ici, c'est avant tout la spécificité africaine. Le Congo va voir apparaître l'un des plus remarquables mouvements religieux « éthiopiens » : le kimbanguisme.

S'il fut remarquable, il n'a pas été le seul. Et d'ailleurs, les kimbanguisme est un fleuve qui a des affluents et des embranchements : certains mouvements distincts au départ se sont fondus avec lui au fil du temps, d'autres en sont sortis, comme le Mpadisme. Il a été de tous les mouvements religieux le Congo celui qui eut la plus belle longévité<sup>485</sup>, puisqu'il dure encore, et la plus large extension, puisqu'il est répandu dans tout le pays et dans la diaspora, et empiète sur le Congo-Brazzaville et l'Angola.

### **Vie de Simon Kimbangu, de sa naissance à son procès**

Son fondateur, Simon Kimbangu, fils de tata Kuyela et mama Luezi, dont le nom signifie : "*Celui qui révèle les choses cachées*", est né le 12 septembre 1887 à Nkamba au Bas-Congo et fut un prédicateur et prophète africain chrétien qui a fondé le kimbanguisme le 6 avril 1921 à N'kamba.

Simon Kimbangu fit ses études primaires à la mission protestante de Ngombe-Lutete où il devint catéchiste quelques années plus tard. Il se marie à Marie Muilu Kiawanga qui lui donne trois enfants : Kisolokele Lukelo Charless (né en 1914), Dialungana Kiangani Salomonn (né en 1916) et Diangienda Kuntima Joseph (né en 1918).

Simon Kimbangu s'est converti au baptême en 1915. Il reçut d'abord une formation primaire de quatre ans chez les missionnaires baptistes, à Ngombe-Lutete, station

---

<sup>485</sup> Longévité qui pourrait être due au fait que, si les Belges l'ont réprimé, ils n'ont – à part la condamnation à mort de Kimbangu, obtenue par une entourloupette administrative - pu le faire que par des relégations ou des peines légères, du fait que les kimbanguistes n'ont jamais été impliqués dans des événements violents, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, du Kitawala.

missionnaire située à une distance de vingt kilomètres de son village natal (N'Kamba). Après avoir bénéficié de cette formation et compte tenu de sa conduite très appréciée, il fut nommé catéchiste par les missionnaires de Ngombe-Lutete. A l'époque, celui qu'on nommait catéchiste jouait en même temps le rôle d'enseignant, de maître d'école du village. C'est à partir de 1910 qu'il reçut l'appel de l'Esprit de Dieu qui lui demande de "paître son troupeau". L'appel divin lui enjoint de démarrer un ministère d'évangélisation et de guérison par la prière et l'imposition des mains. A plusieurs reprises, il refuse d'obéir à cet appel en expliquant qu'il n'est pas à la hauteur de telle si haute importante mission.

Il se réfugie même à Léopoldville pour échapper à la "Voix", et trouve du travail aux Huileries de Kinshasa. Il y travaille sans être rémunéré, et déçu, il revient à Nkamba où son parcours prophétique commence le 18 mars 1921 lorsqu'il perd connaissance lors d'une cérémonie funéraire. A son réveil, il affirme qu'il a été visité par l'esprit de N'Zambi à Mpunou, le Dieu Tout Puissant qui lui recommande de propager la parole du Seigneur. Peu après, le 6 avril 1921, au hameau de Ngombe Kinsuka, il guérit la jeune femme, Nkiantondo qui était dans le coma depuis plusieurs jours. (Pour ses disciples: l'Esprit de Dieu lui intime l'ordre de ressusciter cette petite fille, qui venait tout juste de mourir). Quoi qu'il en soit, son intervention provoque une guérison inexplicable et prodigieuse. Il acquiert ensuite la réputation de ressusciter les morts, et attire à ses prêches des milliers d'auditeurs. On le surnomme alors « Ngunza », traduction en kikongo de « prophète » dans la version baptiste de la Bible.

Ce premier miracle de Kimbangu va amorcer ce que les historiens ont appelé le "semestre effervescent" (du 6 avril au 12 septembre 1921), une intense période de prédication et de miracles qui va secouer le Congo Belge, l'Angola et même le Congo Français. Kimbangu prêchait et guérissait à peine depuis 36 jours lorsque, le 11 mai 1921, le commissaire de district envoie Léon Morel, administrateur du Territoire des Cataractes, enquêter sur "le cas de l'Illuminé de Nkamba".

Les autorités coloniales pouvaient difficilement agir autrement. Dans un contexte colonial, un Noir qui pouvait se permettre de réunir autour de lui des milliers de personnes (il y aurait eu jusqu'à dix mille personnes par jour qui se déplaçaient pour l'écouter) ne pouvait que susciter des inquiétudes. L'administration soupçonnait Simon Kimbangu de fomenter quelque chose en vue de renverser le pouvoir colonial. Bien que la prédication de Kimbangu n'ait pas eu de contenu politique affirmé, il prédisait néanmoins l'indépendance du Congo et la reconstitution du royaume Kongo, prophétisait la « dipanda dianzole » (deuxième indépendance en kikongo<sup>486</sup>). Les autorités belges, alertées par les missionnaires catholiques et protestants, le feront arrêter, ainsi que ses plus proches fidèles, en septembre 1921.

Kimbangu se présentait lui-même comme le Sauveur de la Race Noire et il le réaffirmera très solennellement lors de son procès à Thysville (Mbanza-Ngungu) devant Monsieur de Rossi, président du Conseil de Guerre. Celui qui affirme que Dieu est avec les Noirs est obnubilé par tout un peuple, en particulier les Bakongo, familiarisés à des traditions messianiques. Dans cette piété populaire, Simon Kimbangu s'inspire des évangiles du peuple juif en révolte contre l'occupant romain et invente, dès lors, les postulats de sa future Eglise en baptisant son village natal : Nouvelle Jérusalem. À l'instar de Jésus-Christ, il choisit douze apôtres pour l'accompagner dans sa mission, et édicte trois règles morales : l'abolition des symboles religieux traditionnels; la suppression des danses érotiques et des tambours de danse; l'abolition de la polygamie. Il s'oppose également aux pratiques magiques et à la sorcellerie. Il exhorte ses fidèles à de rigoureuses règles morales : abandon d'alcool, de tabac,

---

<sup>486</sup> Puisque les Noirs ont déjà été indépendants dans le Royaume Kongo, l'Indépendance « après les Belges » sera donc la deuxième. A posteriori, il s'est établi une autre tradition, beaucoup plus spéculative, où Kimbangu aurait annoncé une première indépendance, suivie d'une ère de malheur, correspondant à 1960 et à la suite que l'on sait et, en termes voilés, une deuxième, voire une troisième indépendance, qui seraient enfin heureuses.

interdiction de la consommation de viande de porc et de singe, de dormir nu, du maquillage, etc... Comme on le voit, sa prédication ne tourne pas le dos à son passé de catéchiste protestant, ni même à une certaine tradition d'austérité. La nouvelle se répand et des milliers de personnes affluent à ses prédications.

Dès le mois de juin 1921, suite aux persécutions coloniales, orchestrées essentiellement par les Missionnaires tant catholiques que protestants, oecuméniquement unis dans la colère parce qu'ils voient leurs églises se vider progressivement de leurs fidèles, Kimbangu entre en clandestinité et séjourne notamment à Mbanza-Nsanda où il fera une Prophétie dont nous est parvenu un texte qui a probablement été notablement enrichi au cours de sa transmission orale. Le voici dans son état actuel.

. Le samedi 10 Septembre 1921 au début du culte matinal, vers 9h00, Simon Kimbangu serait entré dans l'enclos en rameaux. Son visage est grave, son regard est vif et il se serait adressé à la foule en ces termes :

*« Mes Frères, l'Esprit est venu me révéler que le temps de me livrer aux autorités est arrivé. Tenez bien ceci : avec mon arrestation, commencera une période terrible d'indicibles persécutions pour moi-même et pour un très grand nombre de personnes. Il faudra tenir ferme, car l'Esprit de notre Dieu Tout-Puissant ne nous abandonnera jamais. Il n'a jamais abandonné quiconque se confie en Lui.*

*« Les autorités gouvernementales (coloniales) vont imposer à ma personne physique un très long silence, mais elles ne parviendront jamais à détruire l'œuvre que j'ai accomplie, car elle vient de notre Dieu, le Père. Certes, ma personne physique sera soumise à l'humiliation et à la souffrance, mais ma personne spirituelle se mettra au combat contre les injustices semées par les peuples du Monde des Ténèbres qui sont venus nous coloniser.*

*« Car j'ai été envoyé pour libérer les Peuples du Kongo et la Race Noire Mondiale. L'Homme Noir deviendra Blanc et l'Homme Blanc deviendra Noir. Car les fondements spirituels et moraux, tels que nous les connaissons aujourd'hui, seront profondément ébranlés. Les guerres persisteront à travers le monde. Le Kongo sera libre et l'Afrique aussi. Mais les décennies qui suivront la libération de l'Afrique seront terribles et atroces. Car tous les premiers gouvernants de l'Afrique libre travailleront au bénéfice des Blancs. Un grand désordre spirituel et matériel s'installera. Les gouvernants de l'Afrique entraîneront, sur le conseil des Blancs, leurs populations respectives dans des guerres meurtrières et s'entretueront. La misère s'installera. Beaucoup de jeunes quitteront l'Afrique dans l'espoir d'aller chercher le bien-être dans les pays des Blancs. Ils parleront toutes les langues des Blancs. Parmi eux, beaucoup seront séduits par la vie matérielle des Blancs. Ainsi, ils deviendront la proie des Blancs. Il y aura beaucoup de mortalité parmi eux et certains ne reverront plus leurs parents.*

*« Il faudra une longue période pour que l'Homme Noir acquière sa maturité spirituelle. Celle-ci lui permettra d'acquérir son indépendance matérielle. Alors s'accomplira la Troisième Etape. Dans celle-ci naîtra un Grand Roi Divin. Il viendra avec ses Trois Pouvoirs : Pouvoir Spirituel, Pouvoir Scientifique et Pouvoir Politique.*

*« Je serai Moi-même le Représentant de ce Roi. Je liquiderai l'humiliation que, depuis les temps les plus reculés, l'on n'a cessé d'infliger aux Noirs. Car, de toutes les races de la Terre, aucune n'a été autant maltraitée et humiliée que la Race Noire.*

*« Continuez à lire la Bible. A travers ses écrits, vous arriverez à discerner les ACTES de ceux qui sont venus vous apporter ce livre et les écrits ou principes moraux contenus dans ce livre. Il faut qu'un VOLEUR soit saisi avec l'objet qu'il a volé !*

*« Nous aurons notre propre Livre Sacré, dans lequel sont écrites des choses cachées pour la Race Noire et le Peuple du Kongo. Un Instructeur viendra avant mon RETOUR pour écrire ce Livre et préparer l'arrivée du Roi. Il sera combattu par la génération de son temps, mais petit à petit, beaucoup de gens comprendront et suivront son enseignement. Car sans cet Enseignant, qui préparera les Peuples Kongo ? Car l'arrivée du Roi sera très MEURTRIÈRE ET SANS PARDON.*

*« Alors, il faut que les Peuples du Kongo soient instruits avant cet événement.*

*« Vous ne savez pas encore ce que c'est qu'une GUERRE SPIRITUELLE. Quand les Peuples Kongo commenceront à se libérer, tout pays qui osera attaquer le Kongo sera englouti sous les eaux. Vous ne connaissez pas encore la puissance de Ceux qui sont envoyés par le Père Tout-Puissant.*

*« A quoi sert à l'homme de s'attaquer à Dieu si, le jour de sa mort, même s'il avait beaucoup de biens matériels, il n'a même pas le temps d'arranger son doigt ? Vous ne savez pas de quoi est faite votre vie et POURQUOI vous vivez. Car, exister physiquement c'est apparaître comme presque RIEN.*

*« Pourquoi tuer son prochain et espérer rester en vie, et pour combien de temps ? Dieu n'est pas le temps, ni l'espace. Il est un TOUT dans le TOUT.*

*« La génération du Kongo perdra tout. Elle sera embrouillée par des enseignements et des principes moraux pervers du monde Européen. Elle ne connaîtra plus les principes MARTIAUX de ses Ancêtres. Elle ignorera sa Langue Maternelle. Alors je vous exhorte à ne pas négliger ni mépriser vos LANGUES MATERNELLES. Il faut les enseigner à vos enfants et à vos petits enfants. Car viendra un temps où les langues des Blancs seront OUBLIEES. Dieu le Père a donné à chaque groupe humain une langue qui sert comme d'une "alliance de communication"... »*

Le 12 Septembre 1921, Simon Kimbangu est arrêté puis transféré à Thysville (Mbanza-Ngungu) où il est sommairement jugé et condamné à mort. Comme, précisément à cause des « troubles » dus à Kimbangu (troubles qui étaient peut-être plus des inquiétudes des Blancs et en particulier des Missionnaires, qu'une agitation, ou à tout le moins une agitation vraiment hostile, des indigènes) la région se trouvait sous un « régime militaire mitigé », ce fut une juridiction militaire (le Conseil de Guerre) qui prononça le jugement.

## **Le Procès, la prison et la mort**

Dès les premières ébauches de droit pénal du Congo, en 1888-1889, des décrets définirent les infractions et les peines répressives, en suivant en général l'exemple du droit belge<sup>487</sup>. Toutefois, au Congo, la peine de mort qui en Belgique figurait toujours dans le code, mais n'était plus appliquée<sup>488</sup>, l'était toujours dans toute sa rigueur. En plus de l'assassinat, d'autres infractions entraînaient le châtement suprême: le meurtre commis pour faciliter le vol, les arrestations ou détentions arbitraires entraînant la mort, enfin des infractions prévues par le code militaire, y compris, depuis 1915, des crimes commis contre la sécurité extérieure de l'État (espionnage, connivence avec l'ennemi, etc.). Dans ce cas-là, toutefois, il s'agissait moins d'un élargissement des règles pénales congolaises pour des motifs relatifs au Congo, que de l'extension aux colonies d'Afrique de dispositions prises à la suite de l'épidémie d'« espionite » qui sévit durant la Grande Guerre. Les exécutions capitales furent réglementées, en 1898, par voie administrative. Les exécutions seraient désormais publiques et s'effectueraient par la pendaison pour les civils, par les armes pour les militaires, une femme enceinte ne pouvant être exécutée qu'après avoir accouché. La façon dont cette législation fut appliquée dans la pratique n'est pas totalement claire. On connaît de nombreux cas d'exécutions publiques, mais les cas d'exécution effectuée dans la discrétion n'étaient pas

---

<sup>487</sup> Ainsi, l'homicide était distingué de l'assassinat, ce dernier étant commis avec préméditation. Le premier incluait l'intention de donner la mort, même lorsque l'auteur se trompait de victime; il entraînait la servitude pénale à perpétuité. Le deuxième était passible de la peine de mort. À la suite d'un arrêt de 1913, la notion de préméditation fut toutefois interprétée de manière restrictive.

<sup>488</sup> La Belgique, qui fut l'un des premiers pays d'Europe à ne plus tuer ses condamnés, vécut longuement avec une sorte de formule hybride. La peine prononcée, c'était le Ministère public lui-même (qui venait d'obtenir cette tête) qui introduisait un recours en grâce auprès du Roi, qui n'avait ainsi aucune raison de la refuser ! Albert I<sup>er</sup> fit une seule exception, pendant la guerre de 14 : il s'agissait d'un officier qui avait tué pendant une permission et le Roi jugea qu'il serait immoral que son crime lui valut d'être mis hors de danger en prison, cependant que ses camarades continueraient à risquer leur vie.

rare non plus. Cela s'explique en partie par l'immensité des territoires couverts par l'organisation judiciaire. Les tribunaux pouvant prononcer la peine capitale n'étaient pas nombreux et, le plus souvent donc, ils jugeaient des prévenus originaires de régions lointaines. Tout comme les témoins, les accusés avaient été amenés depuis leur région d'origine jusqu'au siège du tribunal, et ceci au prix de voyages longs et coûteux. S'ils étaient condamnés, il arrivait bien souvent qu'on l'ignorât dans leur village d'origine, où ils passaient simplement pour « disparus ».

Dans la pratique, les possibilités d'infliger la peine de mort furent encore étendues, et ceci par la proclamation de régimes d'exception. Par décision administrative en effet, une région pouvait être placée sous « *régime militaire spécial* », toutes les personnes devenant alors justiciables du conseil de guerre.

En 1917, à la faveur de la guerre, une nouvelle définition, celle de « *régime militaire mitigé* », permit à l'administration d'écarter plus facilement l'intervention des tribunaux civils. Dans ce cas en effet, le conseil de guerre devenait compétent, mais cette fois seulement pour les « *indigènes du Congo ou des colonies limitrophes* », ou leurs associés ou coauteurs. Ce régime permettait d'infliger « *même la peine de mort* » pour plusieurs infractions, parmi lesquelles différents cas libéralement définis d'« *atteinte à la sûreté de l'État ou à la tranquillité publique* ». On aura compris que l'intention initiale du législateur était de parer à des désordres qui pourraient être fomentés dans la population africaine par ces « *agitateurs à la solde de l'ennemi* » que l'on voit partout pendant toutes les guerres. Ici encore, les possibilités d'interjeter appel étaient réduites, puisque les jugements n'étaient pas susceptibles d'appel « *lorsque parmi les auteurs ou complices (...) se trouvent un militaire ou un indigène du Congo belge ou des colonies limitrophes* ».

En un mot, dans un territoire concerné, ces régimes d'exception permettaient à l'administration de soustraire l'espace judiciaire des Africains aux tribunaux civils et de le soumettre à une juridiction militaire, sans appel.

Derrière ces modifications du droit, il y a en fait une lutte qui oppose, et qui opposera constamment durant toute l'existence de la Colonie, la Justice à l'Administration. Nous l'avons déjà rencontré, quand nous examinons la terrible histoire du « *caoutchouc rouge* », sous la forme des injonctions faites de Bruxelles au Gouverneur Wahis ; « *l'ingérence de la justice dans les territoires en guerre devait cesser* ». Formellement, les lieux qui formaient le théâtre d'activité des compagnies caoutchoutières n'étaient pas une région en guerre, mais les agents sur place la considéraient comme telle. Cela faisait fort bien leur affaire !

En effet, la « *situation de guerre* » retirait ces régions à la juridiction des tribunaux civils, peuplés de magistrats globalement perçus comme des « *empêcheurs de danser en rond* ». Ces juristes avaient en général une tendance à considérer que les indigènes avaient des droits légitimes définis par la loi. Cette situation qui existait sous Léopold II à propos de véritables crimes se maintint après lui à propos de toutes sortes de mesures répressives.

Ici encore, on retrouve le climat de rivalité, concernant la délimitation des territoires d'influence, qui opposait l'administration et la magistrature. C'est la même méfiance de la magistrature qui amena l'administration coloniale à promouvoir une législation pénale qui élargissait les distinctions entre Européens et Africains. Il y eut donc une Administration qui se situait, en digne « *héritière* », dans la ligne de Léopold II et cherchait à pouvoir prendre légalement des mesures répressives dures et discriminatoires et devait donc biaiser avec la magistrature, qui n'était pas plus disposée que celle de l'EIC à laisser faire n'importe quoi.

Entendons-nous bien toutefois : l'opposition entre ces deux corps n'était pas frontale et la lutte avait lieu la plupart du temps par des moyens détournés. Mais il est un fait que la magistrature tendit presque constamment à se cramponner aux règles reçues en Europe : il faut respecter les droits de la défense et donc accorder à celle-ci le temps de se préparer, de faire citer des témoins qui mettront parfois longtemps à venir ; il n'y a pas de peine sans texte et il ne saurait donc être question d'ériger un fait, même s'il paraît fort peu moral, en

infraction; tout jugement doit être motivé et de ce fait il y aura parfois lieu de multiplier longuement les devoirs d'enquête. Toutes choses que l'Administration résumait en soupirant « Les juges se comportent comme si ces Nègres avaient les mêmes droits que des civilisés ! ». De son côté, cette administration désirait disposer de toutes les facilités pour assurer le maintien de l'ordre, qu'elle confondait un peu avec l'entretien d'une saine et sainte trouille chez les indigènes. Dans ce but, il fallait frapper fort et tout de suite après les faits répréhensibles, quitte à mettre collectivement tout un village dans le même sac, à interpréter très largement les textes et à avoir la main lourde.

A partir de 1918 apparurent des dispositions qu'on ne peut considérer autrement que comme discriminatoires et, en un mot : racistes. En effet, certaines infractions furent définies, qui ne pouvaient être commises que par des indigènes Ainsi, l'irrespect, l'insoumission, le colportage de bruits mensongers, etc. Au total, on disposait ainsi d'un double arsenal, qui fournissait d'une part aux magistrats la possibilité de rendre la justice, mais aussi à l'administration territoriale les moyens d'imposer efficacement son autorité.

Enfin, sous la colonisation belge, un élément venait atténuer la rigueur du code pénal: le roi avait le droit de remettre, de réduire, et de commuer les peines. C'était le droit de grâce, reconnu par la Loi fondamentale du Congo belge, la Charte coloniale de 1908. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'une innovation, les appels à la grâce du roi ayant été fréquents sous le règne de Léopold II. À cette époque, il semble qu'il se soit agi d'appels à la clémence du roi introduits par des Européens condamnés, non pas à la peine de mort (il n'y en eut pas, à l'exception de Stokes), mais à diverses peines de prison, et qui sollicitaient des remises de peine. Après 1908, le droit de grâce, tel que reconnu par la Charte coloniale, eut une portée plus générale. Il s'appliquait en principe à toute condamnation, mais tout particulièrement aux condamnations à mort, c'est à dire, en pratique, à un châtement encouru seulement par des Africains. Au cours de la deuxième guerre mondiale, pour des raisons évidentes, ce fut le gouverneur général qui exerça le pouvoir de remise des peines, en lieu et place du roi.

Ce rapide parcours des pratiques de la peine capitale dans l'ancien Congo belge ne peut faire abstraction de certaines condamnations pour motifs politiques. Le procès de Simon Kimbangu, précisément, en offre sans doute l'exemple le plus éclatant. Cet épisode illustre aussi les savantes manœuvres qui pouvaient entraver le recours à la clémence royale.

La prédication de Simon Kimbangu s'étendit dans la région au nord de Thysville à partir d'avril 1921. Après plusieurs mois de recherches infructueuses, Kimbangu fut arrêté et déféré à une juridiction militaire à Thysville. Là se trouvait la clé du dispositif mis en place par le gouverneur de la province du Congo-Kasai, en vue de retirer à la magistrature toute possibilité d'intervention dans l'affaire Kimbangu.

À cet effet, le gouverneur, A.E. de San, avait placé la région sous «régime militaire mitigé», ce qui confiait la juridiction au tribunal militaire. Le but était affirmé: suivant le gouverneur, il s'agissait de *prendre enfin des décisions contre les indigènes arrêtés (...) et puis les peines (prononcées par les tribunaux civils) sont d'une indulgence telle que, comme au Sankuru, les noirs doivent se dire que décidément les juges ne pensent pas comme le Gouvernement, en quoi malheureusement, ils ne se trompent pas toujours. Et cet état d'esprit est funeste. Un conseil de guerre siégeant à Thysville pourra au contraire terminer les affaires rapidement, et faire des exemples salutaires.*

Une étape suivante s'ouvrit lorsque Kimbangu fut arrêté et que commença l'instruction de son procès. Le juge de Rossi était étroitement lié à de San, et nous savons par leurs confidences que Dupuis, l'administrateur faisant fonction de procureur, ne trouvait pas d'article du code pénal qui pût justifier une condamnation de Kimbangu. Pressé par les commerçants européens et la mission catholique, de Rossi se désolait de cette faiblesse. Se fondant sur l'article 76 du code pénal, il avait infligé « le maximum », dix ans de servitude



pénale, à des disciples du prophète et, vis-à-vis de Kimbangu aussi, il entendait bien « *se montrer sans pitié. L'imagination du noir est frappée lorsqu'on prend les mesures énergiques* ».

En réalité, on s'en doute, la décision de condamner Kimbangu à mort était déjà prise, avant même l'ouverture du procès. Encore fallait-il empêcher un recours en grâce éventuel d'aboutir. Il fallut de nombreuses consultations par correspondance avant qu'un scénario fût adopté par le juge et le gouverneur de la province. « *En cas de condamnation à mort* » (hypothèse qui était en fait une certitude), le procureur prendrait l'avis du juge et de l'autorité administrative, tous convaincus de la nécessité d'une prompte exécution publique, et il s'abstiendrait donc d'introduire un recours en grâce. L'exécution pourrait alors avoir lieu.

Le régime « militaire mitigé » autorisait une procédure sommaire : absence de l'acte d'accusation, inexistence d'un procès-verbal d'audition qui contiendrait les éléments du dossier sur lequel le ministère public devrait s'appuyer pour justifier son accusation. L'accusé Kimbangu, n'était pas assisté par un avocat. Il faut noter aussi le caractère expéditif du procès, alors que Kimbangu, simple villageois était jugé par un tribunal militaire d'exception

pour des infractions qui n'avaient donné lieu à aucune perte de vie humaine, ni occasionné des troubles sociaux et moins encore des mouvements de révolte. Tout montre l'existence d'une cabale judiciaire montée contre Simon Kimbangu, pour la simple raison d'avoir évangélisé, au nom de Jésus-Christ. Et la tradition populaire ne se trompe pas sur les auteurs de la machination les tableaux « naïfs » de ce procès mettent toujours au premier plan plus important que tous les juges, un père missionnaire. (Ici, par Tshibumba).



Le verdict de mort fut effectivement prononcé, le 3 octobre 1921. Le texte du jugement faisait appel au décret du 8 novembre 1917 sur la justice militaire: un article de ce décret, promulgué en temps de guerre, prévoyait effectivement que la « *servitude pénale prévue par la loi ordinaire pouvait être poussée ... même jusqu'à la peine de mort* » pour une infraction prévue par l'article 76 ter du code pénal (.atteinte à la sûreté de l'État ou à la « tranquillité publique »). Pour les mêmes activités, un tribunal civil avait, quelques semaines plus tôt, condamné Thomas Nduma, proche collaborateur de Kimbangu, à six mois de servitude pénale

Plus tard, l'avocat belge Jules Chomé devait subir de sévères critiques pour avoir intitulé son livre sur ce sujet « *La Passion de Simon Kimbangu* » et avoir tracé un parallèle entre les épreuves du Congolais et les étapes du Chemin de Croix. Si l'on se place du point de vue d'un avocat, l'analogie entre le Sanhédrin et le Conseil de Guerre saute aux yeux. Dans les deux cas, on est dans un pays occupé, et l'accusé est poursuivi moins pour des troubles très limités qu'il pourrait avoir provoqués, que par la haine des religieux établi, alors qu'il a parlé de nationalisme et de spiritualité, ce qui n'est un délit dans aucun code ! Les deux « trublions » seront condamnés à mort, en fait pour avoir « blasphémé ». Le blasphème de Kimbangu étant sa peau : quand on est Noir, on ne se mêle pas de révélation religieuse. C'est là le travail des Missionnaires blancs.

Voci, *in extenso*, le jugement qui fut prononcé :

## JUGEMENT DU CONSEIL DE GUERRE DE THYSVILLE<sup>489</sup>

Audience publique du 3 octobre 1921

En cause : Ministère Public contre : Kibango et consorts.

Vu par le Conseil de Guerre siégeant à Thysville, région soumise au régime militaire mitigé par ordonnance n° 89 en date du 12 août 1921, du Vice-Gouverneur Général de la Province du Congo-Kasaï, la procédure à charge des prévenus **Kibango Simon, Mandombe, Zolla, Matfueni Lenge, Sumbu Simon, Mimba Philémon, Mata, Mbaki André, Kelani John, Batoba Samisioni, Batoba David, Malaeka Sesteni**, prévenus d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'Etat et à la tranquillité publique, **Johan Lumbuende, Bemba et Dingo Vuabela**, prévenus de ladite infraction,

Vu l'assignation des prévenus à la requête de l'officier du Ministère Public en date du 28 septembre 1921,

Oùï le Ministère Public en ses réquisitions,

Oùï les prévenus en leurs dires et moyens de défense présentés par eux-mêmes,

Le Conseil de Guerre

**Attendu qu'**il est établi que le 11 mai 1921 au village de Kamba, l'administrateur du territoire des Cataractes Sud dut subir les volontés des prophètes, de leurs aides et des bandes d'indigènes qui y étaient réunis.

**Attendu que** le 6 juin suivant, le même fonctionnaire chargé de procéder à l'arrestation du prophète en chef, Kibango, y fut violemment attaqué par la foule et que deux de ses soldats y furent blessés à coups de pierres et de couteaux.

**Attendu que** les foules réunies par les prophètes étaient manifestement hostiles à l'Etat.

**Attendu que** le nommé Kibango, en répandant et en faisant répandre sciemment des faux bruits de guérisons et de résurrections et en se posant en envoyé de Dieu, jeta l'alarme dans l'esprit des populations indigènes, qua par ses agissements et ses propos, il porta une atteinte profonde à la tranquillité publique.

**Attendu que** Kibango est parvenu, en expliquant et en faisant expliquer le texte de la Bible à sa façon par ses aides et adeptes, à imposer ses volontés aux populations, qu'il a affirmé son prestige, comme il a déjà été dit, en répandant et en faisant répandre toujours par ses aides des faux bruits de miracles, en tenant des séances de guérisseur d'hommes et d'envoyé de Dieu, dans son village et ailleurs ; que c'est pendant ces séances qu'on a inculqué aux indigènes les fausses idées de religion, qu'on les a excités contre les pouvoirs établis.

**Attendu que** Kibango a été reconnu par les médecins sains de corps et d'esprit et par conséquent responsable de tous ses actes, que ses crises de nerfs ne sont que de la simulation, qu'il se peut que quelques cas de maladie nerveuse aient été guéris par suggestion mais que le prévenu en a profité pour tromper la bonne foi de la masse destinée à servir d'instrument inconscient à ses fins, que le but poursuivi était celui de détruire l'autorité de l'Etat.

---

<sup>489</sup> Citation d'après CHOME Jules, *La Passion de Simon Kimbangu*, Le Livre Africain, Bruxelles, 1960

**Attendu qu'**il demeure établi que par ses actes, propos, agissements, écrits, chants et son histoire dictée par lui-même, Simon Kibango s'est érigé en rédempteur et sauveur de la race noire en désignant le blanc comme l'ennemi, en l'appelant l'ennemi abominable.

**Attendu qu'**il est établi par les faits que Kibango, malgré la défense de l'autorité, a continué et persévéré dans son travail en faisant croire qu'un nouveau Dieu allait venir, que ce Dieu était plus puissant que l'Etat même, que ce Dieu était représenté par lui, Kibango, Mfumu Simon, Mvuluzi, qu'un temple nouveau, église nationale noire, allait être fondée.

**Attendu que** la secte des prophètes doit être considérée organisée pour porter atteinte à la sûreté de l'Etat, secte cachée sous le voile d'une nouvelle religion, mais tendant à démolir le régime actuel, que la religion n'est qu'un moyen pour exciter et exalter la croyance des populations, que les foules impressionnées et poussées par la force du fanatisme, doivent souvent servir d'instrument pour atteindre le but final.

**Attendu qu'**il résulte des rapports officiels, des correspondances échangées entre noirs, des renseignements reçus, que les Blancs sont l'objet d'une haine profonde de la part des adeptes de Kibango, que cette haine s'est infiltrée et s'est répandue avec une rapidité alarmante parmi les indigènes, qu'il est indéniable que la doctrine de Kibango a été cause d'une grève manquée, d'abstention au travail d'un grand nombre de travailleurs.

**Attendu que** les moyens de persuasion ont été interprétés par les natifs, les prophètes et les adeptes comme de la faiblesse, de l'impuissance de l'Etat contre la force spirituelle, magique, divine du thaumaturge, que s'il est vrai que l'hostilité contre les pouvoirs établis a été manifestée jusqu'à présent par des chants séditieux, injures, outrages et quelques rébellions isolées, il est pourtant vrai que la marche des événements pourrait fatalement conduire à la grande révolte, qu'il convient d'apprécier toute la gravité de l'infraction et d'intervenir en appliquant sévèrement la loi.

**Attendu que** la nommée Mandombe, jeune fille sans expérience, suggestionnée par les simagrées du grand prophète, a agi et servi ce dernier inconsciemment, que par ce fait elle doit largement bénéficier des circonstances atténuantes.

Que ce même bénéfice doit être accordé au nommé Lumbuende Johan qui a hébergé à Sanda les prophètes et la suite de Kibango, tout en les sachant activement recherchés par l'autorité, mais que l'exemple lui a été donné par le chef même du village et le chef médaillé,

Le Conseil de Guerre

Vu les articles 76 ter du Code pénal, livre II et 101 ter du Code pénal livre I,

Vu les articles 31 et 32 du décret du 3 novembre 1917 sur la Justice militaire.

*Condammons Simon Kibango à la peine de mort.*

*Zolla, Matfueni Lenge, Sumbu Simon, Mimba Philémon, Matta, M'baki André, Kelani John, Batoba Samisioni, Batoba David, Malaeka Sesteni, à la servitude pénale à perpétuité.*

Bemba et Dingo Vuabela à vingt ans de servitude pénale.

Lumbuende Johan à cinq ans et Mandombe à deux ans de servitude pénale et les frais du procès à charge de la colonie.

Et attendu qu'il y a lieu de craindre que les condamnés ne tentent de se soustraire à l'exécution du jugement, ordonne leur arrestation immédiate.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du trois octobre où siégeaient

**MM. De Rossi, Juge ;  
Dupuis, Ministère Public ;  
Berrewaerts, Greffier.**

Faut-il souligner la subjectivité de formulations comme « *manifestement hostile à l'état* »... adjectif qui dispense opportunément d'apporter des preuves, comme les « *faux bruits de guérisons* », qui contredisent, quelques lignes plus loin, « *il se peut que quelques cas de maladie nerveuse aient été guéris* » (le juge aurait-il parlé de la même manière des guérisons de Lourdes et, de toute manière, est-ce une infraction à une loi quelconque que de guérir des malades, fût-ce « par suggestion » ?). Délicieuse, enfin, cette formulation qui consiste à reconnaître que la « révolte » s'est « *manifestée jusqu'à présent par des chants séditieux, injures, outrages et quelques rébellions isolées* » (autrement dit que les actes EFFECTIVEMENT COMMIS, et donc seuls susceptibles d'être poursuivis, étaient des peccadilles), « *il est pourtant vrai que la marche des événements pourrait fatalement conduire à la grande révolte* ». On croit lire un de ces jugements du XIX<sup>e</sup> siècle condamnant des « émeutiers » (lisez : grévistes) pour avoir eu le « regard menaçant ».

Monsieur de Rossi a toutefois montré la raison de la sévérité des Blancs dans un petit mot de deux lettres, quand il parle de « la » grande révolte (et non pas « d'une » grande révolte). Une agitation de masse chez les indigènes venait leur rappeler de manière inquiétante combien ils étaient minoritaires, îlot minuscule dans un océan de Noirs. Leur psychose, ce n'était pas quelque petite émeute de mécontents, ce n'était pas « une révolte », c'était LA grande révolte, celle de toute la population asservie, qui pouvait les engloutir. La raison pour laquelle il fallait pendre Kimbangu, c'était la peur !

Après la proclamation du verdict condamnant Kimbangu, le procureur Dupuis suscita cependant la surprise en cherchant l'aval du procureur général à Borna, avant d'autoriser l'exécution du prophète. La réponse du haut magistrat fut d'ordonner de surseoir à l'exécution et de se faire remettre les pièces du dossier. Celui-ci fut transmis à Bruxelles. Sur la recommandation du ministre, une mesure de clémence royale sauva la vie du prophète: Kimbangu passa le reste de ses jours en prison.

Les Eglises établies, fidèles à une attitude toute de charité et de compréhension, n'avaient pas manqué de demander la tête de Kimbangu. Les Pasteurs Jennings, Hilliard, Frederikson, Vikterlof<sup>490</sup>, et les Très Révérends Pères Van Cleemput et Jodogne<sup>491</sup> avaient personnellement écrit au Roi des Belges, Albert 1er, pour que la peine de mort prononcée à l'encontre de Kimbangu soit MAINTENUE !!! Ils ne demandèrent cependant pas qu'elle soit exécutée par le feu du bûcher. On n'arrête pas le progrès !

Kimbangu est alors acheminé, sous bonne escorte, à Elisabethville (Lubumbashi) où Il passera 30 ans en détention<sup>492</sup>. Durant une bonne partie de sa détention, il exercera à

---

<sup>490</sup> D'autres kimbanguistes, toutefois, chargent surtout les missionnaires catholiques, et créditent les protestants de démarches pour qu'on n'exécute pas Kimbangu. Il n'est bien sûr pas impossible que les deux affirmations soient vraies et que les protestants, divisés, aient effectué des démarches dans les deux sens.

<sup>491</sup> La tradition kimbanguiste accuse ces mêmes missionnaires de deux confessions d'avoir tenté (mais en vain) d'assassiner le Prophète à Lutendele, non loin de Kinshasa, en le noyant dans les eaux du fleuve Kongo !!!

<sup>492</sup> Les conditions de sa détention furent tout à fait normales... compte tenu de ce qu'était le Congo, c'est à dire que l'on considérait comme « des conditions de vie décentes » d'être dans une minuscule cellule de 80cm sur 1,20m, sans aération et sans conditions hygiéniques appropriées et d'avoir, comme lit, un bloc de ciment. On y a rajouté diverses imaginations telles que « *Chaque matin, Kimbangu était plongé dans un profond puits contenant*

l'intérieur de la prison le métier de cuisinier, ce qui explique le grand tablier qu'il porte sur la photo, sans doute unique, que l'on a de lui.

Deux jours avant sa mort, Kimbangu annonça à ses codétenus que sa détention était terminée et qu'il allait mourir le vendredi 12 octobre 1951 à 15 heures précises. Ce jour-là, après avoir dit adieux à ses gardes et à ses codétenus, il se frappa trois coups de poings sur les côtes, à droite et à gauche, puis s'étant allongé sur sa couverture placée à terre, mourut paisiblement non sans avoir au préalable prophétisé de grandes épreuves pour la Belgique et l'Occident dans les temps futurs...



(A côté de ce récit, qui est celui de la tradition kimbanguiste officielle, il existe une version non moins officielle, catholique celle-là, d'après laquelle il se serait converti à la religion romaine et serait mort dans celle-ci. On n'a en tous cas pas de trace documentaire de l'administration du Sacrement des Malades... On ne peut donc écarter l'hypothèse qu'il s'agirait là d'une affabulation *ad majorem Dei gloriam*...)

### « Kintuadi »

Jusqu'à l'extrême fin de la colonisation, le Mouvement Spirituel lancé par Kimbangu connut une existence clandestine et persécutée. Une fois Simon Kimbangu et ses collaborateurs arrêtés, tous les protestants et catholiques qui suivaient Kimbangu furent renvoyés des Eglises. Il a été formellement interdit de se réunir au nom de Simon Kimbangu. Toutefois, chassés des Eglises missionnaires, ces gens continuent la lutte dans la prière. A cause de l'interdiction de la puissance coloniale, ils sont obligés de se réunir la nuit pour aller prier dans les forêts.

Mais il y a un autre point important: l'épouse de Simon Kimbangu, Marie Mwilu Kiawanga, devient presque automatiquement le chef spirituel de l'Eglise kimbanguiste.

Les gens affluaient de partout, du Congo, de l'Angola, du Congo-Brazzaville, pour demander des conseils à cette femme, afin de savoir quels étaient l'enseignement et les recommandations de Kimbangu. Elle devient alors la référence. Autour d'elle se forme le premier noyau du kimbanguisme, qu'elle dirige, clandestinement, dès l'arrestation de son mari en 1921, jusqu'à son décès en 1959.

Après le décès de Marie Mwilu Kiawanga, il fallut mettre en place une organisation puisque, jusque là, le kimbanguisme n'était qu'un mouvement religieux sans structure cohérente. Cela a été réalisé sous la direction du fils cadet de Simon Kimbangu: Joseph Diangienda Kuntima (1918-1992). Il existait d'autres mouvements religieux<sup>493</sup> dont les dirigeants se réclamaient de Simon Kimbangu. Chacun voulait accéder au pouvoir et devenir le chef de cette nouvelle Eglise, ce qui a provoqué une lutte interne. Il fallait trouver une personne qui puisse non seulement incarner l'autorité sur le plan spirituel, mais aussi permettre à la jeune Eglise de retrouver une cohésion, de rassembler toutes les tendances. C'est ainsi que fut désigné, à la tête de l'Eglise, le fils cadet de Simon Kimbangu.

En revanche, selon la tradition kimbanguiste, il est dit que Simon Kimbangu avait, depuis sa prison, nommé l'un de ses trois fils, Joseph Diangienda Kuntima, comme son successeur. Voilà ce qui se raconte dans le milieu kimbanguiste. Mais sur le plan historique, il

---

de l'eau froide et salée afin d'accélérer sa mort » !

<sup>493</sup> On les appelle généralement, en bloc, le « Ngunzisme », c'est-à-dire le « Prophétisme », Ngunza signifiant « prophète » en kikongo.

y a surtout prise en compte de la réalité: il fallait donner le pouvoir à quelqu'un autour duquel tout le monde puisse se retrouver.

On remarque ainsi une succession entre le père qui a fondé le mouvement, la mère qui l'a dirigé avec beaucoup d'autorité et de finesse, et puis le fils. On peut dire que, dès le départ, le kimbanguisme est une affaire familiale. Et aujourd'hui, on en est encore là, puisqu'il faut que le pouvoir se transmette au sein de cette famille<sup>494</sup>

Joseph Diangienda est celui qui obtiendra finalement la légalisation du kimbanguisme comme église « chrétienne ». Mais il semble bien que, dans la clandestinité, le rôle de sa mère ait été au moins égal, sinon supérieur au sien... Le Kimbanguisme continua, alors, sous le nom de Mouvement "KINTUADI" (= l'Union, l'Unité, la Communauté), voué à la libération totale de l'homme noir.

Toute une évolution se produisit à l'intérieur du Kintuadi. Simon Kimbangu n'avait sans doute pas l'intention de fonder une Eglise. On en a des témoignages écrits par les catholiques, les protestants, voire même l'administration coloniale belge. Au moment où il guérissait et enseignait, des milliers de personnes allaient vers lui pour se faire baptiser au nom de Jésus. Mais lui a toujours refusé: il renvoyait les catholiques auprès de missionnaires catholiques, les protestants auprès de missionnaires protestants, et il demandait à ceux qui n'étaient pas baptisés de choisir entre les deux Eglises existantes. Il disait: «*Moi, je suis envoyé pour annoncer la Parole, mais les Eglises sont là.*». Simon Kimbangu n'aurait donc pas voulu fonder d'Eglise puisqu'il reconnaissait et respectait les Eglises traditionnelles.

Les missionnaires ont pu être involontairement, en partie la cause de l'évolution ultérieures du mouvement, par une mauvaise stratégie de leur part, excluant non seulement Simon Kimbangu, mais aussi ceux qui le suivaient et qui auraient dû être réintégrés au sein de leur Eglise. C'est parce que les missionnaires protestants et catholiques ont refusé tous ceux qui fréquentaient Simon Kimbangu que, finalement, ces gens, livrés à eux-mêmes, se sont sentis en position de s'unir pour former une Eglise. Il y eut une certaine arrogance des missionnaires: «*On ne veut plus de vous, on vous abandonne* ». Si les kimbanguistes n'avaient pas, de manière objective, le projet de fonder une Eglise la prise de position des Eglises missionnaires les a poussés à se réunir pour prier.

Simon Kimbangu se considérait comme un serviteur de Jésus-Christ. Interpréter autrement certaines de ses paroles (dont certaines sont d'autant plus sûres qu'elles sont consignées dans des procès-verbaux d'interrogatoire) relève d'un exercice d'exégèse sophistiquée proche de l'absurde car il faut, pour y arriver, faire dire à certaines phrases le contraire de ce qui est leur sens apparent et évident.

En revanche, parmi ceux qui n'ont pas de contact avec lui, puisqu'il est en prison, et qui commencent à se réunir autour de son message, la perception du personnage commence rapidement à devenir autre que celle d'un simple serviteur. Un rôle quasi messianique est bientôt attribué à Simon Kimbangu. Dans une situation de conflit entre les populations noires et les populations blanches, du côté des Noirs, on considère les Blancs comme des persécuteurs. Dans cette situation de souffrance, les Noirs avaient besoin de quelqu'un pour les délivrer, un peu comme le peuple d'Israël en Egypte. L'engagement de Simon Kimbangu ne revêtait pas qu'une implication religieuse mais aussi politique. Les Congolais croyaient fermement que cet homme, fraîchement arrêté, allait revenir, même si le jugement et la

---

<sup>494</sup> Aux côtés de Diangienda, le fils cadet, qui le premier a dirigé l'Eglise, il y en a deux autres: Charles-Daniel Kisolokele Lukelo (1914-1992), l'aîné, et Salomon Kiangani Dialungana (1916-2001), qui est le deuxième. Pendant que J. Diangienda Kutima dirigeait, l'aîné était le chef spirituel premier adjoint, et le deuxième avait le titre de chef spirituel deuxième adjoint. Après la mort de l'aîné, c'est le deuxième qui est devenu automatiquement chef spirituel, premier adjoint. Puis à la mort de J. Diangienda Kuntima, le deuxième, qui est resté en vie, a pris la direction. Mais il est mort peu longtemps après. Actuellement, c'est le fils de Salomon Kiangani Dialungana, lequel porte le nom de son grand-père, qui est le chef spirituel de l'Eglise kimbanguiste. Le nom de l'actuel chef spirituel de l'Eglise kimbanguiste est Simon Kimbangu Kiangani.

sanction étaient déjà prononcés. Tout le monde l'attendait. Même après sa mort, des gens se préparaient pour l'accueillir. Pour eux, il devait revenir vivant. Ce n'était pas un homme, mais un messie envoyé par Dieu pour libérer son peuple. On en a fait un mythe. Mais il semble bien que cela n'est pas la perception que Simon Kimbangu avait de lui-même.

Le mouvement (ou peut-être serait il plus exact de dire « les mouvements ») que nous pouvons observer à cette époque et que l'administration qualifie de « troubles », sont parfois attribuables à des kimbanguistes au premier sens, c'est-à-dire à des gens en contact plus ou moins direct avec le « kintuadi », mais beaucoup appartiennent à une deuxième catégorie, qui n'a pas eu de lendemain et à laquelle le kimbanguisme officiel ne se réfère pas. Mais ils restent d'une certaine importance, car nous y assistons à un cas typique de mouvement synchrétique local avec une référence à un mouvement de portée nationale qu'était déjà le kimbanguisme. En outre, nous pouvons suivre à leur propos tout le déroulement de la réaction de l'Eglise et de l'Etat. Et elle est étonnante par sa continuité. Après tout, on aurait pu s'attendre à ce que les mesures d'interdiction et de répression, prises en 1921 dans une situation donnée et dont certainement beaucoup de fonctionnaires devaient penser, dans leur for intérieur, qu'elles étaient excessives, deviennent tout doucement obsolètes dans une ambiance générale où l'ordre continuait à régner et où l'emprise coloniale allait se renforçant. Ç'aurait été d'autant plus normal que les Belges n'ont en général pas tendance à faire grand étalage de leur religion, qu'ils considèrent plutôt comme une affaire strictement privée. Le décret provincial de dissolution du mouvement, qui sera le dernier du genre dans l'histoire de la répression des mouvements prophétiques au Congo Belge, sera pris dans l'Equateur, aussi tard que 1954. Et il est hors de doute que cette intolérance du pouvoir séculier fut en bonne partie attribuable à l'aiguillon de la vigilance missionnaire.

Les membres du Mouvement Kintuadi furent l'objet de nombreuses persécutions et déportations de leur Bas-Congo natal vers plusieurs localités de l'Equateur, du Haut-Congo et du Katanga comme Ekafela, Ubundu, Lowa, Elisabethville. Le nombre de fidèles kimbanguistes déportés de 1921 à 1959 dépasserait, d'après certains, les 150.000 ! Beaucoup d'entre eux ne revinrent jamais au Bas-Congo et moururent en déportation.

Il y a certainement un lien de cause à effet entre ces déportations et l'expansion du kimbanguisme. Il n'est pas rare de lire des propos comme ceux-ci : *« Les événements présentés ici (l'arrivée du kimbanguisme à Mbandaka) se situent dans une atmosphère d'expansion prospère des sectes politico-religieuses de toutes sortes. La province de l'Equateur et principalement sa partie centrale, le District de la Tshuapa, connaît une longue tradition en la matière, à commencer par la révolte nativiste des Ikaya (1922). Surtout à cause de relégués d'Ekafela de tous bords depuis 1940: kitawala, kimbanguistes, mpadistes, l'administration avait procédé à la dissolution par décret des sectes suivante: les Bombomba (B.A.1938, 507); les Bakongo (B.A.1021); les Kundima na kulinga (B.A.1946, 37); les Batisimo na lokofo (kitawala/B.A. 1946,847); les Mabele (B.A.1946, 884). Entre 1939 et 1942, Simon Mpadi passe deux fois à Ekafela et est appréhendé à Coquilhatville. On raconte qu'en 1921, Simon Kimbangu, en route vers la prison d'Elisabethville, passe à Ikengo, près de Coquilhatville et y fut accueilli avec enthousiasme par la population. Plusieurs originaires de Mbandaka et des environs ont été relégués pendant cette période »*<sup>495</sup>.

Ces pratiques de déportation ou de relégation furent probablement, de toutes les inventions de la Colonie, celle qui se retourna le plus contre elle. En effet, à chaque fois que l'on avait identifié quelque part un « noyau » d'éléments subversifs, on n'avait rien de plus pressé que de le répandre dans tout le Congo ! Pour peu que les « noyau » fût un peu nombreux et ses membres convaincus et obstinés, on leur permettait ainsi de répandre leurs idées et de multiplier les contacts et même, de disposer à travers tout le pays d'un réseau d'adeptes ou de « compatriotes » qui pouvait leur offrir hospitalité, aide et assistance. La

---

<sup>495</sup> VINCK Honoré « *Les premières manifestations du Kibanguisme aux environs de Mbandaka en 1964 et 1969* »: Revue Africaine de Théologie (Kinshasa) 20(1996)95-105

relégation consistait, en effet, à imposer à quelqu'un d'aller vivre très loin de son terroir d'origine, sans autres mesures privatives de liberté que cette assignation à résidence et, bien sûr, la surveillance particulière qu'exercerait là-bas l'œil vigilant de la « territoriale », dûment alertée.

Il faut même pousser l'affirmation plus loin : si le kimbanguisme a été, dès l'origine, un mouvement transfrontalier, la colonisation a notablement contribué à en faire un mouvement touchant le Congo dans son ensemble. En effet, la prédication de Simon Kimbangu touchait d'elle-même trois territoires coloniaux, du simple fait qu'il était Kongo et prêchait en kikongo. Le fait qu'il eût des auditeurs et des adeptes des deux Congo et de l'Angola allait de soi à l'intérieur de l'espace ethnoculturel Kongo, qui avait en commun la langue, les souvenirs de la christianisation ancienne de ce peuple, et le souvenir de la prédication à la fois religieuse et nationale de Kimpa-Vita. Le « public naturel » du Prophète était dès lors certes transfrontalier par rapport aux limites coloniales tracées à Berlin, mais il restait assez confiné dans les limites de l'espace Kongo. C'est la Colonie qui va lui rendre le service, d'une part de diffuser sa langue, le « kikongo-ya-Leta » devenant l'une de ses quatre langues de grande communication, d'autre part de disperser un peu partout, au gré de ses besoins en main d'œuvre, des noyaux de population d'origine diverses, notamment kongo, où les relégués joueront facilement le levain dans la pâte.

La relégation offrait évidemment cet avantage de se débarrasser localement d'un « emmerdeur », sans avoir à affronter les diverses tracasseries qui pouvaient survenir à la suite d'une lourde condamnation. Elle pouvait aussi être prononcée contre des individus simplement « susceptibles de créer du désordre » sans attendre que les faits se produisissent. Mais son efficacité reposait sur un postulat de l'ethnologie « administrative et missionnaire » : à savoir que l'ethnie est une monade sans porte ni fenêtres. En vertu de quoi le relégué, empêché de nuire dans son territoire d'origine puisqu'on l'en éloignait, ne pourrait pas non plus en provoquer dans son territoire de relégation, où il serait définitivement vu comme un étranger et un paria. La réalité fut toute différente.

On ne commença à le soupçonner qu'après l'indépendance, quand on s'aperçut que les Belges, se fiant à des statistiques officielles, prétendaient qu'il y avait eu relativement peu de déportés et relégués, cependant que les Congolais, se basant sur leurs souvenirs, avançaient qu'il y en avait bien plus que cela. On finit par s'apercevoir qu'au bout de quelques années, l'administration elle-même cessait de considérer les relégués comme « étrangers » et les incorporait dans ses registres à la population locale, sans plus spécifier leur qualité de « relégués ». Et il est probable que les mesures de surveillance allaient, elles aussi, décroissant. Au bout du compte il faut sans doute en conclure que les relégués furent plus nombreux que ne le croyaient les Belges, mais aussi que leur sort ne fut pas aussi malheureux que l'ont prétendu les Congolais.

Mais, comme dans bien d'autres cas, la question est moins la présence ou non de brutalités ou de traitements cruels, que la lourde atmosphère de surveillance intensive, de « flicage » en un mot, qui se dégage de tout cela et aussi le caractère implacable de la pression missionnaire, y compris dans le chef de personnages par ailleurs connus et révéérés pour leur caractère « négrophile », comme Hulstaert ou Van Wing.

Au bout du compte, les deux « sectes qui ont réussi » (ce qui est l'une des définitions possibles d'une Eglise) : le kimbanguisme comme le christianisme, ont bénéficié d'un appui logistique involontaire, l'une de l'Empire romain, l'autre de la Colonie belge, dans la mesure où la « *pax* », *romana* ici, *belgica* là, assura une certaine sécurité des communications, mit des populations en contact et diffusa certaines langues pour leur permettre de se comprendre !

Bien entendu, comme toujours lorsqu'on a affaire à un mouvement clandestin, il est évidemment difficile de trouver des archives ou, quand on en trouve, elles sont unilatéralement rédigées par ceux qui étaient chargés de le réprimer. Pour donner une idée du



problème, voici ce qu'écrit H. Vincke <sup>496</sup> à propos d'un document, à savoir le rapport officiel rédigé, en 1931, au sujet d'un propagandiste kimbanguiste par Louis Ghyselincq, Administrateur territorial de Kole (Kasai), au sujet d'un propagandiste présumé.

« De nombreux points de l'histoire du Kimbanguisme restent obscurs: des archives ont été détruites, d'autres demeurent inaccessibles. Ainsi tout nouvel apport "archivistique" concernant l'origine et l'évolution du Kimbanguisme peut se révéler important. C'est le cas du "Dossier Pierre Lubaki, alias Léonard Konka", conservé aux archives de la Bibliothèque Aequatoria (Mission Catholique de Bamanya, R.D. Congo).

« Dans son ouvrage, Kirche ohne Weisse, p. 116, M.L. Martin signale le cas de Pierre Lubaki. En note, l'auteur renvoie aux "Documents secrets belges. Menées prophétiques, 1925-1931", p. 31. Ailleurs (p.276), elle dit qu'une copie de ces documents se trouve dans les archives de l'E.J.C.S.K. à Kinshasa et qu'il en existe deux microfilms; malheureusement, le lecteur n'est pas informé de l'endroit où il pourrait les consulter.

« Nous ignorons si la thèse de Thomas Munayi traite du cas<sup>497</sup>: on sait combien ce genre de travaux sont d'accès difficile ».

Une chose en tous cas apparaît d'emblée: le caractère lourdement paperassier et inquisitorial du système. Pour rendre compte du fait qu'un homme, disant s'appeler Léonard Konka, doit être en réalité Pierre Lubaki, et un kimbanguiste actif, L'AT Ghyselincq finira par noircir une dizaine de pages. Ce dossier, tel qu'édité par Vinck, comporte les pièces suivantes:

1. Rapport sur la conduite du nommé Konka Léonard, 9 mars 1931, 3 p.
2. Interrogatoire du nommé Konka Léonard, 2 p.
3. Procès-verbal d'audition de témoin, 10 mars 1931, 1 p.
4. Procès-verbal d'audition de témoin, '10 mars 1931, 1 p.
5. Curriculum vitae de Konka Léonard, 3 p. (la première page manque).

Le propagandiste kimbanguiste se présenta de sa propre initiative devant l'A Tde Kole et expliqua que, ayant perdu ses pièces d'identité, il voulait se mettre en règle avec l'Etat. Il déclara se nommer Léonard Konka, venant de Mboko<sup>498</sup> (Brazzaville), et exercer la profession de clerc Mais un témoin, Joseph Malaki, qui est précisément un relégué, originaire de Mzundu, chefferie Mooti, territoire des Cataractes-Sud, déclara l'avoir connu dans son propre village. Selon lui, Léonard Konka est en réalité Pierre Lubaki, originaire de Mboko, ce qui est confirmé par plusieurs lettres trouvées sur lui et toutes sont signées: « Pierre Lubaki ». Celui-ci aurait changé de nom à Kindu.

Pierre Lubaki (*alias* Léonard Konka), nulle part signalé comme relégué; avait été au service de divers Européens. En 1910, il accompagna "son Blanc" en Belgique; il y fréquenta l'école, fut baptisé dans l'Eglise catholique et rentra au Congo en 1912. De cette année jusqu'en 1926, nous sommes mal renseigné à son sujet à la suite de la détérioration d'une page de son curriculum vitae.

Ce même document nous informe qu'en 1921, Konka était au service de la Comfima (au Bas-Congo). En 1926, gérant de la Sedec, il quitta le territoire des Cataractes pour se rendre à Basoko. Là, il exerça la profession de clerc chez le Portugais Fernandes. En 1930, on le retrouve à Lisala, puis à Kindu. Dans ce dernier centre, il entra en rapports avec trois Bakongo s'occupant de commerce de l'ivoire, Hippolyte Bwanga, Georges Lowemba et Antoine Ngoma. Il avait aussi des relations avec le relégué kongo James Thomas, avec Rossu,

---

<sup>496</sup> VINCK Honoré; « Un propagandiste kimbanguiste à Kole en 1931 », Cahiers des Religions Africaines 3(1979) n. 26, 292-302

<sup>497</sup> MUNAYI T., Le mouvement kimbanguiste dans le Haut-Kasai, 1921-1960, Thèse de doctorat du 3e cycle, Université de Provence, 1974. (En résumé dans *Bulletin de l'institut d'histoire des pays d'outre-mer*, Université de Provence, 1974-75, pp.10-26). L'article du même auteur sur *La déportation et le sejour des Kimbanguistes dans le Kasai-Lukenie (1921-1960)*, dans *Zaire-Afrique*, 17, 1977, pp.555-573, ne mentionne pas notre cas.

<sup>498</sup> Situé en Afrique Equatoriale Française, Mboko fut un des premiers villages à adhérer au prophète Kimbangu, grâce à un certain Matuba

Kossu et Sudi, tous commerçants de Bukama (Katanga), et avec les convoyeurs de chemin de fer.

Le 11 décembre 1930, Konka quitta Kindu par Katako-Kombe où il logea durant une quinzaine de jours chez le relégué A. Kitoko. Il y rencontra d'autres relégués notamment Mali Alwama et J. Nsumbu, qui lui remirent du courrier pour des amis à Loto (District de Sankuru). Le 1<sup>er</sup> janvier 1931, Konka partit pour Mudimhi où il séjourna chez Gabriel Woto qui lui donna une lettre de recommandation pour le chef Funji à Lodja. Au cours de ce nouveau déplacement il passait la nuit chez des catéchistes. Etant resté trois semaines à Lodja, il arriva, via Sutshia, à Kole, le 28 février, à 20 h. Dès le lendemain, sa présence fut signalée aux autorités. Tout au long de ses voyages, Konka faisait sa propagande religieuse; c'est ce que nous déduisons d'un témoignage d'un certain Ongendangenda, qui fut son compagnon de route pendant deux jours: "*il m'a parlé exclusivement de choses religieuses*". Selon ce témoin, "*au village de Gombe, il a appelé quelques Bankutshu pour leur parler de la religion. Ceux-ci lui répondirent: "Nous ne voulons pas entendre parler de Simon"*"

En cours de route, il fut hébergé par des relégués kongo; à Kole, il logea également chez un kongo relégué, Joseph Malaki. Konka déclara lui-même: "*Mes compatriotes me fournissent mes moyens d'existence. Quand j'arrive dans un poste, ils me fournissent la nourriture et quand je me déplace, ils me donnent un peu d'argent*"

Konka prêchait dans le camp des relégués, sans doute en plein air, en tout cas à la vue des passants. Des non-Kongo pouvaient assister à ces réunions: Suya, le clerc de l'AT, y fut invité, de même son informateur, Omombo, de Malela (Maniema).

Les Bakongo, à ce qu'il semble, tiennent Konka pour l'incarnation de Kimbangu, descendu du ciel. Omombo demanda au relégué Nkindu: "*Est-il vrai que Simon est chez vous et qu'il est tombé du ciel?*" . Celui-ci répondit: "*Oui, viens voir*". A la question de Ghyselink: "*Qui vous a dit que cet homme s'appelait Simon Kimbangu?*" "Le témoin Tattin, un Gabonais, répondit: "*Un bakongo relégué*" Autre déclaration: "*Les Bakongo font circuler le bruit que Nzambi Simon est tombé des nues chez eux*" L'expression "*Nzambi (Dieu) Simon*" ne doit pas être comprise de manière formelle; elle signifie que Simon est le fondateur d'une nouvelle religion (Nzambi); son retour sous forme d'une descente du ciel montre son pouvoir de prophète.

Le contenu de sa prédication fait une nette référence à Simon Kimbangu: Konka se réfère à lui de deux manières: Il le représente ou le réincarne en sa propre personne et il en fait l'objet de sa prédication. Certaines lettres, trouvées sur lui, sont signées: S. Dans ses préceptes moraux, la prédication de Konka présente un parallélisme très net avec la prédication de Kimbangu. Voici ses préceptes: "*Priez trois fois par jour; ne buvez pas de vin de palme; ne fumez pas de chanvre; ne vous livrez pas à la prostitution; devenez monogames*" . Ces commandements furent rapportés à Ghyselink par Omomho, et Konka lui-même les confirme devant lui. L'observance de ce programme moral conditionne le salut lequel s'exprime en termes politico-sociaux: "*Si vous observez bien mes prescriptions, d'ici peu de temps, les Noirs deviendront blancs et les Blancs deviendront noirs' Ceux qui rapporteront mes paroles aux Blancs, resteront noirs*" . De même, on doit cesser de travailler pour les Blancs. Il faut encore noter que la prédication de Konka se situe dans une vision millénariste *lato sensu*. "*Le temps est proche où Nzambi va vous donner la grâce*". *Quand? Dans "deux à quatre mois"*.

Tout cela pourrait encore passer pour avoir au moins des références dans la prédication de Kimbangu. Mais cela s'accompagne de traces de panafricanisme: à la façon de Marcus Garvey, et aussi d'emprunts à la religion musulmane. Konka avait écrit dans notes que l'on a retrouvées sur lui : « *Que les Noirs sont originaires de Makama Madina (Mecque-Médine) et que les Américains sont ses frères* ». La référence aux Américains (noirs!) évoque l'action panafricaniste de Marcus Garvey. La mention de la Mecque et de Médine n'a pas de quoi étonner: Kindu comptait de nombreux arabisés

Au cours de ses prédications au camp des relégués, Konka se frappait la poitrine (comme les missionnaires catholiques); *“à la fin, il nous distribuait à chacun trois arachides en guise de communion”* (information d’Omombo). L’informateur de Ghyselinck ne mentionne ni guérisons, ni imposition des mains, ni tremblements extatiques, ni glossolalie; pas de traces non plus d’une action contre les « sorciers ». La prédication, d’autre part, ne contient aucune référence au Christ.

Le 9 mars 1931, neuf jours après son arrivée à Kole, Konka fut arrêté, en application du décret du 3 juin 1906 qui *« permet à tout agent exerçant un commandement territorial de procéder sans mandat à l’arrestation et à l’incarcération des indigènes qui se rendraient coupables du délit d’atteinte à la sûreté de l’Etat ou compromettraient la tranquillité publique ou la stabilité des institutions »*. En application du même décret l’AT notifia cette arrestation au CD du Sankuru; selon lui la promesse de la métamorphose des Noirs en Blancs compromettait ta tranquillité publique. La déclaration selon laquelle *“ceux qui continuent de travailler chez les Blancs ne jouiront pas de la grâce promise”* portait atteinte à la stabilité des institutions, lesquelles impliquent ce travail.

En outre, l’AT avait mis Konka à la chaîne, mesure disciplinaire prévue pour les détenus politiques. Il écrivit: *« J’ai été amené à enchaîner le détenu pour le motif suivant: avoir répandu le bruit directement ou indirectement par l’intermédiaire des relégués bakongo, qu’il allait retourner au ciel d’où il était venu »*. Il s’agissait donc d’empêcher une évasion qu’on aurait interprétée comme la réalisation de la promesse. Pour l’AT Ghyselinck, Konka est un agitateur kimbanguiste. Or, depuis le 6 février 1925, le kimbanguisme était interdit (Lettre circulaire du gouverneur de province du 24 février 1925). Et Ghyselinck de se demander: *« cette propagande ne cache-t-elle pas une action communiste? »*<sup>499</sup>.

Le dossier Konka montre clairement certains traits du mouvement kimbanguiste à cette époque de clandestinité. La relégation a constitué un facteur important pour la diffusion du kimbanguisme. Les camps des relégués servaient de relais aux propagandistes, ceux-ci se chargeaient aussi de la correspondance.

D’autre part, comme on peut le voir ci-dessus au sujet de Mbandaka, les lieux où l’on déportait fréquemment on rassemblé au fil du temps des échantillons de toutes les sectes réprimées par le colonie. Comme on l’a déjà dit, elles furent nombreuses et Kimbangu est simplement le plus connu d’entre leurs leaders. Tous ces gens avaient en commun un grand intérêt pour la religion et leur condition commune de relégués. Il n’y a donc rien d’étonnant à ce qu’ils se soient entr’aidés et à ce que les lieux de relégation aient tourné quelque peu au « symposium permanent de théologie sauvage », où des traditions diverses se sont petit à petit amalgamées.

Le nom de Simon Kimbangu était particulièrement connu et il avait, entre temps, acquis une signification mythique pour ses adeptes. Et, comme on l’a vu par les réactions relatées dans le rapport de Ghyselinck sur Konka, le nom de « Simon » est celui qui vient automatiquement aux lèvres et à l’esprit des gens lorsqu’on se mettait à leur parler de religion. Beaucoup de mouvements syncrétiques se sont donc réclamés de Kimbangu. Certains pouvaient avoir des liens effectifs (historiques ou personnels) avec le prophète connu sous ce nom, avec le mouvement originel de 1921 ou avec le Kintuadi. D’autres ont seulement été récupérés par le mouvement kimbanguiste officiel lors de son organisation dans la deuxième moitié des années 50; d’autres ont disparu ou ont été absorbés par des mouvements prophétiques semblables. Il n’est donc pas rare de constater qu’à un endroit donné les rapports des administrateurs font état de « kimbanguistes » à des dates où, selon les Kimbanguistes (officiels) eux-mêmes, il n’y en avait pas !

Tout ce mélange n’allait pas sans une certaine bigarrure des doctrines. Ainsi, chez Konka, si certains préceptes moraux sont nettement reconnaissables, la prédication est

---

<sup>499</sup> Les communistes belges avaient envoyé une lettre (interceptée! à Simon Kimbangu, emprisonné à Elisabethville, mais Ghyselinck pouvait-il le savoir ?

millénariste et son expression est nettement dirigée contre les Européens. Le message initial semble avoir subi des influences d'origines diverses (arabisés, kitawala, garveyiste) et avoir même intégré des rites catholiques.

L'affaire Konka nous permet enfin de voir que si la répression existe et qu'on y met du zèle, la clandestinité n'était pas absolue: malgré l'interdiction du mouvement kimbanguiste, la prédication de Konka se faisait au grand jour et était accessible à tous. Et elle aurait sans doute duré encore plus longtemps si l'intéressé n'avait pas été se jeter dans la gueule du loup à propos de ses papiers d'identité.

Par contre, une fois Ghyselincq en mouvement, nous voyons reparaître des attitudes qui ressemblent à celles que l'on eut envers Kimbangu. On sollicite les textes pour y trouver une définition du « désordre public » qui permette d'appréhender Konka, on trouve un prétexte également cousu de fil blanc pour le mettre à la chaîne. On va même jusqu'à évoquer « l'œil de Moscou » !

Plus remarquable encore que le zèle de l'administration est celui des missionnaires. En octobre 1954, le P Jéf Jacobs est intrigué par certaines attitudes des gens de Bantoi, près de Boyeka, non loin de Bamanya. Un cortège sort de la forêt et « *le chef du cortège se dirigea tout à coup vers le Père avec une expression d'un excité ou d'un fou, il prit la main, puis l'agitait et jurait en flamand (...). Dans le cortège dominait la couleur blanche Le lendemain, le Père alla dire la messe dans le même village et il rencontra à nouveau le chef avec son sourire étrange et son amabilité anormale (...)* Le dimanche, le catéchiste qui avait été à la messe à Boyeka, venait à la mission et nous avions les premières informations: il parlait d'une prière des Bakongo et de Simon Kimbangu et disait qu'on mentionnait souvent son nom ... »<sup>500</sup> Hulstaert commence alors une véritable enquête. Les jours suivants, on interroge le catéchiste, le chef de Boyeka et les écoliers de Bantoi qui fréquentaient les écoles de Bamanya. Hulstaert écrit au Père Van Wing à Bruxelles le 27 octobre 1954 et ajoute une copie de son rapport de 7 pages. (Van Wing, membre du Conseil Colonial, avait connu le mouvement kimbanguiste dès le début et Hulstaert l'informait régulièrement sur les événements marquants de la colonie.) Le 1er novembre ce même rapport est envoyé à l'ordinaire du lieu Mgr Vermeiren. Le 29 novembre, le Père Van Wing lui répond:

« *Votre rapport sur l'affaire Bantoi ne laisse aucun doute: kimbanguisme à la manière de ngunzisme de l'A.E.F.*<sup>501</sup> *A en juger par certains détails, le mouvement doit avoir commencé à recruter dans la région depuis plusieurs mois. Le secret a été levé; ils se manifestent déjà en public, cela montre qu'ils n'ont plus peur. Comment contrecarrer? Le missionnaire doit être partout, c'est-à-dire visiter tous les villages et travailler à admonester les fidèles. Bula Matari doit faire réagir les chefs. Si on peut se confier à eux, on doit faire interdire par les chefs toutes les réunions des kimbanguistes; on doit soutenir l'autorité des chefs par tous les moyens. Administration et Sûreté ensemble sans démonstrations, doivent contacter les chefs. Les chefs qui n'appartiennent pas à la chefferie doivent être éloignés. Si la mission dispose d'un catéchiste en chef qui est courageux et intelligent, il devra parcourir la région pour voir comment le mouvement est organisé; il ne doit faire son rapport qu'au Père et non pas à Bula Matari. Cordialement, J. Van Wing ».*

Il est manifeste que ni Hulstaert, ni Van Wing ne pensent une seconde au fait que la loi garantit à ces indigènes la liberté religieuse. Et l'administration, qu'on se propose de faire agir tout en se réservant de ne lui communiquer que ce que l'on voudra des rapports des catéchistes, elle n'y pensera bien sûr pas davantage. La liberté de conscience se réduit au choix entre es différentes églises missionnaires occidentales !

---

<sup>500</sup> Rapport de Hulstaert, cité par Vinck (*Mbandaka*)

<sup>501</sup> *kimbanguisme à la manière de ngunzisme de l'A.E.F.* : ... à la manière des sectes prophétiques du Congo-Brazzaville.

Hulstaert essayera d'obtenir que l'administration se conforme plus ou moins au plan schématiquement tracé par Van Wing. Il essayera sans trop y croire. « *Il s'agit maintenant de savoir s'ils seront assez rusés et intelligents pour suivre la bonne voie, et éradiquer l'affaire (...). Ils n'ont pas voulu écouter mes conseils, sinon tous les chefs seraient déjà en prison et toute l'affaire terminée. Mais un Administrateur Territorial ne peut quand même pas accepter ce que dit un missionnaire* »<sup>502</sup>. (On peut se demander, connaissant le personnage, si c'est bien en tant que missionnaire que Hulstaert se sent « méprisé », si l'on tient compte de ce que le principal officier de police auquel il avait affaire était un dénommé Warnant, Commissaire à la Sûreté à Coquilhatville et... wallon).

Il faut bien insister ici sur le fait que ces mots sont écrits en 1954 donc cinq ans seulement avant que le Kimbanguisme devienne une religion reconnue. Il est néanmoins encore question de « coffrer » tous les chefs d'une région !

Mais certaines réflexions de Hulstaert nous donnent aussi à comprendre que la partie de bras de fer entre la magistrature et l'administration, toujours avide de mesures « rapides et exemplaires », se poursuivait encore : « *A propos de la secte ici, je pense à nouveau à la relégation. Je voudrais bien que cela soit supprimé et remplacé par des lois qui défendent certaines activités subversives (à bien déterminer) et appliqueraient certaines punitions ordinaires ou extraordinaires stipulées par la loi (par exemple enfermer dans un camp). Chaque fois qu'un nouveau mouvement voit le jour, on devrait prévoir un décret par lequel la secte, l'action, etc. ... tombe sous la loi générale. Modalités à déterminer par les juristes. A mon avis, il faut éviter l'aspect arbitraire dans la relégation (...). Si on réussit à faire passer, comme on le souhaite ici, au grand avantage des colonialistes et des capitalistes, que la « tutelle » (hm) soit retirée à la magistrature et cédée à l'administration du District, nous risquons de retourner à la période léopoldienne, quod absolute avertendum est* »<sup>503</sup>.

Quatre personnes sont arrêtées le 24-11 sur base du décret du 3-6-1904, article 1, par l'AT de Coquilhatville, Flament. Mais le C D, Schollaert écrit dans son rapport:

« *J'ai tout lieu de croire que ce mouvement pourrait constituer une cellule schismatique du Kimbanguisme ou Ngunzisme et c'est pour cette raison que j'ai estimé devoir prendre une décision suspendant provisoirement cette secte (29-11-1954). Si, jusqu'ici, je ne suis pas parvenu à déceler une incidence politique quelconque, il est toujours à craindre la (illisible) que ces mouvements finissent par provoquer chez leurs adeptes (...). Quoi qu'il en soit, aucun fait infractionnel n'a été relevé à charge des indigènes arrêtés par l'administrateur de Coquilhatville. Si d'autres éléments n'interviennent pas entre-temps, je compte proposer à Monsieur le Commissaire de District Titulaire, dont le retour est attendu pour le 4 ou 5 courant, de remettre ces gens en liberté* ».

Les faits exacts qui se sont passés à Bantoi, quand on a pu les reconstituer, sont à peu près les suivants. En juillet 1952, une jeune fille est guérie dans une nganda de Bantoi, Kanga, sur l'Ikelemba, par (Georges?) Ndambola originaire de Basankusu, mais habitant Isia, un poste de bois à l'embouchure de l'Ikelemba. La condition liée par le guérisseur à cette guérison était l'abandon de la foi catholique et l'adhésion à la sienne.

Le "guérisseur" n'aura des contacts que par après avec Bantoi. Le véritable chef du mouvement était un mukongo, Paul, tailleur chez un Portugais du nom de Tavares à Coquilhatville. Il séjournera souvent à Bantoi pendant les événements, ayant quitté son service. Un personnage local, qui se fait appeler "monseigneur", a aussi un rôle de direction.

Vers le 17 octobre, lors de l'enquête faite par la mission, les adeptes représentaient une cinquantaine de catholiques adultes sur les 72 que mentionnent les statistiques de mai 1954; une vingtaine sont donc restés fidèles (plusieurs vieillards et presque toutes les veuves). Lors de la fête du 26 au 31 octobre, on assiste à une affluence de plusieurs centaines de personnes

---

<sup>502</sup> Hulstaert à Van Wing, 25-12-1954

<sup>503</sup> Lettre du 12 novembre, Hulstaert à Van Wing.

avec des Ngombe et plusieurs "étrangers" (e.a. de Waka/Basankusu? et de Boleke sur la Ruki?). Le Kapita de Bantoi fait également partie des adeptes.

Doctrine et rites donnent l'impression que le syncrétisme est une démarche qui peut se répéter, rien n'empêchant d'ajouter de nouveaux éléments à un agrégat déjà existant. Il est clair aussi que le mouvement n'est pas tout à fait à son début, car il existe un certain nombre de rites et de croyances bien connus.

Il est affirmé que la foi propagée par les prêtres catholiques ferait mourir le peuple. (Il faut se rappeler que, d'après ces mêmes missionnaires catholiques, notamment Hulsstaert, la région se dépeuplait à la suite de la "dénatalité mongo", à son comble à cette époque). La nouvelle foi, qui est un retour à la foi des ancêtres, guérit, écarte la mort et fait même ressusciter les défunts. Les chefs manient la Bible (protestante) en sa version lomongo. Ils auraient eu aussi un "livre de Simon". Mais ce dernier n'a pas été vu par Hulstaert. Plusieurs termes circulent dont deux ont été notés: *buta* et *ntefo*. Hulstaert explique *buta* comme probablement déduit de *buta*, saisir ou *mbutsi* (même radical): possession<sup>504</sup> dans le sens d'être "saisi", "possédé" par les esprits. Mais il n'est pas exclu qu'un mot kikongo en soit la base. *Ntefo* ou *ntefa* est une sorte de possession donnant l'esprit de prophétie (*bont'oa tefutefu*, un homme emporté).

Le rituel se déroule principalement dans la forêt, pendant la nuit, ou au cimetière. On porte des habits blancs. Le non-initié ne peut s'approcher sous peine d'être rossé. Les rites d'admission commencent également par une volée de coups. Ensuite le *ntefo* annonce des péchés du candidat qui ajoute les oublis. On juge de sa dignité. On l'embaume de *balasa*<sup>505</sup> Ensuite, on lui impose les vêtements blancs et on l'immerge dans le fleuve. Il y a des processions fréquentes, en vêtements blancs, bougies en mains, du village au fleuve. Le "monseigneur" porte une imitation des vêtements épiscopaux. Une sorte de messe a lieu parfois sur la termitière. On connaît le crucifix, la genuflexion, le chant de l'alleluia. Certains chants sont en kikongo. Ils connaissent un rite de bénédiction du mariage et admettent la polygamie. Dans leurs prières, ils invoquent "jamé Salî", (Salî: Salut/ Armée du Salut) et Simon Kimbangu.

Comme tabous alimentaires sont mentionnés le *bosaka* (huile de palme), les *bekai* (légumes) et les *banganju* (feuilles de manioc) que l'on ne peut manger le dimanche. On aura bien sûr remarqué que les prohibitions sont différentes de celles de Simon Kimbangu qui, lui est un adversaire de la polygamie.

Ainsi que c'est presque toujours le cas, on n'a aucun mal à discerner les éléments chrétiens, puisés d'ailleurs équitablement chez les catholiques et les protestants: crucifix, genuflexion, alleluia, baptême (par immersions, c'est-à-dire, selon la pratique protestante de la région), usage de la Bible, imitation de la messe, imitation des habits d'un évêque catholique, bougies; les éléments traditionnels sont les interdits alimentaires, une certaine terminologie (*mbuta*, *ntefo*), les guérisons et les inculpations, l'importance accordée à la termitière et au cimetière. On a repris au mouvement nativiste l'idée que la foi nouvelle est le retour à la foi des ancêtres. Et l'on discerne aussi fort bien les éléments venus du ngunzisme et/ou du kimbanguisme, invocation du nom de Kimbangu dans les prières, mention de l'Armée du Salut, (depuis 1934 en collusion avec le ngunzisme/kimbanguisme à Kinshasa), le "livre de Simon", les vêtements blancs. On a donc affaire à une véritable pot-pourri religieux.

Mais plusieurs éléments sont là pour classer le mouvement dans l'orbite du kimbanguisme. Le lien principal est le rôle essentiel joué par un Mukongo et leur propre conscience d'appartenir à ce mouvement connu en invoquant le nom de son fondateur et en intégrant plusieurs éléments caractéristiques.

---

<sup>504</sup> Dictionnaire lomongo-français, 1340

<sup>505</sup> Balasa : parfumerie, mot swahili

Si l'on rapproche les faits de 1954 de ceux de 1924, ce qui est remarquable, c'est qu'ils ont tellement de points communs. Pire, on a même l'impression qu'à Kole il y avait encore une légère possibilité de s'adonner presque ouvertement au culte, cependant qu'à Bantoi le parti pris est la clandestinité : d'emblée, on se cache dans la forêt.

### **Religion chrétienne africaine, ou religion africaine non-chrétienne.**

Le Kimbanguisme resta une force contestataire et subversive tant qu'il fut clandestin et illégal. La Colonie n'eut que sur le tard l'idée de le désamorcer en le reconnaissant comme religion. Le fils cadet de Simon Kimbangu, Joseph Diangienda Kuntima, (ancien Secrétaire du Gouverneur Colonial de la Province du "Congo-Kasaï", Monsieur Peigneux) fonda, le 24 décembre 1959 une Eglise d'inspiration Chrétienne qu'il baptise : EGLISE DE JESUS-CHRIST SUR LA TERRE PAR LE PROPHETE SIMON KIMBANGU (EJCSK). Cette Eglise, connue plus tard sous le nom d'Eglise KIMBANGUISTE, devint en 1969 membre à part entière du Conseil Œcuménique des Eglises, à Genève. Sa dénomination fut légèrement modifiée, le mot « Envoyé Spécial » remplaçant celui de « Prophète », qui faisait problème vis-à-vis d'autres églises chrétiennes. Sous Mobutu, le Kimbanguisme ne tarda pas à se compromettre avec la dictature, ce qui fit définitivement de lui une église comme les autres.

Le mouvement religieux de Simon Kimbangu aurait ainsi abouti à la fondation d'une Eglise chrétienne, celle de Jésus "par Son Envoyé Spécial Simon Kimbangu", qui serait donc un simple "envoyé de Jésus-Christ" auprès des Noirs déjà pétris de christianisme depuis 1491. Il est donc légitime de se demander « Cette Eglise reflète-t-elle les intentions initiales du prophète Kongo ? »

Cette question a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle a fait l'objet de doctes ouvrages d'une étendue considérable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté kimbanguiste. Elle est en outre l'objet de polémiques parfois acerbes dans la communauté congolaise et cela se manifeste, entre autres sur Internet, par des bordées subites de courriels prophético-diffamatoires. Bref, la question reste ouverte et, surtout, elle reste très sensible.

Il est manifeste que la démarche de Diangienda Kuntima représentait une sorte de « rentrée dans le rang » du kimbanguisme. Mais cela aurait s'expliquer par le fait que, la colonisation étant sur la point de se terminer, le kimbanhisme pouvait sortir du bois, tout comme les chrétiens ne sont pas restés éternellement dans les catacombes... Toutefois, il renonçait aussi à employer certains termes traditionnels et authentiquement africains en kikongo, qu'utilisait le Kintuadi, comme *Longi* (l'Enseignant, le Conducteur, l'Instructeur, le Pasteur), *Minkengi* (surveillants), *Minjimbidi* (les Chanteurs), *Lupangu* (l'enclos), *Mazza* (l'eau de la rivière sacrée de Nkamba), et adoptait définitivement les termes français comme "Pasteur", "Diares", "Surveillants", "Faculté de Théologie Kimbanguiste", etc...

Plus tard, en 1969, l'EJCSK fut admise au sein du Conseil œcuménique des Eglises (COE) des Eglises. Le besoin d'avoir une formation sérieuse se faisait alors sentir au sein de l'Eglise kimbanguiste. Et comme celle-ci ne possédait pas de structure en vue d'une formation théologique, c'est par l'intermédiaire du Conseil œcuménique des Eglises que Marie-Louise Martin a été désignée pour travailler au sein de l'Eglise kimbanguiste. C'était une théologienne réformée suisse, de la région (Canton) de Lucerne.

Kimbangu étant un ancien élève du protestantisme, de la branche baptiste plus précisément, c'est un fait naturel que les protestants s'en sentent beaucoup plus proches; ils considèrent le kimbanguisme comme leur fille spirituelle. Ils avaient en quelque sorte une certaine conscience d'avoir la responsabilité de soutenir ce mouvement, devenu une Eglise. Les protestants ont tout fait pour encadrer le kimbanguisme en conservant cette relation de solidarité.

Mais la question se posait, pour les kimbanguistes, de définir qui ils étaient réellement: que dit l'Eglise, sur qui est-elle fondée? Est-ce une Eglise qui perpétue des croyances tribales ou est-ce une Eglise fondée sur le Christ? Et là, on est revenu sur la vocation de Simon

Kimbangu, pour que le Conseil œcuménique soit convaincu qu'il ne s'agissait pas d'une secte. De plus, des allégations circulaient, selon lesquelles les kimbanguistes avaient besoin d'être admis au COE pour avoir de l'argent<sup>506</sup>.

Afin de mettre un terme à ces rumeurs, il fut décidé de mettre en place une commission, dont faisait partie Marie-Louise Martin, qui fut envoyée au Congo pour un voyage d'enquête. Cette théologienne suisse est, en effet, une spécialiste du messianisme africain et elle avait, à l'époque où elle séjournait en Afrique du Sud, étudié « à distance » le kimbanguisme, qu'elle considérait alors comme une secte. Après ce premier voyage, le compte rendu présenté au Conseil par Marie-Louise Martin et son compagnon de voyage fut jugé trop positif. Un deuxième voyage eut lieu: Marie-Louise Martin était cette fois-ci accompagnée du Pasteur Willy Béguin, de La Chauv-de-Fonds. Et le second rapport effectué à l'issue du voyage fut encore plus positif que le précédent. Ce fut ainsi que le COE accepta de prendre en considération la demande de l'Eglise kimbanguiste.

Depuis quelques années, cependant, cette appartenance a été suspendue par décision du COE. Plus récemment, en juillet 2004, la Conférence des évêques catholiques du Congo a décidé d'interrompre toute relation œcuménique avec les kimbanguistes et de ne plus reconnaître la validité du baptême kimbanguiste, pour des raisons théologiques.

Posons brièvement le problème :

- Simon Kimbangu s'est présenté comme un prophète<sup>507</sup> au même titre que Mahomet, Jésus, etc. Il affirmait avoir été appelé en songe et "*directement*" (sans intermédiaire) par l'Être Suprême. Ses adeptes concevaient sa mission comme différente et opposée ou, à la rigueur, parallèle à celle de Jésus-Christ. Ils le présentaient comme "le Prophète du Dieu des Nègres" par opposition à Jésus, "le Prophète du Dieu des missionnaires chrétiens" ou à Mahomet, le prophète des Arabes. Martial Sinda synthétise ainsi cette perception : "*De même que Jésus-Christ a délivré la race blanche, Mahomet les Arabes, Kimbangu délivrera la race noire.*"

Pourquoi pas dès lors un Prophète Noir, se sont dit les disciples de Kimbangu ? Cela fait penser aux vieux negro-spirituals qui chantent l'attente d'un Moïse Noir qui allait conduire les descendants d'esclaves vers une Terre Promise. Présenter Jésus-Christ, comme l'ont fait les premiers et authentiques disciples du visionnaire Mukongo, en tant que Prophète des Blancs revient à le "dédiviniser" et à le ravalier au rang d'un simple Prophète comme Simon Kimbangu présenté comme son contraire, le Prophète des "Nègres". Pour le pasteur Lembe, représentant de l'Eglise kimbanguiste en Belgique, Simon Kimbangu est un Envoyé de Dieu dont il est le descendant<sup>508</sup>.

- Simon Kimbangu s'est octroyé un pouvoir non seulement de commentaire et de témoignage sur les Ecritures Saintes, mais aussi d'initiative et de décision. La doctrine religieuse de Simon Kimbangu contenait des éléments bibliques revus dans une perspective politique anticoloniale, anti-blanche. Elle était une réaction totale et conséquente aux conditions politiques imposées aux Congolais. Et là, on ne peut éviter un heurt frontal avec, précisément, la ligne de pensée de la famille protestante, à laquelle se rattache pourtant le kimbanguisme.

---

<sup>506</sup> Les Kimbanguistes étaient la seule Eglise du Congo à n'avoir aucun appui international. D'om certaines phrases de Diangienda, parfois méchamment interprétées sur la nécessité « d'avoir des vaches à lait à l'extérieur ».

<sup>507</sup> Les fondateurs des autres branches protestantes (Calvin, Luther...) ne sont pas ou ne se disent pas des prophètes et n'ont pas, à l'instar du Congolais, une prétention messianique. Ce sont des dissidents, des schismatiques. Simon Kimbangu n'a pas fait un schisme : il a dit avoir reçu une mission typique directement de Dieu. En outre, le christianisme étant une religion révélée par Jésus-Christ en personne, Fils de Dieu selon la croyance chrétienne, n'est-ce pas une aberration qu'il y ait un post-prophète pour en quelque sorte révéler de nouveau ce qui se présente aujourd'hui comme une sous-branche de cette même religion ?

<sup>508</sup> En 2000, il courut à Kinshasa le bruit de la résurrection du Prophète. Au-delà de l'aspect fantaisiste de cette nouvelle et en ne considérant que le côté symbolique, le parallélisme établi entre Jésus-Christ et Simon Kimbangu est achevé : comme le Nazaréen, le Mukongo est ressuscité après avoir souffert sa passion.



En effet, c'est la définition même du chrétien protestant que d'être quelqu'un qui interprète la Bible librement, mais qui la considère comme la SEULE source de la Révélation.

- Le Père E. Mveng ajoute un autre élément dans le chef de Simon Kimbangu, à savoir que ce dernier disait que, si le premier Christ n'a sauvé que les Blancs, le temps du salut était venu pour les Noirs. De là, à penser que le Prophète était ce nouveau Christ, il n'y a qu'un pas. Au dire d'E. Mveng, Simon Kimbangu l'aurait franchi, et mort en prison, il était conscient de mourir pour sauver son peuple.

En analysant ou en interprétant les dires ou les actes de Simon Kimbangu, lui-même semblait ne plus devoir se réclamer d'un autre prophète et de Jésus-Christ en particulier ou encore du christianisme. On peut donc inférer dans un premier moment, comme Lusangu S. le fait, que le Prophète Kimbangu, tout en se référant à la Bible, entendait fonder une religion purement, clairement, spécifiquement, authentiquement congolaise et africaine. Son projet aurait abouti, comme l'énonce le professeur V.Y. Mudimbe, à l'explosion de Jésus-Christ, à faire des évangiles une lecture nouvelle, autonome et indépendante de la patristique et des directives stratégiques de l'Eglise latine, occidentale et, enfin, à tenir compte de la conception religieuse des peuples négro-africains.

En effet, il y a lieu de penser valablement que le Prophète congolais entendait se réclamer de la Bible « *par-dessus l'épaule du christianisme* » dont le prophète, Jésus-Christ, n'a, selon lui, sauvé que les Blancs. Mais il y a lieu aussi de croire que Kimbangu est allé plus loin encore et qu'il ne se disait plus chrétien, même s'il basait son enseignement sur la Bible, interprétée selon les canons négro-africains et non plus selon les Pères de l'Eglise chrétienne. C'est pourquoi, sans doute, ses fidèles se signaient par la suite à l'aide d'une formule naturellement provocante et blasphématoire aux yeux du catholicisme et qui instituait une "Trinité" sui generis et dans laquelle Simon Kimbangu prend symboliquement la place de Jésus-Christ : "Au nom du Père, de Simon Kimbangu et d'André Matsua".

Le 6 avril 1960 et donc peu avant l'indépendance du Congo belge, l'Eglise kimbanguiste obtint la personnalité civile. Avant cependant de reconnaître l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre par le Prophète Simon Kimbangu et, comme le rapporte L.M.T.M. Kanyinda, l'administration coloniale avait pris une précaution supplémentaire par rapport à l'objectif indiqué ci-dessus : Joseph Diangienda a dû signer une "déclaration solennelle" dans laquelle il renonçait à toute préoccupation politique et où il s'engageait à condamner toutes les pratiques fétichistes, les tremblements. La non-référence à Jésus-Christ ou au christianisme dans la dénomination officielle de cette Eglise et le non-renoncement à l'activisme politique du fondateur auraient été interprétés en mal et auraient compromis la reconnaissance officielle tant recherchée par les continuateurs du Prophète. Cette déclaration solennelle, en soi, a trahi les options essentielles de Simon Kimbangu.

L'EJCSK est, en fait, une version déviationniste, édulcorée du projet originel et de la pensée religieuse de Kimbangu et est, surtout, le résultat des tractations entre fonctionnaires coloniaux, affidés des missionnaires catholiques, et les continuateurs de ce Prophète dans leur quête d'une reconnaissance officielle de la part de l'Etat colonial. C'est pourquoi on ne peut oser penser que, de son vivant, Kimbangu ne serait pas devenu "kimbanguiste", c'est-à-dire un adepte de l'E.J.C.S.K. Si la vision du Prophète avait été respectée, cette Eglise aurait été dénommée simplement "Eglise Kimbanguiste", ce qualificatif ayant alors l'acception de relatif à KIMBANGU et non à Jésus-Christ.

Cependant, malgré son engagement politique et son désaccord avec le christianisme colonial, compte tenu de sa fidélité à la Bible et de son attitude envers les croyances locales, Simon Kimbangu n'est pas un prophète nigritien. L'E.J.C.S.K. n'est pas davantage un "symbole de l'africanité".

Ensuite, reconnaître Simon Kimbangu comme un Prophète, n'est-ce pas rendre contingente l'œuvre de Jésus-Christ, Fils de Dieu ? Toutes ces incohérences ne se résolvent

que si l'on considère que l'initiative de Simon Kimbangu visait l'érection d'une œuvre religieuse autonome, ne relevant pas de Jésus-Christ. En négligeant ces considérations, l'E.J.C.S.K. (Eglise de Jésus-Christ sur la Terre par Son Envoyé Spécial Simon Kimbangu) a trahi Simon Kimbangu.

La reconnaissance, puis l'admission au COE signifiait une nouvelle intervention des chrétiens occidentaux pour aider le kimbanguisme à articuler sa théologie. Se pose alors la question d'un thème notamment soulevé dans les travaux de Susan Asch<sup>509</sup>, mais également par d'autres chercheurs, qui dit que pendant que s'élaborait une sorte de théologie « assistée » du kimbanguisme, compatible avec le christianisme traditionnel, le kimbanguisme populaire restait dans sa réalité autre chose.

A son arrestation, Simon Kimbangu avait répondu à cette question: « Vous êtes arrêté, vous partez, qu'est-ce que vous nous laissez ? ». Il avait pris la Bible:« Moi, je pars avec le Livre. Vous aussi vous restez avec le Livre. Tout ce dont vous avez besoin est dans la Bible .».

L'héritage que Simon Kimbangu a légué à sa progéniture spirituelle, c'est la Bible. On lit la Bible comme dans tous les milieux fondamentalistes: on s'y réfère pour fonder certaines croyances, comme celle, par exemple, sur le Saint-Esprit. Le Prologue de l'Evangile de saint Jean - « Au commencement était la Parole » - est utilisé pour appuyer l'argument selon lequel Simon Kimbangu a préexisté, puisque Jésus annonçait qu'il allait envoyer quelqu'un pour libérer les Noirs. Et pour les kimbanguiste, cette personne est Simon Kimbangu. On fait une lecture instrumentale de la Bible, afin de justifier des éléments de croyance. Mais la Bible n'occupe plus vraiment le premier plan, on n'en fait pas une lecture critique et objective.

Susan Asch a pris en compte cette évolution, qu'elle appelle dans son livre le « courant réformiste », qui a suivi officiellement ce que dit le christianisme occidental, à travers sa version protestante représentée par le COE.

Mais en même temps, Susan Asch était attentive à l'aspect du mouvement qui continuait. Outre la version réformée, il y avait aussi la masse qui restait dans l'expression de la foi vécue au quotidien, où, comme on l'a déjà dit, Simon Kimbangu était considéré comme un messie. Susan Asch a eu la capacité de montrer les deux tendances du kimbanguisme. D'après ses observations, le kimbanguisme officiel est ce que l'élite kimbanguiste, y compris les chefs spirituels, présente au monde comme étant le kimbanguisme officiel, le « courant réformé ». Mais il y a aussi le « kimbanguisme des kimbanguistes », celui où se tissent les mythes.

Cette situation n'est pas unique. Que l'on songe, par exemple, à l'Eglise anglicane avec sa « High Church » très proche du Catholicisme et sa « Low Church » beaucoup plus ouvertement réformée. Seulement, chez les Anglicans, le « High » comme la « Low » ont les deux pieds à l'intérieur du Christianisme. Si l'on voulu « réformer » c'est précisément pour être plus et mieux chrétiens. Dans le kimbanguisme, au contraire, le courant populaire a au moins un pied en dehors du christianisme.

Surtout à partir de la dernière décennie du XXe siècle, le discours kimbanguiste officiel se rapproche de plus en plus du discours kimbanguiste populaire en introduisant certaines prises de position qui tendent plutôt à l'éloigner de ses articulations théologiques articulées sous l'influence du COE. On peut voir que les kimbanguistes, en commençant par les chefs spirituels jusqu'aux simples fidèles, ont toujours tenu un double discours, ce qui fait son ambiguïté. Ils savent que le discours officiel, dont on a parlé tout à l'heure, est réservé au monde extérieur, à faire entendre aux Blancs afin qu'ils comprennent que l'on est des chrétiens. Et simultanément, ces mêmes chefs tiennent un autre discours dans les cadres

---

<sup>509</sup> L'Eglise du Prophète Simon Kimbangu: de ses origines à son rôle actuel au Zaïre Paris, Karthala, 1983

restreints. Il y a donc un discours réservé à ceux de la maison (« Bana ya ndako ») et un discours pour les gens de l'extérieur («Batu ya libanda »).

## Le monopole religieux de l'enseignement au Congo.

Celui-ci est demeuré intouché jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Autrement dit, aura été le statut des missions dans la colonie et, en particulier, le monopole des religieux dans le domaine de l'enseignement. ce fut une des conséquences les plus durables de la période léopoldienne de la brève histoire coloniale du Congo.

Le nouveau pouvoir colonial n'apporta guère de changements à la convention de 1906 et les quelques changements survenus étaient même favorables aux Missions.



### Evolution des accords de 1906 sous les Héritiers

La même remarque s'impose, d'emblée, que pour l'exploitation du travail indigène : la continuité saute beaucoup plus aux yeux que la rupture ! On ne se contenta pas de garder en vigueur la convention de 1906, mais durant les deux décennies qui suivirent les subsides allèrent croissant.

En 1912, les écoles des missions en reçurent au total pour environ 50.000 fr. En 1919 il s'agissait de 72.150 Fr., en 1923 de 145.000 et en 1924, de 220.500 Fr. Or, si 1912 se situe encore sous l'administration du catholique Renkin qui n'avait en principe rien à refuser aux missionnaires, les autres années, où l'augmentation est fort significative, se situent sous le ministère Franck, libéral mais partisan, comme Voltaire, d'une religion qui assure la docilité du peuple. Ce progrès des subsides montre en tous cas que les déclarations du ministre, comme celles de 1930 : *“Ce qui nous donne surtout bon espoir c'est que toute l'élite des coloniaux, à quelque opinion qu'il appartienne, est aujourd'hui persuadée que seule la religion chrétienne catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos noirs une conscience nette et intime de leur devoir, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique.”*<sup>510</sup>, n'étaient pas de simples politesses rhétoriques, mais correspondaient bien à une option profonde et réfléchie : la question fondamentale, c'est le maintien de l'ordre, pour laquelle la religion est moyen efficace, bon marché et ne soulevant pas de protestations, au contraire du recours à la force. Il s'agit donc bien d'une priorité donnée, moins à l'enseignement religieux qu'à l'implantation d'une « religion d'autorité et de loyalisme » à des fins d'ordre et de docilité, sur l'objectif de créer un enseignement officiel neutre.

Il faut dire que l'attitude de Franck reflétait celle des coalitions gouvernementales dont il fit partie. L'anticléricalisme fut, en Belgique, jusqu'à la « paix scolaire » de '59, un ingrédient des coalitions dites « violettes » (bleu + rouge) de centre-gauche et immédiatement après la Grande Guerre et la Révolution d'Octobre, la tendance est plutôt aux alliances de centre-droit, dites « bleues-romaines », c'est-à-dire regroupant catholiques et libéraux pour exclure tout ce qui est, même modérément, à gauche. La politique de Franck était dans la

<sup>510</sup> Citations d'après « *Le Congo belge* », Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1930, I, p. 311, II, p. 208

même ligne : alliance des possédants, croyants ou incroyants, contre la « peste rouge ». « Paris vaut bien une messe » et, apparemment, Léopoldville, aussi.

En 1926, la politique de subsides déjà existante fit l'objet d'un texte plus systématique et plus étendu, et qui, cette fois, ne concernait que le seul enseignement. Il fut rédigé par l'administration sous forme d'un accord global, contresigné ensuite par les représentants des missions nationales : le *'Projet d'organisation de l'enseignement libre au Congo belge avec le concours des Sociétés de Missions nationales'*<sup>511</sup>.

Ce plan entérinait les conclusions de la commission Franck (ainsi dénommée d'après le ministre) au travail depuis 1922, mais son véritable promoteur était Edouard De Jonghe<sup>512</sup>, professeur à l'Université Catholique de Louvain, et directeur du service "ad hoc" du ministère des Colonies. C'est pourquoi les accords de 1926, issus de la Commission Franck, sont néanmoins connus sous le nom de « Accords De Jonghe ». Leur importance pour l'expansion de l'enseignement catholique au Congo peut difficilement être surestimée. A l'inverse de ce qui se passait auparavant (subsides accordés école par école), toutes les écoles du réseau catholique pourraient dorénavant être subsidiées à condition de se conformer à quelques exigences en matière de structure et de programme. Dès 1926, 2.032 écoles pour garçons totalisant 94.390 élèves et 132 écoles pour filles, ayant 13.451 élèves furent subsidiées pour un total de 3.843.508 Fr. En comparaison avec 1924, cela représentait une multiplication par treize!

Voici comment le monopole missionnaire de l'enseignement s'y trouve justifié :

*« Pour favoriser le développement progressif des populations indigènes, l'enseignement doit être généralisé et étendu aux parties facilement accessibles du territoire. Il doit atteindre la grande masse des enfants.*

*« Cela soulève un problème difficile: quels instituteurs desserviront ces écoles qui devront être multipliées rapidement? Il sera difficile, sinon impossible, de les confier à des instituteurs européens.*

*« Les Européens qui, au cours d'une carrière coloniale, s'assimileront suffisamment la langue indigène et pénétreront bien la mentalité de l'enfant de couleur, seront rares. Arrivés au Congo, il leur faut réviser leurs connaissances pédagogiques, puis adapter les données de leur expérience d'Afrique au milieu dans lequel ils devront enseigner. Dans ces conditions, on ne pourra compter que sur le concours de peu d'instituteurs isolés.*

*« Afin d'assurer aux écoles officielles, les fruits de l'expérience acquise, le Gouvernement a jugé sage de les confier à des congrégations enseignantes. L'esprit de corps et la continuité de vues qui prévalent au sein de celles-ci permettent d'adopter une méthode, malgré les mutations de personnel ».*

Six ans plus tard, Franck n'étant plus ministre, et le portefeuille des colonies étant passé pour longtemps dans les mains des Catholiques<sup>513</sup>, le Congrès du Parti libéral, 18 et 19 juin 1932<sup>514</sup>, dans ses résolutions consacrées à la politique coloniale, s'y référerait encore :

*« INSTRUCTION PUBLIQUE*

*« En matière d'instruction, le développement des indigènes doit se faire plutôt dans le sens de l'instruction professionnelle que dans celui d'une instruction livresque... »*

---

<sup>511</sup> Le texte définitif de la convention fut publié en 1929 sous le titre: Organisation de l'enseignement libre subsidié pour indigènes avec le concours des sociétés des missions nationales. (Dison - Venders, 1929).

<sup>512</sup> Cfr E. DE JONGHE, *L'enseignement des indigènes au Congo Belge*. L'enseignement aux indigènes. (Bruxelles, Rapports préliminaires de la 21e session de l'Institut Colonial International du 5 au 8 mai 1931, 1931), 87-92.

<sup>513</sup> A l'exception d'un intermède d'un mois, du libéral Paul Pécher, et deux intérimis de Paul Charles, extra-parlementaire, cela perdurera jusqu'à la guerre.

<sup>514</sup> Source : <http://www.liberaalarchief.be/archief5-1932f.html>

Franck, lui, opposait l'éducation à l'instruction mais, entre temps, on avait commencé à recourir à de la main d'œuvre noire spécialisée...

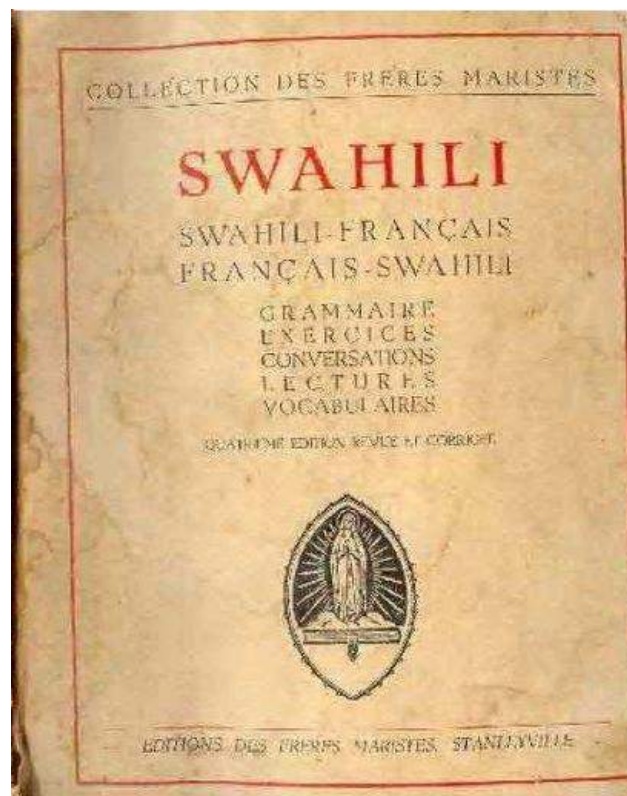
Il n'était question de revendications laïques qu'à propos de l'enseignement pour les enfants européens :

*« En ce qui concerne l'instruction des enfants européens, il est nécessaire de créer dans les grandes villes de la colonie un enseignement officiel neutre et laïc, accessible à tous, en attendant que ce système puisse être étendu à toute la colonie. Des garanties doivent être données, en ce qui concerne le respect des convictions des enfants, dans les écoles subsidiées là où elles existent seules.*

*« L'emploi des subsides accordés à l'enseignement libre doit faire l'objet d'un contrôle gouvernemental sérieux. »*

Et, en conclusion du paragraphe consacré aux Missions, on relève ce vœu pieux : *« Il appartient au gouvernement de veiller à ce que l'enseignement donné par les missions et leur activité générale aient un caractère réellement national. ».*

## Enseignement



L'enseignement fut donc confié aux missionnaires qui y régnèrent seuls pendant toute la première période du Congo belge, celle qui correspond à l'entre-deux-guerres. Il va sans dire que cet enseignement fut donc imprégné des meilleurs principes religieux !

Toutefois, la religion à elle seule ne définit pas un projet éducatif, ni l'enseignement concret que l'on dispense en application de ce projet, ni non plus son efficacité en termes de formation des élèves qui lui sont confiés. A part cette évidence, que l'on était supposé sortir de cette école meilleur chrétien qu'on ne l'était à l'entrée, les Missionnaires avaient à faire un certain nombre de choix techniques, pédagogiques, méthodologiques, etc...

En effet, la convention EIC/Vatican leur confiait non seulement la création et l'organisation de tout le réseau scolaire, c'est-à-dire le soin de bâtir des écoles, d'y admettre des élèves et d'y enseigner, mais aussi la conception et l'élaboration du programme d'enseignement, la surveillance de l'Etat étant presque inexistante et les lignes directrices fixées de commun accord, fort vagues. La situation du clergé, de ce point de vue, au Congo belge, ne peut se comparer qu'à celle de l'Eglise de l'Ancien Régime : une maîtrise absolue de l'enseignement.

On pouvait, à la rigueur, y voir un précédent positif et des raisons d'optimisme, puisqu'à tout prendre les religieux ne s'en étaient pas tirés trop mal à l'époque. Encore convient-il de remarquer qu'à cette période l'enseignement avait été le fait de congrégations spécialisées, comme les Frères des Ecoles Chrétiennes ou les Oratoriens. On ne se faisait pas membre de ces ordres-là si l'on ne se sentait pas, en plus d'aspirations à la sainteté, des atomes crochus avec la pédagogie et le monde de l'école ! Au Congo, du moins à l'époque de la signature de la Convention, rien de semblable : les congrégations présentes sur place sont missionnaires ou même contemplatives, comme les Trappistes. Les congrégations enseignantes viendront plus tard.

Cette remarque prend tout son sens par une autre de ses conséquences : les congrégations féminines eurent l'occasion d'y exercer une influence non négligeable. En effet, les nonnes arrivèrent d'abord au Congo à l'époque des orphelinats, parce qu'il fallait des femmes pour s'occuper de l'éducation des filles. Les appels furent donc adressés de préférence aux ordres de religieuses déjà engagées dans des tâches de ce genre et les Sœurs, venues de congrégations enseignantes, eurent alors fréquemment un plus fort bagage de connaissances pédagogiques que les missionnaires mâles. Or, nous parlons des environs de

1900, époque éminemment phallocratique et d'un milieu - l'église catholique - où la hiérarchie favorisait le prêtre par rapport à tout ce qui ne l'était pas. Il fallut donc ces circonstances très particulières pour que, par exemple, on trouve à cette époque non seulement des religieuses enseignantes - c'était un fait courant - mais des religieuses auteurs de manuels scolaires.

Nous allons donc essayer de reconstituer quelques uns des grands traits de cet enseignement, en dehors, justement, du fait qu'il fut chrétien.

## **Intolérance**

Dans son voyage au Congo, Emile Vandervelde, visitant la colonie scolaire de Kisantu, dirigée par le P. Baukaert, supérieur des jésuites, et où sont élevés 400 garçons et 500 filles, y trouva, entre les mains des enfants, un Manuel à l'usage des Bakongo pour apprendre le français, qui contient, entre autres choses, des diatribes contre les protestants, desquels le livre dit qu'ils enseignent « *la doctrine de Jésus-Christ falsifiée* », et contre Luther, « *un orgueilleux, un ivrogne, qui, après avoir bu et mangé à l'excès, est mort misérablement* ».

Vandervelde, après avoir fait ces citations, ajoute : « *On se demande ce que les jeunes nègres de Kisantu peuvent bien comprendre à ces dévotés querelles? Mais, pour être Juste, il faut dire que si les jésuites n'aiment pas les protestants, ces derniers le leur rendent bien. Depuis quelque temps surtout, on en est à la guerre au couteau. Les jésuites disent que les protestants sont des ennemis de l'Etat, qui poussent les indigènes à la révolte. Les protestants répondent que c'est au contraire l'omnipotence des jésuites, partout où ils ont des missions, qui énerve l'autorité de l'Etat, et que, dans leur rage de prosélytisme, par une interprétation arbitraire de la loi, ils contraignent à entrer et à rester chez eux des enfants qui ne sont ni orphelins, ni abandonnés, et qui sont si nombreux que, ne parvenant pas à les nourrir avec leurs seules ressources, ils les entretiennent avec le produit des impositions indigènes.* »

Le caractère sectaire de l'enseignement des missions ne pouvait que nuire au développement de la civilisation européenne au Congo. Nous y reviendrons.

## **La langue d'enseignement**

D'autres colonisateurs, la France, par exemple, pouvaient avoir la conviction qu'ils étaient destinés à faire rayonner dans le monde entier leur langue et leur culture. Les Belges n'ont pas cette prétention, et c'est un fait connu qu'ils n'ont pas de langue qui leur soit propre. Même si la langue administrative de la colonie était le français, il ne s'ensuivait pas automatiquement que l'enseignement devrait franciser les petits congolais. D'autant plus que les missionnaires, eux, étaient fréquemment flamands, ayant donc toutes sortes de préjugés contre la langue de Voltaire, venant les uns de la « question flamande » belge, les autres de la religion. (Il ne faut pas oublier que nous parlons d'une époque qui, en France, fut celle de Combes !). Leur culture leur conférait aussi une certaine sensibilité à l'identité et à la diversité culturelles, du moins quand celles-ci ne s'exprimaient pas en français.

Or, on se trouvait devant une stratification linguistique dans laquelle il fallait faire un choix. A la base, il y avait un fourmillement de dialectes, parlés par de très petits groupes. Il allait de soi que, d'un simple point de vue pratique, l'on n'allait pas multiplier les travaux de rédaction et d'édition de manuels scolaires à d'aussi petits tirages<sup>515</sup>. Au-dessus, des langues qui étaient comprises dans une région assez vaste ou par de nombreux groupes issus d'une même souche, et qui souvent correspondaient aussi à des groupes culturels. Sur une plus grande échelle encore, les « *linguae francae* » étaient comprises sur des étendues fort vastes,

---

<sup>515</sup> Dans une lettre personnelle de 1985, le P. Lamey, alors archiviste des Pères Blancs et ancien missionnaire au Congo, m'a confirmé que des missionnaires apprenaient bien les langues des plus petits groupes, mais ne les employaient que pour la confession ou la prédication à de petits groupes. On ne traduisait ni ne publiait dans ces langues.



en particulier sur les grands axes du commerce<sup>516</sup>. Mais cette grande étendue géographique allait souvent au détriment de la correction de la langue, acquise avant tout dans un but pratique. Enfin, la langue du colonisateur coiffait le tout<sup>517</sup>.

Des nations colonisatrices comme l'Angleterre et l'Allemagne avaient fait choix des « *linguae francae* » pour l'alphabétisation et les connaissances élémentaires, la langue coloniale ne concernant qu'une minorité privilégiée d'indigènes mieux doués. Les Belges s'en inspirèrent et choisirent donc de « superposer », dans leur colonie, le français aux langues indigènes. Il ne s'agira cependant pas d'une « assimilation » à la française. L'enseignement est « à deux vitesses ». Il fait coexister enseignement de base « à l'anglaise » recourant aux langues nationales pour l'alphabétisation et un enseignement préparatoire et plus tard secondaire « à l'européenne » qui est plutôt comparable à l'enseignement français pour « assimilés ».

Il y eut des polémiques au sujet des langues. Non pas sur le principe des langues africaines. Celles-là ne vinrent que beaucoup plus tard, quand les Congolais furent nombreux dans l'enseignement secondaire et que certains ordres, comme les Frères des Ecoles Chrétiennes défendirent l'idée d'un enseignement entièrement en français. Les disputes, à l'origine, portèrent sur le choix des langues indigènes qui deviendraient des langues d'enseignement. Les uns privilégiaient les langues régionales, comme représentant réellement la culture populaire. Les autres, plus imbus d'efficacité, préféraient miser d'emblée sur les langues de vraiment grande diffusion, c'est-à-dire les quatre langues nationales actuelles. Les échanges entre le P. Hulstaert, promoteur du lo-mongo, et Mgr De Boeck, défenseur du lingala furent à certains moments très animés !

Voici comment la chose est exposée dans les « Accords De Jonghe » de 1926 :

*« La langue véhiculaire de l'enseignement doit retenir l'attention. Le Congo ne forme pas une unité linguistique. A côté des multiples dialectes locaux, quatre linguae francae, de grande diffusion, sont en usage le Kikongo, le Lingala, le Tshiluba et le Kiswahili.*

*« L'enseignement en langue européenne se heurte à des objections sérieuses d'ordre pédagogique. C'est autant que possible dans leur langue qu'il faut enseigner aux indigènes si l'on veut que l'enseignement porte des fruits. Mais à quel dialecte indigène convient il de donner la préférence Certains dialectes locaux sont parlés par un nombre considérable d'indigènes et leur importance justifie l'impression de manuels classiques spéciaux et la formation d'un personnel enseignant en ces dialectes. Le même effort serait impossible à réaliser pour les dialectes peu répandus.*

*« Pour autant que la langue commerciale ne soit pas un simple sabir et se rapproche du dialecte local, c'est sans conteste à la première qu'il convient de donner la préférence, même à l'école rurale.*

*« Les élèves de l'école primaire du second degré devraient apprendre au moins quelques éléments de la langue commerciale en usage dans leur région.*

*« L'enseignement de l'une de nos langues nationales a son utilité dans les écoles primaires du second degré et dans les écoles spéciales. Les élèves groupés en ces établissements seront en effet en contact avec les Européens. Pour les commis, et quoique dans une mesure moindre, pour les instituteurs, la connaissance convenable de la langue du colonisateur est indispensable ».*

Cependant, cet enseignement ne débouchait pas sur grand-chose. L'enseignement supérieur vint au Congo très tard et trop petitement. Les Français entrebâillèrent assez tôt la

---

<sup>516</sup> Commerce qui avait été, encore récemment, celui des esclaves, ce qui eut pour résultat que des langues comme le swahili ou le lingala se virent traiter, par leurs contempteurs, de « langues d'esclavagistes ».

<sup>517</sup> Pour donner une meilleure idée de la complexité de la situation, précisons qu'il y a, à la base, environ 400 dialectes. Les Missionnaires ont estimé qu'avec vingt-deux langues ayant une audience régionale, leur prédication et leurs traductions de livres religieux pouvaient être compris par tous les Congolais. Enfin, au-dessus, il y a les quatre « langues nationales ».

porte de leurs universités à quelques « assimilés », visèrent à disposer sur place d'une élite francisée et structurèrent leur enseignement en conséquence : veiller à un bon niveau, mais ne pas avoir à la vase un réseau plus étendu que ce qui pouvait leur donner, au sommet, le nombre d'étudiants qu'ils s'estimaient prêts à absorber. Les enfants en surnombre restaient livrés à eux-mêmes et le plus souvent analphabètes.

La structure même de l'enseignement mis en place par les Belges montre que leur but était totalement différent. On visait à avoir affaire à une masse largement alphabétisée et, dans ce domaine, les résultats furent positifs : de 40 à 50% des gens savaient lire en 1960, ce qui était un des meilleurs taux d'alphabétisation de l'Afrique coloniale. On autorisait beaucoup plus chichement l'accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement technique pour y recruter des commis, des infirmiers, des sous-officiers... Dans les dernières années de la colonie, ils pourraient, s'ils se conduisaient bien, bénéficier du statut d'évolués. Il n'était nullement question de les laisser ambitionner quoi que ce soit d'autre.

Mais à quoi menaient l'alphabétisation d'une part, la connaissance du français de l'autre ? Les chances de tirer parti des connaissances acquises dans le primaire étaient minces. L'édition en langues africaines souffrait des mêmes déficiences que partout ailleurs. Elle produisait des opuscules pieux, des brochures utilitaires, des conseils d'hygiène<sup>518</sup> et autres œuvrettes de même farine. La présence missionnaire, une fois encore, était écrasante.

Ecrire quelques lignes, déchiffrer l'une ou l'autre affiche et quelques documents administratifs, connaître un peu de calcul fondamental et baragouiner quatre mots de mauvais français étaient les seuls avantages qu'on en retirait. C'est mince !

Quant à l'enseignement secondaire et à l'acquisition du français, voici un extrait de la préface d'un manuel scolaire datant de la fin de la période coloniale<sup>519</sup>

*« Cet ouvrage est destiné aux élèves des classes supérieures du primaire et inférieures de l'enseignement secondaire. Les élèves qui fréquentent ces classes ne savent pas assez de français, en général, pour pouvoir consulter utilement un dictionnaire français. C'est pourquoi nous avons voulu leur donner un ouvrage simple et utile qu'ils pourront consulter en toute occasion avec fruit ».*

Quelques pages plus loin, le même ouvrage exhorte l'élève à apprendre à réciter l'alphabet dans l'ordre, sous peine de ne pas s'y retrouver dans le dictionnaire<sup>520</sup> Comme on le voit, le tonus de cet enseignement n'est guère époustoufflant. On ne va pas à l'école pour acquérir des connaissances ayant quelque rapport avec la vie concrète, mais pour améliorer ses chances de réussite matérielle. C'est un passeport pour le travail- si possible de bureau - en ville.

Le français restera assez peu répandu, et d'un niveau fort médiocre. Il est en particulier remarquable que le Congo, qui est l'un des plus grands pays de l'Afrique dite francophone, n'ait apporté qu'une contribution minime aux lettres africaines de langue française.

## **Manuels<sup>521</sup>**

Ceci dit quant au choix des langues dans lesquelles on enseignait, qu'enseignait-on ? Une chose est claire : on enseignait aux élèves le racisme... à leur propre détriment.

En feuilletant certains livrets scolaires du Congo belge, on peut difficilement, quelques fois, en croire ses yeux. La culture locale y est présentée sous les couleurs les plus sombres et l'intervention occidentale comme une lumineuse libération.

---

<sup>518</sup> Imbelco, à Elisabethville imprima ainsi, pour la collection « L'Etoile », plusieurs éditions de son best-seller « *Comment creuser un bon cabinet* » !

<sup>519</sup> « Dictionnaire pratique Français-Swahili, Swahili-Français », Centre Pédagogique de Bukavu, sans date, 4e édition, p2.

<sup>520</sup> *ibid*, p.7.

<sup>521</sup> Les citations sont extraites de VINCK Honoré *Races et Racisme dans les Manuels Scolaires Coloniaux*, paru une première fois dans la *Revue Africaine de Théologie* (Kinshasa) 1998, n°43, pages 104-115 sous le titre « Théories et paradigmes raciaux dans les livrets scolaires du Congo Belge »

Il est vrai que ce genre de littérature doit être interprété dans son contexte historique et une comparaison avec les manuels scolaires utilisés dans la “mère-patrie” s’impose. On s’aperçoit alors bien vite que les classes populaires européennes sont au moins aussi mal servies. D’autre part, on découvre que cette littérature n’est pas uniforme dans sa présentation idéologique des pratiques coloniales et on y trouve aussi des attitudes critiques à l’égard des idées reçues. Cela prouve une certaine conscience des aberrations et que tout n’est pas à attribuer à “l’esprit de l’époque”.

Compte tenu du contexte colonial, un point mérite une attention particulière : Comment a-t-on présenté aux enfants congolais l’existence, l’origine et l’(in-)égalité des races humaines ? »

D’emblée, le contexte religieux pèse de tout son poids !

E.J. Rubben, dans son livret « *Leçons pratiques de lingala* » (1928), ramène l’origine des races à la création et il attribue les différences aux traits physiques :

« *Tous les hommes sur terre descendent d’Adam et Eve, nos premiers ancêtres; mais ils ne sont pas tous semblables: leur peau et la forme de leur visage et de leur tête diffèrent beaucoup. On divise les hommes de ce monde en quatre sortes, notamment celles-ci : les Noirs, les Jaunes et les Rouges. Les Blancs habitent l’Europe* ». (Nous verrons plus loin la suite de cette phrase.)

Toute une série de textes d’origines très diverses ont été écrits et édités entre 1920 et 1955 (et leur usage s’est perpétué bien au-delà). Ils ramènent tous l’origine des races au récit biblique des trois fils de Noé. Certains racontent en même temps la malédiction de Canaan, sans pour autant y attacher nécessairement la prétendue malédiction de la race noire. Le texte type est celui-ci :

« *Les noms des enfants de Noé sont: Sem, Cham et Japhet. Ils sont les pères de tous les hommes. Sem était le père des Juifs, des Arabes et des gens à qui ils sont apparentés. Cham est le père des Noirs et de ceux qui leur ressemblent; et Japhet est le père des Blancs et de ceux à qui ils sont apparentés* ».

D’autres font la distribution selon des critères géographiques :

« *Les enfants de Sem sont allés en Asie, les enfants de Cham sont allés en Afrique; les enfants de Japhet sont allés en Europe* »

Dans les livrets en lingala, lomongo et ngbandi, H. Vincke a trouvé sept textes semblables.

Cette interprétation n’a évidemment aucun fondement dans le texte biblique<sup>522</sup> même. Les textes bibliques s’appliquent uniquement à un certain nombre de tribus et peuples connus par l’auteur biblique (Yahwiste et Codex Sacerdotal). Un prêtre catholique ne peut rien ignorer de cela !

D’autre part, il est parfaitement possible, sans aucune contradiction avec les croyances religieuses, d’expliquer que Dieu a créé l’univers, et que les hommes en ont résulté par évolution, puis se sont différenciés de même, en insistant ainsi sur une origine commune et, de plus, divine. Le fait de faire remonter les « races » à la création attribuée à l’Etre Suprême la volonté que les hommes soient différents.

Cela ne serait rien encore, si, par une autre entourloupette biblique, on ne mettait aussi sur le dos du Tout-Puissant la différence de valeur entre les races, ceci par une manipulation qui fait de la Malédiction de Cham celle de Canaan

Les textes mentionnant la division des races dans l’Histoire Sainte et les livrets de lecture sont certes modelés sur les livrets européens et comme tels n’ont probablement rien de spécifique. Seulement ils font parfois partie d’une leçon qui contient également la malédiction

---

<sup>522</sup> Genèse X,15-20

par Noé de son petit-fils Canaan, qui ne joue pas de rôle direct dans la division tripartite du monde.

Et que remarque-t-on? Dans plusieurs de ces textes il y a substitution du nom de Cham à celui de Canaan. Selon ces livres, Noé aurait maudit Cham, le destinant à devenir l'esclave de ses frères<sup>523</sup>. Si on lit quelques lignes plus loin que le maudit Cham est le père de la race noire, la conclusion vient d'elle-même sans que la malédiction des Noirs soit pour cela explicitement professée.

Dans un livret édité par les Frères Maristes en 1929 nous lisons:

« *Quand Noé se réveilla, il apprit l'affaire de ses enfants, il bénit Sem et Japhet, et il maudit Cham : Cham est mauvais, il sera l'esclave de ses frères* »

Et le livre du Père Gilliard :

« *Cham tu es mauvais. Tu seras l'esclave de tes frères; Sem et Japhet sont loués; Cham sera votre esclave* ». Malédiction qui ne tarde pas à devenir la malédiction de la race noire. Le mythe de la malédiction de Cham, lié à la théorie de l'origine des races humaines selon la descendance des trois fils de Noé, a l'origine à la théorie de la malédiction quasi divine de la race noire.

Selon les études de P. Charles, cette théorie qui a son origine au Moyen-Age était encore bien vivante au 19ème et au début du 20ème siècle. Quant aux livres scolaires, un seul professe ouvertement et abondamment ce mythe.

En 1911, les Soeurs du Précieux Sang publiaient à Bamanya (Mbandaka, RDC) un livret de chants pour écoliers. L'auteur des textes, dont certains sont de simples traductions d'hymnes chrétiens existants tandis que d'autres sont des créations nouvelles, écrites spécialement pour le Congo, est la Soeur Arnoldine Falter (1871-1919, au Congo entre 1899 et 1911). Trois chants mentionnent explicitement la malédiction des Noirs et un y est entièrement dédié

*Esisezelo ea Kam (La punition de Cham)*

« *O Père Cham, qu'as-tu fait?*

*Nous souffrons beaucoup*

*Par Dieu nous sommes punis*

*Durement sans pitié*

*La punition qu'Il t'avait infligée*

*est héritée par nous tous" (Strophe 1)*

*Et Noé comme punition pour toi*

*T'a humilié*

*Et ainsi Cham travaille toujours pour ses frères" (strophe 2)*

*Et maintenant ta descendance, [nous sommes]*

*des esclaves sur terre » ( Strophe 3).*

Un deuxième texte « *Nkongo Salangana (Congo réjouis-toi)* », chante la libération des congolais de l'esclavage arabe. La vraie raison de cet esclavage est: bien sûr la fameuse malédiction.

*Nkongo Salangana (Congo réjouis-toi)*

« *Maudits par notre Père Noé*

*Regarde-nous tous les Noirs de ce pays*

*Opprimés à cause de sa terrible insulte » ( strophe 2)*

---

<sup>523</sup> Versets cités par Beecher-Stowe (*La Case de l'Oncle Tom*) comme fréquemment invoqués par les marchands d'esclaves à l'appui de leur trafic.

L'instrument de l'intervention libératrice divine est: « *Un Roi fort envoyé par Dieu en ce pays* » (strophe 3) Léopold II auquel est fait allusion ici, agit par les Belges interposés :

«*Pays élu par Dieu  
Pour libérer tes frères et sœurs  
O Belgique que le ciel te fasse prospère*» (strophe 4)

Un troisième chant (n°43) inculque aux petits écoliers qu'ils appartiennent bel et bien à une race maudite:

« *Regarde Cham, fils de Noé,  
Il s'est moqué de son propre père  
Il est maudit par son père  
Les Noirs (bis) ses enfants, aussi* » (strophe 4)

Le sentiment d'être des êtres humains de fait *congénitalement et nécessairement malheureux* est fortement illustré par les textes des livrets les plus variés. Nous n'en citerons que quelques exemples.

Un deuxième livret de chants religieux édités à Bamanya par les mêmes Soeurs fait entonner par les enfants (chant 52): :

«*O mère de Jésus, Mère du Congo,  
Regardez avec bienveillance votre pays.  
Protégez vos enfants noirs  
Qui sont dans les douleurs et les malheurs*»<sup>524</sup> ( strophe 1)

«*Nous étions les esclaves du diable,  
nous étions dans la mort et dans l'obscurité*» (strophe 2).

La « *petite leçon sur l'histoire du Congo* » dans le livre de lecture lingala de Mgr E. De Boeck (écrite en 1908, mais reprise au moins jusqu'en 1932) est claire sur ce sujet:

“*Comme vous étiez les esclaves du démon, Dieu a eu pitié de vous (...) on pratiquait des rites sataniques*”.

Un exercice de lecture dans le livret édité par les Frères de St Gabriel en 1937 est lui aussi on ne peut plus éloquent.

“*Au milieu de la forêt les sauvages tenaient le volant et les sorciers <sup>525</sup> se réjouissaient*” (leçon 5).

Ces expressions n'étaient pas exclusives aux missions catholiques. Dans un manuel de la *Congo Balolo Mission* (protestante) de 1930 on peut lire :

“*Les habitants de ces contrées étaient très féroces à cette époque, et les Blancs les ont trouvés en train de poser des actes sataniques*”.

Les Européens, surtout les missionnaires, confrontés pour la première fois à la société indigène, avaient essayé de comprendre la raison et l'origine de ce qu'ils considéraient comme de la décadence humaine. Une explication en était l'effet de la malédiction divine, une

---

<sup>524</sup> Le « *Salve Regina* » dit également : « *Ad te suspiramus, gementes et flentes, in hac lacrimarum valle...* » (Nous soupirons vers toi, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes) et le couplet en question pourrait très bien passer pour une périphrase sur un vieux thème liturgique : « ce monde n'est que souffrance et l'âme aspire à la vie heureuse de l'au-delà ». Seulement les textes liturgiques du même tonneau parlent de l'âme humaine en général, alors qu'ici on insiste lourdement sur le « noir ».

<sup>525</sup> *baloki*, qu'on pourrait aussi traduire par 'diables

autre le fait qu'ils n'étaient pas baptisés et donc encore sous l'emprise du péché originel, ce qui équivalait au règne du diable. Seul le baptême chrétien pouvait effacer le péché originel). Le livret de lecture de G. Hulstaert (1935) l'explique clairement: *«Le Fils de Dieu s'est fait homme (...) pour nous libérer de l'esclavage du diable. Tous les êtres humains sont sous son emprise (...) depuis Adam et Eve »*

La supériorité de la civilisation blanche est affirmée avec non moins d'énergie que la malédiction de la race noire. Sans ambages et sans autre restriction, le Frère Rubben écrit dans ses *Leçons pratiques de lingala*:

*« Les Blancs habitent l'Europe; ils se sont dispersés à travers le monde, en Asie, en Afrique et en Amérique. Ils dépassent tous les autres en intelligence »*

Et selon le livret de Mgr E. De Boeck:

*«Vous voyez des maisons en matériaux durables, des grands bateaux amenant des produits de l'Europe. Vous voyez des Noirs porter de beaux vêtements comme les Blancs; les Noirs lisent et écrivent comme les Blancs; et certains parlent même la langue des Blancs ».*

Stanley était considéré comme le prototype du Blanc. Il est un être mythique:

*«On le contemplait, et avec étonnement on réfléchissait sur la signification de la couleur blanche de sa peau. On le nommait « l'homme sorti de l'eau »*

Le missionnaire protestant J.E. Carpenter n'est pas en retard sur les papistes. Dans son livret: *« Banto ba monde »*, de 1928, il nous apprend que *« les Arabes au nord et les Européens au sud de l'Afrique dépassent les Africains en connaissances »* Et il s'explique:

*« Une première raison en est que leurs régions ne sont pas chaudes et pour cette raison ils travaillent durement pour la nourriture et les vêtements. Une autre raison est qu'en Europe et en Asie, on savait lire et écrire depuis des centaines d'années, et qu'ils ont mis leur connaissance ensemble. Les Africains ne connaissent pas l'écriture ».*

Il y a toute apparence que les auteurs de ces textes affolants n'avaient nulle conscience d'énoncer des énormités, ou de proférer des mensonges à l'usage des petits colonisés. Il leur semblait simplement constater des vérités évidentes ! Combien cette attitude de supériorité était ancrée dans l'esprit des éducateurs est encore illustrée par un texte de 1927 d'un missionnaire dans la revue de propagande de sa Congrégation:

*«Un des Noirs traverse la cour de notre mission. On n'a qu'à le regarder pour se convaincre que sa race diffère radicalement de la nôtre. Au moins dans son extérieur et sa physionomie, la différence est frappante: sa peau noire luisante, sa tête crépue et son front fuyant, son large nez aplati, ses grands yeux noirs, craintifs et ombrageux, encadrés de globes d'une blancheur éclatante, sa bouche largement fendue et ses grosses lèvres sensuelles en saillie (...) C'est le type d'un peuple inférieur, qui n'eut jamais trouvé en lui l'énergie de s'élever »*

Inspecteur Général de l'Enseignement au Congo, J.B. Hautefelt, intitule la leçon 22 de son Livre de Lecture: *«Comment Shabani parvint à s'installer comme un Blanc »* :

Et beaucoup d'indigènes dont les fils n'avaient pas suivi l'exemple de Shabani *« grondèrent leurs fils en disant : « Au lieu d'aller en classe chez les Blancs, vous avez préféré vous amuser au village et aujourd'hui vous n'êtes que des sauvages. Si vous aviez été en classe chez le Blanc vous seriez aujourd'hui riches et considérés comme Shabani ».*

Aussi près de nous qu'en 1956, le manuel de swahili des frères maristes donnait ainsi un aperçu de l'histoire coloniale :

### 53. HISTOIRE DU CONGO<sup>526</sup>.

*Mes enfants, maintenant vous voyez beaucoup de blancs dans le Congo; ils n'y sont guère que*

---

<sup>526</sup> SWAHILI., (1<sup>o</sup> édition) Stanleyville Collection des Frères Maristes, 1956 Pp 109 et ss

*depuis une cinquantaine d'années. Ce sont eux qui ont introduit ces choses admirables inconnues de vos ancêtres: de grandes maisons construites en briques; de grands bateaux qui remontent et descendent le fleuve; des automobiles, des machines, des chemins de fer, des avions et beaucoup d'autres choses.*

*Vous voyez aujourd'hui beaucoup de vos frères noirs revêtir de beaux habits comme les blancs. Beaucoup de noirs savent maintenant lire et écrire des lettres et parler la langue des blancs. Il y a longtemps les Portugais vinrent dans le pays des Bakongo, à Boma et dans les villages environnants Mais aucun blanc n'avait paru en amont de Boma. Le premier blanc qui vint dans vos régions s'appelle Stanley.*

...

*Stanley, au contraire, se montra plein de bonté pour les noirs. Il voyait surtout avec peine que les Arabes traitaient les noirs avec une cruauté inouïe. Il retourna en Europe et fit connaître toutes les atrocités commises par les Arabes. Les souverains émus de compassion résolurent de mettre fin à l'esclavage au Congo. Stanley ne resta pas longtemps en Europe. Il revint avec d'autres blancs, des commandants et des soldats noirs de la côte. Ils firent la guerre contre les Arabes. Les Arabes avaient beaucoup de soldats, beaucoup de fusils et étaient beaucoup plus forts. Les commandants d'Europe livrèrent beaucoup de batailles; quelques-uns moururent à la guerre. Mais à la fin les blancs chassèrent tous les Arabes du Congo.*

*L'horrible esclavage et la persécution étaient terminés. Maintenant les noirs ne sont plus esclaves des Arabes parce que le Roi a envoyé ici ses blancs. Les chefs d'Etats d'Europe reconnurent comme Souverain du Congo, Léopold II, Roi des Belges.*

*Depuis ce temps-là de nombreux blancs sont venus au Congo, ils apprennent aux noirs beaucoup de choses utiles. Aussi les noirs deviennent peu à peu civilisés. En l'année 1888 les Pères vinrent pour la première fois dans vos régions. Ils y apportèrent la Bonne Nouvelle (l'Evangile) et firent connaître Jésus-Christ et la vraie religion. Autrefois il n'y avait pas un seul chrétien ici. Maintenant nous en rencontrons partout. Autrefois dans ces régions on ne croyait qu'au démon et à la sorcellerie. Maintenant on croit en un seul Dieu, grand Seigneur, bon et tout-puissant. Soyez tous de vrais chrétiens, aidez vos frères païens à transformer leur cœur; ainsi un jour le règne du démon finira dans votre pays.*

Et la conclusion est, bien sûr : *Sifa kwa Mungu. Gloire à Dieu.* On remarquera que le fait d'être dorénavant encadrés par l'Etat n'a pas refroidi l'ardeur prosélytique des bons frères. Et, fort curieusement, si le rôle des Blancs en général est magnifié, de même que celui de Léopold II, Stanley se voit attribuer le mérite de la campagne arabe, où il ne joua aucun rôle, et ceci au détriment des officiers belges. Mais la confusion entre la religion traditionnelle et « l'emprise du démon » est toujours présente !

H. Vincke relève, à juste titre, que si la description des différents types d'humanité est déjà marqué par une sous-évaluation du Noir et une sublimation du Blanc, les textes qui concernent les peuples du Congo sont, eux, marqués de ce qu'il appelle de l'« Ethnocentrisme local », qui n'est rien d'autre que ce que nous appelons couramment du « tribalisme ».

Une leçon dans le « *Buku ea mbaanda* » de Hulstaert (1935), présente les peuples du Congo et plus en détail les sous-divisions de l'ethnie mongo. Mais les voisins, les Ngombe, ennemis traditionnels y sont décrits en termes péjoratifs: « *Les Ngombe comme tels ont leurs manières à eux. Ils sont différents des Mongo. Ils sont méchants et belliqueux. Le mal dans lequel ils excellent est la sorcellerie* »

Le démon aussi, semble-t-il, a des tribus préférées ! Nous aurons à y revenir.

E. Rubben nous apprend encore dans ses « Leçons pratiques de lingala » que « *Les Bangala sont plus intelligents que les Bakongo* » (p. 135).

L'auteur vivait à Tumba et à Kinshasa, région des Bakongo où on avait perçu les Bangala comme les premiers auxiliaires des Blancs qui ont aidé à construire Léopoldville<sup>527</sup> comme travailleurs de l'Etat et comme premiers recrues de la Force Publique. Ceci explique sans doute cela

Les Pygmées se voient gratifiés d'une attention particulière : plusieurs livres scolaires ont quelques passages sur eux. Hulstaert, si attentif au respect des coutumes et traditions des Mongo qualifie les pygmées comme suit :

*« Ils ont des manières singulières. Ils ne cherchent pas à développer leur intelligence et leur bien-être ».*

Le protestant Carpenter qui les connaît sous la dénomination de Bafoto les caractérise par ces phrases

*« Ils dépassent tout le monde dans l'art de voler » et « Les pygmées détestent l'eau et sont sales (...). Ils dépassent tous les peuples de l'Afrique Centrale dans le refus du développement de leur connaissance ».*

L'auteur du livre de 1927 des Frères Maristes a remarqué qu'ils ont « *la tête ronde et un gros ventre et qu'ils ne craignent pas la rapine* ».

Il n'est donc pas étonnant que les autres tribus les craignent « *parce qu'ils blessent leurs ennemis à l'improviste avec des flèches et puis se cachent dans la forêt* ».

Voilà rassemblés dans les livrets scolaires à peu près tous les arguments avancés par les autres peuples pour mépriser et maltraiter les Pygmées !

La plupart des manuels ont repris les préjugés raciaux de leur temps. De Coppet conclut ainsi son article « *Races* » dans *l'Encyclopedia Universalis*:

*« A la fin du 19ème siècle, l'Europe cultivée est consciente que le genre humain se partage en races supérieures et inférieures ».*

Et nous en avons la preuve dans *l'Encyclopaedia Britannica*, 14<sup>e</sup> édition “ *The Negro is intellectually inferior to the Caucasian* “.

D'autre part dans plusieurs manuels, comme celui de Van Hullebusch de 1941, il y a des affirmations formelles de l'égalité foncière des races humaines:

*« Enfants, Adam et Eve sont les ancêtres de tous les hommes. Aux yeux de Dieu tous les hommes ont la même essence. La différence est seulement dans la peau adaptée à la région où habitent les hommes (..) Le moniteur explique et rappelle que Dieu aime tous les hommes »*

Malheureusement, ce sont des exceptions !

Quant à la question de fond, à savoir si l'on a affaire là à du racisme, nous sommes en terrain connu ! Une fois de plus, ici, nous retrouvons l'idée que la Noir, plutôt qu'intrinsèquement *bête* ou *inférieur*, est *abêti* ou *infériorisé* par les circonstances. Nulle part, dans les manuels ou livrets eux-mêmes, on n'a nié formellement l'aptitude foncière au progrès et les capacités intellectuelles des Noirs. C'est le climat, ce sont les aléas de l'histoire, c'est la malédiction de Cham, c'est même une mauvaise volonté etc... qui les ont tenus et les tiennent encore éloignés d'une culture et d'une civilisation supérieures. C'est par l'intervention des Blancs, spécialement des missionnaires (car la vraie civilisation est chrétienne), que les peuples noirs peuvent être relevés. Ces opinions des éducateurs exprimées

---

<sup>527</sup> Jusqu'à la fin de la période coloniale, Léopoldville fut une ville marquée, du point de vue des Noirs, par deux langues et deux cultures : les gens qui montaient à la ville depuis le Bas-Congo ou le Bandundu parlaient kikongo, cependant que tous ceux qui arrivaient du Nord en descendant le fleuve parlaient lingala et se voyaient donc qualifiés de « Bangala ». L'unilinguisme lingala de Kinshasa s'explique par le statut privilégié du lingala sous Mobutu.



dans le puissant moyen d'influence morale qu'était le livre scolaire, ne peut qu'avoir eu une emprise importante sur les enfants.

Pour juger de ce que cette emprise a pu être en réalité, il faut encore tenir compte d'une circonstance : la longévité d'un livre est bien plus grande au Congo qu'en Europe. Nos générations de manuels scolaires se suivent à une cadence accélérée et, même quand les éditions sont anastatiques quant au texte, on varie l'illustration, la couverture, d'autres détails de présentation pour faire du faux neuf avec du vrai vieux. Bref, nos manuels sont rapidement obsolètes et vont vite au pilon. Au Congo, rien de semblable : le livre est rare, on en a grand soin, on le conserve, on le répare, on le recolle et l'on s'en sert, littéralement, jusqu'à ce qu'il tombe totalement en loques !

Cette longévité aggrave le fait que les représentations idéologiques ont peu évolué entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et 1950. Il faut reconnaître que la toute dernière génération de livres scolaires en lingala préparée par les Scheutistes de Lisala a omis les énoncés à portée raciale. Mais elle a été la seule !

D'autre part, beaucoup de livres d'avant-guerre étaient encore réédités tels quels et sont en usage jusqu'à l'indépendance et au-delà. Le « *Bosuko w'oyengwu* » (Histoire Sainte) de 1935 a été réédité par le Diocèse de Bokungu aussi tard qu'en 1966. Ce qui veut dire qu'il a été réédité sous les auspices d'un clergé en grande partie africain ! Malgré cela nous y lisons dans la leçon 21 concernant l'arrivée des Blancs au Congo (dont on peut tout de même se demander légitimement ce qu'elle vient faire dans l'histoire « sainte » !)

*« Les chefs de l'Europe ont appris les nouvelles du Congo. Ils ont su qu'il y avait là un grand pays. Mais ces gens là étaient extrêmement méchants et mauvais alors ils chargent Léopold II (...) d'enseigner aux Noirs l'intelligence des Blancs ».*

Cette éducation a-t-elle eu une influence déterminante sur le fatalisme et la fuite de la réalité dans la religiosité charismatique tant à la mode au Congo d'aujourd'hui ? La réponse n'est pas facile à donner, mais elle pourrait bien être affirmative !

### **Fausse écoles et vraies exploitations agricoles ?**

Un passage des accords de 1926, mieux qu'un long exposé, fera comprendre ce dont il s'agit. Il est consacré aux écoles primaires rurales :

*« Dans ces écoles, le travail sera le pivot de toute l'activité scolaire. Et comme le travail des populations rurales est surtout agricole, tout l'enseignement s'attachera à donner le goût de l'agriculture, à en perfectionner les méthodes, à en démontrer le profit.*

*« Aux enfants des régions rurales, un enseignement littéraire quelque peu développé serait de faible utilité. Il leur suffit de savoir lire, écrire et calculer en leur dialecte. En enseignant ces branches, il importe que le maître reste bien pénétré de sa mission: la formation de l'enfant à un travail régulier dans le domaine de l'agriculture et des métiers indigènes.*

*« Afin de faire acquérir aux enfants l'habitude du travail, au moins une heure par jour doit être consacrée aux exercices manuels. L'agriculture en formera la partie essentielle. Une petite exploitation agricole bien tenue où les élèves seraient formés par un travail à caractère éducatif, serait le meilleur centre d'éducation rurale.*

*« Une véritable exploitation agricole serait même désirable, au moins dans les endroits où les produits trouveraient un débouché. Il n'y aurait point d'inconvénient à ce que l'école vende les produits des cultures et de l'élevage et qu'une partie du produit de cette vente soit attribuée à l'instituteur.*

*« Partout où c'est possible sera créé près des écoles rurales un champ d'essai; chaque élève y aura sa parcelle à cultiver. Les cultures porteront à la fois sur les produits d'alimentation pour indigènes et sur un ou plusieurs produits d'exportation dont la diffusion est souhaitable. Il est instamment recommandé de disposer des produits cultivés au profit des*

*élèves, et cela en vue d'éveiller en eux l'intérêt du travail et de leur faire saisir la relation entre l'effort accompli et la rétribution.*

*« Il est à désirer que l'instituteur possède du petit bétail et de la volaille, afin que les élèves puissent s'initier à l'élevage et en apprécier le rendement.*

*« Les travaux de construction et de réparation exécutés avec l'aide des élèves, de l'outillage agricole ou d'habitations, seront extrêmement instructifs.*

*« Il doit être entendu que la pratique à l'école des principaux métiers indigènes marquera un perfectionnement sur les procédés coutumiers de la région ».*

Oublions qu'il s'agit d'un document éducatif, et considérons les choses du seul point de vue économique. Qu'avons-nous là ?

Le terrain, en vertu d'accords datant de Léopold II, n'a rien coûté aux missionnaires. La main d'œuvre, même si des enfants n'ont pas un rythme de travail bien époustouflant, ne leur coûte pas davantage. Le personnel d'encadrement, c'est-à-dire les instituteurs et moniteurs, sont payés par l'état. Enfin, bien que le transport de cageots de légume n'ait pas un rapport direct et évident avec leur apostolat, les missionnaires réussirent probablement à bénéficier pour l'arrivée de leurs fournitures et l'évacuation de leurs produits de franchises de taxes ou de transport.

Imaginez ensuite la tête du colon agricole établi non loin de là, qui a dû, lui, acheter ses terres et son matériel, qui doit payer son personnel, qui ne dispose sur les transports d'aucune franchise ni priorité et sera bien sûr taxé sur les profits qu'il fera. Même profondément croyant, il ne pourra éviter d'avoir l'impression qu'on lui fait de la concurrence déloyale !

Préoccupation qui se reflète, au chapitre « Missions » du Congrès du Parti libéral, des 18 et 19 juin 1932<sup>528</sup>

*« Sans discuter l'œuvre civilisatrice des missions, quelle que soit la confession à laquelle elles appartiennent, il convient que l'activité missionnaire, dès qu'elle revêt un caractère matériel, ne puisse porter préjudice aux colons ni aux organismes s'occupant d'industrie, de commerce, d'agriculture et d'élevage. Il importe que la gratuité des transports et autres accordées aux missions soient strictement réservées à leurs activités religieuses. »*

Il y a en tous cas une chose que l'on peut objectivement constater : toutes les conditions étaient réunies pour qu'existât la POSSIBILITE que les Missionnaires transformassent certains établissements, sous le nom d'écoles, en exploitations agricoles.

Mais l'ont-ils fait ? C'est plus difficile à dire ! Le problème est le seul contre laquelle on soit impuissant en matière d'histoire : l'absence de documents émanant de sources non-partisanes.

Bien entendu, les Missionnaires, quant à eux, crient à la calomnie inspirée par le plus bas des sectarismes, mettent en avant que la plupart de leurs élèves deviendraient de toute manière agriculteurs et qu'il valait donc mieux qu'ils soignassent leurs plates-bandes que leur calligraphie, parlent d'enseignement proche du réel et de ne pas couper l'indigène scolarisé de ses racines rurales et villageoise. Quant aux prix de vente, ils peuvent répondre qu'ils souhaitaient répondre aux besoins des pauvres et que ce sont les prix demandés par les colons rapaces qui étaient trop élevés.

Et il faut bien dire que les critiques, suivant lesquelles la rentabilité l'aurait emporté de loin sur la pédagogie, au point que sur un cycle de deux ans, les élèves n'auraient pas été six mois en classe émanent avant tout de sources qui ne sont pas au-dessus de tous soupçons : cela émane avant tout de militants laïcs, que l'on peut soupçonner de sectarisme, ou des colons agricoles et de marchands, qui auraient de toute façon vu d'un mauvais œil quelque concurrence que ce soit.

---

<sup>528</sup> Source : <http://www.liberaalarchief.be/archief5-1932f.html>

Et, malheureusement, on ne peut guère compter sur les deux autres « piliers de la colonie », l'administration et les compagnies, pour servir de témoins objectifs. Ceci, parce qu'elles étaient confrontées avec un problème permanent de ravitaillement et de prix. La nourriture manquait globalement, et elle était chère. Du point de vue de l'administration, le souci était surtout que cela pouvait, à la longue, nuire à la santé des populations, et contribuer au dépeuplement. Cela ne laissait pas les compagnies indifférentes puisque le dépeuplement et un mauvais état sanitaire réduisaient la main d'œuvre disponible. Mais surtout, elles craignaient la pression à la hausse sur le marché des subsistances, qui engendreraient des revendications de hausses salariales. Compagnies et Administration se trouvaient donc, dans les grandes lignes, d'accord pour souhaiter que l'agriculture produise beaucoup et vende à bas prix. Que cette agriculture soit éventuellement pratiquée dans les écoles les intéressait peu, du moment que les produits soient là et que les prix subissent une pression baissière. S'attaquer aux Missionnaires aurait de plus été chose risquées. Ils avaient, comme on dit, « le bras long ».

Autre chose est que, de bout en bout, l'administration belge ne fut pas favorable à l'établissement des petits colons agricoles et ne leur fit pas de cadeaux, tels que, par exemple, des exonérations et des priorités en matière de transports<sup>529</sup>. Cela concerne moins les Missionnaires que les choix faits dès 1906 : le Congo était la chasse gardée du gros, et même du très gros capital.

### **Ecole et promotion sociale**

Les écoles du Congo belge n'ont pas bonne presse. On fait fondamentalement deux reproches au colonisateur : avoir laissé l'enseignement, jusque très tard, entièrement entre les mains des missionnaires, et avoir mis tout aussi longtemps (trop longtemps) avant d'organiser un embryon d'enseignement supérieur.

Disons-le d'emblée, ces reproches sont fondés et ces défauts, bien réels. Il est peut-être excessif, par contre, d'y voir un plan machiavélique ourdi de longue date pour que, le jour de l'indépendance, les Congolais se retrouvent abrutis par « l'opium du peuple » dispensé par les Bons Pères, et dépourvus d'élite intellectuelle digne de ce nom.

Un cursus scolaire complet, j'entends par là le temps qui s'écoule entre l'entrée en première année primaire et le moment où l'on sort de l'Université avec une Licence, dure, au minimum, seize ans. Un plan ourdi en vue de l'an 1960 aurait donc dû être mis en œuvre à partir de 1944, et conçu encore plus tôt. Autrement dit, poser l'hypothèse de ce machiavélisme implique obligatoirement de le faire remonter à une date où personne, ni en Belgique, ni au Congo, ne pouvait avoir le moindre soupçon de ce que l'indépendance serait acquise en 1960, ce qui montre par là même l'absurdité de l'hypothèse.

Si l'on peut faire des reproches aux Belges, c'est d'avoir conçu cet enseignement avant tout en fonction de leurs propres besoins, c'est-à-dire de leur objectif de disposer d'une main d'œuvre alphabétisée et d'avoir cédé une fois de plus à leur obsession du contrôle social, pour lequel les Missions leur semblaient un instrument de choix. Il faut d'ailleurs être juste, et reconnaître que si cet objectif n'était pas éblouissant, ni même très ambitieux, il a été atteint, et qu'en 1960 le Congo était le pays d'Afrique noire qui avait le taux d'analphabétisme le plus bas<sup>530</sup>. Les illettrés commençaient à faire figure d'exception. Autre chose est que, si l'on

---

<sup>529</sup> Ceci alors que l'agriculture produit, par définition, des denrées périssables !

<sup>530</sup> On fait fréquemment la comparaison avec le sort des colonies françaises, qui en 1960 avaient nombre d'universitaires et autres brillants intellectuels. C'est vrai. Mais les Français avaient adopté une démarche radicalement opposée à celle des Belges. Ils n'ont développé le secondaire et le primaire qu'en fonction du nombre d'étudiants du supérieur qu'ils estimaient pouvoir absorber. Cela impliquait l'acceptation d'un taux d'analphabétisme considérable.

savait lire, il n'y avait pas grand-chose de bien exaltant à lire... Mais ceci est une autre histoire.

D'autre part, le fait d'avoir confié l'enseignement aux seuls Missionnaires avait, en dehors d'inconvénients de principe quant au respect des consciences qui sautent aux yeux, un autre effet pervers. Organisateur de l'enseignement, les Missionnaires tendirent tout naturellement à mettre en avant leur propre estimation des besoins du Congo. Il ne faut donc pas s'étonner que le premier enseignement qu'ils jugèrent nécessaire de mettre en place fut celui qui forme des prêtres !

Mais je souhaiterais évoquer ici un tout autre aspect de l'école coloniale, qui est son rôle dans la création et le maintien des inégalités sociales.

Quand on a laissé se former une discrimination scolaire, il se passe deux choses. D'une part la discrimination devient rigide et lente à corriger, pour les raisons que j'ai dites plus haut : la correction d'une inégalité demande aussi le temps complet d'un cycle d'étude. Mais en même temps, l'école sert de justification à l'existence même de cette discrimination, indépendamment même de son existence.

C'est un peu ce qui peut se passer dans une famille, quand les parents éprouvent le besoin de rappeler à leur fils qu'ils se sont saigné aux quatre veines et ont enduré bien des sacrifices pour le faire étudier. Le fils, selon toute ressemblance, répondra : « D'accord, et merci ! Mais c'est bien moi, et moi seul, qui ai passé les examens ! ».

Les membres du groupe favorisé mettront bien sûr toujours en avant le fait que « ils ont été à l'école » et que, même si, en les faisant y aller, on leur a fait une fleur, il n'en reste pas moins qu'ils ont réussi leurs études, à la sueur de leur front. Quand on leur dira « Tu as pu aller à l'école parce que tu de la tribu X, les chouchous des missionnaires », eux aussi diront « Peut-être que c'est vrai ! Mais c'est bien moi, et moi seul, qui ai passé les examens ! ».

Et, là aussi, il faut tenir compte du facteur « temps » exposé plus haut. Toute modification, dans le domaine scolaire, sort ses effets au bout de quinze à vingt ans. Les vieillards souriront avec indulgence et diront que c'est bien court et même si court qu'on ne le voit pour ainsi dire pas passer. Mais à d'autres points de vue, c'est long ! Très long ! Trop long !

Si une injustice, une inégalité, une discrimination, sont devenus manifestes au point qu'on ne puisse les supporter, qu'on s'en plaigne et qu'on manifeste, il faut y apporter une réponse beaucoup plus vite, sous peine de voir les choses s'envenimer, les sentiments exacerbés déboucher sur la violence... La réponse scolaire, même quand elle est la meilleure, la plus adéquate, demande en général tant de temps pour sortir ses effets, qu'elle en devient inadéquate.

Il faut comparer cette durée d'une « génération scolaire » avec la durée de la colonisation. De la naissance de l'EIC en 1885, à l'indépendance en 1960, il s'est écoulé 75 ans, dont 23 de colonisation privée de Léopold II, et 52 de colonisation par l'Etat belge. Autrement dit, de la reprise à l'indépendance, il s'est à peine écoulé le temps de trois « générations scolaires ».

Or, l'école était le principal, autant dire le seul, instrument de promotion sociale dont les Congolais pouvaient disposer sous la colonie. Le bâton de maréchal du plus héroïque militaire de la Force Publique, c'étaient les galons d'adjudant chef. Les perspectives de carrières civiles n'étaient guère plus exaltantes. Elles l'étaient cependant bien davantage que de rester au village et de gratter la terre. La colonisation a introduit partout en Afrique une société « à deux vitesses » : société moderne des villes et des centres industriels, société rurale

« arriérée ». Le but était bien sûr de faire partie de la première et d'échapper à la seconde. « Stylo, ndiyo, jembe hapana ! » « Le stylo, oui ! La houe, non ! »

Que cela se soit profondément ancré dans la mentalité congolaise, je n'en veux pour preuve que la polémique qui eut lieu, lors de l'élaboration de la Loi électorale de la III<sup>e</sup> République, autour de la question du diplôme universitaire que certains voulaient réclamer des candidats à la Présidence. Aux yeux des Européens, il s'agit là d'une ineptie antidémocratique et il faut, d'évidence, ouvrir la candidature à tous les citoyens, l'électeur ayant la tâche de fixer son choix entre les candidats, diplômés ou non... De manière étonnante, il s'est trouvé beaucoup de Congolais, et de petites gens, pour ne pas raisonner de la sorte et désirer la garantie d'un diplôme, preuve de l'appartenance à l'élite, destinée à gouverner !

L'idée que l'école est un instrument de promotion sociale fait figure de truisme. L'Europe aussi a vécu dans le culte du Certificat d'Etudes... Mais cela a été de pair avec la généralisation de l'obligation scolaire. Dans le Congo d'il y a 100 ans, ne fût ce que de par l'immensité du pays et la difficulté des communications, cette généralisation n'était pas pensable dans l'immédiat. Conséquence redoutable : plutôt que d'être comme en Europe un droit, un devoir, une obligation pour tous, au Congo l'école fut, d'emblée, un privilège ! Puisque privilège il y avait, il y avait donc sélection des privilégiés par l'autorité, c'est à dire par les Blancs.

Le rêve universel des parents humbles, partout dans le monde, c'est « Mon fils aura un sort meilleur que le mien ! », « Mon fils sera un Monsieur ! » « Ma fille sera une dame respectable ! ». C'est aussi vrai au Congo qu'ailleurs<sup>531</sup>. Et puisqu'il en est ainsi, la garantie que leurs enfants seraient scolarisés était un cadeau fort apprécié par différentes catégories de personnes. On offrit la chose aux chefs coutumiers, dans le but de disposer, plus tard, d'une « réserve » de chefs favorables à la colonie. Ce fut un avantage, explicitement prévu dans les lois et règlements, pour les soldats de la Force Publique. Et, de manière non écrite, le privilège fit tache d'huile et s'étendit à tous ceux qui touchaient les Blancs de près. L'école n'était qu'un avantage parmi d'autres. Dans toutes sortes de domaines, le personnel, en particulier domestique (qui voyait le maître tous les jours) recourait à « son Blanc » et lui demandait une petite lettre de recommandation pour les Missionnaires, pour l'Hôpital, pour une administration quelconque... Tout cela était au fond bien naturel. Ecrire un petit mot était une façon commode de se faire bien considérer, qui ne coûtait rien, et, tout de même, on ne va pas reprocher à ces Blancs d'avoir été serviables ! Mais, dans le tas, les possibilités de scolariser les enfants avaient, seules, des conséquences à LONG TERME !

Malheureusement, celui qui se retrouvait « à portée de voix du Blanc », ce n'était pas n'importe qui ! D'abord, par simple proximité géographique. Les Blancs, pour des raisons connues d'eux seuls, s'installaient à proximité de tel village, pas de tel autre. Et bien sûr, puisqu'ils arrivaient du dehors, les gens proches de la porte d'entrée, disons de Matadi ou de Boma, étaient mieux lotis que ceux de l'intérieur, ceux des villes que ceux de la brousse profonde, et ainsi de suite... Très vite aussi, les Belges manifestèrent des préférences de nature tribale (car aucun Congolais ne fut jamais aussi tribaliste que le colonisateur). Dans la Force Publique, tel officier ne jurait que par telle tribu... Ainsi, pour le Lieutenant Lapière, les Tetela étaient « *les soldats préférés de tous les Blancs* »<sup>532</sup> « *On les portait aux nues naturellement* ». Bien entendu, d'autres officiers avaient d'autres ethnies préférées. Et ce qui se disait de la valeur militaire se racontait ailleurs dans d'autres domaines : D'après leur appartenance tribale, tels Congolais étaient « les plus intelligents », « les plus travailleurs », « les plus honnêtes » (qui se prononçait souvent « les moins voleurs »), voire « les plus

---

<sup>531</sup> Et cela apparaît encore, à mon avis, dans l'acharnement que mettent les parents d'élèves, à financer, depuis des années, les écoles eux-mêmes ! Et ceci parfois au prix de sacrifices vraiment stoïques.

<sup>532</sup> BAONI, page 88

propres ». Et, bien entendu, on se chuchotait, entre hommes, des propos sur telle ou telle tribu, où les filles sont les plus... Mais ne bravons pas la décence. On m'a compris !

Il est à remarquer que toutes ces fonctions « dans l'entourage du Blanc », du soldat au cuisinier, du « boy maison » au « boy lavadère » et du jardinier à la ménagère étaient passablement nouvelles. La plupart avaient aussi un côté un peu servile. Elles furent souvent occupées par des gens « ne sachant trop où aller ». Le mode de vie traditionnel au Congo, c'est avant tout l'agriculture, ornée d'un peu de chasse, de pêche, de commerce ou de cueillette. Le réfugié, par définition est une personne qui a dû venir sur la terre des autres, lesquels ne lui donneront pas d'emblée le droit de se mettre à gratter le sol. Comme il faut bien vivre, la « personne déplacée » se précipita sur toutes les occasions lucratives, sans trop écouter son honneur ou sa fierté, car « ventre creux n'a point d'oreilles ». Il faut dire que dans le Congo de 1900, les « personnes déplacées » étaient nombreuses ! Peut-être même certains Européens pensèrent-ils qu'accorder une « discrimination positive » à des gens jusque là sous le coup d'une « discrimination négative » pour user du jargon social à la mode, était faire œuvre utile !

Or, voici par exemple ce qui se passa, vers le début de la période léopoldienne, aux alentours de Luluabourg <sup>533</sup>

Luluabourg se trouve en plein pays Luba, ce qui n'est pas étonnant vu la taille de l'ethnie! Sa création remonte avant l'EIC, au passage de von Wissmann pour compte de l'AIA. A la fondation de Luluabourg, le poste attira de nombreuses populations soucieuses de se mettre à l'abri. On était en effet au voisinage de Ngongo Leteta et de Mpania Mutombo, des "tonga"(chefs collaborant avec les traitants d'esclaves) des esclavagistes Ngwana et à portée des razzias des traitants portugais d'Angola et de celles que les protagonistes de la guerre de succession luba pouvaient lancer pour se procurer des esclaves afin de financer leurs achats d'armes. La proximité d'une base militaire, ainsi que celle de la Mission du Père Cammbier, éminent représentant des « Nouveaux Templiers », avaient donc tout pour plaire!

Toujours compte tenu de la prépondérance quasi absolue des Luba dans la population de la région, les populations qui vinrent se réfugier à proximité immédiate de la FP étaient elles aussi de diverses variétés de l'ethnie Luba. D'aucuns arrivèrent en groupes organisés, survivants de villages raziés, mais encore groupés et arrivant avec leurs Chefs. Ceux-ci, comme Zappo-zap, reçurent de l'EIC l'autorisation de construire de nouveaux villages sur de nouvelles terres.

Qui dit réfugié dit situation précaire, incertitude du lendemain, acceptation facile de n'importe quel « boulot ». Individuellement, beaucoup de réfugiés allèrent travailler chez les Blancs ou s'engagèrent comme soldats, ouvriers militaires, etc... Leurs femmes tombèrent plus facilement dans l'une ou l'autre forme de prostitution, que ce soit avec les Blancs ou avec les soldats. Zappo-zap passe pour avoir découvert facilement qu'il y avait beaucoup d'intérêt à devenir le fournisseur de « ménagères » des nouveaux maîtres. Ce qui est moins anodin, c'est qu'en 1895, quand éclata la révolte des Baoni de Luluabourg, les villages de réfugiés établis près de la ville prirent le parti des Blancs. Zappo-zap cacha même le lieutenant Cassart. Ils furent bien sûr récompensés ensuite de leur attitude de « collaborateurs »...

Au bout d'un certain temps se créa une situation où tous les avantages pleuvaient sur les "nouveaux immigrants", parce que les fonctions qu'ils avaient acceptées avaient tendance à faire « boule de neige », soit tout simplement à cause de la proximité du patron blanc (toujours susceptible de donner un mot de recommandation pour un autre Blanc, etc...), soit de façon officielle, par le biais de la scolarisation (les enfants de soldats étaient automatiquement scolarisés ; ayant été à l'école, ils trouvaient ensuite de meilleurs emplois, et ainsi de suite...). Cette situation finit par apparaître comme carrément discriminatoire, au détriment des authentiques originaires.

---

533 Kananga

Et (nous y voilà !), quand une discrimination trouve, en tout ou en partie, son origine dans un accès discriminé à l'enseignement, il faut une longue période pour redresser les choses, et les passions ont tout le loisir de s'envenimer. En principe, en effet, la solution d'un tel problème devrait être simple : il suffit de mettre fin à la discrimination scolaire, dont la discrimination sociale découle, pour mettre fin à celle-ci. Malheureusement, ce n'est pas faisable parce que cela prendrait au bas mot une quinzaine d'années. Sur ce temps-là, les mécontentements et les rancœurs ont tout le temps de mûrir en haine farouche. C'est ce qui est arrivé : la rancœur a tourné en haine chez les occupants « de souche ». Ces derniers finirent par s'identifier en prenant le nom de la rivière Lulua (ou « Luluwa »). Ils ne se distinguent en effet de leurs "ennemis" Luba ni par la langue, ni par les institutions.

Si les Luluwa, donc, sont en fait des Luba et parlent le tshiluba, on note cependant chez eux un développement particulier des « mastwar » (conte oraux « adapté » du folklore européen) et leur sculpture a évolué en s'écartant des stéréotypes luba, devenant moins hiératique, mais plus tourmentée. Peut-être les sculptures aussi grimacent-elles devant l'injustice ? Bref, la colonisation a introduit parmi les Luba du Kasai une distinction supplémentaire qui devait avoir des conséquences tragiques, en partie parce que l'accès à l'école est venu approfondir et pérenniser ces distinctions.

L'opposition Luba / Luluwa, qui passe souvent pour le type même du « conflit ethnique » est en effet un conflit d'intérêt à l'intérieur des Luba-Kasai, et non une opposition entre deux groupes ethniques, et, loin d'avoir des origines qui « se perdent dans la nuit des temps », elle ne remonte pas plus loin que la colonisation. On ne se fait cependant pas faute de considérer les « massacres de Bakwanga »<sup>534</sup> comme un exemple type de sauvagerie tribale ! Une « sauvagerie » qui en fait trouve en partie sa source dans l'école « civilisatrice » !

En dehors du fait d'avoir provoqué des événements d'une gravité exceptionnelle, l'exemple Luba/Luluwa présente un autre intérêt : c'est l'histoire d'une discrimination commencée AVANT l'EIC, et qui a sorti ses effets les plus spectaculairement ravageurs APRES L'INDEPENDANCE, ce qui illustre bien combien il s'agit d'un processus long. Mais, bien évidemment, l'accès à l'école n'est pas le seul en cause ! Le processus est plus global et même, au départ, justifié par la situation précaire des réfugiés.

C'est souvent une histoire de ce genre qui remonte à la surface, quand on « gratte » un peu pour découvrir la raison d'être de récriminations faites par des groupes ou des régions qui se disent « abandonnés », « déshérités », « négligés » ou « minorisés ». L'accès à l'enseignement y a souvent joué un rôle, à la fois en en pérennisant les inégalités et en leur donnant un semblant de justification. Bien entendu, je ne prétends aucunement que l'école fut en ce cas le facteur unique, et je ne méconnais pas non plus, là où des affrontements réellement graves ont eu lieu, le rôle qu'y ont joué des démagogues toujours prêt à souffler sur n'importe quel feu, du moment qu'il leur semble que c'est leur soupe qui y cuit. (Et ces démagogues ne sont pas toujours, ou tous, Congolais...). Il me semble toutefois qu'il y a là un facteur rarement cité, qui fait remonter loin les causes profondes de certains mécontentements.

Léopold II, en instaurant le monopole des congrégations missionnaires sur l'enseignement, et ses héritiers, en le maintenant sans le modifier, ajoutèrent une cause de discrimination supplémentaire : la religion.

Je dis bien « sans la modifier » car personne ne tint compte d'une suggestion de la Commission d'Enquête, pourtant marquée au coin du plus parfait bon sens.

*« Nous proposons donc qu'une loi vienne obliger les pères de famille résidant dans un certain rayon autour des missions à envoyer leurs enfants, jusqu'à un âge à déterminer et qui*

---

<sup>534</sup> Mbuji Mayi, Épisode très sanglants de la tentative de sécession du Sud Kasai. (août 1960)

*ne pourrait dépasser quatorze ans, à l'école de la mission pendant quelques heures par jour. Il va sans dire que les élèves ne seraient pas internés et que, sous prétexte d'instruction professionnelle, ils ne pourraient être employés à des travaux excédant leurs forces. Dans tous les cas, à la demande expresse des parents, les enfants seraient dispensés de suivre le cours de religion. »*

En effet, les circonstances peuvent faire qu'une entité autre que l'Etat – et ce n'est pas forcément, non plus, une Eglise : ce pourrait être le cas, par exemple, d'une Compagnie industrielle ou commerciale – soit momentanément seule en mesure de rendre au public un service qui ferait normalement partie des tâches des pouvoirs publics. Ainsi, dans années '20, la demande croissante et insatisfaite de main d'œuvre instruite pour les usines en aval des mines du Katanga suscita l'organisation d'un enseignement professionnel par les compagnies minières.

Une organisation privée se trouve être seule, sur un territoire donné, à posséder une école, ou un dispensaire, ou un hôpital, initialement prévu pour l'usage de ses adeptes ou des membres de son personnel. Il est très naturel que cette organisation fonctionne, a moins pour un temps, comme une sorte de « service public suppléant »... mais à condition de ne pas rester un club privé où l'on demande la carte de membre à l'entrée.

Les Missionnaires ne renoncèrent jamais à faire de leurs écoles des lieux de prosélytisme, et même de pression sociale. L'école catholique était pour les catholiques. C'était l'imitation pure et simple de la situation européenne... mais en Europe, le réseau scolaire était suffisamment dense pour qu'on ait le choix !

Dans certaines régions du Katanga, du Kasai et de la province de Léopoldville<sup>535</sup>, on frisa carrément la démence, car il s'y rencontrait des catholiques et des protestants. Si les hasards de la géographie faisaient qu'un enfant, pour n'avoir pas à faire trop de chemin ou affronter les difficultés d'un internat, n'avait à sa disposition qu'une école primaire catholique et une école secondaire protestante, il était condamné à changer de religion à 12 ans. Et l'on risquait d'exiger que toute la famille fasse de même. Quel était alors le sort du petit frère, encore à l'école catholique ? Il n'est donc guère étonnant que les demandes les plus nombreuses et les plus répétées en faveur de l'école officielle soient venues de ces régions où les sectarismes religieux s'affrontaient !

---

<sup>535</sup> Actuellement Bas-Congo, Kinshasa et Bandundu, moins la région du lac Tumba



## Ethnologie coloniale et missionnaire



**Chefs coutumiers d'Inongo posant pour un Blanc de passage**

D'entrée de jeu, il avait été bien vu, pour les cadres de la colonie, de s'intéresser aux us et coutumes de leurs administrés indigènes, avoir écrit des articles acceptés par le « *Mouvement Géographique* » était un bon point au dossier et comptait pour l'avancement, dès les temps héroïques de Léopold II.

Du côté des missionnaires, pour des raisons différentes, on avait des préoccupations du même genre. Prêcher requiert bien sûr de connaître la langue de ses ouailles, et se tirer d'affaire en brousse, de connaître leurs coutumes. D'autre part, la dépendance des Missions vis-à-vis de bailleurs de fonds, poussait à attirer l'intérêt sur leur action. Et, parmi les sujets sur lesquels ils pouvaient écrire, les pages étranges et pittoresques sur les us et coutumes des indigènes étaient fort appréciées. Les missionnaires furent d'ailleurs les grands pourvoyeurs en littérature coloniale et exotique du public belge.

### Limites

Il va de soi que des connaissances ethnologiques acquises par l'intermédiaire de gens qui étaient là pour détruire, asservir ou déformer les sociétés traditionnelles (les agents de la territoriale) ou pour éradiquer les croyances léguées par les Ancêtres (les missionnaires) sont sujettes à caution et qu'à l'heure actuelle, non seulement plus personne ne travaillerait de la sorte, mais que les résultats acquis de cette manière seraient descendus en flammes ou noyés sous les quolibets, par tous les africanistes. Mais, même si la manière dont ils sont écrits ne correspond plus à nos exigences actuelles, les écrits de l'ethnologie coloniale sont souvent les seules sources dont nous disposons pour certains événements qui ne se renouvelleront jamais. Il faut donc souvent nous contenter de ce que nous trouvons dans le BJIDCC, ou dans les publications missionnaires, et même être contents de l'avoir !

Il faut d'ailleurs dire que si l'on ne perd jamais de vue la fin ultime, qui est d'administrer ou d'évangéliser, s'il est même de bon ton qu'un étudiant faisant son mémoire sur quelque matière coloniale, indépendamment de toute idée de départ outremer, y glisse un petit chapitre « Notre Intervention » pour souligner le parti que la colonisation pourrait tirer de ses recherches, l'intention de servir les intérêts des autochtones va tout autant de soi que l'intention colonisatrice !

La période de l'Ordre Colonial c'est, par excellence celui où le « eux » et le « nous » tendent à s'effacer derrière le « tous ensemble », et ceci même si l'on savait que souvent la participation des indigènes était tout, sauf volontaire !

C'est d'autant plus vrai que ces faits ethnologiques étaient souvent évoqués dans le cadre de l'une de ces polémiques, de ces tiraillements qui opposaient entre eux les « trois piliers de la colonisation ». Décrire les beautés, les mérites et la valeur des cultures ancestrales, en prôner la conservation, était fréquemment un argument utilisé par les Missions

dans leur tentative de garder le plus possible les populations dans leurs villages, où ils étaient certains d'avoir de l'influence, et de résister ainsi aux incessantes pressions de l'industrie avide de main d'œuvre.

### **Ethnologie, science auxiliaire de la catéchèse ?**

Bien entendu, vers la fin de la colonisation, la situation changera notablement, et il y aura bon nombre de travaux scientifiques faits par des ethnographes ou des anthropologues de métier. Il va sans dire qu'avec les travaux de Jan Vansina ou de Luc de Heusch, pour n'en citer que deux, on sera au niveau du véritable professionnalisme ! Mais il n'en reste pas moins vrai que, durant l'entre-deux-guerres, la plupart des travaux furent l'œuvre d'amateurs, et de plus, l'œuvre de gens qui avaient, auprès des indigènes, d'autres fonctions, plus visibles même que leur recherche, fonctions qui ne pouvaient qu'interférer doublement : en influençant à la fois leur regard sur les sociétés et cultures locales, et en influençant aussi leurs informateurs, parfois enclin à donner la réponse dont on se doute qu'elle fera plaisir... Or, ce sont ces travaux d'amateurs qui vont constituer le fonds sur lequel la recherche ultérieure va bâtir.

Et quand, plus tard, Jan Vansina, par exemple, pour son « *Introduction à l'ethnographie du Congo* », devra situer sur la carte les groupes ethniques dont il veut parler, il les tracera d'après des ethnologues missionnaires comme Hulstaert, Van Wing, Boelaert ou De Rop.

Bien que l'administration ait produit des textes ethnologiques parfois fort intéressants, les missionnaires ont été les plus grands producteurs de ces documents « d'ethnologues amateurs ». Il est fréquent, quand on compulse la bibliographie relative à un sujet, de se demander si l'on n'a pas ouvert par erreur les actes de quelque synode, tant les noms accompagnés de « Mgr. » ou de « R.P. », ou suivi de lettres indiquant leur congrégation, sont nombreux. Il y a à cela plusieurs raisons.

Et, disons le franchement, la première et la principale est un intérêt humain et sincère pour les populations congolaises. Les membres de l'administration territoriale avaient à gérer beaucoup de choses : des superficies de plantation, des routes, des travaux, des voies d'eau, des fonds et une (très) belle quantité de paperasse. Ce n'était que la dernière « corde » de manioc mesurée et le dernier coup de tampon à l'ancre grasse donné sur le dernier formulaire, qu'ils pouvaient s'adonner à des occupations culturelles. Le prêtre, au contraire, fait (en principe !) passer l'humain en premier. En outre, alors que les membres de l'administration faisaient couramment le tour du pays au cours de leur carrière, étant mutés quand ils montaient en grade, les missionnaires, au contraire, restaient fréquemment à poste fixe, si pas au même endroit, du moins dans les mêmes parages durant toute leur carrière, pour ne pas dire durant toute leur vie. Enfin, il leur était souvent permis de se consacrer presque entièrement à leurs recherches, s'ils en recevaient de leurs supérieurs la permission, ou même l'ordre.

Malheureusement, leurs recherches ne portaient pas d'un intérêt purement scientifique ou simplement humain. La langue et la culture ne les intéressaient pas en tant que telles, mais en tant que moyen pour rendre leur travail d'évangélisation plus efficace. Il est frappant, par exemple, de voir combien d'entre eux, si l'on consulte leur bio-bibliographie, sont auteur, presque simultanément, du premier dictionnaire d'une langue donnée, et de la traduction dans cette langue du Nouveau Testament, de l'Histoire Sainte ou du Catéchisme. Leur idée première, même si ensuite ils se laissent prendre au charme d'une culture et s'en font les défenseurs, est de pouvoir prêcher dans sa langue. La linguistique bantoue est pour eux une science auxiliaire de la catéchèse.

Cela n'est pas étonnant, au fond, parce que les missionnaires ne donnent pas d'eux-mêmes, ne se font pas d'eux-mêmes une image très intellectuelle. Hommes de Foi et de conviction, bien sûr, mais hommes d'action ayant les deux pieds bien sur terre, telle est l'autoportrait en pied du « Mon Père » par lui-même. Il ne se prétend, ni un mystique, ni un

grand intellectuel encyclopédique. Nous verrons le père Hulstaert, lancé dans des travaux philologiques qui aboutiront à une Grammaire et à un Dictionnaire du Lomongo, l'un et l'autre monumentaux, déclarer qu'il est un homme utilitaire et pratique, et non un « rat de bibliothèque ».

Et quand, plus tard, les Missionnaires prendront la défense des cultures autochtones, ce sera en partie dans un but apologétique. On prétendra barrer la route à l'enseignement laïque au nom de « l'esprit naturellement religieux du Noir qui se manifeste dans sa culture ». Et l'on a soin de rencontrer cette religiosité bantoue sous des formes et des sens étonnamment proches du christianisme... si proche que l'on se demande quand même si les bons pères ont vraiment « trouvé » ces choses, ou s'ils les ont apportées dans leur bagages. Cela envahit même la grammaire. Il est rare, sur un manuel de quelque étendue, de ne pas rencontrer un exemple du genre « *Mungu ni roho tupu : Dieu est pur esprit* »... citation qui doit être basée, du moins on le suppose, sur la conviction que le swahili est « naturellement » fait pour traduire le petit catéchisme de Malines !

Dans certains cas, missionnaires et administrateurs prirent des décisions sur des questions « ethniques » qui étaient avant tout des décisions tactiques. Et, malheureusement, les connaissances ethnologiques des missionnaires servaient souvent à leur fournir des bases « historiques » ou « ethnologiques ». La pire, probablement, des affaires de ce genre ne se passa pas au Congo, mais au Ruanda, au début du mandat belge, quand Mgr. Classe poussa énergiquement à la christianisation « par les élites », ce qui à ses yeux voulait dire par les Tutsi, et contribua ainsi à pousser les Belges dans un politique très « ethniste » qui avantagera tant et si bien les Tutsi qu'un « retour de manivelle » à l'indépendance en devenait presque fatal. C'est l'une des racines lointaines du génocide de 1994.

De plus, d'une certaine manière, certains missionnaires africanistes vont avoir tendance à régler, par Congolais interposés, des problèmes belgo-belges...

## **Ethnologie flamande**

Le premier recensement général de la population belge date de 1846, il révèle que 55% de la population belge est de langue flamande. Cependant, durant tout le 19<sup>ème</sup> siècle, c'est bien la langue française qui domine, elle est la langue des élites. Elle sera d'ailleurs la seule langue officielle jusqu'en 1898<sup>536</sup>. Véritable monopole au sein du monde économique, universitaire et même au niveau de la presse, le français n'exerce toutefois pas de domination absolue dans les milieux populaires. Dans ses rapports avec l'administration, la population utilise les deux langues. La situation est donc celle d'une langue de culture, le français, utilisée à travers toute la Belgique par les gens instruits et cultivés, qui se superpose à un ensemble de dialectes, germaniques au Nord<sup>537</sup>, latins au Sud et, à Bruxelles, quelque peu mélangés<sup>538</sup>. Le peuple est patoisant et souvent illettré. On se francise au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle sociale.

Nous l'avons vu en évoquant les mécanismes politiques belges à l'époque de Léopold II : la réforme électorale de 1893, même si elle n'introduisait le suffrage universel que

---

<sup>536</sup> Cela ne veut bien sûr pas dire qu'on ne trouvait aucun livre en flamand ! Simplement, il n'y avait aucune obligation légale à ce qu'une publication, par exemple un affichage officiel, soit fait dans la seule langue vraiment comprise de la population dans le Nord du pays.

<sup>537</sup> Il n'a pas semblé évident d'emblée que la langue germanique du Nord de la Belgique était le néerlandais et qu'il s'agissait du même parler qu'aux Pays-Bas. Il est fréquent de lire, sous la plume de gens de bonne foi, que les patois flamands étaient « des dialectes allemands » (tout dépend du sens exact que l'on donne au mot « germanique » !). Il y eut des tentatives diverses pour codifier un « flamand littéraire de Belgique » (distinct, donc, du néerlandais), comme celle de Desroches, basée sur l'Anversois et la Flandre occidentale avait produit un « ouest-flamand littéraire » (langue entre autres des poèmes de Guido Gezelle). Jusque dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, de vieux avocats ont continué à plaider en ouest-flamand devant les cours et tribunaux de Bruges. Le néerlandais finit par l'emporter.

<sup>538</sup> « L'accent belge » des histoires françaises est en fait un accent bruxellois.

tempéré par le vote plural et la limitation du droit de vote aux hommes de plus de 25 ans, avait sonné le glas d'une Belgique uniquement bourgeoise et francophone. Mais les partisans du suffrage universel étaient aussi partisans de la démocratisation de l'école. Les nécessités économiques poussaient dans le même sens : on avait de plus en plus besoin d'une main d'œuvre instruite. L'école restait cependant linguistiquement séparée de la population, puisqu'elle enseignait en français. La parenté des dialectes wallons avec le français faisait que cela ne choquait pas trop en Wallonie, alors que cela constituait un véritable obstacle pour les flamands.

A partir de la Première Guerre Mondiale, par un phénomène très lent dont bien sûr les premiers intéressés – les Wallons – seront les derniers à se rendre compte – le français, mondialement, est en perte de vitesse. Petit à petit, il va perdre sa position de première langue internationale, de langue de la diplomatie et des affaires, au profit de l'anglais. Du point de vue de qui n'est pas francophone naturellement, cela représente une énorme différence. Faire l'effort d'apprendre une langue étrangère (par-dessus le marché pas des plus simples) pour communiquer avec le monde entier est une chose. L'apprendre pour communiquer avec une communauté de quelques millions de voisins, qui souvent vous regardent de haut et se prennent un peu pour le nombril du monde, c'est une toute autre affaire. L'intérêt d'apprendre le français est de moins en moins évident. Pour les usagers de la langue française, le rôle croissant de l'anglais dans la vie internationale a peut-être été une complication un peu humiliante. Cela laisse les néerlandophones parfaitement froids : ils se mettront, de manière croissante, à l'anglais pour la communication élargie.

C'est le flamingantisme de cette époque, qui nous intéresse, bien sûr, puisque c'est la période centrale de la colonisation belge, et que c'est à ce moment, dans l'entre-deux-guerres, que va s'exercer l'influence d'un certain nombre d'ethnologues et linguistes missionnaires flamands, comme Hulstaert, Boelart, etc... Les développements ultérieurs de cette problématique en Belgique ne nous intéressent pas ici, car sans influence sur le Congo.

A côté de ces changements dans le statut international des langues, les choses se compliquaient encore d'un aspect philosophique et religieux. Depuis la Contre-réforme du XVII<sup>e</sup> siècle, il avait régné en Flandre un assez désagréable obscurantisme catholique d'une remarquable étroitesse de vue, qui se méfiait extrêmement du contenu démoniaque de tout ce qui était écrit en français. La langue de Voltaire et de la Révolution ne pouvait que charrier des miasmes intellectuels dangereux. « *Wat Waals is vals is* » (Ce qui est wallon – en français - est faux »). Or, il se faisait que l'industrialisation, donc l'urbanisation de la Belgique, liée surtout au charbon wallon, avait influencé et modifié beaucoup plus la Wallonie que la Flandre, restée plus rurale et donc mieux contrôlée par le clergé et le parti catholique<sup>539</sup>. Le Flamand est présenté comme préservé de la dénationalisation, de la déchristianisation et de l'industrialisation. Les gens de Flandre étaient souvent atrocement pauvres mais, grâce au ciel, ils restaient pieux.

La forte emprise du clergé en Flandre va d'ailleurs inspirer aux laïques, libéraux ou socialistes, l'idée que la francisation serait une bonne chose. Non pas par envie de brimer la population flamande, ou par mépris de sa langue et de sa culture, mais parce qu'on y voit une manière de la libérer de l'emprise du clergé. Les anticléricaux ont tendance à considérer que le recul du flamand c'est aussi le recul du fanatisme, de l'obscurantisme et de la superstition. Et comme ils n'en font pas un mystère, cela renforce les catholiques dans leur propre conviction... C'est le parfait exemple du cercle vicieux.

---

<sup>539</sup> La confusion entre Eglise catholique, d'une part, et Parti Catholique, de l'autre, n'est pas mon fait, mais bien celui de ces deux institutions, à l'époque dont nous nous occupons. Le Parti Catholique se voulait en quelque sorte le « bras séculier » de l'Eglise, et prenait ses instructions à l'Evêché, et les prêtres ne se faisaient pas faute de recommander à leurs paroissiens de « bien voter ».

Il était d'autant plus naturel à ce clergé missionnaire d'être populiste, qu'il était très généralement d'origine populaire, plus précisément paysanne. Lorsqu'on parcourt la liste des Missionnaires qui se sont illustrés au Congo, on voit défiler la liste de presque tous les villages des Flandres. Et l'on plaisante parfois sur la manière dont les paysans du début du XX<sup>e</sup> siècle géraient leur progéniture : le premier fils reprend la ferme, le deuxième se fait militaire, le troisième, curé et le quatrième, s'il s'en présente un, missionnaire au Congo...

Il faut tout de même remarquer qu'en 1890 ou en 1900, être prêtre était une fonction de prestige qui vous classait d'office parmi les « notables ». Ces hommes auraient donc pu satisfaire l'envie que l'on sous-entend chez leurs parents, de ne pas trop morceler les terres, en menant une vie bourgeoisement confortable et en faisant de bons repas chez le châtelain et le notaire du village. Ils y ont renoncé pour une vie aventureuse et qui comportait alors de sérieux risques. Ayons l'honnêteté de reconnaître qu'ils étaient tout simplement courageux.

La cause du peuple, celle de la langue et celle de la religion<sup>540</sup> sont à leurs yeux convergentes, au point que l'on pourrait dire qu'elles sont identiques. Un autre slogan célèbre est « *Alles voor Vlaanderen, en Vlaanderen voor Kristus* » (« Tout pour la Flandre, et la Flandre pour le Christ »), d'ailleurs souvent réduit aux lettres AVV/VVK, disposés en croix.

Le baptisé, soldat de Dieu, se doit de vaincre, comme autrefois, les païens et les méchants. Ce qu'ils défendent c'est le Christ, c'est l'Eglise, et c'est la Flandre. Car les catholiques sont la Flandre: Le vrai patriotisme est celui des baptisés, être catholique et flamand ne font qu'un. Défendre la Flandre, c'est aussi défendre une civilisation traditionnelle. Ils détestent l'usine, le capital, sur lesquels règnent le français et Lucifer. Ils aiment la terre, car le Seigneur est le maître des champs. Le village représente le bien, et la ville incarne le mal. Le passage de l'économie terrienne à l'économie industrielle est un désastre dont les *fransquillons* sont les auteurs et les profiteurs. Ils sont ainsi populistes, assurés de défendre le peuple, les paysans contre le capitalisme, les petits commerçants contre les bazars et les grands magasins. Mais c'est une réaction sincère devant des souffrances réelles, qui ne s'assortit d'aucune analyse en profondeur pour y chercher des remèdes ou des solutions.

Sans doute y a-t-il chez eux un certain simplisme de propagande, mais ils ont une sincère horreur de l'industrialisation, de la machine et de l'atelier qui dévorent les individus, du capital roi avec sa cour d'agioteurs, de boursiers, d'industriels de toute sorte.... L'Age d'Or se situe dans le passé, pas dans l'avenir. On vit ainsi dans la nostalgie d'un passé médiéval. Tout n'était pas parfait dans la Flandre d'autrefois et cependant le peuple paraissait gai, les visages étaient ouverts, on chantait, on dansait à tout propos. Bref, c'est du Breughel, mais uniquement celui des noces et des kermesses, pas celui de la *Dulle Griet* et du *Dénombrement*...

Ce populisme va les mener à avoir un sentiment sincèrement anti-bourgeois. Mais du fait que la bourgeoisie flamande est *fransquillonne*, qu'elle méprise la langue du peuple et ne la parle pas, et que tout ce qui est francophone ne mérite que méfiance, la constatation (exacte) des ravages du capitalisme bourgeois ne va pas les faire devenir anticapitalistes, ni les inciter à se sentir solidaires avec les ouvriers wallons, pourtant exploités par la même bourgeoisie. Il suffira que, en l'espace de deux ou trois générations, la bourgeoisie flamande sente le vent tourner, se mette à parler néerlandais et fasse éduquer ses enfants dans les écoles flamandes, pour qu'elle se voie au contraire confirmer dans son rôle de classe dirigeante.

Sous Léopold II, le mouvement flamingant est perçu comme patriotique<sup>541</sup>. Ce patriotisme est affirmé par tous et avec vivacité, autant chez les cléricaux que chez les

---

<sup>540</sup> Ce rapport à la religion a évolué avec le temps, pour des raisons dont l'exposé nous entraînerait trop loin. Disons scématiquement qu'avant la guerre de 14, on est Catholique flamand, tandis qu'après on est Flamand catholique. Au fil du temps, l'identité culturelle a pesé de plus en plus lourd, la religion, de moins en moins.

<sup>541</sup> Dans les premières années de l'indépendance belge, le patriotisme avait incité à chanter la gloire du grand passé de la Belgique. C'est donc en français que l'on mit en avant un certain nombre de figures, surtout

anticléricaux. Ils se félicitent d'être les meilleurs belges, ceux qui par l'originalité de leur culture se démarquent le mieux de la France, constituant ainsi le rempart idéal à la contagion française. Cet éloignement moral de la France est souvent cité comme un facteur national par excellence. Henri Conscience liera on ne peut plus étroitement adhésion aux idées flamandes et patriotisme. Il n'est donc nullement étonnant que Léopold II ait choisi de préférence une congrégation très « *vlaamsvoelend* » comme les Pères de Scheut, pour s'occuper des Missions « nationales ».

Leur patriotisme vaut aux flamingants d'être honorés par les pouvoirs publics sans que leurs droits soient mieux reconnus. Le gouvernement encourage les initiatives flamandes en matière littéraire en accordant des primes, en organisant des concours etc. Mais un mouvement de contestation, avec à sa tête Julius Vuylsteke se fait entendre : il dénonce le fait que le peuple flamand se voit refuser ses droits légitimes et qu'il s'agit ici d'une sorte de compensation qui ne suffit pas. Certains vont jusqu'à dire que le gouvernement manipule ces écrivains en leur offrant des primes, ce qui les par la suite les empêche de défendre la cause flamande.

La fameuse « frontière linguistique » qui traverse la Belgique est fort longue, et donc les deux communautés y sont très fréquemment en contact. Il n'est pas rare de rencontrer des familles qui, au cours de leur histoire, ont franchi plusieurs fois cette frontière. Il est encore plus fréquent de rencontrer des couples formés de conjoints venant de communautés différentes. A preuve, le nombre de Flamands qui ont un nom français, et, à l'inverse, les nombreux wallons dotés d'un patronyme néerlandais. Et, si l'on dresse un peu en détail l'arbre généalogique d'une famille belge, il est très fréquent que l'on découvre des rameaux poussés loin au-delà de la fameuse « frontière ».

En fait, l'appartenance d'un Belge à l'une ou l'autre communauté est déterminée avant tout par la langue dans laquelle il a été scolarisé. Tant qu'il n'ouvre pas la bouche, rien ne permet de se faire une idée de son appartenance ! De là découle qu'en Belgique les questions de rapports entre communautés sont linguistiques, et que ce mot est d'ailleurs pratiquement synonyme de « communautaire »<sup>542</sup>. Il n'y a en effet aucun autre critère distinctif que la langue que l'on parle, qui est avant tout celle dans laquelle on a étudié. Tant que l'école a été uniquement française, et que l'on ne s'est exprimé qu'en français dans les classes dominantes, école et ascension sociale ont été synonymes de francisation.

De ce fait, la montée du nationalisme flamand a signifié avant tout une lutte pour obtenir un enseignement dans leur langue, son usage obligatoire dans l'administration, en justice, etc... Comme le dit un autre adage « *De taal is gans het volk* » (La langue, c'est tout le peuple). Cela ne fut possible qu'en délogeant le français de positions qu'il occupait abusivement.

Comme ces revendications se heurtèrent à des inerties considérables, dont les moindres ne furent pas celles des « fransquillons », c'est-à-dire de la bourgeoisie francophone de Flandre, le sentiment positif d'appartenir à la communauté et à la culture flamande finit par dériver, chez certains, et par s'aigrir en un sentiment négatif d'agressivité à l'égard des fransquillons, des wallons, des francophones et même du français en général.

Cette dernière attitude ne concerna qu'une frange extrémiste mais, par contre, ce qui se développa chez tous les Flamands, ce fut *l'idée qu'il existe une affinité très étroite entre*

---

médiévales, en soulignant fièrement qu'elles étaient « flamandes ». Il est exact qu'à cette occasion on commit l'une ou l'autre bourde, comme de traduire en flamand le nom de Rogier del Pasture, Tournaisien, qui devint Van der Weyden. C'est là, si l'on veut, une falsification, mais il serait abusif de l'imputer au flamingantisme. Elle a été l'oeuvre de patriotes belges cocardiers s'exprimant en français.

<sup>542</sup> Il a d'ailleurs été utilisé pendant un temps pour désigner tout ce qui concernait le contentieux Flamands/Wallons. L'appellation « communautaire » est apparue plus tardivement, pendant que se préparait la réforme constitutionnelle de 1980.

*identité, conscience ethnique et culturelle, et langue*<sup>543</sup>. En fait, en faisant comme tout le monde, c'est-à-dire en généralisant leur expérience propre, ils en arrivèrent à faire de leur équation « peuple = langue » une vérité générale et universelle. Là où ce rencontre une identité populaire dont la défense implique la promotion d'une langue populaire (*volks taal*), les Flamands font merveille. Les ONG flamandes ont ainsi puissamment contribué à l'apparition et à la diffusion d'une littérature en créole à Haïti. La chose la plus étrange, à leurs yeux, est qu'un combat pour une identité communautaire puisse ne pas se confondre avec une question de langue ! (Or, ce fut le cas, par exemple, en Irlande, où la revendication d'indépendance ne visa pas à remplacer l'anglais par le gaélique).

A cela vint encore s'ajouter que l'Eglise et le Parti Catholique, échaudés par la manière dont ils avaient perdu leur influence en Wallonie au fur et à mesure de l'industrialisation, s'accrochèrent à la chance qui leur était donnée d'être cette fois les bénéficiaires de l'élargissement du suffrage universel en identifiant la Flandre au catholicisme et l'athéisme rouge à la langue française.

Ayant ces idées dans leurs bagages, les missionnaires flamands, qui furent largement majoritaires au Congo, se trouvèrent devant une situation qui posait bien des problèmes, voire de véritables cas de conscience !

En effet, évangéliser et civiliser les Congolais n'allait pas sans mimétisme. Devenant chrétiens et assimilant notre civilisation, ils allaient vouloir devenir « comme nous »... Mais ce « nous » pour des gens marqués par le particularisme flamand, et qui, ne l'oublions pas, identifient plus ou moins sciemment la Flandre chrétienne (opposée à la Wallonie incroyante) à la religion, à cette foi qu'ils ont pour vocation de répandre, est parfois un « nous » vraiment très particulariste.

Ainsi, une photo très significative a longtemps servi de couverture arrière à diverses publications missionnaires paraissant en langue néerlandaise. On y voit, sous un ciel dramatique (en noir et blanc, le ciel de la saison des pluies prend des allures presque nordiques) et sur le fond d'une vaste savane plate (« le plat pays »<sup>544</sup>), une jeune africaine en prière devant une Vierge de Lourdes dans sa grotte. La « grotte » est l'habituelle rocaille de blocs de pierre cimentés qui « orne » un certain nombre de sanctuaires mariaux, et la Madone est tout aussi standardisée. La jeune fille est coiffée d'un foulard, ce qui n'a rien d'exceptionnel en Afrique, mais elle ne le porte pas à l'africaine, comme « mouchoir de tête » mais en triangle noué sous le menton, ce qui lui confère une silhouette générale très « rurale flamande ». Brochant sur le tout, une large inscription « *Zoals bij ons in Vlaanderen...* » (Comme chez nous en Flandre...) On peut difficilement aller plus loin que cela dans le mimétisme !

Or, paradoxe, les Missions avaient le monopole de l'enseignement dans la colonie. Celle-ci avait comme langue officielle le français. Allaient-ils, eux qui étaient Flamands, à peine échappés de l'oppression francophone, faire subir à d'autres ce qu'ils avaient eux-mêmes subi ? Allaient-ils, eux qui étaient prêtres, répandre la langue du plus affreux et blasphématoire athéisme ? Puisque « *toute la conscience du peuple réside dans sa langue* », n'était-ce pas commettre une sorte de génocide culturel que de le franciser ?

La Providence, sans doute, veillait au grain car, de ces prémices bizarres, il finit par sortir certaines bonnes choses. Entre autres le fait que l'école primaire fit une large place (moins large, il est vrai, qu'aux travaux obligatoires exécutés au profit de la Mission par les élèves) aux langues locales. Celles-ci, qui étaient orales, furent ainsi mises par écrit, ce qui

---

<sup>543</sup> Ce qui était un peu paradoxal, en ce sens que les plus belles réalisations culturelles flamandes, celles que l'on considère à bon droit comme faisant partie du patrimoine de l'humanité, se situent plutôt dans les arts plastiques, et en particulier dans la peinture que dans les arts où la parole intervient !

<sup>544</sup> Ce qui, en néerlandais, a un double sens presque intraduisible. « *Het platte land* » signifie tantôt, littéralement, « le plat pays » (= sans relief), mais la même expression est utilisée pour dire « la campagne » (=le milieu rural), les deux étant en effet synonyme en Flandre.

permet la conservation de certaines données orales qui, sinon, se seraient perdues. Nos connaissances sur le passé et la culture des populations Mongo seraient bien moindres, sans une revue comme *Aequatoria*, qui est né de l'initiative des Missionnaires.

Il serait tout à fait injuste de ne pas reconnaître que ces personnes étaient animées très sincèrement par le désir d'aider les indigènes, de défendre leurs identités et de préserver leurs cultures. Mais ils l'ont fait avec un *a priori* : un peuple opprimé et déraciné sera toujours et partout attaqué sur les mêmes points où les Flamands l'ont été, et sa défense impliquera toujours et partout l'usage des mêmes moyens, attitudes et pratiques qui ont été utilisées en Flandre. Il était bien sûr inévitable que l'importation, telle quelle, à Mbandaka ou à Lusambo de conceptions et tactiques conçues pour Heist-op-den-Berg ne pouvait que donner des résultats parfois inattendus et, à la limite, comiques.

Missionnaires, ils sont fort sensibles à l'aspect philosophique dont se double, dans leur esprit, l'opposition Flandre/Wallonie. Ils conçoivent une Flandre rurale, catholique, pieuse et austère et une Wallonie urbaine, déchristianisée, libre-penseuse et paillard. (C'est faire bon marché de toute une facette de la culture flamande. Que devient là-dedans la truculence de Breughel ? Et l'irrévérence d'Uylenspieghel ?<sup>545</sup>) La situation qu'ils désirent, c'est celle de leurs confrères, curés de paroisses rurales de Flandre : un troupeau protégé et par l'isolement géographique et par la barrière de la langue de toutes les intrusions du Diable, lequel viendra sûrement de la ville et est, bien entendu, francophone.

Ils chercheront donc à faire évoluer leurs ouailles congolaises dans le sens de communautés rurales chrétiennes, isolées et frileuses, conservant leur culture de manière fermée et passéiste. Le village chrétien était installé à une certaine distance du village traditionnel et s'en démarquait par l'application d'une vie chrétienne rigoureuse: monogamie, prières, exclusion de pratiques licencieuses. Il était sous l'autorité du catéchiste qui dépassait en beaucoup celle du *kapita* de l'Etat<sup>546</sup>. Un autre type de village chrétien était celui d'un village attaché à la mission même. Ceux-ci ont persisté jusqu'à nos jours. Ils étaient sous l'autorité du missionnaire. L'expérience se basait sur le système des "réductions" des Jésuites au Paraguay.

Voici un extrait du règlement d'un tel village<sup>547</sup>.

- « 1. Nous proposons d'observer les lois du Gouvernement.
2. De pratiquer les commandements de la Sainte Eglise.
3. Chacun doit avoir sa femme légitime à côté de lui. La polygamie est défendue.
4. Quand les femmes se rendent au marché éloigné, elles seront accompagnées de leurs maris.
5. Il est strictement défendu de toucher à la femme d'autrui, chacun gardera sa propre femme.
6. Nous nous opposons à la croyance de la sorcellerie et de toute autre croyance païenne.
7. Il est défendu de fumer du chanvre. Cette plante ne sera jamais cultivée sur nos terrains ou vendue en notre village.
8. Il est aussi défendu de se livrer à l'ivrognerie.
9. Les jeux de hasard sont strictement défendus.
10. Les danses indécentes sont bannies du village.
11. Personne ne peut se battre avec sa femme en public.

---

<sup>545</sup> Et, de l'autre côté de la barrière, que faisait-on du fait que, encore à cette époque, le taqueur, avant de faire descendre la cage dans les mines de charbon liégeoise, disait en wallon : « A la garde de Dieu, de la Vierge, de Sainte Barbe et de Saint Léonard ».

<sup>546</sup> Dans les années 20, sous l'action des autorités supérieures de l'administration (notamment de Van der Kerken dans la province de l'Equateur), ces villages ont été dissous ou même brûlés. Mais en dehors de ces quelques faits sommaires, nous connaissons encore mal les réalités vécues dans ces villages chrétiens.

<sup>547</sup> VINCK Honoré : Projet d'un village chrétien à Nkile en 1945 (Equateur-R. D. du Congo): *Annales Aequatoria* 14 (1993)443-456



12. *Les parents des résidants (sic) et les étrangers ne peuvent séjourner au village qu'avec le consentement du Chef du village, qui veillera à ce que les visiteurs soient en règle avec l'administration et respectent les règlements.* »

Sur douze règles, il y en a huit qui sont de pures et simples interdictions...

En ce qui concerne leur lieu de référence, la Flandre, il leur faut déjà solliciter les faits pour prétendre que leur peuple, en se ressourçant, retrouvera le catholicisme à ses racines. Ou alors il faut placer arbitrairement les « racines » du peuple flamand vers 1550, époque à laquelle s'abat sur les Pays-Bas espagnols l'étouffant couvercle de la Contre-réforme catholique. Plus loin dans le passé, on retrouverait bien sûr, comme pour toute l'Europe occidentale, une période médiévale où tout le monde était chrétien, mais où, précisément, les contestations et l'hétérodoxie n'ont pas manqué en terre flamande ! D'ailleurs, de toute manière, pourquoi s'arrêter précisément à cette époque là ? Simplement, sans doute, pour éviter de remonter jusqu'aux Francs, et jusqu'à un germanisme à la Wagner... qui est évidemment païen !

Il faut d'ailleurs dire que leur façon de voir, si elle avait des accents particuliers du fait de leurs origines, correspondait aussi à une manière de voir qui était passablement répandue dans l'Eglise. Le grand élan missionnaire date des années 1870/80, et il est donc l'œuvre d'hommes éduqués à l'époque du Romantisme, qui portait le Moyen-âge au pinacle. De plus, le haut moyen-âge paraissait présenter une grande analogie de situation avec l'expansion du christianisme en terre africaine : c'est l'époque où les Saints prêchent et convertissent, fondent des abbayes et défrichent les terres et les esprits. Lavignerie pensait de la sorte lorsqu'il parlait de trouver « *des Clovis noirs* ». Et, à cette même époque, la référence médiévale est manifeste dans l'art ecclésiastique : églises, couvents et collèges religieux ont des allures gothiques ou romanes et l'iconographie qui a la sympathie du Vatican, le « style de Beuron » imite largement le médiéval, le byzantin, voire l'égyptien pharaonique. Le Catholicisme entier regarde vers l'avenir en le souhaitant semblable au passé !

Et, plus généralement, est-il toujours nécessaire que la conscience d'un peuple se réfère préférentiellement à son passé ? C'était le cas de la Flandre, qui avait eu, au Moyen-âge, une période de grande prospérité et de brillante floraison culturelle. Mais dans un pays africain, à l'intérieur de délimitations arbitraires, le problème est bien plutôt celui du « *nation building* », de la construction d'une nation nouvelle, avec l'apport par chaque groupe de ses valeurs à la nouvelle identité congolaise qui devra transcender les identités ethniques.

Considérons le cas du RP Gustaaf Hulstaert, des Pères du Sacré-Coeur.

## Gustaaf Hulstaert



Gustaaf Hulstaert à son bureau @Aequatoria

Le Père Hulstaert<sup>548</sup> a fait ses premiers pas dans l'enseignement à Boteka, l'école des Huileries du Congo Belge en 1927. Il n'avait aucune formation pédagogique spéciale quand il entama en 1927 pour 20 ans, sa carrière de directeur d'école et d'inspecteur de l'enseignement. Pendant les dix années où il a exercé la fonction d'inspecteur missionnaire, il a eu l'occasion d'affiner et d'expérimenter ses théories pédagogiques, de publier plusieurs articles et manuels scolaires. Le système scolaire colonial comme tel ne plaisait pas au Père Hulstaert. En septembre 1952, il écrira à Mr Larochette, fonctionnaire au ministère: « *L'enseignement au Congo n'est pas pour les indigènes, mais pour les intérêts des Blancs (...)* Ce sont ces intérêts qui guident l'orientation de l'enseignement primaire<sup>549</sup> ». Constatation juste, semble-t-il, mais que voulait-il dire par là ?

### Enseignant

Dépourvu, on l'a dit, de bases pédagogiques, il s'informe et acquiert par la lecture quelques connaissances de base. Grâce aux archives d'Aequatoria et aux souvenirs de ses confrères, nous savons lesquels. Il se procure le *Didaktik* de Otto Willmann (1931), mais il apprend le plus par le florilège de Fr De Hove: *Paedagogische Denkers van Onze Tijd* (1935) (Penseurs pédagogiques de notre temps) dont il utilise de très larges extraits pour son article: "Enseignement de formation générale" dans *Æquatoria* en 1943. Sur le terrain de la pédagogie appliquée, il s'inspirait souvent du système en usage dans les colonies britanniques (*Village Education in Africa*, 1935 et *The New Education Bill*, 1944). Le rapport de la *Phelps Stokes commission* pour la partie d'Afrique Orientale et Centrale ne se trouvait pas dans la bibliothèque mais il en avait pris connaissance par un article dans *Africa*. Il avait bien accès à *Oversea Education* (à partir de 1943), un « digest »: *The Colonial Review* (à partir de 1942.) et *Revista de Ensino* (Angola, à partir de 1950). On ne peut pas ne pas remarquer qu'il ne consulte aucun ouvrage de pédagogie écrit en français !

Parfois il se laisse mener à des positions extrêmes, même après lecture d'un seul livre. En 1942, il écrit au Père Vesters de Basankusu: "*Quand j'avais lu il y a quelque temps le livre "Nieuwe banen in het onderwijs" (Nouvelles voies dans l'enseignement), j'ai tiré la conclusion finale: la pédagogie moderne est donc pour un changement total du système et bien dans le sens de l'ancienne pédagogie des Nkundo: instruction occasionnelle, sans système dans notre sens... L'âme y est mise par nous, enseignants, éducateurs, amis; comme nous voyons maintenant le système, non, je ne peux m'y identifier comme prêtre, comme chrétien. Et je suis de plus en plus convaincu que l'enseignement généralisé et gratuit sur une base moderne, a été un des plus grands moyens du diable et ses acolytes pour, sous une belle*

<sup>548</sup> Gustaaf HULSTAERT: Né le 5 juillet 1900 à Melsele ; Ordonné prêtre, Missionnaire du S. Cœur, le 27 juillet 1924; Premier départ pour le Congo: le 15 septembre 1925; Affectations successives: Boende 1926-1927; Boteka 1927-1933; Bokuma 1933-1934; Bamanya 1936-1946; Boteka 1946-1948; Bamanya 1951-1990. Présence effective au Congo: 51 ans et 5 mois le restant (12 ans, 8 mois et 20 jours) étant des périodes de congé ou autres absences du pays. (Aequatoria)

<sup>549</sup> Les notes personnelles de Hulstaert, et sa correspondance avec des confrères, est souvent en néerlandais. La traduction qui en est donnée ici est aussi littérale que possible, de manière à déformer sa pensée le moins possible, dût le style en souffrir un peu.

*couverture, collaborer à la déchristianisation de l'Europe et à l'abaissement intellectuel et moral de la race blanche'* (19-8-1942.) On se défend difficilement de l'impression que ce qu'il tire d'écrits contestant la pédagogie régnante, c'est avant tout un plaidoyer pour l'obscurantisme !

C'est à Bokuma qu'il a composé son premier livret scolaire: le *Buku ea njekola eandelo la ekotelo* (Livre pour apprendre à lire et à écrire - 1933). Pendant l'année où il enseigne au petit séminaire de Bokuma, il s'occupe avec quelques confrères et séminaristes, de l'élaboration de la terminologie scolaire en lomongo. Quelques années plus tard on y enseignera en rhétorique le latin en lomongo. Il ira à Léopoldville (en 1939 et en 1943) pour plaider la reconnaissance officielle du lomongo comme langue d'enseignement. Il n'y a pas obtenu gain de cause, mais on l'a laissé faire et l'inspection officielle ne l'inquiéta jamais sur ce point.

Alors que Mgr Egide De Boeck, Vicaire Apostolique de Lisala dans son livret de lecture de 1920 incite les enfants à "*parler la langue des Blancs*", Hulstaert dans son *Buku ea Mbaanda* [Livre de lecture] de 1935 insère toute une leçon sur *Lolaka lokiso* (Notre langue) et il conclut: "*La langue que parlent les Blancs et leurs acolytes est arrivée aussi chez nous. Cette langue s'appelle lingala (...). Nous, nous choisissons de parler notre propre langue qui est le lomongo. C'est une belle langue, elle est porteuse de multiples connaissances. Nous rendons grâce à nos parents pour nous avoir légué cette langue*".

Le fait qu'il traite, de manière quand même un peu inattendue, le lingala de « langue des Blancs » s'explique par le fait que, dans l'Equateur, c'est effectivement le lingala qui était la « lingua franca » utilisée par les Blancs pour parler avec les indigènes.

Monseigneur De Boeck<sup>550</sup> tenait d'autant plus au lingala qu'il en était en partie l'inventeur. En fait, le lingala est né du commerce fluvial sur le Congo et c'était donc, au départ, un parler rudimentaire mais très largement répandu. Il fut adopté comme langue de la Force Publique dans les années qui suivirent les révoltes des Baoni lorsque l'on enrôla surtout des recrues venues du Nord et de l'Ouest du Congo, parce qu'on se méfait désormais des populations de l'Est et du Sud, et par conséquent de tout ce qui parlait swahili. De Boeck, fils d'instituteur, se donna totalement à l'enseignement et y porta un intérêt tout spécial jusqu'à sa mort, survenue en 1954. N'ayant aucun manuel; il en fabriqua en s'aidant de manuels commandés en Europe et vit très vite qu'il devait apprendre la langue locale pour pouvoir instruire ses élèves. « *La langue du Haut-Fleuve n'est pas encore bien formée. Le vrai Bangala<sup>551</sup> ne se parle pas ici comme dans les villages de l'intérieur. Tout le long du fleuve, on parle un langage ou quelque chose qui deviendra certainement une langue lorsqu'elle sera un peu expurgée. Les Blancs ne s'y fatiguent pas beaucoup et les Noirs, pour faire comme eux, préfèrent gâcher leur langue que de la bien parler* »<sup>552</sup> Son évêque le chargea de la rédaction d'une grammaire lingala. En 1903, il a déjà adapté Nouveau Testament: "*Je suis en train de transcrire le Nouveau Testament que j'ai traduit ou plutôt raconté dans la langue du fleuve qu'on parle de Léo jusqu'à Basoko. Je l'enverrai à Monseigneur. Je pense qu'il le laissera imprimer*"<sup>553</sup> L'année suivante sa "*Grammaire et Vocabulaire de Lingala*" est achevée et envoyée en Belgique. Dans la foulée, il invente la notion de « lingala littéraire » qui était pour une bonne part de son crû et, d'ailleurs, il cite parfois, comme exemple de « construction lingala correcte »... ses propres traductions de textes sacrés.

---

<sup>550</sup> Mgr Egide DE BOECK, de la congrégation de Scheut, naquit à Oppuurs, le 13 novembre 1875. Son père était instituteur; mais lors de la lutte scolaire de 1879 il démissionna, préférant tout autre travail à l'enseignement dans une école neutre. Sa mère était une personne très chrétienne. Il est donc aussi Flamand et catholique que Gustaaf Huslaert. (cfr VANDENBERGH F. Levensschets Monseigneur De Boeck, apostolisch vicaris van Lisala, Lisala, 1955.)

<sup>551</sup> En effet, il finira par y avoir deux langues : le BANgala, langue de la tribu du même nom, et le LINgala, langue de grande communication.

<sup>552</sup> Lette du 9/4/1902 (Aequatoria)

<sup>553</sup> Lettre du 5/8/1903, ibid.

Bien sûr, le Scheutiste ne pouvait prévoir que la langue qu'il avait contribué à codifier allait faire tache d'huile et son intention première était certainement d'être efficace en s'adaptant à la culture de ses élèves, et pour cela d'en apprendre correctement la langue. Mais lorsque, en 1920 il écrit, pour la promotion du lingala, que c'est la « langue des Blancs », il ne peut que heurter Hulstaert, non pas, évidemment, au nom d'une opposition « Noirs/Blancs » mais parce qu'il veut signifier par là que c'est un moyen de modernité, de communication large et d'ouverture, tout le contraire donc d'une langue identitaire et d'un repli frileux sur la communauté tribale. Sa manière de présenter positivement le lingala ressemble, d'une manière inquiétante, à celle dont on promeut, en Belgique, le français !

Sans doute aurait-il été mal vu, de la part d'Hulstaert, d'imprimer, dans un manuel scolaire, qu'il fallait préférer le lomongo au français, celui-ci étant, tout de même, la langue officielle de la colonie. Le lingala était donc un substitut commode et une cible toute trouvée. Au demeurant, français et lingala présentaient un même risque pour les ruraux, flamands là-bas, Mongo ici, qu'il s'agissait de préserver dans leur pureté originelle : ce sont des langues d'ouverture au monde extérieur, donc des véhicules potentiels d'idées subversives. Ajoutons que le lingala était aussi la langue utilisée dans la Force Publique, au profit de laquelle les villages perdaient chaque année des hommes jeunes, alors qu'il y avait, dans l'Equateur, un réel problème de dénatalité. Là aussi, le raisonnement est analogique : ce qui perd le jeune rural, ce sont les villes pleines de tentations, mais aussi l'armée et les mauvais camarades que l'on trouve dans les chambrées des casernes. Encore une fois, l'analogie était telle qu'Hulstaert n'y a pas résisté.

Hulstaert se sentait particulièrement responsable de l'Ecole Normale (Primaire) de Bamanya. Les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient été engagés par Mgr Van Goethem en 1929. Ils suivaient leurs propres traditions, avaient leurs propres sensibilités et étaient peu enclins à s'adapter à leur environnement Mongo. Un volumineux dossier dans les archives d'Aequatoria témoigne de son agacement devant l'indolence en ce domaine des « Très Chers Frères », principalement à Coquilhatville pendant les années quarante. Les Frères des Ecoles Chrétiennes, il ne faut pas le perdre de vue, sont un ordre d'origine... française.

Or, nous le verrons dans quelques pages, s'il y avait depuis longtemps des populations Mongo, descendants d'un Ancêtre (mythique ou réel) du même nom, il n'est pas évident qu'ils aient été dans le passé, ou aient été destinés dans le futur, à être « un peuple »<sup>554</sup>, au sens que Hulstaert, et son confrère Boelart donnèrent naturellement à ce mot, celui de l'unité, et même de l'uniformité culturelle et linguistique. Autant qu'une découverte (accompagnée indéniablement d'une réelle et sincère sympathie) et qu'un sauvetage culturel tout aussi indéniable, ce qu'ils vont organiser, est une véritable ethnogenèse des Mongo et, plus au Sud et à l'intervention d'autres intervenants, eux aussi flamands, des Tetela. Ceux-ci, d'ailleurs, sont également des Mongo et le fait qu'ils n'aient pas été absorbés dans l'ethnie mongo de Hulstaert tient avant tout à la délimitation... des Préfecture apostoliques missionnaires...

## **Ethnologue et linguiste**

L'analogie de base entre la défense de la langue et de la culture indigènes menacées au Congo, et la défense de la langue et de la culture flamandes menacées en Belgique se heurte cependant à une difficulté, surtout pour des Missionnaires. Si leur Flandre pieuse et catholique était un mythe, du moins pouvaient-ils s'appuyer sur un fait indéniable, qui est que les Flamands, comme les autres peuples d'Europe occidentale, sont marqués depuis longtemps par le christianisme. Dire aux Flamands qu'en retournant à leurs sources et à leurs traditions populaires, ils y trouveront des valeurs chrétiennes, c'est omettre de dire qu'ils n'y trouveront pas que cela, mais c'est néanmoins vrai. Appliquer le même raisonnement à des Congolais est

---

<sup>554</sup> VINCK, Honoré : L'Influence des Missionnaires sur la prise de conscience Conscience Ethnique et Politique des Mongo (R.D.C.) 1925-1965: Kinshasa, Revue Africaine des Sciences de la Mission n°. 4, juin 1996, p.13 1-

moins évident. Pire ! Lorsqu'on est là en tant que missionnaire, on est là pour pousser les indigènes à la rupture avec leurs croyances ancestrales !

Toutefois, l'attitude de l'Eglise (et non pas seulement du seul Hulstaert ou de ses congénères) a pris un virage, en ce qui concerne les sociétés traditionnelles du Congo. A l'époque léopoldienne, la société traditionnelle est un gouffre de ténèbres et de barbarie. Ce n'est dans les descriptions que cannibalisme, sacrifices humains, supplices et cruautés sur fond de sexualité bestiale. La civilisation, elle, est européenne, chaste et chrétienne.

Sur quoi interviennent deux changements. L'un est mondial : la Guerre de 1914-1918 sonne le glas du radieux optimisme qui avait régné au XIX<sup>e</sup> siècle, au sujet du Progrès, de la Science et de la Civilisation. L'Europe commence à regarder sa propre civilisation avec pessimisme ou, du moins, avec un œil critique. Cette critique sera tantôt axée sur le progrès, constatant que le mal, dans la civilisation, ne vient pas de la science ou de la technique, mais de leur asservissement au capitalisme, et cherchera à y mettre fin ; tantôt elle se réfugiera au contraire dans le passé, dans l'autorité et dans l'irrationnel. L'autre changement, c'est l'industrialisation accélérée (on pourrait dire forcenée) du Congo, où apparaissent tous les maux du déracinement urbain.

L'Eglise retrouve alors un discours ancien, qu'elle avait oublié durant un siècle ou deux : celui des « *pierres d'attente* »<sup>555</sup>. On redécouvre l'argument de l'universalité (« Tous les peuples croient en Dieu d'une manière ou d'une autre ») et, pour l'Afrique, que « le Noir est naturellement religieux ». Les Grandes Conférences Catholiques, à cette même époque, demandent à Pierre Ryckmans, qui sera sous peu Gouverneur Général, de venir parler du « *Trésor religieux des Primitifs* » (Il répondra d'ailleurs qu'il n'a jamais connu de « Primitifs »). Au fond, dira-t-on, christianiser l'Africain n'est pas lui faire violence, c'est simplement prolonger par le christianisme les aspects religieux et spirituels de sa pensée traditionnelle. Pie XII dira que l'évangélisation est « *la greffe d'une tige de qualité sur un sauvageon* ». On n'invitera donc pas le Congolais à retrouver ses racines, mais à en développer les bourgeons. En tous cas, l'Eglise découvre les vertus de la Tradition africaine et plaide désormais pour qu'on respecte les cultures indigènes.

Dans la pratique, cela veut dire laisser les gens à la campagne, dans une dépendance étroite envers les Missions, les évangéliser et les scolariser dans une langue qui ne permette aucune communication élargie, dans laquelle il ne trouveront de lecture que pieuse et d'ailleurs traduite et imprimée par les Missionnaires. Ils seront ainsi à l'abri des tentations de la ville et de la dangereuse connaissance du français.

Les ethnologues missionnaires n'échapperont pas à la tentation de ce qu'on aurait appelé au Moyen-âge le *concordisme*. L'on pose au départ une évidence : la Vérité est une. Pour des esprits formés à la scolastique, c'est pratiquement un postulat. La Vérité ne peut donc être différente dans les Saintes Ecritures de ce qu'elle est dans la sagesse humaine (celle-ci étant, hier, les écrits des philosophes grecs et, aujourd'hui, la vision du monde traditionnelle des peuples bantous). Fort logiquement, un certain nombre de chrétiens et de musulmans en concluent que tout livre qui n'est pas d'accord avec les Evangiles ou le Coran doit être brûlé, et que les cultures traditionnelles doivent elles aussi être éradiquées. D'autres, au contraire, souhaitent les conserver. Cela étant, il faut donc élaborer une construction intellectuelle à l'intérieur de laquelle cette compatibilité, cette *concordance* seraient mises en évidence.

Dans le domaine de la pensée africaine et de la philosophie en Afrique, Hulstaert s'est mesuré avec deux noms prestigieux: Tempels et Kagame. Très vite, il leur a contesté

---

<sup>555</sup> « Pierres d'Attentes » est le nom d'une publication éditée, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, par des religieux bénédictins et qui avait pour objet les contacts entre religions différentes, à partir de leurs points communs avec le christianisme.

l'appellation de véritables philosophes<sup>556</sup> et il classifia leurs "*philosophies bantoues*" comme étant plutôt des traités de catéchèse ou des florilèges de sagesses populaires ethniques. Entre janvier 1944 et le début de 1945, Hulstaert suivit Tempels dans la rédaction de son livre. Il commença en accord avec lui pour finir en désunion presque totale sous l'influence de Boelaert. Mais par honnêteté intellectuelle, il accepta de publier dans *Æquatoria* le chapitre introductif. En parallèle, Hulstaert entame en 1944 une discussion avec Alexis Kagame. Leurs rapports culmineront en une vive discussion sur les qualités et la supériorité des cultures noire ou blanche. Dans les *Annales Æquatoria*, en 1982, il s'exprimait de manière presque cynique sur la superficialité des connaissances linguistiques de Kagame.

Or, Hulstaert est connu particulièrement comme linguiste de la langue mongo, ce qui est logique. Pour donner au peuple mongo, un visage reconnaissable parmi les autres, puisque « *de taal is gans het volk* », il fallait une langue littéraire, une expression unifiée et une littérature codifiée. Il s'efforcera durant de longues années d'en ordonner les règles d'orthographe et de grammaire. Il est donc des plus opportuns d'examiner ce qu'étaient ses connaissances en la matière.

En 1952 il écrit à Albert De Rop qui avait commencé ses études en linguistique africaine à l'Université de Louvain: "*Je ne connais pas l'Africanistique générale. Mais il se trouve quelques œuvres de linguistique générale dans la bibliothèque, d'où j'ai d'ailleurs tiré ma connaissance linguistique de base. Van der Gabalento etc... Lisez cela (...) J'ai ici quelques travaux de Meinhof qui peuvent être utiles (...) Wener, Structure and Relationship, The Language Families of Africa (...) Linguistique Générale de Vendreys*" (Lettre de 17-1-1952). Plus tard il ajoute: "*Greenberg: J'ai ici un tiré à part de son article, que je lui avais demandé il y a quelque temps*". (17-8-1952)

Mais son manque de formation académique en linguistique se fait durement sentir quand en 1954, il commence à préparer son grand Dictionnaire Lomongo-Français (publié en 1957). Les problèmes deviennent insurmontables au moment où il se met à la composition de sa Grammaire du Lomongo (publiée entre 1961 et 1966).

Meeussen de Tervuren l'accompagna et le guida, pas à pas, durant toute cette période. Les Archives *Æquatoria* conservent 229 lettres de ce dernier entre 1954-1977. Meeussen dut l'obliger à acheter et à lire quelques introductions élémentaires à la linguistique générale. Hulstaert restait réticent car, disait-il, il se situait uniquement à un niveau pratique et utilitaire. Il reproche en outre aux linguistes de métier de changer trop souvent leur terminologie et leurs concepts d'analyse<sup>557</sup>. Meeussen le convainquit par une lettre quelque peu irritée: "*L'œuvre de Gleason, je trouve, devrait absolument être lue par vous (je vous l'avais dit déjà dans ma lettre du 8 avril) et même deux à trois fois. Qui veut étudier des observations géologiques et les veut systématiser va d'abord étudier (un peu) de géologie; pourquoi ne serait-ce pas vrai en linguistique?*"<sup>558</sup>.

En 1954 encore, il écrivit à Meeussen qu'il ne s'y connaissait pas en « *Urbantu* »<sup>559</sup>. Gleason oui, mais pas Saussure, ni Bloomfield, ni Chomsky. En linguistique africaine il avait

---

<sup>556</sup> En quoi il montrait ses limites, car il réserve le nom de philosophie à des pensées de type systématique, comme la scolastique qu'on lui a enseignée au séminaire, ou le stérile idéalisme universitaire à la Brunschvig, alors qu'à la même époque l'aile marchante de la philosophie, tant allemande que française, s'efforçait précisément de rompre le cercle étouffant du « système », avec des courants comme la phénoménologie, l'existentialisme ou le personalisme.

<sup>557</sup> Sur un point précis, il ne sort que tardivement de la confusion. Dans son Dictionnaire de 1957, il nomme "classe" les paires de préfixes nominaux (singulier-pluriel) et il n'utilise pas les indications (numéros) traditionnelles des classes selon Bleek-Meinhof. Il continue ainsi le modèle de sa "*Praktische Grammatica van het Lonkundo*" de 1938. En 1965, dans sa grande Grammaire, il arrive à adopter le système Meinhof, mais il inverse l'ordre des catégories par rapport à son Dictionnaire. (Pour s'aligner sur la *Grammaire du Lomongo* de A. De Rop de 1958 ?), poussant ainsi la confusion et l'inconséquence dans son propre système à son comble.

<sup>558</sup> Meeussen à Hulstaert Lettre du 1-10-1957

<sup>559</sup> Hulstaert à Meeussen Lettre du 8-2-1954

eu en mains et certainement assimilé: Stapleton (*Comparative Handbook*, 1903), Johnston (*A Comparative Study*, 1919), Meinhof (*Lautlehre*, éd. de 1910), Guthrie (*The Classification of The Bantu Languages*, 1948), L. Homburger et A. Werner mais pas *Languages of Africa*, 1963 de Greenberg.

En un mot, il a fait du bricolage. C'est un bricoleur de génie, certes, mais un bricoleur. Son intérêt – pratique et utilitaire, comme il le dit – c'est que les Mongo, en qui il voit UN peuple, aient UNE langue qui les identifie et les isole.

En 1980 il a composé un long essai sur la Philosophie Africaine (terme que pourtant il récusait par ailleurs), dans lequel il a fait un état de la question et donne ses propres vues. Il y fait la différence entre une vision magique de la réalité et un système de pensée causale<sup>560</sup>. Le travail n'a jamais été publié, « manquant de professionnalisme », selon la rédaction de la revue « *Culture et Développement* » à la quelle il avait présenté son texte.

A maintes reprises Hulstaert s'exprime de manière très nette sur la relation entre christianisme et civilisation. Un texte saillant est celui-ci: *"Il faudra que cette tentative aille de pair avec un franc mouvement pour enlever à l'école son côté utilitaire, européanisant, qu'elle porte maintenant partout dans la colonie. Les élèves doivent se "ré-indigéner", respecter leurs traditions, langues, etc. et comprendre que devenir meilleur n'est dans aucun cas synonyme de s'européaniser, qu'ils n'ont rien de sérieux à gagner par l'imitation de l'européen; ils doivent reconquérir l'estime de leur peuple, ils doivent se rendre compte que la religion catholique est complètement indépendante de l'Europe et de la civilisation européenne. Qu'en prenant celle-ci ils perdront inévitablement ce qu'ils ont de meilleur et ne deviendront pas de surhommes, mais des sous-hommes, simple ersatz (... ) Ces pensées vous paraîtront peut-être révolutionnaires ? Mon Révérend Père, ne vivons nous pas une période éminemment révolutionnaire; une civilisation périmée, non, pourrie, doit faire place à un tout nouveau monde<sup>561</sup> (...) Elles (ces idées) sont confirmées par tous les penseurs catholiques modernes. Lisez Leclerc<sup>562</sup>, Daniel Rops, Maritain, Dawson, Chesterton, Van Duinkerken, Carrel, Schulte, Rademacher, Bernanos, et tant d'autres. Si l'Europe est en train de mourir de sa propre civilisation, comment voudrions nous que les Noirs en vivent?"<sup>563</sup>*

Le populisme de Hulstaert, son souci des « racines ethniques », ses propos un peu crépusculaires sur l'Europe « mourant de sa civilisation », sur la démocratisation de l'enseignement « invention du diable », tout cela peut donner une impression désagréable de langage « fascisant ». Il convient simplement de remarquer à ce propos que, s'il a été parfois sensible à un vocabulaire qui était « dans l'air du temps », la droite catholique belge allait, en général, beaucoup plus loin que ces petites influences littéraires.

Quand, dans les années qui suivirent la première guerre mondiale, les forces conservatrices belges (fondamentalement catholiques) furent confrontées à une accélération de la démocratisation socio-économique et politique, et à un courant irrésistible de déconfessionnalisation de la vie publique, leur réaction fut dans l'ensemble assez faible. On se résout à l'inévitable, et on essaye seulement de sauver autant que possible l'acquis d'antan et de freiner l'évolution de l'après-guerre.

Une minorité dans ce catholicisme conservateur choisit un autre chemin. En s'affichant l'héritière du vieux traditionalisme contre-révolutionnaire, elle réagit d'une

---

<sup>560</sup> Et il s'engage donc ainsi dans un cul-de-sac, puisque la vision magique et la pensée causale ont toujours coexisté.

<sup>561</sup> Il est difficile de ne pas remarquer la parenté de ces formules avec celles du fascisme. La « pourriture » est un thème fréquent du Rexisme, qui avait pour emblème un balai pour, précisément, « balayer les pourris ». Il ne faut toutefois pas y accorder une signification exagérée : ce type de pensée avait pénétré très largement les milieux chrétiens. Le rejet n'a été systématique qu'après que la guerre eut ouvert les yeux de ceux qui doutaient !

<sup>562</sup> Mgr Leclercq était professeur à l'Université de Louvain et chargé, entre autres, d'enseigner le « Droit Naturel », ce qui inclut la politique. Il a fort influencé les chrétiens de cette génération.

<sup>563</sup> Lettre au Père Romanus Declercq à Mbingi-Mutembo, 30-1-1941.

manière offensive et dynamique. On a ici à faire à un catholicisme réactionnaire — ces catholiques se nomment eux-mêmes, avec fierté, “réactionnaires”, afin de se démarquer autant des démocrates chrétiens que des conservateurs dont ils détestent le libéralisme — qui se fait le champion d’une critique contre-révolutionnaire généralisée de la société actuelle, d’une conception farouchement antilibérale de la démocratie sociale, d’une critique virulente de la démocratie parlementaire, des argumentations pour une politique d’Ordre et d’Autorité, dans une société organisée et hiérarchique

Les réactions des catholiques réactionnaires à ce qu’ils ressentent comme une crise socio-économique, sont en partie celles de toute la bourgeoisie catholique inquiète. Leurs publications fourmillent d’attaques contre la journée de travail de 8 heures, contre la hausse de l’impôt sur le capital, contre la participation des travailleurs dans la conduite de l’entreprise, et contre les autres conquêtes sociales. Dans leur attitude conservatrice, ils soulignent tous le viol du droit de propriété et le caractère exclusivement matérialiste des revendications du monde ouvrier. Le mouvement syndical aurait dégénéré en une machine de guerre au seul service de la lutte des classes.

Ils agitent sans cesse l’épouvantail bolchévique. Ils “démasquent” des conquêtes sociales de la classe ouvrière comme des étapes vers une bolchévisation de la Belgique catholique. Dans cette perspective, ils font grand état du refus des dockers anversois en août 1920, de charger des armes françaises pour la Pologne où les Soviétiques marchent vers Varsovie. La *Revue Latine* veut même déclencher toutes ses batteries et démasquer “la subversion bolchéviste”. Elle commence en octobre 1920 par une “Chronique Contre-révolutionnaire sous la direction du publiciste français Jean Maxe qui se fixe comme but, “de dépister les menées ténébreuses, trop peu dénoncées des apôtres de la révolution mondiale”. Les chroniques de Maxe sont un mélange d’anti-bolchévisme obsessionnel et d’antisémitisme vulgaire. En guise de conclusion au compte-rendu de son livre «*De Zimmerwald au Bolchévisme, ou le triomphe du marxisme pangermaniste*» (1920), La *Revue Latine* proclame que “*Les menées de nos socialistes bolchévisants ne peuvent plus bénéficier de notre ignorance*”. On ne peut oublier dans tout cela que même les évêques belges, et surtout le cardinal Mercier, insistent sur le lien fondamental entre les socialistes belges et les communistes bolchévistes.

Ces catholiques s’attaquent surtout aux forces socialistes; mais le mouvement ouvrier chrétien n’échappe pas plus à leur fureur. Le syndicalisme chrétien, lui aussi, collaborerait à un clivage horizontal artificiel de la société, en méconnaissant que le clivage vertical, à travers les classes sociales éventuelles, entre forces catholiques et anticatholiques est le seul naturel. Le syndicalisme chrétien participerait à l’organisation de la lutte des classes et ne s’intéresserait plus qu’à une politique matérialiste de surenchère avec les socialistes. Sur une base de haine et d’opportunisme, le syndicalisme chrétien donnerait un nouveau souffle aux forces matérialistes brutales, reniant au surplus son devoir premier qui est de prendre soin de l’éducation spirituelle et morale de l’ouvrier. Le mouvement ouvrier chrétien essaierait de cacher sa “trahison” derrière une interprétation tendancieuse de “*Rerum Novarum*”

La plupart de ces catholiques ne peuvent assumer la nouvelle situation socio-économique de l’après-guerre, et la perçoivent comme une crise, parce qu’ils sont restés tributaires du conservatisme et du paternalisme hérités du catholicisme-social du XIXe siècle. Le cas de Paul Crokaert et de son groupe est typique; avant 1914, ils étaient actifs au sein de *L’Action Démocratique bruxelloise*. Leur engagement toutefois était teinté du paternalisme des bourgeois qui se penchent pleins de compréhension sur la misère ouvrière et qui veulent, sous leur direction, obtenir de meilleures conditions de vie pour les pauvres malheureux. Après la guerre, on ne retrouve plus ces personnes dans le syndicalisme combattif, précisément parce qu’ils ne peuvent plus suivre le mouvement chrétien émancipé dans son évolution ouvriériste, sous la direction des ouvriers. Il est significatif que Van de Hout en 1921, s’exclame que le mouvement ouvrier chrétien doit “*reprendre l’ancienne lutte pour la religion, la propriété et la famille*”, justement les trois principes de la Ligue démocratique belge.



Les professions de foi paternalistes de plusieurs de ces catholiques réactionnaires, prouvent qu'ils ne se rendent pas compte, et souvent à un degré déconcertant, qu'ils vivent dans un monde où en 1917, la Révolution bolchéviste a fait son entrée, dans un pays qui compte en 1919, 160.000 grévistes et 290.000 l'année suivante. Des jeunes de la "Fédération Belge des Etudiants Catholiques" affirment de ne pas avoir à recevoir de la part du mouvement ouvrier chrétien des leçons d'engagement social. Ils se réfèrent à leur présence au front, où ils auraient pris conscience du problème social et des solutions indiquées, pour avoir "partagé la vie du peuple pendant 4 ans"<sup>564</sup>. Ils ne comprennent pas qu'il s'agit là d'un argument à rebours. Le caractère paternaliste de leur approche de la question sociale n'a pu qu'être accentué en acquérant cette expérience au sein d'une armée en état de guerre, où ils se trouvaient dans la plupart des cas en position de gradés vis-à-vis de la troupe, le peuple, qui leur devait stricte obéissance ... et dont, très souvent, ils ne comprennent même pas la langue maternelle. Un de ces jeunes de la "Fédération", Carl Beyaert, fils de bourgeois catholique brugeois, a la solution en poche : "*Nous irons vers ce peuple en démophiles, en démocrates sociaux, nous penchant sur ses misères, avec un mot d'amour, une miche de pain*", et cela en 1925 ! Luc Blommel, grand inspirateur de *Pour l'Autorité* fait des déclarations du même genre .

Les difficultés entre l'A.C.J.B. et la J.O.C. sont également liées à ce point de vue paternaliste et hostile, à travers lequel l'aumônier général Picard juge le mouvement ouvrier chrétien. Le chanoine Brohée, un des hommes influents à la direction de l'A.C.J.B., croit utile de mettre le cardinal Mercier plusieurs fois en garde contre ce mouvement qui collabore à affermir la conscience de classe. Le chanoine Douterlungne, aumônier général des Œuvres Sociales du diocèse de Tournai et ami fervent du M.O.C., se fait reprocher par Brohée d'encourager, ainsi que ses amis, les soucis et les revendications purement matérielles des ouvriers, et de pêcher "*d'exagération démocratique qui est opposée à l'Evangile, qui professe la subordination des classes*"<sup>565</sup>. La *Revue Catholique* pour sa part, accentue le rôle négatif de la doctrine catholique sur le terrain social, en l'associant sans cesse aux notions de "*frein,, réprimer, barrière, digue*". Des mots qu'on lit très fréquemment, aussi, à propos des Missions...

Ce paternalisme qui ne tarit pas sur la crise sociale de l'après-guerre, est aussi lié à la défense implicite, qui ne veut pas s'avouer, du libéralisme économique et social, quoique justement dans ce milieu de réactionnaires, on claironne que l'on déteste tout ce qui touche au libéralisme.

Beaucoup plus qu'avant la guerre, le champ d'action de la démocratie parlementaire est traversé par des lignes de démarcations qui ne sont plus celles existant entre les partis. L'opposition entre flamingants et francophones n'est pas toujours celle qui existe entre démocrates et conservateurs, qui à son tour n'est pas celle du clivage entre catholiques et incroyants ou anticléricaux. Les conditions de travail pour la démocratie parlementaire sont, à l'encontre de l'avant-guerre, devenues beaucoup plus difficiles. Quelques innovations telle que la structuration du parti catholique au niveau national - ce qui reste surtout une affaire théorique - et surtout l'instauration de commissions paritaires dans le domaine socio-économique, ne suffisent pas à éliminer les difficultés que rencontre la démocratie parlementaire dans son fonctionnement.

Au cours de la Constituante de 1919 à 1921, plusieurs propositions sont faites : renforcement de l'Exécutif - recours au référendum - instauration d'un Conseil d'Etat, remplacement du Sénat par des conseils législatifs ou par une représentation des intérêts à base corporative. Tous ces points amplement discutés sur le plan académique ne sont pas

---

<sup>564</sup> On retrouve cet argument entre autres chez Charles du Bus de Warnaffe de *La Jeunesse Nouvelle* et de *Pour l'Autorité* (R.C., 23.2.1923, p. 9)

<sup>565</sup> "Nos œuvres devraient mettre en relief la volonté providentielle de la subordination des classes, le rôle des classes dirigeantes, le rôle des Intellectuels, de l'université...cela n'empêche nullement d'exalter l'amour de sa condition, même subordonnée". Agir d'une autre manière constitue, selon le chanoine Brohée, une aide efficace à la campagne matérialiste et athée des socialistes (Brohée à Douterlungne, février 1925,

adoptés. La critique du fonctionnement de la démocratie parlementaire commence à se répandre. Ce mécontentement ne concerne que le fonctionnement de la démocratie parlementaire.

Les catholiques de *La Revue Catholique*, *Jeunesse Nouvelle*, *Pour l'Autorité*, *La Revue Latine* vont beaucoup plus loin. Ils mettent sur le dos de la démocratie parlementaire l'échec du programme nationaliste de politique extérieure, les insistances du mouvement flamand, le soi-disant gâchis socio-économique, la force politique catholique diminuée, la déconfessionnalisation de la vie politique. Le fonctionnement désastreux n'est pas l'essentiel; ce n'est qu'un symptôme, une preuve de plus que ce système, auquel l'on est déjà redevable de tant de méfaits, est vicié jusque dans ses fondements. Les catholiques qui raisonnent ainsi, sont très conscients du fait qu'avec l'instauration d'une démocratie politique poussée, la société catholique traditionaliste et contre-révolutionnaire dont ils rêvent, n'a plus d'avenir. Il faut donc contester cette démocratie politique jusque dans ses principes. L'avenir appartient à l'anti-démocratie

Pendant la guerre, presque tous les pays alliés à régime démocratique connaissent "une dictature de guerre". La distance entre gouvernants et gouvernés s'accroît. Les conquêtes libérales et démocratiques du siècle passé semblent être remises en question par la suppression des libertés personnelles, par l'autorité et le champ d'action immense des conseils de guerre, par la censure préventive à l'égard de la presse, par l'ajournement sine die des élections. Il y a concentration de pouvoir entre les mains d'un Exécutif qui souvent gouverne par décrets, qui essaye de limiter la durée des sessions parlementaires, et se sert de la censure pour museler toute critique. Le gouvernement belge ne connaît aucun contrôle parlementaire pendant quatre ans. L'Angleterre est dominée par le "War Cabinet" de 5 membres sous la direction de Lloyd Georges. En France, un comité de guerre de 5 membres sous la direction de Clemenceau, prépare en théorie seulement le travail du conseil des ministres, mais en fait gouverne comme bon lui semble.

Mais une fois la guerre finie, il semble que la grande ère de la démocratie ne pourra plus être différée. Les états au régime parlementaire ont vaincu les régimes autoritaires. Les premiers accentuent la démocratisation, tandis que les autres transforment le régime dans le sens démocratique. Les nouveaux Etats d'Europe centrale et orientale sont dotés de constitutions démocratiques.

Quelques années plus tard on s'aperçoit du caractère tout relatif de cette poussée de la démocratie. De nombreuses démocraties nouvelles ne connaissent qu'une courte existence de faux semblant et ne sont que des façades derrière lesquelles des régimes autoritaires continuent leur travail. Même dans les nouvelles démocraties n'obéissant pas à ce schéma, le régime est attaqué de différentes façons. Les démocraties plus anciennes, mais qui ont depuis toujours connu une existence plutôt précaire, en Italie, en Espagne au Portugal, sont liquidées respectivement en 1922, 1923 et 1924. En Italie, la dictature est établie par "un homme du peuple" avec l'appui d'un large mouvement de masse. Sous l'influence de ce recul démocratique et surtout des événements italiens, la démocratie dans les anciens Etats parlementaires solides, est de plus en plus en proie aux critiques, et se met sur la défensive

Les catholiques belges critiques de la démocratie parlementaire, surtout ceux de *La Revue Latine* et de *La Revue Catholique*, suivent attentivement la progression de l'anti-démocratie en Europe. Ils s'y réfèrent comme pour prouver que la démocratie perd partout son prestige. En situant leur propre antidémocratie dans le contexte européen, ils se taillent des arguments pour prétendre que leurs options n'incarnent pas les dernières convulsions de forces du passé, mais de tendances prometteuses pour l'avenir

Le coup d'Etat de Primo de Rivera en Espagne est l'objet de commentaires enthousiastes. Les interventions de la droite en Grèce à l'automne de 1922 reçoivent les sympathies inconditionnelles de Van den Hout. Le "Bloc National" de Poincaré est également applaudi comme une saine réaction aux exagérations criminelles de la démocratie politique française Mais le centre d'intérêt est bien sûr l'Italie. Au début la méfiance et même la désapprobation dominant. Van den Hout, Picard et Wallez ne peuvent que plaindre le Parti

Populaire catholique de don Sturzo qui, avec le socialisme et le communisme, est la victime de la violence fasciste. Les abbés ne sont pas d'accord avec le programme démocratique de la formation de Sturzo, mais il s'agit tout de même du seul parti catholique qui défend en Italie les points de vue catholiques. Le fascisme croît sans cesse et le Vatican commence à exercer sa pression sur le Parti Populaire, pour qu'il affaiblisse son antifascisme. La "Marche sur Rome" et la formation d'un gouvernement sous la conduite de Mussolini ne provoquent chez Picard aucune plainte sur la situation grave de la démocratie; il n'exprime que des craintes pour l'impact de ces événements sur les intérêts catholiques. Mussolini est plein d'égards pour le catholicisme : il déclare la guerre à la franc-maçonnerie destructive et anarchique : en avril 1923 se réalise dans le domaine des écoles une réforme qui répond aux vœux de l'enseignement catholique; les crucifix retrouvent leur place dans les écoles et les bâtiments publics. De plus, le Parti Populaire éclate en deux ailes, une de gauche et l'autre de droite. Un nombre toujours grandissant de personnalités catholiques italiennes manifestent leur accord avec le fascisme.

Du coup toutes les objections des abbés de *La Revue Catholique* et du *XXe Siècle* vis-à-vis du fascisme disparaissent comme par miracle, et font subitement place à des coups d'encensoir. Ces feuilles catholiques belges auraient sans aucun doute applaudi le fascisme dès son apparition si Mussolini, ne s'était dès le début attaqué qu'au socialisme et au communisme. Pour les abbés, le fascisme ne peut plus se tromper, dès qu'ils sont assurés de sa bienveillance pour le catholicisme. Que Mussolini torde le coup à la démocratie, ne les dérange en rien, au contraire ! Leurs charges de 1921 et 1922 contre la violence fasciste ont complètement disparu, malgré la continuation de ces violences en 1924 et par la suite. Les violences ne concernent plus que socialisme, communisme et syndicalisme, et sont tout à fait excusées par les abbés, puisque le catholicisme n'a plus rien à craindre ! A partir de ce moment, l'Italie fasciste est applaudie comme l'incarnation de l'anti-démocratie triomphante, profite au catholicisme. De retour d'Italie où il a eu un entretien avec Mussolini, Pierre Nothomb raconte aux lecteurs de la *Revue Catholique* qu'il a rencontré un "soldat de la chrétienté"

Par rapport aux publications qui ont certainement figuré parmi ses lectures de jeunesse, et même par comparaison à une bonne partie du clergé belge de son époque, Hulstaert tirait donc un langage singulièrement modéré. Avec le temps, oubliant peut-être aussi ses lectures et devenu moins dépendant des "penseurs" à la mode, il délaisse ce thème pour en arriver à des énoncés plus réalistes: " *Ce sont des missionnaires européens qui ont fondé l'Eglise en Afrique. C'étaient des missionnaires juifs qui avaient fondé l'Eglise dans le bassin méditerranéen. L'évolution se fait peu à peu (...) Les Romains ont dû accepter que Pierre et Paul étaient des Juifs. Les Africains ont dû accepter que je suis européen* <sup>566</sup> .

La foi chrétienne et la culture religieuse occidentale de Hulstaert ont parfois (inconsciemment ?) pénétré dans ses représentations ethnologiques et l'ont ici et là mené à des interprétations manifestement erronées. Son « *Mariage des Nkundo* » en est rempli. Jan Vansina en tire un exemple probant. Ses conceptions chrétiennes lui font proclamer un type unique de mariage coutumier (celui des Nkundo, l'une des tribus de l'ethnie Mongo) comme le seul vrai, les autres formes étant selon lui, même aux yeux des autochtones, des pseudo-mariages. Les motifs de son attitude sont évidents : le mariage nkundo est proche de celui des chrétiens, et le recours à la tradition ne peut, selon lui, que ramener à des traditions « religieuses naturelle » proches du christianisme. De plus, les Mongo sont pour lui « un peuple », donc il est nécessaire de retrouver, là où il y a différence entre les groupes, une « tradition ancestrale pure »... qui va dans le même sens que tradition catholique flamande, laquelle est déjà elle-même un mythe !

---

<sup>566</sup> Annales MSC, Issoudun, avril 1987, p.136

Il prétendait aussi que l'absence du culte de Dieu chez les Mongo était, lui aussi, une déviation et qu'il avait été remplacé par le culte rendu aux ancêtres. Il n'a jamais avancé un quelconque argument pour soutenir cette affirmation. Dans le même domaine, il présente la conception du « Dieu des Mongo » comme étant dépourvue de toute anthropomorphisme, mais même une lecture superficielle de l'épopée *Nsong'a Lianja* le contredit.

Dans « *Les Mongo, Aperçu Général* »<sup>567</sup>, il écrit: « *Les règles qui régissent le pouvoir sont attribuées à Dieu* » Ceci n'a aucun fondement dans la réalité et l'argument avancé par lui n'est qu'une déduction abstraite à fonction apologétique.

Comme on le voit, Hulstaert n'échappa pas toujours à faire du *concordisme*. Ce ne fut toutefois pas sa seule attitude, et sur des questions qui touchaient l'existence même des indigènes, leur survivance physique, non seulement il eut le courage de prendre parti, mais il affirma ouvertement que cela pouvait être en contradiction avec l'évangélisation, et rendre souhaitable que l'on retarde l'application stricte de la « morale chrétienne ». A une époque qui se situe longtemps avant tout aggrément, il ne faut pas sous-estimer le courage dont il fit preuve à cette occasion.

### La revue « *Aequatoria* »<sup>568</sup>

A ses premiers pas, en 1937-38, *Aequatoria* n'était guère plus qu'une feuille de communications: « *Comme vous le savez déjà, nous avons fondé une sorte de feuille de communications; ou mieux nous essayons de la lancer car nous devons attendre de la collaboration. Cela pourrait devenir une sorte de périodique local pour la collaboration mutuelle au niveau de la pratique coloniale* », écrivait Hulstaert au professeur Natalis de Cleene<sup>569</sup> le 10 décembre 1937. Un prospectus débute dans le même sens: « *Qu'est-ce que Aequatoria? Ce n'est pas une revue. Ce n'est même pas une publication périodique. Ce sont des fascicules à tirage réduit, qui paraissent au fur et à mesure de la disponibilité de la matière* ».

Au début l'accueil fut plutôt réservé: « *Est-ce que vous savez que E. De Jonghe*<sup>570</sup> *contrarie Aequatoria ?* » écrivait Hulstaert à E. Possoz (31/8/1939). Possoz le savait déjà et répondit à Hulstaert: « *Ils en ont parlé à Bruxelles et De Jonghe ... craint l'éparpillement des forces et que des articles intéressants ne se perdent dans une revue peu connue* ». Mais Antoine Sohier défendait point de vue suivant: « *Une nouvelle tendance, des forces nouvelles peuvent en sortir* ». Et chacun s'alignait à cette idée » (14/9/39).

La transformation de la série de brochures en périodique a été introduite par le père Jans<sup>571</sup>, responsable de l'imprimerie. Il gérait *Aequatoria* pendant les absences de Hulstaert et Boelaert (Hulstaert était souvent en voyage de par sa fonction d'inspecteur des écoles du Vicariat et Boelaert fut en congé de fin 1938 à juillet 1939). Cette idée concordait au fond avec la pensée de Hulstaert. Le 14 janvier 1939 Jans lui annonçait « *Vous aurez certainement remarqué qu'avec cette 2ème année des changements radicaux sont intervenus. Si vous étiez ici on aurait pu en discuter. Je me rends bien compte que le périodique est avant tout votre œuvre et que la décision vous revient avant tout. Certains pensent que vous ne seriez pas content du format ou de la présentation. J'espère qu'ils en reviendront* ». Hulstaert n'en fut pas moins mécontent car la présentation lui déplaisait par plusieurs aspects. « *La nouvelle*

---

<sup>567</sup> Tervuren 1961, p.39-42

<sup>568</sup> On trouvera une histoire détaillée de la revue, ainsi que des documents photographiques et des liens permettant de télécharger l'ensemble des numéros parus (y compris l'introuvable numéro censuré sur la polygame, sur Internet à <http://www.aequatoria.be/French/HistoryAequatoria.html> Le tout est dû principalement au RP Honoré Vinck, M.S.C. Directeur du Centre Aequatoria, à Bamanya (RDC)

<sup>569</sup> Natalis de Cleene (1899-1979), professeur à l'Université Coloniale d'Anvers. Membre du Conseil Colonial. Il échange plusieurs lettres avec G.H. entre 1937-39. Note nécrologique dans Bulletin ARSOM 25(1979)47-5 8

<sup>570</sup> E. De Jonghe (1878-1950), Directeur général au Ministère des Colonies et Secrétaire de l'Institut Royal du C.B. ( ARSOM), BBOM, VI, 55 1-560, Professeur à l'université de Louvain.

<sup>571</sup> Paul Jans (1886-1962). Missionnaire au Congo

*m'est très désagréable. Ce numéro [1939, 1] ne fait pas partie de la collection Aequatoria mais commence quelque chose de nouveau??? un périodique? ou quoi? qui s'appelle aussi Aequatoria* » (Hulstaert à Jans 19/1/1939).

Mais Hulstaert s'en accommode rapidement et dès le mois de mars parle à Jans d'extension. En août 1939 les 12 numéros sont déjà sortis. Boelaert propose alors une périodicité bimestrielle, celle qui sera en vigueur de 1940 à 1942 (en fait 5 numéros seulement). Hulstaert un peu plus tard, reprend l'idée d'une collection de livres en parallèle à la revue mais la guerre l'empêchera de concrétiser ce projet.

Le Père Boelaert, qui assura la direction de la revue pendant la première année, se tourna très vite vers Hulstaert: « *Je suis moi-même convaincu qu'Aequatoria ne sera viable qu'à la condition que vous en preniez la direction effective. Sinon elle tombera aujourd'hui ou demain* » (24/6/1938). Hulstaert accepta et Boelaert lui répondit: « *Je suis doublement content parce que nous n'avons plus les mêmes conceptions concernant Aequatoria* » (15/7/38). Boelaert partit en congé à la mi-décembre 1938 et revint en juillet 1939. Entre-temps la série des brochures était devenue un périodique. Des intérim importants furent assurés par les Pères Boelaert et Cobbaut lors du long congé de Hulstaert (1948-1951).

L'administration a toujours été aux mains de l'imprimerie de la Mission. Sans qu'il ait existé une nomination formelle, Hulstaert a toujours considéré son confrère Georges Van Avermaet comme membre de la rédaction. Mais ce dernier quitta le Congo définitivement en 1947, Boelaert fera de même en 1954. Hulstaert resta alors jusqu'à la fin seul à la rédaction.

En plus d'un programme bien précis et d'une philosophie clairement définie, il fallait des collaborateurs entrant dans les mêmes vues. La plupart furent, on devait s'y attendre, des missionnaires (y compris quelques protestants). Ils étaient mieux que quiconque en contact avec les autochtones et se trouvaient sur le terrain. Ensuite il y eut plusieurs agents de l'administration et de la magistrature qui par leur profession, étaient également près du peuple et dont certains partageaient les idées religieuses et morales des missionnaires. Vers la fin parurent aussi quelques publications de membres de l'IRSAC et, fait remarquable à cette époque, des Congolais se mirent à publier également dans la revue. Bien qu'avant tout orientées vers les Mongo (« immigration sud-ouest »), les publications venant de partout au Congo écartèrent bientôt les œillères et les sujets se rapportant aux Mongo ne dépassent guère numériquement ceux consacrés aux Baluba ou aux Bakongo.

Les premiers fascicules furent distribués gratuitement en guise de propagande. Le premier abonnement enregistré fut celui du Musée de Tervuren (18/11/38). Début 1939 le Cabinet du Gouverneur Général s'abonne et peu après, le Père Van Wing. Nous n'avons aucune statistique pour les premières années, mais la correspondance de Hulstaert avec l'imprimerie nous permet de connaître au moins le tirage: Pour 1939 :200 exemplaires. A partir de 1941 jusqu'à 1944: le chiffre cité est 440; de 1947 à 1950: 480. De 1951 à 1959, nous disposons de chiffres très précis d'abonnements, tirés des rapports annuels de Hulstaert. Pour les dernières années 1960 à 1962 nous sommes à nouveau réduits à l'estimation: le tirage était de 260 exemplaires et les abonnements d'environ 200.

L'analyse des chiffres de 1951 à 1958 nous amène aux constatations suivantes: La moyenne d'abonnements est de 531 dont 446 payants (83%). Parmi les 446 payants, l'Administration coloniale en prenait en moyenne 287 (64%) et les missions catholiques 91(20%). Les instituts scientifiques: une moyenne de 16 (3,50%). Des privés: 32 (7,20%). L'Union Minière prenait 10 abonnements ainsi que le Roi du Rwanda, Mutara III à partir de 1945. Les abonnements d'échange représentent 9,98%. Sur le chiffre global, 45 étaient expédiés en Belgique (8,47%), 39 (7,47%) en Afrique (hors du Congo) et 37 (7%) ailleurs, les autres restant au Congo. Pour 1958, l'Etat supprime les abonnements à ses représentants en Afrique. Pour 1959, il réduit ses 238 abonnements à 71 qui tomberont à leur tour pour

1960<sup>572</sup>. Toute action chez le Gouverneur, et plus tard chez les responsables de la nouvelle République pour que soit repris le soutien à *Aequatoria*, restera vaine.

Le but déclaré d'*Aequatoria* (ce qu'on appellera souvent « sa philosophie ») était de rassembler tous ceux qui voulaient mieux servir le peuple par une meilleure connaissance de sa culture. Dès le début on s'exprime ainsi: « *Aequatoria veut contribuer à la coopération et à l'entraide de ceux qui s'intéressent aux études congolaises, - plus spécialement équatoriales, - par la mise en commun de connaissances individuelles. Elle veut atteindre ce but:*

(1) *Par la publication d'études inédites, traitant les sujets les plus divers: langue, us et coutumes, droit, art, enseignement, possibilités et essais d'adaptation, etc. Plusieurs, peut-être, ont des études qui dorment dans leurs cartons; d'autres auraient quelque chose d'utile à dire, sans pour cela, envisager le public des grandes revues. Aux uns et aux autres Aequatoria offre la possibilité de parler en petit comité*

(2) *Par la distribution des tirés à part d'articles, qui resteraient inconnus de ceux qui n'ont pas les revues d'origine.*

(3) *Par la possibilité, pour les membres, de faire imprimer à bon compte un petit nombre d'exemplaires de leurs études, qu'ils désireraient faire connaître dans le cercle restreint de leurs amis et connaissances. L'article ayant paru dans Aequatoria, il nous est possible d'en tirer quelques copies supplémentaires (en plus des Hommages d'auteur, donnés gratuitement) et de les fournir à un prix modique ».*

Cette déclaration sera répétée à plusieurs reprises, avec des variantes parfois significatives. Citons l'expression: “*études congolaises*” et “*études coloniales*” et cette explication en 1942: « *Aequatoria (...) a toujours été dans ses limites et ses moyens propres, au service des communautés indigènes et de leurs droits. Elle a toujours défendu le principe que individus, familles, clans, peuples ne sont pas pour le colonisateur, mais que l'Etat, l'économie, la bienfaisance, les écoles, les missions sont, au contraire, à leur service* » (Aeq. 1942, 5, p. 88).

Hulstaert ne s'exprimera nulle part plus clairement (et librement) que dans sa lettre au Père Schmidt (1946), rédacteur en chef d'*Anthropos* (revue d'anthropologie des Pères du Verbe Divin), quant à la “philosophie” d'*Aequatoria*. Après toutes les années de difficultés avec le Délégué Apostolique Dellepiane, il a besoin de s'ouvrir à quelqu'un de compétent en la matière: « *Vous savez que depuis avant la guerre, nous avons lancé une petite revue anthropologique. Notre but était surtout de faire œuvre pratique pour les missionnaires et administrateurs coloniaux afin qu'ils puissent mieux connaître l'indigène et ainsi faire plus de bien. Nous nous sommes vite aperçus que la missiologie devait être exclue de nos pages: toutes les questions pratiques sont résolues d'office par la Délégation Apostolique. Et si une solution n'est pas intervenue, on ne reconnaît jamais à de simples missionnaires le droit de discuter de ces questions. Lorsque nous fondions notre revue nous pensions encore que, aussi longtemps que les autorités n'avaient pas tranché une affaire, on pouvait la discuter librement. Maintenant nous savons mieux.* » (...) « *Nous avons encore des questions pratiques: p. ex. faire comprendre aux Blancs combien ils se trompaient gravement au sujet des indigènes; comment ceux-ci étaient souvent mal et injustement jugés et condamnés dans l'opinion européenne; comment un certain nombre d'institutions, de lois etc. des primitifs sont bonnes, voire pourraient servir d'exemple en Europe, combien il est dangereux de bouleverser et de détenir sans constance; etc. Enfin, nous voulions, sur la base de données scientifiques, défendre l'adaptation et le droit des communautés indigènes* ».

---

<sup>572</sup> Cela ne visait pas *Aequatoria* en particulier. Les Belges s'étaient dotés, durant la période coloniale, d'instruments scientifiques remarquables dans tous les domaines qui touchaient l'Afrique centrale. Mais tout ce qui était « africain » ou « tropical » était perçu comme n'ayant de sens que par et pour la colonisation. Dès lors, dès 1960, les subsides se tarirent et l'on sonna le glas de la plupart des institutions existantes. Les chercheurs qui ne voulaient pas se renvertir furent prendre le chemin de l'exil, comme VAnsina qui partit enseigner aux Etats-Unis.

Dans ce courant d'idées, aucun sujet intéressant la vie de l'homme de l'Afrique Centrale n'a échappé à *Aequatoria*: il y a avant tout, l'ethnographie et la linguistique mais aussi l'agriculture, la médecine et l'hygiène; la démographie, l'éducation et l'enseignement, le droit, la religion traditionnelle et l'adaptation-inculturation du catholicisme, la philosophie, la musique et les divertissements.

Dans l'ensemble les collaborateurs ont utilisé un langage franc et direct; un ton qui ne plaisait pas toujours à certains milieux, tant politiques qu'ecclésiastiques. Hulstaert mitigeait souvent des phrases trop crues, mais parfois il les laissait telles quelles et en acceptait sciemment le risque. Quand ils ne purent plus s'exprimer librement (à partir de 1946), ils glissèrent leurs idées dans les recensions de livres, de petites considérations, ça et là, dans la rubrique "Documenta" dont le titre même contenait déjà un message. Ainsi, on peut dire que le thème majeur d'*Aequatoria* a été une certaine libération du noir: libération d'une aliénation mentale, par la défense des valeurs culturelles existantes et un courageux combat pour la conservation de la langue du peuple contre les langues étrangères (et Hulstaert visait ici surtout le français, mais aussi le lingala) que l'on tentait d'imposer par une sorte d'impérialisme culturel.

Les premières années, nous trouvons dans les présentations d'*Aequatoria* indistinctement les expressions: « *Etudes coloniales* » et « *Etudes congolaises* ». L'expression « *études congolaises* » a précédé l'autre. On la trouve dans le n.1 de 1939, version française, mais dans la feuille volante en néerlandais, on utilise l'expression « *Coloniale studies* ». A partir du numéro de mars 1939, le mot « *colonial* » est introduit également dans le texte français de présentation (à l'intérieur de la couverture).

Quel en était l'enjeu? Ce n'était pas une question de synonymes. Le Délégué Apostolique l'avait déjà remarqué et il avait envoyé une demande d'explication à Mgr Van Goethem (27/11/1941). « *Il y a dans le but déclaré de Aequatoria, me semble-t-il, un contraste avec le but d'une Mission Catholique: "Etudes Coloniales"..., une Mission Catholique n'a pas pour but de coloniser. Comment donc les études coloniales seulement seraient l'objet essentiel du périodique le plus important dirigé et administré par votre Mission? De toute façon une modification ou mise au point s'impose* ». Hulstaert explique à Van Goethem, qui transmet le texte le 4 décembre 1941, au Délégué Apostolique: « *L'expression "Etudes Coloniales" est donc erronée, parce que trop générale, embrassant d'autres sciences et d'autres questions. Le choix de l'expression est dû à un souci excessif de concision. D'une part nous avons voulu éviter une longue énumération des matières; d'autre part nous avons écarté des expressions comme: "études missionnaires", "études missiologique", et similaires, non seulement parce que, elles aussi prêtent à confusion, mais encore pour éviter de paraître exclure la collaboration des laïcs laquelle, au contraire, est très appréciée par nous et que nous jugeons fort utile pour le plus grand bien de notre oeuvre missionnaire* ».

Sur ce point, Hulstaert s'est donc incliné pour éviter de nouvelles difficultés. Mais dans la conception des fondateurs l'expression « études coloniales » n'était pas un effet du hasard, elle résume leur philosophie car ils voulaient étudier l'impact de la colonisation sur les populations traditionnelles, d'où deux voies suivies: étude des langues et des traditions d'une part, et d'autre part le fonctionnement des institutions nouvelles (enseignement, église, mariage monogamique) et les conflits créés par ce contact (dénatalité, sabirs). En 1937, n. 3, l'expression était circonscrite par: « idées, expériences, questions qui peuvent aider à notre tâche d'élévation de l'indigène ».

Il est vrai que le but ultime était de rendre plus efficace l'œuvre missionnaire. Hulstaert pensait entrer dans l'optique du Délégué en proposant: « *Afin d'éviter l'ambiguïté d'expressions comme "études coloniales" ou autres, nous proposerions soit d'omettre totalement l'énonciation du but d'Aequatoria, soit de remplacer le premier paragraphe de la p. 2 de la couverture qui l'explique par le texte suivant: "Aequatoria. Revue des Sciences auxiliaires de l'Apostolat Missionnaire"* ».

Mais le Délégué, plus avisé que ne le pensait Hulstaert, répliquait « *L'auteur de la note semble vouloir m'éclairer et me*

*convaincre de la sympathie et de l'estime dont est entourée Aequatoria, et me persuader du grand bien qu'elle est appelée à faire. Veuillez l'assurer que personne plus que le Délégué Apostolique ne comprend la nécessité d'avoir au Congo une revue telle que Aequatoria, son vrai programme et l'aide efficace qu'elle peut apporter à l'Apostolat missionnaire. Pas nécessaire de parler de "Sciences auxiliaires de l'Apostolat Missionnaire". Il suffit de supprimer le mot "coloniales". Le mot Aequatoria, si je le comprends bien, veut dire "Choses de l'Equateur"; dans l'expression en français, qui doit préciser le sens du mot très général Aequatoria, il faut dire en résumé, quelles sont les "choses de l'Equateur" dont s'occupe la revue. Les expressions comme celles-ci me semblent convenir: "revue des sciences congolaises" - ou bien - "études congolaises". L'une et l'autre de ces expressions conviennent, car elles indiquent bien le but scientifique de la revue, but pratique, puisqu'il s'agit surtout d'études faites sur les lieux-mêmes fruits de connaissances et expériences individuelles. Conclusion: il suffit (... ) de remplacer le mot "coloniales" (études coloniales) par le mot "Congolaises"; ou mieux encore: 'Aequatoria, Revue des Sciences Congolaises, veut contribuer à la coopération et l'entraide de ceux qui s'intéressent aux études concernant nos régions de préférence sur les lieux-mêmes etc. (DA à VG 14/12/1941). Et ainsi, à partir de 1942, on trouvera partout l'expression "études congolaises". En 1944, l'expression sera mise en exergue mais à partir de 1954, elle disparaîtra à son tour.*

Il est clair que Hulstaert a voulu faire là une concession afin d'éviter des heurts avec le Délégué. Déjà en 1937 au moment de la fondation, il utilisait le mot "études coloniales" en rapport avec *Aequatoria* quand il écrivait au Professeur N. de Cleene (10/12/37): "*Cela pourrait devenir une sorte de périodique local pour l'entraide au niveau colonial pratique (...). Dans Africa (Londres) on ne trouve pas un mot sur les questions coloniales. Je pensais que ce périodique se mettait au point de vue des indigènes*".

« *Le point de vue des indigènes* » exprime le sens du terme « colonial » lequel constitue donc un trait caractéristique d'*Aequatoria*. L'expression reviendra souvent sous la plume d'Hulstaert. En 1942, n. 5, dans son éditorial, il est formel: « *Aequatoria (... ) a toujours été au service des communautés indigènes et de leurs droits* ». En date du 24/10/1945, il écrit à Boelaert: "*Sciences congolaises' ne me plait pas. Cela ne cadre pas avec notre but* ». En 1946, Hulstaert écrivait à un ami: « *Je puis vous confier qu'il était dans notre but primitif de faire surtout de la pastorale et d'autres études d'incidence plutôt pratique... Mais au Congo toute la méthode et la pratique missionnaire est réglée par la hiérarchie, qui ne permet pas la discussion* ».

Même au début, peu d'articles étaient de portée pastorale ou ecclésiastique, mais le point de vue l'était bien, et souvent les considérations pratiques étaient confrontées avec les exigences de la religion et de la morale catholiques. Et c'est ici qu'ils ont dû céder du terrain. Boelaert et Hulstaert appartenaient, selon leurs propres dires, à l'avant-garde de la pensée catholique. Ils avaient le sens critique, cherchaient des chemins nouveaux, voulaient l'indépendance de la recherche. Quelques autorités ecclésiastiques comme Mgr de Hemptinne et le Délégué Apostolique, ne l'entendaient pas de cette oreille. « J'ai l'impression, écrit Hulstaert à Mgr Tanghe (17/10/1945), que « *le Délégué Apostolique veut faire d'Aequatoria une revue d'apologie polémique et de propagande missionnaire. Cela n'est pas notre but, et nous nous abstenons dorénavant de missiologie après quelques tentatives timides* ». L'éditorial du dixième anniversaire (1947, 4) situe parfaitement la relation entre les deux pôles, science africaniste et science missiologique: « *Née d'un désir réel d'étudier les problèmes complexes qui se posent à notre devoir d'apostolat et de civilisation* ». Le service rendu à l'apostolat missionnaire était devenu indirect. Les fondateurs auraient voulu aborder les problèmes pastoraux plus directement, mais pour les raisons citées, c'était impossible.

*Aequatoria* ne devait pas tarder à avoir ses premiers ennuis, notamment par suite de la polémique sur le lingala et le lomongo. Mgr Egide De Boeck voulait lancer un lingala "amélioré" "rebantouisé". Malcolm Guthrie, missionnaire protestant, essayait d'enregistrer le



lingala effectivement parlé, et finalement les “lingalaphones” faisaient évoluer la langue selon les besoins du moment. Mgr De Boeck responsable d’un vicariat où on parlait plusieurs langues ( 30 prétendait-il ) avait opté pour le lingala et l’imposa dans les églises et les écoles.

De

son côté, au cours des années 30-40, Gustaaf Hulstaert avait découvert la grande entité linguistique qu’il appellera plus tard le lomongo, une langue riche, pourvue d’une importante littérature orale, répandue sur une distance d’un millier de kilomètres. L’unification linguistique étant à la mode, il découvrit les affinités entre les langues de la Ngiri, les autres langues riveraines, ancêtres du lingala, et le lomongo. Dès lors pourquoi ne pas répandre cette belle langue, au lieu d’une langue bâtarde?

Hulstaert commence alors une correspondance avec Mgr De Boeck sur ce sujet le 19 novembre 1939. En 1940, il publiera son article dans *Aequatoria*. La correspondance se termine en juin 1941. La position de De Boeck était pratique: le lingala est un mal nécessaire. Il doit être rebantouisé mais il reste très éloigné du lomongo. Donc il ne peut accepter l’utilisation du lomongo dans son Vicariat.

Hulstaert se posait sur le terrain des principes

- 1) Il faut respecter la langue du peuple. C’est un devoir moral. Le lingala n’est pas la langue de ce peuple, donc...
- 2) Le lingala scolaire de De Boeck est une nouvelle langue, aussi étrangère aux parlars locaux de Lisala-Mangala-Ngiri, que le lomongo. S’il faut imposer une nouvelle langue pourquoi pas une vraie langue apparentée? (Il faudrait savoir : respecte-t-on la langue du peuple ? Ou impose-t-on une nouvelle langue ? Ou va-t-on appeler une langue imposée « Nouvelle langue du peuple » ?)
- 3) En « améliorant » le lingala, on s’approchera vite du lomongo unifié et littéraire. Pourquoi ce détour?

En fait, les deux points de vue étaient irréconciliables. De Boeck voyait dans la langue un instrument de communication (plus précisément d’évangélisation et de prédication) et souhaitait donc qu’elle rendît la communication aussi large que possible. Dans ce but, il veut profiter de l’extension déjà prise spontanément par le lingala (au sens de « sabir des navigateurs ») en faisant pression pour l’on passe du sabir à la « langue littéraire ». Hulstaert au contraire, fidèle à « *de taal is gans het volk* » veut user de la langue pour reconstituer l’unité d’une nation (en fait, pour créer de toute pièce une nation Mongo). Il ne cherche donc pas la communication et l’ouverture de son groupe, mais au contraire son repli sur une langue qui l’isolera des autres.

Mgr De Boeck lança alors dans le combat un de ses abbés, Médard Bokula,. Mais Hulstaert lui répliqua dans une longue lettre: « *Pour moi, Bangala est le nom des Balolo-Mongo riverains du grand fleuve dans la région des “mongala” (...). Les Bangala et les Ngiri peuvent s’unir aux Mongo. Et, si les Ngombe peuvent employer le lingala, ils peuvent aussi employer le lomongo* » . (Lettre à Médard Bokula 25/2/ 41).

Mgr De Boeck supportait mal les articles – en fait, de véritables sommations- que Hulstaert lui adressait dans *Aequatoria*. Il y répondit à la fois par une lettre du provincial de Scheut, le Père Guilmin, à Mgr Van Goethem, et par une « Mise au point » dans *Aequatoria*. Cette querelle aura des suites, à propos desquelles il est difficile de faire la part du réel et celle de l’imaginaire. En tous cas, en 1945 Hulstaert écrit à Van Goethem: « *Tous les Scheutistes racontent que le Délégué Apostolique<sup>573</sup> à l’occasion du sacre de Mgr Van Den Berghe a dit publiquement que si Aequatoria ose encore écrire contre le lingala, il la supprimerait sans plus* » (GH à VG 22/2/45). Dans une autre lettre à Mgr De Boeck, que nous avons déjà citée, le Père Hulstaert refusait de poursuivre la polémique sur le lingala et situait sa position dans un vaste cadre missiologique: « *Pour moi, tout est un: question linguistique,*

---

<sup>573</sup> Giovanni Dellepiane (1889-1961). au Congo-Belge de 1930 à 1949 en tant que Délégué Apostolique, ce qui correspond, pour les pays de Mission, à la fonction de Nonce Apostolique. Vivement opposé à l’indigénisme mais favorable à l’absorption de la culture “primitive” par la civilisation latine. BBOM VII 9 118-119

*mission, enseignement, ministère paroissial, politique etc... tout tourne autour d'un même point et en dépend. C'est le radicalisme du nouveau mouvement que Pie X prévoyait déjà avec son "Omnia instaurare in Christo" » (GH à E. De Boeck 27/6/1941).*

D'autres ennuis vinrent des théories de M. Possoz. Celui-ci, substitut du procureur du Roi, et ami du Père Hulstaert, habitait Mbandaka au moment de la fondation d'*Aequatoria*. Curieux de tout et ayant une culture éclectique, il avait des idées sur beaucoup de choses et croyait pouvoir s'exprimer sur tout. Le périodique accepta vingt contributions de sa main entre 1937 et 1941 (plusieurs d'entre elles ne sont en fait que des notes d'une seule page). Or, M. Possoz avait parfois des idées singulières et n'hésitait pas à se prononcer même sur des affaires ecclésiastiques et sur la morale chrétienne. C'était son droit, mais il est assez malencontreux qu'il ait eu l'idée de vouloir publier cela dans une revue missionnaire, et qu'Hulstaert ait eu celle de le publier !

Dans le n. 2 de 1940 paraît « *La question de la dot* ». Possoz y affirmait que le juge, au Congo où la législation belge s'appliquait dans les procès de divorce des indigènes, ne pouvait pas tenir compte de l'existence éventuelle d'un mariage chrétien. Cette position allait à l'encontre de l'attitude des missionnaires qui voulaient soustraire ce genre de palabres à la juridiction civile. Le Délégué Apostolique fulmine (lettre à V.G. 4/5/40): « *L'auteur ne connaît ni la théologie ni le droit. Une mise au point s'impose* ». Hulstaert la fera dans le numéro suivant. Entre-temps, Possoz, muté à Elisabethville, s'y heurta à l'opposition de l'évêque local, Mgr de Hemptinne<sup>574</sup>, à cause de deux brochures sur l'Action Catholique. Malgré cela, *Aequatoria* publiera encore quelques textes de Possoz, sur « *La refonte de la famille* ». Nouvelle occasion pour le Délégué d'intervenir: le 27 novembre 1941, *Aequatoria* reçoit l'ordre de ne plus rien publier de cet auteur « rempli d'idées protestantes, d'un nouveau genre de réforme, pire que celle du XVe siècle » (DA à VG 14/12/1941). Comme on le voit « Monsignore » dans son indignation, allait même jusqu'à déplacer la Réforme d'un siècle dans le temps !

La guerre en Europe menaçait *Aequatoria* à cause des difficultés d'approvisionnement en papier et en divers matériaux d'imprimerie, mais elle a probablement d'autre part, beaucoup contribué à l'extension et même à la survie de la revue. En novembre 1940, Hulstaert écrit à Possoz: « *Nous n'avons que 60 abonnements payants. Nous voulons continuer mais nous voudrions d'abord demander au Gouvernement de prendre des abonnements pour les Territoires, maintenant que Congo et Kongo-Overzee n'arrivent plus. Si le Gouvernement en prend une centaine, nous serons sauvés* » (11/11/40).

Une lettre du 26/11/40 officialise cette demande. Les abonnements souscrits par l'Administration atteignent bientôt la centaine (1942) (Province de Coquilhatville: 24; Costermansville: 16; Stanleyville: 28; Léopoldville: 7; Gouvernement général: 9; Lusambo: 20; Ruanda-Urundi: 18). Ce succès révèle en même temps les faiblesses d'*Aequatoria*: rédaction réduite à une ou deux personnes, présentation artisanale, beaucoup de fautes typographiques, administration défailante, caractères d'imprimerie insuffisants.

Au début la modestie avait été de mise. *Aequatoria* avait été fondé pour ceux qui « *auraient à communiquer des choses intéressantes sans pour cela s'adresser aux grandes revues* » (couverture 1940). On voulait parler « *en petit comité* » (1939). Mais le besoin de quelque chose de plus scientifique se fit alors sentir. Hulstaert rechercha donc les moyens d'une amélioration dans tous les domaines, mais sans grande conviction car il écrira encore en 1944: « *Néanmoins, nous ne sentons rien pour un travail de science pure* » (GH à J.d.B. 27/12/44)

---

<sup>574</sup> Félix de Hemptinne (1876-1958), au Congo de 1910 à 1958, Préfet Apostolique d'Elisabethville de 1910 à 1932, Vicaire Apostolique de 1932 à 1958. BBOM VII A, 291-299

Pour une amélioration sensible il fallait de l'argent. Monseigneur Van Goethem<sup>575</sup> fut le premier à apporter son aide. Il met à la disposition de la revue 10.000 fr., « à rembourser plus tard si possible » (12/11/42 GH à VA). Le n. 4 de 1942 devint un numéro de propagande tiré à 200 exemplaires supplémentaires. Un ancien de Coquilhatville, muté à Goma, monsieur Braeckman, versa gracieusement 20.000 francs le 14/12/43, et le Gouvernement Général donna 10.000 francs le 24/4/44, la Banque du Congo Belge, l'Union Minière, chacune 1.000 fr par an. Cela permettra d'améliorer la revue et de survivre plus tard pendant les dernières années pratiquement sans autres ressources (1960-62).

Hulstaert commença à faire les démarches nécessaires pour rehausser le niveau de la revue. Malgré la guerre il cherche à acheter des caractères d'imprimerie adaptés aux exigences de la linguistique africaine. Il s'efforce de sensibiliser les responsables de l'imprimerie de la mission, pour qu'ils y mettent un peu plus de cœur et de soin, mais le progrès sera minime. Il veut organiser une véritable équipe rédactionnelle et lance un programme d'édition. Pour ce faire il consulte ses amis: Boelaert, Van Avermaet, Tanghe, Bittremieux<sup>576</sup>, Van Bulck<sup>577</sup>. En résumé, les propositions de renouvellement se réduisent à ceci (Circulaire du 8/6/43): 1) Format plus petit, et plus de pages; une couverture plus expressive; 2) Recherche de subsides; 3) Papier de meilleure qualité; 4) Comité de patronage.

Hulstaert arrive ainsi à définir la fonction d'*Aequatoria* renouvelée: « *Nous arriverons finalement à notre but: c'est d'avoir un périodique qui n'est pas seulement un organe de communication d'études ou de divulgation d'idées saines en rapport avec la mission, le peuple, notre travail etc... (... ) mais aussi un périodique scientifique colonial, basé sur les principes catholiques, dans un esprit catholique, pour que nous puissions devenir un organe faisant autorité au Congo et même en Afrique Centrale* » (G.H. à V.W. 13/7/43).

Le grand événement de l'époque fut l'entrée de Van Bulck à la rédaction. Celle-ci se composait jusqu'alors en fait d'une seule personne: G. Hulstaert. Deux autres confrères lui étaient associés: Boelaert et Van Avermaet. Dans le but de l'élargir et d'améliorer globalement la revue, Boelaert suggère à Hulstaert de demander au jésuite Vaest Van Bulck d'entrer dans la rédaction. Le 9 août 1943, une première proposition lui fut faite. Le 26 septembre suivent des propositions concrètes: Rédacteur en Chef: Hulstaert, conseil de rédaction: membres d'autres Missions, et avant tout Van Bulck; aussi quelques laïcs; une représentation régionale; le patronage de la revue par des autorités civiles et religieuses; ainsi qu'une amélioration quantitative et qualitative.

Le 10 octobre Van Bulck, à cette époque responsable d'une petite mission dans le Kwango répond en formulant les critiques habituelles sur *Aequatoria*: 1) trop local; 2) la revue d'une seule personne; 3) ni scientifique ni vulgarisatrice; 4) format et impression déficients. Ensuite il formule ses propositions: lancer des numéros spéciaux traitant de la mission du point de vue ethnographique et linguistique; des questions d'éducation et d'enseignement; d'essais d'unification des langues de la magistrature et l'ethnologie; de l'administration et la conscience tribale. Il cite finalement plusieurs noms d'éventuels collaborateurs. Tout en acceptant en principe de faire partie de la rédaction, il émet des doutes sur la faisabilité de cette participation par correspondance.

---

<sup>575</sup> Edward Van Goethem (1873-1949.) était le premier Préfet et Vicaire Apostolique de la mission des Missionnaires du Sacré Coeur à l'Equateur au Congo Belge. BBOM, VII C, 181-192 (G. Hulstaert). Il publiait lui-même dans *Aequatoria*.

<sup>576</sup> Leo Bittremieux, CICM (1881-1946). Missionnaire au Mayombe. Notices biographiques: BCB V, 79-80 et *Aequatoria* 9(1946)137. Il publia 10 articles ou notes dans la revue. Fervent opposant au Lingala.

<sup>577</sup> Vaest Van Bulck, s.j. (1903-1966) après une formation universitaire variée et brillante, sera retenu en Afrique par la guerre en Europe pendant qu'il fit une tournée de recherches linguistiques en Afrique du Sud, et centrale. La correspondance entre lui et Hulstaert commence, fin 1940 et prendra fin en 1958. En 1942-45, il séjournait à la mission de Ndinga (Kwango). De septembre 1945 à février 1947 à Nlemfu. Bulletin de l'ARSOM 13 (1967)143-155. BBOM VII C, 55-60

Hulstaert est enchanté de la réponse de Van Bulck. Il le considère déjà comme membre de la rédaction, et pour résoudre les difficultés de la correspondance et des distances, il propose la création des rédactions régionales qui devraient coordonner les activités de collaborateurs dans leur région respective. Pour les numéros spéciaux on débutera avec la polygamie et la dénatalité, questions proposées par Boelaert. Van Bulck reste sceptique, mais accepte de fonctionner comme coordonnateur pour sa région, (28/1/44) et prédit que des véritables changements pour *Aequatoria* demanderont beaucoup d'argent.

Entre-temps l'enquête sur la polygamie est lancée par Hulstaert, et il propose plusieurs noms pour la rédaction régionale selon les Vicariats. En fait ces propositions resteront théoriques et Hulstaert continuera encore quelque temps à consulter Van Bulck, qui quittera le Congo bientôt (1947). L'orage que provoquera sous peu l'intervention du Délégué Apostolique dans les études sur la polygamie s'annonce. Hulstaert renvoie la plupart des difficultés aux évêques: « *Beaucoup d'ordinaires sont méfiants envers nous; certains sont à priori contre le travail intellectuel (...) je sais que X et Y sont contre nous. Quelques-uns sont pour. Il y a aussi des cas ambigus comme Mgr Six<sup>578</sup> et comme en général les Scheutistes* » (10/2/45).

Dès 1942, pour donner plus de prestige à la revue, Hulstaert avait conçu l'idée de constituer un comité de patronage. Il cherchait à s'attirer la participation des autorités civiles et ecclésiastiques importantes. Le 20 mars 1943, il envoie une circulaire et déjà en avril des réponses commencent à lui arriver. Tous les fonctionnaires de l'administration y répondent positivement, avec en tête les ministres des Colonies. (De Vleeschauwer, le 18/8/1944, à partir de Londres, et plus tard De Bruvne le 14/5/1945). Quant aux Vicaires Apostoliques, Mgr Vanuytven, de Buta et Mgr Blessing, de Bondo, refusèrent. Dix ne répondirent pas: G. Six (Léopoldville); Demol (Kasaï); J. Sak (Haut-Luapula); G. Haezaert (Kongolo); U. Morlion (Baudouinville); E. Leys (Kivu); H. Pierard (Beni); G. Verfaillie (Stanleville); J. Hagendorens (Tshumbe) et J. Jacobs (Lolo). Seize enfin accordèrent leur patronage: G. Dellepiane, E. De Boeck, (Lisala), E. Van Goethem (Coquilhatville), C. Lagae (Niagara), A. Verwimp (Kisantu), H. Matthysen (Lac Albert), C. Stappers (Lulua), J. Vanderhoven (Boma), O. Tanghe (Ubangi), H. Van Schingen (Kwango), A. Van den Bosch (Matadi), L. Deprimoz (Rwanda), G. Wantenaar (Basankusu), A. Bossart (Ipamu), Windels (Bikoro), A. Grauls (Urundi). La liste en sera imprimée sur la couverture à partir du numéro 3 de 1944 et tiendra compte des changements dans les fonctions des autorités en question.

En 1945, une crise de première grandeur éclata à l'occasion du numéro spécial sur la polygamie. On évoqua les « *turpitudes du paganisme* » et, après la parution du numéro contesté (1945, 2), le Délégué Apostolique envoya à tous les Vicaires Apostoliques une note pour les inciter à se retirer du comité de patronage (cf. lettre DA à VG 5/8/1945). Seul Mgr Lagae y donna suite; de Hemptinne s'était retiré de son propre chef. En 1953, la liste disparut de la couverture. Les ecclésiastiques sont aussi susceptibles que les autres de brouilles, fâcheries et conflits. Mais il est quand même rare d'entendre un curé en accuser un autre, non d'hérésie, un genre d'errements qui après tout cadre encore avec sa profession, mais d'avoir publié des écrits pornographiques !!! ... Que s'était-il passé ?

Soucieux d'être plus efficaces et plus attrayants, les rédacteurs d'*Aequatoria* avaient lancé des numéros thématiques. Le premier serait consacré à la polygamie, afin de montrer la situation réelle face aux statistiques optimistes des autorités. Le Délégué Apostolique avait reçu le 23 février 1944 les mêmes schémas d'enquête que ceux envoyés à tous les Ordinaires et il avait marqué son accord. Il approuvait aussi le fait que le questionnaire était adressé aux

---

<sup>578</sup> Mgr Six (1887-1952), CICM. Vicaire Apostolique de Léopoldville (1934-1952). BBOM, VI, 923-925 Il ne méritait « *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité* : il était plutôt POUR *Aequatoria*, mais aussi POUR le lingala, langue majoritaire dans son diocèse, attitude avec laquelle on ne se faisait pas un ami du P. Hulstaert !

évêques, car il leur appartenait de vérifier la valeur des contributions. Mgr Van Goethem lui-même écrivit un article que Hulstaert soumit au Délégué. Celui-ci le jugea une « *véritable apologie de la polygamie* » et bien sûr, il en interdit la publication. Il suggéra même qu'il valait mieux ne rien publier sur la question. Entre-temps les premiers articles étaient déjà imprimés à Kafubu<sup>579</sup>. Le 9/10/1944, Hulstaert demanda un « *Avant-propos* » au Délégué. Mais la méfiance de ce dernier se transforma en fureur quand il prit connaissance d'un texte du Père Esser que Hulstaert lui envoya le 29/1/45. Cette fois-ci, c'est la menace du « coup de crosse »: « *Si l'article en question avait paru dans Aequatoria, je me serais vu dans l'obligation de prendre une mesure grave et de la dénoncer au Saint-Siège* » (DA à GH, 3/2/45) et il terminait par: « *A quoi bon un numéro sur la polygamie ?* »<sup>580</sup>

---

<sup>579</sup> Le numéro fut imprimé par les Salésiens à Kafubu, Katanga. Il n'était pas encore au complet car y manquait l'article de M. Esser refusé par le Délégué Apostolique. Il était imprimé en 473 exemplaires. Le Père Hulstaert en a demandé 25 et a fait détruire le reste par l'imprimerie même. Il n'en reste que deux au Centre Aequatoria.

<sup>580</sup> Il s'agissait d'envisager la polygamie non pas « d'en haut » en patant d'une condamnation morale de principe, mais bien « d'en bas » en enquêtant sur des faits et des circonstances de nature à en montrer les conséquences *même si celles-ci se trouvaient être positives ou bénéfiques*. Sans dire que celle-ci l'avaient fatalement empoté, cela aurait à tout le moins pu amener au jour un fait très ennuyeux : le discours missionnaire et colonial contre la polygamie, basé sur l'idée qu'il s'agit d'une sorte de perversin morale (dont la nature saute suffisamment aux yeux sans que j'aie besoin d'être plus explicite) était totalement « à côté de la plaque ». La polygamie est la possibilité institutionnelle, pour un individu, de contracter plusieurs mariages, reconnus comme tels par la société, et donc distincts du concubinage, de l'adultère ou de la "one night affair", avec plusieurs personnes. Il faudrait parler de polygynie et de polyandrie(\*) d'après qu'il s'agit de la possibilité pour un homme d'être marié à plusieurs femmes, ou vice-versa. La fréquence de la polygynie a fait que "polygamie" désigne en pratique neuf fois sur dix cette situation.

Il faut tout de même remarquer que, si l'on se dégage de notre propension à tout voir à travers des lunettes européennes, la monogamie est, sur le plan matrimonial, une institution qui au départ était nettement minoritaire. Elle s'est généralisée en même temps que la culture européenne, souvent par le fer et par le feu. Compte tenu des autres "cadeaux" apportés à l'Afrique par la colonisation, il n'est pas étonnant que la polygamie passe pour une caractéristique du "bon vieux temps des Ancêtres".

Pour en parler, il faut exclure les phénomènes marginaux: soit d'une part les régions islamisées où les classes riches de la société ont tendu à imiter le modèle du "harem" arabe (où l'on est d'ailleurs, à partir de la 5<sup>e</sup> épouse, en situation de concubinage) et d'autre part les personnages politiques amenés à tenir compte, dans leurs unions, de considérations autres que personnelles (p.ex. s'apparenter à de multiples clans).

Au niveau de la décision individuelle et privée, il serait plus juste de dire que l'Afrique traditionnelle ne connaît pas la monogamie obligatoire. Il y a dans toutes les sociétés des monogames, non seulement par manque de moyens, mais aussi par choix personnel. Certaines ethnies, comme par exemple les Luba du Kasai, avaient introduit depuis longtemps la possibilité que certains pays africains modernes (le Cameroun, p. ex.) ont introduit dans le droit écrit: la possibilité, lors du premier mariage, de décider qu'il sera monogamique ou polygamique. Dans le cas de l'option monogamique, dite "lusalo" ou "tatouage" car les époux étaient marqués de façon indélébile, le mariage était aussi définitivement indissoluble. Comme le remarquent les femmes Luba, on rencontre beaucoup plus de jeunes gens qui parlent du "lusalo" que d'hommes effectivement tatoués !

En outre, la polygynie est en général petite, c'est à dire que chaque homme a trois ou quatre femmes, pas plus. Il ne faut pas oublier que tout phénomène social de l'Afrique ancienne se passe dans des communautés relativement petites: un village et quelques villages voisins. Dans ce contexte un "grand polygame" aurait vite l'allure d'un monopolisateur, ce qui ne manquerait pas d'inciter assez vite les autres membres mâles de la communauté à prendre à son égard des mesures, au besoin énergiques. On ironise d'abondance sur les hommes qui, disposant de moyens matériels puissants, collectionnent les jeunes épouses bien au-delà de leurs possibilités physiques. Une histoire qui commence par: "*Une jeune femme était la sixième épouse d'un vieux chef...*" a toute les chances d'être une anecdote polissonne.

Les polygames mettent fréquemment en avant la supériorité morale de leur comportement par rapport à ce que font en pratique les soi-disant monogames (adultère "en douce", polygamie successive par abus du divorce ou de la répudiation...), remarquant non à tort que le polygame assume ses responsabilités envers toutes ses épouses (même celles qui ont cessé de plaire) et toute sa descendance, et que s'il y a partage, il y a aussi indissolubilité.

L'imaginaire européen a tendance à considérer les avantages que ce genre de situation présente sur le plan érotique. Et, dans les versions modernes de la polygamie, pratiquées en ville par des gens aisés, cet aspect est sans nul doute très présent. Il n'explique cependant pas le surgissement de cette coutume dans le monde rural traditionnel, ni le fait que la polyandrie, qui a pourtant existé, n'aie jamais été que temporaire, alors que l'institution masculine a pris des aspects permanents, et ceci alors que les femmes ne sont évidemment pas dépourvues de fantasmes, que la polyandrie est physiquement plus facile à réaliser, et que dans les sociétés matrilineaires, ne pas avoir de certitude quant au père de la progéniture n'aurait guère eu d'importance.

---

Alors que la polyandrie a tenu à des facteurs temporaires momentanés, la polygamie est, elle, liée à des facteurs permanents, qui tiennent à la géographie et même à la physiologie. En graduant du plus inévitable au plus accidentel, elle apporte une solution à trois problèmes:

- la gestion de la fécondité;
- la répartition du travail agricole;
- la solution de certains problèmes de statut individuel.

### **1. Fécondité.**

L'individu est dépositaire de l'énergie vitale qu'il a reçue et doit transmettre à son tour. Avoir des enfants est une obligation, certes envers le conjoint, mais aussi et surtout, envers le groupe et les Ancêtres. La stérilité est la pire des malédictions. Et il faut compter avec une mortalité infantile importante. Pour les périodes les plus mouvementées, telle la splendeur de la Traite, un enfant sur quatre à peu près atteignait l'âge d'homme.

Il s'ensuit d'ailleurs que l'appréciation, quant à son éventuelle répression, de l'adultère lors d'une absence prolongée du mari, surtout chez les matrilinéaires, sera souvent très compréhensive, non pas au nom de circonstances atténuantes liées à la frustration charnelle que la femme pouvait ressentir, mais à son devoir d'enfanter, auquel elle a pu donner priorité sur sa fidélité conjugale.

Le bébé, une fois né, sa mère le nourrit longtemps. Souvent de deux à trois ans, même s'il commence à absorber d'autres aliments. La raison en est simple: la nourriture courante en Afrique noire permet difficilement d'élaborer des aliments de substitution. Le lait animal, même s'il est disponible, n'est pas toujours toléré par l'enfant (les Shi et les Havu, par exemple, élèvent des vaches, mais ne digèrent pas le lait). Et la nourriture courante comporte surtout des végétaux riches en fibres, excellents pour un intestin adulte, mais qui ne passent pas dans un estomac de nourrisson, même sous des formes culinaires spéciales, comme des bouillies plus légères que pour les adultes. Une menace pèse donc sur l'enfant: le tarissement du lait maternel... qui se produira fatalement si sa mère le gratifie rapidement d'un petit frère. Au-delà de la brève aménorrhée du post-partum, la seule garantie pour la vie du petit être est la continence, au moins partielle (absence de pénétration vaginale) de ses parents.

Cela mène à une situation inacceptable socialement: le gaspillage, pendant deux ans au moins, de l'énergie vitale du père. Lequel ne se produit pas s'il "circule" entre plusieurs épouses, trouvant à s'employer utilement auprès de celles qui sont fécondables.

### **2. Travaux agricoles.**

Il est à peine besoin de dire qu'ils sont durs. Or, si les hommes participent aux travaux les plus lourds, comme l'abattage et le défrichage, ce sont les femmes qui assurent les travaux quotidiens. En partie sur une base communautaire, institutionnelle ou basée sur l'entraide spontanée, mais malgré tout, pour une part incompressible, sur une base familiale. S'y ajoutent des travaux en amont et en aval de l'agriculture: ramasser le bois, charrier l'eau, piler les grains et les racines. Si c'est déjà dur pour une femme en pleine forme, que dire d'une femme enceinte ou de celle qui est encombrée d'un bébé. Et, au moins au départ, avoir des enfants signifie qu'il faut augmenter la production sans pouvoir compter sur plus de main d'œuvre. L'enfant mange longtemps avant de pouvoir cultiver.

Or, si un homme (à temps partiel) et une femme (à temps plein) peuvent cultiver pour deux personnes (eux-mêmes), un homme (en doublant le temps consacré au défrichage) et deux femmes pourront cultiver pour quatre. Avec trois femmes, on assure la subsistance de huit personnes. La baisse de productivité au moment de leurs grossesses sera compensée par les besoins moindres des jeunes enfants, puis par la productivité des enfants, qui se mettent au travail très tôt.

### **2. Questions accessoires**

Le mariage est la seule "arme" institutionnelle dont les communautés africaines disposent pour intégrer socialement une personne. Le mariage est en effet créateur de parenté, et c'est celle-ci qui fait que la personne occupe une certaine place dans le groupe. Il ne faut pas perdre de vue que les institutions que nous connaissons ont été influencées par trois siècles d'insécurité. Cela a multiplié les veuves et les orphelins, ainsi que les personnes ayant perdu, pour une raison ou pour une autre, leur groupe d'origine. Le mariage polygamique permettait de leur donner un statut, sans être limité par le nombre d'hommes de la communauté d'accueil, comme ce serait le cas en régime monogamique. La seule autre solution aurait été, dans certains cas, l'intégration sous statut d'esclave. Celui-ci leur aurait donné moins de garanties, sans toutefois les mettre à l'abri des exigences du maître, tant au point de vue sexuel qu'au point de vue travail.

En pratique, le système qui, à quatre (un homme et trois femmes) répartissait de manière supportable les travaux des champs, ceux de la grossesse et ceux de la maternité, tourne, quand tous ceux-ci s'abattent sur une épouse unique au nom de la « moale chrétienne civilisée » à en faire une bête de somme épuisée par des maternités rapprochées et endeuillée par de nombreuses morts de bébés. Une élimination honnête de la polygamie aurait dû avoir comme première condition l'élévation du niveau de vie et du devenir des populations locales. Il n'en était pas question dans le Congo « à deux vitesses » légué par Louis Franck.

### **4. Evolution ultérieure et actuelle.**

Après beaucoup de discours, colonisateurs et missionnaires d'abord, gouvernementaux et "révolutionnaires" ensuite, contre la polygamie et pour la dignité et l'émancipation de la femme, force est de constater que la situation a empiré. En effet, le cadre juridique du mariage coutumier, qui offrait de sérieuses garanties à la femme, s'est effondré. Ceci est surtout lié au fait que les transformations économiques empêchent l'institution de

Mgr Van Goethem, inquiet, écrit à Hulstaert le 13 février 1945 de ne rien publier sans l'approbation du Délégué. Mais le numéro était déjà aux trois quarts imprimé. Le lendemain, Mgr Van Goethem demande le retrait pur et simple du numéro. Les rédacteurs Hulstaert et Boelaert se mettent à douter de leur "mission": « *De par les directives du Délégué, nous devons nous limiter à des questions purement théoriques ou à des questions qui ne touchent pas la mission. Est-ce qu'Aequatoria en vaut encore la peine? Si elle n'a pas la confiance des supérieurs et si la liberté de la rédaction est si étroitement surveillée, y a-t-il encore un avenir? (...) La Mission y perdra en prestige quand Aequatoria disparaîtrait. Les ennemis de la mission s'en réjouiront* » (GH à VG, 14/2/45). Hulstaert écrit aux auteurs et à l'imprimerie à laquelle il ne demande que 25 numéros, faisant détruire le reste. Mais on n'en avait pas fini pour autant avec « *les idées foncièrement erronées* » !

Ce premier numéro de 1945 étant retiré, il fut remplacé par un autre qui portait en lui le germe d'autres difficultés encore plus grandes. Le Père Borgonjon<sup>581</sup> y publia la première partie d'une étude sur la circoncision chez les Cokwe Le 2e numéro de 1945 en donna la suite et contenait aussi un article de Kagame<sup>582</sup> et un autre de Van Caeneghem<sup>583</sup>.

C'est Mgr de Hemptinne qui doit avoir attiré l'attention du Délégué sur ce numéro « dangereux ». Ce dernier écrit à Mgr Tanghe (29/7/45): « *Un Ordinaire vient de me signaler un article dans un des derniers numéros contenant de grosses erreurs... et un autre article*

---

la "dot" de fonctionner normalement. On n'a instauré qu'une monogamie de surface (on n'a plus une deuxième épouse au foyer, mais une maîtresse cachée) ou une polygamie "sauvage" c'est à dire sans garanties. Celle-ci a de plus perdu ses motivations sociales et économique pour devenir une fantaisie de riche, ou n'entrent en compte que la concupiscence et l'argent.

En fait, les Africaines (et leurs enfants) ont perdu les avantages ou garanties qu'offrait la coutume pour n'en garder que les inconvénients et n'ont reçu du droit européen que les inconvénients du statut féminin de nos sociétés, sans aucun de ses avantages.

<sup>581</sup> Willy August Borgonjon, missionnaire OFM, au Congo depuis 1933. La date de son départ n'a pu être retrouvée.

<sup>582</sup> KAGAME Alexis (1921-1982), Prêtre et Historien rwandais, est issu d'un lignage d'Abiru. Devenu prêtre, il est cependant surtout connu en tant qu'historien. S'il est fort lié aux informations qu'il recueille, d'ailleurs parfois difficilement, dans son milieu, il a le mérite d'être, pour la région des Lacs, celui qui a proclamé, haut et fort, qu'il fallait utiliser AUSSI les matériaux africains disponibles. Sa principale contribution à l'histoire restera sans doute la publication du "code ésotérique de la monarchie", sorte de "Constitution" que les Abiru renaient par cœur. Lorsqu'un "Mwiru" se préparait à ses fonctions et apprenait son texte, il était averti que, s'il le divulguait, il mourrait le jour où il entendrait, dans la bouche d'une personne non-autorisée, les mots dont il était dépositaire et qu'il n'avait pas su garder secrets. Kagame parvint néanmoins à se faire communiquer le texte en question, moyennant l'engagement de n'en rendre publique que la traduction française. De ce fait, ce ne seraient pas "les mots" (du texte kinyarwanda) que le dépositaire risquerait d'entendre.

Les nationaux eux-mêmes, au début de leurs travaux historiques, ont eu tendance à "copier" les orientations idéologiques des auteurs "officiels" blancs. A l'époque, les historiens de l'Europe sont patriotes et, pour les Belges, monarchistes, et l'ethnographie, surtout missionnaire, est alors marquée fortement d'une touche pro-Tutsi et pro-Nyiginya. Il y a à cela plusieurs raisons. La première est évidemment qu'ils ont eu besoin de temps pour prendre leurs distances d'avec l'enseignement de ceux qui les ont formés. La seconde, que, comme Kagame, il s'agit en général de Tutsi, et même de Tutsi de bonne famille, puisque la politique coloniale avait été de privilégier sur le plan scolaire ceux qui étaient déjà les privilégiés de la société traditionnelle. En troisième lieu, ils ont en général travaillé d'abord sur des sources très proches : l'histoire telle que racontée dans leur propre milieu. L'œuvre remarquable par ailleurs d'Alexis Kagame est ainsi très étroitement dépendante des Abiru. Ainsi, le court règne de Mibambwe IV (Rutalindwa) a été censuré de sa liste traditionnelle des rois (COBUJA pp.300-304). Sa source privilégiée n'était guère favorable à un mwami imposé contre leur avis et sans respect des formes rituelles par Kigeri IV. Enfin, il s'agit d'abord pour les nationaux d'affirmer l'existence et la valeur de leur culture et de leur histoire face au colonisateur. Cela ne va pas sans une certaine dose d'exaltation patriotique de tout ce qui est national, y compris le passé, fut-il royal et Tutsi. La démarche de Kagame fit figure de modèle dans la région. Ainsi, Pierre Baranyanka annonce-t-il en 1953 qu'il a en chantier une Histoire du Burundi qu'il se propose d'intituler "Intsinzi Karyenda", ce qui démarque de façon évidente le titre "Inganji Karinga" d'A. Kagame. (Ils font allusion aux Tambours Royaux respectifs des deux pays). Œuvres : "Muntu" (philosophie), "Inganji Karinga" "Le code ésotérique de la monarchie rwandaise" "La documentation du Rwanda sur l'Afrique interlacustre des temps anciens" in Colloque de Bujumbura : "La Civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs"; Paris/Bujumbura, Karthala/CCB, 1981, pages 300 - 330.

<sup>583</sup> Raphaël Van Caeneghem (1891-1958), missionnaire au Congo de 1921 à 1946. Publiciste fructueux et "indigéniste" convaincu. BBOM VI, 153-156

vraiment ordurier ». Et il conclut: « *il faut en finir avec certaines tendances, chez certains missionnaires à faire l'apologie ou à donner l'impression de faire l'apologie des turpitudes du paganisme sous le couvercle*<sup>584</sup> (sic) *de la soi-disante* <sup>(sic)</sup> *science. Les missionnaires ont autre chose à faire »*

Il s'agissait de l'article d'Alexis Kagame « *Le Rwanda et son roi* ». Le Délégué juge tout cet article comme « *contenant des affirmations erronées ou fort douteuses et une tendance raciste de tout cet article* <sup>585</sup> ». Était visée ensuite la petite note de Van Caeneghem: « *Pour plus d'étude des valeurs indigènes luba* », dont un passage est « *manifestement erroné* ». Ensuite c'est surtout l'article sur la circoncision qui l'occupe. Le Délégué, qui se fait traduire par le Père Jans l'article écrit en néerlandais (lettre 19/9/48 Jans à Vertenten) conclut que c'est « *une description détaillée de mœurs indigènes, grossièrement ordurière* », et le pauvre Père Borgonjon se voit qualifié de « *missionnaire (?) qui divulgue ces immondices, et [qui] a perdu le sens le plus élémentaire de la décence, c'est un mal élevé et un pornographe que le parquet devrait poursuivre* » (DA à VG 4/8/45).

En fait, ces jugements ne font que reprendre certaines des paroles de Mgr de Hemptinne qui avait déjà envoyé une lettre à Mgr Van Goethem dans le même sens: « *Certains articles de cette revue sont pornographiques. Le culte que vouent certains missionnaires aux « valeurs spirituelles de la coutume indigène » n'excuse pas le scandale de ces reportages immondes dans une publication qui est lue dans nos communautés religieuses et par la jeunesse du Congo et de la Belgique. L'orientation doctrinale de la Revue Aequatoria me paraît plus inquiétante que les écarts moraux de cette littérature ethnographique. En matière de Sociologie et de missiologie, la Revue Aequatoria professe une thèse erronée sur la valeur fondamentale de la coutume indigène. Cette thèse procède des erreurs de l'Ecole de Lévy-Bruhl*<sup>586</sup> *dont le ministre Franck fut le néfaste apôtre. L'article*

---

<sup>584</sup> « *il coperto* » en italien, signifie tantôt « couvert », tantôt « couvercle »

<sup>585</sup> Kagame, était un prêtre, un historien du Rwanda précolonial, mais aussi un descendant d' « Abiru » (gardiens des traditions monarchistes) ses écrits ont donc une forte connotation tutsiste et « mwamiste », ce qui fait que les remarques de Dellepiane ne sont peut-être pas totalement hors de saison.

<sup>586</sup> Lucien Lévy-Bruhl (1857 - 1939), sociologue et anthropologue français, est l'un des collaborateurs d'Émile Durkheim. Aussi bien dans ses études sur le primitif que sur la morale, Lucien il a pour but de faire accéder la connaissance à la positivité de la nature. L'individu, chez le primitif, se pense comme membre du groupe (individualité à plusieurs). À sa mort, l'individu ne se détache pas de l'ensemble du groupe. Ainsi l'âme regroupe une psychologie collective qui associe une expérience mystique dans laquelle la nature et le surnaturel se pénètrent. Son ouvrage *La mentalité primitive* constitue une base et une référence, en matière d'ethnologie, de sociologie et aussi de psychologie. Il y décrit comment fonctionne la pensée primitive et ce qui la différencie fondamentalement de la pensée civilisée.

Lévy-Bruhl avait été frappé de rencontrer dans nombre de sociétés inférieures (vocabulaire d'époque) un ensemble d'habitudes mentales excluant l'abstraction, le raisonnement et les opérations discursives de la pensée et qui ne saurait être attribué à la torpeur intellectuelle, au nombre restreint d'objets auxquels pensent les primitifs, au caractère uniquement matériel des buts qu'ils poursuivent. Ces primitifs se révèlent en effet pénétrants dès que l'intérêt s'éveille en eux, capables de se souvenir et de porter leur attention sur un nombre illimité d'objets inaccessibles aux sens. Ce fait crucial appelle des explications. *Les Fonctions mentales dans les sociétés inférieures* mettent en relief les variations dont semble faire preuve l'activité mentale au cours de la préhistoire et de l'histoire et cherchent la raison d'être de ces variations dans l'état social et les mœurs. Lévy-Bruhl y établit l'existence de liaisons mystiques s'effectuant en vertu de participations et d'exclusions soustraites au principe logique de contradiction qui passait jusqu'alors pour régir toutes les démarches de l'esprit ou peu s'en faut. Dans *La Mentalité primitive*, il abandonne l'analyse abstraite qui lui avait permis d'opposer l'attitude logique et l'attitude de participation mystique (appelée prélogique). Il entreprend de montrer pourquoi et comment la mentalité primitive diffère de la nôtre. À l'étude comparée des représentations collectives et des pratiques propres à l'Australie, la Nouvelle Guinée, l'Amérique du Nord, l'Insulinde et l'Afrique, il demande les données, les cadres et le contenu de l'expérience primitive. La pensée primitive s'identifie avec les mouvements profonds de la vie : elle est émotion, réponse, action. La vie, la mort, l'ordre du monde s'offrent à elle et s'expliquent par eux-mêmes : ils sont une révélation, ils manifestent l'action de forces occultes. Indifférente aux liaisons naturelles, la pensée primitive ne voit dans ce que nous nommons cause qu'un instrument au service des forces occultes. Des préliations affectives établissent le passage immédiat de telle perception sensible à telle force invisible (appréhension directe, intuition plutôt que passage). Donc foi entière en la présence et en l'action des forces inaccessibles aux sens : d'où l'inutilité des inductions par lesquelles notre expérience se développe.



d'Alexis Kagame (N. 2, 1945) que le Rédacteur loue sans réserve est un lamentable exemple de la perversion des idées chez un prêtre indigène » (DH à VG 12/8/1945). La Rédaction n'avait pas «loué sans réserve» l'article de Kagame, mais estimé que son niveau intellectuel inspirait les plus grands espoirs dans le clergé indigène, ce qui n'est pas exactement la même chose, mais de Hemptinne était homme à faire flèche de tout bois. Quand à l'influence de Lévy-Brühl, il aurait été bien inspiré de remarquer, dans le même numéro un article de Bitremieux intitulé « Prélogisme » qui justement discute certaines thèses de cette école et en indique les limites.

Si l'on relit bien les phrases en question, il y a toutefois une différence notable entre les deux critiques. Mgr Dellepiane réagit en prélat pudibond, de l'école de ceux qui multiplièrent un peu partout les feuilles de vigne sur les œuvres d'art du Vatican. Ce qui le dérange, c'est surtout le P. Borgonjon, qui a osé parler « zizi ». Tandis que Mgr de Hemptinne, s'il affecte aussi de défendre « l'âme de l'enfant » qui pourrait être troublée par des lectures obscènes, s'attaque avant tout à la philosophie même de la revue *Aequatoria*, et à « la thèse erronée sur la valeur fondamentale de la coutume indigène », qui, selon lui, « procède des erreurs de l'Ecole de Lévy-Brühl ». Des deux critiques, l'Italien joue au Censeur défendant les bonnes mœurs, cependant que le Belge inclinera plutôt vers le rôle de Grand Inquisiteur. Comme Van Goethem l'écrira plus tard au Délégué Apostolique: « *Qu'il est donc violent, ce Monseigneur [de Hemptinne] dans son indignation* » (VG à DA 3 1/8/45).

L'article de Kagame avait eu des conséquences politiques. Son but était politique et les effets le furent également. Le Délégué l'avait interprété ainsi<sup>587</sup>. Le numéro trois de 1945, déjà entièrement imprimé, fut retenu car le D.A. avait écrit le 5 août à Mgr Van Goethem: « *Je vous prie de suspendre à partir de la date de réception de la présente, la publication de la revue Aequatoria. A votre prochaine visite ici avant la fin de ce mois, nous examinerons ensemble cette grave affaire et nous déciderons si la publication de cette revue peut être continuée, dans quelles conditions et avec quelles garanties elle pourrait être reprise* ».

L'ouragan passé, *Aequatoria* est suspendue, Kagame 'relégué'<sup>588</sup> et Hulstaert propose sa démission. Le 23 août il se justifie devant son évêque. Mgr Van Goethem, à qui il adresse aussi une lettre du 31/8/1945, longue de trois bonnes pages, où il prend la défense de ses missionnaires et d'*Aequatoria*. Le 9 septembre il rencontre le Délégué à Léopoldville. Dans un entretien de trois heures furent mises au point les conditions dans lesquelles *Aequatoria* pourrait continuer à paraître. Le Délégué avait demandé que Hulstaert soit écarté de la rédaction. Il sera finalement maintenu, mais trois censeurs (pas moins !) lui sont imposés. Quant à continuer la publication d'*Aequatoria*, Hulstaert put communiquer à Boelaert et à Van Avermaet dès le 18 septembre: « *Monseigneur est décidé à continuer et il pense que le Délégué ne sera plus pour longtemps ici. Vers la fin de l'année tout sera en ordre, dit-il* » (GH a B + VA, 18/9/45).

Le *nihil obstat* du numéro suspendu porte la date du 10 octobre 1945 et l'*imprimatur*<sup>589</sup> du 3 novembre. Ce numéro 3, déjà imprimé, fut effectivement approuvé par le censeur, le Père Hilaire Vermeiren. Vu les circonstances, il est assez étonnant que celui-ci ait laissé passer une des plus radicales invectives du Père Boelaert contre la colonisation (p. 94): « *Comme nos ancêtres appelaient la peste meurtrière du nom de la 'mort noire', les Nkundo peuvent hélas parler de la 'mort blanche'* » (Article: *Ontvolking door Kolonizatie - Dépopulation par la colonisation*). Mais le Délégué avait demandé une rectification inspirée

---

<sup>587</sup> C'est le Délégué Apostolique lui-même qui s'était exprimé en ce sens au Père Jans: « *Le Délégué qui est mieux informé que nous, mettait l'article de l'abbé en relation avec une certaine attitude chez certains membres du clergé indigène local, et aussi avec les difficultés du gouvernement au Rwanda, suite à une différence d'opinion entre les éléments à la conscience nationaliste et le gouvernement local...* » (Jans à Vertenten, 13-9-45; Arch. MSC - Congo - Borgerhout). *Aequatoria* 1945, 152.

<sup>588</sup> Voir P. Hanoy, Bulletin de l'ARSOM 28(1982)72.

<sup>589</sup> Le *nihil obstat*, délivré à l'intérieur d'un ordre religieux, est le constat des responsables de celui-ci que rien ne s'oppose à la publication. L'*Imprimatur* est, lui, délivré par l'évêque du lieu.

par une note d'un « théologien » et par ses propres réflexions. Boelaert et Hulstaert y travaillent. La note du Délégué n'arrivant pas, ils soumettent (le 5/11) un texte qui n'est pas approuvé. Ils le retravaillent et le publient avec l'approbation de Mgr Van Goethem<sup>590</sup>. Toutes ces difficultés eurent pour conséquence qu'*Aequatoria* se limita dorénavant à ne publier que des articles purement théoriques, surtout linguistiques, éloignés de la vie du peuple, contrairement aux principes de base de toute sa philosophie de départ.

Hulstaert le résume ainsi à Mgr Tanghe: (17/10/45) « *A la suite des dernières difficultés, nous devons conclure que l'adaptation que nous soutenons n'est pas approuvée; que nous devons condamner les noirs, que nous ne pourrions pas dire que nous devons construire sur ce qui existe et l'anoblir au lieu de le détruire en laissant les mines* ». Le numéro 3 suspendu fut finalement distribué fin novembre. Non sans malice, le « Comité de Rédaction » y annonça « *notre rédacteur en chef a été élu membre associé de l'Institut Royal Colonial Belge* ». (*Aequatoria* 1945, p. 120)

Le coup porté par le Délégué Apostolique se répercuta pendant plusieurs années et la reprise fut difficile. A la fin de 1945, le provincial de la Congrégation du Père Hulstaert (M.S.C.) vint en visite canonique au Congo. Il rencontra Mgr Dellepiane, qui lui déclara qu'il ne voulait pas la disparition d'*Aequatoria*, mais sa conversion. Quelques jours plus tard le provincial rencontra le Père Hulstaert à Coquilhatville. Celui-ci rapporta à Boelaert: « *Je dis au Père Provincial que selon moi il vaut mieux qu'*Aequatoria* disparaisse (... ) car nous devons vivre dans l'inquiétude et l'incertitude; à la longue c'est intenable* » (2/1/46).

Une autre menace venait s'ajouter aux difficultés du moment. Le Père Hulstaert arrivait au terme des fonctions de supérieur religieux qui impliquaient sa résidence à Coquilhatville ou à Bamanya. « *Que m'arrivera-t-il ?* » écrit-il à Boelaert. « *Et si on m'envoie à l'intérieur, que deviendra *Aequatoria*? Et la bibliothèque? Voyez-vous la possibilité de diriger *Aequatoria* à partir de Flandria?* » (11/6/46). Et effectivement, peu après il fut nommé responsable du poste de Boteke (Flandria) à 200 Km de Coquilhatville. Il y retrouva le Père Boelaert, mais il dut se rendre à l'évidence: la rédaction d'*Aequatoria* était incompatible avec une telle fonction et à une telle distance de l'imprimerie et du centre de distribution, car elle ne lui laissait guère de loisirs. Boelaert, de moins en moins intéressé à la revue, accepta de le seconder mais refusa d'en prendre la responsabilité.

Fin 1946, il y eut changement de Vicaire Apostolique, Mgr Van Goethem ayant démissionné le 1er août 1946. Hulstaert le salua comme le vrai fondateur d'*Aequatoria*. Le Père Hilaire Vermeiren<sup>591</sup>, pro-vicaire, censeur d'*Aequatoria*, devint le responsable intérimaire du Vicariat. Depuis juillet 1946, Hulstaert émettait des doutes formels sur la continuation de la revue. Il écrit à l'imprimeur: « *je ne sais pas si *Aequatoria* continuera encore longtemps* » (14/7/46). Il craint une nouvelle intervention du Délégué Apostolique à propos d'un article de Boelaert prévu pour le n. 4 de 1946. Mais Hulstaert est décidé à courir ce risque car il écrit: « *Il est préférable que le Délégué supprime *Aequatoria* plutôt que d'être obligés nous-mêmes d'abandonner* » (22/8/46 GH à l'imprimeur). En septembre 1946, il donne des instructions « *dans le cas où *Aequatoria* existerait encore l'année prochaine* » (20/9/46).

Le Père Vermeiren fut de passage à Flandria le 9/10 janvier 1947 pour un voyage sur la Momboyo. Hulstaert ne put le rencontrer (le bateau de la mission était arrivé le 9 à 23h30 et continua le lendemain à 8h 15), mais il réussit à l'aborder lors d'un autre passage, le 22-23 ou le 28 janvier 1947. C'est alors qu'eut lieu l'entretien qui donna aux Pères Hulstaert et Boelaert l'impression que le nouveau responsable du diocèse se désistait d'*Aequatoria*. Le 12

---

<sup>590</sup> Nous possédons 3 versions de la Rectification qui s'appellera finalement "Mise au point". La première, probablement rédigée par Hulstaert, porte un grand nombre de corrections significatives, apportées probablement par Boelaert. La deuxième est celle envoyée au DA le 5/11/45 qui la jugeait "à peu près insignifiante, tant dans le fond que dans la forme" (DA à VG 14/11/45). La troisième version porte la signature de Mgr Van Goethem et sera publiée dans *Aequatoria* 1945, p.152.

<sup>591</sup> Hilaire Vermeiren (1889-1967), au Congo de 1925 à 1964, Vicaire Apostolique de Coquilhatville de 1947 à 1963.

février, Hulstaert écrivit à l'imprimeur: « *La revue est supprimée* ». En mars, il envoie la copie pour le numéro d'adieu. Il communiqua également la nouvelle à quelques amis parmi lesquels Van Bulck en Belgique. Celui-ci sauta sur l'occasion et demanda l'autorisation de reprendre le titre pour une feuille de communications à éditer à Louvain, qui reprendrait ainsi provisoirement la relève (Van B à GH 18/3/1947).

Hulstaert écrivit en ce sens à H. Vermeiren le 7/4/47. Celui-ci, pris au dépourvu, réagit à cette nouvelle de manière inattendue et pria le P. Hulstaert de revenir sur sa décision (12/4/47), ce qu'il accepta par lettre du 28/4/47. Boelaert accepta de son côté de participer plus activement à la rédaction jusqu'à son congé d'avril 1948. Hulstaert reçut la promesse qu'il serait libéré de toute autre fonction après son congé. Il partit en janvier 1949, et pour cause de maladie, ne reviendra qu'en mai 1951. De janvier à octobre 1949 le nouveau supérieur, le Père Flor Cobbaut s'occupa de l'administration et Boelaert fut nommé directeur de l'imprimerie après son retour de congé en octobre 1949.

En août 1951, Hulstaert s'était donc fixé définitivement à Bamanya, ayant désormais le temps de s'occuper pleinement de ses recherches et d'*Aequatoria*. L'atmosphère était bonne, la colonie et les missions florissantes. Il savait attirer de nouveaux collaborateurs de qualité parmi les missionnaires ayant une formation universitaire spécialisée (De Rop, Stappers, IVLs, Roeykens, Denis, Dieleman). A partir de 1954 quelques jeunes chercheurs de l'IRSAC commencent à y publier (Vansina, Biebuyck, Coupez) et quelques amis professeurs (Meeussen, Müller) s'y ajoutent. Ainsi *Aequatoria* a beaucoup gagné en qualité. La revue est distribuée dans tous les postes de l'Etat (jusqu'au niveau des Territoires)<sup>592</sup>, dans toutes les bibliothèques, chez tous les représentants de la colonie à l'étranger et chez tous les consuls fixés à Léopoldville. Plusieurs missions continuent à recevoir la revue. Il n'y a que le Père H. Jansen qui décommande tous les abonnements des Pères Montfortains « *parce que la revue est trop spécialisée* » (1/4/1947). La situation financière est satisfaisante et l'imprimerie mieux équipée. Tout allait pour le mieux jusqu'en novembre 1958 quand l'Etat supprima 172 abonnements. Ce fut le début de la crise finale, qui mena à la reprise de la revue par Lovanium

Déjà en 1957 le Père Hulstaert avait entretenu Mgr Gillon d'une possible cession d'*Aequatoria* à la jeune Université catholique Lovanium. En 1958 il tâte le terrain en exposant le problème à son confrère A. De Rop, devenu professeur de linguistique africaine à cette université. Van Bulck donne un avis négatif. Dès le début, De Rop s'exprime clairement: Lovanium n'en veut pas et ne le peut pas, c'est une illusion (lettre du 27/12/58). En fait Hulstaert comptait sur De Rop pour en prendre la direction à Lovanium, au besoin d'abord à titre privé, et la passer plus tard à l'Université même. La situation financière précaire depuis 1959, le manque de collaborateurs et le manque d'un successeur sur place parmi les membres de sa congrégation, avaient poussé Hulstaert à confier ainsi son enfant à d'autres mains.

---

<sup>592</sup> Le fait qu'*Aequatoria* vivait grâce au soutien financier de l'Administration Coloniale peut mener à se demander si la revue lui était pour autant inféodée. Aucune intervention de l'Etat pour influencer la position politique de la revue ou pour la censurer ne nous est connue. Elle publiait parfois des expressions, des exposés qui allaient à l'encontre des bases mêmes de la colonisation (Boelaert) ou qui en critiquaient formellement certaines conséquences néfastes (dénatalité, effort de guene, systèmes de recrutement, politique foncière). A partir des années cinquante on critiquait ouvertement certaines décisions du gouvernement. De 1953 à 1959, Hulstaert présentait les discours du Gouverneur Général sous un angle critique. Dans son commentaire sur le discours de 1955 (*Aequatoria* 1955, p. 134-138) il écrivait: « *Si des hauts fonctionnaires continuent à manifester une intolérance soit ouverte (... ) soit sournoise (... ) or il faut craindre la continuation de cet état de choses, car il existe dans le sein du Gouvernement Général. Il faudrait peut-être se demander plutôt quel pouvoir le Gouverneur Général a conservé sur les fonctionnaires de Kalina* » (p. 136). Et il continue à critiquer le discours sur bien de points précis. Il présenta son texte à M. Pétillon le 6 novembre 1955: « *Je crois bien qu'il est superflu de vous assurer que la critique que je crois devoir formuler de temps en temps n'est inspirée que par mon souci de l'avenir heureux du Congo* ». Et le Gouverneur Général d'y répondre: « *Je vous serai toujours reconnaissant de m'adresser vos observations et critiques* » (14/11/1955).

L'année 1959 passa dans l'attente. *Aequatoria* vivant sur ses réserves. Vers la fin de 1959 (11/12/59) Meeussen propose au Père Hulstaert de faire fusionner *Aequatoria* avec *Kongo-Overzee* et *Zaire* qui selon ses dires connaissaient également de graves difficultés. Hulstaert, dans sa réponse, exclut totalement cette solution.

En 1961 des problèmes à l'imprimerie de la Mission à Coquilhatville aggravent encore la situation. On cherche une imprimerie à Léopoldville et Hulstaert charge Boelaert de s'informer sur des possibilités en Belgique. Au début de 1962 la crise devient aiguë. En janvier le n° 3 de 1961 paraît, mais il n'y a plus de contributions pour le premier numéro de 1962. Le 18/2/1962 Hulstaert écrit à Boelaert: « *Nous n'avons plus d'abonnements sauf quelques institutions scientifiques et quelques amis fidèles. Les subsides de l'IRSAC qui nous permettaient de payer un secrétaire n'arrivent plus.* » Il reprend ses tentatives à Lovanium mais son correspondant sur place, De Rop, est catégorique: impossible. Finalement Hulstaert adresse sa proposition directement à Mgr Gillon (lettre du 15/4/62). Il y expose ses conditions: 1) conservation du titre et du sous-titre; 2) conservation du caractère scientifique; 3) parution trimestrielle.

Le recteur répond le 16/7/1962: « *on est disposé à donner une suite positive* », et invite Hulstaert à le rencontrer avant le 30 juillet. Cette lettre parvient au Père Hulstaert en congé en Belgique. Une réunion est alors proposée à Lovanium pour janvier 1963, mais le recteur est absent quand Hulstaert se présente et c'est le professeur Van den Eynde qui contacte quelques professeurs intéressés. De Rop prend formellement ses distances. Entre-temps Malengreau a également offert sa revue « *Zaire* » à Lovanium. Rubbens écrit à Hulstaert et propose de fusionner les deux sous le double titre A-Z (*Aequatoria-Zaire*). Hulstaert refuse et commence à comprendre que peu de gens sont vraiment intéressés à son projet. Il essaie encore et suggère le nom de Doutreloux comme secrétaire de rédaction. Rubbens se croit en mesure de faire avancer l'affaire et prévoit une direction collégiale sous la conduite du Professeur Van den Eynde (6/2/63). Hulstaert fait son rapport au recteur (13/3/63) mais il ne reçoit plus de réponse à ses trois lettres. Finalement le secrétaire de l'Université, Plevoets lui répond (5/6/63): « *Nous ne sommes pas encore parvenus à voir concrètement comment cette reprise de la revue Aequatoria pourrait se faire dans les circonstances actuelles* ». Hulstaert a compris et veut se diriger vers Elisabethville, l'Université officielle. C'était plus une menace qu'autre chose, car il n'y a pas de trace d'une quelconque tentative en ce sens. L'affaire se termine par une dernière lettre au recteur (14/9/63) où Hulstaert rappelle « *l'accord de principe jamais révoqué* » et annonce dans le dernier numéro d'*Aequatoria* la reprise de la revue par Lovanium

Malgré ses limites, Gustaaf Hulstaert a fait beaucoup pour la conservation de la culture mongo. Son exceptionnel dictionnaire et sa volumineuse grammaire resteront sa "gloire éternelle." Et l'on pourrait en dire autant de maints autres missionnaires-ethnologues. Le combat d'*Aequatoria* eut, en son temps, bien des sympathisants. D'abord des amis missionnaires animés du même souci de respecter la culture et l'histoire du peuple: Van Caeneghem chez les Baluba, Van Wing et Bittremieux chez les Bakongo, Tanghe chez les Nbandi/Ngbaka, sans oublier Tempels. De volumineuses correspondances en témoignent. On continue de se référer à l'œuvre linguistique de Hulstaert et de ses confrères: Mais, en même temps qu'ils rendaient ce service insigne aux cultures africaines, ils allaient aussi projeter sur eux une idée de la communauté linguistique et culturelle qui leur était propre: jalouse de son identité, méfiante voire hostile vis-à-vis de l'extérieur, idée aussi qu'un groupe doit correspondre, de manière homogène, à une langue un territoire. Ce groupe (l'ethnie) devient fondateur de l'identité du groupe comme de la personne et déterminant en matière de décisions personnelles et politiques. Fatalement, leur idée du groupe est germanique et base la nation sur la langue, la race, le sol et le sang, plutôt que latine, basant la nation sur l'adhésion libre à des principes et à la volonté des individus.

\*

On va donc assister au Congo à ce qu'il faut bien appeler des ethnogenèses sous assistance.

## Ethnogenèses sous assistance

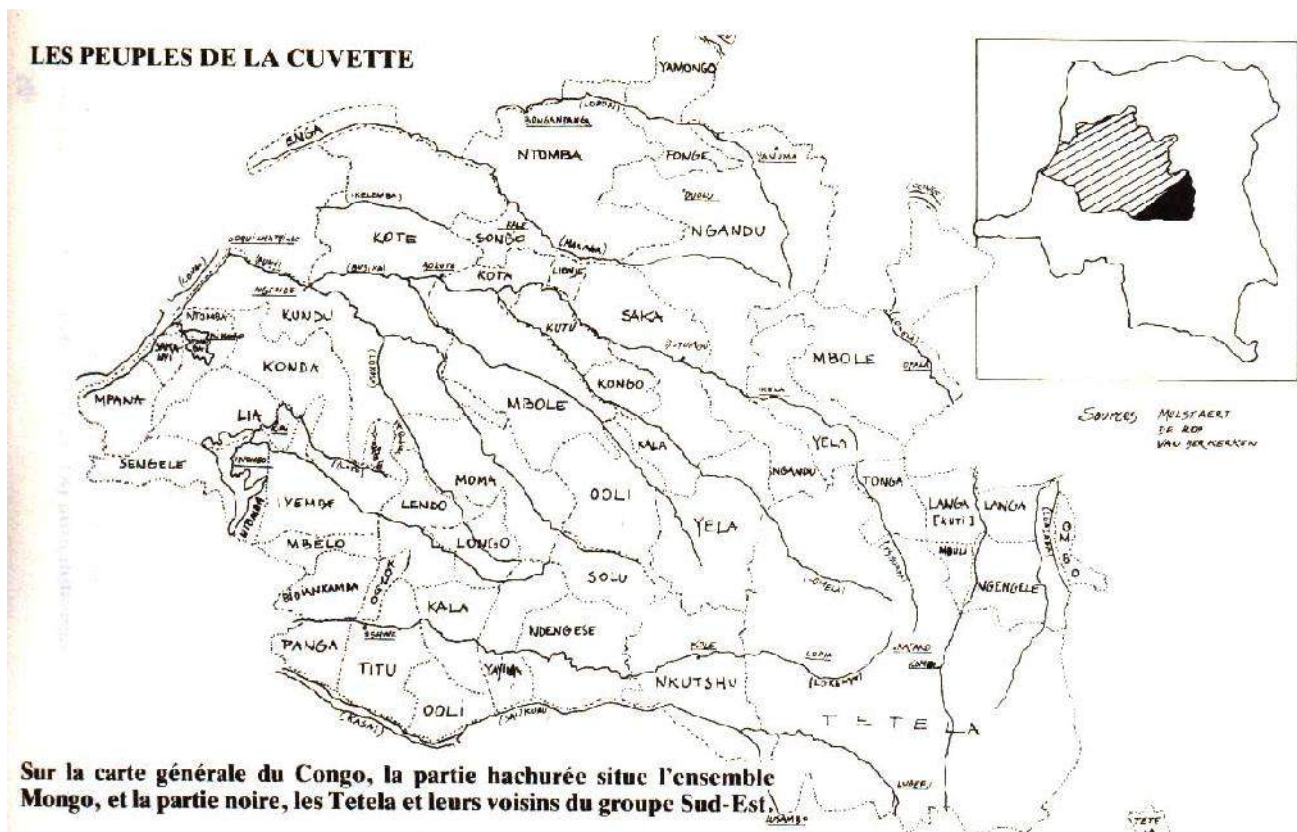


Un premier exemple éclairant peut en être trouvé dans la région de la cuvette centrale africaine, chez les Mongo.

### Une ethnogenèse sous assistance : l'exemple Mongo

Les Mongo sont un conglomérat de groupes humains occupant ce qu'on appelle la Cuvette Centrale Congolaise. Ils ont des structures patrilinéaires et segmentaires. Les ethnologues l'ont appelée "ethnie". Certains groupes vivent en symbiose avec des pygmoïdes d'origines variées. Tous parlent des dialectes qui peuvent se référer à une seule langue.

La région a été partiellement touchée par les incursions d'esclavagistes soudanais et un système de traite d'esclaves orienté vers la traite européenne du Bas-fleuve fonctionnait également avant la colonisation. La pénétration coloniale s'est faite à partir de 1883, a été



lente. On peut la considérer comme accomplie vers 1910. Les Mongo ont été gravement atteints dans leur force vitale par le système léopoldien et décimés en plusieurs endroits à cause de maladies d'importation (maladie du sommeil, syphilis) La région se prêtant à la

culture de l'hévéa, du café, du cacao, des palmiers, elle fut livrée à l'exploitation des sociétés: la SAB s'y installa dès 1888 et la Hume Lever Compagnie à partir de 1920.

L'évangélisation y a débuté en 1883 par les protestants baptistes anglais, vite remplacés par des baptistes américains (*Disciples of Christ*) pour la partie sud et par la *Congo Balolo Mission* (anglaise) pour la partie nord. Les catholiques ont fait leur entrée avec les Trappistes de l'Abbaye de Westmalle (Belgique) en 1895, suivis par les pères de Mill Hill en 1905 pour le nord, les Lazaristes pour les Ekonda et les Ntomba (1928), les Passionistes pour les Tetela, les Pères de Picpus pour les Ndegese, les Scheutistes pour le reste de la région.

Les Trappistes s'étaient implantés jusqu'à Wafanya, à 700 Km de Bamanya, leur poste d'origine, et avaient fondé cinq stations, quand, en 1925, leurs Supérieurs en Europe jugèrent la vie missionnaire incompatible avec leur vocation monastique contemplative et mirent fin à leur mission. L'évêque du lieu, Mgr E. De Boeck fit alors appel aux Missionnaires du Sacré-Cœur, rappelés de leur mission d'Océanie. Une dizaine de Trappistes, transférés dans cet ordre, reprirent la région érigée en Préfecture Apostolique et furent rejoints par les Pères du Sacré-Coeur

A l'époque des Trappistes, on ne peut rien noter qui puisse être interprété comme un signe de nationalisme mongo. Ces moines savaient qu'ils avaient à faire à des groupes apparentés. Après avoir, les premières années, utilisé le bobangi, ils introduisirent partout le lomongo vers 1903. Quelques publications témoignent de leur intérêt pour les us et coutumes de la contrée.

Les choses changèrent avec les Missionnaires du Sacré-Coeur. Leur Supérieur, Mgr E. Van Goethem s'appliqua spécialement à la connaissance de la langue et des coutumes du peuple et adopta en une attitude toute positive envers la culture mongo, ce qui n'était pas dans la ligne générale de cette époque où la culture locale était généralement condamnée comme incompatible avec le christianisme. Il publia plusieurs études ethnologiques et incitait les missionnaires à connaître la langue, à comprendre et à pénétrer la culture des indigènes. Puis arriva Gustaaf Hulstaert en 1925. Poussé d'abord par l'idée que, pour bien évangéliser, il faut bien comprendre le peuple, il commença par acquérir une bonne connaissance de la langue, clé de toute relation humaine. Son tempérament aussi le poussait à connaître et à étudier tout ce qui bougeait autour de lui, la nature et les hommes.

En 1930 arriva le Père Edmond Boelaert. Prêtre depuis 6 ans, il avait déjà déployé une activité littéraire en Belgique. Il devint professeur au Petit Séminaire de Bokuma. Hulstaert et lui s'y rencontrèrent en '34-'35 et commencèrent à élaborer un programme d'enseignement en lomongo. Ils forgèrent une terminologie complète et composèrent des cours en cette langue. En 1934, ils rédigèrent un catéchisme adapté. L'évêque les y encourageait.

A partir de 1933, Hulstaert se mit à éditer des livrets pour les écoles primaires du Vicariat. Dans le Livre de lecture, il y aura une leçon de lecture sur "*Notre langue*" Les enfants y apprennent que leur langue est une des plus belles du monde et qu'on peut absolument tout exprimer à travers elle. Cette vérité figure probablement en tête de la plupart des manuels de lecture du monde. Mais, exactement comme certains flamingants dépassent les bornes et, au-delà de la fierté d'appartenir à la culture flamande et de la promouvoir, croient devoir haïr ou du moins dénigrer ce qui est francophone, il s'en prend ouvertement à la « manie » de vouloir parler français ou lingala. Nous en avons parlé plus haut, je n'y reviens donc pas.

L'histoire des groupes composant le peuple mongo y est enseignée selon les connaissances les plus avancées de l'époque, mais aussi avec un net souci identitaire, corsé d'un zeste méfiance, voire d'hostilité pour tout ce qui n'appartient pas à l'ethnie Mongo. L'unité des Mongo y est prônée. Les différences entre groupes mongo sont vues comme négligeables et les différences avec les groupes environnants, mais non-Mongo, nettement

affirmées: « *Les Ngombe*<sup>593</sup> *ont leurs propres usages. Ils ne sont pas comme nous* ». Ce genre de formule, incitant plutôt à la méfiance, est préféré au rappel que tous les hommes sont frères. Ce peuple voisin est même qualifié de “*méchant et guerrier*”. Version locale, sans doute de « *Wat Waals is, vals is* ». On reste tout de même un peu pantois quand on voit que, sous prétexte d’identité Mongo, ces Blancs apprennent, à des Noirs l’hostilité envers d’autres Noirs parce qu’ils sont « *méchants* » (???) ou ne parlent pas le lomongo. Quant aux pygmées, Hulstaert, si attentif au respect des coutumes et traditions des Noirs, les qualifie comme suit : « *Ils ont des manières singulières. Ils ne cherchent pas à développer leur intelligence et leur bien-être* ».

En 1938, au Petit Séminaire de Bokuma, les séminaristes de Bikoro refusèrent d’apprendre le lomongo, langue sœur de la leur, et rentrèrent chez eux. Les Pères n’en furent nullement troublés : « *Ce genre de séminaristes serait quand même devenu de mauvais prêtres, car sans respect pour le peuple* ». Et ils maintiennent le cap choisi. Tant pis pour le peuple et la culture de Bikoro ! Notons en passant que c’est là une attitude typique de la mentalité que les « problèmes communautaires » ont fini par implanter chez beaucoup de Flamands : l’ignorance d’une langue ne peut s’expliquer que par « le mépris du peuple » dont elle émane. Qu’on puisse ne pas être doué pour les langues, avoir eu des professeurs scandaleusement déficients ou dédier toute son énergie à s’initier à la langue et à la culture chinoise, bref, avoir une raison autre que le « mépris du peuple » pour ignorer une langue, est une supposition qui ne leur vient pas à l’esprit !

D’autre part, ils vont importer, dans une problématique congolaise tout de même très différente de ce qu’elle est en Europe, des attitudes qui, de toute manière, sont des exagérations. L’idée du respect de l’autre dans sa diversité leur est, sinon étrangère, du moins difficile à penser. Ils conçoivent une culture dominante et une culture dominée, mais non une diversité des cultures dominées. Exactement comme ils assimilent, dans un seul paquet, la bourgeoisie francophone de Flandre et tous ceux qui, bourgeois ou pas, appartiennent en Belgique à l’un des formes de culture latine qui s’y rencontrent. Il y a d’un côté les dominateurs blancs, et de l’autre les Mongo opprimés. Les Noirs d’autres ethnies se voient attribuer le rôle que l’on suppose être celui de tous les francophones non-bourgeois : ils sont complices du dominateur. Cela se reconnaît, en Belgique à ce qu’ils ne parlent pas flamand, et au Congo à ce qu’ils ne parlent pas lomongo.

Tout comme ils dirigent leur agressivité contre tout ce qui parle français (ou wallon) et non contre la seule bourgeoisie fransquillonne de Flandre, ils vont pousser les Mongo à se méfier des autres ethnies, si pas à les haïr. Certes, on utilise contre le lingala l’argument que « c’est la langue de ceux qui sont avec les Blancs », mais le sentiment négatif est dirigé plus contre la langue, qui est tout de même africaine, et contre les Noirs qui la parlent, que contre les Blancs.

L’indignation devant les exactions coloniales et le désir d’y apporter une solution inspirée de la Flandre sont, chez Boelaert et Hulstaert, tout à fait explicites.

L’administration coloniale ne témoigne pas de respect pour la culture du peuple, impose ses corvées et ses langues. Les Pères sont traumatisés par les abus du système colonial qu’ils voient autour d’eux. Ils voient que le peuple se meurt, les Mongo n’ont plus d’enfants. C’est la dénatalité. Des entreprises coloniales rapaces dépossèdent le peuple de ses terres ancestrales et recrutent leur main-d’œuvre de force, en invoquant des règlements jamais appliqués<sup>594</sup>. Elles en arrivent même à déporter des populations entières pour participer à l’effort de guerre, “*une guerre inventée par les Blancs*”. Boelaert parle de la colonisation comme de la « *Peste blanche* ». Les Noirs deviennent des déracinés dans leur propre patrie.

---

<sup>593</sup> Les Ngombe étaient en quelques sortes les « ennemis héréditaires » des Mongo. Entendons par là qu’étant voisins, ils étaient exposés à entrer en conflit avec eux.

<sup>594</sup> On notera en passant que ces constatations de Hulstaert et Boelaert voyt, elles aussi, dans le sens d’un maintien du « système léopodien » jusqu’en 1945.



Non seulement ces sentiments sont explicites, mais leur sincérité, leur générosité, ne font aucun doute. On peut certes se demander s'ils auraient désapprouvé aussi nettement une guerre qui n'aurait pas été dirigée contre les régimes forts et antiparlementaires, mais dans ce genre d'erreur là, ils étaient, au sein de la droite catholique belge, en fort bonne compagnie... A moins de solliciter les textes jusqu'à l'extrême et de les tortiller jusqu'à en altérer complètement le sens, on ne peut que constater que Hulstaert, Boelaert et sans doute un certain nombre de leurs confrères sur lesquels nous sommes moins bien documentés, étaient arrivés au bord de l'anticolonialisme. Les Congolais deviennent des déracinés dans leur propre pays. Ils se ridiculisent en imitant les Blancs et en arrivent même à déprécier leur langue, leurs origines. Comment contrecarrer cette puissante offensive destructrice?

Il faut une vigoureuse contre-offensive constructive. Où avait-on déjà vu cela? « *Chez nous en Flandre* », disent-ils, en pensant au combat flamand tel qu'ils le perçoivent. Là aussi, il y avait eu des structures de domination mises en place par une culture étrangère (qui était celle de leur propre bourgeoisie, mais on peut tout de même douter qu'ils aient eu un sens aussi aigu de la lutte des classes !). Cette culture était dominante aussi financièrement (Ce qui était vrai seulement en ce sens que la bourgeoisie francophone de Flandre exploitait déjà alors les ressources et le travail wallon aussi bien que flamand). Ces structures de domination avaient désintégré la conscience populaire. Ce qui a redressé le peuple flamand, c'est la prise de conscience de son passé glorieux (mythique et romantique), de sa culture (en version expurgée par l'Eglise catholique) et de sa langue (décrétée ex cathedra une et semblable au néerlandais). Ce qui l'a rendu fort, c'est son unité autour d'un idéal : reconstruire la culture ancestrale. Voilà la solution. "*Sois Flamand, (toi) que Dieu a créé Flamand*" se traduit maintenant par: "*Sois Mongo, (toi) que Dieu a créé Mongo*". Les missionnaires proclament que l'idéal chrétien et le combat culturel font un tout indissociable

En 1941, Hulstaert écrit à Mgr Egide De Boeck (celui du lingala): « *Pour moi, tout est un: question linguistique, mission, enseignement, ministère paroissial, politique, etc., tout tourne autour d'un même point et en dépend. C'est le radicalisme du nouveau mouvement que Pie X prévoyait déjà avec son « Omnia instaurare in Christo ».* Vous voyez comment la question linguistique est d'importance et comment elle fait partie de toute une vision du monde; pour moi et pour ceux qui sont de notre tendance, la langue est un élément qui mérite le respect, aussi de la part de l'Eglise; c'est une valeur, un être entrant dans le dessein de Dieu; quelque chose avec quoi le peuple même ne peut pas jouer, que les gens aussi doivent conserver, respecter, aimer tout ce qui existe en et pour Dieu; c'est donc un objet de l'amour de Dieu selon le premier commandement; par conséquent un individu ou un groupe n'a pas le droit de changer une langue, comme on n'a pas le droit de faire avec son corps ce qu'on veut »

La dernière affirmation aurait certainement été approuvée chaleureusement par Jean Paul II et Benoît XVI !!!

L'intention était sans conteste aussi pure que le sentiment d'indignation devant les dégâts causés par la colonie était sincère. La réponse, toutefois, ne sera adéquate que dans la mesure où l'analogie entre la situation des Noirs et celle des Flamands ait effectivement quelque relevance. Or, malheureusement, elle ne l'a que très partiellement !

Le système en place en Belgique, pour injuste qu'il soit, est tout de même une démocratie parlementaire bourgeoise, dans laquelle les électeurs flamands ont leur mot à dire. Le Congo est une sorte de dictature bureaucratique entièrement soumise à un pouvoir étranger, où les Congolais n'ont aucun des droits reconnus aux Flamands en Belgique. Le combat à mener devrait donc être en premier lieu un combat pour les droits sociaux et civiques. Et l'on aurait sans doute difficilement évité qu'il n'en vienne à déboucher sur un combat pour l'indépendance...

Au lieu de cela, ils vont éduquer les Congolais (n'oublions pas que nous avons affaire à des enseignants) uniquement dans le sens d'un combat linguistique et culturel, analogue à

celui du mouvement flamand, en négligeant le fait que ce dernier pouvait se permettre de se limiter de la sorte parce que tout le reste lui était déjà acquis. Cela va déboucher sur un combat pour l'identité et la dignité des Noirs, pour la reconnaissance de leur culture et de leur langue, qui ne sera pas un combat contre la colonisation, qui ne sera pas dirigé contre les Blancs, mais, dans une certaine mesure, contre les autres ethnies du Congo !

Le peuple est un, la langue doit être une. On le prouvera par des enquêtes linguistiques et dialectologiques (à partir de 1937); on dessinera des cartes où le territoire mongo s'élargit à chaque nouvelle parution. Les missionnaires sont bientôt secondés par un administrateur qui a obtenu jusqu'à des changements de limites administratives pour appuyer leurs thèses: Van der Kerken, l'auteur de la "bible mongo": « *L'ethnie mongo* » (édité en 1946, mais rédigé dans les années 30).

Cet appui de l'administration à une initiative qui puisait tout de même son origine, sinon ses méthodes, dans un sentiment d'indignation sincère devant la domination coloniale, peut étonner. Et cela même au delà du fait que G. Van der Kerken était lui aussi flamand. C'est que cet administrateur avait parfaitement compris que le genre de combat mené par les deux Don Quichotte linguistiques était dirigé contre des moulins à vent. Il allait détourner l'énergie née de l'indignation devant l'exploitation coloniale (l'énergie des missionnaires, mais surtout celle des Congolais qui faisaient les mêmes constatations) vers un combat « culturel » qui isolerait les Mongo des autres ethnies et formerait, à la longue, un obstacle à une contestation globale, par tous les Congolais en tant que classe opprimée, de la domination malfaisante, c'est-à-dire de celle du capital, de la classe dominante.

Pourquoi un bon administrateur n'aurait-il pas admis l'utilisation, au Congo, de ce qui réussissait fort bien en Belgique : utiliser la conscience ethnique et culturelle pour détourner l'attention de la lutte des classes, et perpétuer ainsi le pouvoir de la bourgeoisie ?

Que cette attitude de Van der Kerken était le résultat d'une attitude réfléchie de sa part et non d'une quelconque sympathie pour Hulstaert personnellement ou pour ses administrés Mongo, ressort du fait qu'il a été le préfacier du livre d'Edmond Verhulpen , « *Baluba et balubaisés ...* » paru en 1936. Lui aussi tend à étendre de façon tentaculaire l'influence de sa tribu favorite. Tout groupe chez qui Verhulpen repérait un clou présentant une allure luba se voyait aussitôt intégré dans leur orbite culturelle. Et l'on trouve encore chez Honoré Vincke des formules comme : « *Les groupes humains qui occupent le terrain nous intéressent ici, étaient principalement des Mongo ou des Mongoisés. A l'intérieur de cette dénomination, ont doit distinguer entre riverains (Boloki et Eleku), d'une part, et Terriens (Bokote), d'autre part, dont les Ntomba et les Bolenge* »<sup>595</sup>.

Mais revenons à l'unité Mongo.

Pour la langue, la situation est claire : les langues des différents peuples mongo ont des parentés évidentes et tout montre que leur séparation n'est pas très ancienne. Du reste, là comme en Europe, le regroupement des dialectes sous la bannière d'une langue est avant tout une question politique. Une langue est un dialecte qui a réussi ! Le fait que le parler naturel des Limbourgeois ait des parentés plus évidentes avec l'allemand ou même le luxembourgeois qu'avec le néerlandais n'a pas empêché de décréter que celui-ci était leur langue de culture et on a agi à peu près partout de même. On aurait vraiment mauvaise grâce à reprocher au mouvement flamand d'avoir agi à l'égard des patois sous-jacents à sa langue de culture de la même manière qu'on l'a fait pour le français, le castillan, l'allemand ou le russe. Disons que Hulstaert et Boelaert ont édicté, à l'égard des Mongo, leur propre édit de Villers-Cotteret.

Pour d'autres composantes de la culture autochtone, comme la musique et d'autres expressions artistiques, où cette unité est encore moins évidente, les missionnaires

---

<sup>595</sup> VINCK, Honoré Résistance et Collaboration au début de la Colonisation à Mnabaka (1883-1893), publié dans: E.Müller et A.-M. Brandstetter (Ed.), *Forschungen in Zaïre. Lit, Münster-Hamburg*, 1992, 481-508 et légèrement revu en août 2003

s'emploieront néanmoins à montrer qu'elle existe... quitte à la créer au besoin. A. Walschap assimile admirablement le rythme mongo et recrée, même pour l'église, les airs ancestraux avec les instruments d'accompagnement appropriés. On essaie de relancer la vannerie traditionnelle dans les écoles. Elle produit de petites merveilles qui procurent même quelques recettes

Le périodique *Aequatoria* deviendra un puissant instrument pour propager leurs idées. Lancé en 1937, il est très vite contesté à cause de ses prises de position contre le lingala de Mgr. E. De Boeck. En 1945, la revue est menacée de suspension<sup>596</sup>, pour avoir reproduit, sans la permission de son auteur, une phrase de Monseigneur Dellepiane, le Délégué Apostolique "qui aimait tant le tralala" (dixit Hulstaert). Ils y plaident la nécessité de respecter les institutions traditionnelles, même, provisoirement, celles qui vont à l'encontre des principes chrétiens, car déséquilibrer une société, c'est ouvrir la porte à la destruction radicale d'un peuple, la dénatalité mongo en était la preuve<sup>597</sup>.

A part les réfractaires "françaisants", c'est-à-dire les Frères des Ecoles Chrétiennes, et les protestants qui, eux, imaginent mal une culture autre qu'anglo-saxonne., les écoles sont bientôt équipées d'une panoplie complète de livrets scolaires en lomongo Le diocèse de Basankusu épouse les thèses de Hulstaert.

L'expansion mongo finit quand même par rencontrer des limites. Aux Ndengese, Mgr Six impose le lingala, et les Tetela ne s'adaptent pas au lomongo de Hulstaert. Les Lazaristes n'ont jamais utilisé la langue du peuple dans leurs méthodes d'évangélisation. Les Scheutistes d'Inongo, après quelques tentatives d'utilisation du lokonda/lomongo, se rangent à l'avis de leur évêque de Léopoldville qui impose la langue de la capitale (1940).

Combattus et confinés géographiquement, obligés finalement de respecter une frontière linguistique, Hulstaert et Boelaert intensifient les efforts avec les publications locales en lomongo: *Le Coq Chante* (1936-48), *Etsiko* (1949-1954), et *Lokole Lokiso* (1955-1960.62). Ce dernier lance le défi: "Nous ne sommes pas des Bangala". Enquêtes sur l'histoire, récoltes de poésies, de fables, de règles du droit traditionnel, se succèdent et sont publiés dans ces périodiques. Hulstaert commence à préparer l'édition scientifique de ces textes et Boelaert édite *Nsong'a Lianja* (1949) qualifié d'"Epopée nationale mongo"

. En 1957, le Père Frans Maes insère dans son livret « *Histoire des Mongo* », un texte (1938) de Paul Ngoi, contenant un cinglant réquisitoire contre les méfaits de la colonisation: « *Les Blancs ne croient pas que notre culture puisse comporter une seule chose positive* ». Mais il conclut sur un ton plus conciliant, par un appel à la compréhension mutuelle:

« *A l'issue de la lecture de mon histoire, je comprends maintenant que - et mes ancêtres et les Blancs - tous ont des qualités et des richesses. Maintenant que j'ai compris cela, puissent ces enseignements me conduire dans la vie, dans tout ce qui m'ennoblit et ne m'ennoblit pas. Désormais, moi qui suis né chez les Mongo, je mourrai fort conscient de ce qui suit: essayer de vivre en conformité avec ce que Dieu veut; je serai fier du fait que ma mère m'a mis au monde et m'a fait apprendre avec finesse la langue que mon père m'a apprise à chercher la richesse de Dieu dans les champs, la forêt et la rivière; que ma terre m'offre gracieusement ses plantes, ses animaux et ses poissons. Par conséquent, j'aime infiniment, et je suis très reconnaissant pour: 1. la langue que ma mère m'a apprise; 2. le*

---

<sup>596</sup> Du fait que décrire certaines coutumes traditionnelles ne pas parfois pas sans quelque gaillardise, *Aequatoria* a été traitée, par d'autres ecclésiastiques de « revue pornographique » !!!

<sup>597</sup> Ils heurtaient là la limite de leur utilisation d'un modèle importé. En Flandre, l'identification « Flandre=Christianisme », bien que forçant un peu les faits, tenait encore debout. Chez les Mongo, cela ne tenait plus la route, et il fallait choisir, OU le christianisme, OU les racines bantoues et païennes. Reconnaissons-le, Hulstaert et Boelaert ont été honnêtes et conséquents au point d'admettre qu'il fallait, sinon oublier le christianisme, du moins le mettre momentanément au frigo. Pour des prêtres, la décision a dû être héroïque, que ce soit par rapport à leurs convictions personnelles, ou aux risques qu'ils prenaient avec la hiérarchie.

*travail auquel mon père m'a initié; 3. la terre que les ancêtres ont conquise pour moi et qui est un lieu de paix, et pour les autochtones et pour les étrangers et pour la gloire de son Yemekonji (Créateur) ».*

Le nationalisme culturel et populiste des missionnaires a été parfois sévèrement jugé. Entre autre par J. F. Iyeki<sup>598</sup>, Mongo et ancien des Frères des Ecoles Chrétiennes qui s'exclamait: « *Nous voulons le français dans nos écoles... L'anglais et l'allemand sont des langues presque aussi riches et claires que le français. Au contraire, les langues indigènes sont rarement à même de fournir des termes adéquats pour exprimer ce que la langue française formule sans difficulté. Ce n'est pas sans sourire que j'apprenais voici un an qu'un cours de philosophie se donnait en langue indigène dans une certaine école. Avouons-le: le cours de sciences, de géographie, de mathématique se heurtent sans cesse à l'indigence des langues indigènes en termes suffisamment précis, surtout dans ce qui touche le domaine de l'abstrait.* »<sup>599</sup>

On a quelquefois âprement reproché à Hulstaert et à son entourage leur attachement au lomongo et aux valeurs culturelles, comme un moyen pour exclure les Noirs du progrès et de l'accès au monde moderne et rémunérateur. Ainsi Iyeki de continuer: « *Tant aux yeux de l'administration que dans les rapports entre nous, nous avons tout avantage à acquérir une affinité intellectuelle qui nous permettra de nous assimiler le patrimoine de la civilisation mis à notre portée par les Occidentaux. (...) Il faut combler la distance qui nous sépare encore des Européens, au lieu de l'accentuer en nous refusant à l'étude du français. Il est donc de notre avis que l'étude du français doit être encouragée afin que soit supprimée la barrière qui nous sépare de la civilisation supérieure du monde occidental.* »

Iyeki peut paraître naïf dans sa conviction de la supériorité européenne et de la prééminence du français, mais il indique avec justesse les limites de l'effort de Hulstaert et Boelaert pour forcer l'ethnogenèse mongo : ils en ont fait une démarche isolante et passéiste.

Mais la démarche d'Iyeki montre elle aussi ses limites avec ces mots « *aux yeux de l'administration* » : la faiblesse et le drame de l'évolué, ce sera cela : défini par le Blanc, cherchant la reconnaissance de son statut chez le Blanc, il a BESOIN de cette référence au Blanc pour exister.

---

<sup>598</sup> Notice BCB d'IYEKI (Jean-François), rédigée le 20 juillet 1993 par H.Vinck, c'est-à-dire par le « successeur » de Hulstaert. IYEKI (Jean-François) (Wafanya, Equateur [Congo], 22.11.1921- Kinshasa, 30.1.1972). Fils de François et de Ntongo, Arnoldine. Jean-François Iyeki était un des membres les plus influents et les plus actifs de la rédaction de *La Voix du Congolais*.

Après ses études secondaires à Bamanya et à Tumba, il devient enseignant et entre dans la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes (1942) sous le nom de Grégoire Marie. Il enseigne successivement à Matadi, Tumba, Borna, Mbandaka et Kitambo (Kinshasa). En 1952, il quitte la Congrégation et se lance activement dans la vie culturelle de Léopoldville. A contre-courant de la tendance traditionaliste d'*Aequatoria* (Mbandaka), lui, Mongo, lance le défi : « *Nous voulons du français dans nos écoles* » (1956). Il fonde en 1952 le « *Cercle de la langue française* », Il a publié dans *Brousse, la Voix du Congolais, L'Avenir du Congo. La Croix du Congo*, après des débuts modestes dans les feuilles de communication des frères (*Flamme Ardente, Signum Fidei*). Il a enregistré 86 textes : poèmes, reportages, essais, écrits politiques, traductions, chroniques. La publication la plus importante est certes : « *Essai sur la psychologie du primitif* » (*La voix du Congolais*, 1955- 1956) réédité en 1970 sous le titre : « *Essai sur la psychologie du bonto* ». Entre-temps, il travaille comme secrétaire de direction de l'Otraco (1952- 1960). En 1961, il assumera la fonction d'administrateur directeur général de la même entreprise. De 1967 à sa mort, il sera directeur à l'Office national de Recherche et de Développement. Dans la lutte pour l'indépendance, il prend une position mitigée, bien que - comme tant d'autres à Coquilhatville, actuelle Mbandaka, ayant passé d'abord par le MNC (1958) - , il suivra, dans leur évolution et fusion, les partis qui aboutiront au P.N.P. (Parti National du Progrès). Il en est considéré comme un membre fondateur et prononce le discours d'ouverture à leurs grands congrès à Coquilhatville (du 11 au 15 novembre 1959).

<sup>599</sup> C'est bien entendu entièrement faux ! On peut toujours forger un néologisme pour une notion apparemment manquante. L'avantage unique, mais énorme, des grandes langues européennes - et le français en fait de moins en moins partie-, c'est leur diffusion internationale, donc l'accès à une communication et une information mondiale.

Parmi leurs critiques les plus acharnés, il faut citer, selon le témoignage de Hulstaert, les “Chers Frères” des Ecoles Chrétiennes (partisans du français) et les Scheutistes à Lisala et à Léopoldville (partisans du lingala) Mais il se trouve aussi des savants occidentaux, qui considéraient ces efforts comme un “*parochial nationalism*”, finalement nuisible en ce sens que la politique ethnique et culturelle de ces missionnaires a contribué aux innombrables fractionnements ethniques qui ont eu lieu, au Congo, juste avant et juste après l’indépendance.

Les « cher frères », et leurs bons élèves, comme Iyeki, devaient certainement faire sur Hulstaert l’effet du chiffon rouge sur le taureau, dans la mesure où l’on retrouve chez eux une certaine surestimation de la culture française stigmatisée en Flandre comme étant « *l’arrogance des francophones* ». A savoir l’idée que la culture française serait, de façon définitive et immuable, supérieure à TOUTES les autres cultures. (On aura noté que, pour Iyeki, l’anglais ou l’allemand ne sont que PRESQUE aussi valables que le français !)

Ce raisonnement à la Louis XIV a le grave défaut, en suscitant une réaction négative de toute personne raisonnable, d’escamoter le vrai débat : le contexte dans lequel se situait la lutte identitaire et culturelle (mais aussi sociale, politique...) des Congolais n’aurait-il pas rendu souhaitable que leur formation, en même temps qu’elle les aurait initié à leur culture ancestrale et leur aurait appris à en être fiers (mais sans se refermer sur elle et sur leur passé), leur ouvre SIMULTANEMENT des voies d’accès, non pas vers une « culture supérieure des Blancs », mais vers la culture mondiale à laquelle, bon gré, mal gré, tous étaient désormais appelés à participer. Et, compte tenu du contexte, à savoir que la colonisation du Congo avait eu lieu en français et que le colonisateur serait l’interlocuteur obligé de toute revendication, de la plus simple à la plus globale, c’était certainement la langue française qui était la mieux indiquée pour ce faire.

Il y a bien une « paille » dans la conception que Hulstaert, Boelaert et autres se faisaient de l’enseignement. Il était légitime, surtout au niveau de l’alphabétisation de base, de faire appel aux langues locales. Mais, ensuite, il aurait fallu y intégrer aussi une plus grande ouverture sur l’Afrique. Et des langues comme le lingala ou le swahili pouvaient servir à donner cette ouverture sur le reste du monde noir : c’est précisément là la fonction des « *linguae francae* ». Et il aurait fallu les armer pour le combat de leur émancipation, pour leur entrée de plein pied dans le XX<sup>e</sup> siècle, par la connaissance du français.

Les dernières traces d’usage scolaire du lomongo furent éliminées en 1974 par Mobutu, qui imposa le français et le lingala. Le dictateur était bien de l’Equateur, mais d’une ethnie, les Ngbandi, qui ne fait pas partie de la famille mongo. Et le lingala est resté la langue de l’armée. Le brassage de populations qui n’a pratiquement pas cessé, au Congo, depuis 1960, à travers les divers épisodes d’une histoire mouvementée, ont rendu le besoin de communication élargie de plus en plus grand. Les quatre grandes langues véhiculaires, dites « langues nationales », kikongo, lingala, swahili et tshiluba prennent donc de plus en plus le dessus sur les langues liées aux entités ethniques.

### **Une ethnogenèse sous assistance : l’exemple Tetela**

Un second exemple d’une « ethnogenèse sous influence missionnaire » peut en être trouvé dans la région de la Sankuru, chez les Tetela.

L’entrée des Tetela dans l’information coloniale est la plus fracassante qui se puisse faire, puisqu’elle se fait au son du canon. Ce sont en effet les événements de la campagne contre les Ngwana qui vont amener les troupes de l’EIC dans les parages de la Sankuru et de la Lomami, d’abord pour combattre Ngongo Leteta, puis pour s’attaquer, avec ce nouvel allié, aux Ngwana de Kasongo. Ensuite, on devait qualifier de “Révolte des Batetela” plusieurs mouvements de révolte dans la Force Publique. Le fait que le mot ait donc été synonyme de valeur militaire, puis d’appartenance à un groupe que les Européens considéraient comme redoutable, contribua sans aucun doute à ce que les gens acceptassent de porter cette “étiquette.”

Il apparaît en effet que l'usage de ce terme "ethnique" a été introduit par les esclavagistes Ngwana d'abord, par les colonisateurs ensuite, et que la détermination stricte du "pays Tetela", les caractéristiques du Tetela "pur sang" et de la véritable "culture coutumière Tetela" a été l'oeuvre... d'administrateurs belges et surtout des missionnaires : Pères de Scheut. Ou Paters van het Heilig Hart. Il semble bien que les intéressés eux-mêmes, avant que la colonie ne les invite à endosser cette étiquette, se désignaient comme "Nkutshu", "Ankutshu" ou "Amembele". Il se peut d'ailleurs que "Tetela" et "Kusu" soient tout simplement des déformations de ces termes plus anciens.

Ces gens appartiennent au très vaste ensemble des peuples Mongo, qui sont les principaux occupants de la grande cuvette centrale du Congo. La parenté de ces peuples entre eux doit être réelle, car elle se reflète dans une parenté linguistique. Les Tetela se disent d'ailleurs descendants de l'ancêtre Mongo, commun à tous ces peuples. Celui-ci aurait eu un fils, Membele, qui serait plus particulièrement l'ancêtre des Tetela. La dispersion de ceux-ci, à partir d'un lieu, réel et nommément désigné, à savoir Enyamba, non loin de Katako-Kombe, résulterait d'une dispute entre les trois fils de Membele: Ngandu, Ndjovu et Watambulu. Ils sont pratiquement les seuls Mongo à avoir quitté la forêt de la cuvette pour aborder la savane. Du moins pour une partie d'entre eux, d'où la distinction supplémentaire en Eswe et Ekonda, habitant respectivement la savane et la forêt.<sup>600</sup> La dénomination "Kusu" quant à elle, est purement topologique: on désigne ainsi les membres du même groupe qui, toujours à l'époque de la "traite arabe" se sont trouvés déplacés au-delà de la Lomami. C'est pourquoi il est souvent question des "Tetela-Kusu".

On est donc amené parfois à dire des choses fort bizarres. Par exemple qu'il y a une bonne centaine d'années, les Tetela se sont vus incorporés dans l'EIC et dans sa politique globale, d'abord militaire en ce qui les concerne puisque c'est à l'occasion des campagnes contre Ngongo Leteta, puis en compagnie de Ngongo Leteta contre les esclavagistes Ngwana que cette incorporation s'effectue, puis économique. Dire cela suppose évidemment que les Tetela existaient déjà. Mais on se trouvera contraint de dire, en même temps, que cette même période a été celle d'une ethnogenèse: les Tetela ont commencé d'exister. En effet, les processus d'incorporation à l'ensemble colonial, d'une part, et d'ethnogenèse d'autre part, sont en relation étroite et, d'une certaine façon, dialectique.

Le doute qui règne quant à la date à laquelle une appellation ethnique a commencé à être utilisée et acceptée fait que l'on a parfois recouru à des appellations telles que "futurs Tetela" ou "proto-Tetela", ce qui n'est pas dépourvu de signification, en effet, lorsqu'on évoque des faits anciens, à la limite des années 1890, mais mène surtout à embrouiller les choses. A quand, en effet les "futurs proto-Tetela anciens" ?...

Incorporation et intégration sociale ont créé des identités, notamment celle de "Congolais", diverses identités de classe, diverses identités religieuses, et une série d'identités ethniques. Ces identités ne sont pas de même étendue et se rapportent à des domaines différents: elles seront donc "à tiroirs": dans des contextes différents, une même personne pouvait s'identifier en tant que l'une quelconque de ces innombrables identités. L'ethnie à eux ses "bâtisseurs", parmi lesquels des étrangers, surtout missionnaires, ont joué un grand rôle. Précisons même qu'en ce qui concerne le cas précis de la "création culturelle" Tetela, il n'est pas indifférent, pour les raisons que nous avons dites, que ces missionnaires aient de plus été flamands. Ces intervenants Blancs vont répertorier les Tetela et leurs voisins dans un vaste éventail d'activités, allant des mouvements religieux aux mobilisations politiques en vue d'une guerre.

Plusieurs identités ethniques (ou tribales ou sous-ethniques) ont reçu une empreinte idéologique. Certaines s'appliquent à l'ensemble des gens dont la langue maternelle est le

---

<sup>600</sup> L'opposition Eswe / Ekonda a été violente et sanglante... durant les années 60 et pour briguer des mandats politiques en ville, loin, et de la savane, et de la forêt. C'est dire le caractère essentiellement manipulateur d'oppositions "traditionnelles" présentées comme remontant loin dans la nuit des temps.

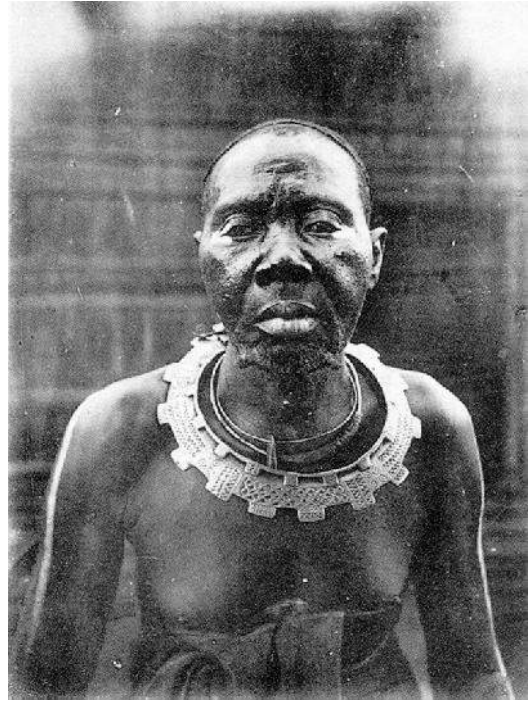
Tetela<sup>601</sup>. Ce parler est parfois appelé "kitetela", parfois "otetela", voire "otetela-kikusu" ("doublet" linguistique de l'appellation ethnique "Tetela-Kusu"). D'autres identités sont plus larges (Anamongo, par exemple) ou plus restreinte. C'est typique du Congo, où les dénominations, ethniques et autres, ont tendance à être multiples et conjoncturelles; l'ennemi dans un tel contexte est un frère dans tel autre. Catégories et appellations ethniques sont ainsi des instruments, voire des armes, dont on peut se servir pour susciter un conflit ou pour en favoriser l'apaisement. L'ingénierie ethnique est donc aussi, par certains aspects, fabrication d'armes...

Car en fait, beaucoup plus que la constatation d'un fait, la division en ethnie ressemble surtout à une manipulation.

---

<sup>601</sup> Outre le fait de savoir de quelle rive de la Lomami on est originaire, intervient le fait que les "Kusu" ont été plus touché par une certaine "islamisation" ou "arabisation" au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui va de pair avec une plus ou moins profonde "swahilisation". Certains "Kusu" ont donc le swahili pour langue maternelle mais sont considérés comme membre du groupe ethnique Tetela ou Tetela-Kusu.

## Au-delà de l'ethnie ?



Un spectre hante, sinon l'Afrique, du moins les Africanistes, journalistes et autres politologues supposés faire, à propos de s événements qui surviennent sur le "Continent Noir" des commentaires éclairés. Ce spectre, c'est celui de l'ethnie.

### **Un concept obligatoire, universel... et récent**

Aucun journaliste, fût il débutant et embarqué au pied levé et sans expérience préalable dans un reportage africain, n'est novice au point de ne pas savoir que ce qu'on attend de lui, dès qu'il aura déposé son ordinateur portatif dans un hôtel climatisé aussi loin que possible des zones dangereuses et commandé son premier whisky, c'est qu'il fournisse à ses lecteurs des information sur "l'aspect ethnique de la question". Faute de quoi, on n'aurait pas l'air sérieux, qu'il s'agisse de commenter des élections au Kenya, un coup d'état raté au Mali, une révolution réussie au Congo, des troubles sociaux en Afrique du Sud ou une insécurité de nature non-précisée dans un coin du Cameroun... Cela peut mener parfois à d'amusants quiproquos. Ainsi, au moment de l'indépendance du Zimbabwe, on se souviendra peut-être qu'il y avait deux partis "indépendantistes" en lice: le ZAPU et le ZANU, avec chacun une "locomotive" Joshua Nkomo d'une part et Robert Mugabe d'autre part. Les deux hommes étaient originaires des deux principaux "groupes ethniques" du pays: les Ndebele et les Shona. Les premiers font quelques 20% de la population contre un petit 80% pour les seconds. C'est le Shona Mugabe qui l'emporta par à peu près 80 % des suffrages exprimés. "Prévisible!!!, s'exclamèrent maints commentateurs, Ils ont évidemment voté par tribus!" Or, c'était faux: l'examen des résultats détaillés montra que partout, tant chez les Ndebele que chez les Shona, Mugabe avait "fait" 80 % et Nkomo 20 %, et que donc l'électeur, loin d'obéir à un réflexe "ethnique" s'était bel et bien décidé sur base du programme des candidats... Ce qui veut aussi dire que la décision des électeurs a été tout à fait civique, moderne et bien informée, et qu'elle été prise sur une base "nationale" et aucunement, comme on est trop facilement porté à le croire, sur des références ethniques primitives, passéistes et surannées.

Avant même d'avoir examiné en quelque façon ce concept d'"ethnie", on peut déjà en savoir une chose par l'usage qu'en font les media: c'est sans aucun doute un des concepts les plus largement opératoires qui soient, puisque son champs d'application semble bien être universel. Rien d'humain qui se produise en Afrique ne lui est étranger.



Enfonçons donc gaiement une première porte ouverte: ce concept est relativement récent par rapport à nos contacts avec l'Afrique noire. Il est absent des récits et chroniques arabes (les plus anciens), ainsi que des documents européens jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, inclus. Toutes archives mises bout à bout - et même si l'on doit hélas déplorer le caractère définitivement lacunaire de notre information sur l'Afrique ancienne - cela fait tout de même un gros tas de papiers ! Les récits qu'on y fait concernent les domaines les plus divers: un voyageur de commerce, un marchand d'esclaves, un officier et un prêtre jetteront évidemment sur les choses des regards fort différents. Le géographe arabe Ibn Batuta serait peut-être celui qui retiendrait l'attention du plus grand nombre, car il documente ses lecteurs sur les habitudes érotiques locales... grâce semble-t-il à un effort tout personnel...

Mais, que le témoin ancien soit intéressé par la fesse, le commerce ou le salut des âmes, il n'utilisera, pendant des siècles, que des termes tels que "peuple, nation, royaume, cité..." pour parler des groupements africains...à moins qu'on utilise tout simplement le nom de la région, ou celui d'une rivière qui l'arrose, etc... En tous cas, aucune description ancienne ne donne l'impression que l'ethnie (quitte à ce qu'elle ne porte pas ce nom) joue un rôle central, fondateur de l'identité du groupe comme de la personne et déterminant en matière de décisions personnelles et politiques, comme on tend à l'expliquer depuis un peu plus d'un siècle.

Cela veut donc dire que l'ethnie ne fait son apparition comme élément obligatoire du discours de description de l'Afrique qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'au moment de la colonisation "lourde", soit la prise du contrôle politique direct, plein et entier de tout le continent par les puissances européennes - d'abord concurrentes pendant le "*scramble*", puis finalement amenées à s'entendre sur un partage pacifique en marge de la Conférence de Berlin de 1885.

Et son apparition ne va pas sans quelques touches comiques: alors que, très anciennement (le mot figure dans les chroniques arabes), le terme de "*Bambara*"<sup>602</sup> était usité pour désigner très vaguement certaines populations d'AOF, le groupe se voit soudain défini et cartographié de façon précise par un Monsieur Delafosse en 1912. Il indique même qu'ils sont 538.450. Et comme un renseignement précis est fait pour être recopié, ils seront toujours 538.450 en 1924 chez Monsieur Monteil, en 1927 et en 1942 chez Monsieur Tauxier. Il faut croire que les Bambara se sont donc abstenus de faire l'amour, de naître et de mourir pendant 30 ans.<sup>603</sup>

Etonnante Afrique !

## **Un élément du contrôle et de l'intégration coloniales.**

Administration et contrôle, surtout dans un esprit européen, impliquent un quadrillage spatial. Une ethnie ou une tribu c'est, d'abord et avant tout, quelque chose qui s'inscrit sur une carte. C'est aussi quelque chose que l'on conçoit comme un ensemble clos, voire hostile aux autres ethnies. "Diviser pour régner" était loin d'être un principe inconnu des colonisateurs.

Au Congo belge, à tort ou à raison, le colonisateur était si bien persuadé du contrôle qu'il exerçait sur ce qui était ethnique ou tribal, que pendant longtemps les associations à base ethnique furent les seules associations indigènes autorisées. On va d'ailleurs en profiter aussi pour manipuler quelque peu les ensembles indigènes, quand ceux-ci semblent trop grands ou trop petits. Des entités trop grandes pourraient être difficiles à maîtriser, et de trop petits, trop

---

<sup>602</sup> Ce fut le sort commun de bien des termes déjà usités plus anciennement avec des sens très vagues: ("ceux qui font ceci" ou "ceux qui parlent tel dialecte") qui se virent soudain doté d'un sens univoque, correspondant à des groupes précis, voire à des "races", délimités en longitude et en latitude. Les avatars du mot "bantou" en sont un bel exemple. C'est un terme purement linguistique et les hasards de l'histoire peuvent mener des peuples sans aucune parenté génétique à parler des langues apparentées. On en fit néanmoins un terme de "race". Par la suite, surtout après la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale, la méfiance envers tout ce qui pouvait paraître raciste fit qu'on ne l'employa plus... même dans le champ linguistique qui était le sien à l'origine. Et pendant quelques années on ne se référa plus aux langues bantoues que par le très peu commode terme de "nigéro-congolais central".

<sup>603</sup> BAZIN, Jen, op. cit, pages 115 -116.

difficiles à contrôler. On va donc assister, en même temps qu'à un véritable travail de recherche sur les sociétés indigènes, à un travail de clichage et de classification qui prendra souvent l'allure de grands travaux de remembrement et de ravalement de l'Afrique indigène. C'est pourquoi j'ai qualifié ce travail d'ingénierie. Et le but de ce travail est moins d'effectuer un "bilan du passé" de l'ethnie, que d'incorporer le groupe dans les structures coloniales.

En même temps qu'on délimite spatialement une ethnie, on lui attribue une quasi-éternité (on a dit ironiquement que l'anthropologie, à une certaine époque, semble avoir considéré les ethnies comme des "essences subsistantes"... et ce n'est sans doute pas par hasard que le terme est repris à la philosophie thomiste, compte tenu du rôle important que les auteurs missionnaires ont joué dans cette "ingénierie"). Plus exactement, on suppose que les groupes et institutions que l'on a "trouvés" - il vaudrait parfois mieux dire "découpsés" - remontent à un passé fort lointain et que, si histoire il y a eu, elle était cyclique et répétitive: "étant posé qu'il y a des A et des B et qu'ils sont ennemis héréditaires, ils se sont fait la guerre x fois par siècle dans le passé... heureusement, maintenant nous sommes là pour les empêcher". La situation ainsi supposée éternelle n'est même pas forcément celle qu'on rencontrée les premiers explorateurs. Elle peut même être carrément en contradiction avec elle.

Cette pacification n'est pas forcément perdue pour tout le monde. Dès la période coloniale, un ethnologue anglais, W.Watson<sup>604</sup> montrait qu'avant la colonisation britannique, les Mambwe de Zambie n'avaient en fait aucune "cohésion tribale". C'étaient de petits groupes indépendants, sans autre organisation que la communauté villageoise, où la "guerre", c'est à dire les razzias au détriment des groupes voisins, était la principale occupation des hommes. L'intervention britannique, renforçant l'autorité des Chefs, a fait que cette région antérieurement segmentée s'est muée en un ensemble politiquement centralisé et doué d'une conscience collective. Mais la "*pax anglica*" n'a pas seulement fait émerger une identité Mambwe et mis fin aux affrontements. Libérant les hommes des tâches guerrières, elle les a aussi rendus disponibles pour le travail dans le Copperbelt ! La préoccupation pour la main-d'œuvre fait elle aussi partie des attributs de l'ingénierie ethnique.

### Faits inexplicables.

On pourrait bien sûr, là où nous avons des documents anciens qui rendent la chose possible, demander tout simplement pourquoi un fait aussi central, indispensable et universellement explicatif que l'ethnie, évident en 1880, ne l'était pas cent ans plus tôt, avec des observateurs d'une qualité égale. Je me bornerai cependant à citer un certain nombre de faits, récents et avérés, qui ne s'expliquent pas par l'ethnie immobile, homogène et fermée décrite depuis la colonisation:

Lorsque l'ethnie fait la "Une" des journaux, c'est presque toujours pour accompagner des termes comme "haine, querelle, massacre, etc..." et l'on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression qu'il faut lire entre les lignes "Ils (ces sauvages!) continuent à se massacrer pour des raisons incompréhensibles". Or, ces "haines tribales héréditaires", lorsqu'on se donne la peine d'en retracer les causes, ne remontent pas à la nuit des temps mais... à la colonisation et à l'introduction même du concept d'ethnies. J'ai mentionné plus haut l'opposition Eswe / Ekonda chez les Tetela, qui a même attendu que l'on soit après l'indépendance pour développer ses aspects ravageurs ! On aurait fait mieux, toujours suivant la même clé de lecture "ethnique", au Rwanda et au Burundi puisque Tutsi et Hutu auraient attendu près de 800 ans pour s'apercevoir qu'ils se haïssent à mort depuis la nuit des temps !<sup>605</sup> Il en est d'autres: l'opposition, toujours au Congo, entre Luba et Lulua remonte à l'établissement du

---

<sup>604</sup> Son ouvrage, "*Tribal Cohesion in a Money Economy: a Study of the Mambwe People of Northern Rhodesia.*", parut à Manchester en 1958.

<sup>605</sup> Selon toute vraisemblance, les Tutsi ont dû arriver dans la région entre 1000 et 1100 de notre ère, soit à peu près en même temps que les Normands en Angleterre ! Imagine-t-on les Britanniques s'en avisant brusquement et entreprenant de se massacrer entre Saxons et Normands ?

camp de l'EIC à Luluabourg et à des privilèges, jugés excessifs par les autochtones, accordés aux populations déplacées fixées autour de ce camp<sup>606</sup>. Les oppositions Bete / Baoulé en Côte d'Ivoire ressemblent curieusement à des querelles de bornage entre paysans, co-extensives au développement des cultures de plantation sous le régime français. La "haine tribale" des "vrais Katangais" de Tshombé contre les Luba-Kasai, quant à elle, s'apparente furieusement à une "ratonnade" dirigée contre les travailleurs immigrés amenés par les mines. Et il était bien commode, aux temps coloniaux, de disposer d'étiquettes ethniques pour désigner les événements: parler de "révolte des Batetela" ou de "soulèvement des Bayaka et des Bapende" renvoyait au "passé obscur" quant aux motifs d'un mouvement supposé irrationnel. "Mutinerie des soldats indigènes" ou "Jacquerie des coupeurs de palme des plantations Unilever" aurait pu susciter la réflexion sur des analogies avec des événements européens... Présentée comme remontant à la nuit des temps, l'ethnie sert en fait de clé de lecture à des phénomènes récents et induits par la société moderne (coloniale ou post-coloniale)...

Les traditions mêmes des groupes africains font sans cesse état de faits qui montrent que ces groupes étaient ouverts sur l'extérieur et que leur composition même a été fluctuante. Rois et chefs sont souvent décrits comme "venus d'ailleurs". La coutume prévoit que tel ou tel groupe aura un statut spécial comme "premiers occupants du lieu", ce qui revient à dire que le groupe a conscience de se composer de strates successives de population.<sup>607</sup> Et les guerres sont maintes fois liées au contrôle de routes et itinéraires commerciaux: plusieurs guerres opposèrent ainsi les Tio et les Bobangui pour le contrôle du pool de Kinshasa, et ces litiges furent parfois soumis à un arbitrage pour lequel on fit appel à un arbitre extérieur aux deux ethnies.<sup>608</sup> Tout cela fait bien international dans un monde d'ethnies censées être des monades sans portes ni fenêtres !

D'autre part, si l'appartenance ethnique a un statut aussi prépondérant dans la conscience de l'Africain et dans ses motivations, à tel point que même dans un contexte moderne il continuerait à réagir en fonction de ces appartenances, on voit mal comment s'explique le fait que, très tôt, on a vu apparaître des références plus larges. Et puisqu'il faut balayer devant sa porte, je citerai mon propre exemple. Lorsque je cherchais sur le terrain des traces de traditions orales ou simplement de souvenirs de famille concernant les révoltes militaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, je me suis adressé, par la force des choses, à beaucoup de personnes âgées appartenant à l'ethnie Tetela, ainsi qu'à d'autres groupes de l'Est. Ces gens avaient été influencés, à l'époque où une certaine vie politique libre a existé au Congo, soit directement par le MNC / Lumumba, soit par d'autres partis faisant partie du cartel lumumbiste. Et, au départ, j'avais tendance à considérer tous propos tendant à attribuer aux mutinés des conceptions relevant du nationalisme congolais ou du panafricanisme comme une sorte d'interpolation, l'informateur projetant, pensais-je, ses idées et celles du héros de l'indépendance dans l'esprit de résistants anti-coloniaux du passé. Au cours d'une phase ultérieure de travail, je me plongeai dans les archives missionnaires relatives à cette même période. J'y trouvai la lettre du Père Achte à son évêque, dans laquelle il explique qu'il a été capturé, puis relâché par les rebelles et s'est entretenu avec leurs chefs. Ce document est unique : le P. Achte est le seul Européen à être revenu de chez les Baoni<sup>609</sup> Et son entretien avec Mulamba est pratiquement la seule occasion où l'on dispose d'une "interview" du leader

---

<sup>606</sup> Cette faveur leur est venue en partie parce que, lors de la mutinerie de 1895, les chefs "réfugiés" récemment fixés comme Zappo-Zapp ont pris le parti de l'EIC. (BAONI)

<sup>607</sup> Ainsi, lors de la désignation du Mani-Kongo (le "roi" des Bakongo), l'un des membres du collège électoral, le Mani-Kubunga, représentant le clan Nsaku, avait voix prépondérante, du fait du lien privilégié de ces premiers occupants avec la terre.

<sup>608</sup> DE BOECK (1984); VANSINA, op. cit.

<sup>609</sup> Il y eut quelques mises à mort de prisonniers mais, surtout, la plupart des Blancs préféraient le suicide à la capture.

Noir à mettre en parallèle avec les dires de ses adversaires Blancs. Or, Mulamba y tient effectivement ces mêmes propos, parlant de libérer tous les Noirs de l'EIC, puis ceux du reste de l'Afrique. Donc, un peu plus de dix ans à peine après la création de l'EIC, l'espace congolais et l'identité congolaise avaient été suffisamment intériorisés par un sergent de la Force Publique pour lui servir de référence politique et les révoltes de la F.P. font figure de premier acte politique congolais !

Il y a donc une série de signes importants non pas que les ethnies n'existeraient pas, car il est un fait que des groupes humains précoloniaux en Afrique noire, cela existe, mais qu'elles ne devaient pas avoir exactement le visage que l'ethnographie coloniale leur prête. Nier l'existence, en Afrique, de groupes ethniques serait absurde, et reviendrait à dire que ce continent n'est pas peuplé de peuples. (Notons en passant que les mots africains que nous traduisons par "ethnie" ou "tribu", par exemple le Swahili "kabila" signifient en fait "peuple" ou "nation"). Ce qui est en cause ici, c'est la manière dont la colonisation en a fait un instrument de domination en entourant cette notion de toute une série de présupposés dont pratiquement aucun n'est ni évident, ni démontré.

### **La guerre est idiote partout, mais pas plus en Afrique qu'ailleurs.**

Ainsi, souvent au prix d'une violence caractérisée vis-à-vis de faits patents, on a voulu considérer les ethnies comme closes, repliées sur elles-mêmes, systématiquement méfiantes, sinon hostiles vis-à-vis de l'extérieur. Une ethnie, dans les descriptions qui en sont faites, est avant tout un groupe en guerre avec d'autres groupes. La « *pax belgica* » a arrêté les massacres entre tribus, diront nos livres d'histoire...

Certes, on rencontre dans l'histoire africaine, comme dans les autres, des guerres de longue durée ou à répétition entre les mêmes peuples. Ce qui mène parfois à les considérer comme des "ennemis héréditaires". Mais c'est tout à fait analogue à ce que l'on peut voir dans l'histoire européenne<sup>610</sup>, par exemple entre la France et l'Angleterre, puis la France et l'Allemagne. Cela n'implique pas que les Français conservent ad vitam aeternam le soupçon que la "perfide Albion" va toujours leur chercher des "querelles d'Allemand"! Et les causes de ces guerres à répétition étaient aussi compréhensibles que la querelle successorale qui a donné la guerre de Cent Ans, ou la concurrence hégémonique et commerciale qui fut à l'origine de tant d'autres guerres. La place manque pour faire le tour du continent, mais voici au moins trois exemples.

Pendant pratiquement toute la période précoloniale, le Rwanda a été en guerre, de manière quasi-incessante, avec le Bunyabungu (dénomination rwandaise de l'état des Shi, au Kivu), sans d'ailleurs jamais réussir à le conquérir. Cette obstination s'explique par le fait que les Shi constituaient une sorte de "bouchon", s'opposant à une expansion rwandaise contournant le lac Kivu par le Sud. Les Rwandais auraient eu besoin de cet "espace vital" du fait de leur surplus démographique. Ils ne réussirent qu'à éliminer par la guerre une partie dudit surplus. Faut-il rappeler que le "Lebensraum" ou le "Spazio Vitale" sont des arguments que l'on a avancés dans d'autres guerres, sous d'autres latitudes ?<sup>611</sup>

Avec une non moins belle régularité, l'empire Luba et l'ethnie Tabwa, peuplant la région montagneuse des Marungu le long du lac Tanganyika, se sont fait la guerre. L'Empire aurait souhaité disposer d'une voie de communication transafricaine. Il était en effet tributaire, pour son approvisionnement en armes et marchandises de traite, des marchands d'esclaves

---

<sup>610</sup> Je ne prends l'Histoire européenne pour point de comparaison que parce que je la suppose la moins ignorée de ceux qui me lisent. Il va de soi que des comparaisons avec des événements, par exemple asiatiques, seraient possible également. encore faudrait-il qu'ils soient couramment connus.

<sup>611</sup> Ce surplus démographique, joint à une extrême pauvreté, sont toujours des caractères marquant du paysage Rwandais. Et l'on ne peut que constater que la tentation de l'expansion vers l'Ouest semble avoir persisté, elle aussi.

portugais d'Angola. L'accès au lac l'aurait mis en contact aisé avec la traite "arabisée" venant de la côte Est. Dès lors, une "politique de la bascule" serait devenue possible et aurait rendu la position de l'Empire infiniment plus confortable. Même la guerre, soit avec les "Arabisés", soit avec les Portugais, serait devenue pensable, puisqu'on aurait eu un autre fournisseur d'armes. Malencontreusement, les Tabwa disposaient de l'avantage de positions faciles à défendre et se montraient irréductiblement hostiles, non pas tellement à la "nationalité" Luba (les mariages entre les deux tribus étaient même assez fréquents), mais à l'idée de s'intégrer dans un vaste état centralisé, marqué de plus par un pouvoir personnel prépondérant de l'Empereur. Dans l'esprit des Tabwa, un minimum de démocratie n'était possible que dans leur propre système, polysegmentaire<sup>612</sup>. (Disons d'ailleurs, à leur décharge, que, si des souverains Luba ont manifesté, comme Kasongo Nyembo qui mourut en relégation pour que les exactions contre son peuple cessent, une haute tenue morale, certains Empereurs, comme Kasongo Kalombo, ont été des personnages autoritaires et plus qu'inquiétants). Trouvera-t-on que je force ou viole les faits en disant que l'attitude Tabwa rappelle fort celle des Grecs au moment des Guerres Médiques? Quant à l'impérialisme Luba, qui ne comprendrait que les Africains étaient prêts à tout pour desserrer l'étreinte mortelle de la traite?

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un véritable coup de tonnerre ébranle l'Afrique méridionale. On l'a d'ailleurs appelé "*lifaqane*" ou "*mfecane*", c'est à dire la "tornade", respectivement en Sesotho et en Isizulu. Il s'agit de l'expansion Zulu. Son maître d'œuvre, Shaka, a d'ailleurs été surnommé le "Napoléon noir" (le surnom lui venant des Anglais, il n'est pas certain qu'il faille y voir un sens trop laudatif). Sans discuter le moins du monde les qualités de général et de conducteur d'homme dont il fit preuve, il faut bien constater que la tendance à considérer l'Histoire comme celle des "Grands Hommes", combinée avec les affabulations qui se doivent d'entourer le fondateur de la tribu<sup>613</sup>, ont fâcheusement rejeté dans l'ombre des faits tels que ceux-ci: les Zulu ont pu conquérir grâce à une réorganisation militaire accomplie sous le règne qui précède celui de Shaka (celui-ci étant alors, il est vrai, ce que nous appellerions Ministre de la Guerre) et parce que les Zulu disposaient de troupes abondantes, grâce à un surplus démographique des plus conséquents. En fait, les choses se passèrent en trois temps:

1. Les populations Nguni (ensemble plus vaste dont les Amazulu ou "clan de la lune" ne sont qu'un élément), vivant pratiquement à cheval sur ce qui est aujourd'hui la frontière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, et qui à l'origine sont avant tout des éleveurs de gros bétail, passent à l'économie mixte (élevage + agriculture). Il en résulte une grande amélioration de leur situation alimentaire, et donc une baisse importante de la mortalité, un allongement de l'espérance de vie qui débouchent sur une explosion démographique.
2. De ce fait, les divers clans Nguni commencent à être à l'étroit et il y a, de plus en plus fréquemment, des guerres de clan à clan, d'où des améliorations techniques en matière d'armes<sup>614</sup> et de méthodes tactiques, et la création d'armées permanentes.

---

<sup>612</sup> =Sans autorité au-dessus de celle du village ou d'un petit groupe de villages.

<sup>613</sup> Une de ces légendes mérite d'être citée. Elle est relative aux origines du lignage dont est issu Shaka. Une jeune fille avait deviné qu'un arbre abritait un puissant esprit. Or, elle désirait que sa descendance se compose d'hommes intelligents, vaillants, bref, de surhommes. Quoi de mieux, dans ce but, que d'avoir un esprit pour ancêtre? Elle était très belle, fort avisée et instruite dans les jeux érotiques, et, en se livrant contre l'arbre à des activités que les bonnes mœurs m'interdisent de décrire ici, elle réussit donc à tenter l'esprit, à le séduire et à être enceinte de ses œuvres. Homère aussi est plein de rejets des écarts de conduite de ce paillard de Zeus, mais on remarquera que dans la mythologie bantoue, la procréation est d'emblée le but de la chose, et que l'initiative du désir et de la séduction réside chez la femme. Hélas! C'était AVANT le passage des missionnaires...

<sup>614</sup> Une de ces réformes creusera leur tombe. Dans le but de garder une stricte discipline et une grande cohérence de manœuvre, ils vont renoncer à utiliser des armes de jets (arcs, frondes, javalots...) et rechercheront systématiquement le combat rapproché, en masse compacte. On imagine le résultat quand ils ont eu à affronter les Blancs, disposant d'armes à feu. Certes, ils ont battu les Britanniques à Ishandhlwana, mais au prix de pertes énormes.

Au point culminant des réformes de Shaka, alors seulement chef de l'armée de Dingiswayo, le "service militaire" durera de 17 à 45 ans!

3. Devenus la puissance prépondérante parmi les Nguni, les Zulu ne leur laissent le choix qu'entre s'incorporer à eux, ou s'en aller (ce qui les force aussi à conquérir de nouveaux territoires). L'opération se répète ensuite au détriment d'autres peuples, non-apparentés cette fois...

Encore une fois, on retrouve des éléments qui ont un air familier. L'explosion démographique posait un problème et rendait en fait les Nguni vulnérables. Leur organisation militaire est une tentative pour répondre à cette situation. Puis, l'instrument une fois créé, la logique de conquête s'installe... c'est, dans ses grandes lignes, la même histoire que l'empire assyrien du Proche-Orient! Quant aux peuples qui, pour fuir les Zulu, doivent à leur tour se mettre à conquérir et à en bousculer d'autres, qui n'aura reconnu l'histoire des Huns poussant les Goths,... qui finalement bousculèrent jusqu'à l'Empire romain.

Ce que je viens de montrer pour les guerres pourrait être répété pour toutes sortes d'autres faits historiques ou institutionnels. Il ne faut pas, sous prétexte de remords tardifs ex-colonisateur, angéliser les Africains. Ils ont leur contingent normal d'ambitieux, de gens avides, de lâches ou de vendus, tout autant que de héros, d'exemples de droiture ou de vertu. Cela aussi, précisément, est analogue à ce que l'on rencontre dans l'histoire d'autres peuples.

Mais précisément, on ne rencontre jamais que des choses connues, à savoir que dans une situation donnée, devant un problème concret, des hommes et des femmes, dont certains détenaient un certain pouvoir, ont dû prendre des décisions ... Et que ça s'est produit à Bulawayo au même titre qu'à Rome, à Kyoto ou à Cuzco! Ce que l'on cherche en vain, c'est la nécessité universelle du concept ethnique en tant qu'explication indispensable, universelle et dernière.

### **Le recours à l'ingénierie ethnique: attribut du pouvoir.**

Pourtant, à peine le Congo était-il indépendant, qu'en 1962 on s'empressait de publier une nouvelle carte ethnographique "officielle" (d'ailleurs basée pour une bonne part, comme les précédentes, sur des travaux de missionnaires et d'administrateurs coloniaux). Et ceci est à première vue étonnant! D'une part parce que, en 1962, on n'aurait pas été en peine pour trouver une (longue) liste de choses plus urgentes à faire qu'une telle publication. D'autre part parce que la classe nouvellement au pouvoir, celle des "hommes politiques congolais", qui sort en droite ligne des "évolués" de la fin de la colonie, est en principe une classe "moderniste", qui regarde de fort haut les "passéistes" et les "sauvages" des milieux coutumiers et sont, en particulier, hostiles à l'autorité des Chefs. Alors ?

On allait bientôt connaître la constitution de Luluabourg et ses 21 "provincettes" (obtenues en renchérissant de façon byzantine sur la subdivision en 11 grandes zones culturelles définies par l'ethnologue belge Jan Vansina<sup>615</sup>). Et il est clair que la chose a une dimension, immédiate et au ras du gazon, de désir des hommes politiques de se tailler des "chasses gardées" où ils puissent dire à la majorité des électeurs (car, hélas! ces "passéistes coutumiers" de la brousse ont le droit de vote!) "Je suis de votre tribu, votez pour moi", puis "Il vous faut un Ministre (sous-provincial!) de votre tribu, pensez à moi", variante bantoue ad hoc du célèbre "Je vous ai compris!".

Mais il y a plus. "*L'indépendance*", a écrit Frantz Fanon, *ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droits hérités de la colonisation*". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "*Bamindele ba biso*", c'est à

---

<sup>615</sup> cfr VANSINA : "*Introduction à l'ethnographie du Congo*", carte hors-texte. Toutefois, l'explication des collections du Musée de Tervueren, rédigée en 1900 par Masui, se réfère déjà à dix zones, auxquelles Vansina en a ajouté une onzième pour tenir compte des « civilisations de l'arc » (pygmées) géographiquement dispersées. De l'un à l'autre, il y a enrichissement plutôt que bouleversement.

dire "Nos Blancs à nous". Parce que ce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est que la manipulation ethnique est un attribut du pouvoir.

*"Soumise à la fonction de fournir la main d'œuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise"*<sup>616</sup>.

*"Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets"*<sup>617</sup>.

## **D'autres points de vue sur l'Afrique ancienne ?**

Même si la manière dont on aborde le passé africain est parfois curieuse. (Le Rwanda "éternel" est... celui des années 30) c'est la connaissance du passé, même supposé répétitif, cyclique ou presque immobile, qui motive l'interrogation et les recherches sur "l'ethnie". Et il est en tous cas certain que ce ne sont pas les ensembles africains d'aujourd'hui, résultats de découpages coloniaux, qui peuvent servir de cadre de référence à des travaux historiques. Et ceci est vrai même si par ailleurs on peut voir dans de tels travaux un élément du *"nation building"*<sup>618</sup> à l'intérieur de ces mêmes limites et ensemble "artificiels" et "modernes". Peut-on s'y prendre autrement que de retomber aussitôt dans le cadre ethnique et de se trouver contraint de chasser les bottes léguées par les missionnaires et administrateurs coloniaux avec toutes les conséquences que cela comporte?

Cela revient à cette autre question: *l'ethnie est-elle le seul espace précolonial envisageable ?*

La réponse est "Non!". Une autre approche est possible. Plus exactement encore: il est possible d'envisager plusieurs autres approches, et dès lors les "ethnies", en tant que résultantes momentanées, mouvantes et limitées dans le temps, se situeraient précisément à l'intersection de ces différents espaces.

Un nombre croissant de chercheurs s'accordent à considérer comme premier, non les ethnies, mais un espace plus vaste. Quant à la dénomination, c'est un peu la "tirade du nez" de Cyrano, il y en a pour tous les goûts: "espace international" (Copans<sup>619</sup>) "relations symplectiques" (Meillassoux<sup>620</sup>) ou "chaînes de sociétés" (Amselle<sup>621</sup>). Que le fait soit exprimé en Français courant ou en volapük pour salons intellectuels n'a guère d'importance; on insiste sur le fait primordial des relations intersociétales. Ce qui nous était présenté comme le fait primitif, l'ethnie, c'est à dire la société locale avec son mode de production, de redistribution, son système de parenté, etc..., loin d'être une monade repliée sur elle-même, était englobé dans des formes générales. C'étaient ces formes englobantes qui la déterminaient et lui donnaient un contenu spécifique. Chaque société doit être vue comme le point ultime de tout un réseau de rapports de force. Dès lors, on ne peut plus comprendre une société locale donnée; un groupe ethnique ou tribal, que comme l'effet d'un réseau de relations, et

---

<sup>616</sup> Samir AMIN: *"Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire"*, préface à BOUBACAR BAMY : *"Le Royaume du Waalo"*, Maspero, Paris, 1972

<sup>617</sup> Yves BENOT, *"Indépendances africaines"*, Paris, Maspero, 1974 page 55.

<sup>618</sup> Tout comme en Europe, à certains moments cruciaux, une classe donnée joue le rôle de « classe universelle » représentant l'intérêt de tous, (p.ex. les juristes bourgeois ou de petite noblesse, venus de province, à la Révolution française) il est arrivé qu'un groupe ethnique dans son ensemble agisse dans l'intérêt de tout un peuple : les Kikuyu du Kenya au moment de la révolte Mau Mau, les Bamileke à l'indépendance du Cameroun, les Luba du Katanga pour combattre la Sécession, etc...

<sup>619</sup> COPANS, J. *"Ethnies et régions dans une formation sociale dominée. Hypothèses à propos du cas sénégalais"*, Paris, *Anthropologie et Société*, vol 2, N°1, 1978, page 97.

<sup>620</sup> MEILLASSOUX, Claude: *"Rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique occidentale"*, Paris, *Anthropologie et Société*, vol 2, N°1, 1978, page 132.

<sup>621</sup> AMSELLE, Jean-Loup : *"Les négociants de la savane"*, Paris, Anthropos, 1977, page 275.

comprendre le fonctionnement de chaque élément de ce réseau suppose qu'on le décrypte totalement, ou du moins qu'on se fasse une bonne idée de son ensemble.

Cette attitude implique:

- Que l'on définisse les différents réseaux, ou espaces en question;
- Que l'on prenne en compte l'idée d'un développement inégal précolonial;
- Qu'on explique le moins élaboré par le plus élaboré, à l'intérieur de phylogénies<sup>622</sup> spécifiques et limitées.

De ces implications, la première est primordiale, et c'est la seule sur laquelle je m'étendrai ici. Les espaces en cause sont:

- des espaces d'échanges,
- des espaces étatiques, politiques et guerriers,
- des espaces linguistiques,
- des espaces culturels et religieux.

Et alors ?

Que deviennent, dans tout cela, "l'attribution ethnique" ou "l'identification ethnique". (Il y a deux manières de savoir que je suis un XYZ: parce que les autres le disent de moi, et c'est l'attribution, ou parce que je le sais et l'accepte moi-même, et c'est l'identification) Un acteur social, en fonction du contexte, opérera un choix parmi les catégories (noms) à sa disposition.

Et ce choix pourra changer.

Plutôt que d'envisager les frontières entre ethnies comme des limites géographiques, il faudrait plutôt les considérer comme des barrières sémantiques ou des systèmes de classement. C'est à dire, en définitive, comme des **catégories sociales**.

---

<sup>622</sup> Cela désigne, à peu de choses près, la même chose qu'un arbre généalogique, mais appliqué à des sociétés. Désolé, mais on ne peut pas toujours éviter le jargon technique!



## Dépopulation



Années 20 : mamans Mangbetu avec leurs bébés.

La question que nous cherchons à résoudre, c'est « *Quels genres d'héritiers furent les Héritiers de Léopold II ? Y eut-il continuité ? Ou rupture ?* » Il est peut-être bon de le rappeler de temps à autre, car ce « fil rouge » de notre recherche se perd parfois un peu dans une matière riche, multiple et foisonnante...

Le problème, bien sûr, c'est que la géographie est multiple et que la géographie humaine l'est encore davantage. Il nous faut donc apprécier, non des faits simples, mais les résultantes de faits complexes : les politiques respectives du Roi jusqu'en 1908, et du Ministère des Colonies ensuite.

Une résultante globale de la politique léopoldienne, ce fut une diminution rapide de la population congolaise. Nous l'avons évoquée longuement et nous n'y reviendrons donc pas. A propos de cette dépopulation, nous avons conclu qu'elle résultait moins de meurtres directs et volontaires (il n'y a pas eu de *génocide* au Congo) que d'un ensemble de facteurs, qui tous relevaient de la volonté du colonisateur, même si dans certains cas leurs suites catastrophiques n'étaient pas clairement prévisibles dans l'état des connaissances de l'époque. Léopold II a massacré directement beaucoup moins de Congolais qu'on ne l'a cru, mais il en a fait mourir beaucoup, et laissé mourir (ou empêché de naître) encore bien davantage.

Dés lors, on pourrait supposer qu'une politique qui prendrait le contrepied de celle de Léopold II ne pourrait qu'avoir des résultats inverses. Une politique vivifiante succédant ç une politique mortifère devrait se traduire par une inversion de la tendance démographique : des courbes de population remontantes.

Ce n'est certes pas aussi simple que cela, d'abord justement parce qu'il ne s'agissait pas principalement de massacres. Ceux-ci ont au moins cet avantage que l'on peut les faire

cesser, en criant « Cessez le feu »<sup>623</sup>. Quand les causes sont multiples et diffuses, on n'a pas sur elles ce contrôle absolu. Ensuite, parce que le changement de régime politique n'a pas modifié les situations créées par l'Ancien Régime : les microbes de maladies jusque là inconnues, répandus à l'occasion des déplacements forcés de gens ou de troupeaux, ont continué rendre les gens malades ; les enfants qui n'étaient pas nés continueraient à faire défaut, etc...

Néanmoins, on peut admettre comme une hypothèse vraisemblable qu'une politique totalement opposée à celle du Roi-Souverain devait se traduire par un « mieux » démographique, c'est-à-dire au minimum par un ralentissement de la dépopulation.

Il s'agit là d'un sujet sur lequel nous sommes abondamment documentés. Alors que d'autres questions relatives à la Colonie s'enveloppent du manteau de Noé, celle-ci a fait l'objet d'une grande quantité d'articles, interventions, rapports et autres documents.

## **Le discours démographique colonial belge**

La Commission Permanente pour la Protection des Indigènes: est, par son existence même, la preuve que l'on savait à quoi s'en tenir sur le caractère « philanthropique » de l'œuvre léopoldienne, même si par la suite une commode amnésie permit de lancer des tirades enflammées sur les « calomnies perfides » des « marchands de Liverpool ». On ne prévoit pas de parapluie quand on ne s'attend pas à du mauvais temps. Si l'on parle de protéger les indigènes, c'est fatalement que quelqu'un ou quelque chose les menaçait !<sup>624</sup>

Cette commission fut créée le 1er novembre 1907, donc un an avant que la reprise du Congo soit effective, avec pour mission de lutter contre les actes de violence à l'égard des indigènes, contre la traite, contre les « coutumes barbares » et de veiller à l'amélioration du bien-être physique et moral des indigènes. Il s'agissait d'une commission consultative qui soumettait des projets de décret et suggérait certaines orientations politiques (dans les domaines où elle était compétente) au gouverneur général. Il est intéressant de noter dès maintenant que ce problème de la dépopulation y reviendra constamment dans les rapports des différentes sessions jusqu'en 1951

Au Congo belge, les autorités ont, dès le lendemain de la première guerre mondiale, mené une politique populationniste concrétisée par une série de lois et d'actions visant à favoriser les familles avec enfants et à lutter contre les « facteurs » de la dénatalité, dont les maladies vénériennes qui feront l'objet d'une attention toute particulière<sup>625</sup>. Cette politique répond à une représentation très précise de la situation démographique du pays. En 1919, la vision officielle se trouve résumée dans un rapport de la Commission Permanente pour la Protection des Indigènes: « *il n'est pas exagéré de dire, que dans son ensemble elle [la population du Congo belge] a été réduite de moitié* »<sup>626</sup>

Au fil du temps, cette opinion va évoluer de sorte qu'au début des années 1950, on affirmera que la population congolaise n'a cessé de croître depuis 1925<sup>627</sup>, omettant d'évoquer

---

<sup>623</sup> Et c'est ce que l'on fit, aussitôt après la reprise. La FP reçut des instructions imposant une stricte discipline du feu. On a même trace de jeunes officiers qui se firent ensuite laver la tête pour avoir, par excès de zèle, ordonné à leurs soldats de ne tirer que des cartouches à blanc.

<sup>624</sup> Ceci même si l'on peut soupçonner aussi que l'on a préféré « prendre la tête d'un mouvement que de le voir échapper au contrôle ». La Belgique avait eu les oreilles échauffées par les cris de la *Congo Reform Association* et de l'*Aborigenes Protection Society*, organisations dont nous avons dit qu'elles étaient assez semblables à ce que nous appelons aujourd'hui des ONG de défense des Droits de l'homme, relevant de la « Société Civile ». Il se peut que l'on ait voulu éviter que de telles ONG ne voient le jour, en créant un organisme officiel chargé de la même tâche.

<sup>625</sup> Voir Bianga, 1978 et Sanderson, 1998

<sup>626</sup> GUEBELS L. [1953], p. 197

<sup>627</sup> Cette nouvelle vision ne s'impose qu'à la fin du régime colonial. A ce propos, voir le travail d'estimation de l'évolution de la population congolaise de 1925 à 1952 publié par le *Bulletin mensuel des statistiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi* (« Le mouvement de la population... », 1953).

la situation avant cette date. A ce moment, le but est de souligner l'impact de la politique sanitaire et médicale<sup>628</sup> mise en place au début des années 1920 et de faire oublier les années antérieures, années assez troubles, comme nous le savons...

Nous avons également traité de la dépopulation léopoldienne et cité l'opinion actuellement dominante dans la littérature universitaire, à savoir que la population a subi une perte de 50% entre 1885 et 1925 et ne se serait remise à croître qu'après 1930<sup>629</sup> Cette idée rencontre néanmoins quelques contradicteurs qui estiment que la population congolaise n'a cessé de croître depuis la première guerre mondiale<sup>630</sup>.

La démographie congolaise n'aurait donc « répondu » au changement qu'avec une bonne vingtaine d'années de retard. Celui-ci est en général expliqué par des formules vagues comme « *le changement d'autorité n'a pas été immédiatement accompagné par un changement des pratiques* »

Cette affirmation, c'est tout simplement noyer le poisson !

Il n'y a pas eu de changement du tout, si ce n'est d'imposer la même chose sous des formes nouvelles, comme la suppression du travail forcé, remplacé par du travail « libre »... sur réquisition de l'autorité ! En particulier, on n'a jamais parlé avant 1930 de la pratique certainement la plus dangereuse pour la natalité, même si elle n'était pas brutale, qui consistait à séparer les hommes et les femmes ! Il semble bien que l'enquête de 1930 soit la première à avoir daigné se rendre compte – entre autres à l'initiative de Pierre Ryckmans – que le recrutement forcené de la main d'œuvre avait pour résultat de diviser la population du Congo entre des camps de travailleurs et des centres urbains où une écrasante majorité d'hommes se disputaient les quelques femmes disponibles, et des villages où de nombreuses femmes ne voyaient de mâles qu'âgés, malades ou estropiés, et de toute façon en trop petit nombre !

En tous cas, une chose est admise unanimement par tous ceux qui, à l'époque, écrivirent sur la colonie : la dépopulation est un fait et elle a persisté largement au-delà de la reprise du Congo par la Belgique. Et si la dépopulation léopoldienne a continué, c'est un signe de plus que l'on s'est écarté fort peu de la pratique léopoldienne !

La question de la dépopulation (parfois dite aussi de la dénatalité) est même un peu la « tarte à la crème », le poncif obligé de cette époque. Il semble bien qu'écrire un livre sur le Congo sans aborder « la question de la dépopulation indigène » n'aurait pas fait sérieux. Il faut dire aussi que dans la plupart des cas cette question est envisagée sous l'angle économique du « manque de main d'œuvre », à l'exception peut-être des auteurs missionnaires, chez qui le souci de la « moralité » a toujours tendance à l'emporter.

Puisque beaucoup de gens ont écrit, on se trouve donc en la matière devant un « corpus » de textes assez imposant. Dans cette situation, les arbres peuvent cacher la forêt et il n'est pas toujours simple de répondre à la question « Que disait la littérature coloniale belge sur l'évolution démographique du pays ? Partageait-elle le point de vue officiel ou a-t-elle développé d'autres points de vue ? »

Face à la masse de documents à laquelle l'on est confronté, pour reconstruire le discours démographique colonial belge, identifier le discours dominant et voir s'il correspond au discours officiel, identifier les discours concurrents et essayer d'en examiner les évolutions, l'étude recourant aux techniques de l'analyse de contenu n'a été envisagée qu'assez tardivement. Si la sociologie et l'histoire connaissent très bien les différentes techniques d'analyse de textes, en revanche, pour le démographe, ces outils sont relativement

---

<sup>628</sup> C'est en 1922 qu'est créé officiellement un Service Médical. Jusque là, les médecins étaient considérés comme de simple fonctionnaire. Cette réorganisation sera le point de départ de développements importants de la médecine au Congo. Pour plus de détails, cf Sanderson, 1998.

<sup>629</sup> Boute et de Saint Moulin, 1982 et de Saint Moulin, 1987, 1990

<sup>630</sup> Ngondo a Pitshandenge, 1986

neufs. A notre connaissance, la première application de cette méthode à cette question a été celle de Sanderson<sup>631</sup> en 1999.

Nous lui emprunterons ses résultats, sans passer par les tableaux, chiffres et calculs qui vont de pair avec la méthode employée.

## Les sources

Le corpus examiné par Sanderson est constitué d'un ensemble de 154 textes (articles et livres) tirés de la littérature coloniale belge concernant le Congo choisis en dépouillant systématiquement les principales revues traitant du Congo et en consultant certaines bibliographies. Ils se répartissent sur toute la période de 1885 à 1955 de façon très inégale

La majorité de ces textes sont en français. Il ne faut pas s'étonner de la rareté des titres en néerlandais. La raison pour laquelle la majorité (plus de 90%) des textes sur le sujet était écrite en français est que les auteurs, même quand il s'agissait de missionnaires flamands comme par exemple Hulstaert ou Boelart, et tout en s'adressant au grand public, avaient toujours le désir d'être entendus par l'autorité. De ce fait ils préféraient publier soit en français, soit en version bilingue, en disposant les deux langues côte à côte. Ce fut par exemple la formule choisie pour un article de Boelaert sur la « dépopulation par la colonisation », publié en 1945, qui n'était pas tendre pour la colonie.

La période la moins bien couverte – et il fallait s'y attendre, est celle qui précède la reprise du Congo par la Belgique en 1908 ainsi que les premières années du Congo belge. C'est que Léopold II a bénéficié là aussi d'une amnésie sélective et patriotique, mais c'est aussi que la plupart des revues ont été créées après la première guerre mondiale. De plus, pour ce qui est des livres, la majorité a été publiée dans le courant du XXe siècle. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque c'est précisément après la première guerre mondiale que des opérations spécifiques de collecte de données démographiques sont mises en place.

Toutefois, malgré ce léger handicap, cette couverture devrait permettre de bien saisir l'évolution de la pensée démographique sur le Congo belge. De ces textes<sup>632</sup>, on a bien sûr exclu, compte tenu du sujet, ceux qui ne traitaient que de la situation démographique des Européens, de même que les textes dont les auteurs ne prenaient pas position dans le débat.. Réunir tous les textes de la période 1885-1907 en un bloc rendait les comparaisons plus difficiles puisque l'échelle temporelle se trouve dès lors inégale. Ce nonobstant, le choix qu'a fait Sanderson semble bien être justifié par la relative rareté des textes antérieurs à 1908 et le fait que cette période développe une pensée relativement homogène.

Ces textes incluent des documents médicaux, ethnographiques et économiques, dans la mesure où ils parlaient de démographie et où ils permettaient de multiplier les points de vue sur le sujet. Pour ce qui est des auteurs, la plupart sont médecins, missionnaires ou fonctionnaires. Cette répartition n'est guère étonnante puisqu'elle correspond aux trois types de personnalités européennes les mieux représentés au Congo belge et les plus concernés par la problématique démographique. Par ailleurs, ces trois professions offrent certaines garanties quant à la valeur des textes. En effet, la plupart de ces auteurs ont, de part leur profession, résidé longuement au Congo, ce qui nous assure de leur bonne connaissance du pays.

---

<sup>631</sup> SANDERSON Jean-Paul : *Le discours démographique colonial Belge à l'épreuve de l'analyse de contenu* (Document de Travail n° 4) UCL, Département des Sciences de la Population et du Développement, 1999 Texte publié sous la responsabilité de l'auteur A titre de comparaison, dans un autre domaine où se posait le problème d'un « corpus » pléthorique, LANTERI-SEM Monique, *Discours et pratique missionnaires aux origines de la colonisation du Zaïre*, Nice date de 1981 et reprenait en partie des travaux parus en 1977, soit une différence de 22 ans !

<sup>632</sup> Sanderson précise, dans une note à la page 4 : « Compte tenu de la prolixité de certains auteurs, nous avons dû opérer un tri. Pour les auteurs qui ont écrit plusieurs fois sur le même sujet sans apporter de modification importante au contenu de leur texte, nous n'avons retenu qu'un seul ouvrage. »

Si l'on s'intéresse au cadre géographique couvert, on remarque que 45 % des textes traitent du Congo d'une manière générale. Les autres traitent majoritairement des provinces de l'Équateur et de Léopoldville, les provinces du Kivu et du Kasai étant les parents pauvres de cette littérature. Il y a donc, malgré une forte dominance des études nationales, une surreprésentation de certaines régions au détriment des autres. Ce dernier élément ne sera pas sans conséquence sur l'image de la démographie produite par le colonisateur comme nous le verrons plus loin. Enfin, et c'est probablement là l'un des éléments les plus importants, 79 textes, soit environ 52 %, ne précisent pas les sources sur lesquelles leurs auteurs se sont basés pour tirer leurs conclusions.<sup>633</sup>

D'après Sanderson, cet élément a une certaine importance, car il jette un doute sur la qualité des affirmations de ces auteurs. Si certains peuvent se revendiquer d'écrits antérieurs avec lesquels ils ont nourri leur réflexion, ce n'est pas le cas de la grande majorité. C'est vrai. Mais ne pourrait-on pas aussi en inférer que les auteurs estimaient la situation de dépopulation suffisamment notoire pour ne pas se sentir obligés de la démontrer ?

Quoi qu'il en soit, c'est au travers de ces textes que l'on peut lire, en filigrane, la pensée coloniale. On retrouve le discours dominant mais aussi certaines dissonances. Une première lecture laisse l'impression que ce discours est largement marqué par la crainte de la dépopulation. Ce constat n'a rien d'étonnant, Léopold II En tous cas, dès 1908, la dépopulation du Congo est une des grandes préoccupations du nouveau gouvernement.

Mais la dépopulation est-elle un thème qui a dominé la démographie congolaise pendant toute la période coloniale ? Si non, quels thèmes l'ont remplacé ? Ce thème concernait-il tout le Congo ou seulement certaines régions ? Enfin, et surtout : quels sont les éléments avancés pour expliquer ce phénomène ?

Sous le label « facteurs explicatifs », a été repris ce que, dans une vision assez causaliste, les auteurs identifiaient comme les causes de la situation démographique constatée. Une approche lexicographique s'est très vite révélée lourde et peu rentable. En effet, chaque auteur a son propre vocabulaire, sa propre terminologie, ce qui amenait à multiplier exagérément les termes du lexique. On trouvera des auteurs parlant de « faible natalité », de « natalité très faible », de « pauc natalité » et de « natalité insuffisante ». Ces termes désignent à quelques nuances près une même réalité. Il était donc nécessaire de regrouper les termes.

Enfin, les sources et le cadre géographique revêtent un caractère crucial si on veut saisir la portée des textes. Les sources renseignent sur le crédit que l'on peut accorder aux affirmations des auteurs<sup>634</sup>. Le cadre géographique permet de voir si les affirmations posées par les différents auteurs ont une portée générale ou locale et si, à telle ou telle époque, la connaissance que l'on pouvait avoir de la démographie du Congo n'était pas basée sur l'étude répétée de quelques régions à caractéristiques particulières.

Pour ce qui est des analyses il a fallu alors examiner les fréquences pour les différentes variables, afin d'identifier les thèmes les plus fréquents et d'isoler les plus rares. Par « rares », il faut entendre simplement les thèmes que l'on rencontre le moins souvent dans les textes. Comme nous le verrons par la suite, nous n'avons pas voulu les éliminer car ils pouvaient traduire des points de vue particulièrement intéressants à examiner.

Il doit alors devenir possible d'identifier les thèmes essentiels qui dominaient cette littérature. Puis, en croisant chaque variable avec la date de publication déceler les évolutions au cours du temps. Enfin, une analyse multivariée est effectuée par la technique de l'analyse des correspondances multiples. Cette dernière étape permet de déceler les associations

---

<sup>633</sup> Parmi ces textes, quelques-uns livrent des informations chiffrées, mais la plupart d'entre eux se contentent de traduire l'opinion de leur auteur sans la justifier aucunement.

<sup>634</sup> Les sources de la démographie congolaise vont se développer après la guerre de 1914-1918. Des dénombrements étaient réalisés annuellement, de même que des enquêtes démographiques. Ces deux sources viennent s'ajouter à quelques sources à portée locale.

éventuelles entre variables après avoir écarté les plus rares. Le but ultime de cette analyse était bien sûr de mettre en évidence les relations entre les principaux thèmes de cette littérature et de retrouver les images auxquelles ils renvoyaient.

## Résultats et discussion

Le thème de la dépopulation et celui de la dénatalité sont les deux grands thèmes de cette littérature, ce qui rend compte d'une adhésion partielle au discours officiel. En effet, pour celui-ci, le phénomène de la dépopulation s'arrête dans les années 20 (hormis pour quelques zones réputées atypiques : les deux Uélé (Province Orientale) et la Tshuapa (Province de l'Equateur) alors que, pour de nombreux auteurs, la dépopulation demeure une réalité au-delà de cette période. On serait presque tenté de dire que c'est précisément à ce moment là que le thème prend davantage d'ampleur. Il y a certes quelques auteurs pour parler de croissance ou apporter des nuances, mais ils sont rares et souvent marginalisés.

Chronologiquement, on observe un léger décalage entre les deux premiers thèmes. Si la dépopulation est une constante sur toute la période, le thème de la dénatalité n'apparaît que dans les années 20 et se développe surtout entre 1940 et 1949. Il est intéressant de constater en outre que les auteurs ne cherchent pas à défendre la période léopoldienne, au mieux cherche-t-on à souligner les différences par rapport à cette époque, mais dans la plupart des cas, il n'en est pas fait mention. Il est important de souligner que cette littérature a, dans son ensemble, occulté le passé léopoldien. A part quelques textes écrits vers 1908, les auteurs ont « oublié » cette période. Ce silence est en soi assez éloquent, il traduit la gêne face à une période que l'on souhaiterait enfouie très profondément.

Associés à ces sujets, on retrouve souvent le problème de la main-d'œuvre indigène<sup>635</sup>, celui de la polygamie et celui de l'absence d'une documentation suffisante concernant la population congolaise. Ce dernier point est assez important puisqu'il demeure constant sur toute la période, si bien qu'en 1947, Malengreau écrit : « *Il est inquiétant de constater combien nous sommes peu au courant de la situation démographique réelle des populations congolaises (...). C'est dire qu'à l'heure actuelle nous parlons de la situation démographique un peu comme des aveugles parleraient des couleurs.* » (p. 217-218)

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ce problème soit présenté comme l'une des principales causes du déclin de la population dans la mesure où il est l'un des reproches formulés contre le régime léopoldien. Toutefois, cet argument est largement concurrencé par d'autres comme les facteurs médicaux. Parmi ceux-ci, on observe que le thème des maladies hors M.S.T. se développe surtout dans les années 20 et 30. Principale accusée : la maladie du sommeil. « *La cause principale de la dépopulation est la maladie du sommeil, et en ouvrant les voies de communication de la côte vers l'intérieur, les Européens l'ont propagée sans le savoir.* » (Dryepondt, 1920, p. 267)

A partir de 1940, ce thème disparaît devant les M.S.T.<sup>636</sup> Celles-ci s'imposent comme facteur explicatif au même moment que la morale, la polygamie et le choc des civilisations.

---

<sup>635</sup> Par problème de main-d'œuvre indigène, comme nous le savons par ailleurs, il faut non seulement entendre les recrutements de main-d'œuvre mais aussi le portage et la culture du caoutchouc. Le problème de la main-d'œuvre indigène renvoie inévitablement à l'exploitation économique du pays. Ainsi, en 1906, Cattier écrivait « *La Commission constate notamment: (...) que la corvée du caoutchouc, prolongée pendant un certain nombre d'années, amène fatalement l'épuisement des régions qui sont dans le voisinage des villages indigènes. Qu'en résulte-t-il, dit la Commission ? C'est que dans la plupart des cas, le noir doit, chaque quinzaine, faire une ou deux journées de marche et parfois davantage pour se rendre à l'endroit de la forêt où il peut trouver, en assez grande abondance, les lianes caoutchoutières. Il y mène une vie misérable et ce n'est qu'après cela qu'il rentre dans son village, où il ne peut guère séjourner que deux ou trois jours, car l'échéance nouvelle presse (...). L'esclavage du contribuable congolais est plus dur que celui des traitants.* » (pp. 129-130)

<sup>636</sup> Maladies sexuellement transmissibles. La majorité des auteurs, conformément au vocabulaire de leur époque parlent plutôt de maladies vénériennes.

Ces différents facteurs renvoient à une idée essentielle. Certains auteurs n'hésitent d'ailleurs pas à lier ces éléments « *Ce n'est pas parce qu'une société indigène est polygame qu'elle est moins prolifique. Mais c'est parce que dans une société polygamique les liens conjugaux sont moins solides et plus menacés que dans une société monogamique et que le danger d'immoralité avec sa conséquence fatale, la diminution de la natalité, y a plus facilement accès.* » (Mottoule, 1931c, pp. 58-59)

Quant aux dates de parution, il y a une opposition très nette entre la situation avant 1919 et la situation des années suivant la deuxième guerre mondiale, tandis que les autres groupes d'années se différencient assez peu.

On voit se détacher très nettement un profil démographique particulier, celui d'une zone de faible natalité, voire de dénatalité, associée à la stérilité, la polygamie, les maladies sexuellement transmissibles, la morale et le choc des civilisations facteurs auxquels est associée la province de l'Equateur. On a ainsi un premier axe opposant une situation mauvaise sur le plan de la natalité à la situation générale. Cet axe que l'on pourrait baptiser "axe de la dénatalité" est également un axe chronologique. Il oppose les premiers textes (1885-1907) à la vision qui s'impose vers la fin de la période coloniale (1940-1949). Il est remarquable de noter que ceci vient confirmer les observations précédentes, à savoir que la dénatalité, les M.S.T.... étaient des thèmes qui s'imposaient en fin de période.

L'idée est claire. Il y a un discours général associant la dépopulation à l'ensemble du Congo. Par rapport à ce constat général, se retrouvent quelques profils, divergents, parmi lesquels le plus important est celui de la province de l'Equateur. Le problème essentiel de cette province serait celui de la natalité trop faible ou en baisse à cause de facteurs essentiellement médicaux et moraux. Cette particularisation de l'Equateur n'est pas étonnante outre mesure. En effet, l'Equateur est la zone la plus affectée (avec la Province Orientale) par le système d'exploitation économique mis en place sous le régime léopoldien durant la période 1885-1907. De plus, cette zone faisait partie du domaine réservé de Léopold II, à savoir le domaine de la Couronne. Il n'est donc pas étonnant que l'on se soit montré particulièrement attentif à l'évolution démographique de cette province.

De même, cela permet de comprendre ce glissement de la dépopulation à la dénatalité. En effet, il était plus facile de mettre la dénatalité sur le compte de facteurs médicaux et moraux, ce qui permettait de masquer les autres causes comme l'exploitation excessive de la population. Ainsi, les autorités retrouvaient une virginité perdue dans le scandale né autour de l'exploitation économique du pays au cours du XIXe siècle, et pouvaient désormais plaider l'innocence coupable. Innocence car, les facteurs médicaux (stérilité, M.S.T.) ne dépendraient pas directement des Européens mais seraient liés à la polygamie et à l'amoralité des populations, autant de facteurs internes aux sociétés.

A partir de là, la seule responsabilité que les Européens veulent encore bien admettre sera celle qui leur incombe dans ce qu'on va appeler le « choc des civilisations », choc qui aurait favorisé ces facteurs internes. Ce thème n'est pas propre au Congo belge. Ainsi, en 1931, au congrès international pour l'étude de la population à Rome, Maunier (1934) présentait un texte sur les causes de la dépopulation dans les pays colonisés<sup>637</sup>. Dans sa communication, l'auteur affirme avoir identifié les principales causes de ce phénomène. On peut présenter suivant le schéma suivant les causes de la dépopulation des pays colonisés selon Maunier : La pénétration européenne va provoquer un choc pour les sociétés colonisées. Ce choc se produit de trois façons. Dans un premier temps, l'Européen doit s'imposer. On est alors confronté à la destruction par la conquête. Ensuite, la colonisation amène un fléau important, l'alcoolisme, qui à son tour ravage les populations. Enfin, et ce schéma met

---

<sup>637</sup> L 'auteur parle, à propos de la pénétration européenne et du choc des civilisations, d'un « contact mortel ».

l'accent sur cet aspect des choses, on a les causes morales. « *La présence des Européens donne la paix aux indigènes; la paix qui leur est un si grand bien, mais aussi qui leur est un grand mal; pour ces guerriers, qui ne savaient qu'être guerriers et qui n'avaient d'autres buts que guerroyer, la vie est désormais sans raison d'être.* » (Maunier, 1934, p. 240)

Autre élément essentiel dans cette argumentation, la polygamie. Présentée comme l'une des causes de la propagation des maladies vénériennes, elle devient de ce fait l'une des principales cibles des autorités. Cela tombait à pic pour dédouaner les autorités de l'accusation de s'en prendre à des pratiques matrimoniales qui étaient le propre des indigènes musulmans et de ceux restés fidèles à leurs croyances ancestrales. Cela ressemblait un peu trop à une persécution religieuse. Tandis que l'hygiène ... Ainsi marquée, la polygamie n'est plus la victime d'une évangélisation chrétienne, elle devient un mal à combattre pour sauver les populations congolaises du désastre. C'est dès lors en toute «objectivité» qu'il faut combattre ce phénomène. La lutte contre la polygamie, menée par les autorités religieuses mais également par l'État<sup>638</sup>, trouve là une nouvelle justification<sup>639</sup>.

S'ils y trouvaient leur compte, il faut éviter de diaboliser les auteurs. N'oublions pas que cette orientation, est le fait d'une partie d'entre eux seulement (ceux qui travaillent en Equateur), alors que la grande majorité développe des opinions différentes. Toutefois, ces auteurs sont particulièrement intéressants car leurs travaux reposent souvent sur des sources locales (enquêtes menées par l'auteur ou sources médicales). Cela apporte un certain crédit à leurs affirmations. De plus, une enquête par sondage menée en 1955-1957 à l'échelle nationale révélait que la fécondité de la province de l'Equateur et plus spécialement du district de la Tshuapa était très basse par rapport à la moyenne nationale<sup>640</sup>.

Sur le deuxième axe, la province du Katanga s'isole en présentant le profil d'une population croissante liée au développement des centres extra- coutumiers et à une baisse de la mortalité. Ceci souligne la situation particulière de cette province fortement marquée par l'Union Minière du Haut-Katanga et sa politique économique et sociale<sup>641</sup>. En fait, pour le Katanga, les auteurs louent le rôle positif de la politique sociale menée par l'Union Minière du Haut-Katanga. Ces textes sont le plus souvent rédigés par des médecins impliqués dans le service médical mis en place par l'UMHK en 1914 et renforcé en 1925. Et il y a là quelque chose qui n'est pas sans analogie avec la réaction, pour l'ensemble du pays, à souligner les différences avec la terrible période léopoldienne.

Pour eux, il s'agit de faire oublier les premières années où la mortalité était la plus élevée du pays, avec un taux brut de mortalité de 65 % en 1927 pour l'ensemble des travailleurs<sup>642</sup> et un quotient de mortalité

---

<sup>638</sup> L'intervention de l'Etat contre la polygamie va provoquer un certain nombre d'incidents courtelinesques ou ubuesques. On ne maqua pas, en effet, l'occasion de faire un peu d'argent pour le bon motif, et l'on frappa les polygames d'une « taxe dissuasive ». Les résultats furent pittoresques ! La polygamie était déjà, traditionnellement, un signe de richesse. La taxe ne fit qu'y ajouter, d'autant plus que, la taxe se payant en argent, elle n'était, aux yeux des indigènes, à la portée que d'hommes très riches. L'insigne métallique qui servait de reçu fiscal devint ainsi un argument... pour séduire des épouses supplémentaires. « Boula-Matari » lui-même certifiait que le porteur était polygame et riche... autant dire puissant à tous les points de vue. D'autre part, les polygames considérèrent qu'ayant payé, ils obtenaient le droit d'avoir plusieurs femmes et qu'on ne devait plus venir leur rebattre les oreilles avec des sermons moralisateurs. L'administration se vit donc invitée à sommer les missionnaires de ne plus prêcher contre la polygamie dans les villages dont le chef polygame avait acheté le droit de l'être

<sup>639</sup> La lutte contre la polygamie sera particulièrement intense dans l'Equateur où, en avril 1920, fut créée une association de lutte contre la polygamie (« Le foyer monogamique », 1922).

<sup>640</sup> Romaniuk, 1967

<sup>641</sup> Dibwe dia Mwembu, 1990 et 1993 et Mukengeshayi Kanku, 1996

<sup>642</sup> Ce taux brut de mortalité exceptionnellement élevé s'explique par les conditions de travail dans les mines du Katanga et par les conditions d'hygiène existant dans les camps de travailleurs. A cela, il faut ajouter l'absence d'infrastructure médicale et le fait que ces travailleurs venaient le plus souvent d'autres régions et avaient du mal à s'acclimater (Mukengeshayi Kanku, 1996 et Sanderson, 1998).



infantile de 316 % en 1929<sup>643</sup>. Ces textes vont dès lors vanter les succès de l'UMHK et souligner ses réalisations ainsi que leur impact sur la santé démographique de la région.

A l'opposé, on trouve Léopoldville, dont la situation démographique sera souvent traitée dans les textes. Là, on remarque essentiellement des critiques contre la capitale. Celles-ci portent, d'une part, sur les problèmes engendrés par les migrations vers la ville pour la région d'origine<sup>644</sup> et, d'autre part, sur les mauvaises conditions de vie (physiques et morales) des habitants des centres extra-coutumiers. A Léopoldville, le rapport de masculinité est supérieur à 200 hommes pour 100 femmes jusque dans les années 1950. Ce déséquilibre est encore renforcé par le fait qu'il s'agit d'hommes jeunes et qu'une partie non négligeable des femmes présentes sont des «femmes libres<sup>645</sup>».

Cela donne un niveau de fécondité très bas (par la suite, les choses changeront et l'enquête de 1955-1957 a constaté que la fécondité dans la capitale était l'une des plus élevées). Cet axe opposerait deux évolutions de populations extra-coutumières<sup>646</sup>. La première, positive, serait celle du Katanga et l'autre plus mitigée, celle de Léopoldville. De nouveau, il s'agit de deux situations particulières par rapport à la vision d'ensemble centrée sur la hantise de la dépopulation, celle-ci ayant pour causes des facteurs variant beaucoup d'un auteur à l'autre.

Au-delà du point de vue officiel, qui affirme qu'après 1925 la population augmente, l'image dominante est celle d'une population déclinante numériquement. Cette hantise, voire cette obsession de la dépopulation est constante sur toute la période. On observe ainsi une distanciation entre le discours officiel et la littérature coloniale. Le premier abandonne assez tôt l'idée de dépopulation, tandis que l'autre la conserve beaucoup plus longtemps. Autour de ce thème général, on trouve quelques notes divergentes: l'Equateur, victime de la dénatalité engendrée par la polygamie et l'amoralité, et deux évolutions extra-coutumières différentes: le Katanga et Léopoldville. Ces différents points de vue ne sont pas sans conséquence puisque l'essentiel de la politique démographique coloniale consistera à tenter de maîtriser les flux migratoires et à favoriser la fécondité des populations congolaises<sup>647</sup>.

La province de l'Equateur joue un rôle essentiel dans la construction de l'image démographique du pays. Cette province, qui connaît plus que toute autre une situation démographique difficile (notamment en raison d'une fécondité très basse et d'une stérilité élevée), sera davantage étudiée que les autres, au point que certains auteurs reprendront des conclusions formulées pour cette seule province (et parfois pour le seul district de la Tshuapa) et les étendront à l'ensemble du pays.

Pour ce qui est du Katanga, relevons simplement que les autorités s'inspireront souvent des réalisations de l'Union Minière du Haut-Katanga en matière de politique sociale<sup>648</sup>. Ce simple fait est très éloquent et illustre l'idée que l'on se faisait de cette région : un moteur économique et une région « en avance »...Basé à la fois sur les récits des explorateurs et sur les études de zones démographiquement défavorisées, ce discours dépeint une situation assez négative que, faute d'avoir analysé les données, il ne peut prouver. Le Congo belge n'est pas le seul pays africain à avoir vécu cette situation et il serait intéressant de poursuivre ce travail en ouvrant le champ d'étude à d'autres pays (colonies françaises, britanniques...) de manière à comparer le contenu des différents discours. En effet, les

---

<sup>643</sup> Mukengeshayi Kanku, 1996

<sup>644</sup> Les migrants étant essentiellement des hommes jeunes, cela provoquait un déséquilibre important du rapport des sexes dans ces régions.

<sup>645</sup> Rappelons que par ce doux euphémisme, on désignait les prostituées.

<sup>646</sup> Par population extra-coutumière, il faut entendre la population urbaine ainsi que la population des camps de travailleurs. Si, par la suite, certains de ces camps devinrent des villes, à l'époque on préférerait parler de centres extracoutumiers plutôt que de ville.

<sup>647</sup> Bianga, 1978

<sup>648</sup> Mukengeshayi Kanku, 1996

expériences coloniales étant différentes, ce travail permettrait de voir dans quelle mesure elles ont généré des discours différents. De même, il faudrait étudier plus en profondeur les relations entre la politique démographique des colonisateurs et leur discours démographique, ce dernier étant susceptible de jeter un éclairage particulier sur celle-là (dans la mesure où la politique est en partie le fruit d'une certaine vision des choses exprimée au travers de certains textes).

## Mythe et réalité

Dans l'ensemble, on peut dire que le discours démographique colonial belge tient plus du mythe que de la réalité. A plus d'une reprise, on rencontre des méthodes de « calcul » dignes de Stanley, avec ses miles carrés bâtis le long des rivières et appliqués ensuite à l'ensemble du Congo par une simple règle de trois. Extrapoler l'évolution démographique de l'ensemble du Congo à partir d'une province, voire d'un district, n'est guère plus sérieux.

Deux variables qui interviennent dans l'évolution de ce discours, donnent particulièrement à penser.

Il s'agit d'abord de l'étrange mobilité de la « date-pivot » où la situation se serait inversée. Car enfin, il s'agit fondamentalement d'un banal comptage, non d'un calcul alambiqué faisant intervenir de multiples paramètres aléatoires susceptibles de mener à des résultats très différents. Donc, qu'il y ait un « flottement » de 1919 à 1930 – et même plus tard – pour un fait aussi élémentaire que le redressement de la courbe de la population est en soi un fait significatif. On s'est sans cesse ingénié à repousser la dépopulation dans le passé, tout en devant admettre à chaque fois une date plus proche du présent, où en fait le phénomène se poursuivait. Cela fait irrésistiblement penser à la jolie formule de Bergson, « *le présent, c'est le passé qui ronge l'avenir et gonfle en avançant* »

II

s'agit ensuite de la concordance entre le moment où l'on admet que le phénomène dure toujours, et celui où on lui découvre de nouvelles causes. On ne commence à admettre la dépopulation comme un phénomène persistant qu'à partir du moment où on peut en parler comme d'un phénomène indigène, et non plus colonial. Ce qui était surtout gênant dans la dépopulation, en faisant abstraction des problèmes pratiques de main d'œuvre que cela pouvait apporter, c'était qu'elle apparaissait comme liée à la colonisation. Elle tendait donc à prouver que, contrairement à la doctrine officielle, la colonisation n'était pas un « bienfait ».

Bienheureuse découverte, dans ces circonstances, que celle du rôle des MST, de la polygamie, de l'immoralité. Réduit à la responsabilité du « choc des civilisations », le péché de l'Homme Blanc devenait, somme toute, supportable et la longue durée de la dépopulation avait moins d'importance, à partir du moment où les Congolais eux-mêmes en étaient en grande partie responsables. Et l'on semble singulièrement myope devant l'origine coloniale et missionnaire de certains de ces comportements.

Le christianisme est toujours présenté (par des auteurs qui, il est vrai, sont souvent missionnaires) comme apportant des remèdes à la situation : il impose la monogamie et un comportement sexuel chaste, et il est donc ainsi l'ennemi de la polygamie et de la contagion des MST ! Cela fait bon marché du fait que le christianisme, tel qu'enseigné par des Européens de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, était aussi imprégné d'une philosophie très pessimistes quant à tout ce qui regardait le corps, et en particulier le plaisir qu'on peut en tirer. Cela fait bon marché aussi du fait que l'épouse chrétienne monogamique devait abattre seule, désormais, le travail agricole qu'elle aurait partagé avec ses coépouses dans la polygamie traditionnelle, et ceci alors que la colonie avait aimablement augmenté sa charge de travail par les cultures obligatoires. Cette surcharge, et le fait que, désormais seule génitrice, elle était confrontée à des grossesses rapprochées qui, avec en plus la charge supplémentaire de travail dont il a été question, augmentaient les risques de fausses couches et de mortalité périnatale.

De même, en particulier à propos de Léopoldville, on tombe un peu facilement dans les clichés littéraires sur la ville « lieu de

perdition ». Si l'administration n'avait pas provoqué ou du moins autorisé les énormes déséquilibres entre le nombre des hommes et celui des femmes dans les villes, il y aurait eu plus de couples et moins de prostitutions et de « vagabondage sentimental », ce qui aurait diminué d'autant les risques de transmission des maladies vénériennes.

A côté de ces « erreurs de lecture » qui pourraient bien tenir à des raisons idéologiques (rien de mauvais ne peut, par définition, venir des Blancs, ou du Christianisme) on pourrait aussi se demander s'il n'y a pas quelque chose d'artificiel dans la présentation qui est faite des « progresions » ou « régressions » de la démographie, qui sont toujours faites, soit pour l'ensemble du Congo, soit par provinces. Une explication partielle pourrait être que, dans leur majorité, les auteurs des textes qui parlent de la dépopulation ou de la dénatalité sont des responsables locaux, administratifs ou ecclésiastiques. Quel que soit le ton de neutralité scientifique qu'affectent de prendre Hulstaert ou Boelart quand ils parlent de la dépopulation de l'Equateur, on devine qu'ils sont émus à l'idée de voir s'éteindre leurs amis Mongo.

On peut au fond se demander si le schéma global : progression forte à Léopoldville et au Katanga, faible ailleurs et déclin à l'Equateur et surtout dans la Tshuapa, ne repose pas en partie sur une confusion entre la natalité et le solde migratoire, et s'il n'aurait pas fallu aussi comparer le mouvement, ascendant ou descendant, de la population urbaine (toutes provinces confondues) avec celui de la population rurale.

En effet, le phénomène, nouveau par rapport au Congo léopoldien, qui se produit au début de la colonisation belge, c'est le fort développement des villes. De Léopoldville d'une part qui se voit gratifiée du statut de capitale, et de toutes les agglomérations qui se constituent autour des installations minières. Ces villes sont au départ peuplées de migrants, venus d'ailleurs, où ils sont nés et donc soustraits à la population d'autres provinces. Nous avons vu combien l'UMHK ou Kilo Moto « ratissaient large » dans leur recrutement. Ce phénomène ne peut qu'avoir été amplifié par le « Congo à deux vitesses » du ministre Louis Franck, qui correspond à un développement accéléré du milieu urbain parce qu'il est industriel, cependant que les campagnes sont plus ou moins livrées à la stagnation. Mais une stagnation où l'on vient sans cesse opérer des ponctions d'hommes jeunes et sains (donc, en principe, des meilleurs reproducteurs) au profit de la boulimie de main d'œuvre des secteurs industriels.

Il faut tout de même remarquer que le « premier de la classe » (le Katanga) est précisément la province la plus industrielle et que la « lanterne rouge » (l'Equateur) est une province agricole. L'Equateur, de plus, avait été particulièrement touché par le « caoutchouc rouge » alors que celui-ci avait pour ainsi dire épargné le Katanga car, au moment où le contrôle de l'Etat y fut établi, l'exploitation du caoutchouc était déjà sur le déclin.

L'essor démographique katangais est donc le fait d'une population que l'on a amenée d'ailleurs en des lieux jusque là pratiquement déserts. Cela implique aussi que cette population comportait essentiellement des adultes valides, puisqu'on ne recrutait évidemment pas des grabataires, des patriarches ou de jeunes enfants pour le travail des mines. Puisque cette population aurait dû avoir logiquement encore une belle espérance de vie devant elle, cela jette une lueur sinistre sur les très hauts taux de mortalité katangais entre 1910 et 1930. D'autre part, l'UMHK décida tôt de renoncer au recrutement des seuls hommes, considérant désormais que la présence de la femme était un facteur de stabilité. Il semble bien que la compagnie minière ait misé plus sur un rôle modérateur de la présence féminine, puis sur les possibilités de production agricole que représentaient les épouses des ouvriers, beaucoup plus qu'à favoriser la procréation. Heureusement, celle-ci se base sur une activité qui se passe facilement de directives !

Au contraire, l'Equateur, très éprouvé par le régime léopoldien, ne comportant aucun site industriel qui pourrait devenir pôle d'attraction pour une population d'ouvriers, ni pour des investissements, fut abandonné à son sort et subit des ponctions de main d'œuvre

sans rien recevoir en échange. A l'inverse du Katanga, cette province cumulait donc les inconvénients, sans aucun avantage pour les compenser. Les maux de la période léopoldienne sévissaient toujours et l'on continua à recruter les HAV. Cela engendrait à la fois une perte nette de population (car les HAV étaient recrutés pour d'autres provinces) et une baisse de la natalité, faute de mâles reproducteurs, de sorte que celle-ci ne pouvait plus compenser les décès des personnes restées au pays, c'est-à-dire des malades, vieillards et invalides.

Toutes les autres provinces, qui se trouvaient dans des situations intermédiaires d'après la littérature démographique, étaient aussi dans des situations mixtes du point de vue économique. C'est-à-dire que sans avoir l'industrie comme activité principale, comme le Katanga, elles avaient tout de même quelques pôles de développement de ce type. Le Kivu, qui était à l'époque une province purement agricole, fut dès son ouverture à la colonisation en 1925 une terre de grand colonat, où les plantations jouèrent le même rôle que les mines au Katanga. .

Ce qui en ressort, c'est que la dépopulation, terrible à l'époque de Léopold II, diminua progressivement à travers toute la période coloniale, et que cela fut certainement en partie attribuable au colonisateur. Mais l'intervention de celui-ci, en dehors d'une abondante production littéraire exhortant à « prendre des mesures pour lutter contre la dénatalité », n'eut en fait jamais le caractère d'un quelconque plan de lutte contre la dépopulation. La vision que l'on a de la population indigène reste étroitement confinée à son rôle de main d'œuvre. Beaucoup d'indigènes, cela veut dire un puissant « moteur à manioc » que l'on pourra faire tourner à plein régime, puisque la sueur des Noirs ne coûte rien.

La constatation que la littérature est loin de la pratique ne devrait pas mener, toutefois, à l'accusation d'hypocrisie. La plus grande partie de ces textes sont écrits par des missionnaires, des médecins ou des administrateurs, donc par des rouages assez insignifiants de la grande machine dont le cerveau se trouvait Place Royale, à Bruxelles. Les plaintes et les dénonciations avaient peu de chance de se faire entendre là où se prenaient vraiment les décisions. On retrouve encore une fois la Charte coloniale...

Un exemple illustre fort bien cette situation : Pierre Rijckmans, qui s'était inquiété de la dépopulation et du recrutement excessif de main d'œuvre ne put éviter, étant Gouverneur Général pendant la guerre, de prendre des ordonnances qui aggravaient encore le labeur et le sort lamentable des paysans. Un GG était le rouage le plus doré de la machine, mais ce n'était qu'un rouage. Rien de plus.

## Dominer pour servir ?



Pierre Ryckmans est un personnage à la fois atypique, contradictoire et de haute stature dans l'histoire de la colonisation du Congo. Atypique, parce que dans l'Administration – qu'elle soit coloniale ou non – il est rare de rencontrer des hommes ayant sa lucidité et sa franchise : la souplesse de l'échine y est plus répandue que la rigidité des principes. Contradictoire, parce qu'il a passé sa vie à faire des suggestions qui ne furent pas suivies, à appliquer puis à défendre une politique qui n'était pas celle en laquelle il eût pu croire. De haute stature, enfin, non parce qu'il fut Gouverneur Général, mais parce qu'il fut incontestablement un personnage d'envergure, ayant à la fois une certaine hauteur de vue qui rend lucide et une incontestable hauteur morale qui impose de dire ce qu'on a vu.

Il importe de comprendre la place originale occupée dans l'histoire des relations de la Belgique avec sa colonie par ce personnage singulier et attachant. Iconoclaste - on l'a traité de « bradeur d'empire » - et obstinément paternaliste, audacieux ici et frileux là, analyste parfois cruel de l'exploitation coloniale, mais opposé à l'option anticolonialiste, Ryckmans a été un critique sévère des Héritiers (et un critique particulièrement bien informé, en tant que GG) et il lui aurait plu d'être aussi celui qui aurait annoncé une ère nouvelle, celle dont les Héritiers n'ont pas voulu, raison pour laquelle la dernière partie du présent ouvrage s'appelle « Le Temps du Refus ».

### Paradoxes

Pierre Ryckmans, qui fut résident en Urundi de 1919 à 1928 et gouverneur-général du Congo belge et du Ruanda Urundi entre 1934 et 1946, est l'un des auteurs les plus cités par... les adversaires les plus résolus du colonialisme. Par exemple, il y a quelque cinquante ans, Pierre Joye et Rosine Lewin, dans leur ouvrage *Les Trusts au Congo*<sup>649</sup>. On ne peut le lire sans être frappé par son ton de distance critique à l'égard de la gestion de la colonie. Alors qu'il a écrit pour prôner et défendre la colonisation belge, il est cité et admiré avant tout par les adversaires de celle-ci ! Comme on dit « Il faut le faire !... » Quant à l'homme Ryckmans, qu'il me suffise de renvoyer à la remarquable biographie que lui a consacrée Jacques Vanderlinden<sup>650</sup>.

«*La Belgique aura réussi son oeuvre coloniale quand, à l'ombre de son drapeau, nos indigènes vivront heureux*», déclare Pierre Ryckmans à Léopoldville, en quittant le Congo, le 15 juillet 1946. Dans son discours d'adieu à la colonie, quatre jours auparavant, il constatait :

---

649 Pierre JOYE et Rosine LEWIN, *Les trusts au Congo*, FJJ, Bruxelles, 1961.

650 Jacques VANDERLINDEN, *Coloniser dans l'honneur*, De Boeck/Université, Bruxelles, 1994, 800 pp. Cette biographie monumentale que lui a consacrée - Jacques Vanderlinden a disposé des précieux papiers personnels de PR - a un titre qui concentre défis et paradoxes. Nous y avons puisé de nombreuses données, sans en épuiser toutes les richesses .

«*Nous sommes dans une impasse : à côté d'entreprises européennes prospères, l'économie indigène végète (...) La masse est mal logée, mal vêtue, mal nourrie, illettrée, vouée aux maladies et à la mort précoce (...)*». Entre l'impasse profonde, durement dénoncée, et le bonheur lointain, point de passerelle visible... Et c'est précisément là tout le drame de Ryckmans !

Certes, en 1946, personne ni au Congo belge ni en Belgique ne formulait de plan visant à l'émancipation politique du Congo, encore moins à son indépendance. Il faudrait encore dix ans avant que pareil plan, conçu par Jef Van Bilsen, journaliste lié au Mouvement ouvrier chrétien flamand, voie le jour. Cette naissance fut discrète, et la méfiance de rigueur dans les allées du pouvoir<sup>651</sup>.

Devenu gouverneur-général honoraire, PR quittait le terrain africain pour celui des Nations Unies, où il défendrait l'action de la Belgique en Afrique<sup>652</sup>. Tout indique que sa vision d'avenir du Congo belge n'a pas changé. Mais il n'était pas seul dans ce repli tête. Pierre Wigny, ministre des Colonies de 1947 à 1950, proclamait encore un mois avant l'ouverture de la Conférence de Bandoeng (mars 1954) que « *la Belgique comprend indéfectiblement ses territoires d'Europe et ses territoires d'Afrique* ». Dans le chef des décideurs belges, il ne sera pas question de changer le statut de la colonie avant le 13 janvier 1959, quand Baudouin I<sup>er</sup> fit l'annonce soudaine que « *sans attermolements funestes mais sans précipitation inconsidérée* », les populations congolaises seraient conduites à l'indépendance. La précipitation, on le sait, fut considérable et la « conduite » désastreuse.

Ce qui paraît paradoxal chez Pierre Ryckmans, c'est que les diagnostics lucides sur les impasses secrétées par le système colonial vont de pair, d'une part avec un enfermement dans ce système, et d'autre part avec des plaidoyers pugnaces en faveur d'une politique économique et sociale soucieuse de la population congolaise, mais dont la réalisation ne dépend pas d'un gouverneur-général.

Car si la visibilité d'un GG, dans son uniforme de cérémonie chamarré, avec casque à plumet, dépasse celle d'un ministre en triste costume noir, toute initiative politique est interdite au GG. Nous retrouvons une fois de plus la Charte coloniale : le pouvoir est à Bruxelles et non à Léopoldville. Et ce pouvoir concentré autour de la Place Royale - le siège de la Société Générale jouxtant le ministère des Colonies et le Parlement - n'a que faire des recommandations les plus audacieuses de Pierre Ryckmans. Nous ne parlerons pas des lieux du pouvoir de l'Eglise : comme Dieu, elle est partout !

*Dominer pour servir* – titre lui-même paradoxal - est un recueil de textes de Pierre Ryckmans. Le recueil a été publié pour la première fois en 1931 et au fil des rééditions<sup>653</sup> jusqu'en 1948, la table des matières s'est légèrement modifiée. Demeurent constants le titre et ce que l'on pourrait appeler « le socle », à savoir une préface de deux pages qui dit vigoureusement les raisons de l'engagement colonial de l'auteur : volonté de « *civiliser* » l'Afrique, de comprendre les coutumes et les langues de ses habitants, et - sans présomption - de rendre ceux-ci « *plus hommes* ».

---

651 Jef Van Bilsen, né à Diest en 1913, diplômé de la KUL (droit et philosophie thomiste). Chargé de créer un Bureau pour l'Agence Belga à Léopoldville en 46. De 50 à 54, fait partie du cabinet de Pierre Harmel, alors ministre de l'Instruction publique tout en poursuivant des études et recherches sur l'Afrique. Son « Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge » a été publié en 1955 dans *De gids voor maatschappelijk beleid*, et quelques mois plus tard, dans les *Dossiers de l'Action sociale catholique*. Il propose l'émancipation du Congo et du Ruanda-Urundi en trente ans. Il aura été un conseiller de Kasavubu avant et après l'indépendance. En 66, il entre au cabinet de Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, suit en particulier les problèmes de coopération au développement et est nommé Commissaire royal à la Coopération au développement

652 Cette partie de l'action et des écrits de Ryckmans sera évoquée plus au long dans la troisième partie .

653 Premières éditions chez Dewit, chez Larcier en 1948.

Avec d'autres textes, tels *La politique coloniale*<sup>654</sup>, ses discours annuels devant le Conseil de gouvernement à Léopoldville (publiés en 1946 chez Larcier sous le titre *Etapas et Jalons*), et *Vers l'avenir*, son discours d'adieu de 1946 qui constitue son testament politique, le recueil est révélateur des profondes contradictions qui traversent le personnage. Pierre Ryckmans s'est voulu protagoniste et défenseur de «*l'œuvre coloniale belge*», qu'il aura analysée néanmoins avec une sévérité dont n'a fait preuve, pensons-nous, aucun autre gouverneur-général. Si ce n'est Léo Pétilon, l'avant-dernier des gouverneurs-généraux, qui s'est placé dans le sillage de PR.

## Un homme de son temps et de sa classe

Pierre Ryckmans est un homme de son temps et un produit de la moyenne bourgeoisie catholique. Bien sûr, ce n'est pas n'importe quel produit : Pierre Ryckmans relève du très haut de gamme !

Né à Anvers en 1891, dans une famille francophone de huit enfants attachée à l'Eglise et au parti catholique, il accomplit ses études secondaires à St Jean Berghmans, puis celles de droit (comme le père, conseiller communal et ensuite sénateur) à l'Université de Louvain. La discipline est rude, le contrôle parental rigoureux et ponctué de sanctions, la pratique religieuse exigeante. Le jeune homme s'en accommode. Sa curiosité pour les gens et pour les langues (à vingt ans, il apprend sa sixième langue vivante), ses dons littéraires (il est l'auteur de quelques nouvelles), l'attrait qu'exerce sur lui l'histoire de l'antiquité, une générosité naturelle, tout cela rend la vie estudiantine de Louvain parfaitement supportable.

A la veille de la première guerre mondiale, en juillet 1913, Pierre Ryckmans est promu docteur en droit. Le 3 août 1914, il s'engage comme volontaire. Il rêve d'en découdre avec l'ennemi, mais son régiment sera condamné à l'errance pendant deux mois, avant de découvrir la boue et la souffrance des tranchées.

C'est au printemps 1915, non loin de l'Yser, que se dessine sa vocation africaine, sans aucun romantisme: le souci d'échapper à l'ennui et le souvenir d'un récent échec sentimental sont ses principales motivations.

«*Je vais partir pour le Congo*», cette annonce date du 31 juillet 1915. Sept ans seulement se sont écoulés depuis que l'empire privé de Léopold II est devenu colonie belge. L'adjudant Ryckmans a été mis à la disposition du ministre des Colonies, Jules Renkin, qui désire étoffer les effectifs belges d'Afrique. PR mènera campagne au Cameroun contre les positions allemandes abandonnées. Il découvre le Kivu, marche et chevauche énormément, se passionne pour les langues indigènes, la société urundaise. Bref il fait l'apprentissage du métier d'administrateur territorial; il devient administrateur en juin 1918, un an avant d'être nommé résident (c'est-à-dire responsable N° 1) en Urundi et vice-gouverneur du Ruanda-Urundi jusqu'en 28.

Une remarque s'impose ici, qui pourrait n'être pas dépourvue d'importance à propos d'un personnage à propos duquel des mots comme « atypique » ou « paradoxal » viennent sans cesse à l'esprit : Ryckmans appartient à la fois à deux univers qui jouent, dans l'histoire du Congo, des rôles contradictoires !

Les juristes sont, depuis les temps héroïques de Léopold II, les « empêcheurs de

---

<sup>654</sup> De 1934, aux Editions Rex. Nb : La publication chez Rex de littérature coloniale était un fiat assez courant. Les Editions Rex constituaient à leur origine, en 1931, un service de l'Action catholique de la jeunesse belge, contrôlée par l'Eglise, dont on sait qu'elle publiait beaucoup sur la colonie. L'abbé Picard en confia la direction à Léon Degrelle. En janvier 34 le patronage de l'ACJB est retiré à Rex. C'est en novembre 35 que l'épiscopat belge prend publiquement et nettement ses distances à l'égard des activités de Degrelle, de plus en plus engagé dans l'action politique. Avant cette date, celui-ci a su habilement jouer des équivoques entretenues par l'abbé Picard. Nous ignorons à quel moment précis le manuscrit de *Politique coloniale* a été confié aux Editions Rex.

danser en rond » de la colonie Même si, comme Sohier se résignant aux « réquisitions », ils acquièrent un certain « réalisme » et sont forcés de s'adapter aux conditions locales très empreintes de cynisme, il leur restera toujours une tendance (une « faiblesse », aux yeux des coloniaux purs et durs ) à considérer que si la loi concède fort peu de droits à l'indigène, celui-ci est néanmoins sujet de droits.

Simultanément, Ryckmans arrive au Congo comme militaire, et passe de là dans la territoriale, se trouvant ainsi versé dans une catégorie toute opposée à celle que forment les juristes. Il y entre d'autre part sur place, sans passer par une « formation coloniale » en métropole.

Enfin, il faut remarquer que ses premières fonctions, en Urundi, le mettront pendant un temps sous les ordres de Marzorati<sup>655</sup>, en qui Van Bilzen vit plus tard un précurseur de l'émancipation et de la décolonisation, au point de donner son nom au groupe qu'il dirigea dans les années '50.

Il y aura une césure entre les responsabilités de Ryckmans en Urundi et celles de GG du Congo belge. Entre 1928 et 1934, il redevient avocat au barreau d'Anvers. Mais il continue à avoir de multiples activités liées à la Colonie. Son expérience coloniale est mise à profit pour des conférences et des articles de revues (*Revue catholique des idées et des faits*, *Essor colonial et maritime*, *Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion*, tribune de l'Union coloniale,...), qui sont à l'origine du recueil *Dominer pour servir*. Ce statut d'expert lui vaudra de participer à la mission d'étude de 1933 sur la main d'œuvre indigène. La même année, il est nommé maître de conférences à l'Université de Louvain et y donne un cours de droit colonial. En 1934, il est président de l'institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (INEAC). Il se voit aussi confier une émission hebdomadaire sur le Congo diffusée par l'INR.

Dans l'intervalle, il s'est marié et forme, avec son épouse Madeleine Nève<sup>656</sup> un couple très uni, tendre et complice, ils auront huit enfants<sup>657</sup>. A divers moments, à cette époque, il s'est préoccupé de son avenir matériel, en raison de ses lourdes responsabilités familiales, s'inquiétant de son «*échec social*». Toutefois, il n'est pas de ceux à qui les inquiétudes matérielles pour l'avenir font l'échine souple. A diverses reprises, il a refusé des offres de mandats qui pouvaient être juteux. C'est ainsi qu'après 1946 il refuse la présidence du Comité Spécial du Kivu, parce qu'il n'est pas d'accord avec la politique de cet organisme en matière de colonisation européenne<sup>658</sup> ; la présidence de Kilo-Moto, parce qu'il estime que cette société devrait réduire son train de vie; la présidence du Fonds du bien-être indigène parce qu'il se méfie d'un type de «*patronage social*» qu'entraînerait cette présidence.

En Belgique même, en fin de carrière africaine, il se voit proposer la première

---

<sup>655</sup> MARZORATI Alfred (1881-1955) Administrateur colonial et Enseignant. Juriste de formation, il part au Congo comme magistrat en 1912. De 1916 à 1926, adjoint puis suppléant du commissaire royal dans les Territoires Occupés (Ruanda-Urundi) VGG du RU de 1926 à 1928 (rapatrié pour cause de typhus). Il est membre du Conseil Colonial, professeur à l'ULB et à l'ISCE Antwerpen. Il a participé aux négociations avec la Grande-Bretagne sur la délimitation des possessions belges et anglaises, ainsi qu'à l'élaboration de la politique belge au Ruanda-Urundi. De 1945 à sa mort, il cherche à détourner les Belges de l'idée de faire du Congo une colonie de peuplement. Durant ces années, il est très lié, avec Van Bilzen, qu'il pousse à faire carrière dans les études africaines. Van Bilzen donne par après son nom au groupe d'étude qu'il fonde pour étudier les problèmes coloniaux.

<sup>656</sup> Un frère de Madeleine Nève est à Bruges la cheville ouvrière de l'action missionnaire des Bénédictins au Congo un autre frère est ingénieur à l'Union minière.

<sup>657</sup> Leur fils André, né en 1929, sera à son tour administrateur territorial au Congo. Passionné par son métier, il était très critique à l'égard de l'administration coloniale et très attentif aux réalités et aux aspirations des Africains, en particulier des Bakongo. Il a été tué le 17 juillet 1960, dans le tumulte qui a suivi la proclamation de l'indépendance, près de Thysville, par des soldats mutinés de la Force Publique. Deux des quatre filles Ryckmans sont entrées dans les ordres.

<sup>658</sup> Le CSKivu s'attachait à promouvoir le colonat européen, alors que Ryckmans était un partisan déclaré du paysannat indigène.



présidence du Conseil d'Etat, puis le secrétariat général des Affaires étrangères, puis la présidence de la section bruxelloise du PSC... Ces fonctions ne le tentent pas, dit-il. Après l'ONU et le Commissariat à l'énergie atomique, à la fin de sa vie, le Premier ministre Eyskens, appuyé par le cardinal Van Roey, lui offre le portefeuille des Colonies. *Ma capacité de travail s'est réduite, mon état de santé est préoccupant, et de plus je serais sans doute en conflit avec le gouverneur-général*, voilà en substance ce que répond Pierre Ryckmans pour rejeter cette offre tardive. Il aura néanmoins accepté, en 1956, de siéger au conseil d'administration de la Compagnie du Katanga.

Ce comportement, atypique une fois encore, confère à Ryckmans cohérence et stature morales. Ses convictions religieuses n'y sont pas étrangères. Il a la foi exigeante pour lui-même, mais pas arrogante. S'il est convaincu de « *la primauté objective de la civilisation chrétienne sur la culture africaine* », il affirme son respect pour les institutions africaines, son intérêt pour la linguistique bantoue et sa curiosité, voire son amour, pour les hommes. Dans les années 50, il avouera, révèle son biographe, que « *s'il n'y avait pas la religion, il serait socialiste* ». Mais comment interpréter cette phrase, quand on sait que sa foi imprègne sa vie, tant privée que publique ?

Il défend devant le pape la légitimité d'un enseignement prodigué par les missions protestantes en déclarant qu'il est avant tout serviteur des Africains. Dans plusieurs des études rassemblées sous le titre *Dominer pour servir*, Pierre Ryckmans célèbre « *l'efficacité de la parole missionnaire* », écrivant même que « *la venue du missionnaire est saluée partout sur la terre d'Afrique comme l'aurore d'un immense espoir* ». Cela ne l'empêche pas cependant de polémiquer durement avec de hauts dignitaires de l'Eglise, tels Mgr de Hemptinne, vicaire apostolique au Katanga ou avec le jésuite Van Wing, quand ils contestent son autorité.

### **Domination légitimée : la quadrature du cercle**

Précisons, avec Jean Stengers<sup>659</sup>, que pour Pierre Ryckmans, « *dominer* » n'est plus guère un objectif, en ce sens que la phase de domination serait accomplie: le Congo est conquis, colonisé, occupé<sup>660</sup>. Quand commence sa carrière africaine, en 1918 en Urundi, aux yeux de PR, la conquête du Congo est terminée. Sa carrière se situe toute entière dans ce que nous avons appelé « l'Ordre Colonial ». Ce qu'il importe de réaliser désormais, c'est, estime-t-il, consolider la conquête et surtout servir les populations congolaises. Mais si dominer n'est plus un objectif à ses yeux, Ryckmans légitime cette domination *a posteriori*, en écrivant : « *Dominer pour servir... C'est la seule excuse à la conquête coloniale; c'en est aussi la pleine justification* ». Il avait cependant, dans sa *Politique coloniale*, admis l'hypothèse de l'illégitimité de la colonisation moderne, ajoutant aussitôt : « *légitime ou non, elle existe, il faut en tenir compte. Dans tous les cas, les Congolais doivent être les premiers à bénéficier de notre présence au Congo* ».

Le propos est plus passionné, évangélique même, dans *Dominer pour servir*: « *Servir l'Afrique, c'est-à-dire la civiliser. Pas seulement faire naître des besoins nouveaux et fournir le moyen de les satisfaire; pas seulement exploiter, pas seulement enrichir; mais rendre les gens meilleurs, plus heureux, plus hommes. Pour pouvoir servir, il faut connaître; pour*

---

<sup>659</sup> Dans le « Libre propos » qu'il signe pour la biographie de PR par J. Vanderlinden.

<sup>660</sup> Une question se pose bien sûr à ce stade : la phase de conquête de la colonie est-elle jamais tout à fait terminée ? Pierre Ryckmans lui-même, qui privilégiait le recours à la persuasion, a sévi contre une rébellion en 1922 en Urundi. Il a présidé le tribunal militaire qui a prononcé six condamnations à mort, suivies d'exécutions. En 1931, peu après son retour de l'Urundi, la révolte des Pende du Kwango s'est soldée par une répression qui a coûté quelque cinq cents vies (officiellement, certaines estimations montent à quatre milles). Et vingt ans après, Simon Kimbangu, meurt en prison. De fait, le pouvoir colonial a dû sans fin consolider sa domination. Mais durant l'Ordre Colonial, il n'a plus eu affaire à une contestation GLOBALE : on le remettait en cause, soit de manière PARTIELLE, à propos d'abus dont on attendait même de lui qu'il les corrigeât, soit sur un plan global, mais spirituel et religieux.

*vouloir servir, il faut aimer. Et c'est en apprenant à connaître les noirs qu'on apprend à les aimer; car aimer, ce n'est que comprendre, comprendre jusqu'à l'héroïsme (...)*<sup>661</sup>

Tout au long des douze années où il fut gouverneur-général de la colonie, ainsi que pendant la période antérieure où il fut résident en Urundi, l'homme a témoigné de sa volonté de connaître au plus près les réalités du terrain, d'opposer ces réalités aux phrases creuses et à certains mythes; il a fait preuve de sens critique et de lucidité. La façon élevée, idéaliste, humaniste dont il conçoit ce que la colonisation devrait être, jointe à ce sens critique et à cette lucidité, auraient dû le mener à constater que cet idéal impossible était un leurre et à devenir anticolonialiste. Mais l'anticolonialisme est impossible... Mais tout cela reste contenu dans des limites précises: le respect des contraintes hiérarchiques, la conviction que le système colonial est justifié, la fierté d'être dans la colonie le représentant de l'Etat belge, Etat colonisateur. C'est la quadrature du cercle... Il fut un gouverneur-général atypique.

### **Je n'ai pas rencontré de «Primitif»**

A maintes reprises et publiquement, Pierre Ryckmans a bravé les préjugés les mieux ancrés, par exemple sur «*l'incurable paresse*» des Noirs et «*l'inébranlable désintéressement*» des Blancs, tout en rendant hommage à ce désintéressement quand il s'incarnait concrètement, tout en abordant la question du rapport de l'Africain au travail. De même pourfend-il ceux qui affirment les nègres inaptes au raisonnement logique<sup>662</sup> ou ceux qui sont convaincus que la criminalité est plus intense en Afrique qu'en Europe<sup>663</sup>. Et il commence son discours au premier Congrès de l'AUCAM à Louvain en 1930 en avouant «*un tout petit abus de confiance*» : il a accepté de parler du «*Primitif et de ses trésors religieux*» en sachant qu'il n'en parlerait pas. «*Je ne connais pas le 'Primitif' je ne l'ai jamais rencontré je ne sais même pas s'il existe. Je ne connais bien qu'un peuple noir, chez qui j'ai passé les plus belles années de ma vie*»<sup>664</sup>

Bien avant d'accéder à la charge de gouverneur-général, Ryckmans participe à une mission d'étude sur la main d'œuvre indigène. Cette mission est mise sur pied en mars 1930 à la suite d'une interpellation d'Emile Vandervelde à Henri Jaspar, Premier ministre et ministre des Colonies sur «*les mesures prises ou à prendre pour mettre fin aux abus du travail forcé*». Vandervelde demandait une commission d'enquête parlementaire. Elle fut refusée. A l'enquête souhaitée politique se substitue une mission d'étude technique. Avec trois autres experts, Pierre Ryckmans sillonne le Congo pendant six mois. Il est frappé par l'obscurité et/ou les contradictions des recensements.

«*On y voit aussi clair que dans un encrier, note-t-il, nulle part les données ne coïncident; ce qui prouve qu'en ce qui concerne tout au moins les femmes et surtout les enfants, nous connaissons très mal le chiffre de la population, même dans les régions densément occupées depuis longtemps*»<sup>665</sup>. Au fil des visites, il découvre des illégalités flagrantes, des situations effrayantes, notamment dans les domaines des Huileries du Congo belge. Il s'inquiète de la dangereuse rupture d'équilibre démographique provoquée par un recrutement effréné de main d'œuvre masculine<sup>666</sup>. «*Le bas prix de la sueur des Noirs*», ce sera plus tard un de ses plus lancinants soucis.

Dans son discours au Conseil de gouvernement à Léopoldville en juin 1936, il dit :

---

<sup>661</sup> *Dominer...*, p. 5

<sup>662</sup> *Dominer...* p. 52

<sup>663</sup> *Idem*, p. 80

<sup>664</sup> *Idem* p. 137.

<sup>665</sup> cité par JVanderlinden, p. 200

<sup>666</sup> Ryckmans semble avoir été l'un des rares observateurs à s'apercevoir que séparer les hommes et les femmes ne peut que faire baisser la natalité. Nous avons déjà exprimé notre étonnement à ce sujet.

«*En Europe, le seul coût des salaires impose des progrès techniques, même si ces progrès doivent imposer le chômage. Ici ce fut l'inverse. Le bas prix de la main d'œuvre a entravé le progrès, parce que la sueur humaine coûtait moins cher que l'essence*».

L'année suivante, devant la même instance, il souligne le caractère malsain du recrutement opéré par les sociétés minières qui ne cessent de se développer, car « *on ne renonce jamais à engager un travailleur parce qu'il coûte trop cher: on en prend autant qu'on peut en trouver* ». Ce qui amène l'administration de la colonie à interdire le recrutement dans certaines chefferies.

En juin 38, le gouverneur-général répète qu'il est d'une nécessité vitale pour l'avenir du Congo qu'un équilibre sain soit trouvé entre les villages de la brousse et les camps des travailleurs, entre les réservoirs de main d'œuvre et les effectifs recrutés, « *entre ce que j'appellerais le capital humain et son revenu* ». Il se livre à un long développement sur la situation économique, mettant sévèrement en garde contre l'illusion de la réussite d'un essor du colonat blanc, encourageant par contre le paysannat indigène, qui pourrait assurer « *le maximum de progrès et de prospérité pour tous* ».

Les fortes paroles du GG n'ont pas produit des résultats tangibles : en 1939, le plaidoyer pour le paysannat est resservi. Ryckmans y voit « *la possibilité pour l'indigène de s'assurer par la production indépendante un minimum de bien-être* ». Ceux qui s'opposent à sa politique de main d'œuvre et de paysannat - ils ne sont pas nommément désignés - sont à l'évidence les recruteurs à tout-va de main d'œuvre noire, « *ces Européens qui en Afrique, croient avoir le droit de compter sur l'Etat pour la fourniture de toute la main d'œuvre nécessaire à la prospérité de leurs entreprises quelles que soient par ailleurs les conditions de salaires qu'ils peuvent offrir* »<sup>667</sup>

La dette qui pèse sur la colonie préoccupe Ryckmans bien avant qu'il soit nommé gouverneur-général. En 1933, quand on crée la Loterie coloniale, censée contribuer à couvrir le déficit du budget de la colonie, il ne ménage pas sa critique. Cette décision « *aveugle bien une voie d'eau avec quelques planches, écrit-il dans le Bulletin de la Société belge d'étude et d'expansion, mais il est impératif de mettre le navire en cale sèche* »<sup>668</sup>, ajoute-t-il. Le souci restera permanent et le navire n'ira pas en cale sèche.

En '36, devant le Conseil de gouvernement, il qualifie la dette d'écrasante et affirme que le Congo n'est pas en état d'en supporter la charge intégrale. « *Aucune colonie africaine n'en supporte de pareilles* ». Il ajoute « *Dans l'Irlande du siècle dernier, les agents des propriétaires fonciers, quand ils voyaient le fermier s'acheter un habit neuf ou une paire de chaussures, en concluaient qu'il pouvait payer davantage et relevaient la rente. La Belgique ne peut pas soumettre le Congo à un pareil régime de landlordisme désespérant* »<sup>669</sup>

Le GG revient encore, dans le même discours, sur l'iniquité du budget du Congo, comparé à celui de la Belgique. Etant donné la structure économique de la colonie, « *économie d'écumoire* » dit-il, la crise affecte beaucoup plus gravement le budget du Congo. « *il n'est donc pas aventuré d'affirmer que le régime fiscal de la colonie, avec ses quelques taxes de rendement massif, impose à l'économie congolaise un effort beaucoup plus pénible que l'effort supporté par l'économie belge* ». Conclusion : la justice exige une subvention métropolitaine qui soit enfin généreuse. On le sait, le Parlement belge ne partage pas cette vision de la politique coloniale. Le contribuable n'est pas séduit par une coûteuse aventure coloniale, longtemps perçue comme l'affaire personnelle de Léopold II. De plus, dès les années 1907-08, s'affirme au sein du POB une solide méfiance à l'égard du dossier congolais que la droite utilise pour faire diversion à la question sociale<sup>670</sup>.

En juin 1937, PR reprend l'argumentation. « *C'est le Congo qui paye la défense des*

---

667 *Etapas...* p 130 et s.).

668 Vanderlinden, page 241

669 *Etapas*, p. 43).

670 Voir Maxime STEINBERG, «*La crise congolaise dans le POB*», *CM* n°233, août-sept. 2006.

*intérêts belges au Congo. C'est le Congo qui supporte les frais de son outillage, fourni par la Belgique et profitant à la Belgique. Et la Belgique, que fait-elle pour le Congo ? Elle y place ses capitaux ? Mais ce n'est pas par altruisme. Elle en place ailleurs, dans le monde entier, avec moins de garanties. Elle lui abandonne les quatre cinquièmes de la taxation sur les bénéficiaires des sociétés coloniales ayant en Belgique leur siège administratif? Mais ce n'est pas un sacrifice fait par la Belgique à sa colonie, c'est une facilité accordée aux sociétés belges par la Colonie (...)*»<sup>671</sup>

A propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, Ryckmans observe qu'une garantie d'intérêt de 4% a été accordée aux actionnaires de 1914 à 1943. « *Cette garantie ne paraissant pas offrir un attrait suffisant pour décider les souscripteurs, poursuit-il, la concession initiale et les conventions qui l'ont modifiée attribuèrent en outre à la Société des concessions foncières et des droits miniers (...) Le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs* »<sup>672</sup>, conclut le GG décidément très attentif au caractère prédateur des sociétés opérant dans la colonie.

### **Angélisme patriotique**

«*L'Afrique est au tournant de son destin. l'œuvre à la quelle depuis soixante ans tant des nôtres se sont donnés sans penser à eux-mêmes (...) Et au terme heureux de nos efforts, un Congo civilisé, développé pour lui-même, sera pour la Mère-Patrie un fournisseur plus productif, un client plus riche, un enfant plus fidèle que ne pourrait être la plus belle colonie d'exploitation du monde*» déclare P. Ryckmans à l'heure des adieux au Congo belge. Ainsi donc, dans le même souffle, Pierre Ryckmans peut déclarer révolus les jours du colonialisme et dessiner l'avenir du Congo comme celui d'un enfant fidèle de la Belgique. Cet angélisme et cette ambiguïté, on les retrouve dans le message déjà cité que le GG, désormais honoraire, délivre avant de monter dans l'avion qui le ramène en Belgique : «*La Belgique aura réussi son œuvre coloniale, quand à l'ombre de son drapeau, nos indigènes vivront heureux*».

Il croit profondément à cette perspective, convaincu qu'il est des exceptionnelles aptitudes de la Belgique à réussir, mieux que les autres pays, une exemplaire «*œuvre civilisatrice* », même si seulement 550 (cinq cent cinquante) Congolais ont en 1946 dépassé le niveau de l'école primaire. Il sait que le chiffre est dérisoire, mais la diffusion de l'enseignement primaire le rassure. Au demeurant, la formation de cadres de niveau universitaire n'entre pas dans son horizon de civilisateur. S'il est vrai qu'il devient en 1948 administrateur du tout nouveau Centre universitaire Lovanium, il est clair pour son biographe que «*l'enseignement universitaire n'a guère retenu son attention*»<sup>673</sup>.

Sa pensée, souvent si critique, est empreinte de paternalisme. Y sont toujours présentes les notions de tutelle légitime, de devoir colonial, et présente l'image d'un Congo lié à la Belgique par des liens filiaux. Son patriotisme intègre au moins implicitement le respect au Roi-Souverain, Léopold II. Et ce n'est pas là son moindre paradoxe, car la plupart de ses textes reviennent à reprocher aux Héritiers d'être restés trop léopoldiens, de ne penser qu'au profit.

Et sa foi dans le rôle salvateur de la Belgique est indéracinable : «*Le monde indigène est au carrefour de son destin. De lui-même, le Noir ne prendra pas la bonne route. Il pourrait planter des palmiers; mais il ne plantera pas de palmiers. Nous lui donnerons des graines, mais il ne les mettra pas en terre. Nous sommes prêts à lui enseigner la culture, mais il n'est pas disposé à écouter nos leçons. S'il doit être sauvé, il ne le sera que par nous : à*

---

<sup>671</sup> *Etapas...* p. 83

<sup>672</sup> *Idem*, p. 212,

<sup>673</sup> Vanderlinden p. 644

nous de le prendre par la main»<sup>674</sup> » .

Ces paroles ont été très applaudies à Léopoldville le 5 juillet 1946. Dans l'assistance : les représentants d'associations d'anciens étudiants diplômés des universités belges, des fonctionnaires, des magistrats, des officiers, des hommes d'affaires, des missionnaires. Et vingt à trente mille Africains...

Jacques Vanderlinden a intitulé sa biographie de Pierre Ryckmans : *Coloniser dans l'honneur*. Si cette formule signifie que Ryckmans a accompli sa mission de gouverneur-général en respectant sa conscience de patriote et de croyant, elle exprime une évidence. Cela n'évacue pas les contradictions entre colonisation et respect des peuples colonisés, contradictions que PR et son biographe ont eux-mêmes perçues.

Ainsi Pierre Ryckmans écrit-il à son épouse et confidente : « *On est engagé dans une politique que je n'approuve pas* » ; et évoque-t-il dans le même courrier « *les erreurs de notre politique que je suis impuissant à rectifier* »<sup>675</sup> . Ainsi son biographe observe-t-il que Pierre Ryckmans « *va défendre aux Nations Unies une politique qui ne serait pas la sienne s'il était aux commandes* ». Pour Jacques Vanderlinden il est clair que Ryckmans « *est conscient d'être au service d'un système injuste, le système colonial* ». Il ajoute que néanmoins « *tout son comportement contribue à donner l'image d'un juste* »<sup>676</sup>. Image d'un juste, oui, qui ressortit au registre moral.

En fin de compte, les propositions les plus innovantes de Pierre Ryckmans - investir à long terme, restructurer fondamentalement le budget de la colonie au profit des Congolais, promouvoir le paysannat indigène - n'ont pas été admises et on ne s'en étonnera pas. Parce que ces objectifs mettaient en cause de puissants intérêts financiers, parce qu'ils bouscullaient des certitudes patriotiques (« *l'exception belge*»), parce que le pouvoir de décision se trouvait à Bruxelles et pas à Léopoldville, ces objectifs n'étaient pas à la portée d'un gouverneur-général. On retrouve encore une fois la Charte coloniale !

Il ne faudrait toutefois pas faire de ce texte – ou, par là, de la Commission des XVII, qui l'a rédigé – un bouc émissaire trop commode. Comme on l'a vu, le « tout à Bruxelles » était lié avant tout à la méfiance qu'inspirait Léopold II, dont nul ne pouvait prévoir la fin si prochaine. Certes, les XVII n'auraient sans doute pas considéré – en tous cas pas dans leur majorité - que le fait, pour leur projet, d'être favorable aux milieux d'affaires était un défaut ou une objection. C'est tout ! Leur regard n'était pas braqué sur la Société Générale, mais sur le Palais du Roi ! Ce sont les Héritiers qui, par la suite, ont tenu à conserver ce système si commode.

Les responsabilités majeures de l'immobilisme colonial belge pèsent bien davantage sur les ministres qui ont détenu le portefeuille des Colonies de 1934 à 1959, à savoir les catholiques Rubbens, De Vleeshouwer, De Bruyne, Wigny, Dequae, et finalement Van Hemelrijk et De Schryver ainsi que les libéraux Godding et Buisseret. La distance qui séparait ces ministres des groupes financiers et industriels maîtres du Congo était, dans l'ensemble, extrêmement ténue. Quant à ce qu'il est convenu d'appeler « la Cour », monarques successifs et leur entourage, on sait (de mieux en mieux) que, de Léopold II à Baudouin, en passant par Léopold III, son influence a été constante, considérable et rarement transparente.

Pierre Ryckmans a beaucoup réfléchi aux mécanismes et aux outils de la colonisation. Il a étudié avec soin les situations concrètes dans l'immense territoire qu'il avait à administrer. Il n'en reste pas moins que son approche de ces problèmes a été surtout - et pourquoi s'en étonner ? - celle d'un juriste et d'un haut fonctionnaire, né en 1891 dans un milieu déterminé, allergique à une réflexion politique sur le système colonial lui-même et ses

---

<sup>674</sup> *Etapas...* p 139

<sup>675</sup> Vanderlinden, p. 639

<sup>676</sup> Idem, p. 606

liens avec le système capitaliste : éducation, carrière et puis guerre froide l'en ont empêché. Lui qui estimait (dans *La politique coloniale*) avoir « l'obligation stricte de garantir aux indigènes une somme de bienfaits telle que les maux inhérents à l'occupation européenne soient largement compensés » n'a pas vu, en dépit de nombreux avertissements, que pour les Africains le bienfait essentiel était - à partir d'un certain stade - la fin de l'occupation européenne. Il est cependant remarquable qu'il ait reconnu explicitement le fait de l'occupation étrangère et qu'il ait voulu que les hommes soient « plus hommes ». C'est bien sur le plan moral que se situe la singularité de celui qui voulut dominer pour servir, mais qui n'avait pas les moyens de ses objectifs. Le courage de l'homme de terrain, la rigueur de certaines analyses socioéconomiques, la générosité de certaines propositions, la vivacité de son style, se situent à contre-courant des certitudes qui étaient les siennes sur l'avenir du Congo. Des certitudes fondamentalement conservatrices.

« *Les jours du colonialisme sont révolus; l'œuvre coloniale va connaître ses plus beaux jours...* ». Les écrits et les discours de Ryckmans abondent en formules de ce genre, trop évidemment contradictoires pour que ce paradoxe soit un simple effet de style. De telles formules ne peuvent avoir de sens que si « colonialisme » et « œuvre coloniale » désignent des réalités différentes et contradictoires, à tout le moins par quelque aspect fondamental.

Le conservatisme de Ryckmans, son patriotisme et sa foi religieuse l'empêchaient d'être anticolonialiste et son respect de la loi le maintenait dans la soumission aux ukases de Bruxelles qui était la seule attitude que la Charte permît aux Gouverneurs de la Colonie. Et la colonisation elle-même est un fait auquel il ne peut rien : Léopold II est devenu le Souverain de l'EIC six ans avant sa naissance. Comme avant lui d'autres juristes, ceux de la Commission de 1904, il considère que « *Ces opérations (de conquête) ont constitué, en réalité, des faits ... que nous n'avons pas à apprécier...* »<sup>677</sup>. L'existence de la colonie est un fait : les Belges dominent un certain territoire africain. Cela étant, leur honneur national leur impose de dominer pour le bien des indigènes (l'œuvre coloniale) et non pour abuser des occasions de profit. On est une fois de plus devant la condamnation de la mauvaise colonisation au nom de la bonne.

Ajoutons que Rijckmans qui, malgré sa haute position, a pu faire assez peu de choses, par comparaison avec ses innombrables suggestions et recommandations non suivies, illustre aussi fort bien que le système mis en place à la reprise verrouillait fort efficacement toute possibilité d'anticolonialisme, ou même de colonialisme critique. La centralisation à Bruxelles, entre les mains d'un nombre très restreints d'individus, de tout le pouvoir réel, y pourvoyait.

Toutes les critiques de Ryckmans montrent que les Héritiers n'ont en rien tourné le dos au système léopoldien.

---

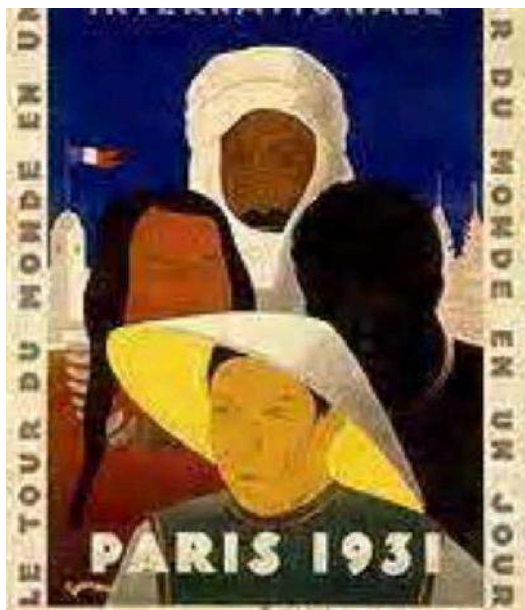
<sup>677</sup> Rapport de la Commission... page 63

## Le Congo en vitrine - Deuxième tableau :

Les « world's fairs » qui suivirent celle de 1900 (il y en eut de de 1910 à 1935) se tinrent avec la participation du « Congo belge » et non plus de l'EIC, et elles s'inscrivaient dans un contexte fondamentalement différent.

Nous sommes à l'heure du colonialisme triomphant - ses assises les plus spectaculaires se tinrent en 1931, avec l'exposition Lyautey, la grande « Coloniale » de Vincennes. Le fait même de la colonisation n'est plus à justifier.

## Le Triomphe de l'Homme Blanc



L'expansion coloniale se présente à la fois comme une nécessité économique et comme un clair devoir de solidarité humaine. Les expositions universelles deviennent alors de grandes manifestations d'autosatisfaction. Leurs départements coloniaux font ressortir toutes les composantes - économiques, sociales, politiques - de l'activité colonisatrice et démontrent les bienfaits du colonialisme en général.

Cet apogée colonial s'inscrivait dans un contexte, déjà ancien, de foi indestructible en l'universalité du progrès et de conviction de la supériorité de la civilisation occidentale, de la race blanche. On était convaincu que les progrès du commerce étaient ceux de la civilisation elle-même. L'Europe interprétait sa supériorité comme une mission, celle d'ouvrir le monde extra-européen et de lui apporter sa civilisation. Coloniser, c'était apporter le bien-être. On parlait d'un « colonialisme éthique », vision hautement morale de l'impérialisme.

C'est dans cet état d'esprit pour le moins optimiste que le Congo (devenu belge en 1908), et ensuite le Ruanda et l'Urundi furent exhibés dans des expositions présentées comme des « actes de foi » ou des « certitudes de triomphe pour l'avenir ». La mise en valeur du territoire africain, son importance dans la vie économique de la métropole d'une part, le développement spirituel et matériel des populations indigènes d'autre part, tout cela formait comme les deux panneaux complémentaires d'un dyptique, tendant à montrer que la colonisation était un jeu d'où tout le monde sortait gagnant (la métropole s'enrichit, les indigènes se civilisent et vivent mieux) et tout cela devait donc être retracé avec faste.

Mis en place par la Belgique, le cadre administratif (législation, administration locale)... assurait la stabilité indispensable au développement économique des colonies. Le compartiment commercial d'une exposition congolaise (soit environ la moitié de la surface utile) devait montrer, de façon tangible, le grenier d'abondance que le Congo pouvait devenir pour la Belgique enfermée dans des frontières trop étroites. Au-delà d'une accumulation d'échantillons, il y avait bien sûr la volonté de marquer le rôle des colonies dans la vie économique métropolitaine : apport de matières premières (or, diamant, cuivre, symboles évidents de prospérité), création de nouvelles industries en métropole, constitution de nouveaux débouchés. Avec des slogans du genre « *Belges, achetez congolais !* », la propagande à caractère économique prenait, dans les expositions, l'allure d'une vaste campagne de publicité.

L'œuvre civilisatrice alliait l'action matérielle à l'action spirituelle. L'hygiène (« *de vrais miracles ont été accomplis !* ») et l'éducation, par exemple, formaient un tout dans le développement des conditions de vie de l'indigène, ce dernier phénomène constituant, par ailleurs, une solution pour le développement des exportations belges en Afrique. Tout se tenait. La colonisation, action économique et sociale, était une œuvre de collaboration parfaite.

Œuvre nationale également. On sait que la colonisation belge en Afrique n'a pas été l'apanage d'un Etat typiquement impérialiste, mais bien une œuvre de collaboration étroite entre les pouvoirs publics, les grandes sociétés privées à capitaux belges et les missions. Tout naturellement, ce phénomène (on parle de « bloc colonial ») influença l'organisation d'une section coloniale belge dans les expositions du XX<sup>ème</sup> siècle. On prit l'habitude de présenter en trois volets interactifs l'action de l'Etat, l'œuvre missionnaire et les résultats obtenus par l'initiative privée.

Allier mise en valeur du pays et développement matériel et moral des populations devait rassurer la bonne conscience métropolitaine. Les responsables du bloc colonial ont longtemps pu présenter comme unique voie de progrès une colonisation réalisée par les « trois C » = « Civilisation, Christianisme et Commerce »

L'impact des expositions coloniales se reflète dans les chiffres imposants du nombre de visiteurs: l'Exposition coloniale internationale de Paris attira en 1931 plus de 36 millions de visiteurs — dont 900.000 Belges venus exprès à Paris pour visiter l'exposition car elle montrait entre autres une importante section consacrée au Congo —, celle de Bruxelles-Tervueren, en 1897, consacrée uniquement à l'Etat Indépendant du Congo, 1,8 million (L'exposition coloniale de Tervueren était la « section coloniale » de l'expo universelle de Bruxelles. Celle-ci attira 8 millions de visiteurs en 6 mois !), les deux expositions coloniales de Marseille en 1906 et 1922, respectivement 3 et 4 millions, la section de l'Etat Indépendant du Congo présentée à l'exposition universelle d'Anvers en 1894, plus d'un million, et les sections coloniales des expositions universelles, selon les estimations, entre 4 et 25 millions de visiteurs.

Pour répondre aux besoins et aux attentes d'un aussi vaste public, les expositions coloniales ont recouru à un ensemble de moyens que sans doute nous n'hésiterions pas, aujourd'hui, à qualifier de « multimédia ». En effet, elles mirent en place des types de signes et de médias très différents, allant du simple étalage d'objets (produits coloniaux, objets d'artisanat, masques) à la mise en scène de « villages indigènes », de pièces de théâtre et de ballet, en passant par l'exhibition d'animaux et de plantes, par l'exposition de photos, de tableaux et de dioramas, et par la projection de films.

La section belge de l'Exposition coloniale internationale de Paris montra ainsi en 1931, au centre du hall principal, pas moins de cinq dioramas lumineux, dont le plus grand représentait « *un immense paysage de Kivu et des monts Virunga* » et les quatre autres « *les principales villes de la colonie belge* » ainsi que « *des scènes émouvantes de l'assistance pratiquée par les Belges dans le centre africain* »<sup>678</sup>.

En même temps, les expositions coloniales se firent les sources, les pourvoyeuses de discours sur l'espace colonial. Elles suscitèrent la publication non seulement de guides pour les visiteurs, souvent édités à des tirages considérables malgré leur prix élevé et leur volume (celui de Tervueren de 1897 par exemple fut tiré à 50.000 exemplaires), mais également de très nombreux articles de journaux, des numéros spéciaux de grands périodiques comme « *Le Temps* » et « *L'Illustration* » en France, ou « *Le Petit Bleu* » et « *Le Soir* » en Belgique. (Nous savons que, en ce qui concerne ces derniers « Le Fonds des Reptiles » était passé par là !).

---

<sup>678</sup> *Exposition coloniale internationale de Paris, Commissariat général. Les section étrangères*, Paris, Imprimerie nationale, 1933, LVII, chapitre I: «Objet, caractère et portée de la participation belge», pp.5-80, ici p.51.



Elles donnèrent en particulier un essor considérable à la littérature coloniale, présente dans les expositions coloniales d'Anvers en 1930 et de Paris en 1931 à travers une exposition spéciale. Le Musée du Livre de Bruxelles réunit ainsi, à l'occasion de l'exposition de Paris en 1931, où la littérature belge fut présentée avec un stand, « *pour la première fois [...] une centaine de publications choisies, qui, dans leur ensemble significatif, résument l'influence de notre activité colonisatrice sur des écrivains non seulement nationaux, mais étrangers* »<sup>679</sup>, et plus largement, de nombreuses publications d'ordre littéraire, ethnographique et politique.

Enfin, l'impact des expositions coloniales se prolongea dans la création artistique : non seulement à travers les multiples tableaux et peintures exposés, mais également dans les formes de « réception productive » d'objets artistiques ou de mises en scène qu'elles firent naître: l'intérêt des surréalistes, et en particulier d'Antonin Artaud, pour le théâtre balinais, la fascination de Gauguin pour Tahiti et les formes artistiques de l'espace culturel du Pacifique, ou l'influence de l'art africain sur la peinture et la sculpture modernes, entre autres l'œuvre de Picasso, de Braque et de Matisse, sont autant d'exemples de ce processus déclenché par les expositions coloniales<sup>680</sup>.

Loin de constituer uniquement des spectacles exotiques, les expositions coloniales se voulaient d'abord, et essentiellement, des manifestations présentant l'inventaire de l'espace colonial des différentes nations européennes : un inventaire à la fois géographique, biologique (faune et flore), économique (produits et ressources naturelles), politique (formes d'administration) et culturel, se proposant de montrer les sociétés exposées non pas dans un passé figé, mais au contraire dans un devenir historique, propulsées par la conquête coloniale et le processus de civilisation.

Les colonies africaines pesèrent non seulement, pour la France et plus encore pour la Belgique, par leur poids démographique et leurs potentialités économiques, mais elles étaient susceptibles, plus qu'aucune autre partie de l'espace colonial, d'illustrer la trajectoire parcourue depuis le début de la colonisation.

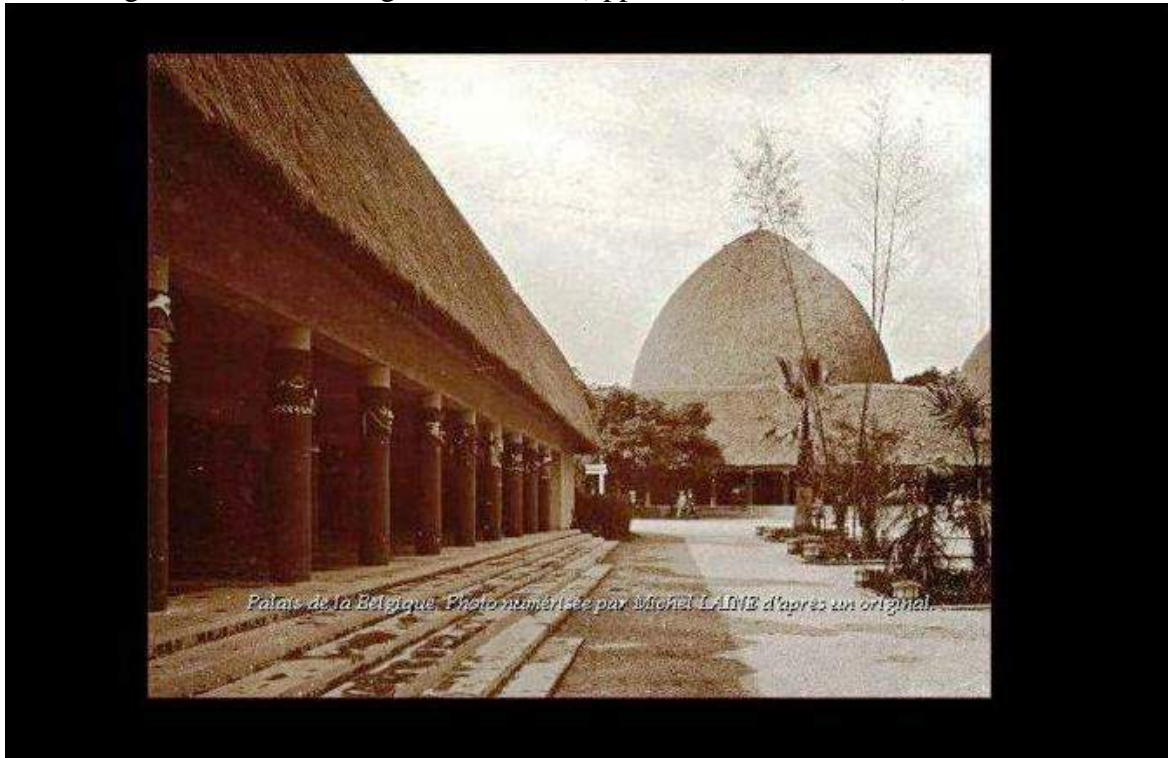
Dans l'esprit du temps, « civilisation » ne s'emploie qu'au singulier, et il s'agit toujours de la civilisation européenne. Hors de celle-ci, il n'est que des barbares. Toutefois, ces derniers peuvent l'être plus ou moins. Les Indochinois ou les Maghrébins avaient tout de même certaines formes de civilisation avant l'arrivée des colonisateurs. (Pour démontrer leur infériorité et leur inhumanité on aura recours à un « musée des horreurs » assez similaire, tout compte fait, à celui qu'on utilisera pour l'Afrique : cruauté des Asiatiques – les « supplices chinoisés »- fourberie des Arabes, débordements sensuels des harems et de la polygamie. Le char de Jaggernaut et le bûcher des veuves font pendant au cannibalisme). En Afrique, l'on n'a pas affaire à une « civilisation inférieure » mais au zéro absolu, à l'absence de civilisation. Le contraste sera donc plus éclatant entre toute réalisation et « les ténèbres de la barbarie ».

---

<sup>679</sup> *Exposition coloniale de 1931*, t.VII, p.42

<sup>680</sup> Peut-être faudrait-il ranger aussi parmi les « retombées artistiques » de ce expos des prises de conscience come celle qu'expriment, en 1931 André Breton, Paul Eluard, Aragon, Maxime Alexandre... « *Ne visitez pas l'Exposition Coloniale A la veille du 1 er mai 1931 et à l'avant-veille de l'inauguration de l'Exposition Coloniale, l'étudiant indochinois Tao est enlevé par la police française(...) L'opinion mondiale s'est émue en vain du sort des deux condamnés à mort Sacco et Vanzetti. Tao, livré à l'arbitraire de la justice militaire et la justice des mandarins, nous n'avons plus aucune garantie pour sa vie. Ce joli levé de rideau était bien celui qu'il fallait, en 1931, à l'exposition de Vincennes. L'idée du brigandage colonial ( le mot était brillant et à peine assez fort), cette idée, qui date du XIXè siècle est de celle qui n'ont pas fait leur chemin. On s'est servi de l'argent qu'on avait en trop pour envoyer en Afrique, en Asie, des navires, des pelles, des pioches, grâce auxquels il y a enfin là-bas, de quoi travailler pour un salaire et cet argent, on le représente volontiers comme un don fait aux indigènes. Il est donc naturel, prétend-on, que le travail de ces millions de nouveaux esclaves nous ait donné les monceaux d'or qui sont en réserve dans les caves de la Banque de France. Mais, que ces hommes dont nous distinguons ne serait-ce que notre qualité de blancs, nous qui disons hommes de couleur, nous sommes sans couleur, aient été tenus, par la seule puissance de la métallurgie européenne, en 1914, de ce faire crever la peau pour un très bas monument funéraire collectif – c'était d'ailleurs, si nous ne nous trompons pas, une idée française, cela répondait à un calcul français – voilà qui nous permet d'inaugurer, nous aussi, à notre manière, l'Exposition Coloniales. »*

L'attrait exotique s'imbriquait ainsi étroitement dans une série d'intérêts pragmatiques, économiques surtout, d'une part, et dans un ensemble d'objectifs idéologiques, d'autre part: celui de donner une «leçon de choses» en matière coloniale aux Métropolitains, expression employée aussi bien par les publications officielles des expositions coloniales françaises de 1889, de 1900 et de 1906, que par celles de l'exposition belge de Bruxelles-Tervueren en 1897. L'analyse tant de la mise en scène de l'espace colonial, à travers le déplacement des hommes et des objets, que de discours y relatifs, montre que cette « leçon de choses » — également appelée « leçon d'énergie » ou « leçon d'humanité » par certains auteurs — avait une dimension foncièrement identitaire, celle de donner sens à des concepts idéologiques fondamentaux de l'époque, comme « progrès » (opposé à « torpeur », « léthargie » ou « obscurantisme »), « civilisation supérieure » (opposée à « primitivisme »), « esprit national », « grandeur » et « énergie nationale » (opposés à « décadence »).



### **Le pavillon du Congo Belge/Ruanda/Urundi à l'expo de 1931**

L'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931 marque l'apogée même des expositions coloniales. Elle était gigantesque, et ne concernait plus, cette fois, QUE la colonisation.

La mise en scène du Congo Belge à cette manifestation permet de cerner de plus près les formes et les enjeux de l'image de l'Afrique présentée à travers ce dispositif complexe de discours. Le Congo Belge se manifesta, en effet, à travers trois pavillons sous forme de huttes surdimensionnées et regroupées, selon le guide officiel de l'exposition, en « *un ensemble pittoresque et harmonieux, dominé par le ton doré de larges toits de chaume, alternant avec le rouge vif dont étaient recouverts les murs extérieurs des bâtisses, parfaitement évocateur de la couleur locale congolaise* »<sup>681</sup>.

L'étalage des objets exposés embrassait aussi bien des échantillons de la flore congolaise, des défenses d'ivoire, des instruments de musique congolais « *primitifs et rares* »<sup>682</sup>, et « *diverses collections d'objets à usage colonial, mallettes, cantines, ustensiles,*

<sup>681</sup>.ibidem

<sup>682</sup> Idem., p.51.

*meubles démontables* »<sup>683</sup>, qu'un avion trimoteur de la compagnie Sabena assurant les liaisons aériennes au Congo.

La présentation du Congo Belge dans cet ensemble architectural, dont la facture même était censée refléter le « *caractère primitif des peuplades qui l'habitent* »<sup>684</sup>, se trouva prolongé par la mise en place de nombreux supports à intention pédagogique : des maquettes (représentant, par exemple, des centres d'exploitation de la Compagnie Géomines, société productrice d'étain); des toiles (comme celle, immense, due au peintre Lanthoine, montrant « *le fleuve Congo, le port dans le fond* »<sup>685</sup>); des dioramas présentant des paysages congolais et des réalisations d'installations belges (projets d'urbanisation, gares, rails); des photos; des « *panneaux bien tracés, des graphiques d'une grande clarté exprimant à souhait, en une synthèse complète, les résultats du commerce congolais* »<sup>686</sup>. Enfin, et c'était là le « clou » du pavillon, avait lieu la projection d'un film. Celui-ci montrait le déroulement d'un voyage automobile à travers les installations très étendues de l'Union Minière du Haut Katanga.

« *Le spectateur y avait l'illusion* », expliqua le texte du guide officiel<sup>687</sup>, « *d'accomplir une longue randonnée en automobile, et il voyait successivement les paysages, les mines, les chemins de fer et les usines du Katanga.*

« *Le voyage durait un bon quart d'heure. Ce panorama mouvant fut sans conteste l'une des plus grosses attractions de la Section belge* ».

Au lieu de présenter ainsi un monde enfermé dans une immobilité exotique, la section belge de l'Exposition coloniale internationale de 1931 mit au contraire en scène une société et un espace en mutation, un vaste « territoire fermé, il y a un demi-siècle encore, à toute pénétration européenne », mais « animé » désormais, selon l'expression même du texte du guide officiel, à travers un « effort magnifique », « d'une vie civilisatrice »<sup>688</sup>.

Il est désormais moins question de l'immobilité (supposée) du « Continent Mystérieux », que du mouvement et du dynamisme, présenté bien sûr comme un progrès amené par la colonisation. Et de même que l'immobilité succède au mouvement, le charme exotique du lointain fait place à la recherche d'un sentiment de proximité.

La distance entre la Métropole et la colonie lointaine présentée aux vues et à la curiosité du spectateur-visiteur, se trouva en outre réduite par le simulacre de l'expérience vécue : la randonnée simulée en automobile à travers le Katanga, la reconstitution fidèle de bars congolais, portant les noms de « *Bar Matadi* » et de « *Crèmerie de Boma* », aux toits recouverts de chaume, et la présence d'artisans congolais visèrent en définitive à réduire, par l'illusion d'une expérience immédiate et directe, la distance inscrite dans les médias de l'image fixe et de l'écrit.

### **Evolution de la « figuration africaine »**

La présence d'artisans africains et en particulier la mise en scène, au sein des expositions coloniales françaises et belges entre 1889 et 1931, d'un village africain répondaient, indéniablement, à un désir d'authenticité. Montrer et rapprocher ne concerne pas seulement un pays mais aussi ses habitants, et l'évolution que nous venons de décrire concerne donc aussi la présence physique d'Africains à ces expositions. Cela rencontrait un désir du public — qui regrettait beaucoup la disparition du village africain, au profit de la seule présence d'artisans, à l'exposition universelle de Bruxelles en 1935 — d'observer, de voir de près, dans leur vie quotidienne, des hommes du continent noir.

---

<sup>683</sup> Idem., p.56.

<sup>684</sup> Ibidem.

<sup>685</sup> Ibidem

<sup>686</sup> Idem., p.52

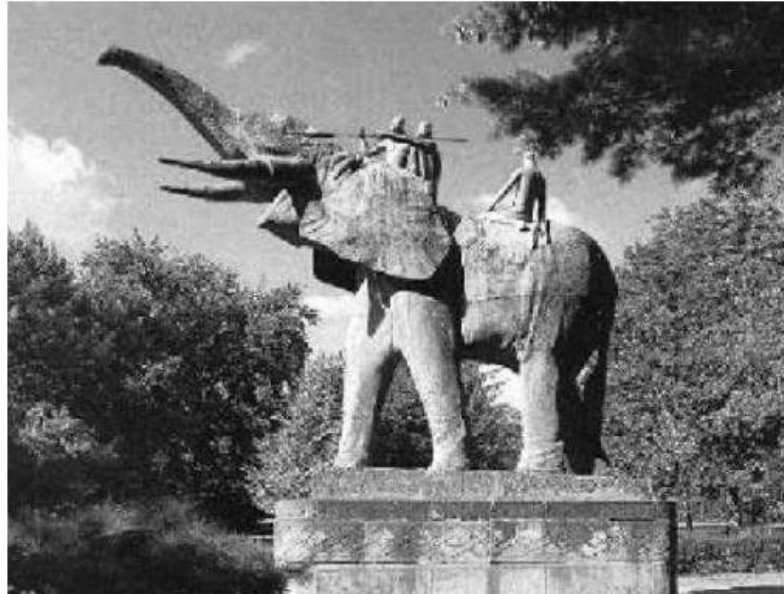
<sup>687</sup> Idem., p.53.

<sup>688</sup> Idem., p.80

À l'exposition coloniale belge de Tervueren en 1897, le village des Congolais avait, en effet, constitué une des attractions majeures et avait été extrêmement populaire... mais plusieurs Congolais y avaient laissé la vie.

Un horizon d'attente du public et une mise en scène comparables se montrent dans les expositions coloniales à Rouen en 1896, à Marseille en 1922, à Gand en 1913, à Paris en 1899, en 1900 et en 1931, et à Strasbourg en 1924.

Tervueren, dont nous reparlerons dans un instant, réunit d'ailleurs des souvenirs monumentaux de plusieurs expositions coloniales : le bâtiment même du Musée, mais aussi la statue monumentale d'éléphant qui aujourd'hui fait face au musée Africain de Tervuren. Elle est l'œuvre du sculpteur animalier Albéric Collin. Elle représente un éléphant surmonté par quatre guerriers congolais et était située en 1935 devant le palais du Congo Belge



Quel fut le rôle de l'Africain dans ces expositions coloniales considérées par beaucoup de visiteurs avant tout comme des centres d'exotisme et d'évasion à peu de frais ? Un rôle restreint, c'est le moins qu'on puisse dire.

Rarement présent par lui-même (en chair et en os, par le biais de villages indigènes ou de détachements d'élite de la Force Publique, sous la forme de mannequins dans des caravanes de porteurs indigènes), on l'a longtemps exhibé comme une curiosité ethnographique. Les produits de la petite industrie congolaise, par exemple, en vente dans plusieurs expositions, relevaient plus de l'artisanat que d'une véritable production industrielle. Le Congo économique était bel et bien une œuvre du capitalisme occidental. Autre exemple, l'architecture des pavillons d'exposition. Inspirée, au sens le plus large, des traditions africaines (les assemblages hétéroclites du « kitsch colonial » de l'entre-deux-guerres), elle tendait à révéler le sens de la colonisation belge. Celle-ci n'avait pas détruit le cadre de la vie locale, mais s'attachait, au contraire, à conserver et à enrichir le patrimoine traditionnel. Car enfin, « *le Congo, tout de même, est le pays des Congolais !* »<sup>689</sup>.

L'Africain était cependant bien présent lorsqu'il s'agissait de glorifier l'œuvre civilisatrice de la Belgique en Afrique. Le colonialisme éthique avait formulé la profession de foi du colonisateur moderne les richesses produites en Afrique devaient enrichir la métropole, mais également être mises au service du bien-être indigène. Malgré l'engouement du public, le « village noir », comme élément majeur de la mise en scène des expositions coloniales,

---

<sup>689</sup> G.-D. Périer, 1935

souleva, pour les organisateurs, des problèmes et des contradictions: à Tervueren en 1897 où 7 des 65 Africains formant le village africain périrent de maladie, les responsables de l'exposition coloniale se virent confrontés à des critiques virulentes allant jusqu'aux reproches d'inhumanité et de barbarie. Les expositions universelles, ces grands événements festifs témoignent en tous temps de ce qui faisait l'essence de leur époque, elles démontrent parfois aussi que leur époque était cruelle voire inhumaine.

Désormais, les « villages » seront une forme mineure de l'exhibition. On présente les populations de l'Empire aux côtés de pavillons vantant les ressources des divers pays, de scènes de spectacles et de restaurants. Le mode de vie, les vêtements, les danses et les techniques artisanales servent désormais à souligner la prétendue infériorité culturelle des peuples colonisés et justifient la mission civilisatrice des nations européennes.

Les « aspects pittoresques » sont exclus petit à petit. À la mise en scène ethnographique se substitua ainsi, à partir de 1922, mais surtout dans les années trente, la présence des seuls artisans africains susceptibles de démontrer les progrès de l'artisanat traditionnel dans l'impulsion de l'économie coloniale. À l'exposition de Bruxelles, dans la section consacrée au Congo Belge, furent montrés en 1935, pour la première fois, des cahiers d'écoliers congolais, susceptibles de « rivaliser comme tenue avec ceux des meilleurs élèves des écoles européennes »<sup>690</sup>. Rédigés en langue française et soigneusement tenus, ils étaient destinés à montrer au grand jour la capacité d'évolution intellectuelle des populations centrafricaines. La mise en scène des villages indigènes, où les habitants africains avaient en définitive un rôle de « figurants authentiques », fit enfin place, à partir des années trente, à la prise de parole des colonisés dans les expositions coloniales mêmes : la prise de parole d'anciens tirailleurs, d'enseignants, d'étudiants et de chefs de cantons africains, invités en France et en Belgique pour connaître la Métropole et témoigner, dans le cadre des expositions coloniales, de l'œuvre civilisatrice accomplie

La différence essentielle entre les rhétoriques française et belge des expositions coloniales résida, sans aucun doute, dans une « nationalisation » de l'effort civilisateur par le discours français. Si l'on trouve, en effet, dans les guides officiels et les articles de presse relatifs à la participation belge en règle générale soit (et plutôt deux et même quatre fois qu'une !) l'évocation du mérite personnel de Léopold II, soit la référence à « l'œuvre civilisatrice commune » impliquant l'abolition de la traite et la lutte contre le cannibalisme et les sacrifices humains », c'est-à-dire soutenue par toutes les puissances européennes présentes en Afrique noire, on relève dans les documents français de très nombreux exemples soulignant une « mission civilisatrice » nationale propre à la France, qui est absente du côté belge.

Il serait bien sûr trop facile d'ironiser sur le chauvinisme français et de décerner, en toute modestie, la palme de la modération à la Belgique, en plus des nombreuses médailles coloniales dont, en l'occurrence, elle estime déjà devoir se parer. Outre une différence de tempérament, il y a là tout simplement la reconnaissance d'un fait : le Congo n'a dû son existence qu'à un consensus international (l'Acte de Berlin), et la Belgique l'a repris avec ce même consensus. Là où la France, nation encore puissante, met en avant son œuvre originale, la petite Belgique souligne au contraire sa participation à un effort collectif des nations civilisées.

La volonté de contraste entre un « passé barbare » et « un heureux avenir colonial » se retrouve dans les sculptures de la rotonde, au Musée de Tervueren. Le décor de ce hall prestigieux traduit avec emphase l'esprit qui régnait en Europe au début du 20<sup>e</sup> siècle, les pensées que suscitait alors le sujet colonial. C'est ainsi que les statues ornant les niches

---

<sup>690</sup> Rapport général du Commissaire Général du Gouvernement, Bruxelles, s.d. [...], 3 vols., dact., d'après DEULALLE (Ph.), op.cit., p.254.

répondaient à une volonté de dégager une image positive de la politique coloniale belge. Comme c'est souvent le cas dans la propagande coloniale, ce message est articulé, dans plusieurs œuvres, en terme de « avant/après », hier/aujourd'hui »...

« *La Belgique apportant la civilisation au Congo* », œuvre d'Arsène Matton (1873-1953) représente un prêtre blanc qui, étirant bien la tête et les épaules, domine littéralement un « indigène » à moitié nu et à l'allure enfantine. Par un jeu de proportions faussées, l'Africain lève les yeux vers son bienfaiteur, qui dispense civilisation et religion au 'continent noir'.

Les autres statues de la série, qui ont pour thème « *L'esclavage* », « *La Belgique apportant le bien-être au Congo* » et « *La Belgique apportant la sécurité au Congo* », soulignent les aspirations philanthropiques de l'œuvre coloniale.



« *L'esclavage* » reprend les mêmes procédés que « *La civilisation...* », pour surdimensionner l'Arabe comme on l'avait fait pour le prêtre et infantiliser l'indigène, cette fois bien sûr terrorisé. Les statues décorant les niches de la rotonde ont été commandées auprès d'artistes belges entre 1910 et 1922 par le ministère des Colonies, pour ce qui était alors le Musée du Congo Belge.

Une autre œuvre mérite une attention particulière. "L'homme-léopard" est un groupe sculptural qui a été réalisé, en 1913, par le sculpteur Paul Wissart, à la demande expresse du ministère des Colonies. Ce plâtre représente un Anyoto - ou homme-léopard - penché sur un homme endormi. A propos des scènes de 'l'homme-léopard' qui apparaissent dans son album 'Tintin au Congo', on peut imaginer sans trop d'audace qu'Hergé se sera inspiré de la statue du Musée... Et la statue n'a pas fini d'inspirer les artistes : c'est ainsi que Chéri Samba, peintre populaire congolais, a

construit une de ses toiles colorées autour du thème de l'homme-léopard.

Des meurtres rituels étaient effectivement commis par des hommes-léopards, mais il s'agissait d'un fait isolé, limité à la société secrète Mambela, du peuple Bali du Nord-Est du Congo.

Au début des années trente, des rumeurs laissaient entendre que des hommes-léopards sévissaient au Congo belge. Déguisés en léopards, ils auraient perpétré des meurtres en série. Ce genre de récit cultivait à souhait le mythe de l' 'indigène sauvage'. Et l'on est amené à se demander pourquoi Jules Renkin a voulu que soit perpétuée précisément cette façon-là d'envisager ses « administrés ».

Il faut noter au passage qu'un thème très récurrent, voire redondant de toutes les publications coloniales (et ceci comprend et les publications hors-expositions, et les publications missionnaires) est la RAPIDITE. (Laquelle, dans les publications



ecclésiastiques, deviendra même volontiers « miraculeuse »). De Léopold II à 1960, tout ce qui se publie y insiste. Il semble impossible ou incorrect d'écrire « *Nous avons créé X kilomètres de routes...* ». Le style « politiquement correct » consiste à écrire « *Nous avons DEJA créé X kilomètres de routes...* », ce qui sous-entend quelque chose comme « Ne faut-il pas être vraiment bienfaisants pour avoir créé X kilomètres de routes en si peu de temps ? ».

A côté d'une fierté légitime (car un certain nombre de réalisations, en particulier de génie civil, relevèrent réellement de l'exploit) et d'une certaine gloriole patriotique (la période coloniale se situe pour ainsi dire entièrement en des temps très cocardiers), il pourrait y avoir une autre raison à cette galerie de « prodiges », raison qui résiderait dans la particularité de la colonisation belge : elle est non seulement une colonisation de capital, mais une colonisation industrielle.

Dès la fin de la triste période du « caoutchouc rouge », la colonie se tourne entièrement vers l'extraction de divers minerais et les premiers traitements des métaux extraits. Un tel schéma de développement, dans une colonie, n'existe pratiquement nulle part ailleurs, si ce n'est en Afrique australe. L'agriculture de plantation, qui ailleurs est souvent la « vedette » de la production coloniale, ne vient qu'ensuite, et suit même d'assez loin. D'où une urbanisation et une modernisation accélérées, et un contraste brutal avec la vie traditionnelle. Beaucoup plus brutal et visible, en tous cas, que dans des régions vouées au thé, au café et au cacao.

Ce contraste était d'ailleurs voulu. Il faut bien dire que les sociétés traditionnelles étaient peintes sous des couleurs fort sombres, par exemple dans cette page de la publication Bruxelles Exposition que nous avons citée, et où se trouve évoqué, dans les chapitres présentant les « villages indigènes », le prétendu cannibalisme des Bangalas et qui, comme à la lecture de certains récits d'explorateurs, donne l'impression que l'on se saisissait d'une occasion - innocente puisque scientifique, exotique et coloniale - pour satisfaire un goût assez trouble de l'horreur et se donner un frisson délicieux...

Se dessine, derrière ces discours, une conception radicalement différente, projective et à certains égards utopique, des rapports entre la Métropole et les colonies d'outre-mer qui distingua la France des autres puissances coloniales européennes dont la Belgique. Par la mise en scène française des colonies africaines, l'étroite relation avec la Métropole donna à ce projet de civilisation une signification plus nettement nationale. Le catalogue de l'Exposition coloniale belge de Tervueren définit déjà en 1897 le Sénégal, le Soudan, l'Algérie et la Tunisie comme des « *prolongements africains de la France européenne* »<sup>691</sup>.

Le discours français sur les colonies, qui s'amplifia dans le sillage notamment des expositions coloniales de 1922, de 1931 et de 1937, fut imprégné — tout au contraire du discours belge — de la vision d'une unité fondamentale entre la Métropole et les possessions d'outre-mer, unité en germe à l'époque, mais dont la réalisation constituerait, selon la conception de nombreux contemporains, le grand projet national de l'avenir. Des notions comme celles de « *France des cinq parties du monde* », de « *France de 100 millions d'habitants* », de « *Plus Grande France* » et de « *France mondiale* », que l'on peut relever très fréquemment, reflètent à la fois ces rêves et les ambitions qu'ils sous-tendaient.

De 1880 à 1931, les autorités françaises façonnèrent une nouvelle identité nationale fondée sur les valeurs de la République et sur la consolidation de l'empire colonial en Afrique et en Asie. En ce sens, les zoos humains reflètent à la fois l'évolution de la culture populaire et le processus de redéfinition de l'État à la suite de la guerre franco-prussienne. Portées par une double volonté de compensation — celle du déclin démographique et celle de la perte d'influence politique de la France depuis la défaite militaire de 1870<sup>692</sup> —, ces visions d'une

---

<sup>691</sup> Bruxelles et Exposition, art. du Lieutenant Lemaire: «Le Congo à Tervueren». Bruxelles, 1897, p.9.

<sup>692</sup> Le Général Mangin écrira un livre « *La Force Noire* » pour préconiser l'utilisation des troupes africaines dans la « Revanche » à prendre sur l'Allemagne.

« *France des cinq parties du monde* » que mirent en scène les expositions coloniales françaises, revêtirent une indéniable dimension utopique, voire mystique. La période coloniale, en France, coïncide presque exactement avec la III<sup>e</sup> République, laquelle exalte la République et la laïcité jusqu'à en faire un véritable culte. Le projet anthropologique d'éducation des colonisés s'allia ici à l'exaltation quasi missionnaire d'une conception de la nation qui était marquée par des connotations religieuses; cette conception est présente dans nombre de textes officiels relatifs aux expositions coloniales françaises.

Cette idée de quasi fusion entre Métropole et Colonie est absente, à l'époque, du discours colonial belge. L'idée d'une « fusion » dans une « *communauté belgo-congolaise* » ne fut évoquée en Belgique ou au Congo que fort tardivement : dans les années '50, alors qu'il était largement trop tard. Dans l'entre-deux-guerres, on souligne la *possession* du Congo. « *Notre Congo* » est une formule qui revient avec redondance. Mais lorsque l'on parle des « Belges d'Afrique », c'est bien des coloniaux blancs que l'on parle, et non des Congolais !

Il est assez rare, que même les auteurs les plus ardemment patriotes et fervemment coloniaux poussent l'envolée oratoire jusqu'à parler d'une « *Belgique africaine* ». Et si on le fait, c'est à une seule reprise, sur tout un livre, au climax de la plus belle période du chapitre le plus « patriotiquement chaud ». Le « *Notre* » de « *Notre Congo* » marque bien la possession. Une possession dont on est fier et qu'on admire. Mais il s'agit bien de quelque chose que l'on possède. Ce « *notre* » est possessif comme dans « *notre voiture* ». Il sépare autant qu'il réunit, car l'objet que nous possédons, ce n'est pas nous.

La France, d'ailleurs, après s'être engagée dans une voie qui aurait dû la mener, à terme, à considérer tous les ressortissants de ses colonies comme des Français, fit marche arrière dans les années '50 et finit par rétablir des discriminations.

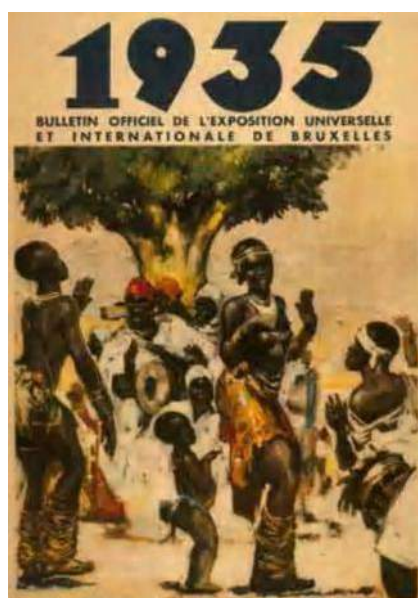
Le Belge n'iront jamais jusque là. Même un homme de qualité, comme Pierre Ryckmans, veut certes « servir », mais estime que pour cela il faut « dominer ».

Nous aurons à reparler, plus loin, de Ryckmans comme GG du temps de guerre, comme représentant de la Belgique à l'ONU et à propos de la « Question de l'Uranium ».

Il lui sera épargné d'assister à l'effondrement de ses certitudes.

Au Congo encore belge, la visite en 1955 du roi Baudouin s'avère triomphale et anesthésiante. Trois ans plus tard, à l'Exposition universelle Bruxelles, un village congolais peuplé d'indigènes fraîchement importés, s'offre à la curiosité du public. Tout va bien.

Le 4 janvier 59, des émeutes éclatent à Léopoldville, annonciatrices de chocs violents que très peu d'acteurs ou d'observateurs avaient prévus, et que Pierre Ryckmans ne connaîtra pas. Il meurt à Bruxelles le 18 février 1959.







## Quelques dernières dates importantes

1926

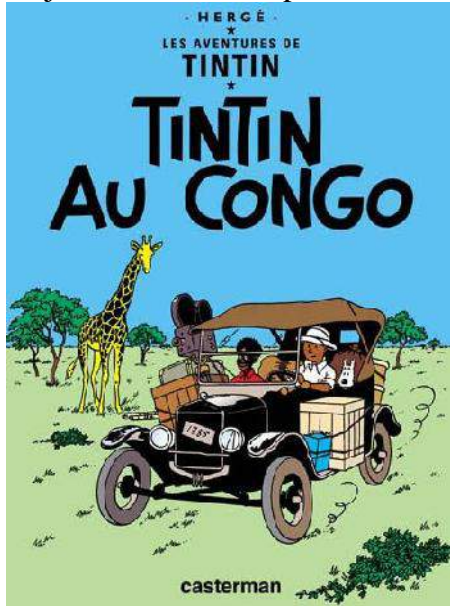
11 février : Ordonnance visant les associations indigènes, contenant la première disposition juridique concernant les « évolués » ;

15 avril : Décret organisant les tribunaux de secteur et de chefferie.

1927, 11 juillet : Inauguration à Léopoldville du « monument du souvenir congolais », à l'instigation de Paul Panda Farnana.

1930

12 janvier : Première parution du « Courrier d'Afrique ».



Première version du « Tintin au Congo » de Hergé ;  
Premières grèves des marins africains.

1931

Des opposants au système des cultures obligatoires détruisent les cultures de coton dans la région de NDENGESE ; la révolte des Pende du Kwango se solde par plus d'un demi-millier de morts parmi les révoltés contre les méthodes de recrutement musclées des Huileries du Congo belge.

1932

Création d'un service de Renseignements, avec une antenne dans chaque province ; la révolte des producteurs de vin de palme dans le KWILU est réprimée (plus de 400 victimes indigènes).

1933

Le nombre des Provinces passe de 4 à 6 ;

1 juillet : Première parution de l'hebdomadaire « La Croix du Congo »

22 décembre : Création d'un « Institut national pour l'Etude agronomique du Congo belge »

1934,

14 septembre : Pierre RYCKMANS, Gouverneur général ; il écrit : « *La colonie a fait appel, pour assurer le service de l'enseignement élémentaire, au dévouement des missions nationales. Avec des subsides très modestes - un peu plus de huit millions - 350.000 petits noirs fréquentent les écoles primaires. Résultat prodigieux, que toutes les colonies nous envient.* »

1937

Début de la construction de camps de relégation et de colonies pénitentiaires.

## Le Bilan des Héritiers...



Ce volume s'est ouvert sur la constatation d'une étrange amnésie. La classe politique belge, qui savait fort bien qu'elle reprenait le Congo parce que la Commission d'Enquête de 1904 avait confirmé le Rapport Casement, que l'on confisquait donc la colonie à celui qui en avait fait un lieu d'horreur, semble brusquement perdre la mémoire et se pose, non plus en réformatrice, mais en continuatrice du Roi Fondateur.

La raison en apparaît très vite : les sociétés belges ne comptent pas changer fondamentalement le Congo. Elles comptent se débarrasser de l'encombrant anachronisme de la royauté absolue et abandonner la production de caoutchouc, qui d'ailleurs ne sera bientôt plus rentable. Mais elles comptent bien que l'Etat sera toujours, comme sous Léopold II, un zélé pourvoyeur de main d'œuvre à bas prix.

Les mécanismes mis en place en 1908 se révèlent efficaces dans ce but. Le contrôle parlementaire est inexistant ou velléitaire. Le contrôle du Conseil Colonial, composé avant tout de vétérans de ce même système décidés à le perpétuer et de représentants du grand capital, ne garantit qu'un fonctionnement axé sur le maximum de profit. Plus qu'une assemblée délibérante, il est un étouffoir pour tout avis marginal ou déviant. L'osmose entre le Ministre des Colonies et les grands intérêts financiers est parfaite. Les protestations resteront lettre morte, même quand elles viendront d'un Gouverneur Général.

La situation des Congolais connaîtra cependant quelques améliorations sous les Héritiers. Mais elles découleront avant tout de changements économiques qui rendront souhaitables – toujours dans le même but de rentabilité – une main d'œuvre plus qualifiée, mieux formée, en même temps que l'accès des indigènes à des postes jusque là occupés par des Blancs. Cette évolution, à tout prendre, est assez semblable à celle de la Belgique et du

reste du monde. Les résultats en furent bénéfiques et bienvenus, mais le changement en lui-même ne découlait en rien d'une volonté de changement ou d'amélioration du sort des Noirs.

Une véritable remise en cause des bases posées par Léopold II n'interviendra qu'après la Seconde Guerre Mondiale. Il put sembler alors que l'on allait vers des changements (non plus vers des adaptations aux évolutions du marché) et vers une autre société coloniale, dont les traits à peine esquissés demeurèrent d'ailleurs toujours fumeux. Il était clair en tous cas que le profit n'en demeurerait pas la seule règle et qu'il ne serait plus réservé à quelques puissants monopoles seulement. La réaction des Héritiers fut un refus bien net, qui conduisit d'abord au maximum d'atermoiements funestes puis à une Indépendance bâclée avec la précipitation la plus inconsidérée.

## Table des matières

Tournant .....	2
<b>Deuxième Partie : Le Temps des Héritiers</b> .....	<b>9</b>
<b>L'Ordre colonial</b> .....	<b>10</b>
Acceptation .....	11
Pas de « grande lessive » .....	12
Résistance religieuse .....	14
Revendications .....	17
« Droit de bienfait » .....	18
« Exception belge » .....	19
Limites .....	20
Ministres, Etat et Souveraineté .....	22
Les Ministres des Colonies .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Catholiques et Libéraux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Poussée de fièvre .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
La décentralisation avortée du Ministre Renkin .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
La guerre 14 - 18 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les choix souvent contestables de Louis Franck .....	22
Réformes de 1920, contrôle des populations et essor économique .....	32
L'agriculture à la traîne .....	33
Administration : le paradoxe .....	34
Le monopole religieux de l'enseignement .....	38
Le régime économique du Congo Belge .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Commerce .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Budget .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Monnaie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Cultures d'exportation et mines .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Occasion manquée .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Le monde bancaire belge dans l'entre-deux-guerres .....	40
La SGB, « championne » des banques mixtes .....	41
Démocratisation .....	41
Première réaction à la Grande Crise : déflation et instabilité .....	45
Collusions entre politique et finance ? <i>Boerenbond</i> et <i>BBT</i> .....	47
1935 : la dévaluation Van Zeeland .....	55
Et si on volait les Congolais ? L'emprunt Mendelsohn .....	56
Le Règne des Ingénieurs .....	58
Un regard du Luxembourg .....	62
Le Fardeau de l'Homme Noir .....	66
Colonisation et racisme .....	66
Colonisation et racisme .....	67
Discours explicite : un manuel de géographie .....	68
Discours implicite et définition de l'Homme .....	69
Pas raciste, mais .....	72
Contradictions et évolution dans les descriptions .....	73
L'intelligence des Congolais .....	77
Civilisation .....	81
Le fossé .....	83
A.I.M.O. « Le Moteur à Manioc » .....	85
Apparition d'une vraie gestion capitaliste .....	86
La main d'œuvre : un problème réel .....	87
Des disputes utiles et éclairantes .....	89
« Comment faire des Congolais des ouvriers ? » .....	90
Cultures obligatoires et bas salaires .....	92
Sous le signe de la chicotte .....	94
La loi .....	97
AIMO (2) : persistance du travail forcé .....	100
Le cas de Kilo-Moto .....	100
La mise en valeur du Katanga .....	107
Le dilemme de la main d'œuvre .....	114
Sauvés par la crise ! .....	118
AIMO (3) Une comparaison éclairante .....	122
Recruteurs, recrutés et lieux de recrutement .....	127
Conditions de vie .....	129

Conséquences du recrutement de la main d'oeuvre.....	130
Sanctions pénales.....	130
AIMO (4) Modification du cadre de vie matérielle (Léopoldville 1881-1929).....	133
Le Pool Malebo et le système commercial du fleuve.....	134
La fondation des postes sur la rive Sud du Pool Malebo.....	143
Capitalisme et croissance de la ville.....	145
Colonisation et rapports de pouvoir.....	147
La question du salariat et les transformations sociales.....	148
Synthèse.....	154
AIMO (5) : Apparition du paternalisme patronal.....	157
Le paternalisme en Belgique.....	157
Transfert.....	163
« <i>Du lange au linceul</i> ».....	166
Calendrier.....	169
Stabilisation : mise en place des stratégies paternalistes.....	170
Les paysans : cultures de rente, cultures obligatoires et paysannats.....	174
Résistance à l'innovation ?.....	175
Choisir : l'agriculture ou les agriculteurs ?.....	177
Pénurie.....	179
A la recherche du paysan idéal.....	179
Une intégration catastrophique.....	181
Quand on cultive du coton, on est loin d'être dans de l'ouate !.....	183
L'Enfer est pavé de bonnes intentions.....	185
Héritage.....	185
Manger ou faire de l'argent ?.....	188
Le Prestige de l'Homme Blanc.....	190
Immigration blanche : le contrôle social avant tout !!!.....	191
L'immigrant idéal : le belge modèle, tricolore jusqu'au slip !.....	192
La Propagande : effet de choc ou endoctrinement ?.....	209
L'immigrant réel : « les malchanceux et les indésirables... ».....	213
Ne pas demander l'impossible, même aux Belges.....	220
Souvenirs des premiers contacts.....	222
« Prestige » : une notion toujours évoquée et jamais définie.....	225
Le lieu du prestige : la maison du Blanc.....	228
Urbanisme colonial.....	228
Maison bourgeoise.....	229
Hygiène et confort.....	231
Domesticité.....	232
Veranda contre loggia.....	233
Maître et Serviteur : la maison, lieu du ' <i>colonial encounter</i> '.....	234
Une maison d'exil.....	239
Un miroir : la bourgeoisie africaine.....	242
Religion.....	243
Ne pas déchoir.....	244
« Petit nègre ».....	245
Regard congolais sur le « linguistique » belge.....	246
L'impensable contact.....	249
Le repos du colon... ..	249
« Tourner indigène ».....	252
Des mondes secrets et isolés.....	253
Les Couleurs de Dieu ou le Prisme Missionnaire.....	258
Fabricants d'images.....	259
Un discours apologétique, caritatif et paternaliste.....	262
Complicité?.....	263
Régulateur de tensions dans le système colonial.....	263
Une bonne affaire pour la colonie.....	264
Les «pauvres Nègres».....	266
« Les bienfaits de la colonie».....	267
Psychologie.....	268
Le Grand Phallus d'Ebène.....	268
Apparition du Noir «bon père de famille».....	269
La braguette apostolique.....	270
Biceps.....	271

Le travail anoblit l'homme .....	272
Les « bons chrétiens» .....	273
Les catéchistes et les prêtres .....	273
Evolution .....	275
Accents protestants.....	277
L'avantage de ne pas être « officiel » .....	278
Soumission et subversion .....	279
Education et Tempérance .....	281
Intolérance, Missions protestantes et Recours aux Sommets .....	286
Résistance religieuse : Simon Kimbangu .....	288
Typologie des « religions syncrétiques ».....	289
Vie de Simon Kimbangu, de sa naissance à son procès .....	291
Le Procès, la prison et la mort .....	294
« Kintuadi » .....	301
Religion chrétienne africaine, ou religion africaine non-chrétienne.....	311
Le monopole religieux de l'enseignement au Congo. ....	316
Le catholicisme de Léopold II .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Rôle supplétif.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L'Eglise et l'Etat dans les accords de 1906 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Evolution sous les Héritiers .....	316
Enseignement .....	319
Intolérance .....	320
La langue d'enseignement .....	320
Manuels .....	322
Fausses écoles et vraies exploitations agricoles ?.....	329
Ecole et promotion sociale .....	331
Ethnologie coloniale et missionnaire.....	337
Limites.....	337
Ethnologie, science auxiliaire de la catéchèse ? .....	338
Ethnologie flamande.....	339
Gustaaf Hulstaert.....	346
Enseignant .....	346
Ethnologue et linguiste .....	348
La revue « <i>Aequatoria</i> » .....	356
Ethnogenèses sous assistance .....	374
Une ethnogenèse sous assistance : l'exemple Mongo .....	374
Une ethnogenèse sous assistance : l'exemple Tetela .....	381
Au-delà de l'ethnie ? .....	384
Un concept obligatoire, universel... et récent.....	384
Un élément du contrôle et de l'intégration coloniales.....	385
Faits inexplicables.....	386
La guerre est idiote partout, mais pas plus en Afrique qu'ailleurs.....	388
Le recours à l'ingénierie ethnique: attribut du pouvoir.....	390
D'autres points de vue sur l'Afrique ancienne ? .....	391
Dépopulation .....	393
Le discours démographique colonial belge .....	394
Les sources .....	396
Résultats et discussion .....	398
Mythe et réalité.....	402
Dominer pour servir ?.....	405
Paradoxes.....	405
Un homme de son temps et de sa classe .....	407
Domination légitimée : la quadrature du cercle.....	409
<i>Je n'ai pas rencontré de « Primitif »</i> .....	410
Angélisme patriotique.....	412
Quelques dernières dates importantes .....	425



**Rudyard Kipling.** trad. A-M Sohn et J. Bouillon

### **Le fardeau de l'homme blanc**

"O Blanc, reprends ton lourd fardeau :  
Envoie au loin ta plus forte race,  
Jette tes fils dans l'exil  
Pour servir les besoins de tes captifs ;

Pour - lourdement équipé - veiller  
Sur les races sauvages et agitées,  
Sur vos peuples récemment conquis,  
Mi-diables, mi-enfants.

O Blanc, reprends ton lourd fardeau :  
Non pas quelque œuvre royale,  
Mais un travail de serf, de tâcheron,  
Un labeur commun et banal.

Les ports où nul ne t'invite,  
La route où nul ne t'assiste,  
Va, construis-les avec ta vie,  
Marque-les de tes morts !

O Blanc, reprends ton lourd fardeau ;  
Tes récompenses sont dérisoires :  
Le blâme de celui qui veut ton cadeau,  
La haine de ceux-là que tu surveilles.

La foule des grondements funèbres  
Que tu guides vers la lumière :  
"Pourquoi dissiper nos ténèbres,  
Nous offrir la liberté ?".



« Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à *déciviliser* le colonisateur, à l'*abrutir* au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Vietnam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et interrogés, de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de l'*ensauvagement* du continent. [...]

**Aimé Césaire** : *Discours sur le colonialisme* (1950).